ASSEMBLÉE NATIONALE

TABLE NOMINATIVE

(J à Z)

CONGRÈS DU PARLEMENT

établie par le Service des Archives de l'Assemblée nationale

Du 1er janvier 1992 au 1er avril 1993

9e législature

Deuxième session extraordinaire de 1991-1992 ...	Du 8 janvier au 24 janvier 1992.
Troisième session extraordinaire de 1991-1992	Du 7 février au 11 février 1992.
Seconde session ordinaire de 1991-1992	Du 2 avril au 30 juin 1992.
Quatrième session extraordinaire de 1991-1992.	Du 1er juillet au 8 juillet 1992.
Première session ordinaire de 1992-1993	Du 2 octobre au 20 décembre 1992.
Première session extraordinaire de 1992-1993 ...	Du 21 décembre au 23 décembre 1992.

J

JACQ (Marie)

Député du Finistère

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 17 juin 1992] (p. 7932).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8771).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8391).

Membre suppléant de de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8392).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2729) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738) [*J.O.* du 2 octobre 1992] (p. 13688).

Juge suppléant de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Prête serment le 2 décembre 1992 [2 décembre 1992] (p. 6426).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) [20 décembre 1992] (p. 17492).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'institution d'une garantie de l'état pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (n° 2984) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17635).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Statut des conjoints de commerçants et d'artisans :** information des personnes concernées ; trois options possibles : collaborateur, associé ou salarié [22 avril 1992] (p. 615, 616).

- **Fûts toxiques sur les rivages bretons :** règlement de l'affaire de l'*Amoco Cadiz ;* pollution des côtes bretonnes par des fûts toxiques ; réglementation ; importance du trafic au large des côtes bretonnes ; conventions internationales ; respect [26 novembre 1992] (p. 6086, 6087).

à un ministre :

- **Travail** [21 mai 1992] :

Emploi : emplois familiaux : aide fiscale et simplification des formalités : bilan (p. 1501).

Jeunes : contrats Exo-jeunes : bilan (p. 1501).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Article 26 précédemment réservé *(hausse du droit de consommation sur les tabacs) :*

- *son* amendement n° 372 corrigé (supprime l'augmentation du droit de consommation sur les cigares) (p. 4296) : vote réservé (p. 4297) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318) ;

Communautés européennes : tabac : fiscalité (p. 4296).

Tabac :

- industrie cigarière : Morlaix et Strasbourg (p. 4296, 4297) ;
- tabagisme (p. 4296).

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) : relations avec les P.M.E. et les P.M.I. (p. 4964).

Chômage : aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (A.C.C.E.) (p. 4966).

JACQUAINT (Muguette)

Député de la Seine-Saint-Denis

(3e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8391).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2733) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748) [*J.O.* du 5 juillet 1992] (p. 9007).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738) [*J.O.* du 2 octobre 1992] (p. 13688).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du régime pétrolier (n° 3025) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17283).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003) [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17438).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) [20 décembre 1992] (p. 17492).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009) [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Proposition de loi visant à **interdire le travail de nuit pour les femmes (n° 2590)** [18 mars 1992] ; retirée le 15 avril 1992 (p. 504).

Proposition de loi relative à l'**interdiction du travail de nuit pour les femmes (n° 2651)** [29 avril 1992].

Proposition de loi relative au **contrôle démocratique des fonds publics** consacrés à la **formation professionnelle et à l'emploi (n° 2718)** [20 mai 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Travail de nuit des femmes :** convention n° 89 de l'Organisation internationale du Travail (O.I.T.) : dénonciation par la France ; directive de 1976 : égalité des salaires ; Cour de justice européenne : rejet de la réglementation française ; projet de loi équilibré [20 mai 1992] (p. 1444, 1445).

- **Directive européenne sur la durée du congé de maternité :** congé de maternité : seize semaines rémunérées à 84 p. 100 en France ; directive européenne : quatorze semaines et 75 p. 100 du salaire brut ; application de la directive en France ; directives communautaires : fixation des règles minimales [14 octobre 1992] (p. 3675, 3676).

INTERVENTIONS

- ***Rappel au règlement :*** regrette que la police ait fait évacuer les infirmières manifestant devant le ministère de la santé et exige l'ouverture de « réelles négociations » [8 janvier 1992] (p. 10).

- **Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).**

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [24 janvier 1992] :

Elus locaux : indemnités de fonction : fiscalisation (p. 282).

- **Projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours (n° 1959).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 avril 1992] :

Associations : tourisme social et associatif : publicité (p. 411).

Communautés européennes :
- concurrence européenne (p. 410, 411) ;
- harmonisation : directive communautaire n° 90-314/C.E.E. du 13 juin 1990 (p. 410, 411).

Conseil économique et social : avis (p. 410, 411).

Consommation :
- contrats : caractéristiques (p. 411) ;
- protection du consommateur : renforcement (p. 411).

Lois : loi n° 75-627 du 11 juillet 1975 : insuffisances (p. 411).

Tourisme :
- économie touristique : généralités (p. 411) ;
- emploi : emplois saisonniers (p. 411) ;
- produits touristiques français : développement de la « destination France » (p. 410, 411) ;
- professionnels du tourisme : régime d'habilitation (p. 411).

Transports : délivrance de titres de transports :
- transports aériens (p. 411) ;
- transports terrestres : S.N.C.F. : exclusion (p. 411).

Discussion des articles [9 avril 1992] :

Article 3 *(exclusion du champ d'application de la loi) :*

- *défavorable* (p. 418) ;

Recherche : établissements publics à caractère scientifique et technique : organisation de séminaires (p. 418).

Transports :
- discrimination entre transporteurs aériens et terrestres (p. 418) ;
- transports terrestres : S.N.C.F. (p. 418) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 49 de M. Roger Gouhier (de précision) à l'amendement n° 3 de la commission (exclut du champ d'application de la loi les établissements publics à caractère scientifique et technique - E.P.S.T.) : adopté (p. 418) ;

- *soutient* l'amendement n° 50 de M. André Duroméa (autorise les transporteurs aériens à délivrer des titres de transports consécutifs incluant un parcours de transport aérien et à titre accessoire d'autres parcours de transports terrestres) (p. 419) : adopté (p. 420).

- **Projet de loi relatif au code de la propriété intellectuelle (partie législative) (n° 2243).**

Première lecture :

Procédure d'adoption simplifiée, explications de vote [16 avril 1992] :

Arts et spectacles : artistes-interprètes : protection (p. 553).

Audiovisuel : quotas de diffusion (p. 553).

Codification : utilité et intérêt (p. 553).

Communauté économique européenne : droit de l'audiovisuel : unification (p. 553).

Droits d'auteurs : protection (p. 552).

- **Projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [22 avril 1992] :

Agriculture :
- distorsions (p. 621) ;
- filières bétail et viande (p. 621).

Délais de paiement :
- agios et pénalités (p. 621) ;
- crédits interentreprises : définition, utilité et dangers (p. 621).

Difficultés des entreprises : défaillances et dépôts de bilans : « effet domino » (p. 621).

Discussion des articles [22 avril 1992] :

Article 1er *bis* *(pénalités pour retard de paiement) :*

- *son* amendement n° 17 (de suppression) : adopté (p. 628).

Article 2 *(achats de produits alimentaires périssables) :*

- *son* amendement n° 18 : devenu sans objet (p. 633) ;

- *son* amendement n° 19 (réduit également le délai de paiement des boissons alcooliques à quinze jours) : adopté (p. 633) ;

Boissons et alcools : délais de paiement (p. 633) ;

- *son* amendement n° 20 (interdit la rupture ou le non-renouvellement de contrat par une entreprise commerciale pour ses achats à un fournisseur à la suite du dépôt par celui-ci d'une plainte pour non-respect des délais de paiement prévus) : rejeté (p. 634).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 21 (prévoit que tout créancier peut réclamer le paiement dans les délais d'une facture ou d'un salaire sans intenter une action devant les tribunaux) : rejeté (p. 634).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *ses observations* sur les amendements identiques nos 9 de la commission des affaires étrangères et 30 de M. Jacques Toubon (art. 2 de la Constitution : précisent que le français est la langue de la République) (p. 1020) ;

Cultures régionales : langues régionales : statut (p. 1020).

Article 1er *(nouvelle numérotation des titres XIV et XV de la Constitution) :*

- *ses observations* (p. 1062).

Constitution : souveraineté : principe et transferts (p. 1062, 1063).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au dépôt légal (n° 2609).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 mai 1992] :

Audiovisuel : dépôt légal :
- Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) (p. 1330, 1331) ;
- sélectivité des dépôts (p. 1330).

Culture :
- Centre national de la cinématographie (C.N.C.) (p. 1331) ;
- cinéma : dépôt des films étrangers importés (p. 1331) ;
- Très Grande Bibliothèque de France (p. 1331).

Droits d'auteur (p. 1330).

Informatique : dépôt légal :
- dépôt des « programmes sources » (p. 1331) ;
- sélectivité des dépôts (p. 1330).

Ordre public : dépôt légal : contrôle des publications (p. 1330).

Patrimoine : dépôt légal :
- Conseil scientifique du dépôt légal : création (p. 1331) ;
- conservation du patrimoine (p. 1330) ;
- financement : moyens supplémentaires (p. 1331) ;
- historique (p. 1330) ;
- unité organique des services de dépôt légal (p. 1331).

Discussion des articles [18 mai 1992] :

Article 2 *(finalités du dépôt légal)* :

- *ses observations* (p. 1339) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (prévoit que ne donne pas lieu à autorisation ou à rémunération des auteurs la communication, à titre individuel et à des fins de recherche, d'un document issu du dépôt légal) (p. 1340) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 du Gouvernement (ajoute « l'information des autorités de l'Etat » aux finalités du dépôt légal) (p. 1341).

Article 7 *(Conseil scientifique du dépôt légal)* :

- *soutient* l'amendement n° 8 de M. Georges Hage (prévoit une représentation de la Société des auteurs compositeurs dramatiques, de la Société des réalisateurs français et des syndicats de réalisateurs de télévision au sein du conseil scientifique) : rejeté (p. 1343).

Article 12 *(abrogation de la loi du 21 juin 1943) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de M. Georges Hage (maintient la référence au dépôt légal des phonogrammes et des vidéogrammes dans la loi n° 85-660 du 3 juillet 1985) (p. 1344) : rejeté (p. 1345).

Explications de vote :

Patrimoine : dépôt légal : financement : moyens supplémentaires (p. 1345).

Abstention du groupe communiste (p. 1345).

- Projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mai 1992] :

Assistantes maternelles agréées : statut : retraite (p. 1461).

Départements : compétences et charges d'aide sociale (p. 1459).

Enfants : modes de garde (p. 1458).

Enseignement maternel et primaire : écoles maternelles (p. 1458, 1459).

Finances publiques : dépenses sociales et allégements fiscaux (p. 1459).

Discussion des articles [20 mai 1992] :

Article 1er *(principe de l'agrément préalable : article 123-1 du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *son* amendement n° 24 (fixe à deux ans la durée de l'agrément) : rejeté (p. 1472) ;
- *son* amendement n° 25 (supprime la faculté d'accorder une dérogation autorisant la garde de plus de trois enfants) : rejeté (p. 1473).

Article 2 *(réforme de l'agrément préalable : articles 123-1-1 à 123-1-7 du code de la famille et de l'aide sociale) :*

Article 123-1-1 du code de la famille et de l'aide sociale (délais de délivrance, suspension, retrait et modification) :

- *son* amendement n° 27 (porte à six mois le délai de notification des décisions d'agrément pour l'accueil à titre non permanent et supprime l'agrément tacite) : rejeté (p. 1475).

Article 123-1-2 du code de la famille et de l'aide sociale (maintien de l'agrément en cas de changement de département) :

- *son* amendement n° 28 (supprime le maintien de l'agrément en cas de déménagement dans un autre département et impose une déclaration préalable au président du conseil général en cas de modification des conditions de l'agrément) : rejeté (p. 1476).

Article 3 *(art. 123-3 du code de la famille et de l'aide sociale : contrat d'accueil) :*

- *son* amendement n° 29 (supprime la distinction entre accueil continu, discontinu et intermittent) : rejeté (p. 1478) ;
- *son* amendement n° 30 (prévoit la consultation *a posteriori* de l'assistante maternelle sur toute décision relative au mineur accueilli prise sans consultation préalable en raison de l'urgence) : rejeté (p. 1480).

Article 5 *(dispositions propres aux assistantes maternelles employées par les collectivités locales) :*

- *ses observations* (p. 1480).

Article 123-10 du code de la famille et de l'aide sociale (reconnaissance de la qualité d'agents non titulaires de la fonction publique territoriale aux assistantes maternelles employées par les collectivités locales) :

- *son* amendement n° 32 (garantit aux assistantes maternelles employées par les collectivités locales les droits sociaux des agents publics non titulaires et crée une sous-commission du comité technique paritaire départemental pour les questions relatives aux assistantes maternelles) (p. 1480) : rejeté (p. 1481).

Article 6 *(compétences du département et du service départemental de protection maternelle et infantile) :*

- *ses observations* (p. 1481).

Assistantes maternelles agréées : formation (p. 1481).

Article 7 *(formation des assistantes maternelles à titre permanent) :*

- *son* amendement n° 36 (de suppression) : rejeté (p. 1482).

Article 8 *(art. L. 773-3 du code du travail : rémunération des assistantes maternelles à titre non permanent) :*

- *ses observations* (p. 1483) ;

Assistantes maternelles agréées : rémunération : salaire minimal (p. 1483).

Départements : dotation globale de fonctionnement (p. 1483).

Article 9 *(art. L. 773-3-1 du code du travail : rémunération des assistantes maternelles à titre permanent) :*

- *son* amendement n° 38 (étend la mensualisation de la rémunération à toutes les assistantes maternelles agréées pour l'accueil à titre permanent) : rejeté (p. 1483) ;

- *son* amendement n° 39 (proratise la rémunération mensuelle en fonction de la durée de la période d'accueil dans le cas d'accueil intermittent) : rejeté (p. 1484).

Article 10 *(art. L. 773-4-1 du code du travail : maintien de la rémunération pendant les périodes de formation) :*

- *son* amendement n° 40 (de suppression) : rejeté (p. 1485).

Article 11 *(coordination) :*

- *ses observations* (p. 1485) ;

Assistantes maternelles : congés payés (p. 1485).

- *son* amendement n° 41 (étend le champ d'application de l'indemnité compensatrice pour absence prévue à l'article L. 773-5 du code du travail aux assistantes maternelles accueillant des mineurs à titre permanent de façon intermittente) : rejeté (p. 1485).

Article 12 *(cumul de la rémunération et de l'indemnité de congés payés) :*

- *ses observations* (p. 1485) ;

Assemblée nationale : amendements : recevabilité financière (p. 1485).

Assistantes maternelles agréées : rémunération : indemnité de congés payés non pris (p. 1485).

Article 13 *(suppression du maintien de la rémunération pendant les deux premiers jours d'absence ; adaptation de l'indemnité d'attente) :*

- *son* amendement n° 45 (maintient la rémunération pendant les deux premières journées d'absence du mineur confié en garde permanente) : rejeté (p. 1486) ;

- *son* amendement n° 46 (limite l'engagement d'accueil immédiat d'un autre enfant au respect des conditions acceptées à l'occasion de l'accueil antérieur) : rejeté (p. 1486) ;

- *son* amendement n° 48 (prévoit que l'employeur ne peut adresser une lettre de licenciement à l'assistante maternelle qu'après l'avoir convoquée par écrit à un entretien au cours duquel il lui indique le motif pour lequel il ne lui confie plus d'enfant) (p. 1486) : adopté (p. 1487) ;

- *son* amendement n° 47 (porte à six mois consécutifs la période à l'issue de laquelle l'employeur qui n'a pas confié d'enfant à une assistante maternelle à titre permanent est tenu de lui adresser une lettre de licenciement) : rejeté (p. 1487).

Après l'article 14 *(droit d'expression) :*

- *son* amendement n° 49 (étend aux assistantes maternelles employées par des personnes morales de droit privé le bénéfice du droit d'expression reconnu aux salariés par le code du travail).(p. 1487) : adopté (p. 1488).

Article 15 *(art. L. 773-17 du code du travail : formation des assistantes maternelles à titre permanent) :*

- *son* amendement n° 50 (de suppression) : rejeté (p. 1488).

Article 17 *(régime transitoire des assistantes maternelles à titre non permanent) :*

- *son* amendement n° 52 (de suppression) : rejeté (p. 1489).

Article 18 *(régime transitoire des assistantes maternelles à titre permanent) :*

- *son* amendement n° 53 (de suppression) : rejeté (p. 1489).

Explications de vote :

Assistantes maternelles agréées : formation (p. 1491).

Départements : compétences et charges d'aide sociale (p. 1491).

Enfants : modes de garde (p. 1490).

Abstention du groupe communiste (p. 1491).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Assistantes maternelles agréées : statut :
- agrément : régime (p. 2614) ;
- formation : obligation, financement et régime transitoire (p. 2612) ;
- impôt sur le revenu : base d'imposition (p. 2613) ;
- reconnaissance professionnelle (p. 2612) ;
- rémunération : calcul, mensualisation et minimum (p. 2612, 2613) ;
- retraite (p. 2613).

Départements : compétences et charges d'aide sociale (p. 2613).

Enfants : modes de garde (p. 2611).

Enseignement maternel et primaire : écoles maternelles (p. 2612).

Famille : politique familiale (p. 2612).

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 1er *(principe de l'agrément préalable : article 123-1 du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *son* amendement n° 7 (institue une formation initiale d'une durée de quarante heures préalablement à la délivrance de l'agrément) : rejeté (p. 2616) ;

- *son* amendement n° 8 (fixe à six mois le délai de notification des décisions d'agrément ; impose la motivation écrite du refus d'agrément ; prévoit un régime de refus implicite d'agrément ; subordonne l'agrément à un contrôle médical, une enquête sociale et une formation initiale) (p. 2616) : rejeté (p. 2617).

Article 15 *(formation des assistantes maternelles à titre permanent : article L. 773-17 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 3 (rétablit le texte adopté en première lecture : ramène à deux ans la période consécutive à l'agrément pendant laquelle l'assistante maternelle agréée pour l'accueil à titre permanent doit suivre les 120 heures de formation obligatoires) : adopté (p. 2618).

Explications de vote :

Abstention du groupe communiste (p. 2613, 2619).

- Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation du paysage audiovisuel français (n° 2539).

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [5 juin 1992] :

Assemblée nationale :
- commission d'enquête sur le paysage audiovisuel : utilité et travaux (p. 2005) ;
- conditions de travail : ordre du jour : débat du 23 avril sur l'audiovisuel (p. 2005).

Chaîne culturelle européenne : ARTE :
- création (p. 2005) ;
- ressources (p. 2005).

Communautés européennes : Commission européenne : rôle (p. 2005).

Publicité : marché publicitaire : crise et fonctionnement (p. 2005).

Réseaux câblés : situation (p. 2005).

Télévision : programmes : contenu (p. 2005).

Télévision publique :
- Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) (p. 2005) ;
- S.F.P. (p. 2005).

Télévisions privées :
- La Cinq : disparition : causes (p. 2005) ;
- réglementation (p. 2005) ;
- T.F. 1 : privatisation (p. 2005).

- Projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2326).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 juin 1992] :

Sociétés coopératives :
- augmentation de capital : entrée de capitaux extérieurs et respect des principes coopératifs (p. 2012) ;
- projet de loi : nocivité et remise en cause des principes coopératifs (p. 2011, 2012).

Discussion des articles [5 juin 1992] :

Article 25 *(art. 26 ter de la loi du 19 juillet 1978 : réévaluation des parts sociales) :*

- *défavorable* (p. 2014).

Incorporation des réserves au capital des S.C.O.P. : danger et rejet par le mouvement coopératif (p. 2014).

- *défavorable* à l'amendement n° 2 rectifié de la commission (dispose que les statuts de sociétés coopératives ouvrières de production peuvent prévoir, dans les limites fixées par le droit commun des coopératives, l'incorporation au capital des réserves libres constituées à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi) (p. 2015).

Article 46 ter A nouveau *(frais de liquidation des contrats d'accession à la propriété) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 du Gouvernement (prévoit que les frais de liquidation des contrats en vue de l'accession à la propriété passés par les organismes H.L.M. et arrivés à échéance le 1er juin 1992 sont exigibles conformément à l'arrêté du 13 novembre 1974 ; retient les taux réduits prévus par l'arrêté pour les contrats arrivant à échéance postérieurement au 1er juin 1992) (p. 2023) ;

Logement et habitat : H.L.M. : accession à la propriété et charges financières des organismes gestionnaires (p. 2023) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 11 de la commission (précise que pour les contrats arrivés à échéance à la date du 1er juin 1992, les frais de liquidation sont exigibles dans le seul cas où l'accédant à la propriété a bénéficié de la diminution des frais de gestion prévue par l'arrêté du 13 novembre 1974 ; dispose que, dans ce cas, les paiements déjà effectués ne peuvent donner lieu à remboursement) à l'amendement n° 6 du Gouvernement (p. 2024).

Vote des groupes :

Vote contre du groupe communiste (p. 2024).

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Première lecture :

Discussion des articles [5 juin 1992] :

Article 3 *(art. L. 162-6 du code de la sécurité sociale : modalités d'entrée en vigueur et champ d'application de la convention nationale des médecins) :*

- *soutient* l'amendement n° 82 de M. Gilbert Millet (supprime la possibilité de conclure des conventions séparées pour les médecins généralistes et les médecins spécialistes) : vote réservé (p. 2027) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2049).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

- *soutient* l'amendement n° 98 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2028) : vote réservé (p. 2029) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2049).

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *soutient* l'amendement n° 54 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2029) : vote réservé (p. 2030) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2049).

Article L. 162-6-2 du code de la sécurité sociale (dispositions applicables à défaut d'annexe) :

- *soutient* l'amendement n° 55 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2034) : vote réservé (p. 2035) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2049).

Article L. 162-6-3 du code de la sécurité sociale (pénalités financières) :

- *soutient* l'amendement n° 56 de M. Gilbert Millet (de suppression) : vote réservé (p. 2035) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2049).

Article 5 *(dispositions transitoires) :*

- *soutient* l'amendement n° 57 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2038) : vote réservé (p. 2039) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2049).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *soutient* l'amendement n° 58 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2039, 2040) : vote réservé (p. 2040) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2049).

Article 7 *(élection des membres des unions) :*

- *soutient* l'amendement n° 59 de M. Gilbert Millet (de suppression) : vote réservé (p. 2042) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2049).

Après l'article 10 :

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 73 de M. Philippe Sanmarco et 96 de M. Jean-Pierre Foucher (insèrent dans le code de la sécurité sociale des dispositions relatives aux relations des infirmiers avec l'assurance maladie qui donnent un fondement législatif au dispositif de régulation concertée des dépenses de soins infirmiers prévu par les protocoles d'accord du 23 décembre 1991 et l'avenant n° 1 de la convention nationale des infirmiers) (p. 2045, 2046).

Rappel au règlement : condamne l'application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution et le dépôt tardif d'amendements sur les relations entre les infirmiers et l'assurance maladie [5 juin 1992] (p. 2047).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [1er décembre 1992] :

Assurance maladie-maternité : assurance obligatoire et assurance complémentaire (p. 6359).

Conventions médicales : accord du 14 octobre 1990 (p. 6359) ;

Cotisations : assiette : revenus financiers et immobiliers (p. 6319).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- contraceptifs : remboursement (p. 6359) ;
- maîtrise négociée : dispositif et régime des sanctions (p. 6359) ;
- méthodes d'évaluation et codage des actes et des pathologies (p. 6359) ;
- progression : causes et conséquences (p. 6359).

Emploi : chômage : coûts (p. 6359).

Informatique : Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) (p. 6358).

Professions médicales :
- médecins : secret médical (p. 6359) ;
- unions de médecins exerçant à titre libéral (p. 6359).

Professions paramédicales : infirmiers (p. 6360).

Santé publique : système de santé français : principes et résultats (p. 6359).

S.M.I.C. (p. 6359).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Associations : associations intermédiaires (p. 2111).

Assurance maladie maternité :
- aide médicale : réforme (p. 2111) ;
- assurance personnelle (p. 2111).

Communes :
- budgets : participation aux dépenses d'aide sociale (p. 2111) ;
- maires : contrôle des allocataires du R.M.I. : rôle (p. 2111).

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté : création (p. 2111).

Départements :
- budgets : dépenses obligatoires (p. 2111) ;
- conseil départemental et programme départemental d'insertion (p. 2110) ;
- coresponsabilité et partenariat avec l'Etat : réaffirmation (p. 2110).

Emploi : contrats de retour à l'emploi : réforme et aide de l'Etat aux employeurs (p. 2111).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2109).

Impôt sur la fortune : barème : réévaluation (p. 2110).

Impôts et taxes : déductions fiscales et exonérations (p. 2110).

Jeunes :
- « carrefour jeunes » (p. 2111) ;
- « Exo-jeunes » : renouvellement (p. 2111) ;
- fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 2111).

Logement et habitat : H.L.M. (p. 2111).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle :
- bénéficiaires et montant (p. 2109, 2110) ;
- fraudes et contrôle (p. 2111) ;
- suspension (p. 2111).

Salaires : S.M.I.C. (p. 2110).

Discussion des articles [9 et 10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 34 de la loi du 1er décembre 1988 (rôle du représentant de l'Etat dans le département et du président du conseil général) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 87 de M. Denis Jacquat (prévoit que l'action d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.M.I. est conduite par chaque personne publique ou privée sur une base contractuelle) (p. 2138).

Article 36 de la loi du 1er décembre 1988 (élaboration et adoption par le C.D.I. du programme départemental d'insertion) :

- *son* amendement n° 117 (impose au programme départemental d'insertion de prévoir des conventions avec les entreprises pour assurer des contrats de formation professionnelle conduisant à des embauches et permet au conseil général de relever de 10 p. 100 la cotisation de taxe professionnelle des entreprises refusant de participer à ce programme) (p. 2167) : rejeté (p. 2168).

Article 41 de la loi du 1er décembre 1988 (engagement du « 20 p. 100 départemental » et procédure applicable en cas de non-engagement) :

- *défavorable* à l'amendement n° 162 de M. Claude Bartolone (institue un mécanisme d'affectation et d'inscription d'office par le représentant de l'Etat dans le département des crédits correspondant aux dépenses obligatoires d'insertion non engagés) (p. 2172, 2173).

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 118 soutenu par M. Fabien Thiémé (prévoit le dépôt d'un projet de loi d'orientation sur la pauvreté dès la prochaine session du Parlement) (p. 2189) : rejeté au scrutin public (p. 2190).

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre III bis de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 43 de la loi du 1er décembre 1988 (dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) :

- *son* amendement n° 120 (prévoit que les mesures d'accueil et d'hébergement d'urgence comprennent le droit de réquisition par les maires des logements vacants) (p. 2192) : rejeté (p. 2193).

Article 43-6 de la loi du 1er décembre 1988 (aide aux dépenses d'électricité et de gaz) :

- *soutient* les amendements identiques nos 113 de M. Elie Hoarau et 133 de M. Ernest Moutoussamy (étendent l'aide, dans les départements d'outre-mer, aux dépenses de gaz butane en bonbonnes, de pétrole lampant et de charbon de bois) (p. 2194) : rejetés (p. 2195).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 122 corrigé (supprime le forfait pour jardin personnel dans la détermination des ressources de l'allocataire du R.M.I.) : adopté (p. 2195).

Article 3 *(prise en compte d'un enfant à naître pour l'attribution du R.M.I. aux personnes âgées de moins de 25 ans) :*

- *ses observations* (p. 2195) ;
R.M.I. : jeunes de moins de 25 ans (p. 2195) ;
- *son* amendement n° 74 (prévoit que le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune est fixé chaque année de manière à correspondre au montant des dépenses du revenu minimum d'insertion) (p. 2195) : rejeté (p. 2196).

Article 4 *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.) :*

- *son* amendement n° 77 soutenu par M. Fabien Thiémé (supprime les dispositions relatives à la suspension de l'allocation de R.M.I. en cas de non établissement du contrat d'insertion dans le délai de trois mois, du fait de l'intéressé et sans motif légitime) : rejeté (p. 2198) ;
- *son* amendement n° 78 soutenu par M. Fabien Thiémé (supprime les dispositions relatives à la suspension de l'allocation de R.M.I. dans le cas où la commission locale d'insertion n'a pu donner son avis sur son renouvellement du fait de l'intéressé) : rejeté (p. 2199).

Article 6 *(modernisation de l'aide médicale : titre III bis du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *ses observations* (p. 2203) ;
Départements : charges et transferts de charges (p. 2203).
Impôts et taxes :
  - contribution sociale généralisée (p. 2203) ;
  - taxation des revenus financiers (p. 2203).

Article 17 *(art. L. 182-5 du code de la sécurité sociale : vérification des déclarations pour l'admission à l'aide médicale) :*

- *son* amendement n° 83 (interdit les échanges automatisés d'information relatives aux demandeurs et aux bénéficiaires de l'aide médicale) : devenu sans objet (p. 2213).

Article 18 *(art. L. 322-4-8 et L. 322-4-8-1 du code du travail : renouvellement des contrats emploi-solidarité et embauche de personnes qui ne peuvent trouver un emploi ou bénéficier d'un stage à l'issue d'un contrat emploi-solidarité) :*

- *son* amendement n° 84 (prévoit que le contrat de travail conclu en vertu des conventions pour favoriser l'embauche de personnes ne pouvant trouver un emploi ou bénéficier d'une formation à l'issue d'un contrat emploi-solidarité est obligatoirement à durée indéterminée) (p. 2214) : rejeté (p. 2215).

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 85 (prévoit que les usagers des organismes paritaires exerçant une mission de service public peuvent être accompagnés par une personne de leur choix afin de faciliter leurs démarches auprès de ces organismes) : rejeté (p. 2215).

Après l'article 19 *(abrogation de l'inéligibilité à un conseil municipal de « ceux qui sont dispensés de subvenir aux charges communales ») :*

- *son* amendement n° 86 (abroge le quatrième alinéa de l'article L. 230 du code électoral instituant l'inéligibilité à la fonction de conseiller municipal des personnes dispensées de subvenir aux charges communales) : adopté (p. 2217).

Après l'article 20 :

- *défavorable* à l'amendement n° 110 du Gouvernement (reporte au 30 septembre 1992 la date finale d'application de l'exonération des charges sociales patronales pour l'embauche des jeunes non qualifiés prévue à l'article 52 de la loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991) (p. 2218).

Après l'article 22 *(rapport de la Commission nationale de l'informatique et des libertés [C.N.I.L.] sur les échanges d'informations relatives à la situation des bénéficiaires de certaines prestations sociales) :*

- *favorable* à l'amendement n° 137 du Gouvernement (porte à six mois de salaire la contribution versée par l'employeur qui licencie un salarié âgé de plus de cinquante-cinq ans à compter du 10 juin 1992) (p. 2222) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 138 du Gouvernement (autorise, à compter du 1er août 1992, la fixation par décret de l'âge du salarié licencié à partir duquel l'employeur est tenu de verser la contribution pour licenciement d'un salarié âgé ainsi que le montant de cette contribution dans la limite de douze mois de salaires ; prévoit une exonération de son versement en cas de licenciement d'un salarié âgé de plus de cinquante ans lors de son embauche) (p. 2222).

Explications de vote :

Exclusion (p. 2228).

Abstention du groupe communiste (p. 2229).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1992] :

Départements : conseil départemental et programme départemental d'insertion (p. 3250).

Exclusion : causes et conséquences (p. 3250, 3251).

Impôts locaux : taxe professionnelle (p. 3251).

Jeunes : R.M.I. : attribution aux jeunes (p. 3251).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle : bénéficiaires et montant (p. 3251).

Sécurité sociale : cotisations (p. 3250).

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 42-5 de la loi du 1er décembre 1988 (formes de l'insertion) :

- *son* amendement n° 45 (prévoit que l'insertion prenant la forme d'un emploi salarié fait l'objet d'un contrat de travail à durée indéterminée) : devenu sans objet (p. 3263).

Vote des groupes :

Abstention du groupe communiste (p. 3279).

Lecture définitive :

Vote des groupes [8 juillet 1992] :

Abstention du groupe communiste (p. 3334).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).

Première lecture :

Discussion des articles [17 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 37 de M. René Carpentier (définit l'apprentissage comme une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle complète, sanctionnée par un diplôme technologique de niveau ayant valeur nationale et délivré par l'éducation nationale) : rejeté (p. 2490).

Article 1er *(durée du contrat d'apprentissage : article L. 115-2 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 39 de M. René Carpentier (de suppression) : rejeté (p. 2492).

Après l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 42 corrigé de M. Fabien Thiémé (définit la mission des centres de formation d'apprentis et prévoit que le temps passé par l'apprenti au centre de formation représente au minimum 50 p. 100 du temps consacré à l'ensemble des activités exercées au titre du contrat d'apprentissage) : rejeté (p. 2494).

Article 2 *(possibilités de sous-traitance des enseignements normalement dispensés par le C.F.A. : article L. 116-1-1 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 de M. René Carpentier (de suppression) : rejeté (p. 2495).

Article 3 *(conventions de création des C.F.A. : article L. 116-2 du code du travail) :*

- *défavorable* (p. 2497) ;
- *soutient* l'amendement n° 44 de M. René Carpentier (prévoit une représentation, avec voix délibérative, des organisations syndicales représentatives des salariés des entreprises signataires et des apprentis au sein du conseil de perfectionnement des centres de formation d'apprentis) : rejeté (p. 2499).

Article 4 *(durée de la formation : article L. 116-3 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 45 de M. René Carpentier (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis ne peut être inférieure à 500 heures en moyenne annuelle sur les années d'application du contrat) (p. 2505) : rejeté (p. 2506).

Après l'article 4 :

- *soutient* l'amendement n° 47 de M. René Carpentier (institue un statut national des personnels enseignants des centres de formation d'apprentis reprenant les conditions de recrutement et de formation des enseignants du secteur éducatif) : rejeté (p. 2507) ;
- *soutient* l'amendement n° 48 de M. Fabien Thiémé (impose de préciser dans le contrat d'apprentissage que le travail du dimanche et le travail de nuit sont interdits) : rejeté (p. 2508).

Article 5 *(procédure d'agrément : article L. 117-5 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de M. Fabien Thiémé (prévoit une délivrance de l'agrément après vérification des mesures prises par l'entreprise pour organiser l'apprentissage) (p. 2509) : rejeté (p. 2510) ;
- *soutient* l'amendement n° 50 de M. René Carpentier (impose de joindre à la demande d'agrément l'accord du ou des maîtres d'apprentissage après avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel) : rejeté (p. 2511).

Article 7 *(dispositions diverses relatives au contrat d'apprentissage) :*

Article L. 117-10 du code du travail (rémunération de l'apprenti) :

- *soutient* l'amendement n° 52 de M. René Carpentier (de suppression) (p. 2515) : rejeté (p. 2516).

Après l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 73 de M. Fabien Thiémé (définit la mission du maître d'apprentissage et prévoit son agrément préalable après avis du comité d'entreprise) : rejeté (p. 2517) ;
- *soutient* l'amendement n° 55 de M. Fabien Thiémé (prévoit la prise en compte des apprentis pour le calcul de l'effectif du personnel de l'entreprise) : rejeté (p. 2517) ;
- *soutient* l'amendement n° 57 de M. Fabien Thiémé (supprime les dérogations à l'interdiction du travail de nuit des apprentis mineurs) : rejeté au scrutin public (p. 2518) ;
- *soutient* l'amendement n° 58 de M. Fabien Thiémé (crée un conseil des délégués des apprentis dans chaque centre de formation d'apprentis) (p. 2518) : rejeté (p. 2519).

Article 8 *(imputation des dépenses de formation des personnes responsables de la formation des apprentis : article L. 118-1-1 nouveau du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 59 de M. Fabien Thiémé (de suppression) : rejeté (p. 2519).

Article 9 *(inspection de l'apprentissage : article L. 119-1 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 60 de M. René Carpentier (supprime l'inspection de l'apprentissage par des enseignants-chercheurs dans le cas de formations relevant de l'enseignement supérieur) (p. 2522) : rejeté (p. 2523).

- Projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [22 juin 1992] :

Associations et syndicats : rôle (p. 2673).

Délinquance et criminalité : harcèlement sexuel et abus d'autorité en matière sexuelle :
- fonctionnaires et salariés (p. 2673) ;
- licenciement : interdiction et droit à réintégration (p. 2671) ;
- sanctions : publicité (p. 2674).

Droits de l'homme et libertés publiques : droit au travail et vie privée (p. 2672).

Femmes : statut et égalité professionnelle (p. 2673).

Inspection du travail : intervention (p. 2675).

Jeunes : chômage (p. 2673).

Lois : lois et mœurs : harcèlement sexuel (p. 2673).

Sénat : texte adopté (p. 2673).

Discussion des articles [22 juin 1992] :

Article 1er *(définition des actes d'abus d'autorité en matière sexuelle) :*

Article L. 122-46 du code du travail :

- *son* amendement n° 13 (supprime le renvoi superfétatoire à l'article 373 du code pénal relatif à la dénonciation calomnieuse) : adopté (p. 2678) ;

- *son* amendement n° 14 (précise que l'action en dommages-intérêts de la victime du harcèlement sexuel vise l'auteur de ce dernier et ses complices) : devenu sans objet (p. 2678) ;

- *son* amendement n° 15 (prévoit l'octroi d'une indemnité minimale, égale à douze mois de salaire, à la victime de harcèlement sexuel qui n'exerce pas son droit à réintégration) : rejeté (p. 2679).

Article L. 122-47 du code du travail :

- *ses observations* à l'amendement n° 26 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 2679) ;

- *son* amendement n° 28 rectifié (précise que la sanction disciplinaire vise toute personne ayant commis un abus d'autorité en matière sexuelle) : adopté (p. 2682) ;

- *son* amendement n° 16 (reconnaît au salarié victime de harcèlement sexuel de la part de son employeur la possibilité de demander à l'inspecteur du travail d'appliquer à ce dernier une des sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur) : retiré (p. 2682).

Article 2 *(interdiction de prendre en considération, lors de l'embauche et dans les actes de gestion du personnel, les faits liés à un harcèlement sexuel) :*

Article L. 123-1 du code du travail :

- *son* amendement n° 17 (ajoute aux interdictions prononcées par l'article, celle de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre du salarié victime ou témoin de harcèlement sexuel) : adopté (p. 2682) ;

- *son* amendement n° 18 (prévoit la nullité de plein droit de toute décision prenant en considération des faits liés à un harcèlement sexuel) : rejeté (p. 2682) ;

- *son* amendement n° 19 (interdit l'extension des entretiens d'embauche et des questionnaires aux éléments touchant à la vie privée et à l'aspect physique des intéressés) : adopté (p. 2682).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 20 (fixe le quantum de la sanction pénale du harcèlement sexuel) : rejeté (p. 2683).

Article 5 supprimé par le Sénat *(compétences du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit l'article permettant au comité d'hygiène et de sécurité de proposer des actions d'information et de prévention en matière de harcèlement sexuel) (p. 2684).

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 21 corrigé (sanctionne pénalement l'abus d'autorité en matière sexuelle) : rejeté (p. 2686).

Article 7 *nouveau* *(exception au principe général de la publicité des débats des juridictions civiles et pénales) :*

- *son* amendement n° 22 (réserve à la victime le droit de demander le huis clos) : devenu sans objet (p. 2687).

Après l'article 7 :

- *son* amendement n° 23 (prévoit l'affichage dans l'entreprise de la condamnation pour discrimination ou pour harcèlement sexuel) (p. 2687) : rejeté (p. 2688) ;

- *son* amendement n° 25 (prévoit l'affichage des dispositions de la loi sur le harcèlement sexuel dans les locaux de travail) : adopté (p. 2688) ;

- *son* amendement n° 24 (prévoit la création d'une ligne téléphonique d'accès à l'intention des victimes de harcèlement sexuel) : rejeté (p. 2689).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [30 juin 1992] :

Femmes : statut et égalité professionnelle (p. 3057).

Discussion des articles [30 juin 1992] :

Article 1er *(définition de l'abus d'autorité en matière sexuelle) :*

- *son* amendement n° 11 (supprime le renvoi superfétatoire à l'article 373 du code pénal relatif à la dénonciation calomnieuse) (p. 3057) : adopté (p. 3058) ;

- *son* amendement n° 12 (prévoit la nullité de plein droit du licenciement ou de la sanction prononcés contre la victime du harcèlement sexuel et octroie une indemnité minimale, égale à douze mois de salaire, si la victime n'exerce pas son droit à réintégration) : rejeté (p. 3058).

Article L. 122-47 du code du travail (sanctions disciplinaires) :

- *son* amendement n° 13 (de suppression) (p. 3058) : rejeté (p. 3059).

Article 2 *(interdiction de prendre en considération, lors de l'embauche et dans les actes de gestion du personnel, les faits liés au harcèlement sexuel : article L. 123-1 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 14 soutenu par M. Gilbert Millet (limite l'objet des entretiens d'embauche ou préalables à une promotion ou à un changement d'affectation à l'évaluation de la capacité professionnelle ; interdit tout questionnaire concernant la vie privée et l'aspect physique du demandeur d'emploi ou du salarié) (p. 3059) : adopté (p. 3061).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 15 (fixe le quantum de la sanction pénale pour harcèlement sexuel) : rejeté (p. 3061).

Article 5 supprimé par le Sénat *(compétence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rétablit l'article permettant au comité d'hygiène et de sécurité de proposer des actions d'information et de prévention en matière de harcèlement sexuel) (p. 3061, 3062).

Article 6 *(protection du fonctionnaire contre le harcèlement sexuel) :*

- *son* amendement n° 16 (supprime le renvoi superfétatoire à l'article 373 du code pénal relatif à la dénonciation calomnieuse) : adopté (p. 3062).

Après l'article 8 :

- *son* amendement n° 17 (prévoit l'affichage dans l'entreprise de la condamnation pour discrimination ou pour harcèlement sexuel) : rejeté (p. 3064).

Article 9 supprimé par le Sénat *(affichage de la loi dans l'entreprise et sur les lieux d'embauche) :*

- *son* amendement n° 18 (rétablit l'article prévoyant l'affichage dans les locaux de travail et d'embauche de la loi sur le harcèlement sexuel) (p. 3064) : adopté (p. 3065).

Vote des groupes :

Vote pour du groupe communiste (p. 3065).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [19 octobre 1992] :

Comités d'hygiène et de sécurité : rôle (p. 3941).

Communautés Européennes : directives : congé maternité et travail de nuit des femmes (p. 3941).

Elections et référendums : référendums : traité de Maastricht (p. 3941).

Entreprises : loi relative à l'abus d'autorité en matière sexuelle : affichage et règlement intérieur (p. 3942).

Femmes : statut et égalité professionnelle (p. 3941).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3941, 3942).

Procédures civile et pénale : huis clos et publicité des débats (p. 3942).

Salariés : entretiens et questionnaires d'embauche : réglementation (p. 3941).

Explications de vote :

Parlement : commission mixte paritaire : réunion et texte adopté (p. 3943).

Abstention du groupe communiste (p. 3943).

- Projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1992] :

Elèves : condition et inégalités (p. 2829)

Enseignement agricole : maîtres auxiliaires d'éducation physique : titularisation (p. 2830).

Enseignement privé : protocole d'accord du13 juin 1992 (p. 2830).

Enseignement supérieur :
- démocratisation : validation des acquis professionnels (p. 2829) ;
- enseignants-chercheurs : recrutement et gestion (p. 2830) ;
- universités nouvelles : organisation provisoire : organes et durée (p. 2830) ;
- vacataires : titularisation (p. 2830).

Entreprises : validation des acquis professionnels : information et participation (p. 2830).

Instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) (p. 2830).

Lois :
- loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation (p. 2819) ;
- projet de loi n° 2612 : concertation (p. 2830) ;
- projet de loi n° 2748 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage (p. 2830).

Politique économique et sociale : dépenses d'éducation (p. 2829).

Discussion des articles [25 juin 1992] :

Article 1er *(validation d'acquis professionnels en vue de l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur) :*

- *défavorable* (p. 2836) ;

- *soutient* l'amendement n° 25 de M. René Carpentier (précise que l'activité professionnelle dont la validation des acquis est demandée doit être en rapport avec l'objet de la demande) : rejeté (p. 2839) ;

- *soutient* l'amendement n° 26 de M. René Carpentier (prévoit que la validation des acquis professionnels est effectuée par le jury compétent pour délivrer le diplôme en cause) (p. 2839) : vote réservé (p. 2840) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2860) ;

- *soutient* l'amendement n° 27 de M. René Carpentier (prévoit que le jury de validation des acquis professionnels vérifie les savoirs fondamentaux du postulant) : adopté (p. 2840).

Article 4 *(possibilités de dérogations à la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur en vue de faciliter la mise en place de nouveaux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 33 de M. Georges Hage (de suppression) (p. 2845) : rejeté au scrutin public (p. 2846) ;

- *soutient* l'amendement n° 34 de M. Georges Hage (supprime l'extension des dérogations aux établissements créés dans les dix-huit mois précédant la promulgation de la loi) : rejeté (p. 2846).

Article 5 *(possibilité de déléguer tout ou partie des pouvoirs de recrutement et de gestion des personnels aux chefs d'établissement d'enseignement supérieur) :*

- *défavorable* (p. 2846) ;

- *soutient* l'amendement n° 35 de M. Georges Hage (de suppression) : vote réservé (p. 2847) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2860).

Article 6 *(possibilité pour des personnalités extérieures de participer aux organes de recrutement des enseignants-chercheurs, des écoles normales supérieures, des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de M. Georges Hage (limite cette possibilité aux cas de l'Ecole nationale des chartes et du Conservatoire national des arts et métiers) (p. 2848) : rejeté (p. 2849) ;

- *soutient* l'amendement n° 36 de M. René Carpentier (prévoit que la liste des personnalités est arrêtée par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur proposition du conseil d'administration des établissements en cause ; donne voix consultative à ces personnalités) : retiré (p. 2849).

Article 9 *(force probante de l'enregistrement télématique des vœux d'affectation et de mutation des enseignants-chercheurs) :*

- *soutient* l'amendement n° 40 de M. René Carpentier (prévoit que l'authenticité et la confidentialité des choix sont assurées par l'attribution d'un code d'accès et de validation) (p. 2850) : rejeté (p. 2851).

Article 10 *(possibilité de prolonger la fonction des personnels enseignants de l'enseignement supérieur atteints par la limite d'âge en cours d'année universitaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 rectifié de M. Georges Hage (subordonne cette prolongation à une demande expresse des intéressés) : rejeté (p. 2851).

Après l'article 13 :

- *soutient* l'amendement n° 42 de M. René Carpentier (prévoit que les établissements publics locaux d'enseignement peuvent, dans le cadre d'annexes pédagogiques, dispenser des enseignements adaptés à des élèves qui séjournent dans un établissement à caractère médical, sanitaire ou social) : rejeté (p. 2854).

Article 14 *(possibilité d'allonger la durée de l'année scolaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 43 de M. Georges Hage (prévoit que la durée de l'année scolaire des élèves et des personnels enseignants et assimilés peut être portée jusqu'à trente-huit semaines en cas d'aménagement du temps scolaire) : rejeté (p. 2854).

Explications de vote :

Elèves : condition et inégalités (p. 2859).

Vote contre du groupe communiste (p. 2859).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [7 juillet 1992] :

Article 2 *(validation d'acquis professionnels en vue de l'obtention d'un diplôme de l'enseignement technologique) :*

- *son* amendement n° 1 soutenu par M. Georges Hage (limite l'acquisition de titres ou diplômes de l'enseignement technologique par la voie de l'apprentissage aux formations allant jusqu'au niveau V) : rejeté (p. 3290) ;
- *son* amendement n° 2 (prévoit que le Gouvernement présentera, dans le délai de six mois, un bilan de l'application des dispositions existantes relatives à la validation des acquis pour les titres ou diplômes relevant de l'enseignement supérieur) : devenu sans objet (p. 3290).

Article 14 *bis* nouveau *(subventions d'investissement à l'enseignement privé) :*

- *son* amendement n° 4 soutenu par M. Georges Hage (de suppression) : vote réservé (p. 3294) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3296).

Après l'article 14 *bis* :

- *son* amendement n° 16 soutenu par M. Georges Hage (fixe un plafond aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat prises en charge par l'Etat ; impose de déduire les frais scolaires versés par les familles des subventions publiques versées à ces établissements ; impose aux établissements précités de transmettre chaque année leurs comptes à la chambre régionale des comptes et au préfet) (p. 3294) : rejeté (p. 3295).
- *son* amendement n° 17 soutenu par M. Georges Hage (précise que les établissements privés sous contrat respectent les mêmes principes de laïcité, de pluralisme et de droits des personnels que ceux régissant les établissements publics d'enseignement) (p. 3294) : rejeté (p. 3295).

Lecture définitive :

Vote des groupes [8 juillet 1992] :

Vote contre du groupe communiste (p. 3323).

- Projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament (n° 2714).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [30 juin 1992] :

Communautés européennes : transposition des directives en droit interne :
- directive n° 89-341/C.E.E. du Conseil du 3 mai 1989 : autorisation de mise sur le marché : principe, champ d'application et dérogations (p. 2997) ;
- directive n° 89-341/C.E.E. du Conseil du 3 mai 1989 : exportations : autorisation, certification et interdictions (p. 2997, 2998).

Hôpitaux et cliniques : hôpitaux : budgets et missions (p. 2997).

Hôpitaux et cliniques : pharmacie hospitalière : régime, missions et spécificités (p. 2996, 2997).

Laboratoires : concentration (p. 2997, 2998).

Médicaments : produits tropicalisés (p. 2998).

- Projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739).

Lecture définitive :

Vote des groupes [30 juin 1992] :

Abstention du groupe communiste (p. 3069).

- Projet de loi relatif à l'abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la Communauté économique européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée et de droits indirects (n° 2682).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [3 juillet 1992] :

Impôts locaux :
- taxe départementale sur le revenu (p. 3208) ;
- taxe d'habitation (p. 3208).

T.V.A. : suppression du taux majoré (p. 3208).

- Projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 4 nouveau *(modalités d'application de la taxe départementale sur le revenu) :*

- *favorable* (p. 3223) ;

Politique générale : parti socialiste : alliances avec la droite (p. 3223).

Vote des groupes :

Abstention du groupe communiste (p. 3227).

- Projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1992] :

Communautés européennes (p. 3239).

Epargne salariale (p. 3239).

Plan d'épargne en actions : dispositif : durées de détention (p. 3239).

Secteur public : privatisations (p. 3239).

« S.I.C.A.V. » monétaires (p. 3239).

- Projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [3 juillet 1992] :

Caisse nationale de prévoyance (C.N.P.) :
- personnels : statut (p. 3247) ;
- statut : transformation en société anonyme (p. 3247).

Communautés européennes : directives : transposition en droit interne : assurances : directive n° 90-619/C.E.E. du Conseil du 8 novembre 1990 : libre prestation de services (p. 3247).

Compagnies d'assurances : sociétés centrales publiques : ouverture du capital et appartenance au secteur public (p. 3247).

Secteur public : missions (p. 3247).

Vote contre du groupe communiste (p. 3249).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [15 octobre 1992] :

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de la commission (dispose que le plafond des dépenses pour l'élection des députés est de 250 000 F par candidat majoré de un franc par habitant de la circonscription) (p. 3757) ;
- *soutient* l'amendement n° 126 de M. Jean-Claude Lefort (diminue le plafond des dépenses autorisées de 500 000 F à 400 000 F dans les circonscriptions dont la population est supérieure à 80 000 habitants et de 400 000 F à 300 000 F dans celles où la population est inférieure à 80 000 habitants) (p. 3757) : devenu sans objet (p. 3759).

Après l'article 10 :

- *soutient* l'amendement n° 127 de M. Gilbert Millet (précise que les services de radio et de télévision, quel que soit leur statut judidique, concourent à l'expression pluraliste des partis ; fixe les règles qui déterminent le temps d'antenne auquel a droit chaque parti) (p. 3767) : rejeté (p. 3768) ;
- *soutient* l'amendement n° 128 de M. Louis Pierna (fixe les règles qui déterminent le temps d'antenne en période électorale) : rejeté (p. 3768) ;
- *soutient* l'amendement n° 130 de M. Gilbert Millet (abroge l'interdiction d'afficher en dehors des emplacements prévus à cet effet trois mois avant le premier jour du mois d'une élection) (p. 3768) : rejeté (p. 3769).

Article 11 *(art. 33 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : conditions de vente et de rémunération des prestataires de services) :*

- *ses observations* (p. 3774) ;

Publicité :
- emploi (p. 3775) ;
- presse et audiovisuel (p. 3774) ;
- transparence du marché et de l'espace publicitaire (p. 3775).

- Projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (n° 1395).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 octobre 1992] :

Communautés européennes : directive du 25 juillet 1985 : contenu et transposition en droit français (p. 3946).

Consommation : consommateurs : protection : conséquences positives ou négatives du projet de loi (p. 3946).

Pharmacie : industrie pharmaceutique : responsabilité (p. 3946).

Responsabilité du fait de défaut de sécurité des produits :
- exonérations pour risques de développement (p. 3946) ;
- responsabilité : victime : droit d'option entre les différents régimes de réparation (p. 3946).

Discussion des articles [19 octobre 1992] :

Article 1er *(art. 1386-1 à 1386-19 du code civil : création dans le livre III d'un titre IV* bis *: « De la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits ») :*

Après l'article 1386-8 du code civil :

- *soutient* l'amendement n° 19 de Gilbert Millet (propose que les associations de consommateurs, dans les limites fixées par décret en Conseil d'Etat, puissent porter assistance aux victimes pour la constitution des preuves ; dispose que les huissiers de justice constatent le préjudice et l'état du produit défectueux) : rejeté (p. 3949).

Article 1386-10 du code civil (causes d'irresponsabilité) :

- *soutient* l'amendement n° 20 de Gilbert Millet (de suppression) (p. 3949) : rejeté (p. 3950) ;
- *soutient* l'amendement n° 21 de Gilbert Millet (propose que le producteur demeure responsable lorsqu'il a été averti par les organisations syndicales ou les organismes représentatifs des salariés du défaut d'un produit) (p. 3949) : rejeté (p. 3950) ;
- *soutient* l'amendement n° 22 corrigé de Gilbert Millet (dispose que l'exonération de responsabilité pour risque de développement ne peut être appliquée aux produits pharmaceutiques) : rejeté (p. 3951).

Article 1386-17 du code civil (non-cumul avec les règles du code civil ayant pour effet de garantir la victime contre un défaut de sécurité) :

- *soutient* l'amendement n° 23 de Gilbert Millet (de suppression) (p. 3952) : retiré (p. 3953).

Vote des groupes :

Abstention du groupe communiste (p. 3954).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Jeunes : insertion : aide financière (p. 4398).

Personnes âgées : dépendance : prise en charge (p. 4411).

Postes et télécommunications. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1992] :

Administration : service public.

Audiovisuel : nouvelles technologies (p. 4452).

France Télécom :
- agents publics : reclassification (p. 4452) ;
- résultats et désendettement (p. 4452) ;
- statut : privatisation : conséquences directes (p. 4452).

Ministère des postes et télécommunications :
- crédits : montants, évolution, répartition (p. 4451) ;
- personnels : effectifs (p. 4451) (p. 4455).

Poste (La) :
- agents publics : reclassification (p. 4451) ;
- Livre vert postal : publication ; conséquences (p. 4451) ;
- service postal : qualité et modernisation (p. 4451).

Secteur public :
- application de la réforme transformant les postes et télécommunications en deux exploitants publics (loi du 2 juillet 1990) (p. 4451) ;
- industrie : nouvelles technologies (p. 4452).

Recherche et espace. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) (p. 4610, 4611).

Chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs-techniciens-administratifs (I.T.A.) :
- effectifs ; emplois (p. 4610, 4611) ;
- formation (p. 4611).

Energie : Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : financement : avenir (p. 4611).

Fonctionnaires et agents publics : délocalisation (p. 4611).

Recherche : ministère de la recherche et de l'espace :
- budget civil de recherche et de développement (B.C.R.D.) (p. 4610) ;
- crédits : montant, évolution, répartition, régulation (p. 4610) ;
- personnels ; carrières (p. 4610, 4611).

Recherche industrielle (p. 4610).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [6 novembre 1992] :

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) : missions et moyens (p. 4931).

Allocation d'insertion : suppression (p. 4932).

Chômage :
- indemnisation : U.N.E.D.I.C. (p. 4932) ;
- taux de chômage : situation et évolution (p. 4931).

Chômeurs de longue durée : nombre et évolution (p. 4931).

Contrats emploi-solidarité (C.E.S.) (p. 4931, 4945).

Emploi :
- politique de l'emploi : objectifs et moyens (p. 4932) ;
- situation : causes et évolution (p. 4931).

Entreprises : allégements fiscaux et de cotisations sociales (p. 4931).

Femmes : secrétariat d'Etat : crédits (p. 4932).

Formation professionnelle et promotion sociale : crédits (p. 4932).

Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4931).

Travail :
- durée du travail : réduction (p. 4931) ;
- travail à temps partiel (p. 4931).

Questions :

Communautés européennes : droit communautaire : harmonisation de la législation du travail (p. 4959).

Education nationale et culture. - Enseignement scolaire. - *Questions* [10 novembre 1992] :

Enseignement maternel et primaire : accueil des enfants (p. 5127).

Jeunesse et sports. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1992] :

Associations : vie associative : crédits, postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) (p. 5241).

Collectivités locales : dépenses sportives (p. 5240).

Femmes : contraception (p. 5240).

Fonction publique territoriale : maîtres nageurs sauveteurs : statut (p. 5240).

Jeunes : insertion sociale (p. 5240).

Ministère de la jeunesse et des sports : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5240).

Sports : football : Coupe du monde 1998 : grand stade (p. 5241).

Transports : S.N.C.F. : tarifs et conditions de voyage des groupes (p. 5240).

Industrie et commerce extérieur. - *Questions* [16 novembre 1992] :

Industrie : automobiles et cycles : Renault : politique sociale : employés : augmentations de salaires (p. 5466).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003).

Première lecture :

Discussion des articles [27 novembre 1992] :

Article 2 *(institution du Comité de sécurité transfusionnelle et de l'Agence française du sang) :*

Article L. 667-1 du code de la santé publique (institution du Comité de sécurité transfusionnelle) :

- *soutient* l'amendement n° 66 de M. Gilbert Millet (précise la composition du comité) : rejeté (p. 6202).

Article 3 *(dispositions relatives aux établissements de transfusion sanguine) :*

Article L. 668-1 du code de la santé publique (activité et statut des établissements) :

- *soutient* l'amendement n° 9 de M. Gilbert Millet (supprime la faculté reconnue aux établissements de transfusion sanguine de constituer des groupements d'intérêt public) : rejeté (p. 6213).

Article 9 *(régime transitoire applicable aux produits dérivés stables) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de M. Gilbert Millet (impose aux radios et aux télévisions la diffusion régulière d'émissions pour encourager le don du sang) (p. 6226) : rejeté (p. 6227).

Après l'article 9 :

- *soutient* l'amendement n° 143 de M. Gilbert Millet (autorise la collecte de sang sur le lieu et pendant la durée du travail sans que l'employeur puisse s'y opposer) : retiré (p. 6227).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 décembre 1992] :

Droit pénal : entraves à l'I.V.G. : délit (p. 6540).

Emploi (p. 6541).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale : amélioration (p. 6540).

Finances publiques : deniers publics : contrôle (p. 6541).

Handicapés : allocations : revalorisation (p. 6541).

Impôts et taxes : revenus financiers et immobiliers : taxation (p. 6541).

Lois : projet de loi n° 3075 portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (p. 6540, 6541).

Personnes âgées :
- décloisonnement sanitaire social et forfait soins (p. 6541) ;
- dépendance (p. 6541).

Retraites : généralités : pensions de retraite : revalorisation (p. 6541).

Risques professionnels :
- associations : assurance pour le compte des bénévoles (p. 6540) ;
- maladies professionnelles : reconnaissance (p. 6540).

Santé publique :
- médecine d'urgence : centres anti-poisons (p. 6540) ;
- transfusion sanguine : transmission du virus de l'hépatite C : indemnisation (p. 6541).

Sécurité civile : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 6540).

Travail : licenciements : plan de reclassement (p. 6541).

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 1er *(généralisation du maintien des droits aux prestations en nature de l'assurance maladie et maternité pour les personnes veuves et divorcées ayant eu au moins trois enfants) :*

- *favorable* (p. 6552, 6554) ;

Femmes :
- mères de famille : statut social et salaire maternel (p. 6554) ;
- veuves (p. 6553).

Article 4 *(réforme du régime de reconnaissance des maladies professionnelles) :*

- *son* amendement n° 15 (étend l'obligation d'établir un lien direct entre le travail habituel et l'origine de la maladie au cas où ce travail ne figure pas sur une liste indicative des travaux susceptibles de provoquer cette maladie) (p. 6561) : retiré (p. 6562) ;

- *favorable* à l'amendement n° 58 de M. Alfred Recours (supprime la condition selon laquelle la maladie professionnelle non inscrite dans un tableau doit être « essentiellement » causée par le travail habituel de la victime pour être reconnue) (p. 6563) ;

- *son* amendement n° 18 (précise que le salarié peut faire appel de la décision de la caisse primaire qui refuse de reconnaître l'origine professionnelle de sa maladie et être entendu par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles) : rejeté (p. 6564) ;

- *son* amendement n° 19 (prévoit que la Caisse nationale d'assurance maladie procède à « une centralisation des pathologies reconnues d'origine professionnelle et non désignées dans un tableau de maladies professionnelles ») : rejeté (p. 6564).

Article 9 *(statut des correspondants locaux de presse) :*

- *son* amendement n° 59 (de suppression) (p. 6568) : rejeté (p. 6569) ;

- *favorable* à l'amendement n° 61 de M. Alfred Recours (maintient la collecte d'informations relatives « à une activité sociale particulière » comme l'une des formes du travail du correspondant de presse ; supprime les dispositions relatives aux vendeurs-colporteurs de presse ; précise que la cotisation partiellement prise en charge par l'Etat est celle d'assurance maladie) (p. 6569).

Article 10 *(exclusion des actes de biologie des tarifs des cliniques) :*

- *son* amendement n° 20 (de suppression) : rejeté (p. 6570).

Article 13 *(validation de la tarification des accidents du travail pour 1988 et 1989 et abattement forfaitaire sur les cotisations d'accidents du travail pour 1993) :*

- *son* amendement n° 21 soutenu par M. Louis Pierna (supprime le paragraphe III de l'article qui diminue de 4 p. 100 le montant des cotisations d'accidents du travail pour l'année 1993) : rejeté (p. 6578).

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 22 soutenu par M. Louis Pierna (augmente de 2 p. 100 « la contribution des entreprises au financement de la sécurité sociale ») : rejeté (p. 6578) ;

- *son* amendement n° 23 soutenu par M. Louis Pierna (institue une « cotisation sociale » de 14,5 p. 100 assise sur les revenus mobiliers) : rejeté (p. 6578).

Article 15 *(sanction des entraves à l'interruption volontaire de grossesse) :*

- *son* amendement n° 34 soutenu par M. Louis Pierna (permet aux associations de défense et de protection de la femme d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6586) : retiré (p. 6587).

Après l'article 15 :

- *son* amendement n° 33 rectifié soutenu par M. Louis Pierna (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6587) : adopté au scrutin public après modifications (p. 6592).

Article 16 *(adaptation de l'interdiction du partage d'honoraires à l'exercice des professions médicales sous forme de société) :*

- *son* amendement n° 24 (de suppression) : rejeté (p. 6593).

Article 17 *(garanties concernant la mise en œuvre des systèmes d'information dans les établissements de santé) :*

- *son* amendement n° 25 soutenu par M. Louis Pierna (exclut les données nominatives de l'obligation de transmettre les données médicales nécessaires à l'analyse de l'activité des établisssements de santé) (p. 6593) : rejeté (p. 6594).

Article 18 *(modifications rédactionnelles de la loi portant réforme hospitalière) :*

- *son* amendement n° 26 (supprime le paragraphe I de l'article qui précise qu'une autorisation dérogatoire de reconversion d'un établissement de santé peut être subordonnée à une réduction de ses capacités) : rejeté (p. 6594).

Article 19 *(exercice des activités de laboratoires d'analyses de biologie médicale sous forme de société) :*

- *son* amendement n° 27 (supprime le paragaphe I de l'article qui prévoit la possibilité d'exploiter un laboratoire d'analyses de biologie médicale sous la forme d'une société d'exercice libéral à forme anonyme ou en commandite par actions) : rejeté (p. 6595).

Article 20 *(réforme des conditions de garantie et d'exercice de la réassurance applicables aux mutuelles) :*

- *son* amendement n° 157 (pérennise les services de garantie propres aux fédérations nationales mutualistes ; prévoit la garantie financière et le contrôle de ces services par la caisse mutualiste de garantie ; supprime la commission de contrôle de la mutualité) (p. 6600) : rejeté (p. 6601).

Avant l'article 21 :

- *son* amendement n° 28 rectifié soutenu par M. Louis Pierna (subordonne la validité d'une procédure de licenciement économique à la présentation, par l'employeur, d'un plan de reclassement des salariés et à la consultation des représentants du personnel) (p. 6603) : adopté (p. 6604) ;

- *soutient* l'amendement n° 29, deuxième rectification, de M. René Carpentier (institue une commission départementale de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'apprentissage, composée d'élus locaux, de représentants des organisations syndicales représentatives et des employeurs, chargée de donner son avis sur l'utilisation des réductions d'impôts pour dépenses de formation professionnelle et des crédits de l'Etat ayant le même objet) : adopté après modifications (p. 6605).

Article 22 *(amélioration du régime des pensions et rentes viagères d'invalidité versées à des ayants droit de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire décédés à la suite d'un acte de violence subi dans l'exercice de leurs fonctions) :*

- *son* amendement n° 53 (étend le champ d'application de l'article à l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire) : adopté (p. 6606).

Article 24 *(intégration dans le corps des ingénieurs des mines) :*

- *ses observations* (p. 6607) ;

D.O.M.-T.O.M. : D.O.M. : la Réunion : S.M.I.C. (p. 6607).

Après l'article 24 :

- *son* amendement n° 32 rectifié (institue une journée nationale des droits de l'enfant ; prévoit le dépôt d'un rapport annuel sur la mise en œuvre de la convention internationale des droits de l'enfant) : retiré (p. 6619) ;

- *son* amendement n° 30 (prévoit que les usagers des organismes paritaires qui exercent une mission de service public peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix afin de faciliter leurs démarches auprès de ces organismes) : rejeté (p. 6619) ;

- *son* amendement n° 31 soutenu par M. Louis Pierna (punit d'une amende l'interdiction ou la tentative d'interdire aux chiens-guides d'aveugles l'accès des lieux ouverts au public) (p. 6619) : adopté (p. 6620).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 décembre 1992] :

Droit pénal : auto-avortement : dépénalisation (p. 7689).

Emploi (p. 7689).

Finances publiques : deniers publics : contrôle (p. 7689).

Travail : licenciements économiques : plan de reclassement (p. 7689).

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

Article 15 *(sanction des perturbations au fonctionnement d'un établissement de santé) :*

- *son* amendement n° 22 (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture compte tenu d'une modification permettant aux associations de défense et de protection de la femme d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 7715) : rejeté (p. 7717).

Article 15 *bis* supprimé par le Sénat *(dépénalisation de l'auto-avortement) :*

- *son* amendement n° 23 (rétablit l'article supprimé par le Sénat et supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de la fourniture des moyens matériels de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) (p. 7717, 7718) : retiré (p. 7720).

Après l'article 19 *quater* :

- *son* amendement n° 24 rectifié (prévoit que l'interdiction du territoire français n'est pas applicable à l'égard du condamné étranger atteint d'une pathologie grave nécessitant des soins complexes) : vote réservé (p. 7724) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766).

Article 21 A supprimé par le Sénat *(aménagements apportés à la procédure de licenciement économique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 103 rectifié de M. Alfred Recours (subordonne la validité d'une procédure de licencement collectif pour motif économique dans les entreprises de plus de cinquante salariés à l'inclusion dans le plan social de mesures destinées à faciliter le reclassement des salariés concernés ; donne compétence à l'autorité administrative pour vérifier le contenu de ces mesures de reclassement) (p. 7745) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 106 du Gouvernement (subordonne la validité d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique dans les entreprises de plus de cinquante salariés à l'inclusion dans le plan social de mesures en vue de faciliter le reclassement des salariés concernés ; énumère ces mesures de reclassement ; donne compétence à l'autorité administrative pour constater l'absence de plan social) (p. 7745) ;

- *son* amendement n° 83 rectifié (soumet l'autorisation, par l'autorité administrative, des plans de licencements économiques à l'existence d'un plan de reclassement des salariés concernés préalablement présenté aux représentants du personnel) (p. 7743) : vote réservé (p. 7745) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766) ;

- *son* amendement n° 92 (subordonne la validité d'une procédure de licenciement économique à la présentation, par l'employeur, d'un plan de reclassement des salariés et à la consultation des représentants du personnel) : vote réservé (p. 7745) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766) ;

Travail : licenciements économiques :

- autorisation administrative, plan social et plan de reclassement (p. 7745) ;
- multiplication (p. 7745).

Article 21 B supprimé par le Sénat *(commission départementale de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'apprentissage) :*

- *son* sous-amendement n° 98 (prévoit que la commission départementale de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'apprentisssage, se réunit au moins deux fois par an) à l'amendement n° 56 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7747) ; vote réservé (p. 7748) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766) ;

- *son* sous-amendement n° 97 (supprime le renvoi à un décret en Conseil d'Etat de la fixation des conditions d'application de l'article) à l'amendement n° 56 de la commission : vote réservé (p. 7748) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 25 de M. René Carpentier (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale compte tenu de deux modifications, l'une prévoyant la réunion de la commission précitée au moins deux fois par an, l'autre supprimant le renvoi à un décret en Conseil d'Etat de la fixation des conditons d'application de l'article) (p. 7747) : vote réservé (p. 7748) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766).

Après l'article 35 :

- *soutient* l'amendement n° 63 de la commission (relève le montant des amendes pour infraction aux règles d'utilisation des sols) : adopté (p. 7756).

Après l'article 43 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 du Gouvernement (pérennise le régime de cessation progressive d'activité des fonctionnaires) (p. 7762) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 65 de la commission (crée un titre V du projet de loi sur l'autonomie et la prise en charge des personnes âgées dépendantes dont le chapitre premier est intitulé : « L'allocation, autonomie et dépendance ») (p. 7766).

- Projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (n° 3075).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [10 décembre 1992] :

Assurance maladie-maternité :

- cotisations patronales : assiette (p. 6897) ;
- prestations en nature : niveau (p. 6897).

Départements : aide sociale :

- compétences et financement (p. 6898) ;
- inégalités et dotation de péréquation (p. 6898).

Emploi : détérioration et conséquences (p. 6897).

Fonds de solidarité vieillesse : création, missions et ressources (p. 6897).

Impôts et taxes :

- avoir fiscal (p. 6897) ;
- contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 6897) ;
- impôt de solidarité sur la fortune (I.S.F.) (p. 6898) ;
- prélèvement sur les revenus de capitaux mobiliers (p. 6897).

Lois : proposition de loi n° 1733 relative au financement de la sécurité sociale (p. 6897).

Personnes âgées :

- aide ménagère (p. 6898) ;
- allocation autonomie et dépendance : création, montant et conditions d'attribution (p. 6898) ;
- hospices : plan de médicalisation des lits et humanisation (p. 6898).

Retraites : généralités :

- régimes par capitalisation (p. 6897) ;
- régimes par répartition (p. 6898).

Sécurité sociale :

- allocations familiales : montant et financement (p. 6897) ;
- caisses : élections des conseils d'administration (p. 6897) ;
- historique (p. 6897).

Discussion des articles [10 décembre 1992] :

Article 1er *(institution du Fonds de solidarité vieillesse) :*

- *défavorable* (p. 6919).

Avant l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (introduit dans le projet de loi un titre III « relatif à l'autonomie et à la prise en charge des personnes âgées dépendantes » et un chapitre premier intitulé : « L'allocation, autonomie et dépendance ») (p. 6925).

- Projet de loi portant réforme du régime pétrolier (n° 3025).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 décembre 1992] :

Carburants :

- raffinage (p. 7213) ;
- stocks ; Société anonyme de gestion des stocks stratégiques (Sagess) (p. 7213).

Commerce extérieur : Moyen Orient : dépendance pétrolière de la France (p. 7213).

Mer et littoral : pavillons : immatriculation aux Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) et Kerguelen (p. 7213).

Transports maritimes : navires pétroliers : sécurité (p. 7213, 7214).

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Article 2 *(principe des stocks stratégiques) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de M. Jean Tardito (porte, à compter du 1er janvier 1996, les stocks stratégiques au niveau de cent vingt jours de consommation de l'année précédente) (p. 7218) : rejeté (p. 7219).

Article 6 *(obligation de pavillon) :*

- *défavorable* (p. 7223, 7224) ;

Mer et littoral :

- marine marchande : protection (p. 7223, 7224) ;
- pavillon : immatriculation aux Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) (p. 7223, 7224).

- *soutient* l'amendement n° 46 de M. André Duroméa (propose que la capacité de transport maritime que doit détenir tout propriétaire d'une unité de distillation atmosphérique soit non seulement sous pavillon français mais également immatriculé dans un port de France métropolitaine) (p. 7224) : rejeté (p. 7225).

Article 7 *(information de l'autorité administrative) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de M. André Duroméa (remplace les termes « autorité administrative » par ceux d'« administration des douanes ») (p. 7225) : rejeté (p. 7229).

Article 14 *(sanctions en cas de manquement aux obligations d'information) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 de M. Jean Tardito (propose que l'astreinte puisse être remplacée par une obligation de réduction de 5 centimes au titre du prix des carburants vendus aux distributeurs) : rejeté (p. 7229).

Après l'article 18 :

- *soutient* l'amendement n° 39 de M. Jean Tardito (prévoit, à compter du 1er janvier 2005, l'interdiction de l'accès aux ports français des navires transportant des produits dangereux et non équipés de double coque et de double fond) (p. 7230) : rejeté (p. 7231) ;
- *soutient* l'amendement n° 40 de M. Jean Tardito (instaure, auprés du ministre chargé de la mer, une commission chargée d'étudier les conséquences de l'équipement des navires de double coque et de double fond) (p. 7230) : rejeté (p. 7231) ;
- *son* amendement n° 41 (stipule que le Gouvernement prendra des initiatives internationales de prévention de pollution maritime et visant à la signature d'une convention portant sur l'amélioration de la construction des navires) (p. 7230) : adopté (p. 7231).

Explications de vote :

Mer et littoral : marine marchande : flotte : sécurité (p. 7231, 7232).

Vote contre du groupe communiste (p. 7231, 7232).

- Projet de loi relatif à l'emploi et au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 décembre 1992] :

Assurance chômage : U.N.E.D.I.C. : déficit (p. 7563).

Emploi : situation (p. 7563).

Préretraites : préretraites progressives : activités de tutorat (p. 7562).

Revenus : revenus financiers et salariaux : évolution comparée (p. 7562).

Travail : durée : réduction (p. 7563).

Travail à temps partiel : incitation :
- cotisations sociales : abattement (p. 7562) ;
- heures complémentaires : régime (p. 7562).

Discussion des articles [18 décembre 1992] :

Article 3 *(chapitre II bis du titre II du livre III du code du travail : abattement de cotisations sociales applicable aux contrats à durée indéterminée à temps partiel) :*

- *son* amendement n° 34 (de conséquence) : adopté (p. 7564) ;
- *son* amendement n° 30 rectifié (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture qui exclut du bénéfice de l'abattement les contrats qui prévoient plus d'une interruption d'activité au cours de la même journée) : devenu sans objet (p. 7565) ;
- *son* amendement n° 31 (de conséquence) (p. 7565) : devenu sans objet (p. 7566).

Article 10 ter *(art. L. 321-13 du code du travail : exonération de la contribution Delalande) :*

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (de suppression) (p. 7568).

Article 24 supprimé par le Sénat *(art. L. 231-12 du code du travail : pouvoirs du contrôleur du travail en cas de danger grave et imminent sur un chantier) :*

- *son* amendement n° 33 (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7572) : retiré (p. 7573) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 27 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat compte tenu de la précision que le contrôleur du travail intervient par délégation de l'inspecteur du travail et sous son autorité) (p. 7573).

Vote des groupes :

Vote contre du groupe communiste (p. 7574).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 décembre 1992] :

Assemblée nationale : texte adopté en deuxième lecture (p. 7619).

Lecture définitive [20 décembre 1992] :

Vote des groupes :

Vote contre du groupe communiste (p. 7667).

Rappel au règlement : souhaite que d'éventuels amendements déposés sur le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social fassent l'objet d'un examen approfondi ; proteste contre les conditions de travail [19 décembre 1992] (p. 7605).

- Projet de loi relatif aux relations entre transporteurs routiers de marchandises donneurs d'ordres et sous-traitants (n° 2919).

Commission mixte paritaire :

Vote des groupes [19 décembre 1992] :

Abstention du groupe communiste (p. 7619).

- Ses observations sur le rappel au règlement de : *Zeller (Adrien)* [19 décembre 1992] (p. 7633).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [21 décembre 1992] :

Administration : ministère des affaires sociales et de la santé : Agence du médicament : création, statut, compétences et fonctionnement (p. 7675).

Agence française du sang : statut, compétences, pouvoirs et moyens (p. 7675).

Communautés européennes : droit communautaire : directive du 14 juin 1989 sur les médicaments dérivés du sang ou du plasma humain (p. 7675).

Transfusion sanguine :
- dons du sang : volontariat, gratuité et anonymat (p. 7675) ;
- importations de produits sanguins (p. 7675) ;
- produits stables : soumission au régime du médicament (p. 7675).

Transfusion sanguine : organisation : Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (p. 7675).

Vote des groupes :

Vote contre du groupe communiste (p. 7675).

JACQUAT (Denis)

Député de la Moselle

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (affaires sociales et santé : affaires sociales et intégration : personnes âgées) [11 juin 1992] (p. 3717).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614) [*J.O.* du 23 juin 1992] (p. 8199).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8391).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8392).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2729) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794) [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8548).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2733) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738) [*J.O.* du 2 octobre 1992] (p. 13688).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3128), adoptée par le Sénat, renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 12 décembre 1992] (p. 17056).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 16 décembre 1992] (p. 17227).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3194) portant saisine de la commission d'instruction prévue par l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice pour M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003) [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17438).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) [20 décembre 1992] (p. 17492).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'institution d'une garantie de l'état pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (n° 2984) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17635).

DEPOTS

Proposition de loi relative à la **création du statut de prisonnier de Tambow et camps assimilés (n° 2549)** [21 janvier 1992].

Proposition de loi tendant à instituer une **réduction fiscale** au profit des **contribuables mettant à la disposition d'une association un local de leur habitation principale (n° 2580)** [19 février 1992].

Proposition de loi tendant à l'abrogation de l'article 5 de la loi n° 91-1406 du 31 décembre 1991 relatif au **régime local d'assurance maladie (n° 2647)** [29 avril 1992].

Proposition de loi tendant à **améliorer les dispositif de rachat des cotisations de retraite** des **conjoints-collaborateurs d'artisans et commerçants (n° 2853)** [30 juin 1992].

Proposition de résolution tendant à la constitution d'une **commission d'enquête** chargée **d'instruire l'ensemble des responsabilités dans le cadre de la commercialisation par le centre national de la transfusion sanguine de produits sanguins contaminés par le virus du sida (n° 2909)** [15 juillet 1992].

Proposition de loi tendant à **conférer aux déficients auditifs ou de la parole le bénéfice de dispositions applicables aux adultes handicapés (n° 2927)** [22 septembre 1992].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome IV : **affaires sociales et santé : affaires sociales et intégration : personnes âgées : les veuves âgées (n° 2946)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Politique de la ville :** activités privées du ministre de la ville ; club de football : Olympique de Marseille ; direction d'entreprises : compatibilité avec l'exercice de la fonction de ministre [29 avril 1992] (p. 761, 762).

- **Enseignement privé :** engagement financier de l'Etat ; financement de l'enseignement privé par les collectivités locales : perspectives ; dialogue entre le Gouvernement et les représentants de l'enseignement catholique [20 mai 1992] (p. 1451, 1452, 1453).

- **Dépendance des personnes âgées :** politique de la vieillesse ; autonomie par rapport aux revenus ; médicalisation des lits et relèvement des forfaits soins [21 octobre 1992] (p. 4047, 4048).

à un ministre :

- **Travail** [21 mai 1992] :

Contrats de retour à l'emploi (C.R.E.) : extensions aux veuves de plus de 50 ans (p. 1499).

Contrats emploi-solidarité :
- contribution des employeurs (p. 1499) ;
- jeunes (p. 1500).

Emploi : chômage partiel : aides ménagères (p. 1499).

Handicapés : insertion professionnelle : rôle du Fonds national d'insertion professionnelle des personnes handicapées (A.G.E.F.I.P.H.) (p. 1500).

Jeunes : revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : extension aux jeunes de moins de 25 ans (p. 1500).

- Affaires sociales et intégration [11 juin 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :

- aides ménagères : droit local d'Alsace-Lorraine (p. 2243) ;
- centres de formation des travailleurs sociaux : financement (p. 2243).

Handicapés :

- allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) (p. 2244) ;
- auxiliaires de vie (p. 2244) ;
- commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) : fonctionnement (p. 2244) ;
- insertion professionnelle et sociale : centres d'aide par le travail (C.A.T.) (p. 2244).

Personnes âgées : personnes âgées dépendantes : actions innovantes : financement (p. 2244).

Retraites : régime général : pensions de réversion : taux (p. 2244).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Sécurité civile : catastrophes : Bastia : stade de Furiani (p. 1372).

Ses observations sur l'examen en commission de l'amendement du Gouvernement relatif à la sécurité sur les stades (p. 1387).

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 5 *(capital social des sociétés à objet sportif : article 13 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 67 de M. Francis Saint-Ellier (soumet à l'autorisation préalable de la Commission des opérations de bourse tout appel à l'épargne publique de la part des groupements sportifs) (p. 1397) : adopté (p. 1398).

Article 9 *(protection des titres délivrés par les fédérations sportives délégataires : article 17 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *favorable* à l'amendement n° 37 de M. Edouard Landrain (prévoit une interdiction d'organiser des compétitions sportives en cas d'infractions répétées aux règles de protection des titres délivrés par les fédérations sportives délégataires) : rejeté (p. 1404) ;

- *son* sous-amendement oral à l'amendement n° 37 (prévoit qu'un décret fixe les conditions dans lesquelles est prononcée l'interdiction) : rejeté (p. 1404).

Article 12 *(droit d'exploitation des manifestations sportives et droit à l'information sportive : articles 18-1 et 18-2 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 97 rectifié (garantit le droit à l'information par la presse écrite et audiovisuelle sur les manifestations sportives et le libre accès des représentants de la presse aux sources d'information sur ces manifestations) : rejeté (p. 1409).

Article 13 *(rôle des collectivités territoriales : article 19-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 69 de M. Francis Saint-Ellier (limite au financement des équipements sportifs les garanties d'emprunt accordées aux groupements sportifs par les collectivités territoriales) : adopté après modifications au scrutin public (p. 1410).

Après l'article 17 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 65 du Gouvernement (définit le régime d'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives accueillant des spectateurs et les pouvoirs de réglementation et d'organisation des manifestations sportives reconnus aux fédérations délégataires : articles 42-1 à 42-8 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1415, 1418) ;

Délinquance et criminalité : sanctions pénales (p. 1415).

Fédérations sportives : homologation des installations sportives (p. 1415).

Sécurité civile :

- commissions départementales de sécurité (p. 1415) ;
- commission nationale de sécurité des enceintes sportives : création (p. 1415) ;
- installations et manifestations sportives : places assises et numérotées (p. 1415).

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 111 rectifié de M. Thierry Mandon (ajoute à la loi du 16 juillet 1984 un article 42-6-1 qui institue un délit de provocation des spectateurs à la haine ou à la violence à l'égard de l'arbitre ou d'un groupe de personnes) à l'amendement n° 65 du Gouvernement (p. 1417).

Article 18 *(conditions d'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation des activités physiques ou sportives : article 43 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 70 (n'autorise qu'à titre temporaire l'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation sportifs en l'absence d'un diplôme d'Etat) : rejeté (p. 1419).

Article 19 *(autorisations spécifiques dérogatoires à l'exigence d'un diplôme pour l'exercice d'une activité rémunérée : article 43-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 71 (de suppression) : rejeté (p. 1421).

Explications de vote :

Médecine sportive : dopage (p. 1427).

Sanctions pénales (p. 1427).

Sécurité civile : catastrophes : Bastia : stade de Furiani (p. 1427).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 1427).

- Projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mai 1992] :

Assistantes maternelles agréées : statut :

- agrément : régime (p. 1462) ;
- formation : obligation (p. 1462) ;
- rémunération : calcul, mensualisation et minimum (p. 1462).

Discussion des articles [20 mai 1992] :

Article 1er *(principe de l'agrément préalable : article 123-1 du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 55 de M. Jean-Yves Chamard (prévoit une sensibilisation aux conditions d'accueil avant l'attribution d'un agrément pour accueil permanent) ; rectifié oralement par son auteur (renvoie à un décret la fixation des conditions de cette sensibilisation) (p. 1473).

Article 3 *(art. 123-3 du code de la famille et de l'aide sociale : contrat d'accueil) :*

- *ses observations* (p. 1477).

Article 7 *(formation des assistantes maternelles à titre permanent) :*

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (prévoit une obligation de formation d'une durée minimale de soixante heures dans les cinq années suivant l'agrément) (p. 1482).

Explications de vote :

Assistantes maternelles agréées : formation (p. 1490).

Départements : compétences et charges d'aide sociale (p. 1490).

Vote pour des groupes U.D.C. et U.D.F. (p. 1490).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Assistantes maternelles agréées : statut :
- formation : obligation, financement et régime transitoire (p. 2614) ;
- reconnaissance professionnelle (p. 2614) ;
- rémunération : calcul, mensualisation et minimum (p. 2614).

Départements : compétences et charges d'aide sociale (p. 2614).

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 1er *(principe de l'agrément préalable : article 123-1 du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 7 de Mme Muguette Jacquaint (institue une formation initiale d'une durée de quarante heures préalablement à la délivrance de l'agrément) (p. 2616).

Vote des groupes :

Vote pour du groupe U.D.F. (p. 2614).

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Première lecture :

Discussion des articles [4 et 5 juin 1992] :

Article 1er *(art. L 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie) :*

- *son* amendement n° 19 (de suppression) soutenu par M. Gilbert Gantier (p. 1975) : vote réservé (p. 1976) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 20 corrigé soutenu par M. Gilbert Gantier (substitue la notion de dépenses prises en charge par les régimes d'assurance maladie à celle de dépenses présentées au remboursement des mêmes régimes pour la fixation du taux global d'évolution des dépenses de maladie) (p. 1976) : vote réservé (p. 1977) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 21 soutenu par M. Gilbert Gantier (prévoit que le taux d'évolution global des dépenses de maladie est fixé en prenant en compte les accords de régulation négociés avec l'ensemble des acteurs du système de santé) (p. 1977) : vote réservé (p. 1978) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins) :*

- *son* amendement n° 22 (de suppression) soutenu par M. Gilbert Gantier (p. 1979) : vote réservé (p. 1980) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 3 *(art. L. 162-6 du code de la sécurité sociale : modalités d'entrée en vigueur et champ d'application de la convention nationale des médecins) :*

- *son* amendement n° 23 soutenu par M. Gilbert Gantier (de suppression) : vote réservé (p. 2027) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

- *son* amendement n° 24 (de suppression) (p. 2028) : vote réservé (p. 2029) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *son* amendement n° 25 (rédactionnel) : vote réservé (p. 2030) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *favorable* à l'amendement n° 67 de M. Philippe Sanmarco (prévoit la prise en compte des transferts d'activités découlant de la coordination des différents intervenants du système de soins pour la fixation des taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire et des tarifs des honoraires médicaux) (p. 2030) ;

- *son* amendement n° 26 deuxième correction (prévoit la prise en compte des transferts entre les catégories de dépenses découlant de l'évolution du système de soins pour la fixation des taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire et des tarifs des honoraires médicaux) : vote réservé (p. 2030) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (retient, pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire, la notion de dépenses présentées au remboursement et entrant dans le champ des régimes d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès et accidents du travail, et précise que ces taux concernent les prescriptions à hauteur du montant servant de base au remboursement) (p. 2031) ;

- *son* amendement n° 27 (rédactionnel) : vote réservé (p. 2032) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *soutient* l'amendement n° 100 de M. Jean-Pierre Foucher (supprime la notion de dépenses présentées au remboursement pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) (p. 2032) : vote réservé (p. 2033) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 28 (retient la notion de dépenses prises en charge par l'assurance maladie pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) : vote réservé (p. 2033) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *soutient* l'amendement n° 101 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que les honoraires des médecins, les frais accessoires et les prescriptions sont pris en compte à hauteur du montant servant de base au remboursement pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) (p. 2033) : vote réservé (p. 2034) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 95 (prévoit que l'annexe à la convention relative aux taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire prend en compte les modifications législatives ou réglementaires intervenues dans la prise en charge des dépenses de santé) : vote réservé (p. 2034) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article L. 162-6-3 du code de la sécurité sociale (pénalités financières) :

- *son* amendement n° 29 corrigé (précise que l'application des pénalités financières au médecin dépassant le taux prévisionnel d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation) (p. 2036) : vote réservé (p. 2037) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 68 de M. Philippe Sanmarco (précise que l'application des pénalités financières aux médecins dépassant les taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation) (p. 2037) ;

- *son* amendement n° 31 deuxième correction (prévoit que l'application des pénalités financières pour dépassement du taux prévisionnel d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation dans le cas des médecins pratiquant des tarifs différents de ceux fixés par la convention médicale) : vote réservé (p. 2038) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 5 *(dispositions transitoires) :*

- *son* amendement n° 32 (de suppression).(p. 2038) : vote réservé (p. 2039) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *son* amendement n° 33 (de suppression) (p. 2039) : vote réservé (p. 2040) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 34 (supprime toute référence aux collèges d'électeurs) (p. 2040) : vote réservé (p. 2041) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 7 *(élection des membres des unions) :*

- *son* amendement n° 35 (de suppression) : vote réservé (p. 2042) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 36 (supprime les collèges d'électeurs distincts des généralistes et des spécialistes) (p. 2042) : vote réservé (p. 2043) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 37 (de conséquence) soutenu par M. Jean-Pierre Foucher (p. 2043) : vote réservé (p. 2043) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Après l'article 7 :

- *ses observations sur la demande de réserve* de la discussion des amendements après l'article 7 et des articles 8, 9 et 10 (p. 2043).

Après l'article 10 :

- *défavorable* aux amendements identiques n° 73 de M. Philippe Sanmarco et n° 96 de M. Jean-Pierre Foucher (insérent dans le code de la sécurité sociale des dispositions relatives aux relations des infirmiers avec l'assurance maladie qui donnent un fondement législatif au dispositif de régulation concertée des dépenses de soins infirmiers prévu par les protocoles d'accord du 23 décembre 1991 et l'avenant n° 1 de la convention nationale des infirmiers) (p. 2046).

Rappel au règlement : condamne l'application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2047).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [1ier décembre 1992] :

Conventions médicales : accord du 14 octobre 1990 (p. 6358).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :

- maîtrise négociée : dépenses prises en compte (p. 6358) ;
- maîtrise négociée : dispositif et régime des sanctions (p. 6358) ;
- méthodes d'évaluation et codage des actes et des pathologies (p. 6358).

Professions médicales :

- médecins : exercice libéral (p. 6358) ;
- médecins : secret médical (p. 6358) ;
- unions de médecins exerçant à titre libéral (p. 6358).

Professions paramédicales : infirmiers (p. 6358).

Santé publique :

- conférence annuelle sur les objectifs sanitaires (p. 6358) ;
- fichiers épidémiologiques (p. 6358).

Discussion des articles [1er décembre 1992] :

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins) :*

- *son* sous-amendement n° 42 (étend le champ de la convention à la détermination des obligations respectives des caisses primaires et des médecins quel que soit le mode d'exercice de leur art) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (élargit le champ d'application de la convention nationale des médecins à la coordination des interventions des médecins généralistes et spécialistes et de celles des médecins libéraux et hospitaliers, au financement des expérimentations et des actions innovantes, à la réalisation des progammes d'évaluation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques, aux mécanismes de maîtrise des dépenses médicales, aux conditions d'utilisation des données issues du codage des actes ; prévoit les modalités de financement de la formation médicale continue) : rejeté (p. 6368) ;
- *son* sous-amendement n° 43 (exclut du champ de la convention les dispositions qui visent à améliorer le recours aux établissements de soins hospitaliers) à l'amendement n° 2 du Gouvernement : rejeté (p. 6369) ;
- *son* sous-amendement n° 44 (précise que le champ de la convention s'étend à l'organisation d'une formation continue conventionnelle et non à toutes les actions de formation médicale continue) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6369) : devenu sans objet (p. 6376) ;
- *son* sous-amendement n° 45 (prévoit que la convention détermine les modalités du financement de programmes d'évaluation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6376) : adopté (p. 6377) ;
- *son* sous-amendement n° 46 à l'amendement n° 2 du Gouvernement : devenu sans objet (p. 6377) ;
- *son* sous-amendement n° 47 (remplace la notion de contrats locaux de « maîtrise des dépenses » par celle de contrats locaux « d'objectifs ») à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6377) : rejeté (p. 6378) ;
- *son* sous-amendement n° 48 (prévoit la possibilité de majorer les tarifs conventionnels dans le cas de « certaines activités médicales ») à l'amendement n° 2 du Gouvernement : adopté (p. 6378).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *son* sous-amendement n° 49 (prévoit que l'annexe fixe les objectifs prévisionnels d'évolution des dépenses médicales) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (prévoit que l'annexe annuelle à la convention nationale des médecins fixe les objectifs prévisionnels de dépenses médicales et les références médicales nationales qui concourent à leur réalisation) (p. 6381) : adopté (p. 6382) ;
- *son* sous-amendement n° 50 (limite les objectifs prévisionnels en matière d'honoraires médicaux aux tarifs servant de base aux remboursements par l'assurance maladie) à l'amendement n° 5 du Gouvernement : rejeté (p. 6382) ;
- *son* sous-amendement n° 51 (précise qu'en matière de prescriptions, la fixation des objectifs prévisionnels de dépenses médicales vise seulement les prescriptions à hauteur du montant servant de base au remboursement) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6382) : rejeté (p. 6383) ;
- *son* sous-amendement n° 80 (supprime la fixation de références médicales nationales en vue de concourir à la réalisation des objectifs prévisionnels de dépenses médicales) à l'amendement n° 5 du Gouvernement : rejeté (p. 6383) ;
- *son* sous-amendement n° 52 (prévoit la fixation de références « de pratique médicale habituelle » en vue de concourir à la réalisation des objectifs prévisionnels de dépenses médicales) à l'amendement n° 5 du Gouvernement : rejeté (p. 6383).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *ses observations* (p. 6384).

Article 7 *(élection des membres des unions) :*

- *ses observations* (p. 6385).

Article 8 *(missions des unions) :*

- *défavorable* (p. 6388).

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 79 de M. Jean-Yves Chamard (ajoute aux missions des unions régionales celles qui leur sont confiées par les organisations syndicales représentatives de médecins) à l'amendement n° 16 rectifié du Gouvernement (rédactionnel) (p. 6388).

Article 9 *(financement des unions) :*

- *ses observations* (p. 6388).

Article 10 *(dispositions d'application) :*

- *ses observations* (p. 6388).

Article 10 *bis* *(dispositions relatives aux infirmiers) :*

- *défavorable* (p. 6389).

Article 11 *(adaptation aux centres de santé) :*

- *ses observations* (p. 6392).

Après l'article 15 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (définit les conditions dans lesquelles les caisses nationales des régimes d'assurance maladie participent à la maîtrise de l'évolution des dépenses ; institue un codage des actes, des pathologies et des prestations et fixe ses modalités de mise en œuvre) (p. 6393) ;
- *son* sous-amendement n° 53 (précise que les caisses participent à la maîtrise de l'évolution des dépenses d'assurance maladie) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement : rejeté (p. 6394) ;
- *son* sous-amendement n° 54 (précise que la collecte, le traitement et la conservation des données en vue de maîtriser l'évolution des dépenses respectent le secret médical) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6394) : rejeté (p. 6395) ;
- *son* sous-amendement n° 55 (confie à la Commission nationale Informatique et Libertés - C.N.I.L. - le contrôle des modalités de collecte, de traitement et de conservation des données nécessaires à la maîtrise de l'évolution des dépenses) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement : rejeté (p. 6395) ;
- *son* sous-amendement n° 56 (supprime la date limite du 10 décembre 1992) à l'amendement n° 22 du Gouvernement (valide jusqu'à l'approbation d'une nouvelle convention nationale des médecins et au plus tard jusqu'au 10 décembre 1992 tous les actes pris en application de la convention du 9 mars 1990) : rejeté (p. 6397).

Article 1er précédemment réservé *(art. L. 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie) :*

- *favorable* à l'amendement n° 91 du Gouvernement (de suppression) (p. 6398).

Vote des groupes :

Abstention du groupe U.D.F. (p. 6398).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Assurance maladie-maternité : aide médicale : réforme (p. 2105).

Départements : inégalités entre les départements (p. 2104).

Lois : projet de loi n° 2733 : concertation (p. 2105).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle :
- bénéficiaires et montant (p. 2105) ;
- coût budgétaire (p. 2105) ;
- sortie (p. 2104).

Revenu minimum d'insertion : insertion :
- actions d'insertion professionnelle (p. 2104) ;
- commission nationale d'évaluation du R.M.I. (p. 2104).

Discussion des articles [9 et 10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

- *ses observations* (p. 2137) ;

Départements : conseil départemental d'insertion (p. 2137).

R.M.I. : actions d'insertion professionnelle (p. 2137).

Article 34 de la loi du 1er décembre 1988 (rôle du représentant de l'Etat dans le département et du président du conseil général) :

- *son* amendement n° 87 (prévoit que l'action d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.M.I. est conduite par chaque personne publique ou privée sur une base contractuelle) (p. 2138) : retiré (p. 2140).

Article 35 de la loi du 1er décembre 1988 (composition des conseils départementaux d'insertion - C.D.I.) :

- *son* amendement n° 88 (précise la composition du conseil départemental d'insertion, prévoit l'élection de son président et place son secrétariat sous la responsabilité du président du conseil général) : rejeté (p. 2141).

Article 36 de la loi du 1er décembre 1988 (élaboration et adoption par le C.D.I. du programme départemental d'insertion) :

- *son* amendement n° 93 (confère un rôle consultatif au C.D.I. dans l'élaboration du programme départemental d'insertion) : rejeté (p. 2142) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 131 du Gouvernement (prévoit que les enquêtes demandées par le C.D.I. doivent porter sur les phénomènes spécifiques de pauvreté et de précarité dans le département) à l'amendement n° 7 de la commission (prévoit que le C.D.I. peut proposer ou faire réaliser des études ou des enquêtes sur les phénomènes de pauvreté et de précarité) (p. 2166).

Article 37 de la loi du 1er décembre 1988 (autres compétences et modalités de fonctionnement du C.D.I.) :

- *son* amendement n° 89 (prévoit que le président du conseil général soumet pour avis au C.D.I. un projet de protocole départemental d'insertion) : devenu sans objet (p. 2168).

Article 38 de la loi du 1er décembre 1988 (financement des actions inscrites au programme départemental d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 149 de Mme Roselyne Bachelot (porte de 2,5 p. 100 à 5 p. 100 la part des dépenses résultant de la prise en charge du ticket modérateur des bénéficiaires du R.M.I. pouvant être imputée sur les crédits obligatoires d'insertion) (p. 2169) ;
- *favorable* à l'amendement n° 59 de Mme Roselyne Bachelot (prévoit que les dépenses relatives à la prise en charge du ticket modérateur pour les jeunes de moins de 25 ans peuvent être imputées en totalité sur les crédits obligatoires d'insertion) (p. 2169) ;
- *son* amendement n° 90 (institue un minimum de dépenses obligatoires pour le financement des actions nouvelles d'insertion et des dépenses de structures correspondantes) : rejeté (p. 2170).

Après l'article 38 de la loi du 1er décembre 1988 :

- *son* amendement n° 116 (élargit le champ des dépenses engagées pour les allocataires du R.M.I. qui peuvent s'imputer sur le minimum de dépenses obligatoires d'insertion et assouplit les règles régissant le report de ces crédits) : rejeté (p. 2170).

Article 39 de la loi du 1er décembre 1988 (conventions de mise en œuvre du programme départemental d'insertion) :

- *son* amendement n° 91 (définit le contenu des conventions) : rejeté (p. 2170).

Article 41 de la loi du 1er décembre 1988 (engagement du « 20 p. 100 départemental » et procédure applicable en cas de non engagement) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 162 de M. Claude Bartolone (institue un mécanisme d'affectation et d'inscription d'office par le représentant de l'Etat dans le département des crédits correspondant aux dépenses obligatoires d'insertion non engagés) (p. 2171).

Article 42-1 de la loi du 1er décembre 1988 (missions, nombre et ressort des commissions locales d'insertion - C.L.I.) :

- *son* amendement n° 92 (précise les compétences des commissions locales d'insertion) (p. 2173) : retiré (p. 2174) ;

- *favorable* à l'amendement n° 10 rectifié de la commission (précise les compétences des commissions locales d'insertion) (p. 2174).

Article 42-2 de la loi du 1er décembre 1988 (composition et organisation des C.L.I.) :

- *son* amendement n° 94 (fixe la répartition des sièges, prévoit l'élection du président et confie au département le secrétariat et l'appui technique de la commission locale d'insertion) : rejeté (p. 2174) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 63 de Mme Roselyne Bachelot (précise que les dossiers individuels soumis à l'examen de la commission locale d'insertion le sont de manière anonyme) (p. 2177) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 103 de Mme Marie-Josèphe Sublet (substitue la participation du président du centre communal d'action sociale de la commune où réside le bénéficiaire du contrat d'insertion à celle du maire lors de la réunion du bureau de la commission locale d'insertion approuvant ce contrat) (p. 2178) ;

- *favorable* à l'amendement n° 174 de M. Jean-Michel Belorgey (supprime la participation du maire de la commune où réside le bénéficiaire du contrat d'insertion à la réunion du bureau de la commission locale d'insertion approuvant ce contrat) (p. 2179).

Article 42-5 de la loi du 1er décembre 1988 (formes de l'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (réécrit le dispositif de l'article 42-5 et précise que les actions d'insertion peuvent viser la participation à la vie familiale mais excluent les soins de santé en tant que tels) (p. 2188).

Après l'article 42-5 de la loi du 1er décembre 1988 (institution d'un « accompagnateur » des bénéficiaires des contrats d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (institue un accompagnateur pour chaque bénéficiaire d'un contrat d'insertion) (p. 2189).

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre III bis de la loi du 1er décembre 1988) :*

- *ses observations* (p. 2191).

Article 43 de la loi du 1er décembre 1988 (dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) :

- *défavorable* à l'amendement n° 120 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que les mesures d'accueil et d'hébergement d'urgence comprennent le droit de réquisition par les maires des logements vacants) (p. 2193).

Article 3 *(prise en compte d'un enfant à naître pour l'attribution du R.M.I. aux personnes âgées de moins de 25 ans) :*

- *ses observations* (p. 2195) ;

R.M.I. : jeunes de moins de 25 ans (p. 2195).

Article 4 *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.) :*

- *ses observations* (p. 2197) ;

- *son* amendement n° 95 (prévoit une transmission au président du conseil général des éléments d'information sur les ressources, la situation de famille et l'insertion de l'allocataire du R.M.I.) : retiré (p. 2197) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 169 du Gouvernement (supprime l'organisme payeur comme destinataire des éléments d'information sur les ressources, la situation de famille et l'insertion de l'allocataire du R.M.I.) (p. 2197) ;

- *son* amendement n° 96 (prévoit que les départements reçoivent la liste des allocataires du R.M.I. établie par les organismes payeurs) (p. 2199) : rejeté (p. 2200).

Article 5 *(abrogations) :*

- *ses observations* (p. 2200) ;

Article 6 *(modernisation de l'aide médicale : titre III bis du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *ses observations* (p. 2202) ;

Assurance maladie :

- aide médicale (p. 2202) ;

- dépenses d'assurance et de solidarité (p. 2202).

Article 187-1 du code de la famille et de l'aide sociale (conditions d'admission à l'aide médicale) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 146 de M. Jean-Yves Chamard (prévoit une condition de régularité du séjour en France pour bénéficier de l'aide médicale) (p. 2206).

Article 187-2 du code de la famille et de l'aide sociale (admission de plein droit) :

- *soutient* l'amendement n° 97 de M. Michel Meylan (prévoit la mise en jeu de l'obligation alimentaire pour les prestations d'aide médicale) : rejeté (p. 2207).

Article 189-1 du code de la famille et de l'aide sociale (dépôt de la demande) :

- *soutient* l'amendement n° 99 de M. Michel Meylan (prévoit une obligation d'informer le maire de la commune de résidence du demandeur de l'aide médicale sur les ressources et la situation de famille de ce dernier) : rejeté (p. 2208).

Article 189-4 du code de la famille et del'aide médicale (mise en jeu de l'obligation alimentaire) :

- *soutient* l'amendement n° 98 de M. Michel Meylan (de suppression) : rejeté (p. 2210).

Article 7 *(modification de dispositions du titre III du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *ses observations* (p. 2210).

Article 8 *(modification de dispositions du titre IV du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *ses observations* (p. 2210).

Article 9 *(article L 313-1 du code de la sécurité sociale : conditions d'ouverture du droit aux prestations d'assurance maladie-maternité) :*

- *ses observations* (p. 2211) ;

Assurance maladie-maternité : indemnités journalières (p. 2211).

Article 10 *(art. L. 341-2 du code de la sécurité sociale : conditions d'ouverture du droit à l'assurance invalidité) :*

- *ses observations* (p. 2211).

Article 11 *(coordination) :*

- *ses observations* (p. 2211).

Article 12 *(art. L. 741-3-1 du code de la sécurité sociale : affiliation de plein droit à l'assurance personnelle des personnes admises au bénéfice de l'aide médicale) :*

- *ses observations* (p. 2211).

Article 13 *(art. L. 741-4-1 et L. 741-4-2 du code de la sécurité sociale : prise en charge et recouvrement des cotisations d'assurance personnelle) :*

- *ses observations* (p. 2212).

Article 15 *(art. L. 182-3 du code de la sécurité sociale : conventions confiant aux organismes d'assurance maladie la gestion de l'aide médicale relevant de la compétence des départements) :*

- *ses observations* (p. 2212) ;

- *soutient* l'amendement n° 100 de M. Michel Meylan (remplace, pour l'application des dispositions relatives à l'admission à l'aide médicale, la substitution du directeur de l'organisme d'assurance maladie délégataire au président du conseil général par une simple délégation de ce dernier) : rejeté (p. 2212).

Article 17 *(art. L. 182-5 du code de la sécurité sociale : vérification des déclarations pour l'admission à l'aide médicale) :*

- *ses observations* (p. 2213).

Article 18 *(art. L. 322-4-8 et L. 322-4-8-1 du code du travail : renouvellement des contrats emploi-solidarité et embauche de personnes qui ne peuvent trouver un emploi ou bénéficier d'un stage à l'issue d'un contrat emploi-solidarité) :*

- *ses observations* (p. 2214) ;

Emploi : contrats emploi-solidarité : réforme et aide de l'Etat (p. 2214).

Article 19 *(lettre rectificative) (art. L. 322-4-2 et L. 322-4-6 du code du travail : extension des contrats de retour à l'emploi [C.R.E.] aux chômeurs de plus de 50 ans) :*

- *ses observations* (p. 2215) ;

Emploi : contrats de retour à l'emploi : réforme et aide de l'Etat aux employeurs (p. 2215).

Revenu minimum d'insertion : cellules d'appui du R.M.I. : moyens (p. 2216).

Article 20 *(lettre rectificative) (art. L. 322-4-6 du code du travail : extension des contrats de qualification aux entreprises de travail temporaire d'insertion) :*

- *favorable* (p. 2218).

Article 21 *(lettre rectificative) (art. L. 351-12 du code du travail : affiliation à l'assurance chômage des groupements d'intérêt public et des intermittents du spectacle occupés à titre occasionnel par des employeurs publics) :*

- *ses observations* (p. 2220) ;

Chômage : U.N.E.D.I.C. : artistes du spectacle (p. 2220).

Article 22 *(lettre rectificative) (art. L 351-21 du code du travail : contrôle de l'indemnisation du chômage) :*

- *ses observations* (p. 2220) ;
- *son* amendement n° 1 (confie à la Commission nationale de l'informatique et des libertés, saisie par les Assedic, la mission de vérifier la situation des chômeurs indemnisés au regard des informations détenues par les organismes de sécurité sociale) : retiré (p. 2220).

Après l'article 22 *(rapport de la Commission nationale de l'informatique et des libertés [C.N.I.L.] sur les échanges d'informations relatives à la situation des bénéficiaires de certaines prestations sociales) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 173 de M. Jean-Pierre Delalande (clôt, au 1er août 1992, la période d'effet de l'amendement n° 137 du Gouvernement qui porte à six mois de salaire la contribution versée par l'employeur qui licencie un salarié âgé de plus de cinquante-cinq ans à compter du 10 juin 1992) (p. 2222).

Après l'article 23 :

- *soutient* l'amendement n° 158 de M. Paul Chollet (autorise les bureaux d'adjudication des marchés publics des collectivités locales à prendre en compte l'emploi d'allocataires du R.M.I. parmi les critères d'attribution des marchés) : retiré (p. 2223) ;
- *soutient* l'amendement n° 159 de M. Paul Chollet (autorise les commissions d'appel d'offres des marchés publics des collectivités locales à prendre en compte l'emploi d'allocataires du R.M.I. parmi les critères d'attribution des marchés) : retiré (p. 2223).

Explications de vote :

Exclusion (p. 2228).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 2228).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).

Première lecture :

Discussion des articles [17 juin 1992] :

Article 4 *(durée de la formation : article L. 116-3 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 78 soutenu par M. Francisque Perrut (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis tient compte des spécificités de certaines formations) : retiré (p. 2506).

Article 8 *(imputation des dépenses de formation des personnes responsables de la formation des apprentis : article L. 118-1-1 nouveau du code du travail) :*

- *son* amendement n° 85 soutenu par M. Francisque Perrut (exclut les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du champ d'application de l'article) (p. 2519) : retiré (p. 2520).

Article 9 *(inspection de l'apprentissage : article L. 119-1 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 87 soutenu par M. Germain Gengenwin (maintient l'application des règles en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) (p. 2523) : rejeté (p. 2524).

Article 10 *(élargissement du champ de la consultation et de l'information du comité d'entreprise : article L. 432-3 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 88 soutenu par M. Francisque Perrut (supprime l'information du comité d'entreprise sur la manière dont ont été obtenus, par les apprentis, les diplômes ou titres homologués) : rejeté (p. 2525).

- Projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Arts et spectacles : cinéma : subventions des collectivités locales (p. 2623).

Bibliothèques : bibliothèques municipales à vocation régionale (p. 2623).

Collectivités locales :
- action culturelle (p. 2623) ;
- dotation générale de décentralisation des départements : concours particulier « bibliothèques centrales de prêt » (p. 2623).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [27 octobre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : veuves (p. 4368).

Handicapés :
- allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) (p. 4377) ;
- auxiliaires de vie (p. 4377) ;
- centres d'aide par le travail (C.A.T.), ateliers protégés et maisons d'accueil spécialisé (p. 4377) ;
- commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) (p. 4377).

Personnes âgées :
- dépendance : analyse du problème et mesures prises (p. 4368) ;
- dépendance : prise en charge (p. 4368) ;
- veuves : situation (p. 4368).

Professions médicales : conventions médicales (p. 4377).

Professions sociales : travailleurs sociaux : formation et plan de revalorisation (p. 4377).

Retraites :
- droits dérivés (p. 4368) ;
- pensions : revalorisation (p. 4368).

Santé publique :
- greffes d'organes (p. 4377) ;
- toxicomanie : lutte contre (p. 4377) ;
- transfusion sanguine : hémophiles et transfusés atteints du sida : indemnisation (p. 4377).

Sécurité sociale :
- assurance veuvage : excédents (p. 4368) ;
- branche vieillesse : analyse du problème et mesures prises (p. 4368).

Questions :

Handicapés : commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) : réforme (p. 4424).

Santé publique : génétique médicale (p. 4423).

Vote des crédits :

Après l'article 80 :

- *soutient* l'amendement n° 31 de M. Adrien Zeller (crée une annexe au rapport sur l'équilibre économique et financier accompagnant le projet de loi de finances relative à l'évolution des principaux indicateurs sociaux) : retiré (p. 4437).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Contrats emploi-solidarité (C.E.S.) (p. 4955).

Femmes :
- chômage (p. 4955) ;
- veuves : réinsertion professionnelle (p. 4955).

Commerce et artisanat. - *Vote des crédits* [16 novembre 1992] :

Après l'article 83 :

- *son* amendement n° 124 soutenu par M. Claude Gaillard (exonère de l'impôt sur le revenu la fraction de la taxe d'apprentissage versée par les employeurs et destinée à compenser forfaitairement les salaires versés par les maîtres d'apprentissage définis à l'article L. 118-6 du code du travail) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5496).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 105 soutenu par M. Gilbert Gantier (soumet tous les produits de l'horticulture et de la sylviculture au taux réduit de la T.V.A.) : vote réservé (p. 6996) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 14 :

- *son* amendement n° 96 rectifié soutenu par M. Gilbert Gantier (exonère d'impôt sur le revenu la compensation forfaitaire versée aux petites entreprises pour les dépenses d'apprentissage) : vote réservé (p. 7001) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 79 :

- *son* amendement n° 97 soutenu par M. Gilbert Gantier (crée un fonds national alimenté par une fraction de la taxe d'apprentissage afin d'assurer une compensation forfaitaire des dépenses directes effectuées par les maîtres d'apprentissage) : vote réservé (p. 7098) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Discussion des articles [24 novembre 1992] :

Article 3 *(principes généraux relatifs au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :*

Article L. 666-2 du code de la santé publique (principe du consentement) :

- *son* amendement n° 111 (prévoit la mention du consentement ou du refus sur la carte d'assuré social) : retiré (p. 5922).

Article 4 *(prélèvement et transplantation d'organes) :*

Article L. 667-7 du code de la santé publique (conditions des prélèvements post-mortem*) :*

- *soutient* l'amendement n° 65 de Mme Christine Boutin (précise que la mort doit être constatée par deux encéphalogrammes plats ; exige l'autorisation écrite de la famille si le défunt n'avait pas consenti au prélèvement) : rejeté (p. 5945) ;

- *soutient* l'amendement n° 98 de M. Jean-Michel Dubernard (précise que les conditions dans lesquelles la mort est établie sont définies « par voie réglementaire ») : rejeté (p. 5945) ;

- *son* sous-amendement n° 205 rectifié (prévoit la mention du consentement ou du refus d'un prélèvement d'organe post-mortem sur la carte d'assuré social ou une carte spécifique) à l'amendement n° 179 rectifié du Gouvernement (précise les conditions dans lesquelles toute personne peut faire connaître son refus ou son acceptation d'un tel prélèvement ; crée à cet effet un registre national facultatif) : adopté après modifications (p. 5949).

- Projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament (n° 2714).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1992] :

Médicaments : exportations : régime (p. 6091).

Sénat : texte adopté (p. 6091).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1992] :

Administration : ministère des affaires sociales : comité de sécurité transfusionnelle : création, composition et compétences (p. 6108).

Agence française du sang :
- comité scientifique et comité d'orientation (p. 6108) ;
- fonds d'orientation de la transfusion sanguine : création, ressources et rôle (p. 6108) ;
- statut, compétences, pouvoirs et moyens (p. 6108).

Communautés européennes : droit communautaire : directive du 14 juin 1989 sur les médicaments dérivés du sang ou du plasma humain (p. 6107, 6108, 6109).

Délinquance et criminalité : infractions en matière de transfusion sanguine : sanction pénales (p. 6108).

Fonctionnaires et agents publics : inspecteurs de l'Agence française du sang : statut (p. 6108).

Professions médicales : risque thérapeutique : état des connaissances : évolution (p. 6107).

Recherche : recherche médicale : sang (p. 6107).

Transfusion sanguine :
- dons du sang : volontariat, gratuité et anonymat (p. 6107) ;
- importations de produits sanguins : réglementation (p. 6108) ;
- sécurité : dépistage sanitaire : obligation (p. 6107).

Transfusion sanguine : organisation :
- établissements de transfusion sanguine : personnel : statut et formation (p. 6108) ;
- Laboratoire français du fractionnement (p. 6108) ;
- organisation actuelle : bilan et dysfonctionnements (p. 6108) ;
- sanctions administratives : retrait d'agrément (p. 6108) ;
- schémas et comités d'organisation de la transfusion sanguine : création et régime (p. 6108).

Discussion des articles [27 novembre 1992] :

Article 1er *(collecte du sang humain et de ses composants et préparation de leurs produits dérivés) :*

- *son* amendement n° 85 (intitule le chapitre premier du livre VI du code de la santé publique : « Principes éthiques applicables au don du sang » : retiré (p. 6189) ;

- *son* amendement n° 86 (dispose que l'ensemble des activités de transfusion sanguine est régi par les principes éthiques de l'anonymat, du bénévolat, du volontariat et de l'absence d'esprit commercial) (p. 6189) : retiré (p. 6190).

Article L. 666-1 du code de la santé publique (monopole reconnu aux établissements de transfusion sanguine agréés pour la collecte du sang humain) :

- *son* amendement n° 87 (étend le champ d'application de l'article à la collecte de sang à des fins de recherche) (p. 6190) : transféré à l'article L. 666-7 (p. 6192) ; satisfait lors de l'examen de cet article (p. 6195).

Article L. 666-3 du code de la santé publique (obligation d'effectuer des tests de dépistage) :

- *son* amendement n° 88 devenu sans objet (p. 6191).

Article L. 666-4 du code de la santé publique (règles particulières de consentement exigées pour les prélèvements effectués sur des personnes mineures ou majeures protégées) :

- *son* amendement n° 89 corrigé (interdit les prélèvements sanguins sur les mineurs et majeurs protégés hormis le cas d'une utilisation thérapeutique pour autrui lorsque l'urgence et la compatibilité tissulaire l'exigent) : retiré (p. 6191).

Article L. 666-7 du code de la santé publique (produits préparés à partir du sang ou de ses composants) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 151 de M. Jean-Pierre Foucher (définit les produits labiles et les produits stables) (p. 6193) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Gilbert Millet (supprime la référence aux médicaments dans la définition des produits stables) (p. 6194) ;

- *favorable* à l'amendement n° 74 du Gouvernement (soumet les prélèvements sanguins pour une activité de recherche aux règles de consentement, d'anonymat et de gratuité) (p. 6195).

Article L. 666-9 du code de la santé publique (conservation, délivrance et distribution des produits labiles) :

- *son* amendement n° 90 (rédactionnel) : adopté (p. 6197).

Après l'article L. 666-11 du code de la santé publique :

- *son* amendement n° 122 (interdit la publicité sur la distribution des produits sanguins) : adopté (p. 6199).

Article 2 *(institution du Comité de sécurité transfusionnelle et de l'Agence française du sang) :*

Article L. 667-1 du code de la santé publique (institution du Comité de sécurité transfusionnelle) :

- *son* amendement n° 91 (précise que le comité est placé auprès du ministre chargé de la santé) : adopté (p. 6201) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Gilbert Millet (précise la composition du comité) : rejeté (p. 6202).

Article L. 667-3 du code de la santé publique (saisine du comité, rapport annuel) :

- *son* amendement n° 92 (prévoit la publication du rapport annuel sur la sécurité transfusionnelle) : retiré (p. 6202).

Article L. 667-4 du code de la santé publique (statut de l'Agence française du sang) :

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (prévoit que l'agence est placée sous la tutelle du ministre chargé de la santé) : adopté (p. 6202) ;

- *son* amendement n° 93 (prévoit que l'agence est placée sous la tutelle du ministre chargé de la santé) : retiré (p. 6202).

Article L. 667-5 du code de la santé publique (fonctions de l'agence) :

- *son* amendement n° 94 (étend la compétence consultative de l'agence aux conditions de gestion des établissements de transfusion sanguine) : adopté après rectification (p. 6203) ;

- *son* amendement n° 95 (rédactionnel) (p. 6203) : retiré (p. 6204) ;

- *son* amendement n° 96 (rédactionnel) retiré (p. 6204) ;

- *son* amendement n° 97 rectifié (rédactionnel) : adopté (p. 6204) ;

- *son* amendement n° 98 (précise que l'agence participe à l'acheminement des secours en cas de catastrophe nationale ou internationale) : adopté (p. 6204) ;

- *son* amendement n° 99 (prévoit la publication du rapport annuel de l'agence) : retiré (p. 6205).

Article L. 667-6 du code de la santé publique (administration de l'agence) :

- *son* amendement n° 101 (remplace les personnalités qualifiées et les représentants du personnel au conseil d'administration de l'agence par des représentants des professions de santé) : retiré (p. 6205) ;

- *son* amendement n° 100 (supprime la représentation du personnel dans le conseil d'administration de l'agence) : devenu sans objet (p. 6205) ;

- *son* amendement n° 102 (rédactionnel) : rejeté (p. 6206) ;

- *son* amendement n° 103 (rédactionnel) : rejeté (p. 6206).

Article L. 667-7 du code de la santé publique (décisions relevant de la compétence du président de l'agence) :

- *ses* amendements n° 104 et 105 : devenus sans objet (p. 6206).

Article L. 667-8 du code de la santé publique (statut du personnel de l'agence) :

- *son* amendement n° 106 (précise que le secret et la discrétion professionnels s'imposent à toutes les personnes employées par l'agence) : adopté (p. 6207).

Article L. 667-9 du code de la santé publique (compétences des inspecteurs de l'agence) :

- *son* amendement n° 123 (crée un service d'inspection spécialisé placé auprés du chef de l'inspection des affaires sociales) : rejeté (p. 6207) ;

- *soutient* l'amendement n° 154 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoit que l'agence dispose du concours de pharmaciens inspecteurs de la santé) : rejeté (p. 6207) ;

- *son* amendement n° 107 (rédactionnel) (p. 6207) : rejeté (p. 6208) ;

- *son* amendement n° 124 : devenu sans objet (p. 6208).

Article L. 667-11 du code de la santé publique (création du fonds d'orientation de la transfusion sanguine) :

- *favorable* à l'amendement n° 7 de M. Gilbert Millet (supprime la contribution au fonds d'orientation à la charge des établissements de transfusion sanguine) (p. 6208).

Article L. 667-12 du code de la santé publique (ressources de l'agence) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 166 du Gouvernement (substitue une dotation globale versée par les régimes d'assurance maladie à la quote-part de la contribution mise à la charge des établissements de transfusion sanguine) (p. 6209).

Article 3 *(dispositions relatives aux établissements de transfusion sanguine) :*

Article L. 668-1 du code de la santé publique (activités et statut des établissements) :

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (permet d'agréer en qualité d'établissements de transfusion sanguine les associations à but non lucratif régies par les articles 21 à 79 du code civil local et la loi d'Empire du 19 avril 1908 qui ont leur siège dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle) : rejeté (p. 6213) ;

- *son* amendement n° 110 (permet d'agréer en qualité d'établissements de transfusion sanguine les associations à but non lucratif régies par la loi d'Empire du 19 avril 1908 dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) : adopté (p. 6213).

Article L. 668-2 du code de la santé publique (agrément des établissements) :

- *son* amendement n° 111 (rédactionnel) : adopté (p. 6214).

Article L. 668-7 du code de la santé publique (communication d'informations) :

- *son* amendement n° 112 (soumet au secret médical les personnes appelées à recueillir les informations fournies à l'Agence française du sang par les établissements de transfusion sanguine) : adopté après rectification (retient une obligation de secret professionnel) (p. 6216).

Article L. 668-11 du code de la santé publique (retrait des agréments et autorisations, procédure d'urgence) :

- *son* amendement n° 113 (rédactionnel) : adopté (p. 6217).

Article 5 *(dispositions relatives aux médicaments dérivés du sang et au Laboratoire français du fractionnement) :*

Avant l'article L. 670-1 du code de la santé publique :

- *son* amendement n° 114 (remplace l'expression « médicaments dérivés du sang » par celle de « médicaments provenant de dons de sang humain » dans l'intitulé du chapitre V du livre VI du code de la santé publique) (p. 6220, 6221) : rejeté (p. 6221).

Article L. 670-3 du code de la santé publique (application des dispositions relatives aux établissements pharmaceutiques) :

- *son* amendement n° 115 (maintient l'habilitation spéciale de l'Institut Pasteur à préparer et distribuer des virus, sérums, toxines et produits d'origine microbienne servant à la prophylaxie ou à la thérapeutique ainsi que les allergènes) : rejeté (p. 6222).

Article L. 670-4 du code de la santé publique (conditions d'autorisation de mise sur le marché des médicaments dérivés du sang) :

- *son* amendement n° 116 (limite le renouvellement d'une autorisation de mise sur le marché dérogatoire au cas où les conditions qui ont justifié son attribution persistent) : adopté (p. 6223).

Titre :

- *son* amendement n° 117 (fait référence à l'utilisation du sang humain à des fins de recherche dans le titre du projet de loi) : retiré (p. 6227).

Explications de vote :

Agence française du sang : compétences et financement (p. 6228).

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 6228).

Abstention du groupe de l'U.D.F. (p. 6228).

- Projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (n° 3075).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [10 décembre 1992] :

Soutient la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 6890) : rejetée au scrutin public (p. 6893).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale :
- conditions de travail (p. 6890, 6892) ;
- commission des affaires culturelles : rapport d'information sur les personnes âgées dépendantes (rapport Boulard) (p. 6891).

Constitution : révision : pouvoirs du Parlement : budget social de la nation (p. 6890).

Départements : aide sociale : compétences et financement (p. 6891, 6892).

Fonds de solidarité vieillesse : création, missions et ressources (p. 6890, 6891).

Impôts et taxes : contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 6891).

Lois : loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées (p. 6892).

Personnes âgées :
- allocation autonomie et dépendance : financement (p. 6891) ;
- commission départementale d'évaluation de la dépendance : création et composition (p. 6891) ;
- dépendance : généralités (p. 6891).

Retraites : généralités : régimes par répartition (p. 6891).

Sécurité sociale : Caisse nationale d'assurance vieillesse (C.N.A.V.) : comptes (p. 6890).

Discussion des articles [10 décembre 1992] :

Article 1er *(institution du Fonds de solidarité vieillesse) :*

Article L. 135-1 du code de la sécurité sociale (objet et organisation du fonds) :

- *son* amendement n° 50 (précise que le fonds est placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires sociales) : vote réservé (p. 6920) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6931) ;

- *son* amendement n° 51 (prévoit que le conseil d'administration du fonds comprend des représentants des organisations syndicales représentatives des salariés, des employeurs et des travailleurs indépendants) : vote réservé (p. 6920) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6931).

Avant l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (introduit dans le projet de loi un titre III « relatif à l'autonomie et à la prise en charge des personnes âgées dépendantes » et un chapitre Ier intitulé : « L'allocation autonomie et dépendance ») (p. 6924).

Article 7 *(création d'une allocation autonomie et dépendance) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 du Gouvernement (institue l'allocation autonomie et dépendance servie sous condition de ressources aux personnes âgées dépendantes) (p. 6928).

Après l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (fixe les conditions d'attribution de l'allocation autonomie et dépendance) (p. 6929) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 29 rectifié de M. Jean-Claude Boulard (autorise le cumul de l'allocation autonomie et dépendance avec la prestation en nature d'aide ménagère ou celle de garde temporaire à domicile) à l'amendement n° 3 du Gouvernement (p. 6930) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 du Gouvernement (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions dans lesquelles l'allocation autonomie et dépendance est réduite ou suspendue en cas de placement de son bénéficiaire) (p. 6930).

JACQUEMIN (Michel)

Député du Doubs

(2e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (Imprimerie nationale) [14 mai 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8774).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : annexe n° 40 : **imprimerie nationale (n° 2945)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Aménagement du territoire et réforme des fonds structurels européens :** budget français : préparation ; bassins d'emplois en zones rurales ; crédits routiers ; contrats de plan et désenclavement des régions frontalières ; restructuration industrielle ; rééquilibrage Paris province ; fonds structurels européens : définition par les Etats membres des zones d'application : perspectives [24 juin 1992] (p. 2719, 2720).

- **Crise du bâtiment :** situation du logement social ; aides de l'Etat ; construction : rythme ; blocage de l'investissement privé ; six millions de mal-logés en France ; bâtiment : crise et suppressions d'emplois [26 novembre 1992] (p. 6085, 6086).

orales sans débat :

- **n° 585,** posée le 2 juin 1992 : **élevage (bovins : Franche-Comté)** (p. 1861). Appelée le 5 juin 1992 : prime compensatoire pour les vaches laitières : suppression : conséquences ; économie rurale : maintien ; mesures d'aménagement régional : perspectives (p. 2000, 2001).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juin 1992] :

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 1892).

Entreprises :
- autofinancement (p. 1892) ;
- fonds propres (p. 1892) ;
- petites et moyennes entreprises : financement (p. 1893).

Epargne :
- fonds salariaux et fonds de pension (p. 1892, 1893) ;
- niveau (p. 1892) ;
- orientation (p. 1892).

Gouvernement : gouvernements socialistes : attitude à l'égard de l'épargne (p. 1892).

Impôts et taxes : fiscalité de l'épargne (p. 1892, 1893).

Plan d'épargne en actions :
- avantage fiscal ou non à l'entrée (p. 1893) ;
- collecte : niveau escompté (p. 1893) ;
- dispositif (p. 1892, 1893).

Politique économique : taux d'intérêt (p. 1892, 1893).

« S.I.C.A.V. monétaires » (p. 1893).

Discussion des articles [3 juin 1992] :

Article 2 *(emploi des versements effectués) :*

- *son* amendement n° 44 (rend éligibles les titres souscrits à l'occasion de la constitution ou de l'augmentation en numéraire du capital des entreprises coopératives ou mutualistes soumises à l'impôt sur les sociétés) : adopté (p. 1904).

Article 4 *(effets de la sortie) :*

- *son* amendement n° 2 (dispose que les retraits ou rachats effectués avant l'expiration de la quatrième année entraînent l'imposition aux plus-values) (p. 1908) : retiré (p. 1909).

Après l'article 5 :

- *son* amendement n° 35 (atténue la taxation des plus-values de titres non cotés détenus antérieurement au 12 septembre 1990) : rejeté (p. 1910).

Article 6 *(dérogation temporaire au principe du versement en numéraire) :*

- *son* amendement n° 45 (propose une nouvelle rédaction de l'article tenant compte de la modification de l'article 2, autorise le transfert sur le plan d'épargne en actions des titres non cotés souscrits depuis le 1er avril 1992 et précise que pour y être transférables les titres détenus sur le compte d'épargne en actions doivent y être éligibles) : adopté (p. 1910).

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 3 (rétablit le sursis d'imposition des plus-values résultant d'échanges de titres consécutifs à des fusions, opérations assimilées ou offres publiques) (p. 1911) : rejeté (p. 1912).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 2 précédemment réservé *(emploi des versements effectués) :*

- *son* amendement n° 8 soutenu par M. Yves Fréville (rend éligibles les titres des sociétés d'investissement pour le commerce et l'industrie) : adopté (p. 3243).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Agriculture : aides et budget de l'agriculture (p. 3994).

Entreprises :
- charges sociales et fiscales (p. 3994) ;
- entreprises individuelles : régime fiscal (p. 3994) ;
- financement (p. 3994) ;
- investissements (p. 3994).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 3993, 3994) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 3993) ;
- prélèvements obligatoires (p. 3994) ;
- recettes : surestimation (p. 3994).

Impôts locaux :
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (p. 3994) ;
- taxe professionnelle (p. 3994).

Impôt sur le revenu : réduction pour frais de scolarité (p. 3994).

Logement (p. 3994).

Prévisions et projections économiques (p. 3994).

Recherche (p. 3994).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations (p. 3994).

Première partie :

Discussion des articles [21, 22 et 23 octobre 1992] :

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 77 de M. Edmond Alphandéry (institue la déductibilité fiscale des cotisations de retraite complémentaire aux régimes par capitalisation prévoyant une sortie en rente) : vote réservé (p. 4087) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré) :*

- *soutient* l'amendement n° 78 de M. Germain Gengenwin (étend le bénéfice de la réduction d'impôt aux familles ayant des enfants en apprentissage) : vote réservé (p. 4095) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1992] (p. 4107).

Après l'article 3 :

- *soutient* l'amendement n° 86 de M. Edmond Alphandéry (institue la déduction des déficits fonciers du revenu global à hauteur de 50 000 F) (p. 4107) : rejeté (p. 4110) ;

Logement locatif :
- qualité (p. 4109) ;
- rendement et fiscalité (p. 4107).

Après l'article 17 :

- *son* amendement n° 329 (étend le bénéfice du crédit d'impôt-recherche aux dépenses relatives à la création de nouvelles collections ou séries de produits des entreprises des secteurs du textile-habillement-cuir et de l'automobile) : vote réservé (p. 4213) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 19 :

- *son* amendement n° 331 soutenu par M. Yves Fréville (autorise les entreprises industrielles à provisionner en franchise d'impôt jusqu'à 1,5 p. 100 de leur chiffre d'affaires en vue de l'acquisition d'immobilisations ou de la réalisation de dépenses concourant à la défense de l'environnement définies par arrêté ministériel) (p. 4233) : vote réservé (p. 4234) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Article 22 *(pérennisation de la majoration de 0,4 p. 100 des frais d'assiette et de recouvrement en matière d'impôts directs locaux) :*

- *son* amendement n° 376 soutenu par M. Yves Fréville (de suppression) (p. 4244) : vote réservé (p. 4245) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [4 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : infrastructures : mission Carrère (p. 4787).

Transports ferroviaires : T.G.V. :
- politique de développement ; participation de l'Etat ; lignes internationales (p. 4788) ;
- T.G.V.-Est : réalisation (p. 4788).

Transports fluviaux : voies navigables : participation de l'Etat (p. 4788).

Voirie : autoroutes : investissement ; péages (p. 4788).

Commerce et artisanat. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [16 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones sensibles : commerce et artisanat : aides (p. 5481).

Entreprises commerciales et artisanales :
- assistance technique (p. 5480) ;
- impôts et taxes : charges et fiscalité (p. 5481).

Formation professionnelle et promotion sociale : apprentissage ; formation initiale ; formation continue (p. 5481).

Ministère du commerce et de l'artisanat : crédits, montant, évolution, répartition (p. 5480).

Organismes et structures : Fonds national interconsulaire de compensation (F.N.I.C.) (p. 5481).

P.M.E.-P.M.I. (p. 5480).

Vote des crédits :

Article 83 *(actualisation du montant maximum de la taxe pour frais de chambres de métiers) :*

- *son* amendement n° 161 (porte de 514 F à 525 F le montant du maximum de droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers) (p. 5495) : adopté (p. 5496) ;

Chambres de métiers (p. 5495).

Après l'article 83 :

- *soutient* l'amendement n° 230 de M. Germain Gengenwin (exonère de l'impôt sur le revenu la fraction de la taxe d'apprentissage versée par les employeurs et destinée à compenser forfaitairement les salaires versés par les maîtres d'apprentissage définis à l'article L. 118-6 du code du travail) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5496) ;

- *son* amendement n° 212 (prévoit la publication, avant le 15 janvier 1994, par le Gouvernement, d'un rapport sur l'utilisation des crédits inscrits à l'article 20-01 du chapitre 44-05 relatif au soutien aux programmes d'animation économique) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5496).

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour le budget annexe de l'Imprimerie nationale [17 novembre 1992] :

Communautés européennes (p. 5508).

Imprimerie nationale :
- dépenses, recettes, productions, investissements (p. 5508, 5509) ;
- établissement d'Evry (p. 5508, 5509) ;
- gestion et effectifs (p. 5509) ;
- modernisation (p. 5508, 5509) ;
- statut (p. 5508, 5509).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré) :*

- *son* amendement n° 128 soutenu par M. Gilbert Gantier (étend le bénéfice des dispositions de l'article à l'apprentissage) : vote réservé (p. 6981) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

- Motion de censure déposée par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Jacques Barrot et 85 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution le 17 novembre 1992.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [23 novembre 1992] :

Assemblée nationale : recours aux articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution : conséquence sur les débats (p. 5893).

Chômage (p. 5893, 5894).

Education, formation professionnelle et apprentissage (p. 5894, 5895).

Emploi : créations, suppressions et politique (p. 5894).

Entreprises :
- charges sociales et fiscales (p. 5894) ;
- investissements (p. 5894).

Finances publiques :
- généralités (p. 5893) ;
- comparaisons internationales (p. 5894) ;
- déficit budgétaire (p. 5893) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 5894) ;
- dette publique (p. 5894) ;
- prélèvements obligatoires (p. 5894) ;
- recettes : plus-values enregistrées de 1988 à 1990 (p. 5894).

Fonctionnaires et agents publics : malaise (p. 5894).

Logement et habitat (p. 5895).

Motion de censure (p. 5893).

Partis et mouvements politiques :
- majorité : absence depuis 1988 (p. 5893) ;
- majorité : bilan (p. 5893, 5894, 5895) ;
- opposition : propositions en matière budgétaire et économique (p. 5895) ;
- parti communiste : améliorations apportées au projet de budget (p. 5893).

Politique économique :
- comparaisons internationales (p. 5894) ;
- croissance (p. 5894) ;
- « désinflation compétitive » (p. 5895).

Politique économique et sociale : cohésion sociale (p. 5895).

Politique générale : réforme (p. 5894, 5895).

Président de la République : engagements (p. 5893).

Prévisions et projections économiques (p. 5893).

Secteur public : privatisations (p. 5894).

Sécurité sociale (p. 5894).

Le groupe U.D.C. vote la censure (p. 5895).

- Projet de loi relatif aux relations entre transporteurs routiers de marchandises donneurs d'ordres et sous-traitants (n° 2919).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [1er décembre 1992] :

Délinquance et criminalité : infractions : peines (p. 6341).

Entreprises : sous-traitance : relations avec le donneur d'ordre (p. 6341).

Justice : tribunaux : difficultés d'« ester » en justice (p. 6341).

Prix et concurrence :
- contrôle (p. 6341) ;
- tarifs (p. 6341).

Transports routiers :
- chargement partiel (p. 6341) ;
- conditions de travail : contrôle (p. 6341).

Travail :
- grèves de juillet 1992 : causes ; effets (p. 6341) ;
- organisations professionnelles (p. 6341).

Discussion des articles [1er décembre 1992] :

Article 4 *(sanction pénale du « prix manifestement trop bas ») :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rédactionnel et de précision) (p. 6346) ;

Transports routiers : prix et concurrence : tarifs (p. 6346) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de M. Charles Fèvre (retire aux organisations professionnelles la possibilité de se porter partie civile) (p. 6348) ;

- *son* amendement n° 26 : retiré (p. 6348).

Explications de vote :

Entreprises : sous-traitance (p. 6351).

Abstention du groupe de l'U.D.C. (p. 6351).

JALTON (Frédéric)

Député de la Guadeloupe

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

Membre de cette commission [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6338).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 8 octobre 1992] (p. 14012).

Membre de cette commission [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Communautés européennes : octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89/688 du 22 décembre 1989 (p. 2340).

Communes : budgets communaux : recettes : part de l'octroi de mer (p. 2340).

Guadeloupe (p. 2340).

Impôts locaux : octroi de mer : fonds régional pour les entreprises et l'emploi (F.R.E.E.) : compétences et moyens : désengagement de l'Etat (p. 2340).

Industries et productions des D.O.M. : concurrence : protection (p. 2340).

JEAN-BAPTISTE (Henry)

Député de Mayotte

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Juge suppléant de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Prête serment le 2 décembre 1992 [2 décembre 1992] (p. 6426).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

QUESTIONS

à un ministre :

- Affaires sociales et intégration [11 juin 1992] :

D.O.M.-T.O.M. : Mayotte : extension du revenu minimum d'insertion (R.M.I.) et service public de santé (p. 2245).

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant extension aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte de diverses dispositions intervenues en matière électorale (n° 2664).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 juin 1992] :

Campagnes électorales : transparence et moralisation (loi n° 90-55 du 15 janvier 1990) : bilan et application aux territoires d'outre-mer (p. 2287).

Droit électoral applicable dans les T.O.M. : modernisation : intérêt et contenu du projet de loi (p. 2287).

Territoires d'outre-mer :
- article 74 de la Constitution : principe de spécialité législative : jurisprudence du Conseil d'Etat (p. 2287) ;
- Mayotte : Mahorais : acquisition ou reconnaissance de la nationalité française (p. 2287).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

D.O.M.-T.O.M. : Mayotte (p. 4636, 4637).

Loi de finances : annexes : rapport économique, social et financier spécifique à l'outre-mer (p. 4636, 4637).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : exécution (p. 4636) ;
- budget : objectifs et priorités (p. 4637) ;
- crédits : montant, évolution et répartition (p. 4636).

Politique économique et sociale : contrats de plan et projections à long terme (p. 4636).

- Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 91-1380 du 28 décembre 1991 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2986) et projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 92-11 du 4 janvier 1992 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2987).

Première lecture :

Avant la discussion de l'article unique : discussion générale commune [9 décembre 1992] :

Principaux thèmes développés :

Constitution : ordonnances : loi d'habilitation relative à la législation applicable à Mayotte : objectifs et contenu (p. 6833, 6834).

Fonctionnaires et agents publics : agents des territoires d'outre-mer et de Mayotte : intégration dans les cadres d'Etat (p. 6833, 6834).

Justice : Mayotte : organisation judiciaire : modernisation (p. 6833).

Mayotte : modernisation et développement (p. 6833, 6834).

Postes et télécommunications : loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 sur La Poste : extension à Mayotte (p. 6833).

Projet de loi portant diverses dispositions relatives aux départements d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon : portée et contenu (p. 6833).

- Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977).

Première lecture :

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 76 (dispose que la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications est applicable à Mayotte) : rejeté (p. 6839).

JEANNENEY (Jean-Noël)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, chargé du commerce extérieur

puis secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, chargé de la communication

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, chargé de la communication. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Déclaration du Gouvernement sur la **presse** et l'**audiovisuel (n° 2628)** [23 avril 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Françaix (Michel) :* concentration et pluralisme des médias :** La Cinq : disparition ; liberté des médias ; secteur télévisuel ; débat au Parlement ; information : diversité des sources [15 avril 1992] (p. 479, 480).

- ***Ehrmann (Charles) :* redevance audiovisuelle :** La Cinq : disparition de la chaîne ; propos tenus par M. le Président de la République ; chaîne culturelle franco-allemande ARTE : installation sur le réseau de La Cinq : « renationalisation rampante » ; chaînes publiques : financement ; redevance : réévaluation : perspectives [29 avril 1992] (p. 762, 763).

- ***Estrosi (Christian) :* préemption de la Cinq :** La Cinq : disparition ; chaîne culturelle franco-allemande ARTE : installation sur le réseau de La Cinq ; préemption du canal de La Cinq par le Gouvernement ; richesse des programmes proposés par la S.E.P.T. ; information approfondie dans un esprit européen : développement [29 avril 1992] (p. 766, 767).

- ***Rigaud (Jean) :* financement d'Euronews :** chaîne ARTE : soutien par les Etats français et allemand ; nouvelle chaîne : Euronews : multiplicité des financements ; aides de la France en cas de déficit ponctuel d'Euronews [17 juin 1992] (p. 2477, 2478).

orales sans débat de :

- ***Tenaillon (Paul-Louis) (n° 583) :* élections et référendums (vote par procuration) :** loi du 31 décembre 1975 : articles consacrés au vote par correspondance : abrogation ; loi du 30 décembre 1988 : réglementation du vote par procuration [5 juin 1992] (p. 1996, 1997).

- ***Schreiner (Bernard) (Yvelines) (n° 588) :* matériaux de construction (entreprises) :** Les Ciments français : rachat par Italcementi : conséquences ; délocalisations : risques ; réglementation européenne : interdiction des situations de monopole [5 juin 1992] (p. 1997, 1998).

- ***Mignon (Jean-Claude) (n° 580) :* sports (installations sportives) :** Montry en Seine-et-Marne : centre d'éducation populaire et de sport : délocalisation en Corse ; Melun-Sénart : grand stade : construction : perspectives ; région parisienne : décongestion : nécessité [5 juin 1992] (p. 1998,1999).

- ***Lordinot (Guy) (n° 587) :* enseignement maternel et primaire (fonctionnement) :** écoles élémentaires et maternelles : octroi de la personnalité juridique : perspectives ; communes : responsabilité de la construction et de la gestion des locaux ; gestion autonome pour les écoles les plus importantes : étude en cours [5 juin 1992] (p. 1999, 2000).

- ***Jacquemin (Michel) (n° 585) :* élevage (bovins : Franche-Comté) :** prime compensatoire pour les vaches laitières : suppression : conséquences ; économie rurale : maintien ; mesures d'aménagement régional : perspectives [5 juin 1992] (p. 2000, 2001).

- ***Cacheux (Denise) (n° 589) :* boissons et alcools (alcoolisme) :** lutte et prévention de l'alcoolisme ; projet de réduction de 5 p. 100 des crédits : conséquences ; plafond de dépenses autorisées par le Parlement : respect par les différents ministères [5 juin 1992] (p. 2001, 2002).

- ***Lefort (Jean-Claude) (n° 602) :* emploi (politique et réglementation) :** chômage : progression et indemnisation ; financement de l'U.N.E.D.I.C. : responsabilité des partenaires sociaux ; travailleurs de plus de cinquante-cinq ans licenciés : doublement de la contribution patronale [26 juin 1992] (p. 2884, 2885).

- ***Panafieu (Françoise de) (n° 607) :* chômage : indemnisation (conditions d'attribution) :** association : « Cadres sans frontières » ; cadres français privés d'emploi participant à des missions dans des pays d'Europe de l'Est ; indemnités de chômage : maintien : perspectives ; contrats de formation pour ces cadres [26 juin 1992] (p. 2877, 2878, 2879).

- ***Bourg-Broc (Bruno) (n° 608) :* patrimoine (politique du patrimoine) :** loi de programme du 5 janvier 1988 : arrivée à échéance ; nouveau projet de loi de programme : perspectives [26 juin 1992] (p. 2880, 2881).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif au code de la propriété intellectuelle (partie législative) (n° 2243).

Première lecture :

Procédure d'adoption simplifiée, discussion des articles soumis à amendements [16 avril 1992] :

Article 1er *(annexe à la loi constitutive de la partie Législative du code de la propriété intellectuelle) :*

- *favorable* aux amendements n°s 1 à 25 de la commission (rédactionnels) (p. 547) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de la commission (insère le régime des appellations d'origine régies par la loi du 6 mai 1919 dans le code de la propriété intellectuelle) (p. 551) ;

Agriculture : appellations d'origine contrôlée : procédure de reconnaissance et sanctions (p. 551).

Communauté économique européenne : protection des appellations d'origine (p. 551) ;

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (rédactionnel) (p. 551).

Article 4 *(applicabilité du code dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte) :*

- *favorable* à l'amendement n° 28 de la commission (de coordination) (p. 552).

Article 5 *(abrogations) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de la commission (de coordination) (p. 552).

Son intervention à l'issue des explications de vote :

Codification : utilité et intérêt (p. 553).

Communauté économique européenne : droit de l'audiovisuel : unification (p. 553).

Droits d'auteurs : protection (p. 553).

- Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2628).

Principaux thèmes développés [23 avril 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail : ordre du jour (p. 652).

Chaîne culturelle européenne : ARTE :
- diffusion hertzienne : concertation avec l'Allemagne (p. 697) ;
- diffusion hertzienne : conséquences sur le secteur public de télévision (p. 657, 697) ;
- diffusion hertzienne : conséquences sur les réseaux câblés (p. 699).

Conseil constitutionnel : décisions : pluralisme (p. 653).

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : précédents et rôle (p. 655, 696).

Journalisme : déontologie (p. 694).

Lois : loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications : retard des décrets d'application (p. 699).

Presse, édition et imprimerie :
- aides à la presse : niveau et modulation (p. 654, 664) ;
- colloque sur l'économie de la presse quotidienne (p. 653) ;
- concentration : dimension européenne des groupes français (p. 653) ;
- concentration : pluralisme (p. 653) ;
- correspondants locaux de presse : statut (p. 695) ;
- coûts de fabrication (p. 653) ;
- crise (p. 653) ;
- pouvoirs publics : intervention : historique (p. 652).

Publicité :
- centrales d'achat d'espaces (p. 698) ;
- marché publicitaire : crise (p. 656) ;
- télévision : grande distribution : interdiction (p. 653).

Radiodiffusion :
- influence française à l'étranger (p. 654) ;
- pluralisme (p. 655) ;
- pouvoirs publics : intervention : historique (p. 652, 655) ;
- Radio France : ressources publicitaires (p. 695) ;
- Radio France : situation (p. 655) ;
- Radio France internationale (R.F.I.) (p. 695) ;
- radios locales privées : fonds de soutien à l'expression radiophonique (p. 655, 695) ;
- radios locales privées : respect des fréquences hertziennes et réseaux (p. 655).

Réseaux câblés :
- historique (p. 656) ;
- réglementation (p. 656).

Télévision :
- audience : mesure (p. 697) ;
- cinquième réseau hertzien : appel d'offres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) (p. 657, 698) ;
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat (p. 657, 696, 697) ;
- droit de réponse (p. 696) ;
- influence française à l'étranger (p. 654) ;
- pouvoirs publics : intervention : historique (p. 652) ;
- ressources : crise (p. 655) ;
- télévision haute définition : enjeux (p. 656) ;
- télévision haute définition : projet de directive européenne (p. 656) ;
- télévision haute définition : programme d'action de la Commission européenne (p. 656).

Télévision publique :
- F.R. 3 : situation (p. 698) ;
- F.R. 3 : vocation régionale : renforcement (p. 698) ;
- ressources et spécificité (p. 654).

Télévisions privées :
- La Cinq : disparition (p. 652, 656) ;
- programmes : contenu et qualité (p. 654) ;
- réglementation (p. 656) ;
- T.F. 1 : privatisation (p. 656).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au dépôt légal (n° 2609).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 mai 1992] :

Audiovisuel : dépôt légal :
- Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) (p. 1329, 1337) ;
- sélectivité des dépôts (p. 1328, 1329, 1337).

Culture : cinéma : dépôt des films étrangers importés (p. 1337).

Droits d'auteur (p. 1329, 1330).

Informatique : dépôt légal :
- dépôt des « programmes sources » (p. 1329) ;
- sélectivité des dépôts (p. 1329).

Ordre public : dépôt légal :
- contrôle des publications (p. 1328) ;
- ministère de l'intérieur : régie du dépôt légal (p. 1328).

Patrimoine : dépôt légal :
- Conseil scientifique du dépôt légal : création (p. 1329, 1338) ;
- conservation du patrimoine (p. 1328) ;
- financement : moyens supplémentaires (p. 1339) ;
- historique (p. 1328) ;
- unité organique des services de dépôt légal (p. 1338).

Recherche : accès aux sources documentaires : « rapport Lefébure » (p. 1329, 1337).

Discussion des articles [18 mai 1992] :

Article 1er *(champ d'application du dépôt légal) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (supprime l'assujettissement au dépôt légal des « programmes sources » informatiques) (p. 1339).

Article 2 *(finalités du dépôt légal) :*

- *ses observations* (p. 1339) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Bruno Bourg-Broc (de coordination) (p. 1340) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Bruno Bourg-Broc (soumet la consultation des documents issus du dépôt légal, au cas où cette consultation rendrait nécessaire une reproduction, à autorisation préalable des titulaires des droits de la propriété intellectuelle) (p. 1341) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (ajoute « l'information des autorités de l'Etat » aux finalités du dépôt légal) : rejeté (p. 1341).

Article 5 *(personnes soumises à l'obligation de dépôt) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (précise qu'est importateur de biens culturels toute personne qui introduit sur le territoire national des documents édités ou produits hors de ce territoire y compris sur le territoire d'un autre Etat membre de la Communauté européenne) rectifié (rédactionnel) : adopté (p. 1342).

Article 6 *(organismes et services responsables du dépôt légal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Adrien Zeller (inclut la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg parmi les organismes gestionnaires du dépôt légal pour le compte de l'État « en tant que pôle européen de la documentation ») (p. 1342).

Article 7 *(Conseil scientifique du dépôt légal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Georges Hage (prévoit une représentation de la Société des auteurs compositeurs dramatiques, de la Société des réalisateurs français et des syndicats de réalisateurs de télévision au sein du conseil scientifique) (p. 1343) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Bruno Bourg-Broc (complète la composition du conseil scientifique par une représentation des auteurs, des artistes-interprètes et des personnes assujetties à l'obligation de dépôt légal) (p. 1343) ;
- *favorable* à l'amendement n° 7 rectifié de M. Bernard Schreiner (Yvelines) (associe le Conseil scientifique du dépôt légal à la définition des modalités d'exercice de la consultation des documents soumis à l'obligation de dépôt) (p. 1344).

Article 11 *(application de la législation relative au dépôt légal dans les territoires d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Mayotte) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (prévoit l'application de la législation en matière de dépôt légal dans le territoire de la Polynésie française) : adopté (p. 1344).

Article 12 *(abrogation de la loi du 21 juin 1943) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Georges Hage (maintient la référence au dépôt légal des phonogrammes et des vidéogrammes dans la loi n° 85-660 du 3 juillet 1985) (p. 1345).

Après l'article 12 :

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Bruno Bourg-Broc (prévoit l'intégration de la présente loi dans le code de la propriété intellectuelle) (p. 1345).

Son intervention à l'issue des explications de vote :

Patrimoine : dépôt légal : financement : moyens supplémentaires (p. 1346).

- Projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1992] :

Chaîne culturelle européenne : ARTE : diffusion hertzienne : conséquence sur les réseaux câblés (p. 2910).

Communes : réseau de communication (p. 2910).

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : réseaux câblés : autorisations et conventions : prorogation (p. 2911).

Logement et habitat : H.L.M. : exploitation de réseaux câblés (p. 2911).

Lois :
- loi n° 65-557 modifiée du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis (p. 2911) ;
- loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication : antennes collectives : installation (p. 2911) ;
- loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications : décrets d'application (p. 2911).

Lois de finances : crédits budgétaires : communication (p. 2911).

Réseaux câblés :
- chaînes éducatives, de service et interactives (p. 2910) ;
- financement et résultats financiers (p. 2910) ;
- historique (p. 2910) ;
- programmes (p. 2911) ;
- raccordement des immeubles collectifs et des logements sociaux (p. 2910).

Urbanisme : servitudes : travaux de câblage (p. 2911).

Discussion des articles [26 juin 1992] :

Article 1er *(règles de majorité requise au sein de l'assemblée générale des copropriétaires pour décider le raccordement à un réseau câblé : articles 25 et 26 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965) :*

- *ses observations* (p. 2915) ;

Réseaux câblés :
- abonnements (p. 2915) ;
- financement et résultats financiers (p. 2915) ;
- publicité (p. 2915).

Article 2 *(possibilité pour les organismes d'H.L.M. d'exploiter un réseau câblé : article 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (ajoute le respect de la qualité esthétique des lieux aux missions des communes en matière d'établissement des réseaux câblés) (p. 2915) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 12 rectifié de M. Jean-Pierre Fourré (précise que, dans le cas d'opérations d'aménagement prévues par le titre 1er du livre III du code de l'urbanisme, cette mission s'exerce dans les périmètres faisant ou ayant fait l'objet de l'opération) à l'amendement n° 1 de la commission (p. 2915) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission de la production (permet au maire de soumettre à son autorisation l'installation d'antennes collectives ou individuelles dans les zones où existe un réseau câblé) (p. 2916) ;
- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (prévoit un régime d'autorisation par les communes de l'installation et de la modification des antennes collectives) (p. 2916) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles les infrastructures de réseaux existants peuvent être utilisées pour l'installation de réseaux câblés) (p. 2917) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (de conséquence) (p. 2918).

Après l'article 4 *(art. 1er de la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (précise que le même régime juridique s'applique aux offres, faites par le propriétaire, de raccordement soit à une antenne collective, soit à un réseau interne raccordé à un réseau câblé) (p. 2921) ;
- *favorable* à l'amendement n° 10 rectifié de M. Michel Péricard (prévoit que les modalités de remplacement d'une antenne collective par un réseau interne raccordé au réseau câblé sont déterminées par un accord collectif entre les bailleurs et les associations de locataires) (p. 2921).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [30 juin 1992] :

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3065).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1992] :

Arts et spectacles : cinéma : salles indépendantes : aides et maintien (p. 2922).

Bibliothèques :
- Bibliothèque de France (p. 2922) ;
- Bibliothèques municipales à vocation régionale (p. 2922).

Collectivités locales : transferts de compétences : compensations financières (p. 2922).

Livres : librairies : création d'un groupe de travail (p. 2922).

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 2922).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Discussion des articles [8 octobre 1992] :

Après l'article 32 (suite) :

- *défavorable* à l'amendement n° 99 rectifié de la commission (punit des peines applicables à la violation du secret professionnel la publication du nom d'une personne mise en examen ou ayant fait l'objet d'une ordonnance de notification de charges, ou d'informations permettant son identification) (p. 3513, 3514) ;

Presse, édition, imprimerie : liberté de la presse (p. 3514) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 102 de la commission (dispose que la diffusion de la décision de non lieu peut également se faire par les médias audiovisuels) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (dispose qu'un juge d'instruction, sur la demande d'une personne bénéficiant d'une décision de non-lieu, peut ordonner la publication de cette décision ; précise qu'en cas de refus du juge, la personne peut en déférer au président de la chambre d'accusation) (p. 3516) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 du Gouvernement (dispose que la chambre d'accusation peut, sur la demande d'une personne bénéficiant d'un arrêt de non-lieu, ordonner la publication de cet arrêt ou bien l'insertion d'un communiqué dans les journaux) : adopté après modifications (p. 3517) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 du Gouvernement (autorise toute personne dont le nom a été cité par la presse à l'occasion de poursuites pénales à demander l'insertion d'un communiqué dans un délai de trois mois à compter de la décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquittement) (p. 3517) : adopté (p. 3518) ;

- *soutient* l'amendement n° 16 du Gouvernement (modifie la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle : permet une réouverture du délai de prescription du droit de réponse audiovisuelle au profit des personnes ayant bénéficié d'une décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquittement) : adopté (p. 3519) ;

- *favorable* à l'amendement n° 17 du Gouvernement (réserve à un magistrat le monopole des perquisitions conduites dans les locaux d'un média ; dispose que ce magistrat veille au respect du libre exercice de la profession de journaliste et de la libre diffusion de l'information) (p. 3519) ;

- *soutient* l'amendement n° 18 du Gouvernement (dispose que tout journaliste entendu comme témoin sur des informations qu'il a recueillies est libre de ne pas en révéler la source) (p. 3519) : adopté après modifications (p. 3520) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 108 de la commission (précise que le journaliste est cependant obligé de communiquer les informations qu'il a recueillies) à l'amendement n° 18 du Gouvernement (p. 3519, 3520) ;

- *soutient* l'amendement n° 20 du Gouvernement (autorise le compte rendu par voie de presse des procès en diffamation lorsque l'imputation attaquée se réfère à des faits remontant à plus de dix ans ou amnistiés) : rejeté (p. 3520).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [15 et 16 octobre 1992] :

Après l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement n° 127 de M. Gilbert Millet (précise que les services de radio et de télévision, quel que soit leur statut judidique, concourrent à l'expression pluraliste des partis ; fixe les règles qui déterminent le temps d'antenne auquel a droit chaque parti) (p. 3768).

Article 13 *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*

- *ses observations* (p. 3813) ;

Audiovisuel : télévision : marchés publicitaires (p. 3813).

Presse, édition et imprimerie : entreprises : communication (p. 3813).

Publicité :

- annonceurs : droits et responsabilités (p. 3813) ;
- concurrence internationale (p. 3813) ;
- intermédiaires : centrales d'achat d'espace : agences (p. 3813) ;
- transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 3813, 3814) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 330 de M. Louis de Broissia (interdit toute ristourne ou abattement supplémentaire dans les cas de multiples mandats ou de regroupement d'annonceurs) (p. 3823).

Après l'article 18 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 129 de M. Jacques Brunhes (crée une commission nationale chargée d'établir un rapport annuel indiquant au Parlement le montant des ressources publicitaires des journaux) (p. 3838) ;

Presse d'opinion : avenir (p. 3838).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale et culture. - Communication. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1992] :

Affaires étrangères :

- Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France (p. 5415) ;
- négociations du G.A.T.T. (p. 5418).

Assemblée nationale : conditions de travail et information :

- commissions d'enquête : commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives de la presse et de l'audiovisuel (p. 5412) ;
- ordre du jour : report de la discussion des crédits de la communication (p. 5411) ;
- questionnaires budgétaires : réponses (p. 5411) ;
- rapporteurs spéciaux : pouvoirs (p. 5411).

Finances publiques : comptes spéciaux du Trésor : comptes d'affectation spéciale : affectation des produits de cession de titres du secteur public : création (p. 5413).

Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) : ressources et missions (p. 5412, 5413,5415).

Lois :

- loi n° 86-1210 du 27 novembre 1986 complétant la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse et la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 5411) ;
- loi n° 89-532 du 2 août 1989 modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 5418) ;
- loi n° 92-546 du 20 juin 1992 relative au dépôt légal (p. 5415) ;
- projet de loi n° 2918 relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (p. 5411, 5417) ;
- projet de loi n° 2978 portant diverses mesures d'ordre social : statut des correspondants de presse (p. 5412).

Presse, édition et imprimerie :

- achat de papier (p. 5412) ;
- activité journalistique : définition : mission Vistel (p. 5412) ;
- agence France-Presse : contrat de plan : exécution (p. 5411) ;
- aides à la presse : évolution et adaptation (p. 5411) ;
- correspondants locaux de presse : statut (p. 5412) ;
- crise (p. 5411) ;
- fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger (p. 5411) ;
- table ronde sur la presse écrite : organisation (p. 5412).

Publicité :

- coupures publicitaires (p. 5415) ;
- grande distribution : publicité télévisuelle : interdiction (p. 5411) ;
- marché publicitaire : crise et évolution (p. 5414, 5415) ;
- régie commune : disparition (p. 5414).

Radiodiffusion :

- fonds de soutien à l'expression radiophonique (p. 5416) ;

- Radio France : ressources, situation et diffusion (p. 5412, 5414) ;
- Radio France internationale (R.F.I.) : ressources et programmes (p. 5412, 5413, 5415) ;
- Radio France outre-mer (R.F.O.) (p. 5412, 5415) ;
- système DAB *(digital audio broadcasting)* (p. 5417).

Redevance : taux, répartition, exonérations, recouvrement (p. 5412, 5413).

Réseaux câblés et satellite de diffusion directe : situation et difficultés (p. 5415, 5416).

Société française de production (S.F.P.) : moyens (p. 5414, 5416).

Télévision :
- chaîne culturelle européenne : ARTE : ressources, diffusion, programmes et extension (p. 5412, 5413, 5414, 5416, 5417) ;
- chaîne européenne d'actualités : Euronews (p. 5415) ;
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat et création d'une chaîne éducative (p. 5416) ;
- diffusion : créations, programmes et quotas de production (p. 5414, 5416, 5418) ;
- France 2, France 3 et France Télévision : ressources, rapprochement et fusion, privatisation, missions et programmes (p. 5412, 5413, 5414) ;
- La Cinq : disparition (p. 5496) ;
- politique audiovisuelle (p. 5415) ;
- télévision haute définition et norme D2 MAC (p. 5415) ;
- télévisions privées : obligations et quotas de diffusion (p. 5418).

Réponses aux questions :

Presse, édition et imprimerie : aides à la presse : presse hebdomadaire régionale (M. Léonce Deprez) (p. 5420).

Réseaux câblés et satellite de diffusion directe : coût (M. Olivier Dassault) (p. 5419).

Télévision :
- chaîne culturelle européenne : ARTE et chaîne éducative : diffusion par satellite (M. Michel Pelchat) (p. 5420) ;
- chaîne culturelle européenne : ARTE : programmes (M. Rudy Salles) (p. 5421) ;
- télévision haute définition : coût (M. Olivier Dassault) (p. 5419).

Vote des crédits :

Article 63 *(approbation de la répartition du produit de la redevance et approbation du produit attendu des recettes publicitaires des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 178 de M. Michel Pelchat (exclut l'I.N.A. de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 2) (p. 5423) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. Michel Pelchat (exclut R.F.I. de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 2) (p. 5423) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 181 de M. Michel Pelchat (exclut la société européenne de programmes de télévision de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 3) (p. 5424) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 7 de M. Robert-André Vivien (diminue de 159 MF la part du produit de la redevance perçue par la société européenne de programmes de télévision et augmente à due concurrence celle perçue par la société nationale France 3) (p. 5424).

JEGOU (Jean-Jacques)

Député du Val-de-Marne

(4e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 11 septembre 1992] (p. 12563).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du plan [*J.O.* du 11 septembre 1992] (p. 12563).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Logement en Ile-de-France :** pénurie de logements ; loi d'orientation pour la ville ; participation des collectivités locales ; schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (S.D.A.U.) ; 1 p. 100 logement : réduction à 0,45 p. 100 ; plans d'occupation du parc social (P.O.P.S.) ; P.M.E. et P.M.I. : rôle de dynamisation [29 avril 1992] (p. 773, 774).

- **Indemnisation des victimes de Furiani et des thermes de Barbotan :** incendie des thermes de Barbotan : enquête judiciaire ; comparaison avec l'enquête sur la catastrophe du stade de Furiani ; tribunal d'Auch : instruction en cours ; rôle des sapeurs-pompiers du Gers [3 juin 1992] (p. 1882, 1883).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 avril 1992] :

Caisse nationale de prévoyance (C.N.P.) :
- personnels : statut (p. 783) ;
- statut : appartenance au secteur public et transformation en société anonyme (p. 783).

Communautés européennes : démocratisation (p. 783).

Communautés européennes : directives : transposition en droit interne :
- banques : directive n° 89-646/C.E.E. du Conseil du 15 décembre 1989 : application des règles nationales d'intérêt général (p. 784) ;
- banques : directive n° 89-646/C.E.E. du Conseil du 15 décembre 1989 : échange d'informations (p. 784) ;
- banques : directive n° 89-646/C.E.E. du Conseil du 15 décembre 1989 : reconnaissance mutuelle d'agrément (p. 784).

Compagnies d'assurances :
- compagnies d'assurances étrangères : activités en France (p. 783) ;
- sociétés centrales publiques : ouverture du capital (p. 783).

Conseil de la concurrence (p. 784).

Secteur public :
- économie mixte (p. 783) ;
- privatisation : affectation du produit (p. 784) ;
- transferts de propriété au secteur privé (p. 783).

T.V.A. : taxe sur la valeur ajoutée intracommunautaire (p. 783).

Discussion des articles [29 avril 1992] :

Article 27 *(transposition des règles d'application du principe de reconnaissance mutuelle) :*

Article 71-4 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *son* amendement n° 48 (soumet expressément aux normes nationales de politique monétaire et de contrôle de la liquidité les établissements de crédit exerçant en France quel que soit leur Etat d'origine) (p. 808) : non soutenu (p. 809).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 juin 1992] :

Communautés européennes : directives : transposition en droit interne : banques : directive n° 89-646/C.E.E. du Conseil du 15 décembre 1989 (p. 2300).

Emploi : lutte contre le chômage : affectation du produit des cessions d'actifs publics (p. 2300).

Institutions financières spécialisées : régime (p. 2300).

Lois : loi n° 91-1382 du 30 décembre 1991 relative à la sécurité des chèques et des cartes de paiement : comptes joints (p. 2300).

Sénat : texte adopté (p. 2300).

Discussion des articles [12 juin 1992] :

Article 26 *ter* supprimé par le Sénat *(prise en compte du coût des études géotechniques lors des procédures particulières aux sinistres liés à une catastrophe naturelle) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 17 de M. Didier Migaud (prévoit la réparation intégrale des dommages subis dans le cas où les conséquences d'une catastrophe naturelle ne permettent pas la remise en état de constructions destinées à l'habitation principale) à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 2305).

Article 27 *(transposition des règles d'application du principe de la reconnaissance mutuelle) :*

Article 71-7 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *son* sous-amendement n° 18 (substitue un régime de simple notification) à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture pour les deux premiers alinéas de l'article 71-7 qui prévoient l'autorisation du comité des établissements de crédit pour l'exercice intracommunautaire des activités des établissements financiers français) (p. 2308) : devenu sans objet (p. 2309).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Bâtiment et travaux publics (p. 4009).

Entreprises :
- charges sociales et fiscales (p. 4008, 4009) ;
- petites et moyennes entreprises (p. 4008, 4009).

Finances publiques : dette publique (p. 4008).

Logement (p. 4009).

Partis et mouvements politiques : majorité : absence depuis 1988 (p. 4008).

Politique économique :
- déflation et récession (p. 4008) ;
- environnement international (p. 4008).

Prévisions et projections économiques (p. 4008).

T.V.A. : décalage d'un mois (p. 4009).

Deuxième partie :

Industrie et commerce extérieur. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [16 novembre 1992] :

Commerce extérieur :
- assurance-crédit et Compagnie française pour le commerce extérieur (Coface) (p. 5440) ;
- balance commerciale (p. 5440) ;
- Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.) (p. 5441) ;
- exportation : soutien (p. 5441).

Entreprises : petites et moyennes entreprises (P.M.E.) (p. 5440, 5441).

Ministère de l'industrie et du commerce extérieur :
- crédits du commerce extérieur : montant, évolution, répartition (p. 5440) ;
- crédits de l'industrie : montant, évolution, répartition (p. 5441).

JONEMANN (Alain)

Député des Yvelines

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

à un ministre :

- Environnement [30 avril 1992] :

Transports :
- A 14 : projet d'un viaduc menaçant la terrasse de Saint-Germain-en-Laye et d'un échangeur (p. 824) ;
- pollution (p. 824).

JOSEPH (Jean-Pierre)

Député du Gers

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **G.A.T.T. :** négociations du G.A.T.T. ; soutien à l'agriculture française ; prime à la vache allaitante ; jachères : réduction à deux ans ; attitude des Etats-Unis à l'égard de la Communauté européenne ; aménagements à la réforme de la politique agricole commune (P.A.C.) [4 novembre 1992] (p. 4765, 4766).

JOSEPHE (Noël)

Député du Pas-de-Calais

(11e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

JOSPIN (Lionel)

Ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

JOSSELIN (Charles)

Député des Côtes-d'Armor

(2e circonscription)

Socialiste

puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement et des transports, chargé de la mer

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement et des transports, chargé de la mer. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Cesse d'appartenir à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Cesse d'appartenir à la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes [*J.O.* du 15 avril 1992] (p. 5485).

Fin de ses fonctions au gouvernement : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi modifiant le **régime du travail dans les ports maritimes (n° 2613)** [15 avril 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Guellec (Ambroise) :* statut des dockers :** dockers : statut : réforme ; négociations port par port ; ports français : modernisation et compétitivité [15 avril 1992] (p. 485, 486).

- ***Le Bris (Gilbert) :* pêches maritimes :** réglementation européenne ; limitation des capacités de capture par les pêcheurs français ; contrôle des quantités pêchées dans le monde ; thon tropical ; dialogue international : perspectives [28 octobre 1992] (p. 4470, 4471).

- ***Jacq (Marie) :* fûts toxiques sur les rivages bretons :** règlement de l'affaire de l'*Amoco Cadiz ;* pollution des côtes bretonnes par des fûts toxiques ; réglementation ; importance du trafic au large des côtes bretonnes ; conventions internationales : respect [26 novembre 1992] (p. 6086, 6087).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (n° 2613).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [13 et 14 mai 1992] :

Son intervention sur la question préalable opposée par : *Lajoinie (André)* (p. 1184).

Principaux thèmes développés :

Aménagement du territoire (p. 1178).

Assemblée nationale : organisation des débats (p. 1218).

Commerce extérieur :
- concurrence européenne (p. 1184) ;
- part de marché de l'activité portuaire française (p. 1177).

Communautés européennes :
- droit communautaire : jurisprudence (p. 1179) ;
- Grande-Bretagne : situation (p. 1184).

Dockers :
- bureau central de la main d'œuvre (B.C.M.O.) (p. 1223) ;
- Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers (Cainagod) : financement et dépéréquation entre les ports (p. 1179, 1223) ;
- coût de passage : part du coût de manutention (p. 1179, 1222) ;
- effectifs et emploi (p. 1179, 1185, 1223) ;
- entreprises (p. 1178, 1180) ;
- intermittence (p. 1179) ;
- mensualisation (p. 1179, 1180) ;
- plan social (p. 1178, 1179, 1180, 1185, 1222, 1223) ;
- retraites : revalorisation (p. 1180) ;
- risques professionnels : accidents du travail : diminution des risques (p. 1180) ;
- statut : loi du 6 septembre 1947 : réforme (p. 1179, 1222).

Domaine public maritime : gestion (p. 1179, 1223).

Douanes : procédures douanières : modernisation (p. 1179).

Emploi : impact de l'activité portuaire sur l'emploi et le développement local (p. 1185).

Ports maritimes :
- capacités financières et désengagement de l'Etat (p. 1178, 1223) ;
- investissements (p. 1223) ;
- Le Havre (p. 1223) ;
- Marseille (p. 1223) ;
- modernisation de la filière portuaire (p. 1178, 1180, 1222).

Régions :
- Haute-Normandie (p. 1224) ;
- Nord - Pas-de-Calais : desserte autoroutière (p. 1223).

Syndicats : organisation du droit syndical (p. 1180).

Transports :
- transports ferroviaires (p. 1178, 1224) ;
- transports terrestres : desserte des ports (p. 1178, 1185, 1223) ;
- transports terrestres : investissements routiers et autoroutiers (p. 1178) ;
- voies d'eau (p. 1178, 1224).

Travail : régime de travail dans les ports maritimes :
- contrats de travail à durée indéterminée (p. 1179, 1180) ;
- convention collective : négociation (p. 1180, 1184, 1185, 1222, 1223) ;
- salaires (p. 1180).

Discussion des articles [14 et 15 mai 1992] :

Article 1er *(modification du livre V de la première partie - Législative - du code des ports maritimes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. André Duroméa (supprime l'obligation pour les entreprises de manutention de recruter des dockers par contrat à durée indéterminée et prévoit que ceux-ci restent immatriculés) (p. 1228) ;

Travail : contrat à durée indéterminée (p. 1228) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (réaffirme la classification des ouvriers dockers en deux catégories, les dockers professionnels et les dockers occasionnels) (p. 1228, 1229) ;

Dockers : intermittence (p. 1228, 1229).

Travail : convention collective : projet de l'U.N.I.M. (p. 1228) ;

- *favorable* à l'amendement n° 53 de M. Jean Lacombe (précise que les catégories prioritaires lors du recrutement des dockers mensualisés sont d'abord les dockers intermittents) (p. 1229) ;

- *soutient* l'amendement n° 65 du Gouvernement (prévoit qu'un docker professionnel mensualisé conserve également sa carte professionnelle lorsque le contrat de travail est rompu à l'issue de la période d'essai) : adopté (p. 1230) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission (précise que, lorsque le licenciement intervient pour des raisons autres qu'économiques, le retrait de la carte professionnelle n'est pas automatique et qu'il ne peut intervenir qu'après une décision du bureau central de la main-d'œuvre - B.C.M.O.) (p. 1230) ;

Travail : droit du licenciement (p. 1230) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 46 rectifié de M. Roland Blum (précise que lorsque le licenciement intervient pour des raisons autres qu'économiques et dans le délai de deux ans suivant l'embauche, le directeur du port décide si l'intéressé conserve sa carte après avis du B.C.M.O.) (p. 1231) ;

Demande la réserve du vote des amendements nos 3 et 46 rectifié : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1231) ;

- *favorable* à l'amendement n° 57 corrigé de M. Gilbert Le Bris (impose aux partenaires sociaux de négocier une convention collective pour l'ensemble de la profession au plus tard le 31 décembre 1993) (p. 1232) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 4 corrigé de la commission (prévoit que, faute de convention nationale au 31 décembre 1993, une loi fixera les conditions d'emploi et de travail des ouvriers dockers professionnels) (p. 1232) ;

- *soutient* l'amendement n° 68 du Gouvernement (prévoit qu'aucune mensualisation ne pourra être effectuée, en dehors des dockers professionnels intermittents et durant une période de 30 jours après publication de la loi, dans le port où a été conclu un accord relatif à l'organisation du travail de la manutention entre les organisations syndicales et les organisations patronales) ; rectifié (60 jours) (p. 1233, 1234) : adopté après rectification (p. 1235) ;

Dockers : priorité d'embauche : application et contrôle (p. 1234) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Guy Hermier (détermine le champ d'intervention des dockers) (p. 1235) ;

- *soutient* l'amendement n° 66 du Gouvernement (rend uniforme la composition des bureaux centraux de la main-d'œuvre) : adopté (p. 1236) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de la commission (prévoit que, à titre consultatif, les dockers professionnels mensualisés seront représentés dans les bureaux centraux de la main-d'œuvre) (p. 1236) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de M. Paul Lombard (limite l'emploi de dockers occasionnels et prévoit l'attribution de nouvelles cartes professionnelles d'ouvriers dockers intermittents) (p. 1236) ;

Dockers : effectifs (p. 1236) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (impose à la Cainagod de tenir à jour une liste par B.C.M.O. des dockers occasionnels dans des conditions fixées par décret) (p. 1237) ;

Dockers occasionnels : précarité (p. 1237) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (de conséquence) (p. 1238) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 34 corrigé de M. Jean Tardito (prévoit la désignation directe des représentants par les organisations professionnelles et syndicales) (p. 1239) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de la commission (prévoit que la représentativité des organisations professionnelles et syndicales sera appréciée au niveau national de la branche de la manutention portuaire) (p. 1239) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 59 de M. Jean Lacombe (prévoit, sans limitation dans le temps, un mécanisme exceptionnel de solidarité entre les ports pour faire face aux difficultés financières de certains B.C.M.O. et plafonne la charge financière résultant de cette solidarité à 10 p. 100 des charges totales de la caisse) (p. 1240, 1241) ;

Limitation dans le temps : nécessité (p. 1241) ;

- *soutient* l'amendement n° 71 du Gouvernement (repousse au 31 décembre 1993 la date limite d'utilisation du mécanisme exceptionnel de solidarité) : vote réservé : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1241) ; réserve levée (p. 1313) : adopté (p. 1315) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de M. André Duroméa (dispose que le taux d'inemploi ne doit pas dépasser 25 p. 100 et qu'un décret déterminera le calcul de l'inemploi) (p. 1307) ;

Dockers : inemploi : modalités de calcul (p. 1307) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 60 de M. Philippe Sanmarco (porte la période de référence de six à douze mois) (p. 1308) ;

- *soutient* l'amendement n° 72 du Gouvernement (prévoit que le caractère saisonnier de l'activité de certains ports sera pris en compte dans le décret qui déterminera le pourcentage maximal d'inemploi) : adopté (p. 1308) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 17 de la commission (porte de 25 à 30 p. 100 le taux maximum d'inemploi) (p. 1308) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 rectifié de M. Ambroise Guellec (supprime, dans les ports autonomes, la limite inférieure du taux des dockers professionnels intermittents) (p. 1309) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 61 de M. Jean Lacombe (prévoit la consultation du B.C.M.O.) : retiré (p. 1309) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de M. Ambroise Guellec (précise le montant de l'indemnité compensatrice en cas de retrait de carte et prévoit que celle-ci n'est pas exclusive de toute autre disposition de droit commun applicable aux licenciements) (p. 1309) ;

- *soutient* l'amendement n° 70 du Gouvernement (oblige les employeurs à mettre en œuvre des mesures pour faciliter le reclassement des dockers radiés en cas de retrait collectif d'au moins dix cartes) : adopté (p. 1310) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Ambroise Guellec (dispose que les recours à l'encontre des sanctions prononcées par décision motivée du président du B.C.M.O. peuvent être formés auprès de l'inspecteur du travail) (p. 1311) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 42 corrigé de M. Guy Hermier (prévoit que le B.C.M.O., par son règlement intérieur, précise les modalités de toute sanction) (p. 1311) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 43 corrigé de M. Guy Hermier (prévoit que le recours hiérarchique contre une sanction prononcée par un président de B.C.M.O. est formé devant la Cainagod) (p. 1312) ;

- *favorable* à l'amendement n° 44 de M. Guy Hermier (dispose que le rapport sur l'application de la réforme porte également sur les répercussions des gains de productivité sur l'ensemble de la filière portuaire ; prévoit que ce rapport est communiqué au conseil d'administration de la Cainagod) (p. 1312) ;

Application de la réforme : suivi (p. 1312) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 48 de la commission (supprime la procédure d'information de la Cainagod) à l'amendement n° 44 de M. Guy Hermier (p. 1312) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 67 du Gouvernement (remplace les présidents de B.C.M.O. par les directeurs de ports ou chefs du service maritime) à l'amendement n° 20 de la commission (prévoit que le rapport sur l'application de la réforme est communiqué au conseil d'administration de la Cainagod et qu'il est complété par des rapports locaux présentés annuellement, par les présidents de B.C.M.O, aux conseils d'administration des ports autonomes ou aux conseils portuaires) : adopté (p. 1313).

Levée de la réserve du vote sur les amendements précédemment réservés (p. 1313).

- *soutient* l'amendement n° 73 du Gouvernement (prévoit que les modalités de recensement des ouvriers dockers seront fixées par décret) (p. 1313, 1315) : adopté (p. 1316).

Article 2 *(inspection du travail dans les entreprises de manutention des ports maritimes) :*

- *ses observations* (p. 1316) ;

Période de transition (p. 1316).

Article 3 *(dispositions transitoires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (prévoit que, jusqu'au 31 décembre 1994, un tiers des charges de chaque B.C.M.O. donnera lieu à péréquation nationale) (p. 1317) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 69 du Gouvernement (ramène la date limite au 31 décembre 1993) à l'amendement n° 23 de la commission : adopté (p. 1317).

Son intervention à l'issue des explications de vote [15 mai 1992] :

Communautés européennes : enjeux européens (p. 1320).

Dockers :

- entreprises (p. 1320) ;
- mensualisation (p. 1319, 1320).
- Plan social (p. 1320).

Marine marchande (p. 1320).

Ports maritimes : modernisation (p. 1320).

Transports : investissements routiers (p. 1320).

Travail : convention collective (p. 1320).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1992] :

Affaires étrangères : Canada : contentieux relatif à l'accord de pêche de mars 1992 (p. 5348).

Collectivités locales : collectivités territoriales : mer : moyens d'action (p. 5345).

Communautés européennes :
- aides (p. 5348) ;
- Europe bleue (p. 5347) ;
- pêches maritimes : programme d'orientation pluriannuel (P.O.P.) (p. 5347, 5348).

Communes : Marseille (p. 5346).

D.O.M.-T.O.M. : Saint-Pierre-et-Miquelon : répartition des zones de pêche dans le Nord-Ouest Atlantique (p. 5348).

Environnement :
- environnement marin (p. 5349) ;
- littoral : protection et aménagement : schémas de mise en valeur de la mer (p. 5349).

Etat : désengagement (p. 5345, 5346).

Formation professionnelle et promotion sociale : enseignement et formation maritime (p. 5349).

Impôts et taxes : armateurs : allégement fiscaux et décharges (p. 5346).

Marine marchande :
- Compagnie générale maritime (C.G.M.) (p. 5345, 5346 et 5347) ;
- emplois (p. 5346, 5347) ;
- situation et plan marine marchande (p. 5346).

Mer et littoral : secrétariat d'Etat à la mer :
- administration générale (p. 5345) ;
- crédits : montant, évolution, répartition ; annulation (p. 5345).

Pavillon :
- français (p. 5347) ;
- immatriculation aux Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) et Kerguelen (p. 5346, 5347).

Pêches maritimes :
- eaux internationales (p. 5348) ;
- plan « pêche » et crise de la pêche (p. 5347, 5348) ;
- ressource (p. 5347).

Pétrole et dérivés : navires pétroliers (p. 5349).

Politique maritime (p. 5345 à 5349).

Ports maritimes :
- activités portuaires (p. 5346) ;
- dockers (p. 5345, 5346) ;
- entretien : dragages (p. 5346) ;
- modernisation : équipements et voies d'accès (p. 5346).

Sécurité maritime :
- centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (C.R.O.S.S.) (p. 5349) ;
- signalisation maritime (p. 5349) ;
- Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) (p. 5345, 5349).

Sécurité sociale : Etablissement national des invalides de la marine (E.N.I.M.) (p. 5345).

Réponses aux questions :

Affaires étrangères : pêche : rencontres internationales : représentation des services ministériels (Mme Michèle Alliot-Marie) (p. 5351).

Communautés européennes :
- pêche maritime : anchois : quotas : (Mme Michèle Alliot-Marie) (p. 5350, 5351) ;
- pêche maritime : programme d'orientation pluriannuel : (P.O.P.) (Mme Michèle Alliot-Marie) (p. 5351).

Communes :
- Marseille (M. Léonce Deprez) (p. 5350) ;
- Saint-Malo (M. René Couanau) (p. 5349).

Conchyliculture et cultures marines :
- coquille Saint-Jacques (M. Pierre Victoria) (p. 5351, 5352) ;
- crustacés (M. Pierre-Yvon Trémel) (p. 5353).

D.O.M.-T.O.M. : Saint-Pierre-et-Miquelon (M. René Couanau) (p. 5349).

Pêche maritime :
- pêche au large du Canada : accords : conséquences (M. René Couanau) (p. 5349) ;
- plan Mellick et crise de la pêche : prêts bonifiés : primes (MM. Léonce Deprez et Pierre Victoria) (p. 5350, 5352).

Ports maritimes :
- dockers (MM. Léonce Deprez et Michel Bérégovoy) (p. 5350 à 5353) ;
- modernisation : équipement : mareyage (Mme Michèle Alliot-Marie et M. Michel Bérégovoy) (p. 5351, 5352).

Sécurité maritime : Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) (M. François Couveinhes) (p. 5351).

Vote des crédits :

Après l'article 40 :

- *favorable* à l'amendement n° 126 de M. Arthur Paecht (prévoit la publication avant le 31 décembre 1993, d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur les concours financiers nécessaires à la modernisation de la Société nationale de secours en mer) (p. 5354).

- Projet de loi portant réforme du régime pétrolier (n° 3025).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 décembre 1992] :

Carburants : raffinage (p. 7218).

Mer et littoral :
- pavillon européen (p. 7217) ;
- pavillon français : compétitivité (p. 7216) ;
- pavillons : immatriculation aux Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) et Kerguelen (p. 7217, 7218).

Transports maritimes : navires pétroliers : sécurité (p. 7218).

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Article 6 *(obligation de pavillon) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Franck Borotra (de suppression) (p. 7224) ;

Mer et littoral : pavillons :
- européen (p. 7224) ;
- français (p. 7224) ;
- immatriculation aux Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) (p. 7224).

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. André Duroméa (propose que la capacité de transport maritime que doit détenir tout propriétaire d'une unité de distillation atmosphérique soit non seulement sous pavillon français mais également immatriculé dans un port de France métropolitaine) (p. 7225) ;

Mer et littoral : pavillon : immatriculation aux Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) (p. 7225) ;

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (porte de 7 à 8 p. 100 la capacité de transport exigé) (p. 7225).

Article 7 *(information de l'autorité administrative) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (rédactionnel) (p. 7225).

Article 13 *(sanctions en cas de manquement à l'obligation de pavillon national) :*

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (de coordination) (p. 7228) ;

- *favorable* à l'amendement n° 16 rectifié de la commission (de coordination) (p. 7229).

Après l'article 18 :

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de M. Jean Tardito (prévoit, à compter du 1er janvier 2005, l'interdiction de l'accès aux ports français des navires transportant des produits dangereux et non équipés de double coque et de double fond) (p. 7230) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Jean Tardito (instaure, auprès du ministre chargé de la mer, une commission chargée d'étudier les conséquences de l'équipement des navires de double coque et de double fond) (p. 7231) ;
- *favorable* à l'amendement n° 41 de Mme Muguette Jacquaint (stipule que le Gouvernement prendra des initiatives internationales de prévention de pollution maritime et visant à la signature d'une convention portant sur l'amélioration de la construction des navires) (p. 7231).

JOURNET (Alain)

Député du Gard

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 19 mai 1992] (p. 6756).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 19 mai 1992] (p. 6756).

JOXE (Pierre)

Ministre de la défense

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé ministre de la défense. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi de programmation relatif à l'**équipement militaire** et aux **effectifs de la défense pour les années 1992-1994 (n° 2877)** [1er juillet 1992].

Projet de loi modifiant **certaines dispositions du code du service national** relatives à la **réserve du service militaire (n° 3093)** [2 décembre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Reitzer (Jean-Luc) :* dissolution du huitième régiment de hussards :** armée de terre : dissolution du huitième régiment de hussards stationné à Altkirch ; armée : modernisation et mesures d'accompagnement [15 avril 1992] (p. 487, 488).

- ***Hollande (François) :* industrie de l'armement :** nouveau contexte international ; industrie de l'armement : perspectives ; loi de programmation militaire ; diversification des industries de défense [6 mai 1992] (p. 918, 919).

- ***Gallet (Bertrand) :* création du corps de défense franco-allemand :** défense franco-allemande : coopération ; élargissement à d'autres pays de la Communauté européenne ; Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) : articulation avec le corps de défense franco-allemand ; Union européenne occidentale (U.E.O.) : composante de défense de l'Union européenne [27 mai 1992] (p. 1727, 1728).

- ***Sainte-Marie (Michel) :* emploi dans l'armement :** industrie d'armement : avion Rafale : poursuite du programme ; politique de défense : restructuration des forces ; industrie aéronautique française : concurrence exacerbée des Etats-Unis [3 juin 1992] (p. 1876, 1877).

- ***Gatignol (Claude) :* conséquences économiques des mesures annoncées par le ministre de la défense :** restructuration militaire ; Cherbourg : départ de la flottille de la Manche : conséquences sur l'économie locale ; sous-marins nucléaires : suspension du programme de construction ; plan social d'accompagnement ; vocation maritime de Cherbourg : confirmation [10 juin 1992] (p. 2161).

- ***Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) :* droit d'ingérence humanitaire :** débarquement des troupes américaines en Somalie ; médiatisation ; attitude des soldats américains vis-à-vis des populations africaines ; expérience africaine de l'armée française et capacité d'intervention sur des théâtres extérieurs ; bataillons motorisés stationnés à Djibouti : intervention en Somalie dès Noël [9 décembre 1992] (p. 6785, 6786).

- ***Cacheux (Denise) :* rôle de la France en Somalie :** troupes françaises engagées en Yougoslavie et en Somalie ; présence des soldats français dans le monde dans le cadre des missions définies par les Nations Unies ; limites des possibilités d'action des pays démocratiques [16 décembre 1992] (p. 7305, 7306).

orales sans débat de :

- ***Goasduff (Jean-Louis) (n° 642) :* ministères et secrétariats d'Etat (défense : arsenaux et établissements de l'Etat) :** Brest : arsenal : emploi et activité ; porte-avions *Charles-de-Gaulle :* réalisation ; deuxième porte-avions : perspectives [27 novembre 1992] (p. 6134, 6135).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxieme partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [9 novembre 1992] :

Affaires étrangères :
- armes nucléaires : prolifération (p. 5048, 5054, 5068) ;
- contexte géopolitique (p. 5048, 5053) ;
- crises régionales : multiplication (p. 5054).

Allemagne : conscription (p. 5069).

Armée de métier : perspectives (p. 5055, 5068).

Armée de terre :
- disponibilité immédiate (p. 5050) ;
- effectifs : déflation (p. 5049) ;
- personnels militaires : rémunérations : revalorisation (p. 5051) ;
- réserves : réforme (p. 5051).

Armements classiques :
- avion Rafale (p. 5069, 5071) ;
- programmes d'équipement : réduction (p. 5069).

Armements nucléaires d'ultime avertissement : missile Hadès (p. 5069).

Armements nucléaires stratégiques :
- crédits : montant, évolution (p. 5049, 5071) ;
- sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) (p. 5049, 5052).

Communauté des Etats indépendants (C.E.I.) : poussées nationalistes (p. 5053).

Coopération et développement : coopération militaire : accords de coopération (p. 5054).

Désarmement (p. 5069).

Enseignement supérieur :
- collège interarmées de défense (p. 5050) ;
- Palaiseau : pôle technologique : création (p. 5053).

Espace : renseignement : satellites : renforcement (p. 5048, 5050).

Etats-Unis :
- armée de métier (p. 5069) ;
- bases aériennes : fermeture (p. 5071) ;
- défense stratégique : « protection globale contre les attaques limitées » (G.P.A.L.S.) : système anti-missiles balistiques (p. 5071) ;
- industries d'armement (p. 5069).

Europe :
- agence européenne : création (p. 5052) ;
- Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) (p. 5053, 5054) ;
- corps d'armée franco-allemand (p. 5053) ;
- défense européenne (p. 5049) ;
- Europe de l'Est : association à la Communauté européenne (p. 5053) ;
- Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : pilier de la défense européenne (p. 5053) ;
- Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : présence en Adriatique (p. 5054).

Gendarmerie :
- direction générale de la gendarmerie : implantation (p. 5052) ;
- gendarmerie départementale : modernisation et informatisation (p. 5051) ;
- missions civiles : multiplication (p. 5051) ;
- Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : présence des gendarmes français en Yougoslavie au sein des forces de l'O.N.U. : hommage (p. 5051).

Grande-Bretagne : armée de métier (p. 5069).

Industries d'armement :
- commandes publiques : réduction (p. 5052, 5069) ;
- commerce des armes : interdiction : perspectives (p. 5068) ;
- coopération européenne : perspectives (p. 5052) ;
- Groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : difficultés et restructurations (p. 5049, 5052).

Irak : destruction de son arsenal nucléaire sous l'égide des Nations Unies (p. 5054).

Loi de programmation militaire (p. 5049, 5071).

Ministère de la défense :
- comité des prix de revient des fabrications d'armement (C.P.R.A.) : réactivation (p. 5050) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5049) ;
- fonds de restructuration des entreprises de défense (F.R.E.D.) (p. 5051) ;
- opérations extérieures : financement (p. 5054).

Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : interventions : multiplication (p. 5054).

Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (O.T.A.N.) : missions (p. 5053).

Recherche : recherche fondamentale (p. 5053).

Russie :
- accord de coopération avec la France du 19 septembre 1991 (p. 5053) ;
- arsenal nucléaire : démantèlement, perspectives (p. 5054) ;
- échanges militaires avec la France et exercices conjoints de la marine (p. 5054).

Service national : devenir (p. 5055).

Yougoslavie :
- guerre civile (p. 5054) ;
- personnels militaires français engagés sous commandement des Nations Unies (p. 5054).

Observations sur le rappel au règlement de : *Colin (Daniel)* (p. 5059).

Réponses aux questions :

Armée de terre :
- disponibilité opérationnelle différée (M. Jacques Boyon) (p. 5082) ;
- Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : opérations de maintien de la paix : forces françaises engagées et coût pour la France (M. Yves Dollo) (p. 5073) ;
- plan armées 2000 (M. André Berthol) (p. 5091) ;
- site de Morhange (M. André Berthol) (p. 5091).

Armements classiques : sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.) (M. Michel Voisin) (p. 5076).

Armements stratégiques :
- Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : budget (M. Jacques Baumel) (p. 5078) ;
- dissuasion nucléaire : modernisation (MM. Pierre-André Wiltzer, Georges Mesmin (p. 5079, 5083) ;
- essais nucléaires : suspension (MM. Louis Pierna, Pierre-André Wiltzer) (p. 5077, 5079) ;
- missile air-sol longue portée (A.S.L.P.) (MM. Michel Voisin, Georges Mesmin) (p. 5076, 5085).

Etats-Unis : essais nucléaires (M. Pierre-André Wiltzer) (p. 5080).

France : rôle mondial (M. Georges Mesmin) (p. 5084).

Gendarmerie :
- centre opérationnel de gendarmerie (C.O.G.) (M. Jean-Jacques Weber) (p. 5075) ;
- engins blindés d'accompagnement (M. Robert Poujade) (p. 5079) ;
- gendarmes auxiliaires (M. Jean-Jacques Weber) (p. 5076).

Guerre du Golfe : enseignements (M. Jean Valleix) (p. 5090).

Industries d'armement :
- Aérospatiale : site des Mureaux (M. Henri Cuq) (p. 5082) ;
- région Aquitaine : plan de charge (M. Jean Valleix) (p. 5090) ;
- ventes d'armes : limitation : perspectives (M. Jean-Claude Lefort) (p. 5077).

Recherche :
- programmes (MM. Michel Voisin, Jacques Boyon) (p. 5076, 5083) ;
- Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : centre d'observation spatiale satellitaire : site (M. Jean Valleix) (p. 5092).

Service national :
- appelés servant en Yougoslavie au sein des forces de l'O.N.U. : permissions : prise en charge des billets d'avion (M. Henri Cuq) (p. 5083) ;
- durée ramenée à dix mois : enseignements (M. Jacques Boyon) (p. 5082).

Observations sur le rappel au règlement de : *Fillon (François)* (p. 5086).

Demande la réserve des votes sur les articles 41, 42 et 43 (p. 5093).

JULIA (Didier)

Député de la Seine-et-Marne

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [21 octobre 1992] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 341 soutenu par M. Philippe Auberger (institue la déductibilité fiscale des versements effectués par les élus locaux au titre de la protection sociale ou de la retraite) (p. 4086) : retiré (p. 4087).

JUPPE (Alain)

Député de Paris

(18e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à améliorer la **protection du domicile (n° 2569)** [19 février 1992].

Proposition de loi tendant à **favoriser l'installation de dispositif de fermeture organisant l'accès à des immeubles détanus en copropriété (n° 2592)** [18 mars 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation budgétaire :** groupe Total : revente par l'Etat d'une partie de ses parts ; utilisation des fonds : lutte contre le chômage ; déficit budgétaire : progression : financement ; conjoncture économique : récession ; baisse des rentrées fiscales [20 mai 1992] (p. 1441, 1442, 1443).

- **Budget :** situation de l'économie française ; chômage : aggravation ; taux d'intérêt à court terme ; déficit du budget de l'Etat pour 1992 et 1993 ; conjoncture mondiale ; secousses monétaires ; conséquences négatives de l'ultralibéralisme [14 octobre 1992] (p. 3669, 3670, 3671).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Assemblée nationale : amendements : propositions de l'opposition : accueil par le Gouvernement (p. 933, 934).

Communautés européennes : institutions :
- Conseil des Communautés : vote à la majorité qualifiée et droit de veto : « compromis de Luxembourg » (p. 933) ;
- « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 934).

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 934) ;
- droit communautaire : intégration dans le droit français et conciliation avec l'ordre juridique interne (p. 933) ;
- « subsidiarité » : principe : définitition et limites (p. 933) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 932, 933, 934).

Europe de l'Est : rapports avec les Communautés européennes (p. 932).

Français : langue (p. 933).

Indépendance et souveraineté : souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 933).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 932).

Parlement français : construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement (p. 934).

Référendum : article 11 de la Constitution : utilisation pour la ratification du traité de Maastricht (p. 932).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 932, 933, 934).

- **Déclaration du Gouvernement, présentée par M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre, sur les négociations du G.A.T.T. (n° 3073).**

Principaux thèmes développés [25 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales : désertification (p. 6027).

Communautés européennes :
- Allemagne : solidarité franco-allemande : intégration de l'Allemagne de l'Est : conséquences (p. 6028) ;
- droit de veto : utilisation par la France (p. 6027, 6028, 6029) ;
- Grande-Bretagne : divergences avec la France sur la conception de l'Europe (p. 6028) ;
- politique agricole commune (P.A.C.) (p. 6027, 6028).

Crise agricole (p. 6027, 6028).

D.O.M.-T.O.M. : Antilles (p. 6028).

Entreprises : multinationales : politique (p. 6028).

Etats-Unis :
- commerce extérieur : « dumping » (p. 6028) ;
- négociations du G.A.T.T. : positions (p. 6027, 6029).

Exploitants agricoles : revenu (p. 6027).

G.A.T.T. :
- négociations : généralités (p. 6027, 6028, 6029) ;
- négociations : volet agricole (p. 6027).

Gouvernement : appel à l'« union nationale » (p. 6026).

Jachères (p. 6027).

Laits et produits laitiers : quotas (p. 6026).

Moyens de paiement : changes : fluctuations monétaires (p. 6027).

Vote des groupes :

Votre contre du groupe R.P.R. (p. 6026).

K

KASPEREIT (Gabriel)

Député de Paris

(4e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3194) portant saisine de la commission d'instruction prévue par l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice pour M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprés du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

KERGUERIS (Aimé)

Député du Morbihan

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (n° 2613).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 mai 1992] :

Commerce extérieur :

- concurrence européenne (p. 1210) ;
- part de marché de l'activité portuaire française (p. 1209, 1210).

Communautés européennes : enjeux européens (p. 1210).

Dockers :

- coût de passage : part du coût de manutention (p. 1210) ;
- effectifs et emploi (p. 1210) ;
- statut : loi du 6 septembre 1947 : réforme (p. 1209, 1210).

Emploi : impact de l'activité portuaire sur l'emploi et le développement local (p. 1210).

Ports maritimes :

- capacités financières et désengagement de l'Etat (p. 1210) ;
- investissements (p. 1210) ;
- modernisation de la filière portuaire (p. 1210).

KERT (Christian)

Député des Bouches-du-Rhône

(11e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jacques Barrot tendant à éviter tout changement de mode de scrutin à l'approche des échéances électorales (n° 2511) [23 janvier 1992].

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 23 janvier 1992] (p. 1142).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 23 janvier 1992] (p. 1142) ; [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 25 avril 1992] (p. 5842).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 25 avril 1992] (p. 5842).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code forestier et portant diverses dispositions en matière de chasse (n° 2313) [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7749).

Cesse d'appartenir à la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 17 juin 1992] (p. 7932).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 17 juin 1992] (p. 7932).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794) [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8548).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

DEPOTS

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, sur **l'Europe et les départements d'outre-mer (n° 2603)** [7 avril 1992].

Proposition de loi tendant à abroger l'article 34 de la loi n° 91-1406 du 31 décembre 1991 relatif aux **assurances sociales agricoles (n° 2767)** [10 juin 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Anciens combattants d'Afrique du Nord :** révision à la baisse du niveau de l'allocation versée aux chômeurs en fin de droits et âgés de plus de 57 ans ; offices départementaux : habilitation à recevoir les demandes : date ; carte du combattant ; fonds de solidarité : octroi d'une allocation différentielle [20 mai 1992] (p. 1453).

- **Bassins miniers de Lorraine et de Provence :** bassins de Lorraine et de Gardanne près d'Aix-en-Provence ; emploi et activité ; rapport de M. Saglio ; rôle financier d'E.D.F. ; avenir des houillères : restructuration et modernisation [28 octobre 1992] (p. 4472, 4473).

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code forestier (n° 2313).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 avril 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 496).

Propriété :

- propriétaires : obligations financières et nécessité d'allégements fiscaux (p. 496) ;
- servitude de passage (p. 496).

Risques naturels : sécheresse (p. 495).

Travaux et entretien :
- agriculture : élevage bovin et caprin : pâturage (p. 496) ;
- agriculture : mise en valeur agricole et pastorale ; cloisonnement (p. 496) ;
- débroussaillement (p. 495, 496).

Sécurité civile : incendies :
- Etat : désengagement financier (p. 495) ;
- prévention (p. 495) ;
- régions : Provence - Alpes - Côte d'Azur : incendies de 1989, 1990, 1991 ; conséquences (p. 495).

Discussion des articles [15 avril 1992] :

Article 1er *(définition du débroussaillement)* :

- *ses observations* (p. 499).

Article 10 *(autorisation du brûlage dirigé)* :

- *ses observations* (p. 502).

Vote des groupes :

Abstention du groupe U.D.C. (p. 504).

- Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2628).

Principaux thèmes développés [23 avril 1992] :

Chaîne culturelle européenne : ARTE : diffusion hertzienne : conséquences sur le secteur public de télévision (p. 675).

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : pouvoirs (p. 676).

Réseaux câblés : historique (p. 675).

Télévision :
- diffusion : œuvres cinématographiques (p. 675) ;
- directive européenne : « Télévision sans frontière » (p. 676) ;
- télévision haute définition : enjeux (p. 675).

Télévision privée :
- Canal Plus (p. 675) ;
- réglementation (p. 675).

Télévision publique :
- Antenne 2 : situation (p. 675) ;
- F.R. 3 : situation (p. 675) ;
- F.R. 3 : vocation régionale : renforcement (p. 675) ;
- la S.E.P.T. (p. 674) ;
- ressources et spécificité (p. 674).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 13 *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur)* :

- *son* amendement n° 456 soutenu par M. Jean-Paul Charié (définit l'insertion publicitaire comme un message payant publié dans un journal ou diffusé par les moyens audiovisuels) : rejeté (p. 3817) ;
- *son* sous-amendement n° 457 soutenu par M. Jean-Paul Charié (substitue aux termes « tout achat d'espace » les termes « toute commande d'insertion ») à l'amendement n° 3 de la commission des affaires culturelles (prévoit que tout achat d'espace publicitaire réalisé par un intermédiaire, pour le compte d'un annonceur, ne peut l'être que dans le cadre d'un contrat écrit de mandat) : rejeté (p. 3818) ;
- *son* amendement n° 459 soutenu par M. Gautier Audinot (substitue aux mots « achat d'espace » les mots « commande d'insertion ») : rejeté (p. 3820) ;
- *son* sous-amendement n° 458 (remplace le terme « vendeur d'espace » par celui de « support ») à l'amendement n° 4 de la commission des affaires culturelles (de conséquence): devenu sans objet (p. 3822).

Article 14 *(rémunération exclusive de l'exercice du mandat du mandataire par son mandant)* :

- *son* amendement n° 461 (substitue aux mots « l'achat d'espace » les mots « la commande d'insertion ») (p. 3829) : devenu sans objet (p. 3830) ;
- *son* amendement n° 460 (substitue aux mots « vendeur d'espace publicitaire » le mot « support ») : non soutenu (p. 3830).

Article 15 *(interdiction de rémunération des fonctions de conseil de l'agence de publicité par le vendeur d'espace publicitaire)* :

- *son* amendement n° 462 (prévoit que le prestataire qui fournit des services de conseil en plan média ne peut recevoir des rémunérations de la part du support que si ces rémunérations correspondent à des services promotionnels) : retiré (p. 3831).

Article 18 *(sanctions et pouvoirs d'enquêtes)* :

- *son* amendement n° 463 (substitue aux mots « acheteur d'espace » les mots « mandataire commandant une insertion ») : non soutenu (p. 3836) ;
- *son* amendement n° 464 soutenu par M. Jean-Paul Charié (substitue au mot « vendeur » le mot « support ») : devenu sans objet (p. 3836).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [15, 16 et 18 décembre 1992] :

Article 13 supprimé par le Sénat *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur)* :

- *son* sous-amendement n° 193 (applique aux « hors-médias » imprimés les mêmes conditions de transparence qu'aux médias) à l'amendement n° 35 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale): devenu sans objet (p. 7261).

Après l'article 14 :

- *son* amendement n° 194 (dispose que ni l'exercice de mandats multiples ni le regroupement d'annonceurs ne peuvent donner lieu à ristourne ou rémunération supplémentaires) (p. 7262) : rejeté (p. 7263).

Après l'article 17 :

- *son* amendement n° 195 (exclut les rubriques « petites annonces » de la presse écrite du champ d'application des articles 13 à 18 de la présente loi) (p. 7285) : rejeté (p. 7286).

Article 18 ter *(entrée en vigueur des articles 11 et 12)* :

- *son* amendement n° 196 (prévoit l'entrée en vigueur des dispositions des deux premiers chapitres du titre III le 1er janvier 1994) : vote réservé (p. 7288) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Justice. - *Questions* [28 octobre 1992] :

Police et gendarmerie : détenus : transferts et gardes dans les hôpitaux : situation dans les Bouches-du-Rhône (p. 4506).

Intérieur. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Sécurité civile :
- canadairs : crédits : budgétisation interministerielle (p. 4571) ;
- sapeurs-pompiers professionnels : formation et promotion (p. 4571) ;
- sapeurs-pompiers volontaires : disponibilité et rémunération (p. 4571).

Education nationale et culture. - Communication. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1992] :

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) (p. 5405).

Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) : ressources et missions (p. 5404).

Lois : loi n° 89-532 du 2 août 1989 modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 5405).

Presse, édition et imprimerie :
- aides à la presse : évolution et adaptation (p. 5404, 5405) ;
- correspondants locaux de presse : statut (p. 5404).

Publicité : régie commune : disparition (p. 5405).

Radiodiffusion : Radio France : ressources, situation et diffusion (p. 5404).

Redevance : taux, répartition, exonérations, recouvrement (p. 5404; 5405).

Réseaux câblés et satellite de diffusion directe : situation et difficultés (p. 5405).

Télévision :
- chaîne culturelle européenne : ARTE : ressources, diffusion, programmes et extension (p. 5405) ;
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat et création d'une chaîne éducative (p. 5405) ;
- France 2, France 3 et France Télévision : ressources, rapprochement et fusion, privatisation, missions et programmes (p. 5404, 5405).

KIEJMAN (Georges)

Ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement, chargé de la communication

puis ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires étrangères

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires étrangères. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Rochebloine (François)* : situation dans le Haut-Karabakh :** Arménie : populations en difficulté ; voyage du Président de la République française en Turquie ; lycée français de Leninakan ; relations entre la France et le peuple arménien ; Minsk : conférence de paix à l'initiative de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) [22 avril 1992] (p. 613, 614, 615).

- ***Bérégovoy (Michel)* : répression en Thaïlande :** répression des manifestations de Bangkok ; scrutin du 22 mars 1992 : respect des résultats ; France : préoccupation ; coup d'Etat militaire de février 1991 ; audiovisuel : censure ; ressortissants français en Thaïlande : vigilance du gouvernement français ; Communauté européenne : déclaration de condamnation [20 mai 1992] (p. 1439).

- ***Bapt (Gérard)* : situation au Moyen-Orient :** Liban : accords de Taëf : respect ; élections législatives ; contrôle international : perspectives ; élections en Israël ; heurts entre les populations israéliennes et palestiniennes ; fermeture de Gaza ; rôle de la France ; Nations Unies : respect des résolutions 242, 338 et 425 [10 juin 1992] (p. 2162).

- ***Millon (Charles)* : Bosnie :** Serbie : politique de purification ethnique ; communauté internationale : condamnation ; résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ; conférence internationale de Londres des 26 et 27 août 1992 ; France : acheminement de l'aide humanitaire et envoi d'un contingent de 6 000 hommes [14 octobre 1992] (p. 3664, 3665).

- ***Bérégovoy (Michel)* : situation en Angola :** guerre civile : élections locales de septembre dernier ; soldats cubains : retrait sous contrôle des Nations Unies ; résolution du Conseil de sécurité du 30 octobre 1992 ; gouvernement d'union nationale : perspectives ; France : rapatriement de ses ressortissants [26 novembre 1992] (p. 6087).

- ***Léonard (Gérard)* : réforme du droit d'asile en Allemagne :** révision de la Constitution ; asile politique ; nombre de demandeurs d'asile en Allemagne en 1992 ; conséquences pour les pays limitrophes ; accords de Schengen ; Office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.) : rôle ; convention de Dublin : ratification par la France [26 novembre 1992] (p. 6088, 6089).

orales sans débat de :

- ***Lefort (Jean-Claude)* (n° 549) : politique extérieure (Turquie) :** génocide arménien : reconnaissance par la France : perspectives ; républiques d'Arménie et de Turquie : rapprochement : souci de la France ; archives ottomanes : ouverture aux historiens [24 avril 1992] (p. 707, 708).

- ***Durr (André)* (n° 547) : établissements sociaux et de soins (centres de conseils et de soins) :** établissements privés à but non lucratif : comptabilité : réglementation ; opérations d'investissement : financement grâce aux comptes d'exploitation excédentaires : perspectives [24 avril 1992] (p. 708, 709).

- ***Lordinot (Guy)* (n° 554) : D.O.M.-T.O.M. (Martinique : agriculture) :** politique agricole nationale ; maladies des végétaux : lutte et prévention [24 avril 1992] (p. 709).

- ***Deniau (Xavier)* (n° 575) : ministères et secrétariats d'Etat (affaires étrangères : ambassades et consulats) :** consulats : fermeture : pénurie de la représentation française ; agents consulaires : nomination [22 mai 1992] (p. 1577, 1578).

- ***Hage (Georges)* (n° 584) : politique extérieure (Palestine) :** territoires occupés par Israël ; droits de l'homme : respect par Israël ; mesures de confiance réciproques : nécessité ; processus de Madrid : poursuite et participation de la France [5 juin 1992] (p. 1992, 1993).

- ***Raoult (Eric)* (n° 582) : politique extérieure (Russie) :** emprunts russes : remboursement : perspectives ; négociations en cours [5 juin 1992] (p. 1993, 1994).

- ***Goulet (Daniel)* (n° 581) : formation professionnelle (financement) :** fonds de la formation professionnelle ; crédits : projet de suppression ; transfert de la responsabilité budgétaire aux ministres concernés par les types de formation : mesure de sensibilisation [5 juin 1992] (p. 1994, 1995).

- ***Fourré (Jean-Pierre)* (n° 596) : politique extérieure (Sahara occidental) :** plan de paix de l'O.N.U. ; référendum d'autodétermination : organisation en août 1992 : perspectives [12 juin 1992] (p. 2283, 2284).

- ***Griotteray (Alain)* (n° 630) : politique extérieure (C.E.I.) :** droits de l'homme : violation dans le monde entier ; Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) : adhésion des Etats issus de l'ex-Union soviétique ; Nations Unies : envoi d'une mission d'information : perspectives [16 octobre 1992] (p. 3787, 3788).

- ***Rochebloine (François)* (n° 667) : politique extérieure (Arménie) :** blocus imposé au Haut-Karabakh ; approvisionnement énergétique ; situation alimentaire et médicale au Haut-Karabakh ; aide de la France et de la Communauté européenne ; conférence internationale sous les auspices de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) : proposition française [18 décembre 1992] (p. 7493, 7494, 7495).

- ***Lipkowski (Jean de)* (n° 669) : politiques communautaires (politique agricole) :** volet agricole du G.A.T.T. ; compromis de Washington ; sommet d'Edimbourg ; attitude de la France [18 décembre 1992] (p. 7491, 7492, 7493).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 2702).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 juin 1992] :

Conseil des Français de l'étranger :
- circonscriptions électorales : modifications et mise à jour (p. 2291) ;
- membres : missions et statut (p. 2291, 2292).

- Projet de loi autorisant l'adhésion au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (n° 2666).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 juin 1992] :

Affaires étrangères :
- Chine : ratification du traité sur la non-prolifération (9 mai 1992) (p. 2599) ;
- ex-Union soviétique : dévolution de l'arsenal nucléaire aux différentes républiques (p. 2600) ;
- Fondation internationale : création : perspectives (p. 2600) ;
- politique étrangère de la France (p. 2599) ;
- Russie : Centre international pour la science : création (p. 2600).

Défense : politique économique : industrie d'armement : exportations : nécessité (p. 2602).

Energie : Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) : contrôle intégral des exportations : acceptation de la France (p. 2599).

Désarmement :
- accords START *(strategic arms reduction talks)* (p. 2600) ;
- nécessité et simultanéité du désarmement (p. 2602).

Président de la République : ratification du traité : engagement (p. 2599).

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : distinction entre deux types d'Etats (p. 2600).

- Projet de loi autorisant la ratification du traité d'amitié et de solidarité entre la République française et la République de Pologne (n° 2665).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 juin 1992] :

Affaires étrangères :
- coopération économique et financière (p. 2604) ;
- diplomatie française : constance (p. 2604).

Communautés européennes :
- adhésion de la Pologne : perspectives (p. 2604, 2605) ;
- conférences politiques des Douze : participation de la Pologne (2605).

Europe :
- défense européenne : réserve des Etats-Unis (p. 2605) ;
- Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : adhésion de la Pologne : perspectives (p. 2605).

Parlement : ordre du jour (p. 2604).

Pologne :
- débarquement de Normandie : présence d'une division polonaise (p. 2605) ;
- dette polonaise : rééchelonnement et remise accordée par le Club de Paris (p. 2605) ;
- président Walesa : voyage à Paris (p. 2604) ;
- résistants polonais engagés au sein des F.T.P.-M.O.I. (p. 2604).

- Projet de loi autorisant l'adhésion à l'accord relatif à un programme international de l'énergie (tel qu'amendé au 19 mai 1980) (n° 2670).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 juin 1992] :

Affaires étrangères :
- atelier ministériel de Bergen (juillet 1992) (p. 2608) ;
- contexte international : bouleversements (p. 2607) ;
- ex-Union soviétique : situation énergétique (p. 2608).

Energie :
- Agence internationale de l'énergie : adhésion de la France (p. 2607) ;
- Agence internationale de l'énergie : missions à moyen et long terme (p. 2607) ;
- Agence internationale de l'énergie : structure de défense des pays consommateurs de pétrole lors de sa création en 1974 (p. 2607) ;
- Organisation des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.) : dialogue avec les pays consommateurs (p. 2607, 2608) ;
- ressources non renouvelables : gestion (p. 2608).

Guerre du Golfe (p. 2608).

- Projet de loi autorisant l'approbation du protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux contrôles frontaliers et à la police, à la coopération judiciaire en matière pénale, à la sécurité civile et à l'assistance mutuelle concernant la liaison fixe trans-Manche (n° 2939).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [11 décembre 1992] :

Conventions internationales : traité de Canterbury du 12 février 1986 (p. 6952).

Etrangers : contrôle et rétention (p. 6953).

Justice : coopération franco-anglaise (p. 6952).

Police : contrôles frontaliers (p. 6952).

Transports : tunnel sous la Manche et liaison ferroviaire (p. 6953).

Travail : sécurité du travail (p. 6953).

- Projet de loi autorisant la ratification du traité entre la France et la Russie (n° 3035).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [11 décembre 1992] :

Administration : mission interministérielle pour les pays d'Europe centrale et orientale (M.I.C.E.C.O.) : vocation (p. 6958).

Affaires étrangères : contexte géopolitique : évolution (p. 6957).

Coopération et développement : aide à la nouvelle démocratie (p. 6957).

Créances et privilèges : emprunts russes (p. 6959).

Défense : désarmement nucléaire (p. 6958).

Enseignement : enseignement du français en Russie (p. 6958).

Entreprises : entreprises françaises : présence en Russie (p. 6958).

Etrangers : circulation : visas (p. 6959).

Europe :
- Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) (p. 6957) ;
- Conseil de l'Europe : adhésion de la Russie en 1993 (p. 6958) ;
- construction européenne (p. 6957).

Institutions financières internationales : Banque mondiale et Fonds monétaire international (F.M.I.) (p. 6958).

Justice : coopération (p. 6958).

Nations Unies : Russie : Etat « continuateur » de l'U.R.S.S. au Conseil de sécurité (p. 6957).

- Projet de loi autorisant l'approbation du protocole au traité sur l'Antarctique, relatif à la protection de l'environnement (n° 3036).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [11 décembre 1992] :

Accords en matière d'environnement :
- convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : signature par la France le 13 juin 1992 (p. 6950) ;
- protocole de Madrid du 4 octobre 1991 (p. 6950).

Eau : Antarctique : 70 p. 100 des réserves mondiales d'eau douce (p. 6950).

Environnement : droit d'« ingérence écologique » (p. 6950).

Mines et carrières : ressources minérales du continent antarctique : respect (p. 6950).

Transports : piste aérienne en terre Adélie (p. 6951).

KIFFER (Jean)

Député de la Moselle

(8e circonscription)

Apparenté R.P.R.

S'apparente au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 573,** posée le 19 mai 1992 : **sidérurgie (entreprises : Lorraine)** (p. 1430). Appelée le 22 mai 1992 : Usinor-Sacilor : unités d'Uckange et d'Unimétal-Gandrange : emploi et activité ; Commission de Bruxelles : injonctions ; conseil d'administration de la sidérurgie : représentation de la région ; perspectives (p. 1578, 1579, 1580).

KOEHL (Emile)

Député du Bas-Rhin

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi relative à la **suppression de la faillite civile en Alsace-Moselle (n° 3021)** [5 novembre 1992].

Proposition de loi tendant à **rendre obligatoire l'admission des chiens guides d'aveugles dans tous les lieux publics et accessibles au public (n° 3169)** [17 décembre 1992].

Proposition de loi tendant à **permettre aux communes d'instituer une taxe sur les chiens (n° 3170)** [17 décembre 1992].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 646 ;** posée le 24 novembre 1992 : **anciens combattants et victimes de guerre (déportés, internés et résistants)** (p. 5997). Appelée le 27 novembre 1992 : internés du camp de Tambow : alignement sur les avantages des victimes françaises internées lors d'autres conflits : perspectives (p. 6136, 6137).

- **n° 664,** posée le 8 décembre 1992 : **frontaliers (politique et réglementation)** (p. 6781). Appelée le 11 décembre 1992 : travailleurs frontaliers alsaciens employés en Allemagne et en Suisse : licenciements ; couverture sociale (p. 6946, 6947).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 avril 1992] :

Caisses de crédit municipal : activités et vocation : vocation sociale (p. 458).

Caisses de crédit municipal : réseau : complexité (p. 458).

Communes :
- garantie financière (p. 458) ;
- Strasbourg : régime particulier : maintien (p. 458).

Impôt sur les sociétés : assujettissement des caisses (p. 458).

- Projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mai 1992] :

Assistantes maternelles agréées : statut :
- agrément : régime (p. 1465) ;
- formation : obligation (p. 1465) ;
- rémunération : calcul, mensualisation et minimum (p. 1465).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires européennes. - *Questions* [3 novembre 1992] :

Politique économique : convergence et monnaie unique (p. 4690).

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Transports ferroviaires : T.G.V. : T.G.V.-Est : financement (p. 4806).

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 novembre 1992] :

Assemblée nationale : rapports d'information : rapport sur la bioéthique (p. 5825).

Droits de l'homme et libertés publiques :
- corps humain : atteintes à l'intégrité : nécessité thérapeutique, intérêt légitime et consentement éclairé (p. 5825) ;
- corps humain, produits et éléments du corps humain : statut : inviolabilité et indisponibilité (p. 5825) ;
- être humain : commencement de la vie et mort : définitions (p. 5825).

Ethique : Comité consultatif national d'éthique (p. 5825).

Euthanasie (p. 5825).

Parlement : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : rapport sur les sciences de la vie et les droits de l'homme (rapport Sérusclat) (p. 5825).

Prélèvements sur le corps humain :
- dons d'organes et greffes : pratique : évolution (p. 5825) ;
- prélèvements sur donneur décédé (p. 5825) ;
- tissus du corps humain : utilisation dans un but lucratif : interdiction (p. 5825).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) :
- diagnostic prénatal et médecine prédictive : régime (p. 5825) ;
- fœtus et embryon : statut (p. 5825).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [20 novembre 1992].

KOUCHNER (Bernard)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de l'action humanitaire

puis ministre de la santé et de l'action humanitaire

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé ministre de la santé et de l'action humanitaire. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi relatif au **don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003)** [4 novembre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Bioulac (Bernard) :*** **greffes de la cornée :** affaire d'Amiens ; prélèvements de cornée ; loi sur la bioéthique ; prélèvements : autorisation préalable [27 mai 1992] (p. 1732, 1733).

- ***Colin (Daniel) :*** **indemnisation des hémophiles contaminés :** hémophiles contaminés par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines ; loi d'indemnisation ; montant des sommes attribuées et délais de paiement ; constitution et instruction des dossiers ; paiement en quatre versements : perspectives [10 juin 1992] (p. 2153, 2154).

- ***Piat (Yann) :*** **lutte contre la drogue et la toxicomanie :** toxicomanie : augmentation ; abaissement de l'âge des personnes concernées ; onze morts par overdose dans les Alpes-Maritimes ; insuffisance des moyens mis en œuvre ; fréquentation des centres de soins et capacité d'hébergement ; collectivités locales : dotation en moyens financiers et juridiques [10 juin 1992] (p. 2154, 2155).

- ***Proveux (Jean) :*** **famine en Afrique :** Afrique australe et orientale : famine, maladies et sécheresse ; guerres civiles ; appel de la France aux Nations Unies ; programme de surveillance des catastrophes naturelles par satellites ; réaction tardive de la communauté internationale ; aide alimentaire française [17 juin 1992] (p. 2479, 2480).

- ***Debré (Bernard) :*** **sida :** mise sur le marché du test de dépistage du sida : retard : 1er août 1985 ; fixation au 1er octobre 1985 pour le non-remboursement par la sécurité sociale des produits non chauffés ; responsabilité du corps médical et du gouvernement Fabius ; loi d'indemnisation du 31 décembre 1991 ; transfusion sanguine : réforme pour une plus grande sécurité [24 juin 1992] (p. 2714, 2715).

- ***Charette (Hervé de) :*** **transfusion sanguine :** procès des dirigeants du Centre national de transfusion sanguine (C.N.T.S.) ; ministres du gouvernement Fabius : responsabilité pénale ; Haute Cour de justice : saisine du dossier : perspectives ; responsabilité morale du corps médical [24 juin 1992] (p. 2718).

- ***Chavanes (Georges) :*** **chômage de longue durée :** plan pour l'emploi annoncé par le Premier ministre ; pressions exercées sur les administrations pour l'embauche des chômeurs de longue durée ; exemple des hôpitaux ; contrats emploi-solidarité (C.E.S.) dans les hôpitaux ; embauche de deux mille infirmières dès maintenant et de deux mille supplémentaires en janvier 1993 [7 octobre 1992] (p. 3417, 3418).

- ***Cacheux (Denise) :*** **action humanitaire en Somalie :** guerre civile ; famine ; action de la Croix-Rouge internationale ; action des organisations non gouvernementales (O.N.G.) ; difficultés de l'acheminement des secours ; journée d'action des enfants de France sous l'égide de l'U.N.I.C.E.F. [14 octobre 1992] (p. 3668, 3669).

- ***Gaits (Claude) :*** **Somalie :** collecte de riz dans les écoles ; acheminement et distribution ; agriculteurs européens : association ; taxe sur la valeur ajoutée : reversement aux organisations non gouvernementales opérant en Somalie [21 octobre 1992] (p. 4050, 4051).

- ***Landrain (Edouard) :*** **décrets d'application de la loi hospitalière :** centres hospitaliers ; code de la santé publique : art. L. 711-5 ; coopération entre le secteur public et le secteur privé ; textes d'application : publication ; hôpital d'Ancenis [21 octobre 1992] (p. 4054, 4055).

- ***Barrot (Jacques) :*** **affaire du sang contaminé :** transfusion sanguine et contamination des hémophiles ; fonctionnement et responsabilité de l'Etat ; statut juridique des hommes politiques ; Haute Cour de justice ; réforme de la Constitution : perspectives [28 octobre 1992] (p. 4464, 4465).

- ***Chouat (Didier) :*** **services des urgences des hôpitaux :** enquête publiée par la revue *50 millions de consommateurs ;* état des services d'urgence en France ; fiabilité des informations de cette revue ; qualité des services de S.A.M.U. ; répartition des malades entre les hôpitaux ; restructuration hospitalière : concertation [18 novembre 1992] (p. 5679, 5680).

- ***Birraux (Claude) :*** **services des urgences des hôpitaux :** article publié par la revue *50 millions de consommateurs ;* qualité de l'enquête ; schémas régionaux ; coût des équipements ; rôle des S.A.M.U. et du système d'ambulances [18 novembre 1992] (p. 5683, 5684).

- ***Franchis (Serge) :*** **vaccin contre le sida :** actions de prévention ; moyens des équipes de recherche ; budget de la santé et budget consacré à la lutte contre le sida ; Agence nationale de recherche sur le sida : dotation [18 novembre 1992] (p. 5689, 5690).

- ***Hage (Georges) :*** **prévention du sida :** statistiques de progression de l'épidémie ; moyens financiers consacrés à la lutte contre le sida ; information des jeunes ; populations à haut risque ; aide au tiers-monde ; journée mondiale de lutte contre le sida ; rôle des associations ; situation en Afrique [2 décembre 1992] (p. 6413, 6414).

- ***Catala (Nicole) :*** **situation des infirmières hospitalières :** infirmières : revendications ; travail de nuit ; conditions de travail ; effectifs ; budgétisation de cinq mille cinq cents postes ; reprise d'ancienneté ; formation professionnelle [2 décembre 1992] (p. 6416, 6417).

- ***Bapt (Gérard) :*** **journée mondiale d'action contre le sida :** prévention du sida : information des jeunes ; génération sida ; nombre de morts aux Etats-Unis ; budget du ministère de la jeunesse et des sports : montant consacré à l'information sur le sida ; associations d'éducation populaire et mouvements sportifs : rôle [2 décembre 1992] (p. 6420, 6421).

- ***Papon (Monique) :*** **sida :** journée mondiale de lutte contre le sida ; rôle des collectivités locales ; utilisation des fonds collectés ; problèmes posés par le sida au corps médical ; tolérance à l'égard des malades ; associations : rôle d'information [2 décembre 1992] (p. 6421, 6422).

- ***Heuclin (Jacques) :*** **action humanitaire en Somalie :** guerre civile : blocage des bateaux apportant les vivres ; aide humanitaire : sécurité ; organisations non gouvernementales (O.N.G.) : rôle ; Nations Unies : droit d'ingérence ; droit d'urgence internationale [2 décembre 1992] (p. 6425).

orales sans débat de :

- ***Bouvard (Loïc) (n° 572) :*** **cadastre (fonctionnement) :** rectification des documents cadastraux : nécessité de modernisation et d'informatisation ; litiges : procédure de rectification des erreurs ou voie contentieuse [22 mai 1992] (p. 1580, 1581).

- ***Mandon (Thierry) (n° 576) :*** **recherche (établissements) :** suppléé par : *Bassinet (Philippe) :* Institut national de l'environnement et des risques industriels (Ineris) : accueil des salariés de l'ancien Institut national de recherche chimique appliquée (Ircha) ; implantation à Vert-le-Petit : respect de la sécurité [22 mai 1992] (p. 1581, 1582).

- ***Frédéric-Dupont (Edouard) (n° 574) :*** **hôpitaux et cliniques (centres hospitaliers : Paris) :** centres hospitaliers : Paris : vétusté des locaux ; prestige des hôpitaux français ; mobilisation des médecins [22 mai 1992] (p. 1582).

- ***Daillet (Jean-Marie)*** **(n° 569) : voirie (routes) :** schéma directeur routier national : inscription prioritaire de la R.N. 174 ; Basse-Normandie : risque de détournement de trafic [22 mai 1992] (p. 1583, 1584).

- ***Bachelot (Roselyne) :*** **usage du tabac dans les lieux publics :** lutte contre le tabagisme : réglementation ; difficultés d'application ; absence de politique de prévention ; risques du tabagisme passif ; création d'espaces fumeurs [4 novembre 1992] (p. 4769, 4770).

- ***Michel (Henri) :*** **viticulture et lutte contre l'alcoolisme :** lutte contre l'alcoolisme et inquiétude des vignerons ; loi Evin : limitation de la publicité pour les boissons alcoolisées et interdiction de l'affichage à proximité des écoles [4 novembre 1992] (p. 4775).

- ***Millet (Gilbert) (n° 639) :*** **hôpitaux et cliniques (centres hospitaliers)** : schémas régionaux d'organisation sanitaire ; infirmières et anesthésistes : efforts de formation [20 novembre 1992] (p. 5761, 5762, 5763).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament (n° 2714).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [30 juin 1992] :

Administration : ministère des affaires sociales :
- direction de la pharmacie (p. 3001, 3003) ;
- direction générale de la santé (p. 3001, 3003).

Assurance maladie-maternité : remboursements : médicaments dits « de confort » (p. 3002).

Communautés européennes : transposition des directives en droit interne :
- directive n° 89-341/C.E.E. du Conseil du 3 mai 1989 : autorisation de mise sur le marché : principe, champ d'application et dérogations (p. 2993) ;
- directive n° 89-341/C.E.E. du Conseil du 3 mai 1989 : commercialisation : retrait et suspension : information (p. 2993) ;
- directive n° 89-341/C.E.E. du Conseil du 3 mai 1989 : exportations : autorisation, certification et interdictions (p. 2993, 3001) ;
- directive n° 89-341/C.E.E. du Conseil du 3 mai 1989 : médicaments radiopharmaceutiques (p. 2993) ;
- Parlement français : rôle (p. 3002).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie : maîtrise médicalisée (p. 3002).

Hôpitaux et cliniques :
- fonction publique hospitalière : pharmaciens hospitaliers (p. 3001, 3002) ;
- hôpitaux : budgets et missions (p. 3001) ;
- hôpitaux psychiatriques (p. 3003).

Hôpitaux et cliniques : pharmacie hospitalière :
- médicaments réservés et préparations hospitalières (p. 3001) ;
- régime, missions et spécificités (p. 2993).

Industrie pharmaceutique :
- « bonnes pratiques de fabrication » : législation (p. 2994) ;
- établissements pharmaceutiques : régime (p. 2993).

Lois : projet de loi n° 2219 relatif à l'agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (p. 3001).

Médicaments :
- distribution par les organisations non gouvernementales (O.N.G.) (p. 2994) ;
- produits dérivés du sang : régime (p. 3001).

Discussion des articles [30 juin 1992] :

Article 1er *(art. L. 511-1 du code de la santé publique : définitions) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Gilbert Millet (définit une préparation hospitalière comme un médicament préparé dans une pharmacie définie au chapitre Ier *bis* du titre II du livre V du code de la santé publique, en vue du traitement d'un ou des malades de l'établissement, en raison de l'absence de spécialité pharmaceutique disponible ou adaptée) (p. 3025) ;
- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (définit une préparation hospitalière comme un médicament préparé sur prescription médicale et selon les indications de la pharmacopée en raison de l'absence de spécialité pharmaceutique disponible ou adaptée) (p. 3025) ;
- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (rédactionnel) (p. 3025) ;
- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (de précision) (p. 3026) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 50 rectifié de M. Jean-Pierre Foucher (définit la notion de gaz médicaux) (p. 3026).

Article 2 *(art. L. 512 du code de la santé publique : coordination) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Jean-Pierre Foucher (soumet au monopole des pharmaciens l'achat, le contrôle, la détention et la délivrance des dispositifs et matériels médicaux stériles) (p. 3026) ;
- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (rédactionnel) (p. 3026).

Après l'article 3 :

- *favorable* à l'amendement n° 52 de M. Jean-Pierre Foucher (précise le régime applicable au cumul de fonctions des professeurs et maîtres de conférences des universités appartenant au corps des pharmaciens inspecteurs de la santé) (p. 3027).

Article 4 *(art. L. 568 du code de la santé publique : définition de l'officine) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que l'activité des officines comprend la dispensation des articles dont la vente est réservée aux pharmaciens par d'autres dispositions que l'article L. 512 du code de la santé publique et l'exécution, le cas échéant, des produits officinaux divisés) (p. 3027) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 81 de Mme Roselyne Bachelot (précise que l'activité des officines comprend la dispensation au détail des médicaments, produits et objets mentionnés par d'autres dispositions que l'article L. 512 du code de la santé publique) (p. 3027) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 53 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que l'activité des officines comprend l'exécution, le cas échéant, des produits officinaux divisés) (p. 3027).

Article 4 *bis* nouveau *(art. L. 569 du code de la santé publique : obligation de délivrance de certains produits par l'officine) :*

- *favorable* à l'amendement n° 67 de M. David Bohbot (rédactionnel) (p. 3028).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Gilbert Millet (remplace l'obligation d'être titulaire d'un brevet professionnel par celle de posséder un brevet de technicien supérieur pour être préparateur en pharmacie) (p. 3028).

Article 6 *(règles applicables aux pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et des établissements médico-sociaux) :*

Article L. 595-1 du code de la santé publique (établissements autorisés à créer une pharmacie à usage intérieur et définition de la pharmacie à usage intérieur) :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Gilbert Millet (précise que les pharmacies à usage intérieur sont, par dérogation aux dispositions de l'article L. 575 du code de la santé publique, la propriété des établissements dont elles font partie) (p. 3030) ;

Article L. 595-2 du code de la santé publique (conditions de gérance des pharmacies à usage intérieur) :

- *défavorable* à l'amendement n° 54 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que la pharmacie à usage intérieur est chargée d'acheter les médicaments, produits, objets de pansements et matériels stériles) (p. 3030) ;

- *favorable* à l'amendement n° 22 deuxième correction de la commission (précise que la pharmacie à usage intérieur est chargée d'assurer l'approvisionnement en médicaments, produits, objets de pansements et matériels stériles) (p. 3030) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que la pharmacie à usage intérieur assure la gestion, l'approvisionnement, la préparation, le contrôle, la détention et la dispensation des dispositifs médicaux stériles) (p. 3031) ;

- *favorable* aux amendements n°s 23 deuxième correction de la commission et 56 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoient que la gestion, l'approvisionnement, la préparation,le contrôle, la détention et la dispensation des matériels stériles relèvent obligatoirement de la compétence de la pharmacie à usage intérieur à laquelle la gestion de ces matériels a été confiée par l'établissement) (p. 3031) ;

- *favorable* à l'amendement n° 24 deuxième correction de la commission (précise que les matériels stériles sont des matériels médicaux et ne subordonne plus le caractère obligatoire de leurs gestion, approvisionnement, préparation, contrôle, détention et dispensation par la pharmacie à usage intérieur à la condition que l'établissement ait confié leur gestion à cette dernière) (p. 3031) ;

- *favorable* à l'amendement n° 57 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que les pharmacies à usage intérieur peuvent mener des actions d'information, de promotion ou d'évaluation du bon usage des médicaments, dispositifs, produits ou objets visés à l'article) (p. 3031) ;

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (prévoit que les pharmacies à usage intérieur mènent ou participent à toute action susceptible de concourir à la qualité et à la sécurité des soins dans les domaines relevant de la compétence pharmaceutique) (p. 3032).

Article L. 595-3 du code de la santé publique (régime d'autorisation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 84 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que le régime d'autorisation s'applique sans préjudice des dispositions de l'article L. 714-20 du code de la santé publique) (p. 3032) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Gilbert Millet (impose de motiver tout refus de créer, transférer ou supprimer une pharmacie à usage intérieur) (p. 3032).

Article L. 595-4 du code de la santé publique (retrait ou suspension de l'autorisation) :

- *favorable* à l'amendement n° 28 de la commission (fixe à trois mois la période maximale de suspension de l'autorisation administrative de création ou de transfert d'une pharmacie à usage intérieur en cas de danger immédiat pour la santé publique) (p. 3032).

Article L. 595-5 du code de la santé publique (détention et délivrance de médicaments en l'absence de pharmacie à usage intérieur) :

- *favorable* à l'amendement n° 76 de M. Marc Laffineur (de précision) (p. 3032) ;

- *favorable* à l'amendement n° 68 de M. David Bohbot (rédactionnel) (p. 3033) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 6 corrigé de M. Gilbert Millet (prévoit que les médicaments, produits ou objets visés à l'article L. 512 du code de la santé publique, destinés à des soins urgents, peuvent être détenus et délivrés par un pharmacien attaché à l'établissement et sous sa responsabilité) (p. 3033) ;

- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (prévoit la possibilité de confier à un médecin la détention et la délivrance de médicaments destinés à des soins urgents dans un établissement dépourvu de pharmacie à usage intérieur) (p. 3033) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Marc Laffineur (précise que le pharmacien ayant passé convention avec l'établissement dépourvu de pharmacie à usage intérieur est un pharmacien d'officine proche de cet établissement) (p. 3033) ;

- *favorable* à l'amendement n° 30 de la commission (prévoit que le texte de la convention entre la pharmacie et l'établissement dépourvu de pharmacie à usage intérieur est communiqué pour avis à l'autorité administrative et au conseil de l'ordre des pharmaciens avant la conclusion de celle-ci) (p. 3033) ;

- *favorable* à l'amendement n° 78 de M. Marc Laffineur (précise que le renouvellement de la convention entre le pharmacien et l'établissement dépourvu de pharmacie à usage intérieur donne lieu aux mêmes formalités que sa conclusion ; prévoit que la convention de renouvellement détermine les conditions dans lesquelles est assuré l'approvisionnement de l'établissement) (p. 3034).

Article L. 595-6 du code de la santé publique (essais et expérimentation de médicaments dans les établissements) :

- *favorable* à l'amendement n° 31 de la commission (rédactionnel) (p. 3034) ;

- *favorable* à l'amendement n° 32 rectifié de la commission (prévoit l'information préalable obligatoire du pharmacien assurant la gérance de la pharmacie à usage intérieur sur les essais et les expérimentations effectués sur les matériels stériles) (p. 3034) ;

- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (prévoit la même information pour les essais et les expérimentations effectués sur les préparations hospitalières) (p. 3034) ;

- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (autorise les pharmaciens des établissements de santé à réaliser, selon la pharmacopée, les préparations rendues nécessaires par les expérimentations ou essais visés dans cet article) (p. 3034).

Article L. 595-7 du code de la santé publique (cession exceptionnelle de médicaments, par une pharmacie à usage intérieur, à une autre pharmacie à usage intérieur ou au public) :

- *favorable* aux amendements identiques n° 35 de la commission et n° 7 de M. Gilbert Millet (autorisent, pour un besoin impératif et immédiat, l'approvisionnement d'autres pharmacies à usage intérieur sans autorisation préalable sous réserve d'en informer le plus rapidement possible l'autorité administrative) (p. 3035) ;

- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (rédactionnel) (p. 3035) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de la commission (désigne le représentant de l'Etat dans le département comme l'autorité compétente pour autoriser la vente en gros de médicaments aux organismes à vocation humanitaire) (p. 3035) ;

- *favorable* à l'amendement n° 38 de la commission (précise que la vente en gros de médicaments, non disponibles par ailleurs, aux organismes à vocation humanitaire est consentie aux meilleures conditions financières (p. 3035) ;

- *favorable* à l'amendement n° 69 de M. David Bohbot (rédactionnel) (p. 3035).

Article L. 595-7-1 nouveau du code de la santé publique (conditions de cession de médicaments au public par une pharmacie à usage intérieur) :

- *défavorable* à l'amendement n° 45 de Mme Roselyne Bachelot (de suppression) (p. 3036) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 79 de M. Marc Laffineur (précise que la vente au public, au détail, de médicaments par les établissements de santé disposant d'une pharmacie à usage intérieur peut être autorisée lorsque des nécessités tirées de la protection de la santé publique le justifient et qu'une autre forme de mise à disposition du public n'est pas possible) (p. 3037) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 39 de la commission et n° 60 de M. Jean-Pierre Foucher (rédactionnels) (p. 3039) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de M. Jean-Pierre Foucher (autorise la vente au public, au détail, par certains établissements de santé de matériels médicaux stériles) (p. 3037) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoit que le prix de cession des médicaments au public par une pharmacie à usage intérieur tient compte des prix d'acquisition pour l'établissement de santé en cause et de leur évolution après consultation de l'entreprise exploitante) (p. 3037) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de Mme Roselyne Bachelot (prévoit que le prix de cession au public des médicaments par une pharmacie à usage intérieur tient compte des prix d'acquisition par l'établissement de santé en cause et de leur évolution après consultation de l'entreprise exploitante) (p. 3037) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 47 de Mme Roselyne Bachelot (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination des principes généraux de la fixation des prix de cession au public de médicaments par une pharmacie à usage intérieur) (p. 3038) ;

Sécurité sociale : financement : trésorerie (p. 3038).

Avant l'article L. 595-10 du code de la santé publique :

- *favorable* à l'amendement n° 88 de M. David Bohbot (rédactionnel) (p. 3038).

Article L. 595-10 du code de la santé publique (application réglementaire) :

- *favorable* à l'amendement n° 70 de M. David Bohbot (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des critères selon lesquels est arrêté le prix de cession au public de médicaments par une pharmacie à usage intérieur) (p. 3038) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 86 de M. Jean-Pierre Foucher (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions de création d'une pharmacie à usage intérieur) (p. 3038) ;

- *favorable* à l'amendement n° 63 de M. Jean-Pierre Foucher (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions dans lesquelles les pharmacies à usage intérieur sont inspectées) (p. 3039).

Article 7 *(art. L. 590 du code de la santé publique : coordination)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Jean-Pierre Foucher (ajoute les dispositifs médicaux à la liste des produits ou médicaments dont la vente est interdite aux personnes morales autres que celles qui sont la propriété de personnes titulaires du diplôme de pharmacien) (p. 3039) ;

- *favorable* à l'amendement n° 40 de la commission (précise que la vente de certains produits ou médicaments est interdite aux personnes morales autres que celles qui sont la propriété de personnes titulaires de l'un des diplômes donnant accès à l'exercice de la profession de pharmacien) (p. 3039).

Article 11 *(art. L. 596 du code de la santé publique : définition des établissements pharmaceutiques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Gilbert Millet (précise que l'établissement de santé publique ou participant à l'exécution du service hospitalier qui comporte un établissement pharmaceutique est propriétaire de ce dernier) (p. 3040).

Article 12 *(art. L. 596-1 du code de la santé publique : distribution et exportation de médicaments par des organismes humanitaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 71 de M. David Bohbot (rédactionnel) (p. 3040).

Article 12 *bis* nouveau *(art. L. 596-2 nouveau du code de la santé publique : collectes de médicaments inutilisés réalisées par des organismes à but non lucratif) :*

- *ses observations* (p. 3041) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que ces collectes sont effectuées en vue de l'exportation à des fins humanitaires et sous la responsabilité d'un pharmacien) (p. 3041) ;

- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (précise que ces collectes sont effectuées sous la responsabilité d'un pharmacien) (p. 3042) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 72 de M. David Bohbot (rédactionnel) à l'amendement n° 41 de la commission (p. 3042).

Article 13 *(art. L. 598 du code de la santé publique : régime de l'autorisation d'ouverture d'un établissement pharmaceutique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 10 corrigé de M. Gilbert Millet (impose de motiver tout refus d'autoriser l'ouverture d'un établissement pharmaceutique) (p. 3042).

Article 18 *(art. L. 601-2 du code de la santé publique : dérogations au régime d'autorisation de mise sur le marché) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Gilbert Millet (limite l'utilisation de certains médicaments destinés à traiter des pathologies graves dépourvus de l'autorisation de mise sur le marché au cas où leur demande d'autorisation de mise sur le marché est en cours d'établissement) (p. 3043) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Gilbert Millet (limite l'utilisation de certains médicaments importés en vue de leur prescription à des malades nommément désignés et dépourvus de l'autorisation de mise sur le marché au cas où leur demande d'autorisation de mise sur le marché est en cours d'établissement) (p. 3043) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 13 deuxième rectification de M. Gilbert Millet (prévoit que l'utilisation de médicaments dépourvus d'autorisation de mise sur le marché est autorisée après avis d'un comité national d'experts désignés par l'Académie de médecine) (p. 3043) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Gilbert Millet (supprime l'obligation d'obtenir l'accord préalable du titulaire des droits d'exploitation du médicament avant son utilisation sans autorisation de mise sur le marché) (p. 3043) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Gilbert Millet (supprime la fixation par un décret en Conseil d'Etat des conditions d'octroi, de suspension ou de retrait de l'autorisation d'utiliser un médicament dépourvu d'autorisation de mise sur le marché) (p. 3043).

Article 19 *(art. L. 603 du code de la santé publique : certification des médicaments destinés à l'exportation) :*

- *soutient* l'amendement n° 73 rectifié du Gouvernement (impose à l'établissement exportant un médicament de demander au ministre de la santé de certifier que son ouverture a été autorisée ; impose, en outre, à l'établissement fabriquant un médicament en vue de l'exportation de demander au ministre de la santé de certifier qu'il s'est doté des bonnes pratiques de fabrication ; permet au ministre de la santé d'interdire, pour des raisons de santé publique, l'exportation de médicaments ; interdit l'exportation de médicaments dont l'autorisation de mise sur le marché a été suspendue ou retirée) (p. 3044) : adopté après modifications (p. 3046) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 87 de M. Jean-Pierre Foucher (interdit l'exportation de médicaments dont l'autorisation de mise sur le marché a été suspendue ou retirée pour des raisons de santé publique) à l'amendement n° 73 rectifié du Gouvernement (p. 3046) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 80 de M. Marc Laffineur (prévoit que le ministre de la santé peut s'opposer, pour des raisons de santé publique, à l'exportation d'un médicament dont l'autorisation de mise sur le marché a été refusée) (p. 3046).

Article 21 *(art. L. 601, L. 602-1, L. 602-2, L. 602-3, L. 602-5 et L. 662-1 du code de la santé publique) :*

- *favorable* à l'amendement n° 82 de Mme Roselyne Bachelot (prévoit que le décret en Conseil d'Etat fixant les restrictions qui peuvent être apportées dans l'intérêt de la santé publique à la délivrance de certains médicaments fixent dans les mêmes conditions les restrictions à la prescription de certains médicaments) (p. 3046).

Article 23 *(fabrication industrielle de médicaments par les établissements publics de santé) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 17 de M. Gilbert Millet (étend à tous les établissements publics de santé la possibilité de fabriquer industriellement des médicaments) (p. 3047).

Article 24 nouveau *(prix des produits pharmaceutiques dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon) :*

- *soutient* l'amendement n° 74 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 3047).

Article 25 nouveau *(abrogation du régime spécifique à Saint-Pierre-et-Miquelon) :*

- *favorable* aux amendements identiques n°s 43 de la commission et 1 de M. Gérard Grignon (de suppression) (p. 3047).

Après l'article 25 nouveau :

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (propose de valider les décisions, contestées en raison de l'incompétence du ministre chargé de la santé, prises dans les D.O.M. depuis 1949 portant sur les créations d'officines par voie dérogatoire) (p. 3048) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 75 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 44 de la commission (p. 3047) : adopté (p. 3048).

Seconde délibération [30 juin 1992] :

Article 6 *(règles applicables aux pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et des établissements médico-sociaux)* :

Article L. 595-2 du code de la santé publique (conditions de gérance des pharmacies à usage intérieur) :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (prévoit que la pharmacie à usage intérieur mène ou participe à toute action d'information, de promotion et d'évaluation du bon usage des matériels médicaux stériles ; contribue à l'évaluation des médicaments, matériels, produits ou objets pharmaceutiques ; concourt à la pharmacovigilance et à la matériovigilance) : adopté (p. 3049).

Son intervention lors des explications de vote :

Santé publique : transfusion sanguine : hémophiles : contamination par le virus du sida (p. 3050).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1992] :

Administration : ministère des affaires sociales :
- Agence du médicament : nécessité (p. 6093) ;
- direction de la pharmacie (p. 6093) ;
- Laboratoire national de la santé : implantation à La Plaine-Saint-Denis et à Montpellier (p. 6093).

Communautés européennes : transposition des directives en droit interne : médicament (p. 6090).

Fonctionnaires et agents publics : inspecteurs de la pharmacie : statut (p. 6093).

Hôpitaux et cliniques :
- comités du médicament (p. 6093) ;
- médicaments réservés (p. 6094) ;
- pharmacie hospitalière : régime (p. 6090) ;
- pharmaciens gérants d'établissement : statut (p. 6093).

Lois : projet de loi n° 2219 relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (p. 6093).

Médicaments :
- autorisation de mise sur le marché (A.M.M.) : dérogations (p. 6090, 6093) ;
- gaz médicaux (p. 6093).

Sénat : texte adopté (p. 6090).

Discussion des articles [26 novembre 1992] :

Article 18 *(art. L. 601-2 du code de la santé publique : dérogations au régime d'autorisation de mise sur le marché) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Gilbert Millet (supprime l'obligation d'obtenir l'accord préalable du titulaire des droits d'exploitation du médicament pour son utilisation sans autorisation de mise sur le marché) (p. 6095).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [27 octobre 1992] :

Action humanitaire :
- action humanitaire et politique étrangère (p. 4392) ;
- Bosnie-Herzégovine (p. 4392) ;
- droit humanitaire : droit d'ingérence et droit d'intervention (p. 4392) ;
- organisations non gouvernementales (O.N.G.) : volontaires (p. 4392) ;
- service national humanitaire (Globus) (p. 4392) ;
- Somalie (p. 4392).

Action sociale et solidarité nationale : exclusion : malades du sida (p. 4388).

D.O.M.-T.O.M. : T.O.M. : services de santé : moyens (p. 4387).

Hôpitaux et cliniques :
- Bourges : hôpital (p. 4387) ;
- excédents de lits (p. 4387) ;
- internes : rémunération (p. 4387) ;
- investissements (p. 4387) ;
- réforme : financement et mise en œuvre (p. 4387) ;
- services de proximité (p. 4388).

Lois :
- loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (p. 4390) ;
- projet de loi n° 2219 relatif à l'agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (p. 4391).

Ministère de la santé :
- agents : hommage (p. 4391) ;
- crédits (montant, répartition, évolution) (p. 4387, 4391) ;
- direction de la pharmacie et du médicament (p. 4391) ;
- direction générale de la santé (p. 4391) ;
- laboratoire national de la santé (p. 4391).

Professions médicales :
- formation (p. 4388) ;
- médecine libérale (p. 4388).

Professions paramédicales : formation (p. 4387).

Santé publique :
- alcoolisme : centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie et comités départementaux de prévention (p. 4390) ;
- Institut Pasteur : subventions (p. 4387) ;
- médecine : progrès, éthique et risques thérapeutiques (p. 4387) ;
- prévention : nécessité et moyens (p. 4387, 4390) ;
- prévention : milieu scolaire (p. 4390) ;
- réseau national, observatoires régionaux et Haut Comité de la santé publique (p. 4390) ;
- sida : lutte contre (p. 4387, 4388, 4389) ;
- tabagisme (p. 4387, 4390) ;
- toxicomanie : lutte contre (p. 4387, 4389, 4390) ;
- transfusion sanguine : hémophiles et transfusés atteints du sida : indemnisation (p. 4391) ;
- transfusion sanguine : système français : réforme (p. 4391).

Réponses aux questions :

D.O.M.-T.O.M. :
- Guyane : hôpitaux de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni (M. Léon Bertrand) (p. 4407) ;
- Martinique : hôpital de Fort-de-France (M. Maurice Louis-Joseph-Dogué) (p. 4473).

Hôpitaux et cliniques :
- budget global et taux directeur (M. Edouard Landrain) (p. 4414) ;
- excédents de lits et services de proximité (M. Philippe Legras) (p. 4431) ;
- lits de long séjour (M. Edouard Frédéric-Dupont) (p. 4410).

Pharmacie : médicaments : délivrance (André Clert) (p. 4422).

Santé publique :
- Agence française du sang : statut (MM. Gilbert Millet et David Bohbot) (p. 4411, 4423) ;
- alcoolisme : centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie et comités départementaux de prévention (M. André Clert) (p. 4422) ;
- alcoolisme : interdiction de la publicité pour les vins (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 4399) ;
- génétique médicale (M. Denis Jacquat) (p. 4424) ;
- offre de soins : inégalités régionales (M. Dominique Gambier) (p. 4433) ;
- sida : lutte contre (MM. Jean-Pierre Foucher et David Bohbot) (p. 4421) ;
- tranfusion sanguine : directives européennes (M. Gilbert Millet) (p. 4411) ;
- transfusion sanguine : hémophiles et tranfusés atteints du sida : indemnisation (M. Daniel Colin) (p. 4418) ;
- toxicomanie : lutte contre (Mme Yann Piat) (p. 4406).

Sécurité sociale : assurance maladie : régime local d'Alsace-Moselle (M. Christian Spiller) (p. 4408).

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 et 20 novembre 1992] :

Affaires étrangères : Nord-Sud : inégalités : santé publique (p. 5727, 5728).

Assemblée nationale :
- commission spéciale sur les projets de loi sur la bioéthique : travaux (p. 5728, 5730) ;
- conditions de travail : ordre du jour (p. 5830) ;
- exceptions d'irrecevabilité (p. 5830) ;
- incidents : applaudissements dans les tribunes du public (p. 5751) ;
- rapports d'information : rapport sur la bioéthique (p. 5728).

Associations : France-Transplant : statut (p. 5831).

Contrats : interdiction et nullité des conventions de procréation pour le compte d'autrui (p. 5727, 5730).

Délinquance et criminalité : infractions et sanctions : conventions portant sur le corps humain (p. 5830).

Droits de l'homme et libertés publiques : droit à la santé (p. 5728).

Enfants :
- adoption internationale (p. 5728, 5832) ;
- convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (p. 5831) ;
- droits de l'enfant : protection (p. 5796).

Ethique :
- bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 5726, 5727, 5732) ;
- Comité consultatif national d'éthique (p. 5728, 5731, 5832) ;
- Comité de transparence des greffes et des transplantations (p. 5730, 5831) ;
- Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal (p. 5730, 5831) ;
- définition et contenu (p. 5727, 5728, 5732) ;
- éthique et déontologie médicales : enseignement et respect (p. 5728, 5729) ;
- mission pour le droit de la bioéthique et des sciences de la vie (rapport Lenoir) (p. 5728).

Europe : législations nationales sur la bioéthique : diversité : Allemagne (p. 5830, 5831).

Filiation :
- accouchement sous X (p. 5730) ;
- identité sociale et identité biologique : procréation médicalement assistée avec tiers donneur (p. 5831).

Génétique :
- pratiques géniques : eugénisme : dangers et interdiction (p. 5727, 5732) ;
- thérapies géniques (p. 5731).

Hôpitaux et cliniques : centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) : transplantations d'organes : monopole et régime d'autorisation (p. 5729, 5730).

Justice :
- Conseil d'Etat : avant-projet de loi sur les sciences de la vie et les droits de l'homme (p. 5728) ;
- Conseil d'Etat : section du rapport et des études : rapport sur les sciences de la vie, l'éthique et le droit (p. 5728).

Lois :
- loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales (loi Huriet) (p. 5730) ;
- projets de loi sur la bioéthique : loi-cadre (p. 5727, 5829).

Parlement : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : rapport sur les sciences de la vie et les droits de l'homme (rapport Sérusclat) (p. 5728).

Prélèvements sur le corps humain :
- dons d'organes : anonymat (p. 5727, 5729) ;
- dons d'organes : dépistage sanitaire (p. 5729) ;
- dons d'organes : gratuité (p. 5727, 5729) ;
- dons d'organes et greffes : pratique : évolution (p. 5729, 5831) ;
- expérimentations sur le corps humain : buts thérapeutique et scientifique et gratuité (p. 5730) ;
- kératoplastie : affaire d'Amiens (p. 5832) ;
- prélèvements d'organes : don affectif (p. 5729) ;
- prélèvements d'organes : réforme (p. 5729) ;
- prélèvements sur donneur décédé : régime (p. 5729) ;
- prélèvements sur donneur vivant : consentement (p. 5729) ;
- prélèvements sur mineurs : interdiction et dérogations (p. 5729) ;
- produits du corps et produits non soumis au statut du corps humain : définition (p. 5831) ;
- résidus opératoires : régime (p. 5729, 5831) ;
- tissus du corps humain : don gratuit et valorisation (p. 5730, 5830) ;
- tissus du corps humain : utilisation dans un but lucratif : interdiction (p. 5730, 5830).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) :
- caractère médical et thérapeutique (p. 5730) ;
- couples : âge, consentement, projet parental, information préalable et délai de réflexion (p. 5730) ;
- diagnostic prénatal : centres de référence de médecine anténatale : création (p. 5731) ;
- diagnostic prénatal et médecine prédictive : régime (p. 5731) ;
- donneurs : réglementation (p. 5730) ;
- dons : anonymat et gratuité (p. 5730, 5731) ;
- dons de gamètes et d'ovocytes : régime : spécificités (p. 5831) ;
- fœtus et embryon : embryons surnuméraires : conservation, dons, transferts et recherche scientifique (p. 5731, 5831) ;
- fœtus et embryon : statut (p. 5731, 5831) ;
- mise en œuvre : évolution (p. 5730) ;
- P.M.A. *post mortem* : interdiction (p. 5730).

Professions médicales :
- banques d'embryons, de sperme et de tissus : régime (p. 5730, 5742, 5830) ;

- établissements autorisés à exercer des activités de procréation médicale assistées (P.M.A.) : autorisation, évaluation et sanctions (p. 5730) ;
- formation : échographie fœtale et génétique médicale (p. 5832) ;
- formation : humanisation de la médecine (p. 5832) ;
- publicité : éléments et produits du corps humain : interdiction (p. 5729).

Recherche : recherche médicale : progrès et limites (p. 5726, 5830).

Santé publique : gestion administrative :
- dons d'organes : campagne d'information et de promotion (p. 5832) ;
- liste nationale des personnes en attente d'une greffe : légalisation (p. 5830, 5831) ;
- prélèvements d'organes post mortem : registre national de consentement ou de refus : création (p. 5729).

Discussion des articles [20 et 23 novembre 1992] :

Article 2 *(chapitre II du titre premier du livre premier du code civil : articles 17 à 24 du code civil) :*

- *ses observations* (p. 5836) ;

Lois :
- loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales (loi Huriet) : mise en œuvre et réforme ;
- projet de loi sur l'organisation de la santé publique : nécessité ;
- projet de loi sur la responsabilité médicale : nécessité.

Professions médicales : médecins :
- rapport Ewald : dépôt ;
- responsabilités pour faute et pour risque ;

- *son* intervention lors des explications de vote [25 novembre 1992] (p. 6055).

Affaires étrangères : Nord-Sud : inégalités (p. 6055).

Assemblée nationale : conditions de travail : ordre du jour (p. 6056).

Ethique : bioéthique : législateur : rôle (p. 6056).

- ***Observations sur le rappel au règlement*** de : *Chamard (Jean-Yves)* [20 novembre 1992] (p. 5781).

- **Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [19 et 20 novembre 1992].

Discussion des articles [24 et 25 novembre 1992] :

Article 3 *(principes généraux relatifs au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :*

Article L. 666-1 du code de la santé publique (application des principes généraux du code civil relatifs au respect du corps humain) :

- *soutient* l'amendement n° 121 du Gouvernement (exclut le sang du champ d'application de l'article) (p. 5920) : adopté (p. 5921).

Article L. 666-2 du code de la santé publique (principe du consentement) :

- *favorable* à l'amendement n° 188 de M. Bernard Bioulac (exclut le sang du champ d'application de l'article) (p. 5921) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 62 de Mme Christine Boutin (impose un consentement explicite du donneur) (p. 5922) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 111 de M. Denis Jacquat (prévoit la mention du consentement ou du refus sur la carte d'assuré social) (p. 5922).

Article L. 666-3 du code de la santé publique (interdiction de la publicité) :

- *favorable* aux amendements identiques n°s 3 de la commission et 103 de M. Jean-François Mattei (excluent le sang du champ d'application de l'article) (p. 5923) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rédactionnel) (p. 5923) ;
- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (précise que l'information du public sur les dons de parties et produits du corps humain est réalisée « sous l'autorité du ministère de la santé selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ») (p. 5923, 5924) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 203 du Gouvernement (prévoit un régime de déclaration auprès du ministre qui peut s'opposer à la réalisation de la campagne de publicité selon des modalités fixées par décret) à l'amendement n° 5 de la commission (p. 5923) : retiré (p. 5924) ;

Article L. 666-4 du code de la santé publique (principe de la gratuité du don) :

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (exclut le sang du champ d'application de l'article) (p. 5924) ;
- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (précise que l'indemnisation des frais exposés est possible) (p. 5924) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 122 du Gouvernement (précise qu'un décret fixe les modalités de remboursement des frais exposés) à l'amendement n° 7 de la commission : adopté (p. 5925).

Article L. 666-5 du code de la santé publique (principe de l'anonymat du don) :

- *soutient* l'amendement n° 123 du Gouvernement (précise que ni le donneur et ni le receveur ne peuvent connaître l'identité de l'autre) : adopté (p. 5925) ;
- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (exclut le sang du champ d'application de l'article) (p. 5925) ;
- *soutient* l'amendement n° 124 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 5925) : adopté (p. 5926) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 63 de Mme Christine Boutin (autorise la levée de l'anonymat du don si l'enfant né d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneur qui a atteint sa majorité veut connaître l'identité de son père biologique) (p. 5926, 5927, 5928).

Article L. 666-6 du code de la santé publique (garanties sanitaires) :

- *soutient* le sous-amendement n° 126 du Gouvernement (supprime la référence aux maladies infectieuses ou génétiques) à l'amendement n° 9 de la commission (soumet l'utilisation thérapeutique des parties ou produits du corps humain au dépistage préalable des maladies transmissibles du donneur qu'elles soient infectieuses ou génétiques) (p. 5929) : adopté (p. 5930) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 127 du Gouvernement (renvoie à un décret la fixation des conditions du dépistage) à l'amendement n° 9 de la commission (p. 5929) : adopté (p. 5930).

Article L. 666-7 du code de la santé publique (exclusion de certains produits de l'application des principes et règles applicables au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :

- *soutient* l'amendement n° 128 du Gouvernement (permet d'étendre les dispositions qui régissent l'utilisation des produits du corps humain à ceux d'entre eux qui en étaient exclus par l'usage) : rejeté (p. 5930) ;
- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (précise que l'exclusion peut ne viser que certains principes seulement) (p. 5931).

Article 4 *(prélèvement et transplantation d'organes) :*

Article L. 667-3 du code de la santé publique (conditions du prélèvement d'organe sur une personne vivante) :

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Georges Hage (supprime la limitation du prélèvement aux ascendants, descendants et frères et sœurs du receveur) (p. 5932) ;
- *soutient* l'amendement n° 175 du Gouvernement (autorise en cas d'urgence le prélèvement sur le conjoint du receveur ou la personne vivant maritalement avec lui) : adopté après rectification (limite la dérogation au conjoint) (p. 5993) ;

- *soutient* l'amendement n° 176 du Gouvernement (autorise le procureur de la République à recueillir par tout moyen le consentement du donneur en cas d'urgence) (p. 5933) : adopté (p. 5934) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de Mme Christine Boutin (précise que le don ne doit porter atteinte ni aux facultés physiques ni à l'intégrité psychologique du donneur) (p. 5934).

Article L. 667-5 du code de la santé publique (conditions du prélèvement de moelle osseuse sur un mineur) :

- *soutient* l'amendement n° 131 du Gouvernement (autorise en cas d'urgence le procureur de la République à recueillir par tout moyen les consentements requis) : adopté (p. 5934).

Article L. 667-6 du code de la santé publique (composition et modalités de délibération du comité habilité à autoriser les prélèvements de moelle osseuse sur des mineurs) :

- *soutient* l'amendement n° 132 du Gouvernement (rédactionnel) : retiré (p. 5935).

Article L. 667-7 du code de la santé publique (conditions des prélèvements post mortem*) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 97 de M. Jean-Michel Dubernard (rédactionnel) (p. 5936) ;

- *favorable* à l'amendement n° 105 M. Jean-François Mattei (limite le consentement présumé au prélèvement d'organe à des fins thérapeutiques) (p. 5938, 5939) ;

- *soutient* l'amendement n° 179 rectifié du Gouvernement (précise les conditions dans lesquelles toute personne peut faire connaître son refus ou son acceptation d'un prélèvement d'organe après sa mort ; crée à cet effet un registre national facultatif) (p. 5945) : adopté aprés modifications (p. 5949) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 209 de M. Jacques Toubon (précise que l'expression sur le registre national est périodiquement renouvelée et révoquable à tout moment) à l'amendement n° 179 rectifié du Gouvernement (p. 5948) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 205 rectifié de M. Denis Jacquat (prévoit la mention du consentement ou du refus sur la carte d'assuré social ou une carte spécifique) à l'amendement n° 179 rectifié du Gouvernement (p. 5949).

Article L. 667-8 du code de la santé publique (prélèvements post-mortem sur des mineurs ou majeurs protégés) :

- *soutient* l'amendement n° 133 du Gouvernement (limite l'obligation de recueillir le consentement des titulaires de l'autorité parentale au cas de prélèvement en vue d'un don) : adopté (p. 5949) ;

- *soutient* l'amendement n° 207 du Gouvernement (soumet le prélèvement à des fins scientifiques autres que l'autopsie à un régime de consentement explicite) : adopté (p. 5950).

Article L. 667-10 du code de la santé publique (restauration du corps) :

- *soutient* l'amendement n° 134 du Gouvernement (précise que cette restauration doit être décente) : adopté (p. 5950).

Avant l'article L. 667-11 du code de la santé publique :

- *défavorable* à l'amendement n° 78 de M. Georges Hage (précise que le « ministère de la santé » garantit le respect des régles éthiques du prélèvement d'organes et son caractère non commercial) (p. 5951).

Article L. 667-13 du code de la santé publique (conditions techniques sanitaires et médicales de l'autorisation d'effectuer des prélèvements d'organes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 14 de la commission (précise que les établissements de santé autorisés à pratiquer le prélèvement d'organes sont les établissements publics ou privés participant au service public hospitalier) (p. 5951).

Avant l'article L. 667-14 du code de la santé publique :

- *soutient* l'amendement n° 135 rectifié du Gouvernement (soumet à autorisation les établissements de santé qui transforment ou conservent des organes) : adopté (p. 5951).

Article L. 667-14 du code de la santé publique (liste nationale des personnes en attente d'une transplantation d'organe) :

- *soutient* l'amendement n° 136 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 5952) ;

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (rédactionnel) (p. 5952) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 100 de M. Jean-Michel Dubernard (précise que les modalités d'établissement et de gestion de la liste ainsi que les critéres de répartition et d'attribution des organes sont déterminés « par voie réglementaire ») (p. 5952).

Article 5 *(dispositions relatives aux tissus et produits) :*

Avant l'article L. 668-1 du code de la santé publique :

- *soutient* l'amendement n° 191 du Gouvernement (fait référence aux cellules dans l'intitulé du chapitre III du titre Ier du livre VI du code de la santé publique) (p. 5953) : adopté (p. 5954).

Article L. 668-1 du code de la santé publique (champ d'application des dispositions légales concernant les tissus et les produits) :

- *soutient* l'amendement n° 137 du Gouvernement (exclut du champ d'application de la loi les cellules détachées du corps humain pour un acte diagnostique ou thérapeutique sans faire l'objet d'un don ; soumet les résidus opératoires susceptibles d'être utilisés à des fins thérapeutiques ou scientifiques aux régles de conservation et d'utilisation applicables aux prélèvements en vue de don ; rédactionnel pour le surplus) : réservé (p. 5954) : adopté aprés modifications (p. 5984).

Avant l'article L. 668-4 du code de la santé publique :

- *soutient* l'amendement n° 192 du Gouvernement (fait référence aux cellules dans l'intitulé de la section 2 du chapitre III du titre Ier du livre VI du code de la santé publique) : adopté (p. 5954) ;

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (rédactionnel) (p. 5955).

Article L. 668-4 du code de la santé publique (conditions du prélèvement de tissus ou produits du corps humain sur donneur vivant) :

- *soutient* l'amendement n° 193 du Gouvernement (étend le champ d'application de l'article au prélèvement de cellules) : adopté (p. 5955) ;

- *soutient* l'amendement n° 194 du Gouvernement (supprime la mention superfétatoire du consentement du donneur) : adopté (p. 5955).

Article L. 668-5 du code de la santé publique (interdiction des prélèvements de tissus et de produits sur les mineurs et les majeurs protégés vivants) :

- *soutient* l'amendement n° 195 du Gouvernement (étend l'interdiction au prélèvement de cellules) : adopté (p. 5955).

Article L. 668-6 du code de la santé publique (conditions des prélèvements post mortem *de tissus et produits) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 107 de M. Jean-François Mattei (autorise ces prélèvements à des fins uniquement thérapeutiques) (p. 5955) ;

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (corrige une erreur matérielle) (p. 5955).

Avant l'article L. 668-7 du code de la santé publique :

- *soutient* l'amendement n° 138 du Gouvernement (fait référence aux prélèvements de tissus et de cellules du corps humain en vue de dons dans l'intitulé de la section 3 du chapitre III du titre Ier du livre VI du code de la santé publique) (p. 5955) : adopté (p. 5956) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 82 de M. Georges Hage (prévoit que le « ministère de la santé » garantit le respect des règles éthiques du prélèvement de tissus et son caractère non commercial) (p. 5956).

Article L. 668-7 du code de la santé publique (autorisation des établissements effectuant des prélèvements de tissus du corps humain) :

- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Georges Hage (prévoit que l'autorisation peut être retirée à tout moment ; précise que l'établissement est responsable dans les conditions du droit commun envers la victime d'un dommage) (p. 5956).

Article L. 668-10 du code de la santé publique (autorisation des activités de transformation ou de conservation de tissus) :

- *soutient* l'amendement n° 139 rectifié du Gouvernement (exclut d'autoriser les organismes privés autres que ceux à but non lucratif sauf, à titre exceptionnel, si la transformation de prélèvements ou la culture de cellules ne peuvent être faites dans des conditions équivalentes dans le secteur public ou privé à but non lucratif ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5956) : adopté après modifications (p. 5958).

Article L. 668-11 du code de la santé publique (réglementation de la distribution et de la cession de tissus et cellules) :

- *soutient* l'amendement n° 140 du Gouvernement (crée une liste nationale des personnes en attente d'une greffe ; renvoie au décret les modalités d'établissement de cette liste ainsi que la détermination des tissus et cellules en cause, de leurs principes de répartition et d'attribution) (p. 5958) : réservé après rectification (p. 5959) ; adopté après modifications (p. 5960) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 87 rectifié de M. Georges Hage (interdit la commercialisation dans un but lucratif de tissus et cellules du corps humain) (p. 5959) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 66 rectifié de Mme Christine Boutin (impose la tenue d'une comptabilité matière dans les établissements autorisés à valoriser des prélèvements de tissus humains ; affecte les bénéfices retirés de cette valorisation à la recherche scientifique ou à une institution humanitaire) (p. 5960).

Article L. 668-12 du code de la santé publique (régime d'autorisation des établissements effectuant des greffes de tissus et de cellules) :

- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (rectifie une erreur matérielle) (p. 5960) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 88 rectifié de M. Georges Hage (interdit d'effectuer des greffes de tissus et de cellules en dehors des établissements de santé publics ou privés participant au service public hospitalier dans le cadre de la responsabilité publique nationale excluant tout profit) (p. 5961).

Article L. 668-13 du code de la santé publique (conditions de délivrance des autorisations) :

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (rectifie une erreur matérielle) (p. 5961) ;
- *soutient* l'amendement n° 141 du Gouvernement (précise que la délivrance des autorisations relatives au prélèvement et à l'utilisation des tissus et cellules du corps humain est subordonnée, en tant que de besoin, à des conditions financières) : adopté (p. 5961).

Après l'article 5 :

- *soutient* l'amendement n° 181 du Gouvernement (donne un fondement législatif à la création du comité de transparence des transplantations et des greffes dont la composition est fixée par arrêté du ministre de la santé ; prévoit qu'il participe à l'évaluation et au suivi des activités de prélèvements, transplantations ou greffes à l'exception de celles relatives au sang et aux gamètes ; prévoit qu'il possède une compétence consultative et de proposition et présente un rapport annuel) (p. 5961) : adopté après rectification rédactionnelle (p. 5965).

Administration : inspection générale des affaires sociales (I.G.A.S.) : enquêtes et propositions (p. 5962, 5964).

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 5964).

Associations : France-Transplants : statut (p. 5962, 5964).

Ethique : comité de transparence des greffes et des transplantations : compétences et composition (p. 5962).

Prélèvements sur le corps humain : greffes et transplantations : information et transparence (p. 5962, 5964).

Article 6 *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 182 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 5966).

Article 8 *(chapitre Ier du titre II du livre VI du code de la santé publique : dispositions communes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (précise que la procréation médicalement assistée est destinée à répondre au projet parental d'un couple ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5974) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 185 de Mme Dominique Robert (retient la notion de projet de procréation) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5974) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 144 du Gouvernement (impose un caractère pathologique à la stérilité justifiant la P.M.A.) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5973) : adopté (p. 5975) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 117 de Mme Christine Boutin (interdit la P.M.A. en vue de prévenir le risque de transmission à l'enfant d'une maladie grave et incurable) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5974) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 145 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5973) : adopté (p. 5975) ;
- *soutient* l'amendement n° 146 du Gouvernement (impose un caractère « particulièrement » grave à la maladie incurable dont la P.M.A. a pour objet d'éviter la transmission à l'enfant) : adopté (p. 5975) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 108 de M. Georges Mesmin (supprime l'interdiction des P.M.A. *post mortem*) (p. 5978) ;
- *favorable* à l'amendement n° 28 de la commission (précise que les deux membres du couple doivent être en âge de procréer et consentants au moment de l'insémination ou de l'implantation des embryons) (p. 5977) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 118 de Mme Christine Boutin (précise que le couple est formé d'un homme et d'une femme) à l'amendement n° 28 de la commission (p. 5977) ;
- *soutient* l'amendement n° 148 du Gouvernement (rédactionnel) : retiré (p. 5977) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 109 de M. Georges Mesmin (autorise la P.M.A. *post mortem* à laquelle le défunt avait consenti) (p. 5978) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 184 de M. Georges Hage (autorise cette P.M.A. après qu'un délai de six mois s'est écoulé depuis le décès) à l'amendement n° 109 de M. Georges Mesmin (p. 5978).

Après l'article L. 671-2 du code de la santé publique (embryons surnuméraires) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 29 de la commission (autorise, à la demande du couple, la conservation pendant cinq ans des embryons non implantés ; prévoit la consultation annuelle du couple sur la poursuite de cette conservation ; permet à tout moment, à la demande du couple, l'arrêt de la conservation ou le transfert des embryons à un autre couple ; soumet au juge des affaires familiales les désaccords sur ce choix ; autorise à titre exceptionnel des projets de recherche médicale sur des embryons après avis de la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction ; prévoit le transfert à d'autres couples, dans le délai de cinq ans, des embryons surnuméraires conservés à la date de promulgation de la loi) (p. 5979) ;
- *soutient* l'amendement n° 180 rectifié du Gouvernement (interdit la création d'embryons en dehors d'un projet parental ; autorise, à la demande du couple, la conservation pendant cinq ans des embryons non implantés ; prévoit la consultation annuelle du couple sur la poursuite de cette conservation ; prévoit l'arrêt de la conservation à tout moment sur demande de l'un ou des deux membres du couple ; permet au couple de consentir au transfert des embryons en vue de réaliser un autre projet parental ou un projet de recherche scientifique après que la conservation aura pris fin ; impose aux établissements autorisés une obligation annuelle d'information sur le devenir des embryons conservés ; fixe à la date de promulgation de la loi le point de départ du délai de conservation des embryons surnuméraires existants) (p. 5978) : adopté après modification (p. 5979) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 214 de Mme Christine Boutin (interdit l'utilisation des embryons à des fins de recherche médicale ou scientifique) à l'amendement n° 180 rectifié du Gouvernement (p. 5981) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 212 de M. Jacques Toubon (confère un caractère exceptionnel au projet de recherche scientifique) à l'amendement n° 180 rectifié du Gouvernement (p. 5981) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 213 de M. Jacques Toubon (prévoit de proposer, dans un délai de cinq ans, le transfert à un autre couple des embryons existants à la date de promulgation de la loi dont il a été vérifié qu'ils ne font plus l'objet d'un projet parental ; soumet ce transfert à l'avis de la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction) à l'amendement n° 180 rectifié du Gouvernement (p. 5981) ;

- *favorable* à l'amendement n° 30 de la commission (interdit l'utilisation commerciale et industrielle des embryons) (p. 5982).

Après l'article L. 671-3 du code de la santé publique :

- *favorable* à l'amendement n° 31 corrigé de la commission (prévoit un entretien particulier entre le couple qui sollicite une P.M.A. et un médecin en vue de vérifier la motivation du couple, de l'informer des possibilités en matière d'adoption et des conditions de réalisation des techniques de P.M.A., de lui remettre un dossier-guide ; impose au couple de confirmer par écrit sa demande après un mois de réflexion) (p. 5982) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 151 du Gouvernement (impose de proposer un entretien médical au couple qui modifie son projet parental ou y renonce) à l'amendement n° 31 corrigé de la commission : adopté (p. 5982).

Article 5 *(dispositions relatives aux tissus et produits) (précédemment réservé) :*

Article L. 668-1 du code de la santé publique (champ d'application des dispositions légales concernant les tissus et les produits) :

- *soutient* l'amendement n° 137 rectifié du Gouvernement (exclut du champ d'application de la loi les cellules détachées du corps humain pour un acte diagnostique ou thérapeutique sans faire l'objet d'un don ; rédactionnel pour le surplus) : adopté après rectification rédactionnelle (p. 5983).

Article 9 *(procréation médicalement assistée avec tiers donneur) :*

Article L. 672-1 du code de la santé publique (définition du don de gamètes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de Mme Christine Boutin (interdit le don d'ovules) (p. 5985).

Article L. 672-3 du code de la santé publique (consentement du donneur et du couple receveur) :

- *favorable* à l'amendement n° 115 de Mme Yvette Roudy (supprime le consentement de l'autre membre du couple dont le donneur fait partie) (p. 5985) ;

- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (rédactionnel) (p. 5985).

Article L. 672-6 du code de la santé publique (don d'embryon) :

- *défavorable* à l'amendement n° 70 de Mme Christine Boutin (de suppression) (p. 5985) ;

- *soutient* l'amendement n° 152 du Gouvernement (précise que le don d'embryon est soumis aux principes applicables au don d'éléments et de produits du corps humain ; réserve ce don au bénéfice des couples dont chacun des membres présente une stérilité pathologique ou risque de transmettre une maladie particulièrement grave et incurable) : adopté (p. 5985) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 110 de M. Jean-François Mattei (rédactionnel) (p. 5986) ;

Enfants : adoption internationale (p. 5986).

Après l'article L. 672-6 du code de la santé publique :

- *soutient* l'amendement n° 153 rectifié du Gouvernement (soumet les projets de recherche sur l'embryon à l'avis préalable de la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions d'autorisation de ces projets ; prévoit la publication annuelle d'une liste des établissement autorisés et des recherches) : adopté (p. 5986).

Article 10 *(autorisation des activités de procréation médicalement assistée) :*

- *ses observations* (p. 5987) ;

Professions médicales : établissements autorisés à exercer des activités de procréation médicalement assistée : établissements privés (p. 5987).

Article L. 673-1 du code de la santé publique (régime d'autorisation des activités de procréation médicalement assistée) :

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de la commission (rédactionnel) (p. 5987) ;

- *soutient* l'amendement n° 155 du Gouvernement (interdit les banques de sperme et d'embryons à but lucratif) (p. 5987) : adopté (p. 5989) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 72 de Mme Christine Boutin (impose aux laboratoires d'analyses de biologie médicale qui exercent des activités de P.M.A. d'obtenir en outre la dérogation pour cumul d'activités prévues à l'article L. 761 du code de la santé publique) (p. 5989) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 73 de Mme Christine Boutin (de conséquence) (p. 5989) ;

- *soutient* l'amendement n° 157 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 5989).

Article L. 673-2 du code de la santé publique (rapport annuel d'activité) :

- *soutient* l'amendement n° 160 rectifié du Gouvernement (impose aux établissements qui pratiquent des activités de diagnostic prénatal le dépôt annuel d'un rapport d'activité) (p. 5989) : adopté (p. 5990).

Article L. 673-3 du code de la santé publique (institution d'un Conseil national de médecine et de biologie de la procréation et du développement) :

- *défavorable* à l'amendement n° 75 de Mme Christine Boutin (modifie l'intitulé de la commission en « Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal » ; lui donne compétence pour évaluer le fonctionnement des établissements et laboratoires autorisés à exercer une activité de P.M.A.) (p. 5990) ;

- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (remplace la création d'un conseil national par la pérennisation de la commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction existante ; de cohérence pour le surplus) (p. 5990) ;

- *soutient* l'amendement n° 163 du Gouvernement (impose à la commission le dépôt d'un rapport annuel sur l'évolution de la médecine et de la biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal) : adopté (p. 5991) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de la commission (précise que les praticiens membres de la commission sont désignés par leurs organisations représentatives ; précise les domaines d'action des personnalités qualifiées ; prévoit la nomination d'un représentant des associations familiales) (p. 5991) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 186 de Mme Dominique Robert (prévoit la nomination de représentants du Parlement au sein de la commission) à l'amendement n° 37 de la commission (p. 5991) ;

- *favorable* à l'amendement n° 38 rectifié de la commission (précise que la commission désigne son président) (p. 5992) ;

- *favorable* à l'amendement n° 39 de la commission (de coordination) (p. 5992).

Article L. 673-4 du code de la santé publique (mission d'évaluation du conseil) :

- *favorable* à l'amendement n° 60 de la commission (de coordination) (p. 5992).

Après l'article 10 :

- *favorable* à l'amendement n° 40 de la commission (limite l'objet du diagnostic prénatal à des buts diagnostique ou thérapeutique ; soumet l'activité de diagnostic prénatal à l'autorisation du ministre de la santé dans les conditions prévues pour les activités de P.M.A. ; crée des centres de diagnostic prénatal pluridisciplinaires ; impose de confirmer tout diagnostic prénatal par deux médecins agréés ; prévoit l'établissement d'un registre des causes de l'interruption thérapeutique de grossesse) (p. 5993) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 198 rectifié du Gouvernement (limite au conseil génétique et aux analyses de génétique moléculaire et chromosomique l'obligation d'effectuer le diagnostic prénatal dans un établissement spécialement autorisé à exercer des activités de P.M.A.) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5992, 5993) : adopté (p. 5995) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 199 du Gouvernement (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la définition des conditions de création, d'agrément et des missions des centres de diagnostic prénatal pluridisciplinaires) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5992, 5993) : adopté (p. 5995) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 200 du Gouvernement (impose d'obtenir confirmation d'un diagnostic prénatal par deux médecins agréés uniquement lorsqu'il conduit à envisager une interruption de grossesse pour motif thérapeutique) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5992 à 5994) : adopté (p. 5995) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 201 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5992, 5993) : adopté (p. 5995) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 202 du Gouvernement (confie aux centres de diagnostic prénatal pluridisciplinaires l'établissement des registres consignant les causes des interruptions thérapeutiques de grossesse) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5992, 5993) : adopté (p. 5995) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 92 corrigé de M. Georges Hage (précise que le « ministère de la santé » assure la garantie que ces activités sont effectuées conformément aux règles éthiques de la présente loi) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5995).

Article 1er (précédemment réservé) *(modification de l'intitulé du livre VI du code de la santé publique) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel et de coordination) (p. 6002) ;
- *soutient* l'amendement n° 120 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 6002) ;
- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (insère la référence au diagnostic prénatal dans l'intitulé du livre VI du code de la santé publique) (p. 6002).

Après l'article 10 (suite) :

- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Adrien Zelier (prévoit que l'interruption volontaire de grossesse pratiquée sur diagnostic prénatal a lieu dans un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal après que l'un des spécialistes de pathologie foetale de ce centre a joint son avis conforme à celui du médecin expert auprès des tribunaux ; impose un examen *post mortem* si l'anomalie qui a justifié l'avortement n'est pas patente ; consigne le résultat de cet examen dans un registre, couvert par le secret médical, tenu par le médecin inspecteur régional de la santé) (p. 6003).

Avant l'article 11 :

- *sa* réponse à l'intervention de Mme Yvette Roudy, présidente de la commission spéciale (p. 6003) ;

Femmes : procréation médicalement assistées : dépôt d'un rapport sur les effets de la P.M.A. sur la santé.

Article 11 *(création d'un titre relatif aux sanctions pénales et administratives) :*

- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (corrige une erreur matérielle) (p. 6004).

Article 12 *(sanctions administratives et pénales relatives à l'utilisation des organes, tissus et produits du corps humain) :*

Article L. 681-2 du code de la santé publique (sanction du trafic d'organes) :

- *favorable* à l'amendement n° 43 de la commission (étend l'application des peines prévues aux cas d'obtention contre paiement d'organes en provenance d'un pays étranger) (p. 6005) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 94 de M. Georges Hage (étend l'application des peines prévues aux personnes qui ont importé ou tenté d'importer un organe prélevé dans un pays étranger) (p. 6005).

Article L. 681-3 du code de la santé publique (sanction des atteintes au principe de consentement du donneur d'organe vivant) :

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (porte à sept ans la peine maximale d'emprisonnement en cas de prélèvement ou de tentative de prélèvement d'organe sans consentement du donneur vivant) (p. 6005).

Article L. 681-5 du code de la santé publique (sanction des atteintes au principe du consentement du donneur vivant de tissus, de produits ou de sang) :

- *favorable* à l'amendement n° 45 de la commission (rédactionnel) (p. 6005).

Article L. 681-6 du code de la santé publique (sanction du défaut ou du non-respect de l'autorisation administrative) :

- *favorable* à l'amendement n° 101 de M. Jean-Michel Dubernard (précise que le délit d'utilisation illégale d'organes ou de produits du corps humain est constitué par le fait de les utiliser dans un établissement non autorisé) (p. 6005) ;
- *favorable* à l'amendement n° 46 de la commission (rédactionnel) (p. 6006).

Article L. 681-7 du code de la santé publique (sanction du défaut de test de dépistage des maladies transmissibles) :

- *favorable* à l'amendement n° 47 de la commission (étend la sanction au défaut de dépistage à l'occasion de tout prélèvement ou de toute collecte de parties ou de produits du corps humain) (p. 6006) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 204 du Gouvernement (reporte à la distribution ou à la cession des parties, produits du corps humain ou du sang le fait constitutif du délit) à l'amendement n° 47 de la commission : adopté (p. 6006).

Article 13 *(sanctions administratives et pénales relatives à la procréation médicalement assistée) :*

Avant l'article L. 682-1 du code de la santé publique :

- *favorable* à l'amendement n° 48 de la commission (ajoute la référence au diagnostic prénatal dans l'intitulé du chapitre II du titre VII du livre VI du code de la santé publique) (p. 6007).

Article L. 682-1 du code de la santé publique (retrait de l'autorisation administrative) :

- *soutient* l'amendement n° 197 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 6007) ;
- *soutient* l'amendement n° 166 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté après rectification (p. 6007) ;
- *soutient* l'amendement n° 168 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 6007).

Article L. 682-2 du code de la santé publique (sanction du défaut de consentement du donneur de gamètes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de la commission (sanctionne le défaut de consentement écrit) (p. 6008) ;
- *favorable* à l'amendement n° 53 de la commission (sanctionne pénalement l'obtention d'embryons humains sans le consentement écrit des deux membres des couples donneur et receveur) (p. 6008).

Article L. 682-3 du code de la santé publique (sanction du trafic de gamètes ou d'embryons) :

- *favorable* à l'amendement n° 54 de la commission (fixe à 50 000 F le montant minimal de l'amende pour obtention contre paiement de gamètes ou embryons humains) (p. 6008).

Après l'article L. 682-7 du code de la santé publique :

- *favorable* à l'amendement n° 55 de la commission (punit de deux mois à deux ans de prison et d'une amende de 5 000 F à 50 000 F l'interruption de grossesse illégale après diagnostic prénatal) (p. 6008).

Article L. 682-8 du code de la santé publique (sanction du défaut ou du non respect de l'autorisation administrative) :

- *favorable* à l'amendement n° 56 de la commission (punit de deux mois à deux ans de prison et d'une amende de 5 000 F à 50 000 F l'activité de diagnostic prénatal sans autorisation ou en violation des prescriptions applicables) (p. 6008) ;

- *soutient* l'amendement n° 169 du Gouvernement (de cohérence) : adopté après rectification (p. 6008) ;

- *favorable* à l'amendement n° 57 de la commission (rédactionnel) (p. 6008).

Article 14 *(dispositions transitoires) :*

- *soutient* l'amendement n° 170 du Gouvernement (oblige les établissements qui pratiquent le diagnostic prénatal à demander une nouvelle autorisation dans le délai de six mois à compter de la publication du décret d'application de la loi relatif à cette activité) : adopté après modifications (p. 6009).

Avant l'article 1er (précédemment réservé) **et après l'article 15 :**

- *favorable* à l'amendement n° 215 de M. Bernard Bioulac (donne fondement législatif à l'existence, à la composition et aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif national d'éthique telles qu'elles ressortent du décret du 23 février 1983 ; prévoit qu'il publie un rapport annuel d'activité et des recommandations, donne son avis sur les projets de loi et participe à l'information du public et des professionnels dans les domaines de sa compétence ; prévoit qu'il participe au développement de l'enseignement de l'éthique biomédicale ; fixe son régime budgétaire et financier ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat sa composition et ses modalités d'organisation et de fonctionnement) (p. 6013, 6015).

Titre :

- *favorable* à l'amendement n° 116 rectifié de M. Bernard Bioulac (ajoute la référence au diagnostic prénatal et au Comité consultatif national d'éthique ; supprime la mention du code de la santé publique) (p. 6017).

Son intervention lors des explications de vote [25 novembre 1992] : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

- Projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (n° 2601).

Première lecture :

Son intervention lors des explications de vote [25 novembre 1992] : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1992] :

Administration :
- missions (p. 6126) ;
- réforme (p. 6098, 6102).

Administration : ministère des affaires sociales :
- agence du médicament (p. 6126) ;
- comité de sécurité transfusionnelle : création, composition et compétences (p. 6100, 6125) ;
- direction de la pharmacie (p. 6126) ;
- Laboratoire national de la santé (p. 6126) ;
- moyens (p. 6102).

Agence française du sang :
- comité scientifique et comité d'orientation (p. 6100, 6125) ;
- fonds d'orientation de la transfusion sanguine : création, ressources et rôle (p. 6100, 6125, 6127) ;
- statut, compétences, pouvoirs et moyens (p. 6099, 6100, 6123, 6124, 6126).

Assurances : responsabilité des établissements de tranfusion sanguine (p. 6127).

Communautés européennes : droit communautaire :
- directive du 14 juin 1989 sur les médicaments dérivés du sang ou du plasma humain (p. 6100, 6101, 6124, 6125, 6126) ;
- traité de Maastricht : article 103 R (p. 6102).

Délinquance et criminalité : infractions en matière de transfusion sanguine : sanction pénales (p. 6101).

Fonctionnaires et agents publics : pharmaciens inspecteurs (p. 6124).

Lois : loi n° 52-854 du 21 juillet 1952 sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés (p. 6126).

Professions médicales :
- responsabilité : obligation de moyens (p. 6125) ;
- risque thérapeutique : état des connaissances : évolution (p. 6099, 6101, 6102) ;
- risque thérapeutique : rapport Ewald (p. 6125, 6127).

Recherche : recherche médicale : sang (p. 6127).

Sida (p. 6099, 6125).

Transfusion sanguine :
- donneurs : hommage (p. 6123, 6124, 6125) ;
- dons du sang : volontariat, gratuité et anonymat (p. 6099, 6100, 6126, 6127) ;
- hémophiles et transfusés atteints du sida : compassion, recherche des responsabilités et information du public (p. 6098, 6099, 6102, 6125) ;
- hémovigilance : contenu et organisation (p. 6100) ;
- produits labiles : « bonnes pratiques », autorisation de distribution et conservation (p. 6126) ;
- produits labiles et produits stables : définition et distinction (p. 6126) ;
- produits stables : soumission au régime du médicament (p. 6101, 6125, 6126) ;
- sécurité : dépistage sanitaire : obligation (p. 6100) ;
- sécurité : pouvoir d'urgence (p. 6101) ;
- transfusés atteints du virus de l'hépatite C : indemnisation (p. 6126) ;
- transfusés depuis 1980 : recensement pour examen médical (p. 6124).

Transfusion sanguine : organisation :
- établissements de transfusion sanguine agréés : activités : collecte et distribution de produits labiles, activités spécifiques et recherche (p. 6100, 6125, 6126) ;
- établissements de transfusion sanguine agréés : statut : harmonisation (p. 6100, 6126) ;
- établissements de transfusion sanguine : personnel : statut et formation (p. 6124) ;
- Laboratoire français du fractionnement (p. 6101, 6127) ;
- organisation actuelle : bilan et dysfonctionnements (p. 6099, 6100, 6101, 6123) ;
- schémas et comités d'organisation de la transfusion sanguine : création et régime (p. 6101) ;
- tarifs : réglementation (p. 6100).

Vie, médecine et biologie : génétique : biotechnologies et génie génétique : substituts du sang (p. 6101, 6126, 6127).

Discussion des articles [27 novembre 1992] :

Article 1er *(collecte du sang humain et de ses composants et préparation de leurs produits dérivés) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 85 de M. Denis Jacquat (intitule le chapitre premier du livre VI du code de la santé publique : « Principes éthiques applicables au don du sang ») (p. 6189) ;

- *favorable* à l'amendement n° 18 rectifié de la commission (rédactionnel) (p. 6189) ;

- *favorable* à l'amendement n° 134 rectifié de M. Alain Calmat (dispose que les activités de transfusion sanguine relèvent des principes éthiques du bénévolat, de l'anonymat, du volontariat et de l'absence de profit) (p. 6190).

Article L. 666-1 du code de la santé publique (monopole reconnu aux établissements de transfusion sanguine agréés pour la collecte du sang humain) :

- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Denis Jacquat (étend le champ d'application de l'article à la collecte de sang à des fins de recherche) (p. 6190).

Article L. 666-2 du code de la santé publique (conditions du prélèvement) :

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (précise que l'indemnisation des frais exposés par le donneur est possible) (p. 6190) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 67 du Gouvernement (précise qu'un décret fixe les modalités de remboursement des frais exposés) à l'amendement n° 19 de la commission : adopté après rectification (p. 6190).

Article L. 666-3 du code de la santé publique (obligation d'effectuer des tests de dépistage) :

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (précise que l'obligation de dépistage s'applique aux produits sanguins mis en distribution, prévoit une obligation d'effectuer des analyses biologiques) (p. 6190).

Article L. 666-4 du code de la santé publique (règles particulières de consentement exigées pour les prélèvements effectués sur des personnes mineures ou majeures protégées) :

- *défavorable* à l'amendement n° 89 corrigé de M. Denis Jacquat (interdit les prélèvements sanguins sur les mineurs et majeurs protégés hormis le cas d'une utilisation thérapeutique pour autrui lorsque l'urgence et la compatibilité tissulaire l'exigent) (p. 6191) ;

- *soutient* l'amendement n° 68 du Gouvernement (interdit les prélèvements sanguins à des fins thérapeutiques pour autrui sur les majeurs protégés) : adopté (p. 6191) ;

- *soutient* l'amendement n° 70 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 6191) ;

- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (interdit le prélèvement sanguin sur le mineur ou le majeur protégé qui s'y opposent) (p. 6191) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 71 du Gouvernement (de conséquence) à l'amendement n° 21 de la commission (p. 6191) : adopté (p. 6192) ;

- *soutient* l'amendement n° 69 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 6192).

Article L. 666-5 du code de la santé publique (conditions exigées en cas de modification des caractéristiques du sang opérée avant le prélèvement) :

- *soutient* l'amendement n° 72 du Gouvernement (limite le champ d'application de l'article aux prélèvements en vue de l'utilisation thérapeutique pour autrui) : adopté (p. 6192).

Article L. 666-6 du code de la santé publique (principe d'anonymat) :

- *soutient* l'amendement n° 73 du Gouvernement (précise que ni le donneur ni le receveur ne peuvent connaître l'identité de l'autre) : adopté (p. 6192).

Article L. 666-7 du code de la santé publique (produits préparés à partir du sang ou de ses composants) :

- *défavorable* à l'amendement n° 151 de M. Jean-Pierre Foucher (définit les produits labiles et les produits stables) (p. 6193) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Gilbert Millet (supprime la référence aux médicaments dans la définition des produits stables) (p. 6194) ;

- *soutient* l'amendement n° 74 du Gouvernement (soumet les prélèvements sanguins pour une activité de recherche aux règles de consentement, d'anonymat et de gratuité) (p. 6194) : adopté après rectification (soumet ces prélèvements à l'obligation de dépistage sanitaire) (p. 6195).

Article L. 666-8 du code de la santé publique (tarifs de cession du sang et de ses produits dérivés labiles) :

- *défavorable* à l'amendement n° 136 de M. Gilbert Millet (prévoit les modalités de fixation du prix des produits dérivés du sang) (p. 6196) ;

- *favorable* à l'amendement n° 127 de M. Alain Calmat (de précision) (p. 6196).

Article L. 666-9 du code de la santé publique (conservation, délivrance et distribution des produits labiles) :

- *défavorable* à l'amendement n° 152 de M. Jean-Pierre Foucher (étend à l'ensemble des produits dérivés labiles le régime de dépôt prévu par l'article ; prévoit ce dépôt dans la pharmacie des établissements qui ne disposent pas d'une antenne d'un établissement de transfusion ; étend à tous les produits dérivés du sang les pouvoirs de réglementation du ministre de la santé prévus par l'article) (p. 6196) ;

- *favorable* à l'amendement n° 128 de M. Alain Calmat (de précision) (p. 6196) ;

- *favorable* à l'amendement n° 90 de M. Denis Jacquat (rédactionnel) (p. 6197) ;

- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (étend les pouvoirs de réglementation du ministre à l'utilisation du sang et de ses produits dérivés labiles) (p. 6197) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 129 de M. Alain Calmat (de précision) à l'amendement n° 24 de la commission (p. 6197) ;

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (prévoit la délivrance des produits labiles sur ordonnance médicale) (p. 6197) ;

- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (autorise le ministre à suspendre l'utilisation des produits labiles) (p. 6197).

Article L. 666-10 du code de la santé publique (autorisation des importations de sang et des produits dérivés labiles) :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 corrigé de M. Gilbert Millet (n'autorise l'importation de sang et de ses produits dérivés que collectés selon les règles éthiques du « non-profit » et du bénévolat) (p. 6198) ;

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (étend le régime d'autorisation à toutes les importations ou exportations) (p. 6198) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 75 du Gouvernement (supprime cette extension aux exportations) à l'amendement n° 27 de la commission : adopté (p. 6198) ;

- *favorable* à l'amendement n° 130 corrigé de M. Alain Calmat (de précision) (p. 6198).

Article L. 666-11 du code de la santé publique (mise en place d'un dispositif d'hémovigilance) :

- *favorable* à l'amendement n° 131 de M. Alain Calmat (de précision) (p. 6199) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Gilbert Millet (étend le dispositif d'hémovigilance aux produits dérivés stables) (p. 6199) ;

- *favorable* à l'amendement n° 28 de la commission (impose aux praticiens de fournir les informations nécessaires à l'exercice de l'hémovigilance) (p. 6199) ;

- *soutient* l'amendement n° 76 du Gouvernement (soumet au secret professionnel les personnes qui ont à connaître des informations relatives à l'hémovigilance) : adopté (p. 6199) ;

- *favorable* à l'amendement n° 153 de M. Jean-Pierre Foucher (définit l'hémovigilance comme l'ensemble des procédures organisées en vue de surveiller, de la collecte au traitement, le sang et ses dérivés, de recueillir et d'évaluer les effets inattendus ou indésirables résultant de l'emploi des produits labiles) (p. 6199).

Après l'article L. 666-11 du code de la santé publique :

- *favorable* à l'amendement n° 122 de M. Denis Jacquat (interdit la publicité sur la distribution des produits sanguins) (p. 6199).

Article 2 *(institution du Comité de sécurité transfusionnelle et de l'Agence française du sang) :*

Article L. 667-1 du code de la santé publique (institution du Comité de sécurité transfusionnelle) :

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Gilbert Millet (précise la composition du Comité) (p. 6201).

Article L. 667-3 du code de la santé publique (saisine du Comité - rapport annuel) :

- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (prévoit la publication du rapport annuel sur la sécurité transfusionnelle) (p. 6202).

Article L. 667-4 du code de la santé publique (statut de l'Agence française du sang) :

- *favorable* à l'amendement n° 30 de la commission (prévoit que l'Agence est placée sous la tutelle du ministre chargé de la santé) (p. 6202).

Article L. 667-5 du code de la santé publique (fonctions de l'Agence) :

- *soutient* l'amendement n° 77 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 6202) : adopté (p. 6203) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Gilbert Millet (retient l'autosuffisance nationale en matière de transfusion sanguine parmi les objectifs poursuivis par l'Agence) (p. 6202) ;

- *favorable* à l'amendement n° 137 de M. Gilbert Millet (ajoute aux missions de l'Agence celle de veiller au respect des règles éthiques par la chaîne transfusionnelle) (p. 6203) ;

- *favorable* à l'amendement n° 94 de M. Denis Jacquat (étend la compétence consultative de l'Agence aux conditions de gestion des établissements de transfusion sanguine) (p. 6203) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Denis Jacquat (rédactionnel) (p. 6204) ;

- *favorable* à l'amendement n° 31 de la commission (rédactionnel) (p. 6204) ;

- *favorable* à l'amendement n° 97 rectifié de M. Denis Jacquat (rédactionnel) (p. 6204) ;

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (précise que l'Agence favorise l'activité de recherche des établissements de transfusion sanguine et la diffusion des connaissances dans l'activité transfusionnelle) (p. 6204) ;

- *favorable* à l'amendement n° 98 de M. Denis Jacquat (précise que l'Agence participe à l'acheminement des secours en cas de catastrophe nationale ou internationale) (p. 6204).

Article L. 667-6 du code de la santé publique (administration de l'Agence) :

- *défavorable* à l'amendement n° 100 de M. Denis Jacquat (supprime la représentation du personnel dans le conseil d'administration de l'Agence) (p. 6205) ;

- *favorable* à l'amendement n° 132 de M. Alain Calmat (ajoute au conseil d'administration de l'Agence un représentant des établissements de transfusion sanguine et un représentant de leurs personnels siégeant avec voix consultative) (p. 6205) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de M. Denis Jacquat (rédactionnel) (p. 6206) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 103 de M. Denis Jacquat (rédactionnel) (p. 6206).

Article L. 667-7 du code de la santé publique (décisions relevant de la compétence du président de l'Agence) :

- *soutient* le sous-amendement n° 78 corrigé du Gouvernement (impose au président de l'Agence de rendre compte au conseil d'administration des autorisations spécifiques et d'importation qu'il a accordées) à l'amendement n° 36 de la commission (soumet à l'avis du conseil d'administration les décisions d'agrément, d'autorisation et de retrait prises par le président de l'Agence ; impose à ce dernier de rendre compte au conseil d'administration de ses décisions de suspension) : retiré (p. 6206) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 119 corrigé de M. Alain Calmat (impose au président de l'Agence de rendre compte au conseil d'administration de ses décisions autorisant l'importation de produits sanguins) à l'amendement n° 36 de la commission (p. 6206).

Article L. 667-8 du code de la santé publique (statut du personnel de l'Agence) :

- *favorable* à l'amendement n° 106 de M. Denis Jacquat (précise que le secret et la discrétion professionnels s'imposent à toutes les personnes employées par l'Agence) (p. 6207).

Article L. 667-9 du code de la santé publique (compétences des inspecteurs de l'Agence) :

- *défavorable* à l'amendement n° 123 de M. Denis Jacquat (crée un service d'inspection spécialisé placé auprès du chef de l'inspection des affaires sociales) (p. 6207) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 154 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoit que l'Agence dispose du concours de pharmaciens inspecteurs de la santé) (p. 6207) ;

- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (prévoit qu'un décret fixe les conditions dans lesquelles les inspecteurs de l'Agence peuvent exercer certaines activités rémunérées en plus de leur activité professionnelle) (p. 6207) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 107 de M. Denis Jacquat (rédactionnel) (p. 6208).

Article L. 667-11 du code de la santé publique (création du Fonds d'orientation de la transfusion sanguine) :

- *favorable* à l'amendement n° 38 de la commission (permet d'affecter les crédits du fonds d'orientation à la réalisation d'objectifs d'intérêt national pour la transfusion sanguine) (p. 6208) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de M. Gilbert Millet (supprime la contribution au fonds d'orientation à la charge des établissements de transfusion sanguine) (p. 6208) ;

- *soutient* l'amendement n° 125 du Gouvernement (ramène à 2,5 p. 100 le taux du prélèvement perçu par l'Etat pour asseoir et recouvrer la contribution des établissements de transfusion sanguine au fonds d'orientation) : réservé (p. 6209) : adopté (p. 6210) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de la commission (supprime le prélèvement perçu par l'Etat pour asseoir et recouvrer la contribution des établissements de transfusion sanguine au fonds d'orientation) (p. 6210).

Article L. 667-12 du code de la santé publique (ressources de l'Agence) :

- *soutient* l'amendement n° 166 du Gouvernement (substitue une dotation globale versée par les régimes d'assurance maladie à la quote-part de la contribution mise à la charge des établissements de transfusion sanguine) (p. 6209) : adopté (p. 6210).

Article 3 *(dispositions relatives aux établissements de transfusion sanguine) :*

Article L. 668-1 du code de la santé publique (activités et statut des établissements) :

- *favorable* à l'amendement n° 155 de M. Jean-Pierre Foucher (dispose que ces établissements ont une mission de santé publique) (p. 6211) ;

- *soutient* l'amendement n° 126 du Gouvernement (dispose que les établissements de transfusion sanguine participent au service public de la transfusion sanguine) : adopté (p. 6211) ;

- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (rédactionnel) (p. 6211) ;

- *favorable* à l'amendement n° 42 rectifié de la commission (reconnaît aux établissements de transfusion sanguine une fonction de conseil en matière d'actes de transfusion) (p. 6212) ;

- *favorable* à l'amendement n° 43 de la commission (reconnaît aux établissements de transfusion sanguine la possibilité de distribuer des médicaments dérivés du sang) (p. 6212) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 79 (limite l'autorisation de distribuer et délivrer des médicaments dérivés du sang au cas des malades traités par l'établissement de transfusion sanguine) : adopté (p. 6212) ;

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (précise que les activités accessoires des établissements de transfusion sanguine sont uniquement des activités soumises à un régime d'autorisation) (p. 6212) ;

- *favorable* à l'amendement n° 45 de la commission (précise que les établissements de transfusion sanguine peuvent être autorisés à exercer des activités de soins) (p. 6212) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 156 de M. Jean-Pierre Foucher (limite l'exercice d'activités accessoires par les établissements de transfusion sanguine à celles nécessaires au contrôle des prélèvements sanguins) (p. 6213) ;

- *favorable* à l'amendement n° 110 de M. Denis Jacquat (permet d'agréer en qualité d'établissements de transfusion sanguine les associations à but non lucratif régies par la loi d'Empire du 19 avril 1908 dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) (p. 6213) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Gilbert Millet (supprime la faculté reconnue aux établissements de transfusion sanguine de constituer des groupements d'intérêt public) (p. 6213) ;

- *favorable* à l'amendement n° 47 de la commission (de cohérence) (p. 6213) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 160 de M. Jean-Pierre Foucher (permet d'agréer en qualité d'établissement de transfusion sanguine les centres d'hémobiologie des hôpitaux de l'Assistance publique) (p. 6213) ;

- *soutient* l'amendement n° 157 du Gouvernement (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation du statut particulier du centre de transfusion sanguine des armées) : adopté (p. 6213).

Article L. 668-2 du code de la santé publique (agrément des établissements) :

- *favorable* à l'amendement n° 48 de la commission (précise que la décision d'agrément doit être compatible avec le schéma d'organisation de la transfusion sanguine et indiquer la zone de collecte de l'établissement) (p. 6214).

Article L. 668-3 du code de la santé publique (bonnes pratiques et enregistrement des nouveaux produits sanguins labiles) :

- *favorable* à l'amendement n° 49 de la commission (impose de communiquer à l'Agence française du sang les informations relatives à l'efficacité et à la sécurité d'un nouveau produit sanguin labile) (p. 6214).

Article L. 668-4 du code de la santé publique (autorisations spécifiques) :

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6215) ;

- *favorable* à l'amendement n° 50 de la commission (élargit le champ d'application de l'autorisation spécifique aux activités, productions ou équipements qui nécessitent des dispositions particulières dans l'intérêt de la santé publique) (p. 6215) ;

- *favorable* à l'amendement n° 51 de la commission (rédactionnel) (p. 6215).

Article L. 668-5 du code de la santé publique (autorisation de recours au sang ou aux produits dérivés labiles issus de collectes faites en dehors du territoire français) :

- *favorable* à l'amendement n° 133 de M. Alain Calmat (de conséquence) (p. 6215) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Gilbert Millet (prévoit que l'autorisation d'importation est accordée uniquement pour le sang collecté conformément aux principes éthiques de « non-profit » et de bénévolat ; précise que la France contribue à la reconnaissance de ses principes éthiques par d'autres pays) (p. 6215) ;

- *soutient* l'amendement n° 80 du Gouvernement (réserve les exportations de sang et de ses dérivés aux établissements de transfusion sanguine après autorisation de l'Agence française du sang) : adopté après rectification rédactionnelle (p. 6215).

Article L. 668-7 du code de la santé publique (communication d'informations) :

- *défavorable* à l'amendement n° 112 de M. Denis Jacquat (soumet au secret médical les personnes appelées à recueillir les informations fournies à l'Agence française du sang par les établissements de transfusion sanguine) : adopté après rectification (retient une obligation de secret professionnel) (p. 6216).

Article L. 668-8 du code de la santé publique (conditions de nomination des directeurs des établissements) :

- *favorable* à l'amendement n° 52 de la commission (rédactionnel) (p. 6216).

Article L. 668-9 du code de la santé publique (personnels des établissements) :

- *favorable* à l'amendement n° 135 de M. David Bohbot (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions de rémunération des personnels des établissements de transfusion sanguine) (p. 6216).

Article L. 668-10 du code de la santé publique (responsabilité des établissements envers les donneurs) :

- *défavorable* à l'amendement n° 162 de M. Jean-Jacques Weber (prévoit que la responsabilité pour les risques et aléas thérapeutiques subis par les receveurs d'organes ou de produits d'origine humaine fera l'objet d'une loi spécifique) (p. 6217) ;

Lois : projet de loi sur l'indemnisation des victimes d'aléas thérapeutiques : préparation : engagement du Gouvernement (p. 6217).

Article L. 668-11 du code de la santé publique (retrait des agréments et autorisations - procédure d'urgence) :

- *favorable* à l'amendement n° 53 de la commission (corrige une erreur matérielle) (p. 6217).

Article 4 *(mise en place des schémas d'organisation de la transfusion sanguine) :*

Avant l'article L. 669-1 du code de la santé publique :

- *défavorable* à l'amendement n° 148 de M. Gilbert Millet (intitule le chapitre IV du livre VI du code de la santé publique : « Organisation de la transfusion sanguine ») (p. 6218) ;

Transfusion sanguine : organisation : structure départementale (p. 6218).

Article L. 669-4 du code de la santé publique (commissions régionales et interrégionales d'organisation de la transfusion sanguine) :

- *favorable* à l'amendement n° 56 de la commission (ajoute une représentation des organismes d'assurance maladie au sein des commissions d'organisation) (p. 6219) ;

- *soutient* l'amendement n° 81 du Gouvernement (supprime la consultation des commissions d'organisation sur les autorisations d'importer du sang ou de ses dérivés labiles) : retiré (p. 6219) ;

- *favorable* à l'amendement n° 120 corrigé de M. Alain Calmat (prévoit que le président de l'Agence française du sang informe, dans un délai de quinze jours, les commissions d'organisation des autorisations d'importer qu'il a données) (p. 6220).

Article 5 *(dispositions relatives aux médicaments dérivés du sang et au Laboratoire français du fractionnement) :*

Avant l'article L. 670-1 du code de la santé publique :

- *défavorable* à l'amendement n° 138 de M. Gilbert Millet (intitule le chapitre V du livre VI du code de la santé publique : « Ddes produits dérivés du sang et des laboratoires de fractionnement ») (p. 6221) ;

Transfusion sanguine :

- importations de produits sanguins : réglementation (p. 6221) ;

- produits stables : soumission au régime du médicament (p. 6221) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 114 de M. Denis Jacquat (remplace l'expression « médicaments dérivés du sang » par celle de « médicaments provenant de dons de sang humain » dans l'intitulé du chapitre V du livre VI du code de la santé publique) (p. 6221) ;

- *favorable* à l'amendement n° 57 de la commission (rédactionnel) (p. 6221).

Article L. 670-2 du code de la santé publique (institution du Laboratoire français du fractionnement) :

- *défavorable* à l'amendement n° 158 de M. Jean-Pierre Foucher (supprime le monopole reconnu au Laboratoire français du fractionnement de préparer des médicaments dérivés du sang collecté en France) (p. 6222) ;

- *favorable* à l'amendement n° 164 de M. Alain Calmat (rédactionnel) (p. 6222) ;

- *favorable* à l'amendement n° 58 deuxième rectification de la commission (ajoute les mots « et des biotechnologies » dans l'intitulé du Laboratoire français du fractionnement) : adopté (p. 6222).

Article L. 670-3 du code de la santé publique (application des dispositions relatives aux établissements pharmaceutiques) :

- *défavorable* à l'amendement n° 115 de M. Denis Jacquat (maintient l'habilitation spéciale de l'Institut Pasteur à préparer et distribuer des virus, sérums, toxines et produits d'origine microbienne servant à la prophylaxie ou à la thérapeutique ainsi que les allergénes) (p. 6222) ;

- *favorable* à l'amendement n° 59 de la commission (de précision) (p. 6223).

Article L. 670-4 du code de la santé publique (conditions d'autorisation de mise sur le marché des médicaments dérivés du sang) :

- *favorable* à l'amendement n° 60 de la commission (précise que hormis le manque de médicaments, les autorisations de mise sur le marché dérogatoires sont uniquement justifiées par une meilleure efficacité ou sécurité thérapeutiques) : adopté (p. 6223) ;

- *favorable* à l'amendement n° 116 de M. Denis Jacquat (limite le renouvellement d'une autorisation de mise sur le marché dérogatoire au cas où les conditions qui ont justifié son attribution persistent) (p. 6223).

Article L. 670-5 du code de la santé publique (conditions d'application du chapitre V) :

- *défavorable* à l'amendement n° 163 de M. Jean-Jacques Weber (impose au Laboratoire français du fractionnement de s'assurer que les procédés de fabrication des médicaments dérivés du sang garantissent leur qualité et leur absence de contamination virale) (p. 6224) ;

- *soutient* l'amendement n° 165 du Gouvernement (de précision) : adopté après rectification (p. 6224).

Article 6 *(dispositions pénales) :*

Article L. 671-2 du code de la santé publique (sanctions des atteintes au principe du consentement du donneur de sang) :

- *favorable* à l'amendement n° 61 de la commission (étend aux tentatives de prélévement les sanctions prévues pour le prélévement sur un majeur protégé ou sur un mineur qui n'a pas donné son consentement) (p. 6224).

Article L. 671-4 du code de la santé publique (sanction du manquement à l'obligation de procéder aux tests de dépistage) :

- *favorable* à l'amendement n° 62 de la commission (incrimine la distribution ou l'utilisation, pour quelque motif que ce soit, de produits sanguins sans dépistage sanitaire ni analyse biologique) (p. 6225) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 83 du Gouvernement (incrimine la distribution ou l'utilisation « sciemment » faites de ces produits sanguins) à l'amendement n° 62 de la commission : adopté (p. 6225) ;

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (limite l'incrimination aux mêmes produits sanguins distribués ou utilisés pour motif thérapeutique pour autrui) à l'amendement n° 62 de la commission : rejeté (p. 6225).

Article L. 671-5 du code de la santé publique (sanction du non-respect des dispositions relatives à la modification des caractéristiques du sang) :

- *favorable* à l'amendement n° 63 de la commission (punit d'une amende de 300 000 francs et, en cas de récidive, d'une amende de 500 000 F et d'un emprisonnement de six mois quiconque a sciemment contrevenu à l'obligation qu'ont les établissements de transfusion sanguine de s'assurer pour les risques encourus par les donneurs de sang) (p. 6225).

Article L. 671-8 du code de la santé publique (sanctions pour violation des dispositions relatives aux conditions de distribution des produits labiles) :

- *favorable* à l'amendement n° 64 de la commission (corrige une erreur matérielle) : adopté (p. 6225) ;

- *favorable* à l'amendement n° 65 de la commission (corrige une erreur matérielle) : adopté (p. 6225).

Article 9 *(régime transitoire applicable aux produits dérivés stables) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 17 de M. Gilbert Millet (impose aux radios et aux télévisions la diffusion régulière d'émissions pour encourager le don du sang) (p. 6226).

Après l'article 9 :

- *soutient* l'amendement n° 84 du Gouvernement (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions particulières d'application de la loi par le centre de transfusion sanguine des armées) : rejeté (p. 6226) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 143 de M. Gilbert Millet (autorise la collecte de sang sur le lieu et pendant la durée du travail sans que l'employeur puisse s'y opposer) (p. 6227) ;

- *favorable* à l'amendement n° 121 de M. Alain Calmat (prévoit que la loi sera réexaminée par le Parlement après l'évaluation de son application dans le délai de cinq ans après son entrée en vigueur et au plus tard le 31 décembre 1997) (p. 6227).

Son intervention à l'issue des explications de vote :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 6228).

Transfusion sanguine : organisation (p. 6228).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [21 décembre 1992] :

Administration : ministère des affaires sociales et de la santé :
- Agence du médicament : création, statut, compétences et fonctionnement (p. 7674, 7679) ;
- fonctionnement et moyens (p. 7678).

Agence française du sang : statut, compétences, pouvoirs et moyens (p. 7674).

Communautés européennes : droit communautaire : directive du 14 juin 1989 sur les médicaments dérivés du sang ou du plasma humain (p. 7674, 7679).

Médicaments :
- autorisation de mise sur le marché (A.M.M.) (p. 7674) ;
- politique du médicament (p. 7679).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 7674).

Transfusion sanguine : dons du sang : volontariat, gratuité et anonymat (p. 7678).

Transfusion sanguine : organisation :
- établissements de transfusion sanguine agréés : statut : harmonisation (p. 7674) ;
- Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (p. 7674) ;
- réforme (p. 7679).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

- *son* intervention (p. 7694, 7695) ;

Communes : Saint-Maurice : réseau de santé publique : installation (p. 7695).

Impôts et taxes : droits de consommation sur les tabacs (p. 7695).

Santé publique :
- Haut Comité de la santé publique (p. 7695) ;
- risques et aléas thérapeutiques (p. 7695) ;
- transfusion sanguine : indemnisation des transfusés atteints du virus de l'hépatite C (p. 7695).

Sports : sports automobile, motocycliste et motorisé sur l'eau : aide financière (p. 7695).

Article 15 *(sanction des perturbations au fonctionnement d'un établissement de santé) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de Mme Muguette Jacquaint (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture compte tenu d'une modification permettant aux associations de défense et de protection de la femme d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 7717) ;

- *favorable* à l'amendement n° 40 deuxième rectification de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7717).

Article 15 *bis* supprimé par le Sénat *(dépénalisation de l'autoavortement) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (rétablit l'article supprimé par le Sénat et supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de la fourniture des moyens matériels de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) (p. 7720) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7720).

Article 18 *bis* supprimé par le Sénat *(composition du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 du Gouvernement (rétablit l'article supprimé par le Sénat compte tenu de deux précisions quant au nombre minimum de candidatures présentées et de suffrages obtenus pour reconnaître la représentativité des fédérations de fonctionnaires non affiliées à un confédération nationale) (p. 7721) : adopté (p. 7722).

Article 19 *quater* *(exercice de la profession de pharmacien) :*

- *favorable* à l'amendement n° 46 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7723) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 104 de M. Jean-Pierre Foucher (dispense les anciens internes en pharmacie hospitalière de l'obligation de stage en pharmacie d'officine pour devenir pharmacien d'officine ou gérant d'une pharmacie mutualiste ou de secours minière) à l'amendement n° 46 de la commission (p. 7723).

Après l'article 19 *quater* :

- *soutient* l'amendement n° 20 du Gouvernement (interdit aux membres des professions médicales et paramédicales de recevoir des avantages d'entreprises dont les prestations ou produits sont pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale ; interdit aux membres des professions paramédicales de faire bénéficier un tiers à la profession d'honoraires ou bénéfices provenant de leur activité ; interdit aux membres des professions paramédicales de recevoir des intérêts ou ristournes en relation avec leurs prescriptions ; sanctionne pénalement ces interdictions) (p. 7723) : adopté (p. 7724) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 24 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que l'interdiction du territoire français n'est pas applicable à l'égard du condamné étranger atteint d'une pathologie grave nécessitant des soins complexes) (p. 7724) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 47 rectifié de la commission (prévoit que l'interdiction du territoire français n'est pas applicable à l'égard du condamné étranger atteint d'une pathologie particulièrement grave nécessitant des soins complexes) (p. 7724) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 93 de M. Jacques Toubon (impose un dépistage du sida lors des examens prénataux) (p. 7726, 7727).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Droit pénal : autoavortement : dépénalisation (p. 7873).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale (p. 7872).

Lois : loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (p. 7872).

Mutuelles : réassurance, subrogation et émission de titres participatifs (p. 7872).

Risques professionnels : maladies professionnelles : reconnaissance (p. 7872).

Santé publique : sida : dépistage prénuptial et prénatal (p. 7873).

Demande la réserve du vote sur l'ensemble des amendements et articles du projet de loi, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7873).

- Projet de loi relatif à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (n° 2984).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 décembre 1992] :

Finances publiques : garantie de l'Etat : expositions temporaires d'œuvres d'art : expositions organisées conjointement par une collectivité locale et un établissement public national (p. 7867).

- Projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales (n° 3119).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Assemblée nationale : rapporteur : hommage (p. 7868).

Code civil : réforme : contenu, intérêt et apport du projet de loi (p. 7868, 7869).

Justice : juge aux affaires familiales : intérêt, compétences et moyens (p. 7868).

Procédures civile et pénale : enfant mineur : audition personnelle et défense par un avocat (p. 7868).

KUCHEIDA (Jean-Pierre)

Député du Pas-de-Calais

(12e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (services du Premier ministre : aménagement du territoire) [10 juin 1992] (p. 3719).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome XIV : **services du Premier ministre : aménagement du territoire (n° 2950)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Départements : Pas-de-Calais : situation médico-sociale (p. 4434).

Handicapés : établissements de long séjour (p. 4435).

Environnement. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Bruit : cantines scolaires (p. 5220).

Mines et carrières : pollution causée par l'industrie minière : responsabilités (p. 5224).

Régions : Lorraine (p. 5223, 5224).

Jeunesse et sports. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Départements : Pas-de-Calais : création d'un centre d'éducation populaire et de sport (C.R.E.P.S.) (p. 5261).

Aménagement du territoire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis pour la commission de la production et des échanges [13 novembre 1992] :

Administration : déconcentration (p. 5268).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et désertification (p. 5268) ;
- caractère interministériel de l'aménagement du territoire ; rattachement du ministère (p. 5268) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5267, 5268) ;
- crise de l'aménagement du territoire (p. 5269).

Collectivités locales : compétences (p. 5269).

Communes : Gonesse (p. 5269).

Emploi : politique de transfert ou de maintien (p. 5268).

Etat : rôle (p. 5267).

Industrie : délocalisation (p. 5268).

Mines et carrières : zones minières : restructuration et reconversion ; moyens (p. 5269).

Organismes et structures :
- comité interministériel des aides à la localisation des activités (C.I.A.L.A.) (p. 5268) ;
- Conseil national de l'aménagement du territoire (C.N.A.T.) (p. 5267) ;
- Délégation à l'aménagement du territoire (D.A.T.A.R.) (p. 5268) ;
- Fonds d'aide à la décentralisation (F.A.D.) (p. 5269) ;
- Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F.I.A.T.) (p. 5268) ;
- Fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne (F.I.A.M.) (p. 5268) ;
- Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.) (p. 5268) ;
- fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi (F.R.I.L.E.) (p. 5268) ;
- groupe interministériel pour la reconstruction des zones minières (Girzom) (p. 5269).

Plan : contrats de plan Etat-régions (p. 5267).

Primes :
- aide à l'industrie en zone rurale (A.I.Z.R.) : « P.A.T. petits projets » (p. 5267, 5268) ;
- prime à l'aménagement du territoire (P.A.T.) (p. 5267, 5268) ;

Régions :
- Nord - Pas-de-Calais (p. 5269) ;
- Picardie (p. 5269).

Secteur public : entreprises publiques : délocalisation (p. 5268).

Zones de montagne et défavorisées (p. 5268).

Questions :

Départements : Moselle (p. 5283, 5284).

Industrie : zones industrielles de Fameck - Feltière et Clouange - Rosselange (p. 5284).

Organismes et structures : délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D.A.T.A.R.) (p. 5284).

Régions : Lorraine (p. 5283, 5284).

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Questions* [13 novembre 1992] :

Collectivités locales : participation financière : aide de l'Etat (p. 5326).

Régions : Nord - Pas-de-Calais (p. 5326).

Ville : développement social des quartiers (D.S.Q.) (p. 5328).

L

LABARRERE (André)

Député des Pyrénées-Atlantiques

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

LABBE (Claude)

Député des Hauts-de-Seine

(8e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

LABORDE (Jean)

Député du Gers

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (éducation nationale et culture : culture : communication) [25 juin 1992].

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome IX : **éducation nationale et culture : culture : communication (n° 2947)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Coopération et développement. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Coopération financière : fonds de conversion des créances pour le développement : création (p. 4758).

Sommet de Libreville (p. 4758).

Education nationale et culture. - Communication. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères [14 novembre 1992] :

Affaires étrangères :

- Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France (p. 5399) ;
- coopération européenne : programmes audiovisuels (p. 5399) ;
- ministère des affaires étrangères : direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques : moyens (p. 5398) ;
- politique extérieure audiovisuelle : généralités (p. 5398) ;
- rapport Decaux (p. 5399).

Banque d'images : Canal France International (p. 5399).

Communautés européennes : droit communautaire : directive du 3 octobre 1989 relative à la télédiffusion transfrontière (p. 5399).

Radiodiffusion : Radio France internationale (R.F.I.) : ressources et programmes (p. 5399).

Télévision :

- chaîne culturelle européenne : ARTE : ressources, diffusion, programmes et extension (p. 5399) ;
- chaîne européenne d'actualités : Euronews (p. 5399) ;
- T.V. 5 Afrique : création (p. 5399) ;
- T.V. 5 Europe : développement (p. 5399).

LACHENAUD (Jean-Philippe)

Député du Val -d'Oise

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

Se démet de son mandat de député le 3 avril 1992 [*J.O.* du 4 avril 1992] (p. 5084).

Cesse d'appartenir au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 4 avril 1992] (p. 5084).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

LACOMBE (Jean)

Député de l'Hérault

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur d'information sur la préparation des jeux méditerranéens de 1993 [18 juin 1992].

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (équipement, logement et transports : mer) [25 juin 1992].

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome X : **équipement, logement et transports : mer (n° 2947)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur les **propositions de règlements communautaires** relatifs à la **réforme de la politique commune de la pêche (n° 3122)** [9 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (n° 2613).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 mai 1992] :

Communautés européennes : enjeux européens (p. 1211).

Dockers :
- effectifs et emploi (p. 1211) ;
- Plan social (p. 1211) ;
- statut : loi du 6 septembre 1947 : réforme (p. 1211).

Domaine public maritime : gestion (p. 1211).

Ports maritimes : modernisation de la filière portuaire (p. 1211).

Transports : transports terrestres : desserte des ports (p. 1211).

Travail : régime de travail dans les ports maritimes : convention collective : négociation (p. 1212).

Discussion des articles [14 et 15 mai 1992] :

Article 1er *(modification du livre V de la première partie - Législative - du code des ports maritimes) :*

- *ses observations* (p. 1226) ;

Travail : régime de travail dans les ports maritimes : convention nationale : négociation (p. 1226).

- *son* amendement n° 53 (précise que les catégories prioritaires lors du recrutement des dockers mensualisés sont d'abord les dockers intermittents) (p. 1229) : adopté (p. 1230) ;
- *son* amendement n° 54 (favorise la mensualisation des dockers occasionnels ayant travaillé régulièrement lorsqu'il n'y pas suffisamment de dockers professionnels intermittents volontaires pour la mensualisation) : adopté (p. 1230) ;
- *son* amendement n° 59 (prévoit, sans limitation dans le temps, un mécanisme exceptionnel de solidarité entre les ports pour faire face aux difficultés financières de certains B.C.M.O. et plafonne la charge financière résultant de cette solidarité à 10 p. 100 des charges totales de la caisse) : vote réservé : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1241) ; réserve levée (p. 1313) : retiré (p. 1315) ;

Cainagod : financement et dépéréquation (p. 1241).

- *son* amendement n° 61 (prévoit la consultation du B.C.M.O.) : retiré (p. 1309).

Amendements précédemment réservés :

Cainagod : financement et dépéréquation (p. 1314).

Levée de la réserve du vote sur les amendements réservés (p. 1313, 1314).

Parlement : rôle (p. 1313).

Article 3 *(dispositions transitoires) :*

- *ses observations* (p. 1316) ;

Travail : convention collective : négociation (p. 1316).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires étrangères. - *Questions* [3 novembre 1992] :

Maghreb : dérive fondamentaliste (p. 4723).

Equipement, logement et transports. - Mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères [14 novembre 1992] :

Communautés européennes :
- Europe bleue (p. 5338, 5339) ;
- Méditerranée : gestion de la ressource (p. 5339) ;
- mer du Nord : gestion de la ressource (p. 5339) ;
- pêches maritimes : programme d'orientation pluriannuel (P.O.P.) (p. 5338, 5339).

Marine marchande : situation et plan marine marchande (p. 5339).

Pavillon :
- européen (p. 5339) ;
- français (p. 5339) ;
- immatriculation aux Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) (Kerguelen) (p. 5339).

Pêche maritime :
- plan « pêche » et crise de la pêche (p. 5339) ;
- ressource (p. 5339).

Pétrole et dérivés : navires pétroliers (p. 5339).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Première lecture :

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Article 19 *(harmonisation des droits d'accises en matière d'alcool et de boissons alcooliques) :*

- *son* amendement n° 103 (maintient à 11,09 F par litre le tarif des droits d'accises pour les vins aromatisés) : non soutenu (p. 6670).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [22 décembre 1992] :

Article 19 *(harmonisation des droits d'accises en matière d'alcool et de boissons alcooliques) :*

- *son* amendement n° 31 soutenu par M. Raymond Douyère (maintient à 11,09 F par litre le tarif des droits d'accises sur les vins aromatisés) : adopté (p. 7825).

LAFFINEUR (Marc)

Député du Maine-et-Loire

(7e circonscription)

U.D.F.

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1992] (p. 345).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8650).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 9 juillet 1992] (p. 9224).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17284).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Accords du G.A.T.T. :** situation agricole en France ; réforme de la politique agricole commune (P.A.C.) ; accords de Washington : renégociation : perspectives ; débat à l'Assemblée nationale ; vote de confiance ; Parlement européen : vote éventuel d'une motion de censure contre la Commission européenne ; France : droit de veto : utilisation [2 décembre 1992] (p. 6415, 6416).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

Affaires étrangères : Canada (p. 1799).

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) : rôle et moyens (p. 1798).

Bois et forêts : papier recyclé (p. 1799).

Collectivités locales : compétences et rôle (p. 1798, 1799).

Déchets :

- emballages (p. 1799) ;
- gestion et traitement : tri, réduction, valorisation et élimination (p. 1798, 1799).

Enseignement : sensibilisation à l'environnement (p. 1799).

Stockage souterrain de déchets ultimes : réversibilité (p. 1798).

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Article 1er *(modification de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets) :*

- *ses observations* (p. 1817) ;

Bois et forêts : papier recyclé (p. 1817) ;

Déchets : déchets médicaux et hospitaliers (p. 1817) ;

Opinion publique : transparence et information (p. 1817, 1818) ;

- *soutient* l'amendement n° 138 de M. Michel Meylan (ajoute la collecte et la sélection des déchets aux objectifs de la loi) : rejeté (p. 1819) ;
- *son* amendement n° 116 (étend les dispositions du paragraphe relatif aux plans départementaux aux déchets hospitaliers et médicaux) : rejeté (p. 1831) ;
- *son* amendement n° 117 (prévoit que le plan est élaboré et révisé à l'initiative et sous la responsabilité du département après consultation de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics, des représentants des organisations professionnelles et des associations intéressées) (p. 1832) : rejeté (p. 1834) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 85 de M. François-Michel Gonnot (prévoit que le plan est élaboré et révisé à l'initiative du département et que l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les représentants des organisations professionnelles et des associations intéressées sont associés à cette élaboration) (p. 1834) ;

Départements : conseils généraux : rôle et compétences (p. 1834).

Article 2 *(modification du code des communes) :*

- *favorable* (p. 1836) ;

Communes : maires : possibilité de sanctionner les personnes ne se conformant pas au ramassage sélectif (p. 1836) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 211 du Gouvernement (prévoit la création, sur une base volontaire, de syndicats mixtes destinés à favoriser la coopération entre les communes, les départements et les régions) (p. 1837) ;
- *son* amendement n° 140 (prévoit que, usant de ses pouvoirs de police, le maire peut prendre un arrêté réglementant les modalités de la collecte sélective et comportant l'obligation de séparation des déchets) (p. 1838) : retiré (p. 1839).

Article 5 *(modification de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement) :*

- *ses observations* (p. 1841) ;

Déchets : radioactifs : loi du 30 décembre 1991 : autorisation limitée du stockage (p. 1841) ;

- *son* amendement n° 121 (supprime le paragraphe I prévoyant le stockage souterrain des déchets) : rejeté (p. 1841).

Article 7 *(introduction de dispositions financières dans la loi du 15 juillet 1975) :*

- *ses observations* (p. 1849) ;

Déchets :

- déchets « assimilés » : définition (p. 1849) ;
- fonds de modernisation de la gestion des déchets (p. 1849).

Article 22-2 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 119 (donne une rédaction plus précise supprimant la notion de déchets « assimilés ») : devenu sans objet (p. 1849) ;
- *soutient* l'amendement n° 146 de M. Gilles de Robien (dispose que, pour l'année 1993, le taux de la taxe est fixé à 20 F par tonne de déchets réceptionnés, qu'il est augmenté chaque année de 10 F par tonne jusqu'à atteindre un taux maximum de 100 F par tonne ; précise que le montant minimal de la taxe est de 10 000 F par installation et par an) : rejeté (p. 1850).

Article 22-4 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 120 (prévoit qu'un comité de gestion composé pour moitié de représentants des collectivités territoriales participe à la définition des modalités d'utilisation du fonds de modernisation de la gestion des déchets) (p. 1851) : rejeté (p. 1852).

Article 22-5 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 122 (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat précise les critères d'attribution, la nature et le montant des compensations dont pourraient bénéficier les communes d'accueil et les communes limitrophes) : rejeté (p. 1854).

- Projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament (n° 2714).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [30 juin 1992] :

Communautés européennes : transposition des directives en droit interne : directive n° 89-341/C.E.E. du Conseil du 3 mai 1989 : exportations : autorisation, certification et interdictions (p. 2995).

Hôpitaux et cliniques : pharmacie hospitalière : régime, missions et spécificités (p. 2995).

Lois :

- projet de loi n° 2219 relatif à l'agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (p. 2995) ;
- projet de loi n° 2729 relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (p. 2995).

Médicaments : produits dérivés du sang : régime (p. 2995).

Sénat : texte adopté (p. 2995).

Article 6 *(règles applicables aux pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et des établissements médico-sociaux) :*

Article L. 595-5 du code de la santé publique (détention et délivrance de médicaments en l'absence de pharmacie à usage intérieur) :

- *son* amendement n° 76 soutenu par M. Jean Desanlis (de précision) : rejeté (p. 3032) ;
- *son* amendement n° 77 soutenu par M. Jean Desanlis (précise que le pharmacien ayant passé convention avec l'établissement dépourvu de pharmacie à usage intérieur est un pharmacien d'officine proche de cet établissement) : rejeté (p. 3033) ;
- *son* amendement n° 78 soutenu par M. Jean Desanlis (précise que le renouvellement de la convention entre le pharmacien et l'établissement dépourvu de pharmacie à usage intérieur donne lieu aux mêmes formalités que sa conclusion ; prévoit que la convention de renouvellement détermine les conditions dans lesquelles est assuré l'approvisionnement de l'établissement) (p. 3033) : adopté (p. 3034).

Article L. 595-7-1 nouveau du code de la santé publique (conditions de cession de médicaments au public par une pharmacie à usage intérieur) :

- *son* amendement n° 79 soutenu par M. Jean Desanlis (précise que la vente au public, au détail, de médicaments par les établissements de santé disposant d'une pharmacie à usage intérieur peut être autorisée lorsque des nécessités tirées de la protection de la santé publique le justifient et qu'une autre forme de mise à disposition du public n'est pas possible) (p. 3036) : rejeté (p. 3037).

Article 19 *(art. L. 603 du code de la santé publique : certification des médicaments destinés à l'exportation) :*

- *son* amendement n° 80 soutenu par M. Jean Desanlis (prévoit que le ministre de la santé peut s'opposer, pour des raisons de santé publique, à l'exportation d'un médicament dont l'autorisation de mise sur le marché a été refusée) : rejeté (p. 3046).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Enseignement : dépenses et efficacité du système (p. 4014).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 4014) ;
- dette publique (p. 4014) ;
- prélèvements obligatoires (p. 4014) ;
- recettes : plus-values enregistrées de 1988 à 1990 (p. 4014).

Politique économique :
- franc (p. 4014) ;
- inflation (p. 4014).

Prévisions et projections économiques (p. 4014).

Deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Famille : enfants : modes de garde (p. 4416).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Enseignement agricole : maisons familiales rurales (p. 4854).

- Projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Bruit :
- contrôle et surveillance : compétences (p. 7142) ;
- prévention (p. 7141, 7142) ;
- riverains : respect et indemnisation (p. 7141, 7142).

Communautés européennes : Pays-Bas : normes de bruit : exemple à suivre au niveau européen (p. 7142).

Départements : Maine-et-Loire : tracé autoroutier (p. 7141).

Environnement : écologie : politique écologique (p. 7141, 7142).

Transports : transports terrestres : bilan des nuisances sonores ; « points noirs » (p. 7141, 7142, 7143).

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Article 13 A nouveau *(rapport d'évaluation sur les nuisances sonores dues aux transports terrestres) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 25 rectifié de M. Jean-Claude Lefort (prévoit que le rapport d'évaluation établira également le bilan des nuisances sonores résultant du transport aérien et dans les entreprises et comportera une évaluation des travaux nécessaires à la réduction des nuisances à un niveau inférieur à 55 décibels) (p. 7156) ;
- *son* sous-amendement n° 26 (diminue ce plafond à 55 décibels) à l'amendement n° 4 de la commission (prévoit que le rapport comportera une évaluation des travaux nécessaires à la réduction des nuisances à un niveau inférieur à 60 décibels) : rejeté (p. 7157).

Après l'article 13 B :

- *son* amendement n° 55 (institue une taxe annuelle d'atténuation des nuisances sonores sur les entreprises concessionnaires d'autoroutes) : rejeté (p. 7158).

Article 13 *(création d'une redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 49 de M. Marc-Philippe Daubresse (prévoit que la taxe cessera d'être perçue dès l'indemnisation du dernier riverain intéressé) à l'amendement n° 6 de la commission (rétablit, dans la rédaction initiale du projet, le mode de calcul de la redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes) (p. 7160).

Transports : transports aériens : redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes (p. 7160) ;

Explications de vote :

Bruit : proximité des aéroports, routes et voies ferrées (p. 7166).

Abstention des groupes R.P.R., U.D.C. et U.D.F. (p. 7166).

LAFLEUR (Jacques)

Député de la Nouvelle-Calédonie et dépendances

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

LAGORCE (Pierre)

Député de la Gironde

(9e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

à un ministre :

- Anciens combattants et victimes de guerre [14 mai 1992] :

Service du travail obligatoire (S.T.O.) : carte du combattant : refus (p. 1194).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires étrangères. - *Questions* [3 novembre 1992] :

Turquie : respect des droits des minorités : perspectives (p. 4724).

LAIGNEL (André)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, chargé de la ville et de l'aménagement du territoire

puis secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'aménagement du territoire

puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et du commerce extérieur, chargé de l'aménagement du territoire

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'aménagement du territoire. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et du commerce extérieur, chargé de l'aménagement du territoire. Décret du 2 octobre 1992 [*J.O.* du 3 octobre 1992] (p. 13736).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Dosière (René)* : restructuration des forces armées et aménagement du territoire** : dissolution de nombreux régiments ; commune de La Fère : conséquences sur l'économie locale ; aménagement du territoire ; équilibres régionaux et solidarité nationale ; crédits pour la reconversion : fonds spécial [22 avril 1992] (p. 609).

- ***Deprez (Léonce)* : politique d'aménagement du territoire** : axe autoroutier Paris-Londres : suspension des travaux : inquiétudes de la région Nord - Pas-de-Calais ; schéma national autoroutier [22 avril 1992] (p. 612).

- ***Carpentier (René)* : licenciements dans la sidérurgie** : licenciements dans les grands groupes ; groupes nationalisés : statut des ouvriers ; consultation des syndicats ; tassement de l'activité économique mondiale ; restructurations ; avenir de la société Sollac [27 mai 1992] (p. 1730, 1731).

- ***Cousin (Alain)* : situation économique du Cotentin** : situation économique et sociale du Cotentin ; Arsenal de Cherbourg ; plan de restructuration militaire ; coordination de l'action gouvernementale ; vocation portuaire et maritime de Cherbourg ; potentiel de recherche du Nord-Cotentin ; Comité interministériel d'aménagement du territoire : réunion en juin [10 juin 1992] (p. 2159, 2160).

- ***Jacquemin (Michel)* : aménagement du territoire et réforme des fonds structurels européens** : budget français : préparation ; bassins d'emplois en zones rurales ; crédits routiers ; contrats de plan et désenclavement des régions frontalières ; restructuration industrielle ; rééquilibrage Paris - Province ; fonds structurels européens : définition par les Etats-membres des zones d'application : perspectives [24 juin 1992] (p. 2719, 2720).

- ***Brard (Jean-Pierre)* : aides publiques aux transferts d'emplois** : Groupe industriel Philip-Morris - General Foods : transfert de son entreprise à Châtellerault ; aides publiques de l'Etat et de la région Centre accordées à une multinationale ; Comité interministériel des aides à la localisation des activités (C.I.A.L.A.) : aides au personnel délocalisé [12 novembre 1992] (p. 5208, 5209).

- ***Deprez (Léonce)* : politique d'aménagement du territoire** : nouveau schéma directeur de l'Ile-de-France ; logements : projets ; emplois ; création d'une nouvelle université ; plan Université 2000 ; déséquilibre régional [26 novembre 1992] (p. 6077, 6078, 6079).

- ***Bourguignon (Pierre)* : industrie papetière** : groupe papetier américain Kimberly Clark Corporation : implantations en Europe : réorganisation ; usines « monoproduit » ; licenciements ; plan social : cellule de reclassement et préretraites pour l'unité de production de Sotteville-lès-Rouen [26 novembre 1992] (p. 6081).

orales sans débat de :

- ***Benedetti (Georges)* (n° *553*) : recherche (établissements : Gard)** : site de Marcoule : emploi et activité ; Atalante : mise en activité ; Phénix : redémarrage ; stockage profond : étude et mise en place de laboratoires souterrains [24 avril 1992] (p. 710, 711).

- ***Albouy (Jean)* (n° *552*) : postes et télécommunications (services financiers)** : comptes chèques postaux : rémunération : perspectives ; loi du 2 juillet 1990 : statut d'autonomie ; stratégie commerciale : mise en œuvre [24 avril 1992] (p. 711, 712).

- ***Bouvard (Loïc)* (n° *598*) : agroalimentaire (entreprises : Morbihan)** : entreprise Galina - Père Dodu : réorganisation ; site de Malansac : suppressions d'emplois ; aides aux investisseurs potentiels [12 juin 1992] (p. 2282, 2283).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Aménagement du territoire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1992] :

Administration : déconcentration (p. 5279).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et désertification (p. 5278, 5279) ;
- caractère interministériel de l'aménagement du territoire ; rattachement du ministère (p. 5278, 5279) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5277, 5278, 5279, 5280, 5281) ;
- crise de l'aménagement du territoire (p. 5279).

Collectivités locales : compétences (p. 5279).

Communautés européennes : fonds structurels européens (p. 5280).

Communes : communes rurales : prêts locatifs aidés (P.L.A.) (p. 5277).

Emploi : politique de transfert ou de maintien (p. 5279, 5280).

Enseignement supérieur : plan Université 2000 (p. 5278, 5279).

Etat : rôle (p. 5278).

Industrie :
- délocalisation (p. 5278) ;
- reconversion (p. 5278).

Mines et carrières : zones minières : restructuration et reconversion ; moyens (p. 5278).

Organismes et structures :
- Délégation à l'aménagement du territoire (D.A.T.A.R.) (p. 5280) ;
- Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F.I.A.T.) (p. 5280, 5281) ;
- Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.) (p. 5280, 5281) ;
- fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi (F.R.I.L.E.) (p. 5280) ;
- groupe interministériel pour la reconstruction des zones minières (Girzom) (p. 5280).

Plan : contrats de plan Etat-régions (p. 5280, 5281).

Primes :
- aide à l'industrie en zone rurale (A.I.Z.R.) : « P.A.T. petits projets » (p. 5279, 5280) ;
- prime à l'aménagement du territoire (P.A.T.) (p. 5280, 5281).

Régions :
- Ile-de-France (p. 5278, 5279) ;
- Lorraine (p. 5278) ;
- Nord - Pas-de-Calais (p. 5278).

Secteur public : entreprises publiques : délocalisation (p. 5279).

Transports : transports ferroviaires : S.N.C.F. : politique (p. 5278).

Voirie :
- autoroutes (p. 5278) ;
- routes nationales et départementales : état (p. 5278).

Réponses aux questions :

Administration : déconcentration (MM. Christian Estrosi, Jean-Pierre Balligand) (p. 5285, 5288).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural : emploi ; installations d'entreprises (M. Michel Dinet) (p. 5284) ;
- crédits de paiement (M. Gilles de Robien) (p. 5283) ;
- politique de priorités (M. Maurice Ligot) (p. 5282) ;
- zones d'intervention privilégiée (Z.I.P.) (M. Umberto Battist) (p. 5288).

Collectivités locales :
- coopération intercommunale et péréquation (M. Gilles de Robien, Mme Yvette Roudy) (p. 5283) ;
- relations avec l'Etat en dehors des contrats de plan Etat-régions (M. Georges Chavanes) (p. 5286).

Communautés européennes :
- classement des zones candidates à des aides (MM. Maurice Ligot, Gilles de Robien, Guy Bêche, Marcel Dehoux) (p. 5281, 5282, 5287) ;
- transitaires en douane : « programme INTERREG » (M. Umberto Battist) (p. 5289).

Communes :
- La Fère (M. Jean-Pierre Balligand) (p. 5288) ;
- Soissons (M. Jean-Pierre Balligand) (p. 5288).

Défense : ministère : suppression d'emplois militaires dans l'Aisne (M. Jean-Pierre Balligand) (p. 5288).

Départements :
- Aisne (M. Jean-Pierre Balligand) (p. 5288) ;
- Moselle (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5284).

D.O.M.-T.O.M. :
- Guyane : schéma d'aménagement du territoire ; contrat de Plan (M. Léon Bertrand) (p. 5286) ;
- Réunion : schéma d'aménagement régional (M. Elie Hoarau) (p. 5286).

Douanes : avenir (M. Umberto Battist) (p. 5289).

Industrie : zones industrielles de Fameck - Feltière et Clouange - Rosselange (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5284).

Lois : loi sur la montagne : application (M. Georges Chavanes) (p. 5285).

Organismes et structures :
- Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D.A.T.A.R.) (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5284) ;
- groupe interministériel pour la reconstruction des zones minières (Girzom) (M. Marcel Wacheux) (p. 5289).

Plan : contrats de plan Etat-régions (Mme Yvette Roudy, MM. Georges Chavanes, Marcel Wacheux) (p. 5283, 5286, 5289).

Primes :
- aide à l'investissement industriel en zone rurale (A.Z.I.R.) et « P.A.T. - petits projets » (M. Maurice Ligot) (p. 5281) ;
- primes à l'aménagement du territoire (P.A.T.) (MM. Maurice Ligot, Gilles de Robien, Guy Bêche) (p. 5281, 5282, 5283, 5287).

Régions :
- Alsace (M. Jean-Marice Caro) (p. 5282) ;
- Franche-Comté (M. Guy Bêche) (p. 5287) ;
- Ile-de-France (M. Jean-Pierre Fourré) (p. 5289) ;
- Lorraine (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5284) ;
- Nord - Pas-de-Calais : bassin minier (M. Marcel Wacheux) (p. 5289) ;
- Nord - Pas-de-Calais : Thiérache (M. Marcel Dehoux) (p. 5287) ;
- Nord - Pas-de-Calais : Valenciennois et Sambre-Avesnois (M. Umberto Battist) (p. 5288) ;
- Provence - Alpes - Côte d'Azur (M. Christian Estrosi) (p. 5285).

Transports : transports ferroviaires : T.G.V. : liaisons France-Italie (M. Christian Estrosi) (p. 5285).

Ville : villes nouvelles (M. Jean-Pierre Fourré) (p. 5289).

Voirie : désenclavement routier de l'Alsace (M. Jean-Marie Caro) (p. 5282).

Zones de montagne : Massif central (M. Georges Chavanes) (p. 5285).

LAJOINIE (André)

Député de l'Allier

(3e circonscription)

Communiste

Président du groupe communiste

S'inscrit au groupe communiste. Président de ce groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à assurer **l'accès égal des candidats au suffrage universel** et la **liberté de choix des électeurs (n° 2594)** [18 mars 1992].

Proposition de résolution tendant à créer une **commission d'enquête** pour **faire la clarté sur l'implantation de la Mafia en France** et la **recherche de moyens nouveaux pour la combattre** ainsi que sur les **facilités que peut apporter à cette pénétration l'abolition des frontières** dans le cadre du **processus de Maastricht (n° 2752)** [2 juin 1992].

Proposition de loi tendant à **remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951, les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots : « victimes de la déportation du travail »** et à modifier, en conséquence, **le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (n° 2928)** [22 septembre 1992].

Proposition de loi d'**orientation sur les droits de la jeunesse (n° 2955)** [14 octobre 1992].

Proposition de résolution tendant à **modifier le règlement de l'Assemblée nationale concernant les résolutions sur les propositions d'actes communautaires (n° 3026)** [9 novembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Ratification du traité de Maastricht :** accords de Maastricht : ratification ; transferts de souveraineté ou transferts de compétences ; projet de loi constitutionnelle : soumission au Parlement puis au Congrès ; Conseil d'Etat : amendement du projet ; traité non renégociable ; Europe : dynamisme et puissance [22 avril 1992] (p. 607, 608).

- **Information des Français sur le traité de Maastricht :** traité d'Union européenne : résultats du référendum de ratification au Danemark ; révision de la Constitution française ; information des Français ; pluralisme des médias ; sérénité du débat [10 juin 1992] (p. 2157, 2158).

- **Licenciements économiques :** autorisation administrative de licenciement : suppression ; situation de l'emploi ; licenciements dits économiques ; rôle du secteur public ; modifications des structures du travail ; faiblesse du taux de croissance mondiale ; « éco-industrie » ; attitude des entreprises face au partage du travail [28 octobre 1992] (p. 4463, 4464).

- **Déréglementation des services publics :** recherche de rentabilité des transports publics ; avenir du service public ; S.N.C.F. ; marine marchande ; qualité et sécurité des transports ; déréglementation ; modernisation des services publics [16 décembre 1992] (p. 7302, 7303).

à un ministre :

- **Agriculture** [16 avril 1992] :

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations : pression exercée par les Etats-Unis (p. 509).

Communautés européennes : politique agricole commune : projet de réforme (p. 509).

Prix agricoles (p. 509).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (n° 2604).**

Principaux thèmes développés [8 avril 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :
- précarité : aggravation (p. 390) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) (p. 390).

Affaires étrangères :
- contexte géopolitique : changements (p. 392) ;
- Moyen-Orient : droits des Palestiniens (p. 392).

Agriculture :
- espace rural : activité et aménagement (p. 390) ;
- G.A.T.T. : négociations : position française : fermeté (p. 391).

Audiovisuel : La Cinq : « agonie » (p. 392).

Communautés européennes :
- Allemagne : suprématie au sein de la Communauté (p. 391) ;
- budget communautaire : évolution (p. 391).

Constitution :
- institutions : réforme : calendrier (p. 391) ;
- révision : voie référendaire ou Congrès (p. 392) ;
- révision préalable à la ratification du traité de Maastricht (p. 391) ;
- souveraineté nationale : caractère imprescriptible (p. 391).

Coopération et développement : tiers-monde : lutte contre le sous-développement (p. 392).

Défense : armements nucléaires : réduction (p. 391).

Délinquance et criminalité : sécurité urbaine : amélioration : nécessité (p. 391).

Elections et référendums : échéances cantonales et régionales : échec du parti socialiste (p. 390).

Emploi : chômage de longue durée : aggravation (p. 390).

Finances publiques : dette de la France : évolution (p. 390).

Formation professionnelle et promotion sociale : formation et reclassement : aide aux entreprises (p. 391).

Partis et mouvements politiques :
- corruption : « affaires » : personnalités susceptibles d'être poursuivies (p. 390, 392) ;
- loi d'amnistie : proposition des communistes (p. 392) ;
- loi d'amnistie : vote « contre » des communistes (p. 392) ;
- partis traditionnels : affaiblissement (p. 390).

Politique économique : économies nationales : interdépendance (p. 390).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations partielles (p. 392).

Sécurité sociale : couverture sociale pour tous : maintien (p. 391).

Travail :
- droits sociaux : meilleure garantie : perspectives (p. 391) ;
- femmes : travail de nuit (p. 390) ;
- partage du travail : perspectives (p. 390).

T.V.A. : taux majoré : suppression (p. 391).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Sa question préalable (p. 889) : rejetée au scrutin public (p. 895).

Principaux thèmes développés :

Affaires étrangères : paix, sécurité et équilibre géopolitique mondial : rôle de l'Europe (p. 890).

Conseil constitutionnel : décision du 9 avril 1992 (p. 892).

Communautés européennes : institutions : Conseil des Communautés : vote à la majorité qualifiée et droit de veto : « compromis de Luxembourg » (p. 891, 892).

Communautés européennes : libre circulation des personnes : accords de Schengen : application et conséquences (p. 891).

Communautés européennes : politique monétaire :
- Banque centrale européenne : indépendance (p. 890) ;
- monnaie unique et union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 890).

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) (p. 891) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 890).

Europe :
- confédération européenne et autres alternatives à l'Union (p. 889, 890) ;
- Europe libérale : intégration dans le « capitalisme mondial » (p. 890, 891) ;
- Europe sociale (p. 890, 891).

Indépendance et souveraineté : souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 889, 892).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 889, 893).

Parlement français : construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement (p. 892).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : position traditionnelle sur l'Europe (p. 889).

Politique économique : politique économique et monétaire : autonomie passée et future de la France (p. 891).

Référendum : article 11 de la Constitution : utilisation pour la ratification du traité de Maastricht (p. 892, 893).

République : notion (p. 889).

Révision constitutionnelle : article 89 : Congrès ou référendum : rôle du Parlement et volonté populaire (p. 892, 893).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 890).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Millet (Gilbert)* (p. 2546) : rejetée au scrutin public (p. 2549).

- Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (n° 2613).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [13 mai 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Duroméa (André)* (p. 1180) : rejetée au scrutin public (p. 1186).

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par M. Georges Hage : rejetée au scrutin public (p. 1361).

- Projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [16 juin 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Lefort (Jean-Claude)* (p. 2391) : rejetée au scrutin public (p. 2393).

- Projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 juin 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Hage (Georges)* (p. 2812) : rejetée (p. 2813).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 octobre 1992] :

Agriculture : aides et budget de l'agriculture (p. 4062).

Anciens combattants (p. 4062).

Chômage (p. 4061).

Collectivités locales : transferts de charges (p. 4062).

Communautés européennes :
- construction européenne et Maastricht (p. 4060, 4061, 4062) ;
- Maastricht : référendum (p. 4060) ;
- politique agricole commune (p. 4062) ;
- système monétaire européen et monnaie unique (p. 4060).

Défense (p. 4062).

Enseignement : allocation pour dépenses de scolarité et réduction d'impôt (p. 4062).

Entreprises : charges sociales et fiscales (p. 4061).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 4061) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 4061).

Impôts sur la fortune et le patrimoine (p. 4061, 4062).

Impôt sur le revenu : réduction pour frais de scolarité (p. 4062).

Impôt sur les sociétés (p. 4061).

Marchés financiers (p. 4061).

Partis et mouvements politiques :
- alternance : politique économique et fiscale proposée par l'opposition (p. 4061, 4062) ;
- parti communiste : attitude dans le débat budgétaire et sur la motion de censure (p. 4062) ;
- parti communiste : propositions en matière économique et fiscale (p. 4061, 4062).

Personnes âgées : dépendance (p. 4062).

Politique économique :
- croissance (p. 4061) ;
- « désinflation compétitive » (p. 4060) ;
- franc (p. 4060, 4061) ;
- négociations commerciales internationales : Uruguay round (p. 4062) ;
- pouvoir d'achat (p. 4061) ;
- « relance » (p. 4061) ;
- taux d'intérêt (p. 4060).

Prévisions et projections économiques (p. 4061).

Secteur public : entreprises publiques :
- privatisations (p. 4061) ;
- rôle (p. 4062).

Sécurité sociale : cotisations : assiette et hausse (p. 4061).

T.V.A. : taux (p. 4061).

Première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Article 37 et état A *(équilibre général du budget) :*

- *ses observations* (p. 4314) ;

Partis et mouvements politiques : parti communiste : réponses du Gouvernement (p. 4314).

- Déclaration du Gouvernement présentée par M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre, sur les négociations du G.A.T.T. (n° 3073).

Principaux thèmes développés [25 novembre 1992] :

Céréales : débouchés (p. 6026).

Communautés européennes :
- droit de veto : utilisation par la France (p. 6025, 6026) ;
- politique agricole commune (P.A.C.) (p. 6026) ;
- traité de Maastricht : référendum : résultats (p. 6025, 6026).

Coopération et développement : conférence de Rome ; plan mondial contre la malnutrition (p. 6026).

Crise agricole (p. 6024, 6025, 6026).

D.O.M. -T.O.M. : Antilles (p. 6025).

Emploi : crise : aggravation (p. 6025).

Entreprises : multinationales : politique (p. 6025).

Etats-Unis :
- commerce extérieur : « dumping » (p. 6025) ;
- négociations du G.A.T.T. : positions (p. 6024, 6025) ;
- transports aériens : concurrence (p. 6025).

Exploitants agricoles : revenu : aides (p. 6024).

Fruits et légumes : banane et produits tropicaux : mévente (p. 6025).

G.A.T.T. :
- négociations : généralités (p. 6024, 6025, 6026) ;
- négociations : volet agricole (p. 6025).

Gouvernement : appel à l' ?union nationale » (p. 6025, 6026).

Jachères (p. 6024, 6026).

Oléagineux : défense des produits français (p. 6024).

Travail : salaires : baisse (p. 6025).

Rappel au règlement : s'élève contre l'interprétation de certains médias qui concluent que le groupe communiste accordera sa confiance au Gouvernement (p. 6039).

Agriculture : politique agricole commune (p. 6039).

Commerce extérieur : G.A.T.T. ; négociations avec les Etats-Unis (p. 6039).

Communautés européennes : traité de Maastricht : référendum : conséquences (p. 6039).

Médias : désinformation (p. 6039).

Vote des groupes :

Vote pour du groupe communiste (p. 6026).

- Projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (n° 3075).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [10 décembre 1992] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par *Hage (Georges)* (p. 6886) : rejetée au scrutin public (p. 6890).

- Proposition de résolution renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3128).

Première lecture [16 décembre 1992] :

Article unique *(renvoi de Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et de M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice) :*

Rappel au règlement : regrette que la proposition de réforme constitutionnelle déposée par le groupe communiste et visant à rendre les ministres justiciables devant les tribunaux ordinaires n'ait pas été examinée ; souhaite cependant que la procédure de saisine de la Haute Cour soit menée à son terme et demande une suspension de séance afin de délibérer sur le refus de vote du groupe socialiste (p. 7328).

Rappel au règlement : rappelle l'importance de l'amendement présenté par la commission spécialement élue et interpelle les membres du groupe socialiste afin qu'ils ne s'opposent pas à la saisine de la Haute Cour (p. 7329).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

Article 21 A supprimé par le Sénat *(aménagements apportés à la procédure de licenciement économique) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 110 de M. Alfred Recours (impose d'intégrer dans le plan social d'une procédure de licenciement collectif un plan de reclassement de salariés sur lequel les représentants du personnel sont collectivement consultés) à l'amendement n° 106 du Gouvernement (subordonne la validité d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique dans les entreprises de plus de cinquante salariés à l'inclusion dans le plan social de mesures en vue de faciliter le reclassement des salariés concernés ; énumère ces mesures de reclassement ; donne compétence à l'autorité administrative pour constater l'absence de plan social) (p. 7767).

Article 21 B supprimé par le Sénat *(commission départementale de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'apprentissage) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 98 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que la commission départementale de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'apprentisssage, se réunit au moins deux fois par an) à l'amendement n° 56 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7748).

Explications de vote :

Droit pénal : entraves à l'I.V.G. : délit (p. 7768).

Retraites : régime agricole : cumul avec un revenu d'activité (p. 7768).

Travail : licenciements économiques : autorisation administrative et plans sociaux (p. 7768).

Vote pour du groupe communiste (p. 7769).

LALONDE (Brice)

Ministre de l'environnement

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

LAMARQUE (Jaan-François)

Député de la Haute-Garonne

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

LAMASSOURE (Alain)

Député des Pyrénées-Atlantiques

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à **modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution (n° 2933)** [6 octobre 1992].

Proposition de loi tendant à **modifier le mode de scrutin des représentants de la France au Parlement européen (n° 3184)** [17 décembre 1992].

Proposition de loi tendant à **garantir l'indépendance de la Banque de France (n° 3249)** [20 janvier 1993].

Proposition de loi tendant à **autoriser les collectivités locales à concourir aux dépenses d'investissements des établissements privés sous contrat (n° 3269)** [24 mars 1993].

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européanne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Assemblée nationale :

- amendements : propositions de l'opposition : accueil par le Gouvernement (p. 926, 927) ;
- commissions : condition d'examen du projet de loi (p. 926).

Communautés européennes : institutions :

- « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 927) ;
- Parlement européen : mode d'élection, procédure de la « codécision » et contrôle de l'exécutif communautaire (p. 927).

Communautés européennes : principes fondamentaux :

- citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 927, 928) ;
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et bilan (p. 926, 928) ;
- droit communautaire : intégration dans le droit français et conciliation avec l'ordre juridique interne (p. 927) ;
- « subsidiarité » : principe : définitition et limites (p. 927) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 928).

Gouvernement : adoption du projet de loi constitutionnelle et ratification du traité de Maastricht : « calcul politique » (p. 926).

Indépendance et souveraineté : souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 927).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 926).

Parlement français : construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement (p. 927).

Référendum : article 11 de la Constitution : utilisation pour la ratification du traité de Maastricht (p. 926).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 926).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 29 (supprime du préambule de la Constitution le 2e alinéa relatif à la communauté formée par la République française et les peuples d'outre-mer) (p. 1015) : rejeté au scrutin public (p. 1017) ;
- *son* amendement n° 31 (supprime l'article 1er de la Constitution, qui définit la Communauté formée par la République et les peuples d'outre-mer) : devenu sans objet (p. 1018) ;
- *favorable* aux amendements identiques nos 9 de la commission des affaires étrangères et 30 de M. Jacques Toubon (art. 2 de la Constitution : précisant que le français est la langue de la République) (p. 1020, 1021) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 96 de M. Jacques Toubon (supprime la disposition qui prévoit que la révision de la Constitution s'effectue par la voie de l'article 89, alinéa 2, de la Constitution) à l'amendement n° 40 de Mme Nicole Catala (art. 54 de la Constitution : précise qu'en cas de conflit entre un traité et la Constitution, celle-ci est révisée par la voie de l'article 89, alinéa 2 ; organise au profit de toute juridiction une saisine du Conseil constitutionnel par voie de question préjudicielle afin de s'assurer de la constitutionnalité d'un acte pris en application d'un traité et intégrable dans l'ordre juridique interne) (p. 1039).

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

- *soutient* l'amendement n° 36 de M. Jean-Jacques Hyest (propose que le titre XIV de la Constitution s'intitule : « De la Communauté européenne et de l'Union européenne ») ; rectifié (substitue les mots « des Communautés européennes » aux mots « de la Communauté européenne ») : adopté (p. 1074).

Avant l'article 88-1 de la Constitution :

- *son* sous-amendement n° 34 soutenu par M. Pascal Clément (précise que l'exercice en commun de certaines compétences se fait selon le principe de subsidiarité) à l'amendement n° 11 de la commission des affaires étrangères (dispose que la République participe à la Communauté et à l'Union européennes dont les Etats membres choisissent librement d'exercer en commun certaines compétences) (p. 1075) : retiré (p. 1079) ;

- *son* amendement n° 33, deuxième rectification, (dispose que la République participe à la Communauté et à l'Union européennes dont les Etats membres choisissent librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences propres) (p. 1075) : adopté après modifications au scrutin public (p. 1081).

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 2 corrigé de M. Pierre-André Wiltzer, 52 de M. Pierre Mazeaud, 53 de M. Pierre Pasquini et 84 de M. Jean-Louis Masson (de suppression) (p. 1101, 1102) ;

  Communautés européennes : citoyenneté européenne : participation des ressortissants des Etats membres aux élections municipales : principe et dérogations (p. 1101, 1102) ;

- *son* amendement n° 26 rectifié (précise que les nationaux français sont citoyens de l'Union européenne, qu'ils en exercent les droits et en assument les devoirs) (p. 1104) : rejeté (p. 1105) ;

- *son* amendement n° 94 (précise que les ressortissants des autres Etats membres de la Communauté sont, en France, électeurs et éligibles aux élections municipales, non en leur qualité de ressortissants de ces Etats mais parce qu'ils sont citoyens de l'Union européenne) : rejeté (p. 1106) ;

- *son* amendement n° 37 (précise que les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne résidant en France sont électeurs et éligibles aux élections municipales « en tant que citoyens de l'Union ») : rejeté (p. 1110) ;

- *son* amendement n° 78 soutenu par M. Charles Millon (prévoit qu'une loi organique détermine les conditions d'application de l'article 88-2 de la Constitution) (p. 1111) : adopté aprés modifications (p. 1114).

Après l'article 88-2 de la Constitution :

- *son* sous-amendement n° 91(de précision) à l'amendement n° 86 de M. Michel Pezet (dispose que le Gouvernement soumet pour avis au Parlement français, dés leur transmission au Conseil des Communautés, les projets d'actes communautaires intervenant dans le domaine de la loi ; précise que chaque assemblée dispose d'une délégation chargée de rendre des avis sur lesquels les assemblées peuvent se prononcer en séance publique) (p. 1115) : devenu sans objet (p. 1117).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Affaires étrangères : Danemark : traité de Maastricht : rejet par référendum : conséquences et réunion d'Oslo (p. 2569).

Communautés européennes : institutions :
- « déficit démocratique » et « dérive technocratique » (p. 2569) ;
- Parlement européen : mode d'élection (p. 2569).

Référendum : article 11 de la Constitution : ratification du traité de Maastricht (p. 2569).

Sénat : modifications apportées au texte en première lecture (p. 2568).

Traités et conventions : traité de Maastricht : caractère inapplicable, renégociation et « Europe à deux vitesses » (p. 2569).

Discussion des articles [18 juin 1992] :

Article 1er A *(reconnaissance constitutionnelle du français comme langue de la République) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 43 de M. Jean Briane (précise que le français est la langue de la République dans le respect des langues et cultures régionales) (p. 2579).

- Proposition de loi organique modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur le prélèvement sur les recettes de l'Etat opéré au profit des Communautés européennes (n° 2878).

Rapporteur suppléant.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Communautés européennes : budget :
- dépenses (p. 2970, 2971) ;
- élaboration et contrôle : déficit démocratique (p. 2971) ;
- perspectives à moyen terme : « paquet Delors II » (p. 2971) ;
- recettes : provenance et nature juridique : part des contributions nationales (p. 2970, 2971, 2972).

Parlement français :
- Assemblée nationale : propositions de loi organique de MM. Alphandéry et Le Garrec : contenu, inscription à l'ordre du jour et modification par la commission des lois (p. 2972) ;
- budget communautaire : information, débat, vote et contrôle du Parlement français (p. 2971, 2972) ;
- participation de la France au budget des Communautés : vote : compétence liée (p. 2972).

Ordonnance organique n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances : modification (p. 2971).

Prélèvement sur recettes au profit des Communautés européennes :
- principe, montant et plafonnement (p. 2971) ;
- rapport annuel au Parlement (p. 2972).

Traités et conventions : traité de Maastricht : généralités et dispositions relatives au budget des Communautés (p. 2970).

Discussion des articles [29 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Jean-Claude Lefort (propose que le Parlement discute durant la session de printemps d'un projet de loi d'orientation budgétaire indiquant les principales options du prochain projet de loi de finances) (p. 2979) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Jean-Claude Lefort (propose qu'une loi de finances rectificative discutée par le Parlement à la session de printemps fixe le plafond du prélèvement sur recettes qui pourra être opéré l'année suivante au profit du budget des Communautés européennes) (p. 2980) ;

  Budget communautaire : propositions de loi organique : contrôle instauré : intérêt par rapport à l'article 88-4 de la Constitution (p. 2980, 2981).

Parlement : budget communautaire et « paquet Delors II » : contrôle : application des articles 53 et 88-4 de la Constitution (p. 2980).

Article 1er *(inscription du principe du prélèvement sur les recettes de l'Etat dans l'ordonnance du 2 janvier 1959) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 7 du Gouvernement (dispose que le Parlement « évalue » le montant de la contribution française au budget des Communautés et en autorise le versement) (p. 2982).

Article 2 *(information du Parlement sur le budget des Communautés européennes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 rectifié du Gouvernement (dispose que le projet de loi de finances de l'année est accompagné d'un rapport qui justifie le montant de la « contribution » de l'Etat au budget des Communautés et supprime la transmission de l'intégralité des documents budgétaires communautaires aux commissions des finances de chaque assemblée) (p. 2983).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Gilbert Gantier (dispose qu'un débat est organisé à l'Assemblée nationale et au Sénat sur le budget des Communautés européennes, à la suite de son adoption définitive) (p. 2984).

Seconde délibération :

Article 2 *(information du Parlement sur le budget des Communautés européennes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (substitue les mots « participation de l'Etat » aux mots « contribution de l'Etat ») (p. 2985).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [15 octobre 1992] :

Article 8 *(art. L. 52-8 et L. 52-12 du code électoral : interdiction des dons des personnes morales aux candidats) :*

Elections et référendums : campagnes électorales : financement (p. 3745).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3744, 3745, 3746) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 491 du Gouvernement (prévoit la publication de la liste exhaustive des personnes morales ayant consenti des dons à un candidat avec indication de chacun de leur montant) (p. 3745).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [22 octobre 1992] :

Article 36 *(évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :*

Constitution :
- article 88-4 et loi organique (p. 4141) ;
- loi organique disposant que tout transfert de charge de l'Etat vers une autre collectivité doit être compensée (p. 4142).

Danemark : référendum et présidence danoise (p. 4141).

Dépenses communautaires : efficacité et fraudes (p. 4142).

Dépenses communautaires et « paquet Delors II » (p. 4141, 4142).

Elargissement (p. 4141).

Impôts européens (p. 4142).

Maastricht : référendum français (p. 4140, 4141).

Politique agricole commune (p. 4141, 4142).

Le groupe U.D.F. ne prend pas part au vote (p. 4148).

Deuxième partie :

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [3 novembre 1992] :

Coopération et développement : aide à l'Europe de l'Est et à la Communauté des Etats indépendants (C.E.I.) (p. 4680).

Défense : commandes militaires : coordination des programmes : nécessité (p. 4682)

Droit communautaire :
- normes : harmonisation (p. 4681) ;
- société de droit européen : perspectives (p. 4681) ;
- subsidiarité : principe : mise en œuvre (p. 4681).

Institutions communautaires : Conseil européen de la concurrence : création : perspectives (p. 4682).

Parlement français : commission chargée de suivre les affaires européennes (p. 4682).

Politique économique : économies européennes : convergence (p. 4682).

- Propositions de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale : pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution (nos 2933, 2981, 2988) ; pour l'examen des projets d'actes communautaires (n° 3000).

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 novembre 1992] :

Assemblée nationale : contrôle des propositions d'actes communautaires :
- commission des lois : rapport : solution proposée (p. 5701) ;
- délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes : compétences actuelles et renforcement (p. 5701) ;
- propositions de résolution relatives aux propositions et actes communautaires : information des députés, examen par les commissions permanentes et mode d'adoption (p. 5701).

Communauté européenne : « actes communautaires comportant des dispositions de nature législative » : définition (p. 5701, 5702).

Constitution : article 88-4 : portée et conséquences (p. 5701).

Sessions parlementaires : durée : allongement (p. 5702).

Discussion de l'article unique [18 novembre 1992] :

- *son* sous-amendement n° 13 (précise qu'une telle demande peut également émaner des présidents de groupes) à l'amendement n° 4 de M. Gérard Gouzes (dispose que, sur demande du Gouvernement, la commission saisie au fond dépose son rapport dans le mois de session ordinaire qui suit cette demande) : adopté (p. 5706) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Jean Auroux (dispose que, lorsqu'elle est demandée par un président de groupe, l'inscription à l'ordre du jour complémentaire est de droit) (p. 5709).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Après l'article 24 :

- *son* amendement n° 154 soutenu par M. Jean-Luc Préel (étend la règle du trentième indivisible aux agents grévistes de la R.A.T.P.) : rejeté au scrutin public (p. 6618).

LAMBERT (Jérôme)

Député de la Charente

(3e circonscription)

Socialiste

Secrétaire d'âge

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

Membre de cette commission [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes n° 89-688 du 22 décembre 1989 (n° 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (départements et territoires d'outre-mer : départements d'outre-mer) [18 juin 1992].

Rapporteur du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) [9 novembre 1992] (p. 5109).

Rapporteur du projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 91-1380 du 28 décembre 1991 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2986) [9 novembre 1992] (p. 5109).

Rapporteur du projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 92-11 du 4 janvier 1992 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2987) [9 novembre 1992] (p. 5109).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil relatif à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531) (*J.O.* du 24 décembre 1992) (p. 17709).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome I : **départements et territoires d'outre-mer : départements d'outre-mer (n° 2949)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n° 2977) portant dispositions diverses relatives aux **départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 3101)** [3 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n° 2986) portant **ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 91-1380 du 28 décembre 1991 d'habilitation** relative à l'**adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 3102)** [3 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n° 2987) portant **ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 92-11 du 4 janvier 1992 d'habilitation** relative à l'**adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 3103)** [3 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant **dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 3187)** [17 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales fragiles et de montagne (p. 2786).

Départements : Charente (p. 2785).

Elevage : ovin (p. 2786).

Exploitants agricoles : jeunes agriculteurs : installation (p. 2785, 2786).

Exploitations agricoles : succession et transmission des exploitations (p. 2786).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des lois pour les départements d'outre-mer [2 novembre 1992] :

Collectivités locales : budgets locaux : difficultés financières et contrôle (p. 4629).

Communauté européenne :
- fonds structurels européens : Fonds européen de développement (F.E.D.) (p. 4629) ;
- intégration économique des D.O.M.-T.O.M. : prise en compte de leur spécificité : accord d'association du 25 juillet 1991 (p. 4629) ;
- traité de l'Union européenne : conséquences pour l'outre-mer (p. 4629).

D.O.M. -T.O.M. :
- Mayotte (p. 4629) ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : pêche industrielle : situation et conflit franco-canadien (p. 4629).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale : formation et insertion : nécessité et mécanisme (p. 4629).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : objectifs et priorités (p. 4629) ;
- crédits : montant, évolution et répartition (p. 4629).

Politique économique et sociale : égalité sociale : assimilation ou prise en compte des spécificités (p. 4629).

Salaires : S.M.I.C. : rattrapage (p. 4629).

Sécurité sociale : prestations familiales : alignement (p. 4629).

- Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 91-1380 du 28 décembre 1991 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2986) et projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 92-11 du 4 janvier 1992 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2987).

Rapporteur.

Première lecture :

Avant la discussion des articles uniques : discussion générale commune [9 décembre 1992] :

Principaux thèmes développés :

Constitution :
- ordonnances : loi d'habilitation relative à la législation applicable à Mayotte : objectifs et contenu (p. 6831) ;
- ordonnances : loi d'habilitation relative à la législation applicable dans les T.O.M. : contenu (p. 6831, 6832) ;
- ordonnances : ratification par le Parlement : délais : respect (p. 6831).

Justice :
- Mayotte : organisation judiciaire : modernisation (p. 6831) ;
- territoires d'outre-mer : législation pénale et organisation judiciaire (p. 6832).

- Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Assemblée nationale : commission des lois : examen du projet de loi (p. 6836).

Collectivités locales : budgets locaux : adaptation des règles métropolitaines à Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 6836).

Constitution : article 74 : territoires d'outre-mer : principe de spécialité législative : jurisprudence du Conseil d'Etat, portée et conséquences (p. 6835, 6836).

Lois : législation applicable dans les D.O.M. - T.O.M. : adaptation et modernisation : projet de loi : nécessité et contenu (p. 6836).

Travail, emploi et formation professionnelle : T.O.M. : législation : modernisation (p. 6836).

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (de forme) : adopté (p. 6839).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 76 de M. Henry Jean-Baptiste (dispose que la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications est applicable à Mayotte) (p. 6839).

Article 9 *(art. 61 de la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 : prévention et règlement amiable des difficultés des entreprises) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6840).

Article 12 *(art. 23, 24, 34-1, 34-2 et 108 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 : dispositions relatives à la communication) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (supprime la référence à une disposition précédemment abrogée) : adopté (p. 6840).

Article 16 *(art. 12 de la loi n° 89-421 du 23 juin 1989 : taux d'intérêt légal) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6841).

Article 17 *(art. 23 de la loi n° 89-874 du 1er décembre 1989 : biens culturels maritimes) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6841).

Article 18 *(art. 29 de la loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 : prêt usuraire) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6841).

Article 20 *(dispositions du code de l'expropriation applicables en Polynésie) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (de forme) : adopté (p. 6842).

Article 21 *(dispositions du code de l'expropriation applicables en Polynésie) :*

- *soutient* les amendements nos 13 et 14 de la commission (de correction) : adoptés (p. 6843) ;
- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (de correction) : adopté (p. 6844) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 6844) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (précise que les modalités d'application du code de l'expropriation sont fixées par décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 6844).

Article 22 *(extension à la Polynésie de la loi du 29 décembre 1892) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (étend à la Polynésie l'ensemble de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics) : adopté (p. 6844).

Après l'article 24 :

- *soutient* l'amendement n° 19 rectifié de la commission (dispose qu'en Polynésie française, le premier tour des élections législatives a lieu le quatrième samedi qui suit la publication du décret convoquant les électeurs et le second tour, le samedi suivant le premier tour) (p. 6844) : adopté (p. 6845).

Avant l'article 25 :

- *favorable* à l'amendement n° 55 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 6845).

Article 25 *(art. 56 à 56 ter de l'ordonnance n° 85-1181 du 13 novembre 1985 : définition et répression du travail clandestin) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (dispose que toute activité « habituelle », et non pas seulement « professionnelle », peut être considérée comme clandestine dans les conditions précisées par l'article) : adopté (p. 6845).

Après l'article 26 :

- *favorable* à l'amendement n° 74 du Gouvernement (réforme le fonds intercommunal de péréquation des communes de Nouvelle-Calédonie ; crée et précise le mode de financement de deux fonds intercommunaux de péréquation, l'un destiné aux dépenses de fonctionnement et l'autre aux programmes d'investissement communaux) (p. 6846).

Avant l'article 27 :

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6846).

Article 34 *(art. 219 à 225 de la loi du 15 décembre 1952 : sanctions pénales) :*

- *soutient* les amendements n° 21 corrigé, 22, 23, et 24 de la commission (de correction) : adoptés (p. 6847) ;
- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6848) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (de correction) : adopté (p. 6848).

Après l'article 35 :

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (prévoit l'extension et l'adaptation du code des douanes au territoire de Wallis-et-Futuna) : adopté (p. 6848).

Article 36 *(objet du budget de la collectivité) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 de la de la commission (de précision) : adopté (p. 6849).

Article 37 *(dotations budgétaires consacrées aux investissements) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (de forme) : adopté (p. 6849).

Article 40 *(dépôt au Trésor des disponibilités de trésorerie) :*

- *soutient* les amendements identiques n° 30 de la commission et n° 60 de M. Gérard Grignon (de suppression) (p. 6849) : adoptés (p. 6850).

Article 41 *(régime applicable aux établissements publics de la collectivité) :*

- *soutient* l'amendement n° 31 corrigé de la commission (de conséquence) : adopté (p. 6850).

Article 43 *(art. 4-1 à 4-13 de l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977 : conseil d'administration de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de M. Gérard Grignon (dispose que le conseil d'administration de la caisse se compose de quatre représentants des employeurs et travailleurs indépendants et de huit représentants des assurés sociaux ; précise leurs modes de désignation) (p. 6851) ;
- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (de forme) : adopté (p. 6851) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Gérard Grignon (précise que pour la désignation des membres du conseil d'administration de la caisse, chaque assuré social ne peut faire partie que d'un seul collège électoral) (p. 6852) ;
- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (de forme) : adopté (p. 6852) ;
- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6852) ;
- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (de précision) : adopté (p. 6852) ;
- *soutient* les amendements identiques n° 36 de la commission et n° 63 M. Gérard Grignon (suppriment la possibilité de recourir à des sociétés de services pour l'établissement des listes électorales) : adoptés (p. 6852) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Gérard Grignon (étend aux opérations électorales pour la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon les articles L. 62, L. 66, L. 87, L. 88 et L. 88-1 du code électoral relatifs au déroulement du vote et aux sanctions pénales) (p. 6852).

Article 44 *(disposition transitoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (rédactionnel) : adopté après modifications (p. 6853) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement oral du Gouvernement (dispose que la date d'installation du nouveau conseil d'administration est fixée par arrêté du représentant de l'Etat et qu'elle ne peut être postérieure de plus d'un an à la publication de la loi) à l'amendement n° 37 de la commission (p. 6853).

Article 45 *(extension et adaptation du code de l'expropriation et de la loi du 29 décembre 1892) :*

- *soutient* les amendements n°s 38 et 39, deuxième correction, de la commission (de forme) : adoptés (p. 6854).

Après l'article 45 :

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (d'harmonisation) (p. 6854) : adopté (p. 6855).

Après l'article 47 :

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (étend et adapte le code des douanes à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon) : adopté (p. 6855) ;
- *soutient* les amendements identiques n° 42 de la commission et n° 69 rectifié de M. Gérard Grignon (autorisent et organisent dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon l'exploitation, par la société Française des jeux, de jeux faisant appel au hasard) : adoptés (p. 6856) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 70 de M. Gérard Grignon (dispose que le Conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon exerce en matière d'immatriculation des navires armés au commerce les responsabilités et compétences habituellement attribuées à l'Etat) (p. 6856) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Gérard Grignon (attribue au président du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon des compétences spécifiques en matière de relations et de négociations internationales) (p. 6856).

Avant l'article 48 :

- *favorable* à l'amendement n° 1 rectifié de M. Jean-Paul Virapoullé (applique dans les territoires d'outre-mer la loi du 18 octobre 1966 relative à la tutelle aux prestations sociales) (p. 6857) ;
- *favorable* à l'amendement n° 56 du Gouvernement (dispose que les comités de la culture, de l'éducation et de l'environnement des régions d'outre-mer s'appellent désormais conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement ; précise parmi les dispositions de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 relatives aux comités économiques et sociaux régionaux celles qui leur sont applicables) (p. 6857) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Jean-Paul Virapoullé (accroît les compétences consultatives des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement) (p. 6858).

Article 48 *(stocks de réserve de produits pétroliers) :*

- *soutient* les amendements identiques n° 43 de la commission et n° 73 rectifié de M. Gérard Grignon (précisent que les dispositions de l'article ne s'appliquent pas à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 6858) : retirés (p. 6859).

Après l'article 48 :

- *favorable* à l'amendement n° 57 du Gouvernement (dispose que si les régions d'outre-mer n'ont pas adopté de schéma d'aménagement dans un délai de deux ans à compter du 1er janvier 1993, ce schéma sera élaboré par l'Etat et approuvé par décret en Conseil d'Etat) (p. 6859) ;
- *favorable* à l'amendement n° 59 rectifié de M. Claude Lise (dispose que le produit de la taxe sur les carburants est perçu par le Trésor, puis directement reversé aux différentes collectivités bénéficiaires suivant la répartition fixée par la région) : modifié (p. 6860).

Article 49 *(art. 7 de la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 : extension aux départements d'outre-mer de la loi portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur) :*

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (de forme) : adopté (p. 6860) ;
- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (de précision) : adopté (p. 6860).

Après l'article 50 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 rectifié de M. André Thien Ah Koon (encadre les possibilités de création de commerces de distribution alimentaire dans les départements d'outre-mer afin d'éviter la mise en place de monopoles) (p. 6861) ;
- *son* sous-amendement n° 83 (de précision) à l'amendement n° 6 rectifié de M. André Thien Ah Koon (p. 6860) : adopté (p. 6861) ;
- *favorable* à l'amendement n° 58 du Gouvernement (dispose qu'un tribunal administratif est créé à Mayotte) (p. 6861) ;
- *favorable* à l'amendement n° 77 du Gouvernement (étend à la collectivité de Mayotte certaines dispositions du code rural relatives aux sociétés coopératives agricoles) (p. 6862).

Article 51 *(entrée en vigueur) :*

- *favorable* à l'amendement n° 75 du Gouvernement (précise que les dispositions relatives au tribunal administratif de Mayotte entreront en vigueur un an après la publication de la loi) (p. 6862).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la dicussion du texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Parlement : commission mixte paritaire : accord : contenu (p. 7588, 7589).

Projet de loi : développement économique et modernisation juridique des D.O.M.-T.O.M. : renforcement (p. 7589).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Lecture définitive :

Rapporteur suppléant.

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 décembre 1992] :

Parlement : conditions d'examen du projet de loi (p. 7605, 7606).

Discussion des articles [19 décembre 1992] :

Article 9 *bis* A *(interdiction des dons de personnes de nationalité étrangère n'appartenant pas à la C.E.E. aux partis politiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (supprime cette interdiction) (p. 7615).

Article 9 *bis* C *(interdiction des dons des personnes de nationalité étrangère n'appartenant pas à la C.E.E. aux partis politiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (supprime cette interdiction) (p. 7615).

Article 19 *(obligation de dépôt des contrats conclus à l'occasion des opérations d'équipement commercial auprès du préfet et de la chambre régionale des comptes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 7615).

Article 23 *(art. 32 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : décisions des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 du Gouvernement (supprime les dispositions permettant aux commissions départementales d'équipement commercial de modifier les projets d'implantation qui leur sont soumis) (p. 7616) ;
- *favorable* à l'amendement n° 5 du Gouvernement (précise que l'autorisation ou le refus émanant d'une commission départementale d'équipement commercial vaut pour le projet dans sa totalité) (p. 7616).

LAMBERT (Michel)

Député de l'Orne

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Problème de la banane :** évolution des cours ; importations hors quotas sur les marchés européens ; emploi du secteur ; convention de Lomé : clause de sauvegarde : application ; préférence communautaire : respect [26 novembre 1992] (p. 6079, 6080).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances n° 2931 pour 1993.

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Elevage : viande ; abattoirs ; financement (p. 4883).

Enseignement agricole : maisons familiales rurales (p. 4883).

LANDRAIN (Edouard)

Député de la Loire-Atlantique

(5e circonscription)

Apparenté U.D.C.

S'apparente au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614) [*J.O.* du 23 juin 1992] (p. 8199).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8650).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 9 juillet 1992] (p. 9224).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (éducation nationale et culture : éducation nationale : enseignement technique) [11 juin 1992].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome XI : **éducation nationale et culture : éducation nationale : enseignement technique (n° 2946)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'**aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement (n° 3134)** [11 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Décrets d'application de la loi hospitalière :** centres hospitaliers ; code de la santé publique : art. L. 711-5 ; coopération entre le secteur public et le secteur privé ; textes d'application : publication ; hôpital d'Ancenis [21 octobre 1992] (p. 4054, 4055).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Barrot (Jacques)* : retirée (p. 1387) ;

Ses observations sur l'examen en commission de l'amendement du Gouvernement relatif à la sécurité sur les stades (p. 1387)

Principaux thèmes développés :

Audiovisuel : relations entre la télévision et le sport (p. 1374).

Education physique et sportive (p. 1373, 1374).

Impôts locaux : taxe sur les spectacles (p. 1374).

Lois de finances : crédits budgétaires : jeunesse et sports (p. 1374).

Médecine sportive : dopage (p. 1374).

Sécurité civile :
- aménagement d'installations sportives provisoires (p. 1373, 1374) ;
- catastrophes : Bastia : stade de Furiani (p. 1373) ;
- installations et manifestations sportives (p. 1373).

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 5 *(capital social des sociétés à objet sportif : article 13 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 34 (réserve aux seules associations sportives le bénéfice de subventions des collectivités territoriales) : retiré (p. 1398) ;
- *son* amendement n° 35 (réserve la propriété des centres de formation aux seules associations sportives) : retiré (p. 1398).

Article 6 *(interdiction d'être actionnaire de plusieurs sociétés sportives : article 15-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 36 (soumet à autorisation administrative la possiblité pour une personne privée d'être actionnaire dans plusieurs sociétés sportives relevant de différentes disciplines) (p. 1398) : rejeté (p. 1399) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 116 du Gouvernement (sanctionne pénalement l'achat d'actions de plusieurs sociétés sportives relevant de la même discipline) à l'amendement n° 5 rectifié de la commission (étend l'incrimination au fait d'être actionnaire, prêteur ou de se porter caution de plusieurs sociétés sportives relevant de la même discipline) (p. 1399).

Article 7 *(contrôle des intermédiaires : article 15-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 39 (dispense de la déclaration préalable de leur activité d'intermédiaire sportif les membres assermentés des professions juridiques légalement reconnues) : retiré (p. 1400).

Article 9 *(protection des titres délivrés par les fédérations sportives délégataires : article 17 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 37 (prévoit une interdiction d'organiser des compétitions sportives en cas d'infractions répétées aux règles de protection des titres délivrés par les fédérations sportives délégataires) : rejeté (p. 1404) ;

- *favorable* au sous-amendement oral de M. Denis Jacquat (prévoit qu'un décret fixe les conditions dans lesquelles est prononcée l'interdiction) à son amendement n° 37 (p. 1404).

Article 11 *(protection du titre « fédération française » ou « fédération nationale » : article 17-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 113 (autorise les groupements sportifs reconnus d'utilité publique constitués avant la publication de la loi du 16 juillet 1984 à continuer d'utiliser les appellations « fédération française » ou « fédération nationale ») (p. 1405) : devenu sans objet (p. 1406) ;

- *son* amendement n° 96 (prévoit une interdiction d'organiser des compétitions sportives en cas d'infractions répétées aux règles de protection de l'appellation des fédérations délégataires) : rejeté (p. 1406).

Article 12 *(droit d'exploitation des manifestations sportives et droit à l'information sportive : articles 18-1 et 18-2 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de la commission (interdit la conclusion de contrats d'exclusivité pour la retransmission de manifestations sportives auxquelles participent des équipes nationales) (p. 1407) ;

- *son* amendement n° 38 (impose au détenteur du droit de retransmettre une manifestation sportive une retransmission en direct pour la moitié au moins de cette dernière) : devenu sans objet (p. 1408).

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 114 (interdit aux communes et aux départements d'accorder une garantie d'emprunt ou un cautionnement à un groupement sportif) : retiré (p. 1411).

Article 14 *(Commission nationale du sport de haut niveau : article 26 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (supprime le caractère annuel de la liste des sportifs de haut niveau) : adopté (p. 1412) ;

- *son* amendement n° 40 (prévoit une révision de la liste des sportifs de haut niveau trois fois par an) : retiré (p. 1412) ;

- *son* amendement n° 41 (prévoit la consultation de la Commission nationale du sport de haut niveau avant toute radiation de la liste des sportifs de haut niveau) (p. 1412) : rejeté (p. 1413).

Après l'article 17 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 65 du Gouvernement (définit le régime d'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives accueillant des spectateurs et les pouvoirs de réglementation et d'organisation des manifestations sportives reconnus aux fédérations délégataires : articles 42-1 à 42-8 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1415, 1416) ;

Délinquance et criminalité : sanctions pénales (p. 1415).

Sécurité civile :

- commissions départementales de sécurité (p. 1415) ;
- états généraux départementaux (p. 1416) ;
- installations et manifestations sportives : places assises et numérotées (p. 1415, 1416) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 111 rectifié de M. Thierry Mandon (ajoute à la loi du 16 juillet 1984 un article 42-6-1 qui institue un délit de provocation des spectateurs à la haine ou à la violence à l'égard de l'arbitre ou d'un groupe de personnes) à l'amendement n° 65 du Gouvernement (p. 1417).

Article 18 *(conditions d'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation des activités physiques ou sportives : article 43 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 42 (précise la nature et le régime du diplôme ouvrant droit à l'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation sportifs) : rejeté (p. 1420).

Article 21 *(contenu du décret en Conseil d'Etat relatif aux conditions d'application des articles 43 et 47 modifiés de la loi du 16 juillet 1984 : article 47-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 43 (limite le contenu du décret à la définition des diplômes permettant l'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation des activités physiques ou sportives) : rejeté (p. 1422).

Article 25 *(recherche et constatation des infractions : article 49-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 44 (impose aux fonctionnaires assermentés du ministère chargé des sports, habilités à rechercher et constater les infractions, une formation comparable à celle reçue par les officiers ou agents de police judiciaire) (p. 1423) : rejeté (p. 1424).

Explications de vote :

Sécurité civile : états généraux (p. 1427).

Abstention du groupe U.D.C (p. 1427).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Après l'article 17 :

- *son* amendement n° 328 soutenu par M. Gilbert Gantier (institue une déduction pour l'investissement des entreprises individuelles assujetties à l'impôt sur le revenu selon un régime réel d'imposition et exerçant une activité industrielle ou commerciale) (p. 4214) : vote réservé (p. 4215) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Article 4 précédemment réservé *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif) :*

- *son* amendement n° 326 soutenu par M. Edmond Alphandéry (de précision) : vote réservé (p. 4288) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Hôpitaux et cliniques : budget global et taux directeur (p. 4414).

Education nationale et culture. - Enseignement scolaire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'enseignement technique [9 novembre 1992] :

Apprentissage et formation en alternance :
- avenant du 8 janvier 1992 à l'accord national interprofessionnel relatif à la formation et au perfectionnement professionnel (p. 5103) ;
- crise et revalorisation (p. 5102, 5103) ;
- financement : réforme (p. 5103) ;
- régions : rôle (p. 5103).

Enseignement technique et professionnel :
- crédits (p. 5102) ;
- élèves : effectifs et orientation (p. 5102) ;
- lycées professionnels : professeurs : suppression d'emplois (p. 5102) ;
- nomenclature des crédits : individualisation (p. 5102) ;
- secteurs d'enseignement spécialisés (S.E.S.) (p. 5102).

Lois :
- loi n° 87-572 du 23 juillet 1987 modifiant le titre premier du code du travail et relative à l'apprentissage : bilan (p. 5102) ;
- loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail : insuffisances (p. 5102).

Jeunesse et sports. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1992] :

Associations : patronages : esprit (p. 5242).

Collectivités locales : dépenses sportives (p. 5241).

Comptes spéciaux du trésor : comptes d'affectation spéciale : fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.) (p. 5242).

Enfants : sports et rythmes scolaires : contrat d'aménagement du temps de l'enfant (C.A.T.E.) (p. 5242).

Jeunes :
- ateliers et équipements de proximité, ticket sport (p. 5242) ;
- insertion sociale (p. 5242).

Ministère de la jeunesse et des sports : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5241).

Sports :
- fédérations : cadres techniques : suppression d'emplois et compensations (p. 5242) ;
- football : Coupe du monde 1998 : grand stade (p. 5242) ;
- pratique scolaire (p. 5242) ;
- sport de haut niveau : aides aux grandes manifestations (p. 5242).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 21 :

- *son* amendement n° 77 soutenu par M. Gilbert Gantier (assujettit les compétitions sportives au taux réduit de la T.V.A.) : vote réservé (p. 7006) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

LANG (Jack)

Ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement

puis ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi relatif à la **validation d'acquis professionnels** pour la **délivrance de diplômes** et **portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612)** [15 avril 1992].

Projet de loi portant **mise en œuvre de la directive n° 91-250/C.E.E. du Conseil des Communautés européennes en date du 14 mai 1991 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur et modifiant le code de la propriété intellectuelle (n° 2953)** [14 octobre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Durand (Adrien) :*** **enseignement privé :** parité avec l'enseignement public ; loi Falloux : abrogation : perspectives ; dépenses engagées par l'Etat en faveur de l'enseignement privé [15 avril 1992] (p. 489, 490).

- ***Delattre (Francis) :*** **réforme de l'enseignement :** premier cycle universitaire : projet de réforme Jospin : suspension ; adéquation des formations au marché du travail ; ministère de l'éducation : déconcentration des moyens : perspectives ; formation en alternance [22 avril 1992] (p. 611, 612).

- ***Lequiller (Pierre) :*** **enseignement privé :** revendications des parents d'élèves ; formation des maîtres ; investissements des collectivités locales : perspectives ; politique menée par le Gouvernement : parité des crédits [22 avril 1992] (p. 616, 617).

- ***Bourg-Broc (Bruno) :*** **réforme de l'enseignement :** chômage des jeunes ; gel de la réforme Jospin ; décentralisation du système éducatif ; enseignement privé ; loi sur les enseignements artistiques ; enseignement supérieur : revalorisation des I.U.T. et des I.U.P. ; dotation budgétaire [29 avril 1992] (p. 765, 766).

- ***Jacquat (Denis) :*** **enseignement privé :** engagement financier de l'Etat ; financement de l'enseignement privé par les collectivités locales : perspectives ; dialogue entre le Gouvernement et les représentants de l'enseignement catholique [20 mai 1992] (p. 1451, 1452, 1453).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1992] :

Collectivités locales : enseignement supérieur : financement (p. 2823) ;

Elèves : rythmes scolaires : aménagement (p. 2811, 2823).

Enseignement privé :
- directeurs : décharges de service (p. 2812) ;
- documentalistes : prise en charge par l'Etat (p. 2812) ;
- forfait d'externat : arriéré, calcul, montant et actualisation (p. 2811) ;
- protocole d'accord du13 juin 1992 (p. 2811, 2812, 2834).

Enseignement supérieur :
- démocratisation : validation des acquis professionnels (p. 2810) ;
- enseignants-chercheurs : recrutement et gestion (p. 2811, 2822) ;
- gestion : autonomie et moyens (p. 2811) ;
- programme « Université 2000 » (p. 2811) ;
- rattachement des établissements d'enseignement supérieur (p. 2811, 2823) ;
- universités nouvelles : organisation provisoire : organes et durée (p. 2811, 2822).

Enseignement technologique : professeurs des lycées professionnels : statut : validation (p. 2811).

Etablissements scolaires : biens meubles : transfert de propriété aux établissements (p. 2811).

Instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) (p. 2823).

Lois :
- loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés (loi Debré) (p. 2811) ;
- loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur (p. 2810).

Lois de finances : prélèvements sur recettes : fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) (p. 2823).

Discussion des articles [25 juin 1992] :

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 4 deuxième rectification du Gouvernement (prévoit que les documentalistes de l'enseignement privé du second degré bénéficient d'un contrat dans les mêmes conditions que les maîtres exerçant dans ces classes ; accorde aux directeurs de l'enseignement privé du premier degré les mêmes conditions de décharge de service que les directeurs des écoles publiques) (p. 2856) ; adopté après une troisième rectification (étend aux documentalistes des établissements de l'enseignement agricole privé liés par contrat avec l'Etat la prise en charge par l'Etat de leur rémunération) (p. 2856, 2857) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 du Gouvernement (permet la participation aux jurys du baccalauréat de maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association) (p. 2857) : adopté (p. 2858).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale et culture. - Culture. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [7 novembre 1992] :

Bibliothèques : bibliothèques scolaires et universitaires (p. 5020).

Cinéma : crise et soutien (p. 5022).

Communes :
- Beauvais : cathédrale (p. 5022) ;
- Elancourt : café-musique (p. 2021) ;
- Epernay : réinsertion sociale : stages culturels (p. 5021).

Culture : démocratisation (p. 5021).

Danse : Palais Garnier (p. 5023).

Déséquilibre Paris/province (p. 5021).

Enseignement :
- enseignements artistiques (p. 5020) ;
- Institut international d'histoire des arts : création (p. 5020).

Grands travaux :
- Centre Georges-Pompidou (p. 5022) ;
- crédits (p. 5019).

Impôts et taxes : mécénat (p. 5021, 5022).

Ministère de la culture : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5018).

Musées :
- Grand-Palais (p. 5020) ;
- Louvre (p. 5022) ;
- Musée des arts et métiers (p. 5020) ;
- Muséum d'histoire naturelle (p. 5020) ;
- Palais de la découverte (p. 5020).

Musique :
- écoles et conservatoires (p. 5019, 5020) ;
- orchestre de l'Opéra de Paris (p. 5023).

Opéra : Opéra Bastille (p. 5023).

Patrimoine : loi programme : exécution et reconduction (p. 5022).

Politique culturelle :
- action interministérielle (p. 5020, 5021) ;
- contenu, historique et priorités (p. 5018, 5019).

Télévision :
- ARTE (p. 5022) ;
- production audiovisuelle (p. 5022).

Théâtre : Comédie Française (p. 5023).

Réponses aux questions :

Assurance maladie-maternité : artistes-interprètes (Mme Françoise de Panafieu) (p. 5028).

Bibliothèques : communes rurales : aides de l'Etat (M. David Bohbot) (p. 5028).

Collectivités locales : action culturelle : contrats avec l'Etat (M. Jean Albouy) (p. 5028).

Déséquilibre Paris-province : rapport Latarjet et rééquilibrage (Mme Bernadette Isaac-Sibille) (p. 5026, 5027).

Enseignement : enseignements artistiques : loi d'orientation du 6 janvier 1988 : bilan (p. 5025).

Impôts et taxes : associations culturelles (M. Jean Albouy) (p. 5027).

Jeunes : insertion : action culturelle (M. Jean Albouy) (p. 5027).

Musées :
- Musée du Louvre (M. David Bohbot) (p. 5027).
- Musée Rodin (Mme Françoise de Panafieu) (p. 5026).

Patrimoine :
- loi-programme : reconduction (M. Bruno Bourg-Broc) (p. 5025) ;
- monuments historiques : collectivités locales : rôle et financement (M. Bruno Bourg-Broc) (p. 5026).

Education nationale et culture. - Enseignement scolaire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [9 et 10 novembre 1992] :

Son intervention (p. 5094).

Son interruption (p. 5117).

Apprentissage et formation en alternance : crise et revalorisation (p. 5095).

Audiovisuel : télévision : chaîne éducative (p. 5095).

Baccalauréat :
- baccalauréats professionnels (p. 5095) ;
- objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge (p. 5095).

Bourses et allocations d'études : fournitures scolaires (p. 5118).

Centre national d'enseignement à distance (C.N.E.D.) : moyens (p. 5095).

Démocratisation : validation des acquis professionnels (p. 5095).

Echec scolaire (p. 5095).

Education civique (p. 5095).

Education physique (p. 5120).

Education scientifique (p. 5095).

Enseignants :
- auxiliariat : résorption (p. 5123) ;
- congés de mobilité (p. 5123) ;
- formation : instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) (p. 5097, 5119) ;
- professeurs de l'enseignement général des collèges (P.E.G.C.) (p. 5123) ;
- recrutement : créations d'emplois et plan pluriannuel (p. 5096, 5097, 5118, 5119) ;
- revalorisation (p. 5097) ;
- rôle (p. 5094).

Enseignement : langues étrangères (p. 5095).

Enseignement privé : protocole d'accord du 13 juin 1992 (p. 5097).

Enseignements artistiques (p. 5095, 5119, 5120).

Entreprises :
- rapport Pineau-Valencienne (p. 5094) ;
- relations école/entreprise (p. 5094, 5095).

Etablissements scolaires : autonomie et déconcentration (p. 5120).

Jeunes :
- formation : contenu et rôle (p. 5094, 5095) ;
- insertion professionnelle et sociale (p. 5094).

Lycées et collèges :
- élèves : encadrement (p. 5119) ;
- lycées : plan d'urgence (p. 5096) ;
- rénovation pédagogique (p. 5097, 5119, 5123).

Personnel non enseignant :
- agents, techniciens, ouvriers et personnels de service (A.T.O.S.) (p. 5118) ;
- conseillers d'éducation (p. 5123).

Politique de l'éducation :
- historique et principes généraux (p. 5096, 5119) ;
- rapport Thelot (p. 5119).

Zones d'éducation prioritaires (Z.E.P.) (p. 5097).

Réponses aux questions [10 novembre 1992] :

Carte scolaire : département de l'Aisne (M. René Dosière) (p. 5142).

Elèves : élèves précocement doués : enseignement spécifique (M. Charles Ehrmann) (p. 5125).

Enseignants :
- affectations : communes rurales (MM. Xavier Deniau, Jean Desanlis, Jean Proveux) (p. 5130, 5135, 5137) ;
- auxiliariat : résorption (M. Jean Giovannelli) (p. 5142) ;
- formation : « lauréats externés » (M. Jean Giovannelli) (p. 5142) ;
- professeurs de l'enseignement général et des collèges (P.E.G.C.) : statut : revalorisation et perspectives de carrière (MM. René Couanau, Jean-Claude Bateux) (p. 5124, 5136).

Enseignement : langues étrangères : prédominance de l'anglais (M. Dominique Gambier) (p. 5141).

Enseignement maternel et primaire :
- accueil des enfants (Mme Muguette Jacquaint) (p. 5128) ;
- langues étrangères : allemand (M. Edouard Frédéric-Dupont) (p. 5129) ;
- langues étrangères : apprentissage précoce : généralisation (M. Dominique Gambier) (p. 5141).

Enseignement technique et professionnel : lycées professionnels : professeurs : statut et suppression de postes (MM. Fabien Thiémé, Jean-Pierre Luppi) (p. 5129).

Etablissements scolaires :
- autonomie et déconcentration (M. Dominique Gambier) (p. 5139) ;
- directeurs : emplois vacants (M. Jean Proveux) (p. 5141).

Famille : bourses, crédits d'impôt et allocations scolaires (M. Michel Charzat) (p. 5127).

Lycées et collèges :
- centres de documentation et d'information (C.D.I.) : documentalistes (M. Jean-Yves Haby) (p. 5126) ;
- rénovation pédagogique (M. Claude Gaits) (p. 5136).

Ministère de l'éducation nationale : politique contractuelle : relevé de conclusions du 29 mars 1989 : mise en œuvre (M. René Carpentier) (p. 5138).

Office national d'information sur les enseignements et les professions (O.N.I.S.E.P.) : coordination avec les centres d'information et de documentation de la jeunesse (M. Jean-Yves Haby) (p. 5125).

Personnel non enseignant : conseillers d'orientation (M. Michel Fromet) (p. 5142).

Professions médicales : médecine scolaire (Mme Bernadette Isaac-Sibille), M. Michel Fromet) (p. 5124, 5143).

Zones d'éducation prioritaires (Z.E.P.) :
- bilan d'application (Mme Martine David) (p. 5126) ;
- indemnités de sujétions spéciales : bénéficiaires (M. Bernard Schreiner) (Yvelines) (p. 5127) ;
- quartiers difficiles : mesures spécifiques (M. Dominique Perben) (p. 5130).

Observations sur le rappel au règlement de : *Lequiller (Pierre)* (p. 5131).

Education nationale et culture. - Enseignement supérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [10 novembre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :
- crédits, plan social, bourses, logement (p. 5158, 5160) ;
- prêts bancaires spécifiques (p. 5158).

Collectivités locales :
- constructions universitaires : partenariat, désengagement de l'Etat, inégalités régionales (p. 5160) ;
- enseignement : formation et orientation : partenariat avec l'Etat (p. 5159).

Communautés européennes :
- échanges d'étudiants, équivalence de diplômes et programme Erasmus (p. 5158) ;
- reconnaissance professionnelle des diplômes (p. 5158) ;
- traité de Maastricht : article 126 (p. 5158).

Communes :
- Caen : instituts universitaires de technologie et instituts universitaires professionnalisés : création (p. 5159) ;
- Mulhouse : maison de l'étudiant (p. 5159).

Cycles universitaires :
- filières courtes professionnalisées : instituts universitaires de technologie (I.U.T.) et sections de techniciens supérieurs (p. 5159) ;
- instituts universitaires professionnalisés (I.U.P.) (p. 5157, 5158, 5159, 5160) ;
- premier cycle : délocalisation (p. 5160) ;
- premier cycle : dysfonctionnement et réforme (p. 5160) ;
- second et troisième cycles : professionnalisation (p. 5159).

Enseignants :
- formation : instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) : allocations de prérecrutement et de première année (p. 5158, 5160) ;
- maîtres de conférences et contrats pédagogiques (p. 5160) ;
- moniteurs (p. 5158) ;
- recrutement et revalorisation (p. 5159, 5160).

Etudiants :
- effectifs (p. 5157) ;
- orientation (p. 5157, 5159).

Lois : loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 relative à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (p. 5159).

Ministère de l'éducation nationale : enseignement supérieur : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5158).

Personnel non enseignant : agents, techniciens, ouvriers et secrétaires (A.T.O.S.) : créations d'emplois (p. 5158).

Recherche :
- crédits (p. 5157, 5160) ;
- institut universitaire de France (p. 5158) ;
- résultats : évaluation (p. 5158).

Universités :
- carte universitaire (p. 5157) ;
- démocratisation (p. 5157) ;
- gestion : autonomie (p. 5157, 5159) ;
- plan Universités 2000 (p. 5160).

Réponses aux questions :

Action sociale et solidarité nationale : bourses : critères d'attribution (M. Georges Hage) (p. 5163).

Communautés européennes :
- équivalence des diplômes entre établissements d'enseignement (M. Jean-Jacques Weber) (p. 5161) ;
- Europe universitaire : construction (M. Dominique Gambier) (p. 5166).

Cycles universitaires :
- filière courte professionnalisée : institut universitaire de technologie (I.U.T.) de Vitry : financement (M. Jean-Claude Lefort) (p. 5163) ;
- premier cycle : délocalisations : participation financière des collectivités locales (M. Paul Chollet) (p. 5163) ;
- premier cycle : rénovation (M. Jean Vittrant) (p. 5167) ;
- troisième cycle professionnalisé : diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) (M. Jean-Pierre Foucher) (p. 5160).

Enseignants :
- formation : instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) : allocations de prérecrutement (MM. Jean-Claude Lefort, Georges Hage) (p. 5163, 5164) ;
- formation : instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) : bilan et situation des maîtres auxiliaires (M. Jean-Pierre Bequet) (p. 5164, 5165) ;
- recrutement : « secondarisation » (M. Dominique Gambier) (p. 5165).

Ministère de l'éducation nationale : politique contractuelle : relevé de conclusions du 29 mars 1989 : mise en œuvre (M. Georges Hage) (p. 5164).

Recherche : recherche médicale : moyens (M. Francis Saint-Ellier) (p. 5161).

Universités :
- droits d'inscription : régime (MM. Jean-Pierre Foucher, Georges Hage) (p. 5160, 5163) ;
- plan Universités 2000 : état d'avancement (M. Bernard Derosier) (p. 5167).

Zones d'éducation prioritaires (Z.E.P.) :
- accueil en classes maternelles (M. Georges Hage) (p. 5164) ;
- crédits (M. Georges Hage) (p. 5164) ;
- établissements difficiles : professeurs d'éducation physique (M. Georges Hage) (p. 5164).

Vote des crédits :

Etat B, titre III :

- *soutient* l'amendement n° 102 du Gouvernement (majore de 34 MF les crédits de rémunérations et d'heures supplémentaires d'enseignement secondaire afin d'augmenter le nombre des professeurs du second degré ayant accès à la hors-classe de leur grade) : adopté (p. 5168).

Etat B, titre IV :

- *soutient* l'amendement n° 103 du Gouvernement (majore de 8,3 MF les crédits de formation initiale des maîtres du premier et du second degrés afin d'augmenter le nombre d'allocations versées en année préparatoire à l'entrée dans les instituts universitaires de formation des maîtres) : adopté (p. 5168).

LAPAIRE (Jean-Pierre)

Député du Loiret

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (n° 2538) [*J.O.* du 14 janvier 1992] (p. 682).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 15 janvier 1992] (p. 738).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

Membre de cette commission [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6338).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8650).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 9 juillet 1992] (p. 9224).

Membre de la commission ad hoc chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), membre de l'Assemblée nationale (n° 3028) [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918) [*J.O.* du 8 décembre 1992] (p. 16776).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17634).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1992] :

Communes : monopole communal : régie directe et concession unique : évolution ou suppression (p. 6447).

Crématoriums (p. 6447, 6448).

Lois :
- projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 6447, 6448) ;
- projet de loi : entrée en vigueur : régime transitoire (p. 6447).

Pompes funèbres :
- publicité et démarchage (p. 6447) ;
- réglement national et règlements municipaux : information des familles (p. 6447) ;
- secteur concurrentiel : développement : moralisation, définition des charges et habilitation (p. 6447) ;
- service public des pompes funèbres : contenu, missions, réglementation (p. 6446, 6447).

Discussion des articles [2 décembre 1992] :

Article 4 *(art. L. 362-2-1 du code des communes : délivrance de l'habilitation) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 57 de M. Paul Lombard (soustrait les régies municipales à l'obligation d'habilitation) (p. 6457).

Article 19 *(art. L. 361-20 du code des communes : crématoriums) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 5 de M. Guy Ravier et 68 de M. Georges Colombier (p. 6473).

Article 23 *(période de transition) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 76 de M. Jean-François Delahais (étend aux associations gestionnaires de crématoriums la possibilité d'assurer la gestion de ces équipements dans le cadre d'une convention de service public) (p. 6478).

LAREAL Claude)

Député de l'Ardèche

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622) [*J.O.* du 27 juin 1992] (p. 8495).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

Affaires étrangères : Canada (p. 1807).

Déchets : gestion et traitement : tri, réduction, valorisation et élimination (p. 1807).

Impôts et taxes : taxe sur la mise en décharge (p. 1807).

Opinion publique : transparence et information (p. 1807).

Recherche :
- lombriculture (p. 1807) ;
- technologies de la propreté : financement (p. 1807).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Environnement. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Déchets :
- emballage (p. 5221) ;
- recyclage (p. 5221).

LARIFLA (Dominique)

Député de la Guadeloupe

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Cesse d'appartenir cette commission [*J.O.* du 2 juin 1992] (p. 7356).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 2 juin 1992] (p. 7356).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 18 juin 1992] (p. 7980).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 18 juin 1992] (p. 7980).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 18 novembre 1992] (p. 15865).

Membre de cette commission [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 625,** posée le 6 octobre 1992 : **D.O.M.-T.O.M. (Guadeloupe : enseignement)** (p. 3407). Appelée le 9 octobre 1992 : enseignants guadeloupéens : droit de travailler au pays ; fonction publique : règle de la mobilité (p. 3547).

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Communautés européennes : octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89-688 du 22 décembre 1989 (p. 2335, 2336).

Communes : budgets communaux : recettes : part de l'octroi de mer (p. 2335).

Guadeloupe (p. 2335, 2336).

Impôts locaux : octroi de mer :
- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation sur la D.G.F. (p. 2335) ;
- fonds régional pour les entreprises et l'emploi (F.R.E.E.) : compétences et moyens : désengagement de l'Etat (p. 2336) ;
- prélèvement : mécanisme, produits assujettis, seuils d'assujetissement et exonérations (p. 2335, 2336) ;
- projet de loi : modernisation de l'octroi de mer : intérêt et nécessité (p. 2335) ;
- taux (plafonnement à 30 p. 100) (p. 2336).

Industries et productions des D.O.M. : concurrence : protection (p. 2336).

Politique économique et sociale :
- développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2336) ;
- marché unifié Antilles-Guyane (p. 2336).

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Article 3 *(personnes assujetties) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission et *son* amendement identique n° 129 (proposent que l'octroi de mer ne soit applicable que lorsque le chiffre d'affaires est supérieur à 3,5 MF) : adoptés (p. 2354) ;
- *son* amendement n° 128 (porte à 5 MF de chiffre d'affaires le plafond d'exonération de l'octroi de mer) : devenu sans objet (p. 2354).

Article 4 *(bases d'impositions) :*

- *son* amendement n° 130 (dispose que, pour le calcul des bases d'imposition, le prix hors taxe est diminué de 20 p. 100 et non de 15 p. 100 au titre des frais de commercialisation) : retiré (p. 2356).

Article 10 *(taux de l'octroi de mer) :*

- *son* amendement n° 153 (rédactionnel) : adopté (p. 2363) ;
- *son* amendement n° 131 (précise que le représentant de l'Etat notifie à la commission européenne les délibérations relatives aux exonérations uniquement lorsque celles-ci sont totales et prennent la forme d'un taux zéro) : retiré (p. 2363).

Après l'article 10 :

- *son* amendement n° 132 (autorise les conseils régionaux à appliquer aux importations constitutives de dumping ou de concurrence déloyale un taux d'octroi de mer maximum pour une période déterminée ; prévoit la transmission de la décision au représentant de l'Etat et à la Commission des Communautés européennes ainsi que la fixation des modalités d'application par décret en Conseil d'Etat) (p. 2365) : retiré (p. 2366).

Article 14 *(répartition du produit de l'octroi de mer) :*

- *ses* amendements n°s 133 et 134 : devenus sans objet (p. 2370) ;
- *son* amendement n° 135 (dispose que le fonds régional est un fonds de garantie pour l'investissement des communes) : retiré (p. 2370).

Article 16 *(fonds régional pour les entreprises et l'emploi) :*

- *son* amendement n° 136 (organise et précise les compétences et les ressources d'un fonds régional de garantie pour l'investissement des communes) (p. 2373) : retiré (p. 2374).

Article 17 *(comité d'orientation du fonds régional) :*

- *son* amendement n° 137 : devenu sans objet (p. 2376).

Article 18 *(abrogations et application de la loi) :*

- *son* sous-amendement n° 185 (précise que seul le titre Ier ne s'applique pas aux communes visées) à l'amendement n° 82 de la commission (dispose que la présente loi ne s'applique pas aux îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin) (p. 2377) : devenu sans objet (p. 2378).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Après l'article 17 :

- *son* amendement n° 367 soutenu par M. Guy Bêche (étend le bénéfice de la réduction d'impôt pour investissement outre-mer aux souscriptions au capital de sociétés de capital-risque des départements d'outre-mer) (p. 4212) : vote réservé (p. 4213) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

Agriculture : banane antillaise : production et exportation (p. 4656).

Collectivités locales :

- budgets locaux : difficultés financières et contrôle (p. 4655) ;
- décentralisation : approfondissement (p. 4655).

D.O.M.-T.O.M. : Guadeloupe : situation générale (p. 4656).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale : Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 4656).

Enseignement : construction d'établissements scolaires et rémunération des enseignants : rôle de l'Etat (p. 4656).

Logement et habitat : ligne budgétaire unique (p. 4656).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :

- bilan de législature (p. 4655) ;
- budget : date de discussion : choix contestable (p. 4655, 4656) ;
- budget : exécution (p. 4656).

Revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : problème de l'assistance (p. 4656).

Risques naturels : cyclone Hugo : indemnisation (p. 4656).

Questions :

Guadeloupe :

- centre de traitement informatique des salaires des fonctionnaires (p. 4666) ;
- crédits du F.I.D.O.M. : retard de versement (p. 4664).

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Questions* [13 novembre 1992] :

D.O.M.-T.O.M. : logement : crédits (p. 5326).

- Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977).

Première lecture :

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Avant l'article 48 :

- *son* amendement n° 48 (dispose que les Comités de la culture, de l'éducation et de l'environnement des régions d'outre-mer s'appellent désormais Conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement) : non soutenu (p. 6857) ;

- *son* amendement n° 49 : non soutenu (p. 6858).

LAURAIN (Jean)

Député de la Moselle

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission chargée d'émettre un avis sur les modalités d'attribution des aides financées sur le fonds de solidarité créé pour les anciens combattants d'Afrique du Nord [*J.O.* du 29 janvier 1992] (p. 1437).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 28 avril 1992] (p. 5933).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 30 avril 1992] (p. 6033).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614) [*J.O.* du 23 juin 1992] (p. 8199).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8392).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2729) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2733) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738) [*J.O.* du 2 octobre 1992] (p. 13688).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (affaires sociales et santé : affaires sociales et intégration : personnes handicapées) [8 octobre 1992].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome V : **affaires sociales et santé : affaires sociales et intégration : personnes handicapées (n° 2946)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

à un ministre :

- Anciens combattants et victimes de guerre [14 mai 1992] :

Alsace-Moselle : enrôlés de force dans le service allemand du travail (R.A.D.) : certificat d'incorporation de force (p. 1194).

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : revalorisation (p. 1196).

orales sans débat :

- **n° 616,** posée le 24 juin 1992 : **sidérurgie (emploi et activité : Lorraine)** (p. 2798). Appelée le 26 juin 1992 : restructurations : bilan et perspectives ; Gandrange : fours électriques : construction ; mines de fer : fermetures ; réindustrialisation : comité d'orientation ; T.G.V.-Est : construction : perspectives (p. 2886, 2887, 2888).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [27 octobre 1992] :

Handicapés :
- allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) (p. 4369) ;
- centres d'aide par le travail (C.A.T.), ateliers protégés et maisons d'accueil spécialisé (p. 4369) ;
- commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) (p. 4369) ;
- insertion professionnelle : obligation d'emploi et action de l'association de gestion du fonds national d'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) (p. 4369).

Ministère des affaires sociales et de l'intégration : crédits (montant, répartition, évolution) (p. 4369).

Jeunesse et sports. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Associations : partenariat avec l'Etat : formes (p. 5255).

Impôts et taxes :
- taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) : matériel audiovisuel (p. 5259) ;
- taxe sur les salaires : associations (p. 5259).

Sécurité sociale : cotisations : animateurs des centres de vacances (p. 5259).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1992] :

Alsace-Moselle :
- enrôlés de force dans le service allemand du travail (R.A.D.) (p. 5363) ;
- patriotes résistants à l'annexion de fait (P.R.A.F.) (p. 5363) ;
- patriotes résistants à l'occupation (P.R.O.) (p. 5361).

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- aide sociale, fonds de solidarité (p. 5361) ;
- campagne double (p. 5362) ;
- carte du combattant (p. 5362) ;
- retraite anticipée (p. 5362).

Déportation : camp de Tambow (p. 5363).

Lois : projet de loi n° 2917 relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (p. 5362).

Mémoire et souvenir : généralités (p. 5363).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : missions et moyens, délocalisations, fonds sociaux (p. 5362).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- « cristallisation » : ayants droit des pays devenus indépendants (p. 5362) ;
- rapport constant (p. 5362) ;
- régime des suffixes (p. 5362) ;
- retraite mutualiste (p. 5361).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre : effectifs, modernisation (p. 5362).

Service du travail obligatoire (S.T.O.) : titre de déporté du travail (p. 5362).

Vote des crédits :

- *son* amendement n° 175 (supprime les crédits de réparation des préjudices subis par les patriotes résistants à l'occupation - P.R.O. - afin d'obtenir leur inscription sur un chapitre d'indemnisation et non d'allocation de secours) : retiré (p. 5386).

- Projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 décembre 1992] :

Travail : durée et partage (p. 6737, 6738).

Travail à temps partiel : incitation : généralités (p. 6737).

- Projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Anciens combattants : définition (p. 6808).

Carte du combattant : attribution :
- membres des brigades internationales (p. 6809) ;
- soldats de l'armée des Alpes (p. 6809) ;
- volontaires de la Résistance (p. 6809).

Carte du combattant : critères et cumul (p. 6809).

Carte du combattant : législation : évolution et adaptation (p. 6809).

Lois : projet de loi n° 2917 : décrets d'application (p. 6809).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : missions (p. 6809).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste :
- délai de souscription (p. 6809) ;
- plafond (p. 6809).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre :
- crédits : « réserve parlementaire » (p. 6809) ;
- missions : délivrance des titres (p. 6809).

LAVEDRINE (Jacques)

Député du Puy-de-Dôme

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Cesse d'appartenir à la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 14 janvier 1992] (p. 682).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

LE BRIS (Gilbert)

Député du Finistère

(8e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Membre titulaire de la commission nationale d'urbanisme commercial [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8388).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (équipement, logement et transports : mer) [10 juin 1992].

Rapporteur de sa proposition de loi relative à l'exercice de la profession de coiffeur (n° 2774) [20 novembre 1992] (p. 5848).

DEPOTS

Proposition de loi relative à l'**exercice de la profession de coiffeur (n° 2774)** [10 juin 1992].

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome VIII : **équipement, logement et transports : mer (n° 2950)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Pêches maritimes :** réglementation européenne ; limitation des capacités de capture par les pêcheurs français ; contrôle des quantités pêchées dans le monde ; thon tropical ; dialogue international : perspectives [28 octobre 1992] (p. 4470, 4471).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (n° 2613).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 mai 1992] :

Commerce extérieur :
- concurrence européenne (p. 1202) ;
- part de marché de l'activité portuaire française (p. 1202).

Communautés européennes : droit communautaire : jurisprudence (p. 1203).

Dockers :
- Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers (Cainagod) : financement et dépéréquation entre les ports (p. 1203, 1204) ;
- coût de passage : part du coût de manutention (p. 1202) ;
- entreprises (p. 1204) ;
- mensualisation (p. 1203) ;
- plan social (p. 1204) ;
- retraites : revalorisation (p. 1204) ;
- risques professionnels : accidents du travail : diminution des risques (p. 1203) ;
- statut : loi du 6 septembre 1947 : réforme (p. 1203).

Domaine public maritime : gestion (p. 1203).

Douanes : procédures douanières : modernisation (p. 1203).

Emploi : impact de l'activité portuaire sur l'emploi et le développement local (p. 1204).

Ports maritimes : modernisation de la filière portuaire (p. 1202).

Transports : transports terrestres :
- desserte des ports (p. 1203) ;
- investissements routiers et autoroutiers (p. 1203).

Travail : régime de travail dans les ports maritimes :
- convention collective : négociation (p. 1203, 1204) ;
- salaires (p. 1203).

Discussion des articles [14 et 15 mai 1992] :

Article 1er *(modification du livre V de la première partie - Législative - du code des ports maritimes) :*

- *ses observations* (p. 1226) ;

Dockers : mensualisation : aménagement d'une étape transitoire (p. 1226) ;

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (précise que, lorsque le licenciement intervient pour des raisons autres qu'économiques, le retrait de la carte professionnelle n'est pas automatique et qu'il ne peut intervenir qu'après une décision du bureau central de la main-d'œuvre - B.C.M.O.) (p. 1231) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 46 rectifié de M. Roland Blum (précise que, lorsque le licenciement intervient pour des raisons autres qu'économiques et dans le délai de deux ans suivant l'embauche, le directeur du port décide si l'intéressé conserve sa carte après avis du B.C.M.O.) (p. 1231) ;

- *son* amendement n° 57 corrigé (impose aux partenaires sociaux de négocier une convention collective pour l'ensemble de la profession au plus tard le 31 décembre 1993) (p. 1231) : adopté (p. 1233) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 47 rectifié corrigé de M. Roland Blum (dispose qu'à défaut de conclusion d'une convention collective nationale avant le 31 décembre 1993 les dispositions des articles L. 133-1 et L. 133-12 du code du travail, qui prévoient des solutions lorsqu'une convention collective nationale n'a pu être conclue, seront applicables) (p. 1232) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 58 corrigé de M. Philippe Sanmarco (prévoit que, jusqu'au 31 décembre 1993, aucune embauche externe à la profession ne pourra être effectuée) (p. 1234, 1235) ;

- *favorable* à l'amendement n° 68 du Gouvernement (prévoit qu'aucune mensualisation ne pourra être effectuée, en dehors des dockers professionnels intermittents et durant une période de 30 jours après publication de la loi, dans le port où a été conclu un accord relatif à l'organisation du travail de la manutention entre les organisations syndicales et les organisations patronales) (p. 1234, 1235) ;

- *soutient* l'amendement n° 56 de M. Philippe Sanmarco (rédactionnel) : adopté (p. 1235).

Après l'article 3 :

- *soutient* l'amendement n° 64 de M. Albert Denvers (prévoit la mise en place dans chaque port d'un observatoire chargé du suivi de la loi) : retiré (p. 1317).

Explications de vote [15 mai 1992] :

Dockers :
- Cainagod : financement et dépéréquation (p. 1318) ;
- mensualisation (p. 1318) ;
- statut : loi du 6 septembre 1947 (p. 1317).

Ports maritimes : modernisation (p. 1318).

Vote pour du groupe socialiste (p. 1318).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges [14 novembre 1992] :

Communautés européennes :
- aides (p. 5338) ;
- Europe bleue (p. 5338) ;
- mer du Nord : gestion de la ressource (p. 5338) ;
- pêches maritimes : programme d'orientation pluriannuel (P.O.P.) (p. 5338).

Commune : Marseille (p. 5337).

Culture : patrimoine culturel maritime (p. 5338).

Environnement : environnement marin (p. 5338).

Etat : désengagement (p. 5337).

Marine marchande :
- Compagnie générale maritime (C.G.M.) (p. 5337) ;
- situation et plan marine marchande (p. 5337).

Mer et littoral : secrétariat d'Etat à la mer : crédits : montant, évolution, répartition ; annulation (p. 5337, 5338).

Pavillon : français (p. 5337).

Pêches maritimes :
- plan « pêche » et crise de la pêche (p. 5337, 5338) ;
- ressource (p. 5337, 5338).

Ports maritimes :
- activités portuaires (p. 5337) ;
- dockers (p. 5337) ;
- modernisation : équipements et voies d'accès (p. 5337).

Régions : Bretagne (p. 5338).

Sécurité maritime :
- centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (C.R.O.S.S.) (p. 5336) ;
- Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) (p. 5336).

Sécurité sociale : Etablissement national des invalides de la marine (E.N.I.M.) (p. 5336).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Après l'article 19 :

- *son* amendement n° 114 (autorise les élèves officiers de la marine marchande à pratiquer les soins infirmiers pendant la durée de leur stage de formation sanitaire effectué dans un établissement ou service agréé) (p. 6597) : adopté (p. 6598).

LECUIR (Marie-France)

Député du Val-d'Oise

(7e circonscription)

Socialiste

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Est nommée secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1992] (p. 345).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 18 novembre 1992] (p. 15865).

Membre de cette commission [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Bâtiment et travaux publics : construction : insonorisation : caractéristiques (p. 7147).

Bruit :
- contrôle et surveillance : compétences (p. 7147, 7148) ;
- prévention (p. 7147, 7148) ;
- riverains : respect et indemnisation (p. 7147, 7148).

Communes : Roissy et communes avoisinantes : nuisances dues au trafic aérien (p. 7148).

Enseignement : cantines scolaires : plan anti-bruit (p. 7147).

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Article 13 *(création d'une redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes) :*

Transports : transports aériens : redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes (p. 7160).

LE DEAUT (Jean-Yves)

Député de la Meurthe-et-Moselle

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Cesse d'appartenir à la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 16 avril 1992] (p. 5547).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 16 avril 1992] (p. 5547).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622) [*J.O.* du 27 juin 1992] (p. 8495).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8653).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677) [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8548).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (affaires étrangères et coopération : affaires européennes : recherche, transports, environnement) [25 juin 1992].

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation du protocole au traité de l'Antarctique, relatif à la protection de l'environnement (n° 3036) [13 novembre 1992] (p. 5290).

Membre de la commission d'enquête chargée d'examiner l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger [*J.O.* du 25 novembre 1992] (p. 16165).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 27 novembre 1992] (p. 16256).

DEPOTS

Rapport déposé au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur les **sciences de la vie et les droits de l'Homme. - Bouleversement sans contrôle ou législation à la française (n° 2588)** [27 février 1992].

Rapport fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur la **gestion des déchets très faiblement radioactifs (n° 2624)** [22 avril 1992].

Proposition de loi tendant à la **création de commissions départementales d'information et de surveillance des sites nucléaires civils (n° 2894)** [7 juillet 1992].

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome V : **affaires étrangères et coopération : affaires européennes : recherche, transports, environnement (n° 2947)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur les **problèmes posés par le développement des activités liées à l'extraction des ressources minérales de l'Antarctique (n° 3027)** [9 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 3036) autorisant l'**approbation du protocole au traité sur l'Antarctique,** relatif à la **protection de l'environnement (n° 3054)** [20 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'**état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger (n° 3252)** [4 février 1993].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Conférence de Rio :** appauvrissement des ressources génétiques ; qualité de l'atmosphère et des climats ; effet de serre ; partage des ressources à l'échelon planétaire ; autorité mondiale : mise en place [20 mai 1992] (p. 1449).

- **Négociations du G.A.T.T. :** négociations agricoles entre la Communauté européenne et les Etats-Unis ; position de la France : fermeté ; attitude des Etats-Unis [7 octobre 1992] (p. 3426, 3427).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mai 1992] :

Administration : soumission de la recherche à une procédure d'agrément (p. 1596).

Agriculture : conséquences sur l'agriculture des organismes génétiquement modifiés (p. 1596).

Brevets : « brevetabilité » du vivant (p. 1595).

Coopération et développement : relations Nord/Sud (p. 1595).

Entreprises : confidentialité et concurrence avec l'étranger (p. 1596).

Environnement : écosystèmes : protection (p. 1596, 1597).

Opinion publique : transparence de l'information (p. 1595, 1596, 1597).

Parlement :
- consultation en amont (p. 1595) ;
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (p. 1595).

Vie, médecine et biologie : génie génétique :
- autorisation de mise sur le marché : procédure (p. 1596) ;
- biotechnologies : historique (p. 1595) ;
- enjeux économiques et sanitaires (p. 1595).
- organes consultatifs (p. 1596).

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Article 6 *(agrément des utilisations d'organismes génétiquement modifiés à des fins de recherche) :*

- *ses observations* (p. 1604) ;

Administration : soumission de la recherche à une procédure d'agrément (p. 1604).

Opinion publique : transparence de l'information (p. 1604).

Article 14 *(exigence d'une autorisation de la mise sur le marché) :*

- *ses observations* (p. 1609) ;

Autorisation de mise sur le marché : cas des pays étrangers (p. 1610).

Droit de veto (p. 1609).

Pharmacie : médicaments et produits phytosanitaires (p. 1609).

Article 20 *(communication des informations fournies à l'appui des demandes d'autorisation de dissémination volontaire et de mise sur le marché) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de la commission (mentionne la « description synthétique » des organismes génétiquement modifiés dans la liste des informations communicables aux tiers) (p. 1611).

Vote des groupes :

Vote pour du groupe socialiste (p. 1615).

- **Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) : rôle et moyens (p. 1775).

Collectivités locales :
- compétences et rôle (p. 1774) ;
- solidarité intercommunale (p. 1775).

Communautés européennes : programme Eurêka (p. 1775).

Communes : rôle et moyens (p. 1775).

Déchets :
- déchets industriels (p. 1774, 1775) ;
- déchets ménagers (p. 1774) ;
- fonds de modernisation de la gestion des déchets : financement (p. 1775) ;
- gestion et traitement : tri, réduction, valorisation et élimination (p. 1775) ;
- transports transfrontaliers de déchets (p. 1775).

Départements : Moselle (p. 1775).

Entreprises : responsabilisation et partenariat : association Entreprise et Environnement (p. 1775, 1776).

Impôts et taxes : taxe sur la mise en décharge (p. 1775).

Installations classées : décharges brutes : suppression de 6 700 décharges en dix ans (p. 1774).

Opinion publique :
- commissions locales d'information (p. 1776) ;
- transparence et information (p. 1775, 1776).

Parlement :
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : rapport (p. 1774, 1775) ;
- rôle et mission (p. 1774).

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Article 1er *(modification de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets) :*

- *son* sous-amendement n° 139 (prévoit la création de commissions locales d'information et de surveillance plutôt que de concertation) à l'amendement n° 19 de la commission (définit les modalités du droit à l'information en précisant qu'il s'agit d'un devoir d'information de l'exploitant, en donnant la possibilité de créer des commissions locales d'information et de concertation dotées d'un pouvoir de contrôle et en obligeant les communes ou groupements de communes ainsi que les représentants de l'Etat dans les départements et les régions d'établir des bilans de la gestion des déchets librement consultables) : adopté (p. 1822) ;

Opinion publique :
- commissions locales d'information : financement (p. 1822).
- transparence et information (p. 1822) ;

- *son* sous-amendement n° 212 (prévoit que la création de commissions locales est obligatoire dans le cas des installations de stockage acceptant des déchets industriels spéciaux) à l'amendement n° 19 de la commission : adopté (p. 1822) ;

- *son* sous-amendement n° 213 à l'amendement n° 19 de la commission : devenu sans objet (p. 1823).

Article 2 *(modification du code des communes) :*

- *ses observations* (p. 1836) ;

Communes :
- cas des communes ayant une décharge sur leur territoire (p. 1836) ;
- commune de Moivrons (p. 1836).

Article 6 *(stockages souterrains de déchets) :*

Avant l'article 11-1 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *soutient* l'amendement n° 216 de M. Christian Bataille (de précision) : adopté (p. 1846).

Article 11-3 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 217 rectifié (dispose qu'en cas de cessation d'activité d'une mine et avant ennoyage, l'exploitant doit retirer tous les produits polluants ou déchets de toute sorte résultant de l'exploitation passée) : adopté (p. 1847).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la recherche, les transports et l'environnement [3 novembre 1992] :

Audiovisuel : télévision haute définition (p. 4676).

Energie : biocarburants : développement (p. 4677).

Environnement : respect (p. 4677).

Impôts et taxes : « éco-taxe » sur les carburants (p. 4677).

Recherche : crédits : évolution (p. 4676).

Strasbourg : capitale européenne (p. 4676).

Transports : infrastructures : amélioration (p. 4676).

Coopération et développement. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Coopérants : situation dans les « pays du champ » (p. 4758).

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 novembre 1992] :

Assemblée nationale : rapports d'information : rapport sur la bioéthique (p. 5796).

Droits de l'homme et libertés publiques : corps humain, produits et éléments du corps humain : statut : inviolabilité et indisponibilité (p. 5797).

Ethique :
- bioéthique : législateur : rôle (p. 5796) ;
- bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 5798) ;
- Comité consultatif national d'éthique (p. 5798) ;
- mission pour le droit de la bioéthique et des sciences de la vie (rapport Lenoir) (p. 5796).

Europe : réseau européen des offices parlementaires d'évaluation technologique (p. 5798).

Europe : législations nationales sur la bioéthique : diversité : Allemagne (p. 5798).

Génétique :
- historique et projet génome (p. 5797) ;
- pratiques géniques : eugénisme : dangers et interdiction (p. 5798) ;
- thérapies géniques (p. 5798).

Justice :
- Conseil d'Etat : section du rapport et des études : rapport sur les sciences de la vie, l'éthique et le droit (p. 5796) ;
- Cour de cassation (p. 5796).

Lois : loi n° 76-1181 du 22 décembre 1976 relative aux prélèvements d'organes (loi Caillavet) (p. 5798).

Parlement :
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : rôle (p. 5796) ;
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : rapport sur les sciences de la vie et les droits de l'homme (rapport Sérusclat) (p. 5796, 5798).

Prélèvements sur le corps humain :
- dons d'organes : anonymat (p. 5797) ;
- dons d'organes : gratuité (p. 5797).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) :
- caractère médical et thérapeutique (p. 5797) ;
- couples : âge, consentement, projet parental, information préalable et délai de réflexion (p. 5797) ;
- dons : anonymat et gratuité (p. 5797) ;
- fœtus et embryon : embryons surnuméraires : conservation, dons, transferts et recherche scientifique (p. 5797) ;
- fœtus et embryon : statut (p. 5797) ;
- P.M.A. *post mortem* : interdiction (p. 5797).

Propriété intellectuelle : brevets d'invention : gènes : patrimoine commun de l'humanité (p. 5798).

Recherche : recherche médicale : progrès et limites (p. 5796, 5798).

Santé publique : gestion administrative : prélèvements d'organes post mortem : registre national de consentement ou de refus : création (p. 5798).

Discussion des articles [20 novembre 1992] :

Article 2 *(chapitre II du titre premier du livre premier du code civil : articles 17 à 24 du code civil) :*

Article 21 du code civil (non-commercialisation du corps humain) :

- *défavorable* au sous-amendement n° 42 de M. Georges Hage (supprime les mots « en tant que tels » pour éviter la limitation du caractère non brevetable du corps humain) à l'amendement n° 10 de la commission (prévoit que les organes, tissus, cellules, génomes et produits du corps humain ne peuvent pas en tant que tels faire l'objet d'un brevet) (p. 5845).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [20 novembre 1992].

Discussion des articles [24 et 25 novembre 1992] :

Article 3 *(principes généraux relatifs au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :*

Article L. 666-7 du code de la santé publique (exclusion de certains produits de l'application des principes et règles applicables au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :

- *défavorable* à l'amendement n° 128 du Gouvernement (permet d'étendre les dispositions qui régissent l'utilisation des produits du corps humain à ceux d'entre eux qui en étaient exclus par l'usage) (p. 5930).

Après l'article 5 :

- *favorable* à l'amendement n° 181 du Gouvernement (donne un fondement législatif à la création du comité de transparence des transplantations et des greffes dont la composition est fixée par arrêté du ministre de la santé ; prévoit qu'il participe à l'évaluation et au suivi des activités de prélèvements, transplantations ou greffes à l'exception de celles relatives au sang et aux gamètes ; prévoit qu'il possède une compétence consultative et de proposition et présente un rapport annuel) (p. 5965) ;

Administration : inspection générale des affaires sociales (I.G.A.S.) : enquêtes et propositions (p. 5965).

Ethique :
- Comité consultatif national d'éthique : compétences (p. 5965) ;
- comités d'experts : multiplication (p. 5965).

Prélèvements sur le corps humain : greffes et transplantations : information et transparence (p. 5965).

- Projet de loi autorisant l'approbation du protocole au traité sur l'Antarctique, relatif à la protection de l'environnement (n° 3036).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [11 décembre 1992] :

Accords en matière d'environnement :
- convention de Wellington du 2 juin 1988 (p. 6949) ;
- protocole de Madrid du 4 octobre 1991 (p. 6949).

Accords militaires : traité de Washington de 1958 : démilitarisation du continent austral (p. 6948).

Antarctique : particularités géographiques (p. 6948).

Coopération scientifique et technique : Comité scientifique pour la recherche en Antarctique (C.S.A.R.) (p. 6948).

Environnement :
- couche d'ozone (p. 6948) ;
- droit d' « ingérence écologique » (p. 6950).

Mines et carrières : ressources minérales du continent antarctique : respect (p. 6949).

Pétrole : exploitation : perspectives (p. 6949).

Recherche : vocation de l'Antarctique (p. 6949).

Tourisme et loisirs : zones d'intérêt touristique : création : perspectives (p. 6949).

LE DRIAN (Jean-Yves)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, chargé de la mer

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

DEPOTS

Projet de loi portant **diverses dispositions d'ordre maritime (n° 2533)** [3 janvier 1992].

LEDUC (Jean-Marie)

Député de la Seine-Maritime

(10e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 28 avril 1992] (p. 5933).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 30 avril 1992] (p. 6033).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code forestier et portant diverses dispositions en matière de chasse (n° 2313) [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7749).

Rapporteur de la proposition de loi présentée par M. Jean Auroux, tendant à rendre obligatoire l'incorporation de biocarburants dans les essences vendues sur le territoire français (n° 2970) [20 novembre 1992] (p. 5848).

Rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à favoriser l'incorporation des carburants agricoles dans les carburants pétroliers (n° 3008) [20 novembre 1992] (p. 5848).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane (n° 3076) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17552).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Energie : production et utilisation de biocarburants (p. 2766, 2767).

Environnement : protection de l'environnement (p. 2766).

Jachère industrielle et gel des terres (p. 2766, 2767).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [5 novembre 1992] :

Agriculture : ministère de l'agriculture et du développement rural : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4828, 4829).

Animaux : contrôle vétérinaire aux frontières et dans les abattoirs (p. 4829).

B.A.P.S.A. :
- dépenses et recettes, répartition (p. 4829) ;
- retraite et préretraite (p. 4828, 4829).

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4828).

Crise agricole (p. 4829).

Energie : biocarburants et produits agro-industriels (p. 4828, 4829).

Enseignement agricole : généralités (p. 4829).

Exploitants agricoles :
- endettement ; prêts bonifiés : plafonds (p. 4829) ;
- jeunes agriculteurs : aides (p. 4828).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : réforme (p. 4828).

Risques naturels : calamités agricoles : fonds de garantie (p. 4829).

Questions :

Céréales :
- coopératives ; stockage (p. 4877) ;
- généralités (p. 4877) ;

Exploitations agricoles : pluriactivité ; tourisme « vert ou saisonnier » (p. 4884).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Article 66 *(pérennisation du régime fiscal applicable à certains carburants d'origine agricole) :*

- *son* amendement n° 143 soutenu par M. Jean-Louis Dumont (permet la création de groupements d'intérêt public en vue de la valorisation non alimentaire des productions agricoles et crée l'Agence nationale pour la valorisation des cultures énergétiques) (p. 7084) : vote réservé (p. 7085) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

LE FOLL (Robert)

Député de la Seine-et-Marne

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634) [29 avril 1992].

Membre suppléant du comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer [*J.O.* du 22 mai 1992] (p. 6961).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8391).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8391).

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 18 novembre 1992] (p. 15865).

Membre de cette commission [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003) [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17438).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) [20 décembre 1992] (p. 17492).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009) [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi adopté par le Sénat (n° 2634) relatif aux **assistants maternels et assistantes maternelles** et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail **(n° 2704)** [14 mai 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture (n° 2806), relatif aux **assistants maternels et assistantes maternelles** et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail **(n° 2808)** [18 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux **assistants maternels et assistantes maternelles** et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail **(n° 2818)** [24 juin 1992].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634).**

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mai 1992] :

Assistantes maternelles agréées : statut :
- accès dérogatoire à la profession et régime transitoire d'agrément (art. 17 de la loi n° 91-406 du 31 décembre 1991) (p. 1454) ;
- agrément : régime (p. 1454) ;
- code du travail : droit d'expression des salariés (p. 1455) ;
- commission consultative paritaire départementale : création (p. 1455) ;
- formation : obligation (p. 1454) ;
- licenciement : entretien préalable (p. 1454) ;
- relations avec les employeurs : contrat d'accueil (p. 1454) ;
- rémunération : calcul, mensualisation et minimum (p. 1454).

Enfants : modes de garde (p. 1454).

Lois : loi n° 77-505 du 17 mai 1977 relative aux assistantes maternelles (p. 1454).

Prestations familiales :
- aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (A.F.E.A.M.A.) (p. 1454) ;
- prestation dite « majoration de l'A.F.E.A.M.A. » (p. 1454).

Sénat : texte adopté (p. 1454).

Discussion des articles [20 mai 1992] :

Article 1er *(principe de l'agrément préalable : article 123-1 du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 24 de Mme Muguette Jacquaint (fixe à deux ans la durée de l'agrément) (p. 1472) ;
- *son* amendement n° 54 (rédactionnel) : adopté (p. 1472) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 25 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la faculté d'accorder une dérogation autorisant la garde de plus de trois enfants) (p. 1473) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Jean-Yves Chamard (prévoit une sensibilisation aux conditions d'accueil avant l'attribution d'un agrément pour accueil permanent) ; rectifié oralement par son auteur (renvoie à un décret la fixation des conditions de cette sensibilisation) (p. 1473) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (impose de motiver tout refus d'agrément) : adopté (p. 1473).

Article 2 *(réforme de l'agrément préalable : articles 123-1-1 à 123-1-7 du code de la famille et de l'aide sociale) :*

Article 123-1-1 du code de la famille et de l'aide sociale (délais de délivrance, suspension, retrait et modification) :

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de Mme Muguette Jacquaint (porte à six mois le délai de notification des décisions d'agrément pour l'accueil à titre non permanent et supprime l'agrément tacite) (p. 1475) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (ramène à trois mois le délai de notification des décisions d'agrément pour l'accueil à titre non permanent) : adopté (p. 1475) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 rectifié de la commission (institue une commission consultative paritaire départementale compétente en matière d'agrément) (p. 1475) : adopté après modifications (p. 1476).

Article 123-1-2 du code de la famille et de l'aide sociale (maintien de l'agrément en cas de changement de département) :

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de Mme Muguette Jacquaint (supprime le maintien de l'agrément en cas de déménagement dans un autre département et impose une déclaration préalable au président du conseil général en cas de modification des conditions de l'agrément) (p. 1476).

Article 123-1-4 du code de la famille et de l'aide sociale (information des organismes de sécurité sociale et des parents) :

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (supprime une restriction à l'obligation d'informer devenue sans objet) : adopté (p. 1476) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (de coordination) : adopté (p. 1476).

Article 123-1-5 du code de la famille et de l'aide sociale (mise en demeure des assistantes maternelles non agréées de présenter une demande d'agrément) :

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (de coordination) : adopté (p. 1476).

Article 123-1-6 nouveau du code de la famille et de l'aide sociale (obligation de fournir les noms et adresses des représentants légaux des mineurs accueillis) :

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (de précision) : adopté (p. 1476).

Article 123-1-7 nouveau du code de la famille et de l'aide sociale (sanctions pénales) :

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (sanctionne pénalement l'accueil rémunéré de mineurs au domicile de l'assistante maternelle dont l'agrément a été suspendu) (p. 1476) : adopté (p. 1477).

Article 3 *(art. 123-3 du code de la famille et de l'aide sociale : contrat d'accueil) :*

- *ses observations* (p. 1477) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 56 de M. Jean-Yves Chamard (généralise la conclusion des contrats d'accueil) (p. 1478) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la distinction entre accueil continu, discontinu et intermittent) (p. 1478) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 57 de M. Jean-Yves Chamard (renvoie à un décret la définition des conditions respectives de durée de l'accueil continu, discontinu et intermittent) (p. 1479) ;

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (supprime la notion d'accueil discontinu et assimile les journées d'internat scolaire ou dans un établissement d'éducation spéciale à des jours d'accueil au domicile de l'assistante maternelle pour la détermination du caractère continu ou intermittent de l'accueil) (p. 1478) : adopté (p. 1480) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 rectifié de la commission (prévoit que le contrat d'accueil est porté à la connaissance des autres membres de la famille d'accueil) : adopté (p. 1480) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 30 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit la consultation a posteriori de l'assistante maternelle sur toute décision relative au mineur accueilli prise sans consultation préalable en raison de l'urgence) (p. 1480).

Article 5 *(dispositions propres aux assistantes maternelles employées par les collectivités locales) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 1480).

Article 123-10 du code de la famille et de l'aide sociale (reconnaissance de la qualité d'agents non titulaires de la fonction publique territoriale aux assistantes maternelles employées par les collectivités locales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de Mme Muguette Jacquaint (garantit aux assistantes maternelles employées par les collectivités locales les droits sociaux des agents publics non titulaires et crée une sous-commission du comité technique paritaire départemental pour les questions relatives aux assistantes maternelles) (p. 1481) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 rectifié de la commission (reconnaît la qualité d'agent non titulaire de la fonction publique hospitalière aux assistantes maternelles employées par un établissement public hospitalier) : adopté (p. 1481).

Article 7 *(formation des assistantes maternelles à titre permanent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 36 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 1482) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (prévoit une obligation de formation d'une durée minimale de soixante heures dans les cinq années suivant l'agrément) : adopté (p. 1482).

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (de conséquence) (p. 1482) : adopté (p. 1483).

Article 9 *(art. L. 773-3-1 du code du travail : rémunération des assistantes maternelles à titre permanent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de Mme Muguette Jacquaint (étend la mensualisation de la rémunération à toutes les assistantes maternelles agréées pour l'accueil à titre permanent) (p. 1483) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de Mme Christine Boutin (maintient des majorations de dimanches et jours fériés pour le calcul de la rémunération garantie) (p. 1483) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de Mme Muguette Jacquaint (proratise la rémunération mensuelle en fonction de la durée de la période d'accueil dans le cas d'accueil intermittent) (p. 1484) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (donne un caractère facultatif à la variation du montant minimal de la rémunération en fonction du rang de l'enfant accueilli) : adopté (p. 1484) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 62 de Mme Christine Boutin (supprime, à compter du 1er juillet 1994, toute variation du montant minimal de la rémunération en fonction du rang de l'enfant accueilli) (p. 1484).

Article 10 *(art. L. 773-4-1 du code du travail : maintien de la rémunération pendant les périodes de formation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 1485).

Article 11 *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (de coordination) : adopté (p. 1485) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de Mme Muguette Jacquaint (étend le champ d'application de l'indemnité compensatrice pour absence prévue à l'article L. 773-5 du code du travail aux assistantes maternelles accueillant des mineurs à titre permanent de façon intermittente) (p. 1485).

Article 13 *(suppression du maintien de la rémunération pendant les deux premiers jours d'absence ; adaptation de l'indemnité d'attente) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 45 de Mme Muguette Jacquaint (maintient la rémunération pendant les deux premières journées d'absence du mineur confié en garde permanente) (p. 1486) ;

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (précise que l'assistante maternelle doit être informée de l'intention de l'employeur de lui confier un ou plusieurs mineurs avant la mise en œuvre de l'engagement d'accueil) : adopté (p. 1486) ;

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (supprime l'exigence d'une correspondance entre la formation de l'assistante maternelle et les besoins spécifiques du mineur présenté) : adopté (p. 1486) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de Mme Muguette Jacquaint (limite l'engagement d'accueil immédiat d'un autre enfant au respect des conditions acceptées à l'occasion de l'accueil antérieur) (p. 1486) ;

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (prévoit que l'employeur ne peut adresser une lettre de licenciement à l'assistante maternelle qu'après l'avoir convoquée par écrit à un entretien au cours duquel il lui indique le motif pour lequel il ne lui confie plus d'enfant) (p. 1486) : adopté (p. 1487) ;

- *favorable* à l'amendement n° 48 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que l'employeur ne peut adresser une lettre de licenciement à l'assistante maternelle qu'après l'avoir convoquée par écrit à un entretien au cours duquel il lui indique le motif pour lequel il ne lui confie plus d'enfant) (p. 1487) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 47 de Mme Muguette Jacquaint (porte à six mois consécutifs la période à l'issue de laquelle l'employeur qui n'a pas confié d'enfant à une assistante maternelle à titre permanent est tenu de lui adresser une lettre de licenciement) (p. 1487).

Après l'article 14 *(droit d'expression) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (étend aux assistantes maternelles employées par des personnes morales de droit privé le bénéfice du droit d'expression reconnu aux salariés par le code du travail) (p. 1487) : adopté (p. 1488) ;

- *favorable* à l'amendement n° 49 de Mme Muguette Jacquaint (étend aux assistantes maternelles employées par des personnes morales de droit privé le bénéfice du droit d'expression reconnu aux salariés par le code du travail) (p. 1488).

Article 15 *(art. L. 773-17 du code du travail : formation des assistantes maternelles à titre permanent) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (prévoit que les 120 heures de formation obligatoire des assistantes maternelles agréées pour l'accueil à titre permanent doivent être suivies dans les deux années suivant le premier contrat de travail après l'agrément) : adopté (p. 1488) ;

- *favorable* à l'amendement n° 60 de M. Jean-Yves Chamard (rédactionnel) (p. 1488).

Article 16 *(art. L. 123-5 du code de la famille et de l'aide sociale : dispositions applicables aux assistantes maternelles employées par des personnes morales de droit public) :*

- *ses observations* (p. 1488) ;

Assistantes maternelles agréées : indemnité d'entretien : régime fiscal (p. 1488).

Article 17 *(régime transitoire des assistantes maternelles à titre non permanent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 1489) ;

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (oblige les assistantes maternelles agréées, avant l'entrée en vigueur de la présente loi, pour un accueil à titre non permanent à suivre une durée minimale de formation si elles souhaitent obtenir un nouvel agrément) : adopté (p. 1489).

Article 18 *(régime transitoire des assistantes maternelles à titre permanent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 53 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 1489) ;

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (dispense les assistantes maternelles agréées, avant l'entrée en vigueur de la présente loi, pour un accueil à titre permanent de l'obligation de formation préalable au renouvellement de leur agrément si elles justifient de plus de cinq ans d'expérience professionnelle) (p. 1489) : adopté (p. 1490).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Assemblée nationale : texte adopté en première lecture (p. 2611).

Assistantes maternelles agréées : statut :
- accueil permanent (p. 2611) ;
- agrément : régime (p. 2611) ;
- code du travail : droit d'expression des salariés et régime des congés (p. 2611) ;
- formation : obligation, financement et régime transitoire (p. 2611) ;
- reconnaissance professionnelle (p. 2611).

Enfants : modes de garde (p. 2611).

Prestations familiales : aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (A.F.E.A.M.A.) (p. 2611).

Sénat : texte adopté en deuxième lecture (p. 2611).

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 1er *(principe de l'agrément préalable : article 123-1 du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de Mme Muguette Jacquaint (institue une formation initiale d'une durée de quarante heures préalablement à la délivrance de l'agrément) (p. 2616) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de Mme Muguette Jacquaint (fixe à six mois le délai de notification des décisions d'agrément ; impose la motivation écrite du refus d'agrément ; prévoit un régime de refus implicite d'agrément ; subordonne l'agrément à un contrôle médical, une enquête sociale et une formation initiale) (p. 2617) ;

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture : impose de motiver tout refus d'agrément) : adopté (p. 2617).

Article 3 *(contrat d'accueil : article 123-3 du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture : supprime la notion d'accueil discontinu et assimile les journées d'internat scolaire ou dans un établissement d'éducation spéciale à des jours d'accueil au domicile de l'assistante maternelle pour la détermination du caractère continu ou intermittent de l'accueil) (p. 2617) : adopté (p. 2618).

Article 15 *(formation des assistantes maternelles à titre permanent : article L. 773-17 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture : ramène à deux ans la période consécutive à l'agrément pendant laquelle l'assistante maternelle agréée pour l'accueil à titre permanent doit suivre les 120 heures de formation obligatoires) : adopté (p. 2618).

Article 17 *(régime transitoire des assistantes maternelles à titre non permanent) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture : oblige les assistantes maternelles agréées avant l'entrée en vigueur de la présente loi pour un accueil à titre non permanent à suivre une durée minimale de formation si elles souhaitent obtenir un nouvel agrément) : adopté (p. 2618).

Article 18 *(régime transitoire des assistantes maternelles à titre permanent) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture : dispense les assistantes maternelles agréées avant l'entrée en vigueur de la présente loi pour un accueil à titre permanent de l'obligation de formation préalable au renouvellement de leur agrément si elles justifient de plus de cinq ans d'expérience professionnelle) : adopté (p. 2619).

Article 19 *(sortie du dispositif dérogatoire institué par la loi du 31 décembre 1991) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 2619).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [26 juin 1992] :

Assistantes maternelles agréées : statut :
- accueil permanent (p. 2892) ;
- agrément : régime (p. 2892) ;
- commission consultative paritaire départementale : création (p. 2892) ;
- formation (p. 2892) ;
- reconnaissance professionnelle (p. 2892).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 2892).

LEFORT (Jean-Claude)

Député du Val-de-Marne

(10e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Vice-président de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) [*J.O.* du 18 juin 1992] (p. 7981).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17284).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane (n° 3076) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17552).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à reconnaître le **droit à l'accompagnement** pour les **usagers des organismes paritaires** exerçant une **mission sociale ou de service public (n° 2576)** [19 février 1992].

Proposition de loi tendant à renforcer le **droit des riverains des aéroports** à **participer à la lutte contre le bruit (n° 2581)** [19 février 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Droit communautaire relatif au travail des enfants et au travail de nuit des femmes :** directive communautaire sur la durée du travail et le travail des jeunes ; aspect « ultra-libéral » du traité de Maastricht ; protection des

jeunes de moins de quinze ans et des autres salariés ; âge minimal au travail : seize ans : proposition française [17 juin 1992] (p. 2474, 2475, 2476).

- **Licenciements à Air France et sécurité des transports aériens :** catastrophe d'Amsterdam ; sécurité des transports aériens ; déréglementation ; ouverture du ciel français à toutes les compagnies étrangères ; situation d'Air France ; crise du transport aérien ; licenciements dans toutes les grandes compagnies ; réglementation française relative à la sécurité [7 octobre 1992] (p. 3416, 3417).

à un ministre :

- **Industrie** [25 juin 1992].

Energie : Superphénix : redémarrage (p. 2803).

Entreprises : S.N.F.A. : site d'Ivry (p. 2803).

orales sans débat :

- **n° 549,** posée le 21 avril 1992 : **politique extérieure (Turquie)** (p. 595, 596). Appelée le 24 avril 1992 : génocide arménien : reconnaissance par la France : perspectives ; républiques d'Arménie et de Turquie : rapprochement : souci de la France ; archives ottomanes : ouverture aux historiens (p. 707, 708).

- **n° 594,** posée le 9 juin 1992 : **logement (logement social : Paris)** (p. 2147). Appelée le 12 juin 1992 : familles sans abri campant sur l'esplanade du château de Vincennes ; relogement à Paris ou en banlieue parisienne : perspectives ; prêts locatifs aidés (P.L.A.) : augmentation ; logements vacants à Paris : recensement (p. 2277, 2278, 2279).

- **n° 602,** posée le 16 juin 1992 : **emploi (politique et réglementation)** (p. 2461). Appelée le 26 juin 1992 : chômage : progression et indemnisation ; financement de l'U.N.E.D.I.C. : responsabilité des partenaires sociaux ; travailleurs de plus de cinquante-cinq ans licenciés : doublement de la contribution patronale (p. 2884, 2885).

- **n° 644,** posée le 24 novembre 1992 : **sports (manifestations sportives : Corse)** (p. 5997). Appelée le 27 novembre 1992 : Bastia : accident mortel du stade de Furiani ; indemnisation des familles et des victimes ; construction d'un nouveau stade (p. 6137, 6138).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).**

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [21 janvier 1992] :

Communautés européennes : convention de Schengen : application et évaluation (p. 65).

Coopération et développement (p. 65).

Droit d'asile : conditions d'exercice (p. 65, 66).

Droits de l'homme et libertés publiques : commission nationale consultative des droits de l'homme : avis (p. 65).

Refus d'admission à la frontière : zone internationale ou de transit : statut (p. 66).

Transports : transporteurs aériens : responsabilités et sanctions (p. 65, 66).

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Communautés européennes : principes fondamentaux : citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 958, 959).

Europe :

- confédération européenne et autres alternatives à l'Union (p. 959) ;
- Europe libérale : intégration dans le « capitalisme mondial » (p. 959) ;
- Europe sociale (p. 959).

Indépendance et souveraineté : indépendance et identité nationales : « dissolution » dans l'Europe (p. 960).

traités et conventions : Traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 959).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 29 de M. Alain Lamassoure et 61 de M. Pierre Mazeaud (suppriment du préambule de la Constitution le 2e alinéa relatif à la communauté formée par la République française et les peuples d'outre-mer) (p. 1016).

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne »)* :

- *défavorable* (p. 1067) ;

Constitution : souveraineté : transferts et abandons (p. 1067).

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *favorable* aux amendements identiques n°s 2 corrigé de M. Pierre-André Wiltzer, 52 de M. Pierre Mazeaud, 53 de M. Pierre Pasquini et 84 de M. Jean-Louis Masson (de suppression) (p. 1101) ;

Communautés européennes : citoyenneté européenne : participation des ressortissants des Etats membres aux élections municipales (p. 1101).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Affaires étrangères : Danemark : traité de Maastricht : rejet par référendum : conséquences et réunion d'Oslo (p. 2567).

Europe :

- confédération européenne et autres alternatives à l'Union (p. 2568) ;
- Europe des nations (p. 2568) ;
- Europe libérale : intégration dans le « capitalisme mondial » (p. 2568) ;
- Europe sociale (p. 2567, 2568).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 2567).

- **Projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [16 juin 1992] :

Soutient la question préalable opposée par : *Lajoinie (André)* (p. 2391) : rejetée au scrutin public (p. 2393).

Principaux thèmes développés :

Administration :

- déconcentration (p. 2391) ;
- service public de l'équipement (p. 2391, 2392).

Communautés européennes : accords de Maastricht (p. 2391, 2392).

Directions départementales de l'équipement (D.D.E.) : personnel : statut et rémunération (p. 2392).

Premier ministre : circulaire (p. 2391).

- **Proposition de loi tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 78-663 du 19 juillet 1976 et à créer la commission départementale d'agrément des carrières (n° 1390).**

Première lecture :

Discussion des articles [29 juin 1992] :

Article 1er *(assujettissement des carrières à la législation sur les installations classées) :*

- *son* amendement n° 10 (supprime le régime d'exception prévu pour les permis d'exploitation de carrières visés par l'article 109 du code minier relatif aux substances rares) (p. 2958) : adopté (p. 2959).

Article 3 *(commission départementale et schéma départemental des carrières) :*

Article 16-1 de la loi du 19 juillet 1976 :

- *son* amendement n° 11 (renforce la représentation des associations au sein de la commission d'agrément des carrières) : rejeté (p. 2960) ;
- *son* amendement n° 12 (dispose que la commission départementale ne peut examiner une demande d'autorisation de carrière qu'après avis conforme rendu à la majorité des trois cinquièmes par le conseil municipal de la ou des communes concernées) (p. 2960) : rejeté (p. 2961).

Article 16-2 de la loi du 19 juillet 1976 :

- *son* amendement n° 13 (précise le mode d'élaboration du schéma départemental des carrières, soumet ce schéma à une enquête publique ainsi qu'à l'avis du conseil général et de la chambre d'agriculture et définit les zones où les carrières sont en tout état de cause interdites) : rejeté (p. 2961).

Après l'article 3 :

- *son* amendement n° 16 (dispose qu'une autorisation ne peut être accordée à un exploitant qui n'a pas remis en état les lieux de son ancienne exploitation ou pris les dispositions nécessaires à cette remise en état) : adopté (p. 2962).

Article 4 *(remise en état des lieux) :*

- *son* amendement n° 14 (de suppression) : adopté (p. 2963).

Article 5 *(délai de recours) :*

- *son* amendement n° 15 (de suppression) (p. 2963) : rejeté (p. 2964).

Article 16 *(art. 130 du code minier : coordination) :*

- *son* amendement n° 17 (soumet l'exploitation des haldes et des terrils au régime des installations classées) (p. 2967) : adopté (p. 2968).

Explications de vote :

Assemblée nationale : commission des lois : modification de la proposition de loi : réduction du rôle des élus locaux (p. 2969, 2970).

Environnement : impératifs économiques et protection de l'environnement : conciliation (p. 2969).

Vote contre du groupe communiste (p. 2970).

- Proposition de loi organique modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur le prélèvement sur les recettes de l'Etat opéré au profit des Communautés européennes (n° 2678).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Communautés européennes : budget : élaboration et contrôle : déficit démocratique (p. 2977).

Europe : Europe des nations : alternative au traité de Maastricht et à l'Union européenne (p. 2977).

Finances publiques : politique budgétaire : autonomie de la France : disparition (p. 2976).

Parlement français :

- budget communautaire : information, débat, vote et contrôle du Parlement français (p. 2976, 2977) ;
- participation de la France au budget des Communautés : vote : compétence liée (p. 2976).

Prélèvement sur recettes au profit des Communautés européennes : principe, montant et plafonnement (p. 2976).

Traités et conventions : traité de Maastricht : généralités et dispositions relatives au budget des Communautés (p. 2976, 2977).

Discussion des articles [29 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 3 (propose que le Parlement discute durant la session de printemps d'un projet de loi d'orientation budgétaire indiquant les principales options du prochain projet de loi de finances) : rejeté (p. 2979) ;
- *son* amendement n° 4 (propose qu'une loi de finances rectificative discutée par le Parlement à la session de printemps fixe le plafond du prélèvement sur recettes qui pourra être opéré l'année suivante au profit du budget des Communautés européennes) (p. 2979) : rejeté (p. 2982).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité :

- corruption : généralités (p. 3641) ;
- corruption : Mafia (p. 3641).

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3640).

Gouvernement : ministère de la justice : instauration d'un service de lutte contre la corruption (p. 3641).

Marchés publics : règles : transparence (p. 3641).

Parlement : commissions d'enquête et de contrôle : demande du groupe communiste relative à la constitution d'une commission d'enquête sur la Mafia (p. 3641).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3640).

Discussion des articles [15 et 16 octobre 1992] :

Avant l'article 8 :

- *son* amendement n° 450 (crée une commission de contrôle « pluraliste et représentative » constituée à l'initiative des partis politiques et chargée de recueillir et de publier les informations financières que ces partis sont tenus de fournir) : rejeté (p. 3735).

Article 8 *(art. L. 52-8 et L. 52-12 du code électoral : interdiction des dons des personnes morales aux candidats) :*

- *ses observations* (p. 3735) ;

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3735).

Entreprises : dons aux partis politiques (p. 3735).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3735).

Vie publique : transparence et pluralisme (p. 3735).

Après l'article 8 :

- *son* amendement n° 126 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (diminue le plafond des dépenses autorisées de 500 000 F à 400 000 F dans les circonscriptions dont la population est supérieure à 80 000 habitants et de 400 000 F à 300 000 F dans celles où la population est inférieure à 80 000 habitants) (p. 3757) : devenu sans objet (p. 3759).

Après l'article 16 :

- *son* amendement n° 135 soutenu par M. Louis Pierna (fait obligation aux ministères et établissements publics nationaux de prévoir l'achat d'espaces dans la presse écrite en ayant le souci du pluralisme) (p. 3832) : rejeté (p. 3833).

Après l'article 18 :

- *soutient* l'amendement n° 129 de M. Jacques Brunhes (crée une commission nationale chargée d'établir un rapport annuel indiquant au Parlement le montant des ressources publicitaires des journaux) (p. 3837) : rejeté (p. 3838) ;

Presse d'opinion : avenir (p. 3838) ;

Article 24 *(art. 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition de la commission nationale d'équipement commercial ; recours contre les décisions de la commission) :*

- *son* amendement n° 131 soutenu par M. Louis Pierna (de suppression) : vote réservé (p. 3866) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [16 octobre 1992] (p. 3922).

Article 29 *(exceptions au régime des délégations) :*

- *favorable* (p. 3881) ;

Administration : délégations de service public :

- concurrence européenne (p. 3881) ;
- entreprises nationales : E.D.F. : monopole (p. 3881).

Marchés publics : concurrence (p. 3881).

Article 36 *(art. 1er, 2 et 7 de la loi du 3 janvier 1991 : compétence de la mission interministérielle d'enquête) :*

- *son* amendement n° 132 soutenu par M. Louis Pierna (exclut de la compétence de la mission interministérielle d'enquête les établissements publics à caractère industriel et commercial) : rejeté (p. 3893).

Explications de vote :

Collectivités locales : élus locaux : honnêteté et dévouement (p. 3925).

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3924).

Entreprises :

- entreprises publiques : subventions et budgets (p. 3925) ;
- relations avec les pouvoirs publics et les partis politiques (p. 3924).

Marchés publics : règles, transparence (p. 3925).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3924).

Publicité : réglementation (p. 3925).

Abstention du groupe communiste (p. 3924).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 décembre 1992] :

Administration : services publics et concessions de services publics (p. 7238).

Délinquance et criminalité :

- corruption : généralités (p. 7237) ;
- corruption : Mafia (p. 7238).

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 7238).

Entreprises : relations avec les pouvoirs publics et les partis politiques (p. 7238).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 7238).

Discussion des articles [15, 17 et 18 décembre 1992] :

Après l'article 8 A :

- *son* amendement n° 116 (prévoit la publication intégrale des comptes de campagne par la Commission nationale des comptes de campagne) (p. 7245) : rejeté (p. 7246).

Article 8 supprimé par le Sénat *(plafonnement des dons aux candidats) :*

- *son* amendement n° 115 (reprend l'interdiction des dons des personnes morales aux candidats qui figurait dans le projet de loi) (p. 7246) : rejeté au scrutin public (p. 7247) ;

Elections et référendums : campagnes électorales : financement (p. 7246, 7247).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de la commission (admet les dons de ressortissants de la C.E.E. pour les élections auxquelles ils peuvent participer) (p. 7252) ;
- *son* amendement n° 118 (astreint les personnes morales en position d'effectuer un don à consulter le comité d'entreprise ou les délégués du personnel) : rejeté (p. 7252).

Article 27 supprimé par le Sénat *(appel public de candidatures) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 56 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat en substituant à l'obligation d'appel public de candidatures celle d'une « procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes ») (p. 7439) ;
- *son* sous-amendement n° 191 (introduit la notion de « procédure d'information » à la place de celle de « procédure de publicité ») à l'amendement n° 56 de la commission (p. 7439) : vote réservé (p. 7440) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *son* sous-amendement n° 230 (prévoit que la nouvelle durée contractuelle est établie obligatoirement selon les critères initiaux) à l'amendement n° 58 de la commission (rétablit la possibilité de proroger les délégations pour des motifs d'intérêt général ; précise que la prorogation pour travaux imprévus ne peut intervenir qu'une seule fois et à condition que la délégation soit parvenue à la moitié de sa durée ; limite la durée de celle-ci au tiers de la durée intiale) (p. 7444) : devenu sans objet (p. 7445).

Après l'article 39 :

- *son* amendement n° 210 (fait référence à la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 en matière de priorité de relogement des personnes évincées) : retiré (p. 7453) ;
- *son* amendement n° 211 (précise les cas d'infractions en matière de relogement des occupants à la suite d'une démolition) : vote réservé (p. 7455) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;
- *son* amendement n° 192 (interdit, sauf en cas de force majeure, au propriétaire qui a acquis un immeuble occupé, d'invoquer la vente du logement pendant les dix ans suivant son achat, pour refuser de renouveler le bail) : vote réservé (p. 7455) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Seconde délibération [18 décembre 1992] :

Article 36 *(art. 1er, 2 et 7 de la loi du 3 janvier 1991 : compétence de la mission interministérielle d'enquête) :*

- *son* sous-amendement n° 12 (exclut de la compétence de la mission interministérielle d'enquête les établissements publics à caractère industriel et commercial) à l'amendement n° 11 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7501).

Explications de vote :

Administration : services publics et concessions de services publics (p. 7502).

Elections et référendums : listes électorales (p. 7502).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 7502).

Publicité : transparence du marché et de l'espace publicitaire (p. 7502).

Abstention du groupe communiste (p. 7502).

- Proposition de loi organique relative à la déclaration du patrimoine des parlementaires (n° 2370).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [19 octobre 1992] :

Après l'article unique :

- *son* amendement n° 2 (abaisse à 60 et 80 MF les plafonds de dépenses électorales prévus pour les élections présidentielles) : retiré (p. 3965).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [22 octobre 1992] :

Article 36 *(évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :*

Contribution française : montant, solde et « juste retour » (p. 4138).

Coopération et développement (p. 4139).

Cour de justice européenne (p. 4139).

Débat et vote : intérêt et limites (p. 4138, 4139).

Dépenses communautaires et « paquet Delors II » (p. 4138).

Maastricht : référendum français (p. 4138).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : conception de l'Europe (p. 4139).

Politique agricole commune (p. 4139).

Deuxième partie :

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [3 novembre 1992] :

Europe : Maastricht : union politique, économique et monétaire : mise en œuvre (p. 4679).

Institutions communautaires : déficit démocratique (p. 4679).

Ministère : crédits : contribution française : montant, évolution, répartition (p. 4679).

Strasbourg : capitale européenne (p. 4679).

Equipement, logement et transports : Transports aériens et météorologie. - Budget annexe de l'aviation civile. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Aéroports :
- Le Bourget (p. 4917) ;
- Orly (p. 4917).

Départements : Val-de-Marne (p. 4917).

Environnement : nuisances occasionnées aux riverains des aéroports : taxe d'aide aux riverains (p. 4917).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Chômage :
- Assedic : allocations : retards de versements (p. 4949) ;
- U.N.E.D.I.C. : financement (p. 4949) ;

Entreprises : aides à l'embauche : contrôle (p. 4960).

Défense. - *Questions* [9 novembre 1992] :

Industries d'armement : ventes d'armes : limitation : perspectives (p. 5077).

Education nationale et culture. - Enseignement supérieur. *Questions* [10 novembre 1992] :

Cycles universitaires : filière courte professionnalisée : institut universitaire de technologie (I.U.T.) de Vitry : financement (p. 5163).

Enseignants : formation : instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) : allocations de prérecrutement (p. 5162).

Industrie et commerce extérieur. - *Questions* [16 novembre 1992] :

Communes : Vitry-sur-Seine (p. 5467).

Energie : E.D.F. : politique tarifaire ; instauration d'une nouvelle centrale à Vitry-sur-Seine (p. 5467).

- **Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les tentatives de pénétration de la Mafia italienne en France (n° 2740) et proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête pour faire la clarté sur l'implantation de la Mafia en France et la recherche de moyens nouveaux pour la combattre ainsi que sur les facilités que peut apporter à cette pénétration l'abolition des frontières dans le cadre du processus de Maastricht (n° 2752).**

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [23 octobre 1992] :

Assemblée nationale : propositions de résolution de M. André Lajoinie et de M. François d'Aubert : objectifs, contenus et intérêt (p. 4223, 4224).

Communautés européennes : libre circulation des biens, des personnes et des capitaux : avantages pour la Mafia (p. 4223, 4224).

Drogue : trafic : rôle de la Mafia (p. 4224).

Mafia :
- activités en Europe et ramifications en France (p. 4223, 4224) ;
- France : Sud-est : implantation (p. 4224) ;
- puissance financière (blanchiment d'argent sale) (p. 4223, 4224) ;
- répression : moyens juridiques et policiers en France et en Europe : coordination (p. 4224).

- **Propositions de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale : pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution (nos 2933, 2981, 2988) ; pour l'examen des projets d'actes communautaires (n° 3000).**

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 novembre 1992] :

Assemblée nationale : contrôle des propositions d'actes communautaires :
- délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes : compétences actuelles et renforcement (p. 5700) ;
- propositions de résolution relatives aux propositions et actes communautaires : information des députés, examen par les commissions permanentes et mode d'adoption (p. 5700, 5701).

Communauté européenne : institutions communautaires : déficit démocratique, inflation normative et dérive technocratique (p. 5700).

Constitution : article 88-4 : portée et conséquences (p. 5700).

Parlement : rôle : restauration (p. 5700).

Résolution : définition juridique (p. 5700).

Discussion de l'article unique [18 novembre 1992] :

Article unique *(application de l'article 88 alinéa 4 de la Constitution : résolutions portant sur les propositions d'actes communautaires) :*

- *son* amendement n° 2 (dispose que, lorsqu'une proposition de résolution est inscrite à l'ordre du jour, elle est discutée dans le délai d'un mois, en session ou hors session) (p. 5707) : retiré (p. 5708) ;

- *son* amendement n° 3 rectifié (dispose que, lorsqu'elle est demandée par un président de groupe, l'inscription à l'ordre du jour complémentaire est de droit) : adopté (p. 5710).

- **Projet de loi relatif aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° 2992).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [27 novembre 1992] :

Communautés européennes :
- directives européennes (p. 6173, 6174) ;
- entreprises : concurrence (p. 6174) ;
- G.A.T.T. : négociations (p. 6174) ;
- traité de Maastricht : conséquences (p. 6174).

Emploi : situation et évolution : perspectives (p. 6174).

France : intérêt national : solidarité nationale (p. 6174).

Secteur public : entreprises publiques : concurrence avec le secteur privé (p. 6173, 6174).

Explications de vote :

Communautés européennes : G.A.T.T. : négociations (p. 6179, 6180).

Emploi : situation et évolution : perspectives (p. 6179).

France : intérêt national : solidarité nationale (p. 6179).

Secteur public : entreprises publiques : remise en cause des nationalisations (p. 6178, 6179, 6180).

Vote contre du groupe communiste (p. 6178, 6179, 6180).

- **Projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 décembre 1992] :

Assurance chômage :
- accord entre les partenaires sociaux du 18 juillet 1992 (p. 6731, 6732) ;
- déficit (p. 6732).

Chômage : niveau, causes et conséquences (p. 6731, 6732).

Finances publiques : deniers publics : contrôle (p. 6732).

Revenus : revenus financiers et salariaux : évolution comparée (p. 6731).

Travail :
- durée et partage (p. 6731) ;
- licenciements économiques : plan de reclassement (p. 6732).

Travail à temps partiel : incitation :
- cotisations sociales : abattement pour embauche ou transformation d'emploi (p. 6732) ;
- généralités (p. 6731).

Discussion des articles [8 décembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 34 soutenu par M. Louis Pierna (ramène à trente-cinq heures sans perte de rémunération la durée hebdomadaire légale du travail) : rejeté (p. 6750) ;

- *son* amendement n° 65 soutenu par M. Louis Pierna (supprime l'instauration du travail à temps partiel à l'initiative du chef d'entreprise) (p. 6750) : rejeté (p. 6751) ;

- *son* amendement n° 37 (de conséquence) : rejeté (p. 6751) ;

- *son* amendement n° 35 soutenu par M. Louis Pierna (dispose que les horaires à temps partiel ne peuvent être inférieurs à la moitié de la durée légale ou conventionnelle du travail) (p. 6750) : rejeté (p. 6751) ;

- *son* amendement n° 36 soutenu par M. Louis Pierna (soumet l'instauration du travail à temps partiel à l'accord du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel) : rejeté (p. 6751) ;

- *son* amendement n° 38 soutenu par M. Louis Pierna (précise que les droits conventionnellement reconnus aux salariés employés à temps partiel sont plus favorables que ceux reconnus par la loi) : rejeté (p. 6751).

Article 1er *(art. L. 212-4-3 du code du travail : régimes légal et conventionnel des heures complémentaires) :*

- *son* amendement n° 39 (dispose que le contrat de travail d'un salarié à temps partiel qui ne mentionne pas de durée du travail est réputé conclu pour une durée à temps plein) : rejeté (p. 6572) ;

- *son* amendement n° 40 (dispose que le contrat de travail d'un salarié à temps partiel qui ne mentionne pas la durée et la répartition du temps de travail est réputé conclu pour une durée à temps plein) : rejeté (p. 6572) ;

- *son* amendement n° 41 (dispose que la durée quotidienne du travail effectif d'un salarié à temps partiel ne peut être interrompue pour une durée supérieure à une heure) : rejeté (p. 6572) ;

- *son* amendement n° 42 (supprime la possibilité de déroger par un quelconque accord collectif au plafond légal d'heures complémentaires effectuées par un salarié à temps partiel) (p. 6753) : rejeté (p. 6754) ;

- *son* amendement n° 43 (supprime la possibilité de décider par accord collectif d'une répartition des heures complémentaires sur l'année et d'un délai de notification au salarié des changements dans la répartition de la durée du travail inférieur à sept jours) : rejeté (p. 6754) ;

- *son* amendement n° 44 (impose de modifier la durée du travail mentionnée au contrat de travail en cas de recours prolongé aux heures complémentaires) : rejeté (p. 6755) ;

- *son* amendement n° 45 (modifie le plafond des heures complémentaires prises en compte pour le calcul du salaire du travailleur à temps partiel en congé de formation) (p. 6755) : rejeté (p. 6756).

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 51 (prévoit de prendre en compte les salariés à temps partiel pour calculer l'effectif de l'entreprise au regard des règles de représentation du personnel et d'exercice des droits syndicaux) : rejeté (p. 6756).

Article 2 *(dispositions transitoires applicables aux contrats de travail à temps partiel conclus avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi) :*

- *son* amendement n° 46 soutenu par M. Louis Pierna (de suppression) : rejeté (p. 6756).

Article 3 *(chapitre II bis du titre II du livre III du code du travail : abattement de cotisations sociales applicable aux contrats à durée indéterminée à temps partiel) :*

- *son* amendement n° 47 soutenu par M. Louis Pierna (de suppression) : rejeté (p. 6758).

Article 4 *(entrée en vigueur des dispositions relatives à l'abattement de cotisations sociales) :*

- *son* amendement n° 48 (de suppression) : rejeté (p. 6761).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 52 (impose à l'employeur de fournir au juge les éléments justificatifs des horaires pratiqués par le salarié en cas de litige sur l'existence ou le nombre d'heures de travail effectuées, prévoit que le doute subsistant profite au salarié) : adopté après modifications (p. 6762).

Article 5 *(art. L. 322-4 du code du travail : fusion des préretraites à mi-temps et des préretraites progressives) :*

- *son* amendement n° 53 (supprime la création du dispositif de convention de préretraite progressive) : rejeté (p. 6763).

Article 6 *(art. L. 351-2 du code du travail : fusion des allocations d'assurance chômage) :*

- *son* amendement n° 49 (de suppression) : rejeté (p. 6764).

Article 7 *(art. L. 351-3 du code du travail : conditions d'attribution de l'allocation d'assurance chômage) :*

- *son* amendement n° 50 (de suppression) : rejeté (p. 6765).

Article 8 *(art. L. 351-3-1 du code du travail : calcul des contributions sur une base forfaitaire) :*

- *son* amendement n° 54 (supprime le paragraphe II qui supprime, à compter du 1er janvier 1993, la mention des contributions forfaitaires à la charge de l'employeur comme sources de financement de l'allocation d'assurance chômage) (p. 6765) : adopté (p. 6766).

Après l'article 8 :

- *son* amendement n° 55 soutenu par M. Louis Pierna (prévoit que le juge ordonne d'office le paiement de la contribution Delalande lorsqu'il considère qu'aucune faute grave ou lourde n'a été commise par le salarié licencié âgé de plus de cinquante-cinq ans) : retiré (p. 6766).

Article 10 *bis* *(art. L. 321-13 du code du travail : exonération de la contribution Delalande) :*

- *son* amendement n° 56 (de suppression) soutenu par M. Louis Pierna : rejeté (p. 6767).

Article 13 *(art. 52 de la loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 : prorogation du dispositif d'exonération de charges sociales pour l'embauche d'un jeune sans qualification « Exo-jeunes ») :*

- *son* amendement n° 57 (de suppression) soutenu par M. Louis Pierna : rejeté (p. 6769).

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 64 (fixe les conditions dans lesquelles les accords ou conventions collectifs de travail et leurs avenants peuvent être valablement conclus) : rejeté (p. 6774) ;

- *favorable* à l'amendement n° 31 rectifié du Gouvernement (autorise la création par une convention ou un accord professionnel d'une contribution unique des employeurs occupant des intermittents du spectacle affectée au développement de la formation professionnelle) (p. 6776) ;

- *son* amendement n° 66 (prévoit que les usagers des organismes paritaires exerçant une mission de service public peuvent être accompagnés par une personne de leur choix afin de faciliter leurs démarches auprès de ces organismes) (p. 6777) : rejeté (p. 6778).

- Projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Bâtiment et travaux publics : construction : insonorisation : caractéristiques (p. 7140, 7141).

Bruit :
- contrôle et surveillance : compétences (p. 7140) ;
- prévention (p. 7140) ;
- riverains : respect et indemnisation (p. 7140, 7141).

Communes : Orly et communes avoisinantes : nuisances dues au trafic aérien (p. 7141).

Transports :
- transports aériens : bruit causé par les aéronefs : redevance d'atténuation des nuisances phoniques (p. 7141) ;
- transports aériens : bruit causé par les hélicoptères (p. 7140) ;
- transports terrestres : bilan des nuisances sonores ; « points noirs » (p. 7140, 7141).

Travail : conditions de travail : bruit (p. 7140).

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Avant l'article 2 :

- *son* amendement n° 13 (institue, en matière d'isolation phonique, un seuil de 55 décibels dans tous locaux d'habitation, d'enseignement, de travail et dans les établissements de santé) (p. 7150) : rejeté (p. 7151).

Article 5 *(dérogations) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de la commission (précise que les dérogations prévues dans les cas de missions de défense nationale n'impliquent pas que les dispositions du chapitre Ier se substituent aux dispositions plus protectrices contenues dans les codes de l'aviation civile, de la route ou du travail) (p. 7151).

Article 6 *(prescriptions applicables aux activités bruyantes) :*

- *son* amendement n° 14 (ajoute les activités exercées dans les entreprises) : adopté (p. 7152) ;

- *son* amendement n° 15 (fixe un délai de trois ans de mise en conformité) : retiré (p. 7152) ;

Transports : transports aériens : hélicoptères : bruit (p. 7153) ;

- *son* amendement n° 16 (limite les conditions de vol des hélicoptères en zone urbaine à l'exception des vols d'urgence pour des raisons sanitaires ou d'ordre public ainsi que les vols justifiés par les visites d'Etat ; prévoit des dérogations en concertation avec les collectivités territoriales intéressées) : devenu sans objet (p. 7153).

Après l'article 7 *bis* :

- *son* amendement n° 17 (prévoit, dans les aéroports situés à proximité de zones urbanisées, l'interdiction d'atterrissage et de décollage des aéronefs de vingt-deux heures à six heures trente ; horaire porté de vingt et une heure à sept heures pour les aéronefs les plus bruyants) : retiré (p. 7154).

Avant l'article 10 :

- *son* amendement n° 18 (instaure une commission d'élus responsables de la création ou de l'extension d'infrastructure aéroportuaire) (p. 7154) : rejeté (p. 7155).

Article 13 B nouveau *(création d'un fonds spécial de réparation des dommages résultant des nuisances phoniques) :*

- *son* amendement n° 20 (de suppression) : adopté (p. 7158).

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 21 (prévoit une taxe d'atténuation des nuisances sonores au voisinage des héliports) : rejeté (p. 7161).

Après l'article 14 :

- *son* amendement n° 23 (instaure une commission d'atténuation des nuisances sonores générées par les activités aéroportuaires ; définit sa composition et sa compétence) : devenu sans objet (p. 7162).

Après l'article 15 :

- *son* amendement n° 22 (étend le bénéfice de la taxe à tout riverain ou collectivité riveraine d'aéroport exposée à un bruit de plus de 55 décibels) : retiré (p. 7163).

Explications de vote :

Bruit :
- plafond de 55 décibels (p. 7166) ;
- proximité des aéroports, routes et voies ferrées (p. 7166).

Abstention du groupe communiste (p. 7166).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Bruit :
- riverains : respect et indemnisation (p. 7628) ;
- seuil des nuisances phoniques : normes (p. 7628).

Communes :
- Bobigny : nuisances autoroutières (p. 7628) ;
- Drancy : nuisances autoroutières (p. 7628) ;
- Orly : nuisances dues au trafic aérien (p. 7628).

Transports :
- transports aériens : bruit causé par les aéronefs : redevance d'atténuation (p. 7628) ;
- transports aériens : bruit causé par les hélicoptères (p. 7628) ;
- transports terrestres : bilan des nuisances sonores : « points noirs » (p. 7628).

- Proposition de résolution renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3128).

Première lecture [16 décembre 1992] :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique :

Assemblée nationale : commission élue spécialement : mission et travaux : proposition d'amendement (p. 7324).

Droits de l'homme et libertés publiques : présomption d'innocence (p. 7325).

Haute Cour de justice :
- M. Laurent Fabius : absence de mise en accusation (p. 7324) ;
- réforme (p. 7324).

Justice : ministres et hommes politiques : soumission au droit commun (p. 7324).

Sénat : rapport de la commission *ad hoc* et proposition de résolution : contenu (p. 7324).

Vie, médecine et biologie : hémophiles : contamination par le virus H.I.V. : prévention (produits chauffés), responsabilités et sanctions (p. 7324).

Article unique *(renvoi de Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et de M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice) :*

Vote pour du groupe communiste (p. 7324).

LEFRANC (Bernard)

Député de l'Aisne

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

LE GARREC (Jean)

Député du Nord

(18e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Président de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532) [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6273).

Président de cette commission [*J.O.* du 13 mai 1992] (p. 6522).

Rapporteur pour avis de la proposition de loi organique de M. Edmond Alphandéry modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur le prélèvement sur les recettes de l'Etat opéré au profit des Communautés européennes (n° 2749) [15 juin 1992] (p. 2381).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant mise en œuvre par la République française de la directive du Conseil des Communautés européennes n° 91-680 C.E.E complétant le système commun de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant, en vue de la suppression des contrôles aux frontières, la directive n° 77-388 C.E.E. et de la directive n° 92-12 C.E.E. relative au régime général, à la détention, à la circulation et au contrôle des produits soumis à accise (n° 2682) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8441).

Président de cette commission [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698) [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8653).

Président de cette commission [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8774).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8880).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8880).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) [*J.O.* du 3 décembre 1992] (p. 16502).

Président de cette commission [*J.O.* du 10 décembre] (p. 16861).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056) [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17492).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17635).

DEPOTS

Proposition de loi organique modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour **instituer un contrôle du Parlement sur le prélèvement sur les recettes de l'Etat opéré au profit des Communautés européennes (n° 2749)** [29 mai 1992].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à la suite d'une **enquête demandée à la Cour des comptes** sur l'**informatisation de l'administration (n° 2785)** [11 juin 1992].

Proposition de loi tendant à **reconnaître le 16 juillet journée nationale de commémoration des persécutions et des crimes racistes, antisémites et xénophobes perpétrés par le régime de Vichy (n° 3071)** [25 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet **de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3218)** [21 décembre 1992].

QUESTIONS

à un ministre :

- Fonctionnaires et agents publics [4 juin 1992] :

Fonction publique : politique contractuelle : bilan et perspectives (p. 1928).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 mai 1992] :

Communautés européennes : institutions : « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 860).

Communautés européennes : politique monétaire :

- « convergence » économique des Etats membres : deuxième étape du « plan Delors » (p. 859, 860) ;
- monnaie unique et union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 859, 860).

Communautés européennes : principes fondamentaux :

- politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) (p. 859) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 859, 861).

Europe sociale (p. 859).

Parlement français : construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement (p. 860, 861).

Politique économique et monétaire : autonomie passée et future de la France (p. 859, 860).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Après l'article 88-2 de la Constitution :

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission des finances (dispose que le Gouvernement soumet au Parlement

français, dès leur présentation au Conseil des Communautés, les propositions de directives qui interviennent dans une des matières mentionnées à l'article 34 de la Constitution) (p. 1116) : retiré (p. 1120) ;

- *son* sous-amendement n° 95 (précise que les projets sont soumis pour avis aux instances compétentes de chaque assemblée et que celles-ci constituent en outre, en leur sein, une délégation chargée de suivre les travaux des Communautés) à l'amendement n° 93 de la commission (dispose que le Gouvernement soumet pour avis à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil des Communautés, les projets d'actes communautaires intervenant dans le domaine de la loi ; précise que chaque Assemblée émet son avis soit au sein d'une délégation constituée à cet effet soit en séance) (p. 1115) : retiré (p. 1120).

- Projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).

Première lecture :

Discussion des articles [3 juin 1992] :

Article 4 *(effets de la sortie) :*

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (dispose que les retraits ou rachats effectués avant l'expiration de la quatrième année entraînent l'imposition aux plus-values au taux de 25 p. 100) (p. 1909).

Après l'article 8 :

- *favorable* à l'amendement n° 37 de M. François Hollande (porte la provision pour investissement de 30 à 50 p. 100 du supplément de réserve spéciale de participation résultant d'accords dérogatoires nouveaux ou renouvelés) (p. 1913) ;

- *favorable* à l'amendement n° 38 de M. François Hollande (porte de 50 à 60 p. 100 le rapport au bénéfice servant de base au calcul de la réserve spéciale de participation) (p. 1913) ;

- *favorable* à l'amendement n° 39 de M. François Hollande (double les plafonds de l'abondement que les sociétés peuvent pratiquer pour les plans d'épargne entreprise de leurs salariés) (p. 1913).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 4 *(effets de la sortie) :*

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (réintroduit la taxation à 25 p. 100, supprimée par le Sénat, des gains réalisés sur le plan en cas de sortie dans les deux premières années) (p. 3240).

Demande une seconde délibération de l'article 2 (p. 3245).

Lecture definitive [8 juillet 1992] :

Rapporteur suppléant *Richard (Alain)* (p. 3334).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : amélioration du projet (p. 3334).

Banques et établissements financiers : promotion du plan d'épargne en action (p. 3334).

Entreprises : financement (p. 3334).

Plan d'épargne en actions : dispositif (p. 3334).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Assurance maladie maternité : aide médicale : réforme (p. 2097).

Chômage :
- Assedic : intermittents du spectacle (p. 2097) ;
- chômeurs de longue durée : entretien individuel (p. 2097) ;
- U.N.E.D.I.C : affiliation des groupements d'intérêt public (p. 2097).

Communes :
- Dunkerque (p. 2097) ;
- Lille (p. 2097).

Départements :
- coresponsabilité et partenariat avec l'Etat : réaffirmation (p. 2098) ;
- inégalités entre les départements (p. 2098).

Emploi :
- contrats de retour à l'emploi (C.R.E.) : réforme et aide de l'Etat aux employeurs (p. 2097) ;
- contrats emploi-solidarité (C.E.S.) : réforme et aide de l'Etat aux employeurs (p. 2097) ;
- embauche : travailleurs surqualifiés (p. 2097) ;
- insertion professionnelle et sociale (p. 2097) ;
- licenciements : travailleurs âgés (p. 2097).

Entreprises : rôle dans l'insertion (p. 2098).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2096, 2097).

Jeunes :
- « carrefour jeunes » (p. 2098) ;
- fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 2098) ;
- R.M.I. : attribution aux jeunes (p. 2098).

Logement et habitat : aides (p. 2098).

Lois : loi n° 91-1383 du 31 décembre 1991 renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irrégulier d'étrangers en France (p. 2097).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle :
- bénéficiaires et montant (p. 2097) ;
- sortie (p. 2097).

Revenu minimum d'insertion : insertion :
- actions d'insertion professionnelle (p. 2097) ;
- actions d'insertion sociale (p. 2097) ;
- commission nationale d'évaluation du R.M.I. (p. 2096) ;
- commissions locales et programmes locaux d'insertion (p. 2096, 2098) ;
- contrats de qualification : extension aux entreprises d'intérim social (p. 2097) ;
- entreprises intermédiaires (p. 2097) ;
- programme local d'insertion : prise en compte des plans locaux pour l'insertion économique (p. 2098).

- Rapport de la Cour des comptes au titre de l'année 1992 [24 juin 1992] :

Principaux thèmes développés :

Administration : informatisation des services centraux (p. 2726).

Assemblée nationale : commission des finances : relations avec la Cour des comptes : intérêt du rapport de la Cour pour les rapporteurs spéciaux (p. 2726).

Cour des comptes : rapport au titre de l'année 1992 (p. 2726).

Opinion publique : information (p. 2726).

- Proposition de loi organique modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur le prélèvement sur les recettes de l'Etat opéré au profit des Communautés européennes (n° 2678).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Communautés européennes : budget :
- élaboration et contrôle : déficit démocratique (p. 2973) ;
- perspectives à moyen terme : « paquet Delors II » (p. 2972).

Constitution : loi constitutionnelle n° 92-554 du 25 juin 1992 (p. 2974).

Parlement français :
- Assemblée nationale : propositions de loi organique de MM. Alphandéry et Le Garrec : contenu, inscription à l'ordre du jour et modification par la commission des lois (p. 2972, 2973) ;
- budget communautaire : information, débat, vote et contrôle du Parlement français (p. 2973, 2974) ;
- participation de la France au budget des Communautés : vote : compétence liée (p. 2973, 2974).

Prélèvement sur recettes au profit des Communautés européennes :
- principe, montant et plafonnement (p. 2972, 2973) ;
- rapport annuel au Parlement (p. 2974).

Discussion des articles [29 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de M. Jean-Claude Lefort (propose qu'une loi de finances rectificative discutée par le Parlement à la session de printemps fixe le plafond du prélèvement sur recettes qui pourra être opéré l'année suivante au profit du budget des Communautés européennes) (p. 2981) ;

Budget communautaire : propositions de loi organique : contrôle instauré : intérêt par rapport à l'article 88-4 de la Constitution (p. 2981).

Article 1er *(inscription du principe du prélèvement sur les recettes de l'Etat dans l'ordonnance du 2 janvier 1959) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 du Gouvernement (dispose que le Parlement « évalue » le montant de la contribution française au budget des Communautés et en autorise le versement) (p. 2982) ;
- *son* amendement n° 5 (précise que le Parlement « évalue » le montant du prélèvement sur recettes) : retiré (p. 2982).

Article 2 *(information du Parlement sur le budget des Communautés européennes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 rectifié du Gouvernement (dispose que le projet de loi de finances de l'année est accompagné d'un rapport qui justifie le montant de la « contribution » de l'Etat au budget des Communautés et supprime la transmission de l'intégralité des documents budgétaires communautaires aux commissions des finances de chaque assemblée) (p. 2983) ;
- *son* sous-amendement n° 9 rectifié (rétablit l'obligation de transmettre l'intégralité des documents budgétaires communautaires aux commissions parlementaires saisies au fond du projet de loi de finances) à l'amendement n° 8 rectifié du Gouvernement (p. 2983) : adopté (p. 2984).

- Projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 4 nouveau *(modalités d'application de la taxe départementale sur le revenu) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (reporte à 1993 l'entrée en vigueur de la taxe départementale sur le revenu, supprime le seuil de 500 F déclenchant les mécanismes de réduction temporaire des cotisations et affecte en totalité aux départements défavorisés la taxe sur les revenus soumis à prélèvement libératoire) (p. 3226) ;

Parlement : conditions de travail (p. 3226).

Observations sur le rappel au règlement de : *Thiémé (Fabien)* [22 octobre] (p. 4127).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Agriculture : aides et budget de l'agriculture (p. 3975).

Aménagement du territoire (p. 3975).

Communautés européennes :
- croissance : initiative coordonnée (p. 3976) ;
- système monétaire européen et monnaie unique (p. 3976).

Emploi : « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 3974, 3975).

Enseignement : allocation pour dépenses de scolarité et réduction d'impôt (p. 3975).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 3975) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 3975) ;
- dépenses prioritaires (p. 3975) ;
- prélèvements obligatoires (p. 3975).

Impôts locaux : taxe foncière sur les propriétés non bâties (p. 3975).

Impôt sur le revenu : réduction pour frais de scolarité (p. 3975).

Logement (p. 3975).

Marchés financiers (p. 3976).

Politique économique :
- croissance (p. 3975) ;
- environnement international (p. 3974, 3975, 3976) ;
- franc (p. 3976) ;
- taux d'intérêt (p. 3975, 3976).

Prévisions et projections économiques (p. 3975).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations (p. 3975).

Première partie :

Discussion des articles [21, 22 et 23 octobre 1992] :

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré) :*

- *favorable* (p. 4094, 4106, 4107) ;

Enseignement :
- bourses (p. 4094, 4106) ;
- réduction d'impôt : indexation (p. 4107).

Enseignement supérieur : réduction d'impôt (p. 4094, 4107).

Formation professionnelle : apprentissage (p. 4106) ;

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 51 de la commission et 78 de M. Germain Gengenwin (étendent le bénéfice de la réduction d'impôt aux familles ayant des enfants en apprentissage) (p. 4095) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 118 de M. Fabien Thiémé (exclut du bénéfice de la réduction d'impôt les contribuables acquittant un impôt supérieur à 60 000 F ou assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4103).

Après l'article 3 :

- *ses observations* sur les amendements n°s 86 de M. Edmond Alphandéry, 215 rectifié de M. Philippe Auberger et 260 rectifié de M. Léonce Deprez (instituent la déduction des déficits fonciers du revenu global à hauteur de 50 000 F) (p. 4108, 4109) ;

Logement locatif :
- loyers : non-paiement (p. 4109) ;
- parc : diminution (p. 4109).

Article 6 *(actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *ses observations* (p. 4118, 4119) ;

Impôt de solidarité sur la fortune : rejet de l'article (p. 4118, 4119).

Avant l'article 8 :

- *défavorable* à l'amendement n° 112 de M. François Grussenmeyer (institue une réduction de 75 p. 100 du droit de consommation, dans la limite de dix litres d'alcool pur par an, au profit des récoltants familiaux de fruits, bouilleurs de cru ne bénéficiant pas du « privilège des bouilleurs de cru ») (p. 4121) ;

Santé publique : alcoolisme (p. 4121).

Article 36 *(évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :*

Constitution : article 88-4 et loi organique (p. 4130).

Croissance : initiative communautaire (p. 4131).

Dépenses communautaires : efficacité et fraudes (p. 4130, 4131).

Parlements : français et des Etats membres (p. 4131).

Après l'article 9 (suite) :

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (soumet les capteurs photovoltaïques et les capteurs solaires thermiques au taux réduit de la T.V.A.) (p. 4165, 4166) : vote réservé (p. 4166) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 97 de M. Patrick Ollier (exonère totalement de droits de mutation à titre gratuit les biens professionnels agricoles d'une valeur totale inférieure à 800 000 F et à 50 p. 100 au-dessus de 800 000 F si l'héritier s'engage à utiliser ces biens pendant cinq ans à l'exercice de l'activité agricole) (p. 4170) ;

Agriculture : exploitations : transmission (p. 4170).

Après l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement n° 47 de M. Jean Tardito (institue un impôt au taux de 10 p. 100 sur l'achat de sociétés étrangères par des sociétés françaises) (p. 4176).

Après l'article 11 :

- *défavorable* à l'amendement n° 132 de M. Fabien Thiémé (institue la déductibilité du revenu imposable pour les intérêts des dépôts du livret A des caisses d'épargne et majore à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4180) ;

Logement : financement : livret A des caisses d'épargne (p. 4180).

Après l'article 23 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 72 de la commission (dispose que l'exonération de taxe professionnelle bénéficiant aux professionnels libéraux nouvellement installés concerne les douze mois suivant leur installation et non la seule année civile au cours de laquelle cette dernière a lieu) (p. 4271, 4272).

Après l'article 30 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 148 de M. Fabien Thiémé (institue une taxe égale à 4 p. 100 des plus-values réalisées par les mouvements de capitaux à court terme n'ayant pas de contrepartie physique) (p. 4278) ;

Communautés européennes (p. 4278).

Article 34 *(relèvement de la taxe de sûreté et de sécurité) :*

- *favorable* aux amendements identiques n°s 73 de la commission et 3 de M. Michel Inchauspé (de suppression) (p. 4280).

Article 4 précédemment réservé *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif) :*

- *favorable* à l'amendement n° 53 rectifié de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article, ramenant à 15 p. 100 les taux de la réduction d'impôt et de la déduction forfaitaire, portant à respectivement 400 000 F et 800 000 F les plafonds d'investissement, réduisant de neuf ans à six ans la durée de l'engagement de location et instituant la déductibilité des primes d'assurance-loyer à hauteur de 5 p. 100 des revenus locatifs) (p. 4283 4284) ;

Logement social et livret A des caisses d'épargne (p. 4283).

Article 26 précédemment réservé *(hausse du droit de consommation sur les tabacs) :*

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 307 de M. Germain Gengenwin et 372 corrigé de Mme Marie Jacq (suppriment l'augmentation du droit de consommation sur les cigares) (p. 4297).

Explications de vote [23 octobre 1992] :

Assemblée nationale :

- députés (p. 4322) ;
- rapporteur général (p. 4322).

Partis et mouvements politiques : parti socialiste : dialogue avec le Gouvernement (p. 4322).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 20 :

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (ramène de 4,8 p. 100 à 1 p. 100 le taux du droit d'enregistrement sur les cessions de parts ou de titres en capital des établissements de crédits mutualistes ou coopératifs) (p. 7004) : vote réservé (p. 7005) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

Assemblée nationale : président de la commission des finances : « Attila fiscal » (p. 7004).

Article 30 *quater* *(adaptation du droit spécifique sur les bières aux directives communautaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (soumet à des droits réduits les bières titrant moins de 2,8 degrés, celles émanant de brasseries indépendantes produisant moins de 200 000 hectolitres par an ainsi que d'autres boissons à faible degré d'alcool) (p. 7018, 7019) : vote réservé (p. 7019) ; adopté avec modifications : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 142 du Gouvernement (supprime le bénéfice du droit réduit pour les biens produits par les brasseries indépendantes) à l'amendement n° 38 de la commission (p. 77019).

Article 66 *(pérennisation du régime fiscal applicable à certains carburants d'origine agricole) :*

- *favorable* à l'amendement n° 143 de M. Jean-Marie Leduc (permet la création de groupements d'intérêt public en vue de la valorisation non alimentaire des productions agricoles et crée l'Agence nationale pour la valorisation des cultures énergétiques) (p. 7085).

Article 70 *bis* *(valeur locative des immobilisations lors des opérations de crédit-bail ou de location) :*

- *soutient* l'amendement n° 70 de M. Raymond Douyère (applique les dispositions de l'article aux contrats conclus depuis le 1er janvier 1991 et aux impositions dues au titre de 1992) ; rectifié (application aux impositions dues à partir de 1993) : vote réservé (p. 7088) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 72 *bis* *(extension du champ d'intervention des centres de gestion agréés et habilités) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 145 de M. Raymond Douyère (porte la limite du chiffre d'affaires à 60 p. 100 des plafonds retenus pour le bénéfice du régime simplifié d'imposition) à l'amendement n° 124 de M. Guy Bêche (autorise l'application des dispositions de l'article aux contribuables dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 p. 100 des plafonds retenus pour le bénéfice du régime simplifié d'imposition) (p. 7094) ;

Constitution : « cavaliers budgétaires » (p. 7094).

Article 83 *(actualisation du montant maximum de la taxe pour frais de chambres de métiers) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 146 du Gouvernement (porte de 514 F à 525 F le maximum du droit fixe pour frais de chambres de métiers) (p. 7100).

Article 87 *(création d'un fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété) :*

- *favorable* à l'amendement n° 43 de la commission (de suppression) (p. 7102) ;

Logement : logement social et accession à la propriété (p. 7102, 7103).

- Motion de censure déposée par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Jacques Barrot et 85 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution le 17 novembre 1992.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [23 novembre 1992] :

Agriculture : G.A.T.T. (p. 5887).

Chômage (p. 5887).

Communautés européennes :
- croissance : initiative coordonnée (p. 5888) ;
- solidarité entre les nations de la Communauté (p. 5887) ;
- système monétaire européen (p. 5887).

Education, formation professionnelle et apprentissage (p. 5888, 5889).

Entreprises : charges sociales et fiscales (p. 5888).

Finances publiques :
- comparaisons internationales (p. 5888) ;
- dépenses prioritaires (p. 5887) ;
- recettes : allégements fiscaux (p. 5888).

Gouvernement :
- ministre délégué au budget (p. 5888) ;
- Premier ministre (p. 5887).

Logement et habitat (p. 5888).

Marchés financiers (p. 5887).

Partis et mouvements politiques :
- majorité : bilan (p. 5888, 5889) ;
- opposition : propositions en matière budgétaire et économique (p. 5887, 5888) ;
- parti socialiste : améliorations apportées au projet de budget (p. 5888).

Politique économique :
- comparaisons internationales (p. 5888) ;
- croissance (p. 5887) ;
- environnement international (p. 5887) ;
- franc (p. 5887) ;
- taux d'intérêt (p. 5887).

Politique économique et sociale : généralités (p. 5888).

Prévisions et projections économiques (p. 5887).

Secteur public : privatisations (p. 5888).

Travail : partage (p. 5888).

Le groupe socialiste ne vote pas la censure (p. 5889).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Première lecture :

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Article 1er *(aide de l'Etat aux acquéreurs de voitures particulières équipées de pots catalytiques) :*

- *ses observations* (p. 6656) ;

Travail : coût (p. 6656).

Article 30 *(création de deux zones d'investissement privilégiées dans certains cantons des départements du Nord et du Pas-de-Calais) :*

- *favorable* (p. 6691, 6692) ;

Industrie : secteurs éligibles au dispositif de la zone d'investissement privilégiée (p. 6692).

Nord - Pas-de-Calais : désindustrialisation (p. 6691).

Article 43 *(adaptation du statut fiscal des sociétés de développement régional et de certaines sociétés à statut particulier) :*

- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (exclut les sociétés de développement régional du champ d'application de l'article) (p. 6707).

Article 44 *(régime fiscal des titres non cotés) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. Philippe Auberger (reporte la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article du 1er septembre 1992 au 1er janvier 1993) (p. 6709) ;

Impôts et taxes : titres non cotés : utilisation d'une faille de la législation fiscale (p. 6709) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 72 de M. Gilbert Gantier (reporte la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article du 1er septembre au 1er décembre 1992) (p. 6709).

Nouvelle lecture :

Rapporteur suppléant le rapporteur général jusqu'à l'article 28 *ter.*

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [22 décembre 1992] :

Créances et privilèges : recouvrement des créances publiques (p. 7809).

Gouvernement : introduction de dispositions de fond en nouvelle lecture (p. 7809).

Impôts locaux : communication aux collectivités locales d'éléments relatifs aux bases d'imposition (p. 7809).

Logement et habitat (p. 7808, 7809).

Parlement :
- commission mixte paritaire (p. 7808) ;
- Sénat : améliorations apportées au projet (p. 7808, 7809).

Discussion des articles [22 décembre 1992] :

Article 4 et état A *(équilibre général) :*

- *favorable* à l'amendement n° 38 rectifié du Gouvernement (majore le déficit de 4,6 milliards de francs compte tenu de 1,3 milliards de ressources non fiscales supplémentaires et de 5,9 milliards de dépenses nouvelles) (p. 7818, 7819, 7821, 7822) ;

Assemblée nationale : trésorerie : reversement au profit de l'Etat (p. 7818, 7819).

Impôts et taxes : augmentation : refus par le Gouvernement (p. 7818, 7822).

Partis et mouvements politiques : opposition : Sécurité sociale (p. 7821, 7822).

Sécurité sociale :
- retraites : régime général : déséquilibre structurel et subvention de cinq milliards de francs (p. 7818, 7822) ;
- santé : dépenses et projet de loi sur leur maîtrise (p. 7822).

Après l'article 5 :

- *favorable* à l'amendement n° 39 rectifié du Gouvernement (ouvre un crédit de 25 millions de francs au budget du ministère des affaires étrangères pour attribuer des secours à des Français de l'étranger) (p. 7823) ;

- *favorable* à l'amendement n° 53 du Gouvernement (ouvre un crédit de 5 milliards de francs au budget des charges communes pour contribuer à la résorption du déficit de la sécurité sociale) (p. 7819, 7822).

Après l'article 14 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Serge Charles (assujettit l'utilisation des installations sportives au taux réduit de la T.V.A.) (p. 7824).

Article 19 *(harmonisation des droits d'accises en matière d'alcool et de boissons alcooliques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de M. Jean Lacombe (maintient à 11,09 F par litre le tarif des droits d'accises sur les vins aromatisés) (p. 7825) ;

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (supprime la réduction du droit d'accises introduite par le Sénat pour les produits utilisés en vue de la préparation d'arômes ou de produits semi-fins) : adopté (p. 7825) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de M. René Couveinhes (supprime le droit de circulation spécifique sur les vins mousseux) (p. 7826) ;

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rétablit à 54,80 F par hectolitre le tarif du droit de circulation applicable aux vins mousseux) : adopté (p. 7826).

Après l'article 19 :

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (porte de 10 à 20 p. 100 des recettes globales, dans la limite de 200 000 F, la part du chiffre d'affaires correspondant à des activités accessoires que les agriculteurs assujettis à un régime réel d'imposition peuvent soumettre au régime des bénéfices agricoles) (p. 7826) : retiré (p. 7827) ;

- *favorable* à l'amendement n° 41 du Gouvernement (porte de 10 à 30 p. 100 des recettes globales, dans la limite de 200 000 F, la part du chiffre d'affaires correspondant à des activités accessoires que les agriculteurs assujettis à un régime réel d'imposition peuvent soumettre au régime des bénéfices agricoles et élève de 100 000 à 150 000 F le plafond des recettes correspondant à ces activités que les exploitants agricoles imposés au forfait peuvent déclarer après un abattement de 50 p. 100) (p. 7826, 7827).

Avant l'article 20 :

- *favorable* à l'amendement n° 62 du Gouvernement (majore le relèvement du droit de consommation sur les cigarettes) (p. 7828).

Article 22 *(aménagement de la règlementation de la garantie sur les métaux précieux) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7829).

Après l'article 27 :

- *favorable* à l'amendement n° 64 du Gouvernement (étend l'exonération de T.I.P.P. prévue pour le gaz naturel utilisé dans les unités de cogénération au fioul lourd d'une teneur en soufre inférieure à 2 p. 100) (p. 7830).

Après l'article 28 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 32 de M. Raymond Douyère (soustrait à la règle du taux effectif les revenus émanant de pays de la Communauté européenne ayant fait l'objet sur le lieu de perception d'un prélèvement au titre de l'impôt sur le revenu supérieur à ce qu'il aurait été si ces revenus étaient de source française) (p. 7830, 7831) ;

- *favorable* à l'amendement n° 67 de M. Jean Auroux (impose suivant les règles applicables aux traitements et salaires l'indemnité de fonction et de résidence perçues par les parlementaires à partir du 1er janvier 1993) (p. 7831, 7832) ;

  Parlement : parlementaires : charges liées à l'exercice du mandat (p. 7831) ;

- *favorable* à l'amendement n° 68 rectifié de M. Jean Auroux (soumet les indemnités de fonctions perçues par les élus locaux à compter du 1er janvier 1993 à une retenue à la source selon le barème de l'impôt sur le revenu après déduction forfaitaire des frais liés à l'exercice du mandat) (p. 7833) ;

  Impôt sur le revenu : prélèvement à la source (p. 7833).

Article 30 *(création de deux zones d'investissement privilégiées dans certains cantons des départements du Nord et du Pas-de-Calais) :*

- *son* amendement n° 49 (permet aux secteurs d'activités considérés comme surcapacitaires au plan communautaire de bénéficier des dispositions de l'article) (p. 7837) : adopté (p. 7838) ;

  Communautés européennes (p. 7838) ;

- *son* amendement n° 50 (précise que seule l'aide à l'aménagement du territoire accordée par l'Etat aux entreprises créées interdit le bénéfice des dispositions de l'article) : adopté (p. 7838) ;

  Communautés européennes (p. 7838).

Après l'article 40 :

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (assujettit à la taxe professionnelle la production de graines, semences et plantes effectuée pour le compte de personnes autres que les exploitants agricoles) (p. 7844, 7845) : adopté (p. 7845).

Seconde délibération :

Article 28 *bis* B *(régime fiscal des indemnités de fonction des élus locaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de M. Raymond Douyère (supprime la centralisation du paiement des indemnités en cas de cumul de mandats) (p. 7858).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Parlement :
- conditions de travail (p. 7896) ;
- débat : qualité (p. 7895).

- Projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 décembre 1992] :

Chômage : niveau, causes et conséquences (p. 6739).

Travail :
- durée et partage (p. 6740) ;
- formation (p. 6739, 6740) ;
- travail clandestin : lutte contre (p. 6740).

Observations sur le rappel au règlement de : *Gantier (Gilbert)* [23 décembre 1992] (p. 7895).

LEGRAS (Philippe)

Député de la Haute-Saône

(3e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049) [*J.O.* du 17 décembre] (p. 17284).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17284).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à compléter les dispositions de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 relative à la **limitation des dépenses électorales** et à la **clarification du financement des activités politiques** afin de **permettre aux mandataires financiers des candidats à des élections dans les cantons ou les communes de moins de 9 000 habitants** de recevoir des **dons de personnes morales** en vue du **financement de leur campagne (n° 2719)** [20 mai 1992].

Proposition de loi tendant à compléter l'article L. 144-1 du code forestier en ce qui concerne les **ventes de coupes de bois des collectivités locales (n° 2775)** [10 juin 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1992] :

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- maîtrise administrative et maîtrise médicalisée (p. 1967) ;
- maîtrise négociée : médecine ambulatoire : dispositif (p. 1967) ;
- maîtrise négociée : médecine ambulatoire : régime des sanctions (p. 1967, 1968).

Professions médicales : unions de médecins exerçant à titre libéral : création, compétences et élection (p. 1967).

Santé publique : système de santé français : principes (p. 1967, 1968).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : aide sociale : fourniture minimum d'eau et d'énergie (p. 2131).

Assurance maladie-maternité : aide médicale : réforme (p. 2130).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2130).

Lois : projet de loi n° 2733 : concertation (p. 2131).

Personnes âgées : fonds national de solidarité : résidents non nationaux (p. 2131).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle : fraudes et contrôle (p. 2130).

Revenu minimum d'insertion : insertion : commissions locales et programmes locaux d'insertion (p. 2130).

- Projet de loi de finances n° 2931 pour 1993.

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Départements : transfert de charges et de ressources (p. 4425).

Hôpitaux et cliniques : excédents de lits et services de proximité (p. 4430).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Bois et forêts :
- Fonds forestier national (p. 4850) ;
- politique forestière (p. 4849).

Bourses et allocations d'études : conditions d'obtention pour les enfants d'agriculteurs (p. 4850)

Exploitants agricoles : jeunes agriculteurs : installation (p. 4850).

Impôts et taxes : fiscalité agricole (p. 4850).

Industrie et commerce extérieur. - *Questions* [16 novembre 1992] :

Industrie : meubles et ameublement : difficultés ; aides ; avantages fiscaux (p. 5464).

- Projet de loi sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1992] :

Agriculture : remembrement (p. 6508).

Collectivités locales :
- actions des collectivités locales (p. 6508) ;
- élus locaux : rôle : pouvoirs (p. 6509).

Etat : implication (p. 6509).

Parcs naturels : parcs naturels régionaux : rôle (p. 6509).

Patrimoine : zones de protection du patrimoine architectural et urbain paysagères (Z.P.P.A.U.P.) (p. 6509).

Paysages :
- agriculteurs : rôle (p. 6508, 6509) ;
- aménagement du territoire : prise en compte des paysages (p. 6509) ;
- concept (p. 6508).

Protection des sites (p. 6508).

Urbanisme :
- code de l'urbanisme : complexité : multiplicité des textes (p. 6509) ;
- permis de construire : prise en compte du paysage (p. 6509) ;
- plan d'occupation des sols (P.O.S.) (p. 6509).

Discussion des articles [3 décembre 1992] :

Après l'article 11 :

- *son* amendement n° 39 : retiré (p. 6516).

Article 12 *(prise en charge des frais d'enquête publique)* (p. 6517) : adopté dans la rédaction de l'amendement n° 19 (p. 6518) :

- *son* amendement n° 40 (de suppression) (p. 6517) : rejeté (p. 6518) ;

Enquêtes publiques : réglementation : réforme (p. 6517).

Article 13 *(modalités d'application de l'article 4) :*

- *son* amendement n° 41 (autorise les professionnels qui conçoivent des projets de paysages à porter le titre d'architectes paysagistes) (p. 6519) : rejeté (p. 6520) ;

Architectes-paysagistes : profession : statuts, formation, exercice de la profession (p. 6519).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 6520).

LEGROS (Auguste)

Député de la Réunion

(2e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Première lecture :

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Article 3 *(personnes assujetties) :*

- *son* amendement n° 178 (précise que les producteurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3,5 MF de F peuvent demander à être assujettis à l'octroi de mer dans des conditions fixées par le conseil régional) : devenu sans objet (p. 2355) ;
- *son* amendement n° 179 (précise que les seuils d'assujettissement fixés par l'article sont réexaminés chaque année à l'occasion du projet de loi de finances initiale) : devenu sans objet (p. 2356).

Article 10 *(taux de l'octroi de mer) :*

- *ses observations* (p. 2361).

Après l'article 10 :

- *son* amendement n° 183 (autorise les conseils régionaux à appliquer aux importations constitutives de concurrence déloyale un taux d'octroi de mer de 50 p. 100 pendant six mois maximum ; précise que si cette décision est condamnée dans les trois mois par la Commission des Communautés européennes, le produit de l'octroi de mer exceptionnel est remboursé) (p. 2366) : retiré (p. 2367).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

Communauté européenne :
- marché unique : préférence communautaire et protection des productions locales d'outre-mer (p. 4654) ;
- traité de l'Union européenne : conséquences pour l'outre-mer (p. 4654).

D.O.M. -T.O.M. :
- crise et malaise (p. 4653, 4654) ;
- Réunion (p. 4654).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 4654) ;
- politique de l'emploi et de lutte contre le chômage (p. 4654).

Logement et habitat : logement social (p. 4654).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : objectifs et priorités (p. 4654) ;
- crédits : montant, évolution et répartition (p. 4654).

Politique économique et sociale :
- développement économique : refus de « l'assistance » (p. 4654) ;
- Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) (p. 4654).

Service national : régime adapté (p. 4654).

LE GUEN (Jean-Marie)

Député de Paris

(9e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

Se démet de son mandat de député le 17 décembre 1992 [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17280).

Cesse d'appartenir au groupe socialiste [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17280).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Rapporteur pour avis des articles 11 à 18 du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918) [2 octobre 1992] (p. 3357).

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 18 novembre 1992] (p. 15865).

Membre de cette commission [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918) [*J.O.* du 8 décembre 1992] (p. 16776).

DEPOTS

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la **publicité** et les **médias (n° 2615)** [16 avril 1992].

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2628).

Principaux thèmes développés [23 avril 1992] :

Publicité : information des consommateurs (p. 694).

Télévision : télévision éducative (p. 694).

Télévisions privées : réglementation (p. 694).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [2 juillet 1992] :

Femme : interruption volontaire de grossesse : « auto-avortement » (p. 3131).

Parlement : commission mixte paritaire : accord : texte (p. 3131).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Banques et établissements financiers : intermédiaires (p. 3616).

Délinquance et criminalité : corruption : rapport Bouchery (p. 3616).

Entreprises : relations avec les pouvoirs publics et les partis politiques (p. 3615).

Prix et concurrence (p. 3615).

Publicité : transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 3615).

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 13 *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission des affaires culturelles (prévoit que tout achat d'espace publicitaire réalisé par un intermédiaire, pour le compte d'un annonceur, ne peut l'être que dans le cadre d'un contrat écrit de mandat) (p. 3817) : rejeté (p. 3820) ;
- *défavorable* aux sous-amendements identiques n°s 328 de M. Louis de Broissia et 457 de M. Christian Kert (substituent aux termes « tout achat d'espace » les termes « toute commande d'insertion ») à l'amendement n° 3 de la commission des affaires culturelles (p. 3818) ;
- *son* sous-amendement n° 475 (rédactionnel) à l'amendement n° 48 de la commission (prévoit que tout achat de produits ou de services par un intermédiaire, autre que l'achat d'espace publicitaire, doit également faire l'objet d'un contrat de mandat) : retiré (p. 3822) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission des affaires culturelles (de conséquence) : devenu sans objet (p. 3822).
- *ses observations* sur l'amendement n° 504 du Gouvernement (stipule que tout rabais ou avantage tarifaire accordé par le vendeur doit figurer sur la facture délivrée à l'annonceur et que cet avantage ne peut être conservé par l'intermédiaire qu'en vertu d'une stipulation expresse) (p. 3825, 3826).

Article 17 *(liens financiers entre les agences de publicité de conseil en plan média ou de préconisation de support, et les vendeurs d'espace publicitaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission des affaires culturelles (interdit à toute personne qui fournit des services de conseil en plan média d'entretenir des liens financiers avec des supports d'espace publicitaire) (p. 3833) : rejeté (p. 3834).

Article 18 *(sanctions et pouvoirs d'enquêtes) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission des affaires culturelles (de coordination) : adopté (p. 3835) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission des affaires culturelles (sanctionne le fait pour un vendeur d'espace publicitaire ou un prestataire de services de ne pas communiquer directement la facture à l'annonceur) : devenu sans objet (p. 3835).
- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission des affaires culturelles (ajoute aux mots « vendeur d'espace publicitaire » les mots « prestataire de services ») : devenu sans objet (p. 3836).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [15 et 16 décembre 1992] :

Article 11 *(art. 33 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : conditions de vente et de rémunération des prestataires de services) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 111 du Gouvernement (astreint les professions libérales à l'obligation de communiquer leur barème) (p. 7256) ;

Prix et concurrence : publicité des barèmes (p. 7256).

Professions libérales et travailleurs indépendants : professions libérales (p. 7256).

Article 13 supprimé par le Sénat *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*

- *ses observations* (p. 7259, 7260) ;

Publicité :

- « hors-médias » (p. 7259) ;
- transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 7259, 7260).

- *son* amendement n° 207, deuxième correction (applique à tous les « hors-médias » les mêmes conditions de transparence qu'aux médias) (p. 7261) : devenu sans objet (p. 7262).

Après l'article 17 :

- *ses observations* sur les amendements identiques n^os^ 129 de M. Louis de Broissia et 195 de M. Christian Kert (excluent les rubriques « petites annonces » de la presse écrite du champ d'application des articles 13 à 18 de la présente loi) (p. 7286) ;

Presse, édition et imprimerie : presse : petites annonces (p. 7286).

Article 18 ter *(entrée en vigueur des articles 11 et 12) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 147 de M. Jean-Jacques Hyest (substitue à la date du 31 mars 1993 celle du 1er janvier 1994) ; rectifié (retient la date du 31 décembre 1993) à l'amendement n° 43 de la commission (prévoit l'entrée en vigueur des dispositions des deux premiers chapitres du titre III le 31 mars 1993, à l'exception des dispositions du III de l'article 11, des trois derniers alinéas de l'article 12 et du deuxième alinéa, *d* - 2° - de l'article 18 qui ne prendront effet que le 1er septembre 1993) (p. 7289).

Après l'article 18 ter :

- *son* amendement n° 212 (exclut du champ de la loi l'information du marché pour les sociétés cotées en bourse) : retiré (p. 7290).

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 et 20 novembre 1992] :

- *son interruption* (p. 5745) ;

- *son observation* (p. 5751) ;

- *son intervention* dans la discussion générale (p. 5803).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale :

- conditions de travail : ordre du jour (p. 5803) ;
- exceptions d'irrecevabilité (p. 5751, 5803) ;
- vote personnel (p. 5803).

Ethique :

- bioéthique : législateur : rôle (p. 5803) ;
- bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 5803, 5804).

Europe : législations nationales sur la bioéthique : diversité : Suède (p. 5804).

Filiation : accouchement sous X (p. 5745).

Lois :

- loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse (loi Veil) (p. 5803) ;
- loi n° 92-683 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions générales du code pénal : article 223-12 du nouveau code pénal (p. 5804).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) :

- dons : anonymat et gratuité (p. 5804) ;
- foetus et embryon : statut (p. 5803).

Recherche : recherche médicale : progrès et limites (p. 5803, 5804).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 décembre 1992] :

Banques et établissements financiers : sociétés coopératives de banques (p. 6550).

Droit pénal :

- auto-avortement : dépénalisation (p. 6549) ;
- entraves à l'I.V.G. : délit (p. 6549).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale : amélioration (p. 6549).

Fonctionnaires et agents publics : agents non titulaires (p. 6550).

Lois :

- loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme (loi Veil) (p. 6550) ;
- loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (loi Evin) (p. 6550).

Mutuelles :

- caisse mutualiste de garantie : création (p. 6549) ;
- risques longs : réassurance (p. 6549) ;
- unions d'économie sociale (p. 6550).

Parlement : validations législatives (p. 6549).

Personnes âgées : dépendance (p. 6549).

Presse, édition et imprimerie : correspondants de presse : statut social (p. 6549).

Publicité : tabac : interdiction (p. 6550).

Rapatriés : indemnisation (p. 6549).

Retraites : généralités : pensions de retraite : revalorisation (p. 6550).

Risques professionnels :

- associations : assurance pour le compte des bénévoles (p. 6549) ;
- maladies professionnelles : reconnaissance (p. 6549) ;
- préretraite progressive : tutorat : couverture (p. 6549).

Sécurité civile : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 6549).

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 1er *(généralisation du maintien des droits aux prestations en nature de l'assurance maladie et maternité pour les personnes veuves et divorcées ayant eu au moins trois enfants) :*

- *favorable* (p. 6553) ;

Femmes : mères de famille : statut social et salaire maternel (p. 6553).

Personnes âgées : financement (p. 6554).

Article 2 *(statut des personnes pratiquant la vente par démarchage) :*

- *favorable* à l'amendement n° 109 de M. Robert Schwint (exclut l'affiliation obligatoire aux assurances sociales des artistes du spectacle lorsque l'organisateur des spectacles traite avec le responsable d'une formation juridiquement constituée qui assure la protection sociale de ses salariés) (p. 6559).

Article 4 *(réforme du régime de reconnaissance des maladies professionnelles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 58 de M. Alfred Recours (supprime la condition selon laquelle la maladie professionnelle non inscrite dans un tableau doit être « essentiellement » causée par le travail habituel de la victime pour être reconnue) (p. 6562, 6563).

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 104 (autorise les institutions de prévoyance complémentaire à transférer entre elles leurs portefeuilles de contrats) (p. 6566) : adopté (p. 6567) ;

- *son* amendement n° 105 (ouvre aux institutions de prévoyance l'exercice de l'action subrogatoire contre le tiers responsable) : adopté (p. 6567) ;

- *son* amendement n° 106 (autorise l'émission de titres participatifs par les institutions de prévoyance) : adopté (p. 6567).

Article 15 *(sanction des entraves à l'interruption volontaire de grossesse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. Jacques Barrot (de suppression) (p. 6583) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 121 de M. Georges Mesmin (supprime l'incrimination de la perturbation d'accès aux établissements d'hospitalisation qui pratiquent l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6584, 6585) ;

- *son* amendement n° 183 (permet aux associations de défense des droits de la femme à accéder à la contraception et à l'avortement l'exercice des droits reconnus à la partie civile en cas de délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6586) : adopté (p. 6587).

Après l'article 15 :

- *favorable* à l'amendement n° 33 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6588, 6590, 6592) ;

- *favorable* à l'amendement n° 66 de M. Alfred Recours (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6588, 6590, 6592) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 196 du Gouvernement (maintient l'incrimination par le nouveau code pénal de la fourniture des moyens matériels de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) à l'amendement n° 66 de M. Alfred Recours (p. 6592).

Avant l'article 21 :

- *soutient* l'amendement n° 68 de M. Alfred Recours (prévoit, en cas de décès du locataire, le transfert du contrat de location aux personnes qui vivaient avec lui depuis au moins un an) : adopté (p. 6605).

Après l'article 21 :

- *son* amendement n° 107 (ajoute les personnes morales à but non lucratif autres que les coopératives, mutuelles ou associations visées au deuxième alinéa de l'article 19 *bis* de la loi du 10 septembre 1947 parmi les associés devant détenir ensemble 65 p. 100 au moins des droits de vote dans une union d'économie sociale ; prévoit que la moitié au moins des administrateurs ou des membres du conseil de surveillance de l'union sont élus parmi les représentants des coopératives, mutuelles ou associations précitées) : adopté (p. 6605) ;

- *son* amendement n° 108 (admet comme sociétaires des sociétés coopératives de banque les personnes physiques ou morales autres que les coopératives, mutuelles et associations visées au deuxième alinéa de l'article premier de la loi du 17 mai 1982 qui entendent contribuer par l'apport de capitaux à la réalisation des objectifs de la société coopérative) (p. 6605) : adopté (p. 6606).

Après l'article 24 :

- *favorable* à l'amendement n° 199 du Gouvernement (autorise la retransmission télévisée des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans les pays où la publicité pour le tabac est autorisée et interdit toute poursuite ou sanction à ce titre jusqu'à l'intervention d'une réglementation européenne) (p. 6616) ;

Presse, édition et imprimerie : ressources publicitaires (p. 6616).

Publicité : tabac : interdiction et harmonisation européenne (p. 6616).

Sports : mécénat et sponsoring : sports cycliste, automobile et motocycliste (p. 6616).

Télévision : compétitions automobiles et motocyclistes : retransmission (p. 6616) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 192 de M. Ladislas Poniatowski (exclut du champ d'application de l'amendement les publicités professionnelles spécialisées) à l'amendement n° 44 de M. André Santini (autorise la publicité directe ou indirecte en faveur des tabacs légers dans la presse écrite d'information générale et politique à l'exclusion des publications destinées à la jeunesse) (p. 6617) ;

- *son* amendement n° 173 (autorise le Fonds d'action sociale - F.A.S. - à recruter des agents non titulaires par des contrats à durée indéterminée) : adopté (p. 6618) ;

- *soutient* l'amendement n° 117 de M. Alain Barrau (autorise l'Office des migrations internationales - O.M.I. - à recruter des agents non titulaires par des contrats à durée indéterminée) : adopté (p. 6618) ;

- *favorable* à l'amendement n° 194 du Gouvernement (donne la qualité d'ayant droit d'un assuré social pour les prestations en nature des assurances maladie et maternité à la personne sans couverture sociale qui se trouve à la charge effective, totale et permanente de cet assuré) (p. 6621) ;

- *favorable* à l'amendement n° 190 du Gouvernement (prévoit que le locataire en meublé, depuis un an au moins, a droit au renouvellement de son bail pour une durée d'un an, sauf motif légitime et sérieux ; impose au loueur en meublé d'informer au préalable son locataire en cas de modification des conditions du contrat de location ; impose au loueur en meublé qui cesse son activité d'attendre l'expiration des contrats en cours ou le relogement de leurs bénéficiaires, sauf cas de force majeure ou redressement judiciaire) (p. 6624) ;

- *favorable* à l'amendement n° 191 rectifié du Gouvernement (impose au propriétaire de l'immeuble qui a fait l'objet d'un arrêté de péril de reloger les occupants réguliers de cet immeuble dans un délai de trois mois ; donne compétence au maire, passé ce délai, pour procéder à ce relogement aux frais du propriétaire ; prévoit un droit à réintégration au profit des occupants après exécution des travaux) (p. 6624).

Explications de vote :

Politique sociale (p. 6626).

Vote pour du groupe socialiste (p. 6626).

- Projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (n° 3075).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [10 décembre 1992] :

Constitution : révision : pouvoirs du Parlement : budget social de la nation (p. 6903).

Départements : aide sociale : inégalités et dotation de péréquation (p. 6903).

Fonds de solidarité vieillesse : création, missions et ressources (p. 6903).

Lois : loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion (p. 6903).

Personnes âgées :
- allocation autonomie et dépendance : contrôle et récupération sur succession (p. 6903) ;
- allocation compensatrice (p. 6903) ;
- dépendance : généralités (p. 6903).

LEJEUNE (André)

Député de la Creuse

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8650).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 8 juillet 192] (p. 9156).

Membre de cette commission [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du régime pétrolier (n° 3025) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17283).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux relations de sous-traitance dans le domaine du transport routier de marchandises (n° 3130) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17283).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Postes et Télécommunications - *Questions* [28 octobre 1992] :

France Télécom : communications téléphoniques entre la métropole et les D.O.M.-T.O.M. (p. 4456).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4865).

Départements : Creuse (p. 4865).

Elevage :
- élevage bovin (p. 4865) ;
- prime à l'herbe (p. 4865) ;
- prime à la vache allaitante (p. 4865).

LE MEUR (Daniel)

Député de l'Aisne

(2e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission chargée d'émettre un avis sur les modalités d'attribution des aides financées sur le fonds de solidarité créé pour les anciens combattants d'Afrique du Nord [*J.O.* du 29 janvier 1992] (p. 1437).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi sur la **retraite des stagiaires de la formation professionnelle qui sont anciens combattants d'Afrique du Nord (n° 3163)** [17 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Anciens combattants d'Afrique du Nord : guerre d'Algérie ; pathologie : reconnaissance ; âge de la retraite : retraite mutualiste : relèvement du plafond majorable ; carte du combattant : assouplissement des conditions d'attribution ; création d'un fonds de solidarité doté de 100 MF [29 avril 1992] (p. 774).

à un ministre :

- Anciens combattants et victimes de guerre [14 mai 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.) :
- chômeurs en fin de droits : retraite anticipée (p. 1199) ;
- terminologie : opérations de maintien de l'ordre et état de guerre (p. 1198).

Carte du combattant : critères d'attribution : modification (p. 1199).

Retraite mutualiste : délais de souscription (p. 1199).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Commerce extérieur :
- excédent commercial des produits agricoles (p. 2754) ;
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 2754, 2755).

Communautés européennes :
- Gouvernement : position française (p. 2754, 2755) ;
- politique agricole commune : réforme (« projet Mac-Sharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2754, 2755) ;
- préférence communautaire (p. 2754, 2755) ;
- traité de Maastricht (p. 2754, 2755).

Coopération et développement :
- aide alimentaire (p. 2755)
- dette des pays du tiers-monde (p. 2755).

Exploitants agricoles :
- endettement et aménagement de la dette (p. 2754) ;
- revenu (p. 2755) ;

Parlement : débat sur l'agriculture (p. 2754).

Prix agricoles et coûts de production (p. 2754).

Recherche : biotechnologies (p. 2755).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1992] :

Affaires étrangères : O.N.U. : Comité des droits de l'homme (p. 5365).

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'occupation (P.R.O.) (p. 5365).

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- aide sociale, fonds de solidarité (p. 5365) ;
- campagne double (p. 5365) ;
- carte du combattant (p. 5365) ;
- retraite anticipée (p. 5365).

Lois : projet de loi n° 2917 relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (p. 5365).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : foyer de Vence (p. 5366).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- « cristallisation » et plafonnement (p. 5366) ;
- « cristallisation » : ayants droit des pays devenus indépendants (p. 5365) ;
- régime des suffixes (p. 5366) ;
- retraite mutualiste (p. 5366).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre :
- crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5365) ;
- effectifs, modernisation (p. 5366).

Service du travail obligatoire (S.T.O.) : titre de déporté du travail (p. 5366).

Questions [14 novembre 1992] :

Carte du combattant : attribution : anciens combattants de Diego-Suarez (p. 5382).

Vote des crédits :

Après l'article 80 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 177 du Gouvernement (relève le seuil à partir duquel s'applique le plafonnement de la valeur des suffixes pour le calcul des pensions pour invalidités multiples ; autorise la révision des pensions déjà liquidées pour bénéficier de ce relèvement ; fixe au 1er janvier 1993 la date d'effet de ce relèvement) (p. 5390).

- Projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- carte du combattant (p. 6813) ;
- unités de soutien (p. 6813).

Carte du combattant : attribution :
- internés en Suisse et en Espagne et prisonniers (p. 6813) ;
- maquisards des Glières, du Vercors et du Mont Mouchet (p. 6813) ;
- membres des brigades internationales (p. 6813) ;
- soldats de l'armée des Alpes (p. 6813) ;
- soldats de la ligne Maginot, des Vosges et du théâtre « Flandres - Dunkerque » (p. 6813).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : maison de cure d'Amélie-les-Bains (p. 6813).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste : délai de souscription (p. 6813).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre : missions : délivrance des titres (p. 6813).

Explications de vote [9 décembre 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord : unités de soutien (p. 6829).

Carte du combattant : attribution :
- membres des Brigades internationales (p. 6829) ;
- volontaires de la Résistance (p. 6829).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste : délai de souscription (p. 6829).

Abstention du groupe communiste (p. 6829).

LEMOINE (Georges)

Député d'Eure-et-Loir

(1re circonscription)

Socialiste

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1992] (p. 345).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (défense : gendarmerie) [17 juin 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national relatives à la réserve du service militaire (n° 3093) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17553).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome XI : **défense : gendarmerie (n° 2948)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [22 janvier 1992] :

Article 56 *duodevicies* *(régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 172 de la commission (de suppression) (p. 170).

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [8 juillet 1992] :

Communautés européennes :
- « Europe libérale » : danger pour l'outre-mer (p. 3314) ;
- intégration économique des D.O.M.-T.O.M. : prise en compte de leur spécificité (p. 3314).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission de la défense pour la gendarmerie [9 novembre 1992] :

Gendarmerie :
- gendarmerie départementale : modernisation et informatisation (p. 5043) ;
- gendarmerie mobile (p. 5043) ;
- missions civiles : multiplication (p. 5043) ;
- Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : présence des gendarmes français en ex-Yougoslavie au sein des forces de l'O.N.U. : hommage (p. 5043) ;
- tourisme et loisirs : gendarmes décédés sur les sites de vacances : hommage (p. 5043).

- Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977).

Première lecture :

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Après l'article 48 :

- *soutient* l'amendement n° 59 rectifié de M. Claude Lise (dispose que le produit de la taxe sur les carburants est perçu par le Trésor puis directement reversé aux différentes collectivités bénéficiaires suivant la répartition fixée par la région) : modifié (p. 6859) : adopté (p. 6860).

LENGAGNE (Guy)

Député du Pas-de-Calais

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur d'information sur la conférence des Nations Unies de Rio sur l'environnement et le développement [22 avril 1992].

Cesse d'appartenir à la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 18 novembre 1992] (p. 15865).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 18 novembre 1992] (p. 15865).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

DEPOTS

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des affaires étrangères sur la préparation et le déroulement de la **conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (n° 2737)** [21 mai 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 avril 1992] :

Caisses de crédit municipal : historique (p. 457) ; personnels : contractuels (p. 458) ; réseau : décentralisation (p. 457) ; activités et vocation sociale (p. 457).

Communes : commune-siège :
- pouvoirs d'orientation et de contrôle (p. 457) ;
- garantie financière (p. 457).

Lois : loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit :
- application de la loi aux caisses de crédit municipal (p. 457) ;
- refinancement des caisses de crédit municipal (p. 457).

Discussion des articles [14 avril 1992] :

Article 1er *(statut et compétences des caisses de crédit municipal) :*

- *son* amendement n° 12 (interdit aux caisses de crédit municipal de céder la dénomination « Crédit municipal ») : adopté (p. 466) ;
- *son* amendement n° 13 (interdit aux filiales de prendre la dénomination « Crédit municipal ») : retiré (p. 466).

Article 2 *(contrôle des caisses et responsabilités des communes) :*

- *son* amendement n° 20 (fait obligation au maire d'informer le conseil municipal de la situation de la caisse à l'occasion du vote du budget primitif) : adopté après modifications (p. 470) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 22 du Gouvernement (prévoit une information préalable du conseil municipal en cas de création de filiales ou de cession d'actifs d'un certain montant) à son amendement n° 20 (p. 470).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Environnement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1992] :

Air : pollution : effet de serre (p. 5179).

Bruit : prévention et répression : discussion d'un projet de loi (p. 5179).

Déchets : assainissement : tri sélectif, recyclage (p. 5179).

Eau : politique de l'eau (p. 5179).

Impôts et taxes :
- automobiles et cycles : pots catalytiques (p. 5179) ;
- fiscalité de l'environnement (p. 5179).

Mer et littoral : pollution (p. 5179).

Organismes et structures :
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) (p. 5179) ;
- Conservatoire du littoral (p. 5179) ;
- Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme (F.N.A.F.U.) (p. 5179).

- Projet de loi sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1992] :

Communes : Amiens : hortillonnages (p. 6510).

Départements : Finistère : pointe du Raz (p. 6510).

Etat : implication (p. 6510).

Mer et littoral :
- Conservatoire du littoral : compétences (p. 6509, 6510) ;
- littoral (p. 6509, 6510).

Paysages :
- agriculteurs : rôle (p. 6509, 6510) ;
- aménagement du territoire : prise en compte des paysages (p. 6510) ;
- concept (p. 6510).

Protection des sites (p. 6510).

Discussion des articles [3 décembre 1992] :

Après l'article 11 :

- *son* amendement n° 30 (prévoit que les biens acquis par le Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme - F.N.A.F.U. - peuvent être cédés gratuitement au Conservatoire du littoral) : adopté (p. 6516) ;
- *son* amendement n° 52 (dispose que les exploitants agricoles peuvent continuer à exploiter certains terrains acquis par le Conservatoire du littoral) : adopté (p. 6517).

LEONARD (Gérard)

Député de la Meurthe-et-Moselle

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « Bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre VI du Livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17634).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code des communes relatives au **service des pompes funèbres (n° 2641)** [29 avril 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Réforme du droit d'asile en Allemagne : révision de la Constitution ; asile politique ; nombre de demandeurs d'asile en Allemagne en 1992 ; conséquences pour les pays limitrophes ; accords de Schengen ; Office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.) : rôle ; convention de Dublin : ratification par la France [26 novembre 1992] (p. 6088, 6089).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 novembre 1992] :

Assemblée nationale : commission spéciale sur les projets de loi sur la bioéthique : travaux (p. 5817).

Contrats : interdiction et nullité des conventions de procréation pour le compte d'autrui (p. 5816).

Délinquance et criminalité : infractions et sanctions :
- intermédiaires entre un couple stérile et une mère porteuse (p. 5816) ;
- médecins : actes médicaux permettant d'exécuter une convention de procréation pour le compte d'autrui (p. 5816).

Droits de l'homme et libertés publiques :
- corps humain : atteintes à l'intégrité : nécessité thérapeutique, intérêt légitime et consentement éclairé (p. 5816) ;
- corps humain, produits et éléments du corps humain : statut : garantie légale (p. 5816) ;
- corps humain, produits et éléments du corps humain : statut : inviolabilité et indisponibilité (p. 5816).

Ethique : Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal (p. 5817).

Europe : législations nationales sur la bioéthique : diversité : Allemagne (p. 5817).

Filiation : action en recherche de paternité : procréation médicalement assistée : régime : (p. 5816).

Génétique :
- tests d'identification génétique : autorisation judiciaire et consentement préalable (p. 5816) ;
- tests génétiques : réglementation (p. 5816).

Lois :
- loi n° 76-1181 du 22 décembre 1976 relative aux prélèvements d'organes (loi Caillavet) (p. 5816) ;
- projet de loi n° 2600 relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (p. 5817).

Prélèvements sur le corps humain :
- prélèvements d'organes : réforme (p. 5816) ;
- prélèvements sur donneur décédé (p. 5816).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) :
- caractère médical et thérapeutique (p. 5817) ;
- couples : âge, consentement, projet parental, information préalable et délai de réflexion (p. 5817) ;
- dons : anonymat et gratuité (p. 5816) ;
- fœtus et embryon : embryons surnuméraires : conservation, dons, transferts et recherche scientifique (p. 5817) ;
- P.M.A. *post mortem* : interdiction (p. 5817) ;
- projet de loi spécifique : nécessité (p. 5817).

Professions médicales : établissements autorisés à exercer des activités de procréation médicale assistées (P.M.A.) : autorisation, évaluation et sanctions (p. 5817).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [20 novembre 1992].

- Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1992] :

Communes : monopole communal : régie directe et concession unique : évolution ou suppression (p. 6436).

Conseil national des opérations funéraires (p. 6437).

Lois :
- projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 6436) ;
- projet de loi : entrée en vigueur : régime transitoire (p. 6437).

Pompes funèbres :
- pompes funèbres et pratiques funéraires : historique et évolution (p. 6436) ;
- règlement national et règlements municipaux : information des familles (p. 6437) ;
- régime juridique : dérive, carences et défauts d'application : conclusions de la mission interministérielle (p. 6436) ;
- secteur concurrentiel : développement : moralisation, définition des charges et habilitation (p. 6437) ;
- service public des pompes funèbres : contenu, missions, réglementation (p. 6436) ;
- service public des pompes funèbres : protection juridique et pénale : contentieux d'application de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales (p. 6436, 6437).

Discussion des articles [2 décembre 1992] :

Article 1er *(art. L. 362-1 du code des communes : organisation du service public des pompes funèbres) :*

- *son* sous-amendement n° 120 (précise que l'organisation des obsèques fait partie des missions de service public assurées par le service extérieur des pompes funèbres) (p. 6452) à l'amendement n° 6 de la commission (dispose que le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public ; précise le contenu des prestations qu'elle comporte et les différentes formes juridiques que son organisation peut revêtir) : adopté (p. 6453) ;

- *son* amendement n° 96 : devenu sans objet (p. 6453).

Article 4 *(art. L. 362-2-1 du code des communes : délivrance de l'habilitation) :*

- *son* amendement n° 97 (dispose que tous les établissements travaillant directement ou indirectement sous la marque d'une entreprise doivent être spécifiquement habilités) (p. 6456) : retiré (p. 6457).

Article 5 *(art. L. 362-2-2 du code des communes : moralité et nationalité des dirigeants) :*

- *son* sous-amendement n° 98 rectifié (dispose que le vol ou le recel dans l'exercice de la profession interdit également l'accès à celle-ci) à l'amendement n° 17 de la commission (réduit le nombre d'infractions ayant fait l'objet de condamnations et susceptibles d'interdire l'exercice de la profession ; précise, pour leur incrimination, la formulation retenue par le nouveau code pénal) : satisfait (p. 6460).

Article 13 *(art. L. 362-10 du code des communes : démarchage) :*

- *son* sous-amendement n° 99 (interdit également le démarchage à domicile) à l'amendement n° 31 de la commission (dispose que le démarchage est interdit pour l'ensemble des prestations définies à l'article 1er du projet) : adopté (p. 6466).

Avant l'article 16 :

- *son* amendement n° 100 (décide de la création d'un diplôme de thanatopracteur qui confère à ses détenteurs l'exclusivité des activités dans ce domaine) : devenu sans objet (p. 6469) ;

- *soutient* l'amendement n° 104 de la commission (réserve la pratique de la thanatopraxie aux personnes dont la capacité professionnelle est attestée dans des conditions définies par décret) : devenu sans objet (p. 6469).

Article 17 *(art. L. 362-19 du code des communes : chambres funéraires) :*

- *son* amendement n° 119 (dispose que les communes dans lesquelles sont installées des chambres funéraires peuvent percevoir des droits pour le dépôt et l'incinération des corps) : rejeté (p. 6470).

Article 23 *(période de transition)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de la commission (met fin, six mois après la publication de la loi, aux contrats de concession des pompes funèbres conclus par les communes ; maintient durant une période transitoire de six ans le privilège d'exclusivité dont bénéficient les régies communales) (p. 6475) ; rectifié (porte à trois ans la période transitoire applicable aux concessions) (p. 6478) ;

Conseil constitutionnel : principe d'égalité de traitement (p. 6478) ;

- *son* amendement n° 101 (dispose qu'il est mis fin au privilège d'exclusivité des régies communales et intercommunales et des contrats de concession à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi) (p. 6476) : devenu sans objet (p. 6478).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [22 décembre 1992] :

Lois : projet de loi :
- contenu et innovations : intérêt (p. 7793) ;
- entrée en vigueur : période transitoire (p. 7793).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 7793).

LEONTIEFF (Alexandre)

Député de la Polynésie française

(1re circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur de sa proposition de loi modifiant la date des élections législatives sur le territoire de la Polynésie française (n° 2652) [22 mai 1992] (p. 1585).

DEPOTS

Proposition de loi modifiant la **date des élections législatives** sur le territoire de la **Polynésie française (n° 2652)** [29 avril 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Suspension des essais nucléaires :** suspension des essais nucléaires français dans le Pacifique pour l'année 1992 ; conséquences économiques pour la Polynésie ; diplomatie française ; table ronde associant les responsables locaux ; aides de l'Etat ; fonctionnement démocratique des institutions polynésiennes [29 avril 1992] (p. 775).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560).

Première lecture :

Discussion des articles [29 avril 1992] :

Après l'article 26 :

- *son* amendement n° 50 (étend le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles aux territoires d'outre-mer) : non soutenu (p. 807).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [12 juin 1992] :

Après l'article 26 *quater* :

- *son* amendement n° 1 (étend le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles aux territoires d'outre-mer pour la garantie tempête et la garantie légale des catastrophes naturelles) (p. 2305) : retiré (p. 2306).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 18 (art. 74 de la Constitution : propose que les statuts des territoires d'outre-mer soient fixés par des lois organiques et qu'ils ne puissent être modifés qu'après consultation de l'assemblée territoriale intéressée) (p. 1058) : adopté au scrutin public (p. 1059).

- Projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531).

Première lecture :

Discussion des articles [15 mai 1992] :

Article 29 *(application de la loi aux territoires d'outre-mer et à Mayotte) :*

- *son* amendement n° 67 (étend au territoire de la Polynésie française les dispositions relatives à l'état civil et à la filiation) : adopté (p. 1303).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Discussion des articles [9 octobre 1992] :

Après l'article 98 :

- *son* amendement n° 179 (précise que les dispositions de la présente loi sont applicables dans les territoires d'outre-mer) : adopté (p. 3585).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

Collectivités locales : budgets locaux : difficultés financières et contrôle (p. 4643).

D.O.M.-T.O.M. :
- statut et institutions : modernisation et réforme (p. 4642) ;
- Polynésie française (p. 4641, 4642, 4643) ;
- Polynésie française : convention avec le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et le Centre d'expérimentations du Pacifique (C.E.P.) : arrêt des expérimentations nucléaires (p. 4642).

Enseignement : construction d'établissements scolaires et rémunération des enseignants : rôle de l'Etat (p. 4642, 4643).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- bilan de législature (p. 4641) ;
- budget : date de discussion : choix contestable (p. 4641) ;
- budget : objectifs et priorités (p. 4641).

Politique économique et sociale : Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.) (p. 4643).

- Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Constitution : article 74 : territoires d'outre-mer : principe de spécialité législative : jurisprudence du Conseil d'Etat, portée et conséquences (p. 6838).

Elections et référendum : Polynésie française : date du premier tour des élections législatives (p. 6838, 6839).

Polynésie française : législation applicable : extension et modernisation (p. 6838, 6839).

LEOTARD (François)

Député du Var

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

Se démet de son mandat de député le 1er juillet 1992 [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8770).

Cesse d'appartenir au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8770).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (n° 2563).**

Principaux thèmes développés [7 février 1992] :

Affaires étrangères :
- Algérie : état d'urgence (p. 303, 304) ;
- contexte géopolitique : changements (p. 303, 304) ;
- Etats terroristes : impunité (p. 303) ;
- Liban : occupation par la Syrie (p. 303) ;
- Moyen-Orient : déclin du rôle de la France (p. 303).

Communautés européennes : marché unique (p. 304).

Droits de l'homme et libertés publiques : Iran : tortures et exécutions capitales (p. 303).

Emploi : emploi des jeunes : allégement des cotisations sociales (p. 305).

Fonctionnaires et agents publics : hauts fonctionnaires : responsabilité et démission (p. 302).

Formation professionnelle et promotion sociale : inadaptation (p. 305).

France : « Etat de droit » (p. 304, 305).

Gouvernement :
- communistes : pression sur le Gouvernement (p. 305) ;
- gouvernement « pléthorique » (p. 305) ;
- ministres : « irresponsabilité politique » (p. 302).

Impôts et taxes : prélèvements obligatoires : augmentation (p. 305).

Ordre public :
- rue Copernic : attentat (p. 302) ;
- terrorisme international (p. 302).

Parlement :
- dissolution : perspectives (p. 306) ;
- engagement de la responsabilité du Gouvernement (p. 302) ;
- motion de censure : abstention des communistes (p. 305).

LE PENSEC (Louis)

Ministre des départements et territoires d'outre-mer

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé ministre des départements et territoires d'outre-mer. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi relatif à l'**octroi de mer (n° 2663)** [29 avril 1992].

Projet de loi portant **dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977)** [21 octobre 1992].

Projet de loi portant **ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 91-1380 du 28 décembre 1991 d'habilitation** relative à l'**adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2986)** [28 octobre 1992].

Projet de loi portant **ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 92-11 du 4 janvier 1992 d'habilitation** relative à l'**adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2987)** [28 octobre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Léontieff (Alexandre)* : suspension des essais nucléaires :** suspension des essais nucléaires français dans le Pacifique pour l'année 1992 ; conséquences économiques pour la Polynésie ; diplomatie française ; table ronde associant les responsables locaux ; aides de l'Etat ; fonctionnement démocratique des institutions polynésiennes [29 avril 1992] (p. 775).

- ***Grignon (Gérard)* : arbitrage territorial relatif à Saint-Pierre-et-Miquelon :** frontière maritime entre la France et le Canada ; décision du tribunal international d'arbitrage ; droit de pêche de la France ; négociations bilatérales : début le 7 juillet 1992 ; principe de réciprocité ; consultations à Paris des responsables de l'archipel [17 juin 1992] (p. 2476, 2477).

- ***Thien Ah Koon (André)* : situation économique et sociale des départements d'outre-mer :** allocations familiales et salaire minimum : rattrapage : calendrier annoncé par le ministère ; plan « Universités 2000 » : bilan ; formations qualifiantes ; logement social : avenir de l'océan Indien ; immigration en provenance des Comores et de Madagascar [24 juin 1992] (p. 2725, 2726).

- ***Michaux-Chevry (Lucette)* : D.O.M.-T.O.M. :** fonds publics : mauvaise gestion ; faillites économiques ; mutation en métropole d'enseignants originaires des départements d'outre-mer ; axes économiques prioritaires [7 octobre 1992] (p. 3423, 3424).

- ***Thien Ah Koon (André)* : problèmes économiques et sociaux de la Réunion :** agriculteurs : prêts bonifiés ; logement social ; résidences universitaires ; schéma « Universités 2000 » : application [21 octobre 1992] (p. 4059, 4060).

- ***Debré (Jean-Louis)* : crise de la banane antillaise :** concurrence déloyale des pays africains ; attitude des partenaires européens de la France ; avenir de l'économie bananière française ; préférence communautaire et organisation commune du marché [18 novembre 1992] (p. 5687).

- ***Lambert (Jérôme)* : problème de la banane :** évolution des cours ; importations hors quotas sur les marchés européens ; emploi du secteur ; convention de Lomé : clause de sauvegarde : application ; préférence communautaire : respect [26 novembre 1992] (p. 6079, 6080).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi, adopté par le Sénat, portant extension aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte de diverses dispositions intervenues en matière électorale (n° 2664).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 juin 1992] :

Campagnes électorales : transparence et moralisation (loi n° 90-55 du 15 janvier 1990) : bilan et application aux territoires d'outre-mer (p. 2286).

Droit électoral applicable dans les T.O.M. : modernisation : intérêt et contenu du projet de loi (p. 2285, 2286).

Territoires d'outre-mer :
- article 74 de la Constitution : principe de spécialité législative : jurisprudence du Conseil d'Etat (p. 2285, 2286) ;
- assemblées territoriales : consultation (p. 2285).

Discussion des articles [12 juin 1992] :

Article 1er *(extension aux territoires d'outre-mer et à Mayotte de la suppression des incapacités temporaires frappant les personnes ayant acquis la nationalité française) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de Mme Nicole Catala (supprime l'article 161 du code de la nationalité qui prévoit que, pour être français, un Mahorais doit avoir au moins l'un de ses parents de nationalité française) (p. 2288).

- **Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Son intervention sur la question préalable opposée par : *Bertrand (Léon)* (p. 2324).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes :
- Cour de justice des Communautés européennes : octroi de mer : condamnation éventuelle de la France (p. 2320, 2324) ;
- octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89/688 du 22 décembre 1989 (p. 2320, 2324).

Communes : budgets communaux : recettes : part de l'octroi de mer (p. 2320).

Impôts locaux : octroi de mer :
- fonds régional pour les entreprises et l'emploi (F.R.E.E.) : compétences et moyens : désengagement de l'Etat (p. 2320) ;
- projet de loi : élaboration : concertation (p. 2320, 2321) ;
- projet de loi : modernisation de l'octroi de mer : intérêt et nécessité (p. 2324).

Industries et productions des D.O.M. : concurrence : protection (p. 2320).

Politique économique et sociale :
- développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2320) ;
- marché unifié Antilles-Guyane (p. 2320).

Régions : conseil régional : octroi de mer : compétences (p. 2320).

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Article 14 *(répartition du produit de l'octroi de mer) :*

- *ses observations* (p. 2369) ;

Communes : dépenses en faveur du développement économique : soutien (p. 2369) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 67 de la commission (dispose que pour 1993, la dotation globale garantie aux communes est égale au produit de l'octroi de mer perçu en 1992 majoré par l'application de l'indice d'accroissement de la D.G.F. ; précise que, les années suivantes, l'accroissement de la dotation est fonction de cet indice) (p. 2370) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 110 de M. Ernest Moutoussamy (dispose que la dotation de 1993 est égale au produit d'octroi de mer le plus élevé perçu depuis cinq ans) à l'amendement n° 67 de la commission (p. 2370) ;
- *soutient* l'amendement n° 187 du Gouvernement (propose que le fonds régional s'intitule « fonds pour le développement et l'emploi ») : devenu sans objet (p. 2370) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 172 de la commission (transfère au présent article les dispositions du deuxième alinéa de l'article 15 relatives à la baisse du produit de l'octroi de mer et en précise le contenu) (p. 2371).

Article 15 *(répartition de la dotation globale de garantie) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 69 rectifié de la commission (dispose que les modalités de répartition de la dotation globale garantie sont fixées par décret pris, dans un délai de trois mois, sur proposition du conseil régional) (p. 2371) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 29 de M. Jean-Paul Virapoullé (précise que le décret doit être pris dans les trois mois qui suivent la proposition du conseil régional) (p. 2371) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 173 de la commission (dispose qu'en Guyane, le département reçoit 35 p. 100 de la dotation globale garantie aux communes) (p. 2372).

Article 16 *(fonds régional pour les entreprises et l'emploi) :*

- *soutient* l'amendement n° 184 du Gouvernement (organise et précise les compétences et les ressources d'un fonds pour le développement et l'emploi créé dans chaque région d'outre-mer) (p. 2373, 2374) : adopté (p. 2375).

Article 17 *(comité d'orientation du fonds régional) :*

- *ses observations* (p. 2375) ;

Octroi de mer :
- fonds régional : amendement de compromis proposé par le Gouvernement (p. 2375) ;
- lien avec les importations : effet néfaste sur le développement économique (p. 2375).

Seconde délibération :

Article 14 *(répartition du produit de l'octroi de mer) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (dispose que l'indice d'accroissement de l'octroi de mer correspond au taux d'évolution du P.I.B. total en volume) : adopté (p. 2379) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (de cohérence) : adopté (p. 2379).

Son intervention lors des explications de vote :

Assemblée nationale : amendements : prise en compte par le Gouvernement (p. 2380).

Communautés européennes : droit communautaire et octroi de mer (p. 2380).

Impôts locaux : octroi de mer : projet de loi : intérêt et nécessité (p. 2380).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [8 juillet 1992] :

Communautés européennes : octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire et particularité des D.O.M. (p. 3312).

Parlement : qualité du travail et concertation (p. 3312).

Politique économique et sociale : développement économique : rôle de l'octroi de mer (p. 3312).

Son intervention à l'issue des explications de vote [2 juillet 1992] :

Communautés européennes : intégration économique des D.O.M.-T.O.M. : prise en compte de leur spécificité (p. 3314).

Observations sur le rappel au règlement de : *Wiltzer (Pierre-André)* [8 juillet 1992] (p. 3311).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

Agriculture :
- banane antillaise : production et exportation (p. 4634, 4660) ;
- filière « canne-sucre-rhum » (p. 4660).

Collectivités locales :
- budgets locaux : difficultés financières et contrôle (p. 4632, 4633, 4661, 4662) ;
- décentralisation : approfondissement (p. 4632).

Communauté européenne :
- fonds structurels européens : Fonds européen de développement (F.E.D.) (p. 4634) ;
- intégration économique des D.O.M.-T.O.M. : prise en compte de leur spécificité : accord d'association du 25 juillet 1991 (p. 4633) ;
- marché unique : préférence communautaire et protection des productions locales d'outre-mer (p. 4634, 4663) ;
- traité de l'Union européenne : conséquences pour l'outre-mer (p. 4634).

Culture : développement culturel de l'outre-mer (p. 4635).

D.O.M.-T.O.M. :
- effort budgétaire global au profit des D.O.M.-T.O.M. (p. 4631) ;
- insertion et coopération régionale (p. 4635, 4636) ;
- statut et institutions : modernisation et réforme (p. 4632) ;
- Antarctique et terres australes (p. 4634) ;
- Antilles et Guyane : coopération régionale dans les Caraïbes (p. 4635, 4636) ;

- Guadeloupe : élections régionales : annulation par le Conseil d'Etat (p. 4641, 4662) ;
- Guadeloupe : situation générale (p. 4633) ;
- Guyane (p. 4633, 4662) ;
- Martinique (p. 4633, 4661) ;
- Mayotte (p. 4632, 4633, 4663) ;
- Nouvelle-Calédonie (p. 4632, 4633, 4661) ;
- Pacifique Sud : coopération régionale (p. 4635, 4636) ;
- Polynésie française (p. 4632, 4633, 4662) ;
- Réunion (p. 4633, 4635, 4661) ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 4633, 4663) ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : pêche industrielle : situation et conflit franco-canadien (p. 4634, 4663).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 4635, 4660) ;
- politique de l'emploi et de lutte contre le chômage (p. 4635, 4661).

Enseignement : construction d'établissements scolaires et rémunération des enseignants : rôle de l'Etat (p. 4663).

Environnement : éco-développement, industrie « verte » et écotourisme (p. 4662).

Fonctionnaires et agents publics : fonctionnaires ressortissants d'outre-mer : congés bonifiés (p. 4660).

Impôts et taxes :
- défiscalisation : amendements de la mission de la commission des finances sur la fiscalité dans les D.O.M. (p. 4634) ;
- octroi de mer : réforme : loi n° 92-676 du 17 juillet 1992 (p. 4634).

Logement et habitat :
- ligne budgétaire unique (p. 4633, 4660) ;
- logement social (p. 4660, 4661).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- bilan de législature (p. 4631, 4636) ;
- budget : date de discussion : choix contestable (p. 4631) ;
- budget : objectifs et priorités (p. 4631, 4636) ;
- crédits : montant, évolution et répartition (p. 4631, 4661).

Politique économique et sociale :
- contrats de plan et projections à long terme (p. 4633) ;
- développement économique : refus de « l'assistance » (p. 4631) ;
- égalité sociale : assimilation ou prise en compte des spécificités (p. 4631) ;
- Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.) (p. 4633, 4661) ;
- Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) (p. 4633, 4661).

Revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : problème de l'assistance (p. 4635).

Risques naturels : cyclone Hugo : indemnisation (p. 4663).

Salaires : S.M.I.C. : rattrapage (p. 4635).

Service national : régime adapté (p. 4635).

Transports : ports et aéroports d'outre-mer : développement et désenclavement (p. 4662).

Réponses aux questions :

Agriculture : « banque des terres » : création (M. Maurice Louis-Joseph-Dogué) (p. 4665).

Emploi : Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (M. Eric Raoult) (p. 4666).

Enseignement : étudiants d'outre-mer en métropole (M. Eric Raoult) (p. 4666).

Guadeloupe :
- centre de traitement informatique des salaires des fonctionnaires (M. Dominique Larifla) (p. 4666) ;
- crédits du F.I.D.O.M. : retard de versement (M. Dominique Larifla) (p. 4664).

Martinique : collectivités locales : difficultés financières (M. Claude Lise) (p. 4664).

Régions : Ile-de-France : accueil, logement et insertion des ressortissants d'outre-mer (M. Eric Raoult) (p. 4666).

Wallis-et-Futuna : crédits d'insertion sociale et professionnelle (M. Kamilo Gata) (p. 4665, 4666).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 91-1380 du 28 décembre 1991 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2986) et projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 92-11 du 4 janvier 1992 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2987).**

Première lecture :

Avant la discussion de l'article unique : discussion générale commune [9 décembre 1992] :

Principaux thèmes développés :

Constitution :
- ordonnances : loi d'habilitation relative à la législation applicable à Mayotte : objectifs et contenu (p. 6832) ;
- ordonnances : loi d'habilitation relative à la législation applicable dans les T.O.M. : contenu (p. 6832, 6833) ;
- ordonnances : ratification par le Parlement : délais : respect (p. 6833).

Justice : territoires d'outre-mer : législation pénale et organisation judiciaire (p. 6832, 6833).

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Assemblée nationale : commission des lois : examen du projet de loi (p. 6836).

Collectivités locales : budgets locaux : adaptation des régles métropolitaines à Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 6837).

Constitution : article 74 : territoires d'outre-mer : principe de spécialité législative : jurisprudence du Conseil d'Etat, portée et conséquences (p. 6836).

Lois : législation applicable dans les D.O.M.-T.O.M. : adaptation et modernisation : projet de loi : nécessité et contenu (p. 6836, 6837).

Travail, emploi et formation professionnelle : T.O.M. : législation : modernisation (p. 6837).

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *favorable* à l'amendement n° 78 de la commission (de forme) (p. 6839).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 76 de M. Henry Jean-Baptiste (dispose que la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications est applicable à Mayotte) (p. 6839).

Article 9 *(art. 61 de la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 : prévention et réglement amiable des difficultés des entreprises) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (rédactionnel) (p. 6840).

Article 12 *(art. 23, 24, 34-1, 34-2 et 108 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 : dispositions relatives à la communication) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (supprime la référence à une disposition précédemment abrogée) (p. 6840).

Article 16 *(art. 12 de la loi n° 89-421 du 23 juin 1989 : taux d'intérêt légal) :*

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (rédactionnel) (p. 6841).

Article 17 *(art. 23 de la loi n° 89-874 du 1er décembre 1989 : biens culturels maritimes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 10 corrigé de la commission (rédactionnel) (p. 6841).

Article 18 *(art. 29 de la loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 : prêt usuraire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rédactionnel) (p. 6841).

Article 20 *(dispositions du code de l'expropriation applicables en Polynésie) :*

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (de forme) (p. 6842).

Article 21 *(dispositions du code de l'expropriation applicables en Polynésie) :*

- *favorable* aux amendements n°s 13 et 14 de la commission (de correction) (p. 6843) ;

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (de correction) (p. 6844) ;

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (d'harmonisation) (p. 6844) ;

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (précise que les modalités d'application du code de l'expropriation sont fixées par décret en Conseil d'Etat) (p. 6844).

Article 22 *(extension à la Polynésie de la loi du 29 décembre 1892) :*

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (étend à la Polynésie l'ensemble de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics) (p. 6844).

Après l'article 24 :

- *favorable* à l'amendement n° 19 rectifié de la commission (dispose qu'en Polynésie française le premier tour des élections législatives a lieu le quatrième samedi qui suit la publication du décret convoquant les électeurs et le second tour, le samedi suivant le premier tour) (p. 6845).

Avant l'article 25 :

- *soutient* l'amendement n° 55 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 6845).

Article 25 *(art. 56 à 56* ter *de l'ordonnance n° 85-1181 du 13 novembre 1985 : définition et répression du travail clandestin) :*

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (dispose que toute activité « habituelle », et non pas seulement « professionnelle », peut être considérée comme clandestine dans les conditions précisées par l'article) (p. 6845).

Après l'article 26 :

- *soutient* l'amendement n° 74 du Gouvernement (réforme le fonds intercommunal de péréquation des communes de Nouvelle-Calédonie ; crée et précise le mode de financement de deux fonds intercommunaux de péréquation, l'un destiné aux dépenses de fonctionnement et l'autre aux programmes d'investissement communaux) : adopté (p. 6846).

Avant l'article 27 :

- *favorable* à l'amendement n° 79 de la commission (rédactionnel) (p. 6846).

Article 34 *(art. 219 à 225 de la loi du 15 décembre 1952 : sanctions pénales) :*

- *favorable* aux amendements (n°s 21 corrigé, 22, 23, et 24 de la commission (de correction) (p. 6847) ;

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (rédactionnel) (p. 6848) ;

- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (de correction) (p. 6848).

Après l'article 35 :

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (prévoit l'extension et l'adaptation du code des douanes au territoire de Wallis-et-Futuna) (p. 6848).

Article 36 *(objet du budget de la collectivité) :*

- *favorable* à l'amendement n° 28 de la de la commission (de précision) (p. 6849).

Article 37 *(dotations budgétaires consacrées aux investissements) :*

- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (de forme) (p. 6849).

Article 40 *(dépôt au Trésor des disponibilités de trésorerie) :*

- *favorable* aux amendements identiques n° 30 de la commission et n° 60 de M. Gérard Grignon (de suppression) (p. 6850).

Article 41 *(régime applicable aux établissements publics de la collectivité) :*

- *favorable* à l'amendement n° 31 corrigé de la commission (de conséquence) (p. 6850).

Article 43 *(art. 4-1 à 4-13 de l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977 : conseil d'administration de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de M. Gérard Grignon (dispose que le conseil d'administration de la caisse se compose de quatre représentants des employeurs et travailleurs indépendants et de huit représentants des assurés sociaux ; précise leurs modes de désignation) (p. 6851) ;

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (de forme) (p. 6851) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 62 de M. Gérard Grignon (précise que pour la désignation des membres du conseil d'administration de la caisse, chaque assuré social ne peut faire partie que d'un seul collège électoral) (p. 6852) ;

- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (de forme) (p. 6852) ;

- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (rédactionnel) (p. 6852) ;

- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (de précision) (p. 6852) ;

- *favorable* aux amendements identiques n° 36 de la commission et n° 63 M. Gérard Grignon (suppriment la possibilité de recourir à des sociétés de services pour l'établissement des listes électorales) (p. 6852) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Gérard Grignon (étend aux opérations électorales pour la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon les articles L. 62, L. 66, L. 87, L. 88 et L. 88-1 du code électoral relatifs au déroulement du vote et aux sanctions pénales) (p. 6852).

Article 44 *(disposition transitoire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (rédactionnel) : adopté après modifications (p. 6853) ;

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (dispose que la date d'installation du nouveau conseil d'administration est fixée par arrêté du représentant de l'Etat et qu'elle ne peut être postérieure de plus d'un an à la publication de la loi) à l'amendement n° 37 de la commission : adopté (p. 6853).

Article 45 *(extension et adaptation du code de l'expropriation et de la loi du 29 décembre 1892) :*

- *favorable* aux amendements n°s 38 et 39 deuxième correction de la commission (de forme) (p. 6854).

Après l'article 45 :

- *favorable* à l'amendement n° 40 de la commission (d'harmonisation) (p. 6855).

Après l'article 47 :

- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (étend et adapte le code des douanes à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 6855) ;
- *favorable* aux amendements identiques n° 42 de la commission et n° 69 rectifié de M. Gérard Grignon (autorisent et organisent dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon l'exploitation, par la société Française des jeux, de jeux faisant appel au hasard) (p. 6856) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 70 de M. Gérard Grignon (dispose que le conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon exerce en matière d'immatriculation des navires armés au commerce les responsabilités et compétences habituellement attribuées à l'Etat) (p. 6856) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Gérard Grignon (attribue au président du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon des compétences spécifiques en matière de relations et de négociations internationales) (p. 6856).

Avant l'article 48 :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 rectifié de M. Jean-Paul Virapoullé (applique dans les territoires d'outre-mer la loi du 18 octobre 1966 relative à la tutelle aux prestations sociales) (p. 6857) ;
- *soutient* l'amendement n° 56 du Gouvernement (dispose que les comités de la culture, de l'éducation et de l'environnement des régions d'outre-mer s'appellent désormais conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement ; précise parmi les dispositions de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 relatives aux comités économiques et sociaux régionaux celles qui leur sont applicables) : adopté (p. 6857).
- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Jean-Paul Virapoullé (accroît les compétences consultatives des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement) (p. 6858).

Article 48 *(stocks de réserve de produits pétroliers) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 43 de la commission et n° 73 rectifié de M. Gérard Grignon (précisent que les dispositions de l'article ne s'appliquent pas à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 6858, 6859).

Après l'article 48 :

- *soutient* l'amendement n° 57 du Gouvernement (dispose que si les régions d'outre-mer n'ont pas adopté de schéma d'aménagement dans un délai de 2 ans à compter du 1er janvier 1993, ce schéma sera élaboré par l'Etat et approuvé par décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 6859) ;
- *favorable* à l'amendement n° 59 rectifié de M. Claude Lise (dispose que le produit de la taxe sur les carburants est perçu par le Trésor puis directement reversé aux différentes collectivités bénéficiaires suivant la répartition fixée par la région) (p. 6860).

Article 49 *(art. 7 de la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 : extension aux départements d'outre-mer de la loi portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur) :*

- *favorable* à l'amendement n° 80 de la commission (de forme) (p. 6860) ;
- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (de précision) (p. 6860).

Après l'article 50 :

- *favorable* à l'amendement n° 6 rectifié de M. André Thien Ah Koon (encadre les possibilités de création de commerces de distribution alimentaire dans les départements d'outre-mer afin d'éviter la mise en place de monopoles) (p. 6861) ;
- *soutient* l'amendement n° 58 du Gouvernement (dispose qu'un tribunal administratif est créé à Mayotte) : adopté (p. 6861) ;
- *soutient* l'amendement n° 77 du Gouvernement (étend à la collectivité de Mayotte certaines dispositions du code rural relatives aux sociétés coopératives agricoles) (p. 6861) : adopté (p. 6862).

Article 51 *(entrée en vigueur) :*

- *soutient* l'amendement n° 75 du Gouvernement (précise que les dispositions relatives au tribunal administratif de Mayotte entreront en vigueur un an après la publication de la loi) : adopté (p. 6862).

LEPERCQ (Arnaud)

Député de la Vienne

(3e circonscription)

R.P.R.

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1992] (p. 345).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Politique agricole :** réforme de la politique agricole commune ; revendications des agriculteurs ; « génocide » des paysans ; revenu agricole : garantie ; compétitivité internationale de l'agriculture européenne ; négociations avec les organisations professionnelles agricoles ; débat au Parlement le 24 juin [17 juin 1992] (p. 2470).

LEQUILLER (Pierre)

Député des Yvelines

(4e circonscription)

U.D.F

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 17 janvier 1992] (p. 838).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 17 janvier 1992] (p. 838) ; [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612) [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8879).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **autoriser les collectivités locales** à concourir aux **dépenses d'investissement des établissements privés sous contrat (n° 2726)** [20 mai 1992].

Proposition de loi tendant à **autoriser les collectivités locales** à concourir aux **dépenses d'investissement des établissements privés sous contrat (n° 2859)** [30 juin 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Enseignement privé :** revendications des parents d'élèves ; formation des maîtres ; investissements des collectivités locales : perspectives ; politique menée par le Gouvernement : parité des crédits [22 avril 1992] (p. 616, 617).

à un ministre :

- **Collectivités locales** [23 avril 1992] :

Enseignement secondaire et supérieur : collectivités locales : financement (p. 650).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne »)* :

- *ses observations* (p. 1069) ;

Communautés européennes :
- citoyenneté européenne : droit de vote aux élections locales et aux élections au Parlement européen (p. 1069) ;
- politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) (p. 1069) ;
- union économique et monétaire (U.E.M.) et monnaie unique (p. 1069).

- Projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 juin 1992] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 2832) : rejetée au scrutin public (p. 2835).

Principaux thèmes développés :

Collectivités locales : subventions d'investissement aux établissements d'enseignement privés (p. 2833, 2834).

Constitution : article 55 (p. 2834).

Enseignement privé :
- forfait d'externat : arriéré, calcul, montant et actualisation (p. 2832) ;
- mission : reconnaissance (p. 2833, 2834) ;
- protocole d'accord du13 juin 1992 (p. 2832).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 29 *(exceptions au régime des délégations)* :

- *soutient* l'amendement n° 185 de M. Jean-Pierre Philibert (de suppression) : rejeté (p. 3881).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale et culture. - 1. - Enseignement scolaire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [9 novembre 1992] :

Audiovisuel : télévision : chaîne éducative (p. 5107).

Démocratisation : inégalités régionales (p. 5106).

Echec scolaire (p. 5105).

Enseignants :
- formation : instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) (p. 5105, 5106) ;
- professeurs de l'enseignement général des collèges (P.E.G.C.) (p. 5106) ;
- recrutement : créations d'emplois et plan pluriannuel (p. 5107).

Enseignement privé : dépenses d'investissement : financement par les collectivités locales (p. 5107).

Enseignement technique et professionnel : élèves : effectifs et orientation (p. 5106).

Enseignements artistiques (p. 5107)

Entreprises : rapport Pineau-Valencienne (p. 5106).

Informatique : Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) : fichiers (p. 5107).

Lycées et collèges :
- élèves : encadrement (p. 5107) ;
- rénovation pédagogique (p. 5106).

Ministère de l'éducation nationale :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5106) ;
- direction de l'évaluation et de la prospective (p. 5105) ;
- inspection générale de l'éducation nationale (p. 5105).

Personnel non enseignant : agents, techniciens, ouvriers et personnels de service (A.T.O.S.) (p. 5106).

Politique de l'éducation :
- rapport Migeon (p. 5105) ;
- rapport Thelot (p. 5105).

Rappel au règlement : déplore l'absence de communication en temps utile au Parlement du rapport Thélot portant bilan de la politique éducative malgré l'engagement pris par le ministre [10 novembre 1992] (p. 5131).

LERON (Roger)

Député de la Drôme

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (équipement, logement et transports : transport aérien et météorologie ; budget annexe de l'aviation civile) [10 juin 1992].

Rapporteur de la proposition de loi de M. Michel Coffineau tendant à créer un fonds national d'aide aux riverains (n° 2658) [11 décembre 1992].

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125) [11 décembre 1992].

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049) [*J.O.* du 17 décembre] (p. 17284).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17284).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17284).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane (n° 3076) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17552).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome VII : **équipement, logement et transports : transport aérien et météorologie : budget annexe de l'aviation civile (n° 2950)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur la proposition de loi (n° 2658) de M. Michel Coffineau tendant à **créer un fonds national d'aide aux riverains** et sur le projet de loi (n° 3125) relatif à la **lutte contre le bruit (n° 3133)** [11 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la **lutte contre le bruit (n° 3153)** [16 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan :** hostilités aux frontières du Haut-Karabakh ; attitude de la France ; aide aux populations civiles ; proposition de la France d'une conférence internationale sous l'égide de l'O.N.U. ou de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) [24 juin 1992] (p. 2721).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports : Transports aériens et météorologie. - Budget annexe de l'aviation civile. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges [6 novembre 1992] :

Aviation civile, navigation aérienne : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4903).

Commerce extérieur : aéronautique : concurrence américaine (p. 4904).

Communautés européennes : trafic aérien : aéroports, harmonisation des équipements de gestion (p. 4904).

Compagnies aériennes :
- Air France (p. 4904) ;
- difficultés et restructuration (p. 4903, 4904).

Industrie aéronautique : généralités (p. 4903, 4904).

Météorologie : Météorologie nationale : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4904).

Transports aériens :
- contrôleurs aériens (p. 4903) ;
- encombrement aérien : retards (p. 4904) ;
- sécurité et confort (p. 4903).

Industrie et commerce extérieur. - *Questions* [16 novembre 1992] :

Communes : Valence (p. 5461).

Entreprises : accords Rhône-Poulenc Fibres / S.N.I.A. Fibres (p. 5461).

- Projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Bâtiment et travaux publics : construction : insonorisation : caractéristiques (p. 7137).

Bruit :
- contrôle et surveillance : compétences (p. 7137) ;
- prévention (p. 7137) ;
- riverains : respect et indemnisation (p. 7136, 7137).

Santé publique : surdité ; stress dû au bruit (p. 7136).

Transports :
- transports aériens : bruit causé par les aéronefs : redevance d'atténuation des nuisances phoniques (p. 7137) ;
- transports aériens : bruit causé par les hélicoptères (p. 7137) ;
- transports ferroviaires : T.G.V. : critères de nuisances phoniques : tracé (p. 7137) ;
- transports terrestres : bilan des nuisances sonores : « points noirs » (p. 7136).

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Article 1er *(objectif de la loi) :*

- *favorable* à l'amendement n° 28 du Gouvernement (de précision) (p. 7150).

Article 3 *(information de l'acheteur ou du preneur d'un objet sur les caractéristiques acoustiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 29 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 7151) ;

- *favorable* à l'amendement n° 30 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 7151).

Article 5 *(dérogations) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (précise que les dérogations prévues dans les cas de missions de défense nationale n'impliquent pas que les dispositions du chapitre Ier se substituent aux dispositions plus protectrices contenues dans les codes de l'aviation civile, de la route ou du travail) : adopté (p. 7151).

Article 6 *(prescriptions applicables aux activités bruyantes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 14 de M. Jean-Claude Lefort (ajoute les activités exercées dans les entreprises) (p. 7152) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 31 du Gouvernement (prévoit une étude d'impact « lorsque les dangers et les inconvénients le justifient ») (p. 7152) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Jean-Claude Lefort (fixe un délai de trois ans de mise en conformité) (p. 7152) ;

- *son* amendement n° 37 (limite les conditions de vol des hélicoptères en zone urbaine à l'exception des transports sanitaires et missions urgentes de protection civile) : adopté (p. 7153) ;

  Transports : transports aériens : hélicoptères : bruit (p. 7153) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Jean-Claude Lefort (limite les conditions de vol des hélicoptères en zone urbaine à l'exception des vols d'urgence pour des raisons sanitaires ou d'ordre public ainsi que les vols justifiés par les visites d'Etat ; prévoit des dérogations en concertation avec les collectivités territoriales intéressées) (p. 7153).

Article 7 *bis* nouveau *(nuisances sonores causées par les hélicoptères) :*

- *son* amendement n° 38 (de suppression) : adopté (p. 7154).

Après l'article 7 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 17 de M. Jean-Claude Lefort (prévoit, dans les aéroports situés à proximité de zones urbanisées, l'interdiction d'atterrissage et de décollage des aéronefs de vingt-deux heures à six heures trente ; horaire porté de vingt et une heure à sept heures pour les aéronefs les plus bruyants) (p. 7154).

Avant l'article 10 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de M. Jean-Claude Lefort (instaure une commission d'élus responsables de la création ou de l'extension d'infrastructure aéroportuaire) (p. 7154).

Avant l'article 13 A :

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (rédige ainsi l'intitulé du titre III : « Protection des riverains des grandes infrastructures ») : adopté (p. 7156).

Article 13 A nouveau *(rapport d'évaluation sur les nuisances sonores dues aux transports terrestres) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 25 rectifié de M. Jean-Claude Lefort (prévoit que le rapport d'évaluation établira également le bilan des nuisances sonores résultant du transport aérien et dans les entreprises et comportera une évaluation des travaux nécessaires à la réduction des nuisances à un niveau inférieur à 55 décibels) (p. 7156) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 34 du Gouvernement (de précision) (p. 7157) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 35 du Gouvernement (de précision) (p. 7157) ;

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (prévoit que le rapport comportera une évaluation des travaux nécessaires à la réduction des nuisances à un niveau inférieur à 60 décibels) : adopté (p. 7157) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 26 de M. Marc Laffineur (diminue ce plafond à 55 décibels) à l'amendement n° 4 de la commission (p. 7157).

Article 13 B nouveau *(création d'un fonds spécial de réparation des dommages résultant des nuisances phoniques) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7158).

Après l'article 13 B :

- *ses observations* sur l'amendement n° 55 de M. Marc Laffineur (institue une taxe annuelle d'atténuation des nuisances sonores sur les entreprises concessionnaires d'autoroutes) (p. 7158) ;

- *ses observations* sur les sous-amendements n°s 56 et 57 de M. Marc-Philippe Daubresse (étendent cette taxe aux titres de transport délivrés par la S.N.C.F.) à l'amendement n° 55 de M. Marc Laffineur (p. 7158).

Article 13 *(création d'une redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rétablit, dans la rédaction initiale du projet, le mode de calcul de la redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes) : vote réservé (p. 7161) ; adopté après modifications (p. 7166) ;

Transports : transports aériens : redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes (p. 7159) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 39 de M. Michel Coffineau (précise que le produit de la taxe est destiné à « la mise en œuvre des dispositions nécessaires à l'atténuation des nuisances sonores au voisinage des aérodromes ») à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 48 de M. Marc-Philippe Daubresse (précise que le produit de la taxe est intégralement destiné à couvrir les dépenses d'aide aux riverains) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 49 de M. Marc-Philippe Daubresse (prévoit que la taxe cessera d'être perçue dès l'indemnisation du dernier riverain intéressé) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 50 de M. Marc-Philippe Daubresse (met à contribution les exploitants des principaux aéroports français) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 40 de Mme Marie-France Lecuir (taxe plus fortement les appareils les plus bruyants du groupe acoustique 1) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 41 de Mme Marie-France Lecuir (taxe plus fortement les appareils du groupe acoustique 2) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 42 de M. Michel Coffineau (prévoit de doubler la taxe en cas d'infraction) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160).

Après l'article 13 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de M. Jean-Claude Lefort (prévoit une taxe d'atténuation des nuisances sonores au voisinage des héliports) (p. 7161).

Article 14 *(affectation du produit de la redevance) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (prévoit l'affectation du produit de la redevance à un compte spécial du Trésor au sens de l'article 23 de l'ordonnance du 2 janvier 1959) : adopté (p. 7161).

Après l'article 14 :

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (institue pour chaque aérodrome un plan de gêne sonore destiné à définir quels sont les riverains pouvant prétendre à l'aide prévue par la loi et une commission chargée de donner un avis sur les opérations destinées à atténuer les nuisances subies par les riverains) : adopté (p. 7162) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 43 de M. Michel Coffineau (donne à la commission le pouvoir de déterminer le montant des aides) à l'amendement n° 8 de la commission (p. 7162) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 58 de M. Roger-Gérard Schwartzenberg (prévoit que le Gouvernement conduise une étude technique sur l'extension du couvre-feu à Orly) à l'amendement n° 8 de la commission (p. 7162).

Article 15 supprimé par le Sénat *(modalités de recouvrement de la taxe) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rétablit l'article dans sa rédaction initiale) (p. 7162) : adopté (p. 7163) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 51 de M. Marc-Philippe Daubresse (de précision) à l'amendement n° 9 de la commission (p. 7163).

Après l'article 15 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 22 de M. Jean-Claude Lefort (étend le bénéfice de la taxe à tout riverain ou collectivité riveraine d'aéroport exposée à un bruit de plus de 55 décibels) (p. 7163).

Article 16 *(recherche et constatation des infractions) :*

- *son* amendement n° 44 (ajoute à la liste des personnes habilitées à constater les infractions les agents des collectivités locales assermentés à cet effet) : adopté (p. 7164).

Article 17 *(analyses et consignation des objets) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (de précision) : adopté (p. 7164) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7165).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Bruit :

- riverains : respect et indemnisation (p. 7627, 7628) ;
- seuil des nuisances phoniques : normes (p. 7627).

Transports : transports aériens : bruit causé par les aéronefs : redevance d'atténuation (p. 7627).

Texte de la commission mixte paritaire :

Article 13 A *(rapport d'évaluation sur les nuisances sonores dues aux transports terrestres) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (supprime la disposition qui stipule que le rapport du Gouvernement doit présenter les modes de financement susceptibles de permettre la suppression des points noirs dans un délai de dix ans) (p. 7631).

- Projet de loi sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049).

Commission mixte paritaire :

Rapporteur suppléant.

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Collectivités locales : concertation (p. 7624).

Paysage : directives de protection et de mise en valeur (p. 7624).

Texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Article 1er *(directives de protection et de mise en valeur des paysages) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (rétablit les directives du paysage sur l'ensemble du territoire national y compris dans les zones du littoral et de montagne) (p. 7627).

Article 16 *(composition des commissions départementales et supérieure des sites) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 7627).

LESTAS (Roger)

Député de la Mayenne

(3e circonscription)

Apparenté U.D.F.

S'apparente au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607).

Première lecture :

Discussion des articles [22 avril 1992] :

Après l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 22 de M. Pierre Micaux (donne aux huissiers de justice le pouvoir de rédiger les actes exécutoires ; introduit une procédure de recouvrement des créances sans titre exécutoire) (p. 627) : retiré (p. 628).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 23 de M. Pierre Micaux (prévoit que tout créancier peut réclamer le paiement dans les délais d'une facture ou d'un salaire sans intenter une action devant les tribunaux) : rejeté (p. 634).

Après l'article 2 *ter* :

- *soutient* l'amendement n° 38 de M. Germain Gengenwin (prévoit les modalités de réduction du retard de paiement de la T.V.A. par l'Etat et compense les pertes de recettes par la privatisation d'entreprises publiques et par un relèvement à due concurrence de la T.I.P.P. sur le supercarburant plombé) (p. 638) : retiré (p. 639).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 8 de M. Pierre Micaux (prévoit que lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les conditions générales de vente, les dispositions des articles 74 et 76 relatifs aux dommages-intérêts de la convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises sont applicables) : rejeté (p. 1633).

- Projet de loi modifiant le code forestier (n° 2313).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Agriculture : élevage hors sol (p. 2060).

Sécurité civile : incendies :
- Etat : désengagement financier (p. 2060) ;
- prévention (p. 2060).

Travaux et entretien : débroussaillement (p. 2060).

Discussion des articles [9 juin 1992] :

Après l'article 12 :

- *soutient* l'amendement n° 9 de M. Philippe Vasseur (ajoute la fixation des « conditions de création et d'extension des ateliers de productions agricoles » à l'article 188-1 du code rural relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles) : vote réservé (p. 2066) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2067).

- Projet de loi relatif à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés (n° 2681).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Environnement :
- emballages (p. 2072) ;
- protection (p. 2072).

Produits antiparasitaires à usage agricole : distributeurs et prestataires de services : agrément (p. 2072.

Sénat : texte (p. 2072).

- Projet de loi modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire (n° 2707).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Agriculture : élevage : compétitivité (p. 2076).

Communautés européennes :
- adaptation de cinq directives communautaires (p. 2076) ;
- application par tous les pays membres (p. 2076).

Médicaments : médicaments vétérinaires : définition (p. 2076).

Santé publique : protection (p. 2076).

Sénat : texte (p. 2076).

Vétérinaires : exercice de la pharmacie vétérinaire (p. 2076).

Discussion des articles [9 juin 1992] :

Article 4 *bis* nouveau *(agrément des groupements ; programme sanitaire d'élevage) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (supprime le paragraphe V ouvrant la possibilité de mettre en œuvre un programme sanitaire d'élevage à titre individuel) (p. 2081).

- Projet de loi de finances n° 2931 pour 1993.

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

B.A.P.S.A. :
- cotisations sociales : réforme (p. 4877) ;
- retraite et préretraite (p. 4877).

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4877).

Départements : Mayenne (p. 4876).

Elevage : prime à l'herbe (p. 4877).

Exploitations agricoles : successions et transmissions (p. 4877).

Lait et produits laitiers :
- producteurs en graves difficultés ; accès à la réserve nationale (p. 4876) ;
- quotas : réforme (p. 4876).

LE VERN (Alain)

Député de la Seine-Maritime

(12e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane (n° 3076) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17552).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi relative à l'organisation départementale du tourisme (n° 2129).

Première lecture :

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 3 *(nature juridique et composition du comité départemental du tourisme) :*

- *son* amendement n° 47 soutenu par M. Jean Beaufils (harmonise la composition du comité départemental du tourisme avec celle du comité régional du tourisme) : adopté (p. 2656).

Article 4 *(missions du comité départemental du tourisme) :*

- *son* amendement n° 48 soutenu par M. Jean Beaufils (prévoit que le comité départemental du tourisme participe aux actions de promotion sur les marchés lointains en liaison avec le comité régional du tourisme) : adopté (p. 2658).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Communautés européennes : politique agricole commune : réforme (« projet MacSharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2788).

Elevage :
- bovin (p. 2788) ;
- extensification (p. 2788) ;
- prime à la vache allaitante (p. 2788).

Energie : production et utilisation de biocarburants (p. 2788).

Plan : contrats de plan (p. 2788).

Régions : Haute-Normandie (p. 2788).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Tourisme. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [29 octobre 1992] :

Aménagement du territoire :
- politique touristique globale (p. 4520) ;
- tourisme « vert » : plan global de développement (p. 4520).

Commerce extérieur : excédent de la balance des paiements touristique (p. 4520).

Emploi : emplois touristiques (p. 4521).

Ministère du tourisme : caractère interministériel du tourisme (p. 4520).

Organismes et structures : Centre d'études français d'ingénierie touristique (p. 4520).

Promotion touristique : groupement d'intérêt économique (G.I.E.) Maison de la France (p. 4520).

Questions :

Enseignement : vacances scolaires : incidences pour les professionnels du tourisme (p. 4532).

- Proposition de loi relative à l'organisation départementale du tourisme (n° 2129).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Aménagement du territoire : tourisme rural (p. 7173).

Communes : coopération intercommunale (p. 7173).

Emplois générés par le tourisme : promotion (p. 7173).

Etat : rôle (p. 7173).

Organisation territoriale du tourisme : loi-cadre : nécessité (p. 7173).

LIENEMANN (Marie-Noëlle)

Député de l'Essonne

(7e circonscription)

Socialiste

puis ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement et des transports, chargé du logement et du cadre de vie

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

NOMINATIONS

Est nommée ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement et des transports, chargé du logement et du cadre de vie. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 9 avril 1992] (p. 5267).

Cesse d'appartenir à la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes [*J.O.* du 15 avril 1992] (p. 5485).

Cesse d'être membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [*J.O.* du 28 avril 1992] (p. 5933).

Fin de ses fonctions : démission du Gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Jegou (Jean-Jacques)* : logement en Ile-de-France :** pénurie de logements ; loi d'orientation pour la ville ; participation des collectivités locales ; schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (S.D.A.U.) ; 1 p. 100 logement : réduction à 0,45 p. 100 ; plans d'occupation du parc social (P.O.P.S.) ; P.M.E. et P.M.I. : rôle de dynamisation [29 avril 1992] (p. 773, 774).

- ***Gerrer (Edmond)* : logement social :** habitations à loyers modérés (H.L.M) : manque d'offre locative ; prêts locatifs aidés (P.L.A.) : financement par la Caisse des dépôts ; prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) ; prêts locatifs sociaux et aide à la construction ; rôle des collectivités locales ; spéculation ; incitations fiscales au logement privé ; secteur locatif intermédiaire : nouveau dispositif : mise en place [10 juin 1992] (p. 2152, 2153).

- ***Bocquet (Alain)* : accession à la propriété :** situation financière des accédants à la propriété ; exemple de la société CARPI ; mesures annoncées par le Gouvernement ; action des tribunaux ; baisse des taux d'intérêt pratiqués par la société H.L.M.-CARPI [18 novembre 1992] (p. 5689).

orales sans débat de :

- ***Raymann (Marc) (n° 540)* : politiques communautaires (boissons et alcools) :** vin et bière : imposition ; accises : harmonisation communautaire ; conséquences ; bière : discrimination [10 avril 1992] (p. 446, 447).

- ***Françaix (Michel) (n° 545) :*** **tabac (S.E.I.T.A.)** : sites de Mâcon et de Saintines : emploi et activité ; branche allumettes : perspectives de croissance [10 avril 1992] (p. 447, 448).

- ***Pierna (Louis) (n° 561) :*** **chimie (entreprises : Dordogne)** : Bergerac : Société nationale des poudres et explosifs : emploi et activité ; nouveau contexte international ; industries de défense : restructuration [15 mai 1992] (p. 1257, 1258, 1259).

- ***Berthol (André) (n° 559) :*** **mutualité sociale agricole (cotisations)** : cotisations sociales agricoles : réformes introduites par la loi du 23 janvier 1990 [15 mai 1992] (p. 1259, 1260).

- ***Hunault (Xavier) (n° 563) :*** **élevage (autruches)** : viande d'autruche : commercialisation : réglementation [15 mai 1992] (p. 1260, 1261).

- ***Planchou (Jean-Paul) (n° 564) :*** **baux (baux d'habitation)** : H.L.M. : surloyers ; plafonds de ressources : revalorisation ; prêts locatifs sociaux (P.L.S.) : mise en place [15 mai 1992] (p. 1261, 1262).

- ***Lordinot (Guy) (n° 565) :*** **fonctionnaires et agents publics (politique et réglementation)** : personnels assimilés aux fonctionnaires de catégorie A ; notion et contenu [15 mai 1992] (p. 1263).

- ***Lefort (Jean-Claude) (n° 594) :*** **logement (logement social : Paris)** : familles sans abri campant sur l'esplanade du château de Vincennes ; relogement à Paris ou en banlieue parisienne : perspectives ; prêts locatifs aidés (P.L.A.) : augmentation ; logements vacants à Paris : recensement [12 juin 1992] (p. 2277, 2278, 2279).

- ***Planchou (Jean-Paul) (n° 641) :*** **logement (logement social)** : plafond de ressources : relèvement ; disparités régionales : réduction progressive [20 novembre 1992] (p. 5761).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 38 *(publicité des cessions foncières ou immobilières des collectivités locales et des sociétés d'économie mixte locales) :*

Demande la réserve du vote sur l'article 38 et l'ensemble des amendements s'y rapportant (p. 3895) :

- *soutient* l'amendement n° 476 du Gouvernement (intègre le présent article dans le code des communes) : vote réservé (p. 3895) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [16 octobre 1992] (p. 3922). ;

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 99 corrigé de la commission et 252 de M. Jean-Jacques Hyest (précisent que les concessionnaires de services publics locaux sont seuls visés par les dispositions de l'article) (p. 3896) ;

- *favorable* à l'amendement n° 357 de M. Alain Brune (exclut du champ d'application de l'article les ventes destinées à la réalisation de certains logements locatifs sociaux) : rectifié par le Gouvernement (cette réalisation étant le fait d'organismes d'H.L.M. ou de sociétés d'économie mixte) (p. 3896) ;

- *favorable* à l'amendement n° 100 de la commission (étend l'obligation de publicité à la réception des propositions des candidats) (p. 3896) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 444 de M. Jacques Boyon (autorise les collectivités locales à déroger à l'obligation de publicité par délibération préalable motivée) (p. 3896) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 101 de la commission (exclut du champ d'application de l'article les Z.A.C. et les programmes d'aménagement d'ensemble) (p. 3897) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 445 de M. Jacques Toubon (exclut du champ d'application de l'article les Z.A.C. et les programmes d'aménagement d'ensemble) (p. 3897).

Article 44 *(art. L. 423-4 du code de la construction : plafonnement du prix de cession des actions des sociétés anonymes d'H.L.M.) :*

- *soutient* l'amendement n° 484 du Gouvernement (étend les dispositions de l'article aux sociétés coopératives et aux sociétés de crédit immobilier) : adopté (p. 3092) ;

- *favorable* à l'amendement n° 108 rectifié de la commission (de précision) (p. 3902) ;

- *soutient* l'amendement n° 510 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 3902) ;

- *soutient* l'amendement n° 485 corrigé du Gouvernement (étend les dispositions de l'article aux sociétés anonymes de crédit immobilier) (p. 3902) : adopté (p. 3903) ;

- *favorable* à l'amendement n° 109 de la commission (rédactionnel) (p. 3903).

Article 45 *(art. L. 423-5 du code de la construction : moralisation des opérations sur le capital des sociétés anonymes d'H.L.M.) :*

- *favorable* à l'amendement n° 110 de la commission (rédactionnel) (p. 3904) ;

- *soutient* l'amendement n° 486 rectifié du Gouvernement (étend les dispositions de l'article à l'ensemble des organismes privés d'H.L.M.) : adopté (p. 3904).

Après l'article 48 :

- *défavorable* à l'amendement n° 341 corrigé de M. Guy Malandain (dispose que, par analogie avec les dispositions relatives aux organismes d'H.L.M., les logements locatifs réalisés à l'aide de la participation des employeurs à l'effort de construction ne peuvent être aliénés que dix ans après leur acquisition ou leur construction) (p. 3907).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [17 et 18 décembre 1992] :

Article 38 supprimé par le Sénat *(publicité des cessions foncières ou immobilières des collectivités locales et des sociétés d'économie mixte locales) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (rétablit l'article supprimé par le Sénat ; étend son champ d'application à toute cession de terrains constructibles ou de droits de construire) (p. 7451) : rejeté (p. 7452) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 152 de M. Jean-Jacques Hyest (limite le champ de l'amendement aux concessionnaires de services publics locaux) à l'amendement n° 68 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7452).

Après l'article 39 :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (impose, à peine de nullité, d'offrir un local de relogement correspondant aux besoins du locataire avant toute signature d'un contrat résiliant un bail en cours de validité afin de permettre la libération de l'immeuble) : vote réservé (p. 7453) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 120 de M. Guy Malandain (fait référence à la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 en matière de priorité de relogement des personnes évincées) à l'amendement n° 1 du Gouvernement (p. 7453) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 121 de M. Guy Malandain (prévoit une sanction pénale de quinze jours à deux ans d'emprisonnement et de 1 500 F à 1 500 000 F d'amende pour le propriétaire contrevenant) à l'amendement n° 1 du Gouvernement (p. 7453) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 210 de M. Jean-Claude Lefort (fait référence à la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 en matière de priorité de relogement des personnes évincées) (p. 7453) ;

- *soutient* l'amendement n° 2 rectifié du Gouvernement (fixe les conditions de la mise en œuvre du permis de démolir et celles de relogement des occupants) (p. 7454) : vote réservé (p. 7455) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;

Parlement : Assemblée nationale : usage du droit d'amendement (p. 7455).

Urbanisme : permis de construire : permis de démolir (p. 7454, 7455) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 211 de M. Jean-Claude Lefort (précise les cas d'infractions en matière de relogement des occupants à la suite d'une démolition) (p. 7455) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 192 de M. Jean-Claude Lefort (interdit, sauf en cas de force majeure, au propriétaire qui a acquis un immeuble occupé, d'invoquer la vente du logement pendant les dix ans suivant son achat, pour refuser de renouveler le bail) (p. 7455).

Article 40 supprimé par le Sénat *(art. L. 311-4-1 du code de l'urbanisme : participation des constructeurs pour la réalisation d'équipements publics au titre des zones d'aménagement concerté et des programmes d'aménagement d'ensemble) :*

- *favorable* à l'amendement n° 69 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7456).

Article 41 supprimé par le Sénat *(participations ponctuelles des constructeurs pour la réalisation d'équipements publics) :*

- *favorable* à l'amendement n° 70 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7456).

Article 42 *(art. L. 332-28 à L. 332-30 du code de l'urbanisme : publicité des participations pour la réalisation d'équipements publics et actions en répétition) :*

- *favorable* à l'amendement n° 71 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7457) ;

- *favorable* à l'amendement n° 72 de la commission (réduit de dix à cinq ans le délai de prescription de l'action en répétition) (p. 7457).

Article 45 *(art. L. 423-5 du code de la construction : moralisation des opérations sur le capital des sociétés anonymes d'H.L.M.) :*

- *favorable* à l'amendement n° 73 de la commission (substitue à l'appellation « sociétés d'H.L.M. » celle « d'organismes privés d'H.L.M. ») (p. 7457).

Après l'article 45 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (prévoit la fixation par décret d'un statut type des sociétés visées à l'article L. 312-1-2 du code de la construction et leur concède un délai de douze mois pour leur mise en conformité) : vote réservé (p. 7458) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Article 46 *(art. L. 313-7-1 du code de la construction : organismes collecteurs du « 1 p. 100 logement ») :*

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7458) : retiré (p. 7459) ;

- *favorable* aux amendements n°s 74 et 75 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7459).

Après l'article 46 *quater* :

- *soutient* l'amendement n° 225 du Gouvernement (autorise l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction - A.N.P.E.E.C. - à contrôler, à la demande du ministre chargé du logement, les opérations réalisées par des organismes non agréés sur des fonds collectés au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction) (p. 7459) : vote réservé (p. 7460) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;

Logement et habitat : « 1 p. 100 logement » : contrôle (p. 7460).

Article 49 *(art. L. 313-16 du code de la construction : sanctions pénales) :*

- *soutient* l'amendement n° 92 du Gouvernement (rédactionnel) : vote réservé (p. 7460) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1992] :

Aides :
- aides personnalisées au logement (A.P.L.) (p. 5314) ;
- prêt locatif social (P.L.S.) (p. 5314) ;
- prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) (p. 5315, 5316) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (p. 5312, 5313, 5314, 5316) ;
- « 1 p. 100 logement » (p. 5317).

Banques et établissements financiers : prêts conventionnés (p. 5316).

Bâtiment et travaux publics : construction immobilière : crise (p. 5316).

Collectivités locales : compétences (p. 5313, 5314).

Communes : Paris (p. 5312, 5313).

Départements : Essonne (p. 5313).

Etat : désengagement (p. 5313, 5314, 5316).

Impôts et taxes : fiscalité immobilière (p. 5315, 5316).

Logement intermédiaire et prêts locatifs intermédiaires (P.L.I.) (p. 5315).

Logement social :
- construction (p. 5312) ;
- Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété (F.G.A.S.) (p. 5315, 5316) ;
- financement : collecte du livret A et du livret bleu (p. 5317) ;
- habitations à loyer modéré (H.L.M.) (p. 5314, 5317) ;
- logement des plus démunis : « sans domicile fixe » : secours (p. 5312, 5313, 5314).

Loyers (p. 5314, 5317).

Marchands de biens (p. 5317).

Ministère : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5314).

Organismes et structures :
- Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.) (p. 5315) ;
- Fonds de solidarité logement (F.S.L.) (p. 5314).

Parlement : logement : organisation d'un débat (p. 5318).

Rapports Geindre, Lebegue, Bloch-Lainé et Medina (p. 5317).

Régions :
- Ile-de-France (p. 5312, 5313, 5315, 5316) ;
- terrains à bâtir (p. 5312, 5313).

Villes : politique de la ville (p. 5313).

Réponses aux questions :

Administration : préfets : contingent en matière d'attribution des logements (M. Jean-Pierre Brard) (p. 5322).

Aides :
- prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) (M. Jean-Louis Dumont) (p. 5321) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (MM. Pierre Micaux, Jean-Pierre Brard, Claude Dhinnin) (p. 5320, 5322, 5327).

Aménagement du territoire : zones : classement (M. Bernard Schreiner) (Bas-Rhin) (p. 5327).

Collectivités locales : participation financière : aide de l'Etat (MM. Jean Royer, Jean-Pierre Kucheida) (p. 5325, 5326, 5327).

Communes :
- Paris (p. 5321) ;
- Tours (M. Jean Royer) (p. 5325).

D.O.M. -T.O.M. :
- Guyane (M. Léon Bertrand) (p. 5325) ;

- la Réunion (M. Jean-Paul Virapoullé) (p. 5318) ;
- logement : crédits (MM. Jean-Paul Virapoullé, Dominique Larifla) (p. 5318, 5326).

Logement intermédiaire : « parcours personnalisé résidentiel » (M. Eric Raoult) (p. 5324).

Logement social :
- administration : procédure : lenteur et complexité (M. Jean-Louis Dumont) (p. 5320) ;
- financement (MM. Jean-Paul Virapoullé et Léon Bertrand) (p. 5318, 5325) ;
- logement des plus démunis : secours ; utilisation de logements vacants (MM. Albert Denvers, Eric Raoult, André Duroméa, Julien Dray) (p. 5321, 5323, 5325, 5326) ;
- logement social de fait : définition (M. Eric Raoult) (p. 5324) ;
- logement suroccupé (M. Eric Raoult) (p. 5325).

Régions :
- Alsace (M. Bernard Schreiner) (Bas-Rhin) (p. 5327) ;
- Nord - Pas-de-Calais (MM. Jean-Pierre Kucheida, Claude Dhinnin) (p. 5326, 5327).

Vote des crédits :

Après l'article 87 :

- *défavorable* à l'amendement n° 84 de M. Elie Hoarau (prévoit l'établissement par le Gouvernement d'un rapport sur l'utilisation de la ligne budgétaire unique à la Réunion en 1992) (p. 5331).

LIGOT (Maurice)

Député du Maine-et-Loire

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur l'**évolution de la politique communautaire de libéralisation du transport aérien (n° 3111)** [8 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Communautés européennes : institutions : « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 961).

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 961) ;
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et bilan (p. 961) ;
- « subsidiarité » : principe : définitition et limites (p. 961, 962) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 962).

Gouvernement : adoption du projet de loi constitutionnelle et ratification du traité de Maastricht : « calcul politique » (p. 962).

Parlement français : construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement (p. 962).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 961).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 octobre 1992] :

Aménagement du territoire (p. 4031).

Bâtiment et travaux publics (p. 4031).

Entreprises : charges sociales et fiscales (p. 4031).

Logement (p. 4030, 4031).

Politique économique : taux d'intérêt (p. 4030).

Recherche (p. 4031).

Deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) (p. 4807).

Commune : Cholet : désenclavement (p. 4807).

Région : Pays de la Loire (p. 4807).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Elevage :
- élevage bovin (p. 4886) ;
- recherche génétique ; productivité (p. 4886).

Aménagement du territoire. - *Questions* [13 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : politique de priorités (p. 5282).

Communautés européennes : classement des zones candidates à des aides (p. 5281).

Primes :
- aide à l'investissement industriel en zone rurale (A.Z.I.R.) et « P.A.T. - petits projets » (p. 5281) ;
- primes à l'aménagement du territoire (P.A.T.) (p. 5281).

LIMOUZY (Jacques)

Député du Tarn

(3e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (n° 2538) [*J.O.* du 14 janvier 1992] (p. 682).

Président de cette commission [*J.O.* du 15 janvier 1992] (p. 738).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-François Mancel et plusieurs de ses collègues visant à compléter l'article L. 171 du code électoral afin d'élargir le droit de vote par procuration des retraités (n° 2642) [22 juin 1992] (p. 2690).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-François Mancel visant à distinguer les élections politiques dont la nature et les modes de scrutin sont différents (n° 2643) [22 juin 1992] (p. 2690).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Patrick Balkany, relative aux droits des élus d'assister aux adjudications (n° 2857) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Rapporteur de la proposition de résolution de M. Michel Noir, tendant à modifier l'article 36 du règlement de l'Assemblée nationale (n° 2914) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Rapporteur de la proposition de loi organique, en remplacement de M. Pierre Mazeaud, tendant à modifier l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice (n° 2934) [9 novembre 1992] (p. 5108).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Léon Vachet et plusieurs de ses collègues, visant à la simplification du deuxième tour des élections législatives et cantonales (n° 2958) [9 novembre 1992] (p. 5108).

Juge titulaire de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Prête serment le 2 décembre 1992 [2 décembre 1992] (p. 6426).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (n° 1395) [*J.O.* du 11 décembre 1992] (p. 16928).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés (n° 2681).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Produits antiparasitaires à usage agricole : groupements de défense contre les ennemis des cultures (p. 2072).

- Proposition de loi tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et à créer la commission départementale d'agrément des carrières (n° 1390).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Assemblée nationale : commission des lois :
- modification de la proposition de loi (p. 2958) ;
- proposition de loi : commission saisie au fond et place dans l'ordre du jour de la session (p. 2957).

Carrières :
- définition (p. 2958) ;
- régime légal : unification et simplification : objet et intérêt de la proposition de loi (p. 2957).

Départements : commission départementale des carrières : composition et compétences : coordination des intérêts locaux (p. 2958).

Environnement :
- carrières : intérêt économique et protection de l'environnement : conciliation (p. 2958) ;
- carrières : nuisances et dégradation des sites : remise en l'état (p. 2958).

Discussion des articles [29 juin 1992] :

Article 3 *(commission départementale et schéma départemental des carrières) :*

Article 16-1 de la loi du 19 juillet 1976 :

- *soutient* l'amendement n° 2 de M. Pierre-Rémy Houssin (remplace, au sein de la commission départementale, le président du conseil général par deux représentants de ce conseil) : rejeté (p. 2960).

Après l'article 3 :

- *soutient* l'amendement n° 1 corrigé de M. Pierre-Rémy Houssin (dispose que l'autorisation peut être subordonnée à la constitution de réserves destinées à la remise en état du site après exploitation ; précise qu'un décret définit les substances pour lesquelles ces réserves sont obligatoires et en fixe les modalités) (p. 2962) : devenu sans objet (p. 2963).

Article 5 *(délai de recours) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de M. Pierre-Rémy Houssin et *son* amendement n° 7 (ramènent le délai de recours à deux mois à compter de l'achèvement des formalités de publicité) (p. 2964) : rejetés (p. 2965).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [3 décembre 1992] :

Article 2 *quinquies* nouveau *(délai de recours ouvert aux tiers) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de la commission (précise que le délai de recours prend pour point de départ le début de l'exploitation) (p. 6494).

Article 20 *(entrée en vigueur du projet de loi) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 18 du Gouvernement (subordonne l'entrée en vigueur de la loi à la publication du décret relatif aux carrières prévu par l'article 2 modifié de la loi du 19 juillet 1976) (p. 6499).

Explications de vote :

Carrières : contrôle et sanctions : délai du recours ouvert aux tiers (p. 6499).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Discussion des articles [7 octobre 1992] :

Article 11 *(art. 83 du code de procédure pénale : désignation du juge d'instruction) :*

Rappel au règlement : s'étonne qu'à l'issue de la suspension de séance aucun des membres du groupe qui avait sollicité cette suspension ne soit présent dans l'hémicyle pour en demander la prolongation (p. 3463).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [14 octobre 1992] :

Articler 1er *(création d'un service interministériel de lutte contre la corruption) :*

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 289 de M. Jean-Jacques Hyest et 359 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) (p. 3694).

Article 8 *(art. L. 52-8 et L. 52-12 du code électoral : interdiction des dons des personnes morales aux candidats) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 343 de M. Pierre-André Wiltzer (prévoit que le conseil d'administration d'une société commerciale ayant consenti à un candidat est tenue informée de ce don) (p. 3744) ;

Elections et référendums : campagnes électorales : financement (p. 3744).

Entreprises : dons aux partis politiques (p. 3744).

LIPKOWSKI (Jean de)

Député de la Charente-Maritime

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

à un ministre :

- Agriculture [16 avril 1992] :

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations : pression exercée par les Etats-Unis (p. 512).

Communautés européennes : politique agricole commune : projet de réforme (p. 513).

Départements : Charente-Maritime (p. 512, 513).

Oléagineux : règlement transitoire : formalités (p. 512, 513).

- **Environnement** [30 avril 1992] :

Juridictions administratives : tribunaux administratifs : nécessité pour certains recours d'avoir des effets suspensifs (p. 825).

Mer et littoral : Royan : atteinte au site de la Grande Conche par l'extension du port de plaisance (p. 825).

orales sans débat :

- **n° 558,** posée le 12 mai 1992 : **emploi (politique et réglementation)** (p. 1129). Appelée le 15 mai 1992 : contrats emploi-solidarité (C.E.S.) ; contrats de retour à l'emploi (C.R.E.) ; conditions d'attribution ; associations d'entraide à but non lucratif : rôle (p. 1255, 1256).

- **n° 651,** posée le 1er décembre 1992 : **bâtiment et travaux publics (emploi et activité)** (p. 6403). Appelée le 4 décembre 1992 : relance de la construction : perspectives ; sous-traitance : mesures législatives ; logements aidés : efforts du Gouvernement ; prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) : progression ; fonds de garantie pour l'accession sociale à la propriété : création (p. 6530, 6531).

- **n° 669,** posée le 15 décembre 1992 : **politiques communautaires (politique agricole)** (p. 7266). Appelée le 18 décembre 1992 : volet agricole du G.A.T.T. ; compromis de Washington ; sommet d'Edimbourg ; attitude de la France (p. 7491, 7492, 7493).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 et 7 mai 1992] :

Assemblée nationale : amendements : propositions de l'opposition : accueil par le Gouvernement (p. 980).

Communautés européennes : institutions :
- Conseil des Communautés : vote à la majorité qualifiée et droit de veto : « compromis de Luxembourg » (p. 980, 990) ;
- « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 980, 981) ;
- Institutions communautaires : pouvoirs et compétences respectifs (p. 980, 981) ;
- Parlement européen : mode d'élection, procédure de la « codécision » et contrôle de l'exécutif communautaire (p. 981).

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et bilan (p. 980) ;
- « subsidiarité » : principe : définitition et limites (p. 981).

Europe : confédération européenne et autres alternatives à l'Union (p. 961).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne »)* :

Avant l'article 88-1 de la Constitution :

- *ses observations* sur les amendements identiques nos 12 de la commission des affaires étrangères et 56 rectifié de M. Jacques Toubon (prévoient que la France peut, pour la mise en œuvre du traité sur l'Union européenne et quand des « intérêts très importants » sont en cause, s'opposer à l'adoption d'une décision à la majorité qualifiée) (p. 1083, 1084) ;

Communautés européennes : Conseil des Communautés : « compromis de Luxembourg » (p. 1083, 1084).

Après l'article 88-2 de la Constitution :

- *son* amendement n° 60 deuxième rectification (prévoit qu'un débat au Parlement précède toute négociation et signature de traités, accords ou engagements internationaux conclus en application du traité de l'Union et portant délégation, limitation ou transfert de compétences) : non soutenu (p. 1121).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 octobre 1992] :

Agriculture : aides et budget de l'agriculture (p. 4032).

Bâtiment et travaux publics (p. 4032).

Chômage (p. 4032).

Communautés européennes : politique agricole commune (p. 4032).

Entreprises : individuelles : régime fiscal (p. 4032).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 4032) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 4032) ;
- recettes : plus-values enregistrées de 1988 à 1990 (p. 4032).

Fonction publique (p. 4032).

Politique économique : généralités (p. 4032).

Secteur public : administration : niveaux : coût (p. 4032).

Sécurité sociale : déficit (p. 4033).

Deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Impôts et taxes : cotisation sociale généralisée (C.S.G.) (p. 4429).

Personnes âgées :
- aides ménagères (p. 4430) ;
- dépendance : prise en charge (p. 4429).

Retraites :
- pensions : revalorisation (p. 4429) ;
- régime général : pensions de réversion (p. 4429).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Départements : Charente-Maritime (p. 4880).

Enseignement agricole : maisons familiales rurales (p. 4881).

Impôts et taxes : fiscalité agricole (p. 4880).

Risques naturels : calamités agricoles ; indemnisations (p. 4880).

Viticulture :
- appellations d'origine : Institut national des appellations d'origine (I.N.A.O.) : financement et activités (p. 4881) ;
- cognac et pineau (p. 4880).

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Vote des crédits* [17 novembre 1992] :

Article 82 *(institution d'une allocation pour dépenses de scolarité)* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 239 du Gouvernement (étend le bénéfice de l'allocation aux parents ayant des enfants scolarisés dans l'enseignement élémentaire) (p. 5531) ;

Monnaies et médailles : frappe d'une pièce commémorant l'action des parachutistes français ayant sauté sur les sites du débarquement dès le 5 juin 1944 (p. 5531).

- Projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament (n° 2714).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [26 novembre 1992] :

Article 6 *(règles applicables aux pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et des établissements médico-sociaux) :*

- *ses observations* (p. 6094) ;

Hôpitaux et cliniques : pharmaciens gérants d'établissement (p. 6094).

LISE (Claude)

Député de la Martinique

(2e circonscription)

Apparenté socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre de cette commission [*J.O.* du 9 avril 1992] (p. 5267).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 17 juin 1992] (p. 7932).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8771).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes n° 89-688 du 22 décembre 1989 (n° 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Membre du conseil d'administration de Radio-Télévision France Outre-mer [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17490).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 566,** posée le 12 mai 1992 : **D.O.M.-T.O.M. (Martinique : emploi)** (p. 1130). Appelée le 15 mai 1992 : taux de chômage : 32 p. 100 de la population active ; Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) : rôle et fonctionnement (p. 1254, 1255).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

- *ses observations* (p. 1069) ;

D.O.M.-T.O.M. : D.O.M. : intégration dans l'Union européenne (p. 1069, 1070).

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Communautés européennes :

- intégration économique des D.O.M.-T.O.M. : prise en compte de leur spécificité (p. 2332, 2333) ;
- octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89/688 du 22 décembre 1989 (p. 2332, 2333).

Guyane (p. 2333).

Impôts locaux : octroi de mer :

- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation sur la D.G.F. (p. 2333) ;
- fonds régional pour les entreprises et l'emploi (F.R.E.E.) : compétences et moyens : désengagement de l'Etat (p. 2333, 2334).

Politique économique et sociale :

- développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2334) ;
- marché unifié Antilles-Guyane (p. 2333).

Régions : conseil régional : octroi de mer : compétences (p. 2333).

Traités et conventions : traité de Maastricht : déclaration annexée relative aux D.O.M. (p. 2332).

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Article 2 *(exonérations) :*

- *soutient* l'amendement n° 118 de la commission des finances et *son* amendement identique n° 17 (précisent que l'exonération d'octroi de mer concerne uniquement les produits fabriqués dans les régions d'outre-mer et destinés à l'exportation ou à l'expédition) (p. 2350) : adoptés (p. 2351) ;
- *son* amendement n° 154 (supprime l'exonération prévue pour les produits livrés en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion et destinés à être exportés ou expédiés vers la Guyane) (p. 2350) : rejeté (p. 2351) ;

Politique économique et sociale : marché unifié Antilles-Guyane (p. 2351) ;

- *son* amendement n° 156 (de coordination) : devenu sans objet (p. 2351) ;
- *son* amendement n° 155 (exonère de l'octroi de mer les introductions en Guadeloupe, Guyane et Martinique de produits dont la livraison a été imposable dans une autre de ces régions) : retiré (p. 2351) ;
- *son* amendement n° 157 (précise les deux types d'exonérations auxquels peuvent procéder les conseils régionaux) (p. 2351) : rejeté (p. 2352) ;
- *soutient* l'amendement n° 116 de la commission des finances (de précision) : adopté (p. 2352) ;
- *son* amendement n° 9 soutenu par M. Jean-Paul Virapoullé (précise que l'exonération décidée par les conseils régionaux concerne les matières premières « par nature et par destination ») (p. 2352) : retiré (p. 2353).

Article 3 *(personnes assujetties) :*

- *son* amendement n° 18 (porte à 5 MF de chiffre d'affaires le plafond d'exonération de l'octroi de mer) : devenu sans objet (p. 2354) ;
- *son* amendement n° 19 (dispose que les producteurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 MF peuvent demander à être assujettis pour trois ans à l'octroi de mer) : devenu sans objet (p. 2355).

Article 4 *(bases d'impositions) :*

- *son* amendement n° 158 (dispose que, pour le calcul des bases d'imposition, le prix hors taxe est diminué de 20 p. 100 et non de 15 p. 100 au titre des frais de commercialisation) : retiré (p. 2356).

Article 6 *(régime des déductions) :*

- *son* amendement n° 168 (précise que l'octroi de mer est entièrement déductible lorsqu'il a grevé des biens d'investissement affectés pour plus de 50 p. 100 à des opérations ouvrant droit à déduction) : adopté (p. 2358) ;
- *soutient* l'amendement n° 120 de la commission des finances (dispose que les conditions d'imputation de la taxe déductible sont fixées par le décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 15 du projet) : rejeté (p. 2358) ;
- *son* amendement n° 20 (dispose que les conditions d'imputation de la taxe déductible sont fixées par décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 2358) ;
- *son* amendement n° 160 (dispose que l'octroi de mer effectivement payé et dont l'imputation n'a pu être opérée peut être remboursé sur demande de l'assujetti) : rejeté (p. 2359) ;

- *son* amendement n° 161 (de coordination) : devenu sans objet (p. 2360).

Article 10 *(taux de l'octroi de mer) :*

- *son* amendement n° 162 : vote réservé jusqu'après la discussion des amendements portant articles additionnels après l'article 10 (p. 2365) : devenu sans objet (p. 2368).

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 163 (organise un fonds de compensation de l'octroi de mer au sein du marché unifié Antilles-Guyane) : retiré (p. 2369).

Article 14 *(répartition du produit de l'octroi de mer) :*

- *son* amendement n° 164 : devenu sans objet (p. 2370) ;
- *soutient* l'amendement n° 125 de la commission des finances (propose que le fonds régional s'intitule « fonds de soutien au développement ») : adopté (p. 2370).

Article 16 *(fonds régional pour les entreprises et l'emploi) :*

- *soutient* l'amendement n° 126 de la commission des finances et *son* amendement identique n° 165 (organisent et précisent les compétences et le financement d'un fonds régional créé dans chaque région d'outre-mer et destiné d'une part à compléter les interventions de la région en matière économique et d'autre part à financer les investissements structurants de certaines communes) (p. 2373) : devenu sans objet (p. 2375).

Article 17 *(comité d'orientation du fonds régional) :*

- *ses* amendements n^os^ 166 et 139 : devenus sans objet (p. 2376).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [8 juillet 1992] :

Impôts locaux : octroi de mer : fonds régional pour le développement et l'emploi (p. 3315).

Parlement : qualité du travail (p. 3314).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Après l'article 17 :

- *son* amendement n° 226 rectifié soutenu par M. Guy Bêche (étend le bénéfice de la réduction d'impôt pour investissement outre-mer aux souscriptions au capital de sociétés de capital-risque des départements d'outre-mer) (p. 4212) : vote réservé (p. 4213) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

D.O.M. -T.O.M. :
- crise et malaise (p. 4638) ;
- effort budgétaire global au profit des D.O.M.-T.O.M. (p. 4639) ;
- Martinique (p. 4638, 4639).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale : Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 4638, 4639).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer : crédits : montant, évolution et répartition (p. 4637).

Politique économique et sociale :
- développement économique : refus de « l'assistance » (p. 4638, 4639) ;
- égalité sociale : assimilation ou prise en compte des spécificités (p. 4638) ;
- Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) (p. 4638).

Sécurité sociale : prestations familiales : alignement (p. 4638).

Questions :

Martinique : collectivités locales : difficultés financières (p. 4664).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Première lecture :

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Article 31 *(défiscalisation des investissements outre-mer) :*

- *son* amendement n° 115 (substitue une réduction d'impôt sur les sociétés à l'abattement sur les bénéfices) (p. 6696) : retiré (p. 6697).

- Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977).

Première lecture :

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Après l'article 48 :

- *son* amendement n° 59 rectifié soutenu par M. Georges Lemoine (dispose que le produit de la taxe sur les carburants est perçu par le Trésor puis directement reversé aux différentes collectivités bénéficiaires suivant la répartition fixée par la région) : modifié (p. 6859) : adopté (p. 6860).

LOIDI (Robert)

Député de la Haute-Garonne

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8391).

Rapporteur d'information, en remplacement de M. Charles Metzinger, sur les enseignements artistiques [9 octobre 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (n° 2984) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17635).

DEPOTS

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur les **enseignements artistiques (n° 3226)** [22 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail : commissions : examen du projet de loi n° 2729 (p. 1957).

Convention médicale : avenant n° 3 du 10 avril 1992 à la convention nationale du 9 mars 1990 (p. 1957).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- maîtrise administrative et maîtrise médicalisée (p. 1958) ;
- soins ambulatoires : évolution (p. 1958) ;
- soins hospitaliers : évolution (p. 1958).

Professions médicales :
- médecins : honoraires : niveau, hausse et modalités de fixation (p. 1957) ;

- médecins : secteurs I et II et secteur promotionnel (p. 1957).

Santé publique :
- système de santé : expériences étrangères (p. 1957) ;
- système de santé français : principes (p. 1957).

Discussion des articles [5 juin 1992] :

Après l'article 10 :

- *soutient* l'amendement n° 73 de M. Philippe Sanmarco (insère dans le code de la sécurité sociale des dispositions relatives aux relations des infirmiers avec l'assurance maladie qui donnent un fondement législatif au dispositif de régulation concertée des dépenses de soins infirmiers prévu par les protocoles d'accord du 23 décembre 1991 et l'avenant n° 1 de la convention nationale des infirmiers) (p. 2043, 2044) : vote réservé (p. 2046) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [1er décembre 1992] :

Conventions médicales : accord du 14 octobre 1990 (p. 6360).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- cures thermales (p. 6360) ;
- maîtrise négociée : dispositif et régime des sanctions (p. 6360) ;
- méthodes d'évaluation et codage des actes et des pathologies (p. 6360).

Santé publique : système de santé français : principes et résultats (p. 6360).

Discussion des articles [1er décembre 1992] :

Article 1er précédemment réservé *(art. L. 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 91 du Gouvernement (de suppression) (p. 6400).

Vote des groupes :

Vote pour du groupe socialiste (p. 6400).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Professions médicales : médecins : convention médicale (p. 4415).

LOISEAU (Bernard)

Député de Saône-et-Loire

(3e circonscription)

Socialiste

Devenu député le 3 novembre 1992, en remplacement de M. André Billardon, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 4 novembre 1992] (p. 15279).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 4 novembre 1992] (p. 15279).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 5 novembre 1992] (p. 15322).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Droits des salariés :** période de difficultés économiques ; licenciements : politique de certains chefs d'entreprise ; consultation des personnels ; préretraites progressives ; exemple de l'Allemagne ; plans sociaux d'accompagnement [9 décembre 1992] (p. 6788, 6789).

LOMBARD (Paul)

Député des Bouches-du-Rhône

(13e cironscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622) [*J.O.* du 27 juin 1992] (p. 8495).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (services du Premier ministre : services généraux : Plan) [10 juin 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17634).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome XIII : **services du Premier ministre : services généraux : Plan (n° 2950)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Prévention des risques industriels :** accident de la raffinerie de La Mède ; « circulaire Seveso » ; investissements destinés à la sécurité ; installations classées ; conformité des installations de La Mède ; enquête administrative [12 novembre 1992] (p. 5198, 5199).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (n° 2813).

Première lecture :

Discussion des articles [14 et 15 mai 1992] :

Article 1er *(modification du livre V de la première partie - Législative - du code des ports maritimes) :*

- *son* amendement n° 31 soutenu par M. Guy Hermier (limite l'emploi de dockers occasionnels et prévoit l'attribution de nouvelles cartes professionnelles d'ouvriers dockers intermittents) (p. 1236) : rejeté (p. 1237) ;

- *son* amendement n° 32 soutenu par M. André Duroméa (définit les régles de fonctionnement de la Cainagod) : rejeté (p. 1237) ;

- *son* amendement n° 45 soutenu par M. Guy Hermier (précise que les conditions d'application du texte aux territoires d'outre-mer seront fixées par décret) : retiré (p. 1316).

- Projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 mai 1992] :

Automobiles et cycles (p. 1640).

Chômage (p. 1640).

Communautés européennes :
- Allemagne (p. 1640) ;
- Maastricht (p. 1641).

Finances publiques : justice fiscale (p. 1640).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : propositions en matière économique et fiscale (p. 1641).

Politique économique : salaires (p. 1641).

Secteur public : privatisations (p. 1640, 1641).

T.V.A. : taux zéro (p. 1640).

- Projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours (n° 1959).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 4 *(conditions d'exercice de la profession d'agent de voyages) :*

- *son* amendement n° 8 (de précision) : non soutenu (p. 2642) ;
- *son* amendement n° 10 (pose le principe de réciprocité pour tout ressortissant de la C.E.E.) : non soutenu (p. 2642) ;
- *son* amendement n° 11 (précise que tout ressortissant de la C.E.E. doit prouver qu'il remplit les conditions pour exercer la profession d'agent de voyages dans l'Etat membre depuis au moins trois ans) : non soutenu (p. 2642) ;
- *son* amendement n° 9 (dispose que tout ressortissant de la C.E.E. ne peut obtenir la licence d'agent de voyages pour exercer son activité sur le territoire national qu'à condition de ne pas faire ou avoir fait l'objet dans son pays d'origine d'incapacités ou d'interdictions d'exercer) : non soutenu (p. 2642).

- Proposition de loi relative à l'organisation départementale du tourisme (n° 2129).

Première lecture :

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* sous-amendement n° 21 (précise que la politique nationale du tourisme est fondée sur la reconnaissance du droit aux vacances et aux loisirs pour tous et qu'elle concourt au libre exercice de ce droit) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (définit les compétences de l'Etat dans le domaine du tourisme et reconnaît le caractère partenarial de la politique nationale du tourisme) : non soutenu (p. 2653) ;
- *son* sous-amendement n° 22 (ajoute les associations de tourisme social et familial aux organismes auxquels l'Etat apporte son concours) à l'amendement n° 2 du Gouvernement : non soutenu (p. 2653).

Article 1er *(établissement d'un schéma d'aménagement touristique départemental) :*

- *son* amendement n° 23 (précise que le schéma participe au développement complémentaire des différentes composantes du tourisme et des loisirs) : non soutenu (p. 2655).

Article 2 *(création et compétence du comité départemental du tourisme - C.D.T.) :*

- *son* amendement n° 24 (donne au comité l'intitulé suivant : « comité départemental du tourisme et des loisirs ») : non soutenu (p. 2655) ;
- *son* amendement n° 25 (dispose que le comité départemental du tourisme soumet annuellement son rapport financier au Conseil général siégant en séance plénière) : non soutenu (p. 2655).

Article 4 *(missions du comité départemental du tourisme) :*

- *son* amendement n° 27 (intègre les associations de tourisme social et familial) : non soutenu (p. 2657).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 30 (modifie la composition du comité régional du tourisme) : non soutenu (p. 2661) ;
- *son* amendement n° 31 (prévoit qu'un rapport financier du comité régional du tourisme est soumis annuellement au conseil régional siégeant en séance plénière) : non soutenu (p. 2661).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Services du premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le Plan [7 novembre 1992] :

Administration : politiques publiques : évaluation (p. 4984).

Plan :
- contrats de plan Etat-régions (p. 4984) ;
- XIe Plan : préparation et contenu (p. 4983, 4984).

Commerce et artisanat. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [16 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones sensibles : commerce et artisanat : aides (p. 5483).

Banques et établissements financiers : prêts bonifiés (p. 5483).

Commerçants et artisans :
- conjoints : statut (p. 5483) ;
- cotisations sociales : régime (p. 5483) ;
- retraite (p. 5484).

Entreprises commerciales et artisanales : impôts et taxes : charges et fiscalité (p. 5483).

Formation professionnelle et promotion sociale : apprentissage ; formation initiale ; formation continue (p. 5483).

Ministère du commerce et de l'artisanat : crédits, montant, évolution, répartition (p. 5483).

- Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1992] :

Communes :
- monopole communal : régie directe et concession unique : évolution ou suppression (p. 6445, 6446) ;
- régies municipales et sociétés concessionnaires : salariés : précarisation de leur situation (p. 6446).

Lois : projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 6446).

Office national de thanatologie (p. 6446).

Pompes funèbres :
- réforme : propositions antérieures (p. 6445) ;
- régime juridique : dérive, carences et défauts d'application : conclusions de la mission interministérielle (p. 6445, 6446) ;
- secteur concurrentiel : développement : moralisation, définition des charges et habilitation (p. 6445) ;
- service public des pompes funèbres : contenu, missions, réglementation (p. 6446) ;
- tarifs (p. 6445, 6446).

Discussion des articles [2 décembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 47 (précise la nature et les missions du service public des pompes funèbres et réaffirme le caractère exclusif de son action dans ce domaine) (p. 6450) : rejeté au scrutin public (p. 6451).

Article 1er *(art. L. 362-1 du code des communes : organisation du service public des pompes funèbres) :*

- *défavorable* (p. 6451) ;

  Pompes funèbres : monopole communal : suppression (p. 6451) ;

- *ses* amendements nos 49, 50 et 51 : devenus sans objet (p. 6453).

Article 2 *(art. L. 362-1-1 du code des communes : règlements national et municipal) :*

- *ses* amendements nos 53 et 54 : devenus sans objet (p. 6454) ;
- *son* amendement n° 55 : devenu sans objet (p. 6455).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 56 (dispose que le ministre de l'intérieur établit par décret les tarifications des prestations funéraires ainsi que leur plafond d'évolution selon les régions) : rejeté (p. 6455).

Article 4 *(art. L. 362-2-1 du code des communes : délivrance de l'habilitation) :*

- *son* amendement n° 57 (soustrait les régies municipales à l'obligation d'habilitation) : rejeté (p. 6457) ;
- *son* amendement n° 58 (dispose que les habilitations sont délivrées par le Conseil national des opérations funéraires) : devenu sans objet (p. 6458) ;
- *son* amendement n° 59 (dispose que l'habilitation est accordée après avis des maires du département concerné) : rejeté (p. 6459) ;
- *son* amendement n° 60 (dispose que l'habilitation est de portée départementale) (p. 6459) : rejeté (p. 6460) ;
- *son* amendement n° 61 (précise qu'un maire peut faire appel de l'habilitation auprès du Conseil national des opérations funéraires) : rejeté (p. 6460).

Article 7 *(art. L. 362-2-4 du code des communes : Conseil national des opérations funéraires) :*

- *son* amendement n° 62 (dispose que les organisations syndicales sont représentées au Conseil national par des salariés élus « à la proportionnelle de leur influence ») : rejeté (p. 6463) ;
- *son* amendement n° 63 (dispose que le Conseil national publie un rapport annuel qui retrace l'application de la loi et plus particulièrement les tarifs pratiqués) : rejeté (p. 6464) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 85 du Gouvernement (dispose que le Conseil national publie tous les deux ans un rapport sur ses activités et les conditions de fonctionnement du secteur funéraire) (p. 6464).

Article 12 *(art. L. 362-9 du code des communes : mentions sur la publicité) :*

- *son* amendement n° 64 : devenu sans objet (p. 6465).

Après l'article 15 :

- *son* amendement n° 65 (dispose qu'en cas de manquement au règlement national, une délibération du conseil municipal peut interdire pour cinq ans toute activité de l'entreprise concernée dans la commune) : rejeté (p. 6469).

Article 17 *(art. L. 362-19 du code des communes : chambres funéraires) :*

- *son* amendement n° 66 (dispose que les chambres funéraires peuvent recevoir les corps des personnes décédées des suites d'une maladie transmissible lorsqu'ils ont été préalablement mis en bière) : rejeté (p. 6470).

Après l'article 22 :

- *son* amendement n° 108 (dispose que les entreprises privées sont tenues d'appliquer la convention collective nationale du 1er mars 1974) : rejeté (p. 6474).

Article 23 *(période de transition) :*

- *son* amendement n° 67 : devenu sans objet (p. 6478).

Explications de vote :

Pompes funèbres : service public : « mise à mort » (p. 6479).

Vote contre du groupe communiste (p. 6480).

LONCLE (François)

Député de l'Eure

(4e circonscription)

Socialiste

puis secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la ville

puis secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

Cessation de son mandat de député le 3 juillet 1992 [*J.O.* du 5 juillet 1992] (p. 9006).

Cesse d'appartenir au groupe socialiste [*J.O.* du 5 juillet 1992] (p. 9006).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338) [*J.O.* du 18 janvier 1992] (p. 898).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la ville. Décret du 3 juin 1992 [*J.O.* du 4 juin 1992] (p. 7423).

Cesse d'appartenir à la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 10 juin 1992] (p. 7633).

Cesse d'appartenir à la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes [*J.O.* du 10 juillet 1992] (p. 9307).

Fin de ses fonctions de secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la ville. Décret du 26 décembre 1992 [*J.O.* du 27 décembre 1992] (p. 17797).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan. Décret du 26 décembre 1992 [*J.O.* du 27 décembre 1992] (p. 17797).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Brunhes (Jacques)* : politique de la ville** : loi d'orientation pour la ville : rôle des maires dans les attributions de logements : décrets d'application en juin ; jeunes : chômage et délinquance ; sécurité à l'école ; appelés du contingent : service national dans les quartiers en difficulté ; ville : politique globale d'intégration et de solidarité [17 juin 1992] (p. 2466, 2467).

- ***Devedjian (Patrick)* : calcul de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation de solidarité urbaine** : foyers Sonacotra et résidences universitaires : prise en compte pour le calcul de la dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) : perspectives ; dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) ; loi d'orientation pour la ville ; logements sociaux : dénombrement pour réactualiser les dotations [26 novembre 1992] (p. 6082, 6083).

- ***Raoult (Eric)* : situation dans les villes** : sécurité ; développement des réactions d'autodéfense ; années soixante : erreurs d'urbanisme ; responsabilisation des adultes ; projets urbains : dotation du ministère [26 novembre 1992] (p. 6083, 6084, 6085).

orales sans débat de :

- ***Berthol (André) (n° 636)* : enseignement secondaire (constructions scolaires : Moselle)** : canton de Faulquemont : construction d'un lycée : perspectives [20 novembre 1992] (p. 5760, 5761).

- ***Giraud (André) (n° 637)* : enseignement maternel et primaire (fonctionnement)** : zones d'éducation prioritaires : crédits et modalités de versement ; confiance donnée aux enseignants [20 novembre 1992] (p. 5758, 5759).

- ***Panafieu (Françoise de) (n° 638)* : enseignement secondaire (établissements : Paris)** : lycée Honoré-de-Balzac : sections internationales : transformation en classes européennes [20 novembre 1992] (p. 5758, 5759).

- ***Maujoüan du Gasset (Joseph-Henri) (n° 640)* : enseignement secondeire : personnel (P.E.G.C.)** : corps des P.E.G.C. : suppression progressive ; intégration dans le corps des professeurs certifiés : perspectives [20 novembre 1992] (p. 5759, 5760).

- ***Dhinnin (Claude) (n° 649)* : fonctionnaires et agents publics (rémunérations)** : pouvoir d'achat : amputation ; accord salarial du 12 novembre 1991 : conditions d'application [4 décembre 1992] (p. 6529, 6530).

- ***Lipkowski (Jean de) (n° 651)* : bâtiment et travaux publics (emploi et activité)** : relance de la construction : perspectives ; sous-traitance : mesures législatives ; logements aidés : efforts du Gouvernement ; prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) : progression ; fonds de garantie pour l'accession sociale à la propriété : création [4 décembre 1992] (p. 6530, 6531).

- ***Carpentier (René) (n° 652)* : S.N.C.F. (ateliers)** : réseau S.N.C.F. classique : entretien des voies ; ateliers-voies : charge de travail : réduction ; maintien de l'emploi et du potentiel de production [4 décembre 1992] (p. 6531, 6532).

- ***Robert (Dominique) (n° 657)* : recherche (établissements : Basse-Normandie)** (p. 6403) : projet de source de rayonnement synchrotron « Soleil » : implantation à Caen : perspectives [4 décembre 1992] (p. 6528, 6529).

- ***Desanlis (Jean) (n° 658)* : voirie (routes : Bretagne)** : plan routier breton : financement ; aides de l'Etat ; désenclavement de la Bretagne [4 décembre 1992] (p. 6532, 6533).

- ***Carton (Bernard) (n° 659)* : étrangers (immigration)** : immigration clandestine : lutte et prévention ; Roubaix : ateliers clandestins ; accords de Schengen : application [4 décembre 1992] (p. 6527, 6528).

- ***Bourg-Broc (Bruno) (n° 668)* : retraites : généralités (calcul des pensions)** : nombre maximum d'années de cotisation ; prise en compte des périodes de service national pour les jeunes gens ne justifiant pas d'une activité salariée au moment de l'incorporation [18 décembre 1992] (p. 7488, 7489).

- ***Reymann (Marc) (n° 672)* : téléphone (appels d'urgence : Bas-Rhin)** : aide médicale d'urgence : utilisation du « 15 » ; bilan et perspectives [18 décembre 1992] (p. 7487, 7488).

- ***Saint-Ellier (Francis) (n° 673)* : emploi (politique et réglementation : Calvados)** : Caen : groupe Unimétal : suppressions d'emplois ; S.N.C.F. : suppression de 157 emplois à Caen ; conséquences économiques pour l'agglomération caennaise [18 décembre 1992] (p. 7486, 7487).

- ***Lordinot (Guy) (n° 674)* : ministères et secrétariats d'Etat (défense : arsenaux et établissements de l'Etat)** : Atelier industriel de l'aéronautique (A.I.A.) de Bordeaux : restructuration ; emploi et activité ; mesures sociales d'accompagnement [18 décembre 1992] (p. 7486).

- ***Lordinot (Guy) (n° 675)* : D.O.M.-T.O.M. (Martinique : eau)** : loi du 3 janvier 1992 sur l'eau ; comité de bassin : création [18 décembre 1992] (p. 7484, 7485).

- ***Lordinot (Guy) (n° 676)* : D.O.M.-T.O.M. (Antilles : fruits et légumes)** : banane : organisation de la production ; concurrence des multinationales ; organisation commune du marché européen [18 décembre 1992] (p. 7485, 7486).

INTERVENTIONS

***Rappel au règlement* :** reconnaît la nécessité d'organiser un débat sur l'audiovisuel à la session de printemps mais conteste la dramatisation de la situation actuelle et refuse de considérer le Conseil supérieur de l'audiovisuel comme le responsable de l'éventuelle disparition de La Cinq [21 janvier 1992] (p. 51).

- **Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2628).**

Principaux thèmes développés [23 avril 1992] :

Journalisme : déontologie (p. 690).

Presse, édition et imprimerie :
- concentration : dimension européenne des groupes français (p. 689) ;
- concentration : pluralisme (p. 690).

Télévision :
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat (p. 689) ;
- télévision haute définition : enjeux (p. 689) ;
- télévision haute définition : programme d'action de la Commission européenne (p. 689) ;
- télévision haute définition : projet de directive européenne (p. 689).

Télévision publique : F.R. 3 : vocation régionale : renforcement (p. 689).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Services du premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [7 novembre 1992] :

Délinquance et criminalité : banlieues et grandes agglomérations : violences urbaines : prévention (p. 4999).

Ville :
- contrats de ville et développement social urbain (p. 4999) ;
- crédits : montant, répartition et dispersion budgétaire : absence de budget autonome (p. 4998, 4999) ;
- politique de la ville : objectifs et principes (p. 4998, 4999, 5000) ;
- quartiers difficiles : lutte contre l'exclusion et renforcement de la solidarité (p. 4999) ;
- quartiers difficiles : services publics : maintien (p. 4999).

- **Projet de loi relatif à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (n° 2984).**

Lecture définitive [23 décembre 1992] :

Finances publiques : garantie de l'Etat : expositions temporaires d'œuvres d'art : extension aux collectivités locales (p. 7908).

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 7908).

Sénat : texte adopté (p. 7908).

LONGUET (Gérard)

Député de la Meuse

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi visant à **favoriser la création d'emplois (n° 2967)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 octobre 1992] :

Commerce extérieur et balance des paiements (p. 4066).

Communautés européennes : construction européenne et Maastricht (p. 4065, 4066, 4067).

Enseignement : dépenses et efficacité du système (p. 4065).

Entreprises :
- charges sociales et fiscales (p. 4066) ;
- transmission (p. 4066).

Epargne : rémunération et fiscalité (p. 4066).

Finances publiques :
- dépenses : engagements non financés et sous-évaluation (p. 4065, 4066) ;
- dette publique (p. 4065) ;
- recettes : allègements fiscaux (p. 4066) ;
- recettes : plus-values enregistrées de 1988 à 1990 (p. 4065) ;
- trésorerie : prélèvements sur divers organismes et mesures de trésorerie (p. 4065).

Impôts locaux : taxe professionnelle (p. 4067).

Impôt sur le revenu : réforme (p. 4067).

Impôt sur les sociétés (p. 4066).

Partis et mouvements politiques : alternance : politique économique et fiscale proposée par l'opposition (p. 4066, 4067).

Politique économique :
- croissance (p. 4066) ;
- déflation et récession (p. 4067) ;
- environnement international (p. 4066, 4067) ;
- inflation (p. 4066) ;
- négociations commerciales internationales : Uruguay Round (p. 4067) ;
- système monétaire international (p. 4067) ;
- taux d'intérêt (p. 4067).

Prévisions et projections économiques (p. 4066)

Secteur public : entreprises publiques : privatisations (p. 4065).

Sécurité sociale : prestations familiales : fiscalisation des cotisations (p. 4067).

T.V.A. : décalage d'un mois (p. 4066).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Après l'article 9 :

- *favorable* à l'amendement n° 199 de M. Jean-Paul Charié soutenu par M. Jacques Toubon (prévoit que la réduction d'impôt accordée au titre de dons faits par les particuliers porte sur la totalité de leur montant) (p. 7253).

LORDINOT (Guy)

Député de la Martinique

(1re circonscription)

Apparenté socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

Membre de cette commission [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6338).

Rapporteur du projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663) [15 mai 1992] (p. 1321).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes n° 89-688 du 22 décembre 1989 (n° 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 8 juillet 1992] (p. 9159).

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 23 octobre 1992] (p. 14785).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 23 octobre 1992] (p. 14785).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 24 octobre 1992] (p. 14853).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 24 octobre 1992] (p. 14853).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598) [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15081).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du régime pétrolier (n° 3025) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17283).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux relations de sous-traitance dans le domaine du transport routier de marchandises (n° 3130) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17283).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un txte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil relatif à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531) (*J.O.* du 24 décembre 1992) (p. 17709).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur :

1° Le projet de loi (n° 2663) relatif à l'**octroi de mer** ;

2° Sa proposition de loi (n° 1871) tendant à modifier la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux **compétences des régions de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion (n° 2762)** [4 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'**octroi de mer** et portant **mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes** n° 89-688 du 22 décembre 1989 **(n° 2892)** [7 juillet 1992].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Fonctionnaires et agents publics** [4 juin 1992] :

Administration : « renouveau du service public » : déconcentration et association des usagers : bilan et perspectives (p. 1929).

D.O.M.-T.O.M. : services extérieurs de l'Etat : fonctionnement : amélioration (p. 1929).

orales sans débat :

- **n° 554,** posée le 21 avril 1992 : **D.O.M. -T.O.M. (Martinique : agriculture)** (p. 596, 597). Appelée le 24 avril 1992 : politique agricole nationale ; maladies des végétaux : lutte et prévention (p. 709).

- **n° 565,** posée le 12 mai 1992 : **fonctionnaires et agents publics (politique et réglementation)** (p. 1130). Appelée le 15 mai 1992 : personnels assimilés aux fonctionnaires de catégorie A ; notion et contenu (p. 1263).

- **n° 587,** posée le 2 juin 1992 : **enseignement maternel et primaire (fonctionnement)** (p. 1861). Appelée le 5 juin 1992 : écoles élémentaires et maternelles : octroi de la personnalité juridique : perspectives ; communes : res-

ponsabilité de la construction et de la gestion des locaux ; gestion autonome pour les écoles les plus importantes : étude en cours (p. 1999, 2000).

- **n° 603,** posée le 16 juin 1992 : **collectivités locales (personnel) :** personnels contractuels : recrutement et réglementation ; zones rurales et départements d'outre-mer : manque de personnels du cadre A (p. 2461) ; non appelée.

- **n° 622,** posée le 6 octobre 1992 : **sports (jeux Olympiques)** (p. 3407). Appelée le 9 octobre 1992 : jeux Olympiques : rôle des athlètes antillais et guyanais ; drapeau sportif spécifique : création et perspectives (p. 3546, 3547).

- **n° 666,** posée le 8 décembre 1992 : **D.O.M.-T.O.M. (Martinique : jeux et paris)** (p. 6781, 6782). Appelée le 11 décembre 1992 : pari mutuel : affectation d'une partie des sommes mises en jeu en faveur du développement des hippodromes locaux : perspectives [11 décembre 1992] (p. 6947, 6948).

- **n° 674,** posée le 15 décembre 1992 : **ministères et secrétariats d'Etat (défense : arsenaux et établissements de l'Etat)** (p. 7267). Appelée le 18 décembre 1992 (p. 7486) : Atelier industriel de l'aéronautique (A.I.A.) de Bordeaux : restructuration ; emploi et activité ; mesures sociales d'accompagnement [18 décembre 1992] (p. 7486).

- **n° 675,** posée le 15 décembre 1992 : **D.O.M.-T.O.M. (Martinique : eau)** (p. 7267). Appelée le 18 décembre 1992 (p. 7484, 7485) : loi du 3 janvier 1992 sur l'eau ; comité de bassin : création [18 décembre 1992] (p. 7484, 7485).

- **n° 676,** posée le 15 décembre 1992 : **D.O.M.-T.O.M. (Antilles : fruits et légumes)** (p. 7267). Appelée le 18 décembre 1992 (p. 7485, 7486) : banane : organisation de la production ; concurrence des multinationales ; organisation commune du marché européen [18 décembre 1992] (p. 7485, 7486).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Assemblée nationale : mission d'information sur la fiscalité des D.O.M. : rapport Richard (p. 2316).

Communautés européennes : octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89-688 du 22 décembre 1989 (p. 2316, 2317).

Communes : budgets communaux : recettes : part de l'octroi de mer (p. 2316).

Impôts locaux : octroi de mer :
- appellation : caractère désuet (p. 2317) ;
- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation sur la D.G.F. (p. 2316, 2317) ;
- fonds régional pour les entreprises et l'emploi (F.R.E.E.) : compétences et moyens : désengagement de l'Etat (p. 2315, 2317) ;
- historique (p. 2316) ;
- prélèvement : mécanisme, produits assujettis, seuils d'assujetissement et exonérations (p. 2315) ;
- projet de loi : modernisation de l'octroi de mer : intérêt et nécessité (p. 2315, 2316) ;
- taux (plafonnement à 30 p. 100) (p. 2316).

Industries et productions des D.O.M. : concurrence : protection (p. 2317).

Politique économique et sociale :
- développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2316) ;
- marché unifié Antilles-Guyane (p. 2317).

Régions : conseil régional : octroi de mer : compétences (p. 2316).

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Jean-Paul Virapoullé (propose d'inscrire en préambule de la loi les dispositions de la décision communautaire n° 89-688 du 22 décembre 1989 relative à l'octroi de mer) (p. 2348).

Article 1er *(opérations taxables) :*

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2349) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Ernest Moutoussamy (dispose que l'octroi de mer ne s'applique pas aux produits utilisant les ressources et matériaux locaux) (p. 2349) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 84 de M. Ernest Moutoussamy (exonère de l'octroi de mer les coopératives de production et les groupements de producteurs) (p. 2349) ;
- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2350) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 85 de M. Ernest Moutoussamy (dispose que les opérations agricoles ne sont pas considérées comme des activités de production soumises en tant que telles à l'octroi de mer) (p. 2350) ;
- *soutient* l'amendement n° 41 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2350).

Article 2 *(exonérations) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 118 de la commission des finances et 17 de M. Claude Lise (précisent que l'exonération d'octroi de mer concerne uniquement les produits fabriqués dans les régions d'outre-mer et destinés à l'exportation ou à l'expédition) (p. 2350) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 154 de M. Claude Lise (supprime l'exonération prévue pour les produits livrés en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion et destinés à être exportés ou expédiés vers la Guyane) (p. 2351) ;
- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (précise que l'exonération des produits expédiés ou exportés en Guyane est valable jusqu'au 31 décembre 1997) : adopté (p. 2351) ;
- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (de cohérence) : adopté (p. 2351) ;
- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (de coordination) : adopté (p. 2351) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 157 de M. Claude Lise (précise les deux types d'exonérations auxquels peuvent procéder les conseils régionaux) (p. 2352) ;
- *soutient* l'amendement n° 45 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2352) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Ernest Moutoussamy (précise que les exonérations décidées par les conseils régionaux ne peuvent concerner que des produits destinés à des activités locales de production) (p. 2352) ;
- *favorable* à l'amendement n° 116 de la commission des finances (de précision) (p. 2352) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Claude Lise (précise que l'exonération décidée par les conseils régionaux concerne les matières premières « par nature et par destination ») (p. 2352) ;
- *favorable* à l'amendement n° 117 de la commission des finances (dispose que les conseils régionaux peuvent également exonérer les livraisons à titre onéreux effectuées par les personnes qui accomplissent des activités de production) (p. 2353) ;
- *favorable* à l'amendement n° 188 du Gouvernement (dispose que les conseils régionaux peuvent exonérer l'introduction de marchandises destinées au fonctionnement de l'administration, des collectivités locales et des établissements publics administratifs ; maintient en l'état les plafonds actuels de franchise pour les particuliers) (p. 2353).

Article 3 *(personnes assujetties) :*

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 46 de la commission et 129 de M. Dominique Larifla (proposent que l'octroi de mer ne soit applicable que lorsque le chiffre d'affaires est supérieur à 3,5 MF) (p. 2354) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 141 de M. Elie Hoarau (précise que les producteurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3,5 MF peuvent demander à être assujettis à l'octroi de mer dans des conditions fixées par décret) (p. 2354) ;

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (précise que les producteurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3,5 MF peuvent demander à être assujettis à l'octroi de mer dans des conditions fixées par le conseil régional) (p. 2354) : corrigé ; retiré (p. 2355) ;

- *soutient* l'amendement n° 48 rectifié de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2355) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 88 de M. Ernest Moutoussamy (dispose que, pour un délai de cinq ans à compter du 1er janvier 1993, les personnes qui achètent des produits en vue de les revendre à des assujettis ne peuvent bénéficier du droit d'option pour l'assujettissement à l'octroi de mer au titre de ces opérations) (p. 2356) ;

- *défavorable* aux amendements identiques nos 11 de M. Jean-Paul Virapoullé et 140 de M. Elie Hoarau (précisent que les seuils d'assujettissement fixés par l'article sont réexaminés chaque année à l'occasion du projet de loi de finances initiale) : rectifiés par le Gouvernement (les mots « chaque année » sont supprimés) (p. 2356).

Article 5 *(fait générateur) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2357) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 89 de M. Ernest Moutoussamy (dispose que pour les livraisons de produits de négoces entre assujettis, le fait générateur de la taxe intervient au moment de la livraison à l'assujetti) : rejeté (p. 2357).

Article 6 *(régime des déductions) :*

- *favorable* à l'amendement n° 168 de M. Claude Lise (précise que l'octroi de mer est entièrement déductible lorsqu'il a grevé des biens d'investissement affectés pour plus de 50 p. 100 à des opérations ouvrant droit à déduction) (p. 2358) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 120 de la commission des finances (dispose que les conditions d'imputation de la taxe déductible sont fixées par le décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 15 du projet) (p. 2358) ;

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (dispose que les conditions d'imputation de la taxe déductible sont fixées par décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 2358) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Jean-Paul Virapoullé (précise que le droit à déduction est reportable sur plusieurs années) (p. 2358) ;

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (ouvre un droit à déduction de la taxe décomptée fictivement pour les opérations exonérées sur décision du conseil régional) : retiré (p. 2358) ;

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (dispose que l'octroi de mer dont l'imputation n'a pu être opérée peut faire l'objet d'un remboursement) : rejeté (p. 2359) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 160 de M. Claude Lise (dispose que l'octroi de mer effectivement payé et dont l'imputation n'a pu être opérée peut être remboursé sur demande de l'assujetti) (p. 2359) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 142 de M. Elie Hoarau (dispose que l'octroi de mer dont l'imputation n'a pu être opérée peut faire l'objet d'un remboursement sur décision du conseil régional et selon des modalités fixées par le conseil général) (p. 2359) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. Ernest Moutoussamy (de précision) (p. 2360).

Article 9 *(factures et comptabilité) :*

- *favorable* à l'amendement n° 181 du Gouvernement (de précision) (p. 2360).

Article 10 *(taux de l'octroi de mer) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 91 de M. Ernest Moutoussamy (précise que le conseil régional fixe les taux de l'octroi de mer dans le respect des dispositions de la décision communautaire du 22 décembre 1989) (p. 2361) ;

- *soutient* l'amendement n° 175 de la commission (rédactionnel) (p. 2361) : adopté (p. 2362) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 92 de M. Ernest Moutoussamy (engage les conseils régionaux de Guadeloupe, Martinique et Guyane à se consulter afin d'harmoniser les taux d'octroi de mer entre leurs trois régions) (p. 2362) ;

- *soutient* l'amendement n° 55 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2362) ;

- *soutient* les amendements nos 57 et 58 de la commission (rédactionnels) : adoptés (p. 2363) ;

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (de précision) : adopté (p. 2363) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Ernest Moutoussamy (ramène de trois à deux mois le délai nécessaire pour qu'une décision d'exonération prenne force exécutoire) (p. 2363) ;

- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (de précision) : adopté (p. 2364) ;

- *soutient* l'amendement n° 176 de la commission (précise que la délibération non conforme au droit communautaire n'est pas « privée d'effet » mais qu'elle ne peut entrer en application) : adopté (p. 2364) ;

- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (dispose qu'une délibération déclarée ou réputée compatible avec le droit communautaire avant l'expiration du délai de trois mois devient immédiatement exécutoire) : adopté après modifications (p. 2365) ;

- *soutient* l'amendement n° 62 de la commission (transfère après l'article 10 les trois derniers alinéas de cet article) : vote réservé jusqu'après la discussion des amendements portant articles additionnels après l'article 10 (p. 2365) : adopté (p. 2368).

Après l'article 10 :

- *soutient* l'amendement n° 177 de la commission (autorise les conseils régionaux à appliquer aux importations résultant de pratiques anticoncurrentielles un taux d'octroi de mer de 30 p. 100 ; précise que cette disposition reste en vigueur jusqu'à ce que le Conseil de la concurrence, saisi sans délai, ait statué) (p. 2365, 2366) : retiré (p. 2367) ;

- *soutient* l'amendement n° 63 rectifié de la commission (précise que l'octroi de mer n'est pas compris dans la base d'imposition de la T.V.A. : disposition supprimée à l'article 10) (p. 2367) : adopté (p. 2368) ;

- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (unifie les territoires de la Guadeloupe et de la Martinique en matière de T.V.A. et de formalités fiscales pour la circulation des produits ; étend l'unification en matière de formalités à la Guyane à compter du 1er janvier 1998 : dispositions supprimées à l'article 10) : adopté après modifications (p. 2368).

Article 13 *(modalités de constatation, de contrôle et de recouvrement de l'octroi de mer) :*

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (de précision) : adopté (p. 2368).

Article 14 *(répartition du produit de l'octroi de mer) :*

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (dispose que pour 1993, la dotation globale garantie aux communes est égale au produit de l'octroi de mer perçu en 1992 majoré par l'application de l'indice d'accroissement de la D.G.F. ; précise que, les années suivantes, l'accroissement de la dotation est fonction de cet indice) (p. 2369) : adopté (p. 2370) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 110 de M. Ernest Moutoussamy (dispose que la dotation de 1993 est égale au produit d'octroi de mer le plus élevé perçu depuis cinq ans) à l'amendement n° 67 de la commission (p. 2370) ;

- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (précise que la dotation au fonds régional correspond au solde de l'octroi de mer, une fois versée la dotation aux communes) : adopté (p. 2370) ;
- *favorable* à l'amendement n° 125 de la commission des finances (propose que le fonds régional s'intitule « fonds de soutien au développement ») (p. 2370) ;
- *soutient* l'amendement n° 172 de la commission (transfère au présent article les dispositions du deuxième alinéa de l'article 15 relatives à la baisse du produit de l'octroi de mer et en précise le contenu) (p. 2370) : adopté (p. 2371).

Article 15 *(répartition de la dotation globale de garantie)* (p. 2371) : adopté après modifications (p. 2372) :

- *soutient* l'amendement n° 69 rectifié de la commission (dispose que les modalités de répartition de la dotation globale garantie sont fixées par décret pris, dans un délai de trois mois, sur proposition du conseil régional) : rejeté (p. 2371) ;
- *favorable* à l'amendement n° 29 de M. Jean-Paul Virapoullé (précise que le décret doit être pris dans les trois mois qui suivent la proposition du conseil régional) (p. 2371) ;
- *soutient* l'amendement n° 173 de la commission (dispose qu'en Guyane, le département reçoit 35 p. 100 de la dotation globale garantie aux communes) : adopté (p. 2372) ;
- *soutient* l'amendement n° 174 de la commission (de coordination) : adopté (p. 2372).

Article 16 *(fonds régional pour les entreprises et l'emploi) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 184 du Gouvernement (organise et précise les compétences et les ressources d'un fonds pour le développement et l'emploi créé dans chaque région d'outre-mer) (p. 2374, 2375).

Article 17 *(comité d'orientation du fonds régional) :*

- *ses observations* (p. 2375).

Article 18 *(abrogations et application de la loi) :*

- *soutient* l'amendement n° 170 de la commission (de coordination) : adopté (p. 2376) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 115 de M. Jean-Paul Virapoullé (maintient en vigueur les taux actuels de frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat) (p. 2376, 2377) ;
- *soutient* l'amendement n° 171 de la commission (de coordination) : adopté (p. 2377) ;
- *soutient* l'amendement n° 82 de la commission (dispose que la présente loi ne s'applique pas aux îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin) (p. 2377) : devenu sans objet (p. 2378).

Après l'article 18 :

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de M. Jean-Paul Virapoullé (propose que le Gouvernement présente chaque année au Parlement un rapport faisant le bilan de l'application du projet de loi et examinant ses conséquences sur le développement économique, les budgets locaux et l'intégration européenne des D.O.M.) (p. 2378) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 127 de la commission des finances (propose que le Gouvernement présente chaque année au Parlement, en annexe du projet de loi de finances, un rapport faisant le bilan de l'application du projet de loi) (p. 2378).

Deuxième délibération :

Article 14 *(répartition du produit de l'octroi de mer) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (dispose que l'indice d'accroissement de l'octroi de mer correspond au taux d'évolution du P.I.B. total en volume) (p. 2379) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (de cohérence) (p. 2379).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [8 juillet 1992] :

Communes : Saint-Martin et Saint-Barthélemy : exonération de l'octroi de mer.

Impôts locaux : octroi de mer :
- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation (p. 3311) ;
- frais d'assiette et de recouvrement : prélèvement de l'Etat (p. 3311).

Parlement : commission mixte paritaire : texte (p. 3311, 3312).

Politique économique et sociale : marché unifié Antilles-Guyane (p. 3311).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Mazeaud (Pierre)* (p. 2564).

Principaux thèmes développés :

Affaires étrangères : Danemark : traité de Maastricht : rejet par référendum : conséquences et réunion d'Oslo (p. 2565).

Communautés européennes : principes fondamentaux : Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 2565).

Europe : confédération européenne et autres alternatives à l'Union (p. 2565).

Partis et mouvements politiques : Rassemblement pour la République (R.P.R.) : position sur le projet (p. 2565).

Référendum : article 11 de la Constitution : ratification du traité de Maastricht (p. 2564, 2565).

Sénat : texte adopté en première lecture : acceptation par le Gouvernement (p. 2565).

Traités et conventions : traité de Maastricht : caractère inapplicable, renégociation et « Europe à deux vitesses » (p. 2565).

- Proposition de loi relative à l'organisation départementale du tourisme (n° 2129).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Collectivités locales : décentralisation et répartition des compétences (p. 2651).

Départements : comités départementaux du tourisme (p. 2651).

D.O.M.-T.O.M. : plan de développement touristique (p. 2651).

Tourisme : économie touristique (p. 2651).

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 4 *(missions du comité départemental du tourisme) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 49 de M. Augustin Bonrepaux (précise que le comité départemental du tourisme contribue également à organiser l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques) (p. 2657) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 15 de la commission (rédactionnel) (p. 2658).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 53 (confie, dans les départements d'outre-mer, les compétences en matière de tourisme aux agences régionales de tourisme) (p. 2661) : adopté (p. 2662).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Article 7 *(dispositions spécifiques aux départements d'outre-mer) :*

- *favorable* (p. 7178) ;

D.O.M.-T.O.M. : comités du tourisme (p. 7178).

- Projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738).

Première lecture :

Discussion des articles [22 juin 1992] :

Article 7 nouveau *(exeeption au principe général de la publicité des débats des juridictions civiles et pénales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de la commission (prévoit, en cas de poursuites pénales, que le huis clos est de droit à la demande de la victime ou ne peut être ordonné, dans les autres cas, que si la victime ne s'y oppose pas) (p. 2686) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 34 du Gouvernement (étend cette restriction à la publicité des débats aux juridictions autres que pénales) à l'amendement n° 12 de la commission (p. 2687).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Administration : préfectures : Europe et Communauté européenne : information des citoyens (p. 4583).

Police : policiers originaires des D.O.M.-T.O.M. : régime indemnitaire spécifique, éloignement et agressions de nature raciste (p. 4588, 4589).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

D.O.M.-T.O.M. :
- fleur tropicale : protection (p. 4888) ;
- Guadeloupe (p. 4888) ;
- Martinique (p. 4883, 4884, 4888) ;
- offices d'intervention ; pouvoirs de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (O.D.E.A.D.O.M.) (p. 4884).

Elevage : élevage porcin (p. 4884).

Horticulture : fleur tropicale : protection (p. 4888).

Equipement, logement et transports : Transports aériens et météorologie. - Budget annexe de l'aviation civile. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Compagnies aériennes : Air France : difficultés, stratégie (p. 4916).

D.O.M.-T.O.M. :
- exportation de produits tropicaux : tarifs (p. 4916) ;
- Martinique (p. 4916).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Contrats emploi-solidarité (C.E.S.) : mise en œuvre dans les D.O.M. (p. 4964).

Formation professionnelle et promotion sociale : contrôle et inspection (p. 4970).

- Projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation (n° 3076).

Première lecture :

Explications de vote [14 décembre 1992] :

D.O.M.-T.O.M. : Antilles : économie bananière (p. 7129).

Vote pour du groupe socialiste (p. 7129).

- Projet de loi portant réforme du régime pétrolier (n° 3025).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 décembre 1992] :

D.O.M.-T.O.M. : Antilles : Société anonyme de raffinerie des Antilles (S.A.R.A.) (p. 7212).

Essence sans plomb : tarifs (p. 7213).

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Article 1er *(libéralisation du régime pétrolier) :*

- *son* amendement n° 49 (prévoit, dans les D.O.M., des restrictions à la libéralisation) : adopté (p. 7218).

Article 4 *(constitution des stocks stratégiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 43 du Gouvernement (prévoit, dans les D.O.M., une période transitoire ne pouvant dépasser le 31 décembre 1993) (p. 7223) ;
- *son* amendement n° 50 (propose qu'il n'y ait pas obligation de stocks de réserve de gaz de pétrole liquéfié dans les D.O.M. approvisionnés en hydrocarbures par une raffinerie distante par mer de moins de vingt-quatre heures de route) : satisfait (p. 7223).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Nouvelle lecture :

Rapporteur suppléant.

Seconde délibération [18 décembre 1992] :

Après l'article 8 *bis* :

- *favorable* à l'amendement n° 10 du Gouvernement (prévoit l'audition de la Commission nationale des comptes de campagne par une commission composée d'un représentant par parti ayant présenté au moins 50 candidats aux élections législatives) (p. 7498).

Article 8 *ter* A *(composition de la commission nationale des comptes de campagne) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 du Gouvernement (de suppression) (p. 7498).

Après l'article 9 :

- *favorable* à l'amendement n° 7 du Gouvernement (de cohérence) (p. 7498).

Article 11 *(art. 33 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : conditions de vente et de rémunération des prestataires de services) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7498).

Article 15 *(interdiction de rémunération des fonctions de conseil de l'agence de publicité par le vendeur d'espace publicitaire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7498).

Article 20 *(art. 3, 27 et 28 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : critères des décisions prises par les commissions départementales d'équipement commercial ; identification des enseignes associées aux projets soumis à ces commissions) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 du Gouvernement (précise que la commission prend en compte la nécessité d'une concurrence commerciale et artisanale) (p. 7499).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 5 du Gouvernement (précise que les modalités d'application de l'article sont fixées par décret en Conseil d'Etat) (p. 7500).

Article 29 *(exceptions au régime des délégations) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7501).

Article 36 *(art. 1er, 2 et 7 de la loi du 3 janvier 1991 : compétence de la mission interministérielle d'enquête) :*

- *favorable* à l'amendement n° 11 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7501) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 12 de M. Jean-Claude Lefort (exclut de la compétence de la mission interministérielle d'enquête les établissements publics à caractère industriel et commercial) à l'amendement n° 11 du Gouvernement (p. 7501).

Article 39 *ter* *(permis de démolir) :*

- *favorable* à l'amendement n° 9 du Gouvernement (de cohérence) (p. 7502).

Observations sur le rappel au règlement de : *Toubon (Jacques)* [18 décembre 1992] (p. 7503).

LORGEOUX (Jeanny)

Député du Loir-et-Cher

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Coopération et développement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [4 novembre 1992] :

Afrique : démocratisation : perspectives (p. 4748).

Coopération financière : zone franc (p. 4749).

Coopération militaire : assistance technique militaire : évolution (p. 4749).

Français : langue : Alliances françaises (p. 4749).

Ministère de la coopération et du développement : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4748).

Organisations non gouvernementales (O.N.G.) (p. 4749).

Pays hors champ : compétence du ministère de la coopération ou grand ministère du développement (p. 4749).

Sommet de La Baule (p. 4748).

LOUIS-JOSEPH-DOGUE (Maurice)

Député de la Martinique

(4e circonscription)

Apparenté socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 567,** posée le 12 mai 1992 : **enseignement : personnel (personnel de direction)** (p. 1130, 1131). Appelée le 15 mai 1992 : carrière ; obligation de mobilité ; dispenses (p. 1256).

- **n° 624,** posée le 6 octobre 1992 : **D.O.M.-T.O.M. (Antilles : fruits et légumes)** (p. 3407). Appelée le 9 octobre 1992 : marché unique européen : conséquences pour le secteur bananier ; concurrence de la Côte-d'Ivoire et du Cameroun (p. 3541, 3542).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

D.O.M.-T.O.M. : Martinique : hôpital de Fort-de-France (p. 4433).

Intérieur. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Police : département de la Martinique : moyens de police : accroissement (p. 4575).

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

Agriculture : jeunes agriculteurs : difficultés (p. 4659).

Communauté européenne : marché unique : préférence communautaire et protection des productions locales d'outre-mer (p. 4659).

D.O.M.-T.O.M. :

- crise et malaise (p. 4659) ;
- Martinique (p. 4659).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale : Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 4659).

Enseignement : gratuité (p. 4659).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer : bilan de législature (p. 4659).

Questions :

Agriculture : « banque des terres » : création (p. 4664).

Coopération et développement. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Haïti : retour à la démocratie : perspectives (p. 4759).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

D.O.M.-T.O.M. : offices d'intervention ; pouvoirs de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (O.D.E.A.D.O.M.) (p. 4874).

LUPPI (Jean-Pierre)

Député de l'Isère

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence [*J.O.* du 17 avril 1992] (p. 5574).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2733) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612) [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8879).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748) [*J.O.* du 5 juillet 1992] (p. 9007).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Enseignement technique :** nombre d'élèves de l'enseignement technique ; enseignants : statut ; bac professionnel : débouchés ; partenariat entre le sytème éducatif et le monde économique : développement [6 mai 1992] (p. 924, 925).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Associations : aide de l'Etat (p. 2106).

Assurance maladie maternité :
- aide médicale : réforme (p. 2106) ;
- assurance personnelle (p. 2106).

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté : création (p. 2106).

Départements : inégalités entre les départements (p. 2106).

Emploi :
- contrats de retour à l'emploi (C.R.E.) : réforme et aide de l'Etat aux employeurs (p. 2105, 2106) ;
- contrats emploi-solidarité (C.E.S.) : réforme et aide de l'Etat aux employeurs (p. 2105, 2106).

Jeunes : fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 2106).

Lois :
- loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (p. 2105) ;
- loi n° 90-86 du 23 janvier 1990 portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (p. 2105) ;
- loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (p. 2105).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle :
- bénéficiaires et montant (p. 2105) ;
- coût budgétaire (p. 2106).

Revenu minimum d'insertion : insertion :
- actions d'insertion professionnelle (p. 2105, 2106) ;
- commissions locales et programmes locaux d'insertion (p. 2106) ;
- contrats d'insertion (p. 2105) ;
- contrats de qualification : extension aux entreprises d'intérim social (p. 2106).

Discussion des articles [9 et 10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 35 de la loi du 1er décembre 1988 (composition des conseils départementaux d'insertion - C.D.I.) :

- *défavorable* à l'amendement n° 58 de Mme Roselyne Bachelot (prévoit que le conseil départemental d'insertion est présidé par le président du conseil général, le préfet étant vice-président) (p. 2141).

Article 41 de la loi du 1er décembre 1988 (engagement du « 20 p. 100 départemental » et procédure applicable en cas de non-engagement) :

- *favorable* à l'amendement n° 162 de M. Claude Bartolone (institue un mécanisme d'affectation et d'inscription d'office par le représentant de l'Etat dans le département des crédits correspondant aux dépenses obligatoires d'insertion non engagés) (p. 2171).

Article 42-2 de la loi du 1er décembre 1988 (composition et organisation des C.L.I.) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 63 de Mme Roselyne Bachelot (précise que les dossiers individuels soumis à l'examen de la commission locale d'insertion le sont de manière anonyme) (p. 2177) ;

- *favorable* à l'amendement n° 174 de M. Jean-Michel Belorgey (supprime la participation du maire de la commune où réside le bénéficiaire du contrat d'insertion à la réunion du bureau de la commission locale d'insertion approuvant ce contrat) (p. 2178).

Article 42-3 de la loi du 1er décembre 1988 (contenu, transmission et moyens du programme local d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 155 de M. Thierry Mandon (prévoit que les programmes locaux d'insertion prennent en compte les plans locaux d'insertion économique) : retiré (p. 2179).

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre III*bis *de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 43 de la loi du 1er décembre 1988 (dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) :

- *défavorable* à l'amendement n° 165 de M. Jean-Yves Chamard (de suppression) (p. 2192) ;

- *soutient* l'amendement n° 156 de M. Thierry Mandon (précise que les mesures favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle comprennent l'insertion économique) : adopté (p. 2193).

Après l'article 20 :

- *soutient* l'amendement n° 150 de M. Thierry Mandon (assimile les départs négociés aux licenciements économiques pour l'application des procédures de licenciement et fait application des procédures de licenciement collectif pour motif économique aux licenciements de plusieurs salariés pour refus d'une modification substantielle de leur contrat de travail) : adopté (p. 2219).

Après l'article 24 :

- *soutient* l'amendement n° 151 de M. Thierry Mandon (prévoit le dépôt, par le Gouvernement, d'un rapport d'information sur les logements vacants dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants) : adopté après rectification (p. 2224).

Explications de vote :

Assemblée nationale : conditions de travail : débat sur le projet de loi (p. 2228).

Vote pour du groupe socialiste (p. 2228)

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1992] :

Assurance maladie-maternité :
- accès aux soins et « carte santé » (p. 3254) ;
- aide médicale : réforme (p. 3254).

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté : création et composition (p. 3253).

Départements :
- budgets : dépenses obligatoires (p. 3253) ;
- coresponsabilité et partenariat avec l'Etat (p. 3253) ;
- inégalités entre les départements (p. 3253).

Jeunes : fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 3254).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle : attribution : anonymat et contrôle (p. 3253).

Revenu minimum d'insertion : insertion :
- accompagnateur (p. 3259) ;
- commissions locales et programmes locaux d'insertion (p. 3253).

Sénat : texte adopté (p. 3253).

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 42-2 de la loi du 1er décembre 1988 (composition et organisation des C.L.I.) :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 55 du Gouvernement (prévoit la participation, avec voix consultative, du maire de la commune où réside le bénéficiaire du contrat d'insertion à la réunion de la commision locale d'insertion - ou de son bureau - au cours de laquelle est approuvé le contrat) à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ; précise que la C.L.I. comprend des représentants d'associations intervenant en matière de formation professionnelle) (p. 3262).

Article 4 *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.) :*

- *son* sous-amendement oral (prévoit qu'en cas de difficulté la désignation de la personne chargée de coordonner la mise en œuvre de différents aspects sociaux, économiques, éducatifs et sanitaires de ce contrat est opérée par le président de l'organisme qui suit la mise en œuvre du contrat d'insertion) à l'amendement n° 56 du Gouvernement (prévoit que cet organisme désigne, en son sein, pour chaque bénéficiaire d'un contrat d'insertion, un tel coordinateur) : retiré (p. 3268).

Article 25 supprimé par le Sénat *(art. 17 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : rapport au Parlement sur les logements vacants dans les agglomérations) :*

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (rétablit l'article adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit le dépôt du rapport dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi ; limite le champ du rapport aux agglomérations de plus de 200 000 habitants) (p. 3277).

Article 4 (suite) *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 71 de M. Jean-Yves Chamard (supprime l'obligation de choisir la personne chargée de coordonner la mise en œuvre du contrat d'insertion au sein de l'organisme qui suit cette mise en œuvre) à l'amendement n° 56 rectifié du Gouvernement (prévoit que l'organisme qui suit la mise en œuvre du contrat d'insertion désigne en son sein, pour chaque bénéficiaire, une personne chargée de coordonner la mise en œuvre de différents aspects sociaux, économiques, éducatifs et sanitaires de ce contrat ; donne compétence au président de la commission locale d'insertion pour formuler des propositions pour cette désignation lorsque l'organisme précité n'y a pas procédé ou en cas de difficulté) (p. 3278).

Vote des groupes :

Vote pour du groupe socialiste (p. 3279).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 juin 1992] :

Allemagne : formation professionnelle (p. 2457).

Apprentissage :
- apprentis : statut dans l'entreprise et rémunération (p. 2456) ;
- extension au secteur public : expérimentation (p. 2456) ;
- maîtres d'apprentissage : statut et formation (p. 2456) ;
- plan de développement de l'apprentissage et de l'alternance sous statut scolaire (p. 2456).

Chômage : jeunes (p. 2456).

Emploi : main-d'œuvre qualifiée : besoins (p. 2456).

Enseignement : formation en alternance : alternance sous statut scolaire : enjeux (p. 2456).

Entreprises : politique contractuelle : avenant du 8 janvier 1992 à l'accord national interprofessionnel relatif à la formation et au perfectionnement professionnel (p. 2455).

Lois : projet de loi n° 2748 : concertation : table ronde des 3 et 4 février 1992 (p. 2455).

Plan : nécessité et développement (p. 2456).

- Projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1992] :

Enseignement privé :
- mission : reconnaissance (p. 2821) ;
- protocole d'accord du 13 juin 1992 (p. 2821).

Enseignement supérieur : démocratisation : validation des acquis professionnels (p. 2820).

Enseignement technologique :
- bacs professionnels : validation des acquis professionnels (p. 2820) ;
- professeurs des lycées professionnels : statut : validation (p. 2821).

Entreprises : validation des acquis professionnels : information et participation (p. 2820).

Formation professionnelle et promotion sociale : validation des acquis professionnels (p. 2820).

Lois :
- loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés (loi Debré) (p. 2834) ;
- projet de loi n° 2748 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage (p. 2820).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : accompagnement scolaire (p. 4427).

Personnes âgées : dépendance : prise en charge (p. 4401).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Communautés européennes : droit communautaire : harmonisation de la législation du travail (p. 4963).

Jeunes : insertion : programme PAQUE (p. 4968).

Education nationale et culture. - Enseignement scolaire. - *Questions* [10 novembre 1992] :

Apprentissage et formation en alternance : développement (p. 5140).

Enseignement technique et professionnel : lycées professionnels : professeurs : statut et suppression de postes (p. 5137).

Education nationale et culture. - Enseignement supérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [10 novembre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :
- crédits, plan social, bourses, logement (p. 5153) ;
- prêts bancaires spécifiques (p. 5153).

Collectivités locales : constructions universitaires : partenariat, désengagement de l'Etat, inégalités régionales (p. 5153).

Cycles universitaires :
- filières courtes professionnalisées : instituts universitaires de technologie (I.U.T.) et sections de techniciens supérieurs (p. 5153) ;
- instituts universitaires professionnalisés (I.U.P.) (p. 5153) ;
- premier cycle : délocalisation (p. 5153, 5154) ;
- premier cycle : dysfonctionnement et réforme (p. 5153) ;
- second et troisième cycles : professionnalisation (p. 5153).

Enseignants :
- enseignants-chercheurs (p. 5154) ;
- formation : instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) : allocations de prérecrutement et de première année (p. 5154) ;
- maîtres de conférences et contrats pédagogiques (p. 5152) ;
- moniteurs (p. 5154) ;
- recrutement et revalorisation (p. 5154).

Etudiants :
- effectifs (p. 5153) ;
- orientation (p. 5153).

Impôts et taxes : crédits d'impôt : étudiants à charge (p. 5153).

Ministère de l'éducation nationale : enseignement supérieur : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5153).

Personnel non enseignant : agents, techniciens, ouvriers et secrétaires (A.T.O.S.) : créations d'emplois (p. 5154).

Recherche : crédits (p. 5154).

Universités :
- bibliothèques : moyens (p. 5153) ;
- démocratisation (p. 5153, 5154) ;
- plan Universités 2000 (p. 5153).

- Projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (n° 3075).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [10 décembre 1992] :

Explications de vote sur la question préalable soutenue par : ***Jacquat (Denis)*** (p. 6892) et ***son intervention*** dans la discussion générale (p. 6903).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : commission des affaires culturelles : rapport d'information sur les personnes âgées dépendantes (rapport Boulard) (p. 6903).

Départements : aide sociale :
- compétences et financement (p. 6892, 6904) ;
- inégalités et dotation de péréquation (p. 6903, 6904).

Fonds de solidarité vieillesse : création, missions et ressources (p. 6903).

Impôts et taxes :
- contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 6892) ;
- impôt de solidarité sur la fortune (I.S.F.) (p. 6904) ;
- prélèvement sur les revenus de capitaux mobiliers (p. 6904).

Personnes âgées :
- allocation autonomie et dépendance : contrôle et récupération sur succession (p. 6903) ;
- allocation autonomie et dépendance : création, montant et conditions d'attribution (p. 6892, 6904) ;
- allocation autonomie et dépendance : financement (p. 6892) ;
- allocation compensatrice (p. 6903) ;
- allocation de logement sociale : généralisation (p. 6892, 6903) ;
- commission départementale d'évaluation de la dépendance : création et composition (p. 6904) ;
- décloisonnement sanitaire social et modulation des forfaits soins (p. 6892, 6903).

M

MADELIN (Alain)

Député d'Ille-et-Vilaine

(4e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Banques et établissements financiers : intermédiaires (p. 3645).

Délinquance et criminalité :
- corruption : généralités (p. 3644) ;
- corruption : délinquance financière (p. 3645).

Entreprises : relations avec les pouvoirs publics et les partis politiques (p. 3645).

Publicité : transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 3644).

MADRELLE (Bernard)

Député de la Gironde

(11e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

MAHEAS (Jacques)

Député de la Seine-Saint-Denis

(13e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), membre de l'Assemblée nationale (n° 3028) [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 25 novembre 1992] (p. 16165).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (M. Jean-Michel Boucheron) (Charente) (n° 3155)[*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17351).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* aux amendements identiques nos 29 de M. Alain Lamassoure et 61 de M. Pierre Mazeaud (suppriment du préambule de la Constitution le 2e alinéa relatif à la communauté formée par la République française et les peuples d'outre-mer) (p. 1016, 1017) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Pascal Clément (art. 3 de la Constitution : précise que la souveraineté de la Nation est inaliénable) (p. 1031).

MALANDAIN (Guy)

Député des Yvelines

(11e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission nationale consultative des gens du voyage [*J.O.* du 24 avril 1992] (p. 5775).

Rapporteur du projet de loi portant réforme du code de l'urbanisme (n° 3077) [1er décembre 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane (n° 3076) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17552).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Logement social :** loi Besson ; réhabilitation des logements sociaux ; sans-logis ; Maliens de Vincennes ; suivi sanitaire et social ; pratiques illégales des « marchands de sommeil » ; coopération nécessaire de l'Etat et des collectivités locales [12 novembre 1992] (p. 5202, 5203).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 38 *(publicité des cessions foncières ou immobilières des collectivités locales et des sociétés d'économie mixte locales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 101 de la commission (exclut du champ d'application de l'article les Z.A.C. et les programmes d'aménagement d'ensemble) (p. 3897) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 445 de M. Jacques Toubon (exclut du champ d'application de l'article les Z.A.C. et les programmes d'aménagement d'ensemble) (p. 3897).

Article 41 *(participations ponctuelles des constructeurs pour la réalisation d'équipements publics) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 254 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3899).

Après l'article 48 :

- *son* amendement n° 341 corrigé (dispose que, par analogie avec les dispositions relatives aux organismes d'H.L.M., les logements locatifs réalisés à l'aide de la participation des employeurs à l'effort de construction ne peuvent être aliénés que dix ans après leur acquisition ou leur construction) (p. 3906) : retiré (p. 3908).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [17 et 18 décembre 1992] :

Article 38 supprimé par le Sénat *(publicité des cessions foncières ou immobilières des collectivités locales et des sociétés d'économie mixte locales) :*

- *son* amendement n° 119 soutenu par M. Yves Durand (supprime l'obligation de mentionner, dans l'avis annonçant la vente, le lieu de réception des propositions, le délai de présentation et leur forme) : vote réservé (p. 7452) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Après l'article 39 :

- *son* sous-amendement n° 120 soutenu par M. Gérard Gouzes (fait référence à la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 en matière de priorité de relogement des personnes évincées) à l'amendement n° 1 du Gouvernement (impose, à peine de nullité, d'offrir un local de relogement correspondant aux besoins du locataire avant toute signature d'un contrat résiliant un bail en cours de validité afin de permettre la libération de l'immeuble) : vote réservé (p. 7453) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;
- *son* sous-amendement n° 121 soutenu par M. Gérard Gouzes (prévoit une sanction pénale de quinze jours à deux ans d'emprisonnement et de 1 500 F à 1 500 000 F d'amende pour le propriétaire contrevenant) à l'amendement n° 1 du Gouvernement : vote réservé (p. 7453) ; non soumis au vote ; application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;
- *son* sous-amendement n° 122 (précise que la demande de permis de démolir doit être accompagnée de la liste des occupants deux ans avant le dépôt de cette demande) à l'amendement n° 2 rectifié du Gouvernement (fixe les conditions de la mise en œuvre du permis de démolir et celles de relogement des occupants) (p. 7454) : vote réservé (p. 7455) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;
- *son* amendement n° 123 (impose, en cas de procédure d'expulsion la présence d'un mandataire du représentant de l'Etat dans le département) (p. 7455) : vote réservé (p. 7456) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Vote des crédits* [13 novembre 1992] :

Article 87 *(institution du fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété - F.G.A.S.) :*

- *son* amendement n° 170 soutenu par M. Jean-Louis Dumont (de suppression): vote réservé (p. 5331) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [17 novembre 1992] (p. 5623).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 29 :

- *son* amendement n° 1 (assujettit au taux réduit de la T.V.A. la part du chiffre d'affaires des « cafés-musiques » correspondant à leur activité de spectacle) : non soutenu (p. 7015).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [22 décembre 1992] :

Après l'article 29 A :

- *son* amendement n° 33 soutenu par M. Jean-François Delahais (assujettit les « cafés-musiques » au taux réduit de la T.V.A.) : retiré (p. 7835).

MALAVAL (Marie-Claude)

Député du Lot

(2e circonscription)

Socialiste

Devenue député le 5 mai 1992, en remplacement de M. Martin Malvy, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6337).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6338).

MALVY (Martin)

Député du Lot

(2e circonscription)

Socialiste

puis secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement

puis ministre du budget

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Cesse d'appartenir à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Cesse d'appartenir à la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Fin de ses fonctions de secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Décret du 2 octobre 1992 [*J.O.* du 3 octobre 1992] (p. 13736).

Est nommé ministre du budget. Décret du 2 octobre 1992 [*J.O.* du 3 octobre 1992] (p. 13736).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi de **finances rectificative pour 1992 (n° 3056)** [20 novembre 1992].

Projet de loi portant **règlement définitif du budget de 1991 (n° 3241)** [23 décembre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Dosière (René) :*** **fiscalité locale :** concours de l'Etat aux collectivités locales ; dotation globale de fonctionnement : nouvelles modalités de calcul ; fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ; dotation de développement rural ; fonds de remboursement aux collectivités de la taxe à la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.) ; solidarité entre communes : cas de Paris [14 octobre 1992] (p. 3667, 3668).

- ***Hiard (Pierre) :*** **aide aux familles :** bourses d'enseignement pour 1993 ; frais de scolarité ; aide aux familles : progression ; budget pour l'année 1993 : montant de l'allocation de rentrée scolaire [28 octobre 1992] (p. 4471, 4472).

- ***Bouquet (Jean-Pierre) :*** **évolution des impôts :** politique fiscale du Gouvernement ; progression des prélèvements obligatoires dans les années soixante-dix ; tendance à la stabilisation ; taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.) ; suppression du taux majoré ; réductions d'impôts sur le revenu au titre de l'emploi à domicile [12 novembre 1992] (p. 5200, 5201, 5202).

- ***Debré (Jean-Louis) :*** **finances publiques :** dette publique : montant et évolution ; ralentissement de l'activité économique ; conséquences sur les recettes fiscales de l'Etat ; situation des pays partenaires de la France [12 novembre 1992] (p. 5206, 5207, 5208).

- ***Pasquini (Pierre) :*** **régime fiscal de la Corse :** statut particulier ; Communauté européenne : accord préalable ; loi de finances rectificative pour 1992 : reconduction des mesures d'exonération ; commission paritaire : participation des élus corses : perspectives [18 novembre 1992] (p. 5682, 5683).

- ***Pasquini (Pierre) :*** **statut fiscal de la Corse :** manifestation ; statut fiscal de l'île ; groupe de travail : interruption des travaux ; législation européenne sur les statuts particuliers des îles : application à la Corse : perspectives [2 décembre 1992] (p. 6424, 6425).

orales sans débat de :

- ***Michel (Jean-Pierre) (n° 632) :*** **politiques communautaires (douanes) :** 1er janvier 1993 : entrée en vigueur de l'Acte unique européen ; trafics illicites : augmentations ; système d'information douanier (S.I.F.) : mise en place ; base juridique internationale pour la protection des données nominatives : création nécessaire [16 octobre 1992] (p. 3795, 3796).

INTERVENTIONS

Observations sur les rappels au règlement de : *Vivien (Robert-André)* [7 avril 1992] et *Mazeaud (Pierre)* (p. 359).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [5 mai 1992] :

Son intervention : communication du Gouvernement relative à la catastrophe du stade de Bastia (p. 863).

Observations sur les rappels au règlement de : *Ollier (Patrick)* [23 octobre] (p. 4201) et *Alphandéry (Edmond)* (p. 4202).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 et 21 octobre 1992] :

Son intervention sur la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* (p. 3989).

Principaux thèmes développés :

Agriculture : aides et budget de l'agriculture (p. 3981, 4039, 4041).

Aménagement du territoire (p. 3980, 3989, 4039, 4040).

Catastrophes naturelles : indemnisation et délai de paiement ou remise gracieuse d'impôts (p. 4040).

Chômage (p. 3981, 4036, 4040).

Collectivités locales :
- concours de l'Etat (p. 4038) ;
- Paris : lettre de M. Chirac aux Parisiens sur la responsabilité du Gouvernement dans la progression de la fiscalité locale (p. 4040).

Commerce extérieur et balance des paiements (p. 3976, 4036).

Communautés européennes : politique agricole commune (p. 4039, 4041).

Coopération et développement (p. 3981, 4038, 4041).

Culture et grands travaux (p. 4038).

Défense (p. 3981, 4037).

Délinquance et criminalité : sécurité (p. 3980).

Emploi : « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 3981, 4040).

Enseignement :
- allocation pour dépenses de scolarité et réduction d'impôt (p. 3978, 4041) ;
- dépenses et efficacité du système (p. 3979).

Entreprises :
- charges sociales et fiscales (p. 3978, 3989, 3990, 4037) ;
- petites et moyennes entreprises (p. 4038).

Environnement (p. 3980).

Epargne :
- fonds salariaux (p. 4041) ;
- rémunération et fiscalité (p. 4038).

Equipement et grands travaux (p. 3980, 4038).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 3979, 4036, 4037, 4038, 4042) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 3977, 3979, 4037) ;
- dépenses prioritaires (p. 3979, 3980, 3981) ;
- dette publique (p. 4037, 4038) ;
- prélèvements obligatoires (p. 3977, 3978, 3989) ;
- recettes : allégements fiscaux (p. 3977, 3978, 3980) ;
- recettes : diminution induite par le ralentissement de la croissance (p. 3978, 4037) ;
- recettes : surestimation (p. 4037) ;
- « régulation budgétaire » (p. 4042) ;
- trésorerie : prélèvements sur divers organismes et mesures de trésorerie (p. 3978).

Fonction publique (p. 3990, 4037).

Formation professionnelle et apprentissage (p. 3981).

Impôts locaux :
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (p. 3981, 4039, 4041) ;
- valeurs locatives : révision (p. 4038).

Impôt sur le revenu : réduction pour frais de scolarité (p. 3978, 4041).

Impôt sur les sociétés (p. 3978, 3980, 4037).

Jeunesse et sports : Fonds national pour le développement du sport (p. 4040).

Justice (p. 3980, 4037).

Logement (p. 3978, 3981, 4040).

Parlement : rôle (p. 4042).

Partis et mouvements politiques :
- alternance : politique économique et fiscale proposée par l'opposition (p. 4037, 4038) ;
- opposition : propositions de dépenses (p. 4036, 4041).

Politique économique :
- croissance (p. 3976, 3977, 4036) ;
- déflation et récession (p. 4038) ;
- environnement international (p. 3976) ;
- franc (p. 3977, 4036, 4039) ;
- inflation (p. 3976, 3977, 4036) ;
- taux d'intérêt (p. 4039).

Président de la République : engagements (p. 3979).

Prévisions et projections économiques (p. 3977, 4037).

Recherche (p. 3980).

Retraites (p. 4041).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations (p. 3989, 4037, 4038).

T.V.A. : taux (p. 4037, 4041).

Première partie :

Discussion des articles [21, 22 et 23 octobre 1992] :

Article 1er *(autorisation de percevoir les impôts existants) :*

- *ses observations* (p. 4082) ;

Finances publiques : recettes : surestimation (p. 4082).

Demande la réserve des votes sur les articles et ***de la discussion*** de l'article 4, des articles additionnels après l'article 4, de l'article 8 et des articles additionnels après l'article 8 (p. 4083).

Article 2 *(barème de l'impôt sur le revenu) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 117 de M. Fabien Thiémé (propose un nouveau barème, accorde une demi-part supplémentaire aux couples mariés de salariés, crée une surtaxe sur des revenus du capital et supprime l'avoir fiscal) (p. 4083) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 167 de M. Gilbert Gantier (affecte les taux des tranches du barème à un coefficient de 0,95 p. 100 du barème) (p. 4083).

Observations sur le rappel au règlement de : *Alphandéry (Edmond)* (p. 4084).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Fabien Thiémé (asseoit sur la base des nouveaux revenus l'impôt dû au titre de l'année antérieure pour certains contribuables ayant subi un changement de situation sociale) (p. 4086) ;

Impôt sur le revenu :
- délais de paiement ;
- indemnités de départ ou de mise à la retraite : répartition de leur fraction imposable sur quatre ans (p. 4086).

Demande la réserve de la discussion des amendements nos 15 de M. Jean-Pierre Brard et 340 de M. Claude Barate (p. 4086).

- *ses observations* sur l'amendement n° 341 de M. Didier Julia (institue la déductibilité fiscale des versements effectués par les élus locaux au titre de la protection sociale ou de la retraite) (p. 4087) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Edmond Alphandéry (institue la déductibilité fiscale des cotisations de retraite complémentaire aux régimes par capitalisation prévoyant une sortie en rente) (p. 4087) ;

Epargne : fiscalité (p. 4087) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 319 de M. Jean Proriol (porte à 2 500 F la déduction forfaitaire pour frais professionnels) (p. 4088) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 281 de M. François Rochebloine (porte à 2 300 F la déduction forfaitaire pour frais professionnels) (p. 4088) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Adrien Zeller (porte à cinquante kilomètres la distance, entre le domicile et le lieu de travail, autorisant la déductibilité des frais de déplacement de l'assiette de l'impôt sur le revenu) (p. 4089) ;

Gouvernement : circulaire rédigée par M. Michel Charasse (p. 4089) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 283 de M. François Rochebloine (étend à tous les contribuables ne bénéficiant que d'une seule part de quotient familial le bénéfice de l'abattement en faveur des contribuables âgés ou invalides, sous les mêmes conditions de ressources) (p. 4090) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Jean Tardito (porte à 15 p. 100 l'abattement sur les pensions et retraites avec un minimum de 50 p. 100 et un maximum de quatre fois le S.M.I.C. mensuel et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4090) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 282 de M. François Rochebloine (porte à 2 200 F le plancher de l'abattement de 10 p. 100 sur les pensions et retraites) (p. 4091) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 214 de M. Philippe Auberger (accorde une demi-part supplémentaire aux couples ayant élevé au moins quatre enfants lorsque ces derniers sont devenus majeurs) (p. 4091) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 362 de M. Jean-Pierre Brard (tient compte de la réduction d'impôt accordée au titre des dons dans la détermination de la cotisation d'impôt sur le revenu susceptible d'ouvrir droit à des dégrèvements de la taxe d'habitation, relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés et institue une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4092) ;
- *défavorable* aux amendements nos 361, 359 et 360 de M. Jean-Pierre Brard (tiennent compte de réductions d'impôt dans la détermination de la cotisation d'impôt sur le revenu susceptible d'ouvrir droit à des dégrèvements de la taxe d'habitation, relèvent à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés et instituent une cotisation minimum de taxe professionnelle) (p. 4092).

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré) :*

- *ses observations* (p. 4094, 4107) ;

Enseignement :
- bourses (p. 4094) ;
- réduction d'impôt : indexation (p. 4107).

Enseignement supérieur : réduction d'impôt (p. 4094) ;

- *ses observations* sur les amendements identiques nos 51 de la commission et 78 de M. Germain Gengenwin (étendent le bénéfice de la réduction d'impôt aux familles ayant des enfants en apprentissage) (p. 4095) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 169 de M. Gilbert Gantier (institue une réduction d'impôt de 200 F au titre de la scolarisation d'enfants dans l'enseignement primaire) (p. 4102) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 118 de M. Fabien Thiémé (exclut du bénéfice de la réduction d'impôt les contribuables acquittant un impôt supérieur à 60 000 F ou assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4103) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 151 de M. Fabien Thiémé (indexe les réductions d'impôt et l'allocation pour dépenses de scolarité à un taux double de celui de l'inflation et augmente à due concurrence le montant de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4104) ;

Impôt de solidarité sur la fortune : réforme (p. 4105) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 52 de la commission (maintient l'avantage fiscal minimal résultant de la déduction des pensions alimentaires versées à des enfants majeurs inscrits dans l'enseignement supérieur) (p. 4105).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4107).

Après l'article 3 :

- *défavorable* aux amendements nos 86 de M. Edmond Alphandéry, 215 rectifié de M. Philippe Auberger et 260 rectifié de M. Léonce Deprez (instituent la déduction des déficits fonciers du revenu global à hauteur de 50 000 F) (p. 4108) ;

Logement locatif :
- loyers : non-paiement (p. 4108) ;
- spéculation (p. 4110).

Partis et mouvements politiques : logement : fiscalité (p. 4110).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 217 de M. Philippe Auberger (ramène à 25 p. 100 le taux du prélèvement sur des revenus mobiliers) (p. 4111) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Patrick Ollier (institue la déductibilité fiscale à hauteur de 25 000 F des sommes versées au titre des emplois de proximité) (p. 4112) ;

Agriculture : pluriactivité (p. 4112).

Article 6 *(actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *ses observations* (p. 4118, 4119) ;

Impôt de solidarité sur la fortune : rejet de l'article (p. 4118, 4119) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de M. Jean Tardito (propose un nouveau barème) (p. 4114) ;

Impôt de solidarité sur la fortune :

- « impôt symbolique sur la fortune » (p. 4114) ;
- réforme (p. 4114).

Après l'article 6 :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Jean-Pierre Brard (prévoit la revalorisation du barème de manière que le produit de l'impôt de solidarité sur la fortune soit égal aux dépenses engagées au titre du R.M.I. l'année précédente) (p. 4115) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Fabien Thiémé (inclut les biens professionnels dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune lorsque leur valeur totale excède 6 000 000 de francs) (p. 4115) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 177 de M. Gilbert Gantier (exclut la résidence principale de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4116) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Jean Tardito (inclut dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune les objets d'art et de collection dont le prix d'achat unitaire excède 1 200 000 F) (p. 4117) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 30 de M. Jean-Pierre Brard (inclut dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune les objets d'art et de collection dont la valeur globale excède 1 200 000 F ou qui ont été créés depuis plus de quinze ans) (p. 4117) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Fabien Thiémé (institue une taxation spécifique des biens professionnels à l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4117) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 401 de M. Gilbert Gantier (divise la valeur nette taxable du patrimoine assujetti à l'impôt de solidarité sur la fortune par deux pour les contribuables mariés sans enfants et attribue un quart de part supplémentaire par enfant à charge) (p. 4118).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4118).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 153 de M. Jean-Pierre Brard (étend la participation à l'effort de construction aux entreprises de moins de dix salariés) (p. 4120) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 218 de M. Philippe Auberger (porte à respectivement 350 000 F et 325 000 F les abattements du conjoint survivant et des enfants) (p. 4120).

Avant l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 112 de M. François Grussenmeyer (institue une réduction de 75 p. 100 du droit de consommation, dans la limite de dix litres d'alcool pur par an, au profit des récoltants familiaux de fruits, bouilleurs de cru ne bénéficiant pas du « privilège des bouilleurs de cru ») (p. 4123) ;

Partis et mouvements politiques : opposition : « privilège des bouilleurs de cru » (p. 4123).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Philippe Vasseur (étend l'utilisation des déductions du bénéfice que les exploitants agricoles peuvent pratiquer au titre de leurs investissements à l'acquisition de parts ou d'actions de sociétés coopératives agricoles et de leurs unions) (p. 4123) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 7 de M. Philippe Vasseur et 285 de M. François Rochebloine (suppriment le cinquième alinéa de l'article 72 D du code général des impôts disposant que la base d'amortissement des immobilisations acquises ou créées par les agriculteurs au moyen de la déduction pour investissement est réduite à due concurrence de l'utilisation de cette déduction) (p. 4124).

Article 36 *(évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :*

Ses observations (p. 4136 à 4138) ;

Constitution : article 88-4 et loi organique (p. 4136).

Contribution française : montant, solde et « juste retour » (p. 4136, 4137).

Débat et vote : intérêt et limites (p. 4136).

Dépenses communautaires et « paquet Delors II » (p. 4136, 4137).

Dépenses communautaires : efficacité et fraudes (p. 4138).

« Fonds de cohésion » et solidarité (p. 4138).

Politique agricole commune (p. 4137).

Recettes communautaires (p. 4137).

Son intervention lors des explications de vote :

Contribution française : montant (p. 4149).

Prélèvement au profit des Communautés européennes : nature : crédit évaluatif (p. 4149).

Après l'article 9 (suite) :

- *défavorable* à l'amendement n° 94 de M. Patrick Ollier (exonère de l'imposition des plus-values les terres agricoles cédées par l'exploitant en cas de force majeure) (p. 4150) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 194 de M. Pierre Micaux (propose, pour l'imposition des plus-values, que soit réputée constituer une branche complète d'activité, l'apport par un exploitant agricole de l'ensemble des éléments mobiliers de son actif immobilisé) (p. 4151) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 8 de M. Philippe Vasseur et 195 de M. Pierre Micaux (autorisent les contribuables exerçant plusieurs activités à ne tenir qu'une seule comptabilité pour l'ensemble de celles-ci et soumettent leurs revenus au régime fiscal de leur activité prépondérante) (p. 4151) ;

Agriculture : pluriactivité (p. 4151) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 256 de M. Philippe Auberger et 294 de M. Philippe Vasseur (autorisent l'imputation des déficits agricoles sur les revenus provenant d'une autre activité) (p. 4152) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 255 de M. Philippe Auberger et 295 de M. Philippe Vasseur (autorisent l'imputation des déficits agricoles sur les revenus provenant d'une autre activité lorsque ces derniers excèdent 100 000 F à condition que le contribuable exerce l'activité agricole à titre principal et participe aux travaux sur les lieux de façon effective et permanente) (p. 4152) ;

Agriculture : pluriactivité (p. 4152) ;

- *ses observations* sur les amendements n°s 273 de M. Philippe Auberger, 364 de M. Raymond Douyère, 300 de M. Philippe Vasseur et 338 rectifié de M. Ambroise Guellec (étendent aux chefs d'exploitations agricoles individuelles le bénéfice de la réduction d'impôt au titre de la formation professionnelle) (p. 4154) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 270 de M. Philippe Auberger et 336 de M. Ambroise Guellec (rétablissent la possibilité d'assujettissement à la T.V.A. pour certaines locations saisonnières) (p. 4154) ;

- *défavorable* aux amendements nos 271 de M. Philippe Auberger et 317 de M. Ambroise Guellec (soumettent tous les produits de l'horticulture et de la sylviculture au taux rèduit de la T.V.A.) (p. 4164) ;

Communautés européennes (p. 4164) ;

- *défavorable* à l'amendement no 54 de la commission (soumet les capteurs photovoltaïques et les capteurs solaires thermiques au taux réduit de la T.V.A.) (p. 4166) ;

- *ses observations* sur les amendements nos 296 de M. Philippe Vasseur, 334 de M. Ambroise Guellec et 337 M. Philippe Auberger (autorisent les exploitants agricoles à clôturer leur exercice T.V.A. à la même date que leur exercice comptable) (p. 4167) ;

- *défavorable* aux amendements identiques nos 219 de M. Philippe Auberger et 419 de M. Jean de Gaulle (étendent le bénéfice du taux de 4,8 p. 100 de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement à toutes les mutations à titre onéreux d'immeubles ruraux) (p. 4167) ;

- *défavorable* aux amendements nos 257 de M. Philippe Auberger et 291 de M. Philippe Vasseur (accordent, sous certaines conditions, aux mutations à titre onéreux d'immeubles ruraux le bénéfice du différé et de l'étalement du paiement des droits prévus pour les mutations à titre gratuit) (p. 416) ;

- *défavorable* à l'amendement no 10 de M. Gilbert Gantier (exonére de droits de mutation à titre gratuit les terres agricoles pour un montant inférieur à 600 000 F dans la succession si l'héritier s'engage à les maintenir en exploitation pour cinq ans) (p. 4168) ;

- *défavorable* à l'amendement no 97 de M. Patrick Ollier (exonére totalement de droits de mutation à titre gratuit les biens professionnels agricoles d'une valeur totale inférieure à 800 000 F et à 50 p. 100 au-dessus de 800 000 F si l'héritier s'engage à utiliser ces biens pendant cinq ans à l'exercice de l'activité agricole) (p. 4169, 4170) ;

Agriculture : exploitations : transmission (p. 4170).

Communautés européennes : politique agricole commune (p. 4169) ;

- *défavorable* à l'amendement no 316 de M. Germain Gengenwin (maintient le lien entre le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) (p. 4170) ;

- *défavorable* aux amendements nos 272 de M. Philippe Auberger, 297 de M. Philippe Vasseur et 335 de M. Ambroise Guellec (assujettissent les activités extra-agricoles des entreprises agricoles soumises au régime simplifié de l'agriculture à ce même régime si les recettes agricoles par nature demeurent prépondérantes) (p. 4171) ;

- *défavorable* à l'amendement no 259 de M. Philippe Auberger (offre une option de report en arrière des déficits aux entreprises agricoles soumises à un régime réel d'imposition) (p. 4172).

Avant l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement no 12 de M. Philippe Vasseur (atténue l'effet de seuil résultant de l'imposition des plus-values réalisées au titre d'une activité agricole, artisanale ou libérale) (p. 4172) ;

- *défavorable* à l'amendement no 198 de M. Gilbert Gantier (autorise les entreprises à déduire de leur bénéfice imposable les versements à des établissements d'enseignement public ou privé sous contrat dans la limite de 5/1000 de leur chiffre d'affaires) (p. 4173).

Article 10 *(réduction du taux de l'impôt sur les sociétés et mesures d'accompagnement) :*

- *défavorable* à l'amendement no 46 de M. Jean Tardito (de suppression) (p. 4174) ;

Commerce extérieur (p. 4174).

Après l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement no 47 de M. Jean Tardito (institue un impôt au taux de 10 p. 100 sur l'achat de sociétés étrangères par des sociétés françaises) (p. 4175) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 211 de M. Edmond Alphandéry (porte de 25 à 35 p. 100 le crédit d'impôt pour augmentation de capital des sociétés non cotées prévu à l'article 220 *sexies* du code général des impôts) (p. 4177) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 210 de M. Edmond Alphandéry (porte de 25 à 30 p. 100 le crédit d'impôt pour augmentation de capital des sociétés non cotées prévu à l'article 220 *sexies* du code général des impôts) (p. 4177) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 113 de M. Edmond Alphandéry (porte de 500 000 F à 800 000 F le plafonnement du crédit d'impôt pour augmentation de capital des sociétés non cotées prévu à l'article 220 sexies du code général des impôts) (p. 4177) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 114 de M. Edmond Alphandéry (porte de 500 000 F à 600 000 F le plafonnement du crédit d'impôt pour augmentation de capital des sociétés non cotées prévu à l'article 220 *sexies* du code général des impôts) (p. 4177) ;

- *favorable* à l'amendement no 363 de M. Alain Richard (autorise les sociétés membres d'un groupe à adopter un exercice d'une durée inférieure à douze mois lors du renouvellement de l'option pour la fiscalité des groupes de sociétés) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 4177) ;

- *défavorable* à l'amendement no 397 de M. Daniel Colin (supprime le précompte lorsque des sociétés distribuent des bénéfices réalisés à l'occasion d'exercices clos depuis plus de cinq ans) (p. 4178) ;

- *défavorable* à l'amendement no 199 de M. Gilbert Gantier (supprime l'impôt de bourse) (p. 4178).

Article 11 *(suppression de la déductibilité des dividendes) :*

- *défavorable* à l'amendement no 200 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 4178) ;

- *défavorable* à l'amendement no 88 de M. Edmond Alphandéry (applique l'article aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 1993) (p. 4179) ;

- *défavorable* à l'amendement no 201 de M. Gilbert Gantier (applique l'article aux exercices ouverts à compter du 30 septembre 1992) (p. 4179).

Après l'article 11 :

- *défavorable* à l'amendement no 132 de M. Fabien Thiémé (institue la déductibilité du revenu imposable pour les intérêts des dépôts du livret A des caisses d'épargne et majore à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4179).

Article 12 *(adaptation du régime fiscal des parts ou actions d'O.P.C.V.M. détenues par les entreprises) :*

- *défavorable* à l'amendement no 202 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 4181) ;

- *défavorable* à l'amendement no 365 de M. Raymond Douyère (étend aux compagnies de réassurance la mesure d'exemption prévue pour les compagnies d'assurance) (p. 4182) ;

- *favorable* à l'amendement no 55 de la commission (de précision) (p. 4182) ;

- *défavorable* à l'amendement no 203 de M. Gilbert Gantier (institue un crédit d'impôt au titre de la taxation à l'étranger de parts ou d'actions d'O.P.C.V.M.) (p. 4183) ;

- *ses observations* sur les amendements nos 56 de la commission et 204 corrigé de M. Gilbert Gantier (ramènent de 90 à 80 p. 100 le pourcentage de l'actif des O.P.C.V.M. investi en actions ou titre assimilés et permettant le maintien du régime actuel de taxation) (p. 4183) ;

- *favorable* aux amendements nos 205 de M. Gilbert Gantier et 57 de la commission (suppriment la condition relative à la nature des produits financiers des parts et actions - 80 p. 100 provenant de dividendes ouvrant droit à l'avoir fiscal et des plus-values de cession - permettant le maintien du régime actuel de taxation) (p. 4183) ;

- *défavorable* à l'amendement no 221 rectifié de M. Philippe Auberger (supprime les conditions exigées pour le maintien du régime actuel de taxation des parts des fonds communs de placements à risque) (p. 4184) ;

- *favorable* à l'amendement n° 58 de la commission (de précision) (p. 4185) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 206 corrigé de M. Gilbert Gantier et 220 rectifié de M. Philippe Auberger (unifient les modes de détermination des valeurs liquidatives des titres détenus) (p. 4318) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 207 de M. Gilbert Gantier (applique l'article aux valeurs liquidatives des titres constatées à partir du 1er juillet 1992) (p. 4185) ;

Lois : rétroactivité (p. 4186) ;

- *favorable* à l'amendement n° 59 de la commission (de précision) (p. 4186).

Après l'article 12 :

- *défavorable* à l'amendement n° 48 de M. Fabien Thiémé (soumet les plus-values sur valeurs mobilières à une taxation progressive) (p. 4186) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 49 de M. Jean-Pierre Brard (intègre les plus-values sur valeurs mobilières dans le revenu imposable ou dans le bénéfice lorsque le montant des cessions excède 200 000 F par an) (p. 4186) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 229 de M. Raymond Douyère (ramène de 35 p. 100 à 25 p. 100 le taux du prélèvement libératoire sur les bons de caisse et titres bancaires et abaisse à 100 000 F le plafond de cessions entraînant la taxation des plus-values sur les «Sicav monétaires») (p. 4187) ;

Epargne : fiscalité (p. 4187) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 222 de M. Philippe Auberger (supprime l'impôt de bourse sur les opérations afférentes à des blocs de contrôle) (p. 4188).

Article 13 *(extension du champ d'application du dispositif en faveur de la reprise d'entreprises en difficulté) :*

- *favorable* à l'amendement n° 60 rectifié de la commission (étend le bénéfice des dispositions de l'article à la reprise de plusieurs établissements) (p. 4188) ;

- *favorable* à l'amendement n° 61 de la commission (de précision) (p. 4188).

Après l'article 13 :

- *favorable* à l'amendement n° 424 de M. Jacques Roger-Machart (assouplit les conditions d'exercice des sociétés de capital-risque spécialisées dans l'apport de fonds propres aux entreprises nouvelles et pérennise le crédit d'impôt au titre de la souscription au capital de ces sociétés) (p. 4189) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 431 du Gouvernement (proroge le dispositif du crédit d'impôt jusqu'à 1995) à l'amendement n° 424 de M. Jacques Roger-Machart : vote réservé (p. 4189) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 345 de M. Philippe Auberger (supprime l'agrément des organismes auxquels les entreprises allouent des fonds - déductibles de leurs bénéfices - pour la création d'entreprise) (p. 4190).

Article 14 *(majoration du crédit d'impôt-formation pour l'emploi d'apprentis) :*

- *favorable* à l'amendement n° 62 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article) (p. 4191) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 433 de M. Jacques Barrot (porte la base du crédit d'impôt de 15 000 F à 26 000 F par apprenti) à l'amendement n° 62 de la commission (p. 4191) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 434 de M. Jacques Barrot (applique l'article aux engagements d'apprentis effectués à partir du 1er juin 1992) (p. 4191) à l'amendement n° 433 de M. Jacques Barrot (p. 4191, 4192) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 405 de M. Jean Ueberschlag (porte la base du crédit d'impôt de 15 000 F à 22 500 F par apprenti) (p. 4192) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Germain Gengenwin (ne prend pas en compte le crédit d'impôt-apprentissage dans les plafonds du crédit d'impôt-formation) (p. 4192) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 179 de M. Gilbert Gantier (supprime la référence à la variation du nombre des apprentis pour le calcul du crédit d'impôt) (p. 4193) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 366 de M. Jacques Roger-Machart (étend la majoration de 40 p. 100 au titre du crédit d'impôt-formation aux dépenses exposées pour les apprentis préparant des qualifications du niveau III et plus) (p. 4193).

Après l'article 14 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 253 rectifié de M. Jacques Barrot (autorise les entreprises à affecter la cotisation complémentaire de 0,1 p. 100 à la taxe d'apprentissage au financement de l'apprentissage et du fonctionnement des centres de formation d'apprentis) (p. 4199) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 133 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 2 à 2,2 p. 100 de la masse salariale le taux de la participation des entreprises de travail temporaire au développement de la formation professionnelle continue) (p. 4199) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 1,5 à 1,7 p. 100 de la masse salariale le taux de la participation des entreprises au développement de la formation professionnelle continue) (p. 4200) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 302 de M. Germain Gengenwin (institue un crédit d'impôt au titre des dépenses exposées pour la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage par les entreprises artisanales, industrielles et commerciales) (p. 4201) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 428 de M. Jean Ueberschlag (institue un crédit d'impôt au titre des dépenses exposées en sus de leurs obligations légales pour la formation d'apprentis par les entreprises artisanales, industrielles et commerciales) (p. 4201).

Article 15 *(mesures d'allégement et de simplification en faveur des petits redevables de la taxe sur les salaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 309 de M. Alain Richard (porte de 10 000 à 12 000 F le montant de l'abattement de taxe sur les salaires) (p. 4203) ;

Associations sportives : abattement de 20 000 F (p. 4203) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 435 du Gouvernement (porte le montant de l'abattement à respectivement 15 000 F, 18 000 F et 20 000 F pour les années 1994, 1995 et 1996) à l'amendement n° 309 de M. Alain Richard : vote réservé (p. 4203) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 63 de la commission (maintient l'abattement de taxe sur les salaires de 20 000 F bénéficiant aux associations sportives) (p. 4203, 4205).

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 31 rectifié de M. Jean Tardito (exonère de la taxe sur les salaires les associations d'aide à domicile, les caisses des maisons de retraite publiques et les hôpitaux et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4206).

Article 16 *(exonération de la taxe sur les conventions d'assurance applicable à certains contrats) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 212 de M. Michel Voisin (réduit de 18 à 12 p. 100 le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance relatives à des véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes) (p. 4208) ;

Assurances : taxes : réduction (p. 4208).

Finances publiques : prélèvements obligatoires (p. 4208) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. Gilbert Gantier (réduit de 18 à 15 p. 100 le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance relatives à des véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes) (p. 4208).

Article 17 *(reconduction et adaptation du crédit d'impôt-recherche) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 182 de M. Gilbert Gantier (permet aux entreprises sorties du dispositif avant le 31 décembre 1991 de bénéficier à nouveau du crédit d'impôt) (p. 4209) ;

- *soutient* l'amendement n° 432 du Gouvernement (précise les règles du plafonnement du crédit d'impôt pour les sociétés de personnes non assujetties à l'impôt sur les sociétés et dispose qu'il ne peut être attribué à des personnes physiques membres de sociétés de personnes mais qui n'y exercent pas leur activité professionnelle) : vote réservé (p. 4209) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n[os] 89 rectifié de M. Edmond Alphandéry et 183 rectifié de M. Gilbert Gantier (maintiennent la restitution immédiate du crédit d'impôt ou de son excédent par rapport à la cotisation d'impôt) (p. 4210) ;

Crédit d'impôt-recherche : « montages fiscaux » (p. 4210) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 339 de M. Alain Richard (impute l'excédent de crédit d'impôt sur l'impôt des deux années suivantes) ; le rectifie (imputation sur l'impôt des trois années suivantes) (p. 4211).

Après l'article 17 :

- *défavorable* à l'amendement n° 181 de M. Gilbert Gantier (porte de 65 000 F à 74 000 F le plafond applicable pour l'amortissement des voitures particulières) (p. 4211) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 185 de M. Philippe Vasseur (atténue l'effet de seuil résultant de l'imposition des plus-values réalisées au titre d'une activité agricole, artisanale ou libérale) (p. 4212) ;

- *défavorable* aux amendements n[os] 367 de M. Dominique Larifla et 226 rectifié de M. Claude Lise (étendent le bénéfice de la réduction d'impôt pour investissement outre-mer aux souscriptions au capital de sociétés de capital-risque des départements d'outre-mer) (p. 4213) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 329 de M. Michel Jacquemin (étend le bénéfice du crédit d'impôt-recherche aux dépenses relatives à la création de nouvelles collections ou séries de produits des entreprises des secteurs du textile-habillement-cuir et de l'automobile) (p. 4213) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 184 de M. Gilbert Gantier (institue la déductibilité du résultat imposable à hauteur de 50 p. 100 des dépenses engagées par les entreprises en faveur d'un établissement d'enseignement supérieur avec lequel elles ont signé une convention de recherche) (p. 4214) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 227 de M. Gilbert Gantier (institue un « plan d'épargne entreprise retraite » donnant lieu à une réduction d'impôt, plafonnée à 20 000 F par an, égale à 25 p. 100 du montant des versements ; permet à l'employeur de les abonder et, à ce titre, l'autorise à déduire jusqu'à 10 000 F par an de son bénéfice imposable et exonère d'impôt sur le revenu les produits du plan ou la rente viagère) (p. 4214) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n[os] 328 de M. Edouard Landrain et 303 de M. Gilbert Gantier (instituent une déduction pour l'investissement des entreprises individuelles assujetties à l'impôt sur le revenu selon un régime réel d'imposition et exerçant une activité industrielle ou commerciale) (p. 4215) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 411 de M. Francis Geng (institue une déduction pour l'investissement des entreprises individuelles assujetties à l'impôt sur le revenu selon un régime réel d'imposition et exerçant une activité industrielle ou commerciale) (p. 4215) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 425 de M. Raymond Douyère (institue une cotisation nationale de la taxe professionnelle, assise sur la valeur ajoutée, au taux de 0,45 p. 100 pour les entreprises dont la taxe professionnelle représente moins de 2 p. 100 de la valeur ajoutée et supprime le décalage d'un mois de la T.V.A. pour les nouvelles créances des entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 MF dans les secteurs industriels ou 100 MF dans les autres) (p. 4216).

Article 18 *(reconduction de diverses mesures d'amortissement exceptionnel) :*

- *ses observations* sur les amendements n[os] 274 rectifié de M. Philippe Auberger, 304 rectifié de M. Philippe Vasseur et 333 de M. Ambroise Guellec (étendent l'amortissement à 100 p. 100 sur l'année de leur réalisation aux améliorations et aux constructions de bâtiments permettant aux élevages bovin et porçin de respecter les obligations relatives à la lutte contre la pollution) (p. 4229, 4230).

Après l'article 18 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 65 de la commission (étend la possibilité d'amortissement dégressif aux matériels et instruments destinés aux opérations de décontamination ou à la destruction des déchets organiques) (p. 4230, 4231).

Article 19 *(exonération de la taxe intérieure de consommation pour le gaz naturel utilisé dans les unités de cogénération) :*

- *défavorable* aux amendements n[os] 330 de M. François Bayrou et 275 de M. Philippe Auberger (étendent l'exonération aux hydrocarbures liquides) (p. 4231).

Après l'article 19 :

- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. Jean-Pierre Brard (attribue une réduction de 10 000 F aux particuliers et aux collectivités locales faisant l'acquisition d'un véhicule électrique en 1993 et majore à due concurrence la redevance des installations classées) (p. 4232) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 137 de M. Jean-Pierre Brard (étend l'amortissement à 100 p. 100 sur l'année d'acquisition aux véhicules électriques et majore à due concurrence la taxe sur les véhicules des sociétés) (p. 4232) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 138 de M. Jean-Pierre Brard (étend l'amortissement à 100 p. 100 sur l'année d'acquisition aux matériels destinés au retraitement des déchets figurant sur une liste établie par arrêté ministériel et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4233) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 331 de M. Michel Jacquemin (autorise les entreprises industrielles à provisionner en franchise d'impôt jusqu'à 1,5 p. 100 de leur chiffre d'affaires en vue de l'acquisition d'immobilisations ou de la réalisation de dépenses concourant à la défense de l'environnement définies par arrêté ministériel) (p. 4234) ;

- *ses observations* sur les amendements identiques n[os] 66 de la commission, 115 rectifié de M. Patrick Ollier et 187 de M. Gilbert Gantier (assujettissent au taux réduit de la T.V.A. les prestations liées au traitement des ordures ménagères) (p. 4235) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Michel Barnier (étend la dation en paiement des droits de succession aux immeubles dont la situation et l'intérêt écologique ou paysager justifient la conservation à l'état naturel) (p. 4236) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 67 de la commission (étend la dation en paiement des droits de succession aux terrains cédés au Conservatoire du littoral et délimités dans des conditions fixées par décret) (p. 4236, 4237) ;

Mer et littoral : Conservatoire du littoral (p. 4237) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 145 de M. Fabien Thiémé (exonère les chauffeurs de taxi salariés de la taxe intérieure sur les produits pétroliers dans la limite de 5 000 litres pour chaque véhicule) (p. 4237).

Article 20 *(actualisation de la limite de l'abattement de 20 p. 100 sur les bénéfices déclarés par les adhérents des centres de gestion et associations agréés) :*

- *favorable* à l'amendement n° 68 de la commission (de coordination) (p. 4238).

Après l'article 20 :

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Patrick Ollier (exclut les sociétés civiles à objet agricole du champ d'application de l'impôt sur les sociétés) (p. 4238) ;

Agriculture : pluriactivité : régime fiscal (p. 4238) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Francis Geng (supprime l'impôt de bourse) (p. 4238).

Après l'article 21 :

- *défavorable* à l'amendement n° 318 de M. Ambroise Guellec (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les prestations fournies par les dresseurs et entraîneurs de chevaux) (p. 4239) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 369 de M. Fabien Thiémé (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les cotisations des adhérents collectifs et individuels des organismes et associations de tourisme social et familial à but non lucratif) (p. 4239, 4240) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 188 de M. Gilbert Gantier (réduit de moitié en 1993 et supprime en 1994 le décalage d'un mois de la T.V.A. ayant grevé les services et des biens ne constituant pas des immobilisations et finance cette mesure par des privatisations) (p. 4240) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 101 de M. Patrick Ollier (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les produits issus du débroussaillement des forêts) (p. 4241) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 141 de M. Jean Tardito (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les livraisons d'électricité, de gaz combustible et d'énergie calorifique à usage domestique dans la limite de 3 000 kW par an et par foyer et majore à due concurrence le taux de la dernière tranche de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4241) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 323 de M. Jean Proriol (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les véhicules électriques) (p. 4241) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 44 rectifié de M. Jean-Pierre Brard (exonère de la T.V.A. les produits dérivés du sang et du plasma) (p. 4242) ;

Santé publique : intérêt de l'assujettissement à la T.V.A. pour les entreprises et les organismes publics traitant le sang (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Brard (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable à certains produits alimentaires, relève le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués, supprime l'avoir fiscal et crée une surtaxe sur les revenus des placements financiers et immobiliers) (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 42 de M. Jean Tardito (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux fournitures scolaires et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Jean Tardito (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux produits pharmaceutiques et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. Jean Tardito (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux journaux d'opinion et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 344 de M. Jean-Michel Couve (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les aliments pour animaux familiers) (p. 4243) ;

- *défavorables* aux amendements n°s 103 et 104 de M. Patrick Ollier (exonèrent de droit de bail certaines locations saisonnières en meublé) (p. 4243) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Jean Tardito (institue le remboursement de la T.V.A. afférente aux dépenses de fonctionnement des collectivités locales et finance cette mesure par la suppression de diverses dispositions fiscales) (p. 4244) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 189 de M. Gilbert Gantier (retient les salaires versés aux personnels intérimaires par les entreprises de travail temporaire à hauteur de 50 p. 100 de leur montant pour la détermination de leur valeur ajoutée servant à appliquer le plafonnement de leur taxe professionnelle) (p. 4244) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de M. Patrick Ollier (assujettit au taux réduit de la T.V.A. tous les produits de l'horticulture et de la sylviculture et supprime l'avoir fiscal) (p. 4244).

Article 22 *(pérennisation de la majoration de 0,4 p. 100 des frais d'assiette et de recouvrement en matière d'impôts directs locaux) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 142 de M. Jean-Pierre Brard, 190 de M. Gilbert Gantier et 376 de M. Michel Jacquemin (de suppression) (p. 4245) ;

Impôts locaux : valeurs locatives : révision (p. 4245) ;

- *favorable* à l'amendement n° 437 de M. Alain Richard (reconduit la majoration pour 1993) (p. 4245).

Après l'article 22 :

- *défavorable* à l'amendement n° 357 de M. Jean-Pierre Brard (porte de quinze à vingt-cinq ans l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des immeubles possédés par les H.L.M., majore le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune et institue une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4246) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 352 et 351 de M. Jean-Pierre Brard (portent respectivement de quinze à vingt ans et de quinze à dix-huit ans l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux constructions financées au moyen des prêts aidés de l'Etat, majorent le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune et instituent une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4246, 3247) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 415 et 416 de M. Jean-Pierre Brard (portent respectivement de dix à quinze ans et de dix à treize ans l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux constructions en accession à la propriété financées postérieurement à 1983 au moyen des prêts aidés de l'Etat, majorent le taux de l'impôt sur les sociétés et instituent une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4248) ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente au logement social : exonération de la part départementale : modalités d'application (p. 4247) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 354, 353, 350, 355 et 356 de M. Jean-Pierre Brard (prolongent les exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférentes aux constructions financées au moyen des prêts aidés de l'Etat pour des durées maximales de respectivement dix, neuf, huit, sept et six ans en cas de réalisation de travaux d'amélioration, majorent le taux de l'impôt sur les sociétés et instituent une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4248, 4249, 4251) ;

Logement : aides (p. 4249) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 161, 121, 122, 123 et 124 de M. Fabien Thiémé (instituent un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties excédant 1 370 F pour les contribuables acquittant moins de 15 944 F d'impôt sur le revenu lorsque leur cotisation à la taxe foncière excède respectivement 3 p. 100, 2,8 p. 100, 2,6 p. 100, 2,4 p. 100 et 2,2 p. 100 de leur revenu et majorent à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4253) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 125 de M. Jean Tardito (institue un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties excédant 1 370 F pour les contribuables acquittant moins de 15 944 F d'impôt sur le revenu lorsque leur cotisation à la taxe foncière excède 2 p. 100 de leur revenu et majore à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4254) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 358 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 50 à 80 p. 100 le taux du dégrèvement de la taxe d'habitation prévu par les articles 1414 B et 1414 C du code général des impôts pour les contribuables acquittant moins de 15 944 F d'impôt sur le revenu) (p. 4255) ;

Taxe d'habitation : prise en charge par l'Etat (p. 4255) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 11 de M. Philippe Vasseur, 251 de M. Patrick Ollier et 254 de M. Philippe Auberger (pérennisent le lien entre le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe sur les propriétés non bâties) (p. 4256).

Article 23 *(modification des conditions de paiement de la taxe professionnelle et de la période de référence pour le calcul du plafonnement de cette taxe par rapport à la valeur ajoutée) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 92 de M. Edmond Alphandéry, 191 de M. Gilbert Gantier et 225 de M. Philippe Auberger (de suppression) (p. 4259) ;

Entreprises : charges (p. 4259, 4261, 4262).

Finances publiques : déficit budgétaire (p. 4262) ;

- *favorable* à l'amendement n° 70 rectifié de la commission (rédactionnel) (p. 4262) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 306 de M. Gilbert Gantier (permet aux entreprises ayant bénéficié d'un dégrèvement l'année précédente de l'imputer à nouveau - à titre provisoire - sur la cotisation de l'année) (p. 4263) ;

- *favorable* à l'amendement n° 71 de la commission (permet aux entreprises ayant demandé un dégrèvement, sur lequel l'administration n'a pas encore statué, de l'imputer sur leur cotisation au titre de l'année suivante) (p. 4263).

Après l'article 23 :

- *défavorable* à l'amendement n° 33 de M. Jean Tardito (supprime la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle) (p. 4270) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 143 de M. Jean-Pierre Brard (module la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle en fonction du taux de la taxe pratiqué par la commune, fixe la réduction maximale à 16 p. 100 et crée un fonds de solidarité alimenté par les communes dont le taux de réduction des bases se trouve ramené à moins de 16 p. 100, leur cotisation étant calculée par application à leur produit de taxe professionnelle sans compensations d'un taux égal au quart de la différence entre 16 p. 100 et le taux de la réduction des bases en vigueur dans la commune) (p. 4270) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de M. Jean-Pierre Brard (institue une cotisation minimale de taxe professionnelle égale à 2 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 4271) ;

Emploi (p. 4271).

Entreprises : charges (p. 4271) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Jean-Pierre Brard (institue une cotisation minimale de taxe professionnelle égale à 1,7 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 4271) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 72 de la commission (dispose que l'exonération de taxe professionnelle bénéficiant aux professionnels libéraux nouvellement installés concerne les douze mois suivant leur installation et non la seule année civile au cours de laquelle cette dernière a lieu) (p. 4271).

Article 24 *(modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 144 de M. Jean-Pierre Brard (n'applique pas la majoration au supercarburant sans plomb) (p. 4272).

Après l'article 24 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 76 de M. Fabien Thiémé (institue une taxe égale à 3 p. 100 de la valeur vénale des immeubles détenus par des sociétés ayant leur siège dans des « paradis fiscaux ») (p. 4274) ;

Gouvernement : engagement à proposer un texte en deuxième partie (p. 4274).

Article 25 *(reconduction du prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières) :*

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 192 de M. Gilbert Gantier, 279 de M. Jean-Louis Masson et 324 de M. Jean Proriol (de suppression) (p. 4275).

Après l'article 28 :

- *défavorable* à l'amendement n° 252 de M. Patrick Ollier (autorise les contribuables exerçant plusieurs activités à ne tenir qu'une seule comptabilité pour l'ensemble de celles-ci et soumet leurs revenus au régime fiscal de leur activité prépondérante) (p. 4276) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Patrick Ollier (ramène de 13,8 p. 100 à 10 p. 100 le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement applicables aux transactions immobilières) (p. 4276) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 178 de M. Gilbert Gantier (porte de 3 000 F à 10 000 F le montant de l'abattement sur les successions pour frais d'obséques) (p. 4277) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 325 de M. Jean Proriol (porte de 3 000 F à 6 000 F le montant de l'abattement sur les successions pour frais d'obséques) (p. 4277) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 288 de M. François Rochebloine (porte de 3 000 F à 5 000 F et indexe le montant de l'abattement sur les successions pour frais d'obséques) (p. 4277) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 373 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 3 000 F à 6 000 F le montant de l'abattement sur les successions pour frais d'obséques) (p. 4277) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 289 de M. François Rochebloine (indexe l'abattement sur les successions pour frais d'obséques) (p. 4277).

Après l'article 30 :

- *défavorable* à l'amendement n° 147 de M. Jean-Pierre Brard (institue des taux régionaux pour la participation des employeurs à l'effort de construction, variant de 0,45 p. 100 à 0,95 p. 100 en fonction du pourcentage de demandeurs de logements sociaux par rapport à la population des régions) (p. 4277, 4278) ;

Logement : politique (p. 4277, 4278).

Logement : 1 p. 100 (p. 4277) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 148 de M. Fabien Thiémé (institue une taxe égale à 4 p. 100 des plus-values réalisées par les mouvements de capitaux à court terme n'ayant pas de contrepartie physique) (p. 4278).

Après l'article 31 :

- *défavorable* à l'amendement n° 186 de M. Pierre Micaux (porte de 10,5 à 12,5 centimes par mètre cube le tarif de la redevance sur la consommation d'eau à usage domestique et majore les autres redevances dans les mêmes proportions) (p. 4279).

Article 34 *(relèvement de la taxe de sûreté et de sécurité) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 73 de la commission et 3 de M. Michel Inchauspé (de suppression) (p. 4280).

Après l'article 35 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 100 de M. Patrick Ollier (majore la dotation de compensation au titre de la dotation globale de fonctionnement pour les communes passant avec l'Etat des conventions destinées à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement) (p. 4280).

Après l'article 36 :

- *défavorable* à l'amendement n° 166 de M. Gilbert Gantier (prévoit que le Gouvernement déposera au Parlement, avant le 20 février 1993, un rapport sur l'origine des moins-values fiscales constatées en 1992) (p. 4281).

Article 4 précédemment réservé *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 53 rectifié de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article, ramenant à 15 p. 100 les taux de la réduction d'impôt et de la déduction forfaitaire, portant à respectivement 400 000 F et 800 000 F les plafonds d'investissement, réduisant de neuf ans à six ans la durée de l'engagement de location et instituant la déductibilité des primes d'assurance-loyer à hauteur de 5 p. 100 des revenus locatifs) (p. 4284, 4285) ;

Logement social et livret A des caisses d'épargne (p. 4284) ;

- *soutient* l'amendement n° 439 du Gouvernement (réduit le crédit d'impôt de 20 à 15 p. 100 et porte les plafonds d'investissement à respectivement 400 000 F et 800 000 F) (p. 4285) : vote réservé (p. 4286) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

Logement social : prêts locatifs aidés : proposition du Gouvernement (p. 4285) ;

- *soutient* l'amendement n° 440 du Gouvernement (réduit de neuf ans à six ans la durée de l'engagement de location) (p. 4283) : vote réservé (p. 4286) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *soutient* l'amendement n° 441 du Gouvernement (de coordination) (p. 4283) : vote réservé (p. 4286) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* aux amendements nos 173 de M. Gilbert Gantier et 266 de M. Philippe Auberger (instituent une réduction d'impôt *pro rata temporis* pour le vendeur et l'acquéreur de parts de S.C.P.I. détenues pendant une durée inférieure à neuf ans) (p. 4287) ;

- *soutient* l'amendement no 442 du Gouvernement (de conséquence) (p. 4283) : vote réservé (p. 4287) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* à l'amendement no 421 de M. Jean de Gaulle (porte les plafonds d'investissement locatif à respectivement 450 000 F et 900 000 F) (p. 4287) ;

- *défavorable* à l'amendement no 342 de M. Philippe Auberger (porte à 1 200 000 F le plafond de l'investissement locatif pour les couples mariés) (p. 4287) ;

- *défavorable* aux amendements nos 174 de M. Gilbert Gantier et 267 de M. Philippe Auberger (appliquent les dispositions de l'article aux logements dont la construction a débuté à partir du 15 mars 1991) (p. 4287) ;

- *défavorable* aux amendements nos 268 de M. Philippe Auberger et 422 de M. Jean de Gaulle (appliquent les dispositions de l'article aux logements dont la construction a débuté à partir du 1er janvier 1992) (p. 4288) ;

- *défavorable* à l'amendement no 343 de M. Jean-Michel Couve (applique les dispositions de l'article - à l'exception de celles relatives au loyer et aux ressources du locataire - aux résidences de tourisme) (p. 4288) ;

- *défavorable* aux amendements nos 269 de M. Philippe Auberger et 423 de M. Jean de Gaulle (accordent le bénéfice de la réduction d'impôt aux locations conclues avec des membre du foyer fiscal du contribuable, ses ascendants ou descendants) (p. 4288) ;

- *défavorable* à l'amendement no 326 de M. Edouard Landrain (de précision) (p. 4288).

Après l'article 4 (amendements précédemment réservés) :

- *défavorable* à l'amendement no 176 de M. Gilbert Gantier (permet aux propriétaires bailleurs, s'engageant à louer un logement pour une période de six ans, d'en déduire les dépenses de réparation et d'entretien de leur revenu global imposable) (p. 4290) ;

- *défavorable* à l'amendement no 135 de M. Fabien Thiémé (soumet l'exonération de la plus-value réalisée sur la résidence principale à la condition que le vendeur ait été antérieurement domicilié en France pendant au moins un an) (p. 4290) ;

- *défavorable* à l'amendement no 321 de M. Jean Proriol (porte de 6 000 F à 12 000 F l'abattement sur les plus-values faisant l'objet d'une taxation selon le barème de l'impôt sur le revenu) (p. 4290) ;

- *défavorable* à l'amendement no 175 de M. Gilbert Gantier (institue un amortissement sur neuf ans des logements neufs donnés à bail dans la limite de 50 000 F déduits annuellement du revenu imposable) (p. 4290) ;

- *défavorable* à l'amendement no 261 de M. Léonce Deprez (étend le bénéfice de la réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunt à l'achat de logements anciens) (p. 4290) ;

- *défavorable* à l'amendement no 263 de M. Léonce Deprez (institue une réduction d'impôt du type « Quilès-Méhaignerie » au titre de l'achat de logements anciens donnés à bail) (p. 4291) ;

- *défavorable* à l'amendement no 20 de M. Jean-Pierre Brard (exonère de la taxe d'habitation les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu l'année précédente et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4291) ;

Taxe d'habitation : exonérations et dégrèvements (p. 4291) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 120 de M. Fabien Thiémé (plafonne à 3 p. 100 par rapport au revenu le montant de la taxe d'habitation des contribuables acquittant moins de 15 944 F au titre de l'impôt sur le revenu et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) ; le rectifie (plafonnement à 3,4 p. 100 et suppression du financement de l'amendement) (p. 4291) ;

- *soutient* l'amendement no 450 du Gouvernement (ramène de 3,7 à 3,4 p. 100 le taux du plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu prévu par l'article 1414 C du code général des impôts) : vote réservé (p. 4292) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* à l'amendement no 17 de M. Fabien Thiémé (détermine la valeur locative pour l'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements du secteur social selon les modalités de la loi du 1er septembre 1948) (p. 4292).

Article 8 précédemment réservé *(suppression de la part départementale et de la part régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties)* :

- *ses observations* (p. 4293) ;

Communautés européennes : rhum : accises et contingent d'importation en métropole (p. 4293) ;

- *défavorable* à l'amendement no 193 de M. Gilbert Gantier (anticipe d'un an l'application du dispositif de l'article concernant la part départementale) (p. 4293) :

- *défavorable* aux amendements nos 349 de M. Raymond Douyère, 402 de M. Yves Fréville et 403 de M. Jean-Pierre Brard (instituent pour les collectivités territoriales concernées une compensation intégrale par l'Etat des pertes et recettes) (p. 4295) ;

- *favorable* à l'amendement no 436 rectifié de M. Alain Richard (fait varier la compensation des pertes fiscales de chaque collectivité en fonction inverse de leur potentiel fiscal) (p. 4295).

Après l'article 8 (amendement précédemment réservé) :

- *défavorable* à l'amendement no 150 de M. Ernest Moutoussamy (exonère de la taxe foncière sur les propriétés non bâties les terrains de moins de cinq hectares réellement exploités et institue une cotisation minimale de taxe professionnelle égale à 1 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 4296).

Article 26 précédemment réservé *(hausse du droit de consommation sur les tabacs)* :

- *défavorable* aux amendements identiques nos 307 de M. Germain Gengenwin et 372 corrigé de Mme Marie Jacq (suppriment l'augmentation du droit de consommation sur les cigares) (p. 4297) ;

Communautés européennes : tabac : fiscalité (p. 4297).

Tabac :

- industrie cigarière : Morlaix et Strasbourg (p. 4297) ;

- tabagisme (p. 4297) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 75 de M. Jean Charroppin (institue une taxation différenciée du tabac à fumer selon qu'il est destiné ou non à rouler les cigarettes) (p. 4298) ;

- *soutient* l'amendement no 443 du Gouvernement (procède à une majoration supplémentaire du droit de consommation sur les cigarettes à compter du 19 avril 1993) : vote réservé (p. 4298) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* à l'amendement no 417 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 1,5 à 3 centimes par cigarette vendue dans les départements de la France continentale, la part du produit du droit de consommation sur les tabacs affectée à la Caisse nationale d'assurance maladie et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4298).

Après l'article 2 (suite) :

- *ses observations* sur l'amendement no 340 précédemment réservé de M. Claude Barate (étend aux personnes âgées dépendantes vivant seules la déduction du revenu imposable des dépenses de frais de séjour dans un établissement de cure applicable aux couples mariés dont l'un des membres est hébergé dans ce type d'établissement) (p. 4298, 4299) ;

- *soutient* l'amendement no 445 du Gouvernement (impute la réduction d'impôt au titre des dépenses de grosses réparations de la résidence principale après application de la décote) : vote réservé (p. 4299) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323).

Article 2 (suite) :

- *soutient* l'amendement n° 444 du Gouvernement (ajoute les revenus soumis à un taux proportionnel aux revenus assujettis au barème de l'impôt sur le revenu pour l'application de la minoration de 3 p. 100 de la cotisation d'impôt sur le revenu) : vote réservé (p. 4299) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323).

Après l'article 30 (suite) :

- *soutient* l'amendement n° 446 du Gouvernement (supprime les restitutions d'impôt d'un montant inférieur à cinquante francs) : vote réservé (p. 4300) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;
- *soutient* l'amendement n° 449 du Gouvernement (majore l'imposition forfaitaire annuelle sur les sociétés et institue une progressivité en fonction du chiffre d'affaires à partir de dix millions de francs) (p. 4300) : vote réservé (p. 4301) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;
- *soutient* l'amendement n° 448 du Gouvernement (propose une nouvelle rédaction du paragraphe I de l'article 520 A du code général des impôts relatif au droit spécifique sur les bières et certaines boissons non alcoolisées) : vote réservé (p. 4301) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;
- *soutient* l'amendement n° 447 du Gouvernement (majore les pénalités prévues aux articles 1725 et 1726 du code général des impôts) : vote réservé (p. 4301) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323).

Article 37 et état A *(équilibre général du budget) :*

- *soutient* l'amendement n° 451 du Gouvernement (majore et minore des évaluations de recettes et prend en compte des dépenses acceptées par le Gouvernement) (p. 4317, 4318) : vote réservé (p. 4318) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

Agriculture : retraites : récupération des allocations du Fonds national de solidarité (F.N.S.) sur les successions (p. 4318).

Anciens combattants (p. 4317).

Enseignement : bourses (p. 4317).

Logement social (p. 4318).

Marchés financiers : mouvements de capitaux (p. 4318).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : réponses du Gouvernement (p. 4318) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n^os^ 74 de la commission et 2 rectifié de M. Michel Inchauspé (substituent les lignes « redevances de route » et « redevances pour services terminaux » à la ligne 70-03 « redevances de navigation aérienne ») (p. 4318).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318, 4319).

Son intervention lors des explications de vote :

Assemblée nationale : votes : réserve (p. 4322).

Entreprises : charges (p. 4322).

Finances publiques : déficit (p. 4322).

Prévisions et projections économiques (p. 4322).

Deuxième partie :

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [17 novembre 1992] :

Collectivités locales : compte d'avances sur le montant des impositions locales (p. 5526).

Communautés européennes (p. 5529).

Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) et assurance-crédit (p. 5523, 5524).

Comptes spéciaux du Trésor :
- généralités : création, suppression et soldes financiers (p. 5526) ;
- compte de commerce des directions départementales de l'équipement (p. 5526) ;
- Fonds forestier national (p. 5527) ;
- Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme (p. 5526) ;
- Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.) (p. 5527).

Coopération et développement (p. 5524, 5526, 5527).

Douanes (p. 5525).

Emploi : politique : financement (p. 5523, 5526).

Enseignement : allocation pour dépenses de scolarité (p. 5524).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 5522, 5523) ;
- dépenses (p. 5523) ;
- dette publique (p. 5522, 5523) ;
- recettes : diminution induite par le ralentissement de la croissance (p. 5522).

Imprimerie nationale :
- dépenses, recettes, productions, investissements (p. 5527) ;
- établissement d'Evry (p. 5527) ;
- gestion et effectifs (p. 5527) ;
- statut (p. 5527, 5528).

Ministère de l'économie et des finances :
- crédits (p. 5525) ;
- direction générale des impôts (p. 5525) ;
- modernisation (p. 5525, 5526) ;
- personnels : effectifs, conditions de travail, formation professionnelle, action sociale (p. 5525, 5526).

Monnaies et médailles :
- dépenses, recettes, productions, investissements (p. 5528) ;
- Ecu : frappe (p. 5528).

Politique économique :
- croissance (p. 5523) ;
- taux d'intérêt (p. 5523).

Rapatriés :
- indemnisation (p. 5524) ;
- retraites (p. 5524).

Revenu minimum d'insertion (R.M.I.) (p. 5522).

Secteur public : privatisations (p. 5523, 5524, 5526).

Sida (p. 5524).

Taxes parafiscales :
- généralités : objet, création, suppressions, renouvellement, produit (p. 5527) ;
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) et recyclage des huiles usagées (p. 5527) ;
- centres techniques industriels (p. 5529).

Réponses aux questions :

Son intervention : indique qu'il répondra à l'ensemble des questions en une seule fois (p. 5514).

Impôts et taxes : taxe sur les salaires (M. Jean Ueberschlag) (p. 5521).

Imprimerie nationale :
- investissements (Mme Denise Cacheux) (p. 5521) ;
- modernisation (p. 5521) ;
- productions (Mme Denise Cacheux) (p. 5521) ;
- statut (M. Marc Dolez et Mme Denise Cacheux) (p. 5521).

Monnaies et médailles :
- Ecu : frappe (M. Marc Dolez) (p. 5521, 5522) ;
- établissement de Pessac (p. 5521, 5522) ;
- société « Distribution monnaie Paris international » (p. 5522) ;
- statut (p. 5522).

Professions libérales et travailleurs indépendants : fiscalité (M. Jean Ueberschlag) (p. 5521).

Vote des crédits :

Demande la réserve des votes (p. 5530).

Article 82 *(institution d'une allocation pour dépenses de scolarité) :*

- *soutient* l'amendement n° 239 du Gouvernement (étend le bénéfice de l'allocation aux parents ayant des enfants scolarisés dans l'enseignement élémentaire) (p. 5531) : adopté (p. 5532) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 216 de M. Jean-Pierre Brard transformé en sous-amendement à l'amendement n° 239 du Gouvernement (précise que le montant de l'allocation est intégralement pris en charge par l'Etat) (p. 5532).

Article 47 *(comptes d'affectation spéciale - opérations définitives - mesures nouvelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 222 de M. Didier Migaud (supprime le prélèvement de 35 MF effectué sur le Fonds national pour le développement du sport en vue de la réalisation d'études, de travaux et d'équipements liés à la Coupe du monde de football) (p. 5532, 5533).

Après l'article 47 :

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de la commission (majore de 20 p. 100 les taux de la taxe forestière versée au Fonds forestier national) (p. 5533) ;

Bois et forêts : moyens alloués par le Gouvernement (p. 5533).

Article 48 *(création du compte d'affectation des produits de cessions de titres du secteur public) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Robert-André Vivien (de suppression) (p. 5534).

Article 57 *(modification de l'objet du compte spécial du Trésor « Prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement ») :*

- *soutient* l'amendement n° 237 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 5535).

Article 59 et état E *(autorisation de perception des taxes parafiscales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 223 de M. Maurice Pourchon (supprime la taxe parafiscale affectée au Comité national interprofessionnel de l'horticulture) (p. 5548) ;

Communautés européennes (p. 5548).

Après l'article 59 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 236 de M. Michel Meylan (prévoit que le Gouvernement adressera au Parlement avant le 31 décembre 1993 un rapport sur les conséquences pour les centres techniques et industriels de l'exclusion du champ de la T.V.A. des taxes parafiscales versées par les entreprises et sur les solutions à mettre en œuvre pour ceux de ces centres dont les taxes parafiscales constituent la part la plus importante des recettes) (p. 5549).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 décembre 1992] :

Chômage (p. 6979).

Enseignement (p. 6980).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 6980) ;
- dépenses prioritaires (p. 6980) ;
- prélèvements obligatoires (p. 6978).

Logement et habitat (p. 6980).

Logement et habitat : rapport du Conseil national des impôts (p. 6980).

Partis et mouvements politiques : opposition : dépenses publiques : absence de propositions de réduction et accroissement des dépenses (p. 6979).

Politique économique :
- comparaisons internationales (p. 6979) ;
- environnement international (p. 6979).

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Demande la réserve du vote sur l'ensemble des articles et des amendements (p. 6980).

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 128 de M. Michel Jacquemin (étend le bénéfice des dispositions de l'article à l'apprentissage) (p. 6981).

Après l'article 3 :

- *défavorable* à l'amendement n° 126 de M. Michel Barnier (permet aux contribuables de considérer comme à leur charge les personnes en provenance de l'ancienne Yougoslavie qu'ils accueillent en qualité de réfugiés) (p. 6982).

Article 4 *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de la commission (porte de six à neuf ans la durée de l'engagement de location) (p. 6983) ;
- *défavorable* aux amendements identiques n^{os} 72 de M. Pierre Méhaignerie et 99 de M. Gilbert Gantier (suppriment l'obligation de donner à bail le logement dans les six mois suivant l'achèvement ou l'acquisition de l'immeuble) (p. 6983) ;
- *défavorable* aux amendements n^{os} 100 de M. Gilbert Gantier et 58 de M. Philippe Auberger (ramènent du 1er janvier 1993 au 15 mars 1992 la date de souscription de parts de S.C.P.I. donnant droit à la réduction d'impôt) (p. 6983) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 33 de la commission (porte de six à neuf ans la durée de détention des parts de S.C.P.I.) (p. 6983) ;
- *défavorable* aux amendements identiques n^{os} 59 de M. Philippe Auberger et 101 de M. Gilbert Gantier (instituent une réduction d'impôt *pro rata temporis* pour les parts de S.C.P.I.) (p. 6984) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. Philippe Auberger (étend le bénéfice de la réduction d'impôt aux logements ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier avant le 15 mars 1992 mais dont les travaux n'ont commencé qu'après cette date) (p. 6984) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 102 de M. Gilbert Gantier (étend le bénéfice de la réduction d'impôt aux logements ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier après le 15 mars 1991) (p. 6985).

Après l'article 4 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 20 de M. Guy Hermier (exonère de la taxe d'habitation pour 1993 et 1994 les contribuables ayant subi une perte de jouissance de leur logement à la suite des catastrophes naturelles intervenues en 1992 ; exonère de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour cinq ans à partir de 1993, ceux d'entre eux devant effectuer des travaux de gros œuvre ou de reconstruction et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 6985) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 21 de M. Jean-Pierre Brard (institue un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu et propriétaires d'un logement dont la valeur locative est inférieure au double de la valeur locative nationale moyenne et majore à due concurrence le tarif de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 6993).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Gilbert Gantier (exclut la valeur de capitalisation des rentes viagères de l'assiette de l'impôt sur la fortune) (p. 6994).

Article 8 *(suppression de la part départementale et de la part régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 107 de M. Gilbert Gantier (institue une compensation intégrale et permanente par l'Etat des pertes de recettes subies par les départements et les régions) (p. 6995).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 105 de M. Denis Jacquat (soumet tous les produits de l'horticulture et de la sylviculture au taux réduit de la T.V.A.) (p. 6996).

Article 11 *(suppression de la déductibilité des dividendes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de M. Edmond Alphandéry (reporte du 1er janvier 1992 au 1er janvier 1993 la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article) (p. 6996).

Article 12 *(adaptation du régime fiscal des parts ou actions d'O.P.C.V.M. détenues par les entreprises) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 104 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 6997) ;

- *défavorable* aux amendements nos 75 de M. Germain Gengenwin et 121 de M. Raymond Douyère (excluent les titres émis par les sociétés coopératives du champ d'application de l'article) (p. 6998) ;

- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (évalue par référence à une moyenne semestrielle l'actif des O.P.C.V.M. - actions placés hors du champ d'application de l'article) (p. 6998) ;

- *défavorable* aux amendements nos 76 de M. Germain Gengenwin et 122 de M. Raymond Douyère (de conséquence) (p. 6998) ;

- *soutient* l'amendement n° 138 du Gouvernement (précise et assouplit les dispositions de l'article) (p. 6999) : vote réservé (p. 7000) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Article 14 *(majoration du crédit d'impôt-formation pour l'emploi d'apprentis) :*

- *soutient* les amendements nos 44 rectifié, 45, 46, 47 et 48 du Gouvernement (étendent le dispositif du crédit d'impôt formation aux dépenses exposées par les entreprises pour l'accueil des jeunes en stage) : votes réservés (p. 7001) ; adoptés : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 96 rectifié de M. Denis Jacquat (exonère d'impôt sur le revenu la compensation forfaitaire versée aux petites entreprises pour les dépenses d'apprentissage) (p. 7001).

Avant l'article 19 :

- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (regroupe l'ensemble des dispositions relatives à la T.I.P.P. applicable au gaz naturel dans un nouvel article 266 *quinquies* du code des douanes) : vote réservé (p. 7003) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Article 19 *(exonération de la taxe intérieure de consommation pour le gaz naturel utilisé dans les unités de cogénération) :*

- *ses observations* (p. 7003) ;

  Energie : cogénération : gaz naturel et hydrocarbures liquides : distorsion de concurrence (p. 7003) ;

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (harmonise la rédaction de l'article avec la directive n° 92-81 du Conseil des communautés européennes en date du 19 octobre 1992) : vote réservé (p. 7003) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 109 de M. Gilbert Gantier (étend l'exonération aux hydrocarbures liquides) (p. 7004).

Après l'article 20 :

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de la commission (ramène de 4,8 p. 100 à 1 p. 100 le taux du droit d'enregistrement sur les cessions de parts ou de titres en capital des établissements de crédits mutualistes ou coopératifs) (p. 7004, 7005) ;

  Assemblée nationale : président de la commission des finances : « Attila fiscal » (p. 7004).

Article 21 *(extension du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée sur les produits pétroliers) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 corrigé du Gouvernement (de coordination) : vote réservé (p. 7005) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 21 :

- *défavorable* aux amendements nos 31 de M. Fabien Thiémé et 77 de M. Edouard Landrain (assujettissent les compétitions sportives au taux réduit de la T.V.A.) (p. 7006) ;

- *défavorable* aux amendements nos 84 de M. Germain Gengenwin et 94 de M. Philippe Vasseur (assujettissent les prestations liées à la collecte et à l'élimination des cadavres d'animaux au taux réduit de la T.V.A.) (p. 7007) ;

  Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 7007).

Après l'article 22 :

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Jean-Pierre Brard (institue un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certaines catégories de contribuables et majore à due concurrence le tarif de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 7007) ;

  Impôts locaux : dégrèvement : coût et nécessité de maintenir la responsabilité des élus locaux (p. 7007).

- *ses observations* sur l'amendement n° 57 de M. Jean-Pierre Brard (institue un dégrèvement pour dix ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certaines catégories de contribuables et majore à due concurrence le tarif de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 7008).

Article 23 *(modification des conditions de paiement de la taxe professionnelle et de la période de référence pour le calcul du plafonnement de cette taxe par rapport à la valeur ajoutée) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 78 de M. Edmond Alphandéry et 98 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 7009).

Après l'article 23 :

- *défavorable* à l'amendement n° 24 de M. Jean-Pierre Brard (institue une cotisation minimale de taxe professionnelle égale à 1,5 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 7010).

Article 24 *(modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 rectifié du Gouvernement (transpose les dispositions des directives du Conseil des Communautés européennes nos 92-81 et 92-82 du 19 octobre 1992) (p. 7011) : vote réservé ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 24 :

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (aménage la taxe de 3 p. 100 sur la valeur vénale des immeubles appartenant à des personnes morales étrangères afin de la rendre compatible avec les conventions fiscales existantes) : vote réservé (p. 7012) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (harmonise la taxation applicable aux produits utilisés en addition ou en substitution à des carburants ou à des combustibles avec la directive du Conseil des communautés n° 92-81 du 19 octobre 1992) : vote réservé (p. 7012) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Germain Gengenwin (exonère de la T.I.P.P. les livraisons de gaz naturel destinées au chauffage de serres abritant des productions végétales) (p. 7012) ;

- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (transpose dans l'article 265 *bis* du code des douanes les dispositions relatives à l'exonération de la T.I.P.P. de produits pétroliers prévue par la directive du Conseil des Communautés n° 92-81 du 19 octobre 1992) : vote réservé (p. 7013) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Article 26 *(hausse du droit de consommation sur les tabacs) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 79 de M. Germain Gengenwin (supprime l'augmentation du droit de consommation sur les cigares) (p. 7013) ;

Partis et mouvements politiques : opposition : réduction des recettes (p. 7013) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 du Gouvernement (institue la catégorie des tabacs destinés à rouler les cigarettes et l'assujettit au droit de consommation applicable à ces dernières en application de la directive du Conseil des communautés n° 92-78) : vote réservé (p. 7013) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 27 :

- *défavorable* à l'amendement n° 80 de M. Jean-Paul Fuchs (ramène de 54,80 F à 38 F par hectolitre le montant du droit de circulation sur les vins mousseux) (p. 7014).

Après l'article 28 :

- *favorable* à l'amendement n° 25 de M. Fabien Thiémé (soumet l'exonération des plus-values sur les cessions de résidences principales réalisées par les Français résidant hors de France à la condition qu'ils y aient été antérieurement domiciliés à un moment quelconque pendant au moins un an) ; le rectifie (substitution du terme « contribuables » au mot « Français ») (p. 7014) ;

- *favorable* à l'amendement n° 67 de M. Gérard Bapt (maintient le taux de remboursement forfaitaire de la T.V.A. à 3,65 p. 100 pour les ventes de lait) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 7014).

Avant l'article 29 :

- *défavorable* à l'amendement n° 92 de M. Gilbert Gantier (exclut de l'assiette de l'impôt sur la fortune les logements neufs destinés à une location pour une durée minimale de neuf ans) (p. 7015).

Après l'article 29 :

- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (précise les modalités de la dotation de compensation de la taxe professionnelle entre les communautés de villes et les communes qui en sont membres) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 7015, 7016) ;

- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (précise les modalités de calcul de la compensation versée par l'Etat aux communes membres d'une communauté de villes au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties) (p. 7016) ;

- *favorable* à l'amendement n° 49 rectifié de M. Edmond Hervé (précise les modalités de calcul des dotations de compensation de la taxe professionnelle versées par l'Etat aux communes et aux groupements à fiscalité propre) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 7016) ;

- *favorable* à l'amendement n° 117 de M. Edmond Hervé (précise le sort des délibérations prises en matière de taxe professionnelle par les communes et les groupements de communes antérieurement à la constitution des communautés de villes) (p. 7017).

Article 30 *bis* *(établissement d'un seuil de restitution pour les impositions de toute nature) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 du Gouvernement (rédactionnel) ; rectifié : vote réservé (p. 7017) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 du Gouvernement (de précision) : vote réservé (p. 7017) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Article 30 *ter* *(augmentation du barème de l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 115 de M. Gilbert Gantier (propose un nouveau barème et ramène l'imposition maximale de 100 000 F à 50 000 F) (p. 7017).

Article 30 *quater* *(adaptation du droit spécifique sur les bières aux directives communautaires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 de la commission (soumet à des droits réduits les bières titrant moins de 2,8°, celles émanant de brasseries indépendantes produisant moins de 200 000 hectolitres par an, ainsi que d'autres boissons à faible degré d'alcool) (p. 7018, 7019) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 142 du Gouvernement (supprime le bénéfice du droit réduit pour les biens produits par les brasseries indépendantes) à l'amendement n° 38 de la commission : vote réservé (p. 7019) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 119 de M. Jean-Marie Caro (dispose que le droit applicable aux bières n'est perçu que pour la moitié de son montant entre le 1er mai 1993 et le 1er septembre 1993 et majore à due concurrence les prélèvements sur les casinos et les opérations portant sur des œuvres pornographiques ou incitant à la violence) (p. 7020).

Article 30 *quinquies* *(actualisation des pénalités en matière de droit de communication) :*

- *ses observations* (p. 7020).

Après l'article 30 *quinquies* :

- *soutient* l'amendement n° 18 du Gouvernement (aligne le régime fiscal de la taxe sur les grandes surfaces sur celui de la contribution sociale de solidarité) : vote réservé (p. 7021) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *soutient* l'amendement n° 17 du Gouvernement (supprime la restitution des avoirs fiscaux aux fondations et associations reconnues d'utilité publique au titre des dividendes qu'elles perçoivent de filiales dont elles détiennent plus de 10 p. 100 du capital) : vote réservé (p. 7021) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Jean-Pierre Brard (institue des taux régionaux pour la participation des employeurs à l'effort de construction, variant de 0,45 p. 100 à 0,65 p. 100 en fonction du pourcentage de demandeurs de logements sociaux par rapport à la population des régions) (p. 7022) ;

- *soutient* l'amendement n° 108 rectifié du Gouvernement (institue une taxe de 2 p. 100 sur les ventes et locations de cassettes ou disques vidéo au profit du compte d'affectation spéciale de soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels) (p. 7022, 7023, 7024) : vote réservé (p. 7023) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *soutient* l'amendement n° 137 du Gouvernement (porte de 2,5 p. 100 à 3 p. 100 le taux de prélèvement sur la taxe différentielle afférente aux véhicules à moteur pour frais d'assiette, de recouvrement, de dégrèvements et de non-valeurs) (p. 7023) : vote réservé (p. 7024) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 du Gouvernement (supprime la redevance spéciale pour les débits de tabac créés ou transférés depuis moins de six mois) : vote réservé (p. 7024) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Article 37 et état A *(équilibre général du budget) :*

- *soutient* l'amendement n° 139 du Gouvernement (modifie l'équilibre général du budget compte tenu des décisions à intervenir en recettes et en dépenses) (p. 7050, 7051) : vote réservé ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

Agriculture (p. 7050).

Anciens combattants (p. 7050).

Energie : biocarburants (7050).

Logement et habitat (7050).

Partis et mouvements politiques : financement public (p. 7051).

Demande la réserve des votes sur tous les articles et amendements (p. 7052).

Article 39 et état B *(mesures nouvelles - dépenses ordinaires des services civils) :*

- *soutient* l'amendement n° 140 du Gouvernement (propose une nouvelle rédaction de l'article et de l'état B traduisant les mouvements de crédits proposés par le Gouvernement) : vote réservé (p. 7054) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 40 et état C *(mesures nouvelles - dépenses en capital des services civils) :*

- *soutient* l'amendement n° 141 du Gouvernement (propose une nouvelle rédaction de l'article et de l'état C traduisant les mouvements de crédits proposés par le Gouvernement) : vote réservé (p. 7058) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 42 *(mesures nouvelles - dépenses en capital des services militaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 129 du Gouvernement (majore de 2,7 MF la dotation prévue pour les dépenses d'ameublement de la gendarmerie) : vote réservé (p. 7058) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 45 *(budgets annexes - mesures nouvelles) :*

- *soutient* l'amendement n° 130 du Gouvernement (majore de 500 000 F les crédits de paiement du budget de l'aviation civile) : vote réservé (p. 7059) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 46 *(comptes d'affectation spéciale - opérations définitives - services votés) :*

- *soutient* l'amendement n° 131 du Gouvernement (prélève 40 MF sur les services votés du chapitre « Actions en faveur des département d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon » en vue de leur affectation au comblement du passif de la région Guyane) : vote réservé (p. 7059) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 47 *(comptes d'affectation spéciale - opérations définitives - mesures nouvelles) :*

- *soutient* l'amendement n° 132 du Gouvernement (de conséquence) (p. 7059) : vote réservé (p. 7060) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 110 de M. Didier Migaud (réduit les crédits de 35 MF correspondant au prélèvement sur le Fonds national de développement du sport au titre du financement de la Coupe du monde de football) (p. 7060).

Après l'article 47 :

- *soutient* l'amendement n° 133 du Gouvernement (affecte au fonds national pour le développement du sport un prélèvement sur les enjeux des loteries instantanées) : vote réservé (p. 7060) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107) ;

  Fonds national pour le développement du sport : ressources (p. 7060) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 111 de M. Didier Migaud (majore de 20 p. 100 les taux de la taxe forestière affectée au Fonds forestier national) (p. 7061).

Article 53 *(comptes de prêts - mesures nouvelles) :*

- *soutient* l'amendement n° 134 du Gouvernement (réduit de 70 MF les prêts du Trésor à des Etats étrangers et à la Caisse française de développement économique et affecte cette somme aux prêts du F.D.E.S. afin d'abonder le montant des prêts participatifs gérés par le Comité interministériel de restructuration industrielle) : vote réservé (p. 7061) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 56 *(pérennisation du compte de commerce des directions départementales de l'équipement) :*

- *soutient* l'amendement n° 135 du Gouvernement (fait figurer dans le compte de commerce le remboursement par les communes des services dont elles bénéficient) : vote réservé (p. 7062) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 62 et état H *(reports de crédits) :*

- *soutient* l'amendement n° 136 du Gouvernement (inscrit à l'état H le chapitre « Matériel et fonctionnement courant » du ministère des affaires sociales et du travail afin d'en autoriser le report des crédits) : vote réservé (p. 7080) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Après l'article 65 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 81 de M. Edmond Alphandéry (intégre aux bénéfices agricoles les revenus d'activités annexes exercées par les agriculteurs soumis à un régime réel d'imposition à condition que les recettes tirées de ces activités n'excèdent pas 20 p. 100 du chiffre d'affaires de l'exploitant) (p. 7081) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 93 de M. Pierre Micaux (porte à 20 p. 100 du bénéfice - dans la limite de 50 000 F - la déduction pour investissement que peuvent pratiquer les exploitants agricoles) (p. 7081).

Article 66 *(pérennisation du régime fiscal applicable à certains carburants d'origine agricole) :*

- *ses observations* (p. 7082) ;

  Agriculture : biocarburants (p. 7082) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de M. Robert Galley (propose une nouvelle rédaction de l'article 32 de la loi de finances pour 1992 substituant à l'exonération de T.I.P.P. dont bénéficient les biocarburants une réduction de taxe applicable aux carburants auxquels ils sont incorporés et supprimant les conditions de production des biocarburants dans une unité pilote et d'utilisation dans un cadre expérimental) (p. 7082, 7083) ;

  Partis et mouvements politiques : opposition : biocarburants : politique menée de 1986 à 1988 (p. 7084) ;

- *favorable* à l'amendement n° 143 de M. Jean-Marie Leduc (permet la création de groupements d'intérêt public en vue de la valorisation non alimentaire des productions agricoles et crée l'Agence nationale pour la valorisation des cultures énergétiques) (p. 7085).

Après l'article 66 :

- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Robert Galley (institue une réduction de la T.I.P.P. pour le fuel domestique intégrant des biocarburants) (p. 7085, 7086).

Article 68 *(exonération des revenus fonciers provenant de certaines locations de logements antérieurement inoccupés) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 125 de M. Alain Richard (institue une déduction forfaitaire au taux de 15 p. 100 pour les loyers excédant le plafond prévu par l'article) (p. 7087) ;
- *soutient* l'amendement n° 144 du Gouvernement (supprime le plafonnement des loyers prévu par l'article) : vote réservé (p. 7104) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Avant l'article 70 :

- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. André Santini (applique le taux réduit de la T.V.A. aux prestations liées à l'utilisation des installations sportives) (p. 7087).

Article 70 *bis* *(valeur locative des immobilisations lors des opérations de crédit-bail ou de location) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Jean-Pierre Brard (applique les dispositions de l'article aux contrats conclus depuis le 1er janvier 1982) (p. 7087) ;
- *favorable* à l'amendement n° 70 de M. Raymond Douyère (applique les dispositions de l'article aux contrats conclus depuis le 1er janvier 1991 et aux impositions dues au titre de 1992) (p. 7088).

Article 71 *(modification de la base d'imposition à la taxe professionnelle en cas de création d'établissement ou de changement d'exploitant) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 89 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 7088).

Après l'article 71 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de M. Adrien Zeller (institue une taxe de publicité foncière de 60 F dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, en exonère les échanges ruraux et les mutations inférieures à 5 000 F et en affecte le produit à l'informatisation du livre foncier) (p. 7088).

Article 71 *bis* *(coefficients de revalorisation des valeurs locatives foncières pour 1993) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. René Beaumont (réduit la revalorisation des valeurs locatives foncières afférentes à certains immeubles industriels et aux logements H.L.M.) (p. 7089).

Article 71 *ter* *(modification du montant de l'attribution de compensation de taxe professionnelle unique versée aux communes membres d'un groupement, antérieurement constitué en communauté urbaine) :*

- *ses observations* (p. 7089).

Article 71 *quater* *(modification du montant de l'attribution de compensation de taxe professionnelle unique versée au communes membres d'un groupement, antérieurement constitué en district) :*

- *favorable* à l'amendement n° 51 de M. Edmond Hervé (de suppression) (p. 7089).

Article 71 *quinquies* *(modification du montant de l'attribution de compensation de taxe professionnelle unique versée au communes membres d'un groupement, antérieurement constitué en communauté de communes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 52 de M. Edmond Hervé (de suppression) (p. 7090).

Article 71 *sexies* *(aménagement de la fiscalité en cas de superposition de groupements de communes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 53 rectifié de M. Edmond Hervé (propose une nouvelle rédaction de l'article) ; rectifié par le Gouvernement (suppression de la majoration de la dotation globale de fonctionnement) (p. 7090).

Article 71 *septies* *(modalités de versement de la compensation due par l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes membres d'une communauté de villes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 39 de la commission (de suppression) (p. 7090).

Article 71 *nonies* *(modalités d'écrêtement des établissements exceptionnels créés avant le 1er janvier 1976 au profit des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 54 rectifié de M. Edmond Hervé (divise par 0,96 le montant minimum des bases que le groupement doit conserver et finance les dispositions de l'article par une majoration de la dotation globale de fonctionnement des communes) ; le rectifie (suppression de la majoration de la dotation globale de fonctionnement) (p. 7091).

Article 71 *decies* *(écrêtement des groupements de communes au profit des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 103 de M. Gilbert Gantier et 113 de M. Philippe Auberger (de suppression) (p. 7092).

Article 71 *undecies* *(versement du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle aux communes de plus de 200 000 habitants) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. René Dosière (applique les dispositions de l'article aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine ou de la dotation de solidarité Ile-de-France) (p. 7092) ;

Constitution : « cavaliers budgétaires » (p. 7092).

Après l'article 71 *undecies* :

- *défavorable* à l'amendement n° 68 de M. Augustin Bonrepaux (autorise les communes ou groupements de communes à fiscalité propre à exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties les installations hydrauliques à vocation agricole appartenant à des communes rurales ou à des départements) (p. 7093) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 88 de M. Philippe Vasseur (exonère de la taxe foncière sur les propriétés bâties les installations hydrauliques à vocation agricole appartenant aux exploitants) (p. 7093) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 91 de M. René Beaumont (limite la hausse de la valeur locative des habitations à loyer modéré) (p. 7093).

Article 72 *(aménagement du régime fiscal des dividendes versés par les filiales à leur société mère) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 41 de la commission et 64 de M. Philippe Auberger (maintiennent le régime fiscal des sociétés mères pour les titres sans droit de vote si la société participante satisfait au critère de détention minimale de 10 p. 100) (p. 7093).

Après l'article 72 :

- *favorable* à l'amendement n° 56 de M. Guy Bêche (élargit le champ d'activité des centres de gestion agréés agricoles) (p. 7094).

Article 72 *bis* *(extension du champ d'intervention des centres de gestion agréés et habilités) :*

- *favorable* à l'amendement n° 124 de M. Guy Bêche (autorise l'application des dispositions de l'article aux contribuables dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 p. 100 des plafonds retenus pour le bénéfice du régime simplifié d'imposition) (p. 7094) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 145 de M. Raymond Douyère (porte la limite du chiffre d'affaires à 60 p. 100 des plafonds retenus pour le bénéfice du régime simplifié d'imposition) à l'amendement n° 124 de M. Guy Bêche (p. 7094).

Après l'article 77 :

- *soutient* l'amendement n° 19 du Gouvernement (place à l'article 265 *ter* du code général des impôts l'ensemble des exonérations de la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures) : vote réservé (p. 7096) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 79 *(déplafonnement du versement de transport) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 85 de M. Edmond Alphandéry et 106 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 7097) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 114 de M. Michel Noir (supprime la réduction des taux plafonds du versement de transport prévue pour les communes de plus de 100 000 habitants non situées dans la région parisienne) (p. 7097).

Après l'article 79 :

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Philippe Auberger (prévoit le versement à la recette des impôts dès leur encaissement des droits sur les actes d'huissier affectés au financement de l'aide juridique) (p. 7098) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de M. Denis Jacquat (crée un fonds national alimenté par une fraction de la taxe d'apprentissage afin d'assurer une compensation forfaitaire des dépenses directes effectuées par les maîtres d'apprentissage) (p. 7098).

Article 83 *(actualisation du montant maximum de la taxe pour frais de chambres de métiers) :*

- *soutient* l'amendement n° 146 du Gouvernement (porte de 514 F à 525 F le maximum du droit fixe pour frais de chambres de métiers) : vote réservé (p. 7100) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Après l'article 66 :

- *défavorable* aux amendements identiques nos 42 de la commission et 29 de M. Fabien Thiémé (prévoient la prise en compte des résidences universitaires pour le calcul des dotations versées par l'Etat aux communes) (p. 7101) ;

Constitution : « cavaliers budgétaires » (p. 7101) ;

- *défavorable* à l'amendement no 30 de M. Jean-Pierre Brard (modifie le calcul du prélèvement au titre de la dotation de solidarité Ile-de-France en réduisant de trois fois à deux fois et demie le potentiel fiscal moyen pour l'application du taux de 10 p. 100 et exonère de tout prélèvement les communes dont le rapport entre le nombre de logements sociaux et la population excède 11 p. 100) (p. 7101).

Article 87 *(création d'un fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété) :*

- *défavorable* à l'amendement no 43 de la commission (de suppression) (p. 7102, 7103).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104, 7105).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [17 décembre 1992] :

Finances publiques : déficit (p. 7382).

Politique économique : comparaisons internationales (p. 7382).

Prévisions et projections économiques (p. 7382).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (no 3056).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 décembre 1992] :

Affaires étrangères : interventions militaires (p. 6646).

Automobile : pot catalytique : aide de l'Etat (p. 6644).

Bâtiment et travaux publics (p. 6644, 6645).

Chômage (p. 6655).

Collectivités locales : prélèvement à leur profit (p. 6645).

Commerce extérieur (p. 6644).

Communautés européennes : prélèvement à leur profit (p. 6645).

Emploi : plan : financement (p. 6645).

Entreprises : charges sociales et fiscales (p. 6655).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 6644, 6645) ;
- dépenses : annulations de crédits et régulation budgétaire (p. 6645) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 6645, 6655) ;
- dépenses prioritaires (p. 6646) ;
- dépenses supplémentaires (p. 6646) ;
- dette publique (p. 6645) ;
- recettes : diminution induite par le ralentissement de la croissance (p. 6644, 6645) ;
- recettes non fiscales (p. 6645).

Impôts et taxes : créations ou majorations : refus par le Gouvernement (p. 6644, 6655).

Impôt sur les sociétés (p. 6645).

Partis et mouvements politiques : opposition : propositions en matière économique et budgétaire (p. 6644, 6645, 6655).

Politique économique :
- comparaisons internationales (p. 6644, 6655) ;
- croissance (p. 6644, 6655) ;
- environnement international (p. 6644, 6655) ;
- franc (p. 6644) ;
- inflation (p. 6644).

Prévisions et projections économiques (p. 6644).

T.V.A. (p. 6644).

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Article 1er *(aide de l'Etat aux acquéreurs de voitures particulières équipées de pots catalytiques) :*

- *ses observations* (p. 6656) ;

Finances publiques : prélèvements obligatoires (p. 6656).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement no 104 de M. Marc-Philippe Daubresse (applique le taux réduit de la T.V.A. aux opérations portant sur le charbon, sur ses produits dérivés et sur le bois de chauffage) (p. 6657).

Article 13 *(assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée de la fourniture d'eau dans le cadre du service public pour les regroupements de communes de plus de 3 000 habitants) :*

- *favorable* à l'amendement no 10 de la commission (de précision) (p. 6665).

Après l'article 13 :

- *ses observations* sur les amendements no 78 de M. Germain Gengenwin et 105 de M. Philippe Auberger (prorogent jusqu'au 31 décembre 1994 le remboursement forfaitaire de T.V.A. sur les livraisons de certains produits agricoles énumérés à l'article 298 *quater* du code général des impôts) (p. 6666) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 7 corrigé de M. René Couveinhes (proroge jusqu'au 31 décembre 1994 le remboursement forfaitaire de T.V.A. sur les livraisons de certains produits agricoles énumérés à l'article 298 *quater* du code général des impôts) (p. 6666).

Article 14 *(prorogation de l'autorisation de facturer la taxe sur la valeur ajoutée pour les livraisons de déchets neufs d'industrie et matières de récupération) :*

- *favorable* à l'amendement no 11 de la commission (précise que la prorogation du régime d'imposition à la T.V.A. s'applique aux décisions notifiées à compter du 18 novembre 1992) (p. 6666).

Après l'article 14 :

- *soutient* l'amendement no 84 du Gouvernement (pérennise l'application du taux réduit de la T.V.A. sur les opérations concernant les œuvres d'art originales et fait référence à la notion d'acquisition intercommunautaire qui se substitue à celle d'importation à compter du 1er janvier 1993 pour les échanges entre pays membres de la Communauté européenne) : rejeté (p. 6667) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 6667).

Article 15 *(adaptation des modalités de la déclaration unique statistique et fiscale) :*

- *favorable* à l'amendement no 12 de la commission (prévient la sanction d'une même infraction à la fois par l'administration fiscale et par celle des douanes) (p. 6667).

Article 16 *(adaptation de la contribution sociale de solidarité) :*

- *favorable* à l'amendement no 13 de la commission (précise que les dispositions de l'article entrent en vigueur au 1er janvier 1993) (p. 6668).

Article 16 *(adaptation de la situation d'Electricité de France dans les départements d'outre-mer) :*

- *favorable* à l'amendement no 14 de la commission (rédactionnel) (p. 6668) ;

- *favorable* au sous-amendement no 83 de M. Alain Richard (rédactionnel) à l'amendement no 14 de la commission (p. 6668).

Après l'article 18 :

- *ses observations* sur l'amendement no 54 de M. Guy Drut (exonère de droits de redevances au titre de l'occupation du domaine public les associations sportives nautiques organisant des manifestations bénéficiant des exonérations de l'impôt sur les sociétés et de la T.V.A.) (p. 6669).

Article 19 *(harmonisation des droits d'accises en matière d'alcool et de boissons alcooliques) :*

- *favorable* à l'amendement no 15 de la commission (rédactionnel) (p. 6670) ;

- *favorable* à l'amendement no 16 de la commission (rédactionnel) (p. 6670) ;

- *soutient* l'amendement n° 85 du Gouvernement (repousse au 1er février 1993 l'entrée en vigueur des dispositions de l'article à l'exception de celles concernant le droit de fabrication et institue un régime transitoire plus favorable pour les crèmes de cassis) : adopté (p. 6671).

Après l'article 19 :

- *soutient* l'amendement n° 86 du Gouvernement (précise que les produits supportant le droit de fabrication - tels les parfums et les médicaments - ne sont pas soumis à la nouvelle réglementation communautaire en matière d'accises) : adopté (p. 6671).

Article 21 *(adaptation de la taxe sur les ventes de métaux précieux et d'objets d'art) :*

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) (p. 6671).

Article 22 *(aménagement de la réglementation de la garantie sur les métaux précieux) :*

- *ses observations* (p. 6672, 6673) ;

Communautés européennes : projet de directive sur la garantie des métaux précieux et marché unique (p. 6672, 6673) ;

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (rédactionnel) (p. 6672) ;

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (rédactionnel) (p. 6672).

Article 23 *(taxe perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles sur les farines, semoules et gruaux de blé tendre) :*

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (précise que les expéditions intracommunautaires demeurent exonérées) (p. 6673).

Après l'article 23 :

- *défavorable* aux amendements nos 79 de M. Germain Gengenwin et 109 de M. René Couveinhes (portent à respectivement 30 et 45 p. 100 les taux des déductions forfaitaires de 10 et de 15 p. 100 sur les revenus des propriétés rurales) (p. 6674) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 68 rectifié de M. Philippe Vasseur (porte à respectivement 20 et 30 p. 100 les taux des déductions forfaitaires de 10 et de 15 p. 100 sur les revenus des propriétés rurales) (p. 6674).

Article 24 *(adaptation du champ d'application de l'intérêt de retard) :*

- *ses observations* (p. 6674) ;

Douanes (p. 6674).

Article 27 *(modification de la liste des produits passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) :*

- *ses observations* (p. 6677) ;

Assemblée nationale : information par le Gouvernement sur les directives émanant des Communautés européennes (p. 6677) ;

- *soutient* l'amendement n° 91 du Gouvernement (supprime la taxe de consommation sur les denrées tropicales) (p. 6676) : adopté (p. 6677) ;

- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (corrige une erreur matérielle) (p. 6676) ;

- *soutient* l'amendement n° 92 du Gouvernement (applique un régime fiscal privilégié aux butanes et propanes liquéfiés utilisés comme carburants par des véhicules ne circulant pas sur la voie publique) : adopté (p. 6677).

Après l'article 28 :

- *soutient* l'amendement n° 87 du Gouvernement (maintient la compétence de la direction générale des douanes et des droits indirects pour la recherche des infractions aux règles de circulation des produits pétroliers) : adopté (p. 6677) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Gilbert Gantier (accorde un remboursement mensuel intégral de la T.V.A. aux exportateurs ayant obtenu deux remboursements trimestriels au cours de l'année précédente et institue un crédit d'impôt égal à 0,75 p. 100 par mois de retard sur les sommes non remboursées dans le délai d'un mois) (p. 6678) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Gilbert Gantier (institue la déductibilité à hauteur de 50 p. 100 de la T.V.A. sur l'acquisition de véhicules conçus pour transporter des personnes ou à usage mixte) (p. 6679) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Gilbert Gantier (institue la déductibilité à hauteur de 50 p. 100 en 1993 et en totalité à partir de 1994 de la T.V.A. sur le carburant utilisé par des véhicules donnant droit à déduction) (p. 6680) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 100 rectifié de M. Raymond Douyère (soustrait à la règle du taux effectif les revenus ayant fait l'objet dans leur pays de perception d'un prélèvement au titre de l'impôt sur le revenu supérieur à ce qu'il aurait été si ces revenus étaient de source française) (p. 6680).

Avant l'article 29 :

- *défavorable* à l'amendement n° 111 corrigé de M. Serge Franchis (prévoit l'imputation sur le revenu global de l'ensemble des déficits fonciers provenant d'immeubles ayant fait l'objet de travaux au titre d'opérations groupées de restauration immobilière) (p. 6687) ;

- *favorable* à l'amendement n° 114 de la commission (prévoit l'imputation sur le revenu global de certains frais connexes à la réalisation de travaux sur des immeubles faisant l'objet d'opérations groupées de restauration immobilière) (p. 6687) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 6687, 6688).

Article 30 *(création de deux zones d'investissement privilégié dans certains cantons des départements du Nord et du Pas-de-Calais) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 93 de M. Edmond Alphandéry (crée une zone d'investissement privilégié en Maine-et-Loire) (p. 6692, 6693) ;

Communautés européennes : prime d'aménagement du territoire : remise en cause (p. 6693).

Entreprises : aides à l'emploi et à l'investissement : bilan (p. 6693) ;

- *soutient* l'amendement n° 88 du Gouvernement (supprime la référence aux subventions ou primes attribuées à raison des investissements effectués) : adopté (p. 6693) ;

- *soutient* l'amendement n° 97 du Gouvernement (élargit le champ des activités ne donnant pas lieu à crédit d'impôt au titre des investissements effectués) : adopté (p. 6693) ;

- *soutient* l'amendement n° 98 du Gouvernement (dispose que le bénéfice du crédit d'impôt est exclusif de toute aide à l'aménagement du territoire et de toute subvention) : adopté (p. 6693) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 101 de M. Augustin Bonrepaux (crée des zones d'investissement privilégié dans des cantons et départements défavorisés - notamment l'Ariège - qui ont subi des suppressions d'emplois) (p. 6694) ;

Aménagement du territoire (p. 6694).

Communautés européennes (p. 6694).

Entreprises : aides à l'emploi et à l'investissement : bilan (p. 6694).

Après l'article 30 :

- *défavorable* à l'amendement n° 94 de M. Edmond Alphandéry (crée, au sein de certaines zones rurales, des « zones européennes d'entreprises » dans lesquelles les entreprises nouvelles qui s'y implantent bénéficient des dispositions fiscales prévues à l'article 30) (p. 6696).

Article 31 *(défiscalisation des investissements outre-mer) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 76 de M. Jean-Paul Virapoullé et 115 de M. Claude Lise (substituent une réduction d'impôt sur les sociétés à l'abattement sur les bénéfices) (p. 6696, 6697).

Après l'article 31 :

- *favorable* à l'amendement n° 102 de M. Raymond Douyère (aménage le régime d'imposition aux plus-values des porteurs de parts de fonds communs de placement sur le M.A.T.I.F.) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 6697) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Jean-Paul Virapoullé (abaisse à 300 000 F et à six emplois les seuils d'investissement et de création d'emplois à partir desquels les communes des départements d'outre-mer et de Corse peuvent accorder l'exonération temporaire de taxe professionnelle prévue à l'article 1465 du code général des impôts) (p. 6698) ;

Gouvernement : engagement à étudier l'aspect réglementaire de la proposition de M. Virapoullé (p. 6698).

Article 32 *(régime fiscal des transferts d'actifs réalisés par une entreprise) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 70 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 6699) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Gilbert Gantier (limite l'application des dispositions de l'article aux « paradis fiscaux ») (p. 6699) ;
- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (précise que la gestion peut être transférée à une institution de nature comparable à celle d'un trust) (p. 6699) ;
- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (rédactionnel) (p. 6699) ;
- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (rédactionnel) (p. 6699) ;
- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (prévoit que l'entreprise doit indiquer la personne à laquelle les actifs ont été transférés, le lieu où les résultats ont été acquis et, le cas échéant, les biens acquis en réemploi des actifs transférés) (p. 6700) ;
- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (de coordination) (p. 6700) ;
- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (rédactionnel) (p. 6700) ;
- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 28 corrigé de la commission et 56 de M. Philippe Auberger (imputent les retenues à la source et les crédits d'impôt sur l'imposition due en France) (p. 6700) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 57 de M. Philippe Auberger (supprime les sanctions du non-respect des dispositions de l'article) (p. 6700) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 110 de M. Philippe Auberger (supprime les sanctions du non-respect des dispositions de l'article pour les entreprises apportant la preuve de leur bonne foi) (p. 6700) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 107 de M. Yves Fréville (reporte la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article du 1er janvier 1992 au 1er janvier 1993) (p. 6701).

Article 33 *(conséquences fiscales de l'annulation de la vente d'un élément de l'actif immobilisé) :*

- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (de précision) (p. 6701).

Article 34 *(adaptation du régime fiscal des titres à revenu fixe détenus par les sociétés d'assurances et de capitalisation) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 30 de la commission (précise que le régime fiscal des titres à revenu fixe ne concerne - pour les titres obligataires - que les seules obligations amortissables) (p. 6701, 6702).

Après l'article 35 :

- *soutient* l'amendement n° 89 du Gouvernement (précise que le transfert des biens, droits et obligations des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais à Charbonnages de France n'emporte aucune conséquence fiscale) : adopté (p. 6702).

Article 36 *(adaptation du régime fiscal des sociétés anonymes de crédit immobilier) :*

- *favorable* à l'amendement n° 31 de la commission (énumère les activités des sociétés anonymes de crédit immobilier non concernées par les dispositions de l'article) (p. 6702).

Article 37 *(option des sociétés civiles pour l'impôt sur les sociétés) :*

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (reporte la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article du 1er octobre au 18 novembre 1992) (p. 6702).

Article 38 *(exonération du paiement des droits de timbre pour les victimes de pluies torrentielles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (corrige une erreur matérielle) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 6703).

Après l'article 40 :

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 34 de la commission et 58 de M. Philippe Auberger (autorisent les départements à fixer la durée d'exonération de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux logements sociaux) (p. 6703) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 99 de M. Alain Richard (autorise les départements à proroger l'exonération de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux logements sociaux pour ceux d'entre eux ayant cessé d'être exonérés en 1991, 1992 et 1993) (p. 6703) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 116 du Gouvernement (limite la prorogation aux logements ayant cessé d'être exonérés en 1991 et supprime le financement de l'amendement) à l'amendement n° 99 de M. Alain Richard (p. 6703, 6704) : adopté (p. 6704) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Fabien Thiémé (repousse d'un mois la date limite de paiement de la taxe d'habitation) (p. 6704) ;

Impôts locaux : taxe d'habitation : délais de paiement et erreurs dans l'établissement de l'impôt (p. 6704).

Article 41 *(remplacement du régime de l'étalement pour les revenus exceptionnels ou différés par un système de quotient) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Philippe Auberger (de suppression) (p. 6705) ;
- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (de précision) (p. 6705) ;
- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (de précision) (p. 6705).

Article 42 *(régime fiscal du « pécule » des footballeurs professionnels) :*

- *ses observations* (p. 6706).

Après l'article 42 :

- *soutient* l'amendement n° 90 du Gouvernement (proroge jusqu'au 31 mars 1993 la possibilité de transférer des titres sur un plan d'épargne en actions et assimile cette opération à une cession) (p. 6706) : adopté après modifications (p. 6707) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 112 de M. Alain Richard (limite la prorogation aux plans ouverts à partir du 1er janvier 1993) à l'amendement n° 90 du Gouvernement (p. 6706).

Article 43 *(adaptation du statut fiscal des sociétés de développement régional et de certaines sociétés à statut particulier) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de la commission (exclut les sociétés de développement régional du champ d'application de l'article) (p. 6707).

Après l'article 43 :

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Jean-Paul Virapoullé (étend le bénéfice de la réduction d'impôt prévue par l'article 199 *undecies* du code général des impôts pour certains investissements réalisés outre-mer à la souscription au capital des filiales des sociétés de développement régional) (p. 6708).

Article 44 *(régime fiscal des titres non cotés) :*

- *favorable* aux amendements n°s 38 et 39 de la commission (rédactionnels) (p. 6708) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. Philippe Auberger (reporte la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article du 1er septembre 1992 au 1er janvier 1993) (p. 6709) ;

Lois : rétroactivité (p. 6709) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 72 de M. Gilbert Gantier (reporte la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article du 1er septembre au 1er décembre 1992) (p. 6709).

Article 46 *(conditions d'exercice du droit de communication et modification du régime des sanctions) :*

- *ses observations* (p. 6710) ;

- *favorable* à l'amendement n° 40 de la commission (précise que l'interdiction de communication porte sur l'identité ou l'adresse des personnes concernées) (p. 6710) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de M. Philippe Auberger (supprime le nouveau dispositif des amendes administratives sanctionnant le refus de communication) (p. 6711) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Gilbert Gantier (supprime le nouveau dispositif des amendes administratives sanctionnant le refus de communication à l'exception de la majoration de l'amende de 1 000 F à 10 000 F et porte l'astreinte journalière de 10 F à 50 F) (p. 6711) ;

- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (réduit de 30 000 F à 20 000 F le montant de l'amende administrative sanctionnant la persistance du défaut de communication un mois après la première mise en demeure) (p. 6711) ;

- *favorable* à l'amendement n° 42 de la commission (rédactionnel) (p. 6711) ;

- *favorable* à l'amendement n° 43 de la commission (précise que le représentant du contribuable peut se substituer à ce dernier pour assister à la rédaction du procès-verbal établissant le défaut de communication) (p. 6711) ;

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (porte à 50 000 F le montant maximum de l'amende fiscale prévue à l'article 1737 du code général des impôts et prononcée par le tribunal correctionnel en cas de refus de déclaration) (p. 6711).

Article 47 *(dispositions applicables pour le contrôle des comptes à usage privé et professionnel) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 75 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 6712) ;

- *favorable* à l'amendement n° 45 de la commission (supprime la référence aux vérifications approfondies de situation fiscale d'ensemble afin d'ôter tout caractère rétroactif aux dispositions de l'article) (p. 6712) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Gilbert Gantier (maintient le délai de trois mois imparti à l'administration pour la vérification de la comptabilité des contribuables disposant de comptes mixtes) (p. 6712).

Article 48 *(reconduction du régime contingentaire du rhum provenant des départements d'outre-mer en exonération de soulte) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 82 de M. Fabien Thiémé (proroge le régime contingentaire du rhum jusqu'au 31 décembre 1998) (p. 6713).

Article 49 *(adaptation des modalités de recouvrement des taxes d'urbanisme) :*

- *favorable* à l'amendement n° 46 de la commission (étend le principe du non-recouvrement des créances inférieures à 80 F au versement pour dépassement du plafond légal de densité) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 6713) ;

- *favorable* à l'amendement n° 47 rectifié de la commission (étend les nouvelles règles de paiement des taxes d'urbanisme au versement pour dépassement du plafond légal de densité) (p. 6713) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 48 de la commission (supprime l'exigibilité en une seule fois de la totalité du montant des taxes d'urbanisme si le premier versement a été effectué hors délai) (p. 6714) ;

- *favorable* à l'amendement n° 49 de la commission (précise que les dispositions de l'article s'appliquent aux taxes dont le fait générateur est postérieur au 31 décembre 1992) (p. 6714).

Article 50 *(modification du plafond de la redevance relative à l'inscription sur la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 50 de la commission (requalifie la redevance en taxe et en affecte le produit au budget général de l'Etat) (p. 6714) ;

- *favorable* à l'amendement n° 51 de la commission (dispose que le montant de la taxe afférente à une demande de modification est limité à 10 p. 100 de celui qui correspond à une demande d'inscription) ; le rectifie (limite fixée à 20 p. 100) (p. 6714).

Article 52 *(taxe pour demande d'agrément d'utilisation, de dissémination ou de mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés) :*

- *favorable* à l'amendement n° 52 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article, requalifie les versements en taxes et supprime l'affectation de leur produit au budget du ministre de la recherche) (p. 6715).

Après l'article 52 :

- *défavorable* à l'amendement n° 67 de M. Philippe Vasseur (accorde le bénéfice de l'abattement de 20 p. 100 sur le revenu imposable consécutif à l'adhésion à un centre de gestion agréé à chacun des membres d'un foyer fiscal exploitant un fonds agricole séparé) (p. 6716) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Philippe Vasseur (proroge jusqu'au 31 décembre 1996 l'application des taux majorés de remboursement forfaitaire de la T.V.A. bénéficiant aux ventes de certains produits réalisés par des groupements de producteurs et aux ventes de lait) (p. 6716) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 106 de M. Yves Fréville (autorise l'agence pour la formation en alternance à poursuivre ses activités de promotion des contrats d'insertion en alternance et à faire réaliser des études relevant du domaine de sa compétence) (p. 6716) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Adrien Zeller (institue une taxe de publicité foncière dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, en affecte le produit à l'informatisation du livre foncier et dispose qu'elle est perçue - au tarif de 60 F - sur toute requête en inscription au livre foncier à l'exception de celles concernant les mutations d'une valeur inférieure à 5 000 F ou portant sur des échanges ruraux) (p. 6716).

Article 57 *(annulation de dettes des pays étrangers) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 53 de la commission (de suppression) (p. 6717) ;

Coopération et développement (p. 6717).

Article 58 *(liquidation de la Caisse nationale de l'énergie) :*

- *favorable* à l'amendement n° 113 de M. Alain Richard (de précision) (p. 6718).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [22 décembre 1992] :

Agriculture :

- biocarburants (p. 7810, 7811) ;

- G.A.T.T. (p. 7810, 7811).

Finances publiques : dépenses nouvelles prévues en deuxième lecture (p. 7811).

Gouvernement : introduction de dispositions de fond en nouvelle lecture (p. 7810).

Discussion des articles [22 décembre 1992] :

Article 4 et état A *(équilibre général)* :

- *soutient* l'amendement n° 38 rectifié du Gouvernement (majore le déficit de 4,6 milliards de francs compte tenu de 1,3 milliard de francs de ressources non fiscales supplémentaires et de 5,9 milliards de francs de dépenses nouvelles) (p. 7811, 7819, 7820, 7822) : adopté (p. 7823) ;

Assemblée nationale : trésorerie : reversement au profit de l'Etat (p. 7819).

Finances publiques :

- comparaisons internationales (p. 7820) ;
- déficit (p. 7820).
- recettes : surévaluation (p. 7822).

Impôts et taxes : augmentation : refus par le Gouvernement (p. 7820) ;

Sécurité sociale :

- retraites : régime général : déséquilibre structurel et subvention de cinq milliards de francs (p. 7819, 7820) ;
- santé : dépenses et projet de loi sur leur maîtrise (p. 7822).

Après l'article 5 :

- *soutient* l'amendement n° 39 rectifié du Gouvernement (ouvre un crédit de 25 millions de francs au budget du ministère des affaires étrangères pour attribuer des secours à des Français de l'étranger) (p. 7811, 7823) : adopté (p. 7823) ;
- *soutient* l'amendement n° 52 du Gouvernement (ouvre un crédit de 100 millions de francs au budget des affaires sociales et de l'intégration pour le financement d'actions de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme) (p. 7811) : adopté (p. 7823) ;
- *soutient* l'amendement n° 53 du Gouvernement (ouvre un crédit de 5 milliards de francs au budget des charges communes pour contribuer à la résorption du déficit de la sécurité sociale) (p. 7811, 7823) : adopté (p. 7823) ;
- *soutient* l'amendement n° 54 du Gouvernement (ouvre un crédit de 6 millions de francs au budget des services financiers pour abonder les moyens du fonds d'ingénierie) (p. 7811) : adopté (p. 7823) ;
- *soutient* l'amendement n° 56 du Gouvernement (ouvre un crédit de 50 millions de francs au budget du commerce et de l'artisanat pour accroître les moyens des programmes d'animation économique) (p. 7811) : adopté (p. 7823) ;
- *soutient* l'amendement n° 57 du Gouvernement (ouvre un crédit de 2 millions de francs au budget de l'environnement pour abonder les moyens de l'Institut français de l'environnement) (p. 7811) : adopté (p. 7823) ;
- *soutient* l'amendement n° 58 rectifié du Gouvernement (ouvre un crédit de 450 millions de francs au budget de la jeunesse et des sports afin de compenser, pour les sports mécaniques, la perte des recettes qu'ils tiraient de la publicité sur le tabac) (p. 7811) : adopté (p. 7824) ;
- *soutient* l'amendement n° 59 du Gouvernement (ouvre un crédit de 5 millions de francs au budget des services généraux du Premier ministre pour abonder la subvention à l'Institut français des relations internationales) (p. 7811) : adopté (p. 7824).

Après l'article 6 :

- *soutient* l'amendement n° 40 rectifié du Gouvernement (ouvre un crédit de 4 millions de francs au budget des charges communes pour abonder les aides aux villes nouvelles) (p. 7811) : adopté (p. 7824) ;
- *soutient* l'amendement n° 60 du Gouvernement (ouvre un crédit de 10 millions de francs au budget du ministère de l'équipement pour abonder les moyens d'intervention dans les sites, abords, paysages et secteurs sauvegardés) (p. 7811) : adopté (p. 7824) ;
- *soutient* l'amendement n° 61 du Gouvernement (ouvre un crédit de 300 millions de francs au budget de l'équipement pour financer des travaux routiers, notamment sur la R.N. 7, la R.N. 9 et la R.N. 21) (p. 7811) : adopté (p. 7824).

Après l'article 14 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Serge Charles (assujettit l'utilisation des installations sportives au taux réduit de la T.V.A.) (p. 7824).

Article 19 *(harmonisation des droits d'accises en matière d'alcool et de boissons alcooliques)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de M. Jean Lacombe (maintient à 11,09 F par litre le tarif des droits d'accises sur les vins aromatisés) (p. 7825) ;
- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (supprime la réduction du droit d'accises introduite par le Sénat pour les produits utilisés en vue de la préparation d'arômes ou de produits semi-fins) (p. 7825) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 37 de M. René Couveinhes (supprime le droit de circulation spécifique sur les vins mousseux) (p. 7826) ;
- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rétablit à 54,80 F par hectolitre le tarif du droit de circulation applicable aux vins mousseux) (p. 7826).

Après l'article 19 :

- *soutient* l'amendement n° 41 du Gouvernement (porte de 10 à 30 p. 100 des recettes globales, dans la limite de 200 000 F, la part du chiffre d'affaires correspondant à des activités accessoires que les agriculteurs assujettis à un régime réel d'imposition peuvent soumettre au régime des bénéfices agricoles et élève de 100 000 à 150 000 F le plafond des recettes correspondant à ces activités que les exploitants agricoles imposés au forfait peuvent déclarer après un abattement de 50 p. 100) : adopté (p. 7827).

Avant l'article 20 :

- *soutient* l'amendement n° 62 du Gouvernement (majore le relèvement du droit de consommation sur les cigarettes) (p. 7827, 7828) : adopté (p. 7829) ;

Sécurité sociale : affectation du supplément de recettes (p. 7828).

Article 22 *(aménagement de la réglementation de la garantie sur les métaux précieux)* :

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7829).

Après l'article 27 :

- *soutient* l'amendement n° 64 du Gouvernement (étend l'exonération de T.I.P.P. prévue pour le gaz naturel utilisé dans les unités de cogénération au fioul lourd d'une teneur en soufre inférieure à 2 p. 100) : adopté (p. 7830).

Après l'article 28 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 32 de M. Raymond Douyère (soustrait à la règle du taux effectif les revenus émanant de pays de la Communauté européenne ayant fait l'objet sur le lieu de perception d'un prélèvement au titre de l'impôt sur le revenu supérieur à ce qu'il aurait été si ces revenus étaient de source française) (p. 7831) ;
- *favorable* à l'amendement n° 67 de M. Jean Auroux (impose suivant les règles applicables aux traitements et salaires les indemnités de fonctions et de résidence perçues par les parlementaires à partir du 1er janvier 1993) (p. 7832) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 68 rectifié de M. Jean Auroux (soumet les indemnités de fonctions perçues par les élus locaux à compter du 1er janvier 1993 à une retenue à la source selon le barème de l'impôt sur le revenu après déduction forfaitaire des frais liés à l'exercice du mandat) (p. 7833).

Article 28 *ter* nouveau *(aménagement de la fiscalité applicable aux carburants intégrant des biocarburants)* :

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (de suppression) (p. 7834) ;

Politique agricole commune : réforme : maintien de trois cent mille agriculteurs à l'horizon 2000 (p. 7834).

Article 29 AA nouveau *(aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune)* :

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (de suppression) (p. 7835).

Après l'article 29 A :

- *ses observations* sur l'amendement n° 33 de M. Guy Malandain (assujettit les « cafés-musiques » au taux réduit de la T.V.A.) (p. 7835).

Article 30 *(création de deux zones d'investissement privilégié dans certains cantons des départements du Nord et du Pas-de-Calais)* :

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (supprime la zone d'investissement privilégié instituée dans l'Aube par le Sénat) (p. 7837) ;

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 7837) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 49 de M. Jean Le Garrec (permet aux secteurs d'activités considérés comme surcapacitaires au plan communautaire de bénéficier des dispositions de l'article) (p. 7837) ;

Communautés européennes (p. 7838) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 50 de M. Jean Le Garrec (précise que seule l'aide à l'aménagement du territoire accordée par l'Etat aux entreprises créées interdit le bénéfice des dispositions de l'article) (p. 7838).

Après l'article 30 :

- *favorable* à l'amendement n° 27 de M. Umberto Battist (dispose que les investissements de création ou d'extension effectués en 1993 ou en 1994 dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) ne donneront pas lieu, pendant une durée de trois ans, à majoration communale des bases de la taxe professionnelle des entreprises qui y procèdent et compense la perte de recettes par une majoration de leur dotation globale de fonctionnement) (p. 7839) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 72 du Gouvernement (substitue une compensation versée par l'Etat à la majoration de la dotation globale de fonctionnement et en réserve le bénéfice aux communes ou groupements de communes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à celui de leur strate démographique) à l'amendement n° 27 de M. Umberto Battist : adopté (p. 7839) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Germain Gengenwin (supprime la condition d'âge pour la prise en compte comme personnes à charge des enfants recueillis) (p. 7840).

Article 30 *bis* nouveau *(création d'un fonds d'équipement et d'aménagement du territoire)* :

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (de suppression) (p. 7840).

Article 31 *bis* A nouveau *(extension du bénéfice de la réduction d'impôt au titre des dons faits par les particuliers)* :

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (de suppression) (p. 7841) ;

Collectivités locales : dons faits aux centres communaux d'action sociale et aux caisses des écoles (p. 7841).

Article 32 *(régime fiscal des transferts d'actifs réalisés par une entreprise)* :

- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (rétablit l'imposition de l'entreprise dans le cas où les actifs transférés sont gérés dans son intérêt) (p. 7841) ;

- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit la non-imputation sur l'impôt dû en France des retenues à la source subies par les produits des actifs transférés et des crédits d'impôt attachés à ces produits) (p. 7842) ;

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (sanctionne le non-respect des dispositions de l'article par une majoration automatique de 40 p. 100 du montant des droits éludés en substituant la référence de l'article 1759 du code général des impôts à celle de l'article 1729) (p. 7842) ;

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (rétablit au 1er janvier 1992 la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article) (p. 7842).

Article 37 *(option des sociétés civiles pour l'impôt sur les sociétés)* (p. 7842) : adopté après modifications (p. 7843) :

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (supprime la possibilité offerte par le Sénat aux sociétés civiles professionnelles d'opter pour le régime fiscal des sociétés de capitaux) (p. 7843) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Philippe Auberger (étend aux associés des sociétés civiles l'application des articles 62, 162 et 211 du code général des impôts relatifs respectivement à l'imposition des rémunérations, au sursis d'imposition des bénéfices mis en réserve et à la déductibilité des rémunérations et remboursements de frais) (p. 7843) ;

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (étend aux associés des sociétés civiles l'application des articles 162 et 211 du code général des impôts relatifs respectivement au sursis d'imposition des bénéfices mis en réserve et à la déductibilité des rémunérations et remboursements de frais) (p. 7843).

Après l'article 39 :

- *soutient* l'amendement n° 43 du Gouvernement (exonère de la taxe sur les conventions d'assurance les contrats souscrits par les entreprises en vue de garantir une indemnité de départ à leurs salariés) (p. 7843, 7844) : adopté (p. 7844).

Article 39 *bis* nouveau *(aménagement du régime fiscal des marchands de biens)* :

- *favorable* à l'amendement n° 71 de M. Alain Richard (rédactionnel) (p. 7844).

Article 40 supprimé par le Sénat *(conditions de suppression d'exonération de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties)* :

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7844).

Après l'article 40 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de la commission (assujettit à la taxe professionnelle la production de graines, semences et plantes effectuée pour le compte de personnes autres que les exploitants agricoles) (p. 7844) ;

- *favorable* aux amendements n° 19 de la commission et n° 30 de M. Philippe Auberger (reportent au 1er janvier 1994 la suppression du versement du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle aux communes de plus de 200 000 habitants non bénéficiaires des dotations de solidarité urbaine et dont le potentiel fiscal par habitant excède des deux tiers le potentiel fiscal moyen de leur strate démographique) (p. 7845) ;

- *soutient* l'amendement n° 44 du Gouvernement (dispose qu'en cas d'erreur sur le redevable légal d'une cotisation de taxe professionnelle, l'imposition de ce dernier est établie au profit de l'Etat dans la limite du dégrèvement accordé au contribuable imposé à tort et fait obligation à l'ancien exploitant de déclarer l'existence d'un changement d'exploitation) : adopté (p. 7845).

Article 40 *bis* B nouveau *(date limite des délibérations des communes ou groupements de communes pour la constitution d'une zone d'activité économique à taxe professionnelle unique)* :

- *soutient* l'amendement n° 63 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 7846).

Après l'article 40 *bis* :

- *favorable* à l'amendement n° 34 de M. Jean-François Delahais (retient l'année de l'opération, et non celle la précédant, pour le calcul de la garantie de 80 p. 100 des bases de taxe professionnelle accordée aux collectivités locales en cas de fusion ou d'opérations assimilées et précise que ce seuil de 80 p. 100 est calculé par grandes catégories d'immobilisations) (p. 7847).

Article 40 *ter* nouveau *(relèvement du taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers)* :

- *soutient* l'amendement n° 75 du Gouvernement (de suppression) : rejeté (p. 7847).

Article 41 *(remplacement du régime de l'étalement pour les revenus exceptionnels ou différés par un système de quotient) :*

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (rétablit la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture disposant que, pour le calcul de l'impôt, le quart du revenu exceptionnel est ajouté au revenu de l'année d'imposition et non au revenu moyen des trois années antérieures et de l'année d'imposition) (p. 7848).

Article 42 *bis* *(prorogation de la période de transfert de titres sur les plans d'épargne en actions) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de la commission (limite la prorogation aux plans ouverts à compter du 1er janvier 1993) (p. 7848).

Après l'article 43 :

- *soutient* l'amendement n° 45 du Gouvernement (maintient la restitution des avoirs fiscaux et des crédits d'impôt pour les actionnaires des sociétés de développement régional) : adopté (p. 7848).

Après l'article 44 :

- *soutient* l'amendement n° 47 du Gouvernement (porte de 15 000 F à 30 000 F le plafond de prise en compte des intérêts d'emprunts contractés par les couples mariés pour l'acquisition ou les grosses réparations de logements anciens et lui applique une majoration pour enfants à charge) : rejeté (p. 7849) ;

- *soutient* l'amendement n° 48 du Gouvernement (étend aux immeubles de bureaux la possibilité pour les Sicomi de réaliser des opérations de crédit-bail bénéficiant du régime fiscal des sociétés) (p. 7850) : adopté (p. 7851) ; modifié en seconde délibération (application de la mesure aux seuls immeubles neufs et vacants au 1er octobre 1992) (p. 7859) ;

Aménagement du territoire : immeubles de bureaux : suppression de l'agrément ministériel (p. 7850) ;

- *soutient* l'amendement n° 46 du Gouvernement (étend aux placements mobiliers rémunérés par des intérêts payés d'avance la notion de la prime de remboursement applicable aux obligations et titres de créances négociables de sorte que ces intérêts soient imposables en cas d'interposition d'une personne morale) : adopté (p. 7851).

Article 44 *bis* nouveau *(aménagement du régime d'imposition des gains retirés de la cession de parts d'O.P.C.V.M. et abaissement à 25 p. 100 du taux du prélèvement sur les produits d'intermédiation bancaire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (de suppression) (p. 7852).

Article 46 *(conditions d'exercice du droit de communication et modification du régime des sanctions) :*

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (rétablit le paragraphe III, supprimé par le Sénat, portant à 50 000 F le montant maximum de l'amende fiscale prévue à l'article 1737 du code général des impôts et prononcée par le tribunal correctionnel en cas de refus de déclaration) (p. 7852).

Article 46 *bis* nouveau *(institution d'un droit de communication aux collectivités locales des rôles généraux des impôts locaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 de la commission (prévoit la transmission du détail des bases d'imposition à la taxe professionnelle) (p. 7853) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 51 de M. Alain Richard (dispose que les informations transmises aux collectivités locales sont soumises au secret professionnel et aux dispositions de la loi Informatique et Libertés et que leur utilisation respecte une convention définie par un décret en Conseil d'Etat) (p. 7853, 7854).

Article 52 *(taxe pour demande d'agrément d'utilisation, de dissémination ou de mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés) :*

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7855).

Après l'article 58 :

- *soutient* l'amendement n° '66 du Gouvernement (diminue les taux des taxes applicables aux aéronefs relevant des deux groupes acoustiques les plus bruyants et supprime l'indexation du montant de la taxe) (p. 7855) : adopté après modifications (p. 7856) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 69 de M. Alain Richard (majore les taux des taxes applicables aux aéronefs relevant des deux groupes acoustiques les plus bruyants) à l'amendement n° 66 du Gouvernement (p. 7856) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 70 de M. Alain Richard (rétablit l'indexation du montant de la taxe) à l'amendement n° 66 du Gouvernement (p. 7856).

Article 59 nouveau *(procédure d'exécution des recouvrements des créances des personnes publiques) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 26 de la commission (supprime les dispositions de l'article autres que celles définissant les titres exécutoires) (p. 7857).

Après l'article 59 :

- *favorable* à l'amendement n° 73 de M. François Hollande (institue le départ en retraite anticipée des fonctionnaires civils du ministère de la défense exerçant leur activité sur des sites en restructuration) (p. 7857) ;

- *soutient* l'amendement n° 74 du Gouvernement (fixe le plafond des indemnités des délégués des communes dans les communautés urbaines ou de villes de plus de 400 000 habitants) : adopté (p. 7857).

Demande de seconde délibération des articles 19, 28 *bis* B, 40 *ter* et 44 *bis* A (p. 7858).

Demande la réserve des votes sur les amendements et articles (p. 7858).

Article 19 *(harmonisation des droits d'accises en matière d'alcool et de boissons alcooliques) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (rétablit à 12 F par litre le tarif des droits d'accises sur les vins aromatisés) : vote réservé (p. 7858) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7859).

Article 28 *bis* B *(régime fiscal des indemnités de fonction des élus locaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de M. Raymond Douyère (supprime la centralisation du paiement des indemnités en cas de cumul de mandats) (p. 7858).

Article 40 *ter* *(relèvement du taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 du Gouvernement (de suppression) : vote réservé ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7859).

Article 44 *bis* A *(régime fiscal des opérations de crédit-bail réalisées par les Sicomi sur des immeubles de bureaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 5 de M. Alain Richard (applique le régime fiscal privilégié des Sicomi aux seuls immeubles de bureaux neufs et vacants au 1er octobre 1992) (p. 7859).

Explications de vote :

Impôts et taxes : tabac (p. 7859).

Sécurité sociale (p. 7859).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 859).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Agriculture : retraités :
- Fonds national de solidarité : récupérations (p. 7897) ;
- retraites agricoles (p. 7897).

Formation professionnelle et promotion sociale : formation en alternance : crédit d'impôt (p. 7897).

Impôts et taxes : tabac (p. 7897).

Parlement :
- conditions de travail (p. 7896) ;
- débat : qualité (p. 7896) ;
- parlementaires : régime fiscal des frais et charges liés à l'exercice du mandat (p. 7897).

Sécurité sociale (p. 7897).

MANCEL (Jean-François)

Député de l'Oise

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi visant à compléter l'article L. 171 du code électoral afin d'**élargir le droit de vote par procuration des retraités (n° 2642)** [29 avril 1992].

Proposition de loi visant à **distinguer les élections politiques dont la nature et les modes de scrutin sont différents (n° 2643)** [29 avril 1992].

MANDON (Thierry)

Député de l'Essonne

(9e circonscription)

Socialiste

Secrétaire d'âge

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Cesse d'appartenir à la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 14 janvier 1992] (p. 682).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Rapporteur du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614) [29 avril 1992].

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (travail, emploi et formation professionnelle : travail et emploi) [11 juin 1992].

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614) [*J.O.* du 23 juin 1992] (p. 8199).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 30 juin 1992] (p. 8598).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2733) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 2614) modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'**organisation** et à la **promotion** des **activités physiques et sportives** et portant **diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2700)** [13 mai 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'**organisation** et à la **promotion des activités physiques et sportives** et portant diverses dispositions relatives à ces activités **(n° 2848)** [29 juin 1992].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome XVII : **travail, emploi et formation professionnelle : travail et emploi (n° 2946)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Travail** [21 mai 1992] :

Syndicats : financement dans l'entreprise : chèque syndical (p. 1500).

orales sans débat :

- **n° 576,** posée le 19 mai 1992 : **recherche (établissements)** (p. 1430, 1431) ; remplacé par *Bassinet (Philippe).* Appelée le 22 mai 1992 : Institut national de l'environnement et des risques industriels (Ineris) : accueil des salariés de l'ancien Institut national de recherche chimique appliquée (I.R.C.H.A.) ; implantation à Vert-le-Petit : respect de la sécurité (p. 1581, 1582).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607).

Première lecture :

Discussion des articles [22 avril 1992] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 24 (prévoit que toute autorité publique verse dans un délai de 60 jours au plus les sommes correspondant à une subvention ou au paiement d'une prestation en application d'une convention) (p. 634) : adopté (p. 635) ;

Associations : situation (p. 634).

Départements : Essonne (p. 634).

Etat : retards de paiement (p. 634).

Après l'article 2 *bis* :

- *son* amendement n° 25 corrigé soutenu par M. Jean-Pierre Bequet (prévoit que le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 31 décembre 1992, un rapport relatif aux délais de paiement des sommes que les autorités publiques se sont engagées à verser selon une procédure légale et aux conséquences pour les associations) (p. 636) : adopté (p. 637).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Article 2 *ter* A *(rapport sur les délais de paiement des autorités publiques) :*

- *son* amendement n° 10 (prévoit que le rapport rendra compte des délais de paiement publics et de leurs conséquences pour les associations et institue une commission composée de représentants de plusieurs ministères et de parlementaires chargée de contribuer à l'élaboration du rapport) (p. 1634) : adopté après modifications (p. 1635).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Europe sociale (p. 947, 948, 949).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 947).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).**

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Audiovisuel :
- Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : rôle (p. 1352) ;
- diffusion des événements sportifs : code de bonne conduite du 22 janvier 1992 (p. 1352) ;
- droits de diffusion : interdiction de la « pratique du gel des droits » (p. 1352) ;
- information : droit de citation (p. 1352) ;
- relations entre la télévision et le sport (p. 1352).

Collectivités locales : rôle (p. 1352).

Fédérations sportives :
- commission du sport de haut niveau : relations avec les collectivités locales (p. 1352) ;
- Conseil d'Etat : section du rapport et des études : rapport sur l'exercice et le contrôle des pouvoirs disciplinaires des fédérations sportives (p. 1353) ;
- conventions d'objectifs (p. 1353) ;
- diplômes fédéraux : reconnaissance (p. 1352) ;
- homologation des installations sportives (p. 1352) ;
- label fédéral : protection (p. 1352) ;
- licence-assurance (p. 1352) ;
- organisation des compétitions sportives : monopole (p. 1352) ;
- pouvoir disciplinaire (p. 1353).

Groupements sportifs et clubs professionnels :
- associations (p. 1352) ;
- propriété intellectuelle : cession des marques et signes distinctifs (p. 1352) ;
- sociétés à objet sportif (p. 1352).

Impôts et taxes : rémunérations des sportifs (p. 1353).

Intermédiaires sportifs : réglementation de leur activité (p. 1352).

Lois : loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives : concertation et coresponsabilité de l'Etat et du mouvement sportif (p. 1352).

Pratique sportive : démocratisation et développement (p. 1351).

Projet de loi : concertation avec le mouvement sportif (p. 1352).

Sécurité civile :
- catastrophes : Bastia : stade de Furiani (p. 1353) ;
- installations et manifestations sportives (p. 1353).

Sportifs : diplôme d'Etat et diplômes généraux (p. 1352).

Ses observations sur l'examen en commission de l'amendement du Gouvernement relatif à la sécurité sur les stades (p. 1387).

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 1er *(dispositions de coordination : article 1er de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. Georges Hage (de suppression) (p. 1395) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Guy Drut (rédactionnel) (p. 1395).

Article 2 *(statut des clubs sportifs professionnels : article 11 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1395) ;

- *favorable* à l'amendement n° 72 de M. Guy Drut (exclut de l'obligation d'adapter ses statuts l'association dont les comptes certifiés ne présentent pas de déficit durant deux années consécutives) (p. 1375) ;

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (attribue une compétence liée à l'autorité administrative pour approuver la convention entre une association et une société sportives et institue un régime d'approbation tacite de cette convention) : adopté (p. 1395).

Article 3 *(conditions d'adoption et contenu du régime applicable aux associations de statut renforcé : article 11-1 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de M. Guy Drut (maintient le régime de la procédure d'alerte à l'initiative du commissaire aux comptes dans le cas des associations à statut renforcé) (p. 1396).

Article 4 *(protection des marques des groupements sportifs : article 11-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (applique aux associations à statut renforcé les dispositions relatives à la protection des marques et dénominations des clubs professionnels) : adopté (p. 1396).

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. Georges Hage (institue un plafonnement et une publicité du montant des transferts de sportifs entre groupements sportifs) (p. 1396).

Article 5 *(capital social des sociétés à objet sportif : article 13 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 86 de M. Pierre Mazeaud (remplace la dénomination « société à objet sportif » par celle de « société à but sportif ») (p. 1397) ;

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (précise les motifs pour lesquels l'autorité administrative peut refuser l'autorisation de cession d'actions des sociétés sportives) : adopté aprés modifications (p. 1397) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 115 du Gouvernement (exclut de ces motifs le changement de contrôle de la société) à l'amendement n° 4 de la commission (p. 1397) ;

- *favorable* à l'amendement n° 67 de M. Francis Saint-Ellier (soumet à l'autorisation préalable de la commission des opérations de bourse tout appel à l'épargne publique de la part des groupements sportifs) (p. 1397) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de M. Edouard Landrain (réserve aux seules associations sportives le bénéfice de subventions des collectivités territoriales) (p. 1398) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Edouard Landrain (réserve la propriété des centres de formation aux seules associations sportives) (p. 1398) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 47 de M. Georges Hage (reconnaît à tout membre de l'association sportive le droit de demander que les contrats soient communiqués au commissaire aux comptes) (p. 1398).

Article 6 *(interdiction d'être actionnaire de plusieurs sociétés sportives : article 15-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 36 de M. Edouard Landrain (soumet à autorisation administrative la possibilité pour une personne privée d'être actionnaire dans plusieurs sociétés sportives relevant de différentes disciplines) (p. 1399) ;

- *soutient* l'amendement n° 5 rectifié de la commission (sanctionne pénalement l'interdiction d'être actionnaire, prêteur ou de se porter caution de plusieurs sociétés sportives relevant de la même discipline) : adopté aprés modifications (p. 1399).

Article 7 *(contrôle des intermédiaires : article 15-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *favorable* à l'amendement n° 48 de M. Georges Hage (rédactionnel) (p. 1399) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de M. Edouard Landrain (dispense de la déclaration préalable de leur activité d'intermédiaire sportif les membres assermentés des professions juridiques légalement reconnues) (p. 1400) ;

- *favorable* à l'amendement n° 76 de M. Guy Drut (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination des professions incompatibles avec l'activité d'intermédiaire sportif) (p. 1400) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 89 de M. Francis Saint-Ellier (institue une incompatibilité entre l'activité d'intermédiaire sportif et l'exercice de responsabilités de direction ou d'une fonction salariée au sein d'un groupement sportif) (p. 1400) ;

- *favorable* à l'amendement n° 77 de M. Guy Drut (limite la rémunération des intermédiaires sportifs à 10 p. 100 du montant du contrat conclu) (p. 1401) ;

- *favorable* à l'amendement n° 91 de M. Francis Saint-Ellier (prévoit l'interdiction d'exercer l'activité d'intermédiaire sportif en cas d'atteinte aux intérêts matériels ou moraux d'un groupement sportif) (p. 1401) ;

- *favorable* à l'amendement n° 92 de M. Francis Saint-Ellier (prévoit une représentation des collectivités territoriales dans la commission consultative compétente en matière d'interdiction d'exercer l'activité d'intermédiaire sportif) (p. 1401) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 93 de M. Francis Saint-Ellier (prévoit la nullité des conventions rémunérant les intermédiaires sportifs en méconnaissant la réglementation applicable à leur activité) (p. 1401) ;

- *favorable* à l'amendement n° 94 de M. Francis Saint-Ellier (relève le montant de l'amende pénale pour exercice irrégulier de l'activité d'intermédiaire sportif) (p. 1402) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Christian Estrosi (exclut les membres assermentés des professions juridiques légalement reconnues exerçant l'activité d'intermédiaire sportif du dispositif de contrôle de ces intermédiaires) (p. 1402).

Article 8 *(conventions d'objectifs conclues entre l'Etat et les fédérations ; règlement type disciplinaire : article 16 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (étend le contenu des conventions d'objectifs à l'insertion professionnelle des athlètes) : adopté (p. 1402) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 50 de M. Georges Hage (impose la conclusion de conventions d'objectifs relatives au développement des pratiques sportives avec les fédérations non délégataires) (p. 1403) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 49 de M. Georges Hage (institue une procédure d'appel en référé devant le tribunal de grande instance contre les décisions disciplinaires des fédérations sportives) (p. 1403) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Georges Hage (supprime l'obligation faite aux fédérations sportives participant à l'exécution d'une mission de service public d'adopter un règlement disciplinaire conforme à un règlement type) (p. 1403).

Article 9 *(protection des titres délivrés par les fédérations sportives délégataires : article 17 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (double l'amende pénale sanctionnant, en cas de récidive, l'organisation de compétitions sportives donnant lieu à la délivrance du titre de champion sans délégation ministérielle) : adopté (p. 1403) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. Georges Hage (reconnaît aux fédérations sportives participant à l'exécution d'une mission de service public la faculté de délivrer des titres de fédération) (p. 1404) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 118 du Gouvernement (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation de la liste des titres de fédération) à l'amendement n° 52 de M. Georges Hage (p. 1404) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de M. Edouard Landrain (prévoit une interdiction d'organiser des compétitions sportives en cas d'infractions répétées aux règles de protection des titres délivrés par les fédérations sportives délégataires) (p. 1404) ;

- *défavorable* au sous-amendement oral de M. Denis Jacquat (prévoit qu'un décret fixe les conditions dans lesquelles est prononcée l'interdiction) à l'amendement n° 37 de M. Edouard Landrain (p. 1404).

Article 10 *(contrôle de la légalité des actes pris en vertu de la délégation : article 17-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (fixe un délai d'un mois pour l'intervention des décisions juridictionnelles de sursis à exécution des actes des fédérations délégataires) : adopté (p. 1405) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 63 de M. Germain Gengenwin (fixe les délais de recours contre les décisions implicites de rejet des fédérations délégataires) (p. 1405) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Germain Gengenwin (reconnaît aux associations la possibilité de demander au ministre d'exercer son contrôle de légalité à l'encontre des décisions réglementaires des fédérations délégataires) : rejeté (p. 1405).

Article 11 *(protection du titre « fédération française » ou « fédération nationale » : article 17-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (transfère à l'article 33 du projet de loi la disposition fixant le délai reconnu aux fédérations non délégataires pour se mettre en conformité avec l'interdiction d'utiliser les appellations « fédération française » ou « fédération nationale ») (p. 1405) : adopté (p. 1406) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Edouard Landrain (prévoit une interdiction d'organiser des compétitions sportives en cas d'infractions répétées aux règles de protection de l'appellation des fédérations délégataires) (p. 1406).

Après l'article 11 :

- *son* amendement n° 87 (institue un agrément préalable de la fédération délégataire pour organiser une manifestation sportive dans sa discipline, soit qu'y participent ses licenciés, soit qu'elle donne lieu à la remise d'un prix d'une valeur supérieure à un montant fixé par arrêté ; sanctionne pénalement cette obligation) : adopté aprés rectification (p. 1406) ;

- *son* sous-amendement oral (limite cet agrément aux seules manifestations répondant à la fois aux conditions de participation des licenciés et de remise de prix) à son amendement n° 87 : adopté (p. 1406).

Article 12 *(droit d'exploitation des manifestations sportives et droit à l'information sportive : articles 18-1 et 18-2 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de la commission (interdit la conclusion de contrats d'exclusivité pour la retransmission de manifestations sportives auxquelles participent des équipes nationales) (p. 1407) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 53 de M. Georges Hage (confie au Conseil supérieur de l'audiovisuel [C.S.A.] l'élaboration de contrats types de retransmission des manifestations sportives) (p. 1408) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (permet la diffusion intégrale d'une manifestation sportive par un autre service de communication audiovisuelle que le détenteur du droit de retransmettre, dès lors que celui-ci n'assure pas la retransmission « en direct » de la manifestation) : adopté (p. 1408) ;

- *favorable* à l'amendement n° 97 rectifié de M. Denis Jacquat (garantit le droit à l'information par la presse écrite et audiovisuelle sur les manifestations sportives et le libre accés des représentants de la presse aux sources d'information sur ces manifestations) (p. 1409) ;

- *son* amendement n° 88 (garantit le droit à l'information par la presse écrite sur les manifestations sportives et le libre accés des représentants de la presse écrite aux sources d'information sur ces manifestations) : adopté après modifications (p. 1409).

Après l'article 12 :

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (institue une procédure de conciliation préalable à tout recours contentieux en cas de conflit mettant en cause une fédération délégataire) (p. 1409) : adopté (p. 1410).

Article 13 *(rôle des collectivités territoriales : article 19-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Francis Saint-Ellier (limite au financement des équipements sportifs les garanties d'emprunt accordées aux groupements sportifs par les collectivités territoriales) (p. 1410).

Article 14 *(Commission nationale du sport de haut niveau : article 26 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (prévoit une représentation des sportifs de haut niveau au sein de la Commission nationale du sport de haut niveau) : adopté (p. 1411) ;
- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (donne compétence à la Commission nationale du sport de haut niveau pour élaborer une charte du sport de haut niveau et pour apprécier le respect des normes des équipements sportifs) (p. 1411) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1412) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Edouard Landrain (prévoit la consultation de la Commission nationale du sport de haut niveau avant toute radiation de la liste des sportifs de haut niveau) (p. 1412) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1413).

Article 15 *(assurances sportives : articles 37 et 38 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 54 de M. Georges Hage (prévoit une dissociation du prix de la licence et du prix de souscription à un contrat d'assurance collectif) (p. 1413) ;
- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (prévoit une possibilité de refuser une licence-assurance lorsque le licencié prouve qu'il est déjà couvert par une garantie de même nature) : rejeté (p. 1413).

Après l'article 17 :

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination des conditions d'entrée en application des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs de compétition) (p. 1413) : adopté (p. 1414) ;
- *favorable* à l'amendement n° 65 du Gouvernement (définit le régime d'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives accueillant des spectateurs et les pouvoirs de réglementation et d'organisation des manifestations sportives reconnus aux fédérations délégataires : articles 42-1 à 42-8 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1416) ;

  Fédérations sportives :

  - homologation des installations sportives (p. 1416) ;
  - pouvoir réglementaire (p. 1416) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 107 de M. Christian Estrosi (rédactionnel) à l'amendement n° 65 du Gouvernement (p. 1417) ;
- *son* sous-amendement n° 110 (sanctionne pénalement le non-respect des dispositions de l'homologation relatives à la capacité d'accueil de l'enceinte, au nombre et à la nature des places proposées au public ou à la vente de billets pour un nombre de places supérieur à celui retenu dans l'homologation) à l'amendement n° 65 du Gouvernement (p. 1414) : adopté (p. 1417) ;
- *son* sous-amendement n° 111 rectifié (ajoute à la loi du 16 juillet 1984 un article 42-6-1 qui institue un délit de provocation des spectateurs à la haine ou à la violence à l'égard de l'arbitre ou d'un groupe de personnes) à l'amendement n° 65 du Gouvernement (p. 1414) : adopté (p. 1417) ;
- *son* sous-amendement oral (rédactionnel) à l'amendement n° 65 du Gouvernement : adopté (p. 1418) ;
- *favorable* à l'amendement n° 62 de M. David Bohbot (dispense les clubs accueillant exceptionnellement une équipe de catégorie supérieure d'adapter leurs équipements aux normes techniques applicables aux compétitions de cette catégorie hormis en matière de sécurité) (p. 1418).

Article 18 *(conditions d'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation des activités physiques ou sportives : article 43 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *défavorable* aux amendements nos 70 de M. Denis Jacquat et 99 de M. Guy Drut (n'autorisent qu'à titre temporaire l'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation sportifs en l'absence d'un diplôme d'Etat) (p. 1419) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 55 corrigé et rectifié de M. Georges Hage (précise la nature et le régime du diplôme ouvrant droit à l'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation sportifs) (p. 1420) ;
- *son* amendement n° 66 (n'autorise l'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation sportifs par une personne non titulaire d'un diplôme d'Etat que dans les disciplines où un tel diplôme n'existe pas) : adopté (p. 1420) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (ajoute la condamnation pour trafic de drogue aux causes d'interdiction de l'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation sportifs) : adopté (p. 1420).

Article 19 *(autorisations spécifiques dérogatoires à l'exigence d'un diplôme pour l'exercice d'une activité rémunérée : article 43-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Denis Jacquat (de suppression) (p. 1421) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 56 de M. Georges Hage (étend aux personnes de nationalité étrangère le bénéfice d'autorisations spécifiques dérogatoires à l'exigence d'un diplôme pour l'exercice d'une activité rémunérée) (p. 1421).

Article 20 *(conditions d'exploitation des établissements d'activités physiques et sportives : article 47 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (interdit l'exploitation contre rémunération d'un établissement d'activités physiques et sportives aux personnes condamnées pour crime, attentat aux mœurs ou trafic de drogue) : adopté (p. 1421).

Article 21 *(contenu du décret en Conseil d'Etat relatif aux conditions d'application des articles 43 et 47 modifiés de la loi du 16 juillet 1984 : article 47-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (rédactionnel) (p. 1421) : adopté (p. 1422) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Edouard Landrain (limite le contenu du décret à la définition des diplômes permettant l'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation des activités physiques ou sportives) (p. 1422) ;
- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1422) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 57 de M. Georges Hage (prévoit la création d'un comité de sécurité au sein de chaque association sportive) (p. 1422).

Article 23 *(interdictions professionnelles prononcées par le ministre chargé des sports : article 48-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 1423).

Article 25 *(recherche et constatation des infractions : article 49-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Georges Hage (de suppression) (p. 1423) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 44 de M. Edouard Landrain (impose aux fonctionnaires assermentés du ministère chargé des sports, habilités à rechercher et constater les infractions, une formation comparable à celle reçue par les officiers ou agents de police judiciaire) (p. 1424).

Article 27 *(régime fiscal des dépenses exposées par les sportifs de haut niveau pour l'acquisition d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 105 de la commission des finances (étend à l'ensemble des sportifs salariés le bénéfice de la déductibilié des frais exposés pour l'acquisition d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle) (p. 1424).

Article 28 *(conditions d'assujettissement aux cotisations sociales des sommes attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les fédérations sportives et les entreprises aux sportifs de haut niveau) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de M. Gérard Bapt (rédactionnel) (p. 1425) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 31 de la commission des finances (exonère de cotisations sociales les aides personnalisées versées aux sportifs de haut niveau par l'Etat, les collectivités territoriales et les fédérations sportives et gage cette exonération par une augmentation de la cotisation perçue sur les boissons alcoolisées au profit de la caisse nationale d'assurance maladie) (p. 1425).

Article 29 *(étalement des salaires imposables perçus par les sportifs à l'occasion de leur activité sportive) :*

- *favorable* à l'amendement n° 33 de M. Gérard Bapt (rédactionnel) (p. 1426).

Après l'article 31 :

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Georges Hage (augmente de 1 p. 100 le taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises produisant des objets sportifs) (p. 1426).

Article 33 *(entrée en vigueur de la présente loi) :*

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (de coordination) : adopté (p. 1426) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 corrigé de la commission (prévoit l'entrée en vigueur des dispositions réglementant la profession d'éducateur sportif prévues à l'article 18, dix-huit mois après la publication de la présente loi) (p. 1426) : adopté (p. 1427) ;
- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (transpose à l'article 33 les dispositions supprimées à l'article 11 du projet de loi relatives au délai de mise en conformité avec l'interdiction faite aux fédérations non délégataires d'utiliser les appellations « fédération française » ou « fédération nationale ») : adopté (p. 1427) ;
- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (précise que les dispositions de la loi du 16 juillet 1984 restent applicables jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi) : adopté (p. 1427).

Commission mixte paritaire :

Rapporteur suppléé par : *Néri (Alain)* [30 juin 1992] (p. 3010).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Discussion des articles [9 et 10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 36 de la loi du 1er décembre 1988 (élaboration et adoption par le C.D.I. du programme départemental d'insertion) :

- *son* amendement n° 152 soutenu par Mme Marie-Joséphe Sublet (précise que la faculté reconnue au C.D.I. d'élargir le champ du programme départemental d'insertion peut concerner l'insertion en matière économique) : adopté (p. 2145).

Article 37 de la loi du 1er décembre 1988 (autres compétences et modalités de fonctionnement du C.D.I.) :

- *son* amendement n° 153 (prévoit que le C.D.I. prend en compte les plans locaux d'insertion économique) : adopté (p. 2168).

Article 42-3 de la loi du 1er décembre 1988 (contenu, transmission et moyens du programme local d'insertion) :

- *son* amendement n° 155 soutenu par M. Jean-Pierre Luppi (prévoit que les programmes locaux d'insertion prennent en compte les plans locaux d'insertion économique) : retiré (p. 2179).

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre IIIbis de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 43 de la loi du 1er décembre 1988 (dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) :

- *son* amendement n° 156 soutenu par M. Jean-Pierre Luppi (précise que les mesures favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle comprennent l'insertion économique) : adopté (p. 2193).

Après l'article 20 :

- *son* amendement n° 150 soutenu par M. Jean-Pierre Luppi (assimile les départs négociés aux licenciements économiques pour l'application des procédures de licenciement et fait application des procédures de licenciement collectif pour motif économique aux licenciements de plusieurs salariés pour refus d'une modification substantielle de leur contrat de travail) : adopté (p. 2219).

Après l'article 24 :

- *son* amendement n° 151 soutenu par M. Jean-Pierre Luppi (prévoit le dépôt, par le Gouvernement, d'un rapport d'information sur les logements vacants dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants) : adopté après rectification (p. 2224).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 20 ter *(art. L. 321-1 et L. 321-1-2 nouveau du code du travail : élargissement de la notion de licenciement pour motif économique) :*

- *son* sous-amendement n° 70 (supprime la référence au projet de réduction d'effectifs pour l'application des procédures de licenciement pour motif économique) à l'amendement n° 39 de la commission (fait application de ces procédures au licenciement, dans le cadre d'un projet de réduction d'effectifs, d'un ou de plusieurs salariés ayant refusé une modification substantielle de leur contrat de travail) : adopté (p. 3275) ;
- *favorable* au sous-amendement oral du Gouvernement (limite au licenciement de plusieurs salariés le champ d'application de l'amendement n° 39 de la commission) (p. 3275).

Article 25 supprimé par le Sénat *(art. 17 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : rapport au Parlement sur les logements vacants dans les agglomérations) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 60 du Gouvernement (supprime la fixation d'un délai pour déposer le rapport) à l'amendement n° 44 de la commission (rétablit l'article adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit le dépôt du rapport dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi ; limite le champ du rapport aux agglomérations de plus de 200 000 habitants) (p. 3277).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour le travail et pour l'emploi [6 novembre 1992] :

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (A.N.A.C.T.) (p. 4926).

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) : missions et moyens (p. 4926).

Chômage : taux de chômage : situation et évolution (p. 4925).

Chômeurs de longue durée : insertion (p. 4925, 4926).

Contrats de qualification (p. 4926).

Emploi :

- emplois familiaux (p. 4926) ;
- politique de l'emploi : objectifs et moyens (p. 4925, 4926) ;
- situation : causes et évolution (p. 4925).

Entreprises : restructurations : plans sociaux et conventions de conversion (p. 4925, 4926).

Formation professionnelle et promotion sociale : associations : subventions (p. 4926).

Jeunes : insertion professionnelle et sociale : « Exo-jeunes », missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (P.A.I.O.) (p. 4926).

Politique économique et sociale : actions d'insertion économique (p. 4925).

Travail : travail à temps partiel (p. 4925, 4926).

Questions :

Entreprises : restructurations et plans sociaux (p. 4969).

Travail : négociation collective : bilan depuis 1982 (p. 4967).

- Projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 décembre 1992] :

Assurance chômage :
- accord entre les partenaires sociaux du 18 juillet 1992 (p. 6735) ;
- déficit (p. 6735).

Contrats de retour à l'emploi (C.R.E.) (p. 6735).

Jeunes : insertion professionnelle : « Exo-jeunes » (p. 6735).

Sécurité sociale : cotisations patronales : exonérations : bilan (p. 6735).

Travail : durée et partage (p. 6734) ;

Travail à temps partiel : incitation :
- généralités (p. 6734) ;
- volontariat : garantie (p. 6734).

Discussion des articles [8 décembre 1992] :

Article 13 *(art. 52 de la loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 : prorogation du dispositif d'exonération de charges sociales pour l'embauche d'un jeune sans qualification « Exo-jeunes ») :*

- *défavorable* à l'amendement n° 57 de M. Jean-Claude Lefort (de suppression) (p. 6769).

Après l'article 13 :

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (ramène à six mois le délai avant l'expiration duquel un contrat de retour à l'emploi ne peut être conclu par un établissement ayant procédé à un licenciement économique ; soumet cette conclusion à l'autorisation de la direction départementale du travail) (p. 6776).

MARCELLIN (Raymond)

Député du Morbihan

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (services du Premier ministre : secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) [14 mai 1992].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** annexe n° 32 : **services du Premier ministre : secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) (n° 2945)** [14 mai 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture. deuxième partie :

Services du premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour le Secrétariat général de la défense nationale [7 novembre 1992] :

Administration : déconcentration et modernisation : « renouveau du service public » (p. 4993, 4994).

Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 4979) ;
- défense et sécurité civile (p. 4980, 4981) ;
- effectifs (p. 4979) ;
- Institut des hautes études de la défense nationale (I.H.E.D.N.) (p. 4980) ;
- missions (p. 4979) ;
- moyens immobiliers : bâtiment des Invalides : restauration (p. 4979) ;
- programme non militaire de défense : programmation quinquennale (p. 4980, 4981) ;
- télécommunications : réseau minimal d'énergie et de télécommunications : « Rimbaud » (p. 4980).

MARCHAIS (Georges)

Député du Val-de-Marne

(11e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

MARCHAND (Philippe)

Ministre de l'intérieur

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [21 janvier 1992] :

Communautés européennes : convention de Schengen : application et évaluation (p. 61).

Droit d'asile :
- déboutés : régularisations (p. 70, 71) ;
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.) : fonctionnement et exécution des décisions (p. 70, 71) ;
- réfugiés politiques : statistiques (p. 70).

Reconduite à la frontière (p. 62, 70, 71).

Refus d'admission à la frontière : zone internationale ou de transit :
- procédure et garanties (p. 61) ;
- représentation des associations humanitaires (p. 61, 70, 71) ;
- statut (p. 61).

Transports : transporteurs aériens : responsabilités et sanctions (p. 62).

Visas : retrait par le préfet (p. 62).

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [21 janvier 1992] :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de M. François Colcombet (définit les compétences des associations humanitaires dans la zone de transit) (p. 72).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 janvier 1992] :

Décentralisation : loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions : parachèvement (p. 206).

Elus locaux :
- activité professionnelle : garanties, absences, crédit d'heures et interruption (p. 206) ;
- hommage (p. 214) ;
- indemnités de fonction : montant, cumul et fiscalisation (p. 207, 214) ;
- projet de loi : financement : participation de l'Etat (p. 208, 214) ;
- retraites : couverture et cotisations (p. 206, 207, 214) ;
- statut de l'élu : commission et rapports Debarge (p. 213).

Voyages d'étude : encadrement (p. 206).

Discussion des articles [23 janvier 1992] :

Article 1er *(garanties accordées aux membres des conseils municipaux dans l'exercice de leur mandat et dans leur activité professionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Jacques Brunhes (introduit les réunions statutaires des associations d'élus dans le champ d'application des autorisations d'absence obligatoirement accordées par l'employeur) (p. 215) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (supprime les dispositions applicables aux fonctionnaires) (p. 216) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Jacques Brunhes (interdit les poursuites contre les élus pour les responsabilités qu'ils assument dans la défense des intérêts de la population) (p. 218) ;
- *soutient* l'amendement n° 122 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 218) : rejeté (p. 219) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 16 de la commission (rédactionnel) (p. 219).

Article 6 *(garanties accordées aux membres des conseils généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 100 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 221) : rejeté (p. 222).

Article 10 *(droit des élus municipaux à la formation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 224).

Article 17 *(indemnités des maires) :*

- *soutient* l'amendement n° 101 du Gouvernement (supprime les dispositions relatives à l'écrêtement prioritaire des indemnités de fonction versées par la commune en cas de dépassement du plafond) (p. 233) : vote réservé jusqu'à la discussion de l'article 37 (p. 234) ; rejeté (p. 250) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Jacques Brunhes (institue une taxe sur les indemnités des élus locaux dont le taux est aligné sur celui de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu à laquelle est soumis l'élu) (p. 235) ;
- *soutient* l'amendement n° 102 du Gouvernement (établit les critères selon lesquels la fraction des indemnités de fonction représentative de frais d'emploi est fixée par décret en Conseil d'Etat) (p. 236) : vote réservé jusqu'à la discussion de l'article 37 (p. 237) ; rejeté (p. 251).

Article 18 *(majorations d'indemnités) :*

- *soutient* l'amendement n° 103 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 237).

Article 18 *bis* *(barème des indemnités) :*

- *favorable* à l'amendement n° 46 de la commission (modifie le barème des indemnités maximales votées par les conseils municipaux des villes de plus de 10 000 habitants) (p. 238).

Article 18 *ter* *(montant minimum des indemnités versées aux maires) :*

- *soutient* l'amendement n° 104 du Gouvernement (de suppression) (p. 238) : adopté (p. 239).

Article 19 *(indemnités des adjoints et des conseillers municipaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 105 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : rejeté (p. 239) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 82 de M. Jean-Jacques Hyest (autorise le maintien du régime indemnitaire en vigueur jusqu'à la fin du mandat en cours avec application immédiate des dispositions relatives à la fiscalisation) (p. 239) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Jean-François Delahais (autorise le versement d'une indemnité aux conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions dans l'ensemble des communes) (p. 239).

Article 24 *(indemnités votées par les conseils généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 108 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé jusqu'après la discussion de l'article 37 (p. 241) ; rejeté (p. 251) ;
- *soutient* l'amendement n° 109 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé jusqu'après la discussion de l'article 37 (p. 242) ; rejeté (p. 251).

Article 28 *(retraite des élus municipaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 111 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : rejeté (p. 244) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 97 de la commission (précise qu'un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions dans lesquelles les élus peuvent racheter les cotisations afférentes aux mandats effectués) (p. 244).

Avant l'article 31 *ter* :

- *soutient* l'amendement n° 112 du Gouvernement (supprime l'intitulé du titre consacré aux indemnités des membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger) (p. 245) : adopté (p. 246).

Article 31 *ter* *(indemnités forfaitaires, indemnité de vacation et prise en charge des frais des membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger) :*

- *soutient* l'amendement n° 113 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 246).

Article 31 *quater* *(temps d'absence nécessaire à l'exercice des fonctions) :*

- *soutient* l'amendement n° 114 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 246).

Article 31 *quinquies* *(décrets en Conseil d'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 115 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 246).

Article 33 ter *(affiliation des élus locaux au régime général de la sécurité sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 116 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 247).

Article 35 *(dotation particulière de démocratie locale) :*

- *soutient* l'amendement n° 120 du Gouvernement (établit le régime juridique de la dotation particulière de démocratie locale aux petites communes rurales dont les modalités de répartition sont renvoyées à un décret en Conseil d'Etat) : rejeté (p. 248) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 75 de la commission (supprime la division de la dotation en deux parts et renvoie les modalités de la répartition à un décret en Conseil d'Etat) (p. 248) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 76 de la commission (fixe à 350 millions de francs le montant global de la dotation particulière) (p. 249).

Article 37 *(assurance accident des élus locaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 121 du Gouvernement (autorise les collectivités publiques à verser directement les montants des prestations afférentes aux accidents des élus locaux survenus dans l'exercice de leurs fonctions) (p. 249) : adopté (p. 250).

Titre :

- *soutient* l'amendement n° 123 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 250) ;
- *ses observations* (p. 250).

Demande de seconde délibération sur les articles 1, 6, 17, 19, 24, 28 et 35 (p. 251).

Article 17 *(indemnités des maires) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (rétablit l'article 17 du projet relatif au plafonnement des indemnités des élus municipaux) (p. 253) : adopté (p. 254).

Article 19 *(indemnités des adjoints et des conseillers municipaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (supprime les dispositions relatives au taux maximal dérogatoire de 50 p. 100 dans les communes d'au moins 100 000 habitants) : rejeté (p. 254) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (établit un dispositif de plafonnement des indemnités complémentaires perçues par les conseillers municipaux auxquels le maire délégue une partie de ses fonctions) : rejeté (p. 254).

Article 24 *(indemnités votées par les conseils généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 du Gouvernement (établit le régime juridique des indemnités de fonction des conseillers généraux) : adopté (p. 255).

Après l'article 27 :

- *soutient* l'amendement n° 5 rectifié du Gouvernement (établit le régime juridique de l'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux) (p. 255) : adopté aprés modifications (p. 256) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 10 de M. Gérard Gouzes (exonére de la fiscalisation les indemnités perçues par les élus des communes de moins de 1000 habitants) à l'amendement n° 5 rectifié du Gouvernement (p. 256).

Article 28 *(retraite des élus municipaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 du Gouvernement (supprime les dispositions relatives au rachat des cotisations afférentes aux mandats effectués avant la publication de la loi) : adopté (p. 257).

Article 35 *(dotation particulière de démocratie locale) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 du Gouvernement (établit le régime juridique de la dotation particulière en faveur des petites communes rurales et supprime toute estimation chiffrée de cette dotation) : adopté (p. 257).

Son intervention à l'issue des explications de vote (p. 258).

MARCHE (Jean-Pierre)

Député des Deux-Sèvres

(2e circonscription)

Non inscrit

puis socialiste

Devenu député le 3 mai 1992, en remplacement de Mme Ségolène Royal, nommée membre du Gouvernement [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 12 mai 1992] (p. 6474).

Rapporteur du projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation (n° 3076) [1er décembre 1992].

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane (n° 3076) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17552).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17635).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi (n° 3076) relatif aux **produits soumis à certaines restrictions de circulation (n° 3110)** [8 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux **produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane (n° 3223)** [22 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation (n° 3076).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Communautés européennes :
- Acte unique : conséquences (p. 7112) ;
- traité de Rome : conséquences (p. 7113).

Douanes : union douanière (p. 7113).

Drogue : stupéfiants ou psychotropes : présentation en douane (p. 7113).

Energie : énergie nucléaire : radio-éléments artificiels : importation et exportation (p. 7113).

Environnement : déchets : exportation et importation : contrôle (p. 7113).

Faune et flore : parasites végétaux : organismes nuisibles (p. 7113).

Patrimoine : trésor national : notion : protection (p. 7113).

Ventes d'armes : contrôle douanier (p. 7113).

Vie, médecine et biologie : sang et dérivés : présentation en douane (p. 7113).

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Article 2 *(produits et technologies à double usage) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (de précision) : adopté (p. 7119) ;
- *favorable* à l'amendement n° 34 du Gouvernement (de coordination) (p. 7119).

Article 3 *(armes personnelles, armes et munitions non considérées comme matériels de guerre et poudres et explosifs à usage civil) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rédactionnel) : rejeté (p. 7120).

Article 5 *(certificat d'exportation des biens culturels) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (de simplification) : adopté (p. 7120) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 25 de M. Claude-Gérard Marcus (stipule que les seuils de valeur du bien à partir desquels un certificat est exigé seront fixés par décret en Conseil d'Etat) (p. 7120).

Article 7 *(délivrance du certificat) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7121) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (précise que la décision de délivrance du certificat doit être motivée de manière expresse et circonstanciée en fait et en droit) : adopté (p. 7121).

Article 10 *(exportation temporaire des trésors nationaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (de simplification) : adopté (p. 7122).

Article 11 *(extension du dispositif aux exportations vers le monde entier) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7122).

Article 15 *(nouvelles sanctions pénales) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7122).

Article 20 *(mesures de protection prévues par l'article 115 du traité de Rome) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de M. Fabien Thiémé (astreint à présentation au service des douanes les marchandises des secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications) (p. 7123) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 36 de M. Fabien Thiémé (précise que les documents commerciaux qui accompagnent les marchandises doivent comporter les informations nécessaires à la détermination de leur statut) (p. 7123).

Article 21 *(prohibitions) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (fait référence au sang et aux produits labiles en lieu et place de sang et produits « dérivés » labiles) : adopté (p. 7124).

Article 24 *(importation et exportation sans déclaration de marchandises prohibées) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7124).

Article 25 *(pouvoirs des agents des douanes vis-à-vis des marchandises prohibées par le 4° de l'article 38 du code des douanes) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (de précision) : adopté (p. 7124).

Article 26 *(droit de consignation) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (insère le droit de consignation dans une section nouvelle du code des douanes, distincte de la section relative à la saisie) : adopté (p. 7125).

Article 27 *(déclaration unique douanière) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7125) ;
- *soutient* l'amendement n° 15 rectifié de la commission (définit mieux le pouvoir de convocation du redevable par l'administration et garantit mieux ses droits) : adopté (p. 7125) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (dissocie la sanction instituée par l'article de celle prévue par l'article 109 de la loi n° 92-677 du 17 juillet 1992 portant mise en œuvre de la directive complétant le système commun de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant les directives relatives au régime général, à la détention, à la circulation et au contrôle des produits soumis à accise) : adopté (p. 7125).

Article 29 *(définition des organismes nuisibles) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7126).

Article 31 *(modification de l'intitulé du chapitre III du titre X du livre II du code rural) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7126).

Article 32 *(modalités du contrôle sanitaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7126) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7126).

Article 33 *(passeport phytosanitaire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 30 du Gouvernement (renvoie à un décret la définition des conditions de délivrance du futur passeport phytosanitaire) (p. 7127) ;
- *soutient* les amendements n°s 21 et 22 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 7127).

Article 34 *(personnes chargées du contrôle sanitaire et étendue de leurs pouvoirs) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7127).

Article 35 *(constat des infractions) :*

- *favorable* à l'amendement n° 31 rectifié du Gouvernement (autorise les agents des douanes à contrôler tant les produits originaires de la Communauté européenne que ceux originaires du territoire français ainsi qu'à consigner les végétaux ou produits végétaux aux fins d'examen parasitologique ; ouvre les mêmes droits aux agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) (p. 7128) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 35 de la commission (de coordination) à l'amendement n° 31 rectifié du Gouvernement (p. 7127) : adopté (p. 7128).

Après l'article 35 :

- *favorable* à l'amendement n° 26 du Gouvernement (introduit un titre VII portant « complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douanes ») (p. 7128) ;
- *favorable* à l'amendement n° 27 du Gouvernement (prévoit par un article 67 *ter* inséré dans le code des douanes que, sur demande d'un officier de police judiciaire, les agents des douanes procèdent à la retenue provisoire des personnes qu'ils sont amenés à contrôler lorsque celles-ci font l'objet d'un signalement conformément à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985) (p. 7128) ;
- *favorable* à l'amendement n° 28 du Gouvernement (prévoit que, sur demande d'un fonctionnaire des douanes, les officiers de police judiciaire procèdent à la rétention provisoire des personnes qu'ils sont amenés à contrôler lorsque celles-ci font l'objet d'un signalement par application de la convention entre les Etats de la Communauté sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes) (p. 7129) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 33 de M. Fabien Thiémé (prévoit le dépôt par le Gouvernement avant le 1er janvier 1994 d'un rapport d'information sur les conditions d'application de la présente loi) (p. 7129).

Titre :

- *favorable* à l'amendement n° 29 du Gouvernement (donne au projet le titre de « projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douanes ») (p. 7129).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [22 décembre 1992] :

Douanes : services ; complémentarité avec les services de police et de gendarmerie (p. 7794).

Patrimoine : biens culturels : estimation, valeur, conditions d'exportations temporaires (p. 7794).

Vie, médecine et biologie : sang et dérivés : présentation en douane (p. 7794).

MARCUS (Claude-Gérard)

Député de Paris

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (défense) [25 juin 1992].

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane (n° 3076) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17552).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome XII : **défense (n° 2947)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères [9 novembre 1992] :

Affaires étrangères :
- armes nucléaires : prolifération (p. 5045) ;
- contexte géopolitique : évolution (p. 5045).

Armée de terre : personnels militaires : rémunérations : revalorisation (p. 5045).

Armements nucléaires d'ultime avertissement : missile Hadès (p. 5046).

Armements nucléaires stratégiques :
- essais nucléaires : suspension (p. 5046) ;
- missile S45 : annulation du programme (p. 5046).

Chine : essais nucléaires (p. 5046).

Désarmement (p. 5045).

Etats-Unis :
- essais nucléaires (p. 5046) ;
- présence en Europe : réduction (p. 5045).

Europe :
- Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) (p. 5045) ;
- corps d'armée franco-allemand (p. 5045) ;
- Europe de l'Est : instabilité (p. 5045) ;
- Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : pilier de la défense européenne (p. 5045).

Grande-Bretagne : essais nucléaires (p. 5046).

Ministère de la défense : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5045).

Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (O.T.A.N.) :
- Conseil de coopération nord-atlantique (Cocona) (p. 5045) ;
- force de réaction rapide (F.R.R.) (p. 5045) ;
- zone de compétence : extension (p. 5045).

Yougoslavie : guerre civile (p. 5045).

- Projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation (n° 3076).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Patrimoine :
- biens culturels : estimation ; valeur ; conditions d'exportations temporaires (p. 7117) ;
- trésor national : notion : protection (p. 7116, 7117).

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Article 5 *(certificat d'exportation des biens culturels) :*

- *son* amendement n° 25 (stipule que les seuils de valeur du bien à partir desquels un certificat est exigé seront fixés par décret en Conseil d'Etat) : rejeté (p. 7120).

Article 15 *(nouvelles sanctions pénales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de la commission (rédactionnel) (p. 7122).

Explications de vote :

Patrimoine : biens culturels : exportations et importations (p. 7130).

Abstention des groupes R.P.R. et U.D.F. (p. 7130).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [22 décembre 1992] :

Patrimoine : biens culturels : estimation, valeur, conditions d'exportations temporaires (p. 7794).

Vote des groupes :

Abstention du groupe R.P.R. (p. 7797).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [18 décembre 1992] :

Article 4 *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne l'entretien avec un avocat à partir de la vingtième heure de garde à vue) (p. 7523) ; rectifié (dispose que l'entretien avec l'avocat peut avoir lieu dès le début de la garde à vue) (p. 7526, 7527).

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [22 décembre 1992] :

Professions paramédicales : infirmiers (p. 7780).

Santé publique : système de santé français : principes (p. 7780).

Explications de vote :

Professions paramédicales : infirmiers (p. 7785).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 7785).

MAS (Roger)

Député des Ardennes

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17284).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17284).

MASDEU-ARUS (Jacques)

Député des Yvelines

(12e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Chômage et logement :** chômage : progression ; crise de la construction de logements ; abus liés aux contrats emploi-solidarité ; aides de l'Etat pour le logement social ; situation des chômeurs de longue durée [12 novembre 1992] (p. 5196, 5197).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Communes :

- Poissy (p. 2128) ;
- réseau de soutien aux allocataires du R.M.I. (p. 2128).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2128).

Jeunes : R.M.I. : attribution aux jeunes (p. 2128).

Professions sociales : travailleurs sociaux (p. 2128).

Revenu minimum d'insertion : insertion :

- actions d'insertion professionnelle (p. 2128) ;
- actions d'insertion sociale (p. 2128).

Discussion des articles [9 et 10 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 128 (définit le non-respect de son contrat d'insertion par l'allocataire du R.M.I.) : discussion et vote réservés (p. 2135) soutenu par Mme Roselyne Bachelot : rejeté (p. 2200).

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 42-2 de la loi du 1er décembre 1988 (composition et organisation des C.L.I.) :

- *son* amendement n° 129 (accorde voix délibérative au maire de la commune où réside le bénéficiaire d'un contrat d'insertion lors de la réunion du bureau de la commission locale d'insertion approuvant ce contrat) : devenu sans objet (p. 2179).

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre III* bis *de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 43-4 de la loi du 1er décembre 1988 (financement du fonds départemental) :

- *son* amendement n° 130 soutenu par Mme Roselyne Bachelot (prévoit une information des maires des communes participant aux fonds locaux d'aide aux jeunes sur l'état d'avancement de l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes) : rejeté (p. 2194).

MASSAT (René)

Député de l'Ariège

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz [*J.O.* du 8 octobre 1992] (p. 14012).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598) [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15081).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Réforme de la politique agricole commune et assises du monde rural :** compromis de Bruxelles : application en France ; mesures d'accompagnement ; concertation avec les organisations agricoles ; pratiques culturales économes pour les sols ; reboisement ; préretraites ; réforme de la taxation du foncier non bâti ; transmission des exploitations ; biocarburants : détaxation ; assises du monde rural ; débat au Parlement [10 juin 1992] (p. 2155).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).**

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Aménagement du territoire :

- aménagement rural et zones rurales (p. 2783, 2784) ;
- zones rurales fragiles et de montagne (p. 2783).

Céréales et oléagineux : prix : baisse (p. 2784).

Communautés européennes : politique agricole commune : réforme (« projet MacSharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2783).

Elevage :

- extensification (p. 2783) ;
- prime à la vache allaitante (p. 2783).

Impôts locaux : taxe sur le foncier bâti : exonération des ouvrages destinés à l'irrigation (p. 2784).

Lait et produits laitiers : quotas laitiers (p. 2783).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4864, 4865).

Départements : Ariège (p. 4864).

Lait et produits laitiers :
- fromages ; entreprises de transformation (p. 4864) ;
- quotas : réforme (p. 4864, 4865).

MASSE (Marius)

Député des Bouches-du-Rhône

(8e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

MASSON (Jean-Louis)

Député de la Moselle

(3e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission nationale d'urbanisme commercial [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8388).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code des communes relatives au **service des pompes funèbres (n° 2641)** [29 avril 1992].

Proposition de loi relative à l'**immunité parlementaire (n° 2650)** [29 avril 1992].

Proposition de loi tendant à **aménager plusieurs dispositions du code électoral (n° 2653)** [29 avril 1992].

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête** sur le développement des **carburants d'origine agricole** (éthanol et diester) **(n° 2679)** [5 mai 1992].

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête** sur la **mise en œuvre du schéma directeur national des trains à grande vitesse** adopté par le Comité interministériel du 14 mai 1991 et sur le **respect des priorités données aux études de lancement du T.G.V.-Méditerranée et du T.G.V.-Est (n° 2763)** [9 juin 1992].

Proposition de loi organique tendant à modifier l'article L.O. 151 du code électoral relatif à la **limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires (n° 2798)** [17 juin 1992].

Proposition de loi tendant à **renforcer la loi limitant les cumuls de mandats électifs** et à **moraliser les conditions de démission (n° 2655)** [30 juin 1992].

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête sur la défense de la langue française (n° 2916)** [13 août 1992].

Proposition de résolution tendant à la **création d'une commission d'enquête sur les perspectives du logement locatif social (n° 3040)** [17 novembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **T.G.V.-Est :** S.N.C.F. : attitude attentiste ; S.N.C.F. : pouvoir de décision ; T.G.V. franco-allemand : rentabilité incertaine ; T.G.V.-Rhin-Rhône : priorité de réalisation [13 mai 1992] (p. 1172, 1173).

orales sans débat :

- **n° 556,** posée le 28 avril 1992 : **S.N.C.F. (T.G.V.)** (p. 757) : T.G.V.-Est : construction ; T.G.V.-Rhin-Rhône : réalisation préalable ; non appelée.
- **n° 557,** posée le 5 mai 1992 : **élections et référendums (cumul des mandats)** (p. 883) : scrutin de liste pour les régionales ; limitation des mandats ; conséquences ; abandon du dernier mandat obtenu : perspectives ; non appelée.
- **n° 568,** posée le 15 mai 1992 : **S.N.C.F. (T.G.V.)** (p. 1321) : T.G.V.-Est : construction : retards ; T.G.V.-Rhin-Rhône : liaison prioritaire ; non appelée.
- **n° 579,** posée le 1er juin 1992 : **cours d'eau, étangs et lacs (pollution et nuisances : Lorraine)** (p. 1764) : Moselle : pollution par les chlorures ; rejets supérieurs aux normes communautaires ; non appelée.
- **n° 634,** posée le 22 octobre 1992 : **cours d'eau, étangs et bois (pollution et nuisances : Lorraine)** (p. 4194) ; non appelée.
- **n° 635,** posée le 12 novembre 1992 : **armée (armée de terre : Moselle)** : armée de terre : réorganisation ; états-majors interarmées (E.M.I.A.) : vocation ; siège de l'E.M.I.A. Europe : maintien à Metz ; transfert à Créteil : perspectives ; école d'infirmières militaires et école de médecins militaires : implantation à Metz : perspectives (p. 5191) ; non appelée.

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [23 janvier 1992] :

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 80 (impose au Gouvernement la fixation par décret des conditions d'avancement des fonctionnaires en position de détachement pour occuper une fonction élective) : non soutenu (p. 219).

Article 17 *(indemnités des maires) :*

- *son* amendement n° 81 (autorise la délégation de l'écrêtement) : non soutenu (p. 234).

Rappel au règlement : rappelle que les questions écrites doivent obtenir une réponse dans un délai de deux mois et regrette que le Gouvernement ne respecte pas ce principe [28 avril 1992] (p. 717).

- Projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [28 avril 1992] :

Son exception d'irrecevabilité (p. 726) : rejetée (p. 729).

Principaux thèmes développés :

Constitution : principe d'égalité entre les sexes (p. 726).

Enfants : autorité parentale (p. 726).

Etat civil :
- double nom ou « nom d'usage » : réglementation (p. 726) ;
- nom : transmission, changement et francisation (p. 726, 727, 728).

Discussion des articles [28 avril 1992] ; [15 mai 1992] :

Article 1er *(art. 57 à 57-3 du code civil : libre choix des prénoms de l'enfant par les parents ; contrôle* a posteriori *du juge) :*

- *ses observations* (p. 749) ;

Etat civil : nom et prénom : choix (p. 749) ;

- *son* amendement n° 68 (propose que toute naissance soit mentionnée en marge de l'acte de naissance des parents) (p. 750) : réservé jusqu'à la discussion de l'amendement n° 50 après l'article 6 (p. 751).

Article 2 *(art. 60 à 61-6 du code civil : changements de prénoms et de nom) :*

- *ses observations* (p. 751).

Article 61 du code civil :

- *son* amendement n° 44 (propose que la reprise d'un nom menacé d'extinction ne puisse être demandée que par un ascendant ou un collatéral au quatrième degré du dernier porteur de ce nom) (p. 752) : rejeté (p. 753).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 45 (précise, à l'article 1er de la loi du 6 fructidor an II, que le nom mentionné dans l'acte de naissance est soit celui du père, soit celui de la mère si l'acte de mariage des parents prévoit que tous les enfants du couple porteront le nom de la mère) (p. 754) : rejeté (p. 755) ;

- *son* amendement n° 46 (précise, à l'article 43 de la loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985, que le nom d'usage ne peut être utilisé qu'accolé à la suite du nom de famille) : rejeté (p. 755).

Article 3 *(art. 62 à 62-2 du code civil : acte de reconnaissance d'un enfant naturel) :*

- *ses observations* (p. 755).

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 68 précédemment réservé (art. 57-4 du code civil : propose que toute naissance soit mentionnée en marge de l'acte de naissance des parents) (p. 1284) : rejeté (p. 1285) ;

- *son* amendement n° 58, deuxième rectification : réservé jusqu'après l'article 23 (p. 1285) ;

- *son* sous-amendement n° 69 soutenu par Mme Nicole Catala (maintient l'article 203 du code civil qui limite l'obligation alimentaire aux familles issues du mariage) à l'amendement n° 6 de la commission (art. 133 du code civil : étend aux familles naturelles pour lesquelles la filiation est établie le principe de l'obligation alimentaire ; supprime en conséquence l'article 203 du code civil) : rejeté (p. 1285) ;

- *son* amendement n° 70 (étend le dispositif de l'article 203 du code civil relatif à l'obligation alimentaire, aux parents d'un enfant naturel reconnu) : rejeté (p. 1285).

Après l'article 23 :

- *son* sous-amendement n° 71 (précise que l'amendement concerne les enfants légitimes et les enfants naturels) à l'amendement n° 13 de la commission (art. 287 du code civil : affirme le principe du maintien de l'exercice en commun de l'autorité parentale après un divorce et réserve l'exercice séparé aux seuls cas où l'intérêt de l'enfant le commande) : non soutenu (p. 1291) ;

- *son* sous-amendement n° 72 (supprime la mention relative à l'âge de l'enfant) à l'amendement n° 15 de la commission (art. 372 du code civil : dispose que l'autorité parentale est exercée en commun dans les familles naturelles lorsque la filiation est établie par reconnaissance avant que l'enfant ait atteint l'âge de six mois ou par possession d'état) : non soutenu (p. 1292) ;

- *son* sous-amendement n° 73 (de coordination) à l'amendement n° 15 de la commission : non soutenu (p. 1292) ;

- *son* sous-amendement n° 74 (supprime la possibilité d'exercice en commun en cas de possession d'état) à l'amendement n° 15 de la commission : non soutenu (p. 1292) ;

- *son* amendement n° 58 deuxième rectification précédemment réservé (précise que, lorsqu'un enfant naturel a été reconnu par ses deux parents, ceux-ci exercent conjointement l'autorité parentale ; prévoit que les conflits d'autorité sont résolus par le juge en fonction de l'intérêt de l'enfant) : non soutenu (p. 1294) ;

- *son* sous-amendement n° 75 (de conséquence) à l'amendement n° 22 de la commission (établit un système transitoire pour l'application de la présente loi en matière d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants naturels) : non soutenu (p. 1295) ;

- *son* sous-amendement n° 76 (supprime la disposition qui conserve leur plein effet aux décisions de justice ayant statué en matière d'exercice de l'autorité parentale) à l'amendement n° 22 de la commission : non soutenu (p. 1295).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* sous-amendement n° 82 soutenu par M. Xavier Deniau (dispose que le français est également la langue des collectivités territoriales qui composent la République) à l'amendement n° 9 de la commission des affaires étrangères (art. 2 de la Constitution : précise que le français est la langue de la République) (p. 1018) : retiré (p. 1022).

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne) :*

- *défavorable* (p. 1073) ;

Communautés européennes :

- citoyenneté européenne : droit de vote aux élections locales et aux élections au Parlement européen (p. 1073) ;
- droit communautaire : primauté sur le droit interne et principe de subsidiarité (p. 1073).

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *son* amendement n° 84 (de suppression) (p. 1098) : rejeté au scrutin public (p. 1104) ;

- *son* amendement n° 83 (dispose que seuls les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne résidant en France depuis au moins quinze ans sont électeurs et éligibles aux élections municipales) : non soutenu (p. 1106).

Rappel au règlement : condamne la participation d'agents de l'administration à la Journée de l'Europe [26 mai 1992] (p. 1662).

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

sa question préalable : rejetée au scrutin public (p. 1782).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes : Allemagne (p. 1779).

Cours d'eau, étangs et lacs :

- Moselle (p. 1780) ;
- rejets dans les rivières (p. 1780).

Déchets :

- déchets médicaux et hospitaliers (p. 1780) ;
- transports transfrontaliers de déchets (p. 1779, 1780).

Départements : Moselle (p. 1779).

Impôts et taxes : taxe sur la mise en décharge (p. 1779, 1780).

Mines et carrières : code minier (p. 1781).

Stockage souterrain de déchets ultimes : réversibilité (p. 1779, 1780, 1781).

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Article 1er *(modification de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets) :*

- *son* amendement n° 1 corrigé soutenu par M. Jean-Marie Demange (ajoute aux objectifs de la loi la réglementation et la réduction des importations et des échanges transfrontaliers de déchets) : rejeté (p. 1819) ;

- *son* amendement n° 2 soutenu par M. Jean-Marie Demange (interdit le stockage de tout déchet étranger qui ne soit pas un déchet ultime) (p. 1819) : rejeté (p. 1820) ;

- *son* amendement n° 3 soutenu par M. Jean-Marie Demange (interdit le stockage de tout déchet étranger qui ne soit pas un déchet ultime) (p. 1819) : rejeté (p. 1820) ;

- *son* amendement n° 4 soutenu par M. Jean-Marie Demange (interdit la mise en décharge de tout déchet d'origine étrangère) (p. 1819) : rejeté (p. 1820) ;

- *son* amendement n° 5 soutenu par M. Jean-Marie Demange (rend obligatoire l'incinération de tout déchet provenant d'hôpitaux ou de centres de soins médicaux) : rejeté (p. 1820) ;

- *son* sous-amendement n° 180 soutenu par M. Jean-Marie Demange (supprime le mot « éventuelle ») à l'amendement n° 81 de M. François-Michel Gonnot (rend facultative la mention des conditions de réversibilité éventuelle) : rejeté (p. 1825) ;

- *son* amendement n° 178 soutenu par M. Jean-Marie Demange (prévoit que dans le cas du stockage de déchets dans les couches géologiques profondes, l'étude d'impact précise obligatoirement les conditions de réversibilité) : rejeté (p. 1825).

Article 5 *(modification de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement) :*

- *son* amendement n° 8 soutenu par M. Jean-Marie Demange (dispose que, pour les stockages souterrains de déchets, une convention entre l'A.D.E.M.E. et l'exploitant détermine les conditions générales dans lesquelles l'exploitation est engagée puis poursuivie ; précise que la réversibilité totale du stockage doit être prévue) (p. 1842) : rejeté (p. 1843) ;

- *son* sous-amendement n° 181 soutenu par M. Jean-Marie Demange (précise que la convention doit garantir la réversibilité totale du stockage) à l'amendement n° 44 de la commission (dispose que pour les stockages souterrains de déchets ultimes, une convention entre l'A.D.E.M.E. et l'exploitant détermine les conditions générales d'exploitation) : rejeté (p. 1843) ;

- *son* amendement n° 6 soutenu par M. Jean-Marie Demange (dispose que le renouvellement pour une durée illimitée doit prévoir les conditions de réversibilité totale du stockage) : rejeté (p. 1844) ;

- *son* amendement n° 7 soutenu par M. Jean-Marie Demange (dispose que tout stockage souterrain de produits ou de déchets qui ne sont pas inertes du point de vue chimique doit être effectué de manière réversible) : rejeté (p. 1844).

Article 6 *(stockages souterrains de déchets) :*

- *son* amendement n° 9 soutenu par M. Jean-Marie Demange (de suppression) : rejeté (p. 1846).

Article 11-1 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 10 soutenu par M. Jean-Marie Demange (supprime l'article 11-1 relatif aux travaux de recherches de formations ou de cavités géologiques susceptibles d'être utilisées pour le stockage souterrain de déchets) : rejeté (p. 1846).

Article 11-4 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 11 soutenu par M. Jean-Marie Demange, (dispose que les articles 71 à 76 du code minier sont applicables à l'exploitation des stockages souterrains de déchets mais non les travaux de recherche de formations ou de cavités susceptibles d'être utilisées pour le stockage) : rejeté (p. 1847).

Article 7 *(introduction de dispositions financières dans la loi du 15 juillet 1975) :*

Article 22-2 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 12 soutenu par M. Jean-Marie Demange (dispose que les taux et montants de la taxe seront majorés de 50 p. 100 à compter du 1er janvier 1996 dans le cas d'ordures ménagères n'ayant été l'objet ni d'un tri sélectif, ni d'une incinération, ni d'une autre forme de traitement préalable) : rejeté (p. 1850).

Après l'article 22-2 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 182 soutenu par M. Jean-Marie Demange (dispose que la taxe est également perçue, à raison de 20 F par tonne d'extrait sec, sur tous les rejets de déchets d'origine industrielle dans les cours d'eau) : rejeté (p. 1850).

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Première lecture :

Discussion des articles [5 juin 1992] :

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *son* amendement n° 18 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (supprime toute référence aux collèges d'électeurs) (p. 2040) : vote réservé (p. 2041) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).

Première lecture :

Discussion des articles [17 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 34 (précise que l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation fixés par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et prévoit que ces objectifs peuvent être atteints par la préparation des titres homologués et par les diplômes de l'éducation nationale) (p. 2490) : rejeté (p. 2491).

Article 5 *(procédure d'agrément : article L. 117-5 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 35 : devenu sans objet (p. 2513) ;

- *son* amendement n° 36 (prévoit que la décision de retrait d'agrément doit intervenir dans le délai de deux mois après la mise en demeure de l'employeur méconnaissant les obligations mises à sa charge) : rejeté (p. 2513).

Article 8 *(imputation des dépenses de formation des personnes responsables de la formation des apprentis : article L. 118-1-1 nouveau du code du travail) :*

- *ses observations* (p. 2519) ;

Départements : départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle : droit local (p. 2519).

- Proposition de loi tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et à créer la commission départementale d'agrément des carrières (n° 1390).

Première lecture :

Discussion des articles [29 juin 1992] :

Article 1er *(assujettissement des carrières à la législation sur les installations classées) :*

- *son* amendement n° 4 (précise que ce sont les « installations de traitement des matériaux de carrière » qui sont soumises aux dispositions de la loi relative aux installations classées) : non soutenu (p. 2958).

Article 8 *(abrogation) :*

- *son* amendement n° 5 (dispose que toute ouverture de carrières est subordonnée à l'autorisation du préfet accordée après enquête publique et consultation des administrations et des collectivités locales concernées) : non soutenu (p. 2966).

Après l'article 8 :

- *son* amendement n° 6 (précise les possibilités de recours contre les autorisations d'exploitation prises en application de l'article 106 du code minier) : non soutenu (p. 2966).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2916).

Première lecture :

Discussion des articles [15 et 16 octobre 1992] :

Article 8 *(art. L. 52-8 et L. 52-12 du code électoral : interdiction des dons des personnes morales aux candidats) :*

- *son* amendement n° 224 (de suppression) (p. 3740) : rejeté au scrutin public (p. 3741).

Article 9 *(art. 11-4 de la loi du 11 mars 1988 : interdiction des dons des personnes morales aux partis politiques) :*

- *son* amendement n° 225 soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (de suppression) (p. 3761) : retiré (p. 3762).

Article 10 *(application à Mayotte) :*

- *son* amendement n° 226 (de suppression) : non soutenu (p. 3767).

Article 21 *(art. 30 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *son* amendement n° 227 (dispose que la composition de la commission départementale de l'équipement commercial est identique à celle de la commission départementale d'urbanisme commercial qu'elle remplace) : retiré (p. 3858).

Article 22 *(art. 31 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : délibérations des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *son* amendement n° 228 (précise que la commission se prononce par vote à bulletins nominatifs) : retiré (p. 3863).

Avant l'article 24 :

- *son* amendement n° 229 (transfère à la commission nationale d'équipement commercial les pouvoirs actuellement détenus par le ministre du commerce en matière d'urbanisme commercial) : retiré (p. 3865).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Article 25 *(reconduction du prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières) :*

- *son* amendement n° 279 (de suppression) : non soutenu (p. 4274).

Rappel au règlement : s'indigne que le ministre de l'industrie ait interdit au président d'Usinor-Sacilor de recevoir les membres de la mission d'information sur la sidérurgie mise en place par la commission de la production [2 décembre 1992] (p. 6427).

- Projet de loi portant réforme du régime pétrolier (n° 3025).

Première lecture :

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Article 6 *(obligation de pavillon) :*

- *défavorable* (p. 7223) ;

Mer et littoral :

- marine marchande : protection (p. 7223) ;
- pavillon : immatriculation aux Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) (p. 7223).

MASSOT (François)

Député des Alpes-de-Haute-Provence

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (n° 2538) [*J.O.* du 14 janvier 1992] (p. 682).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 17 janvier 1992] (p. 838).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007) [*J.O.* du 17 janvier 1992] (p. 840).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338) [*J.O.* du 18 janvier 1992] (p. 898).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) [*J.O.* du 23 janvier 1992] (p. 1143).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur du projet de loi instituant la fiducie (n° 2583) [9 avril 1992] (p. 435).

Rapporteur du projet de loi instituant la société par actions simplifiée (n° 2584) [9 avril 1992] (p. 435).

Rapporteur de la proposition de résolution de MM. Bernard Pons, Charles Millon, Jacques Barrot et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête en application de l'article 140 du Règlement de l'Assemblée nationale, sur la présence en France de M. Georges Habache, responsable d'un mouvement palestinien (n° 2564) [9 avril 1992] (p. 435).

Rapporteur de sa proposition de loi tendant à modifier l'article 18 de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 2756) [5 juin 1992] (p. 2053).

Rapporteur de la proposition de résolution de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues tendant à créer une commission d'enquête pour faire la clarté sur l'implantation de la mafia en France et la recherche de moyens nouveaux pour la combattre ainsi que sur les facilités que peut apporter à cette pénétration l'abolition des frontières dans le cadre du processus de Maastricht (n° 2752) [22 juin 1992] (p. 2690).

Rapporteur de la proposition de résolution de M. François d'Aubert, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les tentatives de pénétration de la mafia italienne en France (n° 2740) [29 juin 1992] (p. 2986).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux sociétés civiles de placement immobilier, aux sociétés de crédit foncier et aux fonds communs de créances (n° 2815) [7 juillet 1992] (p. 3308).

Rapporteur de la proposition de résolution de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation dans les prisons (n° 2930) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions du droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 2611) [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15081).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), membre de l'Assemblée nationale (n° 3028) [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 25 novembre 1992] (p. 16165).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918) [*J.O.* du 8 décembre 1992] (p. 16776).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (n° 1395) [*J.O.* du 11 décembre 1992] (p. 16928).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3128), adoptée par le Sénat, renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 12 décembre 1992] (p. 17056).

Président de cette commission [*J.O.* du 16 décembre 1992] (p. 17227).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585) [*J.O.* du 15 décembre 1992] (p. 17165).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certains mandats électoraux ou fonctions électives (n° 2368) [*J.O.* du 15 décembre 1992] (p. 7265).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (M. Jean-Michel Boucheron) (Charente) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17351).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

Rapporteur de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (M. Jean-Michel Boucheron) (Charente) [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3194) portant saisine de la commission d'instruction prévue par l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice pour M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

Président de cette commission [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17490).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17634).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil relatif à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531) [*J.O.* du 24 décembre 1992] (p. 17709).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution (n° 2564) de MM. Bernard Pons, Charles Millon, Jacques Barrot et plusieurs de leurs collègues tendant à la création d'une **commission d'enquête**, en application de l'article 140 du Règlement de l'Assemblée nationale, sur la **présence en France de M. Georges Habache, responsable d'un mouvement palestinien (n° 2625)** [23 avril 1992].

Proposition de loi tendant à modifier l'article 18 de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des **procédures civiles d'exécution (n° 2756)** [3 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur sa proposition de loi (n° 2756) tendant à modifier l'article 18 de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant **réforme des procédures civiles d'exécution (n° 2787)** [11 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi modifiée par le Sénat (n° 2839) tendant à modifier la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant **réforme des procédures civiles d'exécution** et l'ordonnance n° 45-2592 du 2 novembre 1945 relative au **statut des huissiers de justice** et comportant diverses dispositions relatives aux **procédures civiles d'exécution (n° 2845)** [29 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution (n° 2740) de M. François d'Aubert tendant à la **création d'une commission d'enquête sur les tentatives de pénétration de la mafia italienne en France** et sur la proposition de résolution (n° 2752) de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues tendant à **créer une commission d'enquête pour faire la clarté sur l'implantation de la Mafia en France et la recherche de moyens nouveaux pour la combattre ainsi que sur les facilités que peut apporter à cette pénétration l'abolition des frontières dans le cadre du processus de Maastricht (n° 2951)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi adopté par le Sénat (n° 2815) relatif aux **sociétés civiles de placement immobilier, aux sociétés de crédit foncier et aux fonds communs de créances (n° 3080)** [26 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution (n° 2930) de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues tendant à la **création d'une commission d'enquête sur la situation dans les prisons (n° 3081)** [26 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de **M. Jean-Michel Boucheron (Charente)**, membre de l'Assemblée nationale (n° 3092) [1er décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la **demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), député** (n° 3210) [20 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).**

Deuxième lecture :

Explications de vote [8 janvier 1992] :

Fonctionnaires et agents publics : détachement judiciaire (p. 43, 44).

Projet de loi : esprit, intérêt et innovations (p. 44).

Vote pour du groupe socialiste (p. 44).

- **Discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 18 de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 2756).**

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [22 juin 1992] :

Loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution : entrée en vigueur (p. 2669).

Mesures conservatoires : contenu (p. 2668).

Professions juridiques et judiciaires : monopole des huissiers de justice et compétences des avocats (p. 2668, 2669).

Sûretés judiciaires : inscription : personnes compétentes (p. 2668, 2669).

Discussion de l'article unique [22 juin 1992] :

Après l'article unique :

- *favorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (de coordination) (p. 2669) ;

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (reporte au 1er janvier 1993 la date d'entrée en vigueur de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution) (p. 2669).

Titre :

- *son* amendement n° 3 (de coordination) : adopté (p. 2669).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Assemblée nationale : texte adopté en première lecture (p. 2944).

Loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution : entrée en vigueur (p. 2944).

Mesures conservatoires : auxiliaires de justice : compétences respectives (p. 2944).

Professions juridiques et judiciaires : huissiers de justice : réforme du statut (p. 2944).

Sénat : modification du texte en première lecture (p. 2944).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [6 et 7 octobre 1992] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 3388).

Ses explications de vote sur la motion de renvoi en commission de : *Barrot (Jacques)* (p. 3428).

Principaux thèmes développés :

Assemblée Nationale :
- commission des lois : examen du projet de loi (p. 3429) ;
- motions de procédure : opportunité (p. 3388, 3389, 3428).

Code de procédure pénale : réforme :
- projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 3394) ;
- tentatives antérieures (p. 3394).

Détention provisoire : décision : collégialité et échevinage (p. 3395).

Garde à vue : durée, conditions, présence de l'avocat (p. 3394).

Inculpation : systéme actuel et réformes proposées (p. 3395).

Nullités (p. 3395).

Procédure inquisitoriale et procédure accusatoire (p. 3395).

Discussion des articles [7 et 8 octobre 1992] :

Avant le titre Ier :

- *ses observations* sur l'amendement n° 324 de M. Michel Pezet (permet aux associations de lutte contre la délinquance routière régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans d'exercer les droits reconnus à la partie civile) (p. 3432).

Article 3 *(art. 63 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'infraction flagrante) :*

Observations sur le rappel au règlement de : *Taubon (Jacques)* (p. 3452).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 61 deuxième rectification de la commission (dispose que les aveux exprimés en garde à vue n'ont de force probante que s'ils sont réitérés devant un magistrat ou corroborés par d'autres éléments de preuve) (p. 3457).

Article 15 *(art. 80-1, 80-2 et 80-3 nouveaux du code de procédure pénale : mise en examen et mise en cause au cours de l'instruction) :*

Article 80-3 nouveau du code de procédure pénale (mise en cause) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 377 de la commission (substitue à la procédure de « mise en cause » une ordonnance de présomption de charges, rendue par le juge d'instruction après un débat contradictoire où il entend le ministère public et l'intéressé assisté de son avocat ; dispose que cette ordonnance est susceptible d'appel par l'intéressé et le ministère public devant la chambre d'accusation et est obligatoire avant tout placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire) (p. 3482).

Article 4 précédemment réservé *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

Article 63-2 du code de procédure pénale (droit de faire prévenir un membre de la famille) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 127 de M. François Asensi (dispose que dès son placement en garde à vue, la personne est assistée d'un avocat de son choix ou à défaut commis d'office) (p. 3509) ;

Garde à vue : assistance d'un avocat : amendement n° 349 du Gouvernement (p. 3509).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 novembre 1992] :

Article 4 *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

- *favorable* à l'amendement n° 10 rectifié de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture, en ce qui concerne l'entretien avec un avocat à partir de la vingtième heure de garde à vue) (p. 6273).

- Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les tentatives de pénétration de la mafia italienne en France (n° 2740) et proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête pour faire la clarté sur l'implantation de la Mafia en France et la recherche de moyens nouveaux pour la combattre ainsi que sur les facilités que peut apporter à cette pénétration l'abolition des frontières dans le cadre du processus de Maastricht (n° 2752).

Rapporteur suppléé par : *Thauvin (Michel)* [23 octobre 1992] (p. 4220).

- Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (n° 3028).

Rapporteur.

Principaux thèmes développés avant la discussion de la proposition de résolution [3 décembre 1992] :

Député : Jean-Michel Boucheron (Charente) :
- poursuites judiciaires (p. 6489) ;
- non-comparution devant la commission *ad hoc* (p. 6489).

Immunité : levée :
- commission *ad hoc* : missions, travaux et conclusions (p. 6489, 6490) ;
- procédure applicable (p. 6489).

- Projet de loi relatif aux sociétés civiles de placement immobilier, aux sociétés de crédit foncier et aux fonds communs de créances (n° 2815).

Rapporteur suppléé par : *Gouzes (Gérard)* [15 décembre 1992] (p. 7188).

- Projet de loi n° 2531 modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales.

Deuxième lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1992] :

Article 4 *quinquies* nouveau *(art. 331 et 332 du code civil : légitimation par mariage des enfants décédés sans descendants) :*

- *favorable* à l'amendement n° 32 du Gouvernement (de suppression) (p. 7361).

Article 15 *bis* supprimé par le Sénat *(art. 340-1 du code civil : action en recherche de paternité en cas de procréation médicalement assistée) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de la commission (affirme le caractère en principe incontestable de la filiation d'un enfant issu d'une procréation médicalement assistée et encadre les possibilités d'action en contestation à ce sujet) (p. 7362).

Article 26 *ter* *(art. 388-1 du code civil : audition du mineur) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 27 rectifié de M. Gérard Gouzes (dispose que, pour toute affaire le concernant, le mineur capable de discernement doit être entendu par le juge, sauf refus motivé de celui-ci, cette audition étant de droit quand l'enfant en fait la demande ; précise que le mineur peut être accompagné d'un avocat ou d'une personne de son choix et que son audition par le juge a lieu hors de la présence de ses parents et des avocats de la cause) (p. 7367) ; modifié par le Gouvernement (supprime l'obligation d'entendre le mineur quand il en fait la demande ; précise que le mineur auditionné n'est pas partie à la procédure) (p. 7368, 7369).

Seconde délibération :

Article 15 *bis* supprimé par le Sénat *(art. 340-1-1 du code civil : action en recherche de paternité en cas de procréation médicalement assistée) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (affirme le caractère en principe incontestable de la filiation d'un enfant issu d'une procréation médicalement assistée et encadre les possibilités d'action en contestation à ce sujet) (p. 7371, 7372).

Vote des groupes :

Vote pour du groupe socialiste (p. 7372).

- Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (n° 3155).

Rapporteur suppléé par : *Dosière (René)* [20 décembre 1992] (p. 7655).

MATHIEU (Gilbert)

Député de la Côte-d'Or

(4e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 9 avril 1992] (p. 5267).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 9 avril 1992] (p. 5267).

MATHUS (Didier)

Député de la Saône-et-Loire

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) [*J.O.* du 23 janvier 1992] (p. 1143).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 23 janvier 1992] (p. 1143).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6338).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8650).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux **conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2554)** [22 janvier 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en nouvelle lecture, sur le projet de loi, modifié par le Sénat (n° 2553) relatif aux **conditions d'exercice des mandats locaux** et des **membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 2557)** [23 janvier 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en vue de la lecture définitive du projet de loi relatif aux **conditions d'exercice des mandats locaux** et des **membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 2562)** [24 janvier 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Rapporteur.

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 janvier 1992] :

Elus locaux :

- indemnités de fonction : montant, cumul et fiscalisation (p. 205) ;
- projet de loi : financement : participation de l'Etat (p. 205) ;
- retraites : couverture et cotisations (p. 204, 205) ;

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 204).

Discussion des articles [23 janvier 1992] :

Article 1er *(garanties accordées aux membres des conseils municipaux dans l'exercice de leur mandat et dans leur activité professionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Jacques Brunhes (introduit les réunions statutaires des associations d'élus dans le champ d'application des autorisations d'absence obligatoirement accordées par l'employeur) (p. 215) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 rectifié de la commission (supprime les dispositions relatives au remplacement des heures de travail non effectuées) : adopté (p. 216) ;

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (supprime les dispositions applicables aux fonctionnaires) : adopté (p. 216) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 216) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 86 de M. Jacques Brunhes (dispose que la compensation financière des absences autorisées est assurée par une caisse nationale de compensation gérée par la Caisse des dépôts et consignations) (p. 216) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 217) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 217) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 217) ;
- *soutient* les amendements n°s 9 et 10 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 217) ;
- *soutient* les amendements n°s 11 et 12 de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 217) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Jacques Brunhes (interdit les poursuites contre les élus pour les responsabilités qu'ils assument dans la défense des intérêts de la population) (p. 218) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 218) ;
- *soutient* les amendements n°s 14 et 15 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 218) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 122 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 218) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 219) ;
- *soutient* les amendements n°s 17, 18, 19 et 20 (de conséquence) : adoptés (p. 219).
- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 219).

Article 6 *(garanties accordées aux membres des conseils généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 221) ;
- *soutient* les amendements n°s 23 et 24 de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 221) ;
- *soutient* les amendements n°s 25, 26 et 27 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 221) ;
- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 222) ;
- *soutient* les amendements n°s 30 et 31 de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 222) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Claude Barate (étend à l'ensemble des membres du bureau du conseil général les dispositions prévues pour les vice-présidents ayant délégation de l'exécutif départemental) (p. 222).

Article 9 *(garanties accordées aux membres des conseils régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 222).

Article 10 *(droit des élus municipaux à la formation) :*

- *soutient* les amendements n°s 33 et 34 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 223) ;
- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (de conséquence) (p. 223) : adopté (p. 224) ;
- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 224).

Article 13 *(droit des élus départementaux à la formation) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 225) ;
- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 225) ;
- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 225).

Article 15 *(droit des élus régionaux à la formation) :*

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 225).

Article 16 *(agréments délivrés aux organismes de formation) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 226).

Article 16 *bis* *(rapport du ministre de l'intérieur) :*

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (de suppression) : adopté (p. 226).

Article 17 *(indemnités des maires) :*

- *ses observations* (p. 227).
- *défavorable* à l'amendement n° 101 du Gouvernement (supprime les dispositions relatives à l'écrêtement prioritaire des indemnités de fonction versées par la commune en cas de dépassement du plafond) (p. 234) ;
- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (fait porter l'écrêtement prioritaire sur les indemnités les plus faibles en cas de dépassement du plafond) : vote réservé jusqu'à la discussion de l'article 37 (p. 234) ; adopté (p. 251) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 98 de M. Jacques Brunhes (institue une taxe sur les indemnités des élus locaux dont le taux est aligné sur celui de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu à laquelle est soumis l'élu) : vote réservé jusqu'à la discussion de l'article 37 (p. 235) ;
- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (établit les critères selon lesquels la fraction des indemnités de fonction représentative de frais d'emploi est fixée par décret en Conseil d'Etat) (p. 235) : vote réservé jusqu'à la discussion de l'article 37 (p. 237) ; adopté (p. 251) ;
- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (établit un prélèvement forfaitaire dont le taux est fixé à 25 p. 100) (p. 237) : vote réservé jusqu'à la discussion de l'article 37 (p. 235) ; adopté (p. 251).

Article 18 *bis* *(barème des indemnités) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (modifie le barème des indemnités maximales votées par les conseils municipaux des villes de plus de 10 000 habitants) : adopté (p. 238) ;
- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (précise que la population prise en compte est la population totale municipale résultant du dernier recensement) : adopté (p. 238).

Article 18 *ter* *(montant minimum des indemnités versées aux maires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 104 du Gouvernement (de suppression) (p. 238).

Article 19 *(indemnités des adjoints et des conseillers municipaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 105 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 239) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 82 de M. Jean-Jacques Hyest (autorise le maintien du régime indemnitaire en vigueur jusqu'à la fin du mandat en cours avec application immédiate des dispositions relatives à la fiscalisation) (p. 239) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 99 de M. Jean-François Delahais (autorise le versement d'une indemnité aux conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions dans l'ensemble des communes) (p. 239).

Article 19 *bis* *(indemnités des présidents d'établissements de coopération intercommunale) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation du montant maximal des indemnités des présidents d'établissements de coopération intercommunale) : adopté (p. 240).

Article 19 *ter* *(indemnité représentative des fonctions d'Etat exercées par les maires) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (de suppression) : adopté (p. 240).

Article 24 *(indemnités votées par les conseils généraux)* :

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (rétablit une indemnité maximale égale à 130 p. 100 de l'indice de référence pour les présidents de conseils généraux) : vote réservé jusqu'après la discussion de l'article 37 (p. 241) ; adopté (p. 251) ;
- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (de coordination) : vote réservé jusqu'après la discussion de l'article 37 (p. 241) ; adopté (p. 251) ;
- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (établit un prélèvement forfaitaire dont le taux est fixé à 25 p. 100) : vote réservé jusqu'après la discussion de l'article 37 (p. 242) ; adopté (p. 251) ;
- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (de conséquence) : vote réservé jusqu'après la discussion de l'article 37 (p. 242) ; adopté (p. 251).

Article 26 *(indemnités allouées par les conseils régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 55 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 242).

Article 27 *(indemnités des conseillers régionaux d'outre-mer) :*

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 242).

Article 28 *(retraite des élus municipaux) :*

- *soutient* les amendements n°s 57, 58, 59 et 60 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 243) ;
- *soutient* les amendements n°s 61, 62, 63, 64 et 65 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 244) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 111 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 244) ;
- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (précise qu'un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions dans lesquelles les élus peuvent racheter les cotisations afférentes aux mandats effectués) : vote réservé jusqu'après la discussion de l'article 37 (p. 244) ; adopté (p. 251).

Article 30 *(retraite des conseillers généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (de précision) : adopté (p. 245) ;
- *soutient* les amendements n°s 68 et 69 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 245).

Article 31 *(régime de retraite des conseillers régionaux) :*

- *soutient* les amendements n°s 70 et 71 de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 245).

Article 32 A *(maintien en vigueur des régimes conventionnels de retraite institués par les communes, les départements et les régions) :*

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (de suppression) : adopté (p. 246).

Article 33 *quater* *(application de la loi aux fonctionnaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (précise que l'application du texte aux fonctionnaires se fait sans préjudice de dispositions plus favorables qui leur seraient applicables) : adopté (p. 247).

Après l'article 33 *quinquies* :

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (applique les dispositions du texte aux agents contractuels de l'Etat et des collectivités locales) : adopté (p. 247).

Article 35 *(dotation particulière de démocratie locale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 120 du Gouvernement (établit le régime juridique de la dotation particulière de démocratie locale aux petites communes rurales dont les modalités de répartition sont renvoyées à un décret en Conseil d'Etat) (p. 248) ;
- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (supprime la division de la dotation en deux parts et renvoie les modalités de la répartition à un décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 248) ;
- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (fixe à 350 millions de francs le montant global de la dotation particulière) (p. 248) : vote réservé jusqu'à la discussion de l'article 37 (p. 249) ; adopté (p. 251) ;
- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (précise que le montant de la dotation évolue comme celui de la dotation globale de fonctionnement) (p. 248) : vote réservé jusqu'à la discussion de l'article 37 (p. 249) ; adopté (p. 251).

Article 35 *bis* *(rapport du Gouvernement) :*

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (de suppression) : adopté (p. 249).

Article 36 *(régime fiscal de l'indemnité parlementaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 249).

Seconde délibération sur les articles 1, 6, 17, 19, 24, 28 et 35 :

Article 17 *(indemnités des maires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 du Gouvernement (rétablit l'article 17 du projet relatif au plafonnement des indemnités des élus municipaux) (p. 253).

Article 19 *(indemnités des adjoints et des conseillers municipaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 9 du Gouvernement (supprime les dispositions relatives au taux maximal dérogatoire de 50 p. 100 dans les communes d'au moins 100 000 habitants) (p. 254) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 du Gouvernement (établit un dispositif de plafonnement des indemnités complémentaires perçues par les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions (p. 254).

Après l'article 27 :

- *favorable* à l'amendement n° 5 rectifié du Gouvernement (établit le régime juridique de l'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux) (p. 253).

Article 35 *(dotation particulière de démocratie locale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 du Gouvernement (établit le régime juridique de la dotation particulière en faveur des petites communes rurales et supprime toute estimation chiffrée de cette dotation) (p. 257).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [24 janvier 1992] :

Décentralisation : loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions : parachèvement (p. 281).

MATTEI (Jean-François)

Député des Bouches-du-Rhône

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Maîtrise des dépenses de santé :** conventions passées avec les médecins ; limitation de l'activité ; déficit de la sécurité sociale ; maîtrise concertée des dépenses de santé [27 mai 1992] (p. 1728, 1729).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (no 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Recherche et espace. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) (p. 4603).

Chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs-techniciens-administratifs (I.T.A.) : effectifs ; emplois (p. 4603).

Energie : commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : financement : avenir (p. 4603).

Fonctionnaires et agents publics : emplois à durée déterminée sur des programmes de recherche (p. 4603).

Recherche : ministère de la recherche et de l'espace :
- budget civil de recherche et de développement (B.C.R.D.) (p. 4603) ;
- crédits : montant, évolution, répartition, régulation (p. 4603) ;
- Fonds de la recherche et de la technologie (F.R.T) (p. 4603) ;
- personnels ; carrières (p. 4603).

Recherche militaire (p. 4603).

Vie, médecine et biologie : Génome : prix Nobel (p. 4603).

- Projet de loi de relatif au corps humain (no 2599).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 novembre 1992] :

Soutient la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* ; rejetée au scrutin public (p. 5781).

Principaux thèmes développés :

Affaires étrangères : Nord-Sud : inégalités : santé publique (p. 5800).

Assemblée nationale :
- conditions de travail : ordre du jour (p. 5781, 5799) ;
- rapports d'information : rapport sur la bioéthique (p. 5798).

Communautés européennes : Parlement européen : euthanasie (p. 5782).

Contrats :
- interdiction et nullité des conventions à titre onéreux sur le corps humain (p. 5782, 5799) ;
- interdiction et nullité des conventions de procréation pour le compte d'autrui (p. 5785).

Droits de l'homme et libertés publiques :
- corps humain : atteintes à l'intégrité : nécessité thérapeutique, intérêt légitime et consentement éclairé (p. 5799) ;
- corps humain, produits et éléments du corps humain : statut : garantie légale (p. 5799) ;
- corps humain, produits et éléments du corps humain : statut : inviolabilité et indisponibilité (p. 5799) ;
- être humain : commencement de la vie et mort : définitions (p. 5782).

Enfants :
- adoption : régime (p. 5800) ;
- adoption internationale (p. 5800).

Entreprises : conditions de travail : postes informatiques de travail à domicile (p. 5781).

Ethique :
- bioéthique : législation : rôle (p. 5781) ;
- bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 5784, 5788, 5799) ;
- Comité consultatif national d'éthique (p. 5784, 5798) ;
- définition et contenu (p. 5788) ;
- éthique et déontologie médicales : enseignement et respect (p. 5799, 5800) ;
- mission pour le droit de la bioéthique et des sciences de la vie (rapport Lenoir) (p. 5798).

Europe : Conseil de l'Europe : convention cadre pour la protection de l'être humain : élaboration (p. 5798).

Europe : législations nationales sur la bioéthique : diversité :
- Allemagne (p. 5788, 5799) ;
- Espagne (p. 5788, 5799) ;
- Pays-Bas (p. 5782).

Euthanasie (p. 5782).

Famille : politique familiale (p. 5800).

Femmes : interruption volontaire de grossesse (I.V.G.) (p. 5786, 5799, 5800).

Filiation : identité sociale et identité biologique : procréation médicalement assistée avec tiers donneur (p. 5783, 5784).

Génétique :
- historique et projet génome (p. 5783, 5787) ;
- pratiques géniques : eugénisme : dangers et interdiction (p. 5786, 5799) ;
- thérapies géniques (p. 5786,5787).

Handicapés : politique d'aide (p. 5800).

Hôpitaux et cliniques : centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) : soins aux mourants et unités de soins palliatifs (p. 5782).

Informatique :
- fichiers épidémiologiques : régime, information individuelle et secret professionnel (p. 5799) ;
- transmission d'informations épidémiologiques : régime, codage et droit d'opposition (p. 5799).

Justice : Conseil d'Etat : section du rapport et des études : rapport sur les sciences de la vie, l'éthique et le droit (p. 5788).

Lois :
- loi no 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse (loi Veil) (p. 5785, 5799) ;
- loi no 76-1181 du 22 décembre 1976 relative aux prélèvements d'organes (loi Caillavet) (p. 5782, 5799) ;
- loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés) (p. 5799) ;
- loi no 88-1138 du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales (loi Huriet) (p. 5782, 5799) ;
- projets de loi sur la bioéthique : loi cadre (p. 5798, 5799).

Parlement : office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : rapport sur les sciences de la vie et les droits de l'homme (rapport Sérusclat) (p. 5798).

Prélèvements sur le corps humain :
- dons d'organes et greffes : pratique : évolution (p. 5782) ;
- kératoplastie : affaire d'Amiens (p. 5782) ;
- prélèvements sur donneur décédé : régime (p. 5782) ;
- produits du corps et produits non soumis au statut du corps humain : définition (p. 5799).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) :
- couples : âge, consentement, projet parental, information préalable et délai de réflexion (p. 5783, 5784, 5785) ;
- diagnostic préimplantatoire : interdiction (p. 5487, 5799) ;

- diagnostic prénatal et médecine prédictive : régime (p. 5784, 5785, 5786, 5787, 5799) ;
- donneurs : réglementation (p. 5784, 5799) ;
- dons : anonymat et gratuité (p. 5784) ;
- dons de gamètes et d'ovocytes : régime : spécificités (p. 5783) ;
- fœtus et embryon : embryons surnuméraires : conservation, dons, transferts et recherche scientifique (p. 5784, 5785) ;
- fœtus et embryon : statut (p. 5784, 5785) ;
- mise en œuvre : évolution (p. 5783) ;
- P.M.A. *post mortem* : interdiction (p. 5783, 5784).

Professions médicales :
- formation : échographie fœtale et génétique médicale (p. 5800) ;
- formation : humanisation de la médecine (p. 5800) ;
- médecins : clause de conscience (p. 5784) ;
- secret médical : obligations, évaluation des dépenses de santé et transmissions de données épidémiologiques (p. 5782, 5783).

Propriété intellectuelle : brevets d'invention : gênes : patrimoine commun de l'humanité (p. 5787).

Recherche : recherche médicale : progrès et limites (p. 5781, 5782, 5788).

Sécurité sociale : dépenses de santé : rationalisation : rôle du médecin (p. 5800).

Discussion des articles [20 et 23 novembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* sous-amendement n° 60 (précise que le respect garanti par la loi à tout être humain l'est dès le commencement de sa vie) à l'amendement n° 1 de la commission (fait de la primauté de la personne le fondement de la société ; prévoit que la loi concilie ce principe avec les exigences du progrès de la connaissance scientifique et de la sauvegarde de la santé publique et qu'elle garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie) (p. 5833) : rejeté (p. 5835).

Article 2 *(chapitre II du titre Ier du livre Ier du code civil : articles 17 à 24 du code civil) :*

Article 17 du code civil (respect du corps humain) :

- *son* amendement n° 47 (prévoit que les dispositions relatives au corps humain doivent garantir sa dignité et sont d'ordre public) : retiré (p. 5837) ;

- *son* amendement n° 48 : devenu sans objet (p. 5838).

Article 19 du code civil (consentement et intérêt légitime) :

- *son* amendement n° 49 (de suppression) : rejeté (p. 5839).

Article 20 du code civil (protection du patrimoine génétique humain) :

- *son* amendement n° 50 (de suppression) : retiré (p. 5841) ;

- *favorable* à l'amendement n° 6 rectifié de la commission (prévoit que nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine ; interdit toute pratique eugénique fondée sur la sélection des gènes, du sexe, des caractères physiques ou sociaux de même que toute modification du génome ou des cellules d'une personne dans le but d'en altérer la descendance) (p. 5841, 5842).

Article 21 du code civil (non-commercialisation du corps humain) :

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (précise que les organes, tissus, cellules et produits du corps ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial) (p. 5843) ;

- *son* amendement n° 51 (prévoit la nullité de toute convention portant sur le corps ou ses éléments) : retiré (p. 5843).

Article 23 du code civil (nullité des conventions de procréation ou de gestation pour le compte d'autrui) :

- *soutient* l'amendement n° 71 de M. Jacques Toubon (limite la nullité aux conventions souscrites par les intermédiaires) (p. 5852) : retiré (p. 5853) ;

Contrats : interdiction et nullité des conventions de procréation pour le compte d'autrui : généralité de l'interdiction et de la nullité : conventions de procréation et de gestation (p. 5852) ;

- *son* amendement n° 52 (supprime la référence aux conventions de procréation) : retiré (p. 5853).

Article 24 du code civil (anonymat) :

- *son* amendement n° 53 (de coordination) : adopté (p. 5853) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de Mme Christine Boutin (autorise la levée de l'anonymat du don si l'enfant né d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneur qui a atteint sa majorité veut connaître l'identité de son père biologique) (p. 5855).

Après l'article 24 du code civil :

- *son intervention* avant le vote de l'article 2 ;

- *favorable* (p. 5858) ;

- *ses observations* (p. 5860) ;

Assemblée nationale : conditions de travail : scrutin public (p. 5860).

Droits de l'homme et libertés publiques : corps humain, produits et éléments du corps humain : statut (p. 5858).

Lois : loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse (p. 5858).

Article 4 *(tests génétiques et identification des personnes par leurs empreintes génétiques : articles 25 à 29 du code civil) :*

Avant l'article 25 du code civil :

- *son* amendement n° 54 (supprime la référence aux tests génétiques dans l'intitulé du chapitre III du titre Ier du livre Ier du code civil) : réservé (p. 5862) : devenu sans objet (p. 5869).

Article 25 du code civil (finalités des tests génétiques) :

- *son* amendement n° 55 (de suppression) (p. 5862) : retiré (p. 5868) ;

- *ses* amendements n° 56 et 57 : devenus sans objet (p. 5868).

Article 26 du code civil (identification d'une personne par ses empreintes génétiques) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 70 du Gouvernement (de coordination) (p. 5869).

Article 28 du code civil (identification d'une personne à des fins médicales ou scientifiques) :

- *son* amendement n° 58 (impose de recueillir le consentement préalable de l'intéressé pour toute identification à des fins scientifiques) : retiré (p. 5871) ;

- *son* amendement n° 59 (prévoit que le consentement du mineur ou du majeur protégé est donné expressément par écrit par le titulaire de l'autorité parentale ou par le représentant légal) : retiré (p. 5871).

Article 8 *(filiation et procréation médicalement assistée) :*

- *favorable* (p. 5875).

Avant l'article 311-19 du code civil :

- *ses observations* sur l'amendement n° 35 de Mme Christine Boutin (n'autorise les procréations médicalement assistées qu'entre conjoints vivants et au profit d'un homme et d'une femme dont l'union présente un caractère notoire de stabilité) (p. 5876).

Explications de vote [25 novembre 1992] :

Droits de l'homme et libertés publiques :
- corps humain : statut : garantie légale, inviolabilité et indisponibilité (p. 6052, 6053) ;
- intégrité de l'espèce humaine et intégrité du patrimoine génétique humain (p. 6053).

Ethique :
- bioéthique : législateur : rôle (p. 6052) ;
- bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 6052, 6053).

Euthanasie (p. 6052).

Filiation : identité sociale et identité biologique (p. 6053).

Génétique : pratiques géniques : eugénisme : interdiction (p. 6053).

Hôpitaux et cliniques : soins aux mourants et unités de soins palliatifs (p. 6052).

Lois :
- loi n° 76-1181 du 22 décembre 1976 relative aux prélèvements d'organes (loi Caillavet) (p. 6053) ;
- loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et libertés) (p. 6053) ;
- loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales (loi Huriet) (p. 5053).

Prélèvements sur le corps humain :
- dons d'organes : gratuité, anonymat, consentement et but thérapeutique (p. 6053) ;
- prélèvement sur donneur décédé : régime (p. 6053).

Procréation médicalement assistée :
- diagnostic prénatal (p. 6052) ;
- fœtus et embryon : statut et embryons surnuméraires (p. 6053).

Professions médicales : secret médical (p. 6052).

Recherche : recherche médicale : progrès et limites (p. 6052).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [20 novembre 1992].

Discussion des articles [24 et 25 novembre 1992] :

Article 3 *(principes généraux relatifs au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :*

Article L. 666-3 du code de la santé publique (interdiction de la publicité) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de la commission (exclut le sang du champ d'application de l'article) (p. 5922) ;
- *son* amendement n° 103 (exclut le sang du champ d'application de l'article) (p. 5922) : adopté (p. 5923) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (précise que l'information du public sur les dons de parties et produits du corps humain est réalisée « sous l'autorité du ministère de la santé selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ») (p. 5923) : adopté après rectification (information réalisée « sous l'autorité du ministère de la santé ») (p. 5924).

Article L. 666-6 du code de la santé publique (garanties sanitaires) :

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (soumet l'utilisation thérapeutique des parties ou produits du corps humain au dépistage préalable des maladies transmissibles du donneur qu'elles soient infectieuses ou génétiques) : adopté après modifications (p. 5929) ;
- *son* amendement n° 104 (supprime la référence aux maladies génétiques) : devenu sans objet (p. 5930).

Article 4 *(prélèvement et transplantation d'organes) :*

Article L. 667-3 du code de la santé publique (conditions du prélèvement d'organe sur une personne vivante) :

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Georges Hage (supprime la limitation du prélèvement aux ascendants, descendants et frères et sœurs du receveur) (p. 5933).

Article L. 667-6 du code de la santé publique (composition et modalités de délibération du comité habilité à autoriser les prélèvements de moelle osseuse sur des mineurs) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 132 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 5935).

Article L. 667-7 du code de la santé publique (conditions des prélèvements post mortem*) :*

- *son* amendement n° 105 soutenu par Mme Christine Boutin (limite le consentement présumé au prélèvement d'organe à des fins thérapeutiques) (p. 5937, 5938) : retiré (p. 5940) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 179 rectifié du Gouvernement (précise les conditions dans lesquelles toute personne peut faire connaître son refus ou son acceptation d'un prélèvement d'organe après sa mort ; crée à cet effet un registre national facultatif) (p. 5946) ;
- *son* amendement n° 106 : devenu sans objet (p. 5949).

Après l'article L. 667-8 du code de la santé publique :

- *ses observations* sur l'amendement n° 207 du Gouvernement (soumet le prélèvement à des fins scientifiques autres que l'autopsie à un régime de consentement explicite) (p. 5950).

Article L. 667-15 du code de la santé publique (régime d'autorisation des établissements effectuant des transplantations d'organes) :

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (autorise les transplantations d'organes dans les établissements de santé liés par convention aux C.H.U. dans le cadre du service public hospitalier) (p. 5953).

Article 5 *(dispositions relatives aux tissus et produits) :*

Article L. 668-1 du code de la santé publique (champ d'application des dispositions légales concernant les tissus et les produits) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 137 du Gouvernement (exclut du champ d'application de la loi les cellules détachées du corps humain pour un acte diagnostique ou thérapeutique sans faire l'objet d'un don ; soumet les résidus opératoires susceptibles d'être utilisés à des fins thérapeutiques ou scientifiques aux règles de conservation et d'utilisation applicables aux prélèvements en vue de don ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5954).

Article L. 668-6 du code de la santé publique (conditions des prélèvements post mortem *de tissus et produits) :*

- *son* amendement n° 107 (autorise ces prélèvements à des fins uniquement thérapeutiques) : adopté (p. 5955).

Article L. 668-10 du code de la santé publique (autorisation des activités de transformation ou de conservation de tissus) :

- *favorable* à l'amendement n° 139 rectifié du Gouvernement (exclut d'autoriser les organismes privés autres que ceux à but non lucratif sauf, à titre exceptionnel, si la transformation de prélèvements ou la culture de cellules ne peuvent être faites dans des conditions équivalentes dans le secteur public ou privé à but non lucratif ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5957).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 181 du Gouvernement (donne un fondement législatif à la création du Comité de transparence des transplantations et des greffes dont la composition est fixée par arrêté du ministre de la santé ; prévoit qu'il participe à l'évaluation et au suivi des activités de prélèvements, transplantations ou greffes à l'exception de celles relatives au sang et aux gamètes ; prévoit qu'il possède une compétence consultative et de proposition et présente un rapport annuel) (p. 5963) ;

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 5963).

Ethique :
- Comité de transparence des greffes et des transplantations : compétences et composition (p. 5963) ;
- comités d'experts : multiplication (p. 5963).

Article 8 *(chapitre 1er du titre II du livre VI du code de la santé publique : dispositions communes) :*

Article L. 671-1 du code de la santé publique (définition de la procréation médicalement assistée) :

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (définit la procréation médicalement assistée comme les techniques médicales et biologiques permettant la procréation en dehors des processus naturels) : adopté (p. 5967).

Article L. 671-2 du code de la santé publique (finalité de la procréation médicalement assistée) :

- *favorable* à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (précise que la procréation médicalement assistée est destinée à répondre au projet parental d'un couple ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5974) ;

défavorable au sous-amendement n° 185 de Mme Dominique Robert (retient la notion de projet de procréation) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5974) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 144 du Gouvernement (impose un caractère pathologique à la stérilité justifiant la P.M.A.) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5974) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 117 de Mme Christine Boutin (interdit la P.M.A. en vue de prévenir le risque de transmission à l'enfant d'une maladie grave et incurable) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5974) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 145 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5974).

Après l'article L. 671-2 du code de la santé publique (embryons surnuméraires) :

- *favorable* au sous-amendement n° 212 de M. Jacques Toubon (confère un caractère exceptionnel au projet de recherche scientifique qui s'applique à un embryon) à l'amendement n° 180 rectifié du Gouvernement (interdit la création d'embryons en dehors d'un projet parental ; autorise, à la demande du couple, la conservation pendant cinq ans des embryons non implantés ; prévoit la consultation annuelle du couple sur la poursuite de cette conservation ; prévoit l'arrêt de la conservation à tout moment sur demande de l'un ou des deux membres du couple ; permet au couple de consentir au transfert des embryons en vue de réaliser un autre projet parental ou un projet de recherche scientifique après que la conservation aura pris fin ; impose aux établissements autorisés une obligation annuelle d'information sur le devenir des embryons conservés ; fixe à la date de promulgation de la loi le point de départ du délai de conservation des embryons surnuméraires existants) (p. 5981).

Article 9 *(procréation médicalement assistée avec tiers donneur) :*

Article L. 672-6 du code de la santé publique (don d'embryon) :

- *son* amendement n° 110 (rédactionnel) (p. 5985) : devenu sans objet (p. 5986) ;

Enfants : adoption internationale (p. 5985)

Article 10 *(autorisation des activités de procréation médicalement assistée) :*

Article L. 673-3 de la santé publique (institution d'un Conseil national de médecine et de biologie de la procréation et du développement) :

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (remplace la création d'un Conseil national par la pérennisation de la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction existante ; de cohérence pour le surplus) : adopté (p. 5990).

Après l'article 10 :

- *favorable* à l'amendement n° 40 de la commission (limite l'objet du diagnostic prénatal à des buts diagnostique ou thérapeutique ; soumet l'activité de diagnostic prénatal à l'autorisation du ministre de la santé dans les conditions prévues pour les activités de P.M.A. ; crée des centres de diagnostic prénatal pluridisciplinaires ; impose de confirmer tout diagnostic prénatal par deux médecins agréés ; prévoit l'établissement d'un registre des causes de l'interruption thérapeutique de grossesse) (p. 5992) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 198 rectifié du Gouvernement (limite au conseil génétique et aux analyses de génétique moléculaire et chromosomique l'obligation d'effectuer le diagnostic prénatal dans un établissement spécialement autorisé à exercer des activités de P.M.A.) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5994) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 199 du Gouvernement (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la définition des conditions de création, d'agrément et des missions des centres de diagnostic prénatal pluridisciplinaires) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5994) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 200 du Gouvernement (impose d'obtenir confirmation d'un diagnostic prénatal par deux médecins agréés uniquement lorsqu'il conduit à envisager une interruption de grossesse pour motif thérapeutique) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5994) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 201 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5994) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 202 du Gouvernement (confie aux centres de diagnostic prénatal pluridisciplinaires l'établissement des registres consignant les causes des interruptions thérapeutiques de grossesse) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5994) ;

- *son* amendement n° 102 (prévoit que les médecins qui donnent leur avis sur l'interruption volontaire de grossesse après diagnostic prénatal doivent exercer l'un dans un établissement d'hospitalisation privé autorisé à recevoir des femmes enceintes, l'autre dans un centre autorisé à pratiquer le diagnostic prénatal) : retiré (p. 6003).

Article 13 *(sanctions administratives et pénales relatives à la procréation médicalement assistée) :*

Avant l'article L. 682-1 du code de la santé publique :

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (ajoute la référence au diagnostic prénatal dans l'intitulé du chapitre II du titre VII du livre VI du code de la santé publique) : adopté (p. 6007).

Article L. 682-1 du code de la santé publique (retrait de l'autorisation administrative) :

- *son* amendement n° 49 (étend la sanction aux cas de violation des prescriptions applicables au diagnostic prénatal) : adopté (p. 6007).

Avant l'article 1er (précédemment réservé) **et après l'article 15 :**

- *favorable* à l'amendement n° 215 de M. Bernard Bioulac (donne fondement législatif à l'existence, à la composition et aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif national d'éthique telles qu'elles ressortent du décret du 23 février 1983 ; prévoit qu'il publie un rapport annuel d'activité et des recommandations, donne son avis sur les projets de loi et participe à l'information du public et des professionnels dans les domaines de sa compétence ; prévoit qu'il participe au développement de l'enseignement de l'éthique biomédicale ; fixe son régime budgétaire et financier ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat sa composition et ses modalités d'organisation et de fonctionnement) (p. 6014) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 58 de la commission (prévoit que la loi sera réexaminée par le Parlement après évaluation de son application dans le délai de cinq ans après son entrée en vigueur et au plus tard le 31 décembre 1997) (p. 6015) : adopté (p. 6016).

Titre :

- *son* amendement n° 112 : devenu sans objet (p. 6017).

Explications de vote [25 novembre 1992] : Voir projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) : Vie, médecine et biologie 31.

- Projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (n° 2601).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [20 novembre 1992].

Discussion des articles [23 novembre 1992] :

Article 1er *(insertion dans la loi du 6 janvier 1978 de dispositions particulières aux fichiers ayant pour fin la recherche en santé publique) :*

- *ses observations* (p. 5882).

Informatique : fichiers épidémiologiques : régime, information individuelle et secret professionnel (p. 5882) ;

Lois :

- loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés) (p. 5882) ;

- projet de loi n° 2601 relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou de l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (p. 5882).

Recherche : recherche médicale : épidémiologie :

- projet de loi : nécessité (p. 5882) ;
- situation française (p. 5882).

Après l'article 40-1 de la loi du 6 janvier 1978 :

- *son* amendement n° 31 (définit la notion de « registre nominatif ») : rejeté (p. 5904).

Article 40-2 de la loi du 6 janvier 1978 (Comité consultatif national sur le traitement de l'information en matière de recherche en santé) :

- *son* amendement n° 33 (modifie la dénomination du Comité) : rejeté (p. 5905) ;
- *son* amendement n° 32 (modifie la dénomination du Comité et renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des critères de ses avis et du délai dans lequel ils interviennent) : retiré (p. 5905) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 40 du Gouvernement (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat fixera la procédure d'autorisation des traitements automatisés visés par la loi) (p. 5906).

Article 40-4 de la loi du 6 janvier 1978 (anonymat des résultats de la recherche) :

- *soutient* l'amendement n° 6 rectifié de la commission (prévoit que les informations ne peuvent être conservées sous forme de données nominatives au-delà de la durée nécessaire à la recherche sauf autorisation de la C.N.I.L.) : adopté (p. 5908).

Article 40-5 de la loi du 6 janvier 1978 (droit d'opposition) :

- *son* amendement n° 37 : devenu sans objet (p. 5908).

Article 40-6 de la loi du 6 janvier 1978 (information individuelle et exceptions) :

- *son* amendement n° 7 (oblige d'informer le patient sur la nature des données transmises) : adopté (p. 5908) ;
- *soutient* son amendement n° 8 et l'amendement n° 35 identique de la commission (rédactionnels) : adoptés (p. 5908) ;
- *son* amendement n° 36 (rédactionnel) : rejeté (p. 5908).

Article 4 *(traitements effectués par l'I.N.S.E.E. et les services statistiques ministériels) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 de Mme Christine Boutin (de suppression) (p. 5912) ;

Lois : projet de loi n° 2601 relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant le loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : amendements du Gouvernement (p. 5912).

Recherche : recherche médicale : épidémiologie : nécessité d'une loi (p. 5912).

Explications de vote [25 novembre 1992] : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

MAUGER (Pierre)

Député de la Vendée

(3e circonscription)

R.P.R.

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1992] (p. 345).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'être secrétaire de l'Assemblée nationale [22 octobre 1992] (p. 14749).

MAUJOUAN DU GASSET (Joseph-Henri)

Député de la Loire-Atlantique

(10e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 640,** posée le 17 novembre 1992 : **enseignement secondaire : personnel (P.E.G.C.)** (p. 5672). Appelée le 20 novembre 1992 : corps des P.E.G.C. : suppression progressive ; intégration dans le corps des professeurs certifiés : perspectives (p. 5759, 5760).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738).**

Deuxième lecture :

Vote des groupes [30 juin 1992] :

Abstention du groupe U.D.F. (p. 3065).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Enseignement agricole : maisons familiales rurales (p. 4882).

Viticulture : promotion (p. 4883).

MAUROY (Pierre)

Député du Nord

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

Elu sénateur le 27 septembre 1992, cesse d'appartenir à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1992 [*J.O.* du 3 octobre 1992] (p. 13770).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

MAYOUD (Alain)

Député du Rhône

(8e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à l'**institution d'une indemnisation en faveur des communes traversées par les autoroutes (n° 3018)** [5 novembre 1992].

MAZEAUD (Pierre)

Député de la Haute-Savoie

(5e circonscription)

R.P.R.

Vice-président de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581) [*J.O.* du 16 janvier 1992] (p. 782).

Rapporteur de la proposition de loi organique de M. Lucien Richard tendant à instituer un contrôle annuel du Parlement sur le budget des régimes obligatoires de sécurité sociale (n° 2483) [23 janvier 1992].

Est nommé vice-président de l'Assemblée nationale [2 avril 1992] (p. 345).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. Louis de Broissia, modifiant l'article 26 de la Constitution et tendant à supprimer l'inviolabilité dont bénéficient les membres du Parlement (n° 2619) [22 mai 1992] (p. 1585).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson, tendant à aménager plusieurs dispositions du code électoral (n° 2653) [22 mai 1992] (p. 1585).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du livre III du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Rapporteur de sa proposition de loi constitutionnelle relative à la ratification des traités (n° 2750) [22 juin 1992] (p. 2690).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 30 juin 1992] (p. 8597).

Rapporteur de la proposition de loi organique de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice (n° 2934) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Juge titulaire de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Prête serment le 2 décembre 1992 [2 décembre 1992] (p. 6426).

Vice-Président de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil relatif à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531) (*J.O.* du 24 décembre 1992) (p. 17709).

DEPOTS

Proposition de loi constitutionnelle relative à la **ratification des traités (n° 2750)** [1er juin 1992].

Proposition de résolution tendant à la **création d'une commission d'enquête sur le financement des jeux olympiques d'hiver d'Albertville et sur les conséquences économiques et financières de leur organisation (n° 2929)** [24 septembre 1992]. Retirée le 2 octobre 1992 [*J.O.* du 3 octobre 1992] (p. 13770).

Proposition de loi constitutionnelle portant **révision de l'article 88-4 de la Constitution (n° 2982)** [27 octobre 1992].

Proposition de résolution tendant à **modifier l'article 140 du règlement de l'Assemblée nationale** concernant les **modalités de constitution des commissions d'enquête et de contrôle (n° 3129)** [10 décembre 1992].

INTERVENTIONS

En qualité de vice-président :

- ***Répond aux rappels au règlement*** de : *Pandraud (Robert)* [9 avril 1992] (p. 406).

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1990 (n° 2500).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Répond au rappel au règlement de : *Gantier (Gilbert)* (p. 2929).

Annonce l'attentat contre M. Mohamed Boudiaf, président du Haut Comité d'Etat de la République algérienne [29 juin 1992] (p. 2928).

- **Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).**

Première lecture :

Discussion des articles [7 octobre 1992] :

Article 3 *(art. 63 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'infraction flagrante) :*

Répond au rappel au règlement de : *Toubon (Jacques)* (p. 3452).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [21 octobre 1992] :

Article 2 *(barème de l'impôt sur le revenu) :*

Répond au rappel au règlement de : *Brard (Jean-Pierre)* (p. 4084).

Répond au rappel au règlement de : *Alphandéry (Edmond)* (p. 4085).

Répond au rappel au règlement de : *Gantier (Gilbert)* (p. 4085, 4086).

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré) :*

Répond au rappel au règlement de : *Alphandéry (Edmond)* (p. 4096).

Annonce qu'à la demande M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation et de la culture, la séance de l'après-midi consacrée aux crédits du ministère de la culture n'ouvrira qu'à seize heures ; s'élève contre la façon « cavalière » avec laquelle le Gouvernement traite le Parlement [7 novembre 1992] (p. 5003).

Première lecture, deuxième partie :

Services du premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Vote des crédits* [7 novembre 1992] :

Répond au rappel au règlement de : *Fourré (Jean-Pierre) :* déclare ne pas avoir été saisi de sa deuxième question et précise que la responsabilité de cet oubli incombe à son groupe politique (p. 5004).

Répond au rappel au règlement de : *Delalande (Jean-Pierre)* [10 décembre 1992] (p. 6885).

- Déclare ouverte la première session extraordinaire de 1992-1993 [21 décembre 1992] (p. 7673).

En qualité de député :

Rappel au règlement : s'interroge sur la compatibilité du poste de président de l'Assemblée nationale et de celui de numéro un d'un parti politique et s'inquiète de l'éventuelle désignation d'un membre du Conseil constitutionnel par un président, premier secrétaire du parti socialiste [8 janvier 1992] (p. 4).

Rappel au règlement : met en doute l'opportunité et la nécessité de la session extraordinaire et observe que l'Assemblée nationale « légifère trop » [8 janvier 1992] (p. 5).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Deuxième lecture : ,

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 janvier 1992] :

Conseil constitutionnel : projet de loi organique : soumission automatique au Conseil : risque d'inconstitutionnalité (p. 15).

Fonctionnaires et agents publics : hauts fonctionnaires : détachement judiciaire et création d'une commission de surveillance (p. 15).

Magistrature : indépendance et statut (p. 15).

Sénat : modifications apportées au projet de loi en première lecture (p. 15)

Discussion des articles [8 janvier 1992] :

Article 30 *(conseillers et avocats généraux à la cour de cassation en service extraordinaire) :*

- *son* amendement n° 55 soutenu par M. Jacques Toubon (retire à la commission le pouvoir de décider de l'affectation du fonctionnaire ayant été détaché et qui refuse les affectations qui lui sont proposées) : rejeté (p. 38) ;
- *son* amendement n° 56 (dispose que la commission est simplement consultée en cas de modification des fonctions ou de l'affectation du fonctionnaire réintégré depuis moins d'un an) : rejeté (p. 38).

Article 31 *(détachement judiciaire) :*

- *son* amendement n° 57 soutenu par Mme Nicole Catala (réserve le détachement judiciaire aux membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, du corps des chambres régionales des comptes et aux professeurs et maîtres de conférence des universités) : rejeté (p. 39) ;
- *son* amendement n° 58 soutenu par M. Jacques Toubon (retire à la commission le pouvoir de décider de l'affectation d'un fonctionnaire ayant fait l'objet d'un détachement judiciaire et qui refuse les affectations qui lui sont proposées) : rejeté (p. 40).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [21 janvier 1992] :

Conseil constitutionnel : projet de loi organique : soumission automatique au conseil et saisine parlementaire (p. 54, 55).

Fonctionnaires et agents publics : hauts fonctionnaires : détachement judiciaire et commission de surveillance (p. 54).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [21 janvier 1992] :

Communautés européennes : convention de Schengen : application et évaluation (p. 64).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 janvier 1992] :

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 240 de M. Gilbert Millet (dispose que tout ou partie des habitants d'une commune peut être consulté sur toutes décisions les concernant même lorsque ces dernières ne relèvent pas des compétences communales) (p. 102).

Article 24 *(convocation du conseil municipal) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 60 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale et précise que la convocation au conseil municipal est accompagnée d'une note de synthèse sur l'ordre du jour) (p. 105) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 61 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 105).

Article 25 *(règlement intérieur municipal) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 62 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 106).

Article 26 *ter* supprimé par le Sénat *(composition des bureaux d'adjudication et des commissions d'appels d'offres) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 65 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 107) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 301 du Gouvernement (ramène à quatre le nombre des membres du bureau du conseil d'adjudication dans les communes de moins de 3 500 habitants et prévoit des règles de suppléance) à l'amendement n° 65 de la commission (p. 108).

Article 36 *bis* *(régionalisation des universités) :*

- défavorable (p. 114).

Article 37 supprimé par le Sénat *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 118).

Article 45 supprimé par le Sénat *(modification des statuts de l'entente) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 105 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 120).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

Rappel au règlement : regrette les conditions d'examen du projet du loi sur l'administration territoriale en nouvelle lecture et demande que la fin de la discussion soit remise au lendemain (p. 127).

Après l'article 54 A :

- *défavorable* à l'amendement n° 289 de M. Michel Noir (précise que les attributions et les règles de fonctionnement des communautés urbaines sont les mêmes que celles des collectivités territoriales) (p. 135).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

Rappel au règlement : proteste contre la rapidité d'examen du projet sur l'administration territoriale et contre le comportement du ministre qui refuse de donner son avis sur des amendements (p. 136) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 314 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 137).

Après l'article 56 :

- *défavorable* à l'amendement n° 290 de M. Michel Noir (autorise le conseil de communauté urbaine à déléguer à son bureau certaines de ses attributions, à l'exception de ses compétences en matière de budget, d'inscription des dépenses obligatoire et d'approbation du compte administratif) (p. 141) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 152 de M. Marc Dolez (attribue la dotation « ville-centre » aux communes de plus de 10 000 habitants qui, dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, en constituent la ville principale) (p. 141).

Après l'article 56 *bis* AC :

- *ses observations* sur l'amendement n° 155 de la commission (dispose que, dans une communauté urbaine, le nombre de vice-présidents du conseil de communauté est librement déterminé dans la limite d'un plafond correspondant à 30 p. 100 de l'effectif légal du conseil) (p. 143).

Article 56 *undecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *son* intervention : Assemblée nationale : séance publique : report à la fin de l'examen du projet de loi au lendemain (p. 146).

Article 56 *quaterdecies* A nouveau *(réintégration d'un fonctionnaire territorial détaché) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 167 de la commission (de suppression) (p. 167).

Article 56 *septemdecies* supprimé par le Sénat *(mise en place exceptionnelle d'un péage sur le boulevard périphérique de l'agglomération lyonnaise) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 171 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 168).

Article 56 *duodevicies* *(régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 172 de la commission (de suppression) (p. 170, 171).

Article 57 *(taxe professionnelle de zone et taux unique de taxe professionnelle) :*

Article 1609 nonies *D du code général des impôts :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 322 de M. Jean-François Delahais (renvoie à un décret en Conseil d'Etat les conditions d'évaluation des dépenses d'investissement transférées) à l'amendement n° 175 de la commission (insère le texte de l'article 1609 *nonies* C adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale et précise les régles applicables aux communautés de villes en ce qui concerne l'écrêtement au profit du fonds national et des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 174).

Après l'article 59 *quater :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 273 du Gouvernement (précise le délai dans lequel doivent être prises les délibérations des groupements qui instituent une zone d'activité économique ou en fixent le périmètre) (p. 181).

Article 61 *bis* supprimé par le Sénat *(validation du versement transport au profit du Sivom de la Réunion) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 206 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 183).

Rappel au règlement (art. 58 du règlement) : insiste pour que l'ordre du jour prioritaire soit consacré à des textes importants [7 avril 1992] (p. 359).

- Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (n° 2604).

Son interruption : « somme » le Premier ministre de citer les noms des personnalités susceptibles d'être poursuivies pour cause de corruption [8 avril 1992] (p. 372).

- Projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours (n° 1959).

Première lecture :

Discussion des articles [9 avril 1992] :

Article 23 *(responsabilité vis-à-vis de l'acheteur) :*

- *son* amendement n° 64 soutenu par M. Jean-Michel Couve (supprime le deuxième alinéa de l'article relatif à l'exonération de responsabilité du vendeur) : rejeté (p. 429).

- Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2828).

Rappel au règlement (art. 58 du réglement) : regrette que le débat sur la presse et l'audiovisuel ne soit pas suivi d'un vote [23 avril 1992] (p. 658).

Rappel au règlement : souhaite que le débat en séance publique sur la révision de la Constitution soit « serein », que le Gouvernement accepte la discussion et que le scrutin sur l'ensemble du projet se fasse par un vote personnel [5 mai 1992] (p. 835).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [5, 6, 7 et 12 mai 1992] :

Son intervention lors de la communication du Gouvernement relative à la catastrophe du stade de Bastia (p. 863).

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Lajoinie (André)* (p. 894).

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Pons (Bernard)* (p. 992) : adoptée au scrutin public (p. 1000).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale :

- amendements : propositions de l'opposition : accueil par le Gouvernement (p. 994) ;
- commissions : condition d'examen du projet de loi (p. 992) ;
- motion de renvoi en commission et rapport supplémentaire de la commission des lois (p. 992, 995).

Conseil constitutionnel :

- décision du 9 avril 1992 (p. 993, 994) ;
- saisine sur la loi constitutionnelle (p. 995).

Communautés européennes : institutions :

- Conseil des Communautés : vote à la majorité qualifiée et droit de veto : « compromis de Luxembourg » (p. 994) ;
- « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 994).

Communautés européennes : principes fondamentaux :

- citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 993, 994) ;
- « subsidiarité » : principe : définitition et limites (p. 993).

Domaines de la loi et du réglement : articles 34 et 37 de la Constitution : amputation (p. 994).

Indépendance et souveraineté : souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 992, 993).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 992).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 894, 992).

Rappel au règlement : regrette que le président ait annoncé le passage à la discussion des articles alors qu'aucun groupe ne s'est exprimé sur le rapport supplémentaire relatif au projet de loi constitutionnelle (p. 1011).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Alain Peyrefitte (dispose que les principes de la souveraineté nationale, tels qu'ils ont été définis par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, n'ont pas valeur constitutionnelle) (p. 1014) ;

  Constitution : souveraineté nationale : élément du « bloc de constitutionnalité » : intangibilité (p. 1014) ;

- *favorable* à l'amendement n° 29 de M. Alain Lamassoure (supprime du préambule de la Constitution le 2e alinéa relatif à la communauté formée par la République française et les peuples d'outre-mer) (p. 1016) ;

- *son* amendement n° 61 soutenu par M. Robert Pandraud (supprime du préambule de la Constitution le 2e alinéa relatif à la communauté formée par la République française et les peuples d'outre-mer) (p. 1015) : rejeté au scrutin public (p. 1017) ;

- *son* amendement n° 62 (supprime l'article 1er de la Constitution, qui définit la communauté formée par la République et les peuples d'outre-mer) : devenu sans objet (p. 1018) ;

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission des affaires étrangères (art. 2 de la Constitution : précisent que le français est la langue de la République) (p. 1021) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 82 de M. Jean-Louis Masson (dispose que le français est également la langue des collectivités territoriales qui composent la République) à l'amendement n° 9 de la commission des affaires étrangères (p. 1021) ;

- *favorable* à l'amendement n° 30 de M. Jacques Toubon (art. 2 de la Constitution : précisent que le français est la langue de la République) (p. 1021) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Pascal Clément (art. 3 de la Constitution : précise que la souveraineté de la nation est inaliénable) (p. 1031) ;

  Constitution : souveraineté : caractère supraconstitutionnel (p. 1031) ;

- *son* amendement n° 27 (art. 53 de la Constitution : dispose que toute décision d'un organisme international qui modifie la loi interne au sens de l'article 34 de la Constitution doit être ratifiée par le Parlement avant d'entrer en application) ; rectifié (remplace le mot « ratifiée » par le mot « approuvée ») (p. 1034) : rejeté au scrutin public (p. 1036) ;

- *son* amendement n° 67 (art. 54 de la Constitution : précise que soixante députés ou soixante sénateurs peuvent saisir le Conseil constitutionnel d'un engagement international qu'ils estiment contraire à la Constitution) (p. 1036) ; rejeté au scrutin public (p. 1037) ;

- *favorable* à l'amendement n° 40 de Mme Nicole Catala (art. 54 de la Constitution : précise qu'en cas de conflit entre un traité et la Constitution, celle-ci est révisée par la voie de l'article 89, alinéa 2 ; organise au profit de toute juridiction une saisine du Conseil constitutionnel par voie de question préjudicielle afin de s'assurer de la constitutionnalité d'un acte pris en application d'un traité et intégrable dans l'ordre juridique interne) (p. 1038) ;

  Communautés européennes : droit communautaire : primauté sur l'ordre juridique interne (p. 1038) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 96 de M. Jacques Toubon (supprime la disposition qui prévoit que la révision de la Constitution s'effectue par la voie de l'article 89, alinéa 2, de la Constitution) à l'amendement n° 40 de Mme Nicole Catala (p. 1039) ;

- *son* sous-amendement n° 97 (dispose que seuls la Cour de cassation et le Conseil d'Etat peuvent saisir le Conseil constitutionnel par voie de question préjudicielle) à l'amendement n° 40 de Mme Nicole Catala : rejeté (p. 1040) ;

- *soutient* l'amendement n° 81 de M. Jacques Toubon (art. 54 de la Constitution : précise que la souveraineté de la nation est inaliénable) (p. 1053) : rejeté (p. 1054) ;

- *son* amendement n° 68 (art. 55 de la Constitution : précise que les traités n'ont une autorité supérieure qu'aux lois qui leur sont antérieures) (p. 1054) : rejeté au scrutin public (p. 1055) ;

  Communautés européennes : droit communautaire : primauté sur le droit interne : arrêts du Conseil d'Etat (Nicolo, 1989) et de la Cour de cassation (Café J. Vabre, 1975) (p. 1054) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de M. Nicole Catala (art. 61 de la Constitution : confirme que les lois qui transposent en droit français les actes pris par les institutions communautaires peuvent être déférées au Conseil constitutionnel et prévoit qu'à cette occasion, celui-ci exerce un contrôle de constitutionnalité sur les actes transposés) (p. 1056) ;

- *favorable* à l'amendement n° 90 de M. Pascal Clément (art. 61 de la Constitution : prévoit que le Conseil constitutionnel peut être saisi par voie de question préjudicielle, par toute juridiction, aux fins de vérifier si un acte pris par le Conseil des Communautés respecte le principe de subsidiarité ; dispose qu'au cas où la question préjudicielle lui semble fondée, le Conseil saisit la Cour de justice des Communautés avant de rendre sa décision) (p. 1057).

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Avant l'article 88-1 de la Constitution :

- *défavorable* au sous-amendement n° 34 de M. Alain Lamassoure (précise que l'exercice en commun de certaines compétences se fait selon le principe de subsidiarité) à l'amendement n° 11 de la commission des affaires étrangères (dispose que la République participe à la Communauté et à l'Union européennes dont les Etats membres choisissent librement d'exercer en commun certaines compétences) (p. 1078) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 98 de M. Gérard Gouzes (précise que l'exercice en commun de certaines compétences se fait dans le cadre des traités qui ont institué la Communauté et l'Union européennes) à l'amendement n° 33, deuxième rectification, de M. Alain Lamassoure (dispose que la République participe à la Communauté et à l'Union européennes dont les Etats membres choisissent librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences propres) (p. 1079) ;

- *son* sous-amendement n° 100 (substitue les mots « Communautés européennes » aux mots « Communauté européenne ») à l'amendement n° 33, deuxième rectification, de M. Alain Lamassoure : adopté (p. 1080).

Article 88-1 de la Constitution (transfert de compétences pour l'application du traité de Maastricht) :

- *son* amendement n° 22 (dispose que la France ne consent, sous réserve de réciprocité, que les délégations de compétences strictement nécessaires à l'application du traité) (p. 1086) : rejeté (p. 1087) ;

- *son* amendement n° 89 (substitue aux transferts de compétences les délégations de compétences « strictement et évidemment nécessaires ») (p. 1092) : rejeté (p. 1093) ;

- *son* amendement n° 73 (substitue aux transferts de compétences les délégations de compétences « strictement nécessaires ») (p. 1092) : rejeté (p. 1093).

- *son* amendement n° 76 (précise que les transferts consentis par la France pour l'établissement de l'union économique et monétaire s'opèrent à l'exception de toute compétence budgétaire et fiscale) (p. 1094) : rejeté (p. 1095) ;

- *soutient* l'amendement n° 45 de Mme Nicole Catala (subordonne à une autorisation législative la mise en œuvre, au 1er janvier 1996, de la politique communautaire de franchissement des frontières et, en 1997 ou 1999, de la troisième étape de l'union économique et monétaire) : rejeté (p. 1096) ;

- *soutient* l'amendement n° 44 de Mme Nicole Catala (précise que les traités relatifs à l'Union européenne et les actes qui en découlent ne peuvent affecter les garanties des droits et libertés reconnus aux citoyens, ni la compétence des juridictions nationales en la matière) : rejeté (p. 1096).

Après l'article 88-1 de la Constitution :

- *son* amendement n° 23 (précise que les délégations de compétences prévues par l'article 88-1 n'interviennent que si elles sont strictement nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par ce même article) : rejeté (p. 1097) ;

Communautés européennes : libre circulation des personnes : accords de « Schengen » (p. 1097).

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *son* amendement n° 52 (de suppression) (p. 1098) : rejeté au scrutin public (p. 1104) ;

Communautés européennes : citoyenneté européenne : participation des ressortissants des Etats membres aux élections municipales : principe et dérogations (p. 1099, 1103) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 26 rectifié de M. Alain Lamassoure (précise que les nationaux français sont citoyens de l'Union européenne, qu'ils en exercent les droits et en assument les devoirs) (p. 1105) ;

- *soutient* l'amendement n° 47 de Mme Nicole Catala (précise que les dispositions de l'article 88-2 ont pour but la « ratification » et non l'« application » du traité sur l'Union européenne) (p. 1105) ; rejeté (p. 1106) ;

- *favorable* à l'amendement n° 85 de M. Hervé de Charette (propose de fixer par une loi organique les conditions dans lesquelles les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne résidant en France pourront être électeurs et éligibles aux élections municipales) (p. 1107, 1108) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de M. Alain Lamassoure (précise que les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne résidant en France sont électeurs et éligibles aux élections municipales « en tant que citoyens de l'Union ») (p. 1110) ;

- *son* amendement n° 55 rectifié (dispose que les ressortissants des Communautés européennes élus dans un conseil municipal ne peuvent pas non plus exercer les fonctions de conseiller délégué) (p. 1110) : rejeté (p. 1111) ;

- *favorable* à l'amendement n° 78 de M. Alain Lamassoure (prévoit qu'une loi organique détermine les conditions d'application de l'article 88-2 de la Constitution) (p. 1112, 1113) ;

Communautés européennes : citoyenneté européenne : droit de vote des ressortissants des Etats membres résidant en France aux élections municipales (p. 1113).

Rappel au règlement : conteste le fait que le président ne lui ait pas laissé précédemment défendre l'amendement n° 49 corrigé de Mme Nicole Catala à l'article 2 du projet de loi constitutionnelle et s'interroge sur la rédaction du compte rendu de la séance (p. 1114).

Après l'article 88-2 de la Constitution :

- *son* amendement n° 77 (propose que les projets de règlements et de directives qui comportent des règles de nature législative fassent l'objet d'un débat au Parlement français avant leur transmission au Conseil des Communautés) (p. 1115) : retiré (p. 1120) ;

- *son* amendement n° 38 (proposent que les projets de règlements et de directives qui comportent des dispositions de nature législative soient soumis pour avis au Parlement français avant leur transmission au Conseil des Communautés) (p. 1115) : retiré (p. 1121) ;

- *son* sous-amendement n° 57 rectifié (prévoit que le Parlement est saisi avant le Conseil des Communautés du projet d'acte communautaire) à l'amendement n° 93 de la commission (dispose que le Gouvernement soumet pour avis à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil des Communautés, les projets d'actes communautaires intervenant dans le domaine de la loi ; précise que chaque assemblée émet son avis soit au sein d'une délégation constituée à cet effet soit en séance) (p. 1115) : retiré (p. 1121) ;

- *son* amendement n° 80 (propose que les projets de règlements et de directives qui comportent des dispositions de nature législative soient, avant leur transmission au Conseil des Communautés, communiqués aux commissions permanentes des deux assemblées et puissent faire l'objet d'un débat en séance publique) (p. 1115) : devenu sans objet (p. 1121).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 92 (art. 89 de la Constitution : prévoit que les projets de révision relatifs aux conditions d'exercice de la souveraineté nationale ou du droit de vote ne peuvent être adoptés que par référendum) (p. 1122) : rejeté au scrutin public (p. 1123).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Sa question préalable (p. 2559) : rejetée au scrutin public (p. 2565).

Principaux thèmes développés :

Affaires étrangères : Danemark : traité de Maastricht : rejet par référendum : conséquences et réunion d'Oslo (p. 2560, 2561).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 2560, 2561, 2562, 2564).

Parlement français : construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement : nouvel article 88-3 de la Constitution (p. 2546).

Président de la République (p. 2562, 2563).

Référendum : article 11 de la Constitution : ratification du traité de Maastricht (p. 2564).

Révision constitutionnelle :
- article 54 : procédure (p. 2562) ;
- article 89 : Congrès ou référendum : rôle du Parlement et volonté populaire (p. 2563).

Sénat :
- droit de vote des ressortissants communautaires : recours à une loi organique votée dans les mêmes termes par les deux assemblées : équilibre des pouvoirs (p. 2559, 2563) ;
- texte adopté en première lecture : acceptation par le Gouvernement (p. 2559, 2560, 2563).

Traités et conventions :
- traité de Maastricht : caractère inapplicable, renégociation et « Europe à deux vitesses » (p. 2560, 2561, 2562, 2564) ;
- traité de Rome : modification à l'unanimité (p. 2562).

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 5 *(capital social des sociétés à objet sportif : article 13 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 86 soutenu par M. Michel Péricard (remplace la dénomination « société à objet sportif » par celle de « société à but sportif ») : adopté (p. 1397).

Rappel au règlement : condamne les propos du recteur de la mosquée de Marseille à l'occasion de l'assassinat du président Boudiaf [30 juin 1992] (p. 3010).

Rappel au règlement : demande quelle est l'autorité qui opérera la distinction entre les propositions d'actes communautaires de nature législative, transmises au Parlement en application de l'article 88-4 de la Constitution, et les propositions de nature réglementaire ; souhaite que soient étudiés au plus tôt les 27 projets de directives communautaires élaborés depuis la révision de la Constitution de juin 1992 [2 octobre 1992] (p. 3345. 3346).

Rappel au règlement : dénonce un examen trop rapide en commission du projet de loi sur la corruption [13 octobre 1992] (p. 3601).

Rappel au règlement : regrette que l'Assemblée nationale n'ait pas eu communication des avis du Conseil d'Etat relatifs au projet de loi sur la corruption [13 octobre 1992] (p. 3601).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [14 octobre 1992] :

Rappel au règlement : réitère son regret que l'Assemblée nationale n'ait pas eu communication des avis du Conseil d'Etat relatifs au projet de loi sur la corruption (p. 3680).

Ses explications de vote sur la motion de renvoi en commission de : *Barrot (Jacques)* (p. 3684).

Discussion des articles [14, 15 et 16 octobre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de la commission (substitue le titre : « service central de prévention de la corruption » au titre initial) (p. 3686).

Articler 1er *(création d'un service interministériel de lutte contre la corruption)* :

- *défavorable* (p. 3687) ;
- *soutient* l'amendement n° 359 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) (p. 3694) : rejeté au scrutin public (p. 3696).
- *soutient* l'amendement n° 360 de M. Jean-Louis Debré (supprime le service) : rejeté (p. 3697) ;
- *favorable* à l'amendement n° 474 de M. Pierre-André Wiltzer (rattache le service au procureur général près la Cour de cassation) (p. 3698) ;

Rappel au règlement : estime indécent que, dans un débat sur la corruption, M. Jean-Michel Boucheron (Charente) participe aux votes [14 octobre 1992] (p. 3699).

- *son* amendement n° 365 soutenu par M. Yves Durand (tend à supprimer « l'atteinte à la liberté et à l'égalité des candidats dans les marchés publics » de la liste des faits susceptibles de fonder la compétence du service) : adopté (p. 3700) ;
- *soutient* l'amendement n° 361 de M. Jean-Louis Debré (supprime la disposition relative au concours susceptible d'être apporté par le service aux autorités judiciaires) : rejeté (p. 3700) ;
- *soutient* l'amendement n° 362 de M. Michel Péricard (supprime la disposition relative aux avis susceptibles d'être donnés par le service) : rejeté (p. 3700) ;
- *son* amendement n° 363 (supprime la disposition qui fixe la composition du service) : rejeté (p. 3700) ;
- *soutient* l'amendement n° 364 de M. Jean-Louis Debré (supprime la disposition qui soumet les membres du service au secret professionnel) : retiré (p. 3701).

Article 2 *(saisine du procureur de la République par le service)* :

- *soutient* les amendements identiques nos 292 de M. Jean-Jacques Hyest et 366 de M. Michel Péricard (de suppression) : rejetés (p. 3701) ;
- *favorable* à l'amendement n° 139 de M. Pascal Clément (précise que le service, s'il a décidé de saisir le procureur, doit avertir la personne visée par cette saisine) (p. 3703).

Article 3 *(dessaisissement du service dès l'ouverture d'une procédure judiciaire)* :

- *son* amendement n° 367 (de suppression) : rejeté (p. 3703) ;
- *soutient* l'amendement n° 293 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) : rejeté (p. 3703).

Article 4 *(communication aux autorités judiciaires des renseignements recueillis par le service)* :

- *soutient* l'amendement n° 368 de M. Jacques Toubon (de suppression) : rejeté (p. 3704).

Article 5 *(communication des documents et audition des personnes nécessaires à l'accomplissement de la mission du service)* :

- *soutient* l'amendement n° 369 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) (p. 3704) : rejeté (p. 3706) ;
- *soutient* les amendements identiques nos 370 de M. Michel Péricard et 453 de Mme Nicole Catala (retirent au service de la droit de se faire communiquer tout document) : rejetés (p. 3706) ;
- *son* amendement n° 371 (retire au service le droit d'entendre toute personne susceptible de lui fournir des informations) : rejeté (p. 3706) ;
- *son* amendement n° 372 (supprime la disposition relative au secret professionnel) (p. 3707) ;
- *soutient* l'amendement n° 454 de Mme Nicole Catala (supprime la disposition relative au secret professionnel) (p. 3707) ;
- *soutient* l'amendement n° 373 de M. Jean-Louis Debré (supprime la disposition interdisant la divulgation des informations recueillies par le service) (p. 3707) : rejeté (p. 3708) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 144 de M. Pascal Clément (prévoit que les décisions du service peuvent être constestées par voie de recours hiérarchique auprès du ministre de la justice) (p. 3708).

Article 6 *(sanction de l'opposition à l'exercice des fonctions des membres du service)* :

- *soutient* l'amendement n° 374 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) : adopté (p. 3709).

Article 7 *(décret d'application)* :

- *soutient* l'amendement n° 375 de M. Michel Péricard (de suppression) : retiré (p. 3709).

Rappel au règlement : trouve anormal que l'Assemblée nationale apprenne par une dépêche de l'A.F.P. l'accord passé entre le Gouvernement et le parti socialiste visant à réserver le titre II du projet de loi [14 octobre 1992] (p. 3709).

Observations sur le rappel au règlement de : *Wiltzer (Pierre-André)* [14 octobre 1992] (p. 3710).

Observations sur la demande de réserve du titre II jusqu'après la discussion du titre III (p. 3711).

Rappel au règlement : regrette que le Gouvernement revienne sur sa décision de réserver le titre II, sans que les députés « spécialistes » du titre II en aient été préalablement prévenus [15 octobre 1992] (p. 3730).

Rappel au règlement : demande au Gouvernement s'il a l'intention de lever la réserve du titre II du projet de loi sur la corruption [15 octobre 1992] (p. 3729).

Rappel au règlement : demande la réunion de la commission des lois afin d'examiner les amendements déposés par le Gouvernement [15 octobre 1992] (p. 3732, 3733).

Avant l'article 8 :

- *favorable* à l'amendement n° 146 de M. Pierre-André Wiltzer (propose que la commission nationale des comptes de campagnes établisse un rapport annuel d'activité contenant des éléments sur l'application des lois et réglements relatifs au financement de la vie politique) (p. 3734).

Article 8 *(art. L. 52-8 et L. 52-12 du code électoral : interdiction des dons des personnes morales aux candidats)* :

- *défavorable* (p. 3735) ;

Conseil constitutionnel : recours (p. 3736).

Délinquance et criminalité : corruption (p. 3735, 3736).

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3735, 3736).

Entreprises : dons aux partis politiques (p. 3735, 3736).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3735, 3736).

Vie publique : transparence et pluralisme (p. 3735, 3736) ;

- *son* amendement n° 376 (de suppression) (p. 3740) : rejeté au scrutin public (p. 3741) ;

Elections et référendums : campagnes électorales : financement (p. 3742, 3743, 3744).

Entreprises : dons aux partis politiques (p. 3743).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3745, 3746) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 491 du Gouvernement (prévoit la publication de la liste exhaustive des personnes morales ayant consenti des dons à un candidat avec indication de chacun de leur montant) (p. 3742).

Rappel au règlement : souhaite que l'Assemblée nationale ne siège pas le samedi [15 octobre 1992] (p. 3756).

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de la commission (dispose que le plafond des dépenses pour l'élection des députés est de 250 000 F par candidat majoré de un franc par habitant de la circonscription) (p. 3758) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 497 de M. Pierre-André Wiltzer (porte ce plafond de 250 000 à 500 000 F) à l'amendement n° 41 de la commission (p. 3758) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 498 de M. Pierre-André Wiltzer (porte la majoration par habitant de un à deux francs) à l'amendement n° 41 de la commission (p. 3758) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 493 du Gouvernement (fixe au dixième du plafond des dépenses de campagne le remboursement des frais de campagne autres que ceux de la campagne officielle que l'Etat alloue aux candidats ayant obtenu au moins 5 p. 100 des suffrages) (p. 3760).

Article 9 *(art. 11-4 de la loi du 11 mars 1988 ; interdiction des dons des personnes morales aux partis politiques) :*

- *défavorable* (p. 3760) ;

- *soutient* l'amendement n° 382 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) (p. 3761) : retiré (p. 3762) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 492 du Gouvernement (prévoit que les dons consentis par des personnes morales aux partis politiques sont versés aux instances nationales de ces partis, ne dépassent pas 25 p. 100 de leurs ressources, figurent en annexe de leurs comptes annuels et sont rendus publics) (p. 3763) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 496 de M. Gérard Gouzes (n'impose la règle des 25 p. 100 qu'aux partis représentés par un groupe à l'Assemblée nationale) à l'amendement n° 492 du Gouvernement (p. 3764).

Article 10 *(application à Mayotte) :*

- *ses observations* sur les amendements n°s 149 de M. Pascal Clément, 226 de M. Jean-Louis Masson et 389 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) (p. 3767).

Après l'article 10 :

- *soutient* l'amendement n° 216 de M. Jean-Paul Virapoullé (établit les règles déontologiques susceptibles de s'imposer aux collaborateurs des services de radio et de télévision candidats à des élections) : rejeté (p. 3769) ;

- *favorable* à l'amendement n° 150 de M. Pascal Clément (reporte l'entrée en vigueur des dispositions du titre II au financement des campagnes électorales à la première élection qui suivra le prochain renouvellement de l'Assemblée nationale) (p. 3769) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 500 de M. Yves Durand (précise que les articles 8 *bis* et 8 *ter* ne sont pas applicables à la campagne en vue des prochaines élections législatives) (p. 3770).

Rappel au règlement : s'élève contre le non-examen en commission de l'amendement n° 500 présenté par M. Yves Durand à titre personnel [15 octobre 1992] (p. 3771).

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 178 soutenu par M. Jean-Paul Charié (précise que le prix de l'espace est négocié en fonction des tarifs publiés par le support et assimile toute disparité de tarifs à une rémunération prohibée) : rejeté (p. 3828).

Article 31 *(ouverture des plis) :*

- *son* amendement n° 435 (précise que l'appel public de candidatures est effectué dans les conditions prévues à l'article 27 par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale) (p. 3886) : devenu sans objet (p. 3887).

Article 33 *(négociation directe) :*

- *son* amendement n° 438 soutenu par M. Jacques Toubon (de suppression) : rejeté (p. 3888).

Après l'article 35 :

- *son* amendement n° 125 soutenu par M. Jacques Toubon (prévoit que les marchés conclus par les assemblées parlementaires sont soumis à des obligations de publicité et de mise en concurrence arrêtés par leurs bureaux respectifs) (p. 3891) : rejeté (p. 3892).

Titre :

- *son* amendement n° 177 soutenu par M. Jacques Boyon (supprime du titre du projet de loi les termes « prévention de la corruption et... ») : rejeté (p. 3922).

- Propositions de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale : pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution (n°s 2933, 2981, 2988) ; pour l'examen des projets d'actes communautaires (n° 3000).

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 novembre 1992] :

Assemblée nationale : contrôle des propositions d'actes communautaires :
- commission des lois : rapport : solution proposée (p. 5699) ;
- délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes : compétences actuelles et renforcement (p. 5699, 5700) ;
- propositions de résolution relatives aux propositions et actes communautaires : information des députés, examen par les commissions permanentes et mode d'adoption (p. 5699, 5700).

Conseil constitutionnel : actes communautaires : contrôle de constitutionnalité (p. 5699, 5700).

Constitution :
- article 88-4 : portée et conséquences (p. 5699) ;
- domaines de la loi et du règlement (art. 34 et 37) : respect (p. 5699).

Communauté européenne :
- « actes communautaires comportant des dispositions de nature législative » : définition (p. 5699) ;
- institutions communautaires : déficit démocratique, inflation normative et dérive technocratique (p. 5699).

Rappel au règlement : rappelle qu'en 1959 le Gouvernement a participé aux débats sur le règlement de l'Assemblée nationale et se félicite, en conséquence, de la présence du Gouvernement à l'occasion du débat sur la modification introduite en application de l'article 88-4 de la Constitution (p. 5698).

Discussion de l'article unique [18 novembre 1992] :

Article unique *(application de l'article 88 alinéa 4 de la Constitution : résolutions portant sur les propositions d'actes communautaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de M. Michel Pezet (précise que la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes est saisie d'office de ces propositions de résolution et exerce à leur endroit les compétences attribuées aux commissions saisies pour avis) (p. 5707) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 13 de M. Alain Lamassoure (précise qu'une telle demande peut également émaner des présidents de groupes) à l'amendement n° 4 de M. Gérard Gouzes (dispose que, sur demande du Gouvernement, la commission saisie au fond dépose son rapport dans le mois de session ordinaire qui suit cette demande) (p. 5706) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Jean-Claude Lefort (dispose que, lorsqu'une proposition de résolution est inscrite à l'ordre du jour, elle est discutée dans le délai d'un mois, en session ou hors session) (p. 5707) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Jean Auroux (dispose que, lorsqu'elle est demandée par un président de groupe, l'inscription à l'ordre du jour complémentaire est de droit) (p. 5709, 5710).

Après l'article unique :

- *ses observations* sur l'amendement n° 12 de M. Michel Pezet (dispose que le président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes participe à la conférence des présidents) (p. 5711).

- Proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger (n° 3030).

Avant la discussion de l'article unique [20 novembre 1992] :

Soutient l'exception d'irrecevabilité de : *Millon (Charles)* (p. 5764).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : commissions d'enquête :
- demandes : propositions de résolution nos 2092, 2909 et 2973 : rejet (p. 5764, 5765) ;
- irrecevabilité : poursuites judiciaires sur des faits ayant motivé la proposition (p. 5765).

Assemblée nationale : réglement : exception d'irrecevabilité : propositions de résolution (p. 5764).

Conseil constitutionnel : saisine : élargissement (p. 5766).

Constitution :
- inconstitutionnalité de la commission d'enquête demandée (p. 5765) ;
- séparation des pouvoirs (p. 5765).

Haute Cour de justice : compétence, saisine et fonctionnement (p. 5766).

Justice : transfusion sanguine : poursuites judiciaires (p. 5764, 5765).

Sida : lutte contre : état des connaissances scientifiques : évolution depuis dix ans (p. 5764, 5765).

- Déclaration du Gouvernement présentée par M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre, sur les négociations du G.A.T.T. (n° 3073).

Rappel au réglement : considère que l'engagement de responsabilité du Gouvernement en application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution doit porter sur une déclaration de politique générale et ne peut se limiter aux négociations du G.A.T.T. [25 novembre 1992] (p. 6024).

MEHAIGNERIE (Pierre)

Député d'Ille-et-Vilaine

(5e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Politique du logement : bâtiment : plan de soutien ; mises en chantier ; 60 000 licenciements supplémentaires ; prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) ; logement social : logement « intermédiaire » : mesures budgétaires [21 octobre 1992] (p. 4045, 4046).

INTERVENTIONS

- Motion de censure déposée par MM. Bernard Pons, Charles Millon, Jacques Barrot et quatre-vingt-trois membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution le 7 février 1992.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [11 février 1992] :

Agriculture : politique de développement rural (p. 326).

Elections et référendums : élections anticipées (p. 327).

Emploi : chômage : aggravation (p. 326).

Etat :
- autorité de l'Etat : affaiblissement (p. 326) ;
- centralisation : excés (p. 327) ;
- dérive « présidentialiste » (p. 326).

France : crise politique : « décalage » entre l'opinion publique et la classe politique (p. 327).

Gouvernement :
- ministres : « irresponsabilité politique » (p. 325) ;
- nouveau Gouvernement : perspectives (p. 327).

Logement et habitat : logement social (p. 326).

Parlement :
- commission d'enquête sur « l'affaire Habache » (p. 325) ;
- engagement de la responsabilité du Gouvernement (p. 327) ;
- revalorisation (p. 326).

Politique économique et sociale : inégalités sociales : aggravation (p. 326).

Voirie : programme autoroutier (p. 326).

Le groupe U.D.C. vote la censure (p. 327).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [5 mai 1992] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Séguin (Philippe)* (p. 880).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et bilan (p. 880) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 880).

Indépendance et souveraineté : souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 880).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : minimums sociaux : harmonisation (p. 2109).

Départements :
- coresponsabilité et partenariat avec l'Etat : réaffirmation (p. 2109) ;
- Ille-et-Vilaine (p. 2109).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2108, 2109).

Logement et habitat : aides (p. 2109).

Personnes âgées : allocation compensatrice (p. 2109).

Professions sociales : tutorat : création (p. 2109).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et zones rurales (p. 2741, 2742) ;
- urbanisme : urbanisation et concentration (p. 2741) ;
- zones rurales fragiles et de montagne (p. 2741).

Commerce extérieur :
- excédent commercial des produits agricoles (p. 2741) ;
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 2740).

Communautés européennes :
- exportations (p. 2740) ;
- Gouvernement : position française (p. 2740) ;
- politique agricole commune : réforme (« projet Mac-Sharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2740).

Coopération et développement : aide alimentaire (p. 2740).

Crise agricole (p. 2740).

Départements : Marne (p. 2741).

Environnement : programme agri-environnemental (p. 2741).

Etrangers (p. 2741).

Exploitants agricoles :
- aides directes (p. 2740) ;
- revenu (p. 2740, 2741).

Exploitations agricoles : charges : allègement (p. 2741).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : allègement (p. 2741).

Lait et produits laitiers : quotas laitiers (p. 2741).

Parlement : débat sur l'agriculture (p. 2740).

Régions : Ile-de-France (p. 2741).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Article 4 précédemment réservé *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif) :*

- *son* amendement n° 208 (supprime les dates limites pour la prise d'effet de la location) : vote réservé (p. 4286) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Article 4 *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif) :*

- *son* amendement n° 72 soutenu par M. Gilbert Gantier (supprime l'obligation de donner à bail le logement dans les six mois suivant l'achèvement ou l'acquisition de l'immeuble) : vote réservé (p. 6983) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

- Déclaration du Gouvernement présentée par M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre, sur les négociations du G.A.T.T. (n° 3073).

Principaux thèmes développés [25 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales : désertification (p. 6035).

Céréales : débouchés (p. 6035).

Communautés européennes :
- Allemagne : solidarité franco-allemande : intégration de l'Allemagne de l'Est : conséquences (p. 6034) ;
- droit de veto : utilisation par la France (p. 6035) ;
- Grande-Bretagne : divergences avec la France sur la conception de l'Europe (p. 6034, 6035) ;
- politique agricole commune (P.A.C.) (p. 6034, 6035).

Crise agricole (p. 6034).

Emploi : crise : aggravation (p. 6034).

Etats-Unis : négociations du G.A.T.T. (p. 6034, 6035).

Exploitants agricoles : revenu : aides (p. 6034, 6035).

G.A.T.T. :
- négociations : généralités (p. 6034) ;
- négociations : volet agricole (p. 6034).

Gouvernement : appel à l'union nationale » (p. 6035).

Industrie : industrie agro-alimentaire (p. 6034).

Moyens de paiement : changes : fluctuations monétaires (p. 6034).

Nouvelle-Zélande : relations franco-néo-zélandaises (p. 6034).

Oléagineux : défense des produits français (p. 6035).

Vote des groupes :

Vote contre du groupe U.D.C. (p. 6035).

MELLICK (Jacques)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé de la défense

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé de la défense. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi modifiant **certaines dispositions du code du service national** relatives à la **réserve du service militaire (n° 3093)** [2 décembre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Fillon (François) :* restructuration des forces armées :** nouveau contexte international ; armée française : restructuration ; Parlement : débat ; loi de programmation militaire ; rang de la France dans le monde ; aménagement du territoire : consultation des élus locaux et aides aux régions touchées [22 avril 1992] (p. 604, 605).

- ***Voisin (Michel) :* restructuration des forces armées :** défense nationale : compétence du législateur ; infanterie : réduction des effectifs ; marine : regroupement sur deux sites ; loi de programmation militaire ; aménagement du territoire : nécessité [22 avril 1992] (p. 608, 609).

- ***Hollande (François) :* industrie de l'armement :** industries de défense : difficultés ; Groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : reconversion vers le civil ; exportations vers les « pays amis » ; plan d'accompagnement social ; meilleure distribution du travail ; fonctionnaires : détachements dans d'autres ministères et préretraites [4 novembre 1992] (p. 4767, 4768).

- ***d'Attilio (Henri) :* industrie aéronautique :** crise mondiale de l'aéronautique ; répercussions en France ; société Eurocoptère : licenciements ; négociations avec la Turquie pour l'exportation de 75 hélicoptères ; coopération européenne pour une structure industrielle puissante [9 décembre 1992] (p. 6795, 6796).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Réponses aux questions* [9 novembre 1992] :

Armée de terre : actions humanitaires (M. André Berthol) (p. 5092).

Armements classiques : porte-avions à propulsion nucléaire : programme : confirmation (M. Daniel Colin) (p. 5079).

Gendarmerie : gendarmes : indemnité de sujétion spéciale de police : intégration dans le calcul des retraites : perspectives (M. Jean Gatel) (p. 5081).

Industries d'armement :
- Aérospatiale : site de Bourges (M. Alain Calmat) (p. 5081) ;
- constructions navales de Cherbourg (M. Bernard Cauvin) (p. 5074, 5085) ;
- Groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : site de Saint-Etienne (M. Jean-Pierre Philibert) (p. 5084, 5085) ;

- Groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : site de Tarbes (M. Claude Gaits) (p. 5086) ;
- personnel : plan d'accompagnement social (MM. Daniel Colin et Joseph Gourmelon (p. 5080) ;
- région Aquitaine : plan de charge (M. Michel Sainte-Marie) (p. 5074).

Ministère de la défense : fonds de restructuration de la défense (F.R.E.D.) : enveloppe budgétaire (MM. Bernard Cauvin, Jean-Pierre Philibert et Jean-Luc Reitzer (p. 5074, 5085, 5090).

Retraites : fonctionnaires civils et militaires :
- retraites proportionnelles d'avant le 1er décembre 1964 : majorations pour enfants (M. Jean Brocard) (p. 5073) ;
- sous-officiers retraités au chômage : indemnités : réduction (M. Jean Brocard) (p. 5072).

Service national :
- exemptions : multiplication (M. Charles Ehrmann) (p. 5072) ;
- formes civiles : réponse aux besoins des jeunes (M. Charles Ehrmann) (p. 5072) ;
- libérations anticipées (M. François Grussenmeyer) (p. 5089) ;
- reports d'incorporation (M. Jean-Jacques Weber) (p. 5076).

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national relatives à la réserve du service militaire (n° 3093).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 décembre 1992] :

Affaires étrangères :
- contexte géopolitique : évolution (p. 6966, 6969) ;
- Cambodge : militaires français : présence (p. 6965) ;
- Somalie : militaires français : présence (p. 6965) ;
- ex-Yougoslavie : militaires français : présence (p. 6965).

Appelés : conscription : rôle et devenir (p. 6969).

Défense nationale :
- besoins opérationnels (p. 6966) ;
- format des armées : effectifs : réduction (p. 6966) ;
- « temps de crise » : définition (p. 6966).

Personnels militaires d'active :
- armée française : professionnalisation (p. 6969) ;
- limite d'âge : suppression pour les sous-officiers d'active (p. 6966).

Réserve :
- Conseil d'études des réserves : avis favorable au projet de réforme (p. 6969) ;
- crédits affectés aux réserves : faiblesse (p. 6970) ;
- effectifs (p. 6969) ;
- femmes : élargissement du contrat de volontariat aux femmes (p. 6966) ;
- notion d'emploi : occupation d'une fonction militaire (p. 6966) ;
- organisation actuelle : inégalité (p. 6966) ;
- périodes d'exercice : réforme (p. 6966) ;
- plan « Réserves 2000 » (p. 6966).
- spécialistes : besoin (p. 6969) ;
- statut (p. 6966, 6970).

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Article 2 *(obligations d'activité du service national) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) (p. 6970) ;
- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (substitue au terme « périodes d'exercice » le terme « période ») (p. 6970).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de la commission (précise que les obligations de réserve s'entendent en temps de paix, en temps de crise ou en temps de guerre) (p. 6971) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de la commission (permet à chaque armée d'établir les limites d'âge de ses réservistes en fonction de ses besoins) (p. 6971).

Après l'article 3 :

- *favorable* à l'amendement n° 18 de M. Jean Gatel (permet aux officiers et sous-officiers, pères d'au moins quatre enfants, de souscrire un engagement spécial de volontaire) (p. 6972) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 5 de la commission (supprime la possibilité donnée au ministre de maintenir dans les cadres de la réserve un officier ou sous-officier de réserve, père d'au moins quatre enfants vivants) (p. 6972) ;
- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (rédactionnel) (p. 6972).

Article 4 *(périodes d'exercice) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) (p. 6973) ;
- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (rédactionnel) (p. 6973) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 12 de M. Jean Gatel (rédactionnel) à l'amendement n° 7 de la commission (p. 6973) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de la commission (précise que l'engagement spécial de volontaire dans la réserve est offert à tous les réservistes même âgés de plus de trente-cinq ans dès lors qu'ils sont maintenus dans les cadres) (p. 6973) ;
- *favorable* à l'amendement n° 11 de M. Jean Gatel (rédactionnel) (p. 6973).

Après l'article 4 :

- *favorable* à l'amendement n° 16 de M. Jean Gatel (de conséquence) (p. 6973) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Georges Mesmin (renforce la protection juridique des salariés soumis aux obligations de réserve du service militaire) (p. 6974) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Georges Mesmin (précise que tout licenciement motivé par une absence due à l'accomplissement d'une période de réserve est nul de plein droit) (p. 6974).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [22 décembre 1992] :

Appelés : conscription (p. 7787).

Défense nationale : « état de crise » : définition juridique (p. 7787).

Réserves : statut : charte du réserviste (p. 7787).

MERLI (Pierre)

Député des Alpes-Maritimes

(7e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis du projet de loi autorisant l'adhésion au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (n° 2666) [22 mai 1992] (p. 1584).

DEPOTS

Avis présenté au nom de commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2666) autorisant l'adhésion au **traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (n° 2800)** [17 juin 1992].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'adhésion au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (n° 2666).**

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 juin 1992] :

Affaires étrangères :
- Chine : ratification du traité sur la non-prolifération (9 mai 1992) (p. 2598) ;
- politique étrangère de la France (p. 2599) ;
- ex-Union soviétique : dévolution de l'arsenal nucléaire aux différentes républiques (p. 2599).

Défense :
- essais nucléaires français : suspension en 1992 (p. 2599) ;
- force nucléaire stratégique française : perspectives (p. 2599).

Désarmement :
- accords américano-russes du 17 juin 1992 d'élimination des armes nucléaires (p. 2599) ;
- Comité du désarmement de l'O.N.U. : élaboration du traité sur la non-prolifération (p. 2598) ;
- Comité du désarmement de l'O.N.U. : non participation de la France dans les années soixante (p. 2598).

Energie : Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) : contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles (p. 2599).

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires :
- entrée en vigueur (5 mars 1970) (p. 2598) ;
- Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : distinction entre deux types d'Etats (p. 2599) ;
- ouverture à la signature (1er juillet 1968) (p. 2598) ;
- reconduction : conférence de 1995 : participation française (p. 2599)

MERMAZ (Louis)

Ministre de l'agriculture et de la forêt

puis ministre des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé ministre de l'agriculture et de la forêt. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions. Décret du 2 octobre 1992 [*J.O.* du 3 octobre 1992] (p. 13736).

Est nommé ministre des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement. Décret du 2 octobre 1992 [*J.O.* du 3 octobre 1992] (p. 13736).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Déclaration du Gouvernement sur la **réforme de la politique agricole commune (n° 2820)** [24 juin1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Vasseur (Philippe) :* politique agricole commune :** réforme ; opposition des agriculteurs français ; parlement national : débat ; négociations du G.A.T.T. : fermeté française [15 avril 1992] (p. 485).

- ***Goldberg (Pierre) :* sécheresse et alimentation en eau :** réserves d'eau : réduction ; approvisionnement des agriculteurs et éleveurs ; barrage de Chambonchard : perspectives ; Loire et ses affluents : régulation du débit d'étiage : études en cours [6 mai 1992] (p. 925).

- ***Gaulle (Jean de) :* politique agricole :** accord de Bruxelles : conséquences pour les agriculteurs français et le monde rural ; concertation ; garantie du revenu des agriculteurs ; soutien par l'aide à l'exploitation [27 mai 1992] (p. 1721, 1722).

- ***Millet (Gilbert) :* réforme de la politique agricole commune :** prix agricoles : baisse de 15 à 29 p. cent en trois ans ; négociations du G.A.T.T. : reprise ; revenu des agriculteurs : maintien [27 mai 1992] (p. 1723).

- ***Tavernier (Yves) :* réforme de la politique agricole commune :** accord de Bruxelles : excédents de l'agriculture française ; adaptation de l'agriculture au contexte international : baisse des prix institutionnels ; gel des terres ; soutien du marché ; élevage ; lait ; préretraites ; industrie agroalimentaire [27 mai 1992] (p. 1724, 1725, 1726).

- ***Micaux (Pierre) :* réforme de la politique agricole commune :** accord de Bruxelles : baisse des prix et gel des terres ; consultation du Parlement ; G.A.T.T. : reprise des négociations ; cours mondiaux des produits agricoles ; soutien du marché : garantie des prix pour les quatre ans à venir [27 mai 1992] (p. 1728).

- ***Massat (René) :* réforme de la politique agricole commune et assises du monde rural :** compromis de Bruxelles : application en France ; mesures d'accompagnement ; concertation avec les organisations agricoles ; pratiques culturales économes pour les sols ; reboisement ; préretraites ; réforme de la taxation du foncier non bâti ; transmission des exploitations ; biocarburants : détaxation ; assises du monde rural ; débat au Parlement [10 juin 1992] (p. 2155).

- ***Lepercq (Arnaud) :* politique agricole :** réforme de la politique agricole commune ; revendications des agriculteurs ; « génocide » des paysans ; revenu agricole : garantie ; compétitivité internationale de l'agriculture européenne ; négociations avec les organisations professionnelles agricoles ; débat au Parlement le 24 juin [17 juin 1992] (p. 2470).

à un ministre :

- **Agriculture** [16 avril 1992] :

Aménagement du territoire :
- zones de montagne : quotas laitiers/vache (p. 514) ;
- zones rurales : désertification (p. 513).

Céréales (p. 510, 511).

Collectivités locales : indemnisation pour fermeture d'abattoir public (p. 516).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations : pression exercée par les Etats-Unis (p. 509, 511, 512).

Communautés européennes :
- politique agricole commune : projet de réforme (p. 509) ;
- système intégré de gestion et de contrôle des aides directes (projet « big brother ») (p. 511).

Départements : Ardèche (p. 515).

Elevage :
- élevage bovin : prime à la vache allaitante : revalorisation (p. 514) ;
- élevage ovin : chute des cours (p. 514).

Enseignement agricole : centres de formation professionnelle et de promotion agricole (C.F.P.P.A de Brioude) : amputations de crédits (p. 512).

Environnement : pollution : instauration d'une redevance sur l'élevage (p. 510).

Exploitants agricoles :
- jeunes agriculteurs : installation (p. 510) ;
- préretraites (p. 510) ;
- retraites agricoles (p. 514).

Lait et produits laitiers :
- programme de restructuration laitière (p. 510) ;
- Union laitière normande : Générale ultra-frais : situation (p. 516).

Oléagineux : règlement transitoire : formalités (p. 513).

Primes : versement (p. 515).

Prix agricoles (p. 509, 510).

Régions : Bretagne (p. 510).

Risques naturels : indemnisations au titre du fonds national de garantie des calamités agricoles (p. 515).

T.V.A. : taux de T.V.A. sur l'horticulture (p. 515).

Viticulture (p. 515).

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code forestier (n° 2313).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 avril 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 498).

Communes : maires : rôle (p. 492)

Départements : Alpes-Maritimes (p. 498).

Propriété : servitude de passage (p. 492).

Travaux et entretien :
- agriculture : mise en valeur agricole et pastorale ; cloisonnement (p. 492, 498, 499) ;
- débroussaillement (p. 492, 498) ;
- déclaration d'utilité publique (p. 492).

Sécurité civile : incendies :
- Etat : désengagement financier (p. 498) ;
- prévention (p. 491, 492) ;
- régions : Provence - Alpes - Côte d'Azur : incendies de 1989, 1990, 1991 ; conséquences (p. 491, 498).

Discussion des articles [15 avril 1992] :

Après l'article 8 :

- *soutient* l'amendement n° 9 rectifié du Gouvernement (donne au maître d'ouvrage des opérations d'aménagement déclarées d'utilité publique la possibilité de faire participer au financement des opérations tous ceux qui y trouvent un intérêt) (p. 501) : adopté (p. 502).

Après l'article 11 :

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Jean-Michel Couve (applique aux travaux de débroussaillement une T.V.A. de 5,5 p. 100 et compense les pertes de recettes par une augmentation à due concurrence de la taxe sur les tabacs et alcools) (p. 502) ;

Communautés européennes : directive (p. 502).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution sur l'ensemble du projet de loi, à l'exclusion de l'amendement n° 10 (p. 504).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Agriculture : élevage hors sol (p. 2059).

Chasse et pêche :
- chasse : plan de chasse (p. 2059, 2063) ;
- dégâts forestiers causés par le gibier (p. 2059, 2063).

Sécurité civile : incendies :
- prévention (p. 2063) ;
- régions : Provence - Alpes - Côte d'Azur : incendies de 1989, 1990, 1991 : conséquences (p. 2058, 2063).

Travaux et entretien : débroussaillement (p. 2058).

Discussion des articles [9 juin 1992] :

Article 1er : *(définition du débroussaillement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 2064) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 16 de M. Christian Estrosi (dispose que les frais de débroussaillement sont déduits du revenu imposable dans la limite de 30 p. 100 des dépenses engagées et d'un plafond de 10 000 F ; compense les pertes de recettes par une augmentation des droits de consommation sur le tabac et de la taxe sur les allumettes et briquets) à l'amendement n° 1 de la commission (p. 2064) ;

Amendements : recevabilité financière : article 40 de la Constitution (p. 2064).

Après l'article 12 :

Demande de réserve du vote sur les amendements nos 6, 9 et 12 : application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution (p. 2065) :

- *favorable* à l'amendement n° 15 rectifié de M. Alain Brune (soumet à l'autorisation préalable prévue à l'article 188-2 du code rural, jusqu'au 30 juin 1993, « les créations ou extensions de capacité des ateliers hors-sol, au-delà d'un seuil de capacité de production et selon des modalités fixées par décret, susceptibles de remettre en cause l'équilibre des structures sociales qui caractérisent cette activité ») (p. 2067) ;

Communautés européennes : directive en préparation (p. 2066, 2067).

Article 13 *(dispositions relatives à la chasse)* (p. 2068) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de la commission (supprime le paragraphe I *bis* qui prévoit un prélèvement sur le produit de la taxe destiné au financement de l'indemnisation des dégâts causés aux peuplements forestiers) (p. 2068).

Seconde délibération :

Article 1er *(définition du débroussaillement) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (supprime le paragraphe II instituant une exonération fiscale en faveur des personnes effectuant des débroussaillements) : vote réservé (p. 2069) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2070).

Demande de mise aux voix par un seul vote de l'amendement n° 1 et de l'article 1er en seconde délibération, ainsi que de l'ensemble du projet de loi en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2069).

- Projet de loi relatif à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés (n° 2681).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Environnement : protection (p. 2070).

Produits antiparasitaires à usage agricole ;
- conseil national d'agrément professionnel : création (p. 2071) ;
- distributeurs et prestataires de service : agrément (p. 2071) ;
- groupements de défense contre les ennemis des cultures (p. 2072) ;
- sanctions administratives (p. 2071).

Santé publique : protection (p. 2070).

Sénat : texte (p. 2070, 2071)

- Projet de loi modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire (n° 2707).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Agriculture : élevage : compétitivité (p. 2075).

Communautés européennes :
- adaptation de cinq directives communautaires (p. 2074, 2075) ;
- anabolisants (p. 2075, 2077) ;
- application par tous les pays membres (p. 2075).

Douanes : contrôles sanitaires aux frontières (p. 2075, 2077).

Médicaments : médicaments vétérinaires :
- définition (p. 2074) ;
- distribution et rapport Parodi (p. 2075) ;
- médicaments « hors liste » (p. 2077).

Vétérinaires : effectifs (p. 2077).

Discussion des articles [9 juin 1992] :

Article 1er *(définition du médicament vétérinaire immunologique et de l'autovaccin) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoit que la prescription d'aliments médicamenteux suit la fabrication au lieu de la précéder) (p. 2078).

Après l'article 2 :

- *soutient* le sous-amendement n° 16 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 4 de M. René Beaumont (précise, par l'introduction du terme « acheter » que l'article L. 610 du code de la santé publique, concerne, outre les médicaments préparés extemporanément, tous les médicaments, et supprime la distinction en matière de distribution de médicaments vétérinaires entre les praticiens et les vétérinaires de groupement) (p. 2078) : adopté (p. 2079).

Article 4 *(durée maximale de prescription d'aliments médicamenteux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoit que la prescription d'aliments médicamenteux au titre d'un programme sanitaire n'est plus limitée à une durée de validité de trois mois) (p. 2080).

Article 4 *bis* nouveau *(agrément des groupements ; programme sanitaire d'élevage) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que les vétérinaires de groupement qui peuvent distribuer les médicaments doivent remplir les conditions exigées à l'article 309 du code rural) (p. 2080) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. René Beaumont (de coordination) (p. 2081) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Jean-Pierre Foucher (de coordination) (p. 2081).

Après l'article 4 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. René Beaumont (assure l'indépendance des docteurs vétérinaires qui contrôlent l'acquisition, la détention et la délivrance des médicaments par les groupements agréés) (p. 2082) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Jean-Pierre Foucher (assure l'indépendance des docteurs vétérinaires qui contrôlent l'acquisition, la détention et la délivrance des médicaments par les groupements agréés) (p. 2082).

Article 8 *(dérogation à l'autorisation préalable de mise sur le marché et création de l'Agence nationale du médicament vétérinaire)* (p. 2082) :

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (supprime les paragraphes I et II relatifs à la création d'une agence du médicament vétérinaire) (p. 2083).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et zones rurales (p. 2736, 2790) ;
- zones rurales fragiles et de montagne (p. 2734, 2737, 2789).

Appellations d'origine contrôlées et qualité des produits (p. 2737).

Céréales et oléagineux :
- indemnité compensatoire (p. 2733) ;
- prix : baisse (p. 2727, 2728, 2730, 2731, 2791).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 2728, 2732, 2791, 2792).

Communautés européennes :
- exportations (p. 2729, 2791) ;
- Fonds européen d'orientation et de garantie agricole : budget (p. 2728, 2732, 2789, 2790) ;
- Gouvernement : position française (p. 2727) ;
- politique agricole commune : réforme (« projet Mac-Sharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2727, 2728, 2732, 2733, 2791) ;
- préférence communautaire (p. 2729, 2791).

Elevage :
- bovin (p. 2727, 2728, 2731, 2789, 2790, 2791) ;
- extensification (p. 2731, 2790) ;
- ovin (p. 2731, 2789) ;
- porcin (p. 2790) ;
- prime à la vache allaitante (p. 2731, 2732, 2734, 2789).

Energie : production et utilisation de biocarburants (p. 2731, 2790).

Environnement :
- programme agri-environnemental (p. 2734, 2737) ;
- protection de l'environnement (p. 2734).

Exploitants agricoles :
- aides directes (p. 2729, 2730, 2732, 2789) ;
- cotisations sociales : réforme (p. 2735, 2736) ;
- endettement et aménagement de la dette (p. 2736) ;
- fonctions (p. 2738, 2739) ;
- jeunes agriculteurs : installation (p. 2734, 2736, 2737) ;
- préretraites (p. 2734, 2736) ;
- revenu (p. 2728, 2730, 2731, 2733).

Exploitations agricoles : charges : allégement (p. 2734, 2735).

Horticulture : relèvement du taux de T.V.A. et conséquences (p. 2791).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : allégement (p. 2735).

Jachère industrielle et gel des terres (p. 2731, 2733, 2789, 2790).

Lait et produits laitiers :
- quotas laitiers (p. 2731, 2789) ;
- Union laitière normande (p. 2791).

Plan d'adaptation de l'agriculture (p. 2734, 2736).

Prix agricoles et coûts de production (p. 2729, 2730, 2733, 2790).

Régions : Bretagne (p. 2790).

Risques naturels :
- calamités agricoles : indemnisation (p. 2737, 2738) ;
- épargne : épargne-calamités (p. 2738) ;
- gel arboricole et viticole (p. 2737) ;
- sécheresse (p. 2737).

MESMIN (Georges)

Député de Paris

(14e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 9 avril 1992] (p. 5267).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622) [*J.O.* du 27 juin 1992] (p. 8495).

Juge suppléant de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Prête serment le 2 décembre 1992 [2 décembre 1992] (p. 6426).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national relatives à la réserve du service militaire (n° 3093) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17553).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Grèves dans les transports urbains** : droit de grève dans le secteur public ; exaspération des usagers ; service minimum ; modernisation de la R.A.T.P. ; sécurité des usagers ; personnels de la R.A.T.P. : carrières : réforme ; report du projet concernant les conducteurs [18 novembre 1992] (p. 5676, 5677).

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mai 1992] :

Administration : soumission de la recherche à une procédure d'agrément (p. 1594).

Entreprises : confidentialité et concurrence avec l'étranger (p. 1594).

Opinion publique : transparence de l'information (p. 1594).

Parlement :
- consultation en amont (p. 1594) ;
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (p. 1594).

Vie, médecine et biologie : génie génétique :
- enjeux économiques et sanitaires (p. 1594) ;
- propriété des organismes génétiquement modifiés (p. 1594).

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Article 3 *(organes consultatifs) :*

- *son* sous-amendement n° 32 (prévoit que la commission définit également les conditions d'emploi et de présentation des organismes génétiquement modifiés) à l'amendement n° 4 de la commission (prévoit que la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire est chargée d'évaluer les risques liés à la mise sur le marché de produits composés en tout ou partie d'organismes génétiquement modifiés ou issus de tels organismes, et non de produits consistant en organismes génétiquement modifiés ou en contenant) : adopté (p. 1601).

Article 5 *(utilisation confinée des organismes génétiquement modifiés) :*

- *son* amendement n° 33 (prévoit que l'avis de la commission de génie génétique est obligatoire et non facultatif) : rejeté (p. 1603).

Article 10 *(autorisation préalable des dissémination volontaires) :*

- *son* amendement n° 34 rectifié (prévoit que l'autorisation est délivrée après avis de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire) : rejeté (p. 1608).

Article 14 *(exigence d'une autorisation de la mise sur le marché) :*

- *son* amendement n° 35 rectifié (prévoit que l'autorisation est délivrée après avis de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire) : rejeté (p. 1610).

Explications de vote :

Entreprises : confidentialité et concurrence avec l'étranger (p. 1615).

Absention du groupe U.D.F. (p. 1615).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1992] :

Entreprises : confidentialité et responsabilité de l'Etat (p. 2903).

Opinion publique : transparence de l'information (p. 2903).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Questions* [9 novembre 1992] :

Armements stratégiques :
- dissuasion nucléaire : modernisation (p. 5083) ;
- missile air-sol longue portée (A.S.L.P.) (p. 5084).

France : rôle mondial (p. 5083).

Environnement. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Bruit : nuisances urbaines (p. 5216).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Discussion des articles [24 et 25 novembre 1992] :

Article 3 *(principes généraux relatifs au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :*

Article L. 666-7 du code de la santé publique (exclusion de certains produits de l'application des principes et règles applicables au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :

- *défavorable* à l'amendement n° 128 du Gouvernement (permet d'étendre les dispositions qui régissent l'utilisation des produits du corps humain à ceux d'entre eux qui en étaient exclus par l'usage) (p. 5930).

Article 8 *(chapitre Ier du titre II du livre VI du code de la santé publique : dispositions communes) :*

Article L. 671-2 du code de la santé publique (finalité de la procréation médicalement assistée) :

- *son* amendement n° 108 (supprime l'interdiction des P.M.A. *post mortem*) (p. 5975) : rejeté (p. 5976) ;

- *son* amendement n° 109 (autorise la P.M.A. *post mortem* à laquelle le défunt avait consenti) (p. 5977) : rejeté (p. 5978).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 15 *(sanction des entraves à l'interruption volontaire de grossesse) :*

- *son* amendement n° 121 (supprime l'incrimination de la perturbation d'accès aux établissements d'hospitalisation qui pratiquent l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6584) : rejeté au scrutin public (p. 6586).

- Projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national relatives à la réserve du service militaire (n° 3093).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 décembre 1992] :

Réserve :
- crédits affectés aux réserves : faiblesse (p. 6969) ;
- effectifs (p. 6969) ;
- spécialistes : besoin (p. 6969) ;
- statut (p. 6969).

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 13 (renforce la protection juridique des salariés soumis aux obligations de réserve du service militaire) (p. 6973) : rejeté (p. 6974) ;
- *son* amendement n° 14 (précise que tout licenciement motivé par une absence due à l'accomplissement d'une période de réserve est nul de plein droit) : rejeté (p. 6974).

- Projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Bruit :
- contrôle et surveillance : compétences (p. 7145) ;
- riverains : respect et indemnisation (p. 7145).

Communes :
- Issy-les-Moulineaux : héliport de Paris (p. 7145) ;
- Paris : survol d'hélicoptères (p. 7145).

Transports : transports aériens : bruit causé par les hélicoptères (p. 7145).

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Article 6 *(prescriptions applicables aux activités bruyantes) :*

Transports : transports aériens : hélicoptères : bruit (p. 7153) ;

- *son* amendement n° 27 (limite les conditions de vol des hélicoptères en zone urbaine à l'exception des vols d'urgence pour des raisons sanitaires ou d'ordre public ainsi que les vols justifiés par les visites d'Etat ; prévoit des dérogations en concertation avec les collectivités territoriales intéressées) : devenu sans objet (p. 7153).

MESTRE (Philippe)

Député de la Vendée

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

METAIS (Pierre)

Député de la Vendée

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code forestier et portant diverses dispositions en matière de chasse (n° 2313) [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7749).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (agriculture et développement rural) [10 juin 1992].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome I : **agriculture et développement rural (n° 2950)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission de la production pour l'agriculture [5 novembre 1992] :

Agriculture : ministère de l'agriculture et du développement rural : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4821, 4822).

Agroalimentaire : industrie (p. 4822).

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4821).

B.A.P.S.A. :
- dépenses et recettes, répartition (p. 4822) ;
- retraite et préretraite (p. 4821).

Bois et forêts : protection : crédits (p. 4822).

Céréales :
- difficultés sectorielles (p. 4822) ;
- zones de blé dur (p. 4822).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 4822).

Communautés européennes :
- aides (p. 4821, 4823) ;
- politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4821, 4822, 4823).

Crise agricole (p. 4822, 4823).

Elevage : crise de l'élevage et mesures ; prime à la vache allaitante ; prime à l'herbe (p. 4821, 4822).

Energie : biocarburants et produits agro-industriels (p. 4822).

Exploitants agricoles :
- endettement ; prêts bonifiés ; plafonds (p. 4822) ;
- jeunes agriculteurs ; aides (p. 4822) ;
- revenu (p. 4822).

METZINGER (Charles)

Député de la Moselle

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

Elu sénateur le 27 septembre 1992, cesse d'appartenir à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1992 [*J.O.* du 3 octobre 1992] (p. 13770).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Rapporteur d'information sur les enseignements artistiques [14 mai 1992].

Membre du Conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7493).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794) [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8548).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2733) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

QUESTIONS

à un ministre :

- Affaires sociales et intégration [11 juin 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : assistantes sociales (p. 2240).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Article 1er *(modification de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets)* :

- *ses observations* (p. 1817) ;

Départements : plans départementaux : nécessité de concertations avec les pays frontaliers (p. 1817).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Discussion des articles [10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988)* :

Article 41 de la loi du 1er décembre 1988 (engagement du « 20 p. 100 départemental » et procédure applicable en cas de non-engagement) :

- *favorable* à l'amendement n° 162 de M. Claude Bartolone (institue un mécanisme d'affectation et d'inscription d'office par le représentant de l'Etat dans le département des crédits correspondant aux dépenses obligatoires d'insertion non engagés) (p. 2171).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).

Première lecture :

Discussion des articles [17 juin 1992] :

Article 1er *(durée du contrat d'apprentissage : article L. 115-2 du code du travail)* :

- *ses observations* (p. 2492) ;

Départements : départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle : droit local (p. 2492).

MEXANDEAU (Louis)

Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre.

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi relatif aux **conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917)** [26 août 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Le Meur (Daniel)* : anciens combattants d'Afrique du Nord :** guerre d'Algérie ; pathologie : reconnaissance ; âge de la retraite : retraite mutualiste : relèvement du plafond majorable ; carte du combattant : assouplissement des conditions d'attribution ; création d'un fonds de solidarité doté de 100 MF [29 avril 1992] (p. 774).

- ***Brard (Jean-Pierre)* : anciens combattants d'Afrique du Nord :** événements d'Algérie : état de guerre ; anciens combattants d'Afrique du Nord : retraite à taux plein à cinquante-cinq ans pour les chômeurs en fin de droits ; fonds de solidarité ; carte du combattant : étude en cours [13 mai 1992] (p. 1161, 1162).

- ***Bourget (René)* : anciens combattants d'Afrique du Nord :** fonds de solidarité pour les chômeurs en fin de droits âgés de cinquante-sept ans ; âge de la retraite ; carte du combattant ; campagne double ; reconnaissance de l'état de guerre ; extension de la loi de 1973 : perspectives ; forfait mutualiste [13 mai 1992] (p. 1168).

- ***Harcourt (François d')* : anciens combattants d'Afrique du Nord :** revendications ; pétitions ; retraite anticipée pour les chômeurs de longue durée ; campagne double ; carte du combattant ; allocation supplémentaire ; extension de la loi de 1975 ; retraite mutualiste [13 mai 1992] (p. 1174, 1175).

- ***Kert (Christian)* : anciens combattants d'Afrique du Nord :** révision à la baisse du niveau de l'allocation versée aux chômeurs en fin de droits et âgés de plus de cinquante-sept ans ; offices départementaux : habilitation à recevoir les demandes : date ; carte du combattant ; fonds de solidarité : octroi d'une allocation différentielle [20 mai 1992] (p. 1453).

- ***Spiller (Christian)* : anciens combattants d'Afrique du Nord :** Algérie : reconnaissance de l'état de guerre par l'Etat ; anciens combattants : revendications ; carte du combattant ; forclusion ; fonds de solidarité doté de 100 MF ; retraite anticipée à partir de cinquante-huit ans et demi [27 mai 1992] (p. 1733, 1734).

- ***Derosier (Bernard)* : anciens combattants et victimes de guerre :** anciens combattants d'Afrique du Nord âgés de cinquante-sept à soixante ans admis à bénéficier du fonds de solidarité ; versement des sommes aux intéressés dès le 25 août 1992 [7 octobre 1992] (p. 3427).

- ***Diméglio (Willy)* : hommage à l'armée d'Afrique :** Seconde Guerre mondiale ; cinquantenaire de l'armée d'Afrique : commémoration ; soldats français enterrés en terre africaine : rôle décisif et hommage [28 octobre 1992] (p. 4473).

à un ministre :

- Anciens combattants et victimes de guerre [14 mai 1992] :

Alsace-Moselle : enrôlés de force dans le service allemand du travail (R.A.D.) : certificat d'incorporation de force (p. 1194).

Anciens combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.) :

- chômeurs en fin de droits : allocation différentielle (p. 1195, 1196, 1198) ;
- chômeurs en fin de droits : retraite anticipée (p. 1195, 1196) ;
- retraite : prise en compte du temps passé en Algérie au-delà de la période légale (p. 1193) ;
- terminologie : opérations de maintien de l'ordre et état de guerre (p. 1196, 1197, 1199).

Carte du combattant :

- attribution aux soldats de l'armée des Alpes (p. 1193) ;
- critères d'attribution : modification (p. 1193).

Déportation : camp japonais de Moah Binh en Indochine : reconnaissance du titre de déporté (p. 1194).

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : revalorisation (p. 1196).

Retraite mutualiste :
- augmentation du plafond (p. 1195) ;
- délais de souscription (p. 1195, 1199).

Service du travail obligatoire (S.T.O.) :
- carte du combattant : refus (p. 1194) ;
- titre de déporté du travail : refus (p. 1199).

orales sans débat de :

- ***Richard (Lucien) (n° 593) :*** **retraites : généralités (calcul des pensions) :** anciens combattants d'Afrique du Nord : droits à la retraite dès 55 ans pour les chômeurs en fin de droits : perspectives ; fonds de solidarité pour les personnes de plus de 57 ans et au chômage depuis un an : réponse concrète au problème [12 juin 1992] (p. 2274, 2275, 2276).

- ***Durr (André) (n° 591) :*** **équipements industriels (entreprises : Bas-Rhin) :** Illkirch : entreprise Huron-Graffenstaden : emploi et activité ; Japon et Asie du Sud-Est : concurrence ; plan social de reclassement [12 juin 1992] (p. 2276).

- ***Berson (Michel) (n° 597) :*** **justice (fonctionnement) :** établissement thermal de Barbotan-les-Thermes : incendie ; enquête : résultats : autorisation administrative pour l'ouverture de l'établissement ; assistance juridique aux familles [12 juin 1992] (p. 2276, 2277).

INTERVENTIONS

Rappel au règlement : exprime à nouveau le regret et l'émotion du Gouvernement devant l'assassinat du président algérien [30 juin 1992] (p. 3010).

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [30 juin 1992] :

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) (p. 3016).

Déchets : emballages (p. 3016, 3017).

Gouvernement : ministre de l'environnement : absence de Mme Ségolène Royal (p. 3017).

Installations classées : décharges brutes : suppression (p. 3016).

Opinion publique :
- commissions locales d'information et de surveillance (p. 3016) ;
- transparence et information (p. 3016).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3016, 3017).

- Projet de loi modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire (n° 2707).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [30 juin 1992] :

Agriculture : élevage : plan sanitaire d'élevage (p. 3023).

Communautés européennes : adaptation de cinq directives communautaires (p. 3023).

Médicaments : médicaments vétérinaires : agence du médicament vétérinaire (p. 3023).

Sénat : texte (p. 3023).

Discussion des articles [30 juin 1992] :

Article 2 *bis* *(distribution au détail du médicament vétérinaire)* (p. 3023) :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. René Beaumont (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3024).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1992] :

Alsace-Moselle :
- enrôlés de force dans le service allemand du travail (R.A.D.) (p. 5373) ;
- patriotes résistants à l'occupation (P.R.O.) (p. 5373).

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- aide sociale, fonds de solidarité (p. 5375) ;
- carte du combattant (p. 5373) ;
- pathologie (p. 5373) ;
- retraite anticipée (p. 5374).

Carte du combattant : attribution : soldats de l'armée des Alpes (p. 5373).

Commission tripartite (p. 5374).

Déportation :
- anciens prisonniers du Viêt-minh (p. 5372) ;
- camp japonais de Moah Binh en Indochine (p. 5373) ;
- camp de Tambow (p. 5373).

Lois : projet de loi n° 2917 relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (p. 5373).

Mémoire et souvenir :
- généralités (p. 5372, 5376) ;
- mission du cinquantenaire des débarquements et de la Libération (p. 5372, 5376) ;
- nécropole de Fréjus (p. 5372).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) :
- missions et moyens, délocalisations, fonds sociaux (p. 5375, 5376) ;
- ressortissants : orphelins de guerre majeurs et veuves (p. 5372).

Orphelins de guerre : formation et emploi (p. 5372).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- pensions de réversion : veuves et orphelins (p. 5373) ;
- pensions de veuves de guerre (p. 5373) ;
- rapport constant (p. 5374) ;
- régime des suffixes (p. 5374) ;
- victimes civiles d'actes de terrorisme (p. 5372).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre :
- crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5364, 5372, 5376) ;
- crédits : « réserve parlementaire » (p. 5372, 5374) ;
- effectifs, modernisation (p. 5376).

Réponses aux questions :

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'occupation (P.R.O.) et patriotes résistants à l'annexion de fait (P.R.A.F.) (MM. Jean-Luc Reitzer, Aloyse Warhouver) (p. 5376).

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- carte du combattant (MM. Alain Néri, Bernard Schreiner (Yvelines), René Couveinhes, François d'Harcourt, Eric Doligé (p. 5378, 5380, 5382, 5384) ;
- fonds de solidarité et retraite anticipée (MM. Didier Migaud, Alain Néri, Eric Doligé, Georges Colombier, François d'Harcourt, Philippe Bassinet (p. 5377, 5378, 5379, 5380, 5381, 5384) ;
- reconnaissance de l'état de guerre en Algérie (MM. Alain Néri, Michel Meylan) (p. 5378).

Anciens combattants d'Indochine : fonds de solidarité (M. Jean-Luc Reitzer) (p. 5380).

Carte du combattant : attribution :
- anciens combattants de Diégo-Suarez (M. Daniel Le Meur) (p. 5382) ;

- volontaires de la Résistance (M. Bernard Schreiner [Yvelines]) (p. 5378) ;

Déportés : évadés des trains de déportation : statut (M. Alain Griotteray) (p. 5385).

Lois : projet de loi n° 2917 relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (MM. Bernard Schreiner [Yvelines], René Couveinhes) (p. 5378, 5380).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : fonds sociaux (MM. Didier Migaud, Eric Doligé, Henri Bayard) (p. 5382).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- rapport constant : hautes pensions (M. Rudy Salles) (p. 5386) ;
- régime des suffixes (M. René Rouquet) (p. 5383) ;
- retraite mutualiste (M. Alain Néri) (p. 5378).

Veuves de guerre : pensions (M. Rudy Salles) (p. 5385).

Vote des crédits :

Etat B, titre III ; état B, titre IV :

Demande la réserve du vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5386) ; considéré comme adopté en seconde délibération : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [23 novembre 1992] (p. 5902).

Après l'article 40 :

- *défavorable* à l'amendement n° 127 de M. Charles Ehrmann (prévoit le dépôt d'un rapport sur la situation des anciens combattants de l'armée des Alpes au regard de la législation des pensions militaires) (p. 5386) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 162 de M. Jean Seitlinger (prévoit le dépôt d'un rapport sur la situation des patriotes résistants à l'occupation (P.R.O.) au regard de la législation des pensions militaires) (p. 5387) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 171 de M. Michel Meylan (prévoit le dépôt d'un rapport sur les possibilités et le coût de l'octroi d'une retraite anticipée avant soixante ans à certains anciens combattants d'Afrique du Nord) (p. 5388).

Après l'article 80 :

- *soutient* l'amendement n° 176 du Gouvernement (ramène à cinquante-six ans l'âge requis pour bénéficier du fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord en situation de chômage de longue durée) (p. 5388) : adopté (p. 5389) ;
- *soutient* l'amendement n° 177 du Gouvernement (relève le seuil à partir duquel s'applique le plafonnement de la valeur des suffixes pour le calcul des pensions pour invalidités multiples ; autorise la révision des pensions déjà liquidées pour bénéficier de ce relèvement ; fixe au 1er janvier 1993 la date d'effet de ce relèvement) (p. 5389) : adopté (p. 5390).

- Projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Anciens combattants : définition (p. 6803, 6804, 6823)

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- carte du combattant (p. 6804, 6805, 6806, 6811) ;
- fonds de solidarité (p. 6824) ;
- unités de soutien (p. 6806, 6823, 6824).

Anciens combattants de la deuxième guerre mondiale : titre de reconnaissance de la Nation (p. 6805, 6823).

Carte du combattant : attribution :
- civils ayant participé aux opérations (p. 6805) ;
- maquisards des Glières, du Vercors et du Mont Mouchet (p. 6825) ;
- membres des brigades internationales (p. 6805, 6825) ;
- soldats de l'armée des Alpes (p. 6814, 6823) ;
- taux d'attribution (p. 6804, 6823) ;
- volontaires de la Résistance (p. 6805, 6825).

Carte du combattant : critères et cumul (p. 6803, 6804).

Déportation : prisonniers du Viêt-minh (p. 6806).

Lois :
- loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982 relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la Guerre d'Indochine et de la Seconde Guerre mondiale (p. 6803, 6804) ;
- proposition de loi n° 2099 relative à la reconnaissance du statut du combattant aux militaires français ayant participé aux opérations de maintien de la paix dans le cadre des forces de l'O.N.U. ou des missions extérieures organisées par la France (p. 6823).

Mémoire et souvenir (p. 6806).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : missions (p. 6808).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste :
- délai de souscription (p. 6806, 6824) ;
- plafond (p. 6824).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre :
- crédits : « réserve parlementaire » (p. 6824) ;
- missions : délivrance des titres (p. 6805).

Théâtres d'opérations extérieures : maintien de la paix et missions humanitaires :
- Bosnie-Herzégovine (p. 6804) ;
- Irak (p. 6804) ;
- Somalie (p. 6803).

Théâtres d'opérations extérieures : opérations militaires :
- Mauritanie (p. 6804) ;
- Tchad (p. 6804) ;
- Zaïre (p. 6804).

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Article 1er *(art. L. 253* bis, L. 253 ter *et L. 253* quater *du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre : modification et extension des conditions d'attribution de la carte du combattant) :*

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (renvoie à un arrêté conjoint des ministres concernés la fixation des bonifications et des périodes prises en compte pour chaque conflit, opération ou mission au titre duquel la carte du combattant est attribuée) (p. 6826) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 du Gouvernement (crée un titre de reconnaissance de la nation ; renvoie à un décret la fixation des conditions donnant droit à ce titre) : adopté (p. 6827).

Après l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 27 du Gouvernement (fait bénéficier les combattants volontaires de la Résistance d'une bonification de dix jours pour l'attribution de la carte du combattant) : adopté (p. 6827).

Article 2 *(art. 2 du décret n° 75-725 du 6 août 1975 : transfert au ministre chargé des anciens combattants et des victimes de guerre des compétences relatives à la délivrance des attestations de services dans la Résistance) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (de suppression) (p. 6828).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 28 du Gouvernement (ouvre le bénéfice d'une rente mutualiste aux titulaires de la carte du combattant visés à l'article L 253 *ter* du code des pensions militaires d'invalidité dans sa rédaction issue du projet de loi) : adopté (p. 6828) ;

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste : délai de souscription (p. 6828).

Son intervention lors des explications de vote :

Anciens combattants d'Afrique du Nord : unités de soutien (p. 6830).

Carte du combattant : attribution : membres des Brigades internationales (p. 6830).

MEYLAN (Michel)

Député de la Haute-Savoie

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission chargée d'émettre un avis sur les modalités d'attribution des aides financées sur le fonds de solidarité créé pour les anciens combattants d'Afrique du Nord [*J.O.* du 29 janvier 1992] (p. 1437).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Transitaires et personnel des douanes :** Europe de 1993 : suppression des frontières douanières ; transitaires : reclassement ; gouvernement : mise en place de cellules de reclassement à la direction générale des douanes et au sein des autres administrations financières [6 mai 1992] (p. 923, 924).

- **Situation dans les prisons :** évasions par hélicoptères ; déclaration du garde des sceaux ; effectifs des personnels surveillants : création de sept cent trente postes supplémentaires ; renforcement de la sécurité dans les prisons ; détenus condamnés à de longues peines ; maîtrise du nombre de détenus dans les prisons françaises [7 octobre 1992] (p. 3420, 3421).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la Communauté économique européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée et de droits indirects (n° 2682).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 mai 1992] :

Douanes :
- attributions (p. 1667) ;
- commissionnaires et transitaires (p. 1667, 1668) ;
- personnels (p. 1667).

- **Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

Affaires étrangères : Canada (p. 1802).

Communautés européennes : Allemagne (p. 1802).

Communes : rôle et moyens (p. 1802).

Déchets : gestion et traitement : tri, réduction, valorisation et élimination (p. 1802).

Départements : Haute-Savoie (p. 1802).

Impôts et taxes : taxe sur la mise en décharge (p. 1802).

Opinion publique : transparence et information (p. 1802).

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Article 1er *(modification de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets) :*

- *son* amendement n° 138 (ajoute la collecte et la sélection des déchets aux objectifs de la loi) : rejeté (p. 1819).

- **Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).**

Première lecture :

Discussion des articles [9 et 10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

- *ses observations* (p. 2137) ;
Assurance maladie-maternité : aide médicale (p. 2137).
Départements :
- conseil départemental d'insertion (p. 2137) ;
- coresponsabilité et partenariat avec l'Etat (p. 2137).
R.M.I. : sortie (p. 2137).

Article 6 *(modernisation de l'aide médicale : titre III bis du code de la famille et de l'aide sociale) :*

Article 187-2 du code de la famille et de l'aide sociale (admission de plein droit) :

- *son* amendement n° 97 soutenu par M. Denis Jacquat (prévoit la mise en jeu de l'obligation alimentaire pour les prestations d'aide médicale) : rejeté (p. 2207).

Article 189-1 du code de la famille et de l'aide sociale (dépôt de la demande) :

- *son* amendement n° 99 soutenu par M. Denis Jacquat (prévoit une obligation d'informer le maire de la commune de résidence du demandeur de l'aide médicale sur les ressources et la situation de famille de ce dernier) : rejeté (p. 2208).

Article 189-4 du code de la famille et de l'aide médicale (mise en jeu de l'obligation alimentaire) :

- *son* amendement n° 98 soutenu par M. Denis Jacquat (de suppression) : rejeté (p. 2210).

Article 15 *(art. L. 182-3 du code de la sécurité sociale : conventions confiant aux organismes d'assurance maladie la gestion de l'aide médicale relevant de la compétence des départements) :*

- *son* amendement n° 100 soutenu par M. Denis Jacquat (remplace, pour l'application des dispositions relatives à l'admission à l'aide médicale, la substitution du directeur de l'organisme d'assurance maladie délégataire au président du conseil général par une simple délégation de ce dernier) : rejeté (p. 2212).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Justice. - *Questions* [28 octobre 1992] :

Tribunaux : tribunal de grande instance de Bonneville (p. 4506).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord : reconnaissance de l'état de guerre en Algérie (p. 5381).

Vote des crédits :

Après l'article 40 :

- *son* amendement n° 171 (prévoit le dépôt d'un rapport sur les possibilités et le coût de l'octroi d'une retraite anticipée avant soixante ans à certains anciens combattants d'Afrique du Nord (p. 5387) : retiré (p. 5388).

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Vote des crédits* [17 novembre 1992] :

Après l'article 59 :

- *son* amendement n° 236 (prévoit que le Gouvernement adressera au Parlement avant le 31 décembre 1993 un rapport sur les conséquences pour les centres techniques et industriels de l'exclusion du champ de la T.V.A. des taxes parafiscales versées par les entreprises et sur les solutions à mettre en œuvre pour ceux de ces centres dont les taxes parafiscales constituent la part la plus importante des recettes) (p. 5548) : retiré (p. 5549) ;
Communautés européennes (p. 5548).

- Projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- carte du combattant (p. 6807) ;
- fonds de solidarité (p. 6808) ;
- retraite anticipée (p. 6808).

Carte du combattant : attribution :
- internés en Suisse et en Espagne et prisonniers (p. 6807) ;
- maquisards des Glières, du Vercors et du Mont Mouchet (p. 6807) ;
- soldats de l'armée des Alpes (p. 6807) ;
- soldats de la ligne Maginot, des Vosges et du théâtre « Flandres - Dunkerque » (p. 6807) ;
- volontaires de la Résistance (p. 6807).

Carte du combattant : législation : évolution et adaptation (p. 6806).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : missions (p. 6807, 6808).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste :
- délai de souscription (p. 6808) ;
- plafond (p. 6808).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre :
- crédits : « réserve parlementaire » (p. 6808) ;
- missions : délivrance des titres (p. 6807).

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Article 2 *(art. 2 du décret n° 75-725 du 6 août 1975 : transfert au ministre chargé des anciens combattants et des victimes de guerre des compétences relatives à la délivrance des attestations de service dans la Résistance) :*

- *son* amendement n° 25 (de suppression) (p. 6827) : adopté (p. 6828).

Explications de vote :

Anciens combattants d'Afrique du Nord : unités de soutien (p. 6829).

Carte du combattant : attribution :
- soldats de l'armée des Alpes (p. 6829) ;
- volontaires de la Résistance (p. 6829).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste :
- délai de souscription (p. 6829).
- plafond (p. 6829).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre : missions : délivrance des titres (p. 6829).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 6829).

MICAUX (Pierre)

Député de l'Aube

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5212).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Rapporteur de sa proposition de loi tendant à réformer la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973 (n° 2715) [20 novembre 1992] (p. 5848).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane (n° 3076) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17552).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **réformer la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** du 27 décembre 1973 **(n° 2715)** [20 mai 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Réforme de la politique agricole commune : accord de Bruxelles : baisse des prix et gel des terres ; consultation du Parlement ; G.A.T.T. : reprise des négociations ; cours mondiaux des produits agricoles ; soutien du marché : garantie des prix pour les quatre ans à venir [27 mai 1992] (p. 1728).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607).

Première lecture :

Discussion des articles [22 avril 1992] :

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 22 soutenu par M. Roger Lestas (donne aux huissiers de justice le pouvoir de rédiger les actes exécutoires ; introduit une procédure de recouvrement des créances sans titre exécutoire) (p. 627) : retiré (p. 628).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 23 soutenu par M. Roger Lestas (prévoit que tout créancier peut réclamer le paiement dans les délais d'une facture ou d'un salaire sans intenter une action devant les tribunaux) : rejeté (p. 634).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 8 soutenu par M. Roger Lestas (prévoit que lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les conditions générales de vente, les dispositions des articles 74 et 76 relatifs aux dommages-intérêts de la convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises sont applicables) : rejeté (p. 1633).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

- *ses observations* (p. 1065) ;

Communautés européennes : citoyenneté européenne : droit de vote aux élections locales et aux élections au Parlement européen (p. 1065, 1066).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Aménagement du territoire : aménagement rural et zones rurales (p. 2775).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 2775).

Crise agricole (p. 2775).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 19 *(obligation de dépôt des contrats conclus à l'occasion des opérations d'équipement commercial auprès du préfet et de la chambre régionale des comptes) :*

- *ses observations* (p. 3849) ;

Aménagement du territoire : liens avec la politique d'urbanisme commercial (p. 3849).

Commerce et artisanat : grandes surfaces : prix et concurrence ; liberté et loyauté (p. 3849).

Commerce et artisanat : urbanisme commercial : généralités (p. 3849).

Article 20 *(art. 3, 27 et 28 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : critères des décisions prises par les commissions départementales d'équipement commercial ; identification des enseignes associées aux projets soumis à ces commissions) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 263 de M. Jean-Jacques Hyest (donne compétence au préfet pour statuer, en lieu et place de la commission, sur les demandes d'autorisation, après avis motivé des élus locaux directement concernés, des présidents des chambres consulaires et des métiers et du représentant des associations départementales de consommateurs) (p. 3853) ;

Commerce et artisanat : urbanisme commercial : remise en cause ou aménagement de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 (p. 3853).

Article 27 *(appel public de candidatures) :*

- *ses observations* (p. 3871) ;

Administration : délégations de service public :

- entreprises publiques ; distribution d'eau (p. 3871) ;
- grandes entreprises ; investissements alimentés par le contribuable (p. 3871) ;
- petites et moyennes entreprises ; défense (p. 3871).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *son* amendement n° 324 (impose de justifier dans la convention le montant et le mode de calcul des droits et redevances exigés du délégataire) (p. 3880) : adopté (p. 3881).

Article 29 *(exceptions au régime des délégations) :*

- *son* amendement n° 19 (exclut de l'application du chapitre IV relatif aux délégations de service public les délégations au profit d'autres collectivités publiques, de coopératives d'usagers, de sociétés d'intérêt collectif agricole) : rejeté (p. 3883).

Article 41 *(participations ponctuelles des constructeurs pour la réalisation d'équipements publics) :*

- *son* amendement n° 21 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 3899) : rejeté (p. 3900).

Article 42 *(publicité des participations pour la réalisation d'équipements publics et actions en répétition) :*

Article L. 332-28 du code de l'urbanisme (fait générateur de participations pour la réalisation d'équipements publics) :

- *son* amendement n° 20 corrigé soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (précise les dispositions relatives au calcul des participations des demandeurs d'extension des réseaux des services publics industriels et commerciaux) : rejeté (p. 3900).

Article 46 *(art. L. 313-7-1 du code de la construction : organismes collecteurs du « 1 p. 100 logement ») :*

- *son* amendement n° 152 (étend la compétence de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction - A.N.P.E.E.C. - à l'ensemble des organismes habilités à collecter la participation des employeurs) (p. 3904) : non soutenu (p. 3905).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1992] :

Article 21 *(art. 30 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *son* amendement n° 169 : devenu sans objet (p. 7436) ;
- *son* amendement n° 171 (de conséquence) : retiré (p. 7436) ;
- *son* amendement n° 170 soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (donne accès aux séances de la commission au directeur des services du conseil général ou son représentant) : rejeté (p. 7437).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [22 et 23 octobre 1992] :

Après l'article 9 (suite) :

- *son* amendement n° 194 soutenu par M. Patrick Ollier (propose, pour l'imposition des plus-values, que soit réputée constituer une branche complète d'activité, l'apport par un exploitant agricole de l'ensemble des éléments mobiliers de son actif immobilisé) (p. 4150) : vote réservé (p. 4151) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;
- *son* amendement n° 195 (autorise les contribuables exerçant plusieurs activités à ne tenir qu'une seule comptabilité pour l'ensemble de celles-ci et soumet leurs revenus au régime fiscal de leur activité prépondérante) : vote réservé (p. 4151) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 31 :

- *son* amendement n° 186 soutenu par M. Gilbert Gantier (porte de 10,5 à 12,5 centimes par mètre cube le tarif de la redevance sur la consommation d'eau à usage domestique et majore les autres redevances dans les mêmes proportions) : vote réservé (p. 4279) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Bois et forêts :

- fonds forestier national (p. 4891) ;
- politique forestière (p. 4891).

Céréales : coopératives ; stockage (p. 4876).

Energie : biocarburants : développement de la production (p. 4876).

Environnement. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Parcs naturels régionaux (p. 5215).

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Questions* [13 novembre 1992] :

Aides : prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (p. 5320).

Bâtiment et travaux publics : crise (p. 5320).

Urbanisme : agences d'urbanisme : crédits (p. 5319).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 65 :

- *son* amendement n° 93 soutenu par M. Gilbert Gantier (porte à 20 p. 100 du bénéfice - dans la limite de 50 000 F - la déduction pour investissement que peuvent pratiquer les exploitants agricoles) : vote réservé (p. 7081) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104).

Rappel au règlement : s'interroge sur la suppression de la séance du 13 novembre, après-midi [12 novembre 1992] (p. 5217).

MICHAUX-CHEVRY (Lucette)

Député de la Guadeloupe

(4e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes n° 89-688 du 22 décembre 1989 (n° 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **D.O.M. -T.O.M.** : fonds publics : mauvaise gestion ; faillites économiques ; mutation en métropole d'enseignants originaires des départements d'outre-mer ; axes économiques prioritaires [7 octobre 1992] (p. 3423, 3424).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Première lecture :

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Article 17 *(comité d'orientation du fonds régional) :*

- *son* amendement n° 6 : devenu sans objet (p. 2376).

Article 18 *(abrogations et application de la loi) :*

- *son* amendement n° 7 soutenu par M. Eric Raoult (dispose que la présente loi ne s'applique pas aux îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin, au nord de la Guadeloupe) (p. 2377) : adopté (p. 2378).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

Agriculture : productions agricoles des D.O.M. : difficultés (p. 4640, 4641).

Collectivités locales : budgets locaux : difficultés financières et contrôle (p. 4641).

D.O.M.-T.O.M. :
- crise et malaise (p. 4641) ;
- effort budgétaire global au profit des D.O.M. -T.O.M. (p. 4640) ;
- Antilles et Guyane : coopération régionale dans les Caraïbes (p. 4641) ;
- Guadeloupe : crise économique et financière : erreurs de gestion (p. 4641) ;
- Guadeloupe : élections régionales : annulation par le Conseil d'Etat (p. 4641) ;
- Guadeloupe : situation générale (p. 4640, 4641).

Logement et habitat :
- ligne budgétaire unique (p. 4641) ;
- logement social (p. 4641).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : date de discussion : choix contestable (p. 4640) ;
- crédits : montant, évolution et répartition (p. 4640).

Transports : ports et aéroports d'outre-mer : développement et désenclavement (p. 4640).

MICHEL (Henri)

Député de la Drôme

(3e circonscription)

Socialiste

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1992] (p. 345).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Viticulture et lutte contre l'alcoolisme** : lutte contre l'alcoolisme et inquiétude des vignerons ; loi Evin : limitation de la publicité pour les boissons alcoolisées et interdiction de l'affichage à proximité des écoles [4 novembre 1992] (p. 4775).

MICHEL (Jean-Pierre) *Député de la Haute-Saône*

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007) [*J.O.* du 17 janvier 1992] (p. 840).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 29 avril 1992] (p. 5997).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du livre III du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2326) [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7749).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes n° 89-688 du 22 décembre 1989 (n° 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

Juge titulaire de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Prête serment le 2 décembre 1992 [2 décembre 1992] (p. 6426).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918) [*J.O.* du 8 décembre 1992] (p. 16776).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (n° 1395) [*J.O.* du 11 décembre 1992] (p. 16928).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585) [*J.O.* du 15 décembre 1992] (p. 17165).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certains mandats électoraux ou fonctions électives (n° 2368) [*J.O.* du 15 décembre 1992] (p. 7265).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17634).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil relatif à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531) (*J.O.* du 24 décembre 1992) (p. 17709).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi organique (n° 2370) de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues, relative à la **déclaration du patrimoine des parlementaires (n° 2942)** [13 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi organique (n° 2368) de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues, relative à la **déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certaines fonctions électives (n° 2943)** [13 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi organique, modifiée par le Sénat après déclaration d'urgence (n° 3132) relative à la **déclaration du patrimoine des membres du Parlement (n° 3158)** [17 décembre 1992].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 632,** posée le 13 octobre 1992 : **politiques communautaires (douanes)** (p. 3655). Appelée le 16 octobre 1992 : 1er janvier 1993 : entrée en vigueur de l'Acte unique européen ; trafics illicites : augmentations ; système d'information douanier (S.I.F.) : mise en place ; base juridique internationale pour la protection des données nominatives : création nécessaire (p. 3795, 3796).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).**

Rapporteur suppléant.

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 janvier 1992] :

Fonctionnaires et agents publics : hauts fonctionnaires : détachement judiciaire et création d'une commission de surveillance (p. 11).

Magistrats :
- carrière : avancement à l'ancienneté, distinction du grade et de l'emploi et suppression des groupes au sein du second grade (p. 11) ;
- indépendance et statut (p. 11) ;
- ministère public : commission consultative du parquet : composition et compétences (p. 11).

Projet de loi : esprit : intérêt et innovations (p. 11).

Sénat : modifications apportées au projet de loi en première lecture (p. 11).

Discussion des articles [8 janvier 1992] :

Article 31 *(détachement judiciaire) :*

- *son* amendement n° 62 soutenu par M. Gérard Gouzes (de coordination) (p. 39) : adopté (p. 40).

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).**

Deuxième lecture :

Discussion des articles [18 juin 1992] :

Article 2 *(art. 88-1 à 88-3 de la Constitution : titre XIV de la Constitution : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ») :*

- *son* amendement n° 47 soutenu par M. Michel Suchod (art. 88-1 de la Constitution : dispose que la décision relative au remplacement des monnaies nationales par une monnaie unique est préalablement soumise à l'approbation du Parlement) (p. 2582) : rejeté (p. 2583).

- **Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la zone d'attente des ports et des aéroports et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2801).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [24 juin 1992] :

Communautés européennes : libre circulation des personnes et abolition des frontières terrestres : conséquences (p. 2698).

Conseil constitutionnel : décision de non-conformité du 25 février 1992 (p. 2698).

Droits de l'homme et libertés publiques : associations humanitaires et Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : présence dans les zones d'attente (p. 2698).

Immigration : Europe centrale : réfugiés : accueil et refoulement (p. 2698).

Justice : juge judiciaire : contrôle du maintien en zone d'attente : délais, compétences et procédure (p. 2698).

Loi n° 92-190 du 26 février 1992 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France : « historique », contenu et opportunité (p. 2698).

Refus d'admission à la frontière : zones d'attente :
- maintien en zone d'attente : durée et autorités compétentes (p. 2698) ;
- régime légal : nécessité (p. 2698).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [6 octobre 1992] :

Rappel au règlement : estime que l'exception d'irrecevabilité défendue par M. Jacques Toubon sur le projet de réforme de la procédure pénale est en réalité une question préalable et demande que la question préalable déposée par M. Charles Millon ne soit pas discutée (p. 3379).

- Proposition de loi organique relative à la déclaration du patrimoine des parlementaires (n° 2370).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 octobre 1992] :

Partis et mouvements politiques : financement : loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique : application et insuffisances (p. 3957).

Vie publique : élus et membres du Gouvernement : patrimoine :
- contrôle : portée et autorité compétente : Commission pour la transparence financière de la vie politique (p. 3957, 3958) ;
- déclaration : contenu, unification et extension de l'obligation (p. 3957, 3958) ;
- publicité et transparence pour l'opinion (p. 3958) ;
- responsables publics non élus ou candidats : application du régime (p. 3958).

Discussion de l'article unique [19 octobre 1992] :

Article unique *(art. L.O. 135-1 du code électoral : déclaration du patrimoine des membres du Parlement)* (p. 3963) :

- *son* amendement n° 1 (rend obligatoire la déclaration de patrimoine pour le conjoint du déclarant ; précise les biens qui doivent être déclarés et leur mode d'évaluation ; dispose en outre que le formulaire fourni par la commission pourra s'inspirer des déclarations établies à l'occasion de successions) : adopté après modifications (p. 3964) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 3 rectifié de M. Pierre-André Wiltzer (précise que la déclaration mentionne également les bénéficiaires de libéralités consenties par le député dans les six mois précédents) à son amendement n° 1 (p. 3964) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 4 rectifié de M. Pierre-André Wiltzer (dispose que la déclaration mentionne également les avantages en nature) (p. 3964).

Après l'article unique :

- *son* amendement n° 7 (dispose que la proposition de loi entrera en vigueur à compter du renouvellement général de l'Assemblée nationale suivant sa promulgation) : adopté (p. 3964) ;
- *son* amendement n° 6 (de précision) : adopté (p. 3965) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de M. Jean-Claude Lefort (abaisse à 60 et 80 MF les plafonds de dépenses électorales prévus pour les élections présidentielles) (p. 3965).

Deuxième lecture :

Rapporteur suppléé par : *Dosière (René)* [23 décembre 1992] (p. 7908).

- Proposition de loi relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certaines fonctions électives (n° 2368).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : proposition de loi organique relative à la déclaration de patrimoine des parlementaires (n° 2370) [19 octobre 1992].

Discussion des articles [19 octobre 1992] :

Article 3 *(art. 3 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 : Commission pour la transparence financière de la vie politique) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de M. Pierre-André Wiltzer (propose que, pour apprécier la variation des situations patrimoniales, la Commission puisse demander des informations aux services administratifs de l'Etat) (p. 3966) ;
- *son* amendement n° 1 deuxième rectification (dispose que dans le mois suivant la réception des déclarations, la commission publie un rapport qui relate les conditions dans lesquelles les personnes nommément désignées se sont acquittées de leur obligation de déclaration) (p. 3966) : adopté (p. 3967).

MIGAUD (Didier)

Député de l'Isère

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission chargée d'émettre un avis sur les modalités d'attribution des aides financées sur le fonds de solidarité créé pour les anciens combattants d'Afrique du Nord [*J.O.* du 29 janvier 1992] (p. 1437).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes [*J.O.* du 18 avril 1992] (p. 5629).

Cesse d'appartenir à cette délégation [*J.O.* du 24 avril 1992] (p. 5776).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (comptes spéciaux du Trésor) [14 mai 1992].

Membre titulaire du comité de l'éthique du Loto sportif [*J.O.* du 22 mai 1992] (p. 6961).

Membre titulaire du Conseil national du tourisme [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7741).

Rapporteur d'information sur le Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.) [18 juin 1992].

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698) [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8653).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8774).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) [*J.O.* du 3 décembre 1992] (p. 16502).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3128), adoptée par le Sénat, renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 12 décembre 1992] (p. 17056).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 16 décembre 1992] (p. 17227).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3194) portant saisine de la commission d'instruction prévue par l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice pour M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17490).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056) [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : annexe n° 44 : **comptes spéciaux du Trésor (n° 2945)** [14 octobre 1992].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **Fonds national pour le développement du sport (n° 3004)** [4 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution, adoptée par le Sénat (n° 3128), **renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3143)** [15 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3194) de MM. Laurent Fabius, Henri Emmanuelli, Jean Auroux et cinquante-huit de leurs collègues, portant **saisine de la commission d'instruction prévue par l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice pour M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (n° 3197)** [19 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Accès des mineurs aux supermarchés :** tension dans les quartiers ; pratiques discriminatoires ; ouverture de lieux de rencontre ; équipements sportifs dans les quartiers ; ministre de la justice : étude de la situation au regard du code pénal [13 mai 1992] (p. 1173, 1174).

- **Aides au sport :** développement du sport ; moyens financiers ; progression du budget de la jeunesse et des sports ; sport de haut niveau ; sports populaires et insertion par le sport [18 novembre 1992] (p. 5686, 5687).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Lajoinie (André)* (p. 1360).

Principaux thèmes développés :

Fédérations sportives :
- Conseil d'Etat : section du rapport et des études : rapport sur l'exercice et le contrôle des pouvoirs disciplinaires des fédérations sportives (p. 1381) ;
- contrôle de légalité : contrôle *a posteriori* (p. 1381) ;
- pouvoir disciplinaire (p. 1381).

Lois de finances : crédits budgétaires : jeunesse et sports (p. 1360).

Sportifs :
- athlètes de haut niveau : statut, droits et devoirs (p. 1382) ;
- diplôme d'Etat et diplômes généraux (p. 1381).

- **Projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560).**

Deuxième lecture :

Discussion des articles [12 juin 1992] :

Article 26 *ter* supprimé par le Sénat *(prise en compte du coût des études géotechniques lors des procédures particulières aux sinistres liés à une catastrophe naturelle) :*

- *son* sous-amendement n° 17 soutenu par M. Jean-Paul Planchou (prévoit la réparation intégrale des dommages subis dans le cas où les conséquences d'une catastrophe naturelle ne permettent pas la remise en état de constructions destinées à l'habitation principale) à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : retiré (p. 2305).

- **Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).**

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales fragiles et de montagne (p. 2762, 2763).

Communautés européennes :
- Gouvernement : position française (p. 2762) ;
- politique agricole commune : réforme (« projet Mac-Sharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2762).

Elevage :
- bovin (p. 2762) ;
- ovin (p. 2763) ;
- prime à la vache allaitante (p. 2762, 2763).

Lait et produits laitiers :
- quotas laitiers (p. 2762) ;
- surcoût du ramassage en zone de montagne (p. 2762).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Article 15 *(mesures d'allégements et de simplification en faveur des petits redevables de la taxe sur les salaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 63 de la commission (maintient l'abattement de taxe sur les salaires de 20 000 F bénéficiant aux associations sportives) (p. 4204).

Après l'article 31 :

- *son* sous-amendement n° 438 (fixe à 11 centimes par mètre cube le tarif de la redevance applicable aux besoins domestiques et majore les autres redevances dans les mêmes proportions) à l'amendement n° 186 de M. Pierre Micaux (porte de 10,5 à 12,5 centimes par mètre cube le tarif de la redevance sur la consommation d'eau à usage domestique et majore les autres redevances dans les mêmes proportions) : vote réservé (p. 4279) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4873).

Elevage :
- élevage bovin (p. 4873) ;
- élevage ovin (p. 4873).

Lait et produits laitiers :
- coût à la production (p. 4873) ;
- quotas : réforme (p. 4873).

Jeunesse et sports. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Associations : clubs : petits clubs : aides (p. 5255).

Enfants : sport et rythmes scolaires : contrat d'aménagement du temps de l'enfant (C.A.T.E.) (p. 5259).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord : fonds de solidarité et retraite anticipée (p. 5377).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : fonds sociaux (p. 5377).

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour les comptes spéciaux du Trésor [17 novembre 1992] :

Collectivités locales : compte d'avances sur le montant des impositions locales (p. 5506).

Comptes spéciaux du Trésor :
- généralités : création, suppression et soldes financiers (p. 5505, 5506) ;
- départements d'outre-mer : compte d'actions en faveur de leur développement (p. 5506) ;
- Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) (p. 5506) ;
- Fonds forestier national (p. 5506) ;
- Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme (p. 5506) ;
- Fonds national pour le développement des adductions d'eau (F.N.D.A.E.) (p. 5506) ;
- Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.) (p. 5506, 5507).

Coopération et développement (p. 5506).

Secteur public : privatisations (p. 5506).

Vote des crédits :

Article 82 *(institution d'une allocation pour dépenses de scolarité) :*

- *favorable* à l'amendement n° 239 du Gouvernement (étend le bénéfice de l'allocation aux parents ayant des enfants scolarisés dans l'enseignement élémentaire) (p. 5531) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 216 de M. Jean-Pierre Brard transformé en sous-amendement à l'amendement n° 239 du Gouvernement (précise que le montant de l'allocation est intégralement pris en charge par l'Etat) (p. 5532).

Article 47 *(comptes d'affectation spéciale - opérations définitives - mesures nouvelles) :*

- *son* amendement n° 222 (supprime le prélèvement de 35 MF effectué sur le Fonds national pour le développement du sport en vue de la réalisation d'études, de travaux et d'équipements liés à la Coupe du monde de football) (p. 5532) : retiré (p. 5533).

Après l'article 47 :

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (majore de 20 p. 100 les taux de la taxe forestière versée au Fonds forestier national) : vote réservé (p. 5533) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5623).

Article 48 *(création du compte d'affectation des produits de cessions de titres du secteur public) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Robert-André Vivien (de suppression) (p. 5534).

Article 57 *(modification de l'objet du compte spécial du Trésor « Prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement ») :*

- *favorable* à l'amendement n° 237 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 5535).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 28 :

- *soutient* l'amendement n° 67 de M. Gérard Bapt (maintient le taux de remboursement forfaitaire de la T.V.A. à 3,65 p. 100 pour les ventes de lait) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : vote réservé (p. 7014) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Article 47 *(comptes d'affectation spéciale - opérations définitives - mesures nouvelles) :*

- *son* amendement n° 110 (réduit les crédits de 35 MF correspondant au prélèvement sur le Fonds national de développement du sport au titre du financement de la coupe de monde de football) : vote réservé (p. 7060) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104).

Après l'article 47 :

- *favorable* à l'amendement n° 133 du Gouvernement (affecte au Fonds national pour le développement du sport un prélèvement sur les enjeux des loteries instantanées) (p. 7060) ;

- *son* amendement n° 111 (majore de 20 p. 100 les taux de la taxe forestière affectée au Fonds forestier national) (p. 7060) : vote réservé (p. 7061) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104).

Après l'article 79 :

- *son* amendement n° 118 (institue un prélèvement forfaitaire sur l'ensemble des jeux - excepté le Loto sportif - exploités par la Française des jeux au profit du Fonds national pour le développement du sport et majore celui que ce dernier perçoit au titre du pari mutuel) : retiré (p. 7098).

- Proposition de résolution renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3128).

Rapporteur.

Première lecture [16 décembre 1992] :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique :

Assemblée nationale : commission élue spécialement : mission et travaux : proposition d'amendement (p. 7312, 7313).

Droits de l'homme et libertés publiques : présomption d'innocence (p. 7312, 7313).

Haute Cour de justice :
- M. Edmond Hervé et Mme Georgina Dufoix : mise en accusation : culpabilité ou innocence (p. 7313, 7314) ;
- réforme (p. 7312, 7314).

Justice : ministres et hommes politiques : soumission au droit commun (p. 7313).

Sénat : rapport de la commission *ad hoc* et proposition de résolution : contenu (p. 7312, 7313).

Vie, médecine et biologie :
- dons du sang : contamination par le virus H.I.V. : dépistage (p. 7313) ;
- hémophiles : contamination par le virus H.I.V. : prévention (produits chauffés), responsabilités et sanctions (p. 7312, 7313).

Article unique *(renvoi de Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et de M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du*

ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice) :

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission élue spécialement (propose une nouvelle rédaction de l'article unique qui réduit les incriminations possibles à celles prévues par l'article 63 du code pénal, relatif au délit de non-assistance) (p. 7330) : rejeté par scrutin public à la tribune (p. 7331).

- **Proposition de résolution renvoyant M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3194).**

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 décembre 1992] :

Assemblée nationale :
- commission spécialement élue : proposition de résolution : contenu et délit retenu (p. 7582) ;
- groupe socialiste : première proposition de résolution : non participation au vote (p. 7582).

Délinquance et criminalité : délit de non-assistance (art. 63 du code pénal) : prescription (p. 7582).

Haute Cour de justice :
- Mme Georgina Dufoix, MM. Edmond Hervé et Laurent Fabius : renvoi devant la Haute Cour et respect de la présomption d'innocence (p. 7581, 7582) ;
- Laurent Fabius : mise en accusation (p. 7582) ;
- réforme (p. 7582) ;
- saisine : débat et vote : gravité et nécessité (p. 7581).

Sénat : rapport de la commission *ad hoc* et proposition de résolution : contenu (p. 7582).

Vie, médecine et biologie : dons du sang : contamination par le virus H.I.V. : « drame », décisions ministérielles et responsabilités (p. 7581).

MIGNON (Hélène)

Député de la Haute-Garonne

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 28 avril 1992] (p. 5933).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 30 avril 1992] (p. 6033).

MIGNON (Jean-Claude)

Député de la Seine-et-Marne

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), membre de l'Assemblée nationale (n° 3028) [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (M. Jean-Michel Boucheron) (Charente) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17351).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Implantation du grand stade à Sénart :** déroulement de la Coupe du monde de football de 1998 en France ; stade : implantation à Melun-Sénart ; candidature de Nanterre ; aménagement du territoire : équilibre ; financements privés [28 octobre 1992] (p. 4468, 4469).

orales sans débat :

- **n° 580,** posée le 2 juin 1992 : **sports (installations sportives)** (p. 1861). Appelée le 5 juin 1992 : Montry en Seine-et-Marne : centre d'éducation populaire et de sport : délocalisation en Corse ; Melun-Sénart : grand stade : construction : perspectives ; région parisienne : décongestion : nécessité (p. 1998, 1999).

- **n° 618,** posée le 6 octobre 1992 : **risques technologiques (lutte et prévention : Seine-et-Marne)** (p. 3406). Appelée le 9 octobre 1992 : Vert-Saint-Denis : entreprise C.G.G. Logging : implantation ; capsules radioactives : exploitation et stockage ; population locale : consultation ; schéma départemental d'élimination des déchets ménagers ; schéma régional d'élimination des déchets industriels (p. 3536, 3537).

- **n° 662,** posée le 8 décembre 1992 : **commerce et artisanat (grandes surfaces : Seine-et-Marne)** (p. 6781) : Lieusaint : centre commercial Francilia ; autorisation d'ouverture ; conséquences pour le commerce local : non appelée.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports : Transports aériens et météorologie. - Budget annexe de l'aviation civile. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [6 novembre 1992] :

Aviation civile, navigation aérienne : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4909, 4910).

Communautés européennes :
- agence unique de contrôle aérien en Europe : instauration (p. 4909) ;
- stratégie industrielle et concurrence (p. 4909, 4910) ;
- trafic aérien : aéroports, harmonisation des équipements de gestion (p. 4909, 4910).

Défense : transport aérien militaire : coordination avec les transports civils (p. 4910).

Impôts et taxes : taxe de sûreté et de sécurité aérienne (p. 4909).

Transports aériens :
- contrôleurs aériens (p. 4909, 4910) ;
- encombrement aérien : retards (p. 4909) ;
- sécurité et confort (p. 4909).

Environnement. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Parcs naturels régionaux (p. 5214).

Régions : Ile-de-France (p. 5214).

Jeunesse et sports. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Communes : Montry : centre d'éducation populaire et de sport (C.R.E.P.S.) : transfert et domaine libéré (p. 5254).

Comptes spéciaux du Trésor : comptes d'affectation spéciale : Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.) : ressources, aides aux clubs sportifs et au sport de haut niveau (p. 5253).

MILLET (Gilbert)

Député du Gard

(4e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (n° 2538) [*J.O.* du 14 janvier 1992] (p. 682).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581) [*J.O.* du 16 janvier 1992] (p. 782).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007) [*J.O.* du 17 janvier 1992] (p. 840).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338) [*J.O.* du 18 janvier 1992] (p. 898).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du livre III du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2326) [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7749).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2729) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Claude Gayssot et plusieurs de ses collègues, relative à la conservation des noms de rues qui évoquent la résistance au nazisme (n° 2893) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions du droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 2611) [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15081).

Membre de la commission d'enquête chargée d'examiner l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger [*J.O.* du 25 novembre 1992] (p. 16165).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 27 novembre 1992] (p. 16256).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (n° 1395) [*J.O.* du 11 décembre 1992] (p. 16928).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un txte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil relatif à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531) (*J.O.* du 24 décembre 1992) (p. 17709).

DEPOTS

Proposition de loi relative à l'**indemnisation des victimes d'accidents thérapeutique (n° 2717)** [20 mai 1992].

Proposition de loi relative à la **modification de la loi du 27 juillet 1917 pour les orphelins de guerre et les pupilles de la nation (n° 3243)** [23 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Réforme de la politique agricole commune :** prix agricoles : baisse de 15 à 29 p. 100 en trois ans ; négociations du G.A.T.T. : reprise ; revenu des agriculteurs : maintien [27 mai 1992] (p. 1723).

- **Revendications des salariés du service public de la poste :** grève au centre de tri de Nîmes ; restructuration et horaires de travail ; concertations avec les organisations syndicales ; nouveau cadre juridique favorable à la croissance des services financiers de La Poste [26 novembre 1992] (p. 6087, 6088).

- **Lutte contre la pauvreté :** extension de la pauvreté en France ; trois millions de ménages concernés par la pauvreté ; extension du revenu minimum d'insertion (R.M.I.) aux moins de vingt-cinq ans : perspectives ; excédents des caisses d'allocations familiales (C.A.F.) et Assedic : utilisation ; accès à la sécurité sociale ; accord passé avec E.D.F. -G.D.F. [16 décembre 1992] (p. 7309, 7310).

à un ministre :

- **Environnement** [30 avril 1992] :

Départements : Gard : sécheresse (p. 826).

Eau : gestion de la ressource et mise en application de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 (p. 826).

- **Travail** [21 mai 1992] :

Emploi : chômeurs de longue durée : situation (p. 1503).

Jeunes : allocation d'insertion : suppression (p. 1503).

- **Fonctionnaires et agents publics** [4 juin 1992] :

Administration : droit de grève : « amendement Lamassoure » : application dans les administrations déconcentrées (p. 1923).

Communautés européennes : principe de subsidiarité : conséquences sur la fonction publique française (p. 1923).

orales sans débat :

- **n° 639,** posée le 17 novembre 1992 : **hôpitaux et cliniques (centres hospitaliers)** (p. 5672). Appelée le 20 novembre 1992 : services d'urgences : fermetures : perspectives ; schémas régionaux d'organisation sanitaire ; infirmières et anesthésistes : efforts de formation (p. 5761, 5762, 5763).

INTERVENTIONS

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Commission mixte paritaire :

Vote des groupes [21 janvier 1992] :

Vote contre du groupe communiste (p. 58).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 janvier 1992] :

Aménagement du territoire : aménagement et développement rural (p. 90).

Communes : transparence financière (p. 89).

Coopération intercommunale : généralités et libre adhésion (p. 89, 90).

France : crise économique et sociale et intégration européenne (p. 89, 90).

Discussion des articles [21 et 22 janvier 1992] :

Article 1er supprimé par le Sénat *(principes de l'administration territoriale de la République) :*

- *son* amendement n° 239 (énonce les principes sur lesquels est fondé le projet de loi et propose une définition de la décentralisation) (p. 93) : rejeté (p. 94).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *son* amendement n° 240 (dispose que tout ou partie des habitants d'une commune peut être consulté sur toutes décisions les concernant même lorsque ces dernières ne relèvent pas des compétences communales) (p. 101) : rejeté au scrutin public (p. 102).

Article 36 *bis* *(régionalisation des universités) :*

- *défavorable* (p. 114) ;

- *son* amendement n° 241 (de suppression) : adopté (p. 114).

Articles 36 *ter* à 36 *nonies* *(régionalisation des universités) :*

- *ses* amendements nos 242 à 249 (de suppression) : adoptés (p. 114, 115).

Article 36 *decies* *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *son* amendement n° 250 (de suppression) (p. 116) : adopté au scrutin public (p. 117).

Article 37 supprimé par le Sénat *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 118).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

- *son* amendement n° 251 (pose le principe de la nécessaire extension des droits et compétences des assemblées locales et dispose que la coopération communale est librement consentie par les élus, en dehors de toute forme d'incitation au regroupement) : rejeté (p. 127).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *son* amendement n° 252 (de suppression) : rejeté (p. 130).

Article 56 *undecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 164 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale sous réserve d'exclure du champ de l'article les moyens relevant des communautés urbaines et de préciser le caractère éventuel de la contribution des communes au service départemental d'incendie et de secours) (p. 145) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 145).

Article 57 *(taxe professionnelle de zone et taux unique de taxe professionnelle) :*

- *son* amendement n° 253 (de suppression) (p. 172) : rejeté (p. 173).

Article 64 sexies *(modalités de répartition de la dotation de développement rural) :*

- *défavorable* (p. 192) ;

Aménagement du territoire : milieu rural : désertification (p. 192) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 du Gouvernement (précise le montant global ainsi que le mode d'attribution de la deuxième part de la dotation de développement rural et rétablit les modalités de partage des crédits entre les deux parts de la dotation) (p. 196).

- Projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2326).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 avril 1992] :

Communautés européennes : économie sociale : organisation juridique (p. 567).

Coopératives agricoles et C.U.M.A. (p. 567, 568).

Parlement : Sénat : texte adopté en première lecture (p. 568).

Sociétés coopératives :
- augmentation de capital : entrée de capitaux extérieurs et respect des principes coopératifs (p. 568) ;
- difficultés économiques spécifiques (p. 567) ;
- historique, objet et principes fondamentaux : loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 (p. 567) ;
- parts sociales : rémunération, réévaluation et titres particuliers (p. 568) ;
- projet de loi : nocivité (p. 567, 568) ;
- sortie du système coopératif : réserves « impartageables » (p. 568).

Discussion des articles [21 avril 1992] :

Article 3 *(art. 3 de la loi du 10 septembre 1947 : admission d'associés) :*

- *défavorable* (p. 570).

Après l'article 12 *bis* :

- *défavorable* aux amendements identiques nos 32, deuxième rectification, du Gouvernement et 47 de M. Germain Gengenwin (proposent que les investisseurs extérieurs puissent détenir 35 p. 100 des droits de vote dans les unions d'économie sociale) (p. 573).

Article 14 *(art. 25 de la loi du 10 septembre 1947 : perte de la qualité de coopérative) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 7 de la commission (réduit à cinq ans la période durant laquelle les réserves ne sont pas distribuables aux sociétaires ou incoporables au capital) (p. 574) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (supprime la nécessité d'une autorisation administrative lorsque les fusions ou scissions interviennent entre sociétés coopératives) (p. 575).

Après l'article 46 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 31 de M. Jean-Louis Dumont (redéfinit le régime des sociétés coopératives d'H.L.M. et les autorise notamment à réaliser l'accession à la propriété de leurs adhérents sans autorisation administrative préalable) (p. 588).

Explications de vote :

Sociétés coopératives :
- augmentation de capital : entrée de capitaux extérieurs et rémunération des parts sociales (p. 593) ;
- modernisation du financement et respect des principes fondamentaux : équilibre (p. 593).

Vote contre du groupe communiste (p. 593).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Affaires étrangères : paix, sécurité et équilibre géopolitique mondial : rôle de l'Europe (p. 904).

Communautés européennes : politique monétaire : Banque centrale européenne : indépendance (p. 904)

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et bilan (p. 903) ;
- politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) (p. 904) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 904).

Europe :
- confédération européenne et autres alternatives à l'Union (p. 904) ;
- Europe libérale : intégration dans le « capitalisme mondial » (p. 903) ;
- Europe sociale (p. 903).

Gouvernement : adoption du projet de loi constitutionnelle et ratification du traité de Maastricht : « calcul politique » (p. 904).

Indépendance et souveraineté : souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 902, 903, 904).

Parlement français : construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement (p. 903).

Référendum : article 11 de la Constitution : utilisation pour la ratification du traité de Maastricht (p. 904).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Alain Peyrefitte (dispose que les principes de la souveraineté nationale, tels qu'ils ont été définis par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, n'ont pas valeur constitutionnelle) (p. 1014) ;

  Constitution : souveraineté nationale : élément du « bloc de constitutionnalité » : intangibilité (p. 1014) ;

- *favorable* à l'amendement n° 39 de Mme Nicole Catala (art. 52 de la Constitution : dispose que le Président de la République tient informé le Parlement de toute négociation sur les traités ou accords dont il devra autoriser l'approbation ou la ratification) (p. 1033) ;

- *favorable* à l'amendement n° 27 de M. Pierre Mazeaud (art. 53 de la Constitution : dispose que toute décision d'un organisme international qui modifie la loi interne au sens de l'article 34 de la Constitution doit être ratifiée par le Parlement avant d'entrer en application) (p. 1035) ;

- *favorable* à l'amendement n° 68 de M. Pierre Mazeaud (art. 55 de la Constitution : précise que les traités n'ont une autorité supérieure qu'aux lois qui leur sont antérieures) (p. 1055) ;

  Communautés européennes : droit communautaire : primauté sur le droit interne : arrêts du Conseil d'Etat (Nicolo, 1989) et de la Cour de cassation (Café J. Vabre, 1975) (p. 1055) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. Pascal Clément (art. 61 de la Constitution : prévoit que le Conseil constitutionnel peut être saisi par voie de question préjudicielle, par toute juridiction, aux fins de vérifier si un acte pris par le Conseil des Communautés respecte le principe de subsidiarité ; dispose qu'au cas où la question préjudicielle lui semble fondée, le Conseil saisit la Cour de justice des Communautés avant de rendre sa décision) (p. 1057).

Article 1er *(nouvelle numérotation des titres XIV et XV de la Constitution) :*

- *défavorable* (p. 1062) ;

  Constitution : souveraineté : principe et transferts (p. 1062).

  Lois : projet de loi constitutionnelle : contenu (p. 1062).

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

- *défavorable* (p. 1066) ;

  Communautés européennes : politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) (p. 1066).

  France : politique étrangère : indépendance (p. 1066).

Avant l'article 88-1 de la Constitution :

- *défavorable* au sous-amendement n° 34 de M. Alain Lamassoure (précise que l'exercice en commun de certaines compétences se fait selon le principe de subsidiarité) à l'amendement n° 11 de la commission des affaires étrangères (dispose que la République participe à la Communauté et à l'Union européennes dont les Etats membres choisissent librement d'exercer en commun certaines compétences) (p. 1078) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 33, deuxième rectification, de M. Alain Lamassoure (dispose que la République participe à la Communauté et à l'Union européennes dont les Etats membres choisissent librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences propres) (p. 1079, 1080) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 98 de M. Gérard Gouzes (précise que l'exercice en commun de certaines compétences se fait dans le cadre des traités qui ont institué la Communauté et l'Union européennes) à l'amendement n° 33, deuxième rectification, de M. Alain Lamassoure (p. 1079).

Article 88-1 de la Constitution (transfert de compétences pour l'application du traité de Maastricht) :

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de M. Jacques Toubon (substitue aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire et à la détermination des règles en matière de visas la « mise en commun des compétences ») (p. 1093) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 de M. François d'Aubert (dispose que les transferts de compétences consentis par la France pour l'établissement de l'union économique monétaire ne peuvent porter atteinte aux attributions constitutionnelles du Parlement en matière fiscale et budgétaire) (p. 1094) ;

  Communautés européennes : contribution française : augmentation (p. 1094) ;

- *défavorable* au sous-amendement oral du Gouvernement (précise que la loi organique doit être conforme aux dispositions prévues par le traité sur l'Union européenne) à l'amendement n° 78 de M. Alain Lamassoure (prévoit qu'une loi organique détermine les conditions d'application de l'article 88-2 de la Constitution) (p. 1114).

Après l'article 88-2 de la Constitution :

- *favorable* à l'amendement n° 21 de M. Alain Griotteray (dispose que le Parlement français émet un avis sur tous les projets de textes dont est saisi le Conseil des Communautés qui comportent des dispositions de nature législative ; précise que le représentant de la France au Conseil des Communautés conforme son vote à cet avis) (p. 1120) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 93 de la commission (dispose que le Gouvernement soumet pour avis à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil des Communautés, les projets d'actes communautaires intervenant dans le domaine de la loi ; précise que chaque Assemblée émet son avis soit au sein d'une délégation constituée à cet effet soit en séance) (p. 1120) ;

- *son* sous-amendement n° 102 (précise que l'avis du Parlement s'impose au Gouvernement) à l'amendement n° 93 de la commission (dispose que le Gouvernement soumet pour avis à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil des Communautés, les projets d'actes communautaires intervenant dans le domaine de la loi ; précise que chaque assemblée émet son avis soit au sein d'une délégation constituée à cet effet soit en séance) (p. 1115) : retiré (p. 1121).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Soutient l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Lajoinie (André)* (p. 2546) : rejetée au scrutin public (p. 2549).

Principaux thèmes développés :

Affaires étrangères :

- Danemark : traité de Maastricht : rejet par référendum : conséquences et réunion d'Oslo (p. 2546, 2547) ;
- paix, sécurité et équilibre géopolitique mondial : rôle de l'Europe (p. 2549).

Communautés européennes : institutions : « déficit démocratique » et « dérive technocratique » (p. 2548).

Communautés européennes : principes fondamentaux :

- politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) (p. 2548) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 2548, 2549).

Europe :

- confédération européenne et autres alternatives à l'Union (p. 2548) ;
- Europe libérale : intégration dans le « capitalisme mondial » (p. 2548).

Indépendance et souveraineté :

- indépendance et identité nationales : « dissolution » dans l'Europe (p. 2547, 2548) ;
- souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 2548).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 2547).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : position traditionnelle sur l'Europe (p. 2548).

Référendum : article 11 de la Constitution : ratification du traité de Maastricht (p. 2547, 2549).

République et nation (p. 2548).

Révision constitutionnelle : article 89 : Congrès ou référendum : rôle du Parlement et volonté populaire (p. 2547).

Traités et conventions :

- traité de Maastricht : caractère inapplicable, renégociation et « Europe à deux vitesses » (p. 2547) ;
- traité de Rome : modification à l'unanimité (p. 2547).

Discussion des articles [18 juin 1992] :

Article 2 *(art. 88-1 à 88-3 de la Constitution : titre XIV de la Constitution : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ») :*

Rappel au règlement : déclare que les conditions dans lesquelles deux membres de son groupe se sont exprimés sur l'article 2 du projet de loi constitutionnelle sont intolérables et demande une suspension de séance (p. 2581).

Explications de vote :

Affaires étrangères : Danemark : traité de Maastricht : rejet par référendum : (p. 2584).

Europe :

- alternatives à l'Union (p. 2584) ;
- Europe libérale (p. 2584).

Référendum (p. 2584).

Vote contre du groupe communiste (p. 2584).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 mai 1992] :

Code pénal :

- livre III : contenu, intérêt actuel et modernisation (p. 1507) ;
- réforme : logique répressive (p. 1507, 1508).

Délinquance et criminalité : personnes morales : responsabilité (p. 1508).

France : crise économique et crise de société (p. 1507, 1508).

Discussion de l'article unique et du livre III annexé [21 mai 1992] :

Article unique *(réforme du livre III du code pénal relatif aux crimes et délits contre les biens) :*

Article 301-3 du code pénal (peines applicables au vol) :

- *son* amendement n° 1 (abaisse les peines plafond à deux ans d'emprisonnement et 20 000 F d'amende) : rejeté (p. 1511).

Article 301-4 du code pénal (circonstances aggravantes du vol, instituant une peine de cinq ans d'emprisonnement) :

- *son* amendement n° 2 (supprime la qualification de vol aggravé pour les vols commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteurs ou de complices sans qu'il y ait bande organisée) : rejeté (p. 1512) ;
- *son* amendement n° 3 rectifié (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 1512).

Article 301-12-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 4 (de suppression) (p. 1513) : adopté (p. 1515).

Article 301-13 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *son* amendement n° 5 (limite le principe de responsabilité aux personnes morales à but lucratif) : rejeté (p. 1515).

Article 302-8-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 6 (de suppression) (p. 1515) : adopté (p. 1516).

Article 303-5 du code pénal (peines complémentaires) :

- *son* amendement n° 7 (supprime la possibilité de prononcer une interdiction de séjour) : adopté (p. 1516).

Article 305-6-2 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 8 corrigé (de suppression) (p. 1517) : rejeté (p. 1518).

Article 306-1 du code pénal (vandalisme, destruction, dégradation ou détérioration d'un bien) :

- *son* amendement n° 9 (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1518) : adopté (p. 1519) ;

Délinquance et criminalité : graffitis : sanctions : travaux d'intérêt général et peine de réparation (p. 1519).

Article 306-5 du code pénal (peines complémentaires applicables aux personnes physiques) :

- *son* amendement n° 10 (supprime l'interdiction provisoire ou définitive faite au coupable d'exercer une fonction publique ou l'activité professionnelle ou sociale au sein de laquelle l'infraction a été commise) : rejeté (p. 1521).

Article 306-5-1 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 11 (de suppression) : adopté (p. 1522).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [2 juillet 1992] :

Code pénal : réforme : logique répressive (p. 3107).

Responsabilité pénale : personnes morales (p. 3107).

Vote contre du groupe communiste (p. 3107).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 mai 1992] :

Code pénal : réforme : logique répressive (p. 1527).

Droits de l'homme et libertés publiques : Etat de droit et libertés fondamentales : conciliation (p. 1527).

Justice : outrage : sanctions (p. 1527).

Parlement : Assemblée nationale et Sénat : modifications apportées au projet de loi en première lecture (p. 1527).

Terrorisme :
- définition (p. 1527) ;
- livre IV : innovation (p. 1527).

Discussion des articles [21 mai 1992] :

Article 1er et annexe *(réforme du livre IV du code pénal relatif à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique) :*

Article 410-1-1 nouveau du code pénal (délit d'entrave) :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (de suppression) (p. 1537).

Article 413-10 du code pénal (atteintes au secret de la défense nationale par un dépositaire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1539).

Article 414-6 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 75 (rétablit le caractère facultatif de la peine d'interdiction du territoire français) : adopté (p. 1540) ;

- *son* amendement n° 76 (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ; supprime l'interdiction du territoire comme peine cumulative de certains délits) : adopté (p. 1540).

Article 414-8 nouveau du code pénal (infractions contre les alliés de la France) :

- *son* amendement n° 77 (de suppression) (p. 1540) : rejeté (p. 1541).

Article 414-9 nouveau du code pénal (infractions contre les alliés de la France) :

- *son* amendement n° 78 (de suppression) : rejeté (p. 1541).

Avant l'article 421-1 du code pénal :

- *son* amendement n° 79 (supprime l'intitulé « titre II : Du terrorisme ») (p. 1541) : rejeté (p. 1542) ;

Terrorisme : loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme : reprise (p. 1541).

Article 421-1 du code pénal (actes de terrorisme) :

- *son* amendement n° 80 (de suppression) : rejeté (p. 1542).

Article 431-2 du code pénal (participation à un attroupement) :

- *son* amendement n° 82 (supprime l'incrimination de la participation non armée à un attroupement armé) (p. 1543) : adopté (p. 1544).

Article 431-1 du code pénal précédemment réservé (définition de l'attroupement) :

- *son* amendement n° 81 (supprime la disposition qui autorise les représentants de la force publique à intervenir directement sans sommation lorsque les violences ou voies de fait sont dirigées contre eux ou s'ils ne peuvent défendre autrement le territoire qu'ils occupent) : rejeté (p. 1544).

Article 431-4-1 nouveau du code pénal (peines complémentaires) :

- *son* amendement n° 96 (supprime l'interdiction des droits civiques, civils et de famille de la liste des peines complémentaires) : rejeté (p. 1544) ;

- *son* amendement n° 97 (supprime l'interdiction de séjour de la liste des peines complémentaires) (p. 1544) : rejeté (p. 1545).

Article 431-4-2 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 83 (de suppression) : rejeté (p. 1545).

Article 431-6-2 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 84 (de suppression) : rejeté (p. 1546).

Article 432-1-1 nouveau du code pénal (circonstances aggravantes des mesures destinées à faire échec à l'exécution de la loi) :

- *son* amendement n° 85 (de suppression) : adopté (p. 1547).

Article 432-12 du code pénal (prise illégale d'intérêts par une personne en fonctions) :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne le montant annuel maximum des contrats que les élus municipaux peuvent passer avec leur commune quand celle-ci compte 3 500 habitants au plus) (p. 1549).

Article 433-3-1 nouveau du code pénal (corruption de membres des professions médicales).

- *son* amendement n° 86 (de suppression) : adopté (p. 1551).

Article 433-5 du code pénal (définition du délit de rébellion) :

- *son* amendement n° 87 (de suppression) : rejeté (p. 1552).

Article 433-7 du code pénal (provocation à la rébellion) :

- *son* amendement n° 88 (de suppression) : rejeté (p. 1553).

Article 433-17 du code pénal (bigamie) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de la commission (rétablit les peines adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1554).

Article 434-22-1 du code pénal (discrédit porté sur une décision juridictionnelle) :

- *son* amendement n° 89 (de suppression) (p. 1556) : adopté (p. 1557).

Article 434-24-1 nouveau du code pénal (évasion) :

- *son* amendement n° 90 (dispose qu'une personne placée en garde à vue ne peut être considérée comme détenue) : rejeté (p. 1557).

Article 434-39-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 91 (de suppression) : adopté (p. 1559).

Article 441-8 du code pénal (faits de corruption en vue de l'établissement d'un faux certificat ou attestation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de la commission (porte les peines à cinq ans d'emprisonnement et 500 000 F d'amende pour les faux en matière médicale) (p. 1561).

Article 443-6-1 nouveau du code pénal (peines complémentaires) :

- *son* amendement n° 92 (de suppression) : adopté (p. 1562).

Article 444-7-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 93 (de suppression) : adopté (p. 1563).

Article 2 *(définition de l'arme) :*

- *son* amendement n° 94 (supprime comme critère de l'arme le fait de faire croire qu'un objet dangereux est destiné à tuer, blesser ou menacer) : rejeté (p. 1564) ;

- *son* amendement n° 95 (supprime les dispositions relatives aux armes factices) (p. 1564) : rejeté (p. 1565).

Explications de vote :

Code pénal : livre IV : réforme : logique répressive (p. 1565).

Vote contre du groupe communiste (p. 1565).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [2 juillet 1992] :

Code pénal : réforme : logique répressive (p. 3114).

Terrorisme : livre IV : innovation (p. 3114).

Vote contre du groupe communiste (p. 3114).

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1992] :

Convention médicale :
- avenant n° 3 du 10 avril 1992 à la convention nationale du 9 mars 1990 (p. 1958) ;
- politique conventionnelle : nécessité et contenu (p. 1959).

Emploi : chômage : coût financier (p. 1960).

Professions médicales :
- médecins : formation, reconversion et retraite (p. 1959) ;

- médecins : secteurs I et II et secteur promotionnel (p. 1958, 1959, 1960) ;
- ordre des médecins (p. 1959) ;
- unions de médecins exerçant à titre libéral : création, compétences et élection (p. 1960).

Professions paramédicales : régulation concertée : accords séparés et accord interprofessionnel (p. 1959).

Retraites : financement (p. 1959).

Santé publique :
- système de santé français : principes (p. 1958) ;
- système de santé français : résultats : dégradation (p. 1960).

Discussion des articles [4 et 5 juin 1992] :

Article 1er *(art. L. 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie) :*

- *son* amendement n° 49 (de suppression) (p. 1975) : vote réservé (p. 1976) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de M. Denis Jacquat (prévoit que le taux d'évolution global des dépenses de maladie est fixé en prenant en compte les accords de régulation négociés avec l'ensemble des acteurs du système de santé) (p. 1978).

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins) :*

- *ses observations* (p. 1979) ;

- *son* amendement n° 79 (de suppression) (p. 1979) : vote réservé (p. 1980) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 80 (supprime la possibilité de conclure des conventions séparées pour les médecins généralistes et les médecins spécialistes) : vote réservé (p. 1980) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 81 (exclut du champ de la convention nationale des médecins les dispositions relatives à la régulation des dépenses de maladie et aux sanctions pour non respect des taux nationaux prévisionnels d'évolution de ces dépenses) : vote réservé (p. 1980) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 51 (exclut du champ de la convention nationale des médecins les dispositions relatives à leur reconversion professionnelle) (p. 1980) : vote réservé (p. 1981) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;

- *son* amendement n° 52 (supprime la création du secteur promotionnel) : vote réservé (p. 1982) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 3 *(art. L. 162-6 du code de la sécurité sociale : modalités d'entrée en vigueur et champ d'application de la convention nationale des médecins) :*

- *son* amendement n° 82 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (supprime la possibilité de conclure des conventions séparées pour les médecins généralistes et les médecins spécialistes) : vote réservé (p. 2027) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

- *son* amendement n° 98 (de suppression) soutenu par Mme Muguette Jacquaint (p. 2028) : vote réservé (p. 2029) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *son* amendement n° 54 (de suppression) soutenu par Mme Muguette Jacquaint (p. 2029) : vote réservé (p. 2030) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article L. 162-6-2 du code de la sécurité sociale (dispositions applicables à défaut d'annexe) :

- *son* amendement n° 55 (de suppression) soutenu par Mme Muguette Jacquaint : vote réservé (p. 2035) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article L. 162-6-3 du code de la sécurité sociale (pénalités financières) :

- *son* amendement n° 56 (de suppression) soutenu par Mme Muguette Jacquaint : vote réservé (p. 2035) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 5 *(dispositions transitoires) :*

- *son* amendement n° 57 (de suppression) soutenu par Mme Muguette Jacquaint (p. 2038) : vote réservé (p. 2039) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *son* amendement n° 58 (de suppression) soutenu par Mme Muguette Jacquaint (p. 2040) : vote réservé (p. 2040) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 7 *(élection des membres des unions) :*

- *son* amendement n° 59 (de suppression) soutenu par Mme Muguette Jacquaint (p. 2042) : vote réservé (p. 2042) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [1er décembre 1992] :

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 35 de M. Adrien Zeller (précise que les références médicales opposables à chaque médecin pour maîtriser les dépenses médicales tiennent compte de sa situation spécifique) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (élargit le champ d'application de la convention nationale des médecins à la coordination des interventions des médecins généralistes et spécialistes et de celles des médecins libéraux et hospitaliers, au financement des expérimentations et des actions innovantes, à la réalisation des progammes d'évaluation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques, aux mécanismes de maîtrise des dépenses médicales, aux conditions d'utilisation des données issues du codage des actes ; prévoit les modalités de financement de la formation médicale continue) (p. 6377) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 75 de M. Jean-Yves Chamard (remplace la notion de contrats locaux de « maîtrise des dépenses » par celle de contrats locaux « d'objectifs ») à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6378).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *défavorable* à l'amendement n° 5 du Gouvernement (prévoit que l'annexe annuelle à la convention nationale des médecins fixe les objectifs prévisionnels de dépenses médicales et les références médicales nationales qui concourent à leur réalisation) (p. 6379) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 82 de M. Jacques Barrot (prévoit que l'annexe fixe les objectifs prévisionnels d'évolution des dépenses d'assurance maladie) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6381).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *défavorable* (p. 6385).

Article 10 *bis* *(dispositions relatives aux infirmiers) :*

- *défavorable* (p. 6390).

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (définit les conditions dans lesquelles les caisses nationales des régimes d'assurance maladie participent à la maîtrise de l'évolution des dépenses ; institue un codage des actes, des pathologies et des prestations et fixe ses modalités de mise en œuvre) (p. 6393).

Article 1er précédemment réservé *(art. L. 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 91 du Gouvernement (de suppression) (p. 6398).

Vote des groupes :

Vote contre du groupe communiste (p. 6399).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la responsabilité du fait des vols, pertes et détériorations des objets déposés dans les établissements de santé et certains établissements sociaux ou médico-sociaux et à la vente des objets abandonnés dans ces établissements (n° 2617).

Première lecture :

Discussion des articles [11 juin 1992] :

Article 1er *(responsabilité des établissements sanitaires et sociaux) :*

- *son* amendement n° 3 soutenu par M. Georges Hage (étend le dispositif prévu par l'article à l'ensemble des établissements médico-sociaux) : rejeté (p. 2249) ;

- *son* amendement n° 4 soutenu par M. Georges Hage (précise que le texte s'applique aux établissements publics et aux établissements privés) (p. 2249) : adopté (p. 2250) ;

- *son* amendement n° 5 soutenu par M. Georges Hage (propose d'étendre la responsabilité des établissements aux objets déposés par des tiers à l'intention des personnes admises ou hébergées) : rejeté (p. 2250) ;

- *son* amendement n° 6 soutenu par M. Georges Hage (prévoit que les établissements visés par le texte sont tenus d'adapter leurs structures aux nouvelles règles de responsabilité et de conservation des objets qui leurs sont confiés) : rejeté (p. 2250).

Article 5 *(responsabilité pour faute) :*

- *son* amendement n° 7 soutenu par M. Georges Hage (instaure une responsabilité objective des établissements pour les objets conservés dans les chambres dans la limite du plafond prévu par le projet) (p. 2250) : rejeté (p. 2251).

- Projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament (n° 2714).

Première lecture :

Discussion des articles [30 juin 1992] :

Article 1er *(art. L. 511-1 du code de la santé publique : définitions) :*

- *son* amendement n° 2 soutenu par M. Jacques Brunhes (définit une préparation hospitalière comme un médicament préparé dans une pharmacie définie au chapitre Ier *bis* du titre II du livre V du code de la santé publique, en vue du traitement d'un ou des malades de l'établissement, en raison de l'absence de spécialité pharmaceutique disponible ou adaptée) : rejeté (p. 3025).

Après l'article 5 :

- *son* amendement n° 8 soutenu par M. Jacques Brunhes (remplace l'obligation d'être titulaire d'un brevet professionnel par celle de posséder un brevet de technicien supérieur pour être préparateur en pharmacie) : rejeté (p. 3028).

Article 6 *(règles applicables aux pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et des établissements médico-sociaux) :*

Article L. 595-1 du code de la santé publique (établissements autorisés à créer une pharmacie à usage intérieur et définition de la pharmacie à usage intérieur) :

- *son* amendement n° 3 soutenu par M. Jacques Brunhes (précise que les pharmacies à usage intérieur sont, par dérogation aux dispositions de l'article L. 575 du code de la santé publique, la propriété des établissements dont elles font partie) : rejeté (p. 3030).

Article L. 595-3 du code de la santé publique (régime d'autorisation) :

- *son* amendement n° 5 soutenu par M. Jacques Brunhes (impose de motiver tout refus de créer, transférer ou supprimer une pharmacie à usage intérieur) : rejeté (p. 3032).

Article L. 595-5 du code de la santé publique (détention et délivrance de médicaments en l'absence de pharmacie à usage intérieur) :

- *son* amendement n° 6 corrigé soutenu par M. Jacques Brunhes (prévoit que les médicaments, produits ou objets visés à l'article L. 512 du code de la santé publique, destinés à des soins urgents, peuvent être détenus et délivrés par un pharmacien attaché à l'établissement et sous sa responsabilité) : rejeté (p. 3033).

Article L. 595-7 du code de la santé publique (cession exceptionnelle de médicaments, par une pharmacie à usage intérieur, à une autre pharmacie à usage intérieur ou au public) :

- *son* amendement n° 7 (autorise, pour un besoin impératif et immédiat, l'approvisionnement d'autres pharmacies à usage intérieur sans autorisation préalable sous réserve d'en informer le plus rapidement possible l'autorité administrative) : non soutenu (p. 3035).

Article 11 *(art. L. 596 du code de la santé publique : définition des établissements pharmaceutiques) :*

- *son* amendement n° 9 (précise que l'établissement de santé publique ou participant à l'exécution du service hospitalier qui comporte un établissement pharmaceutique est propriétaire de ce dernier) : rejeté (p. 3040).

Article 13 *(art. L. 598 du code de la santé publique : régime de l'autorisation d'ouverture d'un établissement pharmaceutique) :*

- *son* amendement n° 10 corrigé (impose de motiver tout refus d'autoriser l'ouverture d'un établissement pharmaceutique) : rejeté (p. 3042).

Article 18 *(art. L. 601-2 du code de la santé publique : dérogations au régime d'autorisation de mise sur le marché) :*

- *son* amendement n° 11 (limite l'utilisation de certains médicaments destinés à traiter des pathologies graves dépourvus de l'autorisation de mise sur le marché au cas où leur demande d'autorisation de mise sur le marché est en cours d'établissement) : rejeté (p. 3043) ;

- *son* amendement n° 12 (limite l'utilisation de certains médicaments importés en vue de leur prescription à des malades nommément désignés et dépourvus de l'autorisation de mise sur le marché au cas où leur demande d'autorisation de mise sur le marché est en cours d'établissement) : rejeté (p. 3043) ;

- *son* amendement n° 13 deuxième rectification (prévoit que l'utilisation de médicaments dépourvus d'autorisation de mise sur le marché est autorisée après avis d'un comité national d'experts désignés par l'académie de médecine) : rejeté (p. 3043) ;

- *son* amendement n° 66 (supprime l'obligation d'obtenir l'accord préalable du titulaire des droits d'exploitation du médicament avant son utilisation sans autorisation de mise sur le marché) : adopté (p. 3043) ;

- *son* amendement n° 14 (supprime la fixation par un décret en Conseil d'Etat des conditions d'octroi, de suspension ou de retrait de l'autorisation d'utiliser un médicament dépourvu d'autorisation de mise sur le marché) : rejeté (p. 3043).

Article 23 *(fabrication industrielle de médicaments par les établissements publics de santé) :*

- *son* amendement n° 17 (étend à tous les établissements publics de santé la possibilité de fabriquer industriellement des médicaments) (p. 3046) : rejeté (p. 3047).

Explications de vote :

Assemblée nationale : conditions de travail : ordre du jour (p. 3049).

Hôpitaux et cliniques :
- pharmacie hospitalière : régime (p. 3049) ;
- service public hospitalier (p. 3049).

Lois :
- projet de loi n° 2219 relatif à l'agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicament prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (p. 3049) ;
- projet de loi n° 2729 relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (p. 3049).

Santé publique : transfusion sanguine : hémophiles : contamination par le virus du sida (p. 3049, 3050).

Vote contre du groupe communiste (p. 3050).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1992] :

Hôpitaux et cliniques :
- fonction publique hospitalière : statut : remise en cause (p. 6091) ;
- pharmacie hospitalière : régime (p. 6090, 6091) ;
- service public : remise en cause (p. 6091).

Médicaments :
- autorisation de mise sur le marché (A.M.M.) : dérogations (p. 6091) ;
- exportations (p. 6091).

Discussion des articles [26 novembre 1992] :

Article 18 *(art. L. 601-2 du code de la santé publique : dérogations au régime d'autorisation de mise sur le marché) :*

- *son* amendement n° 1 (supprime l'obligation d'obtenir l'accord préalable du titulaire des droits d'exploitation du médicament pour son utilisation sans autorisation de mise sur le marché) : rejeté (p. 6095).

- Projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 juin 1992] :

Article 1er *(définition de l'abus d'autorité en matière sexuelle) :*

Article L. 122-47 du code du travail (sanctions disciplinaires) :

- *favorable* à l'amendement n° 13 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 3059).

Article 2 *(interdiction de prendre en considération, lors de l'embauche et dans les actes de gestion du personnel, les faits liés au harcèlement sexuel : article L. 123-1 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de Mme Muguette Jacquaint (limite l'objet des entretiens d'embauche ou préalables à une promotion ou à un changement d'affectation à l'évaluation de la capacité professionnelle ; interdit tout questionnaire concernant la vie privée et l'aspect physique du demandeur d'emploi ou du salarié) (p. 3059) ; adopté (p. 3061).

Article 5 supprimé par le Sénat *(compétence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rétablit l'article permettant au comité d'hygiène et de sécurité de proposer des actions d'information et de prévention en matière de harcèlement sexuel) (p. 3061) : adopté (p. 3062).

Rappel au règlement : signale que les intermittents du spectacle occupent le théâtre de l'Odéon depuis plusieurs jours afin de défendre la spécificité de leur assurance chômage et demande que le Gouvernement ouvre des négociations à ce sujet [2 juillet 1992] (p. 3081).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions générales du code pénal (n° 693).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

Code pénal : réforme : logique répressive et absence d'analyse globale (p. 3088, 3089).

Délinquance et criminalité :
- généralités (p. 3088) ;
- légitime défense : défense des biens (p. 3089).

Peines : période de sûreté et peine de trente ans (p. 3089).

Personnes morales : responsabilité pénale (p. 3089).

Procédure pénale : code : réforme (p. 3088).

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

- *ses observations* sur l'amendement n° 16 du Gouvernement (art. 132-72-1 du code pénal : introduit dans le présent livre la définition de l'arme adoptée dans les autres tomes) (p. 3101).

Explications de vote :

Code pénal : réforme : logique répressive (p. 3101).

Délinquance et criminalité : légitime défense (p. 3101).

Peines : peine de trente ans, interdiction de séjour (p. 3101).

Personnes morales : responsabilité pénale (p. 3101).

Vote contre du groupe communiste (p. 3101).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [2 juillet 1992] :

Femme : interruption volontaire de grossesse : « auto-avortement » (p. 3130, 3131).

Explications de vote [2 juillet 1992] :

Code pénal : livre II : réforme : logique « réactionnaire » et répressive (p. 3142).

Femmes : interruption volontaire de grossesse : « auto-avortement » (p. 3142).

- Projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 2811).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juillet 1992] :

Code pénal :
- adoption par une majorité à l'Assemblée nationale qui est « minoritaire dans le pays » (p. 3150) ;
- réforme : historique, philosophie et aboutissement (p. 3150).

Délinquance et criminalité : prévention (p. 3150).

Discussion des articles [2 juillet 1992] :

Après l'article 40 :

- *son* amendement n° 171 (renvoie l'application du permis à points à une loi ultérieure) (p. 3155) : rejeté (p. 3156).

Vote des groupes :

Vote contre du groupe communiste (p. 3200).

- Projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 4 nouveau *(modalités d'application de la taxe départementale sur le revenu) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (reporte à 1993 l'entrée en vigueur de la taxe départementale sur le

revenu, supprime le seuil de 500 F déclenchant les mécanismes de réduction temporaire des cotisations et affecte en totalité aux départements défavorisés la taxe sur les revenus soumis à prélèvement libératoire) (p. 3226).

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [8 juillet 1992] :

Communautés européennes : « Europe libérale » : danger pour l'outre-mer (p. 3314).

Impôts locaux : octroi de mer : productions locales : assujettissement et protection (p. 3314).

Politique économique : développement économique : rôle de l'octroi de mer (p. 3314).

Traités et conventions : traité de Maastricht (p. 3315).

Vote contre du groupe communiste (p. 3314).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Discussion des articles [8 octobre 1992] :

Article 14 *(art. 80 du code de procédure pénale : saisine du juge d'instruction) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 340 de M. Michel Inchauspé (dispose que la durée de l'instruction ne peut dépasser douze mois) à l'amendement n° 74 de la commission (précise que le juge d'instruction ne peut informer qu'en vertu d'un réquisitoire *in personam* ou contre X du parquet et uniquement sur les faits qui lui sont déférés, sans pour autant être lié par les qualifications retenues dans le réquisitoire ni par la désignation des personnes qui y sont visées) (p. 3477).

Article 15 *(art. 80-1, 80-2 et 80-3 nouveaux du code de procédure pénale : mise en examen et mise en cause au cours de l'instruction) :*

Article 80-3 nouveau du code de procédure pénale (mise en cause) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 377 de la commission (substitue à la procédure de « mise en cause » une ordonnance de présomption de charges, rendue par le juge d'instruction après un débat contradictoire où il entend le ministère public et l'intéressé assisté de son avocat ; dispose que cette ordonnance est susceptible d'appel par l'intéressé et le ministère public devant la chambre d'accusation et est obligatoire avant tout placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire) (p. 3483).

Après l'article 24 :

- *soutient* le sous-amendement n° 380 de M. Jacques Brunhes (propose que la première comparution ait obligatoirement lieu dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de l'information) à l'amendement n° 374 du Gouvernement (dispose que lorsqu'une personne mise en examen en fait la demande écrite, sa première comparution a lieu dans un délai de quinze jours) (p. 3497) : rejeté (p. 3498).

Article 4 précédemment réservé *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

Article 63-1 du code de procédure pénale (information du gardé à vue sur ses droits) :

- *favorable* à l'amendement n° 125 de M. François Asensi (dispose que les informations données à une personne gardée à vue lui sont communiquées dans sa propre langue) (p. 3504).

Article 63-2 du code de procédure pénale (droit de faire prévenir un membre de la famille) :

- *soutient* l'amendement n° 126 de M. François Asensi (supprime la possibilité donnée à l'officier de police judiciaire de refuser le contact avec la famille « en raison des nécessités de l'enquête ») : rejeté (p. 3510).

Article 63-3 du code de procédure pénale (droit à un examen médical) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 186 de M. Jacques Toubon (dispose que le médecin est désigné dès le début de la garde à vue sur une liste établie par le procureur de la République ; précise que ce médecin établit un certificat mentionnant notamment les lésions existantes, l'aptitude de la personne à être gardée à vue et les précautions médicales à prendre durant celle-ci) (p. 3511) ;
- *soutient* l'amendement n° 129 de M. François Asensi (dispose qu'à tout moment de la garde à vue, un examen médical est de droit à la demande de la personne) : rejeté (p. 3511).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [15 octobre 1992] :

Après l'article 10 :

- *son* amendement n° 127 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (précise que les services de radio et de télévision, quel que soit leur statut juridique, concourrent à l'expression pluraliste des partis ; fixe les règles qui déterminent le temps d'antenne auquel a droit chaque parti) (p. 3767) : rejeté (p. 3768) ;
- *son* amendement n° 130 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (abroge l'interdiction d'afficher en dehors des emplacements prévus à cet effet trois mois avant le premier jour du mois d'une élection) (p. 3768) : rejeté (p. 3769).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [27 octobre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :
- exclusion (p. 4375) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : crédits : évolution, montant et imputation (p. 4375).

Hôpitaux et cliniques :
- budget global et taux directeur (p. 4374) ;
- hôpitaux psychiatriques (p. 4374) ;
- investissements (p. 4374) ;
- personnel : pénurie (p. 4374) ;
- programmes de médicalisation du système d'information (P.M.S.I.) (p. 4374) ;
- réforme : financement et mise en œuvre (p. 4373, 4374) ;
- rentabilité (p. 4374) ;
- services de proximité (p. 4374).

Impôts et taxes : cotisation sociale généralisée (C.S.G.) (p. 4372).

Lois : projet de loi n° 2714 modifiant le livre V du code de la santé publique et relative à la pharmacie et au médicament (p. 4374).

Ministère des affaires sociales et de l'intégration : crédits (montant, répartition, évolution) (p. 4374).

Professions médicales :
- conventions médicales (p. 4373) ;
- formation (p. 4374).

Professions sociales : travailleurs sociaux : formation et plan de revalorisation (p. 4375).

Retraites :
- répartition et capitalisation (p. 4375) ;
- pensions : revalorisation (p. 4375).

Santé publique :
- alcoolisme : centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie et comités départementaux de prévention (p. 4375) ;
- réseau national, observatoires régionaux et haut comité de la santé publique (p. 4374) ;
- sida : lutte contre (p. 4375) ;
- toxicomanie : lutte contre (p. 4375).

Sécurité sociale :
- assurance vieillesse : régime minier (p. 4375) ;
- assurance vieillesse : régimes spéciaux : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (C.N.R.A.C.L.) (p. 4375) ;
- branche famille : excédents et financement (p. 4375) ;
- conseils d'administration des caisses : élections (p. 4375) ;
- dépenses d'assurance maladie et dépenses de santé : évolution, maîtrise médicalisée et régulation (p. 4374, 4375) ;
- fonds national de solidarité : projet (p. 4375).

Questions :

Santé publique :
- Agence française du sang : statut (p. 4410) ;
- centres de santé (p. 4412) ;
- tranfusion sanguine : directives européennes (p. 4411).

Justice. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1992] :

Aide juridique : loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 : application et financement (p. 4485).

Communautés européennes : Union européenne : conséquences pour la justice et la prévention de la délinquance (p. 4486).

Créances et privilèges : loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 sur le surendettement des particuliers et des familles : encombrement des juridictions d'instance (p. 4486).

Délinquance et criminalité : délinquance urbaine : prévention (p. 4485).

Haute Cour de justice : élection des représentants de l'Assemblée nationale : (p. 4485).

Jeunes :
- protection judiciaire de la jeunesse (p. 4485) ;
- protection judiciaire de la jeunesse : situation dans le Gard (p. 4485).

Justice :
- départementalisation et déconcentration budgétaire (p. 4486) ;
- greffiers (p. 4486) ;
- moyens immobiliers et matériels (p. 4485) ;
- réformes réalisées et réformes souhaitées : programmation pluriannuelle (p. 4486).

Magistrature :
- effectifs, recrutements et vacances de postes (p. 4486) ;
- indépendance et statut des magistrats (p. 4486).

Ministère de la justice :
- budget : « priorité » gouvernementale (p. 4485) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 4485).

Police : missions : prévention et répression (p. 4486).

Procédure pénale : réforme : mise en œuvre : conséquences sur les effectifs (p. 4486).

Système pénitentiaire :
- administration pénitentiaire : personnel : recrutement, formation, traitements et taux d'encadrement (p. 4485) ;
- détenus : nombre et taux d'occupation des établissements (p. 4485) ;
- prisons : « crise » et insécurité (p. 4485).

Tribunaux : accroissement du contentieux et allongement des délais de jugement (p. 4486).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

B.A.P.S.A. :
- cotisations sociales : réforme (p. 4854) ;
- retraite et préretraite (p. 4854).

Exploitants agricoles : agriculteurs en difficulté ; aides ; versement des primes (p. 4854).

Exploitations agricoles : prêts bonifiés (p. 4854).

Industrie et commerce extérieur. - *Avant la procédure des questions* [16 novembre 1992] :

Son interruption (p. 5458).

Questions :

Département : Gard (p. 5473).

Entreprises : Rhône-Poulenc : site de Salindres : suppression d'emplois (p. 5473).

- Proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger (n° 3030).

Avant la discussion de l'article unique [20 novembre 1992] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité de : *Millon (Charles)* (p. 5767).

Principaux thèmes développés :

Constitution : séparation des pouvoirs (p. 5766).

Justice : transfusion sanguine : poursuites judiciaires (p. 5769).

Sida : lutte contre :
- action des pouvoirs publics depuis dix ans et dysfonctionnements (p. 5769) ;
- état des connaissances scientifiques : évolution depuis dix ans (p. 5766, 5769).

Transfusion sanguine : hémophiles et transfusés atteints du sida : compassion et indemnisation (p. 5769).

Rappel au règlement : souhaite obtenir des éclaircissements sur l'organisation des prochains travaux de l'Assemblée [20 novembre 1992] (p. 5780).

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 novembre 1992] :

Assemblée nationale : commission spéciale sur les projets de loi sur la bioéthique : travaux (p. 5794).

Audiovisuel : télévision : information (p. 5794).

Communautés européennes :
- droit communautaire : directive du 14 juin 1989 sur les médicaments dérivés du sang ou du plasma humain (p. 5793) ;
- traité de Maastricht (p. 5793).

Droits de l'homme et libertés publiques :
- citoyenneté (p. 5794) ;
- droits sociaux (p. 5793) ;
- libertés : conditions réelles d'exercice (p. 5793).

Ethique :
- bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 5793) ;
- Comité consultatif national d'éthique (p. 5794) ;
- Comité de transparence des greffes et des transplantations (p. 5793) ;
- définition et contenu (p. 5793).

Lois :
- projet de loi n° 3003 relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine (p. 5793, 5794) ;
- projet de loi sur la bioéthique : loi-cadre (p. 5793, 5795).

Prélèvements sur le corps humain :
- tissus du corps humain : don gratuit et valorisation (p. 5794) ;
- tissus du corps humain : utilisation dans un but lucratif : interdiction (p. 5794).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) : dons : anonymat et gratuité (p. 5794).

Professions médicales : établissements autorisés à exercer des activités de procréation médicalement assistées (P.M.A.) : autorisation, évaluation et sanctions (p. 5794).

Propriété intellectuelle : brevets d'invention : régime (p. 5794).

Recherche :
- financement (p. 5794) ;
- recherche médicale : progrès et limites (p. 5793).

Transfusion sanguine : dons du sang : gratuité (p. 5794).

Discussion des articles [20 et 23 novembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de la commission (fait de la primauté de la personne le fondement de la société ; prévoit que la loi concilie ce principe avec les exigences du progrès de la connaissance scientifique et de la sauvegarde de la santé publique et qu'elle garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie) (p. 5835) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 40 de M. Georges Hage (supprime la référence au « commencement de la vie » comme point de départ de la garantie qu'apporte la loi au respect de tout être humain) à l'amendement n° 1 de la commission (p. 5833) : rejeté (p. 5835).

Article 2 *(chapitre II du titre premier du livre premier du code civil : articles 17 à 24 du code civil) :*

Article 17 du code civil (respect du corps humain) :

- *soutient* le sous-amendement n° 41 de M. Georges Hage (prévoit que la loi garantit la non-commercialisation du corps humain et de ses dérivés) à l'amendement n° 2 rectifié de la commission (dispose que tout être humain a droit au respect de son corps ; que la loi garantit la dignité du corps humain, fixe les conditions de son inviolabilité et de son indisponibilité et protège l'intégrité de l'espèce humaine) (p. 5837) : rejeté (p. 5838).

Article 19 du code civil (consentement et intérêt légitime) :

- *soutient* le sous-amendement n° 65 de M. Georges Hage (précise que le consentement de l'intéressé doit être recueilli en tout état de cause compte tenu des conditions sociales dans lesquelles il se trouve afin de respecter sa libre détermination) à l'amendement n° 5 rectifié de la commission (prévoit que la nécessité thérapeutique ou la loi autorisent seules une atteinte à l'intégrité du corps humain ; que le consentement éclairé de l'intéressé est recueilli au préalable sauf dispense de la loi ou si l'état de ce dernier ne lui permet pas de l'exprimer ; que l'intervention ne peut avoir pour effet de porter atteinte à la santé d'autrui et à celle des générations futures (p. 5839) : rejeté (p. 5840).

Article 20 du code civil (protection du patrimoine génétique humain) :

- *favorable* à l'amendement n° 6 rectifié de la commission (prévoit que nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine ; interdit toute pratique eugénique fondée sur la sélection des gènes, du sexe, des caractères plysiques ou sociaux de même que toute modification du génome ou des cellules d'une personne dans le but d'en altérer la descendance) (p. 5842).

Article 21 du code civil (non-commercialisation du corps humain) :

- *soutient* le sous-amendement n° 42 de M. Georges Hage (supprime les mots « en tant que tels » pour éviter la limitation du caractère non brevetable du corps humain) à l'amendement n° 10 de la commission (prévoit que les organes, tissus, cellules, génomes et produits du corps humain ne peuvent pas en tant que tels faire l'objet de brevet) (p. 5844, 5846) : rejeté (p. 5846) ;

- *soutient* l'amendement n° 45 de M. Georges Hage (supprime la mention d'une loi particulière aux conditions d'application de l'article pour le sang) (p. 5846) : adopté (p. 5847).

Article 24 du code civil (anonymat) :

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de Mme Christine Boutin (autorise la levée de l'anonymat du don si l'enfant né d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneur qui a atteint [illegible] veut connaître l'identité de son père biol[illegible] 254).

Après l'article 24 du code civil :

- *son intervention* avant le vote de l'article 2 ;

- *son* abstention (p. 5858, 5859) ;

Droits de l'homme et libertés publiques : corps humain, produits et éléments du corps humain : statut (p. 5858, 5859).

Prélèvements sur le corps humain : tissus du corps humain : don gratuit et valorisation (p. 5859).

Article 4 *(tests génétiques et identification des personnes par leurs empreintes génétiques : articles 25 à 29 du code civil) :*

Article 26 du code civil (identification d'une personne par ses empreintes génétiques) :

- *soutient* le sous-amendement n° 66 de M. Georges Hage (limite le consentement préalable de la personne dont l'identification est recherchée par ses empreintes génétiques aux recherches à des fins scientifiques ou médicales) à l'amendement n° 18 de la commission (prévoit ce consentement préalable) : devenu sans objet (p. 5870).

Après l'article 4 :

- *soutient* l'amendement n° 46 de M. Georges Hage (interdit l'identification par empreintes génétiques pour l'accès à un emploi ou la participation à une compétition sportive) (p. 5871) : retiré (p. 5873).

Après l'article 7 :

- *favorable* au sous-amendement oral de M. Jacques Toubon (fixe à six mois de prison ou 2 MF d'amende le quantum de la peine pour détournement d'informations recueillies sur une personne au moyen d'un examen ou d'une empreinte génétique et celle de l'identification d'une personne par ces mêmes moyens, en dehors des cas prévus par la loi ou en l'absence d'agrément) à l'amendement n° 72 du Gouvernement (insère dans le nouveau code pénal la sanction de ce détournement ou de cette identification ; fixe à 2 MF d'amende le quantum de la peine) (p. 5873).

Article 8 *(filiation et procréation médicalement assistée) :*

Avant l'article 311-19 du code civil :

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de Mme Christine Boutin (n'autorise les procréations médicalement assistées qu'entre conjoints vivants et au profit d'un homme et d'une femme dont l'union présente un caractère notoire de stabilité) (p. 5876).

Titre :

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 de la commission (supprime la référence au code civil dans le titre du projet de loi) (p. 5880).

Explications de vote [25 novembre 1992] :

Droits de l'homme et libertés publiques : citoyenneté (p. 6055).

Ethique : bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 6055).

Informatique : transmission d'informations épidémiologiques : codage (p. 6055).

Lois :

- loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés) (p. 6055) ;

- projets de loi sur la bioéthique : loi-cadre (p. 6055).

Prélèvements sur le corps humain : tissus du corps humain : don gratuit et valorisation (p. 6055).

Propriété intellectuelle : brevets : valorisation des produits du corps humain (p. 6055).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [20 novembre 1992].

Discussion des articles [24 et 25 novembre 1992] :

Article 3 *(principes généraux relatifs au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :*

Article L. 666-1 du code de la santé publique (application des principes généroux du code civil relatifs au respect du corps humain) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 121 du Gouvernement (exclut le sang du champ d'application de l'article) (p. 5921).

Article L. 666-3 du code de la santé publique (interdiction de la publicité) :

- *défavorable* au sous-amendement n° 203 du Gouvernement (prévoit un régime de déclaration des campagnes de publicité sur les dons d'organe auprès du ministre qui peut s'opposer à leur réalisation selon des modalités fixées par décret) à l'amendement n° 5 de la commission (précise que l'information du public sur les dons de parties et produits du corps humain est réalisée « sous l'autorité du ministère de la santé selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ») (p. 5923).

Article L. 666-5 du code de la santé publique (principe de l'anonymat du don) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 63 de Mme Christine Boutin (autorise la levée de l'anonymat du don si l'enfant né d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneur qui a atteint sa majorité veut connaître l'identité de son père biologique) (p. 5927, 5928).

Article 4 *(prélèvement et transplantation d'organes) :*

Article L. 667-3 du code de la santé publique (conditions du prélèvement d'organe sur une personne vivante) :

- *soutient* l'amendement n° 77 de M. Georges Hage (supprime la limitation du prélèvement aux ascendants, descendants et frères et sœurs du receveur) (p. 5932) : retiré (p. 5933).

Article L. 667-6 du code de la santé publique (composition et modalités de délibération du comité habilité à autoriser les prélèvements de moelle osseuse sur des mineurs) :

- *défavorable* à l'amendement n° 132 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 5936).

Article L. 667-7 du code de la santé publique (conditions des prélèvements post mortem*) :*

- *favorable* à l'amendement n° 105 M. Jean-François Mattei (limite le consentement présumé au prélèvement d'organe à des fins thérapeutiques) (p. 5937, 5939) ;

- *favorable* à l'amendement n° 179 rectifié du Gouvernement (précise les conditions dans lesquelles toute personne peut faire connaître son refus ou son acceptation d'un prélèvement d'organe après sa mort ; crée à cet effet un registre national facultatif) (p. 5947).

Avant l'article L. 667-11 du code de la santé publique :

- *soutient* l'amendement n° 78 de M. Georges Hage (précise que le « ministère de la santé » garantit le respect des règles éthiques du prélèvement d'organes et son caractère non commercial) (p. 5950) : rejeté (p. 5951).

Article L. 667-13 du code de la santé publique (conditions techniques sanitaires et médicales de l'autorisation d'effectuer des prélèvements d'organes) :

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (précise que les établissements de santé autorisés à pratiquer le prélèvement d'organes sont les établissements publics ou privés participant au service public hospitalier) (p. 5951).

Article 5 *(dispositions relatives aux tissus et produits) :*

- *ses observations* (p. 5953).

Article L. 668-6 du code de la santé publique (conditions des prélèvements post mortem *de tissus et produits) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 107 de M. Jean-François Mattei (autorise ces prélèvements à des fins uniquement thérapeutiques) (p. 5955).

Avant l'article L. 668-7 du code de la santé publique :

- *soutient* l'amendement n° 82 de M. Georges Hage (prévoit que le « ministère de la santé » garantit le respect des règles éthiques du prélèvement de tissus et son caractère non commercial) : rejeté (p. 5956).

Article L. 668-7 du code de la santé publique (autorisation des établissements effectuant des prélèvements de tissus du corps humain) :

- *soutient* l'amendement n° 83 de M. Georges Hage (prévoit que l'autorisation peut être retirée à tout moment ; précise que l'établissement est responsable dans les conditions du droit commun envers la victime d'un dommage) : rejeté (p. 5956).

Article L. 668-10 du code de la santé publique (autorisation des activités de transformation ou de conservation de tissus) :

- *favorable* à l'amendement n° 139 rectifié du Gouvernement (exclut d'autoriser les organismes privés autres que ceux à but non lucratif sauf, à titre exceptionnel, si la transformation de prélèvements ou la culture de cellules ne peuvent être faites dans des conditions équivalentes dans le secteur public ou privé à but non lucratif ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5957, 5958) ;

- *son* sous-amendement n° 210 (limite à une durée de cinq ans l'autorisation donnée, à titre exceptionnel, aux organismes privés à but lucratif qui disposent d'une technique non maîtrisée par le secteur public ou privé non lucratif) à l'amendement n° 139 rectifié du Gouvernement : adopté (p. 5958).

Article L. 668-11 du code de la santé publique (réglementation de la distribution et de la cession de tissus et cellules) :

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de la commission (précise que la transformation, la distribution et la cession des tissus et cellules sont, en tant que de besoin, assujetties à des règles, notamment financières et économiques, propres à assurer le respect des principes qui régissent le don et l'utilisation des éléments du corps humain) (p. 5954) ;

- *soutient* l'amendement n° 87 rectifié de M. Georges Hage (interdit la commercialisation dans un but lucratif de tissus et cellules du corps humain) (p. 5959) : rejeté (p. 5960).

Article L. 668-12 du code de la santé publique (régime d'autorisation des établissements effectuant des greffes de tissus et de cellules) :

- *soutient* l'amendement n° 88 rectifié de M. Georges Hage (interdit d'effectuer des greffes de tissus et de cellules en dehors des établissements de santé publics ou privés participant au service public hospitalier dans le cadre de la responsabilité publique nationale excluant tout profit) : rejeté (p. 5961).

Après l'article 5 :

- *favorable* à l'amendement n° 181 du Gouvernement (donne un fondement législatif à la création du Comité de transparence des transplantations et des greffes dont la composition est fixée par arrêté du ministre de la santé ; prévoit qu'il participe à l'évaluation et au suivi des activités de prélèvements, transplantations ou greffes à l'exception de celles relatives au sang et aux gamètes ; prévoit qu'il possède une compétence consultative et de proposition et présente un rapport annuel) (p. 5962) ;

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 5962).

Ethique : Comité de transparence des greffes et des transplantations : compétences et composition (p. 5963).

Article 8 *(chapitre Ier du titre II du livre VI du code de la santé publique : dispositions communes) :*

Article L. 671-2 du code de la santé publique (finalité de la procréation médicalement assistée) :

- *favorable* à l'amendement n° 108 (supprime l'interdiction des P.M.A. *post mortem*) (p. 5976) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 183 de M. Georges Hage (rédactionnel) à l'amendement n° 109 de M. Georges Mesmin (autorise la P.M.A. *post mortem* à laquelle le défunt avait consenti) (p. 5977) : rejeté (p. 5978) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 184 de M. Georges Hage (autorise cette P.M.A. après qu'un délai de six mois s'est écoulé depuis le décès) à l'amendement n° 109 de M. Georges Mesmin (p. 5977) : rejeté (p. 5978).

Après l'article L. 671-2 du code de la santé publique (embryons surnuméraires) :

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (interdit l'utilisation commerciale et industrielle des embryons) : adopté (p. 5982).

Article 10 *(autorisation des activités de procréation médicalement assistée) :*

- *ses observations* (p. 5987) ;

Professions médicales : établissements autorisés à exercer des activités de procréation médicalement assistée : établissements privés.

Article L. 673-1 du code de la santé publique (régime d'autorisation des activités de procréation médicalement assistée) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 155 du Gouvernement (interdit les banques de sperme et d'embryons à but lucratif) (p. 5988).

Article L. 673-3 du code de la santé publique (institution d'un Conseil national de médecine et de biologie de la procréation et du développement) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 37 de la commission (précise que les praticiens membres de la commission sont désignés par leurs organisations représentatives ; précise les domaines d'action des personnalités qualifiées ; prévoit la nomination d'un représentant des associations familiales) (p. 5991) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 91 de M. Georges Hage (prévoit la nomination de représentants des associations familiales, du planning familial et des organisations féminines) à l'amendement n° 37 de la commission : rejeté (p. 5991).

Après l'article 10 :

- *soutient* le sous-amendement n° 92 corrigé de M. Georges Hage (précise que le « ministère de la santé » assure la garantie que les activités de diagnostic prénatal sont effectuées conformément aux règles éthiques de la présente loi) à l'amendement n° 40 de la commission (limite l'objet du diagnostic prénatal à des buts diagnostique ou thérapeutique ; soumet l'activité de diagnostic prénatal à l'autorisation du ministre de la santé dans les conditions prévues pour les activités de P.M.A. ; crée des centres de diagnostic prénatal pluridisciplinaires ; impose de confirmer tout diagnostic prénatal par deux médecins agréés ; prévoit l'établissement d'un registre des causes de l'interruption thérapeutique de grossesse) (p. 5992) : rejeté (p. 5995).

Article 1er précédemment réservé *(modification de l'intitulé du livre VI du code de la santé publique) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (insère la référence au diagnostic prénatal dans l'intitulé du livre VI du code de la santé publique) (p. 6002).

Article 12 *(sanctions administratives et pénales relatives à l'utilisation des organes, tissus et produits du corps humain) :*

Article L. 681-2 du code de la santé publique (sanction du trafic d'organes) :

- *soutient* l'amendement n° 94 de M. Georges Hage (étend l'application des peines prévues aux personnes qui ont importé ou tenté d'importer un organe prélevé dans un pays étranger) : devenu sans objet (p. 6005).

Article L. 681-3 du code de la santé publique (sanction des atteintes au principe de consentement du donneur d'organe vivant) :

- *soutient* l'amendement n° 95 de M. Georges Hage (punit d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 50 000 francs à 1 million de francs toute personne qui a importé ou tenté d'importer un organe prélevé dans un pays étranger ») (p. 6004) : retiré (p. 6005).

Avant l'article 1er précédemment réservé **et après l'article 15 :**

- *ses observations* sur l'amendement n° 187 de M. Jacques Toubon (donne un fondement législatif à l'existence du Comité consultatif national d'éthique ; prévoit qu'il rend des avis, publie des recommandations et un rapport annuel d'activité, organise l'information du public et des professionnels, donne son avis sur les projets de loi et de décret dans les domaines de sa compétence ; fixe sa composition ; prévoit qu'il élit son président ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des modalités de son fonctionnement ; prévoit son avis avant la mise en œuvre des projets de recherche qui ont fait l'objet d'un avis défavorable d'un comité consultatif de protection des personnes dans la recherche scientifique) (p. 6012) ;

- *favorable* à l'amendement n° 215 de M. Bernard Bioulac (donne fondement législatif à l'existence, à la composition et aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif national d'éthique telles qu'elles ressortent du décret du 23 février 1983 ; prévoit qu'il publie un rapport annuel d'activité et des recommandations, donne son avis sur les projets de loi et participe à l'information du public et des professionnels dans les domaines de sa compétence ; prévoit qu'il participe au développement de l'enseignement de l'éthique biomédicale ; fixe son régime budgétaire et financier ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat sa composition et ses modalités d'organisation et de fonctionnement) (p. 6014).

Explications de vote [25 novembre 1992] : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

- Projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (n° 2601).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [20 novembre 1992].

Discussion des articles [23 novembre 1992] :

Article 1er *(insertion dans la loi du 6 janvier 1978 de dispositions particulières aux fichiers ayant pour fin la recherche en santé publique) :*

- *ses observations ;*

Communautés européennes : droit communautaire : directive sur le traitement des données automatisées : projet (p. 5882).

Informatique :

- Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) (p. 5882) ;

- fichiers épidémiologiques : régime, information individuelle et secret professionnel (p. 5882).

Recherche : recherche médicale : épidémiologie : situation française (p. 5882).

Avant l'article 40-1 de la loi du 6 janvier 1978 :

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (de coordination) (p. 5903).

Article 40-1 de la loi du 6 janvier 1978 (champ d'application et dispositions générales applicables) :

- *favorable* à l'amendement n° 38 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 5904).

Article 40-3 de la loi du 6 janvier 1978 (conciliation du secret professionnel et de la transmission des données) :

- *soutient* l'amendement n° 25 de M. Georges Hage (institue un régime de transmission codée des données nominatives) : retiré (p. 5907) ;

- *son* sous-amendement oral (confère un caractère exceptionnel à la dérogation à la transmission codée des données) à l'amendement n° 49 du Gouvernement (impose cette transmission codée dès lors que les données permettent l'identification des personnes sauf dérogation justifiée par les par-

Après l'article 40-11 de la loi du 6 janvier 1978 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de la commission (soumet la transmission à l'étranger de données épidémiologiques nominatives à la condition que l'Etat destinataire assure une protection équivalente à la loi française) (p. 5909) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 15 rectifié de la commission (punit de 200 000 F d'amende, de trois ans d'emprisonnement et d'une interdiction professionnelle pour dix ans au plus le défaut d'autorisation pour le traitement d'informations nominatives à caractère médical) (p. 5910).

Article 4 *(traitements effectués par l'I.N.S.E.E. et les services statistiques ministériels) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 de Mme Christine Boutin (de suppression) (p. 5912) ;

Lois : projet de loi n° 2601 relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant le loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : amendements du Gouvernement (p. 5912).

Explications de vote [25 novembre 1992] : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1992] :

Agence française du sang : statut, compétences, pouvoirs et moyens (p. 6108) (p. 6112).

Assemblée nationale : commission d'enquête sur l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger (p. 6111).

Communautés européennes : droit communautaire : directive du 14 juin 1989 sur les médicaments dérivés du sang ou du plasma humain (p. 6111, 6112, 6113).

Droits de l'homme et libertés publiques : intégrité de la personne humaine (p. 6111).

Hôpitaux et cliniques : hôpitaux de proximité (p. 6112).

Médicaments : autorisation de mise sur le marché (A.M.M.) (p. 6111).

Transfusion sanguine :
- dons du sang : volontariat, gratuité et anonymat (p. 6112) ;
- hémophiles et transfusés atteints du sida : compassion, recherche des responsabilités et information du public (p. 6111) ;
- hémovigilance : contenu et organisation (p. 6111) ;
- importations de produits sanguins : réglementation (p. 6111) ;
- produits labiles et produits stables : définition et distinction (p. 6112) ;
- produits stables : soumission au régime du médicament (p. 6111, 6112).

Transfusion sanguine : organisation :
- établissements de transfusion sanguine agréés : statut : harmonisation (p. 6112) ;
- organisation actuelle : bilan et dysfonctionnements (p. 6112) ;
- schémas et comités d'organisation de la transfusion sanguine : création et régime (p. 6112).

Discussion des articles [27 novembre 1992] :

Article 1er *(collecte du sang humain et de ses composants et préparation de leurs produits dérivés) :*

- *ses observations* (p. 6188).

Article L. 666-7 du code de la santé publique (produits préparés à partir du sang ou de ses composants) :

- *son* amendement n° 2 (supprime la référence aux médicaments dans la définition des produits stables) (p. 6193) : rejeté (p. 6194).

Article L. 666-8 du code de la santé publique (tarifs de cession du sang et de ses produits dérivés labiles) :

- *son* amendement n° 136 (prévoit les modalités de fixation du prix des produits dérivés du sang) (p. 6195) : rejeté (p. 6196).

Article L. 666-10 du code de la santé publique (autorisation des importations de sang et des produits dérivés labiles) :

- *son* amendement n° 3 corrigé (n'autorise l'importation de sang et de ses produits dérivés que collectés selon les règles éthiques du « non-profit » et du bénévolat) (p. 6197) : rejeté (p. 6198).

Article L. 666-11 du code de la santé publique (mise en place d'un dispositif d'hémovigilance) :

- *son* amendement n° 4 (étend le dispositif d'hémovigilance aux produits dérivés stables) (p. 6198) : devenu sans objet (p. 6199).

Article 2 *(institution du Comité de sécurité transfusionnelle et de l'Agence française du sang)* :

- *ses observations* (p. 6201).

Article L. 667-1 du code de la santé publique (institution du Comité de sécurité transfusionnelle) :

- *son* amendement n° 66 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (précise la composition du Comité) : rejeté (p. 6202).

Article L. 667-5 du code de la santé publique (fonctions de l'Agence) :

- *son* amendement n° 6 (retient l'autosuffisance nationale en matière de transfusion sanguine parmi les objectifs poursuivis par l'Agence) (p. 6202) : devenu sans objet (p. 6203) ;

- *son* amendement n° 137 (ajoute aux missions de l'Agence celle de veiller au respect des règles éthiques par la chaîne transfusionnelle) : adopté (p. 6203).

Article L. 667-6 du code de la santé publique (administration de l'Agence) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 132 de M. Alain Calmat (ajoute au conseil d'administration de l'Agence un représentant des établissements de transfusion sanguine et un représentant de leurs personnels siégeant avec voix consultative) (p. 6205).

Article L. 667-7 du code de la santé publique (décisions relevant de la compétence du président de l'Agence) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 36 de la commission (soumet à l'avis du conseil d'administration les décisions d'agrément, d'autorisation et de retrait prises par le président de l'Agence ; impose à ce dernier de rendre compte au conseil d'administration de ses décisions de suspension) (p. 6206).

Article L. 667-11 du code de la santé publique (création du fonds d'orientation de la transfusion sanguine) :

- *son* amendement n° 7 (supprime la contribution au fonds d'orientation à la charge des établissements de transfusion sanguine) (p. 6208) : réservé (p. 6209) : rejeté (p. 6210).

Article L. 667-12 du code de la santé publique (ressources de l'Agence) :

- *son* amendement n° 8 (de conséquence) (p. 6209) : rejeté (p. 6210) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 166 du Gouvernement (substitue une dotation globale versée par les régimes d'assurance maladie à la quote-part de la contribution mise à la charge des établissements de transfusion sanguine) (p. 6209).

Article 3 *(dispositions relatives aux établissements de transfusion sanguine) :*

- *son* amendement n° 9 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (supprime la faculté reconnue aux établissements de transfusion sanguine de constituer des groupements d'intérêt public) : rejeté (p. 6213).

Article L. 668-4 du code de la santé publique (autorisations spécifiques) :

- *son* amendement n° 10 (de suppression) (p. 6214) : rejeté (p. 6215).

Article L. 668-5 du code de la santé publique (autorisation de recours au sang ou aux produits dérivés labiles issus de collectes faites en dehors du territoire français) :

- *son* amendement n° 11 (prévoit que l'autorisation d'importation est accordée uniquement pour le sang collecté conformément aux principes éthiques de « non-profit » et de bénévolat ; précise que la France contribue à la reconnaissance de ses principes éthiques par d'autres pays) : rejeté (p. 6215).

Article L. 668-10 du code de la santé publique (responsabilité des établissements envers les donneurs) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 162 de M. Jean-Jacques Weber (prévoit que la responsabilité pour les risques et aléas thérapeutiques subis par les receveurs d'organes ou de produits d'origine humaine fera l'objet d'une loi spécifique) (p. 6217).

Article 4 *(mise en place des schémas d'organisation de la transfusion sanguine) :*

Avant l'article L. 669-1 du code de la santé publique :

- *son* amendement n° 148 (intitule le chapitre IV du livre VI du code de la santé publique : « Organisation de la transfusion sanguine ») : rejeté (p. 6218) ;

Transfusion sanguine : organisation : structure départementale (p. 6218).

Article L. 669-1 du code de la santé publique (ressorts territoriaux des schémas) :

- *son* amendement n° 144 (supprime les schémas d'organisation de la transfusion sanguine ; crée une commission départementale chargée d'évaluer les besoins de transfusion) : rejeté (p. 6219).

Article L. 669-2 du code de la santé publique (conditions d'élaboration des schémas) :

- *son* amendement n° 145 (crée une commission régionale de coordination de la transfusion sanguine) : rejeté (p. 6219).

Article L. 669-3 du code de la santé publique (contenu des schémas) :

- *son* amendement n° 146 (confie à l'Agence française du sang une compétence de coordination des activités de transfusion sanguine) : rejeté (p. 6219).

Article L. 669-4 du code de la santé publique (commissions régionales et inter-régionales d'organisation de la transfusion sanguine) :

- *son* amendement n° 147 (de suppression) : rejeté (p. 6219).

Article 5 *(dispositions relatives aux médicaments dérivés du sang et au Laboratoire français du fractionnement) :*

Avant l'article L. 670-1 du code de la santé publique :

- *son* amendement n° 138 (intitule le chapitre V du livre VI du code de la santé publique : « Des produits dérivés du sang et des laboratoires de fractionnement ») (p. 6220) : rejeté (p. 6221) ;

Communautés européennes : directives du 14 juin 1989 sur les médicaments dérivés du sang ou du plasma humain (p. 6220).

Transfusion sanguine : produits stables : soumission au régime du médicament (p. 6220).

Article L. 670-1 du code de la santé publique (régime applicable aux médicaments dérivés du sang) :

- *son* amendement n° 139 (précise que les produits et préparations dérivés du sang ne peuvent ni être assimilés à des médicaments ni se voir opposer la réglementation communautaire relative au médicament ou la directive du 14 juin 1989) : rejeté (p. 6221).

Article L. 670-2 du code de la santé publique (institution du Laboratoire français du fractionnement) :

- *son* amendement n° 140 (autorise l'existence de plusieurs laboratoires de fractionnement du sang collecté en France) : rejeté (p. 6221).

Article L. 670-3 du code de la santé publique (application des dispositions relatives aux établissements pharmaceutiques) :

- *son* amendement n° 141 (de suppression) : rejeté (p. 6222).

Article L. 670-4 du code de la santé publique (conditions d'autorisation de mise sur le marché des médicaments dérivés du sang) :

- *son* amendement n° 142 (exclut les produits dérivés du sang du régime de l'autorisation de mise sur le marché pour les soumettre à un agrément ministériel spécifique) : rejeté (p. 6223) ;

- *son* amendement n° 14 (supprime toute possibilité d'autoriser la mise sur le marché d'un médicament préparé à partir de sang prélevé dans des conditions non conformes aux règles d'éthique) : retiré (p. 6223).

Article 9 *(régime transitoire applicable aux produits dérivés stables) :*

- *son* amendement n° 16 (de suppression) : rejeté (p. 6226) ;

- *son* amendement n° 17 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (impose aux radios et aux télévisions la diffusion régulière d'émissions pour encourager le don du sang) (p. 6226) : rejeté (p. 6227).

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 143 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (autorise la collecte de sang sur le lieu et pendant la durée du travail sans que l'employeur puisse s'y opposer) : retiré (p. 6227).

Explications de vote :

Transfusion sanguine :
- organisation (p. 6227) ;
- produits stables : soumission au régime du médicament (p. 6228).

Vie, médecine et biologie :
- éthique biomédicale : principes (p. 6227) ;
- éthique et sécurité : conciliation (p. 6285).

Vote contre du groupe communiste (p. 6228).

- Projet de loi n° 2531 modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales.

Deuxième lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1992] :

Après l'article 20 :

- *son* amendement n° 25 soutenu par M. Georges Hage (reconnaît aux enfants pouvant être adoptés le droit, à leur majorité, d'avoir connaissance de l'identité de leur père et mère par le sang) : rejeté (p. 7363).

MILLON (Charles)

Député de l'Ain

(3e circonscription)

U.D.F.

Président du groupe U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française ; président de ce groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête sur la situation du paysage audiovisual français (n° 2539)** [10 janvier 1992].

Proposition de loi tendant à créer un **plan d'épargne entreprise-retraite (n° 2550)** [21 janvier 1992].

Proposition de loi tendant à créer un **plan d'épargne en actions (n° 2551)** [21 janvier 1992].

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête** en application de l'article 140 du règlement de l'Assemblée nationale, sur la **présence en France de M. Georges Habache, responsable d'un mouvement palestinien (n° 2564)** [7 février 1992].

Proposition de résolution tendant à la **création d'une commission d'enquête sur la situation dans les prisons (n° 2930)** [24 septembre 1992].

Proposition de résolution tendant à **modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'application de l'article 86-4 de la Constitution (n° 2933)** [6 octobre 1992].

Proposition de loi visant à **élargir le droit de vote par procuration des retraités (n° 3020)** [5 novembre 1992].

Proposition de loi tendant à **modifier le mode de scrutin des représentants de la France au Parlement européen (n° 3184)** [17 décembre 1992].

Proposition de loi tendant à **garantir l'indépendance de la Banque de France (n° 3249)** [20 janvier 1993].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Bosnie :** Serbie : politique de purification ethnique ; communauté internationale : condamnation ; résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ; conférence internationale de Londres des 26 et 27 août 1992 ; France : acheminement de l'aide humanitaire et envoi d'un contingent de 6 000 hommes [14 octobre 1992] (p. 3664, 3665).

- **Bosnie-Herzégovine :** massacres commis par les Serbes ; risque de conflagration internationale ; attitude de la Communauté européenne ; possibilité d'une intervention militaire ; saisine des organisations européennes et internationales [16 décembre 1992] (p. 7307, 7308).

INTERVENTIONS

Rappel au règlement : déclare son attachement au maintien du pluralisme d'expression et demande l'inscription à l'ordre du jour d'un débat sur l'audiovisuel [8 janvier 1992] (p. 8).

- Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (n° 2604).

Principaux thèmes développés [8 avril 1992] :

Défense : essais nucléaires français : suspension (p. 386).

Délinquance et criminalité : sécurité urbaine : amélioration : nécessité (p. 383).

Elections et référendums :
- « arrangements » électoraux (p. 386) ;
- élections cantonales : échec du parti socialiste (p. 384) ;
- élections législatives anticipées : perspectives (p. 383) ;
- élections législatives de 1993 : scrutin majoritaire : maintien (p. 385) ;
- élections régionales : échec du parti socialiste (p. 384).

Emploi : chômage de longue durée : aggravation (p. 383).

Enseignement : modernisation (p. 384).

Etrangers : flux migratoires : maîtrise (p. 384).

Finances publiques :
- dette de la France : évolution (p. 384) ;
- « laxisme » budgétaire : perspectives (p. 385) ;
- « marge de manœuvre » : perspectives (p. 384).

Formation professionnelle et promotion sociale : formation en alternance (p. 384).

France :
- Français : inquiétude (p. 386) ;
- redressement économique et moral : perspectives (p. 386).

Gouvernement : nouveau gouvernement : investiture : perspectives (p. 384).

Justice : indépendance et modernisation (p. 383).

Mer et littoral : dockers : statut (p. 385).

Partis et mouvements politiques : classe politique : isolement (p. 386).

Politique économique :
- franc stable : nécessité (p. 385) ;
- industriels : hésitations (p. 384).

Rappel au règlement : s'indigne de « l'atteinte » portée au principe de la « séparation des pouvoirs » par les propos du Premier ministre relatifs à une liste de personnalités passibles de poursuites pour corruption (p. 376).

- Projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607).

Première lecture :

Discussion des articles [22 avril 1992] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 26 soutenu par M. Jean-Marc Nesme (institue la réserve de propriété pour toutes les transactions commerciales) : retiré (p. 635).

Après l'article 2 *bis* :

- *son* amendement n° 27 : devenu sans objet (p. 637).

- Projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [28 avril 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Clément (Pascal)* (p. 729) : retirée (p. 731).

- Projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560).

Première lecture :

Discussion des articles [29 avril 1992] :

Avant l'article 15 :

- *son* amendement n° 46 (crée un plan d'épargne en actions) : rejeté (p. 802) ;

- *son* amendement n° 47 (crée un « plan d'épargne-retraite ») (p. 802) : rejeté (p. 803).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [5, 7 et 12 mai 1992] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Séguin (Philippe)* (p. 880).

Ses explications de vote sur la motion de renvoi en commission de : *Pons (Bernard)* (p. 999).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale :
- amendements : propositions de l'opposition : accueil par le Gouvernement (p. 999, 1000) ;
- motion de renvoi en commission et rapport supplémentaire de la commission des lois (p. 999, 1000) ;
- ordre du jour : modification (p. 999).

Communautés européennes : principes fondamentaux : « construction européenne » : historique, rôle de la France et bilan (p. 880, 881).

France : place en Europe et dans le monde (p. 880, 881).

Président de la République : interventions publiques relatives aux débats constitutionnels : entretiens accordés à *Paris-Match* et F.R. 3 (p. 999, 1000).

Rappel au règlement : propose que la motion de renvoi en commission soit adoptée à l'unanimité compte-tenu de l'accord intervenu entre les groupes pour prolonger les travaux de la commission des lois sur le projet de loi constitutionnelle (p. 985).

Rappel au règlement : regrette le débat de procédure relatif à la motion de renvoi en commission, rappelle l'accord intervenu entre les groupes et propose de voter rapidement la motion (p. 998).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Rappel au règlement : rappelle que toute motion de renvoi en commission est réglementairement suivie d'une nouvelle discussion générale et souligne qu'un accord politique ponctuel ne peut prendre le pas sur le règlement (p. 1013).

Avant l'article 1er :

- *défavorable* au sous-amendement n° 82 de M. Jean-Louis Masson (dispose que le français est également la langue des collectivités territoriales qui composent la République) à l'amendement n° 9 de la commission des affaires étrangères (art. 2 de la Constitution : précise que le français est la langue de la République) (p. 1022) ;

- *favorable* à l'amendement n° 90 de M. Pascal Clément (art. 61 de la Constitution : prévoit que le Conseil constitutionnel peut être saisi par voie de question préjudicielle, par toute juridiction, aux fins de vérifier si un acte pris par le Conseil des Communautés respecte le principe de subsidiarité ; dispose qu'au cas où la question préjudicielle lui semble fondée, le Conseil saisit la Cour de justice des Communautés avant de rendre sa décision) (p. 1057, 1058).

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Avant l'article 88-1 de la Constitution :

- *ses observations* sur l'amendement n° 42 rectifié de Mme Nicole Catala (dispose que la France adhère à l'Union européenne qui respecte les principes fondamentaux du droit constitutionnel français et l'identité nationale de la France ; précise que les compétences de cette Union sont strictement limitées aux actions nécessaires à l'application des traités sur les Communautés européennes) (p. 1076) ;

  Assemblée nationale : examen des amendements : procédure (p. 1076) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 34 de M. Alain Lamassoure (précise que l'exercice en commun de certaines compétences se fait selon le principe de subsidiarité) à l'amendement n° 11 de la commission des affaires étrangères (dispose que la République participe à la Communauté et à l'Union européennes dont les Etats membres choisissent librement d'exercer en commun certaines compétences) (p. 1078, 1079) ;

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 12 de la commission des affaires étrangères et 56 rectifié de M. Jacques Toubon (prévoient que la France peut, pour la mise en œuvre du traité sur l'Union européenne et quand des « intérêts très importants » sont en cause, s'opposer à l'adoption d'une décision à la majorité qualifiée) (p. 1084) ;

  Communautés européennes : Conseil des Communautés : « compromis de Luxembourg » (p. 1084).

Article 88-1 de la Constitution (transfert de compétences pour l'application du traité de Maastricht) :

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Jean-Pierre Fourré (supprime la possibilité de consentir aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire) (p. 1091) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 74 de M. Jacques Toubon (substitue aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire et à la détermination des règles en matière de visas la « mise en commun des compétences ») (p. 1093) ;

- *soutient* l'amendement n° 19 de M. François d'Aubert (dispose que les transferts de compétences consentis par la France pour l'établissement de l'union économique monétaire ne peuvent porter atteinte aux attributions constitutionnelles du Parlement en matière fiscale et budgétaire) (p. 1094) : rejeté (p. 1095).

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 2 corrigé de M. Pierre-André Wiltzer, 52 de M. Pierre Mazeaud, 53 de M. Pierre Pasquini et 84 de M. Jean-Louis Masson (de suppression) (p. 1102, 1103, 1104) ;

  Communautés européennes : citoyenneté européenne : participation des ressortissants des Etats membres aux élections municipales : principe et dérogations (p. 1102, 1103, 1104) ;

- *soutient* l'amendement n° 20 de M. André Rossi (dispose que la France utilise son droit à dérogation afin de ne pas se voir appliquer les dispositions du traité sur l'Union européenne relatives à la citoyenneté européenne) : rejeté (p. 1104) ;

- *favorable* à l'amendement n° 26 rectifié de M. Alain Lamassoure (précise que les nationaux français sont citoyens de l'Union européenne, qu'ils en exercent les droits et en assument les devoirs) (p. 1105) ;

- *soutient* l'amendement n° 78 de M. Alain Lamassoure (prévoit qu'une loi organique détermine les conditions d'application de l'article 88-2 de la Constitution) (p. 1111, 1112, 1113) : adopté après modifications (p. 1114) ;

  Communautés européennes : citoyenneté européenne : droit de vote des ressortissants des Etats membres résidant en France aux élections municipales (p. 1111, 1112, 1113) ;

- *favorable* au sous-amendement oral du Gouvernement (précise que la loi organique doit être conforme aux dispositions prévues par le traité sur l'Union européenne) à l'amendement n° 78 de M. Alain Lamassoure (prévoit qu'une loi organique détermine les conditions d'application de l'article 88-2 de la Constitution) (p. 1114).

Explications de vote :

Assemblée nationale : débat en séance publique : enjeu et qualité (p. 1125, 1126).

Europe libérale (p. 1126).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectifs et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 1126).

Parlement : rôle (p. 1125).

Souveraineté : principe et transferts (p. 1125, 1126).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagements de la France : acceptation ou refus (p. 1126).

Vote pour du groupe U.D.F. (p. 1126).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Révision constitutionnelle : article 89 : Congrès ou référendum : rôle du Parlement et volonté populaire (p. 2557).

Sénat : texte adopté en première lecture : acceptation par le Gouvernement (p. 2557).

Explications de vote [18 juin 1992] :

Communautés européennes : Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 2584).

Europe libérale (p. 2584).

Gouvernement : acceptation du texte adopté par le Sénat (p. 2584).

Vote pour du groupe U.D.F. (p. 2585).

- Projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 juin 1992] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Lequiller (Pierre)* (p. 2832) : rejetée au scrutin public (p. 2855).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [6 octobre 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Clément (Pascal)* (p. 3385) : rejetée (p. 3388).

Rappel au règlement : exprime son mécontentement au sujet de propos tenus par le ministre de l'agriculture et de l'aménagement rural à la télévison qu'il considère de nature à alimenter l'actuel courant d'antiparlementarisme [13 octobre 1992] (p. 3601).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Clément (Pascal)* (p. 3625) : rejetée au scrutin public (p. 3629).

- Motion de censure déposée par MM. Jacques Barrot, Charles Millon, Bernard Pons et soixante-huit membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution le 23 octobre 1992.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [26 octobre 1992] :

Aménagement du territoire (p. 4332, 4333).

Collectivités locales : endettement et transferts de charges (p. 4332, 4334).

Communautés européennes : politique agricole commune (p. 4332).

Décentralisation (p. 4333).

Education, formation professionnelle et apprentissage (p. 4333).

Emploi : politique (p. 4332).

Entreprises :
- charges sociales et fiscales (p. 4331) ;
- investissement (p. 4332).

Etat : réforme (p. 4333).

Finances publiques :
- généralités (p. 4331) ;
- réforme fiscale (p. 4333).

Gouvernement : faiblesse de sa position à l'intérieur et à l'extérieur (p. 4333).

Logement (p. 4332).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : négociation avec le Gouvernement (p. 4331, 4332).

Politique générale :
- crise sociale et morale : similitude avec les années trente (p. 4332, 4333, 4335) ;
- réforme (p. 4331, 4332, 4333).

Président de la République (p. 4332).

Prévisions et projections économiques (p. 4331).

Sécurité sociale : déficit (p. 4332).

Ville (p. 4332)

Vote la censure (p. 4334).

- Proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger (n° 3030).

Avant la discussion de l'article unique [20 novembre 1992] :

Son exception d'irrecevabilité (p. 5763) soutenue par : *Mazeaud (Pierre)* (p. 5764) : rejetée au scrutin public (p. 5768).

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 novembre 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Mattei (Jean-François)* (p. 5781) : rejetée au scrutin public (p. 5789).

Rappel au règlement : s'étonne que le débat sur la déclaration du Gouvernement relative aux négociations du G.A.T.T. ne se conclut pas par des explications de vote ; note l'absence du Gouvernement et la méconnaissance par l'Assemblée du « compromis de Washington » ; précise que le groupe U.D.F. ne votera pas la confiance [25 novembre 1992] (p. 6049) ;

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis : « compromis de Washington » : texte (p. 6049, 6050).

Gouvernement : soutien ; appel au consensus national (p. 6049, 6050).

- Projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (n° 3075).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [10 décembre 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Jacquat (Denis)* (p. 6890) : rejetée au scrutin public (p. 6893).

- Proposition de résolution renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3128).

Première lecture [16 décembre 1992] :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique :

Assemblée nationale :
- commission d'enquête chargée d'examiner l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger (p. 7326) ;
- commission élue spécialement : mission et travaux : proposition d'amendement (p. 7327).

Groupe socialiste : refus de participer au vote (p. 7327).

Haute Cour de justice :
- M. Edmond Hervé et Mme Georgina Dufoix : mise en accusation : culpabilité ou innocence (p. 7326) ;
- saisine : nécessité et souhait du Président de la République (p. 7326).

Sénat : rapport de la commission *ad hoc* et proposition de résolution : contenu (p. 7327).

Vie, médecine et biologie : hémophiles : contamination par le virus H.I.V. : prévention (produits chauffés), responsabilités et sanctions (p. 7325).

Article unique *(renvoi de Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et de M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice).*

Rappel au règlement : rappelle le souci de justice et de vérité des groupes R.P.R., U.D.C. et U.D.F. et le souhait de leurs présidents d'une proposition de résolution de saisine de la Haute Cour établie par consensus ; précise que les groupes de l'opposition voteront l'amendement présenté par la commission spécialement élue afin de ne pas interrompre le processus de saisine (p. 7328, 7329).

Vote pour du groupe U.D.F. (p. 7327).

- Proposition de résolution renvoyant M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3194).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 décembre 1992] :

Haute Cour de justice :
- Mme Georgina Dufoix, MM. Edmond Hervé et Laurent Fabius : renvoi devant la Haute Cour et respect de la présomption d'innocence (p. 7586) ;
- réforme (p. 7586) ;
- saisine : débat et vote : gravité et nécessité (p. 7586).

Vie, médecine et biologie : dons du sang : contamination par le virus H.I.V. : « drame », décisions ministérielles et responsabilités (p. 7586).

Vote pour du groupe U.D.F. (p. 7586).

MIOSSEC (Charles)

Député du Finistère

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 12 *(prorogation des dispositions limitant le cumul emploi-retraite) :*

- *son* amendement n° 13 soutenu par M. Jacques Toubon (exclut du champ d'application du cumul emploi-retraite les activités d'hébergement en milieu rural réalisé sur des biens patrimoniaux) : rejeté (p. 6577).

MIQUEU (Claude)

Député des Hautes-Pyrénées

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir au groupe socialiste [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8436).

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8436).

Cesse d'appartenir à la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8546).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 23 octobre 1992] (p. 14785).

QUESTIONS

à un ministre :

- Anciens combattants et victimes de guerre [14 mai 1992] :

Retraite mutualiste : délais de souscription (p. 1195).

MITTERRAND (Gilbert)

Député de la Gironde

(10e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

MOCŒUR (Marcel)

Député de la Haute-Vienne

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8650).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 8 juillet 192] (p. 9156).

MONJALON (Guy)

Député de la Vienne

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir cette commission [*J.O.* du 2 juin 1992] (p. 7356).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 2 juin 1992] (p. 7356).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 18 juin 1992] (p. 7980).

Membre de la commission des des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 18 juin 1992] (p. 7980).

MONTCHARMONT (Gabriel)

Député du Rhône

(11e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. ôâ-ù).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (postes et télécommunications) [10 juin 1992].

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794) [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8548).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome XI : **postes et télécommunications (n° 2950)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Postes et télécommunications. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges [28 octobre 1992] :

Administration : service public (p. 4444).

Audiovisuel :

- agrément des terminaux (p. 4445) ;
- câble (p. 4445) ;
- nouvelles technologies (p. 4446).

France Télécom : situation financière : tarification (p. 4445).

Ministère des postes et télécommunications : crédits : montants, évolution, répartition (p. 4444).

Poste (La) :

- comptes chèques postaux et Caisse nationale d'épargne : rémunérations : (p. 4445, 4446) ;

- livre vert postal : publication ; conséquences (p. 4446) ;
- plan : contrat de plan Etat / La Poste (p. 4445) ;
- presse, édition et imprimerie : aides à la presse (p. 4445) ;
- services financiers : élargissement des produits (p. 4446) ;
- situation financière (p. 4444).

Télécommunications :
- industrie : nouvelles technologies (p. 4445) ;
- utilisation des fréquences ; spectre (p. 4445).

MONTDARGENT (Robert)

Député du Val-d'Oise

(5e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8392).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **reconnaître aux communes le droit de moduler les tarifs des écoles municipales de musique et de danse en fonction des ressources des usagers (n° 3012)** [5 novembre 1992].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Collectivités locales** [23 avril 1992] :

Banques et établissements financiers : « Groupe Caisse des dépôts » : politique à l'égard des collectivités locales (p. 649).

Enseignement secondaire et supérieur : collectivités locales : financement (p. 649).

Finances locales :
- budgets locaux : financement par l'emprunt (p. 649) ;
- dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) (p. 649).

orales sans débat :

- **n° 629,** posée le 13 octobre 1992 : **transports urbains (politique et réglementation : Ile-de-France)** (p. 3654). Appelée le 16 octobre 1992 : schéma directeur pour la région Ile-de-France ; infrastructures ferroviaires et routières supplémentaires : perspectives (p. 3792, 3793, 3794).

INTERVENTIONS

- Projet de loi autorisant l'adhésion au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (n° 2666).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 juin 1992] :

Affaires étrangères :
- armes nucléaires : prolifération (p. 2601) ;
- Etats-Unis : crédits militaires : évolution (p. 2602) ;
- Pacte de Varsovie : effondrement (p. 2601) ;
- politique étrangère de la France (p. 2600).

Défense :
- dissuasion nucléaire française : mise à la disposition des partenaires européens : perspectives (p. 2601) ;
- essais nucléaires français : suspension en 1992 (p. 2601) ;
- force nucléaire stratégique française : perspectives (p. 2601) ;
- politique économique : dépenses militaires et développement industriel : corrélation (p. 2601).

Energie : Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) : contrôle intégral des exportations : acceptation de la France (p. 2601).

Désarmement :
- accords américano-russe du 17 juin 1992 d'élimination des armes nucléaires (p. 2601) ;
- accords START *(strategic arms reduction talks)* (p. 2601).

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires :
- Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : distinction entre deux types d'Etats (p. 2601) ;
- reconduction : conférence de 1995 : participation française (p. 2601).

- Projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Arts et spectacles : cinéma :
- crise (p. 2624) ;
- salles indépendantes (p. 2624) ;
- subventions des collectivités locales (p. 2624).

Bibliothèques :
- Bibliothèque de France : pôles associés (p. 2624) ;
- bibliothèques municipales à vocation régionale (p. 2624).

Collectivités locales : dotation générale de décentralisation des communes : concours particulier bibliothèques : création d'une troisième part (p. 2624).

Juridictions administratives : Conseil d'Etat : jurisprudence relative aux droits d'inscription dans les écoles de musique (p. 2624).

Lois : loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales : articles 13 et 14 (p. 2624).

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 6 *(subventions versées par les communes aux entreprises d'exploitation cinématographique) :*

- *son* amendement n° 10 (prévoit que ces aides sont attribuées uniquement aux exploitants indépendants) : rejeté (p. 2629) ;

- *son* amendement n° 11 (pose comme condition à ces aides l'établissement d'un cahier des charges entre l'exploitant et la commune) : adopté aprés modifications (p. 2629).

Article 7 *(subventions versées par les départements aux entreprises d'exploitation cinématographique) :*

- *son* amendement n° 12 (prévoit que ces aides sont attribuées uniquement aux exploitants indépendants) : retiré (p. 2630) ;

- *son* amendement n° 13 (pose comme condition à ces aides l'établissement d'un cahier des charges entre l'exploitant et le département) : adoté aprés modifications (p. 2630).

Explications de vote :

Juridictions administratives : Conseil d'Etat : jurisprudence relative aux droits d'inscription dans les écoles de musique (p. 2631).

Livres : librairies : aide fiscale (p. 2631).

Abstention du groupe communiste (p. 2631).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affeires étrangères. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [3 novembre 1992] :

Allemagne : réunification (p. 4706).

Cambodge : Casques bleus : déploiement (p. 4707).

Coopération et développement :
- Mission interministérielle de coordination pour l'Europe centrale et orientale (M.I.C.E.C.O.) (p. 4707) ;
- Nord-Sud : cassure (p. 4707, 4708).

Défense :
- arsenaux : réduction (p. 4707) ;
- essais nucléaires français : suspension (p. 4707).

Ex-Yougoslavie : guerre civile (p. 4707).

Liban (p. 4707).

Moyen-Orient : négociations de paix entre Israël et ses voisins (p. 4707).

Organisations internationales : Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : interventions : multiplication (p. 4707).

Russie : économie : effondrement (p. 4707).

Union soviétique : démembrement, conséquences (p. 4707).

Equipement, logement et transports : Transports aériens et météorologie. - Budget annexe de l'aviation civile. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [6 novembre 1992] :

Aéroports : financement (p. 4908).

Aviation civile, navigation aérienne : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4908).

Commerce extérieur : aéronautique : concurrence américaine (p. 4908).

Compagnies aériennes : difficultés et restructuration (p. 4908).

Industrie aéronautique :
- généralités (p. 4908, 4913) ;
- Aérospatiale (p. 4908) ;
- Airbus industrie : A333 et A340 (p. 4908) ;
- Dassault-Aviation (p. 4908) ;
- recherche et développement (p. 4908) ;
- S.N.E.C.M.A. (p. 4908).

MORA (Christiane)

Député d'Indre-et-Loire

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre de la commission d'enquête chargée d'examiner l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger [*J.O.* du 1er décembre 1992] (p. 16401).

MOREAU (Louise)

Député des Alpes-Maritimes

(8e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation du protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Egypte relatif au régime de protection sociale des étudiants, signé à Paris le 13 avril 1990 (n° 2535) [9 avril 1992] (p. 434).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale du 20 janvier 1972 sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et et le Gouvernement de la République de Turquie, signé à Ankara le 17 avril 1990 (n° 2536) [9 avril 1992] (p. 434).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Philippines, signée à Manille le 7 février 1990 (n° 2537) [9 avril 1992] (p. 434).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (industrie et commerce extérieur : commerce extérieur) [25 juin 1992].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2535) autorisant l'approbation du **protocole** entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République arabe d'Egypte** relatif au **régime du protection sociale des étudiants**, signé à Paris le 13 avril 1990 **(n° 2672)** [30 avril 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2536) autorisant l'approbation de l'**avenant n° 2 à la convention générale** du 20 janvier 1972 sur la **sécurité sociale** entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République de Turquie**, signé à Ankara le 17 avril 1990 **(n° 2673)** [30 avril 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2537) autorisant l'approbation de la **convention** de **sécurité sociale** entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République des Philippines**, signée à Manille le 7 février 1990 **(n° 2674)** [30 avril 1992].

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome XI : **industrie et commerce extérieur : commerce extérieur (n° 2947)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Recherche et espace. - *Questions* [2 novembre 1992] :

Communautés européennes : programmes communautaires de recherche : Hermès (p. 4620).

Départements : Alpes-Maritimes ; Aérospatiale : établissement situé à Cannes (p. 4620).

Espace : satellites : financement (p. 4619).

Industrie et commerce extérieur. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour le commerce extérieur [16 novembre 1992] :

Commerce extérieur :
- Allemagne : échanges commerciaux (p. 5433) ;
- assurance-crédit et Compagnie française pour le commerce extérieur (Coface) (p. 5434) ;
- balance commerciale (p. 5433) ;
- exportation : soutien (p. 5433) ;
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 5433, 5434) ;
- réorientation géographique : débouchés en Europe de l'Est et Asie du Sud-Est (p. 5433).

Communautés européennes : politique industrielle (p. 5433).

Défense : matériels militaires ; recul des exportations ; armement : aéronautique (p. 5433).

Entreprises : petites et moyennes entreprises (P.M.E.) (p. 5433, 5434).

Ministère de l'industrie et du commerce extérieur : crédits du commerce extérieur : montant, évolution, répartition (p. 5433).

MOUTOUSSAMY (Ernest)

Député de la Guadeloupe

(2e circonscription)

Apparenté communiste

S'apparente au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Elie Hoarau, relative à la titularisation du personnel communal non titulaire des départements d'outre-mer (n° 2566) [22 mai 1992] (p. 1585).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes n° 89-688 du 22 décembre 1989 (n° 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 542,** posée le 7 avril 1992 : **D.O.M. -T.O.M. (Guadeloupe : agriculture)** (p. 363). Appelée le 10 avril 1992 : canne à sucre ; aides de la France et de la C.E.E. ; plan de restructuration déposé par la France devant la Commission européenne (p. 445, 446).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours (n° 1959).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 avril 1992] :

Communautés européennes : concurrence européenne (p. 414).

D.O.M.-T.O.M. : Guadeloupe (p. 414).

Lois : loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite « loi Hoguet » : location de meublés saisonniers p. 414).

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2823).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

D.O.M.-T.O.M. : D.O.M. : intégration dans l'Union européenne (p. 953).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne »)* :

- *ses observations* (p. 1068) ;

D.O.M.-T.O.M. : D.O.M. : intégration dans l'Union européenne (p. 1068, 1069).

- **Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).**

Première lecture :

Discussion des articles [10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 42-2 de la loi du 1er décembre 1988 (composition et organisation des C.L.I.) :

- *son* amendement n° 132 (prévoit une représentation des syndicats ouvriers et des associations d'allocataires du R.M.I. au sein des commissions locales d'insertion dans les départements d'outre-mer) : rejeté (p. 2179).

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre III bis de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 43-6 de la loi du 1er décembre 1988 (aide aux dépenses d'électricité et de gaz) :

- *son* amendement n° 133 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (étend l'aide, dans les départements d'outre-mer, aux dépenses de gaz butane en bonbonnes, de pétrole lampant et de charbon de bois) (p. 2194) : rejeté (p. 2195).

- **Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Agriculture : produits agricoles : soumission à l'octroi de mer (p. 2330).

Communautés européennes : octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89-688 du 22 décembre 1989 (p. 2330).

Communes : budgets communaux : recettes : part de l'octroi de mer (p. 2331).

Guadeloupe (p. 2330).

Impôts locaux : octroi de mer :

- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation sur la D.G.F. (p. 2331).
- projet de loi : modernisation de l'octroi de mer : intérêt et nécessité (p. 2330, 2331).

Industries et productions des D.O.M. : concurrence : protection (p. 2330).

Politique économique et sociale : développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2330, 2331).

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Article 1er *(opérations taxables) :*

- *défavorable* (p. 2349) ;

Octroi de mer : taxation des productions locales (p. 2349) ;

- *son* amendement n° 83 (dispose que l'octroi de mer ne s'applique pas aux produits utilisant les ressources et matériaux locaux) : rejeté (p. 2349) ;

- *son* amendement n° 84 (exonère de l'octroi de mer les coopératives de production et les groupements de producteurs) : rejeté (p. 2349) ;

- *son* amendement n° 85 (dispose que les opérations agricoles ne sont pas considérées comme des activités de production soumises en tant que telles à l'octroi de mer) : rejeté (p. 2350).

Article 2 *(exonérations) :*

- *défavorable* (p. 2350) ;

- *son* amendement n° 86 (exonère de l'octroi de mer les produits livrés en Guadeloupe, Martinique ou Guyane lorsqu'ils proviennent d'une autre de ces régions et ont déjà supporté la taxe) : rejeté (p. 2351) ;

- *son* amendement n° 87 (précise que les exonérations décidées par les conseils régionaux ne peuvent concerner que des produits destinés à des activités locales de production) : rejeté (p. 2352).

Article 3 *(personnes assujetties) :*

- *son* amendement n° 88 (dispose que, pour un délai de cinq ans à compter du 1er janvier 1993, les personnes qui achètent des produits en vue de les revendre à des assujettis ne peuvent bénéficier du droit d'option pour l'assujettissement à l'octroi de mer au titre de ces opérations) (p. 2355) : rejeté (p. 2356).

Article 5 *(fait générateur) :*

- *son* amendement n° 89 (dispose que pour les livraisons de produits de négoces entre assujettis, le fait générateur de la taxe intervient au moment de la livraison à l'assujetti) : rejeté (p. 2357).

Article 6 *(régime des déductions) :*

- *son* amendement n° 90 (de précision) : adopté (p. 2360).

Article 10 *(taux de l'octroi de mer) :*

- *son* amendement n° 91 (précise que le conseil régional fixe les taux de l'octroi de mer dans le respect des dispositions de la décision communautaire du 22 décembre 1989) : retiré (p. 2361) ;
- *son* amendement n° 92 (engage les conseils régionaux de Guadeloupe, Martinique et Guyane à se consulter afin d'harmoniser les taux d'octroi de mer entre leurs trois régions) : rejeté (p. 2362) ;
- *son* amendement n° 93 (reprend les dispositions de la décision communautaire n° 89/688 du 22 décembre 1989 relatives aux exonérations d'octroi de mer) : retiré (p. 2362) ;
- *son* amendement n° 94 (dispose que la durée pendant laquelle les taux supérieurs au taux maximal de 30 p. 100 peuvent être maintenus est fixée par le conseil général) : retiré (p. 2363) ;
- *son* amendement n° 95 (ramène de trois à deux mois le délai nécessaire pour qu'une décision d'exonération prenne force exécutoire) (p. 2363) : retiré (p. 2364) ;
- *son* amendement n° 96 (dispose qu'une délibération déclarée ou réputée compatible avec le droit communautaire avant l'expiration du délai de trois mois devient immédiatement exécutoire) : devenu sans objet (p. 2364).

Après l'article 10 :

- *son* amendement n° 97 corrigé (autorise les conseils régionaux à appliquer aux importations constitutives de dumping ou de concurrence déloyale un taux d'octroi de mer maximum pour une période déterminée) (p. 2365) : retiré (p. 2367).

Article 14 *(répartition du produit de l'octroi de mer) :*

- *défavorable* (p. 2369) ;

  Communes : dépenses en faveur du développement économique : soutien (p. 2369).

  Impôts locaux : octroi de mer : dotation aux communes : montant et indexation (p. 2369) ;
- *son* sous-amendement n° 110 (dispose que la dotation de 1993 est égale au produit d'octroi de mer le plus élevé perçu depuis cinq ans) à l'amendement n° 67 de la commission (dispose que, pour 1993, la dotation globale garantie aux communes est égale au produit de l'octroi de mer perçu en 1992 majoré par l'application de l'indice d'accroissement de la D.G.F. ; précise que, les années suivantes, l'accroissement de la dotation est fonction de cet indice) (p. 2369) : rejeté (p. 2370) ;
- *son* amendement n° 100 : devenu sans objet (p. 2370) ;
- *son* amendement n° 101 (dispose que le solde de l'octroi de mer est versé à un fonds régional d'aide à l'aménagement et au développement des communes) : retiré (p. 2370) ;
- *son* amendement n° 102 (dispose que le fonds régional a pour objet l'aide à l'aménagement et au développement des communes) : retiré (p. 2370).

Article 15 *(répartition de la dotation globale de garantie) :*

- *ses* amendements nos 103 et 104 : devenus sans objet (p. 2372).

Article 16 *(fonds régional pour les entreprises et l'emploi) :*

- *son* amendement n° 105 (organise et précise les compétences et les ressources d'un fonds régional d'aide à l'aménagement et au développement des communes) (p. 2373) : retiré (p. 2374) ;
- *son* amendement n° 111 : devenu sans objet (p. 2375).

Article 17 *(comité d'orientation du fonds régional) :*

- *son* amendement n° 106 (met en place un comité d'orientation et de suivi du fonds régional d'aide à l'aménagement et au développement des communes) : devenu sans objet (p. 2376) ;
- *ses* amendements nos 107, 108 corrigé et 109 : devenus sans objet (p. 2376).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Après l'article 8 (amendement précédemment réservé) :

- *ses observations* présentées par M. Jean Tardito (p. 4293) ;
- *son* amendement n° 150 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (exonère de la taxe foncière sur les propriétés non bâties les terrains de moins de cinq hectares réellement exploités et institue une cotisation minimum de taxe professionnelle égale à 1 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 4295) : vote réservé (p. 4296) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

Agriculture :

- banane antillaise : production et exportation (p. 4643) ;
- filière « canne-sucre-rhum » (p. 4653).

Collectivités locales : budgets locaux : difficultés financières et contrôle (p. 4643).

D.O.M. -T.O.M. :

- Guadeloupe : crise économique et financière : erreurs de gestion (p. 4653) ;
- Guadeloupe : situation générale (p. 4653).

Logement et habitat : logement social (p. 4653).

Risques naturels : cyclone Hugo : indemnisation (p. 4653).

MOYNE-BRESSAND (Alain)

Député de l'Isère

(6e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **préciser l'article L. 71 du code électoral pour permettre aux retraités de voter par procuration (n° 3015)** [5 novembre 1992].

N

NALLET (Henri)

Garde des sceaux, ministre de la justice

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

DEPOTS

Projet de loi instituant la **fiducie (n° 2583)** [20 février 1992].

Projet de loi instituant la **société par actions simplifiée (n° 2584)** [20 février 1992].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).**

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 janvier 1992] :

Fonctionnaires et agents publics : hauts fonctionnaires : détachement judiciaire et création d'une commission de surveillance (p. 11).

Justice : garde des sceaux : instructions et subordination hiérarchique du parquet (p. 12).

Magistrats :
- carrière : avancement à l'ancienneté, distinction du grade et de l'emploi et suppression des groupes au sein du second grade (p. 12) ;
- carrière : maintien en activité au-delà de l'âge de la retraite (p. 12) ;
- ministère public : commission consultative du parquet : composition et compétences (p. 12) ;
- recrutement latéral (p. 12).

Projet de loi : esprit : intérêt et innovations (p. 12).

Sénat : modifications apportées au projet de loi en première lecture (p. 11).

Discussion des articles [8 janvier 1992] :

Article 1er *(art. 2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : niveaux hiérarchiques et avancement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (dispose que chaque grade comporte deux groupes, le passage du premier au second groupe se faisant à l'ancienneté dans le second grade et au choix dans le premier) (p. 24) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 48 de Mme Nicole Catala (précise que le premier grade comporte deux groupes et que l'accès au second groupe a lieu au choix) (p. 24).

Article 3 *(art. 9 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : incompatibilité des fonctions de magistrat avec l'exercice d'une fonction publique élective) :*

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (rétablit le texte du III de l'article adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 24).

Article 4 *(art. 12-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : évaluation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Patrick Devedjian (propose que les magistrats puissent contester leur notation devant un bureau créé dans chaque cour d'appel) (p. 25).

Article 8 *(art. 27 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : présentation en vue de l'avancement et droit de réclamation des magistrats non présentés) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 63 de M. Patrick Devedjian (dispose que les magistrats non inscrits peuvent faire directement parvenir leur demande d'inscription au président de la commission d'avancement) (p. 25).

Article 7 *bis* nouveau *(art. 1er de l'ordonnance n° 58-1136 du 28 novembre 1958 portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires : conditions de nomination du procureur général près la Cour de cassation et du procureur général près la cour d'appel de Paris) :*

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (rétablit le principe de la nomination en conseil des ministres du procureur général près la Cour de cassation et du procureur général près la cour d'appel de Paris et étend ce mode de nomination à tous les procureurs généraux près les cours d'appel) (p. 26).

Après l'article 12 :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat fixe la liste des corps recrutés par la voie de l'E.N.A. auprès desquels les magistrats peuvent être détachés) : adopté (p. 27).

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Patrick Devedjian (dispose que pour être nommé premier président de cour d'appel, il faut avoir occupé pendant au moins un an les fonctions de président de chambre dans une cour d'appel et de chef de juridiction hors classe) (p. 28) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 68 de M. Patrick Devedjian (précise le niveau hiérarchique des chefs de cour d'appel) (p. 28) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 67 de M. Patrick Devedjian (crée un bureau dans chaque cour d'appel chargé d'arrêter les orientations générales de la cour en matière d'administration judiciaire, d'administration générale et de personnel) (p. 28).

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 50 de Mme Nicole Catala (fixe les modalités de désignation des membres du collège des magistrats chargés d'élire la commission d'avancement et la commission de discipline du parquet) (p. 29).

Article 19 *(art. 15 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : recrutement des auditeurs de justice) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 du Gouvernement (supprime le recrutement sur titre des auditeurs de justice) : rejeté (p. 30).

Article 23 *(art. 22 à 25-4 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : intégration directe) :*

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (de coordination) (p. 31).

Article 26 *(art. 35 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : composition de la commission d'avancement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (permet à l'inspecteur général des services judiciaires et au directeur des services judiciaires de se faire représenter à la commission d'avancement) (p. 33) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (permet à l'inspecteur général des services judiciaires et au directeur des services judiciaires de se faire représenter à la commission d'avancement) : adopté (p. 33).

Article 27 *(art. 35-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : durée du mandat et mécanisme de suppléance) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 30 de la commission (applique le mécanisme de la suppléance aux cas de démission d'un membre élu de la commission d'avancement) (p. 33).

Article 27 *bis* nouveau *(art. 35-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : interdiction de promotion des membres élus de la commission d'avancement) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 31 de la commission (prévoit que les membres élus de la commission d'avancement peuvent toutefois être nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre militaire) (p. 34).

Article 28 *(art. 36 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : conditions de mobilité territoriale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 70 de M. Patrick Devedjian (dispose que le tableau d'avancement et les listes d'aptitude sont établis au mois une fois par an et que l'inscription au tableau est définitive) (p. 34) ;
- *favorable* à l'amendement n° 46 de Mme Nicole Catala (supprime la disposition qui prévoit que la mobilité territoriale doit s'accomplir dans le ressort de deux cours d'appel différentes) (p. 34).

Article 29 *(art. 36-1 à 36-4 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : commission consultative du parquet) :*

- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 36) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 51 de Mme Nicole Catala (supprime les groupes au sein du second grade) à l'amendement n° 33 de la commission (p. 36).

Article 30 *(conseillers et avocats généraux à la Cour de cassation en service extraordinaire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 38 rectifié de la commission (précise la composition de la commission chargée de la réintégration des fonctionnaires ayant fait l'objet d'un détachement afin d'être nommés conseiller ou avocat général à la Cour de cassation en service extraordinaire) (p. 37, 38) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Pierre Mazeaud (retire à la commission le pouvoir de décider de l'affectation du fonctionnaire ayant été détaché et qui refuse les affectations qui lui sont proposées) (p. 38).

Article 31 *(détachement judiciaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Pierre Mazeaud (retire à la commission le pouvoir de décider de l'affectation d'un fonctionnaire ayant fait l'objet d'un détachement judiciaire et qui refuse les affectations qui lui sont proposées) (p. 40).

Article 37 *(commission de discipline du parquet) :*

- *favorable* à l'amendement n° 42 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 40).

Article 43 *(mise en application des dispositions sur le passage du premier au second groupe du second grade) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 du Gouvernement (dispose que les mesures relatives à la promotion à l'ancienneté au sein du second grade seront applicables aux magistrats nommés ou promus à compter du 1er juillet 1993) : adopté (p. 42).

Après l'article 43 :

- *soutient* l'amendement n° 4 rectifié du Gouvernement (dispose que les modifications relatives aux concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature ne sont pas applicables aux concours ouverts en 1992) : adopté (p. 42).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [21 janvier 1992] :

Fonctionnaires et agents publics : hauts fonctionnaires : détachement judiciaire et commission de surveillance (p. 53).

Magistrats :
- avancement à l'ancienneté, dissociation du grade et de l'emploi et suppression des groupes au sein du second grade (p. 53) ;
- carrière : bonification d'ancienneté et principe constitutionnel de l'égalité de traitement dans le déroulement des carrières (p. 53).

Parlement :
- modifications apportées au projet de loi en première et deuxième lectures : qualité du travail et des débats (p. 53) ;
- commission mixte paritaire : accord (p. 53).

- **Associe** le Gouvernement à l'hommage rendu aux victimes de la catastrophe aérienne de l'Airbus d'Air-Inter près de Strasbourg : observation d'une minute de silence [21 janvier 1992] (p. 49).

Observations sur le rappel au règlement de : *Debré (Jean-Louis)* [21 janvier 1992] (p. 51)

NAYRAL (Bernard)

Député de l'Hérault

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis de la proposition de loi de M. Gérard Saumade, tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et à créer la commission départementale d'agrément des carrières (n° 1390) [29 juin 1992] (p. 2986).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et à créer la commission départementale d'agrément des carrières (n° 1390).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Carrières :
- autorisation administrative et/ou régime déclaratif (p. 2954) ;
- définition (p. 2955) ;
- régime légal : élaboration progressive et complexité actuelle (p. 2953, 2954) ;
- régime légal : unification et simplification : objet et intérêt de la proposition de loi (p. 2954).

Départements :
- carrières : schémas départementaux (p. 2954) ;
- commission départementale des carrières : composition et compétences : coordination des intérêts locaux (p. 2954).

Environnement :
- carrières : intérêt économique et protection de l'environnement : conciliation (p. 2954, 2955) ;
- installations classées : régime légal : application aux carrières (arrêt du Conseil d'Etat du 21 février 1986 « Les Amis de la Terre » (p. 2954).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1992] :

Carrières :
- régime légal : élaboration progressive et complexité actuelle (p. 6491) ;
- régime légal : unification et simplification : objet et intérêt de la proposition de loi (p. 6491).

Départements : schémas départementaux et commissions départementales des carrières (p. 6491).

Environnement : carrières : intérêt économique et protection de l'environnement : conciliation (p. 6491, 6492).

Parlement : travaux : qualité et coopération avec le Gouvernement (p. 6492).

NEIERTZ (Véronique)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé des droits des femmes et de la vie quotidienne

puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé des droits des femmes et de la consommation

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommée secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé des droits des femmes et de la consommation. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Bohbot (David)* : commandos anti-I.V.G. :** droit d'avorter en France : respect ; sécurité des hôpitaux : renforcement ; poursuites pénales et création d'un délit spécifique [10 juin 1992] (p. 2163).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 18 de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 2756).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [22 juin 1992] :

Loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution : entrée en vigueur (p. 2669).

Professions juridiques et judiciaires : monopole des huissiers de justice et compétences des avocats (p. 2669).

Sûretés judiciaires : inscription : personnes compétentes (p. 2669).

Discussion de l'article unique [22 juin 1992] :

Après l'article unique :

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 2669) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (reporte au 1er janvier 1993 la date d'entrée en vigueur de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution) : adopté (p. 2669).

- **Projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [22 juin 1992] :

Associations et syndicats : rôle (p. 2671, 2672, 2676).

Comités d'hygiène et de sécurité : rôle (p. 2671).

Communautés européennes :
- Commission, Conseil et Parlement : recommandations et résolutions (p. 2671) ;
- rapport Rubenstein (p. 2671).

Délinquance et criminalité : harcèlement sexuel et abus d'autorité en matière sexuelle :
- définition (p. 2671) ;
- licenciement : interdiction et droit à réintégration (p. 2671) ;
- responsabilité de l'employeur (p. 2671) ;
- sanctions disciplinaires et sanctions pénales (p. 2671, 2677) ;
- témoins (p. 2671).

Droits de l'homme et libertés publiques : droit au travail et vie privée (p. 2671).

Femmes :
- Centre national d'information des femmes et des familles (C.N.I.D.F.F.) (p. 2677) ;
- statut et égalité professionnelle (p. 2671).

Inspection du travail : intervention (p. 2671, 2677).

Justice : jurisprudence : harcèlement sexuel (p. 2671).

Lois : lois et mœurs : harcèlement sexuel (p. 2671).

Parlement : projets de loi : réforme du code pénal (p. 2677).

Sénat : texte adopté (p. 2672, 2677).

Discussion des articles [22 juin 1992] :

Article 1er *(définition des actes d'abus d'autorité en matière sexuelle) :*

Article L. 122-46 du code du travail :
- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) (p. 2677) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rédactionnel) (p. 2677) ;
- *favorable* aux amendements identiques n° 3 de la commission et n° 13 de Mme Muguette Jacquaint (suppriment le renvoi superfétatoire à l'article 373 du code pénal relatif à la dénonciation calomnieuse) (p. 2678) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (prévoit la nullité de plein droit du licenciement ou de la sanction prononcés contre la victime du harcèlement sexuel) (p. 2678) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 15 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit l'octroi d'une indemnité minimale, égale à douze mois de salaire, à la victime de harcèlement sexuel qui n'exerce pas son droit à réintégration) (p. 2678).

Article L. 122-47 du code du travail :
- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 2679, 2680, 2681) ;
- *favorable* à l'amendement n° 28 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (précise que la sanction disciplinaire vise toute personne ayant commis un abus d'autorité en matière sexuelle) (p. 2682).

Article 2 *(interdiction de prendre en considération, lors de l'embauche et dans les actes de gestion du personnel, les faits liés à un harcèlement sexuel) :*

Article L. 123-1 du code du travail) :
- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) (p. 2682) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 18 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit la nullité de plein droit de toute décision prenant en considération des faits liés à un harcèlement sexuel) (p. 2682) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (rend applicable aux employés de maison l'interdiction de prendre en considération des faits liés au harcèlement sexuel) (p. 2683).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de Mme Muguette Jacquaint (fixe le quantum de la sanction pénale du harcèlement sexuel) (p. 2683).

Article 4 *(exercice par les associations des droits reconnus à la partie civile) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 2683) ;
- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (prévoit de recueillir l'avis de la personne mineure intéressée en vue de l'exercice de l'action civile par une association) (p. 2683).

Article 5 supprimé par le Sénat *(compétences du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit l'article permettant au comité d'hygiène et de sécurité de proposer des actions d'information et de prévention en matière de harcèlement sexuel) (p. 2684, 2685).

Article 6 nouveau *(protection du fonctionnaire contre le harcèlement sexuel) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 2685) ;
- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (rédactionnel) (p. 2685) ;
- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (rèdactionnel) (p. 2685) ;
- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (supprime le renvoi superfétatoire à l'article 373 du code pénal relatif à la dénonciation calomnieuse) (p. 2685).

Après l'article 6 :

- *soutient* l'amendement n° 31 du Gouvernement (rend applicables à la fonction publique des sanctions pénales de même quantum que celles prévues par le code du travail) : adopté (p. 2686) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 21 corrigé de Mme Muguette Jacquaint (sanctionne pénalement l'abus d'autorité en matière sexuelle) (p. 2686).

Article 7 nouveau *(exception au principe général de la publicité des débats des juridictions civiles et pénales) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 32 du Gouvernement (étend le huis clos de droit à la demande de la victime ou, dans les autres cas, si cette dernière ne s'y oppose pas, aux juridictions autres que pénales) à l'amendement n° 12 de la commission (prévoit cette restriction à la publicité des débats en cas de poursuites pénales) : adopté (p. 2687) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 33 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 12 de la commission : adopté (p. 2686) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 34 du Gouvernement (étend le huis clos de droit à la demande de la victime ou, dans les autres cas, si cette dernière ne s'y oppose pas, aux juridictions autres que pénales) à l'amendement n° 12 de la commission : adopté (p. 2686, 2687).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit l'affichage dans l'entreprise de la condamnation pour discrimination ou pour harcèlement sexuel) (p. 2688) ;
- *soutient* l'amendement n° 35 du Gouvernement (étend le champ d'application du projet de loi aux cas des marins de commerce, gardiens et employés d'immeubles, employés de maison et assistants maternels) : adopté (p. 2688) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 24 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit la création d'une ligne téléphonique d'accès à l'intention des victimes de harcèlement sexuel) (p. 2688).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 juin 1992] :

Article 1er *(définition de l'abus d'autorité en matière sexuelle) :*

- *favorable* aux amendements identiques n° 1 de la commission et n° 11 de Mme Muguette Jacquaint (suppriment le renvoi superfétatoire à l'article 373 du code pénal relatif à la dénonciation calomnieuse) (p. 3057) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 12 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit la nullité de plein droit du licenciement ou de la sanction prononcés contre la victime du harcèlement sexuel et octroie une indemnité minimale, égale à douze mois de salaire, si la victime n'exerce pas son droit à réintégration) (p. 3058) ;
- *soutient* l'amendement n° 19 du Gouvernement (prévoit la nullité de plein droit du licenciement ou de la sanction prononcés contre la victime du harcèlement sexuel) : adopté (p. 3058).

Article L. 122-47 du code du travail (sanctions disciplinaires) :

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 3059).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de Mme Muguette Jacquaint (fixe le quantum de la sanction pénale pour harcèlement sexuel) (p. 3061).

Article 4 *(exercice par les associations des droits reconnus à la partie civile) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (de coordination) (p. 3061).

Article 5 supprimé par le Sénat *(compétence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rétablit l'article permettant au comité d'hygiène et de sécurité de proposer des actions d'information et de prévention en matière de harcèlement sexuel) (p. 3061).

Article 6 *(protection du fonctionnaire contre le harcèlement sexuel) :*

- *favorable* aux amendements identiques n° 5 de la commission et n° 16 de Mme Muguette Jacquaint (suppriment le renvoi superfétatoire à l'article 373 du code pénal relatif à la dénonciation calomnieuse) (p. 3062).

Article 6 *bis* *(sanctions pénales applicables à la fonction publique) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (de coordination) (p. 3062).

Article 7 *(restrictions apportées à la publicité des débats devant les juridictions civiles et pénales) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 rectifié de la commission (de coordination) (p. 3063) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (limite aux juridictions pénales l'exception au principe de la publicité des débats devant les juridictions) (p. 3063).

Article 8 *(extension de la loi aux marins de commerce, gardiens et employés d'immeuble, employés de maison et assistants maternels) :*

- *favorable* à l'amendement n° 21 de Mme Janine Ecochard (de coordination) (p. 3063).

Après l'article 8 :

- *défavorable* à l'amendement n° 17 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit l'affichage dans l'entreprise de la condamnation pour discrimination ou pour harcèlement sexuel) (p. 3064).

Article 9 supprimé par le Sénat *(affichage de la loi dans l'entreprise et sur les lieux d'embauche) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 10 de la commission et n° 18 de Mme Muguette Jacquaint (rétablissent l'article prévoyant l'affichage dans les locaux de travail et d'embauche de la loi sur le harcèlement sexuel) (p. 3064) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 du Gouvernement (prévoit l'affichage des articles L. 122-46 et L. 122-47 du code du travail dans les lieux de travail et locaux d'embauche) (p. 3064) : devenu sans objet (p. 3065).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [19 octobre 1992] :

Comités d'hygiène et de sécurité : rôle (p. 3941).

Délinquance et criminalité : délits : dénonciation calomnieuse (p. 3941).

Délinquance et criminalité : harcèlement sexuel et abus d'autorité en matière sexuelle : fonctionnaires et employés de maison (p. 3941).

Entreprises : loi relative à l'abus d'autorité en matière sexuelle :
- affichage et règlement intérieur (p. 3941) ;
- rôle de l'employeur : prévention (p. 3941) ;
- sanctions à l'encontre des victimes : nullité de plein droit (p. 3941).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3941, 3942).

Procédures civile et pénale : huis-clos et publicité des débats (p. 3941).

Salariés : entretiens et questionnaires d'embauche : réglementation (p. 3941).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle.- *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [6 novembre 1992] :

Femmes :
- chômage (p. 4941) ;
- contraception : campagne d'information (p. 4942) ;
- déléguées régionales et départementales (p. 4941) ;
- fonds régionaux d'incitation à la formation (p. 4942) ;
- I.G.V. : centres I.V.G : entraves à leur fonctionnement : sanction (p. 4943) ;
- mixité des emplois : programmes d'action (p. 4941, 4942) ;
- scolarisation et formation (p. 4941, 4942) ;
- secrétariat d'Etat : crédits (p. 4941) ;
- violences conjugales et harcèlement sexuel : répression (p. 4943).

Travail : travail à temps partiel (p. 4942).

Réponses aux questions :

Femmes :
- égalité juridique (M. Fabien Thiémé) (p. 4950) ;
- secrétariat d'Etat : crédits (M. Fabien Thiémé) (p. 4950) ;
- vie professionnelle et vie familiale : conciliation (M. Fabien Thiémé) (p. 4950).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 décembre 1992] :

Droit pénal : entraves à l'I.V.G. : délit (p. 6540).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale : amélioration (p. 6540).

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 1er *(généralisation du maintien des droits aux prestations en nature de l'assurance maladie et maternité pour les personnes veuves et divorcées ayant eu au moins trois enfants) :*

ses observations (p. 6554, 6555) ;

Femmes : mères de famille : statut social et salaire maternel (p. 6554, 6555).

Article 15 *(sanction des entraves à l'interruption volontaire de grossesse) :*

- *ses observations* (p. 6582) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. Jacques Barrot (de suppression) (p. 6582) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 121 de M. Georges Mesmin (supprime l'incrimination de la perturbation d'accès aux établissements d'hospitalisation qui pratiquent l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6584, 6585) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 187 du Gouvernement (précise que l'objet statutaire des associations de défense et de protection de la femme doit comporter la défense des droits des femmes à accéder à la contraception et à l'avortement) à l'amendement n° 34 de Mme Muguette Jacquaint (permet aux associations de défense et de protection de la femme d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6586) : devenu sans objet (p. 6587) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 188 du Gouvernement (limite la possibilité reconnue par l'article de se porter partie civile uniquement aux actes sanctionnés par l'article L. 162-15 du code de la santé publique) à l'amendement n° 34 de Mme Muguette Jacquaint (p. 6586) : devenu sans objet (p. 6587).

Après l'article 15 :

- *favorable* à l'amendement n° 33 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6587, 6590) ;
- *favorable* à l'amendement n° 66 de M. Alfred Recours (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6587).

NENOU-PWATAHO (Maurice)

Député de la Nouvelle-Calédonie et dépendances

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

NERI (Alain)

Député du Puy-de-Dôme

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Rapporteur du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748) [5 juin 1992] (p. 2052).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614) [*J.O.* du 23 juin 1992] (p. 8199).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677) [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8548).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748) [*J.O.* du 5 juillet 1992] (p. 9007).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 7 juillet 1992] (p. 9077).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 2748) portant diverses dispositions relatives à l'**apprentissage**, à la **formation professionnelle** et modifiant le code du travail **(n° 2782)** [11 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relative à l'**apprentissage**, à la **formation professionnelle** et modifiant le code du travail **(n° 2891)** [6 juillet 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Audiovisuel : relations entre la télévision et le sport (p. 1364).

Projet de loi : concertation avec le mouvement sportif (p. 1364).

Sportifs : athlètes de haut niveau : statut, droits et devoirs (p. 1364).

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 12 *(droit d'exploitation des manifestations sportives et droit à l'information sportive : articles 18-1 et 18-2 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de la commission (interdit la conclusion de contrats d'exclusivité pour la retransmission de manifestations sportives auxquelles participent des équipes nationales) (p. 1408).

Article 14 *(Commission nationale du sport de haut niveau : article 26 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (prévoit une représentation des sportifs de haut niveau au sein de la Commission nationale du sport de haut niveau) (p. 1411) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 14 de la commission (donne compétence à la Commission nationale du sport de haut niveau pour élaborer une charte du sport de haut niveau et pour apprécier le respect des normes des équipements sportifs) (p. 1411).

Après l'article 17 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 65 du Gouvernement (définit le régime d'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives accueillant des spectateurs et les pouvoirs de réglementation et d'organisation des manifestations sportives reconnus aux fédérations délégataires : art. 42-1 à 42-8 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1416, 1418).

Fédérations sportives : homologation des installations sportives (p. 1416).

Explications de vote :

Vote pour du groupe socialiste (p. 1428).

Commission mixte paritaire :

Rapporteur, suppléant M. Thierry Mandon.

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [30 juin 1992] :

Audiovisuel : information (p. 3010).

Collectivités locales : rôle et garanties financières (p. 3010).

Fédérations sportives :
- contrôle de légalité : contrôle a posteriori (p. 3010) ;
- organisation des compétitions sportives (p. 3010) ;
- pouvoir disciplinaire : exercice et conciliation (p. 3010).

Groupements sportifs et clubs professionnels (p. 3010).

Intermédiaires sportifs : réglementation de leur activité (p. 3010).

Lois : loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives :
- Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) (p. 3010) ;
- concertation et coresponsabilité de l'Etat, des collectivités locales et du mouvement sportif (p. 3010).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3010).

Sécurité civile : installations et manifestations sportives (p. 3010).

Sportifs : activités d'enseignement, d'encadrement et d'animation : rémunération (p. 3010).

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

Aménagement du territoire : champ d'application : équilibre entre zones rurales et zones urbaines (p. 1807).

Déchets :
- déchets industriels (p. 1807) ;
- déchets ménagers (p. 1806, 1807) ;
- emballages (p. 1806) ;
- gestion et traitement : tri, réduction, valorisation et élimination (p. 1806).

Impôts locaux : taxe professionnelle : fonds national de péréquation : création (p. 1807) ;

Installations classées : site d'exploitation : aménagement paysager (p. 1807).

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Article 1er *(modification de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets) :*

- *son* amendement n° 192 (rédactionnel) : devenu sans objet (p. 1819).

Article 2 *(modification du code des communes) :*

- *ses observations* (p. 1837) ;

Communes : cas des communes ayant une décharge sur leur territoire (p. 1837).

Impôts locaux : taxe professionnelle : fonds national de péréquation : création (p. 1837).

Commission mixte paritaire :

Rapporteur suppléant.

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [30 juin 1992] :

Collectivités locales : solidarité intercommunale (p. 3016).

Impôts et taxes : taxe sur la mise en décharge (p. 3016).

Impôts locaux : taxe professionnelle : fonds national de péréquation (p. 3016).

Opinion publique :
- commissions locales d'information et de surveillance (p. 3016) ;
- études d'impact (p. 3016).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3016).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 juin 1992] :

Apprentissage :
- agrément des employeurs (p. 2440) ;
- apprentis : statut dans l'entreprise et rémunération (p. 2440) ;
- apprentissage artisanal (p. 2440) ;
- centres de formation d'apprentis : conventions avec les groupements professionnels d'employeurs (p. 2440) ;
- centres de formation d'apprentis : relations avec les établissements d'enseignement (p. 2440) ;
- extension au secteur public : expérimentation (p. 2440) ;
- financement et participation de l'Etat (p. 2439) ;
- maîtres d'apprentissage : statut et formation (p. 2440) ;
- secteur public : groupements d'intérêt public (p. 2440).

Emploi : main-d'œuvre qualifiée : besoins (p. 2439).

Enseignement : formation en alternance : alternance sous statut scolaire :
- enjeux (p. 2438, 2439) ;
- généralisation (p. 2440).

Entreprises : politique contractuelle : avenant du 8 janvier 1992 à l'accord national interprofessionnel relatif à la formation et au perfectionnement professionnel (p. 2439).

Impôts et taxes :
- assiette : dépenses de formation professionnelle (p. 2439) ;

- crédits d'impôt : apprentissage et formation en alternance : création (p. 2439) ;
- taxe d'apprentissage (p. 2440).

Lois :
- loi n° 87-572 du 23 juillet 1987 modifiant le titre premier du livre premier du code du travail et relative à l'apprentissage (p. 2439) ;
- projet de loi n° 2612 relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes (p. 2440) ;
- projet de loi n° 2748 : concertation : table ronde des 3 et 4 février 1992 (p. 2438).

Lois de finances : comptes spéciaux du Trésor : apprentissage (p. 2440).

Plan :
- contrats de plan (p. 2439) ;
- nécessité et développement (p. 2438).

Régions : contrats d'objectifs (p. 2439).

Travail : inspection du travail (p. 2440).

Discussion des articles [17 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de M. René Carpentier (définit l'apprentissage comme une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle complète, sanctionnée par un diplôme technologique de niveau V ayant valeur nationale et délivré par l'éducation nationale) (p. 2490) ;
- *défavorable* aux amendements identiques nos 34 de M. Jean-Louis Masson, 74 de M. Jean-Pierre Philibert, 108 corrigé de M. Jean-Paul Fuchs, 109 corrigé de M. Patrick Ollier, 117 de M. Jean Ueberschlag et 144 de M. Christian Estrosi (précisent que l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation fixés par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et prévoient que ces objectifs peuvent être atteints par la préparation des titres homologués et par les diplômes de l'éducation nationale) (p. 2491) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 91 de M. Germain Gengenwin (précise que l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation fixés par l'article 3 de la loi d'orientation sur l'enseignement du 10 juillet 1989) (p. 2491) ;
- *favorable* à l'amendement n° 38 de M. Fabien Thiémé (désigne l'apprenti comme cosignataire du contrat d'apprentissage) (p. 2491) ;
- *son* sous-amendement n° 135 (désigne le représentant légal de l'apprenti mineur comme cosignataire du contrat d'apprentissage) à l'amendement n° 38 de M. Fabien Thiémé : adopté (p. 2491) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. Germain Gengenwin (intègre dans le schéma prévisionnel régional de l'apprentissage l'ensemble des formations professionnelles qualifiantes destinées aux jeunes de moins de 25 ans) (p. 2491).

Article 1er *(durée du contrat d'apprentissage : article L. 115-2 du code du travail) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de M. René Carpentier (de suppression) (p. 2492) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Fabien Thiémé (prévoit que la durée du contrat d'apprentissage est toujours égale à celle du cycle de formation qui fait l'objet du contrat) (p. 2493) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 126 de M. Jacques Blanc (soumet l'adaptation de la durée du contrat d'apprentissage à l'autorisation du conseil régional ou de l'État dans le cas des centres de formation d'apprentis nationaux) (p. 2493) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 92 de M. Germain Gengenwin (soumet l'adaptation de la durée du contrat d'apprentissage à l'autorisation du conseil régional et à l'avis du service de l'inspection de l'apprentissage) (p. 2493).

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 42 corrigé de M. Fabien Thiémé (définit la mission des centres de formation d'apprentis et prévoit que le temps passé par l'apprenti au centre de formation représente au minimum 50 p. 100 du temps consacré à l'ensemble des activités exercées au titre du contrat d'apprentissage) (p. 2494).

Article 2 *(possibilités de sous-traitance des enseignements normalement dispensés par le C.F.A. : article L. 116-1-1 du code du travail) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. René Carpentier (de suppression) (p. 2495) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Fabien Thiémé (supprime la possibilité d'autoriser des entreprises à dispenser une partie des enseignements technologiques et théoriques normalement délivrés en centre de formation) (p. 2496) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2496).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 76 corrigé de M. Jean-Pierre Philibert (prévoit que les établissements d'enseignement qui assurent des enseignements normalement dispensés par les centres de formation d'apprentis dispensent ces enseignements dans le respect des règles régissant les établissements d'enseignement, les statuts et les affectations de leurs personnels) (p. 2496) ;
- *défavorable* aux amendements identiques nos 66 de M. Michel Giraud et 127 de M. Jacques Blanc (prévoient que les conseils régionaux élaborent un schéma général des formations et limitent la création des centres de formation d'apprentis nationaux au cas où le recrutement se fait majoritairement en dehors de la région et où il s'agit de mettre en place de nouvelles formations n'existant pas dans cette dernière) (p. 2497).

Article 3 *(conventions de création des C.F.A. : article L. 116-2 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (introduit les organismes à gestion paritaire parmi les cosignataires éventuels des conventions de création des centres de formation d'apprentis) (p. 2497) : adopté après modifications (p. 2498) ;
- *son* sous-amendement n° 93 (rédactionnel) à l'amendement n° 8 de la commission (p. 2497) : adopté (p. 2498) ;
- *son* amendement n° 136 (remplace les mots « compagnies consulaires » par les mots « chambre de commerce et d'industrie » : adopté (p. 2458) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (prévoit que les organisations professionnelles ou interprofessionnelles représentatives d'employeurs sont habilitées à créer des centres de formation d'apprentis) : adopté (p. 2498) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 75 de M. Jean-Pierre Philibert (prévoit la possibilité de conventions en vue d'organiser la formation des apprentis, conclues entre l'Etat et des organismes créés conjointement par des organisations professionnelles représentatives et des établissements d'enseignement) (p. 2498) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2498) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 44 de M. René Carpentier (prévoit une représentation, avec voix délibérative, des organisations syndicales représentatives des salariés des entreprises signataires et des apprentis au sein du conseil de perfectionnement des centres de formation d'apprentis) (p. 2499).

Article 4 *(durée de la formation : article L. 116-3 du code du travail) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. Fabien Thiémé (de suppression) (p. 2505) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. René Carpentier (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis ne peut être inférieure à 500 heures en moyenne annuelle sur les années d'application du contrat) (p. 2505) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 78 de M. Denis Jacquat (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis tient compte des spécificités de certaines formations) (p. 2506) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Jean Ueberschlag (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis tient compte des orientations prévues par les conventions ou les accords régionaux de branches) (p. 2506) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 94 de M. Germain Gengenwin (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis tient compte des orientations prévues par les conventions ou les accords nationaux de branches qui tiennent compte eux-mêmes des circonstances locales) (p. 2506) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Jean-Pierre Philibert (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis tient compte des orientations prévues par les conventions conclues entre les branches, les compagnies consulaires et les régions) (p. 2506) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 corrigé de la commission (inclut l'apprentissage dans la négociation de branche prévue tous les cinq ans sur les objectifs et les moyens de la formation professionnelle) (p. 2507).

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 47 de M. René Carpentier (institue un statut national des personnels enseignants des centres de formation d'apprentis reprenant les conditions de recrutement et de formation des enseignants du secteur éducatif) (p. 2507) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 48 de M. Fabien Thiémé (impose de préciser dans le contrat d'apprentissage que le travail du dimanche et le travail de nuit sont interdits) (p. 2508) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 68 de M. Michel Giraud (prévoit la possibilité d'orienter vers une classe préparatoire à l'apprentissage, dès la fin de la cinquième, les élèves en état de refus scolaire) (p. 2509) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 130 de M. Jacques Blanc (prévoit la possibilité d'orienter vers une classe préparatoire à l'apprentissage, dès la fin de la cinquième, les élèves en situation d'échec scolaire) (p. 2509).

Article 5 *(procédure d'agrément : article L. 117-5 du code du travail) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 49 de M. Fabien Thiémé (prévoit une délivrance de l'agrément après vérification des mesures prises par l'entreprise pour organiser l'apprentissage) (p. 2509) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (ajoute les compétences pédagogiques des responsables de la formation des apprentis à la liste des éléments pris en compte pour la délivrance des agréments) : adopté (p. 2510) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 129 de M. Jacques Blanc (impose de porter à la connaissance des intéressés les critères propres à chaque formation retenus pour prendre la décision d'agrément) (p. 2510) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 rectifié de la commission (impose de joindre à la demande d'agrément l'avis de l'organisation professionnelle représentative) (p. 2510) : retiré (p. 2511) ;

- *favorable* à l'amendement n° 150 du Gouvernement (impose de joindre à la demande d'agrément des entreprises relevant de leurs compétences respectives l'avis des chambres de métiers, de commerce, d'industrie ou d'agriculture) (p. 2511) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 50 de M. René Carpentier (impose de joindre à la demande d'agrément l'accord du ou des maîtres d'apprentissage après avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel) (p. 2511) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Germain Gengenwin (impose de joindre à la demande d'agrément la liste des personnes susceptibles de participer à la formation des apprentis dans l'entreprise) (p. 2511) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 80 de M. Jean-Pierre Philibert, 96 de M. Germain Gengenwin, 120 de M. Jean Ueberschlag et 145 de M. Christian Estrosi (renvoient à un décret la fixation des conditions dans lesquelles les chambres des métiers attestent des compétences professionnelles du maître d'apprentissage dans les entreprises artisanales) (p. 2512) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 100 de M. Germain Gengenwin (prévoit l'information des conseils régionaux sur les décisions d'agrément prises par les préfets) (p. 2512) ;

- *son* amendement n° 154 (prévoit une procédure simplifiée de renouvellement de l'agrément) (p. 2512) : adopté (p. 2513) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2513) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 36 de M. Jean-Louis Masson, 82 de M. Jean-Pierre Philibert, 98 de M. Germain Gengenwin, 111 de M. Jean-Paul Fuchs et 119 de M. Jean Ueberschlag (prévoient que la décision de retrait d'agrément doit intervenir dans le délai de deux mois après la mise en demeure de l'employeur méconnaissant les obligations mises à sa charge) (p. 2513) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Germain Gengenwin (prévoit l'information des conseils régionaux sur les décisions de refus ou de retrait d'agrément) (p. 2513) ;

- *son* amendement n° 137 (rédactionnel) : adopté (p. 2513).

Article 6 *(suspension de l'exécution de la prestation de travail : article L. 117-5-1 nouveau du code du travail) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 3 rectifié de M. Germain Gengenwin (réserve la suspension de l'exécution de la prestation de travail aux cas où les conditions de cette exécution mettent en danger l'apprenti mineur et supprime la rémunération de ce dernier en cas de suspension de l'exécution de la prestation de travail) (p. 2514) ;

- *son* amendement n° 138 (rédactionnel) : adopté (p. 2514) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (limite à un mois le délai dans lequel le comité départemental de la formation professionnelle doit statuer sur le retrait de l'agrément) : adopté (p. 2514).

Après l'article 6 :

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Fabien Thiémé (institue un minimum de rémunération de l'apprenti et limite à cinq le nombre d'heures supplémentaires qu'il peut effectuer dans l'entreprise) (p. 2515).

Article 7 *(dispositions diverses relatives au contrat d'apprentissage) :*

Article L. 117-4 du code du travail (conditions requises de l'employeur) :

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (définit la fonction de maître d'apprentissage) : adopté après modifications (p. 2515) ;

- *son* sous-amendement n° 101 (prévoit que le maître d'apprentissage doit offrir des garanties de moralité) à l'amendement n° 16 de la commission : adopté (p. 2515) ;

- *son* sous-amendement n° 125 (précise que le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti, dans l'entreprise, des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparés) à l'amendement n° 16 de la commission : adopté (p. 2515).

Article L. 117-10 du code du travail (rémunération de l'apprenti) :

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 52 de M. René Carpentier, 83 de M. Jean-Pierre Philibert, 102 corrigé de M. Germain Gengenwin et 146 de M. Christian Estrosi (de suppression) (p. 2515).

Article L. 117-14 du code du travail (enregistrement du contrat d'apprentissage) :

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2516) ;

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 2516).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 53 de M. Fabien Thiémé (prévoit de définir la progression annuelle des travaux effectués par l'apprenti en accord avec les délégués syndicaux des entreprises inscrivant des apprentis dans le centre de formation) (p. 2516) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 54 de M. René Carpentier (prévoit d'associer les représentants des enseignants du centre de formation, les délégués syndicaux, les délégués du personnel, les délégués des apprentis et un représentant du comité d'entreprise aux activités visant à coordonner la formation dispensée par le centre et celle reçue en entreprise) (p. 2516) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 73 de M. Fabien Thiémé (définit la mission du maître d'apprentissage et prévoit son agrément préalable après avis du comité d'entreprise) (p. 2517) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Fabien Thiémé (prévoit la prise en compte des apprentis pour le calcul de l'effectif du personnel de l'entreprise) (p. 2517) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 103 de M. Germain Gengenwin (impose de mentionner le nom de la personne directement responsable de la formation de l'apprenti dans le contrat d'apprentissage) (p. 2517) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 56 de M. Fabien Thiémé (supprime les dérogations à la durée hebdomadaire et à la durée journalière du travail des apprentis mineurs) (p. 2517) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 57 de M. Fabien Thiémé (supprime les dérogations à l'interdiction du travail de nuit des apprentis mineurs) (p. 2518) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Fabien Thiémé (crée un conseil des délégués des apprentis dans chaque centre de formation d'apprentis) (p. 2519).

Article 8 *(imputation des dépenses de formation des personnes responsables de la formation des apprentis : article L. 118-1-1 nouveau du code du travail) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Fabien Thiémé (de suppression) (p. 2519) ;
- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 2519) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 85 de M. Denis Jacquat (exclut les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du champ d'application de l'article) (p. 2520) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. Jacques Blanc (impute exclusivement les dépenses de formation pédagogique des maîtres d'apprentissage sur l'obligation de participation des employeurs à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 951-1 du code du travail) (p. 2520) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de M. Germain Gengenwin (prévoit l'imputation des dépenses de formation pédagogique des maîtres d'apprentissage sur la part non obligatoirement affectée à l'apprentissage de la taxe d'apprentissage) (p. 2520) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 104 de M. Germain Gengenwin (institue une exonération d'impôt sur le revenu pour la part des dépenses de formation pédagogique des maîtres d'apprentissage ne pouvant être imputée sur la taxe d'apprentissage ou la participation des employeurs à la formation professionnelle continue) (p. 2520).

Après l'article 8 :

- *défavorable* à l'amendement n° 124 de M. Jean-Paul Fuchs (prévoit qu'à compter du 1er janvier 1998 la formation des maîtres d'apprentissage sera sanctionnée par un diplôme dont les modalités seraient fixées par décret en Conseil d'Etat) (p. 2521) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Michel Giraud (affecte 0,1 p. 100 des salaires bruts, dû au titre de la cotisation complémentaire destinée aux formations professionnelles en alternance, en complément de la part de la taxe d'apprentissage obligatoirement dévolue à l'apprentissage) (p. 2521) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 132 de M. Jacques Blanc (prévoit que 0,1 p. 100 des salaires bruts, dû au titre de la cotisation complémentaire destinée aux formations professionnelles en alternance, peut être affecté, selon le libre choix des entreprises, au financement de l'apprentissage) (p. 2521) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Fabien Thiémé (crée, dans chaque région, un centre régional pour les formations initiales dont les ressources proviennent de la taxe d'apprentissage ; crée un centre national pour les formations initiales assurant la péréquation des ressources de la taxe d'apprentissage ; supprime les exonérations de taxe d'apprentissage et gage la mesure par une augmentation de l'impôt sur les bénéfices mis en distribution) (p. 2522) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 72 de M. Fabien Thiémé (supprime les exonérations de cotisations sociales dues pour les apprentis prévues à l'article L. 118-6 du code du travail) (p. 2522).

Article 9 *(inspection de l'apprentissage : article L. 119-1 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 139 (rédactionnel) : adopté (p. 2522) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. René Carpentier (supprime l'inspection de l'apprentissage par des enseignants-chercheurs dans le cas de formations relevant de l'enseignement supérieur) (p. 2522) ;
- *défavorable* aux amendements identiques nos 86 de M. Jean-Pierre Philibert, 114 de M. Germain Gengenwin, 115 de M. Jean-Paul Fuchs, 116 de M. Patrick Ollier, 122 de M. Jean Ueberschlag et 147 de M. Christian Estrosi (confient aux chambres des métiers l'inspection de l'apprentissage dans l'artisanat) (p. 2523) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 133 de M. Jacques Blanc (prévoit que l'inspection de l'apprentissage peut être exercée, en tant que de besoin, conjointement avec des fonctionnaires des corps d'inspection, par des fonctionnaires territoriaux commissionnés en raison de leurs compétences techniques) (p. 2523) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Denis Jacquat (maintient l'application des règles en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) (p. 2523) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 105 de M. Germain Gengenwin (prévoit que l'inspection de l'apprentissage est assurée par les inspecteurs des chambres des métiers, de commerce et d'industrie dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle) (p. 2523).

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 140 (de conséquence) : adopté (p. 2524).

Article 10 *(élargissement du champ de la consultation et de l'information du comité d'entreprise : article L. 432-3 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2524) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 61 de M. Fabien Thiémé (prévoit une délibération du comité d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, des délégués du personnel sur les questions relatives à l'apprentissage) (p. 2524) ;
- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (de précision) : adopté (p. 2525) ;
- *soutient* les amendements identiques nos 22 de la commission et 33 de M. Jean Ueberschlag (précisent que les titres d'ingénieurs, dont les apprentis préparent l'acquisition, entrent dans le champ de la consultation du comité d'entreprise) : adoptés (p. 2525) ;
- *favorable* à l'amendement n° 5 de M. Germain Gengenwin (prévoit la consultation du comité d'entreprise sur les conditions de mise en œuvre des conventions d'aide au choix professionnel) (p. 2525) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 153 du Gouvernement (précise que cette consultation porte sur les conditions de mise en œuvre de ces conventions selon les modalités prévues pour les séquences éducatives) à l'amendement n° 5 de M. Germain Gengenwin (p. 2525) ;
- *son* amendement n° 106 (de conséquence) : adopté (p. 2525) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 88 de M. Denis Jacquat (supprime l'information du comité d'entreprise sur la manière dont ont été obtenus, par les apprentis, les diplômes ou titres homologués) (p. 2525) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Fabien Thiémé (prévoit l'information du comité d'entreprise sur l'agrément des maîtres d'apprentissage et celui de l'entreprise, sur l'intégration dans l'entreprise des jeunes formés par l'apprentissage sur un emploi correspondant à la qualification acquise et sur le bilan global réalisé à l'issue des contrats d'apprentissage) (p. 2526).

Après l'article 10 :

- *favorable* à l'amendement n° 6 de M. Germain Gengenwin (prévoit la possibilité d'associer les chambres des métiers, de commerce et d'industrie et d'agriculture aux contrats d'objectifs) (p. 2526) ;
- *son* sous-amendement n° 141 (rédactionnel) à l'amendement n° 6 de M. Germain Gengenwin : adopté (p. 2526) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. Jacques Blanc (prévoit que des contrats entre l'Etat et la région pourront prévoir le transfert aux conseils régionaux de crédits dévolus par l'Etat à la formation des jeunes en difficulté afin de les affecter à l'apprentissage) (p. 2526) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 70 de M. Michel Giraud (prévoit que les contrats de plan entre l'Etat et la région pourront prévoir le transfert aux conseils régionaux de crédits dévolus par l'Etat à la formation des jeunes en difficulté afin de les affecter à l'apprentissage) (p. 2526).

Article 11 *(introduction à titre expérimental de l'apprentissage dans le secteur public) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 63 de M. Fabien Thiémé (de suppression) (p. 2527).

Article 13 *(dispositions spécifiques au contrat d'apprentissage dans le secteur public) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 2528) ;
- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (prévoit que les conditions d'accueil et de formation des apprentis font l'objet d'un avis du comité technique paritaire ou de l'instance compétente au sein de laquelle siégent les représentants du personnel) : adopté (p. 2528) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Fabien Thiémé (institue un minimum de rémunération de l'apprenti) (p. 2528) ;
- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (prévoit que le salaire de l'apprenti dans le secteur public est calculé dans des conditions similaires à celles applicables dans le secteur privé) : adopté (p. 2529).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 107 rectifié de M. Germain Gengenwin (précise que les dispositions de la présente loi ne font pas obstacle aux dispositions spécifiques applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) (p. 2529).

Article 16 *(application du congé individuel de formation aux titulaires d'un contrat à durée déterminée) :*

- *son* amendement n° 155 (rédactionnel) (p. 2529) : adopté (p. 2530) ;
- *son* amendement n° 142 (rédactionnel) : adopté (p. 2530) ;
- *favorable* à l'amendement n° 89 de M. Jean-Pierre Philibert (tire les conséquences des nouvelles régles d'ouverture du droit au congé de formation des salariés sous contrat à durée déterminée pour le calcul de la rémunération de son bénéficiaire) (p. 2530).

Article 17 *(taux de participation à la formation professionnelle des entreprises de travail temporaire) :*

- *son* amendement n° 143 (rédactionnel) : adopté (p. 2530).

Commission mixte paritaire :

Rapporteur suppléé par : *Albouy (Jean)* [7 juillet 1992] (p. 3301).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Anciens combattants : retraite mutualiste (p. 4436).

Personnes âgées : hospices : humanisation (p. 4435).

Environnement. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Déchets :
- emballage (p. 5212) ;
- ordures ménagères (p. 5212) ;
- recyclage (p. 5212).

Jeunesse et sports. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1992] :

Associations :
- clubs : petits clubs : soutien (p. 5244) ;
- vie associative : crédits, postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) (p. 5244, 5245).

Comptes spéciaux du Trésor : comptes d'affectation spéciale :
- Fonds national pour le développement de la vie associative (F.N.D.V.A.) (p. 5245) ;
- Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.) (p. 5245).

Culture : culture et sport (p. 5243).

Enfants : sports et rythmes scolaires : contrat d'aménagement du temps de l'enfant (C.A.T.E.) (p. 5244).

Jeunes :
- ateliers et équipements de proximité, ticket sport (p. 5243, 5244) ;
- centres de vacances et de loisirs (p. 5245) ;
- échanges internationaux (p. 5244) ;
- information jeunesse (p. 5244) ;
- insertion sociale (p. 5243).

Ministère de la jeunesse et des sports :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5243) ;
- emplois : suppression (p. 5244).

Politique de la ville (p. 5244).

Sports :
- contrats de haut niveau (p. 5244) ;
- équipements sportifs : aides aux collectivités locales (p. 5245) ;
- équipements sportifs : recherche technologique (p. 5244) ;
- fédérations : cadres techniques : suppression d'emplois et compensations (p. 5244) ;
- jeux de la Francophonie et jeux Méditerranéens (p. 5244) ;
- pratiques sportives : développement et généralisation (p. 5243).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- carte du combattant (p. 5377) ;
- fonds de solidarité et retraite anticipée (p. 5377) ;
- reconnaissance de l'état de guerre en Algérie (p. 5377).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste (p. 5377).

- Projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- blessés (p. 6821) ;
- militaires détachés et infirmiers (p. 6821) ;
- titre de reconnaissance de la nation (p. 6821) ;
- unités de soutien (p. 6821).

Carte du combattant : attribution :
- maquisards des Glières, du Vercors et du Mont Mouchet (p. 6821) ;
- soldats de l'armée des Alpes (p. 6821) ;
- volontaires de la Résistance (p. 6821).

Carte du combattant : critères et cumul (p. 6821).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste :
- délai de souscription (p. 6821) ;
- plafond (p. 6822).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre : crédits : « réserve parlementaire » (p. 6822).

NESME (Jean-Marc)

Député de la Saône-et-Loire

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), membre de l'Assemblée nationale (n° 3028) [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **proposer des mesures pour faciliter la création d'emplois dans les petites entreprises (n° 3072)** [25 novembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Progression de la criminalité :** chômage et pauvreté ; conditions de vie dans les agglomérations urbaines ; conditions de travail des magistrats ; mesures annoncées le 13 mai 1992 par le ministre de l'intérieur ; police : renforcement des effectifs et redéploiement ; paiement des heures supplémentaires ; départementalisation [13 mai 1992] (p. 1163, 1164).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [22 avril 1992] :

Agriculture : filières bétail et viande (p. 622, 623).

Agroalimentaire : produits périssables (p. 622).

Banques et établissements financiers :
- crédit bancaire (p. 622) ;
- partenariat (p. 622).

Commerce et artisanat : grandes surfaces (p. 623).

Délais de paiement :
- crédits interentreprises : définition, utilité et dangers (p. 622) ;
- réduction (p. 622) ;
- transparence des tarifs et des conditions de paiement (p. 622).

Difficultés des entreprises : défaillances et dépôts de bilans : « effet domino » (p. 622).

Entreprises : fonds propres : insuffisance (p. 622).

Marchés publics : paiements publics (p. 622).

Propriété : réserve de propriété (p. 622).

T.V.A. : règle de décalage d'un mois (p. 622).

Discussion des articles [22 avril 1992] :

Article 2 *(achats de produits alimentaires périssables) :*

- *soutient* l'amendement n° 35 de M. Jean Briane (renforce la sanction prévue en cas d'inobservation de la législation et réduit à quinze jours le délai de paiement pour les produits alimentaires périssables et les achats d'animaux destinés à la consommation humaine) : adopté (p. 633) ;

Agriculture : filières bovine et ovine (p. 633).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 26 de M. Charles Millon (institue la réserve de propriété pour toutes les transactions commerciales) : retiré (p. 635).

Article 2 *bis* *(rapport sur les conditions d'application de la loi) :*

- *favorable* à l'amendement n° 36 de M. Jean-Paul Charié (prévoit que le rapport porte également sur les possibilités et les conséquences de la généralisation du principe de la réserve de propriété au bénéfice du vendeur jusqu'au complet paiement du prix et sur l'évolution de l'accès au crédit bancaire global d'exploitation ou à court terme) (p. 635).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mai 1992] :

Agriculture :
- Communautés européennes : politique agricole commune : réforme (p. 1623) ;
- exploitations agricoles : transmission (p. 1623) ;
- filières bétail et viande (p. 1623) ;
- impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : suppression (p. 1623).

Agroalimentaire : produits périssables (p. 1623).

Banques et établissements financiers : crédit bancaire (p. 1623).

Commerce et artisanat : grandes surfaces (p. 1623).

Délais de paiement :
- réduction (p. 1622) ;
- transparence des tarifs et des conditions de paiement (p. 1622).

Difficultés des entreprises : défaillances et dépôts de bilan : « effet domino » (p. 1622, 1623).

Entreprises : fonds propres : insuffisance (p. 1623).

T.V.A. : règle du décalage d'un mois (p. 1622).

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Article 2 *(achat de produits alimentaires périssables et de boissons alcooliques) :*

- *son* sous-amendement n° 28 (ajoute les bières) à l'amendement n° 27 du Gouvernement (prévoit que le délai de paiement d'achats de produits alimentaires périssables et de boissons alcooliques ne peut être supérieur à trente jours après la fin du mois de livraison ; fixe ce délai à vingt jours maximum après le jour de livraison pour les achats de bétail sur pied destinés à la consommation humaine, et à soixante-quinze jours après le jour de livraison pour les achats de vins, cidres et poirés) (p. 1632, 1633) : rejeté (p. 1633) ;

- *son* sous-amendement n° 23 (précise que l'amendement s'applique aux produits alimentaires périssables à tous les stades de la filière, de la production à la consommation) à l'amendement n° 5 de la commission (porte à trente jours après le jour de livraison le délai de paiement d'achat de produits alimentaires périssables, à trente jours après la fin du mois de livraison celui prévu pour les achats de boissons alcooliques et à vingt jours après le jour de livraison celui prévu pour les achats d'animaux destinés à la consommation humaine) (p. 1630) : devenu sans objet (p. 1632) ;

- *son* sous-amendement n° 24 (porte à vingt jours après le jour de livraison le délai de paiement d'achats de tout bétail livré sur pied) à l'amendement n° 5 de la commission (p. 1630) : devenu sans objet (p. 1632).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 octobre 1992] :

Agroalimentaire : produits périssables (p. 3348).

Délais de paiement :
- crédits interentreprises (p. 3348) ;
- fixation et concertation (p. 3348) ;
- réduction (p. 3348) ;
- transparence des tarifs et des conditions de paiement (p. 3348).

Difficultés des entreprises : défaillances et dépôts de bilans : « effet domino » (p. 3348).

T.V.A. : règle du décalage d'un mois (p. 3349).

Lecture définitive [17 décembre 1992] :

Article 1er *sexies* A *(retard de paiement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 4 du Gouvernement (précise que les pénalités sont appliquées dans le cas où les sommes sont versées après la date de paiement figurant sur la facture) (p. 7350).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Appellations d'origine contrôlées et qualité des produits (p. 2751).

Céréales et oléagineux : indemnité compensatoire (p. 2750).

Commerce extérieur :
- excédent commercial des produits agricoles (p. 2749) ;
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 2750).

Communautés européennes : politique agricole commune : réforme « projet MacSharry » : accord du 21 mai 1992 (p. 2749, 2750).

Crise agricole (p. 2750).

Elevage :
- bovin (p. 2750) ;
- extensification (p. 2750) ;
- ovin (p. 2750) ;
- prime à la vache allaitante (p. 2750).

Entreprises : entreprises liées à l'activité agricole (p. 2750, 2751).

Exploitants agricoles :
- aides directes (p. 2750) ;
- endettement et aménagement de la dette (p. 2751) ;
- jeunes agriculteurs : installation (p. 2751).

Exploitations agricoles : charges : allégement (p. 2750, 2751).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : allégement (p. 2750, 2751).

Jachère industrielle et gel des terres (p. 2750).

Lait et produits laitiers : quotas laitiers (p. 2750).

Plan d'adaptation de l'agriculture (p. 2749, 2750).

Prix agricoles et coûts de production (p. 2749, 2750).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [5 novembre 1992] :

Agroalimentaire : industrie (p. 4827).

Aménagement du territoire : aménagement rural et mise en jachère (p. 4828).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 4827).

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4826, 4827).

Crise agricole (p. 4826).

Elevage : crise de l'élevage et mesures ; prime à la vache allaitante ; prime à l'herbe (p. 4827).

Exploitations agricoles : excédents de production (p. 4826).

Offices d'intervention : dotation (p. 4827).

« Produits du terroir » (p. 4827).

NOIR (Michel)

Député du Rhône

(2e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **instituer l'obligation de service minimum** au secteur des **transports en commun en cas de grève (n° 2854)** [30 juin 1992].

Proposition de loi constitutionnelle modifiant les **articles 28 et 43 de la Constitution** et tendant à **modifier le calendrier parlementaire et le nombre des commissions permanentes (n° 2910)** [17 juillet 1992].

Proposition de loi constitutionnelle relative à la **limitation du nombre de mandats consécutifs** pouvant être exercés **par le Président de la République (n° 2911)** [17 juillet 1992].

Proposition de loi organique relative à la **limitation du cumul des mandats électoraux (n° 2912)** [17 juillet 1992].

Proposition de loi organique relative à la **limitation du nombre de mandats consécutifs** pouvant être exercés par les **députés** et les **sénateurs (n° 2913)** [17 juillet 1992].

Proposition de résolution tendant à **modifier l'article 36 du règlement de l'Assemblée nationale (n° 2914)** [17 juillet 1992].

Proposition de loi modifiant le **code électoral** et relative à l'**élection des conseillers régionaux (n° 2920)** [22 septembre 1992].

Proposition de loi relative à la **limitation du nombre de mandats consécutifs pouvant être exercés par la même personne dans la même fonction (n° 2921)** [22 septembre 1992].

Proposition de loi modifiant le **code électoral** et relative à l'**élection des députés (n° 2922)** [22 septembre 1992].

Proposition de loi relative à la **limitation du cumul des mandats électoraux (n° 2923)** [22 septembre 1992].

Proposition de loi relative à la **diffusion du film : *Le procès Barbie : justice pour la mémoire et l'histoire* (n° 3172)** [17 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 janvier 1992] :

Après l'article 54 A :

- *son* amendement n° 289 (précise que les attributions et les régles de fonctionnement des communautés urbaines sont les mêmes que celles des collectivités territoriales) (p. 134) : adopté (p. 135).

Après l'article 56 :

- *son* amendement n° 290 (autorise le conseil de communauté urbaine à déléguer à son bureau certaines de ses attributions, à l'exception de ses compétences en matière de budget, d'inscription des dépenses obligatoires et d'approbation du compte administratif) : rejeté (p. 141).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Article 79 *(déplafonnement du versement de transport) :*

- *son* amendement n° 114 (supprime la réduction des taux plafonds du versement de transport prévue pour les communes de plus de 100 000 habitants non situées dans la région parisienne) : vote réservé (p. 7097) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104).

NUNGESSER (Roland)

Député du Val-de-Marne

(7e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (n° 2538) [*J.O.* du 16 janvier 1992] (p. 780).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 21 janvier 1992] (p. 1011).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152) puis membre de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'amendements à la convention du 2 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux, adoptés par la conférence extraordinaire réunie à Regina, Canada, le 28 mai 1987 (n° 2940) [9 novembre 1992] (p. 5108).

DEPOTS

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des affaires étrangères sur la préparation et le déroulement de la **conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (n° 2737)** [21 mai 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2940) autorisant l'**approbation d'amendements à la convention du 2 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux, adoptés par la conférence extraordinaire réunie à Regina, Canada, le 28 mai 1967 (n° 3113)** [8 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Région : Nord - Pas-de-Calais (p. 4800).

Transports fluviaux : liaison Seine-Nord (p. 4800).

NUNZI (Jean-Paul)

Député de Tarn-et-Garonne

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

O

OEHLER (Jean)

Député du Bas-Rhin

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code forestier et portant diverses dispositions en matière de chasse (n° 2313) [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7749).

Membre titulaire de la commission nationale d'urbanisme commercial [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8388).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Questions* [13 novembre 1992] :

Logement social : réhabilitation (p. 5327).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [22 décembre 1992] :

Après l'article 28 :

- *soutient* l'amendement n° 32 de M. Raymond Douyère (soustrait à la règle du taux effectif les revenus émanant de pays de la Communauté européenne ayant fait l'objet sur le lieu de perception d'un prélèvement au titre de l'impôt sur le revenu supérieur à ce qu'il aurait été si ces revenus étaient de source française) (p. 7830, 7831) : retiré (p. 7832).

OLLIER (Patrick)

Député des Hautes-Alpes

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622) [*J.O.* du 27 juin 1992] (p. 8495).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

Juge titulaire de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Prête serment le 2 décembre 1992 [2 décembre 1992] (p. 6426).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'**examiner les conditions dans lesquelles ont été conduites par le gouvernement français, les négociations sur la réforme de la politique agricole commune et sur le G.A.T.T. (n° 3074)** [25 novembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Enseignement :** loi Debré : application ; dette de l'Etat de cinq milliards de francs ; financement : participation des collectivités locales : perspectives ; Gouvernement : dialogue et concertation [27 mai 1992] (p. 1722).

- **Négociations du G.A.T.T. :** pressions des Etats-Unis pour conclure sur le volet agricole ; mandat confié aux commissaires européens ; réforme du système monétaire international ; relance de l'économie mondiale ; droit de veto de la France ; débat au Parlement [18 novembre 1992] (p. 5680, 5681, 5682).

à un ministre :

- **Environnement** [30 avril 1992] :

Départements : Hautes-Alpes : classement des vallées de la Clarée et de Névache (p. 823).

Traités et conventions : « convention alpine » (p. 823).

Transports : percées alpines routières et ferroviaires (p. 823).

orales sans débat :

- **n° 548,** posée le 21 avril 1992 : **enseignement maternel et primaire (fonctionnement)** (p. 595). Appelée le 24 avril 1992 : Hautes-Alpes : fermeture de treize écoles ; postes d'enseignants : regroupement ; France rurale : redynamisation (p. 705, 706).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 et 22 janvier 1992] :

Article 26 *ter* supprimé par le Sénat *(composition des bureaux d'adjudication et des commissions d'appels d'offre) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 301 du Gouvernement (ramène à quatre le nombre des membres du bureau du conseil d'adjudication dans les communes de moins de 3 500 habitants et prévoit des règles de suppléance) à l'amendement n° 65 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 107).

Article 36 *decies* *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *défavorable* aux amendement nos 93 de la commission et 250 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 116).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 107 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 123, 124).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

Rappel au règlement : demande que l'examen du projet de loi sur l'administration territoriale ne se prolonge pas jusqu'à quatre heures du matin et soit reporté au lendemain soir (p. 128).

Article 56 *bis* C nouveau *(mandat des présidents de chambre départementale de l'agriculture et assemblée permanente des chambres d'agriculture) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 237 de la commission (de suppression) (p. 143).

Après l'article 59 *quater* :

- *défavorable* à l'amendement n° 273 du Gouvernement (précise le délai dans lequel doivent être prises les délibérations des groupements qui instituent une zone d'activité économique ou en fixent le périmètre) (p. 181).

Article 63 *ter* *(dotation globale d'équipement des groupements) :*

- *son* amendement n° 307 (autorise l'ensemble des communes et des groupements de communes éligibles à la deuxième part de la dotation globale d'équipement à exercer leur droit d'option pour cette deuxième part durant les trois mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi) : devenu sans objet (p. 187).

Après l'article 64 *ter* :

- *défavorable* à l'amendement n° 7 du Gouvernement (précise les dates d'application des dispositions relatives à la dotation globale de fonctionnement, à la dotation globale d'équipement et au fonds de compensation pour la T.V.A.) (p. 190).

Article 64 *sexies* *(modalités de répartition de la dotation de développement rural) :*

- *son* sous-amendement n° 306 (ajoute la longueur de la voirie aux critères de répartition de la première part de la dotation de développement rural et précise leur importance respective) (p. 193) à l'amendement n° 227 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, ajoute le nombre de communes regroupées aux critères de répartition de la première part entre départements et réserve le dispositif de majoration de la dotation aux zones de montagne) : rejeté (p. 194) ;

- *son* sous-amendement n° 308 (dispose que la deuxième part de la dotation de développement rural représente 30 p. 100 du montant total de la dotation en 1993 et 20 p. 100 en 1994) à l'amendement n° 8 du Gouvernement (précise le montant global ainsi que le mode d'attribution de la deuxième part de la dotation de développement rural et rétablit les modalités de partage des crédits entre les deux parts de la dotation) (p. 194) : rejeté (p. 196) ;

- *son* sous-amendement n° 309 (dispose qu'à partir de 1994, la dotation de développement rural des communes appartenant à un groupement est majorée de 30 p. 100) à l'amendement n° 8 du Gouvernement : rejeté (p. 196).

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Discussion des articles [2 juin 1992] :

- *son* sous-amendement n° 160 soutenu par M. Jean-Marie Demange (étend le champ d'application des plans régionaux aux déchets hospitaliers) à l'amendement n° 35 de la commission (introduit l'obligation pour l'administration d'élaborer des plans régionaux ou interrégionaux dans un délai de trois ans ; prévoit que le ministère de l'environnement peut élaborer un plan national pour des déchets très spécifiques) : rejeté (p. 1830) ;

- *son* sous-amendement n° 159 soutenu par M. Jean-Marie Demange (précise que le plan doit obligatoirement comprendre un centre de stockage des déchets industriels spéciaux) à l'amendement n° 35 de la commission : adopté (p. 1831).

Article 7 *(introduction de dispositions financières dans la loi du 15 juillet 1975) :*

Article 22-5 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 175 soutenu par M. Jean-Marie Demange (précise que les actions d'accompagnement du groupement d'intérêt public comprennent notamment les aménagements paysagers et la formation du public) : adopté (p. 1853).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).

Première lecture :

Discussion des articles [17 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 109 corrigé soutenu par M. Jean Ueberschlag (précise que l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation fixés par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et prévoit que ces objectifs peuvent être atteints par la préparation des titres homologués et par les diplômes de l'éducation nationale) (p. 2490) : rejeté (p. 2491).

Article 9 *(inspection de l'apprentissage : article L. 119-1 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 116 soutenu par M. Francisque Perrut (confie aux chambres des métiers l'inspection de l'apprentissage dans l'artisanat) : rejeté (p. 2523).

- Projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours (n° 1959).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 15 soutenu par M. Jean-Michel Couve (insère un titre V *bis* : « Des personnes qualifiées pour l'accompagnement en montagne, l'enseignement et l'encadrement des activités d'alpinisme, de ski et de découverte des territoires étrangers à risques » et définit les règles relatives à ces personnes) : rejeté (p. 2644).

- Proposition de loi relative à l'organisation départementale du tourisme (n° 2129).

Première lecture :

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 3 *(nature juridique et composition du comité départemental du tourisme) :*

- *son* amendement n° 40 (étend la composition du comité à des représentants de tous les organismes et professions qui contribuent au niveau départemental à l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques) : non soutenu (p. 2655) ;

- *son* amendement n° 41 (fixe la nature juridique du comité départemental du tourisme) : non soutenu (p. 2656).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et zones rurales (p. 2752, 2754) ;
- urbanisme : urbanisation et concentration (p. 2752) ;
- zones rurales fragiles et de montagne (p. 2752, 2753).

Céréales et oléagineux : indemnité compensatoire (p. 2753).

Commerce extérieur :
- excédent commercial des produits agricoles (p. 2751) ;
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 2751, 2752).

Communautés européennes :
- Gouvernement : position française (p. 2751, 2752) ;
- politique agricole commune : réforme (« projet Mac-Sharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2751, 2752).

Crise agricole (p. 2751).

Départements : Hautes-Alpes (p. 2752, 2754).

Elevage : prime à la vache allaitante (p. 2753).

Entreprises : entreprises liées à l'activité agricole (p. 2753).

Exploitants agricoles :
- aides directes (p. 2751) ;
- cotisations sociales : réforme (p. 2753) ;
- endettement et aménagement de la dette (p. 2753) ;
- jeunes agriculteurs : installation (p. 2753) ;
- revenu (p. 2751).

Exploitations agricoles :
- charges : allégement (p. 2753) ;
- pluriactivité (p. 2753) ;
- succession et transmission des exploitations (p. 2753).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : allégement (p. 2753).

Jachère industrielle et gel des terres (p. 2752).

Lait et produits laitiers : quotas laitiers (p. 2753).

Lois de finances : budget de l'agriculture (p. 2753).

Plan d'adaptation de l'agriculture (p. 2752).

Rappel au règlement s'élève contre le report au samedi 7 novembre de la discussion des crédits du ministère de la culture [23 octobre] (p. 4201).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 octobre 1992] :

Aménagement du territoire (p. 4023, 4024, 4025).

Collectivités locales : concours de l'Etat (p. 4024).

Communautés européennes : politique agricole commune (p. 4024, 4025).

Politique économique : négociations commerciales internationales : Uruguay Round (p. 4024).

Première partie :

Discussion des articles [22 et 23 octobre 1992] :

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 52 de la commission (maintient l'avantage fiscal minimal résultant de la déduction des pensions alimentaires versées à des enfants majeurs inscrits dans l'enseignement supérieur) (p. 4105, 4106) ;

Formation professionnelle : apprentissage (p. 4105).

Partis et mouvements politiques : opposition : propositions en matière fiscale (p. 4105, 4106).

Après l'article 3 :

- *favorable* aux amendements n°s 86 de M. Edmond Alphandéry, 215 rectifié de M. Philippe Auberger et 260 rectifié de M. Léonce Deprez (instituent la déduction des déficits fonciers du revenu global à hauteur de 50 000 F) (p. 4109) ;

Logement locatif : qualité (p. 4109).

Après l'article 5 :

- *son* amendement n° 99 (institue la déductibilité fiscale à hauteur de 25 000 F des sommes versées au titre des emplois de proximité) (p. 4111) : rejeté (p. 4112) ;

Agriculture : pluriactivité (p. 4111, 4112).

Sécurité sociale : cotisations : travail clandestin (p. 4112).

Avant l'article 8 :

- *favorable* à l'amendement n° 112 de M. François Grussenmeyer (institue une réduction de 75 p. 100 du droit de consommation, dans la limite de dix litres d'alcool pur par an, au profit des récoltants familiaux de fruits, bouilleurs de cru ne bénéficiant pas du « privilège des bouilleurs de cru ») (p. 4122) ;

Aménagement du territoire (p. 4122).

Santé publique : alcoolisme (p. 4122).

Après l'article 9 (suite) :

- *son* amendement n° 94 (exonère de l'imposition des plus-values les terres agricoles cédées par l'exploitant en cas de force majeure) : vote réservé (p. 4150) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *soutient* l'amendement n° 194 de M. Pierre Micaux (propose, pour l'imposition des plus-values, que soit réputée constituer une branche complète d'activité, l'apport par un exploitant agricole de l'ensemble des éléments mobiliers de son actif immobilisé) : vote réservé (p. 4151) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *favorable* aux amendements n°s 8 de M. Philippe Vasseur et 195 de M. Pierre Micaux (autorisent les contribuables exerçant plusieurs activités à ne tenir qu'une seule comptabilité pour l'ensemble de celles-ci et soumettent leurs revenus au régime fiscal de leur activité prépondérante) (p. 4151) ;

Agriculture : pluriactivité (p. 4151) ;

- *favorable* aux amendements n°s 256 de M. Philippe Auberger et 294 de M. Philippe Vasseur (autorisent l'imputation des déficits agricoles sur les revenus provenant d'une autre activité) (p. 4152 4153) ;

Agriculture : pluriactivité (p. 4152, 4153) ;

- *favorable* aux amendements n°s 257 de M. Philippe Auberger et 291 de M. Philippe Vasseur (accordent, sous certaines conditions, aux mutations à titre onéreux d'immeubles ruraux le bénéfice du différé et de l'étalement du paiement des droits prévus pour les mutations à titre gratuit) (p. 4168) ;

Communautés européennes : politique agricole commune (p. 4168) ;

- *son* amendement n° 97 (exonère totalement de droits de mutation à titre gratuit les biens professionnels agricoles d'une valeur totale inférieure à 800 000 F et à 50 p. 100 au-dessus de 800 000 F si l'héritier s'engage à utiliser ces biens pendant cinq ans à l'exercice de l'activité agricole) (p. 4168) : vote réservé (p. 4170) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

Agriculture : exploitations : transmission (p. 4169, 4170).

Article 15 *(mesures d'allégements et de simplification en faveur des petits redevables de la taxe sur les salaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 309 de M. Alain Richard (porte de 10 000 à 12 000 F le montant de l'abattement de taxe sur les salaires) (p. 4203) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 435 du Gouvernement (porte le montant de l'abattement à respectivement 15 000 F, 18 000 F et 20 000 F pour les années 1994, 1995 et 1996) à l'amendement n° 309 de M. Alain Richard (p. 4203) ;

- *favorable* à l'amendement n° 63 de la commission (maintient l'abattement de taxe sur les salaires de 20 000 F bénéficiant aux associations sportives) (p. 4204, 4205).

Après l'article 17 :

- *favorable* aux amendements identiques n°s 328 de M. Edouard Landrain et 303 de M. Gilbert Gantier (instituent une déduction pour l'investissement des entreprises individuelles assujetties à l'impôt sur le revenu selon un régime réel d'imposition et exerçant une activité industrielle ou commerciale) (p. 4215).

Après l'article 19 :

- *son* amendement n° 115 rectifié soutenu par M. Philippe Auberger (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les prestations liées au traitement des ordures ménagères) : vote réservé (p. 4235) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 20 :

- *son* amendement n° 95 soutenu par M. Philippe Auberger (exclut les sociétés civiles à objet agricole du champ d'application de l'impôt sur les sociétés) : vote réservé (p. 4238) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 21 :

- *son* amendement n° 101 soutenu par M. Philippe Auberger (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les produits issus du débrouissaillement des forêts) (p. 4240) : vote réservé (p. 4241) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *ses* amendements nos 103 et 104 soutenus par M. Philippe Auberger (exonèrent de droit de bail certaines locations saisonnières en meublé) : vote réservé (p. 4243) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement no 102 soutenu par M. Philippe Auberger (assujettit au taux réduit de la T.V.A. tous les produits de l'horticulture et de la sylviculture et supprime l'avoir fiscal) : vote réservé (p. 4244) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 22 :

- *son* amendement no 251 soutenu par M. Philippe Auberger (pérennise le lien entre le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe sur les propriétés non bâties) (p. 4256) : vote réservé (p. 4257) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 28 :

- *son* amendement no 252 (autorise les contribuables exerçant plusieurs activités à ne tenir qu'une seule comptabilité pour l'ensemble de celles-ci et soumet leurs revenus au régime fiscal de leur activité prépondérante) : vote réservé (p. 4276) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement no 98 (ramène de 13,8 p. 100 à 10 p. 100 le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement applicables aux transactions immobilières) : vote réservé (p. 4276) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 35 :

- *son* amendement no 100 soutenu par M. Philippe Auberger (majore la dotation de compensation au titre de la dotation globale de fonctionnement pour les communes passant avec l'Etat des conventions destinées à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement) (p. 4280) : vote réservé (p. 4281) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Deuxième partie :

Tourisme. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Aménagement du territoire : zones de montagne : promotion, pluriactivité (p. 4530).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Agriculture et développement rural : ministère : répartition des crédits (p. 4865, 4866).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural : D.A.T.A.R. (p. 4866) ;
- zones défavorisées et de montagne (p. 4866, 4867).

Départements : Hautes-Alpes (p. 4867).

Elevage :
- élevage bovin (p. 4867) ;
- élevage ovin (p. 4867) ;
- prime à l'herbe (p. 4867) ;
- prime à la vache allaitante (p. 4867).

Exploitations agricoles : pluriactivité ; tourisme « vert ou saisonnier » (p. 4867).

Lait et produits laitiers : quotas : réforme (p. 4866, 4867).

Services du premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [7 novembre 1992] :

Aménagement du territoire :
- politique depuis dix ans (p. 4991) ;
- zones de montagne : spécificité : prise en compte (p. 4991).

Plan :
- aménagement du territoire : priorité du XIe Plan (p. 4991, 4992) ;
- Commissariat général du Plan : crédits : montant et redéploiement (p. 4992) ;
- contrats de plan Etat-régions (p. 4991) ;
- XIe Plan : préparation et contenu (p. 4991, 4992) ;
- planification nationale : dépérissement (p. 4990, 4991) ;
- planification nationale : dimension européenne (p. 4991) ;
- planification nationale : missions (p. 4992).

Education nationale et culture. - Communication - *Vote des crédits* [14 novembre 1992] :

Article 63 *(approbation de la répartition du produit de la redevance et approbation du produit attendu des recettes publicitaires des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle) :*

- *son* amendement no 43 : non soutenu (p. 5424).

- Projet de loi relatif à la partie législative du livre premier (nouveau) du code rural (no 2974).

Première lecture :

Discussion des articles [27 novembre 1992] :

Article 1er *(Livre premier - nouveau - du code rural)* :

- *son* amendement no 1 (dispose que la politique de développement et d'aménagement rural comprend également une classification de tout ou partie de chaque département en « zone de revitalisation rurale ») : non soutenu (p. 6168).

ORTET (Pierre)

Député de la Haute-Garonne

(8e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

P

PACCOU (Charles)

Député du Nord

(14e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Energie : biocarburants : développement de la production (p. 4880).

Fruits et légumes : pommes de terre (p. 4875, 4876).

Jachère industrielle (p. 4880).

PAECHT (Arthur)

Député du Var

(7e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **établir l'égalité entre les sexes dans la désignation des emplois publics et des distinctions (n° 2963)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).

Première lecture :

Discussion des articles [3 juin 1992] :

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 4 (fixe à 68 ans la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du conseil d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et dispose que l'intéressé achève son mandat lorsque cette limite survient au cours de celui-ci) (p. 1917) : retiré (p. 1918).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [9 novembre 1992] :

Affaires étrangères : contexte géopolitique : évolution (p. 5060).

Armements classiques : avion Rafale (p. 5061).

Armements nucléaires stratégiques :
- avion de combat tactique - missile air-sol longue portée (A.C.T.-A.S.L.P.) (p. 5060) ;
- crédits : montant, évolution (p. 5060) ;
- missiles M4, M5, M45 (p. 5061) ;
- plateau d'Albion : modernisation (p. 5060) ;
- sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) (p. 5060).

Communauté des Etats indépendants (C.E.I.) : statut nucléaire des Républiques de l'ancienne Union soviétique (p. 5060).

Europe : Europe de l'Est : instabilité (p. 5060).

Loi de programmation militaire (p. 5059).

Ministère de la défense : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5059).

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (O.T.A.N.) :
- « leadership » américain au sein de l'Alliance (p. 5060) ;
- missions (p. 5060) ;
- zone de compétence : extension (p. 5060).

Russie : arsenal nucléaire : démantèlement, perspectives (p. 5060).

Rappel au règlement : insiste pour que le rapport relatif au budget de programme du ministère de la défense soit mis en distribution en temps utile (p. 5055).

Mer. - *Vote des crédits* [14 novembre 1992] :

Après l'article 40 :

- *son* amendement n° 126 soutenu par M. Jean Brocard (prévoit la publication avant le 31 décembre 1993, d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur les concours financiers nécessaires à la modernisation de la Société nationale de secours en mer) (p. 5353) : adopté (p. 5354).

PANAFIEU (Françoise de)

Député de Paris

(17e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'institution d'une garantie de l'état pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (n° 2984) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17635).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 607,** posée le 22 juin 1992 : **chômage : indemnisation (conditions d'attribution)** (p. 2690). Appelée le 26 juin 1992 : association Cadres sans frontières ; cadres français privés d'emploi participant à des missions dans des pays d'Europe de l'Est ; indemnités de chômage : maintien : perspectives ; contrats de formation pour ces cadres (p. 2877, 2878, 2879).

- **n° 638,** posée le 17 novembre 1992 : **enseignement secondaire (établissements : Paris)** (p. 5672). Appelée le 20 novembre 1992 : lycée Honoré-de-Balzac : sections internationales : transformation en classes européennes (p. 5758, 5759).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Culture. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [7 novembre 1992] :

Bibliothèques :
- Bibliothèque nationale (p. 5011) ;
- Grande Bibliothèque de France (p. 5011).

Culture : démocratisation (p. 5012, 5013).

Déséquilibre Paris/province (p. 5011).

Enseignement : enseignements artistiques (p. 5012).

Finances publiques : déficit (p. 5011).

Grands travaux : crédits (p. 5011, 5012).

Ministère de la culture : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5011).

Musées : musée du Louvre (p. 5011, 5012).

Opéra : Opéra Bastille (p. 5011, 5012).

Patrimoine : loi programme : exécution et reconduction (p. 5012).

Politique culturelle : contenu, historique et priorités (p. 5012).

Questions :

Assurance maladie-maternité : artistes-interprètes (p. 5028).

Musées : musée Rodin (p. 5026).

- **Motion de censure déposée par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Jacques Barrot et quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution le 17 novembre 1992.**

Principaux thèmes développés lors de la discussion [23 novembre 1992] :

« Affaires » (p. 5892, 5893).

Assemblée nationale : recours aux articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution : conséquence sur les débats (p. 5891).

Chômage (p. 5891, 5892).

Etat : rôle (p. 5892, 5893).

Finances publiques :

- dette publique (p. 5892) ;
- généralités (p. 5891, 5892).

Partis et mouvements politiques : majorité : bilan (p. 5891, 5892, 5893).

Politique économique : généralités (p. 5891, 5892).

Politique économique et sociale : cohésion sociale (p. 5892).

Président de la République : engagements (p. 5892).

Retraites (p. 5892).

Sécurité sociale (p. 5892).

Le groupe R.P.R. vote la censure (p. 5893).

PANDRAUD (Robert)

Député de la Seine-Saint-Denis

(8e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **préciser le respect de la laïcité dans les établissements scolaires et à modifier le deuxième alinéa de l'article 10 de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation (n° 3067)** [25 novembre 1992].

Proposition de résolution tendant à **modifier l'article 140 du règlement de l'Assemblée nationale** concernant les **modalités de constitution des commissions d'enquête et de contrôle (n° 3129)** [10 décembre 1992].

Proposition de résolution tendant à **créer une commission d'enquête sur la violence dans les établissements scolaires (n° 3144)** [16 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Zones de transit et statistiques sur la délinquance :** zones de transit dans les aéroports internationaux ; amendement annulé par le Conseil constitutionnel ; immigration clandestine ; étanchéité du transport entre Orly et Roissy ; statistiques relatives à la délinquance et à la criminalité en 1991 ; nouveau texte gouvernemental soumis à l'avis du Conseil d'Etat puis au Parlement [6 mai 1992] (p. 922).

- **Fonctionnement de la justice :** non-paiement de contraventions dues par l'association SOS-Racisme ; égalité des citoyens devant la loi et la justice ; impossibilité de discuter au Parlement des conditions d'exercice du droit de grâce du Président de la République [24 juin 1992] (p. 2715, 2716, 2717).

à un ministre :

- **Fonctionnaires et agents publics** [4 juin 1992] :

Administration : « délocalisations » : conséquences sociales (p. 1925).

Fonction publique : contentieux : lenteur, complexité et évolutions souhaitées (p. 1926).

Retraite : pensions : prime de technicité : intégration (p. 1925, 1926).

INTERVENTIONS

Rappel au règlement : rend hommage à M. Jean Poperen, ancien ministre chargé des relations avec le Parlement ; souhaite que M. Martin Malvy, récemment nommé secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, soit nommé ministre à part entière [9 avril 1992] (p. 405).

Rappel au règlement : demande aux ministres de ne pas négliger de répondre aux questions écrites des parlementaires [9 avril 1992] (p. 405).

Rappel au règlement : déplore que les décrets d'application de la loi sur le statut des élus et le fonctionnement des collectivités locales n'aient pas encore été rédigés [9 avril 1992] (p. 405).

Rappel au règlement : souhaite que le gouvernement communique au Parlement les chiffres de la criminalité et de la délinquance [9 avril 1992] (p. 405).

Rappel au règlement : regrette la précipitation avec laquelle le texte du projet de loi constitutionnelle a été examiné par la commission des lois et s'interroge sur le rythme des débats en séance publique pour ce texte [5 mai 1992] (p. 835).

Rappel au règlement : estime que l'Assemblée nationale doit débattre de la révision de la Constitution en toute indépendance et demande en conséquence l'annulation de la journée de l'Europe qui doit être organisée dans les écoles le 21 mai 1992 [6 mai 1992] (p. 947).

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).**

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 61 de M. Pierre Mazeaud (suppression du préambule de la Constitution le 2e alinéa relatif à la communauté formée par la République française et les peuples d'outre-mer) (p. 1015) : rejeté au scrutin public (p. 1017) ;

- *favorable* aux amendements identiques nos 9 de la commission des affaires étrangères et 30 de M. Jacques Toubon (art. 2 de la Constitution : précisent que le français est la langue de la République) (p. 1021).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Rappel au règlement : souligne que le rapporteur du projet de loi constitutionnelle a interprété le droit international public et demande que le président de la commission des affaires étrangères donne sa propre interprétation (p. 2542).

Rappel au règlement : précise que le texte du « compromis de Washington » passé dans le cadre des négociations du G.A.T.T. n'ayant pas été communiqué à l'Assemblée nationale, le groupe R.P.R. n'accordera pas sa confiance au Gouvernement [25 novembre 1992] (p. 6051) ;

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis : « compromis de Washington » : texte (p. 6051).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (no 2565).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 novembre 1992] :

Article 4 *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

- *défavorable* à l'amendement no 10 rectifié de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture, en ce qui concerne l'entretien avec un avocat à partir de la vingtième heure de garde à vue) (p. 6274, 6275, 6277).

Rappel au règlement : s'interroge sur l'organisation des travaux de l'Assemblée nationale et sur l'éventualité d'une session extraordinaire [19 décembre 1992] (p. 7581).

PAPON (Christiane)

Député du Val-de-Marne

(1re circonscription)

R.P.R.

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Est nommée secrétaire de l'Assemblée nationale [22 octobre 1992] (p. 14749).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **faire bénéficier les pères de famille ayant élevé seuls un ou plusieurs enfants de la majoration des annuités d'assurance dans les conditions prévues à l'article L. 351-4 du code de la sécurité sociale (no 2969)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (no 2634).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mai 1992] :

Assistantes maternelles agréées : statut :
- retraite (p. 1463) ;
- unicité du statut (p. 1463).

Départements : compétences et charges d'aide sociale (p. 1463).

Enfants : modes de garde (p. 1462).

Famille : politique familiale (p. 1463).

Lois : loi no 77-505 du 17 mai 1977 relative aux assistantes maternelles (p. 1462).

- Projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (no 2738).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [19 octobre 1992] :

Parlement : commission mixte paritaire : réunion et texte adopté (p. 3943).

Vote pour du groupe R.P.R. (p. 3943).

PAPON (Monique)

Député de la Loire-Atlantique

(1re circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Sida : journée mondiale de lutte contre le sida ; rôle des collectivités locales ; utilisation des fonds collectés ; problèmes posés par le sida au corps médical ; tolérance à l'égard des malades ; associations : rôle d'information [2 décembre 1992] (p. 6421, 6422).

PASQUINI (Pierre)

Député de la Haute-Corse

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Drame du stade de Bastia : Bastia : accident mortel du stade de Furiani ; tribunes supplémentaires ; propos tenus par M. le ministre de la ville ; solidarité nationale : organisation ; fonds spécial d'aide aux victimes : hommage au public [6 mai 1992] (p. 920, 921, 922).

- Régime fiscal de la Corse : statut particulier ; Communauté européenne : accord préalable ; loi de finances rectificative pour 1992 : reconduction des mesures d'exonération ; commission paritaire : participation des élus corses : perspectives [18 novembre 1992] (p. 5682, 5683).

- Statut fiscal de la Corse : manifestation ; statut fiscal de l'île ; groupe de travail : interruption des travaux ; législation européenne sur les statuts particuliers des îles : application à la Corse : perspectives [2 décembre 1992] (p. 6424, 6425).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [5 mai 1992] :

Son intervention lors de la communication du Gouvernement relative à la catastrophe du stade de Bastia : demande une minute de silence (p. 863).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *son* amendement n° 53 soutenu par M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 1098) : rejeté au scrutin public (p. 1104).

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Fédérations sportives : homologation des installations sportives (p. 1379).

Sécurité civile : catastrophes : Bastia : stade de Furiani (p. 1378).

PATRIAT (François)

Député de la Côte-d'Or

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire (n° 2707) [22 mai 1992] (p. 1585).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 10 novembre 1992] (p. 15511).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 18 novembre 1992] (p. 15865).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2707), modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la **pharmacie vétérinaire (n° 2741)** [26 mai 1992].

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture (n° 2843) modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la **pharmacie vétérinaire (n° 2846)** [29 juin 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire (n° 2707).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Agriculture : élevage : compétitivité (p. 2074).

Communautés européennes :

- adaptation de cinq directives communautaires (p. 2073, 2074) ;
- anabolisants (p. 2074) ;
- application par tous les pays membres (p. 2073, 2074).

Douanes : contrôles sanitaires aux frontières (p. 2074).

Médicaments : médicaments vétérinaires : agence du médicament vétérinaire (p. 2074).

Santé publique : protection (p. 2073).

Sénat : texte (p. 2073).

Vétérinaires : exercice de la pharmacie vétérinaire (p. 2074).

Discussion des articles [9 juin 1992] :

Article 1er *(définition du médicament vétérinaire immunologique et de l'autovaccin) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoit que la prescription d'aliments médicamenteux suit la fabrication au lieu de la précéder) (p. 2078).

Après l'article 2 :

- *favorable* à l'amendement n° 4 de M. René Beaumont (précise, par l'introduction du terme « acheter » que l'article L. 610 du code de la santé publique, concerne, outre les médicaments préparés extemporanément, tous les médicaments, et supprime la distinction en matière de distribution de médicaments vétérinaires entre les praticiens et les vétérinaires de groupement) (p. 2079).

Article 4 *(durée maximale de prescription d'aliments médicamenteux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoit que la prescription d'aliments médicamenteux au titre d'un programme sanitaire n'est plus limitée à une durée de validité de trois mois) (p. 2080).

Article 4 *bis* nouveau *(agrément des groupements : programme sanitaire d'élevage) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que les vétérinaires de groupement qui peuvent distribuer les médicaments doivent remplir les conditions exigées à l'article 309 du code rural) (p. 2080) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 7 corrigé de M. René Beaumont (prévoit que les agréments de groupement sont attribués pour cinq ans) (p. 2081) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoit que les agréments de groupement sont attribués pour cinq ans) (p. 2081) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (supprime le paragraphe V ouvrant la possibilité de mettre en œuvre un programme sanitaire d'élevage à titre individuel) : adopté (p. 2081).

Après l'article 4 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. René Beaumont (assure l'indépendance des docteurs vétérinaires qui contrôlent l'acquisition, la détention et la délivrance des médicaments par les groupements agréés) (p. 2082) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Jean-Pierre Foucher (assure l'indépendance des docteurs vétérinaires qui contrôlent l'acquisition, la détention et la délivrance des médicaments par les groupements agréés) (p. 2082).

Article 8 *(dérogation à l'autorisation préalable de mise sur le marché et création de l'Agence nationale du médicament vétérinaire)* (p. 2082) :

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (supprime les paragraphes I et II relatifs à la création d'une agence du médicament vétérinaire) : adopté (p. 2083).

Article 10 *(limitation de la durée de l'autorisation de mise sur le marché) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (de coordination) : adopté (p. 2083).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [30 juin 1992] :

Médicaments : médicaments vétérinaires : distribution (p. 3023).

Sénat : texte (p. 3023).

Discussion des articles [30 juin 1992] :

Article 2 *bis* *(distribution au détail du médicament vétérinaire)* (p. 3023) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de M. René Beaumont (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3024) ;

Santé publique : achat par les praticiens et les vétérinaires de groupement (p. 3024).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Céréales et oléagineux : indemnité compensatoire (p. 2781).

Communautés européennes : politique agricole commune : réforme « projet MacSharry » : accord du 21 mai 1992 (p. 2781).

Départements : Côte-d'Or (p. 2781).

Elevage :
- élevage bovin (p. 2781) ;
- élevage ovin (p. 2782) ;
- prime à la vache allaitante (p. 2781).

Exploitants agricoles : aides directes (p. 2781).

Jachère industrielle et gel des terres (p. 2781).

Lait et produits laitiers : quotas laitiers (p. 2781).

Régions : Bourgogne (p. 2781).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Agroalimentaire : industrie (p. 4849).

B.A.P.S.A. : cotisations sociales : libre choix de l'année de référence (p. 4848).

Départements : Jura (p. 4849).

Elevage : prime à l'herbe (p. 4849).

Viticulture :
- prix du vin : rotation des stocks (p. 4848) ;
- promotion (p. 4848).

PELCHAT (Michel)

Député de l'Essonne

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794) [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8548).

DEPOTS

Rapport fait, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les **problèmes posés par les déchets ménagers (n° 3246)** [18 janvier 1993].

Rapport fait, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur la **télévision à haute définition numérique (n° 3247)** [18 janvier 1993].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Schéma d'aménagement de la région Ile-de-France : décret en Conseil d'Etat ; consultation des élus locaux et des citoyens ; adaptation du schéma d'aménagement datant de 1976 ; priorité du Gouvernement donnée aux transports et au logement social [9 décembre 1992] (p. 6791, 6792).

à un ministre :

- Environnement [30 avril 1992] :

Automobiles et cycles : voiture électrique (p. 830).

Transports : A 126 : projet menaçant le plateau de Saclay (p. 830).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2828).

Principaux thèmes développés [23 avril 1992] :

Chaîne culturelle européenne : ARTE : diffusion hertzienne : conséquences sur le secteur public de télévision (p. 683, 684).

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : rapports d'activité (p. 683).

Radiodiffusion :
- Radio France : ressources publicitaires (p. 684) ;
- Radio France : situation (p. 684).

Redevance : taux et exonérations (p. 684).

Télévision :
- cinquième réseau hertzien : financement des émetteurs par les collectivités locales (p. 685) ;
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat (p. 683, 685).

Télévision publique :
- Antenne 2 - F.R. 3 : présidence commune (p. 684) ;
- F.R. 3 : vocation régionale : renforcement (p. 684) ;
- ressources et spécificité (p. 684, 685).

Télévisions privées : réglementation (p. 684).

- Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation du paysage audiovisuel français (n° 2539).

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [5 juin 1992] :

Assemblée nationale : commission d'enquête sur le paysage audiovisuel : utilité et travaux (p. 2005, 2007).

Chaîne culturelle européenne : ARTE :
- diffusion hertzienne : décision et conséquences sur les réseaux câblés et le secteur public de télévision (p. 2006) ;
- ressources (p. 2006).

Publicité : marché publicitaire : crise et fonctionnement (p. 2006).

Redevance : exonérations, part dans les ressources du secteur public et taux (p. 2006).

Réseaux câblés : situation (p. 2006, 2007).

Secteur public : entreprises publiques : Thomson (p. 2007).

Télévision :
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat (p. 2005) ;
- créations françaises : définition (p. 2006) ;
- directive européenne : « télévision sans frontière » (p. 2006) ;
- diffusion par satellite (p. 2006) ;
- télévision haute définition et norme D2 Mac (p. 2006, 2007).

Télévision publique :
- A 2 et F.R. 3 : regroupement, rôle de l'Etat et situation financière (p. 2006) ;
- ressources et spécificité (p. 2006).

Télévisions privées :
- La Cinq : disparition : causes (p. 2006) ;
- M 6 : situation (p. 2006) ;
- réglementation (p. 2006).

- Projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1992] :

Allemagne : télévision et réseaux câblés (p. 2912).

Chaîne culturelle européenne : ARTE : diffusion hertzienne : conséquence sur les réseaux câblés (p. 2912).

Communes : maires : interdiction des antennes collectives (p. 2913).

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : rapports (p. 2913).

Cour des comptes (p. 2913).

Réseaux câblés :
- abonnements (p. 2912) ;
- choix technologiques (p. 2912) ;
- financement et résultats financiers (p. 2912) ;
- historique (p. 2912) ;
- programmes (p. 2912) ;
- raccordement des antennes collectives et « service antenne » (p. 2913).

Télévision :
- diffusion hertzienne : conséquences sur les réseaux câblés (p. 2912) ;
- diffusion par satellite (p. 2913) ;
- télévision haute définition et norme D2 Mac (p. 2913).

Télévision publique : Canal Plus (p. 2912).

Discussion des articles [26 juin 1992] :

Article 2 *(possibilité pour les organismes d'H.L.M. d'exploiter un réseau câblé : article 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (prévoit un régime d'autorisation par les communes de l'établissement et de la modification des antennes collectives) (p. 2916) ;
- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles les infrastructures de réseaux existants peuvent être utilisées pour l'installation de réseaux câblés) (p. 2917).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1992] :

Arts et spectacles : cinéma : salles indépendantes : aides et maintien (p. 2922).

Collectivités locales : transferts de compétences : compensations financières (p. 2922).

Livres : librairies : création d'un groupe de travail (p. 2922).

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 2922).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 2923).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Recherche et espace. - *Questions* [2 novembre 1992] :

Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) :
- activités de valorisation et de diversification (p. 4620) ;
- avenir, redéfinition des missions (p. 4620) ;
- crédits (p. 4622).

Fonctionnaires et agents publics : titularisation des personnels contractuels du C.N.R.S. devenus titulaires ; montant des cotisations de reconstitution de carrières (p. 4622).

Vote des crédits :

Etat C, titre VI :

- *défavorable* à l'amendement n° 40 du Gouvernement (transfère aux établissements concernés par les relocalisations des crédits initialement inscrits au fonds de la recherche et de la technologie) (p. 4626).

Education nationale et culture. - Communication. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Télévision : chaîne culturelle européenne : ARTE et chaîne éducative : diffusion par satellite (p. 5419).

Vote des crédits :

Article 63 *(approbation de la répartition du produit de la redevance et approbation du produit attendu des recettes publicitaires des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle)* (p. 5422) : adopté (p. 5424) :

- *son* amendement n° 178 (exclut l'I.N.A. de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 2) (p. 5422) : rejeté (p. 5423) ;
- *son* amendement n° 180 (exclut R.F.I. de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 2) : rejeté (p. 5423) ;
- *son* amendement n° 181 (exclut la Société européenne de programmes de télévision de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 3) (p. 5423) : rejeté (p. 5424).

- Projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917).

Première lecture :

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Article 1er *(art. L. 253* bis, *L. 253* ter *et L. 253* quater *du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre : modification et extension des conditions d'attribution de la carte du combattant) :*

- *ses observations* (p. 6825) ;

Affaires étrangères : O.N.U. : Comité des droits de l'homme (p. 6825).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : ayants droit des pays devenus indépendants (p. 6825).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [17 et 18 décembre 1992] :

Article 35 *(contrats passés par les S.E.M., les sociétés anonymes d'H.L.M. et les S.E.M. de construction de logements sociaux) :*

- *son* amendement n° 175 soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (supprime la non application des dispositions de l'article aux marchés d'étude et de maîtrise d'œuvre passés entre

des sociétés d'économie mixte d'intérêt national et des sociétés filiales si les deux cocontractants sont contrôlés par l'Etat) : vote réservé (p. 7450) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

PENICAUT (Jean-Pierre)

Député des Landes

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6337).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6338).

PERBEN (Dominique)

Député de Saône-et-Loire

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) [*J.O.* du 23 janvier 1992] (p. 1143).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 17 juin 1992] (p. 7932).

Membre de cette commission [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8388).

QUESTIONS

à un ministre :

- Collectivités locales [23 avril 1992] :

Communes :

- dotation de développement rural : bilan (p. 648) ;
- dotation de solidarité urbaine : bilan (p. 648).

Défense : restructuration des forces armées : baisse de population et calcul des dotations de l'Etat (p. 648).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Administration : services publics et concessions de services publics (p. 3644).

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3644).

Entreprises : relations avec les pouvoirs publics et les partis politiques (p. 3644).

Gouvernement : ministère de la justice : instauration d'un service de lutte contre la corruption (p. 3643).

Marchés publics : régles : transparence (p. 3644).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3644).

Politique économique et sociale (p. 3644).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale et culture. - Enseignement scolaire. - *Questions* [10 novembre 1992] :

Zones d'éducation prioritaires (Z.E.P.) : quartiers difficiles : mesures spécifiques (p. 5130).

PERBET (Régis)

Député de l'Ardèche

(2e circonscription)

R.P.R.

puis apparenté R.P.R.

Cesse d'appartenir au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 20 février 1992] (p. 2671).

S'apparente au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 20 février 1992] (p. 2671) ; [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

Décédé le 21 juin 1992 [*J.O.* du 23 juin 1992] (p. 8197) ; annonce en séance et observation d'une minute de silence [22 juin 1992] (p. 2672).

Son éloge funèbre est prononcé le 20 octobre 1992 [20 octobre 1992] (p. 3971).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

PERETTI DELLA ROCCA (Jean-Pierre de)

Député des Bouches-du-Rhône

(14e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

PERICARD (Michel)

Député des Yvelines

(6e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5212).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Président de cette commission [*J.O.* du 18 juin 1992] (p. 7980).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614) [*J.O.* du 23 juin 1992] (p. 8199).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794) [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8548).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à compléter le code de l'expropriation afin de **renforcer le dispositif de protection du patrimoine historique et artistique national (n° 2644)** [29 avril 1992].

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2628).

Principaux thèmes développés [23 avril 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail : ordre du jour (p. 676).

Chaîne culturelle européenne : ARTE : diffusion hertzienne : conséquences sur les réseaux câblés (p. 676).

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : rapports d'activité (p. 677).

Lois : loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications : retard des décrets d'application (p. 677).

Télévision : cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat (p. 676).

Télévision publique : ressources et spécificité (p. 676).

Télévisions privées :
- réglementation (p. 677) ;
- T.F. 1 : privatisation (p. 677).

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Audiovisuel :
- Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : rôle (p. 1366) ;
- information : droit de citation (p. 1366) ;
- relations entre la télévision et le sport (p. 1365).

Education physique et sportive (p. 1365).

Fédérations sportives : homologation des installations sportives (p. 1365).

Groupements sportifs et clubs professionnels : financement (p. 1360).

Presse, édition et imprimerie : journalistes sportifs : liberté d'information (p. 1365).

Sécurité civile : catastrophes : Bastia : stade de Furiani (p. 1365).

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 5 *(capital social des sociétés à objet sportif : article 13 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 86 de M. Pierre Mazeaud (remplace la dénomination « société à objet sportif » par celle de « société à but sportif ») : adopté (p. 1397) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 35 de M. Edouard Landrain (réserve la propriété des centres de formation aux seules associations sportives) (p. 1398).

Article 7 *(contrôle des intermédiaires : article 15-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 77 de M. Guy Drut (limite la rémunération des intermédiaires sportifs à 10 p. 100 du montant du contrat conclu) (p. 1400) : adopté (p. 1401) ;

- *soutient* l'amendement n° 78 de M. Guy Drut (prévoit l'interdiction d'exercer l'activité d'intermédiaire sportif en cas d'atteinte aux intérêts matériels ou moraux d'un club sportif) : rejeté (p. 1401).

Article 12 *(droit d'exploitation des manifestations sportives et droit à l'information sportive : articles 18-1 et 18-2 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de la commission (interdit la conclusion de contrats d'exclusivité pour la retransmission de manifestations sportives auxquelles participent des équipes nationales) (p. 1407) ;

- *soutient* l'amendement n° 104 de M. Etienne Pinte (interdit la retransmission cryptée des matchs des équipes nationales) : rejeté (p. 1409) ;

- *soutient* l'amendement n° 108 de M. Guy Drut (garantit le droit à l'information par la presse écrite sur les manifestations sportives et le libre accès des représentants de la presse écrite aux sources d'information sur ces manifestations) : adopté après modifications (p. 1409).

Article 14 *(Commission nationale du sport de haut niveau : article 26 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 de la commission (donne compétence à la Commission nationale du sport de haut niveau pour élaborer une charte du sport de haut niveau et pour apprécier le respect des normes des équipements sportifs) (p. 1411).

Après l'article 17 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 65 du Gouvernement (définit le régime d'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives accueillant des spectateurs et les pouvoirs de réglementation et d'organisation des manifestations sportives reconnus aux fédérations délégataires : art. 42-1 à 42-8 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1415, 1418) ;

Délinquance et criminalité : délits commis dans les stades (p. 1415).

- Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation du paysage audiovisuel français (n° 2539).

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [5 juin 1992] :

Assemblée nationale : commission d'enquête sur le paysage audiovisuel : utilité et travaux (p. 2007, 2008).

Presse, édition et imprimerie : syndicat du livre (p. 2007).

Publicité : centrales d'achat d'espaces (p. 2007).

Réseaux câblés : situation (p. 2008).

Télévision :
- diffusion par satellite (p. 2008) ;
- télévision haute définition et norme D2 Mac (p. 2008).

Télévision publique : ressources et spécificité (p. 2007).

Télévisions privées :
- réglementation (p. 2007) ;
- T.F. 1 : privatisation (p. 2007).

- Projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1992] :

Communes : Association des villes câblées (Avica) (p. 2914).

Lois : loi n° 65-557 modifiée du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis (p. 2914).

Réseaux câblés :
- abonnements (p. 2914) ;

- historique (p. 2913) ;
- programmes (p. 2914) ;
- télévision de proximité et télévision « à la carte » (p. 2914).

Télévision : chaînes thématiques (p. 2914).

Urbanisme : servitudes : travaux de câblage (p. 2914).

Discussion des articles [26 juin 1992] :

Article 2 *(possibilité pour les organismes d'H.L.M. d'exploiter un réseau câblé : article 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles les infrastructures de réseaux existants peuvent être utilisées pour l'installation de réseaux câblés) (p. 2917).

Article 3 *(institution d'une servitude administrative de câblage : article 34-3 nouveau de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de M. Roland Vuillaume (étend la servitude au lit des rivières et cours d'eaux privés) (p. 2919) : retiré (p. 2920) ;
- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission de la production (précise que les travaux autorisés par la servitude doivent être réalisés de la manière la moins dommageable aux propriétés) (p. 2920).

Après l'article 4 *(art. 1er de la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966) :*

- *son* amendement n° 10 rectifié (prévoit que les modalités de remplacement d'une antenne collective par un réseau interne raccordé au réseau câblé sont déterminées par un accord collectif entre les bailleurs et les associations de locataires) : adopté (p. 2921).

Explications de vote :

Vote pour des groupes R.P.R. et U.D.F. (p. 2921).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité :
- corruption : délinquance financière (p. 3634) ;
- corruption : généralités (p. 3634).

Gouvernement : ministère de la justice : instauration d'un service de lutte contre la corruption (p. 3635).

Publicité : transparence du maché de l'espace publicitaire (p. 3634).

Discussion des articles [14, 15 et 16 octobre 1992] :

Article 1er *(création d'un service interministériel de lutte contre la corruption) :*

- *son* amendement n° 362 soutenu par M. Pierre Mazeaud (supprime la disposition relative aux avis susceptibles d'être donnés par le service) : rejeté (p. 3700).

Article 2 *(saisine du procureur de la République par le service) :*

- *son* amendement n° 366 soutenu par M. Pierre Mazeaud (de suppression) : rejeté (p. 3701).

Article 5 *(communication des documents et audition des personnes nécessaires à l'accomplissement de la mission du service) :*

- *son* amendement n° 370 soutenu par M. Pierre Mazeaud (retire au service le droit de se faire communiquer tout document) : rejeté (p. 3706).

Article 7 *(décret d'application) :*

- *son* amendement n° 375 soutenu par M. Pierre Mazeaud (de suppression) : retiré (p. 3709).

Après l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement n° 127 de M. Gilbert Millet (précise que les services de radio et de télévision, quel que soit leur statut judidique, concourrent à l'expression pluraliste des partis ; fixe les règles qui déterminent le temps d'antenne auquel a droit chaque parti) (p. 3768).

Article 12 *(art. 31 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : sanctions de la réglementation de la facturation) :*

- *son* amendement n° 390 corrigé soutenu par M. Jean-Paul Charié (limite la sanction à l'absence de facture ; exclut toute sanction en cas d'irrespect du libellé devant figurer sur ladite facture) : retiré (p. 3801).

Article 13 *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*

- *son* amendement n° 393 soutenu par M. Gautier Audinot (substitue aux mots « achat d'espace » les mots « prestations de services ») : rejeté (p. 3820) ;
- *son* amendement n° 394 soutenu par M. Jean-Paul Charié (substitue aux termes « contrat écrit de mandat » les termes « contrat écrit ») (p. 3820) : retiré (p. 3821) ;
- *son* amendement n° 395 soutenu par M. Jean-Paul Charié (prévoit que tout achat d'espace publicitaire a lieu dans le cadre soit d'un contrat écrit de mandat, soit dans celui d'une commission) : retiré (p. 3821) ;
- *son* amendement n° 396 (substitue au mot « mandataire » le mot « intermédiaire ») : devenu sans objet (p. 3822) ;
- *son* amendement n° 397 (substitue aux termes « achat d'espace » les termes « prestation de services publicitaires ») : devenu sans objet (p. 3823).

Article 14 *(rémunération exclusive de l'exercice du mandat du mandataire par son mandant) :*

- *son* amendement n° 400 soutenu par M. Jean-Paul Charié (de suppression) : rejeté (p. 3829) ;
- *son* amendement n° 401 (substitue au mot « espace » les mots « prestation de services ») (p. 3829) : devenu sans objet (p. 3830) ;
- *son* amendement n° 451 soutenu par M. Jean-Paul Charié (dispose que ni l'exercice de mandats multiples ni le regroupement d'annonceurs ne peuvent donner lieu à ristourne ou rémunération supplémentaires) : retiré (p. 3830).

Article 15 *(interdiction de rémunération des fonctions de conseil de l'agence de publicité par le vendeur d'espace publicitaire) :*

- *son* amendement n° 402 soutenu par M. Jean-Paul Charié (de suppression) (p. 3830) : rejeté (p. 3831) ;
- *son* amendement n° 452 (prévoit que le prestataire qui fournit des services de conseil en plan média ne peut recevoir des rémunérations de la part du vendeur d'espace que si ces rémunérations correspondent à des services promotionnels) : retiré (p. 3831) ;
- *son* amendement n° 403 (substitue au mot « espace » les mots « prestation de service ») : devenu sans objet (p. 3831).

Article 16 *(information de l'annonceur par le vendeur d'espace publicitaire et le mandataire) :*

- *son* amendement n° 404 (de suppression) : non soutenu (p. 3832) ;
- *son* amendement n° 405 (remplace le terme « d'espace » par celui de « prestations de service ») : non soutenu (p. 3832).

Article 17 *(liens financiers entre les agences de publicité de conseil en plan média ou de préconisation de support et les vendeurs d'espace publicitaire) :*

- *son* amendement n° 406 soutenu par M. Jean-Paul Charié (de suppression) : retiré (p. 3833).

Article 18 *(sanctions et pouvoirs d'enquêtes) :*

- *son* amendement n° 407 soutenu par M. Jean-Paul Charié (de suppression) : retiré (p. 3835) ;
- *ses* amendements nos 408 et 409 (substituent aux mots « de l'espace » les mots « de la prestation de service ») : devenus sans objet (p. 3836) ;

- *son* amendement n° 410 (substitue au mot « espace » les mots « prestation de service ») : non soutenu (p. 3836) ;

- *ses* amendements n°s 411 et 412 (substituent au mot « espace » les mots « prestation de service ») : devenus sans objet (p. 3836).

Article 19 *(obligation de dépôt des contrats conclus à l'occasion des opérations d'équipement commercial auprès du préfet et de la chambre régionale des comptes) :*

- *son* amendement n° 414 (impose de satisfaire à l'obligation de dépôt dans le délai de deux mois suivant l'obtention de l'autorisation) : retiré (p. 3850).

Article 27 *(appel public de candidatures) :*

- *son* amendement n° 423 soutenu par M. Jean-Louis Debré (de suppression) : rejeté (p. 3874).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *son* amendement n° 429 soutenu par M. Jacques Toubon (précise que la durée de la convention de délégation est déterminée en fonction des engagements demandés au délégataire ; rédactionnel pour le surplus) (p. 3878) : rejeté (p. 3879) ;

- *son* amendement n° 430 soutenu par M. Jacques Toubon (supprime l'interdiction de reconduire les conventions) : rejeté (p. 3879).

Article 34 *(art. L. 314-1 du code des communes : transmission au représentant de l'Etat ; application du texte aux groupements de collectivités territoriales) :*

- *son* amendement n° 439 soutenu par M. Jacques Toubon (de suppression) : rejeté (p. 3888).

PERRUT (Francisque)

Député du Rhône

(9e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8391).

Membre suppléant de de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8392).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2733) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748) [*J.O.* du 5 juillet 1992] (p. 9007).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009) [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **proposer des mesures pour faciliter la création d'emplois dans les petites entreprises (n° 3072)** [25 novembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Insécurité dans les villes moyennes :** agglomérations moyennes : population hétérogène et insécurité ; effectifs de police : renforcement ; polices municipales : projet de loi en préparation ; logements sociaux : consultation des maires lors des attributions ; loi d'orientation sur la ville : publication des décrets d'application ; sécurité publique : « coproduction » entre les maires et les préfets [13 mai 1992] (p. 1164, 1165).

- **Viticulture et négociations du G.A.T.T. :** commerce extérieur : négociations du G.A.T.T. ; Etats-Unis : mesures de rétorsion ; contingents agricoles : refus de la France [21 octobre 1992] (p. 4055, 4056).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : aide sociale : fourniture minimum d'eau et d'énergie (p. 2125).

Assurance maladie-maternité : aide médicale : réforme (p. 2125).

Départements :

- conseil départemental et programme départemental d'insertion (p. 2124) ;
- inégalités entre les départements (p. 2124).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2124).

Famille : allocation de R.M.I. (p. 2124).

Jeunes : fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 2125).

Revenu minimum d'insertion : insertion :

- actions d'insertion professionnelle (p. 2124) ;
- commissions locales et programmes locaux d'insertion (p. 2124)

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).**

Première lecture :

Discussion des articles [17 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 74 de M. Jean-Pierre Philibert (précise que l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation fixés par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et prévoit que ces objectifs peuvent être atteints par la préparation des titres homologués et par les diplômes de l'éducation nationale) (p. 2490) : rejeté (p. 2491).

Article 1er *(durée du contrat d'apprentissage : article L. 115-2 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 126 de M. Jacques Blanc (soumet l'adaptation de la durée du contrat d'apprentissage à l'autorisation du conseil régional ou de l'Etat dans le cas des centres de formation d'apprentis nationaux) (p. 2493) : rejeté (p. 2494).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 76 corrigé de M. Jean-Pierre Philibert (prévoit que les établissements d'enseignement qui assurent des enseignements normalement dispensés par les centres de formation d'apprentis dispensent ces enseignements dans le respect des règles régissant les établissements d'enseignement, les statuts et les affectations de leurs personnels) : rejeté (p. 2496) ;

- *soutient* l'amendement n° 127 de M. Jacques Blanc (prévoit que les conseils régionaux élaborent un schéma général des formations et limitent la création des centres de formation d'apprentis nationaux au cas où le recrutement se fait majoritairement en dehors de la région et où il s'agit de mettre en place de nouvelles formations n'existant pas dans cette dernière) : rejeté (p. 2497).

Article 4 *(durée de la formation : article L. 116-3 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 78 de M. Denis Jacquat (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis tient compte des spécificités de certaines formations) : retiré (p. 2506) ;

- *soutient* l'amendement n° 77 de M. Jean-Pierre Philibert (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis tient compte des orientations prévues par les conventions conclues entre les branches, les compagnies consulaires et les régions) : rejeté (p. 2506).

Après l'article 4 :

- *soutient* l'amendement n° 128 de M. Jacques Blanc (crée une instance régionale tripartite Etat-conseil régional-branches professionnelles compétente en matière d'orientation professionnelle des élèves) (p. 2508) : rejeté (p. 2509) ;

- *soutient* l'amendement n° 130 de M. Jacques Blanc (prévoit la possibilité d'orienter vers une classe préparatoire à l'apprentissage, dès la fin de la cinquième, les élèves en situation d'échec scolaire) : rejeté (p. 2509).

Article 5 *(procédure d'agrément : article L. 117-5 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 129 de M. Jacques Blanc (impose de porter à la connaissance des intéressés les critères propres à chaque formation retenus pour prendre la décision d'agrément) : rejeté (p. 2510) ;

- *soutient* l'amendement n° 79 de M. Jean-Pierre Philibert (impose de joindre à la demande d'agrément des entreprises relevant de leurs compétences respectives l'avis des chambres de métiers, de commerce, d'industrie ou d'agriculture) : retiré (p. 2510) ;

- *soutient* l'amendement n° 80 de M. Jean-Pierre Philibert (renvoie à un décret la fixation des conditions dans lesquelles les chambres des mètiers attestent des compétences professionnelles du maître d'apprentissage dans les entreprises artisanales) (p. 2511) : rejeté (p. 2512).

Article 7 *(dispositions diverses relatives au contrat d'apprentissage) :*

Article L. 117-10 du code du travail (rémunération de l'apprenti) :

- *soutient* l'amendement n° 83 de M. Jean-Pierre Philibert (de suppression) (p. 2515) : rejeté (p. 2516).

Article 8 *(imputation des dépenses de formation des personnes responsables de la formation des apprentis : article L. 118-1-1 nouveau du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 85 de M. Denis Jacquat (exclut les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du champ d'application de l'article) (p. 2519) : retiré (p. 2520) ;

- *soutient* l'amendement n° 131 de M. Jacques Blanc (impute exclusivement les dépenses de formation pédagogique des maîtres d'apprentissage sur l'obligation de participation des employeurs à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 951-1 du code du travail) : rejeté (p. 2520).

Après l'article 8 :

- *soutient* l'amendement n° 132 de M. Jacques Blanc (prévoit que 0,1 p. 100 des salaires bruts, dû au titre de la cotisation complémentaire destinée aux formations professionnelles en alternance, peut être affecté, selon le libre choix des entreprises, au financement de l'apprentissage) : rejeté (p. 2521).

Article 9 *(inspection de l'apprentissage : article L. 119-1 du code du travail) :*

- *soutient* les amendements identiques nos 86 de M. Jean-Pierre Philibert, 114 de M. Germain Gengenwin, 115 de M. Jean-Paul Fuchs, 116 de M. Patrick Ollier, 122 de M. Jean Ueberschlag et 147 de M. Christian Estrosi (confient aux chambres des métiers l'inspection de l'apprentissage dans l'artisanat) : rejetés (p. 2523) ;

- *soutient* l'amendement n° 133 de M. Jacques Blanc (prévoit que l'inspection de l'apprentissage peut être exercée, en tant que de besoin, conjointement avec des fonctionnaires des corps d'inspection, par des fonctionnaires territoriaux commissionnés en raison de leurs compétences techniques) : rejeté (p. 2523).

Article 10 *(élargissement du champ de la consultation et de l'information du comité d'entreprise : article L. 432-3 du code du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 88 de M. Denis Jacquat (supprime l'information du comité d'entreprise sur la manière dont ont été obtenus, par les apprentis, les diplômes ou titres homologués) : rejeté (p. 2525).

Après l'article 10 :

- *soutient* l'amendement n° 134 de M. Jacques Blanc (prévoit que des contrats entre l'Etat et la région pourront prévoir le transfert aux conseils régionaux de crédits dévolus par l'Etat à la formation des jeunes en difficulté afin de les affecter à l'apprentissage) (p. 2526) : rejeté (p. 2527).

Article 16 *(application du congé individuel de formation aux titulaires d'un contrat à durée déterminée) :*

- *soutient* l'amendement n° 89 de M. Jean-Pierre Philibert (tire les conséquences des nouvelles règles d'ouverture du droit au congé de formation des salariés sous contrat à durée déterminée pour le calcul de la rémunération de son bénéficiaire) : adopté (p. 2530).

Explications de vote :

Apprentissage : nécessité et développement (p. 2531).

Enseignement : formation en alternance : alternance sous statut scolaire (p. 2531).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 2531).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Professions sociales : aides ménagères ; statut (p. 4417).

Retraites :

- pensions : revalorisation (p. 4417) ;
- régime général : pensions de réversion (p. 4417).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Agriculture et développement rural : ministère : répartition des crédits (p. 4869).

B.A.P.S.A. : cotisations sociales : réforme (p. 4863).

Communautés européennes : budget communautaire (p. 4869).

Départements : Deux-Sèvres (p. 4870).

Elevage : prime à l'herbe (p. 4870).

Enseignement agricole : maisons familiales rurales (p. 4870).

Viticulture :

- prix du vin : rotation des stocks (p. 4863) ;
- promotion (p. 4863).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [6 novembre 1992] :

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) : missions et moyens (p. 4934).

Apprentissage : crédit d'impôt : création (p. 4935).

Chômage : taux de chômage : situation et évolution (p. 4934).

Chômeurs de longue durée : insertion (p. 4934).

Contrats de retour à l'emploi (C.R.E.) (p. 4933).

Emploi : politique de l'emploi : objectifs et moyens (p. 4933).

Entreprises : allégements fiscaux et de cotisations sociales (p. 4935).

Travail : représentants du personnel : seuils d'application : simplification (p. 4935).

Jeunesse et sports. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Associations : clubs : petits clubs : aides (p. 5260).

Comptes spéciaux du Trésor : comptes d'affectation spéciale : Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.) : ressources, aides aux clubs sportifs et au sport de haut niveau (p. 5260).

Sports : pratique scolaire (p. 5260).

Commerce et artisanat. - *Questions* [16 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 5490).

- Projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (n° 3075).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [10 décembre 1992] :

Assemblée nationale : commission des affaires culturelles : rapport d'information sur les personnes âgées dépendantes (rapport Boulard) (p. 6895).

Départements : aide sociale : compétences et financement (p. 6895).

Fonds de solidarité vieillesse : création, missions et ressources (p. 6895).

Impôts et taxes : contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 6895).

Personnes âgées :
- aide ménagère (p. 6895) ;
- allocation autonomie et dépendance : création, montant et conditions d'attribution (p. 6895) ;
- allocation autonomie et dépendance : financement (p. 6895) ;
- allocation compensatrice (p. 6903) ;
- dépendance : généralités (p. 6895) ;
- maintien à domicile : développement et coordination des intervenants (p. 6895).

Retraites : généralités :
- prestations non contributives (p. 6895) ;
- régimes par répartition (p. 6895).

Sécurité sociale : allocations familiales : montant et financement (p. 6895).

PEYREFITTE (Alain)

Député de la Seine-et-Marne

(4e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Récentes déclarations du Premier ministre :** propos tenus par le Premier ministre ; bilan de l'exercice du pouvoir par la gauche ; chômage ; mise en cause du R.P.R. ; dignité de la fonction de Premier ministre ; acquis sociaux ; Seconde Guerre mondiale : attitude des gaullistes ; guerre d'Algérie ; indépendance de la justice [16 décembre 1992] (p. 7297, 7298, 7299, 7300, 7301).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Communautés européennes : institutions :
- Conseil des Communautés : vote à la majorité qualifiée et droit de veto : « compromis de Luxembourg » (p. 899) ;
- « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 900) ;
- institutions communautaires : pouvoirs et compétences respectifs (p. 900).

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et bilan (p. 898) ;
- « subsidiarité » : principe : définitition et limites (p. 900) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 900).

Europe :
- Europe fédérale (p. 900) ;
- Europe libérale : intégration dans le « capitalisme mondial » (p. 898, 899).

Gouvernement : adoption du projet de loi constitutionnelle et ratification du traité de Maastricht : « calcul politique » (p. 899).

Indépendance et souveraineté : indépendance et identité nationales : « dissolution » dans l'Europe (p. 900).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 899).

Politique économique : politique économique et monétaire : autonomie passée et future de la France (p. 899).

Révision constitutionnelle : article 89 : Congrès ou référendum : rôle du Parlement et volonté populaire (p. 900).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 899).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 16 (dispose que les principes de la souveraineté nationale, tels qu'ils ont été définis par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, n'ont pas valeur constitutionnelle) (p. 1013) : rejeté au scrutin public (p. 1014) ;

Constitution : souveraineté nationale : élément du « bloc de constitutionnalité » : intangibilité (p. 1013).

Raisons pour lesquelles l'auteur de l'amendement demande le rejet de celui-ci (p. 1013, 1014).

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Avant l'article 88-1 de la Constitution :

- *ses observations* sur les amendements identiques nos 12 de la commission des affaires étrangères et 56 rectifié de M. Jacques Toubon (prévoient que la France peut, pour la mise en œuvre du traité sur l'Union européenne et quand des « intérêts très importants » sont en cause, s'opposer à l'adoption d'une décision à la majorité qualifiée) (p. 1084) ;

Communautés européennes : Conseil des Communautés : « compromis de Luxembourg » (p. 1084).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et zones rurales (p. 2787) ;
- urbanisme : urbanisation et concentration (p. 2787).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 2787).

Communautés européennes :
- Allemagne (p. 2786) ;
- politique agricole commune : réforme (« projet Mac-Sharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2786).

Crise agricole (p. 2786, 2787).

Jachère industrielle et gel des terres (p. 2786).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires étrangères. - *Questions* [3 novembre 1992] :

Commerce extérieur : négociations du G.A.T.T. et politique agricole commune (P.A.C.) (p. 4730).

Libye : responsabilité dans l'attentat du DC 10 : liberté de déplacement du juge Bruguière (p. 4724).

PEYRONNET (Jean-Claude)

Député de la Haute-Vienne

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 8 juillet 192] (p. 9156).

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103).

Membre de cette commission [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598) [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15081).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 juin 1992] :

Administration :
- service public de l'équipement (p. 2395) ;
- services déconcentrés (p. 2396).

Collectivités locales : décentralisation : « sortie » de l'article 30 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 (p. 2395).

Communes :
- coopération intercommunale : loi portant administration territoriale de la République (p. 2395) ;
- « tutelle » du département sur les communes (p. 2396).

Conseil général : convention de mise à disposition conclue entre le président et le préfet ; contentieux (p. 2396).

Etat : relations financières entre l'Etat et le département (p. 2395, 2396).

Discussion des articles [16 juin 1992] :

Article 6 *(adaptation de l'organisation des services) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de la commission (dispose que les services ou parties de services intervenant exclusivement pour le compte du département ne peuvent apporter leur concours aux communes) (p. 2423) ;

Collectivités locales : décentralisation :
- compétences du département (p. 2424) ;
- risque de tutelle sur les communes (p. 2423).

Explications de vote :

Administration : service public (p. 2428).

D.D.E. : personnels (p. 2428).

Vote pour du groupe socialiste (p. 2428).

PEZET (Michel)

Député des Bouches-du-Rhône

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007) [*J.O.* du 17 janvier 1992] (p. 840).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338) [*J.O.* du 18 janvier 1992] (p. 898).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 22 janvier 1992] (p. 1080).

Rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à confirmer les compétences du territoire de la Polynésie française en matière d'organisation des professions juridiques et judiciaires autres que la profession d'avocat (n° 2506) [23 janvier 1992].

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et des délits contre les personnes (n° 2083) [*J.O.* du 27 février 1992] (p. 3007).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur du projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585) [9 avril 1992] (p. 435).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes [*J.O.* du 22 avril 1992] (p. 5699).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du livre III du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, sur les zones d'attente des ports et des aéroports et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2801) [17 juin 1992].

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (justice : administration pénitentiaire et protection juridique de la jeunesse) [18 juin 1992].

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions du droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 2611) [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15081).

Cesse d'appartenir à la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 10 novembre 1992] (p. 15511).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (n° 1395) [*J.O.* du 11 décembre 1992] (p. 16928).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585) [*J.O.* du 15 décembre 1992] (p. 17165).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 16 décembre 1992] (p. 17230).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux **conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2547)** [21 janvier 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur les **relations de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale (n° 2567)** [27 février 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, présentant, sous forme de tableau comparatif, les dispositions du **traité sur l'Union européenne modifiant le traité de Rome (n° 2621)** [21 avril 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur le **traité de l'Union européenne** signée à Maastricht le 7 février 1992 **(n° 2633)** [28 avril 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur la sixième **conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des Parlements de la Communauté européenne**, tenue à Lisbonne les 4 et 5 mai 1992 **(n° 2711)** [19 mai 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur le **rôle du Parlement français** dans le **processus de décision communautaire (n° 2804)** [18 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat aprés déclaration d'urgence (n° 2801) sur la **zone d'attente des ports et des aéroports** et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux **conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2811)** [18 juin 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur l'**activité des Communautés européennes au second semestre de 1991 (n° 2821)** [24 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la **répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2879)** [2 juillet 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur l'**élargissement de la Communauté européenne (n° 2885)** [2 juillet 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur la **transposition des directives communautaires en droit interne (n° 2902)** [8 juillet 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi portant **réforme de la procédure pénale (n° 2932)** [2 octobre 1992].

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome VII : **justice : administration pénitentiaire et protection juridique de la jeunesse (n° 2949)** [14 octobre 1992].

Proposition de résolution tendant à **modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution (n° 2988)** [28 octobre 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur l'**activité des Communautés européennes au cours du premier semestre de 1992 (n° 3060)** [24 novembre 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur la **VII[e] conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des Parlements de la Communauté européenne, tenue à Londres les 10 et 11 novembre 1992 (n° 3061)** [24 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi modifié par le Sénat (n° 3055) portant **réforme de la procédure pénale (n° 3079)** [26 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les **dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 3136)** [15 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture (n° 3135) portant **réforme de la procédure pénale (n° 3157)** [17 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République en vue de la lecture définitive du projet de loi portant **réforme de la procédure pénale (n° 3208)** [19 décembre 1992].

Proposition de résolution déposée en application de l'article 151-1 du Règlement sur les **propositions de règlements communautaires relatifs à la réforme de la politique commune de la pêche - COM (92) 367 final et COM (92) 392 final (n[os] E-25 et E-26) (n° 3233)** [22 décembre 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur l'**activité des Communautés européennes au second semestre de 1992 (n° 3254)** [24 février 1993].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur le **suivi des affaires communautaires par la délégation : bilan de la neuvième législature et perspectives d'avenir (n° 3255)** [24 février 1993].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Conseil européen d'Edimbourg :** sommet d'Edimbourg ; budget européen : évolution ; initiative de relance de la croissance en Europe ; élargissement ; processus de ratification du traité de Maastricht ; G.A.T.T. : accord global et équilibré ; Strasbourg : siège du Parlement européen ; politique extérieure commune : refus de l'agression serbe en Bosnie-Herzégovine [16 décembre 1992] (p. 7304, 7305).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).**

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [8 janvier 1992] :

Rappel au règlement : conteste l'intervention de Mme Nicole Catala au sujet de l'affaire Urba de Marseille et lui rappelle que la signature d'un décret par le Premier ministre portant confirmation d'un avis du Conseil d'Etat est une procédure qui date de 1884 (p. 14).

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).**

Rapporteur.

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [21 janvier 1992] :

Communautés européennes : convention de Schengen : application et évaluation (p. 60).

Droit d'asile : conditions d'exercice (p. 60).

Droits de l'homme et libertés publiques : commission nationale consultative des droits de l'homme : avis (p. 59).

Ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France : réforme (p. 59).

Refus d'admission à la frontière : zone internationale ou de transit :
- procédure et garanties (p. 59) ;
- représentation des associations humanitaires (p. 59) ;
- statut (p. 59, 60).

Transports : transporteurs aériens : responsabilités et sanctions (p. 60).

Visas : retrait par le préfet (p. 60).

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [5 mai 1992] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Séguin (Philippe)* (p. 878).

Principaux thèmes développés :

Bloc de constitutionnalité : principes fondamentaux : violation (p. 879).

Communautés européennes : institutions :
- « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 861, 862) ;
- Parlement européen : mode d'élection, procédure de la « codécision » et contrôle de l'exécutif communautaire (p. 862).

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- droit communautaire : intégration dans le droit français et conciliation avec l'ordre juridique interne (p. 862, 863) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 861, 862, 863).

Indépendance et souveraineté :
- indépendance et identité nationales : « dissolution » dans l'Europe (p. 879) ;
- souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 879).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 861).

Parlement français :
- construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement (p. 861, 862) ;
- délégation aux Communautés européennes : rôle et pouvoirs de contrôle (p. 861, 862).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Après l'article 88-2 de la Constitution :

- *favorable* à l'amendement n° 93 de la commission (dispose que le Gouvernement soumet pour avis à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil des Communautés, les projets d'actes communautaires intervenant dans le domaine de la loi ; précise que chaque Assemblée émet son avis soit au sein d'une délégation constituée à cet effet soit en séance) (p. 1120) ;

  Assemblée nationale : délégation pour les communautés européennes (p. 1120) ;

- *son* amendement n° 86 (dispose que le Gouvernement soumet pour avis au Parlement français, dès leur transmission au Conseil des Communautés, les projets d'actes communautaires intervenant dans le domaine de la loi ; précise que chaque assemblée dispose d'une délégation chargée de rendre des avis sur lesquels les assemblées peuvent se prononcer en séance publique) (p. 1115) : retiré (p. 1117).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Lajoinie (André)* (p. 2549).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : exception d'irrecevabilité : caractère inopérant (p. 2549).

Parlement français :
- construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement : nouvel article 88-3 de la Constitution (p. 2545, 2546) ;
- délégation aux Communautés européennes : rôle et pouvoirs de contrôle (p. 2545).

- **Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la zone d'attente des ports et des aéroports et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2801).**

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [24 juin 1992] :

Conseil constitutionnel : décision de non-conformité du 25 février 1992 (p. 2695).

Droit d'asile : conditions d'exercice et conséquences du projet de loi (p. 2695).

Droits de l'homme et libertés publiques : associations humanitaires et haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : présence dans les zones d'attente (p. 2696).

Justice : juge judiciaire : contrôle du maintien en zone d'attente : délais, compétences et procédure (p. 2695).

Loi n° 92-190 du 26 février 1992 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France : « historique », contenu et opportunité (p. 2695).

Refus d'admission à la frontière : zones d'attente :
- organisation, conditions d'hébergement et garanties (p. 2696) ;
- zone d'attente de Roissy : hôtel Arcade (p. 2696) ;
- « zones de transit » : appellation supprimée par la décision du Conseil constitutionnel du 25 février 1992 (p. 2695).

Sénat : modifications apportées au projet en première lecture (p. 2695, 2696).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

Rapporteur suppléé par : *Vidalies (Alain)* (p. 3129).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 et 7 octobre 1992] :

Affaires : procédures et jugements : lien avec le projet de loi (p. 3361).

Assemblée nationale : rapporteur : situation personnelle à l'égard de la justice (p. 3361).

Code de procédure pénale : réforme :
- projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 3361, 3363) ;
- tentatives antérieures (p. 3361, 3362).

Détention provisoire : décision : collégialité et échevinage (p. 3362).

Garde à vue : durée, conditions, présence de l'avocat (p. 3363).

Inculpation : système actuel et réformes proposées (p. 3362).

Juge d'instruction : désignation, pouvoirs, responsabilité et indépendance (p. 3362).

Justice :
- budget pour 1993 et conséquences des réformes proposées par le projet (p. 3362) ;
- lenteurs, dysfonctionnements et critiques (p 3361).

Ministère public (parquet) : statut et pouvoirs : indépendance ou subordination hiérarchique au garde des sceaux (p. 3362).

Nullités (p. 3363).

Présomption d'innocence et droits des inculpés (p. 3362).

Presse, édition et imprimerie : liberté de la presse et secret de l'instruction : équilibre (p. 3363).

Procédure inquisitoriale et procédure accusatoire (p. 3363).

Rapport Delmas-Marty (p. 3361, 3362).

Discussion des articles [7, 8 et 9 octobre 1992] :

Avant le titre Ier :

- *son* amendement n° 323 (propose d'inscrire en préambule de la loi les principes directeurs de la procédure pénale) (p. 3429) : rejeté (p. 3431) ;
- *son* amendement n° 324 (permet aux associations de lutte contre la délinquance routière régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans d'exercer les droits reconnus à la partie civile) (p. 3431) ; rectifié : adopté (p. 3591).

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 272 de Mme Nicole Catala (affirme l'obligation faite à toute personne d'apporter son concours aux investigations de la justice pénale et punit de quinze jours à six mois d'emprisonnement et d'une amende de 1 000 à 15 000 F toute déposition mensongère) (p. 3433) ;
- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (dispose que les décisions relatives à l'avancement des officiers de police judiciaire sont prises sur avis conforme du procureur de la République chargé de leur notation) (p. 3433) : adopté (p. 3434) ;
- *son* amendement n° 325 (dispose que le ministère de la justice donne des instructions aux procureurs généraux en ce qui concerne les orientations générales de la politique pénale ; organise son information sur des affaires particulières et limite son intervention en la matière à de simples avis au procureur compétent) (p. 3434) : rejeté (p. 3435) ;

Magistrature : ministère public : subordination hiérarchique au garde des sceaux et instructions nominatives (p. 3434) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 181 de M. Jacques Toubon (abroge l'article 33 du code de procédure pénale qui subordonne les réquisitions écrites du parquet aux instructions du ministère de la justice et du procureur général) (p. 3436) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 362 de M. Pascal Clément (dispose que le parquet ne peut recevoir du ministère de la justice, sauf cas exceptionnel, que des instructions générales consignées par écrit et transmises aux procureurs généraux) (p. 3437) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 44 de la commission (dispose que les instructions données par le ministère de la justice au procureur général, qu'elles tendent ou non à l'ouverture d'une information, sont écrites et motivées) (p. 3438) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement oral du Gouvernement (supprime l'obligation de motiver les instructions) à l'amendement n° 44 de la commission (p. 3439) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 273 rectifié de Mme Nicole Catala (dispose que les instructions données par le ministère de la justice au procureur général sont écrites, motivées et jointes au dossier) (p. 3438) ;
- *favorable* à l'amendement n° 322 de M. Serge Charles (applique la règle du secret professionnel à toutes les consultations écrites et correspondances existant entre un avocat et son client) (p. 3441).

Article 1er *(art. 41 du code de procédure pénale : contrôle de la garde à vue par le procureur de la République) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (de forme) : adopté (p. 3448).

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 326 corrigé (définit le rôle du procureur de la République dans une procédure d'instruction préparatoire à une audience de jugement de type accusatoire ; lui réserve les pouvoirs d'investigation et de conduite de l'enquête et remplace le juge d'instruction par un juge de la mise en état chargé notamment de garantir le respect des libertés fondamentales) : rejeté (p. 3448) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 348 du Gouvernement (autorise le procureur de la République à soumettre le prévenu à une médiation préalable au déclenchement de l'action publique afin de mettre fin au trouble résultant de l'infraction, de réparer le dommage causé et de contribuer au reclassement dudit prévenu) (p. 3449) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 183 corrigé de M. Jacques Toubon (propose une nouvelle définition du crime ou du délit flagrant en précisant les délais pris en compte) (p. 3450) ;

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (dispose que les perquisitions dans le cabinet ou le domicile d'un médecin, d'un notaire ou d'un huissier sont effectuées par un magistrat en présence de la personne responsable de l'ordre ou de l'organisation professionnelle auquel appartient la personne intéressée) (p. 3450) : adopté (p. 3451).

Article 2 *(art. 62 du code de procédure pénale : audition des témoins en cas d'infraction flagrante) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (maintient l'obligation de déposer pour les personnes convoquées dans un local de police) : adopté (p. 3451).

Article 3 *(art. 63 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'infraction flagrante) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3451) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 121 de M. François Asensi (précise que, pour être mise en œuvre, une garde à vue doit être estimée indispensable par l'officier de police judiciaire) (p. 3451) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 122 de M. François Asensi (interdit la garde à vue des mineurs de moins de treize ans) (p. 3452) ;

- *soutient* l'amendement n° 51 rectifié de la commission (dispose que les simples témoins d'une infraction flagrante ne peuvent être retenus que le temps nécessaire à leur déposition, durée qui ne saurait excéder 24 heures) : adopté (p. 3453) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 185 de M. Jacques Toubon (précise que le temps nécessaire pour conduire le gardé à vue devant le procureur de la République est ajouté au délai de garde à vue) (p. 3454) ;

- *soutient* l'amendement n° 289 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3454) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 123 de M. François Asensi (dispose que le prolongement d'une garde à vue n'est accordé qu'à titre exceptionnel) (p. 3454) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 124 de M. François Asensi (supprime la possibilité de prolonger la garde à vue sans présenter la personne au procureur) (p. 3454).

Article 5 *(art. 64 du code de procédure pénale : procès-verbal d'audition) :*

- *soutient* l'amendement n° 291 corrigé de la commission (de clarification) (p. 3454) : adopté (p. 3455).

Article 6 *(art. 65 du code de procédure pénale : registre spécial et carnet de déclarations) :*

- *soutient* l'amendement n° 292 de la commission (de clarification) : adopté (p. 3455).

Après l'article 6 :

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (supprime la possibilité pour le juge d'instruction de prendre la direction de l'enquête de flagrance quand il se trouve sur les lieux de l'infraction) : adopté (p. 3455) ;

- *soutient* les amendements identiques n°s 58 de la commission et 189 de M. Jacques Toubon (de conséquence) : adoptés (p. 3455).

Article 7 *(art. 77 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'enquête préliminaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 190 de M. Jacques Toubon (prévoit que la garde à vue dans le cas d'une enquête préliminaire ne peut avoir lieu que dans un local de police et à condition que la personne gardée à vue s'y soit spontanément rendue ; unifie pour le reste le régime des deux types de garde à vue) (p. 3456) ;

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3456) ;

- *soutient* l'amendement n° 293 de la commission (de clarification) : adopté (p. 3456) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 130 de M. François Asensi (dispose que, pour le prolongement de la garde à vue, la personne est présentée au procureur de la République en présence d'un avocat ; supprime la possibilité de prolonger la garde à vue sans que la personne soit présentée au procureur) (p. 3456) ;

- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (de clarification) : adopté (p. 3456).

Après l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 61 deuxième rectification de la commission (dispose que les aveux exprimés en garde à vue n'ont de force probante que s'ils sont réitérés devant un magistrat ou corroborés par d'autres éléments de preuve) ; rejeté (p. 3457).

Article 8 *(art. 78 du code de procédure pénale : comparution des témoins en cas d'enquête préliminaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 62 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3458) ;

- *soutient* l'amendement n° 63 de la commission (dispose qu'une personne convoquée pour témoigner lors d'une enquête préliminaire peut être obligée non seulement à comparaître par usage de la force publique mais aussi à déposer) : adopté (p. 3458) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. François Asensi (précise que les personnes convoquées sont tenues de comparaître sauf raison valable et notamment de santé, sur certificat médical) (p. 3458) ;

- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3458).

Article 9 *(art. 151 du code de procédure pénale : procès-verbaux des commissions rogatoires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 350 du Gouvernement (dispose que les commissions rogatoires sont versées au dossier lorsque les procès-verbaux établis pour leur exécution sont remis au juge d'instruction) (p. 3459).

Article 10 *(art. 154 du code de procédure pénale : garde à vue en cas de commission rogatoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (qualifie de « rétention » la garde à vue mise en œuvre en cas de commission rogatoire) : adopté (p. 3459) ;

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3459) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 132 de M. François Asensi (dispose que pour le prolongement de la garde à vue, la personne est présentée au juge d'instruction assistée d'un avocat) (p. 3460) ;

- *soutient* l'amendement n° 294 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3460) ;

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (de conséquence) : devenu sans objet (p. 3460) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 133 de M. François Asensi (supprime la possibilité de prolonger la garde à vue en cas de commission rogatoire sans que la personne soit présentée au juge d'instruction) (p. 3460) ;

- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3460) ;

- *soutient* les amendements n°s 69 et 70 de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 3460).

Avant l'article 1er (suite) :

- *soutient* l'amendement n° 42 précédemment réservé de la commission (intitule le titre Ier « Des enquêtes de police et de la garantie des personnes gardées à vues ») ; rectifié : adopté (p. 3460).

Article 11 *(art. 83 du code de procédure pénale : désignation du juge d'instruction) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. François Asensi (dispose que les magistrats instructeurs sont uniquement désignés en fonction d'un tableau de roulement établi à cet effet par le président du tribunal) (p. 3461) ;

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (supprime la possibilité pour le président du tribunal d'établir un tableau de roulement) : adopté (p. 3461) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 275 de Mme Nicole Catala (supprime les dispositions relatives à l'organisation d'une instruction collégiale) (p. 3461) ;

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (dispose qu'à la demande du juge d'instruction initialement saisi, le président du tribunal peut, à tout moment de la procédure, lui adjoindre un ou plusieurs magistrats instructeurs) : rejeté (p. 3462).

Article 12 *(art. 83-1 nouveau du code de procédure pénale : hypothèse où le tribunal ne compte qu'un seul juge d'instruction) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 276 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 3469) ;

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (dispose que lorsque le tribunal ne comporte qu'un ou deux juges d'instruction, la désignation des magistrats instructeurs adjoints est faite par le premier président de la cour d'appel parmi les juges de son ressort) (p. 3469, 3470) : adopté après modifications (p. 3470) ;

- *son* sous-amendement n° 375 (précise que le premier président de la cour d'appel procède à cette désignation sur demande du président du tribunal concerné) à l'amendement n° 73 de la commission : adopté (p. 3470).

Article 14 *(art. 80 du code de procédure pénale : saisine du juge d'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (précise que le juge d'instruction ne peut informer qu'en vertu d'un réquisitoire *in personam* ou contre X du parquet et uniquement sur les faits qui lui sont déférés, sans pour autant être lié par les qualifications retenues dans le réquisitoire ni par la désignation des personnes qui y sont visées) (p. 3471, 3477) : retiré (p. 3478) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 340 de M. Michel Inchauspé (dispose que la durée de l'instruction ne peut dépasser douze mois) à l'amendement n° 74 de la commission (p. 3476) ;

- *favorable* à l'amendement n° 214 rectifié de M. Jacques Toubon (précise que le juge d'instruction ne peut informer qu'en vertu d'un réquisitoire *in personam* ou contre X du parquet et uniquement sur les faits qui lui sont déférés, sans pour autant être lié par les qualifications retenues dans le réquisitoire ni par la désignation des personnes qui y sont visées) (p. 3472) ;

- *son* amendement n° 327 (dispose que l'information est réputée ouverte le jour où le président du tribunal reçoit les réquisitions du procureur de la République tendant à la désignation d'un magistrat instructeur ; précise la procédure relative aux plaintes avec constitution de parties civiles) (p. 3471) : retiré (p. 3478) ;

Procédure pénale : instruction : systèmes proposés par le Gouvernement et par la commission (p. 3471).

Après l'article 14 :

- *son* amendement n° 328 (précise les compétences du juge de la mise à état, dans le cas d'une procédure de type accusatoire) : rejeté (p. 3478).

Article 15 *(art. 80-1, 80-2 et 80-3 nouveaux du code de procédure pénale : mise en examen et mise en cause au cours de l'instruction) :*

- *son* amendement n° 329 (précise les modalités de l'instruction dans le cas d'une procédure de type accusatoire) (p. 3478) : retiré (p. 3479).

Article 80-1 nouveau du code de procédure pénale (mise en examen de la personne visée dans le réquisitoire) :

- *son* amendement n° 330 (rédactionnel) : adopté (p. 3479).

Article 80-2 nouveau du code de procédure pénale (mise en examen en cas d'ouverture d'une information contre X) :

- *son* amendement n° 331 (rédactionnel) : adopté (p. 3479).

Article 80-3 nouveau du code de procédure pénale (mise en cause) :

- *soutient* l'amendement n° 377 de la commission (substitue à la procédure de « mise en cause » une ordonnance de présomption de charges, rendue par le juge d'instruction après un débat contradictoire où il entend le ministère public et l'intéressé assisté de son avocat ; dispose que cette ordonnance est susceptible d'appel par l'intéressé et le ministère public devant la chambre d'accusation et est obligatoire avant tout placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire) (p. 3480, 3481) : adopté après modifications (p. 3484) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 381 du Gouvernement (supprime le débat contradictoire préalable à l'ordonnance de présomption de charges) à l'amendement n° 377 de la commission (p. 3483) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 378 de M. Emmanuel Aubert (supprime la disposition qui rend obligatoire une ordonnance de présomption de charges avant tout placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire) à l'amendement n° 377 de la commission (p. 3483) ;

- *son* amendement n° 369 (substitue à la procédure de mise en cause une ordonnance de présomption de charges rendue par le juge d'instruction après notification à l'intéressé des faits qualifiés pénalement qui lui sont imputés ; dispose que cette ordonnance est obligatoire avant tout placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire) (p. 3480) : devenu sans objet (p. 3484) ;

- *son* intervention : version de l'article 80-3 du code de procédure pénale finalement adopté par l'Assemblée nationale, en contradiction avec le vote en commission (p. 3484).

Article 16 *(art. 81 du code de procédure pénale : demande d'examen médical) :*

- *son* amendement n° 332 (précise les pouvoirs du procureur de la République dans le cas d'une procédure accusatoire) : rejeté (p. 3492) ;

- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (dispose que le juge d'instruction procède à tous les actes d'information qu'il juge utiles pour la manifestation de la vérité ; étend aux parties le droit de demander au juge des actes d'information ; précise qu'en cas de refus opposé à cette demande, le juge doit rendre une ordonnance motivée qui peut faire l'objet d'un appel devant la chambre d'accusation) : retiré (p. 3492) ;

- *son* amendement n° 370 (de conséquence) (p. 3492) ; rectifié : adopté (p. 3493) ;

- *son* amendement n° 371 (de conséquence) ; rectifié : adopté (p. 3493).

Article 17 *(art. 82 du code de procédure pénale : actes d'instruction requis par le procureur de la République) :*

- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (de suppression) : retiré (p. 3493) ;

- *son* amendement n° 333 (précise les compétences du juge de la mise en état dans le cas d'une procédure de type accusatoire) : rejeté (p. 3493).

Article 18 *(art. 82-1 nouveau du code de procédure pénale : droits nouveaux reconnus aux parties) :*

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (de suppression) : retiré (p. 3493) ;

- *favorable* à l'amendement n° 372 du Gouvernement (dispose que les parties peuvent demander au juge d'instruction qu'il procède à leur audition ou à leur interrogatoire) (p. 3494) ;

- *favorable* à l'amendement n° 373 du Gouvernement (dispose qu'à l'expiration d'un délai de quatre mois après sa dernière comparution, toute personne mise en examen qui en fait la demande par écrit doit être entendue par le juge d'instruction dans les quinze jours qui suivent) (p. 3494).

Article 19 *(art. 86 du code de procédure pénale : information ouverte sur une plainte avec constitution de partie civile) :*

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (de suppression) : retiré (p. 3494) ;

- *son* amendement n° 334 (de coordination) : adopté (p. 3494) ;

- *son* amendement n° 335 (rédactionnel) : adopté (p. 3494).

Après l'article 19 :

- *favorable* à l'amendement n° 351 du Gouvernement (dispose que la constitution de partie civile peut avoir lieu à tout moment au cours de l'instruction et précise les modalités de contestation de cette constitution) (p. 3494).

Article 20 *(art. 104 du code de procédure pénale : témoin assisté) :*

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (dispose que toute personne qui estime y avoir intérêt peut à tout moment demander à faire l'objet d'une ordonnance de présomption de charges) : retiré (p. 3495) ;

- *son* amendement n° 336 (rédactionnel) : adopté (p. 3495).

Article 21 *(art. 105 du code de procédure pénale : interdiction d'entendre une personne comme témoin pour faire échec aux droits de la défense) :*

- *soutient* l'amendement n° 81 de la commission (dispose que le juge d'instruction, les magistrats et les officiers de police judiciaire ne peuvent entendre comme témoins des personnes contre lesquelles existent des indices sérieux et concordants de culpabilité) : retiré (p. 3495).

Article 22 *(art. 114 du code de procédure pénale : auditions et confrontations ; communication du dossier) :*

- *soutient* l'amendement n° 82 de la commission (précise que, lors de la première comparution, le juge d'instruction fait connaître à la personne déférée les faits qui lui sont imputés et l'avertit qu'elle peut garder le silence) : devenu sans objet (p. 3495) ;

- *soutient* l'amendement n° 83 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3495) ;

- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (précise que l'avocat est convoqué par pli recommandé avec accusé de réception) : adopté (p. 3496) ;

- *soutient* l'amendement n° 86 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3496) ;

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (supprime la possibilité de refuser la mise à disposition du dossier en raison des exigences de bon fonctionnement du cabinet du juge d'instruction) : adopté (p. 3496) ;

- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (précise que les pièces du dossier dont les avocats obtiennent copie sont réservées à leur usage exclusif) : adopté (p. 3496) ;

- *soutient* l'amendement n° 89 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3496).

Article 24 *(art. 116 du code de procédure pénale : interrogatoire de première comparution) :*

- *favorable* à l'amendement n° 318 de M. Patrick Devedjian (dispose qu'avant de procéder à l'interrogatoire, le juge d'instruction expose précisément à la personne poursuivie les faits qui lui sont reprochés ; précise que ces faits sont consignés par écrit dans le procès-verbal) (p. 3497) ;

- *soutient* l'amendement n° 90 de la commission (de coordination) : rejeté (p. 3497).

Après l'article 24 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 374 du Gouvernement (dispose que lorsqu'une personne mise en examen en fait la demande écrite, sa première comparution a lieu dans un délai de quinze jours) (p. 3498).

Article 25 *(art. 117 du code de procédure pénale : interrogatoire ou confrontation immédiat justifié par l'urgence) :*

- *son* amendement n° 363 (de coordination) : adopté (p. 3498).

Article 26 *(art. 118 du code de procédure pénale : abrogation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 196 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3498).

Après l'article 27 :

- *soutient* les amendements identiques n°s 91 de la commission et 199 de M. Jacques Toubon (disposent que le juge avise les parties de la désignation d'un ou plusieurs experts) : adoptés (p. 3498) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 200 de M. Jacques Toubon (de coordination) (p. 3499).

Après l'article 28 :

- *soutient* l'amendement n° 92 corrigé de la commission (précise les mentions que doit comporter une ordonnance de règlement) : retiré (p. 3499) ;

- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (modifie l'intitulé de la section 9 du chapitre Ier du titre III du code de procédure pénale afin de viser « les ordonnances du juge d'instruction ») : retiré (p. 3499).

Article 29 *(art. 176 du code de procédure pénale : examen par le juge d'instruction des charges relevées à l'encontre de la personne mise en cause) :*

- *soutient* les amendements identiques n°s 94 de la commission et 205 de M. Jacques Toubon (de suppression) : retirés (p. 3499) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 206 de M. Jacques Toubon (précise la façon dont les parties et le ministère public sont tenus informés des ordonnances prises par le juge d'instruction) (p. 3500).

Article 30 *(art. 177 du code de procédure pénale : ordonnance de non-lieu) :*

- *soutient* l'amendement n° 95 de la commission (de suppression) : retiré (p. 3500) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 207 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3500) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 208 de M. Jacques Toubon (de conséquence) (p. 3500).

Après l'article 30 :

- *défavorable* à l'amendement n° 210 de M. Jacques Toubon (de coordination) (p. 3500) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 209 de M. Jacques Toubon (précise les obligations du procureur de la République lorsqu'il reçoit du juge d'instruction un dossier assorti d'une ordonnance de renvoi) (p. 3500) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 352 du Gouvernement (reconnaît au procureur de la République le droit d'interjeter appel devant la chambre d'accusation de toute ordonnance du juge d'instruction et de toute décision du collège de mise en détention provisoire) (p. 3501).

Article 31 *(art. 186 du code de procédure pénale : droit d'appel reconnu aux parties) :*

- *soutient* l'amendement n° 96 de la commission (de suppression) : retiré (p. 3501) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 212 de M. Jacques Toubon (précise que les parties privées peuvent faire appel de toutes les ordonnances du juge d'instruction selon la procédure fixée à l'article 81-3 du code de procédure pénale) (p. 3501) ;

- *son* amendement n° 337 (dispose que l'ordonnance de mise en cause est également susceptible d'appel devant la chambre d'accusation) : devenu sans objet (p. 3501).

Article 32 *(art. 186-1 du code de procédure pénale : droit d'appel reconnu aux parties) :* adopté après modifications (p. 3501) :

- *défavorable* à l'amendement n° 213 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3501) ;

- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (dispose que les ordonnances du président de la chambre d'accusation sur la recevabilité des appels doivent être motivées) : adopté (p. 3501).

Après l'article 32 :

- *défavorable* à l'amendement n° 259 de M. Jacques Toubon (précise la destination et les utilisations possibles des informations recueillies lors de l'enquête de personnalité) (p. 3502) ;

- *favorable* à l'amendement n° 353 du Gouvernement (réserve la consultation du dossier déposé au greffe de la chambre d'accusation aux personnes mises en examen ou mises en cause et aux parties civiles dont la constitution a été déclarée recevable) (p. 3502).

Avant l'article 14 (amendements précédemment réservés) :

- *soutient* l'amendement n° 98 rectifié de la commission (modifie l'intitulé du titre III afin d'y faire figurer l'expression « notification des charges ») : adopté (p. 3503).

Article 4 précédemment réservé *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

Article 63-1 du code de procédure pénale (information du gardé à vue sur ses droits) :

- *défavorable* à l'amendement n° 174 de M. Pascal Clément (supprime la disposition selon laquelle les informations données à la personne gardée à vue lui sont communiquées dans une langue qu'elle comprend) (p. 3503) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 175 de M. Pascal Clément (précise que les informations données à la personne gardée à vue lui sont « si possible » communiquées dans une langue qu'elle comprend) (p. 3503) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 125 de M. François Asensi (dispose que les informations données à une personne gardée à vue lui sont communiquées dans sa propre langue) (p. 3503) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 395 de M. Emmanuel Aubert (déclare que la garde à vue ne doit à aucun moment porter atteinte à la dignité et aux droits des personnes) (p. 3504, 3505).

Article 63-2 du code de procédure pénale (droit de faire prévenir un membre de la famille) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 127 de M. François Asensi (dispose que dès son placement en garde à vue, la personne est assistée d'un avocat de son choix ou à défaut commis d'office) (p. 3505, 3506) ;

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3509) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 126 de M. François Asensi (supprime la possibilité donnée à l'officier de police judiciaire de refuser le contact avec la famille « en raison des nécessités de l'enquête ») (p. 3510) ;

- *soutient* l'amendement n° 290 de la commission (dispose qu'en cas de garde à vue d'un mineur de treize ans, l'officier de police judiciaire est dans l'obligation de prévenir les parents, le tuteur, la personne ou le service auquel est confié le mineur, sauf avis contraire du procureur de la République ou du juge d'instruction) : adopté (p. 3510).

Article 63-3 du code de procédure pénale (droit à un examen médical) :

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (dispose que le médecin est désigné par le procureur de la République sur la demande de la personne gardée à vue ; précise qu'en cas de prolongement de la garde à vue, la personne peut être examinée une seconde fois) (p. 3510) : adopté (p. 3511) ;

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (précise que le médecin auquel peut faire appel la famille du gardé à vue est également désigné par le procureur de la République) : adopté (p. 3511).

Après l'article 63-3 du code de procédure pénale :

- *soutient* l'amendement n° 55 deuxième rectification de la commission (permet à toute personne placée en garde à vue de s'entretenir sur place ou par téléphone de façon confidentielle et secrète avec un avocat pour une durée maximale d'une demi-heure, cet entretien étant renouvelable en cas de prolongement de la garde à vue) (p. 3512) : adopté (p. 3513) ;

- *son* sous-amendement n° 385 (précise que l'avocat est commis d'office ou désigné par la bâtonnier uniquement dans les cas où la personne n'est pas en mesure de le choisir elle-même) à l'amendement n° 349 du Gouvernement (dispose qu'à l'issue de vingt heures de garde à vue, et si une prolongation est envisagée, la personne peut s'entretenir de façon confidentielle, pour trente minutes au maximum, avec un avocat désigné par le bâtonnier ; précise que le bâtonnier est prévenu sans délai de la demande et que l'avocat peut, à l'issue de l'entretien, présenter des observations qui sont jointes à la procédure) (p. 3511) : devenu sans objet (p. 3513) ;

- *son* sous-amendement n° 386 (propose que, dans les cas où la garde à vue est soumise à des règles particulières de prolongement, le délai requis pour contacter un avocat soit porté à quarante-quatre heures) à l'amendement n° 349 du Gouvernement (p. 3512) : devenu sans objet (p. 3513) ;

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (propose que toute personne placée en garde à vue depuis plus de six heures ait droit à un repas) : retiré (p. 3513).

Après l'article 32 (suite) :

- *soutient* l'amendement n° 99 rectifié de la commission (punit des peines applicables à la violation du secret professionnel la publication du nom d'une personne mise en examen ou ayant fait l'objet d'une ordonnance de notification de charges, ou d'informations permettant son identification) (p. 3513) : vote réservé jusqu'après l'article 48 (p. 3514) ;

- *favorable* à l'amendement n° 11 du Gouvernement (affirme que chacun est tenu de respecter la présomption d'innocence ; permet à toute personne présentée avant toute condamnation comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire de demander la diffusion d'une rectification ou d'un communiqué faisant cesser l'atteinte à sa présomption d'innocence) (p. 3515) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 341 de M. Pascal Clément (précise que chacun a droit au respect de la présomption d'innocence) à l'amendement n° 11 du Gouvernement (p. 3515) ;

- *favorable* à l'amendement n° 12 du Gouvernement (dispose qu'un juge d'instruction, sur la demande d'une personne bénéficiant d'une décision de non lieu, peut ordonner la publication de cette décision ; précise qu'en cas de refus du juge, la personne peut en déférer au président de la chambre d'accusation) (p. 3516) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 100 de la commission (dispose que la publication de la décision de non lieu est automatique dès lors que la personne concernée en fait la demande) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 3516) : adopté (p. 3517) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 101 de la commission (de coordination) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 3516) : adopté (p. 3517) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 102 de la commission (dispose que la diffusion de la décision de non lieu peut également se faire par les médias audiovisuels) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 3516) : adopté (p. 3517) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 103 de la commission (de conséquence) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 3516) : adopté (p. 3517) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 104 de la commission (dispose que la publication de l'arrêt de non lieu est automatique dès lors que la personne concernée en fait la demande) à l'amendement n° 13 du Gouvernement (dispose que la chambre d'accusation peut, sur la demande d'une personne bénéficiant d'un arrêt de non lieu, ordonner la publication de cet arrêt ou bien l'insertion d'un communiqué dans les journaux) : adopté (p. 3517) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 105 de la commission (de coordination) à l'amendement n° 13 du Gouvernement : adopté (p. 3517) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 106 de la commission (dispose que la diffusion de l'arrêt de non lieu peut également se faire par les médias audiovisuels) à l'amendement n° 13 du Gouvernement : adopté (p. 3517) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 295 de la commission (rédactionnel) à l'amendement n° 13 du Gouvernement : adopté (p. 3517) ;

- *favorable* à l'amendement n° 14 du Gouvernement (autorise toute personne dont le nom a été cité par la presse à l'occasion de poursuites pénales à demander l'insertion d'un communiqué dans un délai de trois mois à compter de la décision de non lieu, de relaxe ou d'acquittement) (p. 3518) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 15 du Gouvernement (modifie la loi du 29 juillet 1881 sur la presse : fixe à trois mois la prescription pour les atteintes à la présomption d'innocence ; institue un délai de dix jours permettant un débat contradictoire avant qu'un organe de presse soit condamné, même en référé, au versement d'une provision ; permet une réouverture du délai de prescription des actions publiques et civiles au profit des personnes visées et définitivement mises hors de cause) (p. 3518) ;

- *favorable* à l'amendement n° 16 du Gouvernement (modifie la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle : permet une réouverture du délai de prescription du droit de réponse audiovisuelle au profit des personnes ayant bénéficié d'une décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquittement) (p. 3519) ;

- *favorable* à l'amendement n° 17 du Gouvernement (réserve à un magistrat le monopole des perquisitions conduites dans les locaux d'un média ; dispose que ce magistrat veille au respect du libre exercice de la profession de journaliste et de la libre diffusion de l'information) (p. 3519) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 108 de la commission (précise que le journaliste est cependant obligé de communiquer les informations qu'il a recueillies) à l'amendement n° 18 du Gouvernement (dispose que tout journaliste entendu comme témoin sur des informations qu'il a recueillies est libre de ne pas en révéler la source) : adopté (p. 3520) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 19 du Gouvernement (abroge l'interdiction faite à la presse de publier des photographies relatant certains crimes et délits) (p. 3520) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 20 du Gouvernement (autorise le compte rendu par voie de presse des procès en diffamation lorsque l'imputation attaquée se réfère à des faits remontant à plus de dix ans ou amnistiés) (p. 3520) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 21 du Gouvernement (abroge l'interdiction faite à la presse de publier avant décision judiciaire des informations relatives à des constitutions de parties civiles) (p. 3520).

Article 33 *(art. 137-1 nouveau du code de procédure pénale : collège compétent pour ordonner le placement en détention provisoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 110 de la commission (dispose que la détention provisoire est prescrite ou prolongée par une chambre d'examen des mises en détention provisoire composée d'un président, magistrat du siège, et de deux assesseurs désignés par le président du tribunal de grande instance, soit parmi les autres magistrats du siège, soit sur une liste établie chaque année par l'assemblée générale du tribunal) (p. 3521) : adopté après modifications (p. 3522) ;

- *son* sous-amendement n° 339 (supprime la possibilité de nommer les deux assesseurs parmi les autres magistrats du siège) à l'amendement n° 110 de la commission (p. 3521) : adopté (p. 3522) ;

- *soutient* l'amendement n° 111 de la commission (de conséquence) (p. 3522) : adopté (p. 3523) ;

- *favorable* à l'amendement n° 354 du Gouvernement (supprime la convocation automatique des conseils devant la chambre en cas de prolongation de la détention provisoire) (p. 3523) ;

- *soutient* les amendements n°s 113 et 173 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 3523) ;

- *soutient* l'amendement n° 114 de la commission (interdit au magistrat ayant siégé dans la chambre de participer au jugement des affaires pénales dont il a eu à connaître) : adopté (p. 3523).

Article 34 *(art. 122 du code de procédure pénale : mandats délivrés par le juge d'instruction) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 217 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3523) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 218 de M. Jacques Toubon (dispose que le juge d'instruction peut décerner un mandat d'amener ou d'arrêt et définit ces deux types de mandat) (p. 3524) ;

- *son* amendement n° 364 (de coordination) : adopté (p. 3524).

Après l'article 34 :

- *défavorable* à l'amendement n° 219 de M. Jacques Toubon (précise le contenu et les modes de notification et d'exécution des mandats d'arrêt et d'amener) (p. 3524).

Après l'article 35 :

- *défavorable* à l'amendement n° 226 de M. Jacques Toubon (dispose que l'ordonnance du juge d'instruction décidant d'un placement sous contrôle judiciaire est susceptible d'appel) (p. 3525).

Article 36 *(art. 141-2 du code de procédure pénale : hypothèse où la personne se soustrait aux obligations du contrôle judiciaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 227 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3525) ;

- *soutient* l'amendement n° 298 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3526) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3526).

Article 37 *(art. 144 du code de procédure pénale : conditions du placement en détention provisoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 228 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3526) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 229 de M. Jacques Toubon (propose une nouvelle rédaction de l'article qui précise limitativement les cas où une détention provisoire peut être ordonnée) (p. 3526) ;

- *soutient* l'amendement n° 116 de la commission (supprime la disposition qui limite la détention provisoire d'ordre public à la matière criminelle) : adopté (p. 3527).

Article 38 *(art. 145 du code de procédure pénale : décision de placement en détention provisoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 230 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3527) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 231 de M. Jacques Toubon (précise les modalités de placement en détention provisoire par le juge d'instruction) (p. 3528) ;

- *soutient* les amendements n°s 300 rectifié et 365 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 3528) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 137 de M. François Asensi (dispose que l'ordonnance de placement en incarcération provisoire pour une durée de quatre jours maximum est également susceptible d'appel) (p. 3528).

Article 39 *(art. 145-1 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 232 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3528) ;

- *son* amendement n° 366 (de conséquence) : adopté (p. 3528) ;

- *favorable* à l'amendement n° 355 du Gouvernement (de coordination) (p. 3528).

Article 40 *(art. 145-2 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 138 de M. François Asensi (ramène la durée de la détention provisoire à six mois en matière criminelle) (p. 3529) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. François Asensi (dispose que la prolongation de la détention provisoire en matière criminelle ne peut excéder six mois) (p. 3529) ;

- *favorable* à l'amendement n° 356 du Gouvernement (de coordination) (p. 3529).

Article 41 *(art. 145-3 nouveau du code de procédure pénale : permis de visite) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 140 de M. François Asensi (de coordination) (p. 3529) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 141 de M. François Asensi (propose que toute visite soit de droit lorsque la personne a moins de 25 ans ou qu'il s'agit d'une première inculpation) (p. 3530).

Après l'article 41 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 235 de M. Jacques Toubon (organise le régime des visites lors d'une détention provisoire) (p. 3548) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 338 de M. Gérard Gouzes (dispose que la demande de mise en liberté est examinée dans un délai de trois jours) (p. 3548) ;
- *soutient* l'amendement n° 301 de la commission (dispose que lorsque le juge d'instruction refuse une mise en liberté provisoire, le procureur de la République ou la personne détenue peut interjeter appel devant le tribunal d'examen des mises en détention provisoire) : rejeté (p. 3549).

Article 42 *(art. 207 du code de procédure pénale : compétence de la chambre d'accusation) :*

- *soutient* l'amendement n° 302 de la commission (supprime les dispositions qui précisent la portée et le contenu de l'arrêt de la chambre d'accusation infirmant une ordonnance du juge d'instruction et décernant un mandat de dépôt ou d'arrêt à l'encontre d'une personne mise en examen) : retiré (p. 3551) ;
- *son* amendement n° 387 (de coordination) : adopté (p. 3551).

Avant l'article 33 : amendements précédemment réservés.

- *soutient* l'amendement n° 109 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3551).

Article 43 *(art. 170 à 174 du code de procédure pénale : régime des nullités) :*

Article 171 du code de procédure pénale (nullités textuelles d'ordre public) :

- *défavorable* à l'amendement n° 142 de M. François Asensi (de suppression) (p. 3552) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 376 de M. Gérard Gouzes (supprime les articles relatifs à la mise en examen de l'énumération des dispositions dont la violation entraîne une nullité absolue) (p. 3552) ;
- *soutient* l'amendement n° 117 de la commission (dispose que l'inobservation des règles relatives à l'exercice des droits de la défense est une cause de nullité absolue d'ordre public) (p. 3552, 3553) : rejeté (p. 3552).

Article 44 *(art. 175 du code de procédure pénale : règlement de l'information) :*

- *soutient* l'amendement n° 118 de la commission (porte à quinze jours le délai de transmission du dossier au procureur de la République) : adopté (p. 3553).

Après l'article 32 (suite) (amendements précédemment réservés) :

- *soutient* l'amendement n° 99 rectifié de la commission (punit des peines applicables à la violation du secret professionnel la publication du nom d'une personne mise en examen ou ayant fait l'objet d'une ordonnance de notification de charges, ou d'informations permettant son identification) (p. 3555) : rejeté (p. 3556).

Article 49 *(art. 385 du code de procédure pénale : constatation des nullités par le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 119 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3557).

Article 53 *(art. 802 du code de procédure pénale : coordination avec l'article 43) :*

- *favorable* à l'amendement n° 357 du Gouvernement (dispose qu'à tous les stades de la procédure pénale, la nullité ne peut être prononcée que lorsque la violation des formes prescrites par la loi ou la méconnaissance d'une formalité substantielle a eu pour effet de porter atteinte aux intérêts de la partie concernée) (p. 3557).

Après l'article 53 :

- *favorable* à l'amendement n° 23 du Gouvernement (dispose que le président a la police de l'audience, veille au bon déroulement des débats, préserve leur dignité et évite qu'ils ne se prolongent inutilement) (p. 3564) ;

Jugement : procédure contradictoire : innovation (p. 3564) ;

- *favorable* à l'amendement n° 24 du Gouvernement (autorise le ministère public et les parties à interroger directement l'accusé et les témoins, sous le contrôle du président) (p. 3567) ;
- *favorable* à l'amendement n° 25 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 3567) ;
- *favorable* à l'amendement n° 26 du Gouvernement (dispose que, en cour d'assises, le débat porte d'abord sur les faits reprochés à l'accusé puis sur la personnalité de celui-ci ; précise que l'accusé est d'abord interrogé par le ministère public, puis par les parties et enfin par la défense) (p. 3567) ;
- *favorable* à l'amendement n° 27 du Gouvernement (de coordination) (p. 3567) ;
- *favorable* à l'amendement n° 28 du Gouvernement (fixe les modalités d'interrogation des témoins en cour d'assises) (p. 3568) ;
- *favorable* à l'amendement n° 29 du Gouvernement (dispose qu'il n'appartient plus au président de relever « d'office » les variations ou contradictions qui peuvent exister entre les témoignages devant la cour d'assises) (p. 3568) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 30 du Gouvernement (dispose que le président de la cour d'assises présente les pièces à conviction soit d'office, soit à la demande du ministère public ou des parties) (p. 3568) ;
- *favorable* à l'amendement n° 31 du Gouvernement (de coordination) (p. 3568) ;
- *favorable* à l'amendement n° 32 du Gouvernement (précise qu'en tribunal correctionnel, le président fait lire l'acte de saisine du tribunal par un greffier) (p. 3569) ;
- *favorable* à l'amendement n° 33 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 3569) ;
- *son* sous-amendement n° 400 (précise que le ministère public et les avocats des parties posent leurs questions et développent les observations de la barre du tribunal) à l'amendement n° 34 corrigé du Gouvernement (dispose que lors d'une audience correctionnelle, les débats portent d'abord sur les faits reprochés à l'accusé puis sur la personnalité de celui-ci ; précise que l'accusé est d'abord interrogé par le ministère public, puis par les parties et enfin par la défense) : adopté (p. 3569) ;
- *favorable* à l'amendement n° 35 du Gouvernement (de coordination) (p. 3569) ;
- *favorable* à l'amendement n° 36 du Gouvernement (fixe les modalités d'audition des témoins lors de l'audience correctionnelle) (p. 3569) ;
- *favorable* à l'amendement n° 37 du Gouvernement (de coordination) (p. 3570) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 304 de la commission (dispose que les assesseurs du président peuvent également poser des questions) à l'amendement n° 38 du Gouvernement (dispose qu'à l'issue de l'audition du témoin, le président peut lui poser toute question qu'il juge utile) : adopté (p. 3570).
- *favorable* à l'amendement n° 39 du Gouvernement (dispose que le président du tribunal correctionnel présente les pièces à conviction soit d'office, soit à la demande du ministère public ou des parties) (p. 3570) ;
- *favorable* à l'amendement n° 40 rectifié du Gouvernement (de coordination) (p. 3570) ;
- *soutient* l'amendement n° 305 de la commission (précise que les dispositions relatives à l'audience seront applicables un an après l'entrée en vigueur de la loi, exception faite de la procédure contradictoire devant les tribunaux correctionnels) : adopté (p. 3570) ;
- *favorable* à l'amendement n° 41 précédemment réservé du Gouvernement (insère dans le projet un titre V *bis* intitulé « Des débats de l'audience du jugement ») (p. 3570).

Article 54 *(art. 679 à 688 du code de procédure pénale, art. L. 341-3 du code forestier, art. L. 115 du code électoral, art. 6 de la loi du 10 juillet 1982 : suppression des privilèges de juridiction) :*

- *soutient* l'amendement n° 120 de la commission (de précision) : adopté (p. 3571).

Article 60 *(art. 677 du code de procédure pénale : délit d'outrage envers un magistrat commis par un avocat au cours d'une audience) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 397 du Gouvernement (supprime la disposition qui limite la portée de l'article aux avocats ; dispose que les magistrats qui ont participé à l'audience au cours de laquelle l'outrage a été commis ne peuvent composer la juridiction saisie des poursuites) (p. 3571, 3572) ;
- *soutient* l'amendement n° 148 de la commission (dispose que le procureur de la République, après avoir reçu le procès-verbal du président du tribunal, saisit la Cour de cassation, laquelle désigne la chambre d'accusation chargée de l'instruction) : rejeté (p. 3572).

Après l'article 60 :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (soumet le placement en garde à vue d'un mineur de treize ans à autorisation préalable du procureur de la République ou du juge d'instruction ; dispose que seul l'un de ces deux magistrats peut décider de différer l'information de la famille du mineur ; interdit toute prolongation de la garde à vue pour les mineurs de treize ans et la subordonne à une audition préalable par le juge pour les mineurs de plus de treize ans) (p. 3572, 3573) ;
- *favorable* à l'amendement n° 3 du Gouvernement (dispose que tout mineur poursuivi doit être assisté d'un conseil, que celui-ci soit choisi par le mineur ou par ses représentants légaux ou désigné par le procureur de la République, le juge des enfants ou le juge d'instruction) (p. 3573) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 149 de la commission (substitue le mot « avocat » au mot « conseil ») à l'amendement n° 3 du Gouvernement : adopté (p. 3573) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 du Gouvernement (de coordination) (p. 3573) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 150 de la commission (dispose que le juge des enfants et le juge d'instruction ont l'obligation d'informer les parents du mineur que celui-ci fait l'objet d'une ordonnance de présomption de charges) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (de coordination) : retiré (p. 3573) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 du Gouvernement (étend au juge d'instruction et au juge des enfants l'obligation d'informer les parents du mineur des faits pour lesquels ce dernier est mis en examen) (p. 3573) ;
- *favorable* à l'amendement n° 7 du Gouvernement (limite aux cas d'urgence la possibilité pour le juge d'entendre un mineur sur sa situation familiale ou personnelle hors de la présence de son avocat ; autorise le juge pour enfants à rendre une ordonnance de non-lieu) (p. 3574) ;
- *son* sous-amendement n° 388 (de coordination) à l'amendement n° 7 du Gouvernement : adopté (p. 3574) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 152 de la commission (de coordination) à l'amendement n° 8 du Gouvernement (de coordination) : adopté après rectification (p. 3574) ;
- *favorable* à l'amendement n° 9 du Gouvernement (précise que le juge des enfants ou le juge d'instruction a, lors de la première comparution, l'obligation de prendre toutes mesures pour que le mineur bénéficie effectivement de l'assistance d'un avocat) (p. 3574) ;
- *son* sous-amendement n° 389 (de coordination) à l'amendement n° 9 du Gouvernement : adopté (p. 3574) ;
- *favorable* à l'amendement n° 10 du Gouvernement (étend aux mineurs les garanties accordées aux majeurs en matière de détention provisoire ; prévoit, dans les tribunaux de grande instance pourvus d'un tribunal des enfants, la présence d'un juge pour enfants au sein du collège de mise en détention provisoire) (p. 3575) ;

Loi : projet de loi : date de dépôt des amendements relatifs aux mineurs et débat en commission (p. 3576) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 306 de la commission (de coordination) à l'amendement n° 10 du Gouvernement (p. 3575) : adopté après rectification (p. 3576) ;
- *favorable* à l'amendement n° 358 du Gouvernement (conserve à l'audience du tribunal des enfants son caractère inquisitorial) (p. 3576) ;
- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement précédemment réservé (insère dans le projet de loi un titre VI *bis* intitulé : « Dispositions applicables aux mineurs ») (p. 3576) ;
- *soutient* l'amendement n° 154 de la commission (institue une procédure d'appel des arrêts de cour d'assises devant une cour des appels criminels siégeant dans le ressort de chaque cour d'appel et composée de trois magistrats professionnels et d'un jury de neuf citoyens ; dispose que le jury de la cour d'assises est ramené à sept jurés) (p. 3576) : retiré (p. 3577).

Article 61 *(art. 800-1 du code de procédure pénale : prise en charge par l'Etat des frais de justice pénale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 254 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3578) ;
- *soutient* les amendements n°s 155 à 162 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 3578).

Article 64 *(art. 142 du code de procédure pénale : cautionnement) :*

- *son* amendement n° 390 (de coordination) : adopté (p. 3579).

Article 65 *(art. 216 du code de procédure pénale : arrêts de la chambre d'accusation) :*

- *soutient* l'amendement n° 163 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3579).

Article 79 *(art. 43 de la loi du 10 juillet 1982 : condamnation aux dépens de l'adversaire du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 164 de la commission (rétablit la faculté donnée au juge de dispenser l'adversaire d'un bénéficiaire de l'aide juridictionnelle du remboursement à l'Etat des sommes exposées pour la rétribution de l'avocat) : adopté (p. 3581).

Article 81 *(art. 1018 A du code général des impôts : droit fixe de procédure) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 398 du Gouvernement (dispose que le recouvrement du droit fixe de procédure est garanti par le privilège général sur les meubles et l'hypothèque légale prévus par le code général des impôts) (p. 3581).

Article 83 *(abrogations) :*

- *soutient* l'amendement n° 165 de la commission (de coordination) (p. 3581) : adopté (p. 3582) ;
- *soutient* l'amendement n° 166 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3582) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 399 du Gouvernement (de coordination) (p. 3582).

Article 90 *(art. 779 du code de procédure pénale : décret d'application des règles relatives au casier judiciaire national automatisé) :*

- *soutient* les amendements n°s 167 et 168 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 3582).

Après l'article 91 :

- *son* amendement n° 391 (dispose que lorsqu'un juge d'instruction estime qu'un avocat doit être suspendu de son activité professionnelle, il saisit au préalable le conseil de l'ordre qui statue conformément à la loi) : adopté (p. 3583) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 345 de M. Michel Suchod (dispose que la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution entrera en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'Etat et ne pourra intervenir qu'à compter du 1er avril 1994) (p. 3583).

Article 92 *(art. 149-1 du code de procédure pénale : composition de la commission chargée d'allouer l'indemnité pour détention provisoire abusive) :*

- *soutient* l'amendement n° 169 de la commission (de précision) : adopté (p. 3584).

Article 96 *(art. 530 du code de procédure pénale : réclamation auprès du ministère public) :*

- *soutient* l'amendement n° 170 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3584).

Article 97 *(art. 530-1 du code de procédure pénale : réclamation auprès du ministère public) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 146 de M. François Asensi (dispose que les actes relatifs au recouvrement des amendes doivent porter mention des possibilités de contestation) (p. 3584).

Après l'article 97 :

- *favorable* à l'amendement n° 359 du Gouvernement (transfère du garde des sceaux aux juges d'application des peines les dossiers de libérations conditionnelles relatifs aux peines de trois à cinq ans) (p. 3585).

Après l'article 98 :

- *favorable* à l'amendement n° 179 de M. Alexandre Léontieff (précise que les dispositions de la présente loi sont applicables dans les territoires d'outre-mer) (p. 3585).

Article 101 *(coordination avec la conduite de l'instruction par plusieurs juges d'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 308 de la commission (de suppression) (p. 3585) : adopté (p. 3586).

Article 103 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 360 du Gouvernement (de suppression) (p. 3586).

Article 107 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *son* amendement n° 392 (de coordination) : adopté (p. 3586).

Article 111 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *soutient* l'amendement n° 171 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3586).

Article 120 *(coordination avec la création des phases de mises en examen et de mise en cause) :*

- *soutient* l'amendement n° 309 de la commission (de coordination) : adopté après rectification (p. 3587).

Article 121 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *soutient* l'amendement n° 310 de la commission (de coordination) : adopté après rectification (p. 3587).

Article 129 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *soutient* l'amendement n° 321 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3588).

Article 134 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 361 du Gouvernement (de suppression) (p. 3588).

Article 136 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *son* amendement n° 393 (de coordination) : adopté (p. 3588).

Article 137 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *son* amendement n° 394 (de coordination) : adopté (p. 3589).

Article 141 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *soutient* l'amendement n° 315 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 3589).

Article 149 *(coordination avec d'autres dispositions du projet de loi) :*

- *son* amendement n° 343 (de coordination) : adopté (p. 3589).

Article 152 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *soutient* l'amendement n° 316 deuxième rectification de la commission (de coordination) : adopté (p. 3590).

Après l'article 155 :

- *défavorable* à l'amendement n° 147 de M. François Asensi (supprime la dernière phrase de l'article 698-2 du code de procédure pénale qui, en matière de justice militaire, interdit à la partie lésée d'être à l'origine des poursuites) (p. 3590).

Après l'article 165 :

- *favorable* à l'amendement n° 172 de la commission (remplace, dans les articles du code de procédure pénale, le mot « conseil(s) » par le mot « avocat(s) ») (p. 3591).

Avant l'article 1er (suite) :

- *son* amendement n° 324 rectifié précédemment réservé de M. Michel Pezet (permet aux associations de lutte contre la délinquance routière régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans d'exercer les droits reconnus à la partie civile ; précise que l'association n'est recevable dans son action que si elle a l'accord de la victime) : adopté (p. 3591).

Seconde délibération :

Article 4 *(droit de la personne gardée à vue) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (dispose qu'à l'issue de vingt heures de garde à vue et si une prolongation est envisagée, la personne peut s'entretenir de façon confidentielle, pour trente minutes maximum, avec un avocat qu'elle choisit ou qui est désigné par le bâtonnier ; précise que le bâtonnier est prévenu sans délai de la demande et que l'avocat peut, à l'issue de l'entretien, présenter des observations qui sont jointes à la procédure) (p. 3592, 3593).

Article 60 *(délit d'outrage à un magistrat commis par un avocat au cours d'une audience) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (de précision) (p. 3595).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [30 novembre 1992] :

Assemblée nationale : projet de loi : commission des lois : délai d'examen et travail en deuxième lecture (p. 6256, 6258).

Audience de jugement : procédure inquisitoriale et procédure accusatoire (p. 6257).

Code de procédure pénale : réforme :

- projet de loi : adoption par une « majorité d'idées » (p. 6258) ;
- projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 6258).

Détention provisoire : décision : collégialité et échevinage (p. 6257).

Douaniers : qualité d'officiers de police judiciaire (p. 6258).

Inculpation : système actuel et réforme proposée : mise en examen et ordonnance de notification de charges (p. 6257).

Sénat : modifications apportées au projet de loi en première lecture (p. 6257, 6258).

Discussion des articles [30 novembre 1992] :

Avant l'article 1er A :

- *soutient* l'amendement n° 158 de la commission (autorise les associations régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans à la date des faits à exercer les droits reconnus à la partie civile pour les infractions portant directement atteinte aux intérêts qu'elles défendent ; précise qu'elles ne peuvent agir qu'avec l'accord de la victime lorsque celle-ci a été atteinte physiquement ou psychiquement, est mineure ou majeure protégée) (p. 6265) : adopté (p. 6266).

Article 1er A supprimé par le Sénat *(constitution de partie civile des associations de lutte contre la délinquance routière et d'assistance aux victimes de cette délinquance) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : retiré (p. 6266).

Article 1er CA *(art. 16 du code de procédure pénale : directeurs départementaux de la police territoriale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 123 du Gouvernement (de suppression) (p. 6267).

Article 1er CB *(attribution de la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire à certains agents des douanes) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (de suppression) (p. 6267) : adopté (p. 6268).

Article 1er bis supprimé par le Sénat *(art. 41 du code de procédure pénale : médiation pénale) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6268).

Article 1er ter supprimé par le Sénat *(art. 56-1 du code de procédure pénale : perquisitions chez une personne tenue au secret professionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6268).

Article 3 *(art. 63 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'infraction flagrante) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne la garde à vue des simples témoins) (p. 6268) : adopté (p. 6269) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne la présentation obligatoire de la personne gardée à vue au procureur de la République en cas de demande de prolongation) : adopté (p. 6269).

Article 4 *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6269) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (précise que les informations données à une personne gardée à vue lui sont communiquées dans une langue qu'elle comprend) : adopté (p. 6269) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 163 de M. Jacques Brunhes (dispose que, dès son placement en garde à vue, la personne est assistée d'un avocat de son choix ou, à défaut, commis d'office) (p. 6270) ;
- *soutient* l'amendement n° 162 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 6270, 6275) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (dispose que le médecin est choisi par la personne gardée à vue ou un membre de sa famille sur une liste établie par le procureur de la République) : adopté (p. 6270) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 rectifié de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture, en ce qui concerne l'entretien avec un avocat à partir de la vingtième heure de garde à vue) (p. 6270) : adopté après modifications (p. 6277) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 119 de M. Emmanuel Aubert (dispose que l'entretien avec un avocat peut avoir lieu dès le début de la garde à vue) à l'amendement n° 10 rectifié de la commission (p. 6270, 6275, 6276) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 171 de M. Jacques Brunhes (dispose que, dès son placement en garde à vue, la personne est assistée d'un avocat de son choix ou, à défaut, commis d'office) à l'amendement n° 10 rectifié de la commission (p. 6270) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (supprime les dispositions qui réservent au bâtonnier le droit de se rendre sur les lieux de la garde à vue) : adopté (p. 6277).

Article 5 *(art. 64 du code de procédure pénale : procès-verbal d'audition) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6277).

Article 6 bis supprimé par le Sénat *(intervention d'un juge d'instruction dans l'enquête de flagrance) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6277).

Article 6 ter supprimé par le Sénat *(intervention d'un juge d'instruction dans l'enquête de flagrance) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6277).

Article 7 *(art. 77 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'enquête préliminaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6278) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6278).

Article 8 *(art. 78 du code de procédure pénale : comparution des témoins dans le cadre d'une enquête préliminaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 6278).

Article 10 *(art. 154 du code de procédure pénale : garde à vue dans le cadre d'une commission rogatoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6279) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 124 du Gouvernement (substitue au mot « rétention » les mots « garde à vue ») à l'amendement n° 18 de la commission (p. 6279) ;
- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6279) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 6279).

Article 11 *(art. 83 du code de procédure pénale : désignation du juge d'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture relatives au tableau de roulement des juges d'instruction) (p. 6279) : adopté (p. 6280) ;
- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6280).

Avant l'article 14 :

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (rétablit dans l'intitulé du titre III la mention de l'ordonnance de présomption de charges) : adopté (p. 6280).

Article 15 *(art. 80-1, 80-2 et 80-3 nouveaux du code de procédure pénale : mise en examen et mise en cause au cours de l'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 6280) ;
- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne les compétences du procureur de la République) : adopté (p. 6280) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6280) ;
- *soutient* les amendements nos 27 corrigé et 28 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 6281) ;

- *favorable* à l'amendement n° 125 du Gouvernement (dispose que, lorsqu'il estime l'information terminée, le juge d'instruction notifie à la personne mise en examen les charges retenues contre elle au cours d'un débat contradictoire faisant l'objet d'un procès-verbal ; précise que le dossier est ensuite communiqué au procureur de la République à l'expiration d'un délai de 15 jours) (p. 6281) ;
- *soutient* l'amendement n° 29 rectifié de la commission (dispose que le juge d'instruction notifie à la personne mise en examen les charges retenues contre elle au cours d'un débat contradictoire faisant l'objet d'un procès-verbal ; précise que le dossier est ensuite communiqué au procureur de la République à l'expiration d'un délai de 20 jours, accompagné d'une ordonnance de présomption de charges qui prononce le renvoi de l'affaire) (p. 6281, 6282, 6283) : modifié (p. 6281) ; adopté (p. 6284).

Article 16 *(art. 81 du code de procédure pénale : demande d'examen médical) :*

- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (de correction) : adopté (p. 6292) ;
- *favorable* à l'amendement n° 159 de M. Gérard Gouzes (dispose que le juge d'instruction peut confier à un psychologue le soin de procéder à un examen psychologique de la personne intéressée) (p. 6292).

Article 17 *(art. 82 du code de procédure pénale : actes d'instruction requis par le procureur de la République) :*

- *soutient* l'amendement n° 32 corrigé de la commission (de coordination) : adopté (p. 6293).

Article 19 *(art. 86 du code de procédure pénale : information ouverte sur une plainte avec constitution de partie civile) :*

- *soutient* les amendements n°s 33, 34 et 35 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 6293).

Article 22 *(art. 114 du code de procédure pénale : auditions et confrontations ; communication du dossier) :*

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6294).

Article 25 *(art. 117 du code de procédure pénale : interrogatoire ou confrontation immédiat justifié par l'urgence) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6295) ;
- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (supprime la disposition qui prévoit que la non-inscription des causes de l'urgence dans le procès-verbal est source de nullité absolue) : adopté (p. 6295).

Article 28 *bis* nouveau *(art. 175-1 nouveau du code de procédure pénale : délai imparti au juge d'instruction pour clôturer l'information) :*

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6295).

Article 29 *(art. 176 nouveau du code de procédure pénale : examen par le juge d'instruction des charges relevées à l'encontre de la personne mise en examen) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 rectifié de la commission (dispose que dans l'ordonnance de présomption de charges, le juge d'instruction prononce le renvoi de l'affaire devant la formation de jugement compétente ou la transmission du dossier à la chambre d'accusation) : retiré (p. 6295).

Article 31 *(art. 186 du code de procédure pénale : droit d'appel reconnu aux parties)* (p. 6295) :

- *soutient* l'amendement n° 43 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 6296).

Article 32 *(art. 186-1 du code de procédure pénale : droit d'appel reconnu aux parties) :*

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6296).

Article 32 *bis* *(art. 197 du code de procédure pénale : fixation de la date d'audience devant la chambre d'accusation ; communication du dossier) :*

- *soutient* l'amendement n° 45 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 6296).

Après l'article 32 *ter* :

- *favorable* à l'amendement n° 46 rectifié de la commission (punit d'une amende de 50 000 F à 100 000 F la publication ou la diffusion pendant la durée de l'instruction de l'image d'une personne mise en examen) (p. 6297).

Article 32 *quater* *(art. 177-1 du code de procédure pénale : publication d'une ordonnance ou d'un arrêt de non-lieu) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6298) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 126 du Gouvernement (supprime la possibilité de diffuser dans tous les cas un communiqué par voie audiovisuelle) (p. 6298) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 127 du Gouvernement (réserve à des circonstances particulières la diffusion, sur décision du juge, d'un communiqué par voie audiovisuelle ; précise que les frais de publication sont dans tous les cas à la charge du Trésor) (p. 6298).

Article 32 *quinquies* *(art. 212-1 du code de procédure pénale : publication d'une ordonnance ou d'un arrêt de non-lieu) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6298).

Article 32 *sexies* *(art. 13 de la loi du 29 juillet 1881 : réouverture du droit de réponse en matière de presse écrite) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 130 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6299).

Article 32 *septies* B nouveau *(art. 13 de la loi du 29 juillet 1881 : non-cumul des actions) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6299).

Article 32 *septies* C nouveau *(art. 13 de la loi du 29 juillet 1881 : règles de procédure applicables en matière de refus d'insertion) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6299).

Article 32 *septies* *(art. 65-1 et 65-2 de la loi du 29 juillet 1881 : prescription des actions fondées sur une atteinte à la présomption d'innocence) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6299).

Article 32 *nonies* A nouveau *(art. 6 de la loi du 29 juillet 1982 : non-cumul des actions) :*

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6300).

Article 32 *decies* *(art. 109 du code de procédure pénale : obligations du journaliste entendu comme témoin) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6300).

Articles 32 *undecies* à 32 *terdecies* *(art. 38 et 39 de la loi du 29 juillet 1881 et article 2 de la loi du 2 juillet 1931 : suppression d'infractions en matière de presse) :*

- *soutient* les amendements n°s 54, 55 et 56 de la commission (de suppression) : adoptés (p. 6300).

Article 33 *(art. 137-1 nouveau du code de procédure pénale : instance collégiale compétente pour ordonner le placement en détention provisoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 131 du Gouvernement (dispose que la détention provisoire est prescrite ou prolongée par un collège composé de trois magistrats du siège dont le président du tribunal et le juge d'instruction chargé de l'affaire ; précise que, saisi par le juge d'instruction, le collège peut prescrire la mise en détention ou le placement sous contrôle judiciaire) (p. 6301) ;

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, sous réserve d'une modification de coordination) (p. 6301) : adopté (p. 6303).

Après l'article 33 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 58 de la commission (dispose que dans les tribunaux comptant au plus quatre magistrats, il peut être fait appel à un ou plusieurs magistrats du ressort de la cour d'appel afin de composer une formation de jugement qui ne comprenne pas de magistrats ayant siégé dans la chambre d'examen des mises en détention) (p. 6303).

Article 34 *(art. 122 du code de procédure pénale : mandats délivrés par le juge d'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6303).

Article 35 supprimé par le Sénat *(art. 135 du code de procédure pénale : mandat de dépôt) :*

- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6304).

Article 38 supprimé par le Sénat *(art. 145 du code de procédure pénale : décision de placement en détention provisoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6304) : adopté après modifications (p. 6305) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 161 de M. Emmanuel Aubert (dispose que la chambre des mises en détention se prononce au vu des seuls éléments relatifs à l'appréciation des conditions de mise en détention provisoire) à l'amendement n° 61 de la commission (p. 6305).

Article 39 *(art. 145-1 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire) :*

- *soutient* les amendements n°s 62 et 63 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 6305).

Article 40 *(art. 145-2 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6305).

Article 41 *bis* nouveau *(art. 148-6 du code de procédure pénale : demande de mainlevée ou de modification du contrôle judiciaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (substitue dans le dernier alinéa de l'article 148-6 du code de procédure pénale, les mots « la personne » aux mots « l'inculpé ») : retiré (p. 6306).

Article 41 *ter* nouveau *(art. 198 du code de procédure pénale : production des mémoires des parties devant la chambre d'accusation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 133 du Gouvernement (de suppression) (p. 6306) ;
- *son* amendement oral (précise que l'avocat peut également envoyer son mémoire par télécopie) : adopté (p. 6306).

Article 43 *(art. 170 à 174 du code de procédure pénale : régime des nullités) :*

- *soutient* les amendements n°s 67 et 68 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 6307) ;
- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (supprime la disposition qui prévoit que, lorsque le procureur de la République décide de saisir la chambre d'accusation d'une requête en nullité et en informe les parties, le juge d'instruction doit également procéder à cette information) : adopté (p. 6307) ;
- *favorable* à l'amendement n° 134 du Gouvernement (précise que l'office de la chambre d'accusation en matière d'annulation s'exerce « dans tous les cas ») (p. 6307).

Article 44 *(art. 175 du code de procédure pénale : règlement de l'information) :*

- *favorable* à l'amendement n° 135 du Gouvernement (de précision) (p. 6308) ;
- *favorable* à l'amendement n° 136 du Gouvernement (de conséquence) (p. 6308).

Article 45 *(art. 178 du code de procédure pénale : renvoi devant le tribunal de police) :*

- *soutient* l'amendement n° 164 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6308).

Article 46 *(art. 179 du code de procédure pénale : renvoi devant le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* les amendements n°s 70 et 165 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 6308).

Article 49 *(art. 385 du code de procédure pénale : constatation des nullités par le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 71 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6309).

Article 53 *(art. 802 du code de procédure pénale : nullités faisant grief) :*

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6309).

Article 53 *bis* supprimé par le Sénat *(art. 309 du code de procédure pénale : présidence de l'audience de cour d'assises) :*

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6309).

Article 53 *ter* supprimé par le Sénat *(art. 312 du code de procédure pénale : procédure contradictoire en cour d'assises) :*

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6309).

Article 53 *quater* supprimé par le Sénat *(intitulé) :*

- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6309).

Article 53 *quinquies* supprimé par le Sénat *(art. 328 du code de procédure pénale : organisation des débats en cour d'assises) :*

- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6309) : adopté après modifications (p. 6310) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 137 du Gouvernement (précise que la partie civile n'interroge pas directement l'accusé) à l'amendement n° 76 de la commission (p. 6310) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 138 du Gouvernement (dispose que la partie civile peut poser des questions à l'accusé par l'intermédiaire du président) à l'amendement n° 76 de la commission (p. 6310).

Article 53 *sexies* supprimé par le Sénat *(art. 331 du code de procédure pénale : audition des témoins en cour d'assises) :*

- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6310).

Article 53 *septies* supprimé par le Sénat *(art. 332 du code de procédure pénale : interrogation des témoins en cour d'assises) :*

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté après modifications (p. 6310).

Article 53 *octies* supprimé par le Sénat *(art. 333 du code de procédure pénale : compétences du président de cour d'assises) :*

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6310) : adopté (p. 6311).

Article 53 *nonies* supprimé par le Sénat *(art. 341 du code de procédure pénale : présentation des pièces à conviction en cour d'assises) :*

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6311).

Article 53 *decies* supprimé par le Sénat *(art. 401 du code de procédure pénale : présidence de l'audience en tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 81 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6311).

Article 53 *undecies* supprimé par le Sénat *(art. 406 du code de procédure pénale : présidence de l'audience en tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 82 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6311).

Article 53 *duodecies* supprimé par le Sénat *(intitulé) :*

- *soutient* l'amendement n° 83 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6311).

Article 53 *terdecies* supprimé par le Sénat *(art. 426-1 du code de procédure pénale : procédure contradictoire devant le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6311) : adopté après modifications (p. 6312) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 143 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 84 de la commission (p. 6312).

Article 53 *quaterdecies* supprimé par le Sénat *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 85 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6312).

Article 53 *quindecies* supprimé par le Sénat *(art. 444 du code de procédure pénale : audition des témoins par le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 86 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté après modifications (p. 6312) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 144 du Gouvernement (précise que la partie civile et le prévenu n'interrogent pas directement les témoins) à l'amendement n° 86 de la commission (p. 6312) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 145 du Gouvernement (de conséquence) à l'amendement n° 86 de la commission (p. 6312) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 146 du Gouvernement (dispose que la partie civile et le prévenu peuvent poser des questions aux témoins par l'intermédiaire du président) à l'amendement n° 86 de la commission (p. 6312) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 147 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 86 de la commission (p. 6312).

Article 53 *sexdecies* supprimé par le Sénat *(art. 446 du code de procédure pénale : prestation de serment des témoins devant le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6312).

Article 53 *septemdecies* supprimé par le Sénat *(art. 454 du code de procédure pénale : interrogation des témoins par le président du tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6313).

Article 53 *duodevicies* supprimé par le Sénat *(art. 455 du code de procédure pénale : présentation des pièces à conviction en audience correctionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 89 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6313).

Article 53 *undevicies* supprimé par le Sénat *(art. 536 du code de procédure pénale : coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 90 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6313).

Article 57 *(art. 665-1 du code de procédure pénale : renvoi pour cause d'interruption du cours de la justice) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 148 corrigé du Gouvernement (supprime la possibilité donnée aux parties de déposer, dans les dix jours qui suivent la présentation de la requête de renvoi, un mémoire au greffe de la cour de cassation) (p. 6313) ;
- *soutient* l'amendement n° 91 de la commission (retire aux parties la possibilité de saisir la cour de cassation afin qu'elle prononce le renvoi pour cause d'interruption du cours de la justice) : adopté (p. 6313) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 149 du Gouvernement (dispose que la chambre criminelle statue dans les huit jours de la requête) (p. 6314).

Article 60 *bis* *(art. 4 de l'ordonnance du 2 février 1945 : garde à vue des mineurs) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 166 de M. Jacques Brunhes (dispose qu'un mineur de treize ans ne peut être placé en garde à vue) (p. 6314) ;
- *soutient* l'amendement n° 92 de la commission (précise les conditions de garde à vue des mineurs de plus de treize ans) : corrigé ; adopté (p. 6314).

Article 60 *octies* *(art. 9 de l'ordonnance du 2 février 1945 : coordination avec la suppression de l'inculpation) :*

- *soutient* l'amendement n° 94 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6315).

Article 60 *decies* supprimé par le Sénat *(art. 11 de l'ordonnance du 2 février 1945 : placement en détention provisoire d'un mineur) :*

- *soutient* l'amendement n° 96 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6315).

Article 60 *undecies* A nouveau *(art. 12-1 nouveau de l'ordonnance du 2 février 1945 : activité ou mesure d'aide ou de réparation accomplie par un mineur délinquant) :*

- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (précise que, lorsqu'elle prononce une mesure ou une activité d'aide ou de réparation, la juridiction recueille simplement les observations préalables du mineur et non son accord) : adopté (p. 6316).

Article 60 *undecies* supprimé par le Sénat *(art. 13-1 de l'ordonnance du 2 février 1945 : audience du tribunal pour enfants) :*

- *soutient* l'amendement n° 98 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6316).

Article 61 *(art. 800-1 du code de procédure pénale : prise en charge par l'Etat des frais de justice pénale) :*

- *soutient* l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6316).

Article 62 *bis* nouveau *(art. 88 du code de procédure pénale : constitution de partie civile avec consignation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 150 du Gouvernement (de suppression) (p. 6316).

Article 64 *(art. 142 du code de procédure pénale : cautionnement) :*

- *soutient* l'amendement n° 167 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6317).

Article 81 *(art. 1018 A du code général des impôts : droit fixe de procédure) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 151 du Gouvernement (élève à 150 F le droit fixe à acquitter lorsque l'affaire est jugée par voie d'ordonnance pénale) (p. 6317).

Article 89 *(art. 769 du code de procédure pénale : casier judiciaire national automatisé) :*

- *soutient* l'amendement n° 101 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6318).

Article 90 *(art. 779 du code de procédure pénale : casier judiciaire national automatisé) :*

- *soutient* l'amendement n° 102 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6318).

Article 94 *(art. 527 du code de procédure pénale : exécution d'une ordonnance pénale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 153 du Gouvernement (dipose que le délai d'opposition court à compter de la date d'envoi de la lettre de notification) (p. 6319).

Après l'article 95 :

- *défavorable* à l'amendement n° 120 rectifié de M. André Santini (dispose que si une infraction est constatée par procès-verbal en l'absence du contrevenant, l'autorité qui a dressé le procès-verbal en adresse copie à l'intéressé) (p. 6320) ;
- *favorable* à l'amendement n° 121 de M. Philippe Bassinet (précise que les contraventions des quatre premières classes relatives au stationnement font l'objet de l'envoi d'un avis au domicile du contrevenant, aux frais de celui-ci) (p. 6320).

Article 96 *(art. 530 du code de procédure pénale : réclamation auprès du ministère public) :*

- *favorable* après rectification à l'amendement n° 155 du Gouvernement (précise qu'un contrevenant dispose de dix jours à compter de l'envoi de l'avis d'amende forfaitaire majorée pour porter réclamation) : rectifié (porte le délai à trente jours) (p. 6321).

Article 97 *(art. 530-1 du code de procédure pénale : irrecevabilité de la réclamation auprès du ministère public) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 156 du Gouvernement (dispose que le contrevenant est simplement avisé de l'irrecevabilité de sa réclamation) (p. 6321).

Article 97 *bis* A (art. 623 du code de procédure pénale : formation de la Cour de cassation statuant en matière de révision) :

- *soutient* l'amendement n° 103 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6321).

Article 98 *(art. 765-1 du code de procédure pénale : prescription de la peine en matière d'amendes) :*

- *soutient* l'amendement n° 104 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6321).

Article 98 *bis* supprimé par le Sénat *(application de la loi dans les territoires d'outre-mer) :*

- *soutient* l'amendement n° 105 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6322).

Article 100 supprimé par le Sénat *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 107 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6322).

Article 102 supprimé par le Sénat *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 108 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6322).

Article 104 *(de coordination) :*

- *ses observations* (p. 6323) ;

Contrôle judiciaire (p. 6323).

Inculpation et mise en examen : différences (p. 6323).

Article 122 *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 110 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 6323).

Article 122 *bis* *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 111 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6323).

Article 123 *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 112 de la commission (de coordination) (p. 6323) : adopté (p. 6324).

Article 131 *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 168 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6324).

Article 136 *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 113 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 6324).

Article 138 *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 170 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6325).

Article 165 *bis* *(art. L. 316-5 du code des communes : retrait de la plainte d'un contribuable agissant en lieu et place d'une commune) :*

- *soutient* l'amendement n° 116 de la commission (de suppression) (p. 6325) : adopté (p. 6326).

Article 166 supprimé par le Sénat *(remplacement du terme « conseil » par le terme « avocat ») :*

- *soutient* l'amendement n° 177 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6326).

Article 167 *(entrée en vigueur de la loi) :*

- *soutient* l'amendement n° 118 de la commission (précise le calendrier d'application des différentes dispositions du projet de loi) : adopté (p. 6327) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 157 du Gouvernement (reporte au 1er janvier 1995 l'application de la présente loi aux procédures relevant de la compétence des juridictions des forces armées et des tribunaux prévotaux ; précise que les conditions de cette application seront organisées par une loi) (p. 6327).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 décembre 1992] :

Association : droit d'ester en justice et constitution en partie civile (p. 7516).

Audience des jugements : procédure inquisitoriale et procédure accusatoire (p. 7517).

Code de procédure pénale : réforme :

- historique (p. 7517) ;
- projet de loi : « consensus » (p. 7517).

Détention provisoire : décision : collégialité et échevinage (p. 7517).

Douaniers : qualité d'officiers de police judiciaire (p. 7516).

Garde à vue : durée, conditions, présence de l'avocat (p. 7516, 7517).

Instruction : système actuel et réforme proposée : mise en examen et ordonnance de notification de charges (p. 7517).

Nullités (p. 7517).

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 7516).

Sénat : modifications apportées au projet de loi en première et deuxième lectures (p. 7516, 7517).

Discussion des articles [18 décembre 1992] :

Article 1er AA supprimé par le Sénat *(constitution de partie civile des associations de lutte contre la délinquance routière et d'assistance aux victimes de cette délinquance) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7521).

Article 1er AB *(attribution de la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire à certains agents des douanes) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7522).

Article 1er CA *(art. 16 du code de procédure pénale : directeurs départementaux de la police territoriale) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7522).

Article 1er *bis* supprimé par le Sénat *(art. 41 du code de procédure pénale : médiation pénale) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7522).

Article 1er *ter* supprimé par le Sénat *(art. 56-1 du code de procédure pénale : perquisitions chez une personne tenue au secret professionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7522).

Article 3 *(art. 63 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'infraction flagrante) :*

- *soutient* les amendements nos 6 et 7 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 7522).

Article 4 *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7523) ;

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (précise que la personne gardée à vue est informée dans une langue qu'elle comprend) : adopté (p. 7523) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7523) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne l'entretien avec un avocat à partir de la vingtième heure de garde à vue) (p. 7523, 7524) ; rectifié (dispose que l'entretien avec l'avocat peut avoir lieu dès le début de la garde à vue) (p. 7526) : adopté au scrutin public (p. 7527) ;

Garde à vue : présence de l'avocat dès le début de la garde à vue : régime transitoire (p. 7524) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 117 de M. Jacques Brunhes (dispose que, dès son placement en garde à vue, la personne est assistée d'un avocat de son choix ou, à défaut, commis d'office) à l'amendement n° 11 de la commission (p. 7524) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 7527).

Article 5 *(art. 64 du code de procédure pénale : procès-verbal d'audition) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7527).

Article 6 *bis* supprimé par le Sénat *(intervention du juge d'instruction dans l'enquête de flagrance) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7527).

Article 6 *ter* supprimé par le Sénat *(intervention du juge d'instruction dans l'enquête de flagrance) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7527).

Article 7 *(art. 77 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'enquête préliminaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7528) ;

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7528).

Article 8 *(art. 78 du code de procédure pénale : comparution des témoins dans le cadre d'une enquête préliminaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7528).

Article 10 *(art. 154 du code de procédure pénale : garde à vue dans le cadre d'une commission rogatoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7528).

Article 11 *(art. 83 du code de procédure pénale : désignation du juge d'instruction) :*

- *soutient* les amendements nos 20 et 21 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 7529).

Avant l'article 14 :

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (rétablit dans l'intitulé du titre III la mention de l'ordonnance de présomption de charges) : adopté (p. 7529).

Article 14 *(art. 80 du code de procédure pénale : saisine du juge d'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 7529).

Article 15 *(art. 80-1, 80-2 et 80-3 nouveaux du code de procédure pénale : mise en examen et mise en cause au cours de l'instruction):*

- *soutient* les amendements nos 24, 25, 26 et 27 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 7530) ;

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (de clarification) : adopté (p. 7530) ;

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7530).

Article 17 *(art. 82 du code de procédure pénale : actes d'instruction requis par le procureur de la République) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7530).

Article 19 *(art. 86 du code de procédure pénale : information ouverte sur une plainte avec constitution de partie civile) :*

- *soutient* les amendements nos 31, 32 et 33 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 7530).

Article 22 *(art. 114 du code de procédure pénale : auditions et confrontations ; communication du dossier) :*

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : retiré (p. 7531).

Article 25 *(art. 117 du code de procédure pénale : interrogatoire ou confrontation immédiat justifié par l'urgence) :*

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7532).

Article 28 *bis* *(art. 175-1 nouveau du code de procédure pénale : délai imparti au juge d'instruction pour clôturer l'information) :*

- *favorable* à l'amendement n° 140 du Gouvernement (de précision) (p. 7532) ;

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (supprime la sanction du non respect par la chambre d'accusation du délai de vingt jours dont elle dispose pour examiner la requête de clôture de l'instruction présentée par la personne mise en examen) : adopté (p. 7532).

Article 29 *(art. 176 nouveau du code de procédure pénale : examen par le juge d'instruction des charges relevées à l'encontre de la personne mise en cause) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7532).

Article 31 *(art. 186 du code de procédure pénale : droit d'appel reconnu aux parties) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7532).

Article 32 *(art. 186-1 du code de procédure pénale : droit d'appel reconnu aux parties) :*

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7533) ;
- *soutient* l'amendement n° 112 rectifié de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7533).

Article 32 *quater* *(art. 177-1 du code de procédure pénale : publication d'une ordonnance ou d'un arrêt de non-lieu) :*

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7533).

Article 32 *quinquies* *(art. 212-1 du code de procédure pénale : publication d'une ordonnance ou d'un arrêt de non-lieu) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7533).

Article 32 *septies* C *(art. 13 de la loi du 29 juillet 1881 : règles de procédure applicables en matière de refus d'insertion) :*

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7533).

Après l'article 32 *septies* C :

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (précise que les réquisitions du parquet aux fins d'enquête en matière de presse sont interruptives de prescription) : adopté (p. 7534).

Article 32 *septies* *(art. 65-1 et 65-2 de la loi du 29 juillet 1881 : prescription des actions fondées sur une atteinte à la présomption d'innocence) :*

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7534).

Article 33 *(art. 137-1 nouveau du code de procédure pénale : instance collégiale compétente pour ordonner le placement en détention provisoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7534) ;
- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7534) : adopté (p. 7535) ;
- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 7535) ;
- *soutient* les amendements n°s 48 et 49 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 7535) ;
- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7535).

Article 33 *bis* supprimé par le Sénat *(art. 398 du code de procédure pénale : composition du tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7535).

Article 34 *(art. 122 du code de procédure pénale : mandats délivrés par le juge d'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7535).

Article 35 supprimé par le Sénat *(art. 135 du code de procédure pénale : mandat de dépôt) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7535).

Article 36 *(art. 141-2 du code de procédure pénale : hypothèse où la personne se soustrait aux obligations du contrôle judiciaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 113 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7536).

Article 38 supprimé par le Sénat *(art. 145 du code de procédure pénale : décision de placement en détention provisoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7536).

Article 39 *(art. 145-1 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 55 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7536) ;
- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7536) : adopté (p. 7537) ;
- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7537).

Article 40 *(art. 145-2 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 58 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7537).

Article 42 supprimé par le Sénat *(art. 207 du code de procédure pénale : compétence de la chambre d'accusation) :*

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7537).

Article 43 *(art. 170 à 174 du code de procédure pénale : régime des nullités) :*

- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale sous réserve du maintien de la nullité en cas de non-respect des règles d'information de la personne gardée à vue sur ses droits) : adopté (p. 7537) ;
- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale en ce qui concerne la méconnaissance d'une formalité substantielle) : adopté (p. 7538).

Article 44 *(art. 175 du code de procédure pénale : règlement de l'information) :*

- *soutient* l'amendement n° 114 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7538) ;
- *soutient* l'amendement n° 115 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7538).

Article 45 *(art. 178 du code de procédure pénale : renvoi devant le tribunal de police) :*

- *soutient* l'amendement n° 62 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7538).

Article 46 *(art. 179 du code de procédure pénale : renvoi devant le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 63 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7538) ;
- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7538) : adopté (p. 7539) ;
- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7539).

Après l'article 46 :

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7539).

Article 49 *(art. 385 du code de procédure pénale : constatation des nullités par le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7539).

Article 53 *(art. 802 du code de procédure pénale : nullités faisant grief) :*

- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7539).

Articles 53 *bis* à 53 *duodecies* supprimés par le Sénat *(art. 309, 312, 328, 331, 332, 333, 341, 401 et 406 du code de procédure pénale : audience de jugement en cour d'assises et devant le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* les amendements n°s 69 à 79 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 7539 à 7541).

Article 53 *terdecies* supprimé par le Sénat *(art. 426-1 du code de procédure pénale : procédure contradictoire devant le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7541) : adopté après modifications (p. 7543) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 126 du Gouvernement (supprime la disposition qui précise que le représentant du ministère public et les avocats des parties posent leurs questions et présentent leurs observations à la même barre du tribunal) à l'amendement n° 80 de la commission (p. 7542, 7543).

Articles 53 *quaterdecies* à 53 *undevicies* supprimés par le Sénat *(art. 444, 446, 454, 455 et 536 du code de procédure pénale : audience du tribunal correctionnel) :*

- *soutient* les amendements n°s 81 à 86 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 7543, 7544).

Article 57 *(art. 665-1 du code de procédure pénale : renvoi pour cause d'interruption du cours de la justice) :*

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7544).

Article 60 *bis* *(art. 4 de l'ordonnance du 2 février 1945 : garde à vue des mineurs) :*

- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7544).

Article 60 *decies* supprimé par le Sénat *(art. 11 de l'ordonnance du 2 février 1945 : placement en détention provisoire d'un mineur) :*

- *soutient* l'amendement n° 89 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7545).

Article 60 *undecies* supprimé par le Sénat *(art. 13-1 de l'ordonnance du 2 février 1945 : audience du tribunal pour enfants) :*

- *soutient* l'amendement n° 90 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7545).

Après l'article 62 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 125 du Gouvernement (précise l'objet de la consignation demandée à la partie civile et les modalités de sa restitution) (p. 7545).

Article 84 *(art. 199 du code de procédure pénale : lecture des arrêts des chambres d'accusation) :*

- *soutient* l'amendement n° 91 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7546).

Après l'article 98 :

- *favorable* à l'amendement n° 127 du Gouvernement (précise les règles de responsabilité applicables aux conservateurs des hypothèques de la ville de Nice, dont les locaux ont été détruits par un attentat) (p. 7546).

Après l'article 98 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 116 rectifié de la commission (supprime la disposition de la loi n° 85-99 du 25 janvier 1985 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise qui interdit, à compter du 31 décembre 1992, le cumul des professions d'avocat et d'administrateur judiciaire) (p. 7546, 7547).

Article 100 supprimé par le Sénat *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 92 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7547).

Article 102 supprimé par le Sénat *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7547).

Article 120 *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 94 corrigé de la commission (de coordination) : adopté (p. 7547).

Article 122 *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 95 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7547).

Article 122 *bis* *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 96 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7547).

Article 131 *(coordination) :*

- *soutient* les amendements n°s 97 et 98 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 7548).

Article 166 supprimé par le Sénat *(remplacement du terme « conseil » par le terme « avocat ») :*

- *soutient* l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7548) : adopté (p. 7549).

Avant l'article 167 :

- *soutient* l'amendement n° 100 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7549).

Article 167 *(entrée en vigueur de la loi) :*

- *soutient* l'amendement n° 101 de la commission (précise le calendrier d'application des différentes dispositions du projet de loi et organise l'application de la réforme aux juridictions militaires) (p. 7549) : retiré (p. 7550) ;
- *favorable* à l'amendement n° 128 du Gouvernement (précise le calendrier d'application des différentes dispositions du projet de loi) (p. 7550).

Après l'article 167 :

- *favorable* à l'amendement n° 129 du Gouvernement (organise l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'instruction) (p. 7550) ;
- *favorable* à l'amendement n° 130 du Gouvernement (précise la date d'entrée en vigueur des dispositions relatives au caractère contradictoire de l'audience de jugement) (p. 7550) ;
- *favorable* à l'amendement n° 131 du Gouvernement (précise que les dispositions relatives à la détention provisoire entreront en vigueur le 1er janvier 1994) (p. 7550) ;
- *favorable* à l'amendement n° 132 du Gouvernement (reporte au 1er janvier 1995 l'application de la présente loi aux procédures relevant de la compétence des juridictions des forces armées et des tribunaux prévotaux) (p. 7550).

Article 168 *(application à Mayotte et aux territoires d'outre-mer) :*

- *soutient* l'amendement n° 102 de la commission (reporte au 1er janvier 1995 l'application de la présente loi à Mayotte et aux territoires d'outre-mer) : adopté (p. 7551).

Après l'article 168 :

- *soutient* l'amendement n° 103 rectifié de la commission (précise qu'à compter du 1er mars 1993 et jusqu'au 1er janvier 1994, l'entretien de la personne gardée à vue avec un avocat est possible après vingt heures de garde à vue ; porte ce délai à quarante-quatre heures en matière de trafic de stupéfiants et de terrorisme) (p. 7551) : adopté après modifications (p. 7552) ;
- *son* amendement n° 119 (précise le régime transitoire applicable en matière de mise en détention provisoire) : adopté (p. 7552) ;
- *ses* amendements nos 120 et 121 (de coordination) : adoptés (p. 7552) ;
- *soutient* l'amendement n° 104 rectifié de la commission (de coordination) (p. 7552) : adopté après modifications (p. 7553) ;
- *son* amendement n° 122 (de coordination) : adopté (p. 7553) ;
- *soutient* l'amendement n° 106 rectifié de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 7553) ;
- *soutient* l'amendement n° 107 rectifié de la commission (de coordination) (p. 7553) : adopté après modifications (p. 7554) ;
- *soutient* l'amendement n° 108 rectifié de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 7554) ;
- *soutient* l'amendement n° 109 de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 7554) ;
- *soutient* l'amendement n° 110 rectifié de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 7554) ;
- *soutient* l'amendement n° 111 rectifié de la commission (de coordination) (p. 7554) : adopté (p. 7555) ;
- *son* amendement n° 123 (de coordination) : adopté (p. 7555) ;
- *son* amendement n° 124 (de coordination) ; rectifié par le Gouvernement : adopté (p. 7555).

Lecture définitive [19 décembre 1992]

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : adoption définitive : article 45-4 de la Constitution (p. 7633).

Article 120 :

- *favorable* aux amendements nos 1 et 2 du Gouvernement (rédactionnels) (p. 7642).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [22 octobre 1992] :

Article 36 *(évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :*

Constitution : article 88-4 et loi organique (p. 4134).

Contribution française : montant, solde et « juste retour » (p. 4135).

Coopération et développement (p. 4135).

Cour des comptes (p. 4136).

Débat et vote : intérêt et limites (p. 4135).

Dépenses communautaires et « paquet Delors II » (p. 4134, 4135).

Parlements : français et des Etats membres (p. 4135, 4136).

Politique agricole commune (p. 4135).

Politiques communes nouvelles (p. 4135).

Deuxième partie :

Justice. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des lois pour l'administration pénitentiaire et la protection juridique de la jeunesse [28 octobre 1992] :

Assemblée nationale : rapporteurs pour avis : rôle (p. 4481).

Jeunes : protection judiciaire de la jeunesse (p. 4482).

Ministère de la justice : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4481, 4482).

Procédure pénale : réforme : projet de loi : discussion au Parlement : calendrier : (p. 4482, 4483).

Système pénitentiaire :
- action sanitaire en milieu carcéral (p. 4482) ;
- administration pénitentiaire : personnel : recrutement, formation, traitements et taux d'encadrement (p. 4482) ;
- établissement pénitentier de Cayenne (p. 4479) ;
- prisons : « crise » et insécurité (p. 4482).

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [3 novembre 1992] :

Allemagne : unification (p. 4678).

Budget communautaire : projet pour 1993 : montant, évolution (p. 4677).

Conseil de l'Europe : rôle : accroissement (p. 4678).

Europe :
- Espace économique européen (E.E.E.) : entrée en vigueur en 1993 (p. 4677) ;
- Maastricht : union politique, économique et monétaire : mise en œuvre (p. 4677).

Institutions communautaires :
- Comité des régions : création (p. 4679) ;
- déficit démocratique (p. 4677, 4678) ;
- Sénat européen : perspectives (p. 4678).

Ministère : crédits : contribution française : montant, évolution, répartition (p. 4677).

Parlement européen :
- mode d'élection : réforme (p. 4677) ;
- sièges : répartition par Etat membre (p. 4677).

Parlement français : commission chargée de suivre les affaires européennes (p. 4679).

Parlements nationaux : suivi des affaires communautaires (p. 4678).

Strasbourg : capitale européenne (p. 4677, 4678).

Yougoslavie : guerre civile (p. 4679).

- Propositions de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale : pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution (nos 2933, 2981, 2988) ; pour l'examen des projets d'actes communautaires (n° 3000).

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 novembre 1992] :

Assemblée nationale : contrôle des propositions d'actes communautaires :
- commission des lois : rapport : solution proposée (p. 5702, 5703) ;
- délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes : compétences actuelles et renforcement (p. 5702, 5703) ;
- propositions de résolution de MM. Millon, Auroux, Pezet et de Mme Catala : (p. 5702, 5703) ;
- propositions de résolution relatives aux propositions et actes communautaires : information des députés, examen par les commissions permanentes et mode d'adoption (p. 5703, 5704).

Communauté européenne : Etats membres : contrôle parlementaire des décisions communautaires : modalités (p. 5702).

Discussion de l'article unique [18 novembre 1992] :

Article unique *(application de l'article 88 alinéa 4 de la Constitution : résolutions portant sur les propositions d'actes communautaires) :*

- *son* amendement n° 7 (précise que la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes est saisie d'office de ces propositions de résolution et exerce à leur endroit les compétences attribuées aux commissions saisies pour avis) rectifié (p. 5705) : retiré (p. 5706) ;
- *son* amendement n° 9 (dispose que la commission saisie au fond dépose son rapport dans le mois de session ordinaire suivant la distribution de la proposition de résolution) : retiré (p. 5706) ;

- *ses* amendements nos 8 et 10 rectifié : devenus sans objet (p. 5706) ;
- *défavorable* à l'amendement no 2 de M. Jean-Claude Lefort (dispose que, lorsqu'une proposition de résolution est inscrite à l'ordre du jour, elle est discutée dans le délai d'un mois, en session ou hors session) (p. 5707) ;
- *son* amendement no 11 (de conséquence) : retiré (p. 5710).

Après l'article unique :

- *son* amendement no 12 (dispose que le président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes participe à la conférence des présidents) (p. 5710) : adopté (p. 5711).

PHILIBERT (Jean-Pierre)

Député de la Loire

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (no 2748) [*J.O.* du 5 juillet 1992] (p. 9007).

Rapporteur de la proposition de loi organique de M. Henri Bayard et plusieurs de ses collègues, relative à la représentation des professions libérales au Conseil économique et social (no 2757) [23 octobre 1992] (p. 4323).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (no 1395) [*J.O.* du 11 décembre 1992] (p. 16928).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (no 3009) [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17492).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation de l'emploi :** chômage : statistiques : seuil des trois millions de chômeurs ; attitude des entreprises ; lutte contre le chômage de longue durée ; plan annoncé par le Premier ministre au printemps 1992 [2 décembre 1992] (p. 6414, 6415).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (no 2614).**

Première lecture :

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 7 *(contrôle des intermédiaires : article 15-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement no 68 (réserve l'activité d'intermédiaire sportif aux seuls membres des professions judiciaires et juridiques mentionnées dans la loi no 90-1259 du 31 décembre 1990) : non soutenu (p. 1400).

- **Projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (no 1395).**

Première lecture :

Discussion des articles [11 juin 1992] :

Article 1er *(art. 1386-1 à 1386-19 du code civil : création dans le livre III d'un titre IV*bis *traitant « de la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits ») :*

Article 1386-11 du code civil (incidence de l'utilisation du produit dans des conditions anormales) :

- *son* amendement no 10 soutenu par M. Pascal Clément (propose que le producteur soit partiellement voire totalement exonéré de sa responsabilité en cas de faute de la victime ou de prise de risque volontaire de celle-ci) ; rectifié (supprime la disposition relative à la prise de risque volontaire par la victime) (p. 2262) : adopté après modifications (p. 2264).

Article 1386-13 du code civil (obligation de suivi des produits) :

- *son* amendement no 9 soutenu par M. Pascal Clément (renverse la charge de la preuve aux dépens de la victime, supprime la notion de « danger » généré par un produit et ramène l'obligation du producteur à la seule limitation des conséquences dommageables du produit défectueux) : rejeté (p. 2264).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (no 2748).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 juin 1992] :

Apprentissage :
- agrément des employeurs (p. 2448) ;
- maîtres d'apprentissage : statut et formation (p. 2448).

Enseignement : formation en alternance : alternance sous statut scolaire : enjeux (p. 2448).

Impôts et taxes :
- assiette : dépenses de formation professionnelle (p. 2448) ;
- crédits d'impôt : apprentissage et formation en alternance : création (p. 2448) ;
- taxe d'apprentissage (p. 2448).

Plan : nécessité et développement (p. 2448).

Avant l'article 1er :

- *son* amendement no 74 soutenu par M. Francisque Perrut (précise que l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation fixés par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et prévoit que ces objectifs peuvent être atteints par la préparation des titres homologués et par les diplômes de l'éducation nationale) (p. 2490) : rejeté (p. 2491).

Après l'article 2 :

- *son* amendement no 76 corrigé soutenu par M. Francisque Perrut (prévoit que les établissements d'enseignement qui assurent des enseignements normalement dispensés par les centres de formation d'apprentis dispensent ces enseignements dans le respect des règles régissant les établissements d'enseignement, les statuts et les affectations de leurs personnels) : rejeté (p. 2496).

Article 3 *(conventions de création des C.F.A. : article L. 116-2 du code du travail) :*

- *son* amendement no 75 (prévoit la possibilité de conventions en vue d'organiser la formation des apprentis, conclues entre l'Etat et des organismes créés conjointement par des organisations professionnelles représentatives et des établissements d'enseignement) : rejeté (p. 2498).

Article 4 *(durée de la formation : article L. 116-3 du code du travail) :*

- *son* amendement no 77 soutenu par M. Francisque Perrut (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis tient compte des orientations prévues par les conventions conclues entre les branches, les compagnies consulaires et les régions) : rejeté (p. 2506).

Article 5 *(procédure d'agrément : article L. 117-5 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 79 soutenu par M. Francisque Perrut (impose de joindre à la demande d'agrément des entreprises relevant de leurs compétences respectives l'avis des chambres de métiers, de commerce, d'industrie ou d'agriculture) : retiré (p. 2510) ;
- *son* amendement n° 80 soutenu par M. Francisque Perrut (renvoie à un décret la fixation des conditions dans lesquelles les chambres des métiers attestent des compétences professionnelles du maître d'apprentissage dans les entreprises artisanales) (p. 2511) : rejeté (p. 2512) ;
- *son* amendement n° 81 : devenu sans objet (p. 2513) ;
- *son* amendement n° 82 (prévoit que la décision de retrait d'agrément doit intervenir dans le délai de deux mois après la mise en demeure de l'employeur méconnaissant les obligations mises à sa charge) : rejeté (p. 2513).

Article 7 *(dispositions diverses relatives au contrat d'apprentissage) :*

Article L. 117-10 du code du travail (rémunération de l'apprenti) :

- *son* amendement n° 83 soutenu par M. Francisque Perrut (de suppression) (p. 2515) : rejeté (p. 2516).

Article 9 *(inspection de l'apprentissage : article L. 119-1 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 86 soutenu par M. Francisque Perrut (confie aux chambres des métiers l'inspection de l'apprentissage dans l'artisanat) : rejeté (p. 2523).

Article 16 *(application du congé individuel de formation aux titulaires d'un contrat à durée déterminée) :*

- *son* amendement n° 89 soutenu par M. Francisque Perrut (tire les conséquences des nouvelles règles d'ouverture du droit au congé de formation des salariés sous contrat à durée déterminée pour le calcul de la rémunération de son bénéficiaire) : adopté (p. 2530).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *son* amendement n° 183 (rédactionnel) : non soutenu (p. 3878).

Article 29 *(exceptions au régime des délégations) :*

- *son* amendement n° 185 soutenu par M. Pierre Lequiller (de suppression) : rejeté (p. 3881).

Avant l'article 30 :

- *son* amendement n° 163 (rédactionnel) : non soutenu (p. 3885).

Article 32 *(choix du délégataire) :*

- *son* amendement n° 186 (de suppression) : non soutenu (p. 3887).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Questions* [9 novembre 1992] :

Industries d'armement : Groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : site de Saint-Etienne (p. 5084).

Ministère de la défense : fonds de restructuration de la défense (Fred) : enveloppe budgétaire (p. 5085).

- Projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 décembre 1992] :

Assurance chômage :
- accord entre les partenaires sociaux du 18 juillet 1992 (p. 6736) ;
- déficit (p. 6736).

Chômage : niveau, causes et conséquences (p. 6735, 6736).

Sécurité sociale : cotisations patronales : exonérations : bilan (p. 6736).

Travail :
- licenciements économiques : plan de reclassement (p. 6736) ;
- recrutement : réglementation des examens d'embauche, rapport Lyon-Caen et charte de déontologie (p. 6736) ;
- travail clandestin : lutte contre (p. 6736).

Travail à temps partiel : incitation : généralités (p. 6736).

Discussion des articles [8 décembre 1992] :

Article 1er *(art. L. 212-4-3 du code du travail : régimes légal et conventionnel des heures complémentaires) :*

- *son* amendement n° 77 (précise que le plafond des heures complémentaires effectuées par un salarié à temps partiel s'apprécie en moyenne sur l'année) (p. 6752) : rejeté (p. 6753) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 de la commission (supprime la possibilité de déroger par accord d'entreprise au plafond légal d'heures complémentaires effectuées par un salarié à temps partiel) (p. 6754) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 12 de la commission (fixe à trois jours ouvrés le délai minimum arrêté par accord collectif qui doit s'écouler entre la notification au salarié à temps partiel d'une modification dans la répartition de la durée du travail et son entrée en vigueur) (p. 6755).

Article 3 *(chapitre II bis du titre II du livre III du code du travail : abattement de cotisations sociales applicable aux contrats à durée indéterminée à temps partiel) :*

- *ses observations* (p. 6757) ;
- *son* amendement n° 79 : devenu sans objet (p. 6759).

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. Jean-Claude Lefort (impose à l'employeur de fournir au juge les éléments justificatifs des horaires pratiqués par le salarié en cas de litige sur l'existence ou le nombre d'heures de travail effectuées ; prévoit que le doute subsistant profite au salarié) (p. 6762).

Après l'article 13 :

- *son* sous-amendement n° 76 (prévoit qu'aucune information personnelle recherchée à l'insu du salarié ou du candidat à un emploi ne peut lui être opposée) à l'amendement n° 3 du Gouvernement (prévoit l'information du candidat à un emploi et du salarié sur les méthodes d'aide au recrutement et d'évaluation professionnelle ; interdit la collecte d'informations sur un candidat ou un salarié à l'insu de ce dernier) : retiré (p. 6770) ;
- *son* sous-amendement n° 75 (supprime la consultation du comité d'entreprise sur la mise en œuvre des moyens ou techniques permettant un contrôle de l'activité des salariés) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (prévoit l'information du comité d'entreprise sur les méthodes et techniques d'aide au recrutement et sur les traitements automatisés de gestion du personnel ; prévoit l'information et la consultation préalables du comité d'entreprise sur la mise en œuvre des moyens ou techniques permettant un contrôle de l'activité des salariés) : rejeté (p. 6771) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 27 de la commission (oblige l'employeur à décider, dans le délai d'un mois suivant l'examen médical de reprise du travail, soit le reclassement soit le licenciement du salarié devenu inapte à l'exercice de son emploi) (p. 6773).

Explications de vote :

Abstention du groupe U.D.F. (p. 6779).

PIAT (Yann)

Député du Var

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5031).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à compléter le code électoral en vue de la **prise en considération du vote blanc dans le calcul des suffrages exprimés (n° 2578)** [19 février 1992].

Proposition de loi organique tendant à **limiter le renouvellement des mandats des députés et des sénateurs (n° 2589)** [9 mars 1992].

Proposition de loi tendant à limiter le **renouvellement des mandats des maires, conseillers régionaux et conseillers généraux (n° 2591)** [18 mars 1992].

Proposition de loi constitutionnelle tendant à **interdire l'usage de l'article 49, alinéa 3,** lors du **vote des projets de loi de finances (n° 2915)** [4 août 1992].

Proposition de loi tendant à **permettre aux personnes gravement handicapées de faire liquider leur pension de retraite dès l'âge de cinquante ans (n° 3013)** [5 novembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Lutte contre la drogue et la toxicomanie :** toxicomanie : augmentation ; abaissement de l'âge des personnes concernées ; onze morts par overdose dans les Alpes-Maritimes ; insuffisance des moyens mis en œuvre ; fréquentation des centres de soins et capacité d'hébergement ; collectivités locales : dotation en moyens financiers et juridiques [10 juin 1992] (p. 2154, 2155).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Santé publique : toxicomanie : lutte contre (p. 4405).

Justice. - *Questions* [28 octobre 1992] :

Système pénitentiaire :

- administration pénitentiaire : personnel : créations de postes et emplois en surnombre (p. 4506, 4507) ;
- maison d'arrêt de Toulon (p. 4507).

PIERNA (Louis)

Député de la Seine-Saint-Denis

(4e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5212).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (services du Premier ministre : secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) [17 juin 1992].

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), membre de l'Assemblée nationale (n° 3028) [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Secrétaire de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), membre de l'Assemblée nationale (n° 3028) [*J.O.* du 25 novembre 1992] (p. 16165).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3128), adoptée par le Sénat, renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 12 décembre 1992] (p. 17056).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 16 décembre 1992] (p. 17227).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (M. Jean-Michel Boucheron) (Charente) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17351).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3194) portant saisine de la commission d'instruction prévue par l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice pour M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17490).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national relatives à la réserve du service militaire (n° 3093) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17553).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome IV : **services du Premier ministre : secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) (n° 2948)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Lutte contre le chômage :** chômage : progression ; durée hebdomadaire du travail ; garanties contre le licenciement ; attitude de certaines entreprises ; reprise économique : retard des embauches par rapport à la croissance ; chômage partiel : aides de l'Etat : augmentation ; « Exo-jeunes » ; report du terme au 30 septembre 1992 [3 juin 1992] (p. 1880, 1881).

- **Problèmes de l'emploi :** chômage de longue durée ; licenciements ; contrats emploi-solidarité (C.E.S.) ; délocalisations ; action du Gouvernement en faveur de la formation [21 octobre 1992] (p. 4057, 4058).

orales sans débat :

- **n° 581,** posée le 12 mai 1992 : **chimie (entreprises : Dordogne)** (p. 1130). Appelée le 15 mai 1992 : Bergerac : Société nationale des poudres et explosifs : emploi et activité ; nouveau contexte international ; industries de défense : restructuration (p. 1257, 1258, 1259).

INTERVENTIONS

Rappel au règlement : proteste contre la brutalité des forces de police à l'encontre de M. Louis Bayeurte, maire de Fontenay-sous-Bois, alors qu'il cherchait à aider les familles maliennes sans logement installées sur l'esplanade de Vincennes [25 mai 1992] (p. 1590)

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mai 1992] :

Agriculture : conséquences sur l'agriculture des organismes génétiquement modifiés (p. 1598).

Communautés européennes : directives nos 90-219 et 90-220 du 23 avril 1990 relatives à l'utilisation et à la dissémination d'organismes génétiquement modifiés (p. 1597, 1599).

Défense : recherche et expériences génétiques (p. 1598).

Droit pénal : sanctions (p. 1599).

Entreprises : confidentialité et concurrence avec l'étranger (p. 1598).

Environnement : écosystèmes : protection (p. 1598).

Installations classées : application aux organismes génétiquement modifiés de la loi du 19 juillet 1976 (p. 1599).

Opinion publique : transparence de l'information (p. 1598).

Parlement : consultation en amont (p. 1599).

Vie, médecine et biologie : génie génétique :
- biotechnologies : historique (p. 1598) ;
- organes consultatifs (p. 1598).

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Article 3 *(organes consultatifs) :*

- *soutient* l'amendement n° 40 de M. Roger Gouhier (précise que la commission de génie génétique propose les mesures de confinement souhaitables, émet des avis sur les installations et les opérations d'utilisation des organismes génétiquement modifiés et peut déléguer des membres pour le contrôle de ces installations et de ces opérations) : rejeté (p. 1600) ;

- *soutient* l'amendement n° 39 de M. Roger Gouhier (étend la composition de la commission de génie génétique à des parlementaires, des élus locaux, des personnalités représentant les professions et personnels concernés et des représentants des associations de protection de l'environnement et des consommateurs) : rejeté (p. 1600) ;

- *soutient* l'amendement n° 41 de M. Roger Gouhier (prévoit que les opinions des membres de la commission sont jointes, à leur demande, au rapport annuel) : satisfait (p. 1601) ;

- *soutient* l'amendement n° 42 de M. Roger Gouhier (prévoit que la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire définit également les conditions d'emploi et de présentation des organismes génétiquement modifiés) : satisfait (p. 1601) ;

- *soutient* l'amendement n° 43 de M. Roger Gouhier (ajoute des représentants du Parlement, des élus locaux et précise la qualité des représentants des milieux associatifs et professionnels appelés à siéger à la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire) : satisfait (p. 1602) ;

- *soutient* l'amendement n° 44 de M. Roger Gouhier (prévoit que la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire émet un avis sur l'autorisation préalable des disséminations volontaires et sur l'autorisation de mise sur le marché) : rejeté (p. 1602) ;

- *soutient* l'amendement n° 45 de M. Roger Gouhier (prévoit que les opinions des membres de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire sont jointes, à leur demande, au rapport annuel) (p. 1602) : satisfait (p. 1603).

Article 5 *(utilisation confinée des organismes génétiquement modifiés) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 de M. Roger Gouhier (prévoit que les modalités du confinement sont définies après avis favorable de la commission de génie génétique) : rejeté (p. 1603).

Article 10 *(autorisation préalable des disséminations volontaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de M. Roger Gouhier (prévoit que l'autorisation est délivrée après avis favorable de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire) : rejeté (p. 1608).

Article 11 *(information du public sur les effets des disséminations volontaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de M. Roger Gouhier (affirme le droit à l'information de la population sur les disséminations et prévoit une enquête publique avant toute autorisation de dissémination) : devenu sans objet (p. 1609).

Article 20 *(communication des informations fournies à l'appui des demandes d'autorisation de dissémination volontaire et de mise sur le marché) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de M. Roger Gouhier (supprime les dispositions excluant les activités couvertes par le secret de la défense nationale) : rejeté (p. 1612) ;

Défense : guerre bactériologique (p. 1612).

Explications de vote :

Abstention du groupe communiste (p. 1614).

- Projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mai 1992] :

Agriculture : filières bétail et viande (p. 1623).

Agroalimentaire : produits périssables (p. 1623).

Associations : subventions : délais de versement par l'Etat (p. 1623).

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Article 2 *(achat de produits alimentaires périssables et de boissons alcooliques) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de M. Roger Gouhier (prévoit que le délai de paiement d'achat d'animaux destinés à la consommation humaine, de produits alimentaires périssables et de boissons alcooliques ne peut être supérieur à quinze jours après le jour de livraison) : retiré (p. 1631).

Article 2 *bis* A supprimé par le Sénat *(délais de paiement des sommes dues par toute autorité publique) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de M. Roger Gouhier (rétablit l'article) : rejeté (p. 1634).

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

Collectivités locales : solidarité intercommunale (p. 1796).

Communes :
- Le Havre (p. 1796) ;
- rôle et moyens (p. 1796, 1797) ;
- Saint-Ouen (p. 1796).

Déchets : emballages (p. 1796).

Impôts et taxes : taxe sur la mise en décharge (p. 1796).

Industrie : production propre (p. 1796).

Installations classées : décharges brutes : suppression de 6 700 décharges en dix ans (p. 1796).

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Article 5 *(modification de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement) :*

- *soutient* l'amendement n° 129 de M. Roger Gouhier (prévoit que l'autorisation de stockage peut être renouvelée tous les vingt-cinq ans) (p. 1841) : rejeté (p. 1842) ;
- *soutient* l'amendement n° 130 rectifié de M. Roger Gouhier (prévoit que pour les décharges dont l'exploitation aura été prolongée et qui créerait des dangers inacceptables du fait d'une stérilisation ou pollution croissante du sol ou du sous-sol, l'autorité doit également fixer les conditions de reprise des déchets quand les seuils de tolérance de toxicité auront été dépassés) : rejeté (p. 1844).

Article 6 *(stockages souterrains de déchets) :*

Article 11-1 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *soutient* l'amendement n° 132 de M. Roger Gouhier (précise que l'autorisation conjointe des ministres chargés des mines et de l'environnement doit faire l'objet d'une enquête ou d'une information publique permettant à la population, aux élus et aux associations de présenter des observations) : adopté après modifications (p. 1847).

Article 11-3 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *soutient* l'amendement n° 133 de M. Roger Gouhier (supprime l'article 11-3 relatif à l'exploitation concomitante d'activités minières et de stockage de déchets) : rejeté (p. 1847).

Article 7 *(introduction de dispositions financières dans la loi du 15 juillet 1975) :*

Article 22-3 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *soutient* l'amendement n° 134 de M. Roger Gouhier (précise que le ministère chargé de l'environnement prévoit un nombre suffisant d'agents assermentés par département) (p. 1850) : rejeté (p. 1851) ;
- *soutient* l'amendement n° 135 corrigé de M. Roger Gouhier (supprime l'envoi d'un avis de passage à l'exploitant) : rejeté (p. 1851).

Article 9 *(modification de l'article 24 de la loi du 15 juillet 1975 sur l'élimination des déchets) :*

- *soutient* l'amendement n° 136 de M. Roger Gouhier (ajoute à la liste des délits le stockage de déchets étrangers) : rejeté (p. 1855).

Explications de vote :

Déchets hospitaliers et médicaux (p. 1858).

Vote pour du groupe communiste (p. 1858).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [18 juin 1992] :

Article 2 *(art. 88-1 à 88-3 de la Constitution : titre XIV de la Constitution : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ») :*

- *défavorable* (p. 2580, 2581) ;

Communautés européennes : politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) : lien avec l'U.E.O. et l'O.T.A.N. (p. 2580, 2581).

Constitution : souveraineté : transferts et abandons (p. 2581).

- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1990 (n° 2500).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Chômage (p. 2931).

Communautés européennes : contraintes (p. 2931).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 2931) ;
- dette publique (p. 2931).

Impôt sur les sociétés (p. 2931).

Lois de règlement : intérêt (p. 2931).

Marchés financiers (p. 2931).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : propositions en matière économique et fiscale (p. 2932).

Politique économique : depuis 1982 (p. 2931).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [14, 15 et 16 octobre 1992] :

Article 1er *(création d'un service interministériel de lutte contre la corruption) :*

- *ses observations* (p. 3686).

Après l'article 10 :

- *son* amendement n° 128 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (fixe les règles qui déterminent le temps d'antenne en période électorale) : rejeté (p. 3768).

Après l'article 18 :

- *soutient* l'amendement n° 135 de M. Jean-Claude Lefort (fait obligation aux ministères et établissements publics nationaux de prévoir l'achat d'espaces dans la presse écrite en ayant le souci du pluralisme) (p. 3832) : rejeté (p. 3833).

Article 24 *(art. 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition de la commission nationale d'équipement commercial ; recours contre les décisions de la commission) :*

- *soutient* l'amendement n° 131 de M. Jean-Claude Lefort (de suppression) : vote réservé (p. 3866) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [16 octobre 1992] (p. 3922).

Article 36 *(art. 1er, 2 et 7 de la loi du 3 janvier 1991 : compétence de la mission interministérielle d'enquête) :*

- *soutient* l'amendement n° 132 de M. Jean-Claude Lefort (exclut de la compétence de la mission interministérielle d'enquête les établissements publics à caractère industriel et commercial) : rejeté (p. 3893).

Article 41 *(participations ponctuelles des constructeurs pour la réalisation d'équipements publics) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 254 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3900).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Après l'article 8 *bis* :

- *son* amendement n° 117 (ajoute à la Commission des comptes de campagne des représentants des formations politiques représentatives) : adopté (p. 7250).

- Proposition de loi organique relative à la déclaration du patrimoine des parlementaires (n° 2370).

Première lecture :

Discussion générale commune :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 octobre 1992] :

Elections et référendums : candidats : moyens matériels et financiers : égalité (p. 3961) ;

Partis et mouvements politiques :
- financement : transparence (p. 3960, 3961) ;
- parti communiste : position à l'égard de la transparence financière et financement (p. 3960, 3961).

Vie publique : élus et membres du Gouvernement : patrimoine :
- généralités et historique (p. 3960) ;
- propositions de loi : date d'application (p. 3961) ;
- publicité et transparence pour l'opinion (p. 3960, 3961) ;
- responsables publics non élus ou candidats : application du régime (p. 3960).

Discussion de l'article unique [19 octobre 1992] :

Après l'article unique :

- *soutient* l'amendement n° 2 de M. Jean-Claude Lefort (abaisse à 60 et 80 MF les plafonds de dépenses électorales prévus pour les élections présidentielles) : retiré (p. 3965).

Explications de vote :

Abstention du groupe communiste (p. 3965).

- Proposition de loi relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certaines fonctions électives (n° 2368).

Première lecture :

Explications de vote [19 octobre 1992] :

Abstention du groupe communiste (p. 3967).

- Motion de censure déposée par MM. Jacques Barrot, Charles Millon, Bernard Pons et soixante-huit membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution le 23 octobre 1992.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [26 octobre 1992] :

Chômage (p. 4334).

Communautés européennes :
- Maastricht : résultat du référendum (p. 4334) ;
- supranationalité (p. 4336).

Education, formation professionnelle et apprentissage (p. 4336).

Emploi : politique (p. 4334, 4335).

Logement (p. 4336).

Marchés financiers (p. 4336).

Motion de censure : « caractère politicien » (p. 4334).

Partis et mouvements politiques :
- majorité : politique économique et fiscale (p. 4334, 4336) ;
- opposition : politique économique, fiscale et sociale (p. 4335) ;
- parti communiste : négociation avec le Gouvernement (p. 4336) ;
- parti communiste : propositions en matière économique et fiscale (p. 4335, 4336).

Politique économique : taux d'intérêt (p. 4334).

Ne vote pas la censure (p. 4336).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports : Transports aériens et météorologie. - Budget annexe de l'aviation civile. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Météorologie : météorologie nationale : statuts : objectifs, concertation avec le personnel (p. 4917).

Services du Premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission de la défense pour le secrétariat général de la défense nationale [7 novembre 1992] :

Administration :
- déconcentration et modernisation : « renouveau du service public » (p. 4992) ;
- délocalisations : conséquences économiques et accompagnement social (p. 4993) ;
- délocalisations : principe et financement (p. 4993).

Communauté européenne : fonctions publiques nationales : ouverture aux ressortissants communautaires (p. 4992).

Défense : loi de programmation : orientations (p. 4982).

Fonction publique territoriale : statuts et rémunérations (p. 4992, 4993).

Fonctionnaires et agents publics : carrières et statuts : rénovation (plan Durafour) (p. 4992).

Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 4981) ;
- Institut des hautes études de la défense nationale (I.H.E.D.N.) (p. 4981, 4982).

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [9 novembre 1992] :

Affaires étrangères : contexte géopolitique : évolution (p. 5066).

Armée de métier : perspectives (p. 5067).

Armée de terre :
- effectifs : déflation (p. 5067) ;
- plan « Armées 2000 » (p. 5067) ;
- réserves : réforme (p. 5067).

Armements classiques :
- avion Rafale (p. 5067) ;
- char Leclerc (p. 5067) ;
- programmes d'équipement : réduction (p. 5067).

Armements nucléaires stratégiques :
- crédits : montant, évolution (p. 5066) ;
- missiles M4, M5, M45 (p. 5066).

Communauté des Etats indépendants (C.E.I.) : statut nucléaire des Républiques de l'ancienne Union soviétique (p. 5067).

Désarmement (p. 5066, 5067).

Industries d'armement :
- commerce des armes : interdiction : perspectives (p. 5068) ;
- diversification (p. 5068) ;
- Groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : difficultés et restructurations (p. 5067).

Loi de programmation militaire (p. 5068).

Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (O.T.A.N.) : force de réaction rapide (F.R.R.) (p. 5067).

Recherche : recherche fondamentale (p. 5067).

Service national : devenir (p. 5067).

Questions :

Armements stratégiques : essais nucléaires : suspension (p. 5077).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 13 *(validation de la tarification des accidents du travail pour 1988 et 1989 et abattement forfaitaire sur les cotisations d'accidents du travail pour 1993)* :

- *soutient* l'amendement n° 21 de Mme Muguette Jacquaint (supprime le paragraphe III de l'article qui diminue de 4 p. 100 le montant des cotisations d'accidents du travail pour l'année 1993) : rejeté (p. 6578).

Après l'article 13 :

- *soutient* l'amendement n° 22 de Mme Muguette Jacquaint (augmente de 2 p. 100 « la contribution des entreprises au financement de la sécurité sociale ») : rejeté (p. 6578) ;

- *soutient* l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (institue une « cotisation sociale » de 14,5 p. 100 assise sur les revenus mobiliers) : rejeté (p. 6578).

Article 15 *(sanction des entraves à l'interruption volontaire de grossesse)* :

- *favorable* (p. 6582) ;

- *soutient* l'amendement n° 34 de Mme Muguette Jacquaint (permet aux associations de défense et de protection de la femme d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6586) : retiré (p. 6587).

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 33 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6587) : adopté au scrutin public après modifications (p. 6592).

Article 17 *(garanties concernant la mise en œuvre des systèmes d'information dans les établissements de santé)* :

- *soutient* l'amendement n° 25 de Mme Muguette Jacquaint (exclut les données nominatives de l'obligation de transmettre les données médicales nécessaires à l'analyse de l'activité des établisssements de santé) (p. 6593) : rejeté (p. 6594).

Avant l'article 21 :

- *soutient* l'amendement n° 28 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (subordonne la validité d'une procédure de licenciement économique à la présentation, par l'employeur, d'un plan de reclassement des salariés et à la consultation des représentants du personnel) (p. 6603) : adopté (p. 6604).

Après l'article 24 :

- *soutient* l'amendement n° 31 de Mme Muguette Jacquaint (punit d'une amende l'interdiction ou la tentative d'interdire aux chiens-guides d'aveugles l'accès des lieux ouverts au public) (p. 6619) : adopté (p. 6620).

Explications de vote :

Droit pénal :
- auto-avortement : dépénalisation (p. 6625) ;
- entraves à l'I.V.G. : délit (p. 6625).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale (p. 6625).

Politique sociale (p. 6625).

Rapatriés : indemnisation (p. 6625).

Risques professionnels : maladies professionnelles : reconnaissance (p. 6625).

Santé publique : médecine d'urgence : centres anti-poisons (p. 6625).

Sécurité sociale : dépenses de santé (p. 6625).

Travail : licenciements : plan de reclassement (p. 6625).

Vote pour du groupe communiste (p. 6625).

- Projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

Première lecture :

Discussion des articles [8 décembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 34 de M. Jean-Claude Lefort (ramène à trente-cinq heures sans perte de rémunération la durée hebdomadaire légale du travail) : rejeté (p. 6750) ;
- *soutient* l'amendement n° 65 de M. Jean-Claude Lefort (supprime l'instauration du travail à temps partiel à l'initiative du chef d'entreprise) (p. 6750) : rejeté (p. 6751) ;
- *soutient* l'amendement n° 35 de M. Jean-Claude Lefort (dispose que les horaires à temps partiel ne peuvent être inférieurs à la moitié de la durée légale ou conventionnelle du travail) (p. 6750) : rejeté (p. 6751) ;
- *soutient* l'amendement n° 36 de M. Jean-Claude Lefort (soumet l'instauration du travail à temps partiel à l'accord du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel) : rejeté (p. 6751) ;
- *soutient* l'amendement n° 38 de M. Jean-Claude Lefort (précise que les droits conventionnellement reconnus aux salariés employés à temps partiel sont plus favorables que ceux reconnus par la loi) : rejeté (p. 6751).

Article 2 *(dispositions transitoires applicables aux contrats de travail à temps partiel conclus avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi)* :

- *soutient* l'amendement n° 46 de M. Jean-Claude Lefort (de suppression) : rejeté (p. 6756).

Article 3 *(chapitre II bis du titre II du livre III du code du travail : abattement de cotisations sociales applicable aux contrats à durée indéterminée à temps partiel)* :

- *soutient* l'amendement n° 47 de M. Jean-Claude Lefort (de suppression) : rejeté (p. 6758).

Article 8 *(art. L. 351-3-1 du code du travail : calcul des contributions sur une base forfaitaire)* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 54 de M. Jean-Claude Lefort (supprime le paragraphe II qui supprime, à compter du 1er janvier 1993, la mention des contributions forfaitaires à la charge de l'employeur comme sources de financement de l'allocation d'assurance chômage) (p. 6765).

Après l'article 8 :

- *soutient* l'amendement n° 55 de M. Jean-Claude Lefort (prévoit que le juge ordonne d'office le paiement de la contribution Delalande lorsqu'il considère qu'aucune faute grave ou lourde n'a été commise par le salarié licencié âgé de plus de cinquante-cinq ans) : retiré (p. 6766).

Article 10 *bis* *(art. L. 321-13 du code du travail : exonération de la contribution Delalande)* :

- *soutient* l'amendement n° 56 de M. Jean-Claude Lefort (de suppression) : rejeté (p. 6767).

Article 13 *(art. 52 de la loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 : prorogation du dispositif d'exonération de charges sociales pour l'embauche d'un jeune sans qualification « Exo-jeunes »)* :

- *soutient* l'amendement n° 57 de M. Jean-Claude Lefort (de suppression) : rejeté (p. 6769).

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 30 du Gouvernement (reporte au 30 avril 1993 la date limite de versement de la contribution minimale due, au titre de l'année 1992, par les employeurs occupant moins de dix salariés pour le financement de la formation professionnelle) (p. 6777).

Explications de vote :

Emploi : dégradation (p. 6778).

Finances publiques : deniers publics : contrôle (p. 6779).

Négociation collective : conventions et accords : révision (p. 6779).

Sécurité sociale : cotisations patronales : exonérations (p. 6778, 6779).

Travail : licenciements économiques : plan de reclassement (p. 6778).

Vote contre du groupe communiste (p. 6779).

- Projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national relatives à la réserve du service militaire (n° 3093).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 décembre 1992] :

Affaires étrangères : contexte géopolitique : évolution (p. 6968).

Appelés : conscription : rôle et devenir (p. 6967).

Armée de métier (p. 6968).

Armée de terre :
- corps d'armée franco-allemand (p. 6968) ;
- défense opérationnelle du territoire (D.O.T.) (p. 6968) ;
- force d'action rapide (F.A.R.) (p. 6967).

Communautés européennes : traité de Maastricht (p. 6967, 6968).

Défense nationale :
- besoins opérationnels (p. 6967) ;
- dissuasion nucléaire : devenir (p. 6968) ;
- format des armées : effectifs : réduction (p. 6968) ;
- plan « Armées 2000 » (p. 6967) ;
- « temps de crise » : définition (p. 6967).

Loi de programmation militaire (p. 6967).

Réserve :
- crédits affectés aux réserves : faiblesse (p. 6968) ;
- effectifs (p. 6967) ;
- plan « Réserves 2000 » (p. 6967) ;
- spécialistes : besoin (p. 6967, 6968) ;
- volontariat (p. 6967).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [22 décembre 1992] :

Appelés : conscription : maintien (p. 7787).

Armée : professionnalisation (p. 7787).

Défense : « temps de crise » : définition (p. 7787).

- **Proposition de résolution renvoyant M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3194).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 décembre 1992] :

Haute Cour de justice :
- Mme Georgina Dufoix, MM. Edmond Hervé et Laurent Fabius : renvoi devant la Haute Cour et respect de la présomption d'innocence (p. 7585, 7586) ;
- Laurent Fabius : mise en accusation (p. 7585) ;
- réforme (p. 7585).

Justice : ministres et hommes politiques : soumission au droit commun (p. 7585).

Sénat : rapport de la commission *ad hoc* et proposition de résolution : contenu (p. 7585, 7586).

Vie, médecine et biologie : dons du sang : contamination par le virus H.I.V. : « drame », décisions ministérielles et responsabilités (p. 7585).

Vote pour du groupe communiste (p. 7586).

- **Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).**

Lecture définitive :

Explications de vote [22 décembre 1992] :

Professions paramédicales : infirmiers (p. 7785)

Vote contre du groupe communiste (p. 7785).

- **Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985).**

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [22 décembre 1992] :

Communes : monopole communal : évolution (p. 7789).

Pompes funèbres :
- secteur concurrentiel : développement (p. 7789) ;
- service public des pompes funèbres : contenu, missions, réglementation (p. 7788, 7789).

Explications de vote :

Vote contre du groupe communiste (p. 7789).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).**

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [22 décembre 1992] :

Article 4 et état A *(équilibre général) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 rectifié du Gouvernement (majore le déficit de 4,6 milliards de francs compte tenu de 1,3 milliards de ressources non fiscales supplémentaires et de 5,9 milliards de dépenses nouvelles) (p. 7820) ;

Assemblée nationale : trésorerie : reversement au profit de l'Etat (p. 7820).

Chômage et subvention à l'U.N.E.D.I.C. (p. 7820).

Sécurité sociale : cotisations sur les revenus du capital (p. 7820).

Explications de vote :

Banques et établissements financiers : Caisse nationale de l'énergie (p. 7859).

Chômage (p. 7859).

Finances publiques : annulation de crédits (p. 7859).

Vote contre du groupe communiste (p. 7859).

PIERRET (Christian)

Député des Vosges

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581) [*J.O.* du 16 janvier 1992] (p. 782).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 18 janvier 1992] (p. 898).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152), puis membre de cette commission [*J.O.* du 9 avril 1992] (p. 5267).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698) [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8653).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Rapporteur du projet de loi, modifié par le Sénat, portant diverses dispositions d'ordre fiscal (n° 2813), en remplacement de M. Alain Richard, démissionnaire [7 juillet 1992] (p. 3307).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation relatif à l'**administration territoriale de la République (n° 2545)** [17 janvier 1992].

Rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner, en nouvelle lecture, le projet de loi modifié par le Sénat en deuxième lecture (n° 2541) d'orientation relatif à l'**administration territoriale de la République (n° 2546)** [17 janvier 1992].

Rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner, en vue de la lecture définitive, le projet de loi d'orientation relatif à l'**administration territoriale de la République (n° 2559)** [23 janvier 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'**anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2876)** [1er juillet 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en nouvelle lecture, sur le projet de loi modifié par le Sénat (n° 2813) portant **diverses dispositions d'ordre fiscal (n° 2882)** [2 juillet 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Politique fiscale en faveur du logement :** retards de construction ; besoins de logements neufs et de logements sociaux ; livrets A : baisse des dépôts ; situation du logement financé par le marché ; financement du logement social ; mesures fiscales et budgétaires : plan de soutien de 140 milliards de francs ; allocations sociales de logement, réhabilitation de l'habitat ancien ; prêts locatifs aidés (P.L.A.) ; prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) [17 juin 1992] (p. 2473, 2474).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Rapporteur.

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 janvier 1992] :

Constitution : collectivités territoriales : libre administration (art. 72) (p. 86).

Coopération intercommunale : généralités et libre adhésion (p. 86).

Décentralisation : bilan, difficultés et parachèvement (p. 786).

Démocratie locale : généralités (p. 86) ;

Impôts locaux : taxe professionnelle : spécialisation et péréquation (p. 86).

Parlement :
- Assemblée nationale : travaux sur le texte en première et deuxième lectures (p. 86) ;
- commission mixte paritaire : échec (p. 86).

Projet de loi : intérêt, innovations et application (p. 86).

Discussion des articles [21 et 22 janvier 1992] :

Article 1er supprimé par le Sénat *(principes de l'administration territoriale de la République) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 239 de M. Gilbert Millet (énonce les principes sur lesquels est fondé le projet de loi et propose une définition de la décentralisation) (p. 94) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 93) : adopté (p. 94).

Article 2 supprimé par le Sénat *(organisation et mission des administrations civiles de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 94).

Article 2 *bis* supprimé par le Sénat *(modalités de l'organisation territoriale de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 94).

Article 3 supprimé par le Sénat *(définition des circonscriptions d'action des services déconcentrés de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 94).

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 95).

Article 5 supprimé par le Sénat *(publication d'une charte de la déconcentration) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 95).

Article 5 *bis* *(appui technique des services déconcentrés de l'Etat aux collectivités territoriales) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 95).

Article 6 *(rapport au Parlement) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 95).

Article 6 *bis* supprimé par le Sénat *(saisine du médiateur) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 95).

Article 6 *ter* *(commission départementale chargée d'examiner le fonctionnement des services publics) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (de suppression) : adopté (p. 96).

Article 7 supprimé par le Sénat *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 96).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 96) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 292 du Gouvernement (abaisse à 5 000 habitants le seuil de population exigé pour pouvoir organiser un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires) (p. 96).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *soutient* les amendements nos 21, 22, 23, 24 et 25 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 97) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 258 de M. André Rossinot (propose qu'un document annexé retrace l'encours des emprunts directs de la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement) (p. 97) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 98).

Article 10 *(accès aux documents remis à la commune en application des conventions de délégation des services publics) :*

- *soutient* les amendements nos 27 et 28 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 98).

Article 11 *(application des dispositions relatives à l'information des habitants, aux établissements publics administratifs de communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 98).

Article 12 *(information des habitants sur les affaires départementales et régionales) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 98) : adopté (p. 99) ;
- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (de coordination) : adopté (p. 99).

Article 12 *bis* *(communication sans déplacement des budgets ou des comptes des communes, des départements et des régions ainsi que des établissements publics administratifs des communes et des structures de coopération intercommunale) :*

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 99).

Article 13 *(publication des actes des communes et des départements à caractère réglementaire dans un recueil des actes administratifs) :*

- *soutient* les amendements nos 33 et 34 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 99) ;

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (de coordination) : adopté (p. 99) ;

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 99) : adopté (p. 100) ;

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 100).

Article 14 *(publication dans la presse locale des décisions prises en matière d'intervention économique) :*

- *soutient* les amendements n°s 38 et 39 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 100).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *soutient* les amendements n°s 40, 41 et 42 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 100).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (rétablit l'intitulé du chapitre V du titre II du livre Ier du code des communes adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 101) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 240 de M. Gilbert Millet (dispose que tout ou partie des habitants d'une commune peut être consulté sur toutes décisions les concernant même lorsque ces dernières ne relèvent pas des compétences communales) (p. 102) ;

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 101) : adopté (p. 102) ;

- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 102).

Article 16 *bis* *(consultation des électeurs de la commune membre d'un groupement) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (de suppression) : adopté (p. 102).

Article 17 supprimé par le Sénat *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 102) : adopté (p. 103).

Article 18 *bis* supprimé par le Sénat *(conseil économique et social régional) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 103).

Article 19 *(création de sections au sein des comités économiques et sociaux régionaux) :*

- *soutient* les amendements n°s 234, 49, 50, 51 et 52 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 103).

Article 20 supprimé par le Sénat *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 104).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie : utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

- *soutient* les amendements n°s 54, 55 et 56 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 104).

Article 23 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 104) ;

- *soutient* l'amendement n° 58 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 104) : adopté (p. 105).

Article 24 *(convocation du conseil municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 59 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 105) ;

- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale et précise que la convocation au conseil municipal est accompagnée d'une note de synthèse sur l'ordre du jour) : adopté (p. 105) ;

- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 105).

Article 25 *(règlement intérieur municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 62 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 106).

Article 26 supprimé par le Sénat *(questions orales) :*

- *soutient* l'amendement n° 63 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 106).

Article 26 *bis* supprimé par le Sénat *(représentation proportionnelle au sein des commissions municipales) :*

- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 106).

Article 26 *ter* supprimé par le Sénat *(composition des bureaux d'adjudication et des commissions d'appels d'offre) :*

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 107) : adopté après modifications (p. 108) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 301 du Gouvernement (ramène à quatre le nombre des membres du bureau du conseil d'adjudication dans les communes de moins de 3 500 habitants et prévoit des règles de suppléance) à l'amendement n° 65 de la commission (p. 107).

Article 26 *quater* supprimé par le Sénat *(commission d'ouverture des plis) :*

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 108).

Article 26 *quinquies* *(assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale) :*

- *soutient* les amendements n°s 67 et 68 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 108).

Article 27 supprimé par le Sénat *(nouvelle dénomination du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 108) : adopté (p. 109).

Article 28 supprimé par le Sénat *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté après modifications (p. 109) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 263 corrigé du Gouvernement (de forme) à l'amendement n° 70 de la commission (p. 109).

Article 29 *(dispositions relatives au conseil général applicables au conseil régional) :*

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 109).

Après l'article 29 :

- *soutient* l'amendement n° 72 corrigé de la commission (supprime les dispositions qui rendent incompatibles les fonctions de président du conseil régional d'Ile-de-France et de membre du Gouvernement) (p. 109) : adopté (p. 110).

Article 30 supprimé par le Sénat *(conseil d'administration des centres communaux d'action sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 110).

Article 30 *bis* *(rémunération des représentants des collectivités locales au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte) :*

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 110).

Article 31 *bis* *(délai de transmission des actes des collectivités territoriales) :*

- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (de suppression) : adopté (p. 110).

Article 32 *bis* *(contrôle du budget et des comptes des communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (de forme) : adopté (p. 111) ;
- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 111).

Article 33 *(contrôle de la chambre régionale des comptes) :*

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 111).

Article 33 *bis* A supprimé par le Sénat *(propositions des chambres régionales des comptes en matière d'arrêté des comptes) :*

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 111) : adopté (p. 112).

Article 33 *bis* *(droit pour tous les élus d'assister aux adjudications) :*

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (de suppression) : adopté (p. 112).

Avant l'article 36 :

- *soutient* l'amendement n° 319 de la commission (de coordination) : adopté (p. 112).

Article 36 *(délégation parlementaire d'évaluation de la décentralisation) :*

- *soutient* l'amendement n° 81 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 113).

Avant l'article 36 *bis* A :

- *soutient* l'amendement n° 82 rectifié de la commission (de suppression) : adopté (p. 113).

Article 36 *bis* A *(transferts de charges et compensation financière) :*

- *soutient* l'amendement n° 83 de la commission (de suppression) : adopté (p. 113).

Article 36 *bis* *(régionalisation des universités) :*

- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (de suppression) : adopté (p. 114).

Articles 36 *ter* à 36 *nonies* *(régionalisation des universités) :*

- *soutient* les amendements identiques n°s 85 à 92 de la commission (de suppression) : adoptés (p. 114, 115).

Article 36 *decies* *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (de suppression) (p. 116) : adopté au scrutin public (p. 117).

Article 36 *undecies* *(pouvoirs de police du maire de Paris) :*

- *soutient* l'amendement n° 94 de la commission (de suppression) : adopté (p. 117).

Article 36 *duodecies* *(pouvoirs des personnels du service des parcs et jardins) :*

- *soutient* l'amendement n° 95 de la commission (de suppression) : adopté (p. 117).

Article 36 *terdecies* *(commission départementale des sites et paysages littoraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 96 de la commission (de suppression) : adopté (p. 117).

Avant l'article 37 :

- *soutient* l'amendement n° 320 de la commission (rétablit la division et l'intitulé du chapitre I^er^ adoptés en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 118).

Article 37 supprimé par le Sénat *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 118).

Article 38 supprimé par le Sénat *(organes de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 98 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 118) : adopté (p. 119).

Article 39 supprimé par le Sénat *(organe exécutif de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 119).

Article 40 supprimé par le Sénat *(compétences de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 100 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 119).

Article 41 supprimé par le Sénat *(recettes de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 101 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 119).

Article 42 supprimé par le Sénat *(exonération de l'impôt sur les sociétés) :*

- *soutient* l'amendement n° 102 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 119).

Article 43 supprimé par le Sénat *(contrôle de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 103 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 119).

Article 44 supprimé par le Sénat *(règles budgétaires et comptables) :*

- *soutient* l'amendement n° 104 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 120).

Article 45 supprimé par le Sénat *(modification des statuts de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 105 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 120).

Article 46 supprimé par le Sénat *(modification des limites territoriales des régions) :*

- *soutient* l'amendement n° 106 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 120).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 107 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté après modifications (p. 126) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 277 de M. André Rossinot (dispose que le prélèvement sur les recettes fiscales des régions est calculé en fonction des dépenses réelles de fonctionnement) à l'amendement n° 107 de la commission (p. 125) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 305 de M. Germain Gengenwin (dispose que les régions où les travailleurs frontaliers représentent plus de 5 p. 100 de la population active sont exemptées du prélèvement) à l'amendement n° 107 de la commission (p. 125) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 278 de M. André Rossinot (abaisse à 10 p. 100 en deçà du potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des régions le seuil d'attribution de la dotation de solidarité) à l'amendement n° 107 de la commission (p. 125) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 231 de M. Jean-Paul Virapoullé (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources en alignant le régime des régions d'outre-mer sur le régime métropolitain) (p. 123) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 232 de M. Jean-Paul Virapoullé (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources, en assurant aux régions d'outre-mer une quote-part spécifique calculée à partir de leur potentiel fiscal) (p. 123) ;

- *favorable* à l'amendement n° 233 de M. Jean-Paul Virapoullé (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources, en assurant aux régions d'outre-mer une quote-part spécifique calculée en fonction du rapport entre leur population et la population totale des autres régions attributaires du fonds) (p. 123).

Avant l'article 46 *ter* :

- *soutient* l'amendement n° 321 de la commission (rétablit la division et l'intitulé du chapitre Ier adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 126).

Article 46 *ter* supprimé par le Sénat *(coopération interdépartementale) :*

- *soutient* l'amendement n° 238 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 126).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 251 de M. Gilbert Millet (pose le principe de la nécessaire extension des droits et compétences des assemblées locales et dispose que la coopération communale est librement consentie par les élus, en dehors de toute forme d'incitation au regroupement) (p. 127) ;

- *soutient* l'amendement n° 108 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 127).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *soutient* l'amendement n° 109 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale en ce qui concerne la qualité de maire des assesseurs et du rapporteur général) : adopté (p. 128) ;

- *soutient* l'amendement n° 110 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale pour les modalités de représentation des maires au sein de la commission) : adopté (p. 128).

- *soutient* l'amendement n° 111 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale pour la représentation spécifique des communes associées dans le cadre des chartes intercommunales) : adopté (p. 129) ;

- *soutient* l'amendement n° 112 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale pour la représentation des conseillers de région au sein de la commission) : adopté (p. 129) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 268 du Gouvernement (dispose que la commission comporte un représentant du conseil régional et un représentant des communes associées au sein de chartes intercommunales) (p. 129) ;

- *soutient* l'amendement n° 113 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale pour le contenu du décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 129).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 252 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 130) ;

- *soutient* les amendements nos 114 à 122 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 130).

Article 50 *bis* supprimé par le Sénat *(propositions de création de communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 123 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 131).

Article 50 *ter* supprimé par le Sénat *(proposition de création de communautés de villes) :*

- *soutient* l'amendement n° 124 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 131).

Avant l'article 53 :

- *soutient* l'amendement n° 125 de la commission (rétablit l'intitulé du chapitre III adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 131).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 126 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 132) : adopté après modifications (p. 133) ;

- *son* sous-amendement n° 332 (précise que la compétence du préfet est une compétence liée) à l'amendement n° 126 de la commission : adopté (p. 132) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 264 de M. André Rossinot (supprime la fixation par arrêté préfectoral, sur l'initiative d'un ou plusieurs conseillers municipaux, de la liste des communes intéressées par la création d'une communauté de communes) à l'amendement n° 126 de la commission (p. 132) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 265 de M. Philippe Vasseur (supprime l'obligation faite aux communes de désigner au sein de leur conseil municipal leurs représentants au conseil de la communauté de communes) à l'amendement n° 126 de la commission (p. 132) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 313 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 126 de la commission (p. 133) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 312 de M. Christian Estrosi (porte à trois mois le délai de réflexion dont dispose une commune pour donner son avis sur les décisions de la communauté de communes qui lui sont spécifiques) à l'amendement n° 126 de la commission (p. 133).

Articles 53 *bis* à 53 *undecies* *(modifications apportées au statut des districts) :*

- *soutient* les amendements nos 127 à 136 de la commission (de suppression) (p. 133) : adoptés (p. 133 et 134).

Avant l'article 54 A :

- *soutient* l'amendement n° 137 corrigé de la commission (rétablit l'intitulé du chapitre IV adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 134).

Après l'article 54 A :

- *défavorable* à l'amendement n° 289 de M. Michel Noir (précise que les attributions et les règles de fonctionnement des communautés urbaines sont les mêmes que celles des collectivités territoriales) (p. 134).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *soutient* l'amendement n° 138 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 135) : adopté après modifications (p. 138) ;
- *son* sous-amendement n° 333 (précise que la compétence du préfet est une compétence liée) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission : adopté (p. 136) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 266 de M. André Rossinot (supprime la fixation par arrêté préfectoral, sur l'initiative d'un ou plusieurs conseils municipaux, de la liste des communes intéressées par la création d'une communauté de villes) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (p. 136) ;
- *son* sous-amendement n° 328 (dispose que l'élaboration des programmes locaux de l'habitat et la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté relèvent des compétences obligatoires des communautés de villes en matière d'aménagement de l'espace) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission : adopté (p. 137) ;
- *son* sous-amendement n° 329 (dispose que les actions de réhabilitation relèvent des compétences non obligatoires de la communauté de villes en matière de politique de logement) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission : adopté (p. 137) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 254 de M. Serge Charles (supprime les dispositions qui permettent la transformation de communautés urbaines et de districts en communautés de villes) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (p. 138) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 255 de M. Serge Charles (reprend les règles de majorité qualifiée traditionnelles pour autoriser la transformation d'un district ou d'une communauté urbaine en communauté de villes) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (p. 138) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 256 de M. Serge Charles (porte aux trois quarts la majorité qualifiée nécessaire pour la transformation d'un district ou d'une communauté urbaine en communauté de villes) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (p. 138).

Article 54 *bis* à 54 *quaterdecies* *(modifications apportées au statut des communautés urbaines) :*

- *soutient* les amendements n°s 139 à 151 de la commission (de suppression) : adoptés (p. 138 à 140).

Après l'article 56 :

- *défavorable* à l'amendement n° 290 de M. Michel Noir (autorise le conseil de communauté urbaine à déléguer à son bureau certaines de ses attributions, à l'exception de ses compétences en matière de budget, d'inscription des dépenses obligatoires et d'approbation du compte administratif) (p. 141) ;
- *favorable* à l'amendement n° 152 de M. Marc Dolez (attribue la dotation « ville-centre » aux communes de plus de 10 000 habitants qui, dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, en constituent la ville principale) (p. 141) ;
- *favorable* à l'amendement n° 153 de la commission (autorise toutes les communes associées à désigner leur conseil consultatif au suffrage universel, qu'elles appartiennent ou non à une agglomération de plus de 100 000 habitants) (p. 142).

Article 56 *bis* ABA *(examen des comptes administratifs par le conseil général) :*

- *soutient* l'amendement n° 236 de la commission (de suppression) : adopté (p. 142).

Article 56 *bis* AC supprimé par le Sénat *(règles de transformation d'un établissement public de coopération) :*

- *soutient* l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 142).

Après l'article 56 *bis* AC :

- *soutient* l'amendement n° 155 de la commission (dispose que, dans une communauté urbaine, le nombre de vice-présidents du conseil de communauté est librement déterminé dans la limite d'un plafond correspondant à 30 p. 100 de l'effectif légal du conseil) (p. 142).

Article 56 *bis* B *(promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité) :*

- *soutient* l'amendement n° 156 de la commission (de suppression) : adopté (p. 143).

Article 56 *bis* C nouveau *(mandat des présidents de chambre départementale de l'agriculture et assemblée permanente des chambres d'agriculture) :*

- *soutient* l'amendement n° 237 de la commission (de suppression) : retiré (p. 143).

Article 56 *bis* supprimé par le Sénat *(irrégularité des votes des conseils municipaux et généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 157 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 144).

Article 56 *ter* supprimé par le Sénat *(renouvellement des délégués et des représentants des communes après une nouvelle élection du maire) :*

- *soutient* l'amendement n° 158 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 144).

Article 56 *quater* supprimé par le Sénat *(consultation du conseil général lors de la constitution d'un syndicat intercommunal) :*

- *soutient* l'amendement n° 159 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 144).

Article 56 *quinquies* supprimé par le Sénat *(extension aux communautés urbaines des modalités de création des communautés de villes) :*

- *soutient* l'amendement n° 160 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 144).

Article 56 *sexies* supprimé par le Sénat *(transferts de compétences ultérieurement à la création d'une communauté urbaine) :*

- *soutient* l'amendement n° 161 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 144).

Article 56 *septies* supprimé par le Sénat *(participation des communautés de communes ou de villes à un syndicat mixte) :*

- *soutient* l'amendement n° 162 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 145).

Article 56 *octies* supprimé par le Sénat *(compétences des communautés urbaines en matière de développement économique) :*

- *soutient* l'amendement n° 163 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale sous réserve de modifications de précision) : adopté (p. 145).

Article 56 *undecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *soutient* l'amendement n° 164 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale sous réserve d'exclure du champ de l'article les moyens relevant des communautés urbaines et de préciser le caractère éventuel de la contribution des communes au service départemental d'incendie et de secours) (p. 145) : adopté (p. 146).

Article 56 *duodecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (maintient le caractère obligatoire de la contribution des communes au service départemental d'incendie et de secours) (p. 166) ;
- *soutient* l'amendement n° 165 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 166).

Article 56 *terdecies* *(inéligibilité des salariés d'un établissement public de coopération à l'organe délibérant de celui-ci) :*

- *soutient* l'amendement n° 166 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 166).

Article 56 *quaterdecies* A nouveau *(réintégration d'un fonctionnaire territorial détaché) :*

- *soutient* l'amendement n° 167 de la commission (de suppression) : retiré (p. 167).

Article 56 *quaterdecies* supprimé par le Sénat *(interdiction de la tutelle d'une collectivité locale sur l'autre) :*

- *soutient* l'amendement n° 168 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale sous réserve d'une modification rédactionnelle) (p. 167).

Article 56 *quindecies* *(statut du personnel d'assainissement des départements de la petite couronne) :*

- *soutient* l'amendement n° 169 de la commission (de suppression) (p. 167) : adopté (p. 168).

Article 56 *sedecies* *(suppression des sections électorales dans les communes de 3 500 à 30 000 habitants) :*

- *soutient* l'amendement n° 170 de la commission (de suppression) : adopté (p. 168).

Article 56 *septemdecies* supprimé par le Sénat *(mise en place exceptionnelle d'un péage sur le boulevard périphérique de l'agglomération lyonnaise) :*

- *soutient* l'amendement n° 171 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 168) : adopté (p. 169).

Article 56 *duodevicies* *(régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 172 de la commission (de suppression) (p. 169) : adopté (p. 171).

Article 57 *(taxe professionnelle de zone et taux unique de taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 173 de la commission (de coordination) : adopté (p. 173).

Article 1609 nonies *C du code général des impôts :*

- *soutient* l'amendement n° 174 de la commission (de suppression) : adopté (p. 173).

Article 1609 nonies *D du code général des impôts :*

- *soutient* l'amendement n° 175 de la commission (insère le texte de l'article 1609 *nonies* C adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale et précise les règles applicables aux communautés de villes en ce qui concerne l'écrêtement au profit du fonds national et des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) : adopté (p. 173) ;

- *soutient* les amendements n°s 176 à 179 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 173 et 174) ;

- *soutient* l'amendement n° 180 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté aprés modifications (p. 174).

- *favorable* au sous-amendement n° 322 de M. Jean-François Delahais (renvoie à un décret en Conseil d'Etat les conditions d'évaluation des dépenses d'investissement transférées) à l'amendement n° 180 de la commission (p. 174) ;

- *soutient* les amendements n°s 181 à 193 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 173) : adoptés (p. 174 et 175).

Article 57 *bis* A *(prélèvement au profit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 338 de M. René Dosière (de suppression) (p. 175) : retiré (p. 176) ;

Coopération intercommunale : création de communautés de villes et de communautés de communes : incitation fiscale (p. 176) ;

- *soutient* l'amendement n° 194 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article qui soustrait à l'écrêtement les établissements situés sur le territoire d'une zone économique créée ou gérée par un groupement de communes ayant opté pour une taxe professionnelle de zone) : retiré (p. 177) ;

- *favorable* aux amendements n°s 334, 335 et 336 du Gouvernement (rédactionnels) : adoptés (p. 177).

Article 57 *bis* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines et les districts d'opter pour le régime du taux unique de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 195 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 177) : adopté (p. 178).

Article 58 *(régime fiscal des communes membres d'un établissement public de coopération ayant opté pour le régime du taux unique de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 196 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 178).

Article 59 supprimé par le Sénat *(régime fiscal des communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 197 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale ; précise l'année de référence à prendre en compte pour fixer le taux moyen pondéré de taxe professionnelle dans la zone) : adopté (p. 179).

Après l'article 59 :

- *soutient* l'amendement n° 323 de la commission (exclut de l'écrêtement de taxe professionnelle les grandes surfaces situées dans les villes nouvelles et réduit cet écrêtement de moitié lorsque ces grandes surfaces sont situées dans des communes membres d'une communauté de communes) : adopté (p. 179).

Article 59 *bis* *(recettes des communautés urbaines) :*

- *soutient* l'amendement n° 198 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 179).

Article 59 *ter* A *(recettes des districts) :*

- *soutient* l'amendement n° 199 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 179).

Article 59 *ter* B supprimé par le Sénat *(recettes des communautés de villes et des communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 200 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 179) : adopté (p. 180).

Article 59 *ter* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone) :*

- *soutient* l'amendement n° 201 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 180).

Article 59 *quater* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les districts à fiscalité propre d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone) :*

- *soutient* l'amendement n° 202 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 180) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 284 de M. Francis Saint-Ellier (étend la disposition à tous les districts, quelle que soit leur date de création) à l'amendement n° 202 de la commission (p. 180).

Après l'article 59 *quater* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 273 du Gouvernement (précise le délai dans lequel doivent être prises les délibérations des groupements qui instituent une zone d'activité économique ou en fixent le périmètre) (p. 180, 181) ;

- *soutient* l'amendement n° 203 de la commission (précise qu'un district doté de la fiscalité propre ne peut percevoir en outre des contributions budgétaires de ses communes membres) : adopté (p. 182).

Avant l'article 61 :

- *soutient* l'amendement n° 204 de la commission (de coordination) : adopté (p. 182).

Article 61 supprimé par le Sénat *(versement destiné aux transports en commun) :*

- *soutient* l'amendement n° 205 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 182) : adopté (p. 183) ;

- *défavorable* aux sous-amendements identiques n°s 285 de M. André Rossinot et 330 de M. Jean-Jacques Hyest (relèvent à 30 000 habitants le seuil de perception du versement-transport) (p. 183).

Article 61 *bis* supprimé par le Sénat *(validation du versement transport au profit du Sivom de la Réunion) :*

- *soutient* l'amendement n° 206 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 183).

Article 62 *(potentiel fiscal des communes membres d'un groupement ayant opté pour le taux unique de taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 207 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 184).

Article 63 *(dotation globale de fonctionnement des groupements) :*

- *soutient* les amendements n°s 208 à 215 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 184 et 185) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 du Gouvernement (exclut du bénéfice de l'article les groupements ayant perçu pour la première fois une fiscalité propre en 1989 et y intègre les groupements ayant perçu cette fiscalité pour la première fois en 1992) (p. 185) ;

- *soutient* les amendements n°s 216 et 217 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 184) : adoptés (p. 185).

Article 63 *bis* C *(rapport du Gouvernement sur la réforme du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 218 de la commission (ramène la date de dépôt du rapport au 30 juin 1992) : adopté (p. 186) ;

- *soutient* l'amendement n° 324 de la commission : adopté (p. 186).

Article 63 *ter* *(dotation globale d'équipement des groupements) :*

- *soutient* l'amendement n° 219 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale en ce qui concerne le délai accordé aux nouveaux groupements pour opter entre les deux parts de la dotation globale d'équipement) : adopté (p. 186).

Article 63 *quinquies* supprimé par le Sénat *(majoration de dotation globale d'équipement pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine) :*

- *soutient* l'amendement n° 221 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, sous réserve d'une modification rédactionnelle) (p. 187) : adopté (p. 188).

Article 64 supprimé par le Sénat *(versement aux communautés de communes et aux communautés de villes des attributions au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée l'année même de la réalisation des dépenses éligibles) :*

- *soutient* l'amendement n° 222 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 188).

Article 64 *bis* AA nouveau *(liaison des taux de taxe professionnelle au sein d'un groupement) :*

- *soutient* l'amendement n° 223 de la commission (de suppression) : adopté (p. 188).

Article 64 *bis* B nouveau *(prélèvement au profit des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 337 du Gouvernement (de coordination) (p. 188) ;

- *soutient* l'amendement n° 224 de la commission (d'harmonisation) (p. 188) : adopté (p. 189).

Article 64 *bis* *(versement du fonds de compensation pour la T.V.A. au profit de certaines communes urbaines et de certains districts) :*

- *soutient* l'amendement n° 225 de la commission (de suppression) : adopté (p. 189).

Article 64 *ter* A nouveau *(coefficient de pondération des communes de moins de 10 000 habitants) :*

- *soutient* l'amendement n° 226 de la commission (de suppression) : adopté (p. 190).

Après l'article 64 *ter* :

- *défavorable* à l'amendement n° 7 du Gouvernement (précise les dates d'application des dispositions relatives à la dotation globale de fonctionnement, à la dotation globale d'équipement et au fonds de compensation pour la T.V.A.) (p. 190).

Article 64 *sexies* *(modalité de répartition de la dotation de développement rural) :*

- *soutient* l'amendement n° 227 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, ajoute le nombre de communes regroupées aux critères de répartition de la première part entre départements et réserve le dispositif de majoration de la dotation aux zones de montagne) (p. 193) : adopté (p. 194) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 288 de M. Philippe Vasseur (dispose que les attributions dans le département sont directement effectuées par une commission d'élus, après avis du conseil général et sur des critères comprenant les projets de développement économique des groupements, le nombre de communes intéressées, leur population, leur potentiel et leur effort fiscal et, le cas échéant, leur coefficient d'intégration fiscale) à l'amendement n° 227 corrigé de la commission (p. 194) ;

- *défavorable* aux sous-amendements identiques n°s 308 de M. Patrick Ollier et 316 de M. Jean Briane (disposent que la deuxième part de la dotation de développement rural représente 30 p. 100 du montant total de la dotation en 1993 et 20 p. 100 en 1994) à l'amendement n° 8 du Gouvernement (précise le montant global ainsi que le mode d'attribution de la deuxième part de la dotation de développement rural et rétablit les modalités de partage des crédits entre les deux parts de la dotation) (p. 195) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 326 de la commission (dispose que la deuxième part de la dotation de développement rural représente 40 p. 100 du montant total de la dotation en 1993 et 30 p. 100 en 1994) à l'amendement n° 8 du Gouvernement : adopté (p. 196).

Article 66 supprimé par le Sénat *(commission nationale de la coopération décentralisée) :*

- *soutient* l'amendement n° 230 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 197).

Lecture définitive :

Rapporteur suppléé par : *Dosière (René)* [23 janvier 1992] (p. 259).

- Projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698).

Rapporteur, en remplacement de M. Alain Richard, démissionnaire.

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1992] :

Impôts locaux : taxe départementale sur le revenu :
- amendement de la commission des finances (p. 3214) ;
- suspension de son application : amendement du Sénat (p. 3213).

Logement :
- impôt sur le revenu : déduction forfaitaire (p. 3214) ;
- impôt sur le revenu : grosses réparations (p. 3214) ;
- réduction d'impôt pour investissement locatif (p. 3213, 3214).

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 2 nouveau *(réduction d'impôt pour l'acquisition ou la construction de logements destinés à la location) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 du Gouvernement (de suppression) (p. 3222).

Article 4 nouveau *(modalités d'application de la taxe départementale sur le revenu) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. René Dosière (de suppression) (p. 3224) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (reporte à 1993 l'entrée en vigueur de la taxe départementale sur le revenu, supprime le seuil de 500 F déclenchant les mécanismes de réduction temporaire des cotisations et affecte en totalité aux départements défavorisés la taxe sur les revenus soumis à prélèvement libératoire) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : rejeté au scrutin public (p. 3226) ;
- *son opposition* à la taxe départementale sur le revenu (p. 3226).

Après l'article 4 :

- *favorable* à l'amendement n° 17 rectifié du Gouvernement (exonère des droits de succession les indemnités versées aux personnes ayant contracté le sida à la suite de transfusions sanguines) (p. 3227).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 27 *(appel public de candidatures) :*

- *son* amendement n° 467 soutenu par M. Jean-Jacques Hyest (précise que les délégations de service public des personnes morales de droit public sont soumises à appel de candidature dans les conditions prévues à l'article 52 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République) (p. 3874) : rejeté (p. 3875).

PILLET (Yves)

Député de l'Isère

(9e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

PINTE (Etienne)

Député des Yvelines

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur du projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente et d'amitié entre la République française et la République de Hongrie (n° 2595) [9 avril 1992] (p. 434).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité d'amitié et de solidarité entre la République française et la République de Pologne (n° 2665) [7 mai 1992] (p. 1001).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739). [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8392).

Membre suppléant de la Caisse française de développement [*J.O.* du 16 janvier 1993] (p. 904).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2595) autorisant la ratification du **traité d'entente et d'amitié** entre la **République française** et la **République de Hongrie (n° 2888)** [11 mai 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2665) autorisant la ratification du **traité d'amitié et de solidarité** entre la **République française** et la **République de Pologne (n° 2783)** [11 juin 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente et d'amitié entre la République française et la République de Hongrie (n° 2595).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [15 mai 1992] :

Affaires étrangères : coopération culturelle, scientifique et technique : Europe centrale : amitié et coopération avec la France (p. 1271).

Communautés européennes : Hongrie : adhésion : perspectives (p. 1272).

Défense : désarmement « conventionnel » et désarmement « classique » (p. 1272).

Droits de l'homme et libertés publiques : minorités nationales hongroises : clause du traité (p. 1271).

Europe :
- confédération européenne : perspectives (p. 1272) ;
- Europe centrale et de l'Est : démocratisation (p. 1271).

Parlement : traité d'amitié avec la Hongrie : procédure normale : symbolique (p. 1271).

- Projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente et d'amitié entre la République française et la République fédérative tchèque et slovaque, signé à Paris le 1er octobre 1991 (n° 2597).

Rapporteur suppléant.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [15 mai 1992] :

Affaires étrangères :
- accords de Munich : « nuls et non avenus » (p. 1276) ;
- coopération culturelle, scientifique et technique : coopération bilatérale (p. 1275) ;
- Tchécoslovaquie : conflits ethniques : résurgence (p. 1276) ;
- Tchécoslovaquie : situation et relations avec la France (p. 1276).

Communautés européennes : adhésion de la Tchécoslovaquie : perspectives, soutien français (p. 1276).

Défense : sécurité européenne : Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe : réaffirmation de son rôle (p. 1276)

Europe : confédération européenne (p. 1276).

Politique économique : présence des investisseurs français : insuffisance (p. 1276).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).**

Première lecture :

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 12 *(droit d'exploitation des manifestations sportives et droit à l'information sportive : articles 18-1 et 18-2 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 104 soutenu par M. Michel Péricard (interdit la retransmission cryptée des matchs des équipes nationales) : rejeté (p. 1409).

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'amitié et de solidarité entre la République française et la République de Pologne (n° 2665).**

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 juin 1992] :

Affaires étrangères :
- coopération culturelle, scientifique et technique (p. 2602) ;
- coopération économique et financière (p. 2603).

Communautés européennes :
- adhésion de la Pologne : perspectives (p. 2603) ;
- conférences politiques des Douze : participation de la Pologne (p. 2603).

Etrangers : visas : suppression (p. 2603).

Europe : Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : adhésion de la Pologne : perspectives (p. 2603).

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) :
- adhésion de la Pologne : perspectives (p. 2603) ;
- Conseil de coopération nord-atlantique (Cocona) (p. 2603).

Parlement : association des parlementaires à la mise en application des traités : perspectives (p. 2604).

Pologne :
- dette polonaise : rééchelonnement et remise accordée par le Club de Paris (p. 2603) ;
- libération du « joug » soviétique (p. 2602).

Traité sur la réunification allemande du 14 septembre 1990 : confirmation des frontières de 1945 (p. 2603).

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634).**

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Assistantes maternelles agréées : statut :
- code du travail : droit d'expression des salariés et régime des congés (p. 2613) ;
- formation : obligation, financement et régime transitoire (p. 2613) ;
- licenciement : entretien préalable (p. 2613) ;
- rémunération : calcul, mensualisation et minimum (p. 2613).

Départements : compétences et charges d'aide sociale (p. 2613).

Enfants : modes de garde (p. 2613).

Sécurité sociale : branche famille : excédent financier (p. 2613).

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 1er *(principe de l'agrément préalable : article 123-1 du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de Mme Muguette Jacquaint (fixe à six mois le délai de notification des décisions d'agrément ; impose la motivation écrite du refus d'agrément ; prévoit un régime de refus implicite d'agrément ; subordonne l'agrément à un contrôle médical, une enquête sociale et une formation initiale) (p. 2617).

Explications de vote :

Vote pour du groupe R.P.R. (p. 2613).

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Arts et spectacles : cinéma :
- crise (p. 2626) ;
- subventions des collectivités locales (p. 2626).

Bibliothèques : bibliothèques municipales à vocation régionale (p. 2626).

Collectivités locales :
- dotation générale de décentralisation des départements : concours particulier « bibliothèques centrales de prêt » (p. 2626) ;
- transferts de compétences : compensations financières : bibliothèques centrales de prêt (p. 2626).

Impôts locaux : taxe professionnelle : exonérations (p. 2626).

Livres : librairies : subvention des collectivités locales (p. 2626).

Lois : loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (p. 2626).

T.V.A. : taux zéro (p. 2626).

Explications de vote :

Juridictions administratives : Conseil d'Etat : jurisprudence relative aux droits d'inscription dans les écoles de musique (p. 2631).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 2631).

PISTRE (Charles)

Député du Tarn

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (affaires sociales et santé : santé et action humanitaire : action humanitaire) [25 juin 1992].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome VII : **affaires sociales et santé : santé et action humanitaire : action humanitaire (n° 2947)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour l'action humanitaire [27 octobre 1992] :

Action humanitaire :
- action humanitaire et politique étrangère (p. 4366) ;
- Bosnie-Herzégovine (p. 4366) ;
- organisations non gouvernementales (O.N.G.) : volontaires (p. 4366) ;
- Somalie (p. 4366).

Affaires étrangères. - *Questions* [3 novembre 1992] :

Cambodge : accords de Paris : respect par les Khmers rouges (p. 4729).

PLANCHOU (Jean-Paul)

Député de la Seine-et-Marne

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur du projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560) [9 avril 1992] (p. 435).

Cesse d'appartenir à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6337).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6338).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant mise en œuvre par la République française de la directive du Conseil des Communautés européennes n° 91-680 C.E.E. complétant le système commun de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant, en vue de la suppression des contrôles aux frontières, la directive n° 77-388 C.E.E. et de la directive n° 92-12 C.E.E. relative au régime général, à la détention, à la circulation et au contrôle des produits soumis à accise (n° 2682) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8441).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698) [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8653).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8774).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8880).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (éducation nationale et culture : éducation nationale : enseignement scolaire) [14 mai 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056) [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi (n° 2560) portant **adaptation au marché unique européen** de la législation applicable en matière d'**assurance et de crédit (n° 2627)** [23 avril 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi, modifié par le Sénat (n° 2734) portant **adaptation au marché unique européen** de la législation applicable en matière d'**assurance** et de **crédit (n° 2764)** [10 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant **adaptation au marché unique européen** de la législation applicable en matière d'**assurance** et de **crédit (n° 2884)** [2 juillet 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : annexe n° 13 : **éducation nationale et culture : éducation nationale : enseignement scolaire (n° 2945)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Négociations du G.A.T.T. :** Uruguay Round : objectif de libéralisation du commerce international ; Etats-Unis - Europe : différend agricole ; libération des services : opposition américaine ; propriété intellectuelle : protection ; Etats-Unis : année électorale ; 22 avril 1992 : rencontre Bush - Delors [22 avril 1992] (p. 609, 610).

- **Négociations du G.A.T.T. :** libération des échanges internationaux : blocage des négociations ; fermeté de la France et de l'Europe ; rôle de l'agriculture dans les négociations ; France : second exportateur mondial de services [14 octobre 1992] (p. 3666, 3667).

à un ministre :

- **Collectivités locales** [23 avril 1992] :

Fonction publique territoriale : régime indemnitaire : décret du 6 septembre 1991 (p. 646).

orales sans débat :

- **n° 564,** posée le 12 mai 1992 : **baux (baux d'habitation)** (p. 1130). Appelée le 15 mai 1992 : H.L.M. : surloyers ; plafonds de ressources : revalorisation ; prêts locatifs sociaux (P.L.S.) : mise en place (p. 1261, 1262).

- **n° 597,** posée le 9 juin 1992 : **justice (fonctionnement)** (p. 2147) ; remplaçant : *Berson (Michel)*. Appelée le 12 juin 1992 : établissement thermal de Barbotan-les-Thermes : incendie ; enquête : résultats : autorisation administrative pour l'ouverture de l'établissement ; assistance juridique aux familles (p. 2276, 2277).

- **n° 595,** posée le 9 juin 1992 : **enseignement secondaire : personnel (P.E.G.C.)** (p. 2147). Appelée le 12 juin 1992 : professeurs d'enseignement général des collèges (P.E.G.C.) faisant fonction de documentalistes : affectation : incertitude ; C.A.P.E.S. de documentation : mise en place au profit essentiellement des documentalistes déjà en poste (p. 2281, 2282).

- **n° 641,** posée le 17 novembre 1992 : **logement (logement social)** (p. 5672). Appelée le 20 novembre 1992 : plafond de ressources : relèvement ; disparités régionales : réduction progressive (p. 5761).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532).**

Rapporteur suppléant.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 avril 1992] :

Caisses de crédit municipal : activités et vocation :
- activités (p. 453) ;
- vocation sociale (p. 453).

Caisses de crédit municipal : personnels : directeurs : application du statut de la fonction publique territoriale (p. 453).

Caisses de crédit municipal : réseau : filiales (p. 453).

Collectivités locales : décentralisation : concertation (p. 453).

Communes :
- commune - siège : pouvoirs d'orientation et de contrôle (p. 453) ;
- conseil municipal : information par le maire (p. 453) ;
- garantie financière (p. 453).

Lois : loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit : refinancement des caisses de crédit municipal (p. 453).

Union des caisses de crédit municipal : dissolution (p. 453).

- Projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 avril 1992] :

Assurances :
- assurance de dommages : élargissement de la libre prestation (p. 770) ;
- assurance des personnes : subrogation des assureurs aux droits des assurés (p. 776) ;
- assurance retraite (p. 776).

Caisse des dépôts et consignations (p. 777).

Caisse nationale de prévoyance (C.N.P.) :
- capital social : composition (p. 777) ;
- personnels : statut (p. 777) ;
- ratios prudentiels (p. 777) ;
- statut : appartenance au secteur public et transformation en société anonyme (p. 777).

Communautés européennes : directives : transposition en droit interne :
- assurances : directive n° 90-619/C.E.E. du Conseil du 8 novembre 1990 : libres prestations de services active et passive (p. 776) ;
- banques : directive n° 89-646/C.E.E. du Conseil du 15 décembre 1989 : reconnaissance mutuelle d'agrément (p. 777).

Compagnies d'assurances :
- compagnies d'assurances françaises : situation et activités à l'extérieur (p. 777) ;
- sociétés centrales publiques : ouverture du capital (p. 777).

Poste (La) (p. 777).

Secteur public :
- privatisation : affectation du produit (p. 778) ;
- transferts de propriété au secteur privé (p. 778).

Discussion des articles [29 avril 1992] :

Article 1er *(nouvelle modification de la définition des sociétés centrales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Fabien Thiémé (de suppression) (p. 795) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. Gilbert Gantier (prévoit une possibilité de privatisation totale des sociétés centrales d'assurance publiques) (p. 795).

Après l'article 1er :

- *favorable* à l'amendement n° 51 du Gouvernement (abroge diverses dispositions du code des assurances) (p. 796).

Article 2 *(transformation statutaire de la Caisse nationale de prévoyance) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Fabien Thiémé (de suppression) (p. 796) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 796).

Article 4 *(situation des personnels de la Caisse nationale de prévoyance) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Fabien Thiémé (prévoit une mise à disposition des fonctionnaires de l'Etat auprès de la Caisse nationale de prévoyance pour une durée minimale de six ans) (p. 797).

Après l'article 6 :

- *soutient* l'amendement n° 13 rectifié de la commission (supprime l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement instituée en faveur des certificats et actes de notoriété relatifs aux opérations de la C.N.P.) : adopté après modifications (p. 797) ;
- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (supprime la référence aux tarifs de la C.N.P. pour l'établissement des contrats de garantie consentis aux invalides de guerre) : adopté (p. 797).

Après l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 15, deuxième correction, de la commission (tire les conséquences de la réorganisation administrative de la direction du Trésor en ce qui concerne le commissaire du Gouvernement au sein de la commission de contrôle des assurances) : adopté (p. 798) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 corrigé de la commission (permet à la commission de contrôle des assurances de décider un cumul de sanctions) : adopté (p. 798).

Article 8 *(harmonisation des titres du code des assurances) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (de cohérence) : adopté (p. 798).

Article 9 *(transposition des dispositions de la directive n° 90-619 C.E.E. dans le code des assurances) :*

Article L. 353-1 du code des assurances :

- *son* amendement n° 18 (définit les notions d'Etat et d'Etat membre retenues pour l'application des dispositions relatives à la libre prestation de services en assurances sur la vie et en capitalisation) : retiré (p. 799).

Article L. 353-4 du code des assurances :

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 800) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 rectifié de la commission (rédactionnel) : adopté après modifications (p. 800) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 53 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 20 rectifié de la commission (p. 800).

Article L. 353-11 du code des assurances :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 rectifié de la commission des lois (prévoit une notification aux assurés du transfert du portefeuille d'une compagnie non située en France) (p. 800).

Article 10 *(agrément de libre prestation de services) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (rédactionnel) : adopté après modifications (p. 801) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 54 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 21 de la commission (p. 801) ;
- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 801).

Article 11 *(détermination de la loi applicable au contrat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 55 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 801).

Avant l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. Charles Millon (crée un plan d'épargne en actions) (p. 802) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 47 de M. Charles Millon (crée un « plan d'épargne-retraite ») (p. 802).

Article 16 *(contrats à capital variable exprimés en unités de compte constituées d'actifs ou de valeurs mobilières) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 corrigé de la commission (précise que les actifs ou les valeurs mobilières constitutifs des unités de compte des contrats à capital variable doivent offrir au contractant une liquidité suffisante) : adopté (p. 803) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 rectifié de la commission des lois (impose une consultation de la commission des opérations de bourse avant d'arrêter la liste des valeurs mobilières ou des actifs constitutifs des unités de compte des contrats à capital variable) (p. 803) ;
- *favorable* à l'amendement n° 57 de M. Alain Bonnet (introduit une condition de liquidité des actifs ou valeurs mobilières constitutifs des unités de compte des contrats à capital variable) (p. 804).

Après l'article 16 :

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (permet aux assureurs d'être subrogés dans les droits de l'assuré contre le tiers responsable pour le remboursement des prestations à caractère indemnitaire relatives aux préjudices résultant d'une atteinte à la personne) : adopté (p. 804).

Après l'article 21 :

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (limite la possibilité de rachat dans les cas de contrats d'assurance-retraite) : adopté (p. 804) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 59 rectifié de M. Raymond Douyère (renvoie à un décret la fixation des conditions de transparence applicables aux contrats d'assurance-retraite sans possibilité de rachat) à l'amendement n° 26 de la commission (p. 805).

Article 26 *(dommages matériels susceptibles d'être pris en compte au titre des contrats d'assurance ouvrant droit à la garantie contre les effets des catastrophes naturelles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 63 de M. Raymond Douyère (distingue les dommages relevant de la garantie spécifique des catastrophes naturelles de ceux relevant des assurances individuelles prévues par la loi) (p. 806).

Après l'article 26 :

- *favorable* à l'amendement n° 61 de M. Raymond Douyère (inclut le remboursement des expertises géotechniques dans la garantie catastrophe naturelle) (p. 807) ;
- *favorable* à l'amendement n° 56 du Gouvernement (institue un droit d'appel pour le fonds de garantie des assurances) (p. 807).

Article 27 *(transposition des règles d'application du principe de reconnaissance mutuelle) :*

Article 71-2 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 808) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 44 de M. Fabien Thiémé (soumet à l'avis conforme du comité des établissements de crédit l'installation en France d'une succursale bancaire d'un établissement de crédit ayant son siège social dans un autre Etat membre des Communautés européennes) (p. 808).

Article 71-3 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 808).

Article 71-4 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (soumet expressément aux normes nationales de politique monétaire les établissements de crédit exerçant en France quel que soit leur Etat d'origine) : adopté après modifications (p. 809) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 64 de M. Michel Inchauspé (rédactionnel) à l'amendement n° 29 de la commission (p. 809) ;
- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (prévoit l'application des dispositions nationales relatives à la sécurité juridique des consommateurs à défaut d'application des réglementations communautaires) : adopté (p. 809) ;
- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (prévoit l'application du droit français du travail à tous les salariés des succursales d'établissements bancaires ou des bureaux de représentation d'institutions bancaires d'origine communautaire situés en France) : adopté (p. 810).

Article 71-6 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (soumet les établissements de crédit ayant leur siège social en France à un régime de simple notification des implantations de leurs succursales dans un autre Etat membre des Communautés européennes) : adopté après rectifications (p. 810) ;
- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 810).

Article 71-7 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (accorde au comité des établissements de crédit une compétence liée pour autoriser les établissements ayant leur siège social en France à établir des succursales dans d'autres Etats membres) : adopté (p. 811).

Article 30 *(secret professionnel des membres et des collaborateurs du comité des établissements de crédit) :*

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (prévoit que le comité des établissements de crédit peut transmettre des informations aux autorités chargées, dans d'autres Etats, de la surveillance des établissements financiers) : adopté (p. 811).

Après l'article 31 :

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (permet aux institutions financières spécialisées d'effectuer les opérations de banques autres que celles afférentes à leur mission stricte précisées dans leur agrément) : devenu sans objet (p. 811).

Article 32 *(levée du secret professionnel des commissaires aux comptes à la demande de la commission bancaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (autorise la commission bancaire à transmettre des observations écrites aux commissaires aux comptes qui sont tenus de répondre dans un délai de quinze jours) (p. 812) : adopté après rectification (p. 813).

Article 33 *(incorporation des maisons de titres dans la catégorie des sociétés financières) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (permet au comité de la réglementation bancaire d'instituer un système collectif de garantie entre les maisons de titres) : adopté (p. 813).

Article 34 *(échange d'informations entre institutions et autorités de contrôle) :*

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (fait participer le conseil de la concurrence au système d'échange d'informations entre institutions et autorités de contrôle) (p. 813) : rejeté (p. 814).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 juin 1992] :

Assurances :
- assurances fluviales et lacustres (p. 2298) ;
- catastrophes naturelles : régimes d'indemnisation (p. 2298).

Caisse nationale de prévoyance (C.N.P.) (p. 2298).

Communautés européennes : directives : transposition en droit interne : banques : directive n° 89-646/C.E.E. du Conseil du 15 décembre 1989 (p. 2298).

Compagnies d'assurances : sociétés centrales publiques : appartenance au secteur public et ouverture du capital (p. 2298).

Institutions financières spécialisées : régime (p. 2298).

Sénat : texte adopté (p. 2298).

Discussion des articles [12 juin 1992] :

Article 1er *(modification de la définition des sociétés centrales d'assurances)* :

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture prévoyant l'appartenance au secteur public des sociétés centrales d'assurances) (p. 2300) : adopté (p. 2301) ;
- *ses observations* sur l'amendement identique n° 15 du Gouvernement : adopté (p. 2301) ;

Caisse nationale de prévoyance (C.N.P.) :
- capital social : composition (p. 2301) ;
- évaluation de sa valeur (p. 2301) ;
- personnels : statut (p. 2301).

Caisse des dépôts et consignations (p. 2301).

La Poste (p. 2301).

Après l'article 7 :

- *favorable* à l'amendement n° 14 du Gouvernement (transforme la Caisse centrale de réassurance en société anonyme appartenant au secteur public) (p. 2302).

Article 16 *(contrats à capital variable exprimés en unités de compte)* :

- *soutient* l'amendement n° 3 corrigé de la commission (prévoit que les actifs susceptibles d'être retenus comme supports du capital ou de la rente en unités de compte doivent offrir une protection suffisante de l'épargne investie grâce à la facilité de leur mobilisation) : retiré (p. 2302) ;
- *favorable* à l'amendement n° 19 du Gouvernement (prévoit que les actifs susceptibles d'être retenus comme supports du capital ou de la rente en unités de compte doivent offrir une protection suffisante de l'épargne investie) (p. 2302) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2303) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 corrigé de la commission (maintient la suppression de la garantie plancher légale en cas de décès dans les contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte) : adopté (p. 2303).

Article 21 *bis* *(conditions particulières à certains contrats constitutifs d'une épargne longue)* :

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (définit les contrats d'assurance retraite ne pouvant pas donner lieu à rachat sauf événements de force majeure) (p. 2303) : retiré (p. 2304) ;
- *favorable* à l'amendement n° 20 du Gouvernement (définit les contrats d'assurance retraite ne pouvant pas donner lieu à rachat sauf événements de force majeure) (p. 2304).

Article 26 *bis* supprimé par le Sénat *(délai d'intervention des experts chargés d'apprécier l'indemnisation pour les sinistres liés à une catastrophe naturelle)* :

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (rétablit l'article) (p. 2304) : adopté (p. 2305).

Article 26 *ter* supprimé par le Sénat *(prise en compte du coût des études géotechniques lors des procédures particulières aux sinistres liés à une catastrophe naturelle)* :

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (rétablit l'article) : adopté (p. 2305) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 17 de M. Didier Migaud (prévoit la réparation intégrale des dommages subis dans le cas où les conséquences d'une catastrophe naturelle ne permettent pas la remise en état de constructions destinées à l'habitation principale) à l'amendement n° 8 de la commission : retiré (p. 2305).

Article 27 *(transposition des règles d'application du principe de la reconnaissance mutuelle)* :

Article 71-4 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rédactionnel) : retiré (p. 2308) ;
- *favorable* à l'amendement n° 21 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 2308) ;
- *favorable* à l'amendement n° 22 du Gouvernement (de coordination) (p. 2308).

Article 71-7 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture pour les deux premiers alinéas de l'article 71-7 relatifs à l'autorisation du Comité des établissements de crédit pour l'exercice intracommunautaire des activités des établissements financiers français) (p. 2308) : retiré (p. 2309) ;
- *favorable* à l'amendement n° 23 du Gouvernement (impose aux établissements financiers français de justifier auprés du Comité des établissements de crédit qu'ils remplissent les conditions fixées par le Comité de la réglementation bancaire pour l'exercice intracommunautaire d'une activité) (p. 2309) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions d'application des articles 71-6 et 71-7 de la loi du 24 janvier 1984) : adopté après modifications (p. 2309) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 21 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 12 de la commission : adopté (p. 2309).

Article 31 *bis* *(rectification apportée au champ d'activités des institutions financières spécialisées - I.F.S.)* :

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (rétablit l'article ; permet, à compter du 1er juillet 1993, aux institutions financières spécialisées d'effectuer des opérations de banques autres que celles afférentes à leur mission stricte en relation avec celle-ci et précisées dans leur agrément) : retiré (p. 2310).

Après l'article 34 :

- *favorable* à l'amendement n° 16 du Gouvernement (prévoit une possibilité de prédésigner l'un des cotitulaires d'un compte joint pour l'application de l'interdiction d'émettre des chèques en cas d'incident de paiement) (p. 2311).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [3 juillet 1992] :

Assurances :
- caisse centrale de réassurance : statut (p. 3246) ;
- catastrophes naturelles : régime d'indemnisation (p. 3246) ;
- contrats d'assurance retraite : rachat (p. 3246).

Communautés européennes : directives : transposition en droit interne :
- banques : directive n° 89-646/CEE du Conseil du 15 décembre 1989 (p. 3246) ;
- rôle du Parlement français (p. 3246).

Compagnies d'assurances : sociétés centrales publiques : ouverture du capital et appartenance au secteur public (p. 3246).

Lois : loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (p. 3246).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3246).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Lajoinie (André)* (p. 893).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes : politique monétaire : monnaie unique et union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 894).

Communautés européennes : principes fondamentaux : Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 893, 894).

Europe sociale (p. 893).

Indépendance et souveraineté :
- indépendance et identité nationales : « dissolution » dans l'Europe (p. 893) ;
- souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 893).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : position traditionnelle sur l'Europe (p. 893).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 893).

- Proposition de loi organique relative à la déclaration du patrimoine des parlementaires (n° 2370).

Première lecture :

Discussion générale commune :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 octobre 1992] :

Président de la République : candidats : régime spécifique de déclaration de patrimoine (p. 3963).

Vie publique : élus et membres du Gouvernement : patrimoine :
- généralités et historique (p. 3962, 3963) ;
- contrôle : portée et autorité compétente : Commission pour la transparence financière de la vie politique (p. 3963) ;
- déclaration : contenu, unification et extension de l'obligation (p. 3963) ;
- publicité et transparence pour l'opinion (p. 3963).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale et culture. - Enseignement scolaire. *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [9 novembre 1992] :

Bourses et allocations d'études :
- bourses (p. 5099) ;
- fournitures scolaires (p. 5099).

Echec scolaire (p. 5099).

Enseignants :
- professeurs de l'enseignement général des collèges (P.E.G.C.) (p. 5098) ;
- recrutement : créations d'emplois et plan pluriannuel (p. 5098, 5099) ;
- revalorisation (p. 5098).

Enseignement maternel et primaire : accueil des enfants (p. 5098).

Enseignement technique et professionnel :
- lycées professionnels : professeurs : suppression d'emplois (p. 5098) ;
- nomenclature des crédits : individualisation (p. 5098).

Enseignements artistiques (p. 5098).

Etablissements scolaires : autonomie et déconcentration (p. 5100).

Ministère de l'éducation nationale :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5098, 5099) ;
- crédits : régulation et exécution de la loi de finances (p. 5098) ;
- direction de l'évaluation et de la prospective (p. 5099).

Personnel non enseignant :
- agents, techniciens, ouvriers et personnels de service (A.T.O.S.) (p. 5098) ;
- conseillers d'éducation (p. 5098).

Zones d'éducation prioritaires (Z.E.P.) (p. 5098, 5099).

POIGNANT (Bernard)

Député du Finistère

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3128), adoptée par le Sénat, renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 12 décembre 1992] (p. 17056).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3194) portant saisine de la commission d'instruction prévue par l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice pour M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17490).

PONIATOWSKI (Ladislas)

Député de l'Eure

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (services du Premier ministre : Conseil économique et social) [14 mai 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918) [*J.O.* du 8 décembre 1992] (p. 16776).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **autoriser les établissements pharmaceutiques publics ou privés** à **préparer les produits dérivés du plasma** et tendant à favoriser une **adaptation de la pratique des dons du plasma (n° 2577)** [19 février 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** annexe n° 33 : **services du Premier ministre : Conseil économique et social (n° 2945)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Livrets A : baisse des dépôts et conséquences pour le financement du logement social ; priorités sociales du Gouvernement ; prêts locatifs aidés (P.L.A.) : augmentation ; effets pervers attendus d'une éventuelle augmentation du taux des livrets A [17 juin 1992] (p. 2468, 2469).

- Transport de plutonium : plutonium retraité à l'usine de La Hague : retour au Japon ; traitement des déchets radioactifs étrangers ; mesures de sécurité en matière de transport ; retour vers le pays d'origine : principe écologique ; traité de non-prolifération nucléaire : signature par le Japon [4 novembre 1992] (p. 4772, 4773).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (n° 2613).

Première lecture :

Explications de vote [15 mai 1992] :

Dockers : plan social (p. 1319).

Ports maritimes :
- emploi (p. 1319) ;
- modernisation (p. 1319).

Transports : investissements routiers (p. 1319).

Vote pour du groupe U.D.F. (p. 1319).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Défense : industries aéronautiques ; industries d'armement (p. 3650).

Délinquance et criminalité : corruption : rapport Bouchery (p. 3650).

Publicité : transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 3650).

Discussion des articles [15 octobre 1992] :

Article 11 *(art. 33 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : conditions de vente et de rémunération des prestataires de services) :*

- *ses observations* (p. 3775).

Article 12 *(art. 31 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : sanctions de la réglementation de la facturation) :*

- *soutient* l'amendement n° 315 de M. Jean-Jacques Hyest (abaisse le plafond de l'amende prévue par l'article de 500 000 F à 100 000 F) : rejeté (p. 3802).

Après l'article 12 :

- *soutient* l'amendement n° 235 de M. François d'Aubert (prévoit de porter à la connaissance des commissions de la défense du Parlement les autorisations d'exporter des matériels d'armement pour un montant supérieur à 10 millions de francs) (p. 3802) : rejeté (p. 3803) ;

- *soutient* l'amendement n° 236 de M. François d'Aubert (crée une commission financière spéciale chargée de contrôler les garanties liées aux risques politiques qui sont accordées par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) : rejeté (p. 3803) ;

- *soutient* l'amendement n° 237 de M. François d'Aubert (prévoit le dépôt annuel sur le bureau des assemblées de la liste des contrats assurés par la Coface auxquels est accordée la garantie des risques politiques) : rejeté (p. 3803) ;

- *soutient* l'amendement n° 238 de M. Francis Delattre (limite à 20 p. 100 du budget des clubs sportifs et des équipes de compétition automobile les subventions provenant de personnes morales de droit public ou de sociétés dont le capital est détenu à plus de 50 p. 100 par l'Etat) (p. 3803) : rejeté (p. 3804).

Article 13 *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*

- *défavorable* (p. 3810) ;

Publicité :
- annonceurs : droits et responsabilités (p. 3810) ;
- facturation (p. 3810) ;
- intermédiaires : centrales d'achat d'espace : agences (p. 3810) ;
- intermédiaires : commissions et ristournes, tarifs dégressifs (p. 3810) ;
- transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 3810) ;

- *soutient* l'amendement n° 317 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3814) : retiré (p. 3817) ;

Publicité :
- concurrence internationale (p. 3816) ;
- Conseil de la concurrence : rapport (p. 3814) ;
- intermédiaires : centrales d'achat d'espace : agences (p. 3816) ;
- transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 3814) ;

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission des affaires culturelles (prévoit que tout achat d'espace publicitaire réalisé par un intermédiaire, pour le compte d'un annonceur, ne peut l'être que dans le cadre d'un contrat écrit de mandat) (p. 3820) ;

Hors-médias : définition et réglementation (p. 3820) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 394 de M. Michel Péricard (substitue aux termes « contrat écrit de mandat » les termes « contrat écrit ») (p. 3821) ;

- *son* amendement n° 239 (prévoit que tout achat d'espace publicitaire ne peut l'être que pour le compte soit d'un annonceur, soit d'un mandataire commissionnaire) (p. 3820) : rejeté (p. 3821) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 504 du Gouvernement (stipule que tout rabais ou avantage tarifaire accordé par le vendeur doit figurer sur la facture délivrée à l'annonceur et que cet avantage ne peut être conservé par l'intermédiaire qu'en vertu d'une stipulation expresse) (p. 3825, 3826, 3828) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 505 de M. Jean-Paul Charié (supprime la possibilité offerte à l'intermédiaire de conserver à son profit l'avantage tarifaire) à l'amendement n° 504 du Gouvernement (p. 3827).

Article 14 *(rémunération exclusive de l'exercice du mandat du mandataire par son mandant) :*

- *favorable* aux amendements identiques n°s 201 de M. Jean-Paul Charié, 318 de M. Jean-Jacques Hyest et 400 de M. Michel Péricard (de suppression) (p. 3829).

Article 15 *(interdiction de rémunération des fonctions de conseil de l'agence de publicité par le vendeur d'espace publicitaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 319 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3830) : rejeté (p. 3831) ;

- *son* amendement n° 240 (précise que le prestataire qui fournit des services de conseil en plan média ne peut recevoir de rémunération de la part du vendeur d'espace à l'exception de la commission d'agence) : retiré (p. 3831).

Article 17 *(liens financiers entre les agences de publicité de conseil en plan média ou de préconisation de support et les vendeurs d'espace publicitaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 321 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression). : retiré (p. 3833) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de la commission des affaires culturelles (interdit à toute personne qui fournit des services de conseil en plan média d'entretenir des liens financiers avec des supports d'espace publicitaire) (p. 3834).

Article 18 *(sanctions et pouvoirs d'enquêtes) :*

- *soutient* l'amendement n° 322 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) : retiré (p. 3835).

Après l'article 18 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 470 du Gouvernement (fixe la date d'effet des chapitres Ier et II du titre III du projet de loi au 31 mars 1993) (p. 3837) ;

- *soutient* l'amendement n° 156 de M. Pascal Clément (prévoit une évaluation des effets des dispositions du chapitre III relatif à l'urbanisme commercial à l'issue d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la loi) (p. 3839) : adopté (p. 3840).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [15, 16, 17 et 18 décembre 1992] :

Article 13 supprimé par le Sénat *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*

- *défavorable* (p. 7258) ;

Publicité :
- « hors-médias » (p. 7258) ;
- presse, édition et imprimerie : difficultés (p. 7258) ;

- *son* sous-amendement n° 190 (n'étend aux « hors-médias » imprimés les mêmes conditions de transparence qu'aux médias que dans les cas de prestations effectuées par une entreprise ayant un lien direct avec l'intermédiaire) à l'amendement n° 35 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7261) : devenu sans objet (p. 7262).

Article 15 supprimé par le Sénat *(interdiction de rémunération des fonctions de conseil de l'agence de publicité pour le vendeur d'espace publicitaire) :*

- *son* amendement n° 185 (précise que le prestataire qui fournit des services de conseil en plan média ne peut recevoir de rémunération de la part du vendeur d'espace à l'exception de la commission d'agence) (p. 7263) : adopté au scrutin public (p. 7264) ;

Publicité : transparence du marché de l'espace publicitaire : rémunération d'agence (p. 7263).

Article 18 *ter* *(entrée en vigueur des articles 11 et 12) :*

- *son* sous-amendement n° 184 soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (prévoit l'entrée en vigueur des dispositions du présent chapitre le 1er janvier 1994) à l'amendement n° 43 de la commission (prévoit l'entrée en vigueur des dispositions des deux premiers chapitres du titre III le 31 mars 1993 à l'exception des dispositions du III de l'article 11, des trois derniers alinéas de l'article 12 et du deuxième alinéa, *d* - 2° -, de l'article 18 qui ne prendront effet que le 1er septembre 1993) : vote réservé (p. 7289) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Article 18 *quater* *(observatoire du marché publicitaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 44 de la commission (de suppression) (p. 7291).

Article 33 supprimé par le Sénat *(négociation directe) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 62 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7448) ;

Parlement : Assemblée nationale : procédure de vote réservé (p. 7448).

Après l'article 49 :

- *défavorable* à l'amendement n° 98 du Gouvernement (étend les pouvoirs de l'organisme TRACFIN, précédemment limités à la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue, à la lutte contre le blanchiment de tout argent gagné à l'occasion d'activités criminelles) (p. 7462, 7463) ;

Justice : organismes et structures : TRACFIN : pouvoirs (p. 7463).

Après l'article 58 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 101 du Gouvernement (prévoit qu'en cas de contestation par le préfet du motif retenu pour une inscription sur une liste électorale, l'électeur établit devant le juge à quel titre il estime que cette inscription doit être maintenue) (p. 7468).

Après l'article 60 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 197 de M. Claude Bourdin (instaure un centre national de gestion géré par les représentants élus des collectivités locales distinct du Centre national de la fonction publique territoriale) (p. 7471) ;

Collectivités locales : Centre national de gestion géré par les représentants élus des collectivités locales (p. 7471) ;

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [21 octobre 1992] :

Son interruption (p. 4030).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : députés : difficultés rencontrées par Mmes Cacheux et Daugreilh auprès de leur parti (p. 4030).

Deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Régions :

- Basse-Normandie (p. 4814) ;
- Haute-Normandie (p. 4814).

Voirie : aménagement des routes : axe Nord-Sud Atlantique : avancement du projet (p. 4814).

Services du premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour le Conseil économique et social, suppléé par : *Couanau (René)* [7 novembre 1992].

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Après l'article 24 :

- *son* amendement n° 7 (autorise la publicité indirecte en faveur du tabac au moyen du soutien accordé aux participants des manifestations sportives réservées aux véhicules à moteur ; permet de faire état de ce soutien par tout moyen notamment la retransmission audiovisuelle de ces manifestations) (p. 6609) : rejeté au scrutin public (p. 6617) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 199 du Gouvernement (autorise la retransmission télévisée des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans les pays où la publicité pour le tabac est autorisée et interdit toute poursuite ou sanction à ce titre jusqu'à l'intervention d'une réglementation européenne) (p. 6615) ;

Lois : loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (loi Evin) (p. 6609).

Santé publique : tagabisme et alcoolisme : lutte contre (p. 6610, 6615).

Sports : mécénat et sponsoring : sports cycliste, automobile et motocycliste (p. 6610, 6616).

Télévision : compétitions automobiles et motocyclistes : retransmission (p. 6609) ;

- *soutient* l'amendement n° 44 de M. André Santini (autorise la publicité directe ou indirecte en faveur des tabacs légers dans la presse écrite d'information générale et politique à l'exclusion des publications destinées à la jeunesse) : rejeté (p. 6617) ;

- *son* sous-amendement n° 192 (exclut du champ d'application de l'amendement les publicités professionnelles spécialisées) à l'amendement n° 44 de M. André Santini : rejeté (p. 6617).

PONS (Bernard)

Député de Paris

(16e circonscription)

R.P.R.

Président du groupe R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République ; président de ce groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 17 juin 1992] (p. 7932).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 17 juin 1992] (p. 7932).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8388).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8388).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête sur la situation du paysage audiovisuel français (n° 2539)** [10 janvier 1992].

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête** en application de l'article 140 du règlement de l'Assemblée nationale, sur la **présence en France de M. Georges Habache, responsable d'un mouvement palestinien (n° 2564)** [7 février 1992].

Proposition de loi organique tendant à **modifier l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice (n° 2934)** [7 octobre 1992].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 610,** posée le 22 juin 1992 : **assurances (réglementation : Corse)** (p. 2691). Appelée le 26 juin 1992 : refus d'assurer les clients à risques ; Corse : attentats terroristes à caractère répétitif ; « pool » d'assureurs : mise en place (p. 2889).

INTERVENTIONS

Rappel au règlement : demande que le projet de loi sur les agences de voyage soit reporté afin de débattre du paysage audiovisuel français dès le jeudi 9 avril 1992 [7 avril 1992] (p. 358).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [7 mai 1992] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Mazeaud (Pierre)* (p. 992) : adoptée au scrutin public (p. 1000).

Rappel au règlement : se félicite de la clarté des débats en séance publique mais regrette que le ministre délégué aux affaires européennes n'ait pas apporté de réponses aux interrogations de l'opposition notamment en ce qui concerne le « compromis de Luxembourg » (p. 943).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Rappel au règlement : constate que la discussion du projet de loi constitutionnelle n'est ni « digne » ni cohérente et annonce que le groupe R.P.R. se retire de l'hémicycle afin de marquer son refus de participer aux débats et au vote (p. 2565).

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Drut (Guy) :* retirée (p. 1364).

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [4 juin 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Hubert (Elisabeth)* (p. 1938) : rejetée (p. 1947).

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Chamard (Jean-Yves)* (p. 1972) : rejetée (p. 1975).

- Projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 2611).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [2 juillet 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Toubon (Jacques)* (p. 3147) ; rejetée au scrutin public (p. 3150).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [6 octobre 1992] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Toubon (Jacques)* (p. 3373) : rejetée (p. 3378).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Debré (Jean-Louis)* (p. 3629) : rejetée au scrutin public (p. 3632).

Lecture définitive :

Sa question préalable soutenue par : *Hyest Jean-Jacques* (p. 7605) ; rejetée au scrutin public (p. 7606).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Sa question préalable soutenue par : *Gaulle (Jean de)* (p. 3982) : rejetée au scrutin public (p. 3992).

- Motion de censure déposée par MM. Jacques Barrot, Charles Millon, Bernard Pons et soixante-huit membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution le 23 octobre 1992.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [26 octobre 1992] :

Aménagement du territoire (p. 4339).

Chômage (p. 4338).

Délinquance et criminalité :
- corruption (p. 4339) ;
- insécurité (p. 4338).

Education, formation professionnelle et apprentissage (p. 4339).

Emploi : politique (p. 4338).

Finances publiques :
- dette publique (p. 4337) ;
- dépenses engagées et non financées (p. 4337) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 4337) ;
- recettes : plus-values enregistrées de 1988 à 1990 (p. 4337).

Gouvernement : faiblesse de sa position à l'intérieur et à l'extérieur (p. 4338).

Partis et mouvements politiques : opposition : politique économique, fiscale et sociale (p. 4337).

Politique économique :
- généralités (p. 4338) ;
- taux d'intérêt (p. 4337).

Prévisions et projections économiques (p. 4337, 4338).

Secteur public : privatisations (p. 4337).

Sécurité sociale : déficit (p. 4339).

Ville (p. 4339).

Vote la censure (p. 4339).

POPEREN (Jean)

Ministre chargé des relations avec le Parlement

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

INTERVENTIONS

En qualité de membre du Gouvernement :

Observations sur les rappels au règlement de : *Vivien (Robert-André), Broissia (Louis de), Baudis (Dominique), Vasseur (Philippe), Baumel (Jacques), Hage (Georges), Toubon (Jacques), Millon (Charles)* : déclare qu'il transmettra la demande des parlementaires au Président de la République et souligne que le Gouvernement ne peut en aucun cas être considéré comme responsable de la faillite de La Cinq [8 janvier 1992] (p. 8).

POTA (Alexis)

Député de la Réunion

(2e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Communautés européennes : octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89-688 du 22 décembre 1989 (p. 2338).

Impôts locaux : octroi de mer :
- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation sur la D.G.F. (p. 2338) ;
- fonds régional pour les entreprises et l'emploi (F.R.E.E.) : compétences et moyens : désengagement de l'Etat (p. 2338) ;
- frais d'assiette et de recouvrement : prélèvement de l'Etat (p. 2338).
- prélèvement : mécanisme, produits assujettis, seuils d'assujetissement et exonérations (p. 2338) ;
- projet de loi : modernisation de l'octroi de mer : intérêt et nécessité (p. 2338).

Politique économique et sociale : développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2338).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [2 novembre 1992] :

D.O.M. -T.O.M. :
- crise et malaise (p. 4658) ;
- Réunion (p. 4658).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 4658) ;
- formation et insertion : nécessité et mécanisme (p. 4659).

Logement et habitat : ligne budgétaire unique (p. 4658).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : date de discussion : choix contestable (p. 4658) ;
- budget : objectifs et priorités (p. 4658) ;
- crédits : montant, évolution et répartition (p. 4658).

Politique économique et sociale :
- développement économique : refus de « l'assistance » (p. 4658, 4659) ;
- égalité sociale : assimilation ou prise en compte des spécificités (p. 4659).

POUJADE (Robert)

Député de la Côte-d'Or

(1ère circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581) [*J.O.* du 16 janvier 1992] (p. 782).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) [*J.O.* du 23 janvier 1992] (p. 1143).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 janvier 1992] :

Communes : dotation de développement rural (D.D.R.) : création, communes bénéficiaires et mode de financement (p. 91).

Coopération intercommunale : généralités et libre adhésion (p. 90).

Enseignement supérieur : collectivités locales : compétences (p. 90).

Parlement :
- Assemblée nationale : travaux sur le texte en première et deuxième lectures (p. 90, 91) ;
- commission mixte paritaire : échec (p. 90).

Projet de loi :
- dispositions *ad hominem* : ajout (p. 90) ;
- intérêt, innovations et application (p. 90, 91).

Discussion des articles [21 et 22 janvier 1992] :

Article 26 *ter* supprimé par le Sénat *(composition des bureaux d'adjudication et des commissions d'appels d'offre) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 301 du Gouvernement (ramène à quatre le nombre des membres du bureau du conseil d'adjudication dans les communes de moins de 3 500 habitants et prévoit des règles de suppléance) à l'amendement n° 65 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 108).

Article 36 *undecies* *(pouvoirs de police du maire de Paris) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 94 de la commission (de suppression) (p. 117).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 275 de M. André Rossinot (propose que le dispositif présenté par l'article entre en vigueur au 1er janvier 1993) à l'amendement n° 107 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 124).

Article 56 *septemdecies* supprimé par le Sénat *(mise en place exceptionnelle d'un péage sur le boulevard périphérique de l'agglomération lyonnaise) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 171 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 169).

Article 56 *duodevicies* *(régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 172 de la commission (de suppression) (p. 170).

Article 57 *bis* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines et les districts d'opter pour le régime du taux unique de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 257 de M. Serge Charles (dispose que l'option pour la taxe professionnelle de zone est décidée par une délibération concordante, du conseil de communauté et d'une majorité qualifiée des communes membres) à l'amendement n° 195 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 178).

Avant l'article 61 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 204 de la commission (de coordination) (p. 182).

- Projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532).

Première lecture :

Discussion des articles [14 avril 1992] :

Article 2 *(contrôle des caisses et responsabilités des communes) :*

- *ses observations* (p. 467) ;

Responsabilité solidaire des communes (p. 467).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Transports ferroviaires : T.G.V. : T.G.V. -Rhin-Rhône : projet ; rentabilité (p. 4813).

Défense. - *Questions* [9 novembre 1992] :

Gendarmerie : engins blindés d'accompagnement (p. 5078).

POURCHON (Maurice)

Député du Puy-de-Dôme

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 14 janvier 1992] (p. 682).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis du projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663) [27 mai 1992] (p. 1737).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8650).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes n° 89-688 du 22 décembre 1989 (n° 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (départements et territoires d'outre-mer) [14 mai 1992].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : annexe n° 9 : **départements et territoires d'outre-mer (n° 2945)** [14 octobre 1992].

Proposition de loi tendant à **corriger les déséquilibres entre les régions au travers des contrats de plan Etat-régions (n° 3182)** [17 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Assemblée nationale : commission des lois et commission des finances : répartition des textes : article 36 du règlement (p. 2317, 2318).

Communautés européennes : octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89-688 du 22 décembre 1989 (p. 2319).

Communes : budgets communaux : recettes : part de l'octroi de mer (p. 2318).

Impôts locaux : octroi de mer :

- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation sur la D.G.F. (p. 2318, 2319) ;
- fonds régional pour les entreprises et l'emploi (F.R.E.E.) ; compétences et moyens : désengagement de l'Etat (p. 2319) ;
- frais d'assiette et de recouvrement : prélèvement de l'Etat (p. 2319) ;
- prélèvement : mécanisme, produits assujettis, seuils d'assujetissement et exonérations (p. 2319) ;
- projet de loi : élaboration : concertation (p. 2319) ;
- taux (plafonnement à 30 p. 100) (p. 2318).

Industries et productions des D.O.M. : concurrence : protection (p. 2318).

Politique économique et sociale :

- développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2318) ;
- marché unifié Antilles-Guyane (p. 2319).

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Article 2 *(exonérations) :*

- *soutient* l'amendement n° 117 de la commission des finances (dispose que les conseils régionaux peuvent également exonérer les livraisons à titre onéreux effectuées par les personnes qui accomplissent des activités de production) : adopté (p. 2353) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 188 du Gouvernement (dispose que les conseils régionaux peuvent exonérer l'introduction de marchandises destinées au fonctionnement de l'administration, des collectivités locales et des établissements publics administratifs ; maintient en l'état les plafonds actuels de franchise pour les particuliers) (p. 2353).

Article 3 *(personnes assujetties) :*

- *soutient* l'amendement n° 119 de la commission des finances (rédactionnel) : adopté (p. 2354).

Article 6 *(régime des déductions) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de la commission (dispose que l'octroi de mer dont l'imputation n'a pu être opérée peut faire l'objet d'un remboursement) (p. 2359) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 160 de M. Claude Lise (dispose que l'octroi de mer effectivement payé et dont l'imputation n'a pu être opérée peut être remboursé sur demande de l'assujetti) (p. 2359) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 142 de M. Elie Hoarau (dispose que l'octroi de mer dont l'imputation n'a pu être opérée peut faire l'objet d'un remboursement sur décision du conseil régional et selon des modalités fixées par le conseil général) (p. 2359).

Article 10 *(taux de l'octroi de mer) :*

- *soutient* l'amendement n° 121 de la commission des finances (reporte au 1er janvier 1992 la date de référence prise en compte pour l'application de la dérogation au taux plafond) : retiré (p. 2362) ;
- *soutient* l'amendement n° 123 de la commission des finances (supprime la disposition qui prive d'effet une délibération d'exonération déclarée incompatible avec le droit communautaire dans les trois mois suivant sa notification) : retiré (p. 2364).

Après l'article 10 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 26 de M. Jean-Paul Virapoullé (autorise les conseils régionaux à appliquer aux importations constitutives de dumping ou de concurrence déloyale une surtaxe de 30 p. 100 maximum pendant six mois maximum ; précise que, si cette décision est condamnée dans les trois mois par la Commission des Communautés, le produit de la surtaxe est remboursé) (p. 2366).

Commerce international : dumping et concurrence déloyale : mesures de protection (p. 2366).

Après l'article 18 :

- *soutient* l'amendement n° 127 de la commission des finances (propose que le Gouvernement présente chaque année au Parlement, en annexe du projet de loi de finances, un rapport faisant le bilan de l'application du projet de loi) (p. 2378) : retiré (p. 2379).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [18 juin 1992] :

Article 2 *(art. 88-1 à 88-3 de la Constitution : titre XIV de la Constitution : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ») :*

- *ses observations* (p. 2582) ;

Constitution : loi organique : amendement sénatorial : équilibre des pouvoirs (p. 2582).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [2 novembre 1992] :

Agriculture : banane antillaise : production et exportation (p. 4627).

Communauté européenne : intégration économique des D.O.M. -T.O.M. : prise en compte de leur spécificité : accord d'association du 25 juillet 1991 (p. 4627).

D.O.M. -T.O.M. :
- Nouvelle-Calédonie (p. 4627) ;
- Polynésie française (p. 4627).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale : Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 4626).

Impôts et taxes : défiscalisation : amendements de la mission de la commission des finances sur la fiscalité dans les D.O.M. (p. 4627).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- bilan de législature (p. 4627) ;
- budget : objectifs et priorités (p. 4626) ;
- crédits : montant, évolution et répartition (p. 4626).

Politique économique et sociale :
- développement économique : refus de « l'assistance » (p. 4627) ;
- Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.) (p. 4627) ;
- Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) (p. 4626, 4627).

Service national : régime adapté (p. 4627).

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Vote des crédits* [17 novembre 1992] :

Article 59 et état E *(autorisation de perception des taxes parafiscales) :*

- *son* amendement n° 223 soutenu par M. Guy Bêche (supprime la taxe parafiscale affectée au Comité national interprofessionnel de l'horticulture) : retiré (p. 5548).

PREEL (Jean-Luc)

Député de la Vendée

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2729) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) [20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **faciliter la vente des biens immobiliers des personnes physiques mises en liquidation judiciaire (n° 2960)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Financement des hospices :** établissements d'accueil : hospices : humanisation ; désengagement de l'Etat ; contrats de plan Etat-régions ; budget pour l'année 1993 [28 octobre 1992] (p. 4465, 4466).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Personnes âgées : aides ménagères (p. 4407).

Santé publique : prévention : coordination des intervenants (p. 4406).

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [1er décembre 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail : ordre du jour : débat sur la santé publique et le budget social de la nation (p. 6363).

Conventions médicales : accord du 14 octobre 1990 (p. 6362).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- hospitalisation (p. 6363) ;
- maîtrise administrative et maîtrise médicalisée (p. 6363) ;
- maîtrise négociée : dépenses prises en compte (p. 6363) ;
- progression : causes et conséquences (p. 6363).

Emploi : chômage : coûts (p. 6363).

Hôpitaux et cliniques : réforme hospitalière et budget global (p. 6363).

Professions médicales :
- médecins : exercice libéral (p. 6363) ;
- médecins : formation (p. 6363) ;
- médecins : secret médical (p. 6363) ;
- unions de médecins exerçant à titre libéral (p. 6363).

Professions paramédicales : infirmiers (p. 6363).

Santé publique : conférence annuelle sur les objectifs sanitaires (p. 6363).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 décembre 1992] :

Assemblée nationale :
- commission des affaires culturelles : rejet du projet de loi (p. 6541) ;
- conditions de travail (p. 6541).

Femmes : veuves et divorcées :
- assurance veuvage (p. 6543) ;
- protection sociale : amélioration (p. 6543).

Impôts et taxes : contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 6542).

Lois : projets de loi portant diverses mesures d'ordre social (p. 6541).

Mutuelles : Caisse mutualiste de garantie : création (p. 6543).

Parlement : validations législatives (p. 6543).

Personnes âgées :
- aides ménagères (p. 6542) ;
- dépendance (p. 6541, 6542) ;
- familles d'accueil à titre onéreux (p. 6543) ;
- maintien à domicile : allocation compensatrice et allocation autonomie-dépendance (p. 6542) ;
- maisons de retraite et foyers-logement (p. 6543).

Professions paramédicales : infirmiers libéraux (p. 6541, 6542).

Retraites : généralités :
- pensions de retraite : revalorisation (p. 6541, 6542) ;
- pensions de réversion : taux (p. 6543).

Santé publique : transfusion sanguine : transmission du virus de l'hépatite C : indemnisation (p. 6541, 6542).

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 1er *(généralisation du maintien des droits aux prestations en nature de l'assurance maladie et maternité pour les personnes veuves et divorcées ayant eu au moins trois enfants) :*

- *favorable* (p. 6552) ;

Départements : aide sociale : transferts de charges (p. 6552).

Femmes : veuves (p. 6552).

Personnes âgées :
- allocation compensatrice (p. 6552) ;
- dépendance (p. 6552).

Retraites :
- pensions de réversion : cumul et taux (p. 6552) ;
- revalorisation (p. 6552).

Santé publique : transfusion sanguine : contamination par le virus de l'hépatite C (p. 6552).

Sécurité sociale : assurance veuvage : excédents (p. 6552).

Article 2 *(statut des personnes pratiquant la vente par démarchage) :*

- *soutient* l'amendement n° 128 de M. Pascal Clément (étend aux vendeurs à leur domicile les critères qui déterminent la qualité de vendeur à domicile au regard du droit du travail) : satisfait (p. 6558) ;
- *soutient* l'amendement n° 129 de M. Pascal Clément (reconnaît la qualité de travailleur indépendant uniquement aux vendeurs-démarcheurs qui exercent leur activité en application d'une convention de mandat, de commissionnaire, de revendeur ou de courtier) : rejeté (p. 6558) ;
- *soutient* l'amendement n° 130 de M. Pascal Clément (ajoute les vendeurs-démarcheurs à la liste des professions rattachées aux assurances sociales du régime général uniquement lorsqu'ils exercent « une activité réelle et effective de vente de produits ou de services ») : rejeté (p. 6559) ;
- *soutient* l'amendement n° 130 de M. Pascal Clément (ajoute les vendeurs-démarcheurs à la liste des professions rattachées aux assurances sociales du régime général uniquement lorsqu'ils exercent « une activité réelle et effective de vente de produits ou de services ») : rejeté (p. 6559) ;
- *soutient* l'amendement n° 131 de M. Pascal Clément (prévoit que les entreprises de vente à domicile paient leurs cotisations de sécurité sociale chaque trimestre et selon un barème forfaitaire) (p. 6559) : rejeté (p. 6560) ;
- *soutient* l'amendement n° 133 de M. Pascal Clément (permet aux entreprises qui confient la vente de leurs produits ou de leurs services à des vendeurs-démarcheurs rattachés au régime général de retenir sur la rémunération de ces derniers les cotisations patronales et salariales de sécurité sociale qu'elles ont versées) : rejeté (p. 6560).

Article 4 *(réforme du régime de reconnaissance des maladies professionnelles) :*

- *son* amendement n° 134 (substitue une expertise effectuée par un collège d'experts médicaux à l'avis du comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles préalable à la reconnaissance, par la caisse primaire, de l'origine professionnelle de la maladie) (p. 6563) : rejeté (p. 6564).

Article 5 *(rétablissement du droit aux prestations de maladie et maternité des non-salariés non agricoles dont l'entreprise fait l'objet d'un plan de continuation lors d'une procédure de redressement judiciaire) :*

- *son* amendement n° 174 (étend le bénéfice du rétablissement des droits au cas où la commission de recours amiable de la caisse mutuelle régionale accorde à l'assuré un étalement du paiement des cotisations) : rejeté (p. 6565) ;
- *son* amendement n° 181 (de conséquence) : devenu sans objet (p. 6565).

Article 10 *(exclusion des actes de biologie des tarifs des cliniques) :*

- *favorable* (p. 6569) ;

Hôpitaux et cliniques : budget global (p. 6569).

Article 12 *(prorogation des dispositions limitant le cumul emploi-retraite) :*

- *ses observations* (p. 6575) ;

Conseil économique et social : section des affaires sociales : étude sur le cumul emploi-retraite (p. 6575).

Article 13 *(validation de la tarification des accidents du travail pour 1988 et 1989 et abattement forfaitaire sur les cotisations d'accidents du travail pour 1993) :*

- *son* amendement n° 135 (supprime le paragraphe II de l'article qui valide les majorations de tarification pour l'année 1989 des risques accidents du travail et maladies professionnelles) (p. 6577) : rejeté (p. 6578).

Après l'article 13 :

- *favorable* à l'amendement n° 84 du Gouvernement (permet aux caisses nationales des régimes de base d'assurance maladie de constituer un groupement d'intérêt économique pour leurs tâches communes de traitement de l'information, à l'exclusion du service des prestations ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions dans lesquelles l'Etat exerce son contrôle sur ce groupement) (p. 6579).

Article 15 *(sanction des entraves à l'interruption volontaire de grossesse) :*

- *soutient* l'amendement n° 121 de M. Georges Mesmin (supprime l'incrimination de la perturbation d'accès aux établissements d'hospitalisation qui pratiquent l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6584) : rejeté au scrutin public (p. 6586).

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 33 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6589, 6591) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Alfred Recours (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6589, 6591).

Article 20 *(réforme des conditions de garantie et d'exercice de la réassurance applicables aux mutuelles) :*

- *ses observations* (p. 6600) ;
- *son* amendement n° 136 (étend à tous les organismes mutualistes la possibilité de se réassurer) : rejeté (p. 6600) ;
- *son* amendement n° 137 (étend à tous les organismes mutualistes la possibilité de garantir des risques en réassurance) : rejeté (p. 6600) ;
- *son* amendement n° 138 (pérennise les systèmes de garantie propres aux fédérations mutualistes ; limite la compétence de la Caisse mutualiste de garantie à la garantie des mutuelles non couvertes par un autre système) (p. 6600) : rejeté (p. 6601) ;
- *son* amendement n° 139 (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination du règlement type des systèmes de garantie) : rejeté (p. 6601) ;
- *son* amendement n° 140 (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination des modalités selon lesquelles les fédérations qui gérent actuellement un système de garantie sont représentées au sein de la Caisse mutualiste de garantie) : rejeté (p. 6601).

Après l'article 23 :

- *soutient* l'amendement n° 77 de M. Alfred Recours (rend obligatoire l'indemnisation de la personne qui accueille à son domicile une personne âgée ou un adulte handicapé en cas de rupture du contrat par la personne accueillie) : rejeté (p. 6607).

Article 24 *(intégration dans le corps des ingénieurs des mines) :*

- *son* amendement n° 141 (de suppression) (p. 6607) : adopté (p. 6608).

Après l'article 24 :

- *soutient* l'amendement n° 154 de M. Alain Lamassoure (étend la règle du trentième indivisible aux agents grévistes de la R.A.T.P.) : rejeté au scrutin public (p. 6618) ;
- *son* amendement n° 145 deuxième correction (reporte au 30 mars 1993 la date limite d'organisation des élections des représentants des assistants maternels aux commissions consultatives paritaires départementales) : retiré (p. 6619) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 171 rectifié de M. Jean-Claude Boulard (crée un centre national de gestion qui assure, à la place du centre national de la fonction publique territoriale, la prise en charge des fonctionnaires des catégories A et B momentanément privés d'emploi, le reclassement des fonctionnaires des mêmes catégories devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions et la publicité des créations et vacances d'emplois des catégories A et B ; confie à ce centre l'attribution aux communes de la dotation spéciale « instituteurs ») (p. 6622) ;
- *son* amendement n° 144 (prévoit le versement d'une indemnité annuelle de congé aux personnes qui accueillent à leur domicile des personnes âgées ou des adultes handicapés) : retiré (p. 6624).

Explications de vote :

Assemblée nationale : votes (p. 6625).

Droit pénal : auto-avortement : dépénalisation (p. 6625).

Personnes âgées : dépendance (p. 6625).

Retraites : généralités : pensions de retraites : revalorisation (p. 6625).

Santé publique : transfusion sanguine : transmission du virus de l'hépatite C : indemnisation (p. 6625).

Travail : licenciements : plan de reclassement (p. 6625).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 6626).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 décembre 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 7690).

Conseil constitutionnel décision DC n° 86-225 du 23 janvier 1987 (p. 7690).

Droit pénal : auto-avortement : dépénalisation (p. 7691).

Impôts et taxes : contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 7690).

Médicaments : grossistes répartiteurs : contribution exceptionnelle sur le chiffre d'affaires (p. 7691).

Mutuelles : risques longs : réassurance (p. 7691).

Personnes âgées :
- aides ménagères (p. 7690) ;
- allocation compensatrice et allocation autonomie et dépendance (p. 7690) ;
- dépendance (p. 7690).

Publicité : tabac : interdiction (p. 7691).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 7690, 7691).

Retraites complémentaires : élus locaux (p. 7691).

Santé publique : transfusion sanguine : indemnisation des transfusés atteints du virus de l'hépatite C (p. 7690).

Sports : fédérations : compensation de la perte de ressources publicitaires (p. 7691).

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

Article 4 *(réforme du régime de reconnaissance des maladies professionnelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 33 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture qui supprime la condition selon laquelle la maladie professionnelle non inscrite dans un tableau doit être « essentiellement » causée par le travail habituel de la victime pour être reconnue) (p. 7705).

Article 12 *bis* *(possibilité de cumul emploi-retraite pour les personnes exerçant des activités d'hébergement en milieu rural) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 87 du Gouvernement (de suppression) (p. 7708).

Article 12 *ter* *(possibilité de cumul emploi-retraite pour les personnes qui exercent une activité mixte, salariée et libérale, au-delà de soixante-cinq ans) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de la commission (de suppression) (p. 7709).

Article 15 *(sanction des perturbations au fonctionnement d'un établissement de santé) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de Mme Muguette Jacquaint (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture compte tenu d'une modification permettant aux associations de défense et de protection de la femme d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 7716).

Article 15 *bis* supprimé par le Sénat *(dépénalisation de l'auto-avortement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (rétablit l'article supprimé par le Sénat et supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de la fourniture des moyens matériels de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) (p. 7718) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7718).

Article 24 *(intégration d'ingénieurs des instruments de mesure dans le corps des ingénieurs des mines) :*

- *son* amendement n° 29 (de suppression) (p. 7748) : adopté (p. 7749).

Après l'article 42 :

- *son* amendement n° 27 soutenu par M. Gilbert Gantier (rend obligatoire l'indemnisation de la personne qui accueille à son domicile une personne âgée ou un adulte handicapé en cas de rupture du contrat par la personne accueillie) (p. 7759) : rejeté (p. 7760) ;

- *son* amendement n° 28 (crée une indemnité annuelle de congé pour les personnes qui accueillent à leur domicile une personne âgée ou un adulte handicapé) : rejeté (p. 7760).

Rappel au règlement : s'élève « vivement » contre les conditions de travail imposées aux députés en fin de session [19 décembre 1992] (p. 7604).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 décembre 1992] :

Collectivités locales : élus locaux : honnêteté et dévouement (p. 7606).

Corruption : généralités (p. 7606).

Gouvernement : ministère de la justice : service de lutte contre la corruption (p. 7606).

Publicité : transparence du marché et de l'espace publicitaire (p. 7606).

- Projet de loi relatif aux relations entre transporteurs routiers de marchandises donneurs d'ordres et sous-traitants (n° 2919).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [19 décembre 1992] :

Prix et concurrence : tarifs (p. 7619).

Vote pour du groupe U.D.F. (p. 7619).

- Projet de loi sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Enquêtes publiques : commissaires-enquêteurs (p. 7624).

Paysage : directives de protection et de mise en valeur (p. 7624).

- Projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Bruit : riverains : respect et indemnisation (p. 7629).

Transports :

- transports aériens : bruit causé par les aéronefs : redevance d'atténuation (p. 7629) ;
- transports aériens : bruit causé par les hélicoptères (p. 7629) ;
- transports terrestres : bilan des nuisances sonores : « points noirs » (p. 7629).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [21 décembre 1992] :

Administration : ministère des affaires sociales et de la santé : Agence du médicament : création, statut, compétences et fonctionnement (p. 7677).

Lois : projet de loi n° 2219 relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (p. 7677).

Transfusion sanguine :

- dons du sang : volontariat, gratuité et anonymat (p. 7677) ;
- importations de produits sanguins (p. 7677) ;
- transfusés atteints du virus de l'hépatite C : indemnisation (p. 7677).

Vote des groupes :

Abstention du groupe U.D.F. (p. 7677).

PRORIOL (Jean)

Député de la Haute-Loire

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8650).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Financement de l'U.N.E.D.I.C. :** taux de chômage : 10 p. 100 de la population active ; comptes de la sécurité sociale : déséquilibre ; déficit budgétaire ; déficit de l'U.N.E.D.I.C. : 12 milliards de francs pour 1992 ; négociations paritaires ; négociations entre les partenaires sociaux gestionnaires de l'U.N.E.D.I.C. ; salariés de plus de cinquante-cinq ans : augmentation de la pénalité patronale en cas de licenciement [17 juin 1992] (p. 2469, 2470).

à un ministre :

- **Agriculture** [16 avril 1992] :

Enseignement agricole : centres de formation professionnelle et de promotion agricole (C.F.P.P.A. de Brioude) : amputations de crédits (p. 512).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [3 juin 1992] :

Caisses de crédit municipal : personnels : directeurs (p. 1866).

Lois : loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit : refinancement des caisses de crédit municipal (p. 1866).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 1866).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [21 et 23 octobre 1992] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 319 soutenu par M. Gilbert Gantier (porte à 2 500 F la déduction forfaitaire pour frais professionnels) (p. 4087) : vote réservé (p. 4088) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 21 :

- *son* amendement n° 323 soutenu par M. Gilbert Gantier (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les véhicules électriques) : vote réservé (p. 4241) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Article 25 *(reconduction du prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières) :*

- *son* amendement n° 324 (de suppression) (p. 4274) : vote réservé (p. 4275) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Après l'article 28 :

- *son* amendement n° 325 soutenu par M. Gilbert Gantier (porte de 3 000 F à 6 000 F le montant de l'abattement sur les successions pour frais d'obsèques) (p. 4276) : vote réservé (p. 4277) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Après l'article 4 (amendements précédemment réservés) :

- *son* amendement n° 320 soutenu par M. Gilbert Gantier (porte à 20 p. 100 la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) : vote réservé (p. 4289) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 321 soutenu par M. Gilbert Gantier (porte de 6 000 F à 12 000 F l'abattement sur les plus-values faisant l'objet d'une taxation selon le barème de l'impôt sur le revenu) : vote réservé (p. 4290) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Deuxième partie :

Postes et télécommunications. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1992] :

Audiovisuel :
- câble : (p. 4449) ;
- nouvelles technologies (p. 4449).

France Télécom :
- agents publics : reclassification (p. 4449) ;
- minitel « rose » (p. 4450) ;
- résultats et désendettement (p. 4449).

Ministère des postes et télécommunications : personnels : retraités, situation (p. 4449).

Poste (La) :
- agents publics : reclassification (p. 4449) ;
- Livre vert postal : publication ; conséquences (p. 4449) ;
- presse, édition et imprimerie : aides à la presse (p. 4449) ;
- zones rurales et de montagne : adaptation ; suppression de bureaux de poste (p. 4448, 4449).

Télécommunications : industrie : nouvelles technologies (p. 4449).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4887).

Céréales : généralités (p. 4887).

Communautés européennes : aides (p. 4887).

Elevage :
- prime à l'herbe (p. 4887) ;
- prime à la vache allaitante (p. 4887).

Commerce et artisanat. - *Questions* [16 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 5494).

Entreprises commerciales et artisanales : transmission (p. 5494).

Organismes et structures : Fonds national interconsulaire de compensation (F.N.I.C.) (p. 5494).

PROVEUX (Jean)

Député d'Indre-et-Loire

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission chargée d'émettre un avis sur les modalités d'attribution des aides financées sur le fonds de solidarité créé pour les anciens combattants d'Afrique du Nord [*J.O.* du 29 janvier 1992] (p. 1437).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794) [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8548).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612) [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8879).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748) [*J.O.* du 5 juillet 1992] (p. 9007).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (anciens combattants et victimes de guerre) [11 juin 1992].

Rapporteur du projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917) [28 octobre 1992].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome VII : **anciens combattants et victimes de guerre (n° 2946)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 2917) relatif aux **conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 3105)** [3 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Famine en Afrique :** Afrique australe et orientale : famine, maladies et sécheresse ; guerres civiles ; appel de la France aux Nations Unies ; programme de surveillance des catastrophes naturelles par satellites ; réaction tardive de la communauté internationale ; aide alimentaire française [17 juin 1992] (p. 2479, 2480).

à un ministre :

- **Affaires sociales et intégration** [11 juin 1992] :

Institutions sociales et médico-sociales : centres d'hébergement et de réadaptation sociale : financement (p. 2239).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Communes : maires : contrôle des allocataires du R.M.I. : rôle (p. 2113).

Départements conseil départemental et programme départemental d'insertion (p. 2113).

Emploi :
- contrats de retour à l'emploi (C.R.E) : réforme et aide de l'Etat aux employeurs : (p. 2113) ;
- contrats emploi-solidarité (C.E.S) : réforme et aide de l'Etat aux employeurs (p. 2113).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2112).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle :
- agriculteurs et non salariés (p. 2113) ;
- bénéficiaires et montant (p. 2112, 2113) ;
- coût budgétaire (p. 2112) ;
- fraudes et contrôle (p. 2113).

Revenu minimum d'insertion : insertion :
- actions d'insertion professionnelle (p. 2112, 2113) ;
- commission nationale d'évaluation du R.M.I. (p. 2112) ;
- commissions locales et programmes locaux d'insertion (p. 2112, 2113) ;
- contrats d'insertion (p. 2112) ;
- contrats de qualification : extension aux entreprises d'intérim social (p. 2113) ;
- harmonisation des secteurs d'intervention (p. 2113).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Handicapés : allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) : revalorisation (p. 4434).

Sécurité sociale : assurance veuvage (p. 4435).

Affaires étrangères. - *Questions* [3 novembre 1992] :

Enseignement : Agence pour l'enseignement français à l'étranger : moyens budgétaires (p. 4729).

Education nationale et culture. - Enseignement scolaire. *Questions* [10 novembre 1992] :

Enseignants : affectations : communes rurales (p. 5137).

Etablissements scolaires : directeurs : emplois vacants (p. 5141).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [14 novembre 1992] :

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'occupation (P.R.O.) (p. 5360).

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- aide sociale, fonds de solidarité (p. 5360) ;
- campagne double (p. 5360) ;
- carte du combattant (p. 5360) ;
- pathologie (p. 5360) ;
- retraite anticipée (p. 5360).

Carte du combattant : attribution : volontaires de la Résistance (p. 5361).

Déportation : anciens prisonniers du Viêt-minh (p. 5361).

Lois :
- loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982 relative au règlement de certaines situations résultant des évènements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la Seconde Guerre mondiale (p. 5361) ;
- projet de loi n° 2917 relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (p. 5360, 5361).

Mémoire et souvenir :
- généralités (p. 5359) ;
- délégation à la mémoire (p. 5359) ;
- mission du cinquantenaire des débarquements et de la Libération (p. 5359).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : missions et moyens, délocalisations, fonds sociaux (p. 5360).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- « cristallisation » : ayants droit des pays devenus indépendants (p. 5360) ;
- pensions de réversion : veuves et orphelins (p. 5360, 5361) ;
- rapport constant (p. 5360, 5361) ;
- régime des suffixes (p. 5360).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre :
- crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5359) ;
- crédits : « réserve parlementaire » (p. 5361, 5362) ;
- effectifs, modernisation (p. 5359).

Vote des crédits :

Après l'article 80 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 176 du Gouvernement (ramène à cinquante-six ans l'âge requis pour bénéficier du fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord en situation de chômage de longue durée (p. 5389) ;
- *favorable* à l'amendement n° 177 du Gouvernement (relève le seuil à partir duquel s'applique le plafonnement de la valeur des suffixes pour le calcul des pensions pour invalidités multiples ; autorise la révision des pensions déjà liquidées pour bénéficier de ce relèvement ; fixe au 1er janvier 1993 la date d'effet de ce relèvement) (p. 5390).

- Projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Anciens combattants : définition (p. 6802).

Anciens combattants d'Afrique du Nord : carte du combattant (p. 6802).

Carte du combattant : attribution :
- civils ayant participé aux opérations (p. 6802) ;
- étrangers (p. 6803) ;
- internés en Suisse et en Espagne et prisonniers (p. 6804) ;
- maquisards des Glières, du Vercors et du Mont Mouchet (p. 6802) ;
- membres des Brigades internationales (p. 6802) ;
- soldats de l'armée des Alpes (p. 6802) ;
- soldats de la ligne Maginot, des Vosges et du théâtre « Flandres - Dunkerque » (p. 6802) ;
- volontaires de la Résistance (p. 6802).

Carte du combattant : critères et cumul (p. 6802).

Carte du combattant : législation : évolution et adaptation (p. 6801).

Lois : loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982 relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine et de la Seconde Guerre mondiale (p. 6801).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste : délai de souscription (p. 6802).

Théâtres d'opérations extérieures : maintien de la paix et missions humanitaires :
- Cambodge (p. 6801, 6802) ;
- Liban (p. 6801) ;
- Rwanda (p. 6801) ;
- Sahara occidental (p. 6801) ;
- Salvador (p. 6801) ;
- Somalie (p. 6801, 6802) ;
- Yougoslavie (p. 6801, 6802).

Théâtres d'opérations extérieures : opérations militaires :
- Cameroun (p. 6801) ;
- Koweït (p. 6801) ;

- Madagascar (p. 6811) ;
- Mauritanie (p. 6801) ;
- Suez (p. 6801) ;
- Tchad (p. 6801, 6802) ;
- Zaïre (p. 6801).

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Article 1er *(art. L. 253* bis, *L. 253* ter *et L. 253* quater *du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre : modification et extension des conditions d'attribution de la carte du combattant) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (renvoie à un arrêté conjoint des ministres concernés la fixation des bonifications et des périodes prises en compte pour chaque conflit, opération ou mission au titre duquel la carte du combattant est attribuée) : adopté (p. 6826) ;
- *favorable* à l'amendement n° 26 du Gouvernement (crée un titre de reconnaissance de la nation ; renvoie à un décret la fixation des conditions donnant droit à ce titre) (p. 6827).

Après l'article 1er :

- *favorable* à l'amendement n° 27 du Gouvernement (fait bénéficier les combattants volontaires de la Résistance d'une bonification de dix jours pour l'attribution de la carte du combattant) (p. 6827).

Article 2 *(art. 2 du décret n° 75-725 du 6 août 1975 : transfert au ministre chargé des anciens combattants et des victimes de guerre des compétences relatives à la délivrance des attestations de services dans la Résistance) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (de suppression) (p. 6827) : adopté (p. 6828).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 28 du Gouvernement (ouvre le bénéfice d'une rente mutualiste aux titulaires de la carte du combattant visés à l'article L. 253 *ter* du code des pensions militaires d'invalidité dans sa rédaction issue du projet de loi) (p. 6828) ;

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste : délai de souscription (p. 6828).

Q

QUEYRANNE (Jean-Jack)

Député du Rhône

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Membre de la Société nationale de programmes France 2 [*J.O.* du 13 novembre 1992] (p. 15601).

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement :** rappelle que l'Assemblée nationale a adopté un texte destiné à assouplir la réglementation de l'audiovisuel, met en cause l'action de MM. Jacques Baumel et François Léotard, anciens ministres de l'audiovisuel, souligne les responsabilités du groupe *Hachette* dans la situation actuelle de La Cinq et déclare que le débat sur l'audiovisuel aura lieu « en son temps » [8 janvier 1992] (p. 9).

- **Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2628).**

Principaux thèmes développés [23 avril 1992] :

Chaîne culturelle européenne : ARTE :
- diffusion hertzienne : conséquences sur le secteur public de télévision (p. 674) ;
- programmes (p. 674).

Conseil constitutionnel : décisions : pluralisme (p. 674).

Presse, édition et imprimerie : concentration : pluralisme (p. 674).

Redevance : taux et exonérations (p. 674).

Télévision :
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat (p. 673) ;
- diffusion : œuvres cinématographiques (p. 674) ;
- programmes : production (p. 674) ;
- ressources : crise (p. 673).

Télévisions privées :
- La Cinq : disparition (p. 673) ;
- T.F. 1 : privatisation (p. 673).

QUILES (Paul)

Ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace

puis ministre de l'intérieur et de la sécurité publique

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi portant **diverses dispositions d'ordre maritime (n° 2533)** [3 janvier 1992].

Projet de loi relatif à la **mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement** et à la **prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598)** [18 mars 1992].

Projet de loi modifiant le **titre VI du livre III du code des communes** et relatif à la **législation dans le domaine funéraire (n° 2985)** [28 octobre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Stasi (Bernard) :* drame du stade de Bastia :** Bastia : accident mortel du stade de Furiani ; responsabilités ; doublement du nombre de places ; conditions d'installation des structures ; commission d'enquête administrative ; commission rogatoire ; secours : exemple de solidarité nationale [6 mai 1992] (p. 913, 914).

- ***Franzoni (Roger) :* drame du stade de Bastia :** Bastia : accident mortel du stade de Furiani ; familles et proches des victimes ; relations avec la Corse : organisation des secours : rotation aérienne ; Président de la République : témoignage de solidarité par sa présence à Bastia [6 mai 1992] (p. 916).

- ***Pandraud (Robert) :* zones de transit et statistiques sur la délinquance :** zones de transit dans les aéroports internationaux ; amendement annulé par le Conseil constitutionnel ; immigration clandestine ; étanchéité du transport entre Orly et Roissy ; statistiques relatives à la délinquance et à la criminalité en 1991 ; nouveau texte gouvernemental soumis à l'avis du Conseil d'Etat puis au Parlement [6 mai 1992] (p. 922).

- ***Foucher (Jean-Pierre) :* augmentation de la délinquance :** publication des statistiques pour 1991 ; augmentation de la délinquance ; manque de moyens donnés à la police ; laxisme de la justice ; plan gouvernemental en vingt et un points ; augmentation des effectifs de police municipale sur le terrain [13 mai 1992] (p. 1161, 1162).

- ***Nesme (Jean-Marc) :* progression de la criminalité :** chômage et pauvreté ; conditions de vie dans les agglomérations urbaines ; conditions de travail des magistrats ; mesures annoncées le 13 mai 1992 par le ministre de l'intérieur ; police : renforcement des effectifs et redéploiement ; paiement des heures supplémentaires ; départementalisation [13 mai 1992] (p. 1163, 1164).

- ***Perrut (Francisque) :* insécurité dans les villes moyennes :** agglomérations moyennes : population hétérogène et insécurité ; effectifs de police : renforcement ; polices municipales : projet de loi en préparation ; logements sociaux : consultation des maires lors des attributions ; loi d'orientation sur la ville : publication des décrets d'application ; sécurité publique : « coproduction » entre les maires et les préfets [13 mai 1992] (p. 1164, 1165).

- ***Ferrand (Jean-Michel) :* sécurité :** statistiques pour 1991 ; conditions de travail des forces de police et de gendarmerie ; répression de la petite délinquance ; plan gouvernemental en vingt et une mesures [13 mai 1992] (p. 1166, 1167).

- ***Cacheux (Denise) :* politique de sécurité :** statistiques : augmentation de la délinquance ; propositions du Gouvernement ; lutte contre la délinquance : rôle des polices municipales ; protection judiciaire de la jeunesse : adaptation des textes : débat au Parlement ; douaniers : redéploiement des effectifs au service de la police dans le cadre de la lutte contre la drogue : perspectives [13 mai 1992] (p. 1167, 1168).

- ***Goasduff (Jean-Louis) :* campagne des élections cantonales :** frais d'impression engagés par un candidat aux élections cantonales ; remboursement par l'administration ; loi du 15 janvier 1990 : fixation des délais de paiement par l'Etat [20 mai 1992] (p. 1443, 1444).

- ***Tardito (Jean) :* difficultés financières des communes :** région Provence - Alpes - Côte d'Azur : rapport 1991 de la chambre régionale des comptes ; politique de l'emploi : rôle des collectivités locales ; prêts : taux d'in-

térêt réduits ; solidarité financière entre les communes introduite par la loi du 13 mai 1991 ; commissions départementales de la coopération intercommunale : mise en place [20 mai 1992] (p. 1450, 1451).

- ***Angels (Bernard)* : inondations** : pluies diluviennes du dimanche 31 mai 1992 ; situation dans le Val-d'Oise ; reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : procédure : diligence ; efficacité des secours ; loi du 13 juillet 1982 : indemnisation des sinistrés : rôle des assurances et garantie de l'Etat [3 juin 1992] (p. 1876).

- ***Jegou (Jean-Jacques)* : indemnisation des victimes de Furiani et des thermes de Barbotan** : incendie des thermes de Barbotan : enquête judiciaire ; comparaison avec l'enquête sur la catastrophe du stade de Furiani ; tribunal d'Auch : instruction en cours ; rôle des sapeurs-pompiers du Gers [3 juin 1992] (p. 1882, 1883).

- ***Falco (Hubert)* : services départementaux d'incendie et de secours** : région Provence - Alpes - Côte d'Azur : inquiétudes ; loi du 6 février 1992 : désengagement de l'Etat ; sapeurs-pompiers volontaires : disponibilité ; départementalisation des centres de secours et d'incendie ; budgets des conseils généraux ; dotation de l'Etat ; loi de départementalisation : meilleure répartition territoriale des moyens [24 juin 1992] (p. 2718, 2719).

- ***Ferrand (Jean-Michel)* : mesures en faveur du département de Vaucluse** : catastrophe du 22 septembre 1992 : solidarité nationale ; plan Orsec ; situation des petites communes ; génie militaire ; maintien sur place des unités de sécurité civile ; avances provisionnelles versées par les compagnies d'assurances ; état de catastrophe naturelle ; mesures fiscales ; procédure des calamités agricoles ; commerçants : aides financières ; besoinsdes communes en équipements lourds : dispositif gouvernemental [7 octobre 1992] (p. 3416).

- ***Gatel (Jean)* : sinistrés du Sud-Est** : pluies et inondations dans le Vaucluse et l'Aude ; qualité des aides et des secours ; plan Orsec ; solidarité nationale ; aides de l'Etat pour la reconstruction des équipements publics [7 octobre 1992] (p. 3420).

- ***Rossi (José)* : délinquance et criminalité** : progression de la criminalité ; situation en Corse ; sécurité des personnes et des biens ; plan d'action pour la sécurité : mise en place ; comparaison avec l'Allemagne et l'Angleterre ; fonctionnement des services de police : projets locaux de sécurité : nouveaux secteurs d'îlotage [7 octobre 1992] (p. 3421, 3422, 3423).

- ***Hermier (Guy)* : inondations dans le Midi** : Sud-Est : catastrophes du mois de septembre 1992 ; solidarité nationale ; politique de prévention ; plan Orsec ; rapport de M. Ponton [7 octobre 1992] (p. 3424, 3425).

- ***Charles (Serge)* : sécurité publique** : hausse de la criminalité ; situation dans le département du Nord ; gestion des commissariats et postes de police ; évolution de la société ; automobiles : vols ; drogue ; réforme de l'organisation de la police nationale ; départementalisation des services de police ; projets locaux de sécurité : mise en œuvre [14 octobre 1992] (p. 3671, 3672).

- ***Blum (Roland)* : drogue et violence dans les banlieues** : infractions liées à la toxicomanie : progression ; moyens budgétaires ; police : opérations de grande envergure [21 octobre 1992] (p. 4047, 4048).

- ***Tranchant (Georges)* : sécurité publique** : siège de la police municipale d'Asnières : attaque par des voyous ; postes de police municipale ; port d'armes par les polices municipales [21 octobre 1992] (p. 4053, 4054).

- ***Borel (André)* : projets locaux de sécurité** : projets locaux de sécurité : moyens financiers ; effectifs de police ; multiplication des acteurs concernés par les questions de sécurité ; police de proximité : moyens techniques [2 décembre 1992] (p. 6419, 6420).

- ***Estrosi (Christian)* : attentats sur la Côte d'Azur** : attentats commis en Corse et à Nice ; déliquescence de l'autorité de l'Etat ; poursuites à l'encontre des coupables ; responsabilité des nationalistes corses ; forces de police ; débat sur le statut fiscal de la Corse [9 décembre 1992] (p. 6790, 6791).

- ***Ehrmann (Charles)* : problèmes de sécurité à Nice et dans sa région** : évolution de la délinquance à Nice ; population âgée ; effectifs de police ; statut et missions des polices municipales ; plan d'action pour la sécurité ; police de proximité ; drogue, immigration et travail clandestin [9 décembre 1992] (p. 6793, 6794).

- ***Baudis (Dominique)* : mariages blancs** : détournement de l'institution du mariage ; solution de facilité pour certains étrangers en situation irrégulière ; laxisme des autorités ; moyens donnés aux parquets ; instructions données aux préfets ; convention européenne des droits de l'homme ; rôle des préfets dans les six mois qui suivent le mariage [9 décembre 1992] (p. 6794, 6795).

- ***Gengenwin (Germain)* : lutte contre la drogue en Europe** : missions d'information sur les accords de Schengen ; recrudescence de la consommation de drogue ; problème posé par la législation hollandaise ; harmonisation des politiques au sein de la Communauté européenne [9 décembre 1992] (p. 6799, 6800).

orales sans débat de :

- ***Dhinnin (Claude)* (n° *627*) : délinquance et criminalité (lutte et prévention)** : sécurité des personnes et des biens ; police : augmentation des effectifs ; moyens matériels et départementalisation ; brigade régionale d'enquêtes et de coordination (B.R.E.C.) : mise en place dans la région Nord - Pas-de-Calais [16 octobre 1992] (p. 3789, 3790).

- ***Reymann (Marc)* (n° *628*) : nomades et vagabonds (stationnement : Bas-Rhin)** : communauté urbaine de Strasbourg : loi Besson n° 90-449 du 31 mai 1990, article 28 : application [16 octobre 1992] (p. 3790, 3791).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la zone d'attente des ports et des aéroports et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2801).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [24 juin 1992] :

Communautés européennes : libre circulation des personnes et abolition des frontières terrestres : conséquences (p. 2702).

Conseil constitutionnel : décision de non-conformité du 25 février 1992 (p. 2696, 2697).

Droit d'asile :
- conditions d'exercice et conséquences du projet de loi (p. 2696, 2697, 2702) ;
- demandes d'asile : statistiques (p. 2702).

Droits de l'homme et libertés publiques : associations humanitaires et Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : présence dans les zones d'attente (p. 2697).

Immigration :
- Europe centrale : réfugiés : accueil et refoulement (p. 2702) ;
- flux migratoires : efficacité du contrôle et respect des droits et libertés : conciliation (p. 2696, 2697, 2703).

Justice : juge judiciaire : contrôle du maintien en zone d'attente : délais, compétences et procédure (p. 2697).

Loi n° 92-190 du 26 février 1992 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France : « historique », contenu et opportunité (p. 2696).

Partis et mouvements politiques : Front national : immigration : ses cinquante propositions (p. 2702).

Refus d'admission à la frontière : zones d'attente :
- droit comparé (p. 2703) ;
- maintien en zone d'attente : durée et autorités compétentes (p. 2697) ;

- organisation, conditions d'hébergement et garanties (p. 2696, 2697) ;
- régime légal : nécessité (p. 2696) ;
- « zones de transit » : appellation supprimée par la décision du Conseil constitutionnel du 25 février 1992 (p. 2696).

Sénat : modifications apportées au projet en première lecture (p. 2697).

Discussion des articles [24 juin 1992] :

Article 1er *(zones d'attente) :*

- *ses observations* (p. 2705) ;

Communautés européennes : accords de Schengen : conséquences pour l'immigration et le droit d'asile (p. 2705).

Article 3 *(prise en charge des frais de procédure exposés par l'étranger) :*

- *ses observations* (p. 2706) ;

Etrangers : immigration clandestine, frais de procédure à la charge des « contribuables français » (p. 2706).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Collectivités locales :
- élus locaux : honnêteté et dévouement (p. 3605) ;
- relations avec les sociétés d'économie mixte locales (p. 3605) ;
- transparence des procédures : relations avec les pouvoirs administratifs et judiciaires (p. 3605).

Délinquance et criminalité : corruption : généralités (p. 3604. 3677).

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3604, 3677).

Entreprises : relations avec les pouvoirs publics et les partis politiques (p. 3677).

Gouvernement : ministère de la justice : instauration d'un service de lutte contre la corruption (p. 3604) ;

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3604).

Discussion des articles [15 octobre 1992] :

Article 7 *(décret d'application) :*

Levée de la réserve du titre II (p. 3730).

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* (p. 3732, 3733).

Avant l'article 8 :

- *favorable* à l'amendement n° 39 de la commission (supprime la disposition selon laquelle une association de financement électorale, quand elle est dissoute, peut reverser les fonds non dépensés à une association autre qu'un parti politique) (p. 3735) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 146 de M. Pierre-André Wiltzer (propose que la commission nationale des comptes de campagnes établisse un rapport annuel d'activité contenant des éléments sur l'application des lois et règlements relatifs au financement de la vie politique) (p. 3734) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 450 de M. Jean-Claude Lefort (crée une commission de contrôle « pluraliste et représentative » constituée à l'initiative des partis politiques et chargée de recueillir et de publier les informations financières que ces partis sont tenus de fournir) (p. 3735).

Article 8 *(art. L. 52-8 et L. 52-12 du code électoral : interdiction des dons des personnes morales aux candidats) :*

- *favorable* (p. 3739) ;

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3739).

Entreprises : dons aux partis politiques (p. 3740).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3740).

Vie publique : transparence et pluralisme (p. 3740) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 224 de M. Jean-Louis Masson (de suppression) (p. 3741) ;
- *défavorable* aux amendements identiques n°s 147 de M. Pierre-André Wiltzer, 224 de M. Jean-Louis Masson et 376 de M. Pierre Mazeaud (de suppression) (p. 3741) ;

Elections et référendums : campagnes électorales : financement (p. 3742, 3743, 3744, 3747).

Entreprises : dons aux partis politiques (p. 3743, 3744).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3743, 3744, 3747) ;
- *soutient* l'amendement n° 491 du Gouvernement (prévoit la publication de la liste exhaustive des personnes morales ayant consenti des dons à un candidat avec indication de chaque montant) (p. 3742) : adopté au scrutin public (p. 3747) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 40 de la commision (prévoit la publication du nom de toute personne morale ayant consenti à un candidat des dons excédant 5 p. 100 du plafond des dépenses électorales autorisé) (p. 3742).

Après l'article 8 :

- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (dispose que le plafond des dépenses pour l'élection des députés est de 250 000 F par candidat majoré de un franc par habitant de la circonscription) (p. 3757) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 497 de M. Pierre-André Wiltzer (porte ce plafond de 250 000 à 500 000 F) à l'amendement n° 41 de la commission (p. 3758) ;
- *défavorable* au sous-amendement n°s 498 de M. Pierre-André Wiltzer (porte la majoration par habitant de un à deux francs) à l'amendement n° 41 de la ommission (p. 3758) ;
- *soutient* l'amendement n° 493 du Gouvernement (fixe au dixième du plafond des dépenses de campagne le remboursement des frais de campagne autres que ceux de la campagne officielle que l'Etat alloue aux candidats ayant obtenu au moins 5 p. 100 des suffrages) (p. 3759) : adopté (p. 3760).

Article 9 *(art. 11-4 de la loi du 11 mars 1988 : interdiction des dons des personnes morales aux partis politiques) :*

- *soutient* l'amendement n° 492 du Gouvernement (prévoit que les dons consentis par des personnes morales aux partis politiques sont versés aux instances nationales de ces partis, ne dépassent pas 25 p. 100 de leurs ressources, figurent en annexe de leurs comptes annuels et sont rendus publics) (p. 3762) : adopté au scrutin public (p. 3766) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 496 de M. Gérard Gouzes (n'impose la règle des 25 p. 100 qu'aux partis représentés par un groupe à l'Assemblée nationale) à l'amendement n° 492 du Gouvernement (p. 3764) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 499 de M. Jean-Jacques Hyest (porte de 25 à 30 p. 100 des ressources des partis le plafond assigné aux dons des personnes morales) à l'amendement n° 492 du Gouvernement (p. 3765) ;
- *favorable* au sous-amendement,n° 494 de M. Yves Durand (précise qu'il s'agit des comptes du dernier exercice) à l'amendement n° 492 du Gouvernement (p. 3766).

Après l'article 9 :

- *favorable* à l'amendement n° 43 de la commission (dispose que la seconde fraction de l'aide destinée au financement des partis laquelle, conformément aux articles 8 et 9 de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990, est fonction du nombre des parlementaires inscrits au groupe ou au parti, n'est attribuée qu'aux partis qui, ayant présenté des candidats dans au moins soixante-quinze circonscriptions, sont déjà bénéficiaires de la première fraction) (p. 3766).

Après l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement n° 216 de M. Jean-Paul Virapoullé (établit les règles déontologiques susceptibles de s'imposer aux collaborateurs des services de radio et de télévision candidats à des élections) (p. 3769) ;
- *favorable* à l'amendement n° 500 de M. Yves Durand (précise que les articles 8 *bis* et 8 *ter* ne sont pas applicables à la campagne en vue des prochaines élections législatives) (p. 3770).

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* (p. 3771).

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* [15 octobre 1992] (p. 3730).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [29 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité :
- évolution de la délinquance (p. 4557, 4558, 4559) ;
- violences urbaines : banlieues et grandes agglomérations (p. 4557).

Drogue (p. 4559).

Etrangers : flux migratoires, immigration clandestine et personnes en situation irrégulière : contrôle et sanction (p. 4559).

Ministère de l'intérieur : budget : priorités et montant global (p. 4557, 4561).

Ordre public : préservation : action du gouvernement depuis dix ans (p. 4559).

Police :
- effectifs : accroissement et répartition (p. 4560, 4561) ;
- « îlotage » et « police de proximité » (p. 4561) ;
- informatique et transmission : projet « ACROPOL » (p. 4560) ;
- logement des policiers (p. 4561) ;
- modernisation des équipements et départementalisation (p. 4560) ;
- plan d'action pour la sécurité publique présenté le 13 mai 1992 : objectifs, priorités et contenu (p. 4560, 4561) ;
- région Ile-de-France : primes de « S.G.A.P. » (secrétariat général d'administration de la police) : disparité (p. 4561) ;
- statuts et carrières : réforme (p. 4561).

Sécurité civile :
- départementalisation des services d'incendie et de secours (p. 4562) ;
- matériel aérien (p. 4562) ;
- missions (p. 4562) ;
- sapeurs-pompiers professionnels : formation et carrière (p. 4562) ;
- sapeurs-pompiers volontaires : statut : loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 : (p. 4562).

Urbanisme et logement : quartiers « difficiles » : lutte contre l'isolement et la délinquance (p. 4558, 4559).

Réponses aux questions :

Administration : préfectures : Europe et Communauté européenne : information des citoyens (M. Guy Lordinot) (p. 4583, 4584).

Coopération intercommunale : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) : critère du logement social : définition de la notion (Mme Denise Cacheux) (p. 4584).

Délinquance et criminalité :
- commune d'Agen : accroissement de la délinquance et renforcement des moyens de police (M. Paul Chollet) (p. 4578) ;
- commune de Lille : accroissement de la délinquance et renforcement des moyens de police (M. Claude Dhinnin) (p. 4568) ;
- commune de Mulhouse : accroissement de la délinquance et de l'immigration clandestine : renforcement des moyens de police (M. Jean-Jacques Weber) (p. 4582, 4583) ;
- commune de Nice : accroissement de la délinquance et renforcement des moyens de police (MM. Christian Estrosi et Rudy Salles) (p. 4567, 4578) ;
- commune de Strasbourg : accroissement de la délinquance et renforcement de l'îlotage (M. Marc Reymann) (p. 4585) ;
- département de la Seine-Saint-Denis : acroissement des violences urbaines et renforcement des moyens de police : secteur Clichy - Montfermeil (M. Eric Raoult) (p. 4587) ;
- Mafia : Côte d'Azur : création d'une unité spéciale de renseignements (M. Christian Estrosi) (p. 4567) ;
- région Corse : accroissement de la criminalité et préservation de la sécurité publique (M. José Rossi) (p. 4579).

Ministère de l'intérieur : factures téléphoniques impayées (M. José Rossi) (p. 4579).

Police :
- auxiliaires de police (M. Christian Estrosi) (p. 4567) ;
- commune de Brest : commissariat central : extension (M. Joseph Gourmelon) (p. 4590, 4591) ;
- commune d'Evreux : moyens de police : accroissement (M. Jean-Louis Debré) (p. 4579, 4580) ;
- commune de Perpignan : projet local de sécurité : agents administratifs insuffisants (M. Claude Barate) (p. 4580) ;
- commune de Rive-de-Gier : commissariat : effectifs insuffisants (M. François Rochebloine) (p. 4572) ;
- département de la Martinique : moyens de police : accroissement (M. Maurice Louis-Joseph-Dogué) (p. 4575, 4576) ;
- départementalisation (M. Serge Charles) (p. 4568, 4569) ;
- enseignement secondaire : sécurité des établissements : protocole d'accord entre l'éducation nationale et la police (M. René Dosière) (p. 4589, 4590) ;
- « îlotage » et « police de proximité » : action dans les quartiers difficiles (MM. Jean-Jacques Brunhes et Rudy Salles) (p. 4570, 4571, 4577) ;
- personnels administratifs (M. Christian Estrosi) (p. 4567) ;
- personnel féminin : droits des femmes policiers (Mme Denise Cacheux) (p. 4590) ;
- polices municipales : statut et compétences (MM. André Durr et Rudy Salles) (p. 4566, 4567, 4578) ;
- policiers originaires des D.O.M.-T.O.M. : régime indemnitaire spécifique éloignement et agressions de nature raciste (M. Guy Lordinot) (p. 4589) ;
- projets locaux de sécurité : degré d'obligation juridique (M. Claude Barate) (p. 4586).

Sécurité civile :
- Canadair : crédits : budgétisation interministérielle (M. Christian Kert) (p. 4571) ;
- départementalisation des services d'incendie et de secours : modalités et calendrier d'application (MM. Jean-Luc Reitzer et Jean-Jacques Weber) (p. 4581, 4582) ;
- hélicoptères : parc : renouvellement (M. Claude Germon) (p. 4577) ;
- pilotes d'avion et d'hélicoptère : rémunérations et statuts : harmonisation (M. Claude Germon) (p. 4577) ;
- sapeurs-pompiers professionnels : formation et promotion (MM. Christian Kert et Jean-Jacques Weber) (p. 4571, 4582) ;
- sapeurs-pompiers volontaires : disponibilité et rémunération (MM. Christian Kert, Jean-Luc Reitzer et Jean-Jacques Weber) (p. 4581).

R

RAMOS (JEAN-CLAUDE)

Député de l'Essonne

(7e circonscription)

Non inscrit

puis socialiste

Devenu député le 3 mai 1992, en remplacement de Mme Marie-Noëlle Lienemann, nommée membre du Gouvernement [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Cesse d'appartenir à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8878).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8878).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 8 juillet 192] (p. 9156).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane (n° 3076) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17552).

INTERVENTIONS

Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports : Transports aériens et météorologie. - Budget annexe de l'aviation civile. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [6 novembre 1992] :

Aviation civile, navigation aérienne : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4907).

Compagnies aériennes : difficultés et restructuration (p. 4907).

Impôts et taxes : redevance de route (p. 4907).

Industrie aéronautique : généralités (p. 4907).

Transports aériens :

- encombrement aérien : retards (p. 4907) ;
- sécurité et confort (p. 4907, 4908).

Questions :

Aérodromes : Lognes-Emerainville (p. 4916).

Départements : Seine-et-Marne (p. 4915, 4916).

Environnement : nuisances occasionnées aux riverains des aéroports : taxe d'aide aux riverains (p. 4915, 4916).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Formation professionnelle et promotion sociale : Association pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.) : missions, patrimoine et ressources (p. 4969, 4970).

RAOULT (Eric)

Député de la Seine-Saint-Denis

(12e circonscription)

R.P.R.

Secrétaire d'âge

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 3 juin 1992] (p. 7408).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 juin 1992] (p. 7408).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7742).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7742).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes n° 89-688 du 22 décembre 1989 (n° 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

Vice-président de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 5 novembre 1992] (p. 15322).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **préciser le respect de la laïcité dans les établissements scolaires et à modifier le deuxième alinéa de l'article 10 de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation (n° 3067)** [25 novembre 1992].

Proposition de résolution tendant à **créer une commission d'enquête sur la violence dans les établissements scolaires (n° 3144)** [16 décembre 1992].

Proposition de loi tendant à **créer une agence pour le recensement et l'indemnisation des porteurs de titres russes (n° 3176)** [17 décembre 1992].

Proposition de loi instituant des **suppléants pour les conseillers généraux (n° 3257)** [24 mars 1993].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Politique de délocalisation :** délocalisation d'organismes publics ; coût social ; concertation avec les personnels [21 octobre 1992] (p. 4058, 4059).

- **Situation dans les villes :** sécurité ; développement des réactions d'autodéfense ; années soixante : erreurs d'urbanisme ; responsabilisation des adultes ; projets urbains : dotation du ministère [26 novembre 1992] (p. 6083, 6084, 6085).

orales sans débat :

- **n° 560,** posée le 12 mai 1992 : **pollution et nuisances (lutte et prévention : Seine-Saint-Denis)** (p. 1130). Appelée le 15 mai 1992 : autoroutes A 1 et A 3 : nui-

sances ; carrière de gypse de Coubron : extension ; usine d'incinération d'ordures ménagères à Clichy-sous-Bois : implantation : perspectives (p. 1262, 1263).

- **n° 582,** posée le 2 juin 1992 : **politique extérieure (Russie)** (p. 1861). Appelée le 5 juin 1992 : emprunts russes : remboursement : perspectives ; négociations en cours (p. 1993, 1994).

- **n° 633,** posée le 14 octobre 1992 : **voirie (autoroutes : Seine-Saint-Denis)** (p. 3719). Appelée le 16 octobre 1992 : couverture de la future liaison autoroutière ; lutte contre le bruit ; respect de l'environnement (p. 3794, 3795).

INTERVENTIONS

- **Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation du paysage audiovisuel français (n° 2539).**

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [5 juin 1992] :

Assemblée nationale : commission d'enquête sur le paysage audiovisuel : utilité et travaux (p. 2008).

Chaîne culturelle européenne : ARTE : diffusion hertzienne : décision et conséquences sur les réseaux câblés et le secteur public de télévision (p. 2008).

Presse, édition et imprimerie : crise (p. 2008).

Publicité : marché publicitaire : crise et fonctionnement (p. 2008).

Redevance : exonérations, part dans les ressources du secteur public et taux (p. 2008).

Réseaux câblés : situation (p. 2008).

Télévision :
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat (p. 2008) ;
- diffusion par satellite (p. 2008).

Télévision publique : A 2 et F.R. 3 : regroupement, rôle de l'Etat et situation financière (p. 2008).

Télévisions privées :
- La Cinq : disparition : personnels : situation et reclassement (p. 2008) ;
- réglementation (p. 2008).

- **Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Assemblée nationale : mission d'information sur la fiscalité des D.O.M. : rapport Richard (p. 2326).

Impôts et taxes : spécificité des D.O.M. et défiscalisation (p. 2327).

Impôts locaux : octroi de mer :
- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation sur la D.G.F. (p. 2327) ;
- frais d'assiette et de recouvrement : prélèvement de l'Etat (p. 2327) ;
- prélèvement : mécanisme, produits assujettis, seuils d'assujetissement et exonérations (p. 2327) ;
- projet de loi : modernisation de l'octroi de mer : intérêt et nécessité (p. 2326, 2327) ;
- taux (plafonnement à 30 p. 100) (p. 2327).

Politique économique et sociale : développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2327).

Régions : régions d'outre-mer : spécificité (p. 2327).

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Article 18 *(abrogations et application de la loi) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de Mme Lucette Michaux-Chevry (dispose que la présente loi ne s'applique pas aux îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin, au nord de la Guadeloupe) (p. 2377) : adopté (p. 2378) ;

- *son* amendement n° 186 (dispose que la présente loi ne s'applique pas aux îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin) : devenu sans objet (p. 2378).

Explications de vote :

Communautés européennes : droit communautaire et octroi de mer (p. 2380).

Impôts locaux : octroi de mer : fonds régional et développement économique (p. 2380).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 2380).

- **Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la zone d'attente des ports et des aéroports et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2801).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [24 juin 1992] :

Droits de l'homme et libertés publiques : associations humanitaires et Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : présence dans les zones d'attente (p. 2699).

Immigration : flux migratoires : efficacité du contrôle et respect des droits et libertés : conciliation (p. 2699).

Loi n° 92-190 du 26 février 1992 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France : « historique », contenu et opportunité (p. 2699).

Refus d'admission à la frontière : zones d'attente :
- droit comparé (p. 2699) ;
- maintien en zone d'attente : durée et autorités compétentes (p. 2699) ;
- organisation, conditions d'hébergement et garanties (p. 2699) ;
- régime légal : nécessité (p. 2699).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Coopération intercommunale : commune de Clichy-sous-bois : éligibilité au fonds de solidarité Ile-de-France (p. 4585).

Délinquance et criminalité : département de la Seine-Saint-Denis : acroissement des violences urbaines et renforcement des moyens de police : secteur Clichy - Montfermeil (p. 4586, 4587).

Départements et territoires d'outre-mer. - *Questions* [2 novembre 1992] :

Emploi : Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 4665).

Enseignement : étudiants d'outre-mer en métropole (p. 4666).

Régions : Ile-de-France : accueil, logement et insertion des ressortissants d'outre-mer (p. 4665, 4666).

Affaires étrangères. - *Questions* [3 novembre 1992] :

Arménie : respect des populations civiles (p. 4725).

Russie : emprunts russes : remboursement : perspectives (p. 4732).

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Questions* [13 novembre 1992] :

Logement intermédiaire : « parcours personnalisé résidentiel » (p. 5324).

Logement social :
- logement des plus démunis : secours ; utilisation de logements vacants (p. 5322, 5324) ;
- logement social de fait : définition (p. 5324) ;
- logement suroccupé (p. 5324).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 91-1380 du 28 décembre 1991 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2988) et projet de**

loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 92-11 du 4 janvier 1992 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2987).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [9 décembre 1992] :

Constitution : article 74 : territoires d'outre-mer : principe de spécialité législative : jurisprudence du Conseil d'Etat (p. 6834).

Elections et référendum : Polynésie française : date du premier tour des élections législatives (p. 6834).

Projet de loi portant diverses dispositions relatives aux départements d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon : portée et contenu (p. 6834).

RAUSCH (Jean-Marie)

Ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé des postes et télécommunications

puis ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du commerce et de l'artisanat

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du commerce et de l'artisanat. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions. Décret du 2 octobre 1992 [*J.O.* du 3 octobre 1992] (p. 13736).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Jacq (Marie)* : statut des conjoints de commerçants et d'artisans** : information des personnes concernées ; trois options possibles : collaborateur, associé ou salarié [22 avril 1992] (p. 615, 616).

RAVIER (Guy)

Député du Vaucluse

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17634).

DEPOTS

Proposition de loi portant réforme des **activités funéraires et modifiant le titre VI du livre III du code des communes relatif aux pompes funèbres et cimetières (n° 3023)** [5 novembre 1992].

Proposition de loi portant réforme des **activités funéraires et modifiant le titre VI du livre III du code des communes relatif aux pompes funèbres et cimetières (n° 3023)** : retirée le 7 novembre 1992 (p. 5029).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1992] :

Communes :

- Avignon : service public funéraire : organisation (p. 6435) ;
- monopole communal : régie directe et concession unique : évolution ou suppression (p. 6435).

Crématoriums (p. 6435, 6436).

Lois :

- projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 6435) ;
- projet de loi : entrée en vigueur : régime transitoire (p. 6436).

Pompes funèbres :

- pompes funèbres et pratiques funéraires : historique et évolution (p. 6434) ;
- réforme : propositions antérieures (p. 6435) ;
- régime juridique : dérive, carences et défauts d'application : conclusions de la mission interministérielle (p. 6435) ;
- secteur concurrentiel : développement : moralisation, définition des charges et habilitation (p. 6435) ;
- service public des pompes funèbres : contenu, missions, réglementation (p. 6435).

Discussion des articles [2 décembre 1992] :

Article 1er *(art. L. 362-1 du code des communes : organisation du service public des pompes funèbres) :*

- *ses* amendements nos 1 et 2 : devenus sans objet (p. 6453).

Article 2 *(art. L. 362-1-1 du code des communes : règlements national et municipal) :*

- *son* amendement n° 3 (autorise les communes à créer un observatoire local des activités funéraires) : adopté (p. 6455).

Article 17 *(art. L. 362-19 du code des communes : chambres funéraires) :*

- *son* amendement n° 4 (précise que, pour être admise dans une chambre funéraire, la personne ne doit pas être décédée des suites non d'une maladie transmissible mais d'une maladie contagieuse) : adopté (p. 6470) ;

Sida (p. 6470).

Article 19 *(art. L. 361-20 du code des communes : crématoriums) :*

- *son* amendement n° 5 (de suppression) : rejeté (p. 6472).

Explications de vote :

Assemblée nationale : travaux en première lecture : qualité (p. 6479).

Vote pour du groupe socialiste (p. 6479).

RAYNAL (Pierre)

Député du Cantal

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales fragiles et de montagne (p. 2785).

Communautés européennes :
- Allemagne (p. 2785) ;
- Gouvernement : position française (p. 2785).

Elevage :
- bovin (p. 2785) ;
- extensification (p. 2785) ;
- prime à la vache allaitante (p. 2785).

Exploitants agricoles :
- aides directes (p. 2785) ;
- endettement et aménagement de la dette (p. 2785).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : allègement (p. 2785).

Lait et produits laitiers : quotas laitiers (p. 2785).

RECOURS (Alfred)

Député de l'Eure

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur d'information sur la protection sociale complémentaire [7 juillet 1992] (p. 3307).

Rapporteur du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) [9 novembre 1992] (p. 5108).

Membre de la commission d'enquête chargée d'examiner l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger [*J.O.* du 25 novembre 1992] (p. 16165).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (M. Jean-Michel Boucheron) (Charente) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17351).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) [20 décembre 1992] (p. 17492).

Rapporteur de cette commission [20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 2978) portant **diverses mesures d'ordre social (n° 3083)** [26 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant **diverses mesures d'ordre social (n° 3202)** [19 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en nouvelle lecture, sur le projet de loi, modifié par le Sénat (n° 3195), portant **diverses mesures d'ordre social (n° 3205)** [19 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en vue de la lecture définitive du projet de loi modifié par le Sénat en nouvelle lecture, portant **diverses mesures d'ordre social (n° 3238)** [23 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Protection des salariés âgés : travailleurs âgés de plus de 55 ans : licenciements ; plans sociaux : amélioration ; pénalités : doublement ; U.N.E.D.I.C. : déficit et restructuration [10 juin 1992] (p. 2156, 2157).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Assurance maladie-maternité : aide médicale : réforme (p. 2128).

Emploi : contrats emploi-solidarité : réforme et aide de l'Etat aux employeurs (p. 2128).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2127).

Logement et habitat : aides (p. 2127).

Lois : loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (p. 2127).

Discussion des articles [9 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 34 de la loi du 1er décembre 1988 (rôle du représentant de l'Etat dans le département et du président du conseil général) :

- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Denis Jacquat (prévoit que l'action d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.M.I. est conduite par chaque personne publique ou privée sur une base contractuelle) (p. 2139).

Article 35 de la loi du 1er décembre 1988 (composition des conseils départementaux d'insertion - C.D.I.) :

- *défavorable* à l'amendement n° 58 de Mme Roselyne Bachelot (prévoit que le conseil départemental d'insertion est présidé par le président du conseil général, le préfet étant vice-président) (p. 2141).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Contrats emploi-solidarité (C.E.S.) (p. 4967).

Lois : loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 relative à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes : décrets d'application : parution (p. 4967).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 décembre 1992] :

Assemblée nationale :
- commission des affaires culturelles : rejet du projet de loi (p. 6537) ;
- conditions de travail (p. 6538).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale : amélioration (p. 6538).

Lois :
- projet de loi n° 3075 portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (p. 6537) ;

- projets de loi portant diverses mesures d'ordre social (p. 6538).

Personnes âgées :
- aide à domicile : coordination (p. 6538) ;
- décloisonnement sanitaire/social et forfait soins (p. 6538) ;
- dépendance (p. 6538) ;
- maintien à domicile : allocation compensatrice et allocation autonomie-dépendance (p. 6538).

Retraites : généralités : pensions de retraite : revalorisation (p. 6538).

Risques professionnels : maladies professionnelles : reconnaissance (p. 6538).

Santé publique : médecine d'urgence : centres anti-poisons (p. 6538).

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 1er *(généralisation du maintien des droits aux prestations en nature de l'assurance maladie et maternité pour les personnes veuves et divorcées ayant eu au moins trois enfants) :*

- *ses observations* (p. 6554) ;

Personnes âgées :
- dépendance (p. 6554) ;
- financement (p. 6554).

Article 2 *(statut des personnes pratiquant la vente par démarchage) :*

- *son* amendement n° 54 (étend aux vendeurs en réunion ou à leur domicile les critères qui déterminent la qualité de vendeur à domicile au regard du droit du travail ; exclut de ces mêmes critères les vendeurs par téléphone) : adopté (p. 6558) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 128 de M. Pascal Clément (étend les critères précités aux vendeurs à leur domicile) (p. 6558) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 129 de M. Pascal Clément (reconnaît la qualité de travailleur indépendant uniquement aux vendeurs-démarcheurs qui exercent leur activité en application d'une convention de mandat, de commissionnaire, de revendeur ou de courtier) (p. 6558) ;

- *favorable* à l'amendement n° 109 de M. Robert Schwint (exclut l'affiliation obligatoire aux assurances sociales des artistes du spectacle lorsque l'organisateur des spectacles traite avec le responsable d'une formation juridiquement constituée qui assure la protection sociale de ses salariés) (p. 6559) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 130 de M. Pascal Clément (ajoute les vendeurs-démarcheurs à la liste des professions rattachées aux assurances sociales du régime général uniquement lorsqu'ils exercent « une activité réelle et effective de vente de produits ou de services ») (p. 6559) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. Pascal Clément (prévoit que les entreprises de vente à domicile paient leurs cotisations de sécurité sociale chaque trimestre et selon un barème forfaitaire) (p. 6560) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 133 de M. Pascal Clément (permet aux entreprises qui confient la vente de leurs produits ou de leurs services à des vendeurs-démarcheurs rattachés au régime général de retenir sur la rémunération de ces derniers les cotisations patronales et salariales de sécurité sociale qu'elles ont versées) (p. 6560).

Article 3 *(protection en cas d'accident du travail pendant l'exercice d'activités de tutorat) :*

- *son* amendement n° 55 (rédactionnel) : adopté (p. 6560).

Après l'article 3 :

- *son* amendement n° 57 (permet aux victimes d'un accident du travail, quelle qu'en soit la cause, d'obtenir communication des renseignements dont dispose la caisse régionale d'assurance maladie) : adopté (p. 6561) ;

- *favorable* à l'amendement n° 82 du Gouvernement (prévoit la couverture des accidents du travail des salariés agricoles bénéficiaires d'une convention de préretraite progressive qui assurent des activités de tutorat) (p. 6561).

Article 4 *(réforme du régime de reconnaissance des maladies professionnelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de Mme Muguette Jacquaint (étend l'obligation d'établir un lien direct entre le travail habituel et l'origine de la maladie au cas où ce travail ne figure pas sur une liste indicative des travaux susceptibles de provoquer cette maladie) (p. 6562) ;

- *son* amendement n° 58 (supprime la condition selon laquelle la maladie professionnelle non inscrite dans un tableau doit être « essentiellement » causée par le travail habituel de la victime pour être reconnue) (p. 6562) : adopté (p. 6563) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. Jean-Luc Préel (substitue une expertise effectuée par un collège d'experts médicaux à l'avis du comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles préalable à la reconnaissance, par la caisse primaire, de l'origine professionnelle de la maladie) (p. 6563) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 18 de Mme Muguette Jacquaint (précise que le salarié peut faire appel de la décision de la caisse primaire qui refuse de reconnaître l'origine professionnelle de sa maladie et être entendu par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles) (p. 6564) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que la Caisse nationale d'assurance maladie procède à « une centralisation des pathologies reconnues d'origine professionnelle et non désignées dans un tableau de maladies professionnelles ») (p. 6564).

Article 5 *(rétablissement du droit aux prestations de maladie et maternité des non-salariés non agricoles dont l'entreprise fait l'objet d'un plan de continuation lors d'une procédure de redressement judiciaire) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 147 de M. Jean-Pierre Foucher, 174 de M. Jean-Luc Préel et 164 corrigé de M. Jean-Paul Charié (étendent le bénéfice du rétablissement des droits au cas où la commission de recours amiable de la caisse mutuelle régionale accorde à l'assuré un étalement du paiement des cotisations) (p. 6564).

Article 6 *(ouverture des activités de réassurance aux institutions de prévoyance) :*

- *favorable* à l'amendement n° 83 du Gouvernement (limite l'ouverture des activités de réassurance aux seules institutions de prévoyance complémentaire qui gèrent leurs risques en capitalisation ; fixe au 1er juillet 1994 la date à laquelle les institutions existantes devront avoir séparé leurs activités gérées en capitalisation et en répartition) (p. 6566).

Après l'article 6 :

- *favorable* aux amendements identiques nos 8 de M. Jean Ueberschlag, 104 de M. Jean-Marie Le Guen et 151 de M. Jean-Pierre Foucher (autorisent les institutions de prévoyance complémentaire à transférer entre elles leurs portefeuilles de contrats) (p. 6567).

Article 8 *(couverture facultative des bénévoles des organismes d'intérêt général contre les risques d'accidents du travail) :*

- *son* amendement n° 60 (précise que le champ d'application de l'article s'étend aux « œuvres » d'intérêt général) : adopté (p. 6568).

Après l'article 8 :

- *son* amendement n° 160 (permet au salarié, victime d'un accident de la circulation qui a le caractère d'un accident du travail et a été causé par l'employeur ou son préposé, d'obtenir l'indemnisation intégrale, dans les conditions du droit commun, de la part du préjudice non couverte par la législation sur les accidents du travail) : adopté (p. 6568).

Article 9 *(statut des correspondants locaux de presse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6568).

Article 10 *(exclusion des actes de biologie des tarifs des cliniques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6570).

Article 11 *(extension à tous les sapeurs-pompiers volontaires de la prise en charge du ticket modérateur pour les accidents et les maladies liés au service) :*

- *son* amendement n° 62 (corrige une erreur matérielle) : adopté (p. 6570).

Article 12 *(prorogation des dispositions limitant le cumul emploi-retraite) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Charles Miossec (exclut du champ d'application du cumul emploi-retraite les activités d'hébergement en milieu rural réalisé sur des biens patrimoniaux) (p. 6576).

Après l'article 12 :

- *favorable* à l'amendement n° 4 de M. Jean-Jacques Weber (exclut de prendre en compte les pensions militaires de retraite servies avant l'âge ouvrant droit au taux plein pour l'application des règles qui limitent le cumul entre les allocations de chômage et les avantages de vieillesse) (p. 6577).

Article 13 *(validation de la tarification des accidents du travail pour 1988 et 1989 et abattement forfaitaire sur les cotisations d'accidents du travail pour 1993) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 135 de M. Jean-Luc Préel (supprime le paragraphe II de l'article qui valide les majorations de tarification pour l'année 1989 des risques accidents du travail et maladies professionnelles) (p. 6577) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 21 de Mme Muguette Jacquaint (supprime le paragraphe III de l'article qui diminue de 4 p. 100 le montant des cotisations d'accidents du travail pour l'année 1993) (p. 6578).

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de Mme Muguette Jacquaint (augmente de 2 p. 100 « la contribution des entreprises au financement de la sécurité sociale ») (p. 6578) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (institue une « cotisation sociale » de 14,5 p. 100 assise sur les revenus mobiliers) (p. 6578) ;

- *favorable* à l'amendement n° 111 de M. David Bohbot (permet d'autoriser la création d'une pharmacie à usage intérieur dans les services départementaux d'incendie et de secours) (p. 6578) ;

- *favorable* à l'amendement n° 84 du Gouvernement (permet aux caisses nationales des régimes de base d'assurance maladie de constituer un groupement d'intérêt économique pour leurs tâches communes de traitement de l'information, à l'exclusion du service des prestations ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions dans lesquelles l'Etat exerce son contrôle sur ce groupement) (p. 6579) ;

- *son* amendement n° 65 rectifié (étend aux aides à domicile employées par un organisme à but non lucratif agréé et mises à la disposition de personnes âgées, les exonérations de cotisations sociales prévues pour les aides à domicile directement employées par une personne âgée ; gage cette mesure par la création d'une taxe additionnelle à la cotisation sur les boissons alcooliques prévue à l'article L. 245-7 du code de la sécurité sociale) (p. 6579) : retiré (p. 6580) ;

- *favorable* à l'amendement n° 85 du Gouvernement (permet à l'autorité compétente de l'Etat de suspendre ou dissoudre le conseil d'administration d'une U.R.S.S.A.F. et de révoquer un ou plusieurs de ses membres) (p. 6580) ;

- *favorable* à l'amendement n° 86 du Gouvernement (précise que seule la partie de la rémunération des personnes embauchées par une association intermédiaire qui correspond à une durée d'activité inférieure à 750 heures ne donne pas lieu à cotisations d'assurances sociales agricoles à la charge de l'employeur) (p. 6581) ;

- *favorable* à l'amendement n° 87 du Gouvernement (apporte une précision identique à la précédente pour la cotisation forfaitaire d'accidents du travail) (p. 6581).

Article 14 *(lutte contre les intoxications) :*

- *favorable* à l'amendement n° 165 de M. David Bohbot (étend l'accès des centres anti-poisons à la composition des préparations autres que chimiques) (p. 6581) ;

- *favorable* à l'amendement n° 166 de M. David Bohbot (précise que les missions des centres anti-poisons consistent à prévenir les effets de préparations ou produits sur la santé ou à répondre à toute demande d'ordre médical pour traiter les affections induites par ces produits, en particulier en cas d'urgence) (p. 6581) ;

- *favorable* à l'amendement n° 167 de M. David Bohbot (de conséquence) (p. 6581) ;

- *favorable* à l'amendement n° 168 de M. David Bohbot (précise que les centres anti-poisons doivent assurer la confidentialité des informations qui leur sont transmises) (p. 6581) ;

- *favorable* à l'amendement n° 169 de M. David Bohbot (supprime la peine d'emprisonnement et ramène à 500 F minimum et 15 000 F maximum le montant de l'amende en cas de refus de transmettre la composition d'un produit à un centre anti-poison) (p. 6581).

Article 15 *(sanction des entraves à l'interruption volontaire de grossesse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. Jacques Barrot (de suppression) (p. 6582) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 121 de M. Georges Mesmin (supprime l'incrimination de la perturbation d'accès aux établissements d'hospitalisation qui pratiquent l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6584) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de Mme Muguette Jacquaint (permet aux associations de défense et de protection de la femme d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6586) ;

- *favorable* à l'amendement n° 183 de M. Jean-Marie Le Guen (permet aux associations de défense des droits de la femme à accéder à la contraception et à l'avortement l'exercice des droits reconnus à la partie civile en cas de délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6586).

Après l'article 15 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 33 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6591) ;

- *son* amendement n° 66 (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6587) : adopté au scrutin public aprés rectification et modifications (p. 6592) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 196 du Gouvernement (maintient l'incrimination par le nouveau code pénal de la fourniture des moyens matériels de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) à son amendement n° 66 (p. 6592).

Article 16 *(adaptation de l'interdiction du partage d'honoraires à l'exercice des professions médicales sous forme de société) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 24 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6593).

Après l'article 16 :

- *défavorable* à l'amendement n° 88 du Gouvernement (précise que les décrets en Conseil d'Etat pris pour l'application de la loi relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à statut peuvent imposer la constitution de ces sociétés entre médecins de même qualification ou de même spécialité) (p. 6593).

Article 17 *(garanties concernant la mise en œuvre des systèmes d'information dans les établissements de santé) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de Mme Muguette Jacquaint (exclut les données nominatives de l'obligation de transmettre les données médicales nécessaires à l'analyse de l'activité des établisssements de santé) (p. 6593).

Article 18 *(modifications rédactionnelles de la loi portant réforme hospitalière) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de Mme Muguette Jacquaint (supprime le paragraphe I de l'article qui précise qu'une autorisation dérogatoire de reconversion d'un établissement de santé peut être subordonnée à une réduction de ses capacités) (p. 6593).

Après l'article 18 :

- *défavorable* à l'amendement n° 89 rectifié du Gouvernement (précise les critères de représentativité des fédérations syndicales de fonctionnaires, autres que celles affiliées à une confédération représentative sur le plan national, mis en œuvre pour nommer les membres du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) (p. 6595) ;

- *favorable* à l'amendement n° 113 rectifié de M. Alain Calmat (institue un concours national d'internat en odontologie) (p. 6595).

Article 19 *(exercice des activités de laboratoires d'analyses de biologie médicale sous forme de société) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de Mme Muguette Jacquaint (supprime le paragaphe I de l'article qui prévoit la possibilité d'exploiter un laboratoire d'analyses de biologie médicale sous la forme d'une société d'exercice libéral à forme anonyme ou en commandite par actions) (p. 6595) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 122 de M. Jean-Pierre Foucher (autorise une même personne physique ou morale à détenir au plus deux participations minoritaires dans des sociétés exploitant un laboratoire ; rédactionnel pour le surplus) (p. 6596) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 90 du Gouvernement (soumet la transmission entre deux laboratoires de prélèvements aux fins d'analyse à la conclusion préalable d'un contrat de collaboration, sauf dans le cas des laboratoires exploités par une même société ; rédactionnel pour le surplus) (p. 6596).

Après l'article 19 :

- *favorable* à l'amendement n° 112 de M. Alain Calmat (prévoit que les praticiens hospitaliers responsables d'unités fonctionnelles sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable) (p. 6596) ;

- *favorable* à l'amendement n° 156 du Gouvernement (institue, au profit de l'Etat, une redevance pour frais d'enregistrement et de contrôle de la qualité des réactifs destinés aux analyses de biologie médicale mise à la charge des fabricants et des importateurs de ces réactifs) (p. 6597) ;

- *favorable* à l'amendement n° 114 de M. Gilbert Le Bris (autorise les élèves officiers de la marine marchande à pratiquer les soins infirmiers pendant la durée de leur stage de formation sanitaire effectué dans un établissement ou service agréé) (p. 6597) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 123 de M. Jean-Pierre Foucher (supprime les normes d'effectifs de personnels techniques pour les laboratoires d'analyse de biologie médicale ; rédactionnel pour le surplus) (p. 6598) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 124 de M. Jean-Pierre Foucher (supprime l'indemnité forfaitaire pour transmission de prélèvements aux fins d'analyses entre laboratoires exploités par une même société ou ayant conclu entre eux un contrat de collaboration) (p. 6599) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 125 de M. Jean-Pierre Foucher (permet de confier à une même personne la direction de plusieurs laboratoires d'analyses de biologie médicale en cas de restructuration de laboratoires exploités par une même société) (p. 6599).

Article 20 *(réforme des conditions de garantie et d'exercice de la réassurance applicables aux mutuelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 137 de M. Jean-Luc Préel (étend à tous les organismes mutualistes la possibilité de garantir des risques en réassurance) (p. 6600) ;

- *son* amendement n° 67 (de précision) : adopté (p. 6600) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 157 de Mme Muguette Jacquaint (pérennise les services de garantie propres aux fédérations nationales mutualistes ; prévoit la garantie financière et le contrôle de ces services par la caisse mutualiste de garantie ; supprime la commission de contrôle de la mutualité) (p. 6601) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 138 de M. Jean-Luc Préel (pérennise les systèmes de garantie propres aux fédérations mutualistes ; limite la compétence de la caisse mutualiste de garantie à la garantie des mutuelles non couvertes par un autre système) (p. 6601) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. Jean-Luc Préel (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination du règlement type des systèmes de garantie) (p. 6601) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 140 de M. Jean-Luc Préel (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination des modalités selon lesquelles les fédérations qui gérent actuellement un système de garantie sont représentées au sein de la caisse mutualiste de garantie) (p. 6601) ;

- *favorable* à l'amendement n° 92 du Gouvernement (oblige l'employeur à communiquer au juge tous les éléments relatifs au refus d'embaucher une femme enceinte, à la résiliation de son contrat au cours d'une période d'essai ou à sa mutation ; prévoit que le doute profite à la salariée) (p. 6602) ;

- *favorable* à l'amendement n° 93 du Gouvernement (supprime la condition d'ancienneté mise pour qu'une salariée enceinte puisse demander un changement temporaire d'affectation pour raison de santé, sans perte de rémunération) (p. 6602) ;

- *favorable* à l'amendement n° 94 du Gouvernement (prévoit une autorisation d'absence, sans perte de rémunération, pour les examens médicaux obligatoires pré et postnataux) (p. 6602) ;

- *favorable* à l'amendement n° 95 du Gouvernement (précise que le salarié qui reprend son activité professionnelle après l'avoir interrompue pour élever un enfant a droit à « une action de formation professionnelle » ; fait bénéficier de plein droit d'un bilan de compétence le salarié qui reprend son travail après un congé parental d'éducation ou un exercice à temps partiel de son activité pour élever un enfant) (p. 6602) ;

- *favorable* à l'amendement n° 96 du Gouvernement (permet de fractionner entre le père et la mère la période de suspension du contrat de travail et celle d'indemnisation suivant une adoption) (p. 6602) ;

- *favorable* à l'amendement n° 97 du Gouvernement (assimile les congés de maternité ou d'adoption à des périodes d'activité pour la détermination de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise) (p. 6602) ;

- *favorable* à l'amendement n° 98 du Gouvernement (corrige une erreur matérielle de coordination dans les dispositions du code de la famille relatives à l'obligation d'assurance responsabilité civile des assistantes maternelles agréées ; précise que les dispositions particulières applicables aux assistantes maternelles employées par les établissements publics de santé s'appliquent à celles employées par les « établissements sociaux ou médico-sociaux publics ou à caractère public ») (p. 6603) ;

- *favorable* à l'amendement n° 91 du Gouvernement précédemment réservé (crée un titre III *bis* du projet de loi sur les mesures relatives à la vie professionnelle et à la famille) (p. 6603).

Avant l'article 21 :

- *favorable* à l'amendement n° 195 du Gouvernement (suspend la procédure de licenciement économique jusqu'à la présentation par l'employeur des mesures de reclassement des salariés et la consultation des représentants du personnel) (p. 6603) ;

- *son* amendement n° 68 soutenu par M. Jean-Marie Le Guen (prévoit, en cas de décès du locataire, le transfert du contrat de location aux personnes qui vivaient avec lui depuis au moins un an) : adopté (p. 6605).

Article 22 *(amélioration du régime des pensions et rentes viagères d'invalidité versées à des ayants droit de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire décédés à la suite d'un acte de violence subi dans l'exercice de leurs fonctions) :*

- *favorable* à l'amendement n° 53 de Mme Muguette Jacquaint (étend le champ d'application de l'article à l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire) : adopté (p. 6606).

Après l'article 23 :

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Jacques Barrot (fait bénéficier les associations de soins à domicile de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale prévue pour les personnes âgées qui recourent à l'assistance d'une tierce personne salariée ; gage cette mesure par la création d'une taxe sur les alcools) (p. 6606) ;

- *son* amendement n° 77 soutenu par M. Jean-Luc Préel (rend obligatoire l'indemnisation de la personne qui accueille à son domicile une personne âgée ou un adulte handicapé en cas de rupture du contrat par la personne accueillie) : rejeté (p. 6607).

Article 24 *(intégration dans le corps des ingénieurs des mines) :*

- *son* amendement n° 70 (de suppression) (p. 6607) : adopté (p. 6608).

Après l'article 24 :

- *défavorable* aux amendements identiques n° 7 de M. Ladislas Poniatowski et 14 de M. Jacques Toubon (autorisent la publicité indirecte en faveur du tabac au moyen du soutien apporté aux participants des manifestations sportives réservées aux véhicules à moteur ; permet de faire état de ce soutien par tout moyen notamment la retransmission audiovisuelle de ces manifestations) (p. 6611) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 199 du Gouvernement (autorise la retransmission télévisée des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans les pays où la publicité pour le tabac est autorisée et interdit toute poursuite ou sanction à ce titre jusqu'à l'intervention d'une réglementation européenne) (p. 6611) ;

  Lois :

  - loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme (loi Veil) (p. 6611) ;
  - loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (loi Evin) (p. 6611).

  Sports :

  - fédérations : sport automobile (p. 6612) ;
  - mécénat et sponsoring : sports cycliste, automobile et motocycliste (p. 6612) ;

- *favorable* à l'amendement n° 173 de M. Jean-Marie Le Guen (autorise le Fonds d'action sociale - F.A.S. - à recruter des agents non titulaires par des contrats à durée indéterminée) (p. 6618) ;

- *favorable* à l'amendement n° 117 de M. Alain Barrau (autorise l'Office des migrations internationales - O.M.I. - à recruter des agents non titulaires par des contrats à durée indéterminée) (p. 6618) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 154 de M. Alain Lamassoure (étend la règle du trentième indivisible aux agents grévistes de la R.A.T.P.) (p. 6618) ;

- *favorable* à l'amendement n° 185 du Gouvernement (prévoit le dépôt d'un rapport annuel sur la mise en œuvre de la convention internationale des droits de l'enfant) (p. 6619) ;

- *favorable* à l'amendement n° 145 deuxième correction de M. Jean-Luc Préel (reporte au 30 mars 1993 la date limite d'organisation des élections des représentants des assistants maternels aux commissions consultatives paritaires départementales) (p. 6619) ;

- *favorable* à l'amendement n° 30 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que les usagers des organismes paritaires qui exercent une mission de service public peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix afin de faciliter leurs démarches auprès de ces organismes) (p. 6619) ;

- *favorable* à l'amendement n° 31 de Mme Muguette Jacquaint (punit d'une amende l'interdiction ou la tentative d'interdire aux chiens-guides d'aveugles l'accès des lieux ouverts au public) (p. 6620) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 42 de M. Gérard Gouzes (autorise les créanciers à désigner la personne de leur choix en vue de défendre leurs intérêts dans une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire) (p. 6620) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Gérard Gouzes (prévoit que dans le cas où le concessionnaire d'une entreprise en redressement judiciaire aliène des biens grevés d'un nantissement ou d'une hypothèque, les créanciers bénéficiaires de ces sûretés recouvrent leurs droits) (p. 6620) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Serge Charles (dispense les personnes qui, à la date d'entrée en vigueur de la loi du 25 janvier 1989 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise, exerçaient à titre accesssoire les fonctions de syndic et d'administrateur judiciaire de renoncer à leurs autres activités professionnelles pour être maintenues sur la liste des administrateurs judiciaires ou l'une des listes de mandataires-liquidateurs) (p. 6620) ;

- *favorable* à l'amendement n° 194 du Gouvernement (donne la qualité d'ayant droit d'un assuré social pour les prestations en nature des assurances maladie et maternité à la personne sans couverture sociale qui se trouve à la charge effective, totale et permanente de cet assuré) (p. 6621) ;

- *favorable* à l'amendement n° 100 du Gouvernement (prévoit que le fonds national interconsulaire de compensation assure une compensation forfaitaire des coûts de formation des apprentis en entreprise) (p. 6621) ;

- *favorable* à l'amendement n° 99 du Gouvernement (modifie l'échéancier du remboursement des certificats d'indemnisation détenus par les rapatriés ou leurs ayant droits afin d'accélérer le rythme de ce remboursement ; autorise jusqu'au 31 décembre 1993 la renégociation des nantissements déjà réalisés sur ces certificats d'indemnisation afin de tenir compte du nouvel échéancier) (p. 6622) ;

- *soutient* l'amendement n° 171 rectifié de M. Jean-Claude Boulard (crée un centre national de gestion qui assure, à la place du Centre national de la fonction publique territoriale, la prise en charge des fonctionnaires des catégories A et B momentanément privés d'emploi, le reclassement des fonctionnaires des mêmes catégories devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions et la publicité des créations et vacances d'emplois des catégories A et B ; confie à ce centre l'attribution aux communes de la dotation spéciale instituteurs) : rejeté (p. 6622) ;

- *favorable* à l'amendement n° 189 du Gouvernement (proroge jusqu'au 30 juin 1993 le délai dans lequel doit être exercé le droit d'option ouvert aux personnels techniques des catégories B et C des services de la santé et aux travailleurs sociaux mis à disposition lors du partage des services déconcentrés des ministères chargés des affaires sociales et de la santé) (p. 6623) ;

- *son* amendement n° 102 (gage les mesures relatives à la dépendance des personnes âgées par un abaissement du seuil d'imposition des gains retirés de la cession de parts ou actions de certains fonds communs de placement ou sociétés d'investissement à capital variable) : retiré (p. 6623) ;

- *favorable* à l'amendement n° 190 du Gouvernement (prévoit que le locataire en meublé, depuis un an au moins, a droit au renouvellement de son bail pour une durée d'un an, sauf motif légitime et sérieux ; impose au loueur en meublé d'informer au préalable son locataire en cas de modification des conditions du contrat de location ; impose au loueur en meublé qui cesse son activité d'attendre l'expiration des contrats en cours ou le relogement de leurs bénéficiaires, sauf cas de force majeure ou redressement judiciaire) (p. 6623) ;

- *favorable* à l'amendement n° 191 rectifié du Gouvernement (impose au propriétaire de l'immeuble qui a fait l'objet d'un arrêté de péril de reloger les occupants réguliers de cet immeuble dans un délai de trois mois ; donne compétence au maire, passé ce délai, pour procéder à ce relogement aux frais du propriétaire ; prévoit un droit à réintégration au profit des occupants après exécution des travaux) (p. 6623) ;

- *son* amendement n° 103 (relève de 20 p. 100 les taux d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune) : retiré (p. 6624) ;

- *son* amendement n° 74 (institue une dotation globale annuelle pour les soins aux personnes âgées dépendantes versée aux services de soins infirmiers à domicile, aux institutions sociales et médico-sociales qui hébergent des personnes âgées et aux unités de soins de longue durée) : retiré (p. 6624) ;

- *son* amendement n° 75 (prévoit l'élaboration de schémas départementaux de coordination des actions en faveur des personnes âgées dépendantes) : retiré (p. 6624) ;

- *son* amendement n° 76 (crée un comité d'établissement dans chaque établissement ou service de long séjour chargé d'élaborer un « projet de vie » pour ce service ou cet établissement) : retiré (p. 6624) ;

- *son* amendement n° 80 (rédactionnel) : retiré (p. 6624) ;

- *son* amendement n° 78 (prévoit le versement d'une indemnité annuelle de congé aux personnes qui accueillent à leur domicile des personnes âgées ou des adultes handicapés) : retiré (p. 6624).

Seconde délibération :

Article 12 *bis* *(non-prise en compte des pensions militaires de retraite servies avant l'âge ouvrant droit au taux plein pour l'application des règles de cumul entre les allocations de chômage et les avantages de vieillesse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (de suppression) (p. 6625).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 décembre 1992] :

Droit pénal : auto-avortement : dépénalisation (p. 7688).

Logement et habitat : locataires : maintien dans les lieux des cohabitants (p. 7689).

Lois : projet de loi n° 3025 portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (p. 7689).

Personnes âgées :
- allocation compensatrice et allocation autonomie et dépendance (p. 7689) ;
- dépendance (p. 7689).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 7689).

Travail : licenciements économiques : plan de reclassement (p. 7689).

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

Article 2 *(statut des personnes pratiquant la vente par démarchage) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7703) ;

- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (rétablit le paragraphe I *bis* supprimé par le Sénat qui exclut l'affiliation obligatoire aux assurances sociales des artistes du spectacle lorsque l'organisateur des spectacles traite avec le responsable d'une formation juridiquement constituée qui assure la protection sociale de ses salariés) (p. 7703) : adopté (p. 7704).

Article 3 *bis* supprimé par le Sénat *(communication de renseignements à l'occasion d'un accident du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) : adopté (p. 7704).

Article 4 *(réforme du régime de reconnaissance des maladies professionnelles) :*

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture qui supprime la condition selon laquelle la maladie professionnelle non inscrite dans un tableau doit être « essentiellement » causée par le travail habituel de la victime pour être reconnue) (p. 7704) : adopté (p. 7705).

Article 6 *bis* A *(mutualisation des risques couverts par un organisme de prévoyance en application des conventions ou accords collectifs de branche) :*

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7705).

Article 7 *(affiliation automatique et gratuite des bénéficiaires de l'assurance veuvage à l'assurance personnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté après modifications (p. 7706) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 100 du Gouvernement (fait bénéficier de plein droit de l'aide médicale pour le ticket modérateur et le forfait journalier les bénéficiaires de l'assurance veuvage affiliés à l'assurance personnelle) à l'amendement n° 35 de la commission (p. 7706).

Article 8 *bis* supprimé par le Sénat *(unification du régime des accidents de la circulation liés au travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7706) : adopté (p. 7707).

Article 12 *bis* *(possibilité de cumul emploi-retraite pour les personnes exerçant des activités d'hébergement en milieu rural) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 87 du Gouvernement (de suppression) (p. 7707).

Article 12 *ter* *(possibilité de cumul emploi-retraite pour les personnes qui exercent une activité mixte, salariée et libérale, au-delà de soixante-cinq ans) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7709).

Article 12 *quater* *(possibilité de cumuler une préretraite et des indemnités de chômage) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 88 du Gouvernement (de suppression) (p. 7709).

Article 13 *(validation de la tarification des accidents du travail pour 1988 et 1989 et abattement forfaitaire sur les cotisations d'accidents du travail pour 1993) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (rétablit le paragraphe II supprimé par le Sénat qui valide les majorations de tarification pour l'année 1989 des risques accidents du travail et maladies professionnelles) : adopté (p. 7709).

Article 13 *bis* A *(modalités du rattachement au régime général des auteurs d'œuvres photographiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 39 de la commission (de suppression) (p. 7710, 7711) ;

- *favorable* à l'amendement n° 5 du Gouvernement (précise que le rattachement des photographes journalistes professionnels au régime général intervient pour les revenus qu'ils tirent de l'exploitation de leurs œuvres photographiques en dehors de la presse ; renvoie à un accord collectif de branche la fixation des conditions de ce rattachement pour les revenus complémentaires tirés d'une exploitation de ces œuvres dans la presse) (p. 7711, 7712).

Après l'article 13 *octies* :

- *favorable* à l'amendement n° 7 du Gouvernement (définit l'assiette des cotisations sociales des artistes-auteurs applicable à compter du 1er juillet 1993 ; supprime l'obligation d'équilibre du régime des artistes-auteurs ; assouplit les conditions dans lesquelles les artistes-auteurs bénéficient du maintien de leur droit aux prestations ; fusionne à compter du 1er juillet 1994 les organismes gestionnaires du régime des artistes-auteurs) (p. 7713) ;

- *favorable* à l'amendement n° 8 du Gouvernement (étend le régime de sécurité sociale des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés aux étudiants en médecine qui effectuent le remplacement d'un médecin) (p. 7714) ;

- *favorable* à l'amendement n° 10 rectifié du Gouvernement (simplifie les règles applicables en matière d'affiliation et de protection sociales des pluriactifs) (p. 7715).

Article 15 *(sanction des perturbations au fonctionnement d'un établissement de santé) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de Mme Muguette Jacquaint (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture compte tenu d'une modification permettant aux associations de défense et de protection de la femme d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 7716) ;
- *soutient* l'amendement n° 40 deuxième rectification de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7716) : adopté (p. 7717).

Article 15 *bis* supprimé par le Sénat *(dépénalisation de l'auto-avortement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (rétablit l'article supprimé par le Sénat et supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de la fourniture des moyens matériels de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) (p. 7718) ;
- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7717) : adopté au scrutin public (p. 7721).

Article 17 *(garanties concernant la mise en œuvre des systèmes d'information dans les établissements de santé) :*

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7721).

Article 18 *(modifications rédactionnelles de la loi portant réforme hospitalière) :*

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (supprime le paragraphe I *bis* ajouté par le Sénat qui oblige l'autorité administrative à autoriser le regroupement ou la reconversion, assortis d'une réduction de capacités, d'établissements situés dans les zones sanitaires dont les moyens sont excédentaires) : adopté (p. 7721) ;
- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (rétablit le paragraphe II supprimé par le Sénat qui définit les conditions techniques de fonctionnement prises en compte pour déterminer le prix dont le caractère excessif justifie le refus de l'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux) : adopté (p. 7721).

Article 18 *bis* supprimé par le Sénat *(composition du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) :*

- *favorable* à l'amendement n° 15 du Gouvernement (rétablit l'article supprimé par le Sénat compte tenu de deux précisions quant au nombre minimum de candidatures présentées et de suffrages obtenus pour reconnaître la représentativité des fédérations de fonctionnaires non affiliées à un confédération nationale) (p. 7722).

Article 19 *quater* *(exercice de la profession de pharmacien) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7722) : adopté après modifications (p. 7723).

Après l'article 19 *quater* :

- *favorable* à l'amendement n° 20 du Gouvernement (interdit aux membres des professions médicales et paramédicales de recevoir des avantages d'entreprises dont les prestations ou produits sont pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale ; interdit aux membres des professions paramédicales de faire bénéficier un tiers à la profession d'honoraires ou bénéfices provenant de leur activité ; interdit aux membres des professions paramédicales de recevoir des intérêts ou ristournes en relation avec leurs prescriptions ; sanctionne pénalement ces interdictions) (p. 7723) ;
- *soutient* l'amendement n° 47 rectifié de la commission (prévoit que l'interdiction du territoire français n'est pas applicable à l'égard du condamné étranger atteint d'une pathologie particulièrement grave nécessitant des soins complexes) : vote réservé (p. 7724) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 93 de M. Jacques Toubon (impose un dépistage du sida lors des examens prénataux) (p. 7725, 7727).

Article 20 *(réforme des conditions de garantie et d'exercice de la réassurance applicables aux mutuelles) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture qui limite la possibilité de se réassurer aux seules fédérations mutualistes gérant au moins une caisse autonome) : adopté au scrutin public (p. 7728) ;
- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (supprime l'interdiction, introduite par le Sénat, faite à une même mutuelle de détenir plus des deux cinquièmes des sièges au conseil d'administration de la caisse mutualiste de garantie) : adopté (p. 7728) ;
- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7728) : adopté (p. 7729) ;
- *son* amendement n° 101 (autorise les mutuelles à émettre des titres participatifs) : adopté (p. 7729).

Article 20 *bis* A *(mise en œuvre de la retraite par rente des élus locaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (de suppression) : adopté au scrutin public (p. 7729).

Article 20 *quater* *(autorisations d'absence pour les examens médicaux obligatoires dans le cadre de la surveillance médicale de la grossesse) :*

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7730).

Article 20 *quinquies* *(dispositions concernant les salariés en congé parental à leur retour dans l'entreprise) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté après modifications (p. 7730) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 94 du Gouvernement (maintient le paragraphe IV de coordination ajouté à l'article par le Sénat) à l'amendement n° 53 de la commission (p. 7730).

Article 20 *decies* *(date d'entré en vigueur des dispositions relatives à l'aide médicale) :*

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (de suppression) (p. 7730) : adopté (p. 7731).

Article 21 A supprimé par le Sénat *(aménagements apportés à la procédure de licenciement économique) :*

- *son* amendement n° 103 rectifié (subordonne la validité d'une procédure de licencement collectif pour motif économique dans les entreprises de plus de cinquante salariés à l'inclusion dans le plan social de mesures destinées à faciliter le reclassement des salariés concernés ; donne compétence à l'autorité administrative pour vérifier le contenu de ces mesures de reclassement) (p. 7742, 7743) : vote réservé (p. 7745) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766) ;
- *son* sous-amendement n° 110 (impose d'intégrer dans le plan social un plan de reclassement de salariés sur lequel les représentants du personnel sont collectivement consultés) à l'amendement n° 106 du Gouvernement (subordonne la validité d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique dans les entreprises de plus de cinquante salariés à l'inclusion dans le plan social de mesures en vue de faciliter le reclassement des salariés concernés ; énumère ces mesures de reclassement ; donne compétence à l'autorité administrative pour constater l'absence de plan social) (p. 7766) : adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7769) ;
- *soutient* l'amendement n° 55 de la commission :(subordonne la validité d'une procédure de licenciement économique à la présentation, par l'employeur, d'un plan de reclassement des salariés et à la consultation des représentants du personnel) : vote réservé (p. 7745) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766) ;

Secteur public : entreprises publiques : licenciements (p. 7743).

Travail : inspection du travail : pouvoirs (p. 7743).

Travail : licenciements économiques :

- autorisation administrative, plan social et plan de reclassement (p. 7743) ;
- multiplication (p. 7743).

Article 21 B supprimé par le Sénat *(commission départementale de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'apprentissage) :*

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7747) : vote réservé (p. 7748) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constituton (p. 7769) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 98 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que la commission départementale de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'apprentisssage, se réunit au moins deux fois par an) à l'amendement n° 56 de la commission (p. 7747).

Article 21 C supprimé par le Sénat *(maintien dans les lieux de toute personne partageant un logement avec un locataire, en cas de décès de celui-ci) :*

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) : adopté (p. 7748).

Article 24 *(intégration d'ingénieurs des instruments de mesure dans le corps des ingénieurs des mines) :*

- *soutient* l'amendement n° 58 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7749).

Article 25 *(retransmission des compétitions de sports mécaniques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 105 de M. Maurice Adevah-Pœuf (autorise la presse écrite à rendre compte des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans des pays où la publicité pour le tabac est autorisée) (p. 7749) ;
- *favorable* à l'amendement n° 85 de M. Adrien Zeller (limite la retransmission des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans des pays où la publicité pour le tabac est autorisée « aux volumes horaires annuels moyens constatés sur chacune des chaînes au cours des années 1990, 1991 et 1992 ») (p. 7749) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 rectifié de M. Jacques Toubon (autorise la publicité indirecte en faveur du tabac au moyen du soutien apporté aux participants des manifestations sportives réservées aux véhicules à moteur ; permet de faire état de ce soutien par tout moyen notamment la retransmission audiovisuelle de ces manifestations) (p. 7750).

Article 30 supprimé par le Sénat *(reconnaissance de la qualité d'ayant droit pour la personne vivant avec un assuré social et n'étant ni son conjoint ni son concubin) :*

- *favorable* à l'amendement n° 59 de la commission soutenu par Mme Marie-Josèphe Sublet (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7752).

Article 34 supprimé par le Sénat *(maintien dans les lieux des clients des hôtels, pensions de famille et meublés) :*

- *soutient* l'amendement n° 60 rectifié de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat compte tenu de précisions relatives à la procédure applicable aux expulsions non encore définitives à la date de publication de la loi et en cas de travaux incompatibles avec l'habitabilité des lieux) (p. 7753) : retiré (p. 7755) ;
- *favorable* à l'amendement n° 109 du Gouvernement (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7754).

Article 35 supprimé par le Sénat *(relogement des occupants d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 deuxième rectification de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) : adopté (p. 7755).

Après l'article 35 :

- *soutient* l'amendement n° 62 de la commission (autorise les maires à réserver sur la voie publique des emplacements de stationnement pour les véhicules des personnes handicapées et sanctionne le stationnement en méconnaissance de ces dispositions) (p. 7755) : adopté (p. 7756) ;
- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (permet l'intégration dans le corps des sous-préfets des fonctionnaires qui y sont détachés depuis au moins deux ans ; assimile leurs services dans leur corps ou cadres d'emplois d'origine à des services effectifs de sous-préfet) : vote réservé (p. 7756) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766).

Article 38 *(attribution de la majoration pour enfants aux titulaires de pension de réversion en cas de cumul avec des avantages personnels de vieillesse ou d'invalidité) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 16 du Gouvernement (de suppression) (p. 7757).

Article 40 *(dérogation à l'interdiction de cumuler l'activité d'administrateur judiciaire ou de mandataire liquidateur avec celle d'avocat ou d'expert-comptable) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 90 du Gouvernement (de suppression) (p. 7758).

Après l'article 43 :

- *favorable* à l'amendement n° 108 du Gouvernement (ramène à la moitié de sa valeur le capital d'exploitation agricole pris en compte pour retenir sur la succession d'un agriculteur le montant des arrérages de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité dont il a bénéficié) (p. 7760) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 17 du Gouvernement (abroge la loi du 30 mars 1928 relative au statut des sous-officiers de carrière de l'armée ; précise les conditions de liquidation des pensions de retraite des officiers ou assimilés d'un grade au plus égal à celui de lieutenant-colonel ou au grade correspondant) (p. 7760) ;
- *favorable* à l'amendement n° 18 du Gouvernement (autorise la création d'un groupement d'intérêt public entre l'Etat et d'autres personnes morales publiques ou privées pour exercer des activités d'assistance technique ou de coopération internationale dans le domaine de la coopération non gouvernementale) (p. 7761) ;
- *favorable* à l'amendement n° 19 du Gouvernement (pérennise le régime de cessation progressive d'activité des fonctionnaires) (p. 7762) ;
- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (crée un titre V du projet de loi sur l'autonomie et la prise en charge des personnes âgées dépendantes dont le chapitre premier est intitulé « L'allocation Autonomie et dépendance ») (p. 7763) : retiré (p. 7766) ;
- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui institue l'allocation Autonomie et dépendance) (p. 7763) : retiré (p. 7766) ;
- *soutient* l'amendement n° 67 rectifié de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui fixe les conditions d'attribution de l'allocation Autonomie et dépendance) (p. 7763) : retiré (p. 7766) ;
- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui détermine les cas dans lesquels l'allocation Autonomie et dépendance voit son montant réduit ou son versement suspendu) (p. 7763) : retiré (p. 7766) ;
- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui fixe les compétences d'attribution de l'allocation Autonomie et dépendance) (p. 7763) : retiré (p. 7766) ;
- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui fixe le montant de l'allocation Autonomie et dépendance et les conditions dans lesquelles sont appréciées les ressources du demandeur) (p. 7763) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui détermine le statut juridique et contentieux de l'allocation Autonomie et dépendance) (p. 7763) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (intitule le chapitre II du titre V nouveau du projet de loi : « La solidarité entre les départements ») (p. 7764) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 73 rectifié de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui crée un concours particulier de la dotation globale de fonctionnement des départements pour charges liées à la dépendance des personnes âgées) (p. 7764) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (intitule le chapitre III du titre V nouveau du projet de loi : « La coordination de l'action en faveur de l'autonomie des personnes dépendantes ») (p. 7764) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui prévoit l'élaboration d'un schéma départemental de coordination des actions en faveur des personnes âgées dépendantes) (p. 7764) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui permet de créer des services polyvalents d'aide au maintien à domicile) (p. 7764) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui autorise des actions expérimentales de prise en charge des dépenses de soins aux personnes âgées dépendantes hébergées en établissement afin de favoriser le décloisonnement des secteurs sanitaire et social) (p. 7764) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (intitule le chapitre IV du titre V nouveau du projet de loi : « La qualité de vie dans les établissements ») (p. 7764) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui impose aux établissements qui hébergent des personnes âgées certaines obligations quant au conseil d'établissement, à la conclusion d'un contrat de séjour et à leur réglement intérieur) (p. 7764) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (intitule le chapitre V du titre V nouveau du projet de loi : « Dispositions diverses ») (p. 7764) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 81 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse relatif à l'obligation alimentaire, à la récupération sur succession des versements de l'allocation Autonomie et dépendance et au versement de l'allocation de logement sociale) (p. 7764) : retiré (p. 7766) ;

- *soutient* l'amendement n° 82 rectifié de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui prévoit de déposer un rapport d'évaluation des dispositions relatives à la dépendance des personnes âgées avant le 30 juin 1996) (p. 7765) : retiré (p. 7766).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Droit pénal : auto-avortement : dépénalisation (p. 7872).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale (p. 7872).

Personnes âgées : dépendance (p. 7872).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 7872).

Risques professionnels : maladies professionnelles : reconnaissance (p. 7872).

Sénat : texte adopté (p. 7871).

Travail : licenciements économiques : autorisation administrative et plan de reclassement (p. 7872).

Dernier texte voté par l'Assemblée nationale [23 décembre 1992] :

- *favorable* à l'amendement n° 9 du Gouvernement (supprime le paragraphe I *bis* de l'article 2 qui exclut l'affiliation obligatoire aux assurances sociales des artistes du spectacle lorsque l'organisateur des spectacles traite avec le responsable d'une formation juridiquement constituée qui assure la protection sociale de ses salariés) (p. 7888) ;

- *favorable* à l'amendement n° 10 du Gouvernement (limite le droit reconnu par l'article 3 *bis* aux victimes d'un accident du travail d'obtenir les renseignements dont dispose la caisse régionale d'assurance maladie ne portant pas exclusivement sur des faits qui leur sont personnels afin de préserver le secret de la vie privée ou le secret professionnel) (p. 7889) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 11 du Gouvernement (impose à l'article L. 461-1 du code de la sécurité sociale tel qu'il résulte de l'article 4 du projet de loi la condition selon laquelle la maladie professionnelle non inscrite dans un tableau doit être « essentiellement » causée par le travail habituel de la victime pour être reconnue) (p. 7889) ;

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (de coordination à l'article 6 *bis* du projet de loi) : vote réservé (p. 7889) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (de coordination à l'article 6 quater) : vote réservé (p. 7889) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *favorable* à l'amendement n° 14 du Gouvernement (prévoit à l'article 8 *bis* que la victime et la caisse de sécurité sociale peuvent se prévaloir de l'indemnisation complémentaire non couverte par la législation sur les accidents du travail ; prévoit que les dispositions de l'article s'appliquent aux accidents survenus à compter du 1er mars 1993 ; rédactionnel pour le surplus) (p. 7889) ;

- *favorable* à l'amendement n° 15 du Gouvernement (supprime le paragraphe II de l'article 13 qui valide les majorations de tarification pour l'année 1989 des risques accidents du travail et maladies professionnelles) (p. 7889) ;

- *son* amendement n° 5 (prévoit à l'article 13 undecies que les étudiants en médecine qui effectuent des remplacements conservent le bénéfice du régime de sécurité sociale des étudiants lorsqu'ils remplissent la condition d'âge pour y être affiliés) : vote réservé (p. 7889) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *son* amendement n° 6 (prévoit une modulation du montant des cotisations versées au régime de sécurité sociale des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés par les étudiants en médecine qui effectuent des remplacements) : vote réservé (p. 7890) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *favorable* à l'amendement n° 23 de M. Gérard Gouzes (permet aux exploitants agricoles d'opter pour une assiette de cotisations sociales constituée par les revenus professionnels de l'année précédant celle au titre de laquelle les cotisations sont dues) (p. 7890, 7891) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de Mme Bernadette Isaac-Sibille (étend le champ d'application de l'article 15 à la sanction de toute perturbation du fonctionnement des établissements de santé et reconnaît la faculté d'exercer les droits de la partie civile à toutes les associations dont l'objet statutaire comporte la défense des droits des personnes à accéder aux services offerts par les établissements de santé) (p. 7892) ;

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (de portée rédactionnelle à l'article 19 *quater* imposant une obligation de stage en officine pour l'exercice de la profession de pharmacien) : vote réservé (p. 7892) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *favorable* à l'amendement n° 18 du Gouvernement (prévoit, à l'article L. 365-1 du code de la santé publique résultant de l'article 19 *quinquies* du projet de loi, l'avis du conseil départemental de l'ordre des médecins sur les conventions conclues entre les entreprises qui ont pour objet la recherche et les médecins et accordent à ces derniers certains avantages) : vote réservé (p. 7892) ;

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (de portée rédactionnelle à l'article 19 *quinquies*) : vote réservé (p. 7892) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 19 du Gouvernement (étend aux examens prénuptiaux l'obligation de proposer un dépistage du sida prévue à l'article 19 *sexies* pour les examens prénataux) (p. 7893) ;
- *soutient* l'amendement n° 22 de M. Claude Bartolone (permet l'intégration dans le corps des sous-préfets des fonctionnaires qui y sont détachés depuis au moins deux ans ; assimile leurs services dans leurs corps ou cadres d'emplois d'origine à des services effectifs de sous-préfet ; prévoit l'intégration de ces mêmes fonctionnaires dans le corps des administrateurs civils lorsqu'ils cessent leurs fonctions de sous-préfet) (p. 7893) : vote réservé (p. 7894) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;
- *favorable* à l'amendement n° 21 du Gouvernement (supprime la possibilité reconnue par le premier alinéa de l'article 25 à la presse écrite de rendre compte des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans des pays où la publicité pour le tabac est autorisée) (p. 7894).

REINER (Daniel)

Député de Meurthe-et-Moselle

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

REITZER (Jean-Luc)

Député du Haut-Rhin

(3e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission chargée d'émettre un avis sur les modalités d'attribution des aides financées sur le fonds de solidarité créé pour les anciens combattants d'Afrique du Nord [*J.O.* du 29 janvier 1992] (p. 1437).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux relations de sous-traitance dans le domaine du transport routier de marchandises (n° 3130) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17283).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **revaloriser le montant des frais funéraires déductibles de l'actif successoral (n° 2861)** [30 juin 1992].

Proposition de loi tendant à modifier l'article 13 de la loi n° 71-582 du 16 juillet 1971 relative à l'**allocation de logement** en ce qui concerne les **modalités de règlement de cette allocation (n° 2862)** [30 juin 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Dissolution du huitième régiment de hussards :** armée de terre : dissolution du 8e régiment de hussards stationné à Altkirch ; armée : modernisation et mesures d'accompagnement [15 avril 1992] (p. 487, 488).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Sécurité civile :

- départementalisation des services d'incendie et de secours : modalités et calendrier d'application (p. 4580) ;
- sapeurs-pompiers volontaires : disponibilité et rémunération (p. 4580).

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. *Questions* [4 novembre 1992] :

Département : Vosges (p. 4799).

Régions : Alsace (p. 4799).

Voirie : R.N. 66 : liaison Vosges-Alsace-Allemagne (p. 4799).

Défense - *Questions* [9 novembre 1992] :

Ministère de la défense : fonds de restructuration de la défense (Fred) : enveloppe budgétaire (p. 5089).

Anciens combattants et victimes de guerre - *Questions* [14 novembre 1992] :

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'occupation (P.R.O.) et patriotes résistants à l'annexion de fait (P.R.A.F.) (p. 5378).

Anciens combattants d'Indochine : fonds de solidarité (p. 5380).

- Projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 décembre 1992] :

Assurance chômage :

- accord entre les partenaires sociaux du 18 juillet 1992 (p. 6737) ;
- déficit (p. 6737) ;
- travailleurs frontaliers : Français travaillant en Suisse (p. 6737).

Chômage : niveau, causes et conséquences (p. 6737).

REYMANN (Marc)

Député du Bas-Rhin

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 540,** posée le 7 avril 1992 : **politiques communautaires (boissons et alcools)** (p. 363). Appelée le 10 avril 1992 : vin et bière : imposition ; accises : harmonisation communautaire ; conséquences ; bière : discrimination (p. 446, 447).
- **n° 628,** posée le 13 octobre 1992 : **nomades et vagabonds (stationnement : Bas-Rhin)** (p. 3654). Appelée le 16 octobre 1992 : communauté urbaine de Strasbourg : loi Besson n° 90-449 du 31 mai 1990, article 28 : application (p. 3790, 3791).

- **n° 672,** posée le 15 décembre 1992 : **téléphone (appels d'urgence : Bas-Rhin)** (p. 7266). Appelée le 18 décembre 1992 : aide médicale d'urgence : utilisation du « 15 » ; bilan et perspectives [18 décembre 1992] (p. 7487, 7488).

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au dépôt légal (n° 2609).

Première lecture :

Discussion des articles [18 mai 1992] :

Article 6 *(organismes et services responsables du dépôt légal)* :

- *soutient* l'amendement n° 3 de M. Adrien Zeller (inclut la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg parmi les organismes gestionnaires du dépôt légal pour le compte de l'État « en tant que pôle européen de la documentation ») (p. 1342) : rejeté (p. 1343).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - Questions [27 octobre 1992] :

Sécurité sociale : assurance maladie : régime local d'Alsace-Moselle (p. 4425).

Intérieur. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité : commune de Strasbourg : accroissement de la délinquance et renforcement de l'îlotage (p. 4584, 4585).

Vote des crédits :

Après l'article 87 :

- *soutient* l'amendement n° 36 de M. Jacques Blanc (dispose que les travaux de la commission consultative d'évaluation des charges résultant des transferts de compétences font chaque année l'objet d'un rapport au Parlement annexé au projet de loi de finances ; définit le contenu de ce rapport qui précise notamment le montant des travaux de remise en état des lycées) (p. 4591) : rejeté (p. 4592).

- Projet de loi de reletif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 novembre 1992] :

Ethique :
- Comité consultatif national d'éthique (p. 5823) ;
- mission pour le droit de la bioéthique et des sciences de la vie (rapport Lenoir) (p. 5823).

Filiation : action en recherche de paternité : législation : historique (p. 5823).

Génétique :
- tests génétiques : réglementation (p. 5822) ;
- tests d'identification génétique : autorisation judiciaire et consentement préalable (p. 5823).

RICHARD (Alain)

Député du Val-d'Oise

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581) [*J.O.* du 16 janvier 1992] (p. 782).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur général de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Rapporteur du projet de loi relatif à l'abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la Communauté économique européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée et de droits indirects (n° 2682) [22 mai 1992] (p. 1585).

Rapporteur du projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698) [22 mai 1992] (p. 1585).

Rapporteur du projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699) [27 mai 1992] (p. 1737).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant mise en œuvre par la République française de la directive du Conseil des Communautés européennes C.E.E. n° 91-680 complétant le système commun de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant, en vue de la suppression des contrôles aux frontières, la directive C.E.E. n° 77-388 et de la directive C.E.E. n° 92-12 relative au régime général, à la détention, à la circulation et au contrôle des produits soumis à accise (n° 2682) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8441).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8774).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8880).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Juge titulaire de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Prête serment le 2 décembre 1992 [2 décembre 1992] (p. 6426).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) [*J.O.* du 3 décembre 1992] (p. 16502).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 10 décembre] (p. 16861).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi (n° 2698) relatif à l'**anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2712)** [20 mai 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi (n° 2682) relatif à l'**abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la Communauté économique européenne** en matière de **taxe sur la valeur ajoutée** et de **droits indirects (n° 2732)** [21 mai 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi (n° 2699) relatif au **plan d'épargne en actions (n° 2751)** [2 juin 1992].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur les **propositions de directives communautaires** concernant l'**harmonisation de la structure** et le **rapprochement des taux des droits d'accises sur les boissons alcooliques (n° 2784)** [11 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi (n° 2500) portant **règlement définitif du budget de 1990 (n° 2786)** [11 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant mise en œuvre par la République française de la **directive du Conseil des Com-**

munautés européennes n° 91-680/C.E.E. complétant le **système commun de la taxe sur la valeur ajoutée** et modifiant, en vue de la suppression des contrôles aux frontières, la directive n° 77/388/C.E.E., et de la **directive n° 92-12/C.E.E.** relative au **régime général**, à la **détention**, à la **circulation** et au **contrôle des produits soumis à accise (n° 2875)** [1er juillet 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au **plan d'épargne en actions (n° 2883)** [2 juillet 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en nouvelle lecture, sur le projet de loi modifié par le Sénat (n° 2838) relatif au **plan d'épargne en actions (n° 2887)** [2 juillet 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en vue de la lecture définitive du projet de loi relatif au **plan d'épargne en actions (n° 2904)** [8 juillet 1992].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur l'**application des dispositions fiscales** contenues dans les **lois de finances adoptées depuis 1989** et dans la **loi du 26 juillet 1991** portant diverses dispositions d'ordre économique et fiscal **(n° 2905)** [9 juillet 1992].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur la **proposition de 7e directive communautaire** concernant le **régime particulier de taxe sur la valeur ajoutée** applicable aux **biens d'occasion, objets d'art, d'antiquité et de collection (n° 2906)** [9 juillet 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome I : Rapport général ; tome II : Examen de la première partie du projet de loi de finances - conditions générales de l'équilibre financier ; tome III : Examen de la deuxième partie du projet de loi de finances - Moyens des services et dispositions spéciales **(n° 2945)** [14 octobre 1992].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur les **propositions de directives communautaires concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre sociétés mères et filiales d'Etats membres différents (COM n° [90] 571 [final])** et relatives à un **régime de prise en compte par les entreprises des pertes subies par leurs établissements stables et filiales situés dans d'autres Etats membres (COM n° [90] 595 [final]) (n° 3031)** [12 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi (n° 3056) de **finances rectificative pour 1992 (n° 3095)** [3 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de **finances pour 1993 (n° 3116)** [9 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en nouvelle lecture, sur le projet de loi de **finances pour 1993**, rejeté par le Sénat (n° 3086) **(n° 3118)** [9 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en vue de la lecture définitive **du projet de loi de finances pour 1993 (n° 3160)** [17 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le **projet de loi de finances rectificative pour 1992**, modifié par le Sénat (n° 3196) **(n° 3221)** [22 décembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en vue de la lecture définitive du projet de loi de **finances rectificative pour 1992 (n° 3238)** [23 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne »)* :

Article 88-1 de la Constitution (transfert de compétences pour l'application du traité de Maastricht) :

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Jean-Pierre Fourré (supprime la possibilité de consentir aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire) (p. 1091) ;

  Communautés européennes : Banque centrale européenne (p. 1091) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 76 de M. Pierre Mazeaud (précise que les transferts consentis par la France pour l'établissement de l'union économique et monétaire s'opèrent à l'exception de toute compétence budgétaire et fiscale) (p. 1094).

- Projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 mai 1992] :

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 1639).

Finances publiques : justice fiscale (p. 1639).

Politique économique :
- croissance (p. 1639) ;
- inflation (p. 1639).

T.V.A. : allégements : coût pour les finances publiques (p. 1639).

T.V.A. : taux majoré :
- anticipation de sa suppression (p. 1639) ;
- mouvement de réduction depuis 1988 (p. 1639) ;
- tabacs, jeux et pornographie : maintien du taux majoré (p. 1639).

Discussion de l'article unique [26 mai 1992] :

Article unique *(anticipation partielle de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée)* :

- *soutient* l'amendement n° 1 rectifié de la commission (rectifie une erreur matérielle) (p. 1644) : adopté (p. 1645).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 4 nouveau *(modalités d'application de la taxe départementale sur le revenu)* :

- *défavorable* (p. 3223) ;

  Gouvernement : attitude à l'égard de la majorité (p. 3223).

  Impôts locaux : spécialisation par collectivité (p. 3223).

  Impôt sur le revenu : réforme (p. 3223).

  Parlement : rôle (p. 3223).

  Politique générale : clivage droite/gauche (p. 3223) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (reporte à 1993 l'entrée en vigueur de la taxe départementale sur le revenu, supprime le seuil de 500 F déclenchant les mécanismes de réduction temporaire des cotisations et affecte en totalité aux départements défavorisés la taxe sur les revenus soumis à prélèvement libératoire) (p. 3225).

Rappel au règlement : estime fâcheux que certains groupes « détournent délibérément » le règlement dans le but d'instituer chaque mardi une séance « factice » de questions au Gouvernement [26 mai 1992] (p. 1662).

- Projet de loi relatif à l'abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la Communauté économique européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée et de droits indirects (n° 2682).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 mai 1992] :

Commerce et artisanat : boutiques hors taxes (p. 1647).

Communautés européennes :
- Acte unique, marché unique et construction européenne (p. 1645, 1648, 1649) ;
- Commission : système proposé par la Commission en 1987 (p. 1645, 1646) ;
- Conseil des ministres : directives du 16 décembre 1991 et du 25 février 1992 (p. 1645, 1646) ;
- coopération administrative dans le domaine des impôts indirects (p. 1647, 1648).

Douanes : attributions (p. 1648).

Entreprises : obligations déclaratives (p. 1646, 1647, 1648).

Impôts et taxes :
- accises (p. 1647) ;
- droit d'enquête exercé par l'administration fiscale et les douanes (p. 1647, 1648).

Lois : domaine (p. 1647).

Ministère de l'économie et des finances : réorganisation (p. 1648).

Parlement : commission des finances : amendements (p. 1647, 1648).

T.V.A. :
- automobiles (p. 1646) ;
- personnes bénéficiant du régime dérogatoire (p. 1646) ;
- taxation dans le pays d'arrivée (p. 1646) ;
- taxation dans le pays de départ (p. 1646) ;
- ventes à distance (p. 1646).

Discussion des articles [26 mai 1992] :

Article 1er *(application en droit français de directives du Conseil des Communautés européennes) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (de suppression) : adopté (p. 1672) ;

Communautés européennes : directives : référence transférée dans le titre du projet (p. 1672).

Article 2 *(opérations soumises à la T.V.A.) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) (p. 1672) : adopté (p. 1673) ;
- *favorable* à l'amendement n° 100 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 1672) : adopté (p. 1673).

Article 3 *(soumission des acquisitions intracommunautaires à la T.V.A.) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1673).

Article 4 *(définition des assujettis à la T.V.A.) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (de forme) (p. 1673) : adopté (p. 1674).

Article 6 *(localisation des livraisons de biens) :*

- *ses observations* (p. 1674) ;

Lieu de livraison : interprétation du terme « réputé » figurant au I du texte proposé pour l'article 258 du code général des impôts (p. 1674) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. René Carpentier (étend les règles de localisation des livraisons de biens prévues par l'article aux livraisons effectuées à bord d'un véhicule) (p. 1674).

Article 6 *(localisation des livraisons de biens) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. René Carpentier (étend les règles de localisation des livraisons de biens prévues par l'article aux livraisons effectuées à bord d'un véhicule) : rejeté (p. 1674) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (supprime le dernier alinéa du I du texte proposé pour l'article 258 du code général des impôts relatif à la localisation de livraisons provenant de pays non membres de la Communauté économique européenne) : retiré (p. 1674).

Article 8 *(régime des ventes à distance pour les expéditions à destination de la France) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (de précision) : adopté (p. 1675).

Article 13 *(définition du preneur de la prestation de services) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (de suppression) : adopté (p. 1676).

Avant l'article 15 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 97 de M. Michel Inchauspé (autorise les banques et établissements financiers à opter pour la T.V.A. sur les intérêts et agios qu'ils facturent) (p. 1677).

Article 16 *(possibilité pour les personnes bénéficiant du régime dérogatoire d'opter pour le paiement de la T.V.A. sur leurs acquisitions intracommunautaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (de précision) : adopté (p. 1677).

Article 17 *(régime des biens usagés) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1677).

Article 18 *(modification du régime d'exonération des exportations) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 rectifié de la commission (précise la notion d'exportation) : adopté (p. 1678).

Article 19 *(exonération des livraisons intracommunautaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (exclut de l'exonération les livraisons effectuées par des vendeurs bénéficiant de la franchise de 70 000 F applicable aux petites entreprises) (p. 1678) : adopté après modifications (p. 1679).

Article 24 *(modalités d'exercice du droit à déduction) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1680) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (de précision) : adopté (p. 1680) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1680) ;
- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (dispose que seules les données relatives aux achats intracommunautaires doivent figurer sur les déclarations périodiques) (p. 1680) : retiré (p. 1681) ;

Article 26 *(non application de la règle du décalage d'un mois aux commissionnaires assimilés à des acheteurs-revendeurs) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1681) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. René Carpentier (dispose que le commissionnaire ne devient jamais propriétaire de la marchandise par engagement cautionné) (p. 1681) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1681) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 85 de M. Gilbert Gantier (étend la suppression du décalage d'un mois à l'ensemble des commissionnaires) (p. 1682).

Après l'article 26 :

- *défavorable* à l'amendement n° 86 de M. Gilbert Gantier (autorise les entreprises à déduire 107,5 p. 100 de la T.V.A. ayant grevé leurs acquisitions afin de compenser les conséquences financières du décalage d'un mois de la T.V.A.) (p. 1682).

Article 27 *(régime des franchises)* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 87 de M. Gilbert Gantier (maintient le bénéfice des importations en franchise de T.V.A. pour les entreprises revendant ces marchandises dans la Communauté européenne par l'intermédiaire d'un commissionnaire) (p. 1682, 1683).

Article 29 *(détermination du redevable de la taxe)* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 1683) ;

T.V.A. : paiement : solidarité du vendeur ou prestataire étranger lorsque la taxe est due en France par l'acquéreur ou le preneur (p. 1683) ;

- *son* amendement n° 78 (rédactionnel) : adopté (p. 1683).

Article 30 *(obligations déclaratives des opérateurs du commerce intracommunautaire)* :

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (dispose qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les obligations déclaratives des personnes bénéficiant du régime dérogatoire) : adopté (p. 1684).

Article 31 *(modification du contenu de la déclaration périodique de recettes)* :

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (de précision) : adopté (p. 1684).

Article 32 *(modification des règles de facturation)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 63 de M. René Carpentier (dispose que l'assujetti doit délivrer la facture dans le délai d'un mois) (p. 1685) ;

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (modifie l'énoncé des mentions devant figurer sur la facture) ; rectifié par le Gouvernement (correction d'erreurs matérielles) : adopté (p. 1685).

Article 33 *(représentation fiscale)* :

- *son* amendement n° 58 (rédactionnel) : adopté (p. 1685) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. René Carpentier (oblige les représentants fiscaux à souscrire un engagement cautionné) (p. 1685) ;

- *son* amendement n° 59 (rédactionnel) : adopté (p. 1686).

Article 34 *(création d'un état récapitulatif)* :

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (énumère les mentions devant figurer sur l'état récapitulatif) : adopté (p. 1686).

Article 38 *(remboursement de la taxe acquittée à l'importation en cas d'expédition ultérieure dans un pays membre de la C.E.E.)* :

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (supprime la fixation par arrêté des modalités de remboursement) : adopté (p. 1687).

Article 44 *(régime des véhicules de transport neufs)* :

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (supprime la référence aux mesures permettant d'assurer le contrôle et l'identification des moyens de transport neufs devant être prises par décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 1688).

Article 51 *(adaptation du régime de la taxe sur le produit des exploitations forestières)* :

- *son* amendement n° 79 (de forme) : adopté (p. 1689).

Après l'article 55 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 89 de M. Arthur Dehaine (précise l'assiette de la contribution sociale de solidarité due par les commissionnaires) (p. 1689) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 90 de M. Arthur Dehaine (précise l'assiette de la contribution sociale de solidarité due par les entreprises de négoce international) (p. 1689).

Article 58 *(définition du territaire communautaire)* :

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1690).

Article 59 *(exigibilité de l'accise)* :

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1691) ;

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (étend l'exigibilité de l'accise aux professionnels de la vente à distance) : adopté (p. 1691).

Article 63 *(régime applicable aux opérateurs enregistrés)* :

- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1691).

Article 71 *(apurement du régime suspensif)* :

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (porte de deux à trois mois le délai imparti à l'expéditeur agréé pour informer l'administration du défaut d'apurement) ; rectifié (délai porté à deux mois et demi) : adopté (p. 1692) ;

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1693).

Article 72 *(remboursement de l'accise)* :

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (dispose que l'administration doit procéder au remboursement dans le délai d'un an à partir de la présentation des documents établissant la créance du contribuable) : adopté (p. 1693) ;

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1693).

Après l'article 72 :

- *son* amendement n° 80 (dispose que l'accise n'est pas exigible des entrepositaires agréés pratiquant la vente à distance) : adopté (p. 1693).

Article 73 *(obligations des entrepositaires agréés)* :

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (supprime la référence aux contrôles prévus par le code général des impôts, le livre des procédures fiscales ou le code des douanes) : retiré (p. 1694) ;

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1694).

Article 76 *(représentant fiscal)* :

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1694).

Article 79 *(modification de l'article 412 du code général des impôts)* :

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (précise que l'expédition de vins vinés à destination d'un autre Etat membre de la Communauté économique européenne s'effectue en franchise de droits) : adopté (p. 1695).

Article 82 *(modification de l'article 445 du code général des impôts)* :

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1695).

Article 83 *(modification de l'article 455 du code général des impôts)* :

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1695).

Article 88 *(modification de l'article 514 bis* du code général des impôts) :

- *soutient* l'amendement n° 42 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1695).

Article 92 *(modification de l'article 575 C du code général des impôts)* :

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (de précision) : retiré (p. 1696) ;

- *favorable* à l'amendement n° 102 du Gouvernement (prévoit que le droit de consommation sur les tabacs n'est plus exigible à l'issue de la production mais à la mise à la consommation) (p. 1696).

Article 93 *(droit de consommation sur les tabacs applicable dans les D.O.M. et en Corse) :*

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (corrige une erreur matérielle) : adopté (p. 1696).

Article 96 *(application aux expéditions intracommunautaires de certaines dispositions d'apurement prévues en régime interne) :*

- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (de suppression) : adopté (p. 1697).

Article 98 *(déclaration exigée des opérateurs dans le domaine des produits pétroliers) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1697).

Article 108 *(institution d'un droit d'enquête en matière de taxe sur la valeur ajoutée) :*

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 71 de M. Yves Fréville et 88 corrigé de M. Gilbert Gantier (limitent le droit d'enquête aux seuls documents comptables ou professionnels directement liés aux transactions commerciales contrôlées) (p. 1699) ;

Impôts et taxes : contrôle fiscal (p. 1699) ;

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (corrige une erreur matérielle) : adopté (p. 1700) ;

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (limite les possibilités d'exercice du droit d'enquête aux heures ouvrées de l'entreprise) : retiré (p. 1700) ;

- *favorable* à l'amendement n° 103 du Gouvernement (limite les possibilités d'exercice du droit d'enquête à la période 8 heures-20 heures et aux heures d'activité professionnelle de l'assujetti) (p. 1700) ;

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (interdit aux agents de l'administration d'accéder à la partie des locaux professionnels affectés exclusivement au domicile privé) : adopté (p. 1700) ;

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (autorise les agents de l'administration à contrôler les moyens de transport à usage professionnel et leur chargement) (p. 1700) : adopté (p. 1701) ;

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (dispose que les renseignements et justifications recueillis auprès de personnes autres que l'assujetti ou son représentant donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux d'audition) : retiré (p. 1701) ;

- *favorable* à l'amendement n° 104 du Gouvernement (dispose que toute audition donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal) (p. 1701) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 91 de M. Arthur Dehaine (dispose que les enquêteurs délivrent un avis de passage à chaque intervention ou convocation) (p. 1701) ;

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (dispose qu'en l'absence de l'assujetti ou de son représentant l'avis d'enquête est remis à la personne recevant les agents de l'administration) : adopté (p. 1701) ;

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (précise les conditions de déroulement d'une enquête commencée en l'absence de l'assujetti ou de son représentant) : adopté (p. 1701) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Patrick Devedjian (dispose que le procès-verbal d'enquête a valeur de renseignement) (p. 1702) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 92 de M. Arthur Dehaine (dispose que le procès-verbal mentionne la période ayant fait l'objet des investigations) (p. 1702) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 93 de M. Arthur Dehaine (limite la durée totale de l'enquête à trois mois) (p. 1702) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. René Carpentier (confère l'exercice du droit d'enquête aux personnels de catégorie C de la direction générale des douanes agissant sur ordre écrit d'un agent ayant au moins le grade de contrôleur) (p. 1703) ;

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (de précision) : adopté (p. 1703) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. René Carpentier (confère aux agents des douanes le droit de poursuivre les manquements aux règles de facturation) (p. 1703) ;

Impôts et taxes : contrôle fiscal (p. 1703) ;

- *soutient* l'amendement n° 55 de la commission (précise les modalités du contrôle des moyens de transport à usage professionnel) (p. 1703) : adopté (p. 1704) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 73 de M. Patrick Devedjian (transfère au juge de l'ordre judiciaire le contentieux relatif à l'exercice du droit d'enquête) (p. 1704).

Après l'article 109 :

- *favorable* à l'amendement n° 82 du Gouvernement (transfère de la direction générale des impôts à celle des douanes les compétences relatives à la recherche, au constat et à la poursuite des infractions en matière de contributions indirectes pouvant donner lieu à des sanctions de caractère répressif) (p. 1704) ;

- *favorable* à l'amendement n° 98 du Gouvernement (institue la déclaration unique fusionnant les obligations déclaratives de nature fiscale et statistique) : adopté (p. 1705).

Article 111 *(exclusion des entrées et des sorties de marchandises communautaires du champ d'application du code des douanes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 68 de M. René Carpentier (réintroduit les contrôles douaniers aux frontières) (p. 1705).

Article 112 *(pouvoirs de contrôle de l'administration des douanes dans la mise en œuvre de l'assistance mutuelle en matière de règlementations douanière ou agricole) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. René Carpentier (étend à la règlementation fiscale l'habilitation des agents des douanes en matière d'assistance mutuelle entre les autorités administratives des Etats membres de la Communauté économique européenne) (p. 1706) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 76 de M. Guy Bêche (prévoit que les dispositions relatives à l'assistance mutuelle entre les autorités administratives des Etats membres de la Communauté économique européenne peuvent être utilisées au cours de la procédure du droit d'enquête) (p. 1706).

Après l'article 113 :

- *défavorable* à l'amendement n° 94 du Gouvernement (autorise l'administration des douanes à contrôler sur tout le territoire les personnes soupçonnées de transporter des stupéfiants dissimulés dans leur organisme) (p. 1706).

Après l'article 114 :

- *défavorable* à l'amendement n° 70 de M. René Carpentier (maintient l'intervention des transitaires en douane dans le commerce intracommunautaire) (p. 1707).

Article 115 *(généralisation de la constatation par procès-verbal des infractions en matière de contributions indirectes) :*

- *son* amendement n° 96 (de précision) : adopté (p. 1708).

Après l'article 115 :

- *favorable* à l'amendement n° 83 du Gouvernement (rétablit la procédure de redressement contradictoire en matière de taxe spéciale sur le prix des spectacles) (p. 1708).

Article 117 *(rémunération pour copies privées des œuvres fixées sur phonogrammes ou vidéogrammes) :*

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1709) ;

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1709).

Après l'article 117 :

- *défavorable* à l'amendement n° 72 de M. René Carpentier (prévoit que le Gouvernement déposera, avant le 1er janvier 1994, un rapport d'information sur les conditions d'application de la présente loi) (p. 1709) ;

- *favorable* à l'amendement n° 75 de M. Guy Bêche (prévoit que le Gouvernement déposera, en annexe au projet de loi de finances pour 1995, un rapport établissant le bilan de l'abolition des frontières fiscales) ; rectifié par le Gouvernement (dépôt du rapport en annexe au projet de loi de finances pour 1996) (p. 1709).

Titre :

- *favorable* à l'amendement n° 84 du Gouvernement (propose une nouvelle rédaction du titre faisant référence aux deux directives du Conseil des Communautés européennes introduites en droit français par le projet) (p. 1709).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [3 juillet 1992] :

Entreprises : obligations déclaratives : compétence de la juridiction administrative (p. 3207).

Parlement : travail parlementaire (p. 3207).

- Projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).

Rapporteur.

Première lecture :

Avant la discussion des articles [3 juin 1992] :

- *son interruption* (p. 1888).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 1884).

Entreprises :
- endettement (p. 1884) ;
- fonds propres (p. 1884) ;
- investissements (p. 1884) ;
- petites et moyennes entreprises : financement (p. 1885).

Epargne :
- fonds salariaux et fonds de pension (p. 1885) ;
- niveau (p. 1888) ;
- rémunération (p. 1885).

Impôts et taxes :
- fiscalité de l'épargne (p. 1884, 1885) ;
- justice fiscale (p. 1885).

Marchés financiers :
- capitalisation boursière (p. 1885) ;
- O.P.A. (p. 1885).

Plan d'épargne en actions : avantage fiscal ou non à l'entrée (p. 1885).

Politique économique : taux d'intérêt (p. 1884).

Discussion des articles [3 juin 1992] :

Article 1er *(conditions d'ouverture) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Fabien Thiémé (exclut les contribuables assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune et aux trois tranches les plus élevées du barème de l'impôt sur le revenu) (p. 1902) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Gilbert Gantier (institue une réduction d'impôt égale à 25 p. 100 des sommes versées, retenues dans la limite de 20 000 F) (p. 1903).

Article 2 *(emploi des versements effectués) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rend éligibles les certificats d'investissement des sociétés non cotées) ; rectifié par le gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : adopté (p. 1904) ;

- *favorable* à l'amendement n° 44 de M. Michel Jacquemin (rend éligibles les titres souscrits à l'occasion de la constitution ou de l'augmentation en numéraire du capital des entreprises coopératives ou mutualistes soumises à l'impôt sur les sociétés) (p. 1904) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Fabien Thiémé (dispose que, pour être éligibles, les Sicav doivent être entièrement investies en actions ou titres assimilés) (p. 1905) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Philippe Auberger (dispose que, pour être éligibles, les S.I.C.A.V. doivent être investies à 75 p. 100 en actions ou titres assimilés) (p. 1905) ;

- *favorable* à l'amendement n° 36 de M. Germain Gengenwin (rend éligibles les parts sociales des banques coopératives) (p. 1905) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 30 de M. Philippe Auberger (rend éligibles les titres de sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun) (p. 1905, 1906) ;

Entreprises : entreprises nouvelles (p. 1906).

Sociétés : Sicomi (p. 1906) ;

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rend éligibles les titres des entreprises nouvelles) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : adopté (p. 1906) ;

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (apporte une modification de forme et rend éligibles les titres ayant bénéficié de l'avantage fiscal prévu par le plan P.M.E. -P.M.I. de 1991) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : adopté (p. 1906) ;

Liquidités sur le plan : absence de rémunération ou de placement (p. 1906) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Gilbert Gantier (dispose que l'interdiction faite au titulaire du plan de détenir lui-même ou son conjoint, leurs descendants et ascendants plus de 25 p. 100 des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du plan s'apprécie au cours de l'année et non des cinq années précédant leur acquisition dans le cadre du plan) (p. 1907) ;

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (rend éligibles les titres en nominatif pur) : retiré (p. 1907) ;

Banques et établissements financiers : droits de garde (p. 1907).

Sociétés : titres en nominatif pur (p. 1907).

Article 3 *(avantages fiscaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (précise que les avoirs fiscaux sont restitués annuellement) (p. 1907) : adopté (p. 1908) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (intègre dans l'article l'exonération d'impôt sur le revenu de la rente viagère prévue à l'article 4) : adopté (p. 1908).

Article 4 *(effets de la sortie) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1908) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (de conséquence de l'adoption de l'amendement n° 10 à l'article 3) : adopté (p. 1908) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 1908) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (de forme) : adopté (p. 1908) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (dispose que les retraits ou rachats effectués avant l'expiration de la quatrième année entraînent l'imposition aux plus-values au taux de 25 p. 100) (p. 1909) ; le rectifie (durée de détention du plan ramenée à deux ans) : adopté (p. 1910) ;

Actions : dividendes : fiscalité (p. 1909) ;

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (supprime la référence à la valeur de sortie à l'échéance des contrats de capitalisation) ; adopté (p. 1910).

Article 5 *(interdiction de cumul d'avantages fiscaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (de suppression pour coordination) : adopté (p. 1910).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Michel Jacquemin (atténue la taxation des plus-values de titres non cotés détenus antérieurement au 12 septembre 1990) (p. 1910).

Article 6 *(dérogation temporaire au principe du versement en numéraire)* :

- *favorable* à l'amendement n° 45 de M. Michel Jacquemin (propose une nouvelle rédaction de l'article tenant compte de la modification de l'article 2, autorise le transfert sur le plan d'épargne en actions des titres non cotés souscrits depuis le 1er avril 1992 et précise que pour y être transférables les titres détenus sur le compte d'épargne en actions doivent y être éligibles) (p. 1911).

Après l'article 6 :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Michel Jacquemin (rétablit le sursis d'imposition des plus-values résultant d'échanges de titres consécutifs à des fusions, opérations assimilées ou offres publiques) (p. 1912).

Article 7 *(détermination des plus-values réalisées postérieurement à la clôture)* :

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (précise que les titres ayant figuré dans le plan bénéficient du dispositif de l'article) : adopté (p. 1912).

Article 8 *(sanction du non-respect des conditions posées par la loi)* :

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (précise que le non-respect d'une des conditions posées par la loi entraîne de droit la clôture du plan) : adopté (p. 1912).

Après l'article 8 :

- *favorable* à l'amendement n° 37 de M. François Hollande (porte la provision pour investissement de 30 à 50 p. 100 du supplément de réserve spéciale de participation résultant d'accords dérogatoires nouveaux ou renouvelés) (p. 1913) ;
- *favorable* à l'amendement n° 38 de M. François Hollande (porte de 50 à 60 p. 100 le rapport au bénéfice servant de base au calcul de la réserve spéciale de participation) (p. 1913) ;
- *favorable* à l'amendement n° 39 de M. François Hollande (double les plafonds de l'abondement que les sociétés peuvent pratiquer pour les plans d'épargne entreprise de leurs salariés) (p. 1913).

Après l'article 9 :

- *favorable* à l'amendement n° 40 du Gouvernement (réduit de moitié le plafond de cessions dont le franchissement déclenche l'imposition au titre des plus-values pour les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de capitalisation dont les produits de taux constituent plus de 50 p. 100 de l'actif) (p. 1914, 1915) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 1914) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 46 rectifié de M. Philippe Auberger (limite le dispositif de l'amendement aux organismes dont les produits de taux viennent à échéance dans les deux prochaines années) à l'amendement n° 40 du Gouvernement (p. 1915) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Gilbert Gantier (ramène à 15 p. 100 le taux du prélèvement libératoire sur les comptes à terme et les bons) (p. 1916) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 43 du Gouvernement (supprime, pour les personnes physiques, la reconstitution et l'imposition d'annuités fictives au titre des obligations faisant l'objet d'une prime de remboursement ou capitalisant les intérêts) (p. 1916, 1917) ;
- *son* amendement n° 34 (autorise des distributions supplémentaires de dividendes et des attributions gratuites au titre des actions détenues en nominatif par le même actionnaire depuis au moins deux ans) : retiré (p. 1917) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Arthur Paecht (fixe à soixante-huit ans la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Conseil d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et dispose que l'intéressé achève son mandat lorsque cette limite survient au cours de celui-ci) (p. 1917).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1992] :

Banques et établissements financiers (p. 3237).

Entreprises : petites et moyennes entreprises : financement (p. 3237).

Impôts et taxes : fiscalité de l'épargne : bons de caisse et comptes à terme (p. 3236).

Parlement : commission mixte paritaire (p. 3236).

Plan d'épargne en actions :

- dispositif : durées de détention (p. 3237) ;
- titres éligibles : sociétés de développement régional, de capital-risque et Sicomi (p. 3237).

Plus-values : imposition : échanges de titres (p. 3236).

Politique économique : taux d'intérêt (p. 3237).

« Sicav » monétaires (p. 3237, 3238).

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 4 *(effets de la sortie)* :

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (supprime l'exonération, introduite par le Sénat, des gains réalisés sur le plan en cas de sortie anticipée pour cas de force majeure) : adopté (p. 3239) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (réintroduit la taxation à 25 p. 100, supprimée par le Sénat, des gains réalisés sur le plan en cas de sortie dans les deux premières années) (p. 3240, 3241) ; le rectifie (taxation à 22,5 p. 100) : adopté (p. 3242).

Article 2 précédemment réservé *(emploi des versements effectués)* :

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3242) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Gilbert Gantier (atténue les conditions d'éligibilité des actions des sociétés de capital risque et des parts des fonds communs de placement à risque) (p. 3242) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (supprime l'éligibilité, introduite par le Sénat, des actions des sociétés de développement régional et des sociétés de capital risque) (p. 3242, 3243) : retiré (p. 3243) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3243) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Michel Jacquemin (rend éligibles les titres des sociétés d'investissement pour le commerce et l'industrie) (p. 3243).

Article 6 *bis* nouveau *(régime de différé d'imposition sur les plus-values résultant d'échanges de titres)* :

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3244).

Article 10 *(définition d'un seuil spécifique d'imposition pour les cessions de titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières de capitalisation à court terme et réduction à 15 p. 100 du taux du prélèvement libératoire sur les intérêts des bons de caisse et des comptes à terme)* :

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (supprime la réduction à 15 p. 100, introduite par le Sénat, du taux du prélèvement libératoire sur les intérêts des bons de caisse et des comptes à terme) (p. 3244) : adopté (p. 3245).

Seconde délibération :

Article 2 *(emploi des versements effectués)* :

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (supprime l'éligibilité des titres des sociétés d'investissement pour le commerce et l'industrie résultant de l'adoption de l'amendement n° 8) (p. 3245) : adopté (p. 3246).

Lecture définitive [8 juillet 1992] :

Rapporteur suppléé par : *Le Garrec (Jean)* (p. 3334).

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Assemblée nationale : mission d'information sur la fiscalité des D.O.M. : rapport Richard (p. 2338).

Communautés européennes : octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89-688 du 22 décembre 1989 (p. 2339).

Communes : budgets communaux : recettes : part de l'octroi de mer (p. 2339).

Impôts locaux : octroi de mer :
- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation sur la D.G.F. (p. 2339, 2340) ;
- fonds régional pour les entreprises et l'emploi (F.R.E.E.) : compétences et moyens : désengagement de l'Etat (p. 2340) ;
- projet de loi : modernisation de l'octroi de mer : intérêt et nécessité (p. 2339).

Industries et productions des D.O.M. : concurrence : protection (p. 2339).

Politique économique et sociale :
- développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2339, 2340) ;
- marché unifié Antilles-Guyane (p. 2339).

Régions : conseil régional : octroi de mer : compétences (p. 2340).

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Article 14 *(répartition du produit de l'octroi de mer) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 67 de la commission (dispose que pour 1993, la dotation globale garantie aux communes est égale au produit de l'octroi de mer perçu en 1992 majoré par l'application de l'indice d'accroissement de la D.G.F. ; précise que, les années suivantes, l'accroissement de la dotation est fonction de cet indice) (p. 2370).

Article 15 *(répartition de la dotation globale de garantie) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 29 de M. Jean-Paul Virapoullé (précise que le décret doit être pris dans les trois mois qui suivent la proposition du conseil régional) (p. 2371).

Article 16 *(fonds régional pour les entreprises et l'emploi) :*

- *ses observations* (p. 2372, 2373) ;

Octroi de mer : lien avec les importations : effet néfaste sur le développement économique (p. 2372).

Article 17 *(comité d'orientation du fonds régional) :*

- *ses observations* (p. 2375) ;

Octroi de mer :
- fonds régional : amendement de compromis proposé par le Gouvernement (p. 2375) ;
- lien avec les importations : effet néfaste sur le développement économique (p. 2375).

Article 18 *(abrogations et application de la loi) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 115 de M. Jean-Paul Virapoullé (maintient en vigueur les taux actuels de frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat) (p. 2377).

- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1990 (n° 2500).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Chômage (p. 2929).

Finances publiques :
- budgets annexes (p. 2930) ;
- crédits : autorisations de visa en dépassement (p. 2931) ;
- crédits : modifications (p. 2930, 2931) ;
- crédits : reports (p. 2930) ;
- déficit budgétaire (p. 2929, 2930) ;
- dépenses (p. 2929, 2930, 2931) ;
- dette publique (p. 2930) ;
- fonds de concours (p. 2930) ;
- prélèvements obligatoires (p. 2929) ;
- recettes : niveau (p. 2929, 2930).

Fonctionnaires et agents publics : crédits de pension (p. 2930).

Impôt sur le revenu (p. 2929).

Impôt sur les sociétés (p. 2929).

Lois de règlement : intérêt (p. 2929).

Ministères :
- de l'économie et des finances : budget des charges communes (p. 2930) ;
- de l'économie et des finances : rémunérations (p. 2930) ;
- de l'éducation nationale : crédits de rémunération (p. 2930).

Parlement : contrôle (p. 2930).

Politique économique :
- croissance (p. 2929) ;
- environnement international (p. 2929) ;
- inflation (p. 2929).

Prévisions et projections économiques (p. 2929).

T.V.A. (p. 2929).

Discussion des articles [29 juin 1992] :

Après l'article 12 :

- *favorable* à l'amendement n° 1 de M. Yves Fréville (dispose que le rapport sur l'exécution des lois de finances est remis au Parlement sitôt son arrêt par la Cour des comptes et, sauf circonstances exceptionnelles, au plus tard le premier mardi d'octobre de l'année qui suit l'exécution du budget) (p. 2941) ;
- *favorable* à l'amendement n° 2 de M. Yves Fréville (complète l'annexe « jaune » récapitulant les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales par un document retraçant les fonds de concours et les recettes fiscales versés par les collectivités locales à l'Etat) (p. 2942).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Rapporteur général.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Commerce extérieur et balance des paiements (p. 3972).

Communautés européennes : construction européenne et Maastricht (p. 3973).

Défense (p. 3973).

Emploi : « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 3973).

Epargne :
- niveau et orientation (p. 3972) ;
- rémunération et fiscalité (p. 3974).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 3973) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 3973) ;
- dette publique (p. 3973) ;
- recettes : allégements fiscaux (p. 3974).

Impôts locaux : réforme (p. 3974).

Impôt sur le revenu : réforme (p. 3974).

Impôt sur les sociétés (p. 3974).

Logement (p. 4031).

Partis et mouvements politiques :
- majorité et opposition : politique économique et fiscale : simlitudes et différence (p. 3974) ;
- opposition : propositions de dépenses (p. 4035).

Politique économique :
- croissance (p. 3972) ;
- environnement international (p. 3972) ;
- inflation (p. 3972) ;
- taux d'intérêt (p. 3972, 3973).

Sécurité sociale :
- protection sociale : niveau (p. 3973) ;
- protection sociale : répartition entre l'assurance et la solidarité (p. 3974).

Première partie :

Discussion des articles [21, 22 et 23 octobre 1992] :

Article 1er *(autorisation de percevoir les impôts existants) :*

- *ses observations* (p. 4082) ;

Finances publiques :
- impôts : vote (p. 4082) ;
- services votés (p. 4082).

Article 2 *(barème de l'impôt sur le revenu) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 117 de M. Fabien Thiémé (propose un nouveau barème, accorde une demi-part supplémentaire aux couples mariés de salariés, crée une surtaxe sur des revenus du capital et supprime l'avoir fiscal) (p. 4083) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 167 de M. Gilbert Gantier (affecte les taux des tranches du barème à un coefficient de 0,95 p. 100 du barème) (p. 4083).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Fabien Thiémé (asseoit sur la base des nouveaux revenus l'impôt dû au titre de l'année antérieure pour certains contribuables ayant subi un changement de situation sociale) (p. 4086) ;

Impôt sur le revenu : retenue à la source (p. 4086) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 341 de M. Didier Julia (institue la déductibilité fiscale des versements effectués par les élus locaux au titre de la protection sociale ou de la retraite) (p. 4086) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Edmond Alphandéry (institue la déductibilité fiscale des cotisations de retraite complémentaire aux régimes par capitalisation prévoyant une sortie en rente) : vote réservé (p. 4087) ;

Epargne : fiscalité (p. 4087) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 319 de M. Jean Proriol (porte à 2 500 F la déduction forfaitaire pour frais professionnels) (p. 4087, 4088) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 281 de M. François Rochebloine (porte à 2 300 F la déduction forfaitaire pour frais professionnels) (p. 4087, 4088) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Adrien Zeller (porte à cinquante kilomètres la distance, entre le domicile et le lieu de travail, autorisant la déductibilité des frais de déplacement de l'assiette de l'impôt sur le revenu) (p. 4088, 4089) ;

Gouvernement : circulaire rédigée par M. Michel Charasse (p. 4089).

Partis et mouvements politiques : opposition : réduction des recettes (p. 4088) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 283 de M. François Rochebloine (étend à tous les contribuables ne bénéficiant que d'une seule part de quotient familial le bénéfice de l'abattement en faveur des contribuables âgés ou invalides, sous les mêmes conditions de ressources) (p. 4090) ;

Impôt sur le revenu : diminution du nombre d'assujettis (p. 4090).

Partis et mouvements politiques : opposition : réductions de recettes (p. 4090) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Jean Tardito (porte à 15 p. 100 l'abattement sur les pensions et retraites avec un minimum de 50 p. 100 et un maximum de quatre fois le S.M.I.C. mensuel et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4090) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 282 de M. François Rochebloine (porte à 2 200 F le plancher de l'abattement de 10 p. 100 sur les pensions et retraites) (p. 4091) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 214 de M. Philippe Auberger (accorde une demi-part supplémentaire aux couples ayant élevé au moins quatre enfants lorsque ces derniers sont devenus majeurs) (p. 4091) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 362 de M. Jean-Pierre Brard (tient compte de la réduction d'impôt accordée au titre des dons dans la détermination de la cotisation d'impôt sur le revenu susceptible d'ouvrir droit à des dégrèvements de la taxe d'habitation, relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés et institue une cotisation minimum de taxe professionnelle) (p. 4092) ;

Impôts locaux : taxe d'habitation : diminution du nombre de contribuables exonérés ou bénéficiant d'un dégrèvement (p. 4092).

Syndicats : cotisations (p. 4092) ;

- *ses observations* sur les amendements n°s 361, 359 et 360 de M. Jean-Pierre Brard (tiennent compte de réductions d'impôt dans la détermination de la cotisation d'impôt sur le revenu susceptible d'ouvrir droit à des dégrèvements de la taxe d'habitation, relèvent à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés et instituent une cotisation minimum de taxe professionnelle) (p. 4092).

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (étend le bénéfice de la réduction d'impôt aux familles ayant des enfants en apprentissage) : vote réservé (p. 4095) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1992] (p. 4107) ;

Observations sur le rappel au règlement de : *Alphandéry (Edmond)* (p. 4096).

- *défavorable* à l'amendement n° 169 de M. Gilbert Gantier (institue une réduction d'impôt de 200 F au titre de la scolarisation d'enfants dans l'enseignement primaire) (p. 4102) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 118 de M. Fabien Thiémé (exclut du bénéfice de la réduction d'impôt les contribuables acquittant un impôt supérieur à 60 000 F ou assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4103) ;

Salaires : cadres (p. 4103) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 151 de M. Fabien Thiémé (indexe les réductions d'impôt et l'allocation pour dépenses de scolarité à un taux double de celui de l'inflation et augmente à due concurrence le montant de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4104) ;

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (maintient l'avantage fiscal minimal résultant de la déduction des pensions alimentaires versées à des enfants majeurs inscrits dans l'enseignement supérieur) (p. 4105) : vote réservé (p. 4106) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4107) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 152 de M. Jean Tardito (maintient l'avantage fiscal minimal résultant de la déduction des pensions alimentaires versées à des enfants majeurs inscrits dans l'enseignement supérieur pour les contribuables ne bénéficiant pas de la réduction d'impôt) (p. 4106).

Après l'article 3 :

- *défavorable* aux amendements n°s 86 de M. Edmond Alphandéry, 215 rectifié de M. Philippe Auberger et 260 rectifié de M. Léonce Deprez (instituent la déduction des déficits fonciers du revenu global à hauteur de 50 000 F) (p. 4108, 4109) ;

Logement locatif :

- loyers : non paiement (p. 4108) ;
- parc : diminution (p. 4108) ;
- rendement et fiscalité (p. 4108, 4109).

Partis et mouvements politiques : logement : fiscalité (p. 4109) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 170 rectifié de M. Gilbert Gantier (institue, au profit des contribuables âgés de moins de 35 ans, une réduction d'impôt égale à 60 p. 100 des intérêts - retenus dans la limite de 3 000 F - au titre des prêts contractés en vue du financement d'études supérieures) (p. 4111).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 217 de M. Philippe Auberger (ramène à 25 p. 100 le taux du prélèvement sur des revenus mobiliers) (p. 4111) ;

Politique économique : taux d'intérêt (p. 4111) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Patrick Ollier (institue la déductibilité fiscale à hauteur de 25 000 F des sommes versées au titre des emplois de proximité) (p. 4112) ;

Impôt sur le revenu : emplois familiaux : baisse des recettes et augmentation des dépenses (p. 4112).

Partis et mouvements politiques : opposition : baisse des recettes et augmentation des dépenses (p. 4112).

Article 6 *(actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *ses observations* (p. 4118) ;

Impôt de solidarité sur la fortune : rejet de l'article (p. 4118) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de M. Jean Tardito (propose un nouveau barème) (p. 4114) ;

Impôt de solidarité sur la fortune : réforme (p. 4114).

Partis et mouvements politiques : parti communiste (p. 4113).

Après l'article 6 :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Jean-Pierre Brard (prévoit la revalorisation du barème de manière que le produit de l'impôt de solidarité sur la fortune soit égal aux dépenses engagées au titre du R.M.I. l'année précédente) (p. 4115) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Fabien Thiémé (inclut les biens professionnels dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune lorsque leur valeur totale excède 6 000 000 F) (p. 4115) ;

Impôt de solidarité sur la fortune : réforme (p. 4115) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 177 de M. Gilbert Gantier (exclut la résidence principale de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4115, 4116, 4117) ;

Impôt de solidarité sur la fortune :

- Paris : pénalisation des familles (p. 4115, 4116, 4117) ;
- réforme (p. 4116) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Jean Tardito (inclut dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune les objets d'art et de collection dont le prix d'achat unitaire excède 1 200 000 F) (p. 4117) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 30 de M. Jean-Pierre Brard (inclut dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune les objets d'art et de collection dont la valeur globale excède 1 200 000 F ou qui ont été créés depuis plus de quinze ans) (p. 4117) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Fabien Thiémé (institue une taxation spécifique des biens professionnels à l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4117) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 401 de M. Gilbert Gantier (divise la valeur nette taxable du patrimoine assujetti à l'impôt de solidarité sur la fortune par deux pour les contribuables mariés sans enfants et attribue un quart de part supplémentaire par enfant à charge) (p. 4118) ;

Impôt de solidarité sur la fortune :

- « divorces fiscaux » (p. 4118) ;
- situation familiale : abattements (p. 4118).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 153 de M. Jean-Pierre Brard (étend la participation à l'effort de construction aux entreprises de moins de dix salariés) (p. 4119) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 218 de M. Philippe Auberger (porte à respectivement 350 000 F et 325 000 F les abattements du conjoint survivant et des enfants) (p. 4120).

Avant l'article 8 :

- *défavorable* à l'amendement n° 112 de M. François Grussenmeyer (institue une réduction de 75 p. 100 du droit de consommation, dans la limite de dix litres d'alcool pur par an, au profit des récoltants familiaux de fruits, bouilleurs de cru ne bénéficiant pas du « privilège des bouilleurs de cru ») (p. 4121) ;

Communautés européennes : « bouilleurs de cru » (p. 4121).

Environnement (p. 4121).

Partis et mouvements politiques : « retour à la terre » (p. 4121).

Santé publique : alcoolisme (p. 4121).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Philippe Vasseur (étend l'utilisation des déductions du bénéfice que les exploitants agricoles peuvent pratiquer au titre de leurs investissements à l'acquisition de parts ou d'actions de sociétés coopératives agricoles et de leurs unions) (p. 4123) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 7 de M. Philippe Vasseur et 285 de M. François Rochebloine (suppriment le cinquième alinéa de l'article 72 D du code général des impôts disposant que la base d'amortissement des immobilisations acquises ou créées par les agriculteurs au moyen de la déduction pour investissement est réduite à due concurrence de l'utilisation de cette déduction) (p. 4124) ;

Article 36 *(évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :*

Ses observations (p. 4128 à 4130) ;

Contribution française : montant, solde et « juste retour » (p. 4129).

Coopération et développement (p. 4129).

Débat et vote : intérêt et limites (p. 4128).

Dépenses communautaires et « paquet Delors II » (p. 4129).

Grande-Bretagne : contribution (p. 4129).

Parlements : français et des Etats membres (p. 4128, 4130).

Politique agricole commune (p. 4129).

Politiques communes nouvelles (p. 4129, 4130).

Recettes communautaires (p. 4128, 4129, 4130).

Explications de vote :

Prélèvement au profit des communautés européennes : nature : crédit évaluatif (p. 4149).

Après l'article 9 (suite) :

- *défavorable* à l'amendement n° 94 de M. Patrick Ollier (exonère de l'imposition des plus-values les terres agricoles cédées par l'exploitant en cas de force majeure) (p. 4150) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 194 de M. Pierre Micaux (propose, pour l'imposition des plus-values, que soit réputée constituer une branche complète d'activité, l'apport par un exploitant agricole de l'ensemble des éléments mobiliers de son actif immobilisé) (p. 4151) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 8 de M. Philippe Vasseur et 195 de M. Pierre Micaux (autorisent les contribuables exerçant plusieurs activités à ne tenir qu'une seule comptabilité pour l'ensemble de celles-ci et soumettent leurs revenus au régime fiscal de leur activité prépondérante) (p. 4151) ;

Agriculture : pluriactivité (p. 4151) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 256 de M. Philippe Auberger et 294 de M. Philippe Vasseur (autorisent l'imputation des déficits agricoles sur les revenus provenant d'une autre activité) (p. 4152) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 255 de M. Philippe Auberger et 295 de M. Philippe Vasseur (autorisent l'imputation des déficits agricoles sur les revenus provenant d'une autre activité lorsque ces derniers excèdent 100 000 F à condition que le contribuable exerce l'activité agricole à titre principal et participe aux travaux sur les lieux de façon effective et permanente) (p. 4152) ;

Agriculture : pluriactivité (p. 4152) ;

- *favorable* aux amendements n°s 273 de M. Philippe Auberger, 364 de M. Raymond Douyère, 300 de M. Philippe Vasseur et 338 rectifié de M. Ambroise Guellec (étendent aux chefs d'exploitations agricoles individuelles le bénéfice de la réduction d'impôt au titre de la formation professionnelle) (p. 4154) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 270 de M. Philippe Auberger et 336 de M. Ambroise Guellec (rétablissent la possibilité d'assujettissement à la T.V.A. pour certaines locations saisonnières) (p. 4154) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 271 de M. Philippe Auberger et 317 de M. Ambroise Guellec (soumettent tous les produits de l'horticulture et de la sylviculture au taux réduit de la T.V.A.) (p. 4164, 4165) ;

Commerce et artisanat : filière horticole et fleuristes (p. 4164, 4165).

Communautés européennes (p. 4164) ;

- *ses observations* sur les amendements nos 296 de M. Philippe Vasseur, 334 de M. Ambroise Guellec et 337 M. Philippe Auberger (autorisent les exploitants agricoles à clôturer leur exercice T.V.A. à la même date que leur exercice comptable) (p. 4167) ;

- *défavorable* aux amendements identiques nos 219 de M. Philippe Auberger et 419 de M. Jean de Gaulle (étendent le bénéfice du taux de 4,8 p. 100 de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement à toutes les mutations à titre onéreux d'immeubles ruraux) (p. 4167) ;

- *défavorable* aux amendements nos 257 de M. Philippe Auberger et 291 de M. Philippe Vasseur (accordent, sous certaines conditions, aux mutations à titre onéreux d'immeubles ruraux le bénéfice du différé et de l'étalement du paiement des droits prévus pour les mutations à titre gratuit) (p. 4168) ;

- *défavorable* à l'amendement no 10 de M. Gilbert Gantier (exonère de droits de mutation à titre gratuit les terres agricoles pour un montant inférieur à 600 000 F dans la succession si l'héritier s'engage à les maintenir en exploitation pour cinq ans) (p. 4168) ;

Agriculture : exploitations : transmission (p. 4168) ;

- *défavorable* à l'amendement no 97 de M. Patrick Ollier (exonère totalement de droits de mutation à titre gratuit les biens professionnels agricoles d'une valeur totale inférieure à 800 000 F, et à 50 p. 100 au-dessus de 800 000 F si l'héritier s'engage à utiliser ces biens pendant cinq ans à l'exercice de l'activité agricole) (p. 4169) ;

Partis et mouvements politiques : agriculture : attitude du R.P.R. (p. 4169) ;

- *défavorable* aux amendements nos 272 de M. Philippe Auberger, 297 de M. Philippe Vasseur et 335 de M. Ambroise Guellec (assujettissent les activités extra agricoles des entreprises agricoles soumises au régime simplifié de l'agriculture à ce même régime si les recettes agricoles par nature demeurent prépondérantes) (p. 4171) ;

- *défavorable* à l'amendement no 259 de M. Philippe Auberger (offre une option de report en arrière des déficits aux entreprises agricoles soumises à un régime réel d'imposition) (p. 4171, 4172).

Avant l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement no 12 de M. Philippe Vasseur (atténue l'effet de seuil résultant de l'imposition des plus-values réalisées au titre d'une activité agricole, artisanale ou libérale) (p. 4172) ;

- *défavorable* à l'amendement no 198 de M. Gilbert Gantier (autorise les entreprises à déduire de leur bénéfice imposable les versements à des établissements d'enseignement public ou privé sous contrat dans la limite de 5/1 000 de leur chiffre d'affaires) (p. 4172, 4173).

Article 10 *(réduction du taux de l'impôt sur les sociétés et mesures d'accompagnement) :*

- *défavorable* à l'amendement no 46 de M. Jean Tardito (de suppression) (p. 4173, 4174) ;

Communautés européennes : Allemagne : impôt sur les sociétés (p. 4174).

Entreprises : investissement (p. 4174).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : motion de censure (p. 4173).

Après l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement no 47 de M. Jean Tardito (institue un impôt au taux de 10 p. 100 sur l'achat de sociétés étrangères par des sociétés françaises) (p. 4175) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 211 de M. Edmond Alphandéry (porte de 25 à 35 p. 100 le crédit d'impôt pour augmentation de capital des sociétés non cotées prévu à l'article 220 *sexies* du code général des impôts) (p. 4176, 4177) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 210 de M. Edmond Alphandéry (porte de 25 à 30 p. 100 le crédit d'impôt pour augmentation de capital des sociétés non cotées prévu à l'article 220 *sexies* du code général des impôts) (p. 4176, 4177) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 113 de M. Edmond Alphandéry (porte de 500 000 F à 800 000 F le plafonnement du crédit d'impôt pour augmentation de capital des sociétés non cotées prévu à l'article 220 *sexies* du code général des impôts) (p. 4176, 4177) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 114 de M. Edmond Alphandéry (porte de 500 000 F à 600 000 F le plafonnement du crédit d'impôt pour augmentation de capital des sociétés non cotées prévu à l'article 220 *sexies* du code général des impôts) (p. 4176, 4177) ;

- *son* amendement no 363 (autorise les sociétés membres d'un groupe à adopter un exercice d'une durée inférieure à douze mois lors du renouvellement de l'option pour la fiscalité des groupes de sociétés) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : vote réservé (p. 4177) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* à l'amendement no 397 de M. Daniel Colin (supprime le précompte lorsque des sociétés distribuent des bénéfices réalisés à l'occasion d'exercices clos depuis plus de cinq ans) (p. 4178) ;

- *défavorable* à l'amendement no 199 de M. Gilbert Gantier (supprime l'impôt de bourse) (p. 4178).

Article 11 *(suppression de la déductibilité des dividendes) :*

- *défavorable* à l'amendement no 200 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 4178) ;

- *défavorable* à l'amendement no 88 de M. Edmond Alphandéry (applique l'article aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 1993) (p. 4178, 4179) ;

- *défavorable* à l'amendement no 201 de M. Gilbert Gantier (applique l'article aux exercices ouverts à compter du 30 septembre 1992) (p. 4178, 4179).

Après l'article 11 :

- *défavorable* à l'amendement no 132 de M. Fabien Thiémé (institue la déductibilité du revenu imposable pour les intérêts des dépôts du livret A des caisses d'épargne et majore à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4179) ;

Logement : financement : livret A des caisses d'épargne (p. 4179).

Article 12 *(adaptation du régime fiscal des parts ou actions d'O.P.C.V.M. détenues par les entreprises) :*

- *défavorable* à l'amendement no 202 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 4181) ;

- *défavorable* à l'amendement no 365 de M. Raymond Douyère (étend aux compagnies de réassurance la mesure d'exemption prévue pour les compagnies d'assurances) (p. 4182) ;

- *soutient* l'amendement no 55 de la commission (de précision) : vote réservé (p. 4182) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* à l'amendement no 203 de M. Gilbert Gantier (institue un crédit d'impôt au titre de la taxation à l'étranger de parts ou d'actions d'O.P.C.V.M.) (p. 4183) ;

- *soutient* l'amendement no 56 de la commission (ramène de 90 à 80 p. 100 le pourcentage de l'actif des O.P.C.V.M. investi en actions ou titre assimilés et permettant le maintien du régime actuel de taxation) (p. 4183) : retiré (p. 4184) ;

- *soutient* l'amendement no 57 de la commission (supprime la condition relative à la nature des produits financiers des parts et actions - 80 p. 100 provenant de dividendes ouvrant droit à l'avoir fiscal et des plus-values de cession - permettant le maintien du régime actuel de taxation) : vote réservé (p. 4184) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* à l'amendement no 221 rectifié de M. Philippe Auberger (supprime les conditions exigées pour le maintien du régime actuel de taxation des parts des fonds communs de placements à risque) (p. 4184) ;

- *soutient* l'amendement no 58 de la commission (de précision) : vote réservé (p. 4185) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* aux amendements nos 206 corrigé de M. Gilbert Gantier et 220 rectifié de M. Philippe Auberger (unifient les modes de détermination des valeurs liquidatives des titres détenus) (p. 4185) ;

- *défavorable* à l'amendement no 207 de M. Gilbert Gantier (applique l'article aux valeurs liquidatives des titres constatées à partir du 1er juillet 1992) (p. 4185) ;

Lois : rétroactivité (p. 4185) ;

- *soutient* l'amendement no 59 de la commission (de précision) : vote réservé (p. 4186) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323).

Après l'article 12 :

- *défavorable* à l'amendement no 48 de M. Fabien Thiémé (soumet les plus-values sur valeurs mobilières à une taxation progressive) (p. 4186) ;

- *défavorable* à l'amendement no 49 de M. Jean-Pierre Brard (intègre les plus-values sur valeurs mobilières dans le revenu imposable ou dans le bénéfice lorsque le montant des cessions excède 200 000 F par an) (p. 4186) :

- *ses observations* sur l'amendement no 229 de M. Raymond Douyère (ramène de 35 p. 100 à 25 p. 100 le taux du prélèvement libératoire sur les bons de caisse et titres bancaires et abaisse à 100 000 F le plafond de cessions entraînant la taxation des plus-values sur les « S.I.C.A.V. monétaires ») (p. 4187) ;

- *défavorable* à l'amendement no 222 de M. Philippe Auberger (supprime l'impôt de bourse sur les opérations afférentes à des blocs de contrôle) (p. 4188).

Article 13 *(extension du champ d'application du dispositif en faveur de la reprise d'entreprises en difficulté) :*

- *soutient* l'amendement no 60 rectifié de la commission (étend le bénéfice des dispositions de l'article à la reprise de plusieurs établissements) : vote réservé (p. 4188) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *soutient* l'amendement no 61 de la commission (de précision) : vote réservé (p. 4188) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323).

Après l'article 13 :

- *favorable* à l'amendement no 424 de M. Jacques Roger-Machart (assouplit les conditions d'exercice des sociétés de capital-risque spécialisées dans l'apport de fonds propres aux entreprises nouvelles et pérennise le crédit d'impôt au titre de la souscription au capital de ces sociétés) (p. 4189) ;

- *défavorable* à l'amendement no 345 de M. Philippe Auberger (supprime l'agrément des organismes auxquels les entreprises allouent des fonds - déductibles de leurs bénéfices - pour la création d'entreprises) (p. 4190).

Article 14 *(majoration du crédit d'impôt-formation pour l'emploi d'apprentis) :*

- *soutient* l'amendement no 62 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article) (p. 4191) : vote réservé (p. 4192) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

- *défavorable* au sous-amendement no 433 de M. Jacques Barrot (porte la base du crédit d'impôt de 15 000 F à 26 000 F par apprenti) à l'amendement no 62 de la commission (p. 4191) ;

- *défavorable* au sous-amendement no 434 de M. Jacques Barrot (applique l'article aux engagements d'apprentis effectués à partir du 1er juin 1992) à l'amendement no 62 de la commission (p. 4191) ;

- *défavorable* à l'amendement no 405 de M. Jean Ueberschlag (porte la base du crédit d'impôt de 15 000 F à 22 500 F par apprenti) (p. 4192) ;

- *défavorable* à l'amendement no 83 de M. Germain Gengenwin (ne prend pas en compte le crédit d'impôt-apprentissage dans les plafonds du crédit d'impôt-formation) (p. 4192) ;

- *défavorable* à l'amendement no 179 de M. Gilbert Gantier (supprime la référence à la variation du nombre des apprentis pour le calcul du crédit d'impôt) (p. 4193) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 366 de M. Jacques Roger-Machart (étend la majoration de 40 p. 100 au titre du crédit d'impôt-formation aux dépenses exposées pour les apprentis préparant des qualifications du niveau III et plus) (p. 4193).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement no 133 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 2 à 2,2 p. 100 de la masse salariale le taux de la participation des entreprises de travail temporaire au développement de la formation professionnelle continue) (p. 4199) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 134 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 1,5 à 1,7 p. 100 de la masse salariale le taux de la participation des entreprises au développement de la formation professionnelle continue) (p. 4200) ;

- *ses observations* sur l'amendement no 302 de M. Germain Gengenwin (institue un crédit d'impôt au titre des dépenses exposées pour la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage par les entreprises artisanales, industrielles et commerciales) (p. 4201) ;

- *défavorable* à l'amendement no 428 de M. Jean Ueberschlag (institue un crédit d'impôt au titre des dépenses exposées en sus de leurs obligations légales pour la formation d'apprentis par les entreprises artisanales, industrielles et commerciales) (p. 4201).

Article 15 *(mesures d'allégements et de simplification en faveur des petits redevables de la taxe sur les salaires) :*

- *son* amendement no 309 (porte de 10 000 à 12 000 F le montant de l'abattement de taxe sur les salaires) (p. 4202) : vote réservé (p. 4203) ; adopté avec modifications ; application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323) ;

Associations sportives : abattement de 20 000 F (p. 4202, 4203) ;

- *favorable* au sous-amendement no 435 du Gouvernement (porte le montant de l'abattement à, respectivement, 15 000 F, 18 000 F et 20 000 F pour les années 1994, 1995 et 1996) à son amendement no 309 (p. 4203) ;

- *défavorable* à l'amendement no 63 de la commission (maintient l'abattement de taxe sur les salaires de 20 000 F bénéficiant aux associations sportives) (p. 4204) ;

- *défavorable* à l'amendement no 136 de M. Fabien Thiémé (exonère de la taxe sur les salaires les organismes et associations de tourisme social et familial à but non lucratif et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4205, 4206).

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement no 31 rectifié de M. Jean Tardito (exonère de la taxe sur les salaires les associations d'aide à domicile, les caisses des maisons de retraite publiques et les hôpitaux et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4206).

Article 16 *(exonération de la taxe sur les conventions d'assurance applicable à certains contrats) :*

- *défavorable* à l'amendement no 212 de M. Michel Voisin (réduit de 18 à 12 p. 100 le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance relatives à des véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes) (p. 4207) ;

- *défavorable* à l'amendement no 180 de M. Gilbert Gantier (réduit de 18 à 15 p. 100 le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance relatives à des véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes) (p. 4207).

Article 17 *(reconduction et adaptation du crédit d'impôt-recherche) :*

- *défavorable* à l'amendement no 182 de M. Gilbert Gantier (permet aux entreprises sorties du dispositif avant le 31 décembre 1991 de bénéficier à nouveau du crédit d'impôt) (p. 4209) ;

- *favorable* à l'amendement n° 432 du Gouvernement (précise les règles du plafonnement du crédit d'impôt pour les sociétés de personnes non assujetties à l'impôt sur les sociétés et dispose qu'il ne peut être attribué à des personnes physiques membres de sociétés de personnes mais qui n'y exercent pas leur activité professionnelle) (p. 4209) ;

Crédit d'impôt-recherche : « montages fiscaux » (p. 4209) ;

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 89 rectifié de M. Edmond Alphandéry et 183 rectifié de M. Gilbert Gantier (maintiennent la restitution immédiate du crédit d'impôt ou de son excédent par rapport à la cotisation d'impôt) (p. 4210) ;

- *son* amendement n° 339 (impute l'excédent de crédit d'impôt sur l'impôt des deux années suivantes) ; rectifié par le Gouvernement (imputation sur l'impôt des trois années suivantes) : vote réservé (p. 4211) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323).

Après l'article 17 :

- *défavorable* à l'amendement n° 181 de M. Gilbert Gantier (porte de 65 000 F à 74 000 F le plafond applicable pour l'amortissement des voitures particulières) (p. 4211) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 185 de M. Philippe Vasseur (atténue l'effet de seuil résultant de l'imposition des plus-values réalisées au titre d'une activité agricole, artisanale ou libérale) (p. 4212) ;

- *favorable* aux amendements n°s 367 de M. Dominique Larifla et 226 rectifié de M. Claude Lise (étendent le bénéfice de la réduction d'impôt pour investissement outre-mer aux souscriptions au capital de sociétés de capital-risque des départements d'outre-mer) (p. 4212) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 329 de M. Michel Jacquemin (étend le bénéfice du crédit d'impôt-recherche aux dépenses relatives à la création de nouvelles collections ou séries de produits des entreprises des secteurs du textile-habillement-cuir et de l'automobile) (p. 4213) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 184 de M. Gilbert Gantier (institue la déductibilité du résultat imposable à hauteur de 50 p. 100 des dépenses engagées par les entreprises en faveur d'un établissement d'enseignement supérieur avec lequel elles ont signé une convention de recherche) (p. 4213, 4214) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 227 de M. Gilbert Gantier (institue un « plan d'épargne entreprise-retraite » donnant lieu à une réduction d'impôt, plafonnée à 20 000 F par an, égale à 25 p. 100 du montant des versements ; permet à l'employeur de les abonder et, à ce titre, l'autorise à déduire jusqu'à 10 000 F par an de son bénéfice imposable et exonère d'impôt sur le revenu les produits du plan ou la rente viagère) (p. 4214) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 328 de M. Edouard Landrain et 303 de M. Gilbert Gantier (instituent une déduction pour l'investissement des entreprises individuelles assujetties à l'impôt sur le revenu selon un régime réel d'imposition et exerçant une activité industrielle ou commerciale) (p. 4215) ;

Entreprises : forme sociétaire (p. 4215).

Politique économique : déficit budgétaire (p. 4215) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 411 de M. Francis Geng (institue une déduction pour l'investissement des entreprises individuelles assujetties à l'impôt sur le revenu selon un régime réel d'imposition et exerçant une activité industrielle ou commerciale) (p. 4215) ;

- *favorable* à l'amendement n° 425 de M. Raymond Douyère (institue une cotisation nationale de la taxe professionnelle, assise sur la valeur ajoutée, au taux de 0,45 p. 100 pour les entreprises dont la taxe professionnelle représente moins de 2 p. 100 de la valeur ajoutée et supprime le décalage d'un mois de la T.V.A. pour les nouvelles créances des entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 millions de francs dans les secteurs industriels ou 100 millions de francs dans les autres) (p. 4216).

Article 18 *(reconduction de diverses mesures d'amortissement exceptionnel) :*

- *favorable* aux amendements n°s 274 rectifié de M. Philippe Auberger, 304 rectifié de M. Philippe Vasseur et 333 de M. Ambroise Guellec (étendent l'amortissement à 100 p. 100 sur l'année de leur réalisation aux améliorations et aux constructions de bâtiments permettant aux élevages bovin et porcin de respecter les obligations relatives à la lutte contre la pollution) (p. 4229).

Après l'article 18 :

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (étend la possibilité d'amortissement dégressif aux matériels et instruments destinés aux opérations de décontamination ou à la destruction des déchets organiques) (p. 4230) : retiré (p. 4231).

Article 19 *(exonération de la taxe intérieure de consommation pour le gaz naturel utilisé dans les unités de cogénération) :*

- *défavorable* aux amendements n°s 330 de M. François Bayrou et 275 de M. Philippe Auberger (étendent l'exonération aux hydrocarbures liquides) (p. 4231).

Après l'article 19 :

- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. Jean-Pierre Brard (attribue une réduction de 10 000 F aux particuliers et aux collectivités locales faisant l'acquisition d'un véhicule électrique en 1993 et majore à due concurrence la redevance des installations classées) (p. 4232) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 137 de M. Jean-Pierre Brard (étend l'amortissement à 100 p. 100 sur l'année d'acquisition aux véhicules électriques et majore à due concurrence la taxe sur les véhicules des sociétés) (p. 4232) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 138 de M. Jean-Pierre Brard (étend l'amortissement à 100 p. 100 sur l'année d'acquisition aux matériels destinés au retraitement des déchets figurant sur une liste établie par arrêté ministériel et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4233) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 331 de M. Michel Jacquemin (autorise les entreprises industrielles à provisionner en franchise d'impôt jusqu'à 1,5 p. 100 de leur chiffre d'affaires en vue de l'acquisition d'immobilisations ou de la réalisation de dépenses concourant à la défense de l'environnement définies par arrêté ministériel) (p. 4234) ;

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (assujetit au taux réduit de la T.V.A. les prestations liées au traitement des ordures ménagères) : vote réservé (p. 4235) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Michel Barnier (étend la dation en paiement des droits de succession aux immeubles dont la situation et l'intérêt écologique ou paysager justifient la conservation à l'état naturel) (p. 4236) ;

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (étend la dation en paiement des droits de succession aux terrains cédés au Conservatoire du littoral et délimités dans des conditions fixées par décret) (p. 4236) : vote réservé (p. 4237) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 145 de M. Fabien Thiémé (exonère les chauffeurs de taxi salariés de la taxe intérieure sur les produits pétroliers dans la limite de 5 000 litres pour chaque véhicule) (p. 4237).

Article 20 *(actualisation de la limite de l'abattement de 20 p. 100 sur les bénéfices déclarés par les adhérents des centres de gestion et associations agréés) :*

- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (de coordination) : vote réservé (p. 4238) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 20 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 95 de M. Patrick Ollier (exclut les sociétés civiles à objet agricole du champ d'application de l'impôt sur les sociétés) (p. 4238) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Francis Geng (supprime l'impôt de bourse) (p. 4238).

Après l'article 21 :

- *défavorable* à l'amendement n° 318 de M. Ambroise Guellec (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les prestations fournies par les dresseurs et entraîneurs de chevaux) (p. 4239) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 369 de M. Fabien Thiémé (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les cotisations des adhérents collectifs et individuels des organismes et associations de tourisme social et familial à but non lucratif) (p. 4239) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 188 de M. Gilbert Gantier (réduit de moitié en 1993 et supprime en 1994 le décalage d'un mois de la T.V.A. ayant grevé les services et des biens ne constituant pas des immobilisations et finance cette mesure par des privatisations) (p. 4240) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 101 de M. Patrick Ollier (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les produits issus du débrouisaillement des forêts) (p. 4241) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 141 de M. Jean Tardito (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les livraisons d'électricité, de gaz combustible et d'énergie calorifique à usage domestique dans la limite de 3 000 kW par an et par foyer et majore à due concurrence le taux de la dernière tranche de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4241) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 323 de M. Jean Proriol (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les véhicules électriques) (p. 4241) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 44 rectifié de M. Jean-Pierre Brard (exonère de la T.V.A. les produits dérivés du sang et du plasma) (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Brard (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable à certains produits alimentaires, relève le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués, supprime l'avoir fiscal et crée une surtaxe sur les revenus des placements financiers et immobiliers) (p. 4242) ;

T.V.A. : taux normal : réduction (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 42 de M. Jean Tardito (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux fournitures scolaires et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Jean Tardito (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux produits pharmaceutiques et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. Jean Tardito (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux journaux d'opinion et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 344 de M. Jean-Michel Couve (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les aliments pour animaux familiers) (p. 4243) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 103 et 104 de M. Patrick Ollier (exonèrent de droit de bail certaines locations saisonnières en meublé) (p. 4243) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Jean Tardito (institue le remboursement de la T.V.A. afférente aux dépenses de fonctionnement des collectivités locales et finance cette mesure par la suppression de diverses dispositions fiscales) (p. 4244) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 189 de M. Gilbert Gantier (retient les salaires versés aux personnels intérimaires par les entreprises de travail temporaire à hauteur de 50 p. 100 de leur montant pour la détermination de leur valeur ajoutée servant à appliquer le plafonnement de leur taxe professionnelle) (p. 4244) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de M. Patrick Ollier (assujettit au taux réduit de la T.V.A. tous les produits de l'horticulture et de la sylviculture et supprime l'avoir fiscal) (p. 4244).

Article 22 *(pérennisation de la majoration de 0,4 p. 100 des frais d'assiette et de recouvrement en matière d'impôts directs locaux) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 142 de M. Jean-Pierre Brard, 190 de M. Gilbert Gantier et 376 de M. Michel Jacquemin (de suppression) (p. 4245) ;

Impôts locaux : valeurs locatives : révision (p. 4245) ;

- *son* amendement n° 437 (reconduit la majoration pour 1993) : vote réservé (p. 4245) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Après l'article 22 :

- *défavorable* à l'amendement n° 357 de M. Jean-Pierre Brard (porte de quinze à vingt-cinq ans l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des immeubles possédés par les H.L.M., majore le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune et institue une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4246) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 352 et 351 de M. Jean-Pierre Brard (portent respectivement de quinze à vingt ans et de quinze à dix-huit ans l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux constructions financées au moyen des prêts aidés de l'Etat, majorent le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune et instituent une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4246, 4247) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 415 et 416 de M. Jean-Pierre Brard (portent respectivement de dix à quinze ans et de dix à treize ans l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux constructions en accession à la propriété financées postérieurement à 1983 au moyen des prêts aidés de l'Etat, majorent le taux de l'impôt sur les sociétés et instituent une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4248) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 354, 353, 350, 355 et 356 de M. Jean-Pierre Brard (prolongent les exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférentes aux constructions financées au moyen des prêts aidés de l'Etat pour des durées maximales de respectivement dix, neuf, huit, sept et six ans en cas de réalisation de travaux d'amélioration, majorent le taux de l'impôt sur les sociétés et instituent une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4248, 4249, 4251) ;

Assemblée nationale : députés (p. 4249).

Logement : aides (p. 4248, 4251).

Logement social (p. 4251) ;

- *ses observations* sur les amendements n°s 161, 121, 122, 123 et 124 de M. Fabien Thiémé (instituent un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties excédant 1 370 F pour les contribuables acquittant moins de 15 944 F d'impôt sur le revenu lorsque leur cotisation à la taxe foncière excède respectivement 3 p. 100, 2,8 p. 100, 2,6 p. 100, 2,4 p. 100 et 2,2 p. 100 de leur revenu et majorent à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4253) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 125 de M. Jean Tardito (institue un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties excédant 1 370 F pour les contribuables acquittant moins de 15 944 F d'impôt sur le revenu lorsque leur cotisation à la taxe foncière excède 2 p. 100 de leur revenu et majore à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4254) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 358 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 50 à 80 p. 100 le taux du dégrèvement de la taxe d'habitation prévu par les articles 1414 B et 1414 C du code général des impôts pour les contribuables acquittant moins de 15 944 F d'impôt sur le revenu) (p. 4254, 4255) ;

Taxe départementale sur le revenu (p. 4255).

Taxe d'habitation : prise en charge par l'Etat (p. 4254, 4255) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 11 de M. Philippe Vasseur, 251 de M. Patrick Ollier et 254 de M. Philippe Auberger (pérennisent le lien entre le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe sur les propriétés non bâties) (p. 4256).

Article 23 *(modification des conditions de paiement de la taxe professionnelle et de la période de référence pour le calcul du plafonnement de cette taxe par rapport à la valeur ajoutée) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 92 de M. Edmond Alphandéry, 191 de M. Gilbert Gantier et 225 de M. Philippe Auberger (de suppression) (p. 4258) ;

Assemblée nationale : députés : élus du patronat (p. 4260, 4261).

Entreprises : charges (p. 4260).

Partis et mouvements politiques : parti communiste (p. 4260, 4261) ;

- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (maintient le dégrèvement bénéficiant aux entreprises dont la valeur ajoutée a diminué l'année précédente) : vote réservé (p. 4262) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4323) ;

- *soutient* l'amendement n° 70 rectifié de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 4262) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4323) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 306 de M. Gilbert Gantier (permet aux entreprises ayant bénéficié d'un dégrèvement l'année précédente de l'imputer à nouveau - à titre provisoire - sur la cotisation de l'année) (p. 4263) ;

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (permet aux entreprises ayant demandé un dégrèvement, sur lequel l'administration n'a pas encore statué, de l'imputer sur leur cotisation au titre de l'année suivante) : vote réservé (p. 4263) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Après l'article 23 :

- *défavorable* à l'amendement n° 33 de M. Jean Tardito (supprime la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle) (p. 4270) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 143 de M. Jean-Pierre Brard (module la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle en fonction du taux de la taxe pratiqué par la commune, fixe la réduction maximale à 16 p. 100 et crée un fonds de solidarité alimenté par les communes dont le taux de réduction des bases se trouve ramené à moins de 16 p. 100, leur cotisation étant calculée par application à leur produit de taxe professionnelle sans compensations d'un taux égal au quart de la différence entre 16 p. 100 et le taux de la réduction des bases en vigueur dans la commune) (p. 4270) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de M. Jean-Pierre Brard (institue une cotisation minimum de taxe professionnelle égale à 2 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 4271) ;

Emploi (p. 4271).

Entreprises : charges (p. 4271) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Jean-Pierre Brard (institue une cotisation minimum de taxe professionnelle égale à 1,7 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 4271) ;

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (dispose que l'exonération de taxe professionnelle bénéficiant aux professionnels libéraux nouvellement installés concerne les douze mois suivant leur installation et non la seule année civile au cours de laquelle cette dernière a lieu) (p. 4271) : vote réservé (p. 4272) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Article 24 *(modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 144 de M. Jean-Pierre Brard (n'applique pas la majoration au supercarburant sans plomb) (p. 4272).

Après l'article 24 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 76 de M. Fabien Thiémé (institue une taxe égale à 3 p. 100 de la valeur vénale des immeubles détenus par des sociétés ayant leur siège dans des « paradis fiscaux ») (p. 4273, 4274).

Article 25 *(reconduction du prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières) :*

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 192 de M. Gilbert Gantier, 279 de M. Jean-Louis Masson et 324 de M. Jean Proriol (de suppression) (p. 4275).

Après l'article 28 :

- *défavorable* à l'amendement n° 252 de M. Patrick Ollier (autorise les contribuables exerçant plusieurs activités à ne tenir qu'une seule comptabilité pour l'ensemble de celles-ci et soumet leurs revenus au régime fiscal de leur activité prépondérante) (p. 4276) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Patrick Ollier (ramène de 13,8 p. 100 à 10 p. 100 le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement applicables aux transactions immobilières) (p. 4276) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 178 de M. Gilbert Gantier (porte de 3 000 F à 10 000 F le montant de l'abattement sur les successions pour frais d'obsèques) (p. 4276) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 325 de M. Jean Proriol (porte de 3 000 F à 6 000 F le montant de l'abattement sur les successions pour frais d'obsèques) (p. 4276) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 288 de M. François Rochebloine (porte de 3 000 F à 5 000 F et indexe le montant de l'abattement sur les successions pour frais d'obsèques) (p. 4276) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 373 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 3 000 F à 6 000 F le montant de l'abattement sur les successions pour frais d'obsèques) (p. 4276) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 289 de M. François Rochebloine (indexe l'abattement sur les successions pour frais d'obsèques) (p. 4277).

Après l'article 30 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 147 de M. Jean-Pierre Brard (institue des taux régionaux pour la participation des employeurs à l'effort de construction, variant de 0,45 p. 100 à 0,95 p. 100 en fonction du pourcentage de demandeurs de logements sociaux par rapport à la population des régions) (p. 4277) ;

Logement : 1 p. 100 (p. 4277) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 148 de M. Fabien Thiémé (institue une taxe égale à 4 p. 100 des plus-values réalisées par les mouvements de capitaux à court terme n'ayant pas de contrepartie physique) (p. 4278) ;

Communautés européennes (p. 4278).

Après l'article 31 :

- *défavorable* à l'amendement n° 186 de M. Pierre Micaux (porte de 10,5 à 12,5 centimes par mètre cube le tarif de la redevance sur la consommation d'eau à usage domestique et majore les autres redevances dans les mêmes proportions) (p. 4279).

Article 34 *(relèvement de la taxe de sûreté et de sécurité) :*

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (de suppression) (p. 4280) : vote réservé (p. 4280) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Après l'article 35 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 100 de M. Patrick Ollier (majore la dotation de compensation au titre de la dotation globale de fonctionnement pour les communes passant avec l'Etat des conventions destinées à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement) (p. 4280).

Après l'article 36 :

- *défavorable* à l'amendement n° 166 de M. Gilbert Gantier (prévoit que le Gouvernement déposera au Parlement, avant le 20 février 1993, un rapport sur l'origine des moins-values fiscales constatées en 1992) (p. 4281).

Article 4 précédemment réservé *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 rectifié de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article, ramenant à 15 p. 100 les taux de la réduction d'impôt et de la déduction forfaitaire, portant à respectivement 400 000 F et 800 000 F les plafonds d'investissement, réduisant de neuf ans à six ans la durée de l'engagement de location et instituant la déductibilité des primes d'assurance-loyer à hauteur de 5 p. 100 des revenus locatifs) (p. 4283) : vote réservé (p. 4285) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318) ;

Logement : rentabilité (p. 4283) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 173 de M. Gilbert Gantier et 266 de M. Philippe Auberger (instituent une réduction d'impôt *pro rata temporis* pour le vendeur et l'acquéreur de parts de S.C.P.I. détenues pendant une durée inférieure à neuf ans) (p. 4287) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 421 de M. Jean de Gaulle (porte les plafonds d'investissement locatif à respectivement 450 000 F et 900 000 F) (p. 4287) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 342 de M. Philippe Auberger (porte à 1 200 000 F le plafond de l'investissement locatif pour les couples mariés) (p. 4287) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 174 de M. Gilbert Gantier et 267 de M. Philippe Auberger (appliquent les dispositions de l'article aux logements dont la construction a débuté à partir du 15 mars 1991) (p. 4287) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 268 de M. Philippe Auberger et 422 de M. Jean de Gaulle (appliquent les dispositions de l'article aux logements dont la construction a débuté à partir du 1er janvier 1992) (p. 4288) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 343 de M. Jean-Michel Couve (applique les dispositions de l'article - à l'exception de celles relatives au loyer et aux ressources du locataire - aux résidences de tourisme) (p. 4288) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 269 de M. Philippe Auberger et 423 de M. Jean de Gaulle (accordent le bénéfice de la réduction d'impôt aux locations conclues avec des membre du foyer fiscal du contribuable, ses ascendants ou descendants) (p. 4288) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 326 de M. Edouard Landrain (de précision) (p. 4288).

Après l'article 4 (amendements précédemment réservés) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 320 de M. Jean Proriol (porte à 20 p. 100 la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) (p. 4289) ;

Logement :

- exclusion sociale (p. 4289) ;

- rentabilité (p. 4289) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 176 de M. Gilbert Gantier (permet aux propriétaires bailleurs, s'engageant à louer un logement pour une période de six ans, d'en déduire les dépenses de réparation et d'entretien de leur revenu global imposable) (p. 4290) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 321 de M. Jean Proriol (porte de 6 000 F à 12 000 F l'abattement sur les plus-values faisant l'objet d'une taxation selon le barème de l'impôt sur le revenu) (p. 4290) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 175 de M. Gilbert Gantier (institue un amortissement sur neuf ans des logements neufs donnés à bail dans la limite de 50 000 F déduits annuellement du revenu imposable) (p. 4290) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 261 de M. Léonce Deprez (étend le bénéfice de la réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunt à l'achat de logements anciens) (p. 4290) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 263 de M. Léonce Deprez (institue une réduction d'impôt du type « Quilès-Méhaignerie » au titre de l'achat de logements anciens donnés à bail) (p. 4291) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de M. Jean-Pierre Brard (exonère de la taxe d'habitation les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu l'année précédente et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4291) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 120 de M. Fabien Thiémé (plafonne à 3 p. 100 par rapport au revenu le montant de la taxe d'habitation des contribuables acquittant moins de 15 944 F au titre de l'impôt sur le revenu et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) ; rectifié par le Gouvernement (plafonnement à 3,4 p. 100 et suppression du financement de l'amendement) (p. 4291) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 17 de M. Fabien Thiémé (détermine la valeur locative pour l'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements du secteur social selon les modalités de la loi du 1er septembre 1948) (p. 4292) ;

Logement : loi de 1948 (p. 4292).

Article 8 précédemment réservé *(suppression de la part départementale et de la part régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 193 de M. Gilbert Gantier (anticipe d'un an l'application du dispositif de l'article concernant la part départementale) (p. 4293) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 349 de M. Raymond Douyère, 402 de M. Yves Fréville et 403 de M. Jean-Pierre Brard (instituent pour les collectivités territoriales concernées une compensation intégrale par l'Etat des pertes et recettes) (p. 4294) ;

- *son* amendement n° 436 rectifié (fait varier la compensation des pertes fiscales de chaque collectivité en fonction inverse de leur potentiel fiscal) (p. 4294) : vote réservé (p. 4295) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4323) ;

Collectivités locales : responsabilité fiscale (p. 4294, 4295).

Après l'article 8 (amendement précédemment réservé) :

- *défavorable* à l'amendement n° 150 de M. Ernest Moutoussamy (exonère de la taxe foncière sur les propriétés non bâties les terrains de moins de cinq hectares réellement exploités et institue une cotisation minimum de taxe professionnelle égale à 1 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 4296) ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : outre-mer (p. 4296).

Article 26 précédemment réservé *(hausse du droit de consommation sur les tabacs)* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 75 de M. Jean Charroppin (institue une taxation différenciée du tabac à fumer selon qu'il est destiné ou non à rouler les cigarettes) (p. 4298) ;

- *favorable* à l'amendement n° 443 du Gouvernement (procède à une majoration supplémentaire du droit de consommation sur les cigarettes à compter du 19 avril 1993) (p. 4298) ;

- *favorable* à l'amendement n° 417 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 1,5 à 3 centimes par cigarette vendue dans les départements de la France continentale la part du produit du droit de consommation sur les tabacs affectée à la Caisse nationale d'assurance maladie et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4298).

Après l'article 2 (suite) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 340 précédemment réservé de M. Claude Barate (étend aux personnes âgées dépendantes vivant seules la déduction du revenu imposable des dépenses de frais de séjour dans un établissement de cure applicable aux couples mariés dont l'un des membres est hébergé dans ce type d'établissement) (p. 4298) ;

- *favorable* à l'amendement n° 445 du Gouvernement (impute la réduction d'impôt au titre des dépenses de grosses réparations de la résidence principale après application de la décote) (p. 4299).

Article 2 (suite) :

- *favorable* à l'amendement n° 444 du Gouvernement (ajoute les revenus soumis à un taux proportionnel aux revenus assujettis au barème de l'impôt sur le revenu pour l'application de la minoration de 3 p. 100 de la cotisation d'impôt sur le revenu) (p. 4299).

Après l'article 30 (suite) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 446 du Gouvernement (supprime les restitutions d'impôt d'un montant inférieur à cinquante francs) (p. 4300) ;

- *favorable* à l'amendement n° 449 du Gouvernement (majore l'imposition forfaitaire annuelle sur les sociétés et institue une progressivité en fonction du chiffre d'affaires à partir de dix millions de francs) (p. 4300) ;

Gouvernement : dépôt par le Gouvernement d'amendements pour financer les demandes du groupe communiste (p. 4300) ;

- *favorable* à l'amendement n° 448 du Gouvernement (propose une nouvelle rédaction du paragraphe I de l'article 520 A du code général des impôts relatif au droit spécifique sur les bières et certaines boissons non alcoolisées) (p. 4301).

Article 37 et état A *(équilibre général du budget)* :

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (substitue les lignes « Redevances de route » et « Redevances pour services terminaux » à la ligne 70-03 « Redevances de navigation aérienne ») : retiré (p. 4318).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 décembre 1992] :

Prévisions et projections économiques (p. 6975).

Sénat : question préalable : adoption (p. 6975).

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 128 de M. Michel Jacquemin (étend le bénéfice des dispositions de l'article à l'apprentissage) (p. 6981).

Après l'article 3 :

- *défavorable* à l'amendement n° 126 de M. Michel Barnier (permet aux contribuables de considérer comme à leur charge les personnes en provenance de l'ancienne Yougoslavie qu'ils accueillent en qualité de réfugiés) (p. 6982).

Article 4 *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif)* :

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (porte de six à neuf ans la durée de l'engagement de location) (p. 6982, 6983) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;
- *défavorable* aux amendements identiques n°s 72 de M. Pierre Méhaignerie et 99 de M. Gilbert Gantier (suppriment l'obligation de donner à bail le logement dans les six mois suivant l'achèvement ou l'acquisition de l'immeuble) (p. 6983) ;
- *défavorable* aux amendements n°s 100 de M. Gilbert Gantier et 58 de M. Philippe Auberger (ramènent du 1er janvier 1993 au 15 mars 1992 la date de souscription de parts de S.C.P.I. donnant droit à la réduction d'impôt) (p. 6983) ;
- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (porte de six à neuf ans la durée de détention des parts de S.C.P.I.) (p. 6983) : vote réservé (p. 6984) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;
- *défavorable* aux amendements identiques n°s 59 de M. Philippe Auberger et 101 de M. Gilbert Gantier (instituent une réduction d'impôt *pro rata temporis* pour les parts de S.C.P.I.) (p. 6984) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 102 de M. Gilbert Gantier (étend le bénéfice de la réduction d'impôt aux logements ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier après le 15 mars 1991) (p. 6984, 6985).

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de M. Guy Hermier (exonère de la taxe d'habitation pour 1993 et 1994 les contribuables ayant subi une perte de jouissance de leur logement à la suite des catastrophes naturelles intervenues en 1992 ; exonère de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour cinq ans à partir de 1993, ceux d'entre eux devant effectuer des travaux de gros œuvre ou de reconstruction et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 6985) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 21 de M. Jean-Pierre Brard (institue un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu et propriétaires d'un logement dont la valeur locative est inférieure au double de la valeur locative nationale moyenne et majore à due concurrence le tarif de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 6993) ;

Impôts locaux : coût des dégrèvements et nécessité de maintenir la responsabilité des élus (p. 6993).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Gilbert Gantier (exclut la valeur de capitalisation des rentes viagères de l'assiette de l'impôt sur la fortune) (p. 6994).

Article 4 *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif)* :

- *défavorable* aux amendements n°s 100 de M. Gilbert Gantier et 58 de M. Philippe Auberger (ramènent du 1er janvier 1993 au 15 mars 1992 la date de souscription de parts de S.C.P.I. donnant droit à la réduction d'impôt) (p. 6983) ;
- *défavorable* aux amendements identiques n°s 59 de M. Philippe Auberger et 101 de M. Gilbert Gantier (instituent une réduction d'impôt *pro rata temporis* pour les parts de S.C.P.I.) (p. 6984) ;

Article 8 *(suppression de la part départementale et de la part régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 107 de M. Gilbert Gantier (institue une compensation intégrale et permanente par l'Etat des pertes de recettes subies par les départements et les régions) (p. 6995) ;

Collectivités locales : ressources et dépenses (p. 6995).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 105 de M. Denis Jacquat (soumet tous les produits de l'horticulture et de la sylviculture au taux réduit de la T.V.A.) (p. 6996).

Article 11 *(suppression de la déductibilité des dividendes)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de M. Edmond Alphandéry (reporte du 1er janvier 1992 au 1er janvier 1993 la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article) (p. 6996).

Article 12 *(adaptation du régime fiscal des parts ou actions d'O.P.C.V.M. détenues par les entreprises)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 104 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 6997) ;
- *défavorable* aux amendements n°s 75 de M. Germain Gengenwin et 121 de M. Raymond Douyère (excluent les titres émis par les sociétés coopératives du champ d'application de l'article) (p. 6998) ;
- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (évalue par référence à une moyenne semestrielle l'actif des O.P.C.V.M. - actions placés hors du champ d'application de l'article) : vote réservé (p. 6998) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;
- *défavorable* aux amendements n°s 76 de M. Germain Gengenwin et 122 de M. Raymond Douyère (de conséquence) (p. 6998) ;
- *favorable* à l'amendement n° 138 du Gouvernement (précise et assouplit les dispositions de l'article) (p. 6999, 7000) ;

Assemblée nationale : amendements : dépôt tardif par le Gouvernement (p. 6999, 7000).

Article 14 *(majoration du crédit d'impôt formation pour l'emploi d'apprentis)* :

- *favorable* aux amendements n°s 44 rectifié, 45, 46, 47 et 48 du Gouvernement (étendent le dispositif du crédit d'impôt formation aux dépenses exposées par les entreprises pour l'accueil des jeunes en stage) (p. 7001).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 96 rectifié de M. Denis Jacquat (exonère d'impôt sur le revenu la compensation forfaitaire versée aux petites entreprises pour les dépenses d'apprentissage) (p. 7001).

Avant l'article 19 :

- *favorable* à l'amendement n° 5 du Gouvernement (regroupe l'ensemble des dispositions relatives à la T.I.P.P. applicable au gaz naturel dans un nouvel article 266 quinquies du code des douanes) (p. 7003).

Article 19 *(exonération de la taxe intérieure de consommation pour le gaz naturel utilisé dans les unités de cogénération)* :

- *ses observations* (p. 7003) ;

Energie :

- cogénération : gaz naturel et hydrocarbures liquides : distorsion de concurrence (p. 7003) ;
- hydrocarbures : teneur en soufre (p. 7003) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 109 de M. Gilbert Gantier (étend l'exonération aux hydrocarbures liquides) (p. 7004).

Article 21 *(extension du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée sur les produits pétroliers) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 corrigé du Gouvernement (de coordination) (p. 7005).

Après l'article 21 :

- *défavorable* aux amendements n°s 31 de M. Fabien Thiémé et 77 de M. Edouard Landrain (assujettissent les compétitions sportives au taux réduit de la T.V.A.) (p. 7006) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 84 de M. Germain Gengenwin et 94 de M. Philippe Vasseur (assujettissent les prestations liées à la collecte et à l'élimination des cadavres d'animaux au taux réduit de la T.V.A.) (p. 7006, 7007) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 7006).

Après l'article 22 :

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Jean-Pierre Brard (institue un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certaines catégories de contribuables et majore à due concurrence le tarif de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 7007) ;

Impôts locaux :

- dégrèvement : coût et nécessité de maintenir la responsabilité des élus locaux (p. 7007) ;

- valeurs locatives : révision (p. 7007) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 57 de M. Jean-Pierre Brard (institue un dégrèvement pour dix ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certaines catégories de contribuables et majore à due concurrence le tarif de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 7008).

Article 23 *(modification des conditions de paiement de la taxe professionnelle et de la période de référence pour le calcul du plafonnement de cette taxe par rapport à la valeur ajoutée) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 78 de M. Edmond Alphandéry et 98 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 7009) ;

Taxe professionnelle : réforme (p. 7009).

Après l'article 23 :

- *défavorable* à l'amendement n° 24 de M. Jean-Pierre Brard (institue une cotisation minimale de taxe professionnelle égale à 1,5 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 7009) ;

Taxe professionnelle : réforme (p. 7009).

Article 24 *(modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 rectifié du Gouvernement (transpose les dispositions des directives du Conseil des communautés européennes n°s 92-81 et 92-82 du 19 octobre 1992) (p. 7011) ;

Assemblée nationale : amendements : rectification (p. 7011).

Après l'article 24 :

- *favorable* à l'amendement n° 10 du Gouvernement (aménage la taxe de 3 p. 100 sur la valeur vénale des immeubles appartenant à des personnes morales étrangères afin de la rendre compatible avec les conventions fiscales existantes) (p. 7012) ;

- *favorable* à l'amendement n° 11 du Gouvernement (harmonise la taxation applicable aux produits utilisés en addition ou en substitution à des carburants ou à des combustibles avec la directive du Conseil des Communautés n° 92-81 du 19 octobre 1992) (p. 7012) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Germain Gengenwin (exonère de la T.I.P.P. les livraisons de gaz naturel destinées au chauffage de serres abritant des productions végétales) (p. 7012) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 7012) ;

- *favorable* à l'amendement n° 9 du Gouvernement (transpose dans l'article 265 *bis* du code des douanes les dispositions relatives à l'exonération de la T.I.P.P. de produits pétroliers prévue par la directive du Conseil des Communautés n° 92-81 du 19 octobre 1992) (p. 7013).

Article 26 *(hausse du droit de consommation sur les tabacs) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 79 de M. Germain Gengenwin (supprime l'augmentation du droit de consommation sur les cigares) (p. 7013) ;

- *favorable* à l'amendement n° 12 du Gouvernement (institue la catégorie des tabacs destinés à rouler les cigarettes et l'assujettit au droit de consommation applicable à ces dernières en application de la directive du Conseil des Communautés n° 92-78) (p. 7013).

Après l'article 27 :

- *défavorable* à l'amendement n° 80 de M. Jean-Paul Fuchs (ramène de 54,80 F à 38 F par hectolitre le montant du droit de circulation sur les vins mousseux) (p. 7014).

Après l'article 28 :

- *favorable* à l'amendement n° 25 de M. Fabien Thiémé (soumet l'exonération des plus-values sur les cessions de résidences principales réalisées par les Français résidant hors de France à la condition qu'ils y aient été antérieurement domiciliés à un moment quelconque pendant au moins un an) (p. 7014) ;

- *favorable* à l'amendement n° 67 de M. Gérard Bapt (maintient le taux de remboursement forfaitaire de la T.V.A. à 3,65 p. 100 pour les ventes de lait) (p. 7014).

Avant l'article 29 :

- *défavorable* à l'amendement n° 92 de M. Gilbert Gantier (exclut de l'assiette de l'impôt sur la fortune les logements neufs destinés à une location pour une durée minimale de neuf ans) (p. 7015).

Après l'article 29 :

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (précise les modalités de la dotation de compensation de la taxe professionnelle entre les communautés de villes et les communes qui en sont membres) (p. 7015) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : vote réservé (p. 7016) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104) ;

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (précise les modalités de calcul de la compensation versée par l'Etat aux communes membres d'une communauté de villes au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties) : vote réservé (p. 7016) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *soutient* l'amendement n° 49 rectifié de M. Edmond Hervé (précise les modalités de calcul des dotations de compensation de la taxe professionnelle versées par l'Etat aux communes et aux groupement à fiscalité propre) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : vote réservé (p. 7016) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *soutient* l'amendement n° 117 de M. Edmond Hervé (précise le sort des délibérations prises en matière de taxe professionnelle par les communes et les groupements de communes antérieurement à la constitution des communautés de villes) : vote réservé (p. 7017) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Article 30 *bis* *(établissement d'un seuil de restitution pour les impositions de toute nature) :*

- *favorable* à l'amendement n° 13 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 7017) ;

- *favorable* à l'amendement n° 14 du Gouvernement (de précision) (p. 7017).

Article 30 *ter* *(augmentation du barème de l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 115 de M. Gilbert Gantier (propose un nouveau barème et ramène l'imposition maximale de 100 000 F à 50 000 F) (p. 7017).

Article 30 *quater* *(adaptation du droit spécifique sur les bières aux directives communautaires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 119 de M. Jean-Marie Caro (dispose que le droit applicable aux bières n'est perçu que pour la moitié de son montant entre le 1er mai 1993 et le 1er septembre 1993 et majore à due concurrence les prélèvements sur les casinos et les opérations portant sur des œuvres pornographiques ou incitant à la violence) (p. 7019, 7020).

Après l'article 30 *quinquies* :

- *favorable* à l'amendement n° 18 du Gouvernement (aligne le régime fiscal de la taxe sur les grandes surfaces sur celui de la contribution sociale de solidarité) (p. 7021) ;

- *favorable* à l'amendement n° 17 du Gouvernement (supprime la restitution des avoirs fiscaux aux fondations et associations reconnues d'utilité publique au titre des dividendes qu'elles perçoivent de filiales dont elles détiennent plus de 10 p. 100 du capital) (p. 7021) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Jean-Pierre Brard (institue des taux régionaux pour la participation des employeurs à l'effort de construction, variant de 0,45 p. 100 à 0,65 p. 100 en fonction du pourcentage de demandeurs de logements sociaux par rapport à la population des régions) (p. 7022) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 108 rectifié du Gouvernement (institue une taxe de 2 p. 100 sur les ventes et locations de cassettes ou disques vidéo au profit du compte d'affectation spéciale de soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels) (p. 7023) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 7023) ;

- *favorable* à l'amendement n° 15 du Gouvernement (supprime la redevance spéciale pour les débits de tabac créés ou transférés depuis moins de six mois) (p. 7024).

Article 37 et état A *(équilibre général du budget) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 139 du Gouvernement (modifie l'équilibre général du budget compte tenu des décisions à intervenir en recettes et en dépenses) (p. 7051).

Article 39 et état B *(mesures nouvelles : dépenses ordinaires des services civils) :*

- *favorable* à l'amendement n° 140 du Gouvernement (propose une nouvelle rédaction de l'article et de l'état B traduisant les mouvements de crédits proposés par le Gouvernement) (p. 7054).

Article 40 et état C *(mesures nouvelles : dépenses en capital des services civils) :*

- *favorable* à l'amendement n° 141 du Gouvernement (propose une nouvelle rédaction de l'article et de l'état C traduisant les mouvements de crédits proposés par le Gouvernement) (p. 7058).

Article 42 *(mesures nouvelles : dépenses en capital des services militaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 129 du Gouvernement (majore de 2,7 millions de francs la dotation prévue pour les dépenses d'ameublement de la gendarmerie) (p. 7058).

Article 45 *(budgets annexes : mesures nouvelles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 130 du Gouvernement (majore de 500 000 F les crédits de paiement du budget de l'aviation civile) (p. 7059).

Article 46 *(comptes d'affectation spéciale : opérations définitives - services votés) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 131 du Gouvernement (prélève 40 millions de francs sur les services votés du chapitre « Actions en faveur des département d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon » en vue de leur affectation au comblement du passif de la région Guyane) (p. 7059).

Article 47 *(comptes d'affectation spéciale : opérations définitives - mesures nouvelles) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 132 du Gouvernement (de conséquence) (p. 7060) ;

Audiovisuel : taxe sur les cassettes et disques vidéo (p. 7060).

Après l'article 47 :

- *favorable* à l'amendement n° 133 du Gouvernement (affecte au fonds national pour le développement du sport un prélèvement sur les enjeux des loteries instantanées) (p. 7060) ;

- *favorable* à l'amendement n° 111 de M. Didier Migaud (majore de 20 p. 100 les taux de la taxe forestière affectée au Fonds forestier national) (p. 7061).

Article 53 *(comptes de prêts - mesures nouvelles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 134 du Gouvernement (réduit de 70 millions de francs les prêts du Trésor à des Etats étrangers et à la Caisse française de développement économique et affecte cette somme aux prêts du F.D.E.S. afin d'abonder le montant des prêts participatifs gérés par le Comité interministériel de restructuration industrielle) (p. 7061).

Article 56 *(pérennisation du compte de commerce des directions départementales de l'équipement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 135 du Gouvernement (fait figurer dans le compte de commerce le remboursement par les communes des services dont elles bénéficient) (p. 7062).

Article 62 et état H *(reports de crédits) :*

- *favorable* à l'amendement n° 136 du Gouvernement (inscrit à l'état H le chapitre « Matériel et fonctionnement courant » du ministère des affaires sociales et du travail afin d'en autoriser le report des crédits) (p. 7080).

Après l'article 65 :

- *favorable* à l'amendement n° 81 de M. Edmond Alphandéry (intègre aux bénéfices agricoles les revenus d'activités annexes exercées par les agriculteurs soumis à un régime réel d'imposition à condition que les recettes tirées de ces activités n'excèdent pas 20 p. 100 du chiffre d'affaires de l'exploitant) (p. 7081) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 93 de M. Pierre Micaux (porte à 20 p. 100 du bénéfice - dans la limite de 50 000 F - la déduction pour investissement que peuvent pratiquer les exploitants agricoles) (p. 7081).

Article 66 *(pérennisation du régime fiscal applicable à certains carburants d'origine agricole) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 61 de M. Robert Galley (propose une nouvelle rédaction de l'article 32 de la loi de finances pour 1992 substituant à l'exonération de T.I.P.P. dont bénéficient les biocarburants une réduction de taxe applicable aux carburants auxquels ils sont incorporés et supprimant les conditions de production des biocarburants dans une unité pilote et d'utilisation dans un cadre expérimental) (p. 7083).

Après l'article 66 :

- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Robert Galley (institue une réduction de la T.I.P.P. pour le fuel domestique intégrant des biocarburants) (p. 7086).

Article 68 *(exonération des revenus fonciers provenant de certaines locations de logements antérieurement inoccupés) :*

- *son* amendement n° 125 (institue une déduction forfaitaire au taux de 15 p. 100 pour les loyers excédant le plafond prévu par l'article) (p. 7086) : vote réservé (p. 7087) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104) ;

Logement : impôt sur le revenu : déduction forfaitaire (p. 7088) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 144 du Gouvernement (supprime le plafonnement des loyers prévu par l'article) (p. 7104).

Avant l'article 70 :

- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. André Santini (applique le taux réduit de la T.V.A. aux prestations liées à l'utilisation des installations sportives) (p. 7087).

Article 70 *bis* *(valeur locative des immobilisations lors des opérations de crédit-bail ou de location) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Jean-Pierre Brard (applique les dispositions de l'article aux contrats conclus depuis le 1er janvier 1982) (p. 7087) ;

- *favorable* à l'amendement n° 70 de M. Raymond Douyère (applique les dispositions de l'article aux contrats conclus depuis le 1er janvier 1991 et aux impositions dues au titre de 1992) (p. 7087).

Article 71 *(modification de la base d'imposition à la taxe professionnelle en cas de création d'établissement ou de changement d'exploitant) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 89 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 7088).

Article 71 *bis* *(coefficients de revalorisation des valeurs locatives foncières pour 1993) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. René Beaumont (réduit la revalorisation des valeurs locatives foncières afférentes à certains immeubles industriels et aux logements H.L.M.) (p. 7088).

Article 71 *ter* *(modification du montant de l'attribution de compensation de taxe professionnelle unique versée aux communes membres d'un groupement, antérieurement constitué en communauté urbaine) :*

- *ses observations* (p. 7089).

Article 71 *quater* *(modification du montant de l'attribution de compensation de taxe professionnelle unique versée au communes membres d'un groupement, antérieurement constitué en district) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de M. Edmond Hervé (de suppression) : vote réservé (p. 7089) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 71 *quinquies* *(modification du montant de l'attribution de compensation de taxe professionnelle unique versée au communes membres d'un groupement, antérieurement constitué en communauté de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 52 de M. Edmond Hervé (de suppression) : vote réservé (p. 7090) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 71 *sexies* *(aménagement de la fiscalité en cas de superposition de groupements de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 rectifié de M. Edmond Hervé (propose une nouvelle rédaction de l'article) ; rectifié par le Gouvernement (suppression de la majoration de la dotation globale de fonctionnement) : vote réservé (p. 7090) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 71 *septies* *(modalités de versement de la compensation due par l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes membres d'une communauté de villes) :*

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7090) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 71 *nonies* *(modalités d'écrêtement des établissements exceptionnels créés avant le 1er janvier 1976 au profit des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 54 rectifié de M. Edmond Hervé (divise par 0,96 le montant minimum des bases que le groupement doit conserver et finance les dispositions de l'article par une majoration de la dotation globale de fonctionnement des communes) ; rectifié par le Gouvernement (suppression de la majoration de la dotation globale de fonctionnement) : vote réservé (p. 7091) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107).

Article 71 *decies* *(écrêtement des groupements de communes au profit des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 103 de M. Gilbert Gantier et 113 de M. Philippe Auberger (de suppression) (p. 7091) ;

Constitution : « cavaliers budgétaires » (p. 7091).

Article 71 *undecies* *(versement du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle aux communes de plus de 200 000 habitants) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 de M. René Dosière (applique les dispositions de l'article aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine ou de la dotation de solidarité Ile-de-France) (p. 7092) ;

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (reporte à 1994 l'application des dispositions de l'article) : vote réservé (p. 7092) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7107) ;

Constitution : « cavaliers budgétaires » (p. 7092).

Après l'article 71 *undecies* :

- *défavorable* à l'amendement n° 68 de M. Augustin Bonrepaux (autorise les communes ou groupements de communes à fiscalité propre à exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties les installations hydrauliques à vocation agricole appartenant à des communes rurales ou à des départements) (p. 7093) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 88 de M. Philippe Vasseur (exonère de la taxe foncière sur les propriétés bâties les installations hydrauliques à vocation agricole appartenant aux exploitants) (p. 7093) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 91 de M. René Beaumont (limite la hausse de la valeur locative des habitations à loyer modéré) (p. 7093).

Article 72 *(aménagement du régime fiscal des dividendes versés par les filiales à leur société mère) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (maintient le régime fiscal des sociétés mères pour les titres sans droit de vote si la société participante satisfait au critère de détention minimale de 10 p. 100) : vote réservé (p. 7093) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104).

Après l'article 72 :

- *favorable* à l'amendement n° 56 de M. Guy Bêche (élargit le champ d'activité des centres de gestion agréés agricoles) (p. 7094).

Après l'article 77 :

- *favorable* à l'amendement n° 19 du Gouvernement (place à l'article 265 *ter* du code général des impôts l'ensemble des exonérations de la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures) (p. 7096).

Article 79 *(déplafonnement du versement de transport) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 85 de M. Edmond Alphandéry et 106 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 7097) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 114 de M. Michel Noir (supprime la réduction des taux plafonds du versement de transport prévue pour les communes de plus de 100 000 habitants non situées dans la région parisienne) (p. 7097).

Après l'article 79 :

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Philippe Auberger (prévoit le versement à la recette des impôts dès leur encaissement des droits sur les actes d'huissier affectés au financement de l'aide juridique) (p. 7098).

Article 83 *(actualisation du montant maximum de la taxe pour frais de chambres de métiers) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 146 du Gouvernement (porte de 514 F à 525 F le maximum du droit fixe pour frais de chambres de métiers) (p. 7100).

Après l'article 86 :

- *favorable* aux amendements identiques nos 42 de la commission et 29 de M. Fabien Thiémé (prévoient la prise en compte des résidences universitaires pour le calcul des dotations versées par l'Etat aux communes) (p. 7100) ;

Constitution : « cavaliers budgétaires » (p. 7101) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 30 de M. Jean-Pierre Brard (modifie le calcul du prélèvement au titre de la dotation de solidarité Ile-de-France en réduisant de trois fois à deux fois et demi le potentiel fiscal moyen pour l'application du taux de 10 p. 100 et exonère de tout prélèvement les communes dont le rapport entre le nombre de logements sociaux et la population excède 11 p. 100) (p. 7101) ;

Constitution : « cavaliers budgétaires » (p. 7101).

Article 87 *(création d'un fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété)* :

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (de suppression) (p. 7101) : vote réservé (p. 7104) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104) ;

Logement : logement social et accession à la propriété (p. 7101, 7102).

Lecture définitive [17 décembre 1992] :

Rapporteur suppléé par : *Hollande (François)* (p. 7380).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 décembre 1992] :

Affaires étrangères : interventions militaires (p. 6641).

Automobile : pot catalytique : aide de l'Etat (p. 6641).

Collectivités locales : prélèvement à leur profit (p. 6641).

Communautés européennes :

- prélèvement à leur profit (p. 6641) ;
- union économique et monétaire : critères (p. 6642).

Finances publiques :

- déficit budgétaire (p. 6641, 6642) ;
- dépenses : annulations de crédits et régulation budgétaire (p. 6642) ;
- dépenses supplémentaires (p. 6641, 6642) ;
- dette publique (p. 6641) ;
- recettes : diminution induite par le ralentissement de la croissance (p. 6641) ;
- recettes non fiscales (p. 6641).

Impôts et taxes : créations ou majorations : refus par le Gouvernement (p. 6641).

Impôt sur les sociétés (p. 6641).

Politique économique : croissance (p. 6640, 6641).

Prévisions et projections économiques (p. 6641).

T.V.A. (p. 6641).

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Article 2 *(versement de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales au profit du budget général)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 6656) ;

Finances publiques : recettes de trésorerie (p. 6656).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 104 de M. Marc-Philippe Daubresse (applique le taux réduit de la T.V.A. aux opérations portant sur le charbon, sur ses produits dérivés et sur le bois de chauffage) (p. 6656, 6657).

Article 13 *(assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée de la fourniture d'eau dans le cadre du service public pour les regroupements de communes de plus de 3 000 habitants)* :

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (de précision) : adopté (p. 6665).

Après l'article 13 :

- *ses observations* sur les amendements n° 78 de M. Germain Gengenwin et 105 de M. Philippe Auberger (prorogent jusqu'au 31 décembre 1994 le remboursement forfaitaire de T.V.A. sur les livraisons de certains produits agricoles énumérés à l'article 298 *quater* du code général des impôts) (p. 6666) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 7 corrigé de M. René Couveinhes (proroge jusqu'au 31 décembre 1993 le remboursement forfaitaire de T.V.A. sur les livraisons de certains produits agricoles énumérés à l'article 298 *quater* du code général des impôts) (p. 6666).

Article 14 *(prorogation de l'autorisation de facturer la taxe sur la valeur ajoutée pour les livraisons de déchets neufs d'industrie et matières de récupération)* :

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (précise que la prorogation du régime d'imposition à la T.V.A. s'applique aux décisions notifiées, à compter du 18 novembre 1992) : adopté (p. 6666).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 rectifié de M. Jacques Toubon (pérennise l'application du taux réduit de la T.V.A. aux opérations concernant les œuvres d'art originales) (p. 6667) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 6667).

Marché de l'art : T.V.A. : concurrence de la Grande-Bretagne (p. 6667) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 84 du Gouvernement (pérennise l'application du taux réduit de la T.V.A. sur les opérations concernant les œuvres d'art originales et fait référence à la notion d'acquisition intercommunautaire qui se substitue à celle d'importation à compter du 1er janvier 1993 pour les échanges entre pays membres de la communauté européenne) (p. 6667).

Article 15 *(adaptation des modalités de la déclaration unique statistique et fiscale)* :

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (prévient la sanction d'une même infraction à la fois par l'administration fiscale et par celle des douanes) (p. 6667) : adopté (p. 6668).

Article 16 *(adaptation de la contribution sociale de solidarité)* :

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (précise que les dispositions de l'article entrent en vigueur au 1er janvier 1993) : adopté (p. 6668).

Article 18 *(adaptation de la situation d'Electricité de France dans les départements d'outre-mer)* :

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (rédactionnel) : adopté après modifications (p. 6668) ;

- *son* sous-amendement n° 83 (rédactionnel) à l'amendement n° 14 de la commission : adopté (p. 6668).

Après l'article 18 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 54 de M. Guy Drut (exonère de droits de redevances au titre de l'occupation du domaine public les associations sportives nautiques organisant des manifestations bénéficiant des exonérations de l'impôt sur les sociétés et de la T.V.A.) (p. 6669).

Article 19 *(harmonisation des droits d'accises en matière d'alcool et de boissons alcooliques)* :

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6670) ;

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6670) ;

- *favorable* à l'amendement n° 85 du Gouvernement (repousse au 1er février 1993 l'entrée en vigueur des dispositions de l'article à l'exception de celles concernant le droit de fabrication et institue un régime transitoire plus favorable pour les crèmes de cassis) (p. 6670, 6671).

Après l'article 19 :

- *favorable* à l'amendement n° 86 du Gouvernement (précise que les produits supportant le droit de fabrication - tels les parfums et les médicaments - ne sont pas soumis à la nouvelle réglementation communautaire en matière d'accises) (p. 6671).

Article 21 *(adaptation de la taxe sur les ventes de métaux précieux et d'objets d'art) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6671).

Article 22 *(aménagement de la réglementation de la garantie sur les métaux précieux) :*

- *ses observations* (p. 6672, 6673) ;

Communautés européennes : projet de directive sur la garantie des métaux précieux et marché unique (p. 6672, 6673) ;

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6672) ;

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6672).

Article 23 *(taxe perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles sur les farines, semoules et gruaux de blé tendre) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (précise que les expéditions intracommunautaires demeurent exonérées) : adopté (p. 6673).

Après l'article 23 :

- *défavorable* aux amendements n°s 79 de M. Germain Gengenwin et 109 de M. René Couveinhes (portent à respectivement 30 et 45 p. 100 les taux des déductions forfaitaires de 10 et de 15 p. 100 sur les revenus des propriétés rurales) (p. 6673) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 68 rectifié de M. Philippe Vasseur (porte à respectivement 20 et 30 p. 100 les taux des déductions forfaitaires de 10 et de 15 p. 100 sur les revenus des propriétés rurales) (p. 6673).

Article 27 *(modification de la liste des produits passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) :*

- *favorable* à l'amendement n° 91 du Gouvernement (supprime la taxe de consommation sur les denrées tropicales) (p. 6676) ;

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (corrige une erreur matérielle) (p. 6676) : adopté (p. 6677) ;

- *favorable* à l'amendement n° 92 du Gouvernement (applique un régime fiscal privilégié aux butanes et propanes liquéfiés utilisés comme carburants par des véhicules ne circulant pas sur la voie publique) (p. 6677).

Après l'article 28 :

- *favorable* à l'amendement n° 87 du Gouvernement (maintient la compétence de la direction générale des douanes et des droits indirects pour la recherche des infractions aux règles de circulation des produits pétroliers) (p. 6677) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Gilbert Gantier (accorde un remboursement mensuel intégral de la T.V.A. aux exportateurs ayant obtenu deux remboursements trimestriels au cours de l'année précédente et institue un crédit d'impôt égal à 0,75 p. 100 par mois de retard sur les sommes non remboursées dans le délai d'un mois) (p. 6678) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Gilbert Gantier (institue la déductibilité à hauteur de 50 p. 100 de la T.V.A. sur l'acquisition de véhicules conçus pour transporter des personnes ou à usage mixte) (p. 6679) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 6679) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Gilbert Gantier (institue la déductibilité à hauteur de 50 p. 100 en 1993 et en totalité à partir de 1994 de la T.V.A. sur le carburant utilisé par des véhicules donnant droit à déduction) (p. 6680) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 6680) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 100 rectifié de M. Raymond Douyère (soustrait à la règle du taux effectif les revenus ayant fait l'objet dans leur pays de perception d'un prélèvement au titre de l'impôt sur le revenu supérieur à ce qu'il aurait été si ces revenus étaient de source française) (p. 6680).

Avant l'article 29 :

- *soutient* l'amendement n° 114 de la commission (prévoit l'imputation sur le revenu global de certains frais connexes à la réalisation de travaux sur des immeubles faisant l'objet d'opérations groupées de restauration immobilière) (p. 6687) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) (p. 6687) : adopté (p. 6888).

Article 30 *(création de deux zones d'investissement privilégié dans certains cantons des départements du Nord et du Pas-de-Calais) :*

- *ses observations* (p. 6691) ;

Aménagement du territoire : zones d'entreprises créées en 1986 (p. 6691).

Impôts et taxes : système fiscal national : fragmentation (p. 6691) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 93 de M. Edmond Alphandéry (crée une zone d'investissement privilégié en Maine-et-Loire) (p. 6692) ;

Impôts et taxes : système fiscal national : fragmentation (p. 6692) ;

- *favorable* à l'amendement n° 88 du Gouvernement (supprime la référence aux subventions ou primes attribuées à raison des investissements effectués) (p. 6693) ;

- *favorable* à l'amendement n° 97 du Gouvernement (élargit le champ des activités ne donnant pas lieu à crédit d'impôt au titre des investissements effectués) (p. 6693) ;

- *favorable* à l'amendement n° 98 du Gouvernement (dispose que le bénéfice du crédit d'impôt est exclusif de toute aide à l'aménagement du territoire et de toute subvention) (p. 6693) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 101 de M. Augustin Bonrepaux (crée des zones d'investissement privilégié dans des cantons et départements défavorisés - notamment l'Ariège - qui ont subi des suppressions d'emplois) (p. 6694) ;

Aménagement du territoire (p. 6694).

Après l'article 30 :

- *défavorable* à l'amendement n° 94 de M. Edmond Alphandéry (crée, au sein de certaines zones rurales, des « zones européennes d'entreprises » dans lesquelles les entreprises nouvelles qui s'y implantent bénéficient des dispositions fiscales prévues à l'article 30) (p. 6695, 6696).

Article 31 *(défiscalisation des investissements outre-mer) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 76 de M. Jean-Paul Virapoullé et 115 de M. Claude Lise (substituent une réduction d'impôt sur les sociétés à l'abattement sur les bénéfices) (p. 6696).

Après l'article 31 :

- *favorable* à l'amendement n° 102 de M. Raymond Douyère (aménage le régime d'imposition aux plus-values des porteurs de parts de fonds communs de placement sur le M.A.T.I.F.) (p. 6697) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Jean-Paul Virapoullé (abaisse à 300 000 F et à six emplois les seuils d'investissement et de création d'emplois à partir desquels les communes des départements d'outre-mer et de Corse peuvent accorder l'exonération temporaire de taxe professionnelle prévue à l'article 1465 du code général des impôts) (p. 6697, 6698).

Article 32 *(régime fiscal des transferts d'actifs réalisés par une entreprise) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 70 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 6698, 6699) ;

Contrats et sociétés : fiducie (p. 6698) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Gilbert Gantier (limite l'application des dispositions de l'article aux « paradis fiscaux ») (p. 6699) ;

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (précise que la gestion peut être transférée à une institution de nature comparable à celle d'un trust) : adopté (p. 6699) ;

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6699) ;

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6699) ;

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (prévoit que l'entreprise doit indiquer la personne à laquelle les actifs ont été transférés, le lieu où les résultats ont été acquis et, le cas échéant, les biens acquis en réemploi des actifs transférés) (p. 6699) : adopté (p. 6700) ;

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6700) ;

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6700) ;

- *soutient* l'amendement n° 28 corrigé de la commission (impute les retenues à la source et les crédits d'impôt sur l'imposition due en France) : retiré (p. 6700) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 57 de M. Philippe Auberger (supprime les sanctions du non-respect des dispositions de l'article) (p. 6700) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 110 de M. Philippe Auberger (supprime les sanctions du non-respect des dispositions de l'article pour les entreprises apportant la preuve de leur bonne foi) (p. 6700) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 107 de M. Yves Fréville (reporte la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article du 1er janvier 1992 au 1er janvier 1993) (p. 6701) ;

Article 33 *(conséquences fiscales de l'annulation de la vente d'un élément de l'actif immobilisé) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (de précision) : adopté (p. 6701).

Article 34 *(adaptation du régime fiscal des titres à revenu fixe détenus par les sociétés d'assurances et de capitalisation) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (précise que le régime fiscal des titres à revenu fixe ne concerne - pour les titres obligataires - que les seules obligations amortissables) (p. 6701) : retiré (p. 6702).

Article 36 *(adaptation du régime fiscal des sociétés anonymes de crédit immobilier) :*

- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (énumère les activités des sociétés anonymes de crédit immobilier non concernées par les dispositions de l'article) : adopté (p. 6702).

Article 37 *(option des sociétés civiles pour l'impôt sur les sociétés) :*

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (corrige une erreur matérielle) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : adopté (p. 6703).

Article 38 *(exonération du paiement des droits de timbre pour les victimes de pluies torrentielles) :*

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (corrige une erreur matérielle) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : adopté (p. 6703).

Après l'article 40 :

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (autorise les départements à fixer la durée d'exonération de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux logements sociaux) (p. 6703) : retiré (p. 6704) ;

- *son* amendement n° 99 (autorise les départements à proroger l'exonération de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux logements sociaux pour ceux d'entre eux ayant cessé d'être exonérés en 1991, 1992 et 1993) (p. 6703) : adopté après modifications (p. 6704) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 116 du Gouvernement (limite la prorogation aux logements ayant cessé d'être exonérés en 1991 et supprime le financement de l'amendement) à l'amendement n° 34 de la commission (p. 6704) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Fabien Thiémé (repousse d'un mois la date limite de paiement de la taxe d'habitation) (p. 6704) ;

Impôts locaux : taxe départementale sur le revenu (p. 6704).

Article 41 *(remplacement du régime de l'étalement pour les revenus exceptionnels ou différés par un système de quotient) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Philippe Auberger (de suppression) (p. 6705) ;

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (de précision) : adopté (p. 6705) ;

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (de précision) : adopté (p. 6705).

Après l'article 42 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 90 du Gouvernement (proroge jusqu'au 31 mars 1993 la possibilité de transférer des titres sur un plan d'épargne en actions et assimile cette opération à une cession) (p. 6706) ;

- *son* sous-amendement n° 112 (limite la prorogation aux plans ouverts à partir du 1er janvier 1993) à l'amendement n° 90 du Gouvernement (p. 6706) : adopté (p. 6707).

Article 43 *(adaptation du statut fiscal des sociétés de développement régional et de certaines sociétés à statut particulier) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (exclut les sociétés de développement régional du champ d'application de l'article) (p. 6707) : adopté (p. 6708).

Après l'article 43 :

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Jean-Paul Virapoullé (étend le bénéfice de la réduction d'impôt prévue par l'article 199 undecies du code général des impôts pour certains investissements réalisés outre-mer à la souscription au capital des filiales des sociétés de développement régional) (p. 6708).

Article 44 *(régime fiscal des titres non cotés) :*

- *soutient* les amendements nos 38 et 39 de la commission (rédactionnels) : adoptés (p. 6708) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. Philippe Auberger (reporte la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article du 1er septembre 1992 au 1er janvier 1993) (p. 6708) ;

Impôts et taxes : titres non cotés : utilisation d'une faille de la législation fiscale (p. 6708).

Lois : rétroactivité (p. 6708) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 72 de M. Gilbert Gantier (reporte la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article du 1er septembre au 1er décembre 1992) (p. 6708).

Article 46 *(conditions d'exercice du droit de communication et modification du régime des sanctions) :*

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (précise que l'interdiction de communication porte sur l'identité ou l'adresse des personnes concernées) : adopté (p. 6710) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 61 de M. Philippe Auberger (supprime le nouveau dispositif des amendes administratives sanctionnant le refus de communication) (p. 6710, 6711) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Gilbert Gantier (supprime le nouveau dispositif des amendes administratives sanctionnant le refus de communication à l'exception de la majoration de l'amende de 1 000 F à 10 000 F et porte l'astreinte journalière de 10 F à 50 F) (p. 6711) ;

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (réduit de 30 000 F à 20 000 F le montant de l'amende administrative sanctionnant la persistance du défaut de communication un mois après la première mise en demeure) (p. 6711) ;

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6711) ;

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (précise que le représentant du contribuable peut se substituer à ce dernier pour assister à la rédaction du procès-verbal établissant le défaut de communication) (p. 6711) ;

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (porte à 50 000 F le montant maximum de l'amende fiscale prévue à l'article 1737 du code général des impôts et prononcée par le tribunal correctionnel en cas de refus de déclaration) : adopté (p. 6711).

Article 47 *(dispositions applicables pour le contrôle des comptes à usage privé et professionnel) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 75 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 6712) ;

- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (supprime la référence aux vérifications approfondies de situation fiscale d'ensemble afin d'ôter tout caractère rétroactif aux dispositions de l'article) : adopté (p. 6712) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Gilbert Gantier (maintient le délai de trois mois imparti à l'administration pour la vérification de la comptabilité des contribuables disposant de comptes mixtes) (p. 6712).

Article 48 *(reconduction du régime contingentaire du rhum provenant des départements d'outre-mer en exonération de soulte) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 82 de M. Fabien Thiémé (proroge le régime contingentaire du rhum jusqu'au 31 décembre 1998) (p. 6713).

Article 49 *(adaptation des modalités de recouvrement des taxes d'urbanisme) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (étend le principe du non-recouvrement des créances inférieures à 80 F au versement pour dépassement du plafond légal de densité) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : adopté (p. 6713) ;

- *soutient* l'amendement n° 47 rectifié de la commission (étend les nouvelles règles de paiement des taxes d'urbanisme au versement pour dépassement du plafond légal de densité) : adopté (p. 6713) ;

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (supprime l'exigibilité en une seule fois de la totalité du montant des taxes d'urbanisme si le premier versement a été effectué hors délai) (p. 6713) : adopté (p. 6714) ;

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (précise que les dispositions de l'article s'appliquent aux taxes dont le fait générateur est postérieur au 31 décembre 1992) : adopté (p. 6714).

Article 50 *(modification du plafond de la redevance relative à l'inscription sur la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (requalifie la redevance en taxe et en affecte le produit au budget général de l'Etat) : adopté (p. 6714) ;

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (dispose que le montant de la taxe afférente à une demande de modification est limité à 10 p. 100 de celui qui correspond à une demande d'inscription) ; rectifié par le Gouvernement (limite fixée à 20 p. 100) (p. 6714) : adopté (p. 6715).

Article 52 *(taxe pour demande d'agrément d'utilisation, de dissémination ou de mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés) :*

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article, requalifie les versements en taxes et supprime l'affectation de leur produit au budget du ministre de la recherche) : adopté (p. 6715).

Après l'article 52 :

- *défavorable* à l'amendement n° 67 de M. Philippe Vasseur (accorde le bénéfice de l'abattement de 20 p. 100 sur le revenu imposable consécutif à l'adhésion à un centre de gestion agréé à chacun des membres d'un foyer fiscal exploitant un fonds agricole séparé) (p. 6716) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Philippe Vasseur (proroge jusqu'au 31 décembre 1996 l'application des taux majorés de remboursement forfaitaire de la T.V.A. bénéficiant aux ventes de certains produits réalisés par des groupements de producteurs et aux ventes de lait) (p. 6716) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 106 de M. Yves Fréville (autorise l'agence pour la formation en alternance à poursuivre ses activités de promotion des contrats d'insertion en alternance et à faire réaliser des études relevant du domaine de sa compétence) (p. 6716) ;

- *favorable* à l'amendement n° 9 de M. Adrien Zeller (institue une taxe de publicité foncière dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, en affecte le produit à l'informatisation du livre foncier et dispose qu'elle est perçue - au tarif de 60 F - sur toute requête en inscription au Livre foncier à l'exception de celles concernant les mutations d'une valeur inférieure à 5 000 F ou portant sur des échanges ruraux) (p. 6716).

Article 57 *(annulation de dettes des pays étrangers) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (de suppression) : rejeté (p. 6717) ;

Coopération et développement (p. 6717).

Article 58 *(liquidation de la Caisse nationale de l'énergie) :*

- *son* amendement n° 113 (de précision) : adopté (p. 6718).

Nouvelle lecture [22 décembre 1992] :

Rapporteur suppléé par : *Le Garrec (Jean)* jusqu'à l'article 28 *ter* (p. 7808).

Discussion des articles :

Article 28 *ter* nouveau *(aménagement de la fiscalité applicable aux carburants intégrant des biocarburants) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7834).

Article 29 AA nouveau *(aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7835) ;

Impôt de solidarité sur la fortune : résidence principale : abattement (p. 7835).

Après l'article 29 A :

- *ses observations* sur l'amendement n° 33 de M. Guy Malandain (assujettit les « cafés-musiques » au taux réduit de la T.V.A.) (p. 7835).

Article 30 *(création de deux zones d'investissement privilégié dans certains cantons des départements du Nord et du Pas-de-Calais) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (supprime la zone d'investissement privilégié instituée dans l'Aube par le Sénat) (p. 7836, 7837) : adopté (p. 7837) ;

Communautés européennes (p. 7837).

Après l'article 30 :

- *favorable* à l'amendement n° 27 de M. Umberto Battist (dispose que les investissements de création ou d'extension effectués en 1993 ou en 1994 dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe [Nord] ne donneront pas lieu, pendant une durée de trois ans, à majoration communale des bases de la taxe professionnelle des entreprises qui y procèdent et compense la perte de recettes par une majoration de leur dotation globale de fonctionnement) (p. 7839) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Germain Gengenwin (supprime la condition d'âge pour la prise en compte comme personnes à charge des enfants recueillis) (p. 7840).

Article 30 *bis* nouveau *(création d'un fonds d'équipement et d'aménagement du territoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7840).

Article 31 *bis* A nouveau *(extension du bénéfice de la réduction d'impôt au titre des dons faits par les particuliers) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7841) ;

Collectivités locales : dons faits aux centres communaux d'action sociale et aux caisses des écoles (p. 7841).

Article 32 *(régime fiscal des transferts d'actifs réalisés par une entreprise) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (rétablit l'imposition de l'entreprise dans le cas où les actifs transférés sont gérés dans son intérêt) (p. 7841) : adopté (p. 7842) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rétablit la non imputation sur l'impôt dû en France des retenues à la source subies par les produits des actifs transférés et des crédits d'impôt attachés à ces produits) : adopté (p. 7842) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (sanctionne le non respect des dispositions de l'article par une majoration automatique de 40 p. 100 du montant des droits éludés en substituant la référence de l'article 1759 du code général des impôts à celle de l'article 1729) : adopté (p. 7842) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (rétablit au 1er janvier 1992 la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article) : adopté (p. 7842).

Article 37 *(option des sociétés civiles pour l'impôt sur les sociétés) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (supprime la possibilité offerte par le Sénat aux sociétés civiles professionnelles d'opter pour le régime fiscal des sociétés de capitaux) (p. 7842, 7843) : adopté (p. 7843) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Philippe Auberger (étend aux associés des sociétés civiles l'application des articles 62, 162 et 211 du code général des impôts relatifs respectivement à l'imposition des rémunérations, au sursis d'imposition des bénéfices mis en réserve et à la déductibilité des rémunérations et remboursements de frais) (p. 7843) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (étend aux associés des sociétés civiles l'application des articles 162 et 211 du code général des impôts relatifs respectivement au sursis d'imposition des bénéfices mis en réserve et à la déductibilité des rémunérations et remboursements de frais) : adopté (p. 7843).

Après l'article 39 :

- *favorable* à l'amendement n° 43 du Gouvernement (exonère de la taxe sur les conventions d'assurance les contrats souscrits par les entreprises en vue de garantir une indemnité de départ à leurs salariés) (p. 7844).

Article 39 *bis* nouveau *(aménagement du régime fiscal des marchands de biens) :*

- *son* amendement n° 71 (rédactionnel) : adopté (p. 7844).

Article 40 supprimé par le Sénat *(conditions de suppression d'exonération de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7844).

Après l'article 40 :

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission ((reporte au 1er janvier 1994 la suppression du versement du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle aux communes de plus de 200 000 habitants non bénéficiaires des dotations de solidarité urbaine et dont le potentiel fiscal par habitant excéde des deux tiers le potentiel fiscal moyen de leur strate démographique) : adopté (p. 7845) ;

- *favorable* à l'amendement n° 44 du Gouvernement (dispose qu'en cas d'erreur sur le redevable légal d'une cotisation de taxe professionnelle, l'imposition de ce dernier est établie au profit de l'Etat dans la limite du dégrèvement accordé au contribuable imposé à tort et fait obligation à l'ancien exploitant de déclarer l'existence d'un changement d'exploitation) (p. 7845).

Article 40 *bis* B nouveau *(date limite des délibérations des communes ou groupements de communes pour la constitution d'une zone d'activité économique à taxe professionnelle unique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 63 du Gouvernement (de suppression) (p. 7846).

Après l'article 40 *bis* :

- *favorable* à l'amendement n° 34 de M. Jean-François Delahais (retient l'année de l'opération, et non celle la précédant, pour le calcul de la garantie de 80 p. 100 des bases de taxe professionnelle accordée aux collectivités locales en cas de fusion ou d'opérations assimilées et précise que ce seuil de 80 p. 100 est calculé par grandes catégories d'immobilisations) (p. 7847).

Article 40 *ter* nouveau *(relèvement du taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 75 du Gouvernement (de suppression) (p. 7847) ;

Logement et habitat :

- logement ancien : doublement du plafond de prise en compte des intérêts d'emprunts pour la réduction d'impôt (p. 7847) ;

- logement locatif : rendement (p. 7847).

Article 41 *(remplacement du régime de l'étalement pour les revenus exceptionnels ou différés par un système de quotient) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (rétablit la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture disposant que, pour le calcul de l'impôt, le quart du revenu exceptionnel est ajouté au revenu de l'année d'imposition et non au revenu moyen des trois années antérieures et de l'année d'impositoin) : adopté (p. 7848).

Article 42 *bis* *(prorogation de la période de transfert de titres sur les plans d'épargne en actions) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (limite la prorogation aux plans ouverts à compter du 1er janvier 1993) : adopté (p. 7848).

Après l'article 43 :

- *favorable* à l'amendement n° 45 du Gouvernement (maintient la restitution des avoirs fiscaux et des crédits d'impôt pour les actionnaires des sociétés de développement régional) (p. 7848).

Après l'article 44 :

- *défavorable* à l'amendement n° 47 du Gouvernement (porte de 15 000 F à 30 000 F le plafond de prise en compte des intérêts d'emprunts contractés par les couples mariés pour l'acquisition ou les grosses réparations de logements anciens et lui applique une majoration pour enfants à charge) (p. 7849) ;

Logement et habitat :

- construction (p. 7849) ;

- revenus fonciers : abattement forfaitaire (p. 7849) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 48 du Gouvernement (étend aux immeubles de bureaux la possibilité pour les Sicomi de réaliser des opérations de crédit-bail bénéficiant du régime fiscal des sociétés) (p. 7850, 7851) ;

Aménagement du territoire : immeubles de bureaux : suppression de l'agrément ministériel (p. 7850) ;

- *favorable* à l'amendement n° 46 du Gouvernement (étend aux placements mobiliers rémunérés par des intérêts payés d'avance la notion de la prime de remboursement applicable aux obligations et titres de créances négociables de sorte que ces intérêts soient imposables en cas d'interposition d'une personne morale) (p. 7851).

Article 44 *bis* nouveau *(aménagement du régime d'imposition des gains retirés de la cession de parts d'O.P.C.V.M. et abaissement à 25 p. 100 du taux du prélèvement sur les produits d'intermédiation bancaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (de suppression) (p. 7851, 7852) : adopté (p. 7852).

Article 46 *(conditions d'exercice du droit de communication et modification du régime des sanctions) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (rétablit le paragraphe III, supprimé par le Sénat, portant à 50 000 F le montant maximum de l'amende fiscale prévue à l'article 1737 du code général des impôts et prononcée par le tribunal correctionnel en cas de refus de déclaration) : adopté (p. 7852).

Article 46 *bis* nouveau *(institution d'un droit de communication aux collectivités locales des rôles généraux des impôts locaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (prévoit la transmission du détail des bases d'imposition à la taxe professionnelle) (p. 7853) : adopté (p. 7854) ;
- *son* amendement n° 51 (dispose que les informations transmises aux collectivités locales sont soumises au secret professionnel et aux dispositions de la loi Informatique et Libertés et que leur utilisation respecte une convention définie par un décret en Conseil d'Etat) (p. 7853) ; rectifié (modalités d'utilisation définies par un décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 7854).

Article 52 *(taxe pour demande d'agrément d'utilisation, de dissémination ou de mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés) :*

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7855) ;.

Après l'article 58 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 66 du Gouvernement (diminue les taux des taxes applicables aux aéronefs relevant des deux groupes accoustiques les plus bruyants et supprime l'indexation du montant de la taxe) (p. 7855) ;

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 7855) ;

- *son* sous-amendement n° 69 (majore les taux des taxes applicables aux aéronefs relevant des deux groupes accoustiques les plus bruyants) à l'amendement n° 66 du Gouvernement (p. 7855) : adopté (p. 7856) ;
- *son* sous-amendement n° 70 (rétablit l'indexation du montant de la taxe) (p. 7855) à l'amendement n° 66 du Gouvernement : adopté (p. 7856).

Article 59 nouveau *(procédure d'exécution des recouvrements des créances des personnes publiques) :*

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (supprime les dispositions de l'article autres que celles définissant les titres exécutoires) : adopté (p. 7857).

Après l'article 59 :

- *favorable* à l'amendement n° 73 de M. François Hollande (institue le départ en retraite anticipée des fonctionnaires civils du ministère de la défense exerçant leur activité sur des sites en restructuration) (p. 7857) ;
- *favorable* à l'amendement n° 74 du Gouvernement (fixe le plafond des indemnités des délégués des communes dans les communautés urbaines ou de villes de plus de 400 000 habitants) (p. 7857).

Seconde délibération :

Article 19 *(harmonisation des droits d'accises en matière d'alcool et de boissons alcooliques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (rétablit à 12 F par litre le tarif des droits d'accises sur les vins aromatisés) (p. 7858).

Article 28 *bis* B *(régime fiscal des indemnités de fonction des élus locaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de M. Raymond Douyère (supprime la centralisation du paiement des indemnités en cas de cumul de mandats) (p. 7858).

Article 40 *ter* *(relèvement du taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 du Gouvernement (de suppression) (p. 7859).

Article 44 *bis* A *(régime fiscal des opérations de crédit-bail réalisées par les Sicomi sur des immeubles de bureaux) :*

- *son* amendement n° 5 (applique le régime fiscal privilégié des Sicomi aux seuls immeubles de bureaux neufs et vacants au 1er octobre 1992) : vote réservé ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7859).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 7895).

Sénat : rejet du projet de loi (p. 7895).

RICHARD (Lucien)

Député de la Loire-Atlantique

(9e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

à un ministre :

- **Affaires sociales et intégration** [11 juin 1992] :

Handicapés : commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) : fonctionnement (p. 2240).

orales sans débat :

- **n° 593,** posée le 9 juin 1992 : **retraites : généralités (calcul des pensions)** (p. 2147). Appelée le 12 juin 1992 : anciens combattants d'Afrique du Nord : droits à la retraite dès 55 ans pour les chômeurs en fin de droits : perspectives ; fonds de solidarité pour les personnes de plus de 57 ans et au chômage depuis un an : réponse concrète au problème (p. 2274, 2275, 2276).
- **n° 650,** posée le 1er décembre 1992 : **personnes âgées (politique de la vieillesse)** (p. 6403). Appelée le 4 décembre 1992 : risque de dépendance : reconnaissance ; maintien à domicile ; aide ménagère : développement ; hospices : humanisation (p. 6536, 6537, 6538).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Agriculture : aides et budget de l'agriculture (p. 4011).

Chômage (p. 4011).

Commerce extérieur et balance des paiements (p. 4011).

Entreprises :
- charges sociales et fiscales (p. 4011) ;
- petites et moyennes entreprises (p. 4011).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 4011) ;
- dette publique (p. 4011).

Logement (p. 4011).

Politique économique :
- croissance (p. 4011) ;
- environnement international (p. 4010) ;
- taux d'intérêt (p. 4011).

Prévisions et projections économiques (p. 4011).

Recherche (p. 4011).

RIGAL (Jean)

Député de l'Aveyron

(2e circonscription)

Apparenté socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Politique des déchets :** traitement des déchets : tri sélectif à la source ; directives européennes : application par la France ; charte de l'écologie urbaine ; sommet de Rio : juin 1992 [22 avril 1992] (p. 614).

- **Négociations du G.A.T.T. :** négociations de Washington sur le volet agricole ; isolement de la France ; Commission européenne : mandat pour négocier dans le cadre de la politique agricole commune (P.A.C.) ; Conseil de la Communauté : décision finale [18 novembre 1992] (p. 5678, 5679).

RIGAUD (Jean)

Député du Rhône

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Financement d'Euronews :** chaîne ARTE : soutien par les Etats français et allemand ; nouvelle chaîne : Euronews : multiplicité des financements ; aides de la France en cas de déficit ponctuel d'Euronews [17 juin 1992] (p. 2477, 2478).

RIMAREIX (Gaston)

Député de la Creuse

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532) [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6273).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (économie et finances ; budget : secteur public) [14 mai 1992].

Membre du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz [*J.O.* du 4 juin 1992] (p. 7449).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant mise en œuvre par la République française de la directive du Conseil des Communautés européennes C.E.E. n° 91-680 complétant le système commun de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant, en vue de la suppression des contrôles aux frontières, la directive C.E.E. n° 77-388 et de la directive C.E.E. n° 92-12 relative au régime général, à la détention, à la circulation et au contrôle des produits soumis à accise (n° 2682) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8441).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698) [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8653).

DEPOTS

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, sur la **réforme de la politique agricole commune (n° 2586)** [27 février 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** annexe n° 12 : **économie et finances ; budget : secteur public (n° 2945)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Agriculture** [16 avril 1992] :

Primes : versement (p. 515).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Communautés européennes : politique monétaire :
- Banque centrale européenne : indépendance (p. 976) ;
- monnaie unique et union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 976).

Communautés européennes : principes fondamentaux : Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 976, 977).

Politique économique : politique économique et monétaire : autonomie passée et future de la France (p. 976).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 976).

- **Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).**

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Céréales et oléagineux : indemnité compensatoire (p. 2756).

Communautés européennes : politique agricole commune : réforme (« projet MacSharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2756).

Elevage :
- bovin (p. 2756) ;
- extensification (p. 2756) ;
- prime à la vache allaitante (p. 2756, 2757).

Exploitants agricoles : aides directes (p. 2756).

Plan d'adaptation de l'agriculture (p. 2756).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [22 octobre 1992] :

Article 36 *(évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :*

Aménagement du territoire (p. 4144).

Constitution : article 88-4 et loi organique (p. 4144).

Contribution française : montant, solde et « juste retour » (p. 4144).

Croissance : initiative communautaire (p. 4145).

Débat et vote : intérêt et limites (p. 4144).

Dépenses communautaires et « paquet Delors II » (p. 4144, 4145).

Dépenses communautaires : efficacité et fraudes (p. 4145).

Equipement et grands travaux (p. 4144).

Grande-Bretagne : contribution (p. 4145).

Politique agricole commune (p. 4144).

Politiques communes nouvelles (p. 4144).

Recettes communautaires (p. 4144, 4145).

Deuxième partie :

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour le secteur public [17 novembre 1992] :

Secteur public :

- dotations en capital (p. 5505) ;
- endettement (p. 5505) ;
- personnels : effectifs (p. 5505) ;
- privatisations (p. 5504, 5505) ;
- résultats (p. 5505) ;
- rôle (p. 5505).

RIMBAULT (Jacques)

Député du Cher

(2e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **développer la prévention des dangers dus à l'usage du tabac** par la **maîtrise publique de la production et de la commercialisation des produits tabacoles (n° 2548)** [21 janvier 1992].

RINCHET (Roger)

Député de la Savoie

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **modifier l'article L. 234-13 du code des communes** relatif à la **dotation supplémentaire de dotation globale de fonctionnement en faveur des communes touristiques et thermales (n° 3183)** [17 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la Communauté économique européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée et de droits indirects (n° 2682).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 mai 1992] :

Communautés européennes : Acte unique, marché unique et construction européenne (p. 1664).

Communes : Modane - Fourneaux (p. 1664, 1665).

Douanes : commissionnaires et transitaires (p. 1664, 1665).

ROBERT (Dominique)

Député du Calvados

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes [*J.O.* du 15 avril 1992] (p. 5485).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 24 avril 1992] (p. 5776).

Cesse d'appartenir à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6337).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6338).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (affaires étrangères et coopération : affaires européennes) [14 mai 1992].

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : annexe n° 2 : **affaires étrangères et coopération : affaires européennes (n° 2945)** [14 octobre 1992].

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur l'**état d'achèvement du marché intérieur (n° 3137)** [15 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Industrie automobile :** programme de recherche et de développement pour l'innovation dans les transports terrestres (P.R.E.D.I.T.) ; propositions du Commissariat général du Plan ; marché mondialisé et concurrence internationale ; recherche - développement ; diminution des effectifs et respect de la pyramide des âges des entreprises [29 avril 1992] (p. 770, 771).

orales sans débat :

- **n° 656,** posée le 1er décembre 1992 : **sidérurgie (entreprises : Basse-Normandie) :** groupe Usinor-Sacilor : Société métallurgique de Normandie : fermeture ; date et conséquences (p. 6403) : non appelée.

- **n° 657,** posée le 1er décembre 1992 : **recherche (établissements : Basse-Normandie)** (p. 6403) : projet de source de rayonnement synchrotron « Soleil » : implantation à Caen : perspectives. Appelée le 4 décembre 1992 : projet de source de rayonnement synchrotron « Soleil » : implantation à Caen : perspectives (p. 6528, 6529).

à un ministre :

- **Industrie** [25 juin 1992].

Aéronautique (p. 2804)

Agroalimentaire : mesures de rétorsion des Etats-Unis à l'égard des produits français (p. 2806)

Commerce extérieur : G.A.T.T.
- accord C.E.E./Etats-Unis sur l'aéronautique (p. 2804).
- contentieux C.E.E./Etats-Unis sur les oléagineux (p. 2806)

Communautés européennes : recommandations et décisions en politique industrielle (p. 2805).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531).

Première lecture :

Explications de vote [15 mai 1992] :

Enfants : autorité parentale (p. 1305).

Filiation :
- « accouchement sous X » (p. 1305) ;
- actions en recherche de paternité : moyens de la preuve (p. 1305).

Justice : juge unique aux affaires familiales : compétences (p. 1305).

Projet de loi : philosophie et opportunité (p. 1305).

Vote pour du groupe socialiste (p. 1305).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [22 octobre 1992] :

Article 36 *(évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :*

- *ses observations* (p. 4131) ;

Contribution française : montant, solde et « juste retour » (p. 4132).

Dépenses communautaires et « paquet Delors II » (p. 4131, 4132).

« Fonds de cohésion » et solidarité (p. 4132).

Maastricht : référendum français (p. 4131).

Parlements : français et des Etats membres (p. 4131).

Recettes communautaires (p. 4131, 4132).

Deuxième partie :

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [3 novembre 1992] :

Budget communautaire :
- fonds de cohésion : création : perspectives (p. 4674) ;
- « paquet Delors II » (p. 4673, 4674) ;
- projet pour 1993 : montant, évolution (p. 4673, 4674, 4675).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations (p. 4674).

Coopération et développement : aide à l'Europe de l'Est et à la Communauté des Etats indépendants (C.E.I.) (p. 4674).

Energie : pays de l'Est : sites nucléaires : vétusté (p. 4674).

Enseignement supérieur : Centre des hautes études administratives : création (p. 4675).

Europe : Maastricht : union politique, économique et monétaire : mise en œuvre (p. 4673).

Institutions communautaires :
- déficit démocratique (p. 4675) ;
- élargissement : perspectives (p. 4674) ;
- médiateur européen : création (p. 4675).

Ministère : crédits : contribution française : montant, évolution, répartition (p. 4673).

Politique agricole commune (P.A.C.) : réforme et financement (p. 4674).

Politique économique :
- croissance : ralentissement généralisé (p. 4673) ;
- économies européennes : convergence (p. 4673).

Recherche : crédits : évolution (p. 4674).

Strasbourg : capitale européenne (p. 4673).

Union soviétique : désagrégation (p. 4675).

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 novembre 1992] :

Assemblée nationale :
- commission spéciale sur les projets de loi sur la bioéthique : travaux (p. 5818) ;
- conditions de travail : ordre du jour (p. 5819) ;
- rapports d'information : rapport sur la bioéthique (p. 5817).

Droits de l'homme et libertés publiques :
- corps humain, produits et éléments du corps humain : statut : inviolabilité et indisponibilité (p. 5818) ;
- intégrité de l'espèce humaine et intégrité du patrimoine génétique humain (p. 5818).

Enfants : adoption : régime (p. 5818).

Ethique :
- bioéthique : législateur : rôle (p. 5818) ;
- bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 5817, 5820) ;
- mission pour le droit de la bioéthique et des sciences de la vie (rapport Lenoir) (p. 5817).

Europe : Observatoire européen de la bioéthique : projet (p. 5820).

Europe : Conseil de l'Europe : convention cadre pour la protection de l'être humain : élaboration (p. 5818, 5820).

Europe : législations nationales sur la bioéthique : diversité :
- Allemagne (p. 5819) ;
- Espagne (p. 5819) ;
- Royaume-Uni (p. 5819) ;
- Suède (p. 5819).

Filiation :
- action en recherche de paternité : procréation médicalement assistée : régime (p. 5819) ;
- identité sociale et identité biologique : procréation médicalement assistée avec tiers donneur (p. 5819).

Génétique : pratiques géniques : eugénisme : dangers et interdiction (p. 5819).

Justice :
- Conseil d'Etat : avant-projet de loi sur les sciences de la vie et les droits de l'homme (p. 5817) ;
- Conseil d'Etat : section du rapport et des études : rapport sur les sciences de la vie, l'éthique et le droit (p. 5817).

Prélèvements sur le corps humain : kératoplastie : affaire d'Amiens (p. 5817).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) :
- couples : âge, consentement, projet parental, information préalable et délai de réflexion (p. 5819) ;
- dons : anonymat et gratuité (p. 5819) ;
- dons de gamètes et d'ovocytes : régime : spécificités (p. 5819) ;
- fœtus et embryon : embryons surnuméraires : conservation, dons, transferts et recherche scientifique (p. 5819) ;
- mise en œuvre : évolution (p. 5818) ;
- P.M.A. *post mortem* : interdiction (p. 5819).

Professions médicales : établissements autorisés à exercer des activités de procréation médicale assistées (P.M.A.) : autorisation, évaluation et sanctions (p. 5818).

Recherche : recherche médicale : progrès et limites (p. 5817).

Discussion des articles [23 novembre 1992] :

Article 2 *(chapitre II du titre premier du livre premier du code civil : articles 17 à 24 du code civil) :*

- *son* intervention avant le vote de l'article ;

- *favorable* (p. 5858) ;

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) : embryon : statut (p. 5858).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : Voir projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [20 novembre 1992].

Discussion des articles [24 et 25 novembre 1992] :

Article 3 *(principes généraux relatifs au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :*

Article L. 666-1 du code de la santé publique (application des principes généraux du code civil relatifs au respect du corps humain) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 121 du Gouvernement (exclut le sang du champ d'application de l'article) (p. 5920).

Article L. 666-5 du code de la santé publique (principe de l'anonymat du don) :

- *défavorable* à l'amendement n° 63 de Mme Christine Boutin (autorise la levée de l'anonymat du don si l'enfant né d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneur qui a atteint sa majorité veut connaître l'identité de son père biologique) (p. 5926).

Article 4 *(prélèvement et transplantation d'organes) :*

Article L. 667-7 du code de la santé publique (conditions des prélèvements post mortem*) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 205 rectifié de M. Denis Jacquat (prévoit la mention du consentement ou du refus d'un prélèvement d'organe *post mortem* sur la carte d'assuré social ou une carte spécifique) à l'amendement n° 179 rectifié du Gouvernement (précise les conditions dans lesquelles toute personne peut faire connaître son refus ou son acceptation d'un prélèvement d'organe après sa mort ; crée à cet effet un registre national facultatif) (p. 5949).

Article 8 *(chapitre Ier du titre II du livre VI du code de la santé publique : dispositions communes) :*

Article L. 671-2 du code de la santé publique (finalité de la procréation médicalement assistée) :

- *son* sous-amendement n° 185 (retient la notion de projet de procréation) à l'amendement n° 27 rectifié de la Commission (précise que la procréation médicalement assistée est destinée à répondre au projet parental d'un couple, rédactionnel pour le surplus) (p. 5973) : rejeté (p. 5975).

Article 10 *(autorisation des activités de procréation médicalement assistée) :*

Article L. 673-3 du code de la santé publique (institution d'un conseil national de médecine et de biologie de la procréation et du développement) :

- *son* sous-amendement n° 186 (prévoit la nomination de représentants du Parlement au sein de la commission nationale de médecine et de la biologie de la reproduction) à l'amendement n° 37 de la commission (précise que les praticiens membres de la commission sont désignés par leurs organisations représentatives ; précise les domaines d'action des personnalités qualifiées ; prévoit la nomination d'un représentant des associations familiales) : retiré (p. 5991).

- Projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation (n° 3076).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Communautés européennes :
- Acte unique : conséquences (p. 7117) ;
- traité de Rome : conséquences (p. 7117) ;
- T.V.A. : T.V.A. intercommunautaire (p. 7118).

Douanes :
- douaniers : droits et conditions de travail (p. 7118) ;
- fraudes : contrebande (p. 7118) ;
- union douanière (p. 7117, 7118).

Drogue :
- stupéfiants ou psychotropes : présentation en douane (p. 7118) ;
- trafic (p. 7118).

Environnement : déchets : exportation et importation : contrôle (p. 7117).

Faune et flore : parasites végétaux : organismes nuisibles (p. 7118, 7119).

Patrimoine : trésor national : notion : protection (p. 7118).

Ventes d'armes : contrôle douanier (p. 7117, 7118).

Vie, médecine et biologie : sang et dérivés : présentation en douane (p. 7118).

ROBIEN (Gilles de)

Député de la Somme

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049) [*J.O.* du 17 décembre 1992] (p. 17284).

DEPOTS

Proposition de loi relative à l'**indépendance du commissaire enquêteur, à la simplification et à la transparence des procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique (n° 3014)** [5 novembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Schéma autoroutier : retard autoroutier ; environnement : respect ; procédure d'enquête d'utilité publique : réforme [15 avril 1992] (p. 483, 484, 485).

- Chômage de longue durée : chômage : progression ; chômeurs de longue durée ; plan annoncé par le Premier ministre ; radiation de onze mille chômeurs des listes de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) ; situation des pays partenaires de la France ; maîtrise de l'inflation et solidité du franc [12 novembre 1992] (p. 5203, 5204, 5205).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 145 (propose une augmentation de la dotation globale de fonctionnement en faveur des communes mettant en œuvre des moyens de traitement des déchets ménagers de leurs habitants) : rejeté (p. 1840).

Article 7 *(introduction de dispositions financières dans la loi du 15 juillet 1975) :*

Article 22-2 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 146 soutenu par M. Marc Laffineur (dispose que, pour l'année 1993, le taux de la taxe est fixé à 20 F par tonne de déchets réceptionnés, qu'il est augmenté chaque année de 10 F par tonne jusqu'à atteindre un taux maximum de 100 F par tonne ; précise que le montant minimal de la taxe est de 10 000 F par installation et par an) : rejeté (p. 1850).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Aménagement du territoire. - *Questions* [13 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : crédits de paiement (p. 5282).

Collectivités locales : coopération intercommunale et péréquation (p. 5282).

Communautés européennes : classement des zones candidates à des aides (p. 5282).

Primes : primes à l'aménagement du territoire (P.A.T.) (p. 5282).

- Projet de loi sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1992] :

Collectivités locales :
- actions des collectivités locales (p. 6505) ;
- élus locaux : rôle : pouvoirs (p. 6505).

Communes : Amiens : hortillonnages (p. 6504).

Etat : implication (p. 6504, 6505).

Paysages :
- aménagement du territoire : prise en compte des paysages (p. 6505) ;
- concept (p. 6504, 6505).

Protection des sites (p. 6504, 6505).

Urbanisme :
- code de l'urbanisme : complexité : multiplicité des textes (p. 6505) ;
- commissions d'enquête : commissaires-enquêteurs : statut : rémunérations (p. 6505).

Discussion des articles [3 décembre 1992] :

Article 1er *(directives de protection et de mise en valeur des paysages) :*

- *son* amendement n° 32 (confie aux conseils régionaux le pouvoir de prendre les directives de protection et de mise en valeur des paysages) : rejeté (p. 6510).

Article 12 *(prise en charge des frais d'enquête publique)* (p. 6517) : adopté dans la rédaction de l'amendement n° 19 (p. 6518) :

- *son* amendement n° 31 (prévoit que l'indemnisation des commissaires-enquêteurs et des membres des commissions d'enquête est assurée par le maître d'ouvrage) : non soutenu (p. 6518) ;

- *son* amendement n° 33 (précise que l'enquête publique est conduite, selon la nature et l'importance des opérations, soit par un commissaire-enquêteur, soit par une commission d'enquête qui agissent en toute indépendance) : non soutenu (p. 6518) ;

- *son* amendement n° 34 (précise que l'enquête publique est ouverte trente jours au plus tard après remise du dossier au commissaire-enquêteur et que sa durée ne peut être inférieure à un mois ni supérieure à trois mois) (p. 6518) : non soutenu (p. 6519) ;

- *son* amendement n° 35 (précise que le commissaire-enquêteur obtient communication de tous documents, entend toutes personnes dont il juge l'audition utile, convoque le maître d'ouvrage et les autorités administratives, visite les lieux concernés ; stipule les conditions dans lesquelles les réunions organisées dans le cadre de l'enquête sont portées à la connaissance du public de même que les conclusions du commissaire-enquêteur) : non soutenu (p. 6519) ;

- *son* amendement n° 36 (dispose que l'absence de décisions de l'autorité compétente, dans les trois mois qui suivent le rapport favorable du commissaire-enquêteur, vaut renonciation à l'opération) : non soutenu (p. 6519) ;

- *son* amendement n° 37 (prévoit une amende d'un montant de 2 000 F à 10 000 F en cas d'entrave à la mission du commissaire-enquêteur ou de la commission d'enquête) : non soutenu (p. 6519) ;

- *son* amendement n° 38 (prévoit que toute faute commise par un commissaire-enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est susceptible d'entraîner une suspension immédiate par le président du tribunal administratif) : non soutenu (p. 6519).

ROCCA SERRA (Jean-Paul de)

Député de la Corse-du-Sud

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Région : Corse (p. 4810).

Voirie : routes nationales ; réseau Corse (p. 4810).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4867).

Communautés européennes : aides (p. 4867).

Elevage :
- élevage bovin (p. 4867) ;
- viande ; abattoirs ; financement (p. 4867).

Hydraulique agricole : aides (p. 4868).

Régions : Corse (p. 4867).

Viticulture :
- promotion (p. 4867) ;
- vins corses : exonération de T.V.A. (p. 4867).

ROCHEBLOINE (François)

Député de la Loire

(3e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission chargée d'émettre un avis sur les modalités d'attribution des aides financées sur le fonds de solidarité créé pour les anciens combattants d'Afrique du Nord [*J.O.* du 29 janvier 1992] (p. 1437).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **élargir le droit de vote par procuration aux retraités (n° 3167)** [17 décembre 1992].

Proposition de loi supprimant le **privilège du Trésor et des organismes de sécurité sociale en cas de redressement judiciaire des entreprises (n° 3173)** [17 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation dans le Haut-Karabakh :** Arménie : populations en difficulté ; voyage du Président de la République française en Turquie ; lycée français de Leninakan ; relations entre la France et le peuple arménien ; Minsk : conférence de paix à l'initiative de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) [22 avril 1992] (p. 613, 614, 615).

- **Illettrisme en France :** statistiques réalisées depuis 1989 ; lutte contre l'échec scolaire ; classes préprofessionnelles : suppression ; exclusion des milieux défavorisés ; loi de finances pour 1993 : efforts pour l'implantation des bibliothèques ; maîtres du primaire : formation [18 novembre 1992] (p. 5688).

à un ministre :

- **Anciens combattants et victimes de guerre** [14 mai 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.) :
- chômeurs en fin de droits : allocation différentielle (p. 1198) ;
- chômeurs en fin de droits : retraite anticipée (p. 1198) ;
- terminologie : opérations de maintien de l'ordre et état de guerre (p. 1197).

Retraite mutualiste : délais de souscription (p. 1197).

orales sans débat :

- **n° 555,** posée le 21 avril 1992 : **politique extérieure (Arménie)** : Haut-Karabakh : situation dramatique ; coopération avec la France : perspectives (p. 597) ; non appelée.

- **n° 667,** posée le 15 décembre 1992 : **politique extérieure (Arménie)** (p. 7266). Appelée le 18 décembre 1992 : blocus imposé au Haut-Karabakh ; approvisionnement énergétique ; situation alimentaire et médicale au Haut-Karabakh ; aide de la France et de la Communauté européenne ; conférence internationale sous les auspices de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) : proposition française (p. 7493, 7494, 7495).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

Communautés européennes : Allemagne (p. 1797).

Déchets :
- déchets ultimes (p. 1797) ;
- gestion et traitement : tri, réduction, valorisation et élimination (p. 1797).

Installations classées : décharges brutes : suppression de 6 700 décharges en dix ans (p. 1797).

- **Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : aide sociale : fourniture minimum d'eau et d'énergie (p. 2119).

Associations : représentation des associations de lutte contre la pauvreté (p. 2119).

Assurance maladie-maternité : assurance personnelle (p. 2119).

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté : création (p. 2119).

Départements : conseil départemental et programme départemental d'insertion (p. 2119).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2119).

Jeunes : fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 2119).

Lois : projet de loi concerté de lutte contre la pauvreté : nécessité (p. 2120).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle :
- agriculteurs et non-salariés (p. 2119) ;
- fraudes et contrôle (p. 2119).

Revenu minimum d'insertion : insertion :
- actions d'insertion professionnelle (p. 2119) ;
- actions d'insertion sociale (p. 2119) ;
- commissions locales et programmes locaux d'insertion (p. 2119).

Discussion des articles [10 juin 1992] :

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre III* bis *de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 43-1 de la loi du 1er décembre 1988 (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) :

- *son* amendement n° 160 soutenu par Mme Bernadette Isaac-Sibille (prévoit que le Conseil national comprend des représentants d'associations intervenant dans le domaine économique et social) : adopté (p. 2193).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [21, 22 et 23 octobre 1992] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 281 (porte à 2 300 F la déduction forfaitaire pour frais professionnels) (p. 4087) : vote réservé (p. 4088) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 283 (étend à tous les contribuables ne bénéficiant que d'une seule part de quotient familial le bénéfice de l'abattement en faveur des contribuables âgés ou invalides, sous les mêmes conditions de ressources) : vote réservé (p. 4090) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 282 (porte à 2 200 F le plancher de l'abattement de 10 p. 100 sur les pensions et retraites) : vote réservé (p. 4091) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 285 (supprime le cinquième alinéa de l'article 72 D du code général des impôts disposant que la base d'amortissement des immobilisations acquises ou créées par les agriculteurs au moyen de la déduction pour investissement est réduite à due concurrence de l'utilisation de cette déduction) (p. 4123) : vote réservé (p. 4124) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 9 (suite) :

- *son* amendement n° 430 (aligne le revenu professionnel retenu pour l'assiette des cotisations sociales agricoles sur le revenu net fiscal) : non soutenu (p. 4172).

Après l'article 19 :

- *son* amendement n° 287 (institue une réduction d'impôt au titre de l'amélioration de la résidence principale par la plantation d'arbres d'ornement) : non soutenu (p. 4234).

Après l'article 28 :

- *son* amendement n° 288 soutenu par M. Gilbert Gantier (porte de 3 000 F à 5 000 F et indexe le montant de l'abattement sur les successions pour frais d'obsèques) (p. 4276) : vote réservé (p. 4277) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;
- *son* amendement n° 289 soutenu par M. Yves Fréville (indexe l'abattement sur les successions pour frais d'obsèques) : vote réservé (p. 4277) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 4 (amendements précédemment réservés) :

- *son* amendement n° 284 (porte à 10 p. 100 la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) : vote réservé (p. 4289) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Handicapés :
- allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) : revalorisation (p. 4400) ;
- centres d'aide par le travail (C.A.T.) et maisons d'accueil spécialisé : création de places et utilisation des crédits (p. 4400).

Intérieur. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Police : commune de Rive-de-Gier : commissariat : effectifs insuffisants (p. 4571).

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Police de la route et circulation routière : permis de conduire ; commission administrative de retrait : suppression (p. 4804).

Environnement. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Bruit : nuisances urbaines (p. 5217, 5218).

Départements : Loire (p. 5218).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1992] :

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'occupation (P.R.O.) (p. 5368, 5369).

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- aide sociale, fonds de solidarité (p. 5369) ;
- campagne double (p. 5369) ;
- carte du combattant (p. 5369) ;
- pathologie (p. 5369) ;
- retraite anticipée (p. 5369).

Carte du combattant : attribution : soldats de l'armée des Alpes (p. 5370).

Commission tripartite (p. 5368).

Décorations : Légion d'honneur et médaille militaire : traitement (p. 5370).

Déportation :
- camp japonais de Moah Binh en Indochine (p. 5370) ;
- camp de Tambow (p. 5370).

Handicapés : sourds de guerre (p. 5370).

Lois : projet de loi n° 2917 relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (p. 5369).

Mémoire et souvenir : nécropole de Fréjus (p. 5370).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) :
- missions et moyens, délocalisations, fonds sociaux (p. 5369, 5370) ;
- ressortissants : orphelins de guerre majeurs et veuves (p. 5370).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- « cristallisation » : ayants droit des pays devenus indépendants (p. 5368, 5369) ;
- rapport constant (p. 5368, 5369) ;
- régime des suffixes (p. 5368, 5369) ;
- retraite mutualiste (p. 5369).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre : effectifs, modernisation (p. 5370).

- Projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- carte du combattant (p. 6812) ;
- unités de soutien (p. 6812, 6813).

Carte du combattant : attribution :
- internés en Suisse et en Espagne et prisonniers (p. 6812) ;
- maquisards des Glières, du Vercors et du mont Mouchet (p. 6812) ;
- soldats de l'armée des Alpes (p. 6812) ;
- soldats de la ligne Maginot, des Vosges et du théâtre « Flandres - Dunkerque » (p. 6812).

Carte du combattant : critères et cumul (p. 6812).

Carte du combattant : législation : évolution et adaptation (p. 6812).

Lois : proposition de loi n° 2099 relative à la reconnaissance du statut du combattant aux militaires français ayant participé aux opérations de maintien de la paix dans le cadre des forces de l'O.N.U. ou des missions extérieures organisées par la France (p. 6812).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : missions (p. 6812).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste :
- délai de souscription (p. 6812) ;
- plafond (p. 6812).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre : missions : délivrance des titres (p. 6812).

Théâtres d'opérations extérieures : maintien de la paix et missions humanitaires : Somalie (p. 6811).

Théâtres d'opérations extérieures : opérations militaires :
- Liban (p. 6812) ;
- Madagascar (p. 6812) ;
- Mauritanie (p. 6812) ;
- Tchad (p. 6812) ;
- Zaïre (p. 6812).

Explications de vote :

Anciens combattants d'Afrique du Nord : unités de soutien (p. 6829).

Carte du combattant : attribution : soldats de l'armée des Alpes (p. 6829).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste : délai de souscription (p. 6829).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre : missions : délivrance des titres (p. 6829).

Abstention du groupe U.D.C. (p. 6829).

RODET (Alain)

Député de la Haute-Vienne

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532) [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6273).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (équipement, logement et transports : transports terrestres, routes et sécurité routière) [14 mai 1992].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : annexe n° 20 : **équipement, logement et transports : transports terrestres, routes et sécurité routière (n° 2945)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 550,** posée le 21 avril 1992 : **automobiles et cycles (entreprises : Haute-Vienne)** (p. 596) : Limoges : Renault Véhicules industriels ; emploi et activité ; retirée [23 avril 1992] (p. 645).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Communautés européennes : politique monétaire :
- monnaie unique et union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 972) ;
- système monétaire européen (S.M.E.) (p. 971, 972).

Référendum : article 11 de la Constitution : utilisation pour la ratification du traité de Maastricht (p. 971).

Révision constitutionnelle : article 89 : Congrès ou référendum : rôle du Parlement et volonté populaire (p. 971).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 octobre 1992] :

Aménagement du territoire (p. 4031).

Equipement et grands travaux (p. 4031, 4032).

Finances publiques :
- généralités (p. 4031) ;
- déficit budgétaire (p. 4031).

Politique économique :
- généralités (p. 4031) ;
- croissance (p. 4031) ;
- « relance » (p. 4031, 4032).

Deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour les routes et la sécurité routière [4 novembre 1992] :

Police de la route et circulation routière :
- permis de conduire ; permis à points (p. 4782) ;
- sécurité routière ; généralités (p. 4782).

Transports : ministère : budget des transports terrestres (p. 4780, 4781).

Transports routiers : routiers professionnels ; conditions de travail (p. 4782).

Voirie : autoroutes : investissement ; péages (p. 4781, 4782).

ROGER-MACHART (Jacques)

Député de la Haute-Garonne

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532) [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6273).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (industrie et commerce extérieur : industrie) [14 mai 1992].

Rapporteur d'information sur le projet de banque euro-arabe de développement [2 octobre 1992] (p. 3357).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) [*J.O.* du 3 décembre 1992] (p. 16502).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : annexe n° 23 : **industrie et commerce extérieur : industrie (n° 2945)** [14 octobre 1992].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de banque euro-arabe de développement (n° 3140)** [15 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2328).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 avril 1992] :

Sociétés :
- fonds propres : accroissement : régime du rachat d'entreprises par les salariés (R.E.S.) (p. 569) ;
- sociétés commerciales : transformation en sociétés coopératives (p. 569, 570).

Sociétés coopératives : augmentation de capital : entrée de capitaux extérieurs et respect des principes coopératifs (p. 569, 570).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Affaires étrangères : Allemagne : place au sein de l'Union européenne (p. 974).

Communautés européennes : institutions : Conseil des Communautés : vote à la majorité qualifiée et droit de veto : « compromis de Luxembourg » (p. 974).

Communautés européennes : politique monétaire : Banque centrale européenne : indépendance (p. 974).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Commerce extérieur et balance des paiements (p. 4012).

Entreprises :
- investissements (p. 4012) ;
- petites et moyennes entreprises (p. 4013).

Equipement et grands travaux (p. 4013).

Politique économique :
- croissance (p. 4012) ;
- « désinflation compétitive » (p. 4012) ;
- environnement international (p. 4011, 4012) ;
- franc (p. 4011, 4012) ;
- « relance » (p. 4013).

Secteur public : entreprises publiques : rôle (p. 4013).

Première partie :

Discussion des articles [22 octobre 1992] :

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 424 (assouplit les conditions d'exercice des sociétés de capital-risque spécialisées dans l'apport de fonds propres aux entreprises nouvelles et pérennise le crédit d'impôt au titre de la souscription au capital de ces sociétés) (p. 4188) : vote réservé (p. 4189) ; adopté avec modifications : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4323).

Article 14 *(majoration du crédit d'impôt-formation pour l'emploi d'apprentis) :*

- *son* amendement n° 366 (étend la majoration de 40 p. 100 au titre du crédit d'impôt-formation aux dépenses exposées pour les apprentis préparant des qualifications du niveau III et plus) : vote réservé (p. 4193) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Deuxième partie :

Industrie et commerce extérieur. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour l'industrie [16 novembre 1992] :

Commerce extérieur : automobiles et cycles : relations C.E.E. - Japon (p. 5428).

Communautés européennes : programmes communautaires : Eurêka, Jessi (p. 5427).

Communes : Albi : Ecole des mines (p. 5428).

Energie :
- crédits de l'énergie : montant, évolution, répartition (p. 5428) ;
- énergie nucléaire : Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et sa filiale Cogema (p. 5428).

Enseignement supérieur : écoles d'ingénieurs (p. 5428).

Entreprises :
- Agence nationale pour la création d'entreprises (A.N.C.E.) (p. 5427) ;
- Bull (p. 5428).

Formation professionnelle et promotion sociale : industrie : formation professionnelle, apprentissage (p. 5428).

Industrie :
- métrologie, certification, normalisation et qualité (p. 5427) ;
- sidérurgie (p. 5428) ;
- textile (p. 5428).

Marine marchande : constructions navales (p. 5428).

Ministère de l'industrie et du commerce extérieur : crédits de l'industrie : montant, évolution, répartition (p. 5427, 5428, 5429).

Politique industrielle (p. 5427).

Recherche : recherche industrielle et développement technologique (p. 5427).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations : *Roger-Machart (Jacques)* (p. 5428).

Vote des crédits :

Etat C, titre V :

- *son* amendement n° 183 (réduit les autorisations de programmes et les crédits de paiement de 5 000 000 F) : retiré (p. 5477).

Etat C, titre VI :

- *son* amendement n° 184 (réduit les autorisations de programmes et les crédits de paiement de 3 000 000 F) : retiré (p. 5477).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Avant l'article 19 :

- *son* amendement n° 66 rectifié (étend l'exonération de T.I.P.P. aux hydrocarbures liquides utilisés dans les unités de cogénération) : non soutenu (p. 7003).

ROSSI (André)

Député de l'Aisne

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

QUESTIONS

à un ministre :

- Collectivités locales [23 avril 1992] :

Urbanisme : droit et contentieux : projet de réforme et rapport Labetoulle (p. 650).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *son* amendement n° 20 soutenu par M. Charles Millon (dispose que la France utilise son droit à dérogation afin de ne pas se voir appliquer les dispositions du traité sur l'Union européenne relatives à la citoyenneté européenne) : rejeté (p. 1104).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Transports ferroviaires : T.G.V. : titres de transports ; prise en charge de la carte orange des travailleurs domiciliés près de la limite de l'Ile-de-France (p. 4806).

Environnement. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Départements : Aisne (p. 5215).

Sites : protection (p. 5215).

ROSSI (José)

Député de la Corse-du-Sud

(1re circonscription)

U.D.F

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1992] (p. 345).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585) [*J.O.* du 15 décembre 1992] (p. 17165).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Délinquance et criminalité :** progression de la criminalité ; situation en Corse ; sécurité des personnes et des biens ; plan d'action pour la sécurité : mise en place ; comparaison avec l'Allemagne et l'Angleterre ; fonctionnement des services de police ; projets locaux de sécurité : nouveaux secteurs d'îlotage [7 octobre 1992] (p. 3421, 3422, 3423).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Tourisme. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Départements : Corse : politique touristique (p. 4531).

Intérieur. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité : région Corse : accroissement de la criminalité et préservation de la sécurité publique (p. 4578).

Ministère de l'intérieur : factures téléphoniques impayées (p. 4578).

ROSSINOT (André)

Député de la Meurthe-et-Moselle

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532) [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6273).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 janvier 1992] :

Administration : « délocalisations » (p. 89).

Aménagement du territoire : aménagement et développement rural (p. 88, 89).

Coopération intercommunale : généralités et libre adhésion (p. 88).

Décentralisation :

- bilan, difficultés et parachèvement (p. 88, 89) ;
- transferts de compétences : compensation financière (p. 89).

Enseignement privé : investissements : participation des collectivités locales : abrogation de la loi Falloux (p. 88).

Enseignement supérieur : collectivités locales : compétences (p. 88).

Parlement :

- Assemblée nationale : travaux sur le texte en première et deuxième lectures (p. 88) ;
- commission mixte paritaire : échec (p. 88).

Discussion des articles [21 et 22 janvier 1992] :

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 292 du Gouvernement (abaisse à 5 000 habitants le seuil de population exigé pour pouvoir organiser un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires) (p. 96).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *son* amendement n° 258 (propose qu'un document annexé retrace l'encours des emprunts directs de la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement) : rejeté (p. 97).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 43 de la commission (rétablit l'intitulé du chapitre V du titre II du livre Ier du code des communes adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 101) ;

Communautés européennes : accords de Maastricht : citoyens européens et électeurs communaux (p. 101).

Après l'article 29 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 72 corrigé de la commission (supprime les dispositions qui rendent incompatibles les fonctions de président du conseil régional d'Ile-de-France et de membre du Gouvernement) (p. 109).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *son* sous-amendement n° 275 (propose que le dispositif présenté par l'article entre en vigueur au 1er janvier 1993) à l'amendement n° 107 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 124) : adopté (p. 125) ;

- *son* sous-amendement n° 277 (dispose que le prélèvement sur les recettes fiscales des régions est calculé en fonction des dépenses réelles de fonctionnement) à l'amendement n° 107 de la commission : rejeté (p. 125) ;

- *son* sous-amendement n° 278 (abaisse à 10 p. 100 en deçà du potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des régions le seuil d'attribution de la dotation de solidarité) à l'amendement n° 107 de la commission : rejeté (p. 125).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *son* sous-amendement n° 264 (supprime la fixation par arrêté préfectoral, sur l'initiative d'un ou plusieurs conseillers municipaux, de la liste des communes intéressées par la création d'une communauté de communes) à l'amendement n° 126 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 132) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 265 de M. Philippe Vasseur (supprime l'obligation faite aux communes de désigner au sein de leur conseil municipal leurs représentants au conseil de la communauté de communes) à l'amendement n° 126 de la commission : adopté (p. 132).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes)* :

- *son* sous-amendement n° 266 (supprime la fixation par arrêté préfectoral, sur l'initiative d'un ou plusieurs conseils municipaux, de la liste des communes intéressées par la création d'une communauté de villes) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 136).

Après l'article 56 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 152 de M. Marc Dolez (attribue la dotation « ville-centre » aux communes de plus de 10 000 habitants qui, dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, en constituent la ville principale) (p. 141).

Après l'article 56 *bis* AC :

- *favorable* à l'amendement n° 155 de la commission (dispose que, dans une communauté urbaine, le nombre de vice-présidents du conseil de communauté est librement déterminé dans la limite d'un plafond correspondant à 30 p. 100 de l'effectif légal du conseil) (p. 143).

Article 56 *undecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) : « son intervention »* : Assemblée nationale : réglement : délégation de demande de scrutin public (p. 146).

Article 56 *septemdecies* supprimé par le Sénat *(mise en place exceptionnelle d'un péage sur le boulevard périphérique de l'agglomération lyonnaise)* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 171 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 168, 169).

Article 56 *duodevicies* *(régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 172 de la commission (de suppression) (p. 169, 170).

Article 57 *bis* A *(prélèvement au profit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 338 de M. René Dosière (de suppression) (p. 176) ;

Coopération intercommunale : création de communautés de villes et de communautés de communes : incitation fiscale (p. 176).

Article 57 *bis* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines et les districts d'opter pour le régime du taux unique de la taxe professionnelle)* :

- *son* sous-amendement n° 302 (étend le dispositif de l'article à l'ensemble des conseils de communautés urbaines, quelle que soit leur date de création) à l'amendement n° 195 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 178) ;

- *son* sous-amendement n° 303 (étend le dispositif de l'article à l'ensemble des conseils de district, quelle que soit leur date de création) à l'amendement n° 195 de la commission (p. 177) : rejeté (p. 178).

Article 61 supprimé par le Sénat *(versement destiné aux trans-*

- *soutient son* sous-amendement n° 285 et le sous-amendement n° 330 de M. Jean-Jacques Hyest (relèvent à 30 000 habitants le seuil de perception du versement-transport) (p. 182) à l'amendement n° 205 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : rejetés (p. 183) ;

- *son* sous-amendement n° 286 (supprime les possibilités de majoration du versement-transport) à l'amendement n° 205 de la commission : rejeté (p. 183).

- Projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 avril 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail : ordre du jour (p. 461).

Caisses de crédit municipal : historique (p. 461).

Caisses de crédit municipal : personnels :
- contractuels (p. 463) ;
- directeurs : application du statut de la fonction publique territoriale (p. 463).

Caisses de crédit municipal : réseau :
- complexité (p. 461) ;
- décentralisation (p. 462).

Collectivités locales : décentralisation : concertation (p. 462).

Lois : loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit :
- application de la loi aux caisses de crédit municipal (p. 461) ;
- refinancement des caisses de crédit municipal (p. 462).

Union des caisses de crédit municipal : dissolution (p. 462).

Discussion des articles [14 avril 1992] :

Article 1er *(statut et compétences des caisses de crédit municipal)* :

- *son* amendement n° 6 (permet aux caisses de crédit municipal des prises de participation) : retiré (p. 465) ;

- *son* amendement n° 7 (interdit aux caisses de crédit municipal de céder la dénomination « Crédit municipal » et les marques enregistrées à l'I.N.P.I.) : rejeté (p. 466) ;

- *son* amendement n° 11 (interdit aux caisses de crédit municipal de céder à leurs filiales la dénomination « Crédit municipal » et les marques enregistrées à l'I.N.P.I.) : rejeté (p. 466).

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 18 (prévoit que les caisses de crédit municipal conservent leur agrément antérieur jusqu'à l'obtention d'une nouvelle autorisation) (p. 466) : rejeté (p. 467).

Article 2 *(contrôle des caisses et responsabilités des communes)* :

- *ses observations* (p. 467, 468) ;

Responsabilité exclusive de la commune-siège (p. 468).

Responsabilité solidaire des communes (p. 468) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de la commission (maintient expressément la garantie de la commune-siège pour les emprunts obligataires émis antérieurement à l'application du nouveau régime) (p. 469) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 17 (rédactionnel) de M. Dominique Baudis à l'amendement n° 4 de la commission : rejeté (p. 469) ;

- *son* amendement n° 8 (prévoit une possibilité de regroupement de deux ou plusieurs caisses dans un organisme commun) : adopté (p. 470).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 9 (prévoit l'adhésion obligatoire de chaque caisse à la Conférence permanente des caisses de crédit municipal) : rejeté (p. 471).

Article 3 *(dispositions diverses)* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de M. André Duroméa (prévoit le transfert à la Conférence permanente des caisses de crédit municipal du reliquat de liquidation de l'Union centrale des caisses de crédit) (p. 471, 472).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Transports ferroviaires : T.G.V. : T.G.V.-Est : financement (p. 4806).

ROUDY (Yvette)

Député du Calvados

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Président de cette commission [*J.O.* du 29 avril 1992] (p. 5997).

DEPOTS

Proposition de loi relative à l'**interruption volontaire de grossesse et supprimant le pénalisation de l'auto-avortement (no 2971)** [14 octobre 1992].

Proposition de loi visant à **compléter l'article L. 71 du code électoral afin d'élargir en cas de consultation inopinée le droit de vote par procuration aux inactifs et aux chômeurs (no 3186)** [17 décembre 1992].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur l'**aménagement du temps de travail (no 3227)** [22 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (no 2677).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

Collectivités locales : principes de proximité et d'autosuffisance (p. 1798).

Communautés européennes : Allemagne (p. 1798).

Coopération et développement : pays en voie de développement : importation de déchets (p. 1798).

Déchets :
- déchets industriels (p. 1797) ;
- gestion et traitement : tri, réduction, valorisation et élimination (p. 1797) ;
- transports transfrontaliers de déchets (p. 1798).

Impôts et taxes : taxe sur la mise en décharge (p. 1797).

Installations classées : décharges brutes : suppression de 6 700 décharges en dix ans (p. 1797).

Opinion publique : transparence et information (p. 1798).

Plan national pour l'environnement (p. 1797).

Recherche : lombriculture (p. 1798).

- Projet de loi de finances pour 1993 (no 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Aménagement du territoire. - *Questions* [13 novembre 1992] :

Collectivités locales : coopération intercommunale et péréquation (p. 5282).

Plan : contrats de plan Etat-régions (p. 5283).

- Projet de loi de relatif au corps humain (no 2599).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 novembre 1992] :

Assemblée nationale :
- commission spéciale sur les projets de loi sur la « bioéthique » : travaux (p. 5724) ;
- conditions de travail : ordre du jour (p. 5724) ;
- incidents : applaudissements dans les tribunes du public (p. 5751) ;
- rapports d'information : rapport sur la « bioéthique » (p. 5724).

Contrats : interdiction et nullité des conventions de procréation pour le compte d'autrui (p. 5724).

Droits de l'homme et libertés publiques :
- corps humain : atteintes à l'intégrité : nécessité thérapeutique, intérêt légitime et consentement éclairé (p. 5724) ;
- corps humain, produits et éléments du corps humain : statut : inviolabilité et indisponibilité (p. 5724).

Ethique :
- « bioéthique » : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 5723, 5725) ;
- comité consultatif national d'éthique (p. 5724, 5725) ;
- comité de transparence des greffes et des transplantations (p. 5725) ;
- commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal (p. 5725) ;
- définition et contenu (p. 5723) ;
- éthique et déontologie médicales : enseignement et respect (p. 5725) ;
- mission pour le droit de la bioéthique et des sciences de la vie (rapport Lenoir) (p. 5724).

Europe : Conseil de l'Europe : convention cadre pour la protection de l'être humain : élaboration (p. 5724).

Génétique : pratiques géniques : eugénisme : dangers et interdiction (p. 5725).

Justice : Conseil d'Etat : section du rapport et des études : rapport sur les sciences de la vie, l'éthique et le droit (p. 5724).

Parlement : office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : rapport sur les sciences de la vie et les droits de l'homme (rapport Sérusclat) (p. 5724).

Prélèvements sur le corps humain :
- dons d'organes : anonymat (p. 5724) ;
- prélèvements sur donneur vivant : consentement (p. 5724).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) :
- caractère médical et thérapeutique (p. 5724) ;
- couples : âge, consentement, projet parental, information préalable et délai de réflexion (p. 5724) ;
- diagnostic prénatal et médecine prédictive : régime (p. 5725).
- fœtus et embryon : embryons surnuméraires : conservation, dons, transferts et recherche scientifique (p. 5724) ;
- P.M.A. *post mortem* : interdiction (p. 5725).

Professions médicales : établissements autorisés à exercer des activités de procréation médicale assistées (P.M.A.) : autorisation, évaluation et sanctions (p. 5725).

Recherche : recherche médicale : progrès et limites (p. 5723, 5725).

Santé publique : gestion administrative : prélèvements d'organes *post mortem* : registre national de consentement ou de refus : création (p. 5725).

Sécurité sociale : dépenses de santé : procréation médicalement assistée (P.M.A.) : remboursements (p. 5724).

Discussion des articles [20 et 23 novembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *favorable* à l'amendement no 1 de la commission (fait de la primauté de la personne le fondement de la société ; prévoit que la loi concilie ce principe avec les exigences du progrès de la connaissance scientifique et de la sauvegarde de la santé publique et qu'elle garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie) (p. 5834).

Article 2 *(chapitre II du titre Ier du livre Ier du code civil : articles 17 à 24 du code civil) :*

Article 20 du code civil (protection du patrimoine génétique humain) :

- *soutient* l'amendement n° 6 rectifié de la commission (prévoit que nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine ; interdit toute pratique eugénique fondée sur la sélection des gènes, du sexe, des caractères plysiques ou sociaux de même que toute modification du génome ou des cellules d'une personne dans le but d'en altérer la descendance) : adopté (p. 5841).

Article 21 du code civil (non-commercialisation du corps humain) :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 42 de M. Georges Hage (supprime les mots « en tant que tels » pour éviter la limitation du caractère non brevetable du corps humain) à l'amendement n° 10 de la commission (prévoit que les organes, tissus, cellules, génomes et produits du corps humain ne peuvent pas en tant que tels faire l'objet d'un brevet) (p. 5845).

Article 24 du code civil (anonymat) :

- *favorable* à l'amendement n° 68 du Gouvernement (précise que ni le donneur ni le receveur ne peuvent connaître l'identité de l'autre) (p. 5853) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de Mme Christine Boutin (autorise la levée de l'anonymat du don si l'enfant né d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneur qui a atteint sa majorité veut connaître l'identité de son père biologique) (p. 5853).

Après l'article 24 du code civil :

Son intervention avant le vote de l'article 2 :

- *favorable* (p. 5858) ;

Lois : loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse (p. 5858).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) : embryon : statut (p. 5858).

Article 3 *(sanction de l'entremise favorisant la maternité de substitution : article 353-2 du code pénal) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (étend les sanctions aux médecins ou à toute autre personne ayant accompli les soins médicaux qui permettent la maternité de substitution) (p. 5860).

Article 4 *(tests génétiques et identification des personnes par leurs empreintes génétiques : articles 25 à 29 du code civil) :*

Article 26 du code civil (identification d'une personne par ses empreintes génétiques) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 70 du Gouvernement (de coordination) (p. 5869).

Après l'article 4 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 46 de M. Georges Hage (interdit l'identification par empreintes génétiques pour l'accès à un emploi ou la participation à une compétition sportive) (p. 5872).

Après l'article 7 :

- *favorable* au sous-amendement oral de M. Jacques Toubon (fixe à six mois de prison ou 2 millions de francs d'amende le quantum de la peine pour détournement d'informations recueillies au moyen d'un examen ou d'une empreinte génétique et celle de l'identification d'une personne par ces mêmes moyens, en dehors des cas prévus par la loi ou en l'absence d'agrément) à l'amendement n° 72 du Gouvernement (insère dans le nouveau code pénal la sanction de ce détournement ou de cette identification et fixe à 2 millions de francs d'amende le quantum de la peine) : retiré (p. 5873).

Son intervention lors des explications de vote [25 novembre 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail : ordre du jour (p. 6055).

Ethique :

- bioéthique : législateur : rôle (p. 6055) ;
- bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 6055, 6056).

Rappel au règlement : déplore les conditions dans lesquelles a commencé la discussion des projets de loi sur l'éthique biomédicale [20 novembre 1992] (p. 5779).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [19 et 20 novembre 1992].

Discussion des articles [24 et 25 novembre 1992] :

Article 3 *(principes généraux relatifs au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :*

Article L. 666-5 du code de la santé publique (principe de l'anonymat du don) :

- *défavorable* à l'amendement n° 63 de Mme Christine Boutin (autorise la levée de l'anonymat du don si l'enfant né d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneur qui a atteint sa majorité veut connaître l'identité de son père biologique) (p. 5927).

Article 4 *(prélèvement et transplantation d'organes) :*

Article L. 667-3 du code de la santé publique (conditions du prélèvement d'organe sur une personne vivante) :

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Georges Hage (supprime la limitation du prélèvement aux ascendants, descendants et frères et sœurs du receveur) (p. 5932).

Article L. 667-6 du code de la santé publique (composition et modalités de délibération du comité habilité à autoriser les prélèvements de moelle osseuse sur des mineurs) :

- *défavorable* à l'amendement n° 132 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 5936).

Article 8 *(chapitre Ier du titre II du livre VI du code de la santé publique : dispositions communes) :*

Article L. 671-2 du code de la santé publique (finalité de la procréation médicalement assistée) :

- *favorable* à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (précise que la procréation médicalement assistée est destinée à répondre au projet parental d'un couple ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5975) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 185 de Mme Dominique Robert (retient la notion de projet de procréation) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (précise que la procréation médicalement assistée est destinée à répondre au projet parental d'un couple ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5975) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 108 de M. Georges Mesmin (supprime l'interdiction des P.M.A. *post mortem*) (p. 5976) ;

- *son* amendement n° 114 (autorise la P.M.A. *post-mortem* à laquelle le défunt avait consenti, dans les trois ans qui suivent son décès ; exige l'accord du comité consultatif national d'éthique saisi au plus tôt un an après le décès ; garantit la conservation des embryons pendant trois ans) (p. 5977) : rejeté (p. 5978).

Après l'article L. 671-3 du code de la santé publique :

- *soutient* l'amendement n° 31 corrigé de la commission (prévoit un entretien particulier entre le couple qui sollicite une P.M.A. et un médecin en vue de vérifier la motivation du couple, de l'informer des possibilités en matière d'adoption et des conditions de réalisation des techniques de P.M.A., de lui remettre un dossier-guide ; impose au couple de confirmer par écrit sa demande après un mois de réflexion) (p. 5982) : adopté après modifications (p. 5982).

Article 9 *(procréation médicalement assistée avec tiers donneur) :*

Article L. 672-1 du code de la santé publique (définition du don de gamètes) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 69 de Mme Christine Boutin (interdit le don d'ovules) (p. 5984).

Article L. 672-3 du code de la santé publique (consentement du donneur et du couple receveur) :

- *son* amendement n° 115 (supprime le consentement de l'autre membre du couple dont le donneur fait partie) : adopté (p. 5985).

Avant l'article 11 :

- *son* intervention (p. 6003) ;

Femmes : procréation médicalement assistées : dépôt d'un rapport sur les effets de la P.M.A. sur la santé.

Avant l'article 1er (précédemment réservé) **et après l'article 15 :**

- *favorable* à l'amendement n° 215 de M. Bernard Bioulac (donne fondement législatif à l'existence, à la composition et aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif national d'éthique telles qu'elles ressortent du décret du 23 février 1983 ; prévoit qu'il publie un rapport annuel d'activité et des recommandations, donne son avis sur les projets de loi et participe à l'information du public et des professionnels dans les domaines de sa compétence ; prévoit qu'il participe au développement de l'enseignement de l'éthique biomédicale ; fixe son régime budgétaire et financier ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat sa composition et ses modalités d'organisation et de fonctionnement) (p. 6013).

Son intervention lors des explications de vote [25 novembre 1992]. Voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

- Projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (n° 2601).

Première lecture :

Son intervention lors des explications de vote [25 novembre 1992]. Voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

Article 15 *(sanction des perturbations au fonctionnement d'un établissement de santé) :*

- *favorable* à l'amendement n° 22 de Mme Muguette Jacquaint (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture compte tenu d'une modification permettant aux associations de défense et de protection de la femme d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 7716).

Article 15 *bis* supprimé par le Sénat *(dépénalisation de l'auto-avortement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7718).

ROUQUET (René)

Député du Val-de-Marne

(9e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires étrangères. - *Questions* [3 novembre 1992] :

Union soviétique : querelles nationalistes : multiplication : *Rouquet (René)* (p. 4731).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : régime des suffixes (p. 5383).

ROYAL (Ségolène)

Député des Deux-Sèvres

(2e circonscription)

Socialiste

puis ministre de l'environnement

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

NOMINATIONS

Est nommée ministre de l'environnement. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques [*J.O.* du 2 mai 1992] (p. 6095).

Fin de ses fonctions : démission du Gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi relatif à l'**élimination des déchets** ainsi qu'aux **installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2877)** [5 mai 1992].

Projet de loi sur la **protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049)** [18 novembre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Rigal (Jean) :* politique des déchets :** traitement des déchets : tri sélectif à la source ; directives européennes : application par la France ; charte de l'écologie urbaine ; sommet de Rio : juin 1992 [22 avril 1992] (p. 614).

- ***Le Déaut (Jean-Yves) :* conférence de Rio :** appauvrissement des ressources génétiques ; qualité de l'atmosphère et des climats ; effet de serre ; partage des ressources à l'échelon planétaire ; autorité mondiale : mise en place [20 mai 1992] (p. 1449).

- ***Berthoi (André) :* éco-taxe :** sommet de Rio sur l'environnement ; projet communautaire d'une taxe sur les sources d'énergie ; conséquences pour l'industrie ; pollution de l'air par les voitures ; réchauffement de la planète ; responsabilité des pays riches et plus particulièrement des Etats-Unis ; aide accrue au développement : proposition française ; fonds mondial pour l'environnement : proposition franco-allemande [3 juin 1992] (p. 1881, 1882).

- ***Victoria (Pierre) :* sommet de Rio :** « Environnement et développement » : sujets traités lors du sommet ; ordre économique mondial inégalitaire ; valeur symbolique de la conférence ; convention sur la protection du climat et convention sur la biodiversité : signature par la France ; Conseil des droits des générations futures : mise en place [17 juin 1992] (p. 2471, 2472).

- ***Franzoni (Roger) :* protection de la Méditerranée :** Méditerranée : pollution ; conférence de Rio ; protection d'un patrimoine biologique ; réduction des rejets et des pollutions ; création d'un observatoire de la Méditerranée [4 novembre 1992] (p. 4775, 4776).

à un ministre :

- Environnement [30 avril 1992] :

Automobiles et cycles : voiture électrique (p. 828, 831).

Communautés européennes : lutte contre l'effet de serre (p. 827).

Communes : La Rochelle (p. 831).

Conférence de Rio : négociations (p. 827).

Déchets radioactifs (p. 829).

Départements :
- Gard : sécheresse (p. 826) ;
- Hautes-Alpes : classement des vallées de la Clarée et de Névache (p. 823).

Eau : gestion de la ressource et mise en application de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 (p. 826).

Écologie : politique écologique : calendrier de réalisation (p. 830).

Energie :
- biocarburants : fiscalité (p. 828) ;
- E.D.F. : lignes électriques à très haute tension : indemnisation (p. 828) ;
- Europe de l'Est : centrales nucléaires de Koslodovy et de Tchernobyl (p. 827).

Juridictions administratives : tribunaux administratifs : nécessité pour certains recours d'avoir des effets suspensifs (p. 825, 826).

Mer et littoral : Royan : atteinte au site de la Grande Conche par l'extension du port de plaisance (p. 825).

Parcs naturels régionaux (p. 829).

Traités et conventions : « convention alpine » (p. 824).

Transports :
- A 14 : projet d'un viaduc menaçant la terrasse de Saint-Germain-en-Laye et d'un échangeur (p. 825) ;
- A 126 : projet menaçant le plateau de Saclay (p. 831) ;
- percées alpines routières et ferroviaires (p. 823, 824) ;
- pollution (p. 825) ;
- transports aériens : aéroport d'Orly : indemnisation des riverains (p. 830).

orales sans débat de :

- ***Raoult (Eric) (n° 560) :*** **pollution et nuisances (lutte et prévention : Seine-Saint-Denis)** : autoroutes A 1 et A 3 : nuisances ; carrière de gypse de Coubron : extension ; usine d'incinération d'ordures ménagères à Clichy-sous-Bois : implantation : perspectives [15 mai 1992] (p. 1262, 1263).

- ***Estève (Pierre) (n° 544) :*** **fruits et légumes (commerce extérieur)** : importations en provenance des pays tiers : respect des normes nationales et communautaires en vigueur ; contrôle : responsabilité des importateurs [15 mai 1992] (p. 1264).

- ***Mignon (Jean-Claude) (n° 618) :*** **risques technologiques (lutte et prévention : Seine-et-Marne)** : Vert-Saint-Denis : entreprise C.G.G. Logging : implantation ; capsules radioactives : exploitation et stockage ; population locale : consultation ; schéma départemental d'élimination des déchets ménagers ; schéma régional d'élimination des déchets industriels [9 octobre 1992] (p. 3536, 3537).

- ***Estève (Pierre) (n° 631) :*** **cours d'eau, étangs et lacs (aménagement et protection : Pyrénées-Orientales)** : barrage sur l'Agly : réalisation en cours ; rivières : protection et mise en valeur [16 octobre 1992] (p. 3791, 3792).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mai 1992] :

Agriculture : conséquences sur l'agriculture des organismes génétiquement modifiés (p. 1592).

Communautés européennes : directives n°s 90-219 et 90-220 du

Coopération et développement : relations Nord/Sud (p. 1592).

Environnement :
- associations : consultation (p. 1593) ;
- écosystèmes : protection (p. 1593).

Installations classées : application aux organismes génétiquement modifiés de la loi du 19 juillet 1976 (p. 1592, 1593).

Opinion publique : transparence de l'information (p. 1592, 1593).

Parlement :
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (p. 1592) ;
- Sénat : texte (p. 1592).

Vie, médecine et biologie : génie génétique :
- autorisation de mise sur le marché : procédure (p. 1593) ;
- dissémination : procédures (p. 1593) ;
- enjeux économiques et sanitaires (p. 1592) ;
- organes consultatifs (p. 1592) ;
- propriété des organismes génétiquement modifiés (p. 1592).

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Article 3 *(organes consultatifs)* (p. 1599) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de la commission (prévoit que la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire est chargée d'évaluer les risques liés à la mise sur le marché de produits composés en tout ou partie d'organismes génétiquement modifiés ou issus de tels organismes, et non de produits consistant en organismes génétiquement modifiés ou en contenant) (p. 1601) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 53 du Gouvernement (supprime l'évaluation des risques liés à la mise sur le marché des produits issus d'organismes génétiquement modifiés des compétences de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire) à l'amendement n° 4 de la commission : adopté (p. 1601) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 54 du Gouvernement (supprime les représentants du Parlement autres que le membre de l'Office) à l'amendement n° 5 de la commission (ajoute des représentants du Parlement et précise la qualité des représentants des milieux associatifs et professionnels appelés à siéger à la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire) : adopté (p. 1602).

Article 6 *(agrément des utilisations d'organismes génétiquement modifiés à des fins de recherche) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 corrigé de la commission (prévoit que toute demande d'agrément est soumise à une enquête auprès du public réalisée sur la base d'un rapport élaboré par l'exploitant, transmis à l'autorité administrative et aux maires des communes concernées ; précise que l'autorité administrative statue sur la demande d'agrément à l'issue d'un délai de deux mois suivant la transmission du rapport) (p. 1605) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 62 du Gouvernement (précise que l'enquête est réalisée pour les installations qui utilisent pour la première fois des organismes génétiquement modifiés) à l'amendement n° 8 corrigé de la commission : adopté (p. 1605) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 63 du Gouvernement (porte le délai d'examen de l'autorité administrative de deux à trois mois) à l'amendement n° 8 corrigé de la commission : adopté (p. 1605) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 64 du Gouvernement (réserve la procédure d'enquête publique aux installations pouvant présenter des risques graves pour l'environnement) à l'amendement n° 8 corrigé de la commission : adopté (p. 1605).

Article 7 *(modification de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement) :*

- *soutient* l'amendement n° 55 du Gouvernement (autorise l'administration à faire opposition à certaines pratiques ou utilisations concernant les organismes génétiquement modifiés pathogènes ou non) : adopté (p. 1606) ;
- *soutient* l'amendement n° 60 du Gouvernement (précise que les sommes issues de la consignation peuvent être utilisées pour payer l'exécution d'office des travaux et donne à l'Etat un privilège de premier rang pour le recouvrement de ces sommes) : adopté (p. 1607) ;
- *favorable à* l'amendement n° 16 de la commission (donne à l'Etat un privilège de premier rang pour le recouvrement des sommes consignées et permet au juge administratif d'ordonner, par voie de référé, la mainlevée à une opposition manifestement infondée) (p. 1607) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 66 du Gouvernement (de coordination) à l'amendement n° 16 de la commission : adopté (p. 1607).

Article 7 *bis* nouveau *(délivrance du permis de construire) :*

- *soutient* l'amendement n° 56 du Gouvernement (prévoit que la demande de permis de construire concernant une installation soumise à autorisation ne peut être déposée qu'après l'enquête publique et supprime les dispositions subordonnant la demande de permis de construire à la déclaration de l'installation) : adopté (p. 1608).

Article 11 *(information du public sur les effets des dissémination volontaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 57 du Gouvernement (affirme le droit à l'information de la population sur les dissémination) : adopté (p. 1609).

Article 14 *(exigence d'une autorisation de la mise sur le marché) :*

- *ses observations* (p. 1610) ;

Autorisation de mise sur le marché : cas des pays étrangers (p. 1610).

Droit de veto (p. 1610).

Pharmacie : médicaments et produits phytosanitaires (p. 1610).

Article 20 *(communication des informations fournies à l'appui des demandes d'autorisation de dissémination volontaire et de mise sur le marché) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de la commission (supprime la référence aux « secrets protégés par la loi ») (p. 1611) ;
- *soutient* l'amendement n° 58 du Gouvernement (supprime le régime de responsabilité de l'Etat prévue en cas de divulgation d'informations confidentielles consécutive à une transmission d'informations à la commission des Communautés européennes) : rejeté (p. 1611) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 23 de la commission (précise que la responsabilité de l'Etat n'est engagée, en cas de divulgation d'informations confidentielles, que jusqu'à l'adoption d'un règlement communautaire apportant toutes les garanties requises) (p. 1611) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 50 de M. Roger Gouhier (supprime les dispositions excluant les activités couvertes par le secret de la défense nationale) (p. 1612).

Intervention après les explications de vote :

Communautés européennes : directives : application (p. 1614).

Environnement : protection (p. 1614).

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

son intervention sur la question préalable opposée par : *Masson (Jean-Louis)* (p. 1781).

Principaux thèmes développés :

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) : rôle et moyens (p. 1778).

Aménagement du territoire : champ d'application : équilibre entre zones rurales et zones urbaines (p. 1789, 1808).

Bois et forêts : papier recyclé (p. 1801).

Collectivités locales :
- décentralisation (p. 1789) ;
- principes de proximité et d'autosuffisance (p. 1776) ;
- solidarité intercommunale (p. 1777, 1789).

Communautés européennes :
- Allemagne (p. 1776) ;
- directive n° 91-156/C.E.E. du 18 mars 1991 (p. 1777).

Communes :
- Montchanin (p. 1778) ;
- rôle et moyens (p. 1778, 1789, 1800, 1801, 1803).

Conférence de Rio (p. 1788, 1789).

Coopération et développement : pays en voie de développement :
- assistance écologique : devoir (p. 1789) ;
- situation (p. 1789).

Cours d'eau, étangs et lacs : Moselle (p. 1781).

Déchets :
- déchets industriels (p. 1778) ;
- déchets ménagers (p. 1776) ;
- déchets ultimes (p. 1777) ;
- emballages (p. 1777, 1789) ;
- gestion et traitement : tri, réduction, valorisation et élimination (p. 1776, 1777, 1800, 1801, 1807) ;
- points noirs : inventaire ; résorption (p. 1778) ;
- transports transfrontaliers de déchets (p. 1776, 1777, 1781).

Départements :
- plans départementaux (p. 1808) ;
- rôle (p. 1789).

Energie : incinération des déchets (p. 1807, 1808).

Entreprises : responsabilisation et partenariat :
- Association Entreprise et Environnement (p. 1778) ;
- G.I.E. Eco-emballage (p. 1777, 1800, 1801, 1807, 1808).

Impôts et taxes : taxe sur la mise en décharge (p. 1778, 1789, 1801) ;

Impôts locaux : taxe professionnelle : fonds national de péréquation : création (p. 1808).

Industrie :
- filière industrielle de retraitement (p. 1789, 1801) ;
- production propre (p. 1789).

Installations classées :
- décharges de classe I (p. 1777) ;
- décharges brutes : suppression de 6 700 décharges en dix ans (p. 1789, 1801) ;
- permis de construire (p. 1789) ;
- site d'exploitation : aménagement paysager (p. 1778).

Opinion publique :
- commissions locales d'information (p. 1777, 1789) ;
- transparence et information (p. 1776, 1777, 1808).

Parlement : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : rapport (p. 1776).

Politique économique et environnement (p. 1777, 1808).

Recherche : technologies de la propreté : financement (p. 1777, 1778).

Régions :
- Ile-de-France (p. 1789) ;
- Nord - Pas-de-Calais (p. 1808) ;
- rôle (p. 1778).

Stockage souterrain de déchets ultimes : réversibilité (p. 1789, 1800, 1808).

Observation sur le rappel au règlement de : *Gonnot (François-Michel)* (p. 1779).

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Article 1er *(modification de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 208 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 148 de M. Roger Gou-

hier (précise les objectifs de la loi en intégrant la notion de « production propre » et en insistant sur la nécessité de prévenir ou de réduire la production et la nocivité des déchets) (p. 1818) : devenu sans objet (p. 1819) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 209 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 148 de M. Roger Gouhier : devenu sans objet (p. 1819) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de M. Jean-Louis Masson (interdit le stockage de tout déchet étranger qui ne soit pas un déchet ultime) (p. 1819) ;

Déchets : transferts transfrontaliers : rapport du Gouvernement (p. 1819) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 193 du Gouvernement (prévoit que l'information du public porte également sur les conditions de production des déchets) à l'amendement n° 15 de la commission (insère le droit à l'information dans les objectifs de la loi) : adopté (p. 1820) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 124 de M. Roger Gouhier (supprime la précision selon laquelle les déchets doivent être éliminés sur le territoire national) (p. 1821) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 195 du Gouvernement (précise que la responsabilité de l'information doit porter sur l'ensemble des acteurs, du producteur à l'éliminateur) à l'amendement n° 19 de la commission (définit les modalités du droit à l'information en précisant qu'il s'agit d'un devoir d'information de l'exploitant, en donnant la possibilité de créer des commissions locales d'information et de concertation dotées d'un pouvoir de contrôle et en obligeant les communes ou groupements de communes ainsi que les représentants de l'Etat dans les départements et les régions d'établir des bilans de la gestion des déchets librement consultables) : rejeté (p. 1822) ;

- *soutient le* sous-amendement n° 194 du Gouvernement (prévoit la création de commissions locales d'information et de suivi plutôt que de concertation) à l'amendement n° 19 de la commission : devenu sans objet (p. 1822) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 196 du Gouvernement (simplifie la procédure du pouvoir de contrôle dans la commission locale) à l'amendement n° 19 de la commission : adopté (p. 1823) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 197 du Gouvernement (supprime la référence au bilan administratif, économique et écologique présenté par les communes et les représentants de l'Etat) à l'amendement n° 19 de la commission : adopté (p. 1823) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 164 de M. Jean-Marie Demange (1° substitue dans l'article 4 de la loi du 15 juillet 1975, les mots « les installations classées pour la protection de l'environnement » aux mots « les établissements dangereux, incommodes ou insalubres » ; 2° prévoit que les sanctions administratives peuvent être cumulables) (p. 1823) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de M. Marc-Philippe Daubresse (prévoit que l'étude d'impact est soumise, pour avis, à la commission locale de la commune d'implantation, lorsqu'elle existe, ainsi qu'au conseil municipal) (p. 1825) ;

- *soutient* l'amendement n° 218 corrigé du Gouvernement (prévoit que l'exploitant d'une installation d'élimination de déchets, lorsqu'il fait l'objet d'une mesure de consignation, ne peut obtenir d'autorisation pour exploiter une autre installation d'élimination de déchets avant d'avoir versé la somme consignée) : adopté (p. 1825) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 103 de M. Marc-Philippe Daubresse (prévoit les modalités pour contraindre les exploitants en situation d'infraction) (p. 1826) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 112 de M. François-Michel Gonnot (fixe un plafond au montant de l'amende) (p. 1826) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 82 de M. François-Michel Gonnot (distingue, parmi les garanties financières, celles qui concernent les risques directement liés à l'exploitation de la décharge de celles ayant trait à la surveillance du site après sa fermeture) (p. 1827) ;

- *soutient* l'amendement n° 210 du Gouvernement (précise que l'organisation du transport des déchets doit viser à limiter les distances, les volumes et les risques encourus) : adopté (p. 1828) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 155 corrigé de M. Jean-Marie Demange (prévoit que le vendeur est tenu d'informer le dernier exploitant de l'installation et de lui offrir en priorité le droit d'acquérir le terrain mis en vente ; précise également qu'à l'expiration de toute location de terrain, le locataire exploitant bénéficie en priorité d'un droit au renouvellement de la location) (p. 1829) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 111 de M. Marc-Philippe Daubresse (donne compétence aux conseils régionaux pour établir les plans définissant les conditions d'élimination de certaines catégories de déchets) (p. 1829) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 198 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 34 de la commission (prévoit la création d'une commission du plan et en donne la composition) : adopté (p. 1829) ;

- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (introduit l'obligation pour l'administration d'élaborer des plans régionaux ou interrégionaux dans un délai de trois ans ; prévoit que le ministère de l'environnement peut élaborer un plan national pour des déchets très spécifiques) (p. 1830) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 160 de M. Patrick Ollier (étend le champ d'application des plans régionaux aux déchets hospitaliers) à l'amendement n° 35 de la commission (p. 1830) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 200 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 35 de la commission : adopté (p. 1830) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 159 de M. Patrick Ollier (précise que le plan doit obligatoirement comprendre un centre de stockage des déchets industriels spéciaux) à l'amendement n° 35 de la commission (p. 1831) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 201 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 35 de la commission : adopté (p. 1831) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 127 de M. Roger Gouhier (prévoit que tous les schémas ou plans arrêtés antérieurement devront être mis en conformité avec la loi dans un délai de trois ans) (p. 1831) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 85 de M. François-Michel Gonnot (prévoit que le plan est élaboré et révisé à l'initiative du département et que l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les représentants des organisations professionnelles et des associations intéressées sont associés à cette élaboration) (p. 1834) ;

Départements : conseils généraux : rôle et compétences (p. 1833, 1834) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 157 de M. Jean-Marie Demange (prévoit que le projet de plan est élaboré et révisé à l'initiative de l'Etat sur la base des propositions techniques faites par une commission des déchets ménagers dont la moitié au moins des membres représente les communes, en concertation avec les collectivités territoriales, les établissements publics, les représentants des professionnels concernés et les associations) (p. 1834) ;

- *soutient* l'amendement n° 199 du Gouvernement (précise que le plan est approuvé par l'autorité administrative après enquête publique) : adopté (p. 1835) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 144 de M. Michel Barnier (précise que le plan est approuvé par l'autorité administrative après avis conforme du ou des conseils généraux intéressés ; rectifié : suppression du mot « conforme ») (p. 1836) ;

Collectivités locales : décentralisation (p. 1835) ;

Article 2 *(modification du code des communes)* :

- *soutient* l'amendement n° 211 du Gouvernement (prévoit la création, sur une base volontaire, de syndicats mixtes destinés à favoriser la coopération entre les communes, les départements et les régions) : adopté (p. 1837) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 114 de M. François-Michel Gonnot (dispose que les producteurs de déchets industriels sont exonérés de la redevance pour élimination des déchets quand ils recourent, pour l'ensemble de leurs déchets, à des entreprises de collecte et de traitement des déchets industriels) (p. 1838) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 161 de M. Jean-Marie Demange (dispose que les producteurs de déchets industriels sont exonérés de la redevance pour élimination des déchets quand ils recourent à des entreprises de collecte et de traitement de déchets industriels) (p. 1838) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 140 de M. Marc Laffineur (prévoit que, usant de ses pouvoirs de police, le maire peut prendre un arrêté réglementant les modalités de la collecte sélective et comportant l'obligation de séparation des déchets) (p. 1838) ;

- *soutient* l'amendement n° 202 du Gouvernement (prévoit que le maire peut notamment fixer les modalités de collectes sélectives et imposer la séparation de certaines catégories de déchets) (p. 1838) ; adopté (p. 1839).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 95 de M. Michel Barnier (institue à compter du 1er janvier 1993 une cotisation de péréquation de la taxe professionnelle à la charge des communes où sont situés des établissements produisant des déchets au-delà des seuils fixés par décret et propre à chaque catégorie de déchets, et affecte le produit de cette cotisation aux communes où sont entreposés ou traités ces déchets) (p. 1839, 1840).

Article 5 *(modification de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 44 de la commission (dispose que pour les stockages souterrains de déchets ultimes, une convention entre l'A.D.E.M.E. et l'exploitant détermine les conditions générales d'exploitation) (p. 1844) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de la commission (donne aux associations le bénéfice des dispositions du paragraphe IX afin de leur accorder une meilleure indemnisation des personnes morales de droit public et de leur offrir la possibilité de prendre toutes dispositions propres à prévenir ou à diminuer l'impact résultant du mauvais fonctionnement d'une installation) (p. 1846).

Article 6 *(stockages souterrains de déchets) :*

Article 11-1 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *soutient* le sous-amendement n° 203 du Gouvernement (remplace les mots « enquête ou d'une information publique » par le mot « concertation ») à l'amendement n° 52 de la commission (précise que l'autorisation conjointe des ministres chargés des mines et de l'environnement doit faire l'objet d'une enquête ou d'une information publique permettant à la population, aux élus et aux associations de présenter des observations) : adopté (p. 1847).

Article 7 *(introduction de dispositions financières dans la loi du 15 juillet 1975) :*

Article 22-4 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *soutient* le sous-amendement n° 222 du Gouvernement (précise qu'il s'agit des communes réalisant une extension de cette installation) à l'amendement n° 142 de M. Jean-Paul Bachy (étend le bénéfice des dispositions prévues dans le texte aux communes ayant déjà une installation de traitement des déchets) : adopté (p. 1852).

Seconde délibération [2 juin 1992] :

Article 2 *bis* *(cotisation de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (substitue à la cotisation de péréquation de la taxe professionnelle la notion de péréquation, sans en définir les modalités techniques) : adopté après modifications (p. 1858) ;

Péréquation :
- assiette et taux : détermination ultérieure (p. 1857) ;
- principe (p. 1857).

Son intervention à l'issue des explications de vote :

Communautés européennes : négociations sur la circulation des déchets (p. 1859) ;

Opinion publique : transparence et information (p. 1859).

- Proposition de loi tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et à créer la commission départementale d'agrément des carrières (n° 1390).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Carrières :
- autorisation administrative et/ou régime déclaratif (p. 2955) ;
- régime légal : unification et simplification : objet et intérêt de la proposition de loi (p. 2955).

Départements : carrières : schémas départementaux (p. 2955).

Environnement :
- généralités (p. 2955, 2956) ;
- carrières : intérêt économique et protection de l'environnement : conciliation (p. 2955, 2956) ;
- carrières : nuisances et dégradation des sites : remise en l'état (p. 2955) ;
- installations classées : régime légal : application aux carrières (arrêt du Conseil d'Etat du 21 février 1986 Les Amis de la Terre) (p. 2955, 2956).

Urbanisme : plan d'occupation des sols (P.O.S.) : carrières et installations classées : mention (p. 2956).

Discussion des articles [29 juin 1992] :

Article 1er *(assujettissement des carrières à la législation sur les installations classées) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (de suppression) : retiré (p. 2958) ;

- *favorable* à l'amendement n° 10 de M. Jean-Claude Lefort (supprime le régime d'exception prévu pour les permis d'exploitation de carrières visés par l'article 109 du code minier relatif aux substances rares) (p. 2959).

Article 2 *(généralisation des autorisations d'exploiter une carrière) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 2959).

Article 3 *(commission départementale et schéma départemental des carrières) :*

Avant l'article 16-1 de la loi du 19 juillet 1976 :

- *soutient* l'amendement n° 35 du Gouvernement (dispose que toutes les carrières sont soumises à autorisation ; fixe à quinze ans la durée de cette autorisation pour les carrières situées dans des zones de défrichement) : adopté (p. 2959).

Article 16-1 de la loi du 19 juillet 1976 :

- *soutient* l'amendement n° 36 rectifié du Gouvernement (précise que la commission départementale des carrières correspond, en ce qui concerne les carrières, à la commission consultative prévue par la législation sur les installations classées) : adopté (p. 2960) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 34 de M. Gérard Saumade (propose que la commission départementale comprenne également des conseillers généraux) (p. 2960) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Jean-Claude Lefort (dispose que la commission départementale ne peut examiner une demande d'autorisation de carrière qu'après avis conforme rendu à la majorité des trois cinquièmes par le conseil municipal de la ou des communes concernées) (p. 2960, 2961).

Article 16-2 de la loi du 19 juillet 1976 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de M. Jean-Claude Lefort (précise le mode d'élaboration du schéma départemental des carrières, soumet ce schéma à une enquête publique ainsi qu'à l'avis du conseil général et de la chambre d'agriculture et définit les zones où les carrières sont en tout état de cause interdites) (p. 2961) ;

- *soutient* l'amendement n° 37 du Gouvernement (modifie la liste des critères d'élaboration du schéma départemental et précise que celui-ci doit être approuvé par le représentant de l'Etat dans le département après avis du conseil général) : adopté (p. 2961).

Après l'article 3 :

- *soutient* l'amendement n° 38 du Gouvernement (dispose que l'autorisation d'exploitation est accordée par le préfet aprés enquête publique et avis des conseils municipaux intéressés et d'une commission départementale consultative constituée en fonction de la nature des installations projetées) (p. 2961) : adopté après modifications (p. 2962) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 42 de M. Gérard Saumade (précise que la commission consultative se compose notamment de représentants des « professions » concernées) à l'amendement n° 38 du Gouvernement (p. 2962) ;
- *favorable* à l'amendement n° 16 de M. Jean-Claude Lefort (dispose qu'une autorisation ne peut être accordée à un exploitant qui n'a pas remis en état les lieux de son ancienne exploitation ou pris les dispositions nécessaires à cette remise en état) (p. 2962) ;
- *soutient* l'amendement n° 39 du Gouvernement (subordonne la mise en exploitation d'une carrière à la constitution de garanties financières destinées à assurer les interventions nécessaires à la sauvegarde de l'environnement, notamment pour la remise en état du site après exploitation) (p. 2962) : adopté (p. 2963) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 18 de M. Jean Bégault (dispose que l'autorisation peut être subordonnée à la constitution de réserves destinées à la remise en état du site après exploitation ; précise qu'un décret en Conseil d'Etat définit les substances pour lesquelles ces réserves sont obligatoires et en fixe les modalités) (p. 2963) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 1 corrigé de M. Pierre-Rémy Houssin (dispose que l'autorisation peut être subordonnée à la constitution de réserves destinées à la remise en état du site après exploitation ; précise qu'un décret définit les substances pour lesquelles ces réserves sont obligatoires et en fixe les modalités) (p. 2962) : devenu sans objet (p. 2963).

Article 4 *(remise en état des lieux) :*

- *soutient* l'amendement n° 31 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 2963).

Article 5 *(délai de recours)* :

- *défavorable* aux amendements n° 3 de M. Pierre-Rémy Houssin et n° 7 de M. Jacques Limouzy (ramènent le délai de recours à deux mois à compter de l'achèvement des formalités de publicité) (p. 2964, 2965) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Jean-Jacques Hyest (ramène le délai de recours à trois mois à compter de l'achèvement des formalités de publicité) (p. 2964, 2965).

Article 6 *(art. 25* bis *de la loi du 19 juillet 1976 : refus d'autorisation d'exploiter une carrière en cas de condamnation antérieure) :*

- *soutient* l'amendement n° 32 du Gouvernement (de suppression) (p. 2965) : adopté (p. 2966).

Article 7 *(art. 86* bis *du code minier : refus d'autorisation d'exploiter une carrière en cas de condamnation antérieure) :*

- *soutient* l'amendement n° 40 du Gouvernement (supprime toute référence aux carrières dans l'article 86 *bis* du code minier) : adopté (p. 2966).

Article 11 *(permis d'exploitation des carrières) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 du Gouvernement (précise le régime foncier des carrières de substances rares utiles à l'intérêt général et introduit l'obligation de procéder à une évaluation de l'impact sur l'environnement de telles carrières avant de les autoriser) (p. 2966) ; rectifié (p. 2967) : adopté (p. 2967).

Article 15 *(art. 119-1 du code minier : coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 25 rectifié du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 2967).

Article 16 *(art. 130 du code minier : coordination) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Jean Bégault (soumet l'exploitation des haldes et terrils au « régime légal des carriéres ») (p. 2967) ;
- *favorable* à l'amendement n° 17 de M. Jean-Claude Lefort (soumet l'exploitation des haldes et des terrils au régime des installations classées) (p. 2967) ;
- *favorable* à l'amendement n° 23 de M. Jean Bégault (étend le régime des installations classées aux affouillement du sol lorsque les matériaux extraits sont commercialisés ou utilisés à des fins autres que la réalisation de l'ouvrage sur l'emprise duquel ils ont été extraits) (p. 2968).

Article 17 *(art. 141 du code minier : coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 26 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 2968).

Après l'article 18 :

- *soutient* l'amendement n° 27 du Gouvernement (dispose que les plans d'occupation des sols doivent préciser les catégories d'exploitations classées acceptées, interdite ou faisant l'objet de restrictions et définit, dans ce domaine, le régime transitoire applicable aux carrières) : adopté (p. 2968) ;
- *soutient* l'amendement n° 28 du Gouvernement (porte à quinze ans la durée d'une autorisation de défrichement lorsque celui-ci a pour objet le défrichement de carriéres autorisées) : adopté (p. 2968).

Article 19 *(dispositions transitoires) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 rectifié du Gouvernement (précise le régime transitoire applicable aux carrières existant à la date de l'inscription des carrières dans la nomenclature des installations classées) : adopté (p. 2969).

Aprés l'article 19 :

- *soutient* l'amendement n° 30 du Gouvernement (précise que le décret d'inscription des carrières dans la nomenclature des installations classées sera pris dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi) : adopté (p. 2969).

Son intervention lors des explications de vote :

Environnement : impératifs économiques et protection de l'environnement : conciliation (p. 2970).

Lois : proposition de loi : intérêt et nécessité (p. 2970).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1992] :

Carrières : régime légal : unification et simplification : objet et intérêt de la proposition de loi (p. 6491).

Environnement : carrières : intérêt économique et protection de l'environnement : conciliation (p. 6491).

Parlement : travaux : qualité et coopération avec le Gouvernement (p. 6491).

Discussion des articles [3 décembre 1992] :

Article 1er *bis* nouveau *(constitution de garanties financières) :*

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (précise les installations pour lesquelles les garanties financières peuvent être exigées et procède à une modification rédactionnelle) (p. 6493).

Article 2 *bis* nouveau *(autorisation d'une exploitation de carrière) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale à l'article 3 bis) (p. 6493).

Article 2 *quater* nouveau *(servitudes d'utilité publique) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (supprime la possibilité d'instituer un périmètre de servitude d'intérêt public sur des terrains exposés à des risques importants du fait de l'exploitation d'une installation) (p. 6493, 6494).

Article 2 *quinquies* nouveau *(délai de recours ouvert aux tiers) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (précise que le délai de recours prend pour point de départ le début de l'exploitation) (p. 6494, 6495).

Article 3 *(dispositions applicables aux exploitations de carrières) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (de précision) (p. 6496) ;
- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en ce qui concerne le renouvellement de l'autorisation) (p. 6496) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 rectifié de la commission (dispose que le ministre donne seulement un avis sur l'ouverture d'une carrière dans les vignobles de qualité) (p. 6496) ;
- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (supprime les dispositions qui soustraient l'ouverture de certaines carrières à l'obligation d'enquête publique) (p. 6496) ;
- *favorable* à l'amendement n° 15 de M. Gilbert Gantier (supprime la disposition qui précise que la commission départementale est composée « à parts égales » des représentants des administrations, des collectivités territoriales, de la profession, des associations de protection de l'environnement et des professions agricoles) (p. 6496) ;
- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (dispose que le président du conseil général est membre de droit de la commission) (p. 6497) ;
- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (précise que la commission départementale est seule compétente pour donner un avis motivé sur les demandes d'autorisation) (p. 6497).

Article 11 *(art. 109 du code minier : permis d'exploitation des carrières) :*

- *favorable* à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (rédactionnel) (p. 6497) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 16 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission : adopté (p. 6497).

Article 18 *ter* *(art. L. 311-1 du code forestier : autorisations de défrichement) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 du Gouvernement (dispose que la durée d'une autorisation de défrichement est modulable, dans une limite de 15 ans, par l'autorité qui la délivre) : adopté (p. 6498) ;
- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (dispose qu'une autorisation de défrichement ne peut être suspendue d'office, mais seulement après une mise en demeure restée sans effet) (p. 6498).

Après l'article 18 *ter* :

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (de coordination) (p. 6498).

Article 20 *(entrée en vigueur du projet de loi) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 du Gouvernement (subordonne l'entrée en vigueur de la loi à la publication du décret relatif aux carrières prévu par l'article 2 modifié de la loi du 19 juillet 1976) : rejeté (p. 6499).

Troisième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 décembre 1992] :

Carrières : régime légal : unification et simplification : intérêt et apport de la proposition de loi (p. 7595).

Parlement : proposition de loi : qualité des travaux des deux assemblées (p. 7595).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Environnement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1992] :

Affaires étrangères : Organisation des Nations Unies : conférence sur l'environnement de Rio de Janeiro (p. 5187).

Air : pollution : effet de serre (p. 5186).

Animaux : baleines, dauphins : sanctuaires (p. 5187).

Bruit :
- cantines scolaires (p. 5218) ;
- prévention et répression : discussion d'un projet de loi (p. 5186).

Collectivités locales : rôle (p. 5188, 5189).

Cours d'eau, étangs et lacs :
- berges : entretien (p. 5189) ;
- milieux aquatiques : protection (p. 5187, 5189).

Déchets :
- assainissement : tri sélectif, recyclage (p. 5186, 5187, 5188) ;
- taxe sur les décharges (p. 5186).

Eau :
- agences (p. 5186, 5218) ;
- politique de l'eau (p. 5187).

Ecologie :
- politique écologique (p. 5186) ;
- zones urbaines (p. 5187, 5188).

Emploi : éco-industries : utilisation de la politique de l'environnement comme moyen de lutte contre le chômage (p. 5190).

Energie : énergie nucléaire :
- centrales nucléaires : sécurité (p. 5187) ;
- Parlement : organisation d'un débat (p. 5220).

Europe : dimension européenne de l'environnement (p. 5187, 5188).

Impôts et taxes : fiscalité de l'environnement (p. 5186).

Ministère de l'environnement :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5186, 5187) ;
- directions régionales de l'environnement (Diren) (p. 5190).

Organismes et structures : Conservatoire du littoral (p. 5189).

Parcs naturels régionaux (p. 5189).

Régions :
- Bretagne (p. 5189) ;
- Nord - Pas-de-Calais (p. 5186).

Risques naturels : prévention (p. 5186).

Sécurité civile : risques technologiques : centrales nucléaires de l'Europe de l'Est (p. 5186, 5187).

Sites : paysages : politique (p. 5186, 5218).

Transports : transports routiers : nuisances (p. 5188).

Réponses aux questions :

Affaires étrangères : Organisation des Nations Unies : conférence sur l'environnement de Rio de Janeiro : résultats (M. Claude Birraux) (p. 5219).

Air : effet de serre : moyens de lutte (M. Jean-Louis Dumont) (p. 5212).

Bois et forêts : préservation contre les incendies, débroussaillage (M. Jean-Michel Couve) (p. 5215).

Bruit :
- cantines scolaires (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5212, 5220) ;
- nuisances urbaines (MM. Georges Mesmin et François Rochebloine) (p. 5216, 5218).

Déchets :
- déchets en provenance de l'étranger (M. Alain Griotteray) (p. 5217) ;
- déchets industriels : élimination : moyens d'action (MM. Jean-Louis Dumont et Alain Griotteray) (p. 5212, 5217) ;
- emballage (MM. Alain Néri et Claude Laréal) (p. 5212, 5221) ;
- ordures ménagères (MM. Alain Néri et Paul Chollet) (p. 5212, 5221) ;

- ordures ménagères : déchets toxiques (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 5219) ;
- recyclage (MM. Alain Néri et Claude Laréal) (p. 5212, 5221).

Départements :
- Aisne (M. André Rossi) (p. 5216) ;
- Gard (M. Georges Benedetti) (p. 5221) ;
- Loire (M. François Rochebloine) (p. 5218) ;
- Lot-et-Garonne (M. Paul Chollet) (p. 5221).

D.O.M. T.O.M. : Guyane (M. Elie Castor) (p. 5223).

Ecologie : zones urbaines (M. Jean-Louis Dumont) (p. 5212).

Energie :
- chauffage au bois : incitation (M. Jean-Louis Dumont) (p. 5212) ;
- Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : usine Atalante à Marcoule (M. Georges Benedetti) (p. 5221).

Europe : Allemagne (M. Alain Griotteray) (p. 5217).

Heure légale : heure d'été : suppression (M. Georges Benedetti) (p. 5221).

Mines et carrières : pollution causée par l'industrie minière : responsabilités (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5225).

Ministère de l'environnement : rôle et rapports avec les autres ministères (M. Jean-Jacques Weber) (p. 5222).

Organismes et structures : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) : crédits, activités, emploi (MM. Jean-Louis Dumont et Jacques Godfrain) (p. 5212, 5213).

Parcs naturels régionaux (MM. Jacques Godfrain, Jean-Claude Mignon et Pierre Micaux) (p. 5213, 5214, 5215).

Régions :
- Ile-de-France (M. Jean-Claude Mignon) (p. 5214) ;
- Lorraine (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5224) ;
- Midi-Pyrénées (M. Jacques Godfrain) (p. 5213, 5222) ;
- Provence - Alpes - Côtes d'Azur (M. Jean-Michel Couve) (p. 5215).

Sites : protection (M. André Rossi) (p. 5216).

Voirie : routes : tunnel du Somport et routes d'accès : protection de l'ours pyrénéen (M. Jean-Jacques Weber) (p. 5222).

Vote des crédits :

Etat B, titre IV :

- *soutient* l'amendement n° 158 du Gouvernement (diminue les crédits du Fonds interministériel pour la qualité de la vie - F.I.Q.V. - afin d'abonder ceux destinés aux parcs naturels régionaux et aux associations) (p. 5224, 5225) : adopté (p. 5226) ;

Fonds interministériel pour la qualité de la vie (F.I.Q.V.) (p. 5224, 5225, 5226).

Parcs naturels régionaux (p. 5224, 5225, 5226).

Régions : Midi-Pyrénées (p. 5226).

Etat C, titre VI :

- *soutient* l'amendement n° 159 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 5227).

Après l'article 85 :

- *défavorable* à l'amendement n° 33 rectifié de la commission (crée un fonds de financement de l'assainissement des installations nucléaires géré par le Commissariat à l'énergie atomique - C.E.A. - financé par une taxe assise sur l'énergie produite par les centrales nucléaires) (p. 5228) ;

Energie :
- Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) (p. 5229) ;
- E.D.F. : centrales (p. 5229).

Organismes et structures : Conservatoire du littoral (p. 5228) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 156 de M. Michel Barnier (limite le bénéfice du financement aux seules installations du C.E.A.) à l'amendement n° 33 rectifié de la commission (p. 5228, 5229) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 157 de M. Michel Barnier (limite la durée du fonds à sept ans) à l'amendement n° 33 rectifié de la commission (p. 5228, 5229).

- Projet de loi sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (n° 3049).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1992] :

Agriculture :
- haies et alignements boisés : protection (p. 6502, 6503) ;
- remembrement (p. 6502).

Collectivités locales :
- actions des collectivités locales (p. 6502) ;
- élus locaux : rôle : pouvoirs (p. 6502).

Communes : Amiens : hortillonnages (p. 6500).

Etat : implication (p. 6502).

Mer et littoral : Conservatoire du littoral : compétences (p. 6509).

Parcs naturels : parcs naturels régionaux : rôle (p. 6503).

Patrimoine : zones de protection du patrimoine architectural et urbain paysagères (Z.P.P.A.U.P.) (p. 6502).

Paysages :
- aménagement du territoire : prise en compte des paysages (p. 6501) ;
- concept (p. 6500, 6501).

Protection des sites (p. 6500, 6501).

Sécurité civile : risques naturels et technologiques (p. 6502, 6503).

Tourisme et loisirs : camping-caravaning : protection (p. 6502, 6503).

Urbanisme :
- permis de construire : prise en compte du paysage (p. 6501) ;
- plan d'occupation des sols (P.O.S.) (p. 6501) ;
- zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) (p. 6501).

Discussion des articles [3 décembre 1992] :

Article 1er *(directives de protection et de mise en valeur des paysages) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de M. Gilles de Robien (confie aux conseils régionaux le pouvoir de prendre les directives de protection et de mise en valeur des paysages) (p. 6510) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 21 de M. François-Michel Gonnot (prévoit l'application de l'article à l'ensemble des territoires remarquables pour leur intérêt paysager y compris aux territoires soumis à des prescriptions spécifiques en application des lois d'aménagement et d'urbanisme) (p. 6510) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. Jean-Paul Fuchs (prévoit que toute directive doit être approuvée par l'ensemble des collectivités territoriales intéressées et fixe sa durée d'application) (p. 6511) ;
- *soutient* l'amendement n° 55 du Gouvernement (prévoit une concertation avec les associations de défense de l'environnement et du paysage) : adopté (p. 6511).

Après l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 54 de M. Jean-Paul Fuchs (précise que les parcs naturels régionaux constituent un cadre privilégié pour les actions menées en faveur des paysages et du patrimoine ; définit la notion de « charte du parc » ; insère ces dispositions dans le code rural) (p. 6511).

Article 3 *(dispositions relatives aux permis de construire)* (p. 6512) : adopté après modifications (p. 6513) :

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (de forme) (p. 6512) ;
- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (de forme) (p. 6512) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rédactionnel) (p. 6512) ;

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (de forme) (p. 6512) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 49 de M. Georges Hage (propose que le recours à un paysagiste ne soit pas nécessaire pour l'établissement d'une demande de permis paysager) (p. 6512).

Article 4 *(dispositions relatives aux plans d'aménagement de zone) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (prévoit le cas de zones d'aménagement concerté dans le plan d'aménagement en cours d'élaboration) (p. 6513).

Article 5 *(zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de M. François-Michel Gonnot (prévoit la possibilité d'instituer également des zones de protection du patrimoine écologique) (p. 6513).

Après l'article 5 :

- *soutient* l'amendement n° 42 du Gouvernement (prévoit que, dans les zones à risque, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'aménagement de terrains de camping fixe les principes d'information, d'alerte et d'évacuation et peut faire ordonner la fermeture des dits terrains) : adopté (p. 6513) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 47 de M. Jean-Paul Fuchs (donne la possibilité à une commune d'avoir un ou plusieurs gardes champêtres et à plusieurs communes d'avoir un ou plusieurs gardes champêtres en commun) (p. 6514).

Article 6 *(respect et mise en valeur des paysages par l'aménagement foncier rural) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (rédactionnel) (p. 6514).

Après l'article 6 :

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (prévoit que pour les aménagements fonciers figurant dans le code rural le département fait procéder à une étude d'aménagement comportant une analyse des éléments paysagers) (p. 6514).

Article 7 *(composition des commissions d'aménagement foncier) :*

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (rédactionnel) (p. 6514) ;

- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (aligne la composition de la commission intercommunale sur celle de la commission communale d'aménagement foncier ; prévoit le cas où le périmètre d'aménagement foncier s'étend sur plusieurs départements) (p. 6515) ;

- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rédactionnel) (p. 6515) ;

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (rédactionnel) (p. 6515).

Article 8 *(obligation de réaliser une étude comportant un volet environnemental et paysager) :*

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (de suppression) (p. 6515).

Après l'article 8 :

- *soutient* l'amendement n° 43 du Gouvernement (prévoit qu'en cas de mise en œuvre de la procédure d'aménagement foncier, l'arrêté préfectoral peut interdire l'arrachage des haies et qu'avant même l'arrêté, leur destruction peut être soumise à autorisation) (p. 6515) : adopté (p. 6516) ;

Environnement : remembrement : protection des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement : *Royal (Ségolène) (G)* (p. 6515, 6516).

Article 10 *(travaux connexes au remembrement relevant de la compétence de la commission communale d'aménagement foncier) :*

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (rédactionnel) (p. 6516) ;

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (donne compétence à la commission communale pour identifier les emprises foncières des travaux présentant un intérêt pour les équilibres naturels et les paysages) (p. 6516).

Après l'article 11 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 30 de M. Guy Lengagne (prévoit que les biens acquis par le Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme - F.N.A.F.U. - peuvent être cédés gratuitement au Conservatoire du littoral) (p. 6516) ;

- *favorable* à l'amendement n° 52 de M. Guy Lengagne (dispose que les exploitants agricoles peuvent continuer à exploiter certains terrains acquis par le Conservatoire du littoral) (p. 6517).

Article 12 *(prise en charge des frais d'enquête publique)* (p. 6517) : adopté dans la rédaction de l'amendement n° 19 (p. 6518) :

- *défavorable* aux amendement n°s 29 de M. François-Michel Gonnot et 40 de M. Philippe Legras (de suppression) (p. 6518) ;

Enquêtes publiques : réglementation : réforme (p. 6518) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de M. Georges Hage (prévoit que l'indemnisation des commissaires-enquêteurs et des membres des commissions d'enquête est assurée par l'Etat) (p. 6518).

Article 13 *(modalités d'application de l'article 4) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (de suppression) (p. 6519) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de M. Philippe Legras (autorise les professionnels qui conçoivent des projets de paysages à porter le titre d'architectes-paysagistes) (p. 6520) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 51 de M. Georges Colin (précise que les architectes-paysagistes conçoivent et mettent en œuvre parcs, jardins, espaces publics et élaborent les plans et les programmes d'aménagement et de gestion du paysage ; définit la procédure d'attribution du titre d'architecte-paysagiste) (p. 6520) ;

Architectes-paysagistes : profession : statuts, formation, exercice de la profession (p. 6520).

Son intervention lors des explications de vote :

Agriculture : remembrement (p. 6521).

Collectivités locales : transferts de charges (p. 6521).

Etat : implication (p. 6521).

Parcs naturels : paysage : atout majeur (p. 6520, 6521).

Urbanisme : permis de construire (p. 6521).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Conservatoire du littoral (p. 7624).

Cours d'eau, étangs et lacs : cours d'eau : vallées de rivières et de fleuves (p. 7624).

Enquêtes publiques : commissaires-enquêteurs (p. 7624).

Mer et littoral : zones de littoral (p. 7624).

Parcs naturels régionaux (p. 7624).

Paysage : directives de protection et de mise en valeur (p. 7624)

Sites : commissions départementales et commission supérieure des sites (p. 7624).

Urbanisme : protection des abords des agglomérations (p. 7624).

Zones de montagne et défavorisées (p. 7624).

Texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Article 1er *(directives de protection et de mise en valeur des paysages) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (rétablit les directives du paysage sur l'ensemble du territoire national y compris dans les zones du littoral et de montagne) : adopté (p. 7627).

Article 16 *(composition des commissions départementales et supérieure des sites) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 7627).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 décembre 1992] :

Paysages : directives de protection et de mise en valeur (p. 7657).

Sites : commissions départementales et commission supérieure des sites (p. 7657).

Discussion des articles [20 décembre 1992] :

Article 1er supprimé par le Sénat *(directives de protection et de mise en valeur des paysages) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rétablit l'article) (p. 7658).

Article 1er *bis* *(parcs naturels régionaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (supprime la nécessité d'un décret en Conseil d'Etat pour approuver la charte d'un parc naturel régional) (p. 7658) ;
- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (prévoit que l'organisme de gestion du parc naturel régional a compétence pour réviser la charte) (p. 7658) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rédactionnel) (p. 7658).

Article 3 *(dispositions relatives aux permis de construire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (revient au texte de la commission mixte paritaire) (p. 7659).

Article 7 *(composition des commissions d'aménagement foncier) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (modifie la composition de la commission intercommunale lorsque le périmètre d'aménagement foncier s'étend sur plusieurs départements) (p. 7660).

Article 11 *ter* *(protection des boisements, haies et plantations d'alignement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (revient au texte de la commission mixte paritaire) (p. 7661).

Article 14 *(recours contre certaines décisions des architectes des Bâtiments de France) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (de suppression) (p. 7661).

Article 15 *(recours contre certaines décisions des architectes des Bâtiments de France) :*

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (de suppression) (p. 7662).

Article 16 nouveau *(composition des commissions départementales et supérieure des sites) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de la commission (revient au texte de la commission mixte paritaire) (p. 7662) ;
- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (revient au texte de la commission mixte paritaire) (p. 7663).

Article 17 nouveau *(inventaire du patrimoine faunistique et floristique) :*

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (précise que les inventaires du patrimoine faunistique et floristique sont étudiés sous la responsabilité scientifique du Museum national d'histoire naturelle) (p. 7663).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [22 décembre 1992] :

Paysage : directives de protection et de mise en valeur (p. 7798).

- Projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Bâtiment et travaux publics : construction : insonorisation : caractéristiques (p. 7138, 7149).

Bruit :

- contrôle et surveillance : compétences (p. 7138, 7139, 7148, 7149) ;
- prévention (p. 7138, 7149) ;
- prévention : mission Boitel (p. 7148, 7149, 7150) ;
- riverains : respect et indemnisation (p. 7138, 7148).

Communes :

- Issy-les-Moulineaux : héliport de Paris (p. 7149) ;
- Orly et communes avoisinantes : nuisances dues au trafic aérien (p. 7149) ;
- Roissy et communes avoisinantes : nuisances dues au trafic aérien (p. 7148).

Enseignement : cantines scolaires : plan anti-bruit (p. 7138).

Santé publique : surdité ; stress dû au bruit (p. 7138).

Transports :

- transports aériens : bruit causé par les aéronefs : redevance d'atténuation des nuisances phoniques (p. 7138, 7149, 7150) ;
- transports aériens : bruit causé par les hélicoptères (p. 7149) ;
- transports ferroviaires : T.G.V. : critères de nuisances phoniques : tracé (p. 7149) ;
- transports terrestres : bilan des nuisances sonores : « points noirs » (p. 7138, 7148).

Travail : conditions de travail : bruit (p. 7138).

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Article 1er *(objectif de la loi) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 7150).

Avant l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de M. Jean-Claude Lefort (institue, en matière d'isolation phonique, un seuil de 55 décibels dans tous locaux d'habitation, d'enseignement, de travail et dans les établissements de santé) (p. 7150).

Article 3 *(information de l'acheteur ou du preneur d'un objet sur les caractéristiques acoustiques) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 7151) ;
- *soutient* l'amendement n° 30 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 7151).

Article 6 *(prescriptions applicables aux activités bruyantes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 14 de M. Jean-Claude Lefort (ajoute les activités exercées dans les entreprises) (p. 7152) ;
- *soutient* l'amendement n° 31 du Gouvernement (prévoit une étude d'impact « lorsque les dangers et les inconvénients le justifient ») : adopté (p. 7152) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Jean-Claude Lefort (fixe un délai de trois ans de mise en conformité) (p. 7152) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 37 de M. Roger Léron (limite les conditions de vol des hélicoptères en zone urbaine à l'exception des transports sanitaires et missions urgentes de protection civile) (p. 7153) ;

Transports : transports aériens : hélicoptères : bruit (p. 7153) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 16 de M. Jean-Claude Lefort (limite les conditions de vol des hélicoptères en zone urbaine à l'exception des vols d'urgence pour des raisons sanitaires ou d'ordre public, ainsi que les vols justifiés par les visites d'Etat ; prévoit des dérogations en concertation avec les collectivités territoriales intéressées) (p. 7153) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 27 de M. Georges Mesmin (limite les conditions de vol des hélicoptères en zone urbaine à l'exception des vols d'urgence pour des raisons sanitaires ou d'ordre public ainsi que les vols justifiés par les visites d'Etat ; prévoit des dérogations en concertation avec les collectivités territoriales intéressées) (p. 7153).

Article 7 *bis* nouveau *(nuisances sonores causées par les hélicoptères) :*

- *soutient* l'amendement n° 32 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 7154).

Après l'article 7 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 17 de M. Jean-Claude Lefort (prévoit, dans les aéroports situés à proximité de zones urbanisées, l'interdiction d'atterrissage et de décollage des aéronefs de vingt-deux heures à six heures trente ; horaire porté de vingt et une heure à sept heures pour les aéronefs les plus bruyants) (p. 7154).

Avant l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement n° 18 de M. Jean-Claude Lefort (instaure une commission d'élus responsables de la création ou de l'extension d'infrastructure aéroportuaire) (p. 7154).

Article 10 *(prise en compte des objectifs de lutte contre le bruit pour les nouvelles infrastructures de transports terrestres) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (insère, dans le champ d'application de l'article, les infrastructures d'accueil du T.G.V.) (p. 7155).

Avant l'article 13 A :

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rédige ainsi l'intitulé du titre III : « Protection des riverains des grandes infrastructures ») (p. 7156).

Article 13 A nouveau *(rapport d'évaluation sur les nuisances sonores dues aux transports terrestres) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 25 rectifié de M. Jean-Claude Lefort (prévoit que le rapport d'évaluation établira également le bilan des nuisances sonores résultant du transport aérien et dans les entreprises et comportera une évaluation des travaux nécessaires à la réduction des nuisances à un niveau inférieur à 55 décibels) (p. 7156) ;

- *soutient* l'amendement n° 34 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 7157) ;

- *soutient* l'amendement n° 35 du Gouvernement (de précision) : rejeté (p. 7157) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 26 de M. Marc Laffineur (diminue ce plafond à 55 décibels) à l'amendement n° 4 de la commission (prévoit que le rapport comportera une évaluation des travaux nécessaires à la réduction des nuisances à un niveau inférieur à 60 décibels) : rejeté (p. 7157).

Article 13 B nouveau *(création d'un fonds spécial de réparation des dommages résultant des nuisances phoniques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (de suppression) (p. 7158) ;

- *favorable* à l'amendement n° 20 de M. Jean-Claude Lefort (de suppression) (p. 7158).

Après l'article 13 B :

- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Marc Laffineur (institue une taxe annuelle d'atténuation des nuisances sonores sur les entreprises concessionnaires d'autoroutes) (p. 7158) ;

- *défavorable* aux sous-amendements n°s 56 et 57 de M. Marc-Philippe Daubresse (étendent cette taxe aux titres de transport délivrés par la S.N.C.F.) à l'amendement n° 55 de M. Marc Laffineur (p. 7158).

Article 13 *(création d'une redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (rétablit, dans la rédaction initiale du projet, le mode de calcul de la redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes) (p. 7160) ;

Transports : transports aériens : redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes (p. 7160, 7166) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 39 de M. Michel Coffineau (précise que le produit de la taxe est destiné à « la mise en œuvre des dispositions nécessaires à l'atténuation des nuisances sonores au voisinage des aérodromes ») à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 48 de M. Marc-Philippe Daubresse (précise que le produit de la taxe est intégralement destiné à couvrir les dépenses d'aide aux riverains) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 49 de M. Marc-Philippe Daubresse (prévoit que la taxe cessera d'être perçue dès l'indemnisation du dernier riverain intéressé) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 50 de M. Marc-Philippe Daubresse (met à contribution les exploitants des principaux aéroports français)à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 40 de Mme Marie-France Lecuir (taxe plus fortement les appareils les plus bruyants du groupe acoustique 1) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 41 de Mme Marie-France Lecuir (taxe plus fortement les appareils du groupe acoustique 2) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160).

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 42 de M. Michel Coffineau (prévoit de doubler la taxe en cas d'infraction)à l'amendement n° 6 de la commission (p. 7160).

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 21 de M. Jean-Claude Lefort (prévoit une taxe d'atténuation des nuisances sonores au voisinage des héliports) (p. 7161).

Après l'article 14 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de la commission (institue pour chaque aérodrome un plan de gêne sonore destiné à définir quels sont les riverains pouvant prétendre à l'aide prévue par la loi et une commission chargée de donner un avis sur les opérations destinées à atténuer les nuisances subies par les riverains) (p. 7162) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 43 de M. Michel Coffineau (donne à la commission le pouvoir de déterminer le montant des aides) à l'amendement n° 8 de la commission (p. 7162) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 58 de M. Roger-Gérard Schwartzenberg (prévoit que le Gouvernement conduise une étude technique sur l'extension du couvre-feu à Orly) l'amendement n° 8 de la commission (p. 7162).

Article 15 supprimé par le Sénat *(modalités de recouvrement de la taxe) :*

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (rétablit l'article dans sa rédaction initiale) (p. 7163) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 51 de M. Marc-Philippe Daubresse (de précision) à l'amendement n° 9 de la commission (p. 7163).

Après l'article 15 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 22 de M. Jean-Claude Lefort (étend le bénéfice de la taxe à tout riverain ou collectivité riveraine d'aéroport exposée à un bruit de plus de 55 décibels) (p. 7163).

Article 15 *bis* nouveau *(modification de l'article L. 141-2 du code de l'aviation civile) :*

- *soutient* l'amendement n° 36 du Gouvernement (de suppression) (p. 7163) : adopté (p. 7164).

Article 16 *(recherche et constatation des infractions) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 44 de M. Roger Léron (ajoute à la liste des personnes habilitées à constater les infractions les agents des collectivités locales assermentés à cet effet) (p. 7164).

Article 17 *(analyses et consignation des objets) :*

- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (de précision) (p. 7164) ;
- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rédactionnel) (p. 7165).

Article 13 précédemment réservé :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 42 de M. Michel Coffineau précédemment réservé (prévoit de doubler la taxe en cas d'infraction) à l'amendement n° 6 de la commission précédemment réservé (rétablit, dans la rédaction initiale du projet, le mode de calcul de la redevance d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage des aérodromes) (p. 7166).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Bruit :
- prévention : « mission Boitel » (p. 7629) ;
- riverains : respect et indemnisation (p. 7628) ;
- seuil des nuisances phoniques : normes (p. 7628, 7629).

Transports :
- transports aériens : bruit causé par les aéronefs : redevance d'atténuation (p. 7628, 7629) ;
- transports terrestres : bilan des nuisances sonores : « points noirs » (p. 7628, 7629).

Texte de la commission mixte paritaire :

Article 13 A *(rapport d'évaluation sur les nuisances sonores dues aux transports terrestres) :*

soutient l'amendement n° 1 du Gouvernement (supprime la disposition qui stipule que le rapport du Gouvernement doit présenter les modes de financement susceptibles de permettre la suppression des points noirs dans un délai de dix ans) (p. 7631) : rejeté (p. 7632).

ROYER (Jean)

Député d'Indre-et-Loire

(1re circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi sur l'**aménagement de la Loire (n° 2727)** [20 mai 1992].

Proposition de résolution tendant à modifier les articles 19, 20 et 22 du règlement de l'Assemblée nationale afin de **permettre la création d'une « réunion administrative des députés non inscrits » (n° 2834)** [25 juin 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Première lecture :

Discussion des articles [4 et 5 juin 1992] :

Article 1er *(art. L. 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie) :*

- *son* amendement n° 83 soutenu par M. Gilbert Gantier (remplace, pour le calcul du taux global d'évolution des dépenses de maladie, la notion de dépenses présentées au remboursement en matière d'assurance maladie, maternité et accidents du travail des travailleurs salariés par la notion de dépenses d'assurance maladie) (p. 1976) : vote réservé (p. 1977) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *son* amendement n° 84 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (supprime la notion de dépenses présentées au remboursement pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) (p. 2032) : vote réservé (p. 2033) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;
- *son* amendement n° 85 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (précise que les honoraires des médecins, les frais accessoires et les prescriptions sont pris en compte à hauteur du montant servant de base au remboursement pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) (p. 2033) : vote réservé (p. 2034) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article L. 162-6-3 du code de la sécurité sociale (pénalités financières) :

- *son* amendement n° 86 soutenu par Mme Elisabeth Hubert (précise que l'application des pénalités financières au médecin dépassant le taux prévisionnel d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation) (p. 2036) : vote réservé (p. 2037) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;
- *son* amendement n° 87 deuxième correction soutenu par M. Jean-Yves Chamard (prévoit que l'application des pénalités financières pour dépassement du taux prévisionnel d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation dans le cas des médecins pratiquant des tarifs différents de ceux fixés par la convention médicale) (p. 2038) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *son* amendement n° 88 soutenu par Mme Elisabeth Hubert (supprime toute référence aux collèges d'électeurs) (p. 2040) : vote réservé (p. 2041) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

Article 7 *(élection des membres des unions) :*

- *son* amendement n° 89 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (supprime les collèges d'électeurs distincts des généralistes et des spécialistes) (p. 2042) : vote réservé (p. 2043) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049) ;
- *son* amendement n° 90 (de conséquence) soutenu par M. Jean-Pierre Foucher (p. 2043) : vote réservé (p. 2043) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [5 juin 1992] (p. 2049).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 juin 1992] :

Allemagne : formation professionnelle (p. 2457).

Apprentissage :
- apprentis : statut dans l'entreprise et rémunération (p. 2457) ;
- centres de formation d'apprentis : conseils de perfectionnement (p. 2457) ;
- centres de formation d'apprentis : relations avec les établissements d'enseignement (p. 2457) ;
- financement et participation de l'Etat (p. 2457).

Communes : Tours (p. 2457).

Enseignement : formation en alternance : alternance sous statut scolaire : enjeux (p. 2457).

Plan :
- contrats de plan (p. 2457) ;
- nécessité et développement (p. 2457).

Régions : compétences et charges en matière de formation professionnelle (p. 2457).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Energie : production et utilisation de biocarburants (p. 2761, 2762).

Jachère industrielle et gel des terres (p. 2761).

Régions : Centre (p. 2761).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [6 novembre 1992] :

Apprentissage : crédit d'impôt : création (p. 4940).

Chômage : cadres (p. 4940).

Communes : Tours : apprentissage et contrats emploi-solidarité (C.E.S.) : expérience (p. 4940).

Comptes spéciaux du Trésor : comptes de prêts : F.D.E.S. (p. 4940, 4941).

Contrats emploi-solidarité (C.E.S.) (p. 4940).

Logement et habitat : logement social : financement (p. 4940, 4941).

Plan : contrats de plan : infrastructures (p. 4940, 4941).

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Questions* [13 novembre 1992] :

Collectivités locales : participation financière : aide de l'Etat (p. 5325).

Communes : Tours (p. 5325).

RUFENACHT (Antoine)

Député de la Seine-Maritime

(7e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (n° 2613).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 mai 1992] :

Compagnie générale maritime (C.G.M.) (p. 1207).

Dockers :
- Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers (Cainagod) : financement et dépéréquation entre les ports (p. 1207) ;
- coût de passage : part du coût de manutention (p. 1207) ;
- mensualisation (p. 1207) ;
- plan social (p. 1207).

Domaine public maritime : gestion (p. 1207).

Industrie : construction navale : situation (p. 1207).

Marine marchande : situation (p. 1207).

Pêches maritimes (p. 1207).

Ports maritimes :
- capacités financières et désengagement de l'Etat (p. 1208) ;
- Le Havre (p. 1207).

Régions : Haute-Normandie (p. 1208).

Transports : transports terrestres :
- desserte des ports (p. 1207) ;
- investissements routiers et autoroutiers (p. 1207) ;
- voies d'eau (p. 1207).

Discussion des articles [15 mai 1992] :

Article 1er *(modification du livre V de la première partie - Législative - du code des ports maritimes)* :

- *soutient* l'amendement n° 24 rectifié de M. Ambroise Guellec (supprime, dans les ports autonomes, la limite inférieure du taux des dockers professionnels intermittents) (p. 1308) : retiré (p. 1309) ;
- *soutient* l'amendement n° 25 de M. Ambroise Guellec (précise le montant de l'indemnité compensatrice en cas de retrait de carte et prévoit que celle-ci n'est pas exclusive de toute autre disposition de droit commun applicable aux licenciements) (p. 1309) : rejeté (p. 1310) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 de M. Ambroise Guellec (dispose que les recours à l'encontre des sanctions prononcées par décision motivée du président du B.C.M.O. peuvent être formés auprès de l'inspecteur du travail) : rejeté (p. 1311).

Explications de vote [15 mai 1992] :

Dockers : entreprises (p. 1319).

Ports maritimes : capacités financières et désengagement de l'Etat (p. 1319).

Transports : autoroutes A 16 et A 29 (p. 1319).

Vote pour du groupe R.P.R. (p. 1318).

Vote pour du groupe U.D.C. : suppléant *Guellec (Ambroise)* (p. 1318).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1992] :

Collectivités locales : collectivités territoriales : mer : moyens d'action (p. 5343).

Communes : Le Havre (p. 5343).

Conchyliculture et cultures marines : culture marine (p. 5343).

Culture : patrimoine culturel maritime (p. 5343).

Environnement : littoral : protection et aménagement : schémas de mise en valeur de la mer (p. 5343).

Etat : désengagement (p. 5343).

Marine marchande :
- Compagnie générale maritime (C.G.M.) (p. 5343) ;
- situation et plan marine marchande (p. 5343).

Mer et littoral : secrétariat d'Etat à la mer : crédits : montant, évolution, répartition ; annulation (p. 5342, 5343).

Pavillon européen (p. 5343).

Pêches maritimes :
- plan « pêche » et crise de la pêche (p. 5343) ;
- ressource (p. 5343).

Politique maritime (p. 5343).

Ports maritimes :
- activités portuaires (p. 5343) ;
- dockers (p. 5343) ;
- modernisation : équipements et voies d'accès (p. 5343).

Régions : Haute-Normandie (p. 5343).

Sécurité maritime :
- signalisation maritime (p. 5343) ;
- Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) (p. 5343).

Sécurité sociale : Etablissement national des invalides de la marine (E.N.I.M.) (p. 5343).

S

SAINT-ELLIER (Francis)

Député du Calvados

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (industrie et commerce extérieur : commerce extérieur) [10 juin 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612) [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8879).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome X : **industrie et commerce extérieur : commerce extérieur (n° 2950)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Industrie** [25 juin 1992].

Aménagement du territoire : centre d'études statistiques du ministère de l'industrie (C.E.S.I.) : délocalisation à Caen (p. 2807).

Départements : Calvados (p. 2807).

Sidérurgie : plan de restructuration du groupe Usinor-Sacilor (p. 2807).

orales sans débat :

- **n° 673,** posée le 15 décembre 1992 : **emploi (politique et réglementation : Calvados)** (p. 7266, 7267). Appelée le 18 décembre 1992 : Caen : groupe Unimétal : suppressions d'emplois ; S.N.C.F. : suppression de 157 emplois à Caen ; conséquences économiques pour l'agglomération caennaise [18 décembre 1992] (p. 7486, 7487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [22 janvier 1992] :

Article 59 *quater* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les districts à fiscalité propre d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone) :*

- *son* sous-amendement n° 284 (étend la disposition à tous les districts, quelle que soit leur date de création) à l'amendement n° 202 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 180).

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Collectivités locales : rôle (p. 1376, 1377).

Groupements sportifs et clubs professionnels :
- financement (p. 1376) ;
- sociétés d'économie mixte (p. 1376) ;
- sociétés à objet sportif (p. 1376).

Intermédiaires sportifs : réglementation de leur activité (p. 1376).

Lois de finances : crédits budgétaires : jeunesse et sports (p. 1377).

Pratique sportive : démocratisation et développement (p. 1377).

Sécurité civile : catastrophes : Bastia : stade de Furiani (p. 1376).

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 5 *(capital social des sociétés à objet sportif : article 13 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 67 soutenu par M. Denis Jacquat (soumet à l'autorisation préalable de la Commission des opérations de bourse tout appel à l'épargne publique de la part des groupements sportifs) (p. 1397) : adopté (p. 1398).

Article 7 *(contrôle des intermédiaires : article 15-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *ses observations* (p. 1399) ;
- *son* amendement n° 89 (institue une incompatibilité entre l'activité d'intermédiaire sportif et l'exercice de responsabilités de direction ou d'une fonction salariée au sein d'un groupement sportif) : retiré (p. 1400) ;
- *son* amendement n° 90 (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation d'un plafond de rémunération des intermédiaires sportifs et soumet ceux d'entre eux non établis en France aux règles régissant cette activité) (p. 1400) : devenu sans objet (p. 1401) ;
- *son* amendement n° 91 (prévoit l'interdiction d'exercer l'activité d'intermédiaire sportif en cas d'atteinte aux intérêts matériels ou moraux d'un groupement sportif) : adopté (p. 1401) ;
- *son* amendement n° 92 (prévoit une représentation des collectivités territoriales dans la commission consultative compétente en matière d'interdiction d'exercer l'activité d'intermédiaire sportif) (p. 1401) : adopté (p. 1402) ;
- *son* amendement n° 93 (prévoit la nullité des conventions rémunérant les intermédiaires sportifs en méconnaissant la réglementation applicable à leur activité) : adopté (p. 1402) ;
- *son* amendement n° 94 (relève le montant de l'amende pénale pour exercice irrégulier de l'activité d'intermédiaire sportif) : adopté (p. 1402).

Article 13 *(rôle des collectivités territoriales : article 19-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 69 soutenu par M. Denis Jacquat (limite au financement des équipements sportifs les garanties d'emprunt accordées aux groupements sportifs par les collectivités territoriales) : adopté après modifications au scrutin public (p. 1410).

Après l'article 17 :

- *soutient* le sous-amendement n° 107 de M. Christian Estrosi (rédactionnel) à l'amendement n° 65 du Gouvernement (définit le régime d'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives accueillant des spectateurs et les pouvoirs de réglementation et d'organisation des manifestations sportives reconnus aux fédérations délégataires : articles 42-1 à 42-8 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) (p. 1417) : rejeté (p. 1417).

- Projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1992] :

Collectivités locales :
- enseignement supérieur : financement (p. 2814) ;
- subventions d'investissement aux établissements d'enseignement privés (p. 2814).

Enseignement privé :
- directeurs : décharges de service (p. 2814) ;
- documentalistes : prise en charge par l'Etat (p. 2814) ;
- forfait d'externat : arriéré, calcul, montant et actualisation (p. 2814) ;
- mission : reconnaissance (p. 2814) ;
- protocole d'accord du 13 juin 1992 (p. 2814).

Enseignement secondaire : démocratisation : validation des acquis professionnels (p. 2813).

Enseignement supérieur :
- commissions paritaires d'établissement : création (p. 2813) ;
- démocratisation : validation des acquis professionnels (p. 2813) ;
- enseignants-chercheurs : recrutement et gestion (p. 2814) ;
- gestion : autonomie et moyens (p. 2814) ;
- programme Universités 2000 (p. 2814) ;
- rattachement des établissements d'enseignement supérieur (p. 2814) ;
- universités nouvelles : organisation provisoire : organes et durée (p. 2814).

Etablissements scolaires : biens meubles : transfert de propriété aux établissements (p. 2814).

Lois : loi du 17 mars 1850 (loi Falloux) (p. 2814).

Lois de finances : prélèvements sur recettes : fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) (p. 2814).

Discussion des articles [25 juin 1992] :

Article 12 *(propriété des biens meubles mis à la disposition des établissements publics locaux d'enseignement - E.P.L.E. - après promulgation de la présente loi) :*

- *son* amendement n° 63 (étend le champ d'application de l'article aux biens meubles mis à la disposition des établissements privés d'enseignement) : rejeté (p. 2853) ;
- *son* amendement n° 60 (maintient le bénéfice des subventions du F.C.T.V.A. pour les biens meubles mis à la disposition des établissements publics locaux d'enseignement ou dont la propriété leur est transférée) : rejeté (p. 2853).

Article 13 *(propriété des biens meubles mis à la disposition des E.P.L.E. avant la promulgation de la présente loi) :*

- *son* amendement n° 64 (étend le champ d'application de l'article aux biens meubles mis à la disposition des établissements privés d'enseignement) : rejeté (p. 2853) ;
- *son* amendement n° 61 (maintient le bénéfice des subventions du fonds de compensation de la T.V.A. pour les biens meubles mis à la disposition des établissements publics locaux d'enseignement ou dont la propriété leur est transférée) : rejeté (p. 2853).

Explications de vote :

Collectivités locales : subventions d'investissement aux établissements d'enseignement privés (p. 2860).

Enseignement privé : protocole d'accord du 13 juin 1992 (p. 2860).

Lois de finances : prélèvements sur recettes : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.) (p. 2860).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 2860).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale et culture. - Enseignement supérieur. *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [10 novembre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :
- crédits, plan social, bourses, logement (p. 5151) ;
- prêts bancaires spécifiques (p. 5151).

Collectivités locales :
- constructions universitaires : partenariat, désengagement de l'Etat, inégalités régionales (p. 5151) ;
- enseignement : formation et orientation : partenariat avec l'Etat (p. 5151).

Communautés européennes :
- échanges d'étudiants, équivalence de diplômes et programme Erasmus (p. 5151) ;
- traité de Maastricht : article 126 (p. 5151).

Cycles universitaires :
- filières courtes professionnalisées : instituts universitaires de technologie (I.U.T.) et sections de techniciens supérieurs (p. 5151) ;
- instituts universitaires professionnalisés (I.U.P.) (p. 5150) ;
- premier cycle : dysfonctionnement et réforme (p. 5150).

Enseignement privé : subventions (p. 5150).

Etudiants :
- effectifs (p. 5150, 5151) ;
- orientation (p. 5150).

Recherche : crédits (p. 5151).

Universités :
- gestion : autonomie (p. 5151) ;
- plan Universités 2000 (p. 5151).

Questions :

Recherche : recherche médicale : moyens (p. 5161).

Industrie et commerce extérieur. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le commerce extérieur [16 novembre 1992] :

Commerce extérieur :
- Allemagne : échanges commerciaux (p. 5431) ;
- assurance-crédit et Compagnie française pour le commerce extérieur (Coface) (p. 5431) ;
- balance commerciale (p. 5431, 5432) ;
- Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.) (p. 5432) ;
- exportation : soutien (p. 5431) ;
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 5431) ;
- réorientation géographique : débouchés en Europe de l'Est et Asie du Sud-Est (p. 5432).

Communautés européennes : politique industrielle (p. 5431).

Défense : matériels militaires ; recul des exportations ; armement : aéronautique (p. 5432).

Entreprises : petites et moyennes entreprises (P.M.E.) (p. 5432).

Ministère de l'industrie et du commerce extérieur : crédits du commerce extérieur : montant, évolution, répartition (p. 5431).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations (p. 5432).

Service national : appelés : volontaires pour le service national en entreprises (V.S.N.E.) : incitations (p. 5432).

Questions :

Commerce extérieur : Italie : échanges commerciaux (p. 5461).

Communes : Caen (p. 5459).

Emploi : Société métallurgique de Normandie : fermeture, reconversion, réindustrialisation de la région caennaise (p. 5459).

Régions : Provence - Alpes - Côte d'Azur (p. 5461).

SAINTE-MARIE (Michel)

Député de la Gironde

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Emploi dans l'armement :** industrie d'armement : avion Rafale : poursuite du programme ; politique de défense : restructuration des forces ; industrie aéronautique française : concurrence exacerbée des Etats-Unis [3 juin 1992] (p. 1876, 1877).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Questions* [9 novembre 1992] :

Industries d'armement : région Aquitaine : plan de charge (p. 5074).

SALLES (Rudy)

Député des Alpes-Maritimes

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Séparation des pouvoirs :** décisions de justice : respect par le pouvoir exécutif ; mise en cause par certains parlementaires et certains membres du Gouvernement ; séparation des pouvoirs : principe : respect [26 novembre 1992] (p. 6077).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).**

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

- *ses observations* (p. 1071) ;

Communautés européennes : citoyenneté européenne : droit de vote aux élections locales et aux élections au Parlement européen (p. 1071).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité : commune de Nice : accroissement de la délinquance et renforcement des moyens de police (p. 4577).

Police :

- effectifs urbains : insuffisance (p. 4577) ;
- « îlotage » et « police de proximité » : action dans les quartiers difficiles (p. 4577) ;
- polices municipales : statut et compétences (p. 4577).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : rapport constant : hautes pensions (p. 5386).

Veuves de guerre : pensions (p. 5385).

Education nationale et culture. - Communication. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Télévision : chaîne culturelle européenne : ARTE : programmes (p. 5421).

- **Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985).**

Première lecture :

Discussion des articles [2 décembre 1992] :

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 94 (dispose que les communes dans lesquelles sont installées des chambres funéraires peuvent percevoir des droits pour le dépôt des corps) : rejeté (p. 6472).

Après l'article 20 :

- *son* amendement n° 95 (dispose que les communes dans lesquelles sont installés des crématoriums peuvent percevoir des droits pour l'incinération des corps) : rejeté (p. 6474).

SANMARCO (Philippe)

Député des Bouches-du-Rhône

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Rapporteur du projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729) [22 mai 1992] (p. 1584).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2729) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 2729) relatif aux **relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2746)** [27 mai 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux **relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2835)** [25 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en nouvelle lecture, sur le projet de loi, rejeté par le Sénat après déclaration d'urgence (n° 2826), relatif aux **relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2842)** [26 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en vue de la lecture définitive du projet de loi relatif aux **relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 3224)** [22 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (n° 2613).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [13 et 14 mai 1992] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Lajoinie (André)* (p. 1185).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes :
- enjeux européens (p. 1214) ;
- Grande-Bretagne : situation (p. 1214).

Dockers :
- bureau central de la main-d'œuvre (B.C.M.O.) (p. 1213) ;
- Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers (Cainagod) : financement et dépéréquation entre les ports (p. 1215) ;
- coût de passage : part du coût de manutention (p. 1213) ;
- effectifs et emploi (p. 1213, 1215) ;
- entreprises (p. 1215) ;
- intermittence (p. 1213, 1214) ;
- mensualisation (p. 1185, 1214, 1215) ;
- plan social (p. 1215) ;
- statut : loi du 6 septembre 1947 : réforme (p. 1185, 1186).

Domaine public maritime : gestion (p. 1214).

Ports maritimes :
- capacités financières et désengagement de l'Etat (p. 1214) ;
- Marseille (p. 1214, 1215) ;
- Rotterdam (p. 1214).

Syndicats : C.G.T. (p. 1213).

Transports :
- transports ferroviaires (p. 1214) ;
- transports terrestres : investissements routiers et autoroutiers (p. 1214) ;
- voies d'eau (p. 1214).

Travail : régime de travail dans les ports maritimes : convention collective : négociation (p. 1215).

Discussion des articles [14 et 15 mai 1992] :

Article 1er *(modification du livre V de la première partie - législative - du code des ports maritimes) :*

- *ses observations* (p. 1226) ;

Dockers : mensualisation : aménagement d'une étape transitoire (p. 1226) ;

- *son* amendement n° 52 (étend aux groupements d'entreprises de manutention l'obligation de recruter des ouvriers dockers professionnels mensualisés) : adopté (p. 1229) ;
- *son* amendement n° 58 corrigé (prévoit que, jusqu'au 31 décembre 1993, aucune embauche externe à la profession ne pourra être effectuée) (p. 1233) : retiré (p. 1235) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 68 du Gouvernement (prévoit qu'aucune mensualisation ne pourra être effectuée, en dehors des dockers professionnels intermittents et durant une période de trente jours après publication de la loi, dans le port où a été conclu un accord relatif à l'organisation du travail de la manutention entre les organisations syndicales et les organisations patronales) ; rectifié (soixante jours) (p. 1234) ;

Dockers : priorité d'embauche : application et contrôle (p. 1234).

- *son* amendement n° 55 (de précision) : adopté (p. 1235) ;
- *son* amendement n° 56 soutenu par M. Gilbert Le Bris (rédactionnel) : adopté (p. 1235) ;
- *son* amendement n° 60 (porte la période de référence de six à douze mois) : retiré (p. 1308).

Article 2 *(inspection du travail dans les entreprises de manutention des ports maritimes) :*

- *ses observations* (p. 1316) ;

Période de transition (p. 1316).

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1992] :

Assurances : contrats d'assurance : risque maladie (p. 1931).

Convention médicale :
- avenant n° 3 du 10 avril 1992 à la convention nationale du 9 mars 1990 (p. 1932) ;
- politique conventionnelle : nécessité et contenu (p. 1930, 1931).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- comptes : résultats et transparence (p. 1931) ;
- maîtrise administrative et maîtrise médicalisée (p. 1932) ;
- maîtrise négociée : historique, procédures et résultats (p. 1931) ;
- maîtrise négociée : médecine ambulatoire : dispositif (p. 1931, 1932) ;
- maîtrise négociée : médecine ambulatoire : régime des sanctions (p. 1932) ;
- méthodes d'évaluation (p. 1931) ;
- progression : causes et conséquences macro-économiques (p. 1931).

Hôpitaux et cliniques :
- cliniques privées : enveloppe limitative de dépenses (p. 1931) ;
- hôpital public (p. 1931).

Plan : dixième plan : rapports du Commissariat général du Plan (p. 1931, 1932).

Professions médicales :
- médecins : formation, reconversion et retraite (p. 1932) ;
- médecins : honoraires : niveau, hausse et modalités de fixation (p. 1932) ;
- médecins : secteurs I et II et secteur promotionnel (p. 1932) ;
- unions de médecins exerçant à titre libéral : création, compétences et élection (p. 1932).

Professions paramédicales : régulation concertée :
- ambulanciers : accord du 18 décembre 1991 (p. 1931) ;
- biologistes : accord du 15 février 1991 (p. 1931) ;
- infirmiers libéraux : accord du 23 décembre 1991 (p. 1931).

Santé publique :
- fléaux : accidents de la route, alcoolisme et tabagisme (p. 1932) ;
- système de santé français : principes (p. 1930) ;
- système de santé français : résultats : dégradation (p. 1931).

Discussion des articles [4 et 5 juin 1992] :

Article 1er *(art. L. 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 19 de M. Denis Jacquat, 49 de M. Gilbert Millet et 113 de M. Jean-Yves Chamard (de suppression) (p. 1976) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Jean Royer (remplace, pour le calcul du taux global d'évolution des dépenses de maladie, la notion de dépenses présentées au remboursement en matière d'assurance maladie, maternité et accidents du travail des travailleurs salariés par la notion de dépenses d'assurance maladie) (p. 1977) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 20 corrigé de M. Denis Jacquat (substitue la notion de dépenses prises en charge par les régimes d'assurance maladie à celle de dépenses présentées au remboursement des mêmes régimes pour la fixation du taux global d'évolution des dépenses de maladie) (p. 1977) ;

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (précise que les dépenses prises en compte pour déterminer le taux global d'évolution des dépenses de maladie sont celles qui entrent dans le champ des régimes d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès et accidents du travail) (p. 1976) : vote réservé (p. 1977) ; considéré comme adopté en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Jean-Pierre Foucher (substitue la notion de dépenses prises en charge par les régimes d'assurance maladie à celle de dépenses présentées au remboursement pour la détermination du taux global d'évolution des dépenses de maladie) (p. 1977) ;

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (prévoit que le taux d'évolution global des dépenses de maladie tient compte des caractéristiques de la population, du progrès technique et médical, des maladies et des conjonctures épidémiques, de la démographie des professions de santé et des modes de coordination des différentes interventions dans le système de soins) : vote réservé (p. 1977) ; considéré comme adopté en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 21 de M. Denis Jacquat (prévoit que le taux d'évolution global des dépenses de maladie est fixé en prenant en compte les accords de régulation négociés avec l'ensemble des acteurs du système de santé) (p. 1977).

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 22 de M. Denis Jacquat et 79 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 1979) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 80 de M. Gilbert Millet (supprime la possibilité de conclure des conventions séparées pour les médecins généralistes et les médecins spécialistes) (p. 1980) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 81 de M. Gilbert Millet (exclut du champ de la convention nationale des médecins les dispositions relatives à la régulation des dépenses de maladie et aux sanctions pour non respect des taux nationaux prévisionnels d'évolution de ces dépenses) (p. 1980) ;

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (précise que la convention nationale des médecins détermine les modalités de mise en œuvre des sanctions pour dépassement des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de maladie) : vote réservé (p. 1980) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Gilbert Millet (exclut du champ de la convention nationale des médecins les dispositions relatives à leur reconversion professionnelle) (p. 1981) ;

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (corrige une erreur matérielle) : vote réservé (p. 1981) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. Gilbert Millet (supprime la création du secteur promotionnel) (p. 1982) ;

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 1982) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058).

Article 3 *(art. L. 162-6 du code de la sécurité sociale : modalités d'entrée en vigueur et champ d'application de la convention nationale des médecins) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Denis Jacquat (de suppression) (p. 2027) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 82 de M. Gilbert Millet (supprime la possibilité de conclure des conventions séparées pour les médecins généralistes et les médecins spécialistes) (p. 2027).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 24 de M. Denis Jacquat, 98 de M. Gilbert Millet et 114 de M. Jean-Yves Chamard (de suppression) (p. 2028).

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *défavorable* à l'amendement n° 54 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2030) ;

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 2030) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *son* amendement n° 67 (prévoit la prise en compte des transferts d'activités découlant de la coordination des différents intervenants du système de soins pour la fixation des taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire et des tarifs des honoraires médicaux) : vote réservé (p. 2030) : considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 26 deuxième correction de M. Denis Jacquat (prévoit la prise en compte des transferts entre les catégories de dépenses découlant de l'évolution du système de soins pour la fixation des taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire et des tarifs des honoraires médicaux) (p. 2030) ;

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (retient, pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire, la notion de dépenses présentées au remboursement et entrant dans le champ des régimes d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès et accidents du travail, et précise que ces taux concernent les prescriptions à hauteur du montant servant de base au remboursement) (p. 2031) : vote réservé (p. 2032) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Denis Jacquat (rédactionnel) (p. 2032) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Denis Jacquat (retient la notion de dépenses prises en charge par l'assurance maladie pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) (p. 2033) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 85 de M. Jean Royer et n° 101 de M. Jean-Pierre Foucher (précisent que les honoraires des médecins, les frais accessoires et les prescriptions sont pris en compte à hauteur du montant servant de base au remboursement pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) (p. 2033) ;

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (prévoit que l'annexe à la convention détermine les périodes au cours de l'année donnant lieu à l'adaptation des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) : vote réservé (p. 2034) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Denis Jacquat (prévoit que l'annexe à la convention relative aux taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire prend en compte les modifications législatives ou réglementaires intervenues dans la prise en charge des dépenses de santé) (p. 2034).

Article L. 162-6-2 du code de la sécurité sociale (dispositions applicables à défaut d'annexe) :

- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2034) ;

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (de précision) : vote réservé (p. 2035) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058).

Article L. 162-6-3 du code de la sécurité sociale (pénalités financières) :

- *défavorable* à l'amendement n° 56 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2035) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 29 corrigé de M. Denis Jacquat (précise que l'application des pénalités financières au médecin dépassant le taux prévisionnel d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation) (p. 2037) ;

- *son* amendement n° 68 (précise que l'application des pénalités financières aux médecins dépassant les taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation) : vote réservé (p. 2037) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 103 de M. Jean-Pierre Foucher (rédactionnel) (p. 2038) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 104 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoit que l'application des pénalités financières au médecin dépassant le taux prévisionnel d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation) (p. 2038) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 31 (2e correction) de M. Denis Jacquat, n° 87 (2e correction) de M. Jean Royer et n° 105 (3e correction) de M. Jean-Pierre Foucher (prévoient que l'application des pénalités financières pour dépassement du taux prévisionnel d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation dans le cas des médecins pratiquant des tarifs différents de ceux fixés par la convention médicale) (p. 2038).

Article 5 *(dispositions transitoires) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 32 de M. Denis Jacquat et n° 57 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2039).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 33 de M. Denis Jacquat et n° 58 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2040) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rédactionnel) : vote réservé : (p. 2040) : considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [9 juin 1992] (p. 2058) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 18 de M. Jean-Louis Masson, n° 34 de M. Denis Jacquat, n° 88 de M. Jean Royer et n° 102 de M. Jean-Pierre Foucher (suppriment toute référence aux collèges d'électeurs) (p. 2041).

Article 7 *(élection des membres des unions) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 35 de M. Denis Jacquat et n° 59 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2042) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 36 de M. Denis Jacquat, n° 89 de M. Jean Royer et n° 106 de M. Jean-Pierre Foucher (suppriment les collèges d'électeurs distincts des généralistes et des spécialistes) (p. 2042) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 37 de M. Denis Jacquat, n° 90 de M. Jean Royer et n° 107 de M. Jean-Pierre Foucher (de conséquence) (p. 2043).

Après l'article 10 :

- *ses observations* sur son amendement n° 73 soutenu par M. Robert Loïdi et l'amendement identique n° 96 de M. Jean-Pierre Foucher (insérent dans le code de la sécurité sociale des dispositions relatives aux relations des infirmiers avec l'assurance maladie qui donnent un fondement législatif au dispositif de régulation concertée des dépenses de soins infirmiers prévu par les protocoles d'accord du 23 décembre 1991 et l'avenant n° 1 de la convention nationale des infirmiers) (p. 2045).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [1er décembre 1992] :

Assurance maladie-maternité : assurance obligatoire et assurance complémentaire (p. 6355).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- maîtrise administrative et maîtrise médicalisée (p. 6355) ;
- maîtrise négociée : dispositif et régime des sanctions (p. 6355) ;
- méthodes d'évaluation et codage des actes et des pathologies (p. 6356).

Professions médicales :
- médecins : exercice libéral (p. 6355) ;
- unions de médecins exerçant à titre libéral (p. 6355).

Sénat : rejet du texte (p. 6355).

Discussion des articles [1er décembre 1992] :

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (élargit le champ d'application de la convention nationale des médecins à la coordination des interventions des médecins généralistes et spécialistes et de celles des médecins libéraux et hospitaliers, au financement des expérimentations et des actions innovantes, à la réalisation des progammes d'évaluation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques, aux mécanismes de maîtrise des dépenses médicales, aux conditions d'utilisation des données issues du codage des actes ; prévoit les modalités de financement de la formation médicale continue) (p. 6368) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 42 de M. Denis Jacquat (étend le champ de la convention à la détermination des obligations respectives des caisses primaires et des médecins quel que soit le mode d'exercice de leur art) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6368) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 33 de M. Adrien Zeller (inclut dans le champ de la convention l'adaptation de la nomenclature à l'évolution des conditions d'exercice de la médecine) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6368) ;

- *son* sous-amendement n° 37 rectifié (rédactionnel) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6368) : adopté (p. 6369) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 43 de M. Denis Jacquat (exclut du champ de la convention les dispositions qui visent à améliorer le recours aux établissements de soins hospitaliers) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6369) ;

- *son* sous-amendement n° 58 (précise que les règles conventionnelles n'ont pas vocation à organiser la totalité des actions de formation médicale continue) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6369, 6376) : adopté après rectification (p. 6376) ;

- *favorable* aux sous-amendements identiques nos 45 de M. Denis Jacquat et 72 de M. Jean-Yves Chamard (prévoient que la convention détermine les modalités du financement de programmes d'évaluation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6377) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 48 de M. Denis Jacquat (prévoit la possibilité de majorer les tarifs conventionnels dans le cas de « certaines activités médicales ») à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6378).

Article 3 *(art. L. 162-6 du code de la sécurité sociale : modalités d'entrée en vigueur et champ d'application de la convention nationale des médecins) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 du Gouvernement (précise que la décision de placer un médecin hors de la convention pour violation des engagements qu'elle contient intervient après qu'il a pu présenter ses observations) (p. 6379).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *favorable* à l'amendement n° 5 du Gouvernement (prévoit que l'annexe annuelle à la convention nationale des médecins fixe les objectifs prévisionnels de dépenses médicales et les références médicales nationales qui concourent à leur réalisation) (p. 6379) ;

- *son* sous-amendement n° 59 (prévoit que l'annexe fixe les objectifs prévisionnels d'évolution des dépenses médicales) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6381) : adopté (p. 6382) ;

- *son* sous-amendement n° 60 (rédactionnel) à l'amendement n° 5 du Gouvernement : adopté (p. 6382) ;

- *défavorable* aux sous-amendements identiques nos 27 de Mme Elisabeth Hubert, 51 de M. Denis Jacquat, 77 de M. Jean-Yves Chamard et 83 de M. Adrien Zeller (précisent qu'en matière de prescriptions, la fixation des objectifs prévisionnels de dépenses médicales vise seulement les prescriptions à hauteur du montant servant de base au remboursement) à l'amendement no 5 du Gouvernement (p. 6383) ;

- *défavorable* au sous-amendement no 28 de Mme Elisabeth Hubert (prévoit la fixation de références « des pratiques médicales habituelles » en vue de concourir à la réalisation des objectifs prévisionnels de dépenses médicales) à l'amendement no 5 du Gouvernement (p. 6383).

Article L. 162-6-2 du code de la sécurité sociale (dispositions applicables à défaut d'annexe) :

- *favorable* à l'amendement no 6 du Gouvernement (de coordination) (p. 6383).

- *favorable* à l'amendement no 7 rectifié du Gouvernement (supprime l'obligation de consulter les caisses nationales d'assurance maladie et les organisations syndicales des médecins avant de fixer les objectifs prévisionnels, tarifs et références médicales applicables dans le cas où aucune annexe à la convention médicale n'a pu être adoptée depuis plus d'un an) (p. 6383).

Article L. 162-6-3 du code de la sécurité sociale (pénalités financières) :

- *favorable* à l'amendement no 8 du Gouvernement (substitue la méconnaissance des références médicales conventionnelles nationales ou locales au dépassement des taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire comme fait générateur des pénalités financières) (p. 6384) ;

- *son* sous-amendement no 61 (de coordination) à l'amendement no 8 du Gouvernement : adopté (p. 6384).

Article 5 *(dispositions transitoires) :*

- *favorable* à l'amendement no 9 du Gouvernement (de suppression) (p. 6384).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *favorable* à l'amendement no 10 du Gouvernement (prévoit que les unions de médecins exerçant à titre libéral sont créées à l'échelon régional et non plus départemental) (p. 6385).

Article 7 *(élection des membres des unions) :*

- *favorable* à l'amendement no 11 du Gouvernement (précise que les membres des unions sont élus pour une durée de six ans) (p. 6386) ;

- *favorable* à l'amendement no 12 rectifié du Gouvernement (rédactionnel) (p. 6386) ;

- *favorable* à l'amendement no 13 rectifié du Gouvernement (définit les organisations syndicales de médecins qui peuvent présenter des candidatures) (p. 6386) ;

- *défavorable* au sous-amendement no 29 de Mme Elisabeth Hubert (permet aux organisations syndicales de médecins de présenter indistinctement des candidatures de médecins généralistes et de médecins spécialistes) à l'amendement no 13 rectifié du Gouvernement (p. 6386) ;

- *défavorable* au sous-amendement no 30 de Mme Elisabeth Hubert (permet aux organisations syndicales nationales de médecins de présenter indistinctement des candidatures de médecins généralistes et de médecins spécialistes) à l'amendement no 13 rectifié du Gouvernement (p. 6387) ;

- *son* sous-amendement no 62 (rédactionnel) (p. 6386) : adopté (p. 6387).

Article 7 *bis* *(échelon régional des unions) :*

- *favorable* à l'amendement no 14 du Gouvernement (crée un échelon départemental de l'union régionale des médecins exerçant à titre libéral) (p. 6387) ;

- *son* sous-amendement no 63 (donne un caractère facultatif à la création de l'échelon départemental) à l'amendement no 14 du Gouvernement : adopté après rectification (p. 6387) ;

- *défavorable* au sous-amendement no 37 de M. Adrien Zeller (précise que l'échelon départemental est « composé en priorité par des élus départementaux ?) à l'amendement no 14 du Gouvernement (p. 6387).

Article 8 *(missions des unions) :*

- *favorable* à l'amendement no 15 rectifié du Gouvernement (rédactionnel) (p. 6388) ;

- *favorable* à l'amendement no 16 rectifié du Gouvernement (rédactionnel) (p. 6388).

Article 10 *(dispositions d'application) :*

- *favorable* à l'amendement no 17 du Gouvernement (de conséquence) (p. 6388).

Article 11 *(adaptation aux centres de santé) :*

- *favorable* à l'amendement no 18 du Gouvernement (de conséquence) (p. 6392).

Article 13 *(régime social des médecins admis en secteur promotionnel) :*

- *favorable* à l'amendement no 19 du Gouvernement (de conséquence) (p. 6392).

Après l'article 15 :

- *favorable* à l'amendement no 21 rectifié du Gouvernement (définit les conditions dans lesquelles les caisses nationales des régimes d'assurance maladie participent à la maîtrise de l'évolution des dépenses ; institue un codage des actes, des pathologies et des prestations et fixe ses modalités de mise en œuvre) (p. 6393) ;

- *défavorable* au sous-amendement no 38 de M. Adrien Zeller (précise que les mesures en vue de maîtriser l'évolution des dépenses sont prises « dans le strict respect déontologique et légal du secret médical ») à l'amendement no 21 rectifié du Gouvernement (p. 6394) ;

- *défavorable* au sous-amendement no 54 de M. Denis Jacquat (précise que la collecte, le traitement et la conservation des données en vue de maîtriser l'évolution des dépenses respectent le secret médical) à l'amendement no 21 rectifié du Gouvernement (p. 6395) ;

- *défavorable* au sous-amendement no 55 de M. Denis Jacquat (confie à la Commission nationale de l'informatique et des libertés - C.N.I.L. - le contrôle des modalités de collecte, de traitement et de conservation des données nécessaires à la maîtrise de l'évolution des dépenses) à l'amendement no 21 rectifié du Gouvernement (p. 6395) ;

- *défavorable* au sous-amendement no 39 de M. Adrien Zeller (renvoie à un décret en Conseil d'Etat pris après consultation du Conseil national de l'ordre des médecins et de la C.N.I.L. la fixation des conditions d'application de l'article donnant aux caisses nationales des régimes d'assurance maladie la mission de participer à la maîtrise de l'évolution des dépenses) à l'amendement no 21 rectifié du Gouvernement (p. 6395) ;

- *son* sous-amendement no 64 (rédactionnel) à l'amendement no 21 rectifié du Gouvernement : adopté (p. 6395).

- *son* sous-amendement no 65 (rédactionnel) à l'amendement no 21 rectifié du Gouvernement : adopté (p. 6395) ;

- *son* sous-amendement no 66 (réserve aux praticiens conseils et aux personnels placés sous leur autorité l'accès aux données nominatives associées au numéro de codage d'une pathologie diagnostiquée) à l'amendement no 21 rectifié du Gouvernement (p. 6395) : adopté après rectification (p. 6396) ;

- *son* sous-amendement no 67 (crée un comité national paritaire de l'information médicale) à l'amendement no 21 rectifié du Gouvernement : adopté (p. 6396) ;

- *favorable* à l'amendement no 22 du Gouvernement (valide jusqu'à l'approbation d'une nouvelle convention nationale des médecins et au plus tard jusqu'au 10 décembre 1992 tous les actes pris en application de la convention du 9 mars 1990) (p. 6397).

Article 1er précédemment réservé *(art. L. 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 91 du Gouvernement (de suppression) (p. 6398).

Seconde délibération :

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 6400).

Lecture définitive [22 décembre 1992] :

Rapporteur suppléé par : *Bohbot (David)* (p. 7779).

SANTA CRUZ (Jean-Pierre)

Député du Jura

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

SANTINI (André)

Député des Hauts-de-Seine

(10e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) [*J.O.* du 23 janvier 1992] (p. 1143).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 18 juin 1992] (p. 7980).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **étendre la loi du 31 décembre 1970 réglementant les sociétés civiles de placement immobilier au placement forestier (n° 3166)** [17 décembre 1992].

Proposition de loi tendant à **exonérer de droits les mutations à titre gratuit au profit d'handicapés incapables de travailler (n° 3168)** [17 décembre 1992].

Proposition de loi tendant à **permettre aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant leur activité dans plusieurs départements, de siéger dans la commission départementale de coopération intercommunale des départements où leur siège n'est pas établi (n° 3174)** [17 décembre 1992].

Proposition de loi tendant à **proposer des mesures pour relancer la construction et accroître l'offre de logements (n° 3177)** [17 décembre 1992].

Proposition de loi tendant à **exclure les services publics de distribution d'eau destinée à la consommation humaine du champ d'application des taxes et redevances perçues au profit de voies navigables de France (n° 3248)** [20 janvier 1993].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 janvier 1992] :

Elus locaux :
- indemnités de fonction : montant, cumul et fiscalisation (p. 209) ;
- projet de loi : financement : participation de l'Etat (p. 209) ;
- retraites : couverture et cotisations (p. 209).

Parlement :
- Assemblée nationale : conditions de travail (p. 208) ;
- commission mixte paritaire : échec (p. 208).

Voyages d'étude : encadrement (p. 209).

Discussion des articles [23 janvier 1992] :

Article 10 *(droit des élus municipaux à la formation) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 35 de la commission (de conséquence) (p. 223) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 36 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 224).

Article 17 *(indemnités des maires) :*

- *ses observations* (p. 227) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 102 du Gouvernement (établit les critères selon lesquels la fraction des indemnités de fonction représentative de frais d'emploi est fixée par décret en Conseil d'Etat) (p. 236).

Avant l'article 31 ter :

- *ses observations* sur l'amendement n° 112 du Gouvernement (supprime l'intitulé du titre consacré aux indemnités des membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger) (p. 245).

Seconde délibération sur les articles 1, 6, 17, 19, 24, 28 et 35 :

Après l'article 27 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 rectifié du Gouvernement (établit le régime juridique de l'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux) (p. 255).

Explications de vote :

Abstention des groupes R.P.R., U.D.C et U.D.F. (p. 258).

Lecture définitive [24 janvier 1992] :

Principaux thèmes développés :

Décentralisation : loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions : parachèvement (p. 282).

- Motion de censure déposée par MM. Bernard Pons, Charles Millon, Jacques Barrot et 83 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution le 7 février 1992.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [11 février 1992] :

Affaires étrangères : influence française : recul (p. 329).

Elections et référendums : élections anticipées (p. 330).

Etat :
- autorité de l'Etat : affaiblissement (p. 330) ;
- dérive « présidentialiste » (p. 330).

France : crise politique : « décalage » entre l'opinion publique et la classe politique (p. 330).

Gouvernement :
- ministres : « irresponsabilité politique » (p. 330) ;
- moralité politique (p. 330).

Partis et mouvements politiques : Front national et montée des extrémismes (p. 330).

Le groupe U.D.F. vote la censure (p. 330).

- Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2628).

Principaux thèmes développés [23 avril 1992] :

Journalisme : déontologie (p. 673).

Presse, édition et imprimerie :

- aides à la presse : prêts bonifiés (p. 672) ;
- concentration : dimension européenne des groupes français (p. 672) ;
- crise (p. 672) ;
- fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger : diminution des crédits (p. 672) ;
- modernisation : conséquences sociales (p. 672, 673).

Télévision :

- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat (p. 672) ;
- mutations technologiques (p. 672).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant extension aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte de diverses dispositions intervenues en matière électorale (n° 2664).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1992] :

Article 1er *(extension aux territoires d'outre-mer et à Mayotte de la suppression des incapacités temporaires frappant les personnes ayant acquis la nationalité française) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de Mme Nicole Catala (supprime l'article 161 du code de la nationalité qui prévoit que, pour être français, un Mahorais doit avoir au moins l'un de ses parents de nationalité française) (p. 2288).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 15 *(interdiction de rémunération des fonctions de conseil de l'agence de publicité par le vendeur d'espace publicitaire) :*

- *son* amendement n° 17 (prévoit que le prestataire qui fournit des services de conseil en plan média ne peut recevoir des rémunérations de la part du vendeur d'espace que si ces rémunérations correspondent à des services promotionnels) : retiré (p. 3831) ;
- *son* amendement n° 155 (précise que le prestataire qui fournit des services de conseil ne peut recevoir de rémunérations de la part du vendeur que si ces rémunérations correspondent à des services rendus en matière de promotion commerciale) : devenu sans objet (p. 3831).

Article 40 *(art. L. 311-4-1 du code de l'urbanisme : participation des constructeurs pour la réalisation d'équipements publics au titre des zones d'aménagement concerté et des programmes d'aménagement d'ensemble) :*

- *son* amendement n° 133 corrigé soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions d'application de l'article) : retiré (p. 3898).

Article 41 *(participations ponctuelles des constructeurs pour la réalisation d'équipements publics) :*

- *son* amendement n° 134 (de suppression) (p. 3899) : rejeté (p. 3900).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Jeunesse et sports. - *Vote des crédits* [12 novembre 1992] :

Après l'article 70 :

- *son* amendement n° 37 soutenu par M. Jacques Blanc (soumet au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée les prestations liées à l'utilisation des installations sportives et gage cette mesure par une augmentation des droits de consommation sur les tabacs) (p. 5263) ; vote réservé : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5263) ; non soumis au vote [17 novembre 1992] (p. 5263).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Avant l'article 70 :

- *son* amendement n° 87 soutenu par M. Gilbert Gantier (applique le taux réduit de la T.V.A. aux prestations liées à l'utilisation des installations sportives) : vote réservé (p. 7087) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Après l'article 24 :

- *son* amendement n° 44 soutenu par M. Ladislas Poniatowski (autorise la publicité directe ou indirecte en faveur des tabacs légers dans la presse écrite d'information générale et politique à l'exclusion des publications destinées à la jeunesse) : rejeté (p. 6617).

- Projet de loi relatif aux sociétés civiles de placement immobilier, aux sociétés de crédit foncier et aux fonds communs de créances (n° 2815).

Première lecture :

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Article 1er *(art. 1er de la loi du 31 décembre 1970 : extension de l'objet social des S.C.P.I.) :*

- *son* amendement n° 22 devenu sans objet (p. 7191).

SANTROT (Jacques)

Député de la Vienne

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commissiorr des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614) [*J.O.* du 23 juin 1992] (p. 8199).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8392).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Collectivités locales : rôle (p. 1377, 1378).

Fédérations sportives : homologation des installations sportives (p. 1377).

Groupements sportifs et clubs professionnels : financement (p. 1377).

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 14 *(commission nationale du sport de haut niveau : article 26 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (donne compétence à la commission nationale du sport de haut niveau pour élaborer une charte du sport de haut niveau et pour apprécier le respect des normes des équipements sportifs) (p. 1411) : adopté après modifications (p. 1412).

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Bibliothèques : Bibliothèque de France : pôles associés (p. 2625).

Collectivités locales :

- dotation générale de décentralisation des communes : concours particulier bibliothèques : création d'une troisième part (p. 2625) ;
- dotation générale de décentralisation des départements : concours particulier « bibliothèques centrales de prêt » (p. 2625).

Livres : librairies : subvention des collectivités locales (p. 2626).

SAPIN (Michel)

Ministre délégué auprès du garde des sceaux, ministre de la justice

puis ministre de l'économie et des finances

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé ministre de l'économie et des finances. Décret du 2 avril 1992[*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions : démission du Gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi portant **réforme de la procédure pénale (n° 2585)** [26 février 1992].

Projet de loi relatif au **corps humain** et modifiant le code civil **(n° 2599)** [25 mars 1992].

Projet de loi relatif au **plan d'épargne en actions (n° 2699)** [13 mai 1992].

Projet de loi relatif aux **relations entre transporteurs routiers de marchandises donneurs d'ordres et sous-traitants (n° 2919)** [16 septembre 1992].

Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) [1er octobre 1992].

Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056) [20 novembre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Wolff (Claude) :* taxe départementale sur le revenu :** taxe d'habitation : part départementale : assiette assise sur le revenu ; personnes assujetties ; initiative du Parlement : perspectives [6 mai 1993] (p. 914, 915).

- ***Poniatowski (Ladislas) :* livrets A :** baisse des dépôts et conséquences pour le financement du logement social ; priorités sociales du Gouvernement ; prêts locatifs aidés (P.L.A.) : augmentation ; effets pervers attendus d'une éventuelle augmentation du taux des livrets A [17 juin 1992] (p. 2468, 2469).

- ***Guichon (Lucien) :* achats immobiliers effectués par les étrangers :** achats immobiliers effectués par des étrangers déclarant de faibles ressources ; origine des fonds ; article 40 du code de procédure pénale ; loi contre le blanchiment de « l'argent sale » du 12 juillet 1990 [24 juin 1992] (p. 2721, 2722).

- ***Méhaignerie (Pierre) :* politique du logement :** bâtiment : plan de soutien ; mises en chantier ; 60 000 licenciements supplémentaires ; prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) ; logement « intermédiaire » : mesures budgétaires [21 octobre 1992] (p. 4045, 4046).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [22 avril 1992] :

Agroalimentaire : produits périssables (p. 620).

Bâtiment et travaux publics : sous-traitants (p. 625).

Délais de paiement :

- agios et pénalités (p. 620) ;
- crédits interentreprises : définition, utilité et dangers (p. 620) ;
- fixation et concertation (p. 620, 626) ;
- observatoire des délais de paiement : bilan (p. 620, 626).
- ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence : modification (p. 620).
- réduction (p. 620) ;
- transparence des tarifs et des conditions de paiment (p. 625).

Difficultés des entreprises : défaillances et dépôts de bilans : « effet domino » (p. 620).

Emploi (p. 620).

Entreprises : fonds propres : insuffisance (p. 620).

T.V.A. : règle de décalage d'un mois (p. 625).

Discussion des articles [22 avril 1992] :

Article 1er B *(concertations pour conclure des contrats de sous-traitance ou de cotraitance) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (de suppression) (p. 626).

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Pierre Micaux (donne aux huissiers de justice le pouvoir de rédiger les actes exécutoires ; introduit une procédure de recouvrement des créances sans titre exécutoire) (p. 627).

Article 1er bis *(pénalités pour retard de paiement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (de suppression) (p. 628).

Article 1er précédemment réservé *(contenu de la facture) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 29 de la commission (impose la mention du taux annuel des agios dissuasifs et escomptes sur toutes les factures) (p. 628) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 7 corrigé de la commission (précise que ce sont les infractions répétées qui sont sanctionnables) (p. 629) ;

Justice : difficulté d'application (p. 629).

Article 1er *quinquiès* *(communication des conditions d'application et des modalités de calcul des pénalités) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 rectifié de la commission (donne une nouvelle rédaction de l'article 33 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 prévoyant la transparence des prix, des conditions de vente et des délais de paiement) (p. 631) ;

Commerce et artisanat : coopération commerciale (p. 631).

Article 2 *(achats de produits alimentaires périssables) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Jean Briane (renforce la sanction prévue en cas d'inobservation de la législation et réduit à quinze jours le délai de paiement pour les produits alimentaires périssables et les achats d'animaux destinés à la consommation humaine) (p. 633) ;

Agriculture : filières bovine et ovine (p. 633).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 24 de M. Thierry Mandon (prévoit que toute autorité publique verse dans un délai de 60 jours au plus les sommes correspondant à une subvention ou au paiement d'une prestation en application d'une convention) (p. 635) ;

Etat : comptabilité publique : règles (p. 635).

Article 2 *bis* *(rapport sur les conditions d'application de la loi) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 36 de M. Jean-Paul Charié (prévoit que le rapport porte également sur les possibilités et les conséquences de la généralisation du principe de la réserve de propriété au bénéfice du vendeur jusqu'au complet paiement du prix et sur l'évolution de l'accès au crédit bancaire global d'exploitation ou à court terme) (p. 636) ;

- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (prévoit que le rapport porte également sur les possibilités et les conséquences de la généralisation du principe de la réserve de propriété au bénéfice du vendeur jusqu'au complet paiement du prix) (p. 636).

Après l'article 2 *bis* :

Délais de paiement : observatoire des délais de paiement (p. 636).

Après l'article 2 *ter* :

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de la commission (prévoit la sanction du non-respect du principe d'égalité de concurrence pour l'entreprise qui accorde et pour celle qui obtient l'inégalité) (p. 638) ;

Transparence tarifaire (p. 638).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mai 1992] :

Agriculture : filières bétail et viande (p. 1625).

Agroalimentaire : produits périssables (p. 1625).

Boissons et alcools (p. 1626).

Délais de paiement :
- agios et pénalités (p. 1625) ;
- crédits interentreprises (p. 1625) ;
- fixation et concertation (p. 1625) ;
- réduction (p. 1625).

T.V.A. : régle de décalage d'un mois (p. 1626).

Vente à perte (p. 1626).

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Article 1er *(contenu de la facture) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (précise que la facture mentionne la date du règlement résultant des conditions générales de vente) (p. 1626) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 11 rectifié de M. Jean-Paul Charié (prévoit que le non-respect par l'une des parties d'une ou plusieurs des clauses de la facture sera puni) (p. 1627).

Après l'article 1er *sexies* A :

- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de M. Jean-Paul Charié (dispose que la demande d'un acheteur est présumée présenter un caractère anormal lorsque cet acheteur procède à des pratiques déloyales) (p. 1629).

Article 2 *(achat de produits alimentaires périssables et de boissons alcooliques) :*

- *soutient* l'amendement n° 27 du Gouvernement (prévoit que le délai de paiement d'achats de produits alimentaires périssables et de boissons alcooliques ne peut être supérieur à trente jours après la fin du mois de livraison ; fixe ce délai à vingt jours maximum après le jour de livraison pour les achats de bétail sur pied destinés à la consommation humaine, et à soixante-quinze jours après le jour de livraison pour les achats de vins, cidres et poirés) (p. 1631) : adopté après rectification (p. 1633) ;

Agriculture : filières bétail et viande (p. 1631).

Boissons alcooliques : vins : mission Baumet (p. 1631).

- *défavorable* au sous-amendement n° 28 de M. Jean-Marc Nesme (ajoute les bières) à l'amendement n° 27 du Gouvernement (p. 1633).

Article 2 *ter* A *(rapport sur les délais de paiement des autorités publiques) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de M. Thierry Mandon (prévoit que le rapport rendra compte des délais de paiement publics et de leurs conséquences pour les associations et institue une commission composée de représentants de plusieurs ministères et de parlementaires chargée de contribuer à l'élaboration du rapport) (p. 1634) ;

Associations : situation (p. 1634).

- *soutient* le sous-amendement n° 29 du Gouvernement (prévoit que la commission comprendra deux représentants nommés par le Gouvernement et, en nombre égal, des parlementaires) à l'amendement n° 10 de M. Thierry Mandon (p. 1634) ; adopté (p. 1635).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 octobre 1992] :

Agroalimentaire : produits périssables (p. 3350).

Délais de paiement : réduction (p. 3350).

Discussion des articles :

Article 1er *(contenu de la facture) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (mentionne uniquement le plafond de l'amende en cas d'infraction aux dispositions de l'article) (p. 3350).

Article 1er *sexies* A *(retard de paiement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (substitue le terme « pénalités » au terme « frais de retard ») (p. 3351) ;

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (porte le taux minimum des agios à une fois et demie le taux d'intérêt légal) (p. 3351).

- *favorable* à l'amendement n° 15 de M. Jean-Paul Charié (prévoit une pénalité pour le non-respect de la transparence tarifaire) (p. 3351) ;

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (mentionne uniquement le plafond de l'amende) (p. 3351).

Article 1er *sexies* B nouveau *(présomption du caractère anormal d'une demande d'un acheteur) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (vise à ce que le juge établisse de manière circonstanciée en quoi la pratique mise en cause est déloyale) (p. 3351) ;

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (précise que l'article ne s'applique qu'aux pratiques déloyales entre professionnels) (p. 3352).

Article 2 *(achat de produits alimentaires périssables et de boissons alcooliques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 5 corrigé de la commission et aux sous-amendements nos 11, 12, 13 et 14 de M. Pierre Estève (modifient la durée des délais de paiement ainsi que le montant des amendes en cas d'infraction) (p. 3352).

Article 2 *ter* A *(rapport sur les délais de paiement des autorités publiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (reporte du 31 décembre 1992 au 31 mai 1933 la date de présentation du rapport) (p. 3353) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (prévoit que la commission chargée du rapport comprend par moitié des représentants nommés par le Gouvernement et par moitié un nombre égal de députés et de sénateurs) (p. 3353).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1992] :

Délais de paiement :
- bétail sur pied et viandes fraîches (p. 7347) ;
- fixation et concertation (p. 7348) ;
- réduction (p. 7348) ;
- transparence des tarifs et des conditions de paiement (p. 7348) ;
- vins et alcools (p. 7347).

Article 1er *(contenu de la facture) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (précise que la date prévue pour le règlement figure sur la facture ainsi que les conditions d'escompte en cas de paiement anticipé) : vote réservé : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7349) ; adopté (p. 7351).

Article 1er *sexies* A *(retard de paiement) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 du Gouvernement (précise que les pénalités sont appliquées dans le cas où les sommes sont versées après la date de paiement figurant sur la facture) : vote réservé : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7350) ; adopté (p. 7351) ;
- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) (p. 7351).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7351).

- Projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 avril 1992] :

Assurances :
- assurance-vie : contrats en unités de compte (p. 780) ;
- caisse centrale de réassurance : statut (p. 814) ;
- catastrophes naturelles : régime d'indemnisation (p. 780) ;
- catastrophes naturelles : régime d'indemnisation : extension aux territoires d'outre-mer (p. 814).

Banque nationale de Paris (B.N.P.) : rapprochement avec la Dresdner Bank (p. 779).

Caisse nationale de prévoyance (C.N.P.) :
- personnels : statut (p. 780) ;
- statut : appartenance au secteur public et transformation en société anonyme (p. 779, 780).

Commerce extérieur : compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C.O.F.A.C.E.) : statut (p. 814).

Communautés européennes : directives : transposition en droit interne :
- assurances : directive n° 90/619/C.E.E. du Conseil du 8 novembre 1990 : libres prestations de services active et passive (p. 780) ;
- banques : directive n° 89/646/C.E.E. du Conseil du 15 décembre 1989 : reconnaissance mutuelle d'agrément (p. 780).

Compagnies d'assurances : sociétés centrales publiques : ouverture du capital (p. 779).

Emploi : lutte contre le chômage : affectations du produit des cessions d'actifs publics (p. 779, 780).

Lois : loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit :
- charte des services bancaires de base : droit au compte (p. 814) ;
- comité des établissements de crédit ; secret professionnel (p. 814).

Secteur public :
- dotations en capital aux entreprises publiques (p. 780) ;
- économie mixte (p. 779) ;
- privatisation : affectation du produit (p. 779) ;
- transferts de propriété au secteur privé (p. 779).

Discussion des articles [29 avril 1992] :

Article 1er *(nouvelle modification de la définition des sociétés centrales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Fabien Thiémé (de suppression) (p. 795) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. Gilbert Gantier (prévoit une possibilité de privatisation totale des sociétés centrales d'assurance publiques) (p. 795).

Après l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 51 du Gouvernement (abroge diverses dispositions du code des assurances) : adopté (p. 796).

Article 2 *(transformation statutaire de la Caisse nationale de prévoyance) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Fabien Thiémé (de suppression) (p. 796) ;
- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (rédactionnel) (p. 796).

Article 4 *(situation des personnels de la Caisse nationale de prévoyance) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Fabien Thiémé (prévoit une mise à disposition des fonctionnaires de l'Etat auprès de la Caisse nationale de prévoyance pour une durée minimale de six ans) (p. 797).

Après l'article 6 :

- *favorable* à l'amendement n° 13 rectifié de la commission (supprime l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement instituée en faveur des certificats et actes de notoriété relatifs aux opérations de la C.N.P.) (p. 797) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 52 du Gouvernement (supprime la mention spécifique de la C.N.P. dans l'article 83 du code général des impôts) à l'amendement n° 13 rectifié de la commission : adopté (p. 797) ;
- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (supprime la référence aux tarifs de la C.N.P. pour l'établissement des contrats de garantie consentis aux invalides de guerre) (p. 797).

Après l'article 7 :

- *favorable* à l'amendement n° 15, deuxième correction, de la commission (tire les conséquences de la réorganisation administrative de la direction du Trésor en ce qui concerne le commissaire du Gouvernement au sein de la commission de contrôle des assurances) (p. 798) ;
- *favorable* à l'amendement n° 16 corrigé de la commission (permet à la commission de contrôle des assurances de décider un cumul de sanctions) (p. 798).

Article 8 *(harmonisation des titres du code des assurances) :*

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (de cohérence) (p. 798).

Article 9 *(transposition des dispositions de la directive n° 90-619 C.E.E. dans le code des assurances) :*

Article L. 353-1 du code des assurances :

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 18 de la commission et 1, deuxième rectification, de la commission des lois (définissent les notions d'Etat et d'Etat membre retenues pour l'application des dispositions relatives à la libre prestation de services en assurances sur la vie et en capitalisation) (p. 799).

Article L. 353-2 du code des assurances :

- *favorable* à l'amendement n° 2 rectifié de la commission des lois (rédactionnel) (p. 799).

Article L. 353-4 du code des assurances :

- *soutient* le sous-amendement n° 53 du Gouvernement (rédactionnel) aux amendements n°s 20 rectifié de la commission et 4 rectifié de la commission des lois (rédactionnels) : adopté (p. 800).

Article L. 353-10 du code des assurances :

- *favorable* à l'amendement n° 5 rectifié de la commission des lois (rédactionnel) (p. 800).

Article L. 353-11 du code des assurances :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 rectifié de la commission des lois (prévoit une notification aux assurés du transfert du portefeuille d'une compagnie non située en France) (p. 800).

Article 10 *(agrément de libre prestation de services) :*

- *favorable* aux amendements identiques n°s 21 de la commission et 7 rectifié de la commission des lois (rédactionnels) (p. 801) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 54 du Gouvernement (rédactionnel) aux amendements n° 21 de la commission et 7 rectifié de la commission des lois : adopté (p. 801) ;

- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (de conséquence) (p. 801).

Article 11 *(détermination de la loi applicable au contrat) :*

- *soutient* l'amendement n° 55 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 801) ;

- *favorable* aux amendements identiques n°s 23 corrigé de la commission et 8 rectifié de la commission des lois (rédactionnels) (p. 802).

Avant l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. Charles Millon (crée un plan d'épargne en actions) (p. 802) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 47 de M. Charles Millon (crée un « plan d'épargne retraite ») (p. 802)).

Article 16 *(contrats à capital variable exprimés en unités de compte constituées d'actifs ou de valeurs mobilières) :*

- *favorable* à l'amendement n° 24 corrigé de la commission (précise que les actifs ou les valeurs mobilières constitutifs des unités de compte des contrats à capital variable doivent offrir au contractant une liquidité suffisante) (p. 803) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 9 rectifié de la commission des lois (impose une consultation de la commission des opérations de bourse avant d'arrêter la liste des valeurs mobilières ou des actifs constitutifs des unités de compte des contrats à capital variable) (p. 803) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 57 de M. Alain Bonnet (introduit une condition de liquidité des actifs ou valeurs mobilières constitutifs des unités de compte des contrats à capital variable) (p. 804).

Après l'article 16 :

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (permet aux assureurs d'être subrogés dans les droits de l'assuré contre le tiers responsable pour le remboursement des prestations à caractère indemnitaire relatives aux préjudices résultant d'une atteinte à la personne) (p. 804).

Après l'article 21 :

- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (limite la possibilité de rachat dans les cas de contrats d'assurance retraite) (p. 805) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 59 rectifié de M. Raymond Douyère (renvoie à un décret la fixation des conditions de transparence applicables aux contrats d'assurance retraite sans possibilité de rachat) à l'amendement n° 26 de la commission (p. 805).

Article 22 *(ajustement de certaines dispositions relatives à l'assurance-vie devant désormais s'appliquer à la capitalisation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 58 de M. Alain Bonnet (fixe les régles de rachat applicables aux contrats de capitalisation) (p. 805).

Article 26 *(dommages matériels susceptibles d'être pris en compte au titre des contrats d'assurance ouvrant droit à la garantie contre les effets des catastrophes naturelles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 63 de M. Raymond Douyère (distingue les dommages relevant de la garantie spécifique des catastrophes naturelles de ceux relevant des assurances individuelles prévues par la loi) (p. 806).

Après l'article 26 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 60 de M. Raymond Douyère (fixe la procédure d'expertise à suivre pour l'indemnisation au titre de la garantie de catastrophe naturelle) (p. 806) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 61 de M. Raymond Douyère (inclut le remboursement des expertises géotechniques dans la garantie catastrophe naturelle) (p. 807) ;

- *soutient* l'amendement n° 56 du Gouvernement (institue un droit d'appel pour le fonds de garantie des assurances) : adopté (p. 807).

Article 27 *(transposition des règles d'application du principe de reconnaissance mutuelle) :*

Article 71-2 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (rédactionnel) (p. 808) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 44 de M. Fabien Thiémé (soumet à l'avis conforme du comité des établissements de crédit l'installation en France d'une succursale bancaire d'un établissement de crédit ayant son siège social dans un autre Etat membre des Communautés européennes) (p. 808).

Article 71-3 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *favorable* à l'amendement n° 28 de la commission (rédactionnel) (p. 808).

Article 71-4 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (soumet expressément aux normes nationales de politique monétaire les établissements de crédit exerçant en France quel que soit leur Etat d'origine) (p. 809) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 64 de M. Michel Inchauspé (rédactionnel) à l'amendement n° 29 de la commission (p. 809) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 30 de la commission (prévoit l'application des dispositions nationales relatives à la sécurité juridique des consommateurs à défaut d'application des réglementations communautaires) (p. 809) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de la commission (prévoit l'application du droit français du travail à tous les salariés des succursales d'établissements bancaires ou des bureaux de représentation d'institutions bancaires d'origine communautaire situés en France) (p. 810).

Article 71-6 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 32 de la commission (soumet les établissements de crédit ayant leur siège social en France à un régime de simple notification des implantations de leurs succursales dans un autre Etat membre des Communautés européennes) (p. 810) ;

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement à l'amendement n° 32 de la commission (rectifie les dispositions de l'amendement relatives aux motifs susceptibles de justifier une opposition du comité des établissements de crédit à l'implantation projetée) (p. 810).

Après l'article 31 :

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Raymond Douyère (permet aux institutions financières spécialisées d'effectuer d'autres opérations de banque que celles afférentes à leur mission stricte) (p. 812) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 36 de la commission (permet aux institutions financières spécialisées d'effectuer les opérations de banques autres que celles afférentes à leur mission stricte précisées dans leur agrément) (p. 812).

Article 32 *(levée du secret professionnel des commissaires aux comptes à la demande de la commission bancaire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (autorise la commission bancaire à transmettre des observations écrites aux commissaires aux comptes qui sont tenus de répondre dans un délai de quinze jours) (p. 812) ;
- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement à l'amendement n° 37 de la commission (supprime le délai de quinze jours) : adopté (p. 813).

Article 33 *(incorporation des maisons de titres dans la catégorie des sociétés financières) :*

- *favorable* à l'amendement n° 38 de la commission (permet au comité de la réglementation bancaire d'instituer un système collectif de garantie entre les maisons de titres) (p. 813).

Article 34 *(échange d'informations entre institutions et autorités de contrôle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de la commission (fait participer le conseil de la concurrence au système d'échange d'informations entre institutions et autorités de contrôle) (p. 813).

Son intervention avant le vote sur l'ensemble du projet de loi :

Caisse centrale de réassurance : statut (p. 814).

Catastrophes naturelles : régime d'indemnisation : extension aux territoires d'outre-mer (p. 814).

Lois : loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit :

- charte des services bancaires de base : droit au compte (p. 814) ;
- comité des établissements de crédit : secret professionnel (p. 814).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 juin 1992] :

Assurances : Caisse centrale de réassurance : statut (p. 2299).

Compagnies d'assurance :

- compagnies d'assurance française : situation (p. 2299) ;
- sociétés centrales publiques : appartenance au secteur public et ouverture du capital (p. 2299).

Lois : loi n° 91-1382 du 30 décembre 1991 relative à la sécurité des chèques et des cartes de paiement : comptes joints (p. 2299).

Sénat : texte adopté (p. 2298).

Discussion des articles [12 juin 1992] :

Article 1er *(modification de la définition des sociétés centrales d'assurance) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture prévoyant l'appartenance au secteur public des sociétés centrales d'assurance) (p. 2300, 2301) : adopté (p. 2301) ;

Caisse nationale de prévoyance (C.N.P.) :

- capital social : composition (p. 2301) ;
- évaluation de sa valeur (p. 2301) ;
- personnels : statut (p. 2301).

Caisse des dépôts et consignations (p. 2301).

La Poste (p. 2301).

Après l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 14 du Gouvernement (transforme la Caisse centrale de réassurance en société anonyme appartenant au secteur public) : adopté (p. 2302).

Article 16 *(contrats à capital variable exprimés en unité de compte) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 du Gouvernement (prévoit que les actifs susceptibles d'être retenus comme supports du capital ou de la rente en unités de compte doivent offrir une protection suffisante de l'épargne investie) : adopté (p. 2303) ;
- *favorable* à l'amendement n° 5 corrigé de la commission (maintient la suppression de la garantie plancher légale en cas de décès dans les contrats d'assurance vie libellés en unités de compte) (p. 2303).

Article 21 *bis* *(conditions particulières à certains contrats constitutifs d'une épargne longue) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de la commission (définit les contrats d'assurance retraite ne pouvant pas donner lieu à rachat sauf événements de force majeure) (p. 2304) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 du Gouvernement (définit les contrats d'assurance retraite ne pouvant pas donner lieu à rachat sauf événements de force majeure) : adopté (p. 2304).

Article 26 *bis* supprimé par le Sénat *(délai d'intervention des experts chargés d'apprécier l'indemnisation pour les sinistres liés à une catastrophe naturelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (rétablit l'article) (p. 2305).

Article 26 *ter* supprimé par le Sénat *(prise en compte du coût des études géotechniques lors des procédures particulières aux sinistres liés à une catastrophe naturelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit l'article) (p. 2305) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 17 de M. Didier Migaud à l'amendement n° 8 de la commission (prévoit la réparation intégrale des dommages subis dans le cas où les conséquences d'une catastrophe naturelle ne permettent pas la remise en état de constructions destinées à l'habitation principale) (p. 2305).

Après l'article 26 *quater* :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Alexandre Léontieff (étend le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles aux territoires d'outre-mer pour la garantie tempête et la garantie légale des catastrophes naturelles) (p. 2306).

Article 27 *(transposition des règles d'application du principe de la reconnaissance mutuelle) :*

Article 71-4 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *soutient* l'amendement n° 21 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 2308) ;
- *soutient* l'amendement n° 22 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 2308).

Article 71-7 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture pour les deux premiers alinéas de l'article 71-7 relatifs à l'autorisation du Comité des établissements de crédit pour l'exercice intracommunautaire des activités des établissements financiers français) (p. 2309) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 18 de M. Jean-Jacques Jégou (prévoit un régime de simple notification au Comité des établissements de crédit du projet d'exercice intracommunautaire de leurs activités) à l'amendement n° 11 de la commission (p. 2309) ;
- *soutient* l'amendement n° 23 du Gouvernement (impose aux établissements financiers français de justifier auprès du Comité des établissements de crédit qu'ils remplissent les conditions fixées par le Comité de la réglementation bancaire pour l'exercice intracommunautaire d'une activité) : adopté (p. 2309) ;
- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions d'application des articles 71-6 et 71-7 de la loi du 24 janvier 1984) (p. 2309) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 21 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 12 de la commission : adopté (p. 2309).

Article 31 *bis* *(rectification apportée au champ d'activités des institutions financières spécialisées - I.F.S.) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de la commission (rétablit l'article ; permet, à compter du 1er juillet 1993, aux institutions financières spécialisées d'effectuer des opérations de banques autres que celles afférentes à leur mission stricte en relation avec celle-ci et précisées dans leur agrément) (p. 2310).

Après l'article 34 :

- *soutient* l'amendement n° 16 du Gouvernement (prévoit une possibilité de prédésigner l'un des cotitulaires d'un compte joint pour l'application de l'interdiction d'émettre des chèques en cas d'incident de paiement) : adopté (p. 2311).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [3 juillet 1992] :

Assurances :
- caisse centrale de réassurance : statut (p. 3246) ;
- contrats d'assurance retraite : rachat (p. 3246).

Compagnies d'assurances : sociétés centrales publiques : ouverture du capital et appartenance au secteur public (p. 3246).

- Projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juin 1992] :

Banques et établissements financiers : livret A (p. 1887, 1896).

Chômage (p. 1886).

Entreprises :
- fonds propres (p. 1886) ;
- investissements (p. 1886) ;
- petites et moyennes entreprises : financement (p. 1887).

Epargne :
- fonds salariaux et fonds de pension (p. 1887, 1896) ;
- niveau (p. 1896) ;
- orientation (p. 1886, 1896) ;
- rémunération (p. 1886).

Impôts et taxes : fiscalité de l'épargne (p. 1886).

Plan d'épargne en actions :
- avantage fiscal ou non à l'entrée (p. 1886, 1887) ;
- clientèle potentielle (p. 1887) ;
- dispositif (p. 1886).

Politique économique :
- croissance (p. 1885, 1886) ;
- taux d'intérêt (p. 1886).

Sicav monétaires (p. 1887, 1896).

Discussion des articles [3 juin 1992] :

Article 1er *(conditions d'ouverture) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Fabien Thiémé (exclut les contribuables assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune et aux trois tranches les plus élevées du baréme de l'impôt sur le revenu) (p. 1902) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Gilbert Gantier (institue une réduction d'impôt égale à 25 p. 100 des sommes versées, retenues dans la limite de 20 000 F) (p. 1903) ;

Epargne : rémunération : actions et obligations (p. 1903).

Article 2 *(emploi des versements effectués) :*

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (rend éligibles les certificats d'investissement des sociétés non cotées) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 1904) ;
- *favorable* à l'amendement n° 44 de M. Michel Jacquemin (rend éligibles les titres souscrits à l'occasion de la constitution ou de l'augmentation en numéraire du capital des entreprises coopératives ou mutualistes soumises à l'impôt sur les sociétés) (p. 1904) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Fabien Thiémé (dispose que, pour être éligibles, les S.I.C.A.V. doivent être entiérement investies en actions ou titres assimilés) (p. 1905) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Philippe Auberger (dispose que, pour être éligibles, les S.I.C.A.V. doivent être investies à 75 p. 100 en actions ou titres assimilés) (p. 1905) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 36 de M. Germain Gengenwin (rend éligibles les parts sociales des banques coopératives) (p. 1905) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 30 de M. Philippe Auberger (rend éligibles les titres de sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun) (p. 1906) ;

Sociétés : S.I.C.O.M.I. (p. 1906).

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (rend éligibles les titres des entreprises nouvelles) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 1906) ;
- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (apporte une modification de forme et rend éligibles les titres ayant bénéficié de l'avantage fiscal prévu par le plan P.M.E.-P.M.I. de 1991) ; le rectifie (suppression du financement de l'amendement) (p. 1906) ;

Liquidités sur le plan : absence de rémunération ou de placement (p. 1906).

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de la commission (rend éligibles les titres en nominatif pur) (p. 1907).

Article 3 *(avantages fiscaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (précise que les avoirs fiscaux sont restitués annuellement) (p. 1908) ;
- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (intégre dans l'article l'exonération d'impôt sur le revenu de la rente viagére prévue à l'article 4) (p. 1908).

Article 2 *(effets de la sortie) :*

- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rédactionnel) (p. 1908) ;
- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (de conséquence de l'adoption de l'amendement n° 10 à l'article 3) (p. 1908) ;
- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (rédactionnel) (p. 1908) ;
- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (de forme) (p. 1908) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 15 de la commission (dispose que les retraits ou rachats effectués avant l'expiration de la quatrième année entraînent l'imposition aux plus-values au taux de 25 p. 100) (p. 1909) ; en propose la rectification (durée de détention du plan ramenée à deux ans) (p. 1910) ;

Plus-values : imposition : harmonisation (p. 1909).

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (supprime la référence à la valeur de sortie à l'échéance des contrats de capitalisation) (p. 1910).

Article 5 *(interdiction de cumul d'avantages fiscaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (de suppression pour coordination) (p. 1910).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Michel Jacquemin (atténue la taxation des plus-values de titres non cotés détenus antérieurement au 12 septembre 1990) (p. 1910).

Article 6 *(dérogation temporaire au principe du versement en numéraire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 45 de M. Michel Jacquemin (propose une nouvelle rédaction de l'article tenant compte de la modification de l'article 2, autorise le transfert sur le plan d'épargne en actions des titres non cotés souscrits depuis le 1er avril 1992 et précise que pour y être transférables les titres détenus sur le compte d'épargne en actions doivent y être éligibles) (p. 1911).

Après l'article 6 :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Michel Jacquemin (rétablit le sursis d'imposition des plus-values résultant d'échanges de titres consécutifs à des fusions, opérations assimilées ou offres publiques) (p. 1912).

Article 7 *(détermination des plus-values réalisées postérieurement à la clôture) :*

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (précise que les titres ayant figuré dans le plan bénéficient du dispositif de l'article) (p. 1912).

Article 8 *(sanction du non-respect des conditions posées par la loi) :*

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (précise que le non-respect d'une des conditions posées par la loi entraîne de droit la clôture du plan) (p. 1912).

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 37 de M. François Hollande (porte la provision pour investissement de 30 à 50 p. 100 du supplément de réserve spéciale de participation résultant d'accords dérogatoires nouveaux ou renouvelés) (p. 1913) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 38 de M. François Hollande (porte de 50 à 60 p. 100 le rapport au bénéfice servant de base au calcul de la réserve spéciale de participation) (p. 1913) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 39 de M. François Hollande (double les plafonds de l'abondement que les sociétés peuvent pratiquer pour les plans d'épargne entreprise de leurs salariés) (p. 1913).

Après l'article 9 :

- *soutient* l'amendement n° 40 du Gouvernement (réduit de moitié le plafond de cessions dont le franchissement déclenche l'imposition au titre des plus-values pour les organismes de placement collectif en valeurs mobilières de capitalisation dont les produits de taux constituent plus de 50 p. 100 de l'actif) (p. 1914) : adopté (p. 1916) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 46 rectifié de M. Philippe Auberger (limite le dispositif de l'amendement aux organismes dont les produits de taux viennent à échéance dans les deux prochaines années) à l'amendement n° 40 du Gouvernement (p. 1916) ;

  Epargne : comptes à terme et bons : fiscalité (p. 1915, 1916).
- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Gilbert Gantier (ramène à 15 p. 100 le taux du prélèvement libératoire sur les comptes à terme et les bons) (p. 1916) ;
- *soutient* l'amendement n° 43 du Gouvernement (supprime, pour les personnes physiques, la reconstitution et l'imposition d'annuités fictives au titre des obligations faisant l'objet d'une prime de remboursement ou capitalisant les intérêts) (p. 1916) : rejeté (p. 1917) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 34 de M. Alain Richard (autorise des distributions supplémentaires de dividendes et des attributions gratuites au titre des actions détenues en nominatif par le même actionnaire depuis au moins deux ans) (p. 1917) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de M. Arthur Paecht (fixe à 68 ans la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Conseil d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et dispose que l'intéressé achève son mandat lorsque cette limite survient au cours de celui-ci) (p. 1918).

Son intervention après les explications de vote (p. 1918).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1992] :

Entreprises : petites et moyennes entreprises : financement (p. 3239).

Impôts et taxes : fiscalité de l'épargne : bons de caisse et comptes à terme (p. 3238).

Parlement : commission mixte paritaire (p. 3238).

Plan d'épargne en actions :
- dispositif : durées de détention (p. 3238, 3239) ;
- titres éligibles : sociétés de développement régional, de capital risque et S.I.C.O.M.I. (p. 3239).

« S.I.C.A.V. » monétaires (p. 3238).

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 4 *(effets de la sortie) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (supprime l'exonération, introduite par le Sénat, des gains réalisés sur le plan en cas de sortie anticipée pour cas de force majeure) (p. 3239) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de la commission (réintroduit la taxation à 25 p. 100, supprimée par le Sénat, des gains réalisés sur le plan en cas de sortie dans les deux premières années) (p. 3240).

Article 2 *précédemment réservé (emploi des versements effectués) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) (p. 3242) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Gilbert Gantier (atténue les conditions d'éligibilité des actions des sociétés de capital risque et des parts des fonds communs de placement à risque) (p. 3242) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (supprime l'éligibilité, introduite par le Sénat, des actions des sociétés de développement régional et des sociétés de capital risque) (p. 3243) ;
- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rédactionnel) (p. 3243) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de M. Michel Jacquemin (rend éligibles les titres des sociétés d'investissement pour le commerce et l'industrie) (p. 3243).

Article 8 *bis* nouveau *(régime de différé d'imposition sur les plus-values résultant d'échanges de titres) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (de suppression) (p. 3244).

Article 10 *(définition d'un seuil spécifique d'imposition pour les cessions de titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières de capitalisation à court terme et réduction à 15 p. 100 du taux du prélèvement libératoire sur les intérêts des bons de caisse et des comptes à terme) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (supprime la réduction à 15 p. 100, introduite par le Sénat, du taux du prélèvement libératoire sur les intérêts des bons de caisse et des comptes à terme) (p. 3244).

Seconde délibération de l'article 2 :

Article 2 *(emploi des versements effectués) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (supprime l'éligibilité des titres des sociétés d'investissement pour le commerce et l'industrie résultant de l'adoption de l'amendement n° 8) (p. 3246).

Lecture définitive [8 juillet 1992] :

Principaux thèmes développés) :

Banques et établissements financiers : promotion du plan d'épargne en actions (p. 3334, 3335).

Entreprises : financement (p. 3335).

Epargne : politique (p. 3334).

Plan d'épargne en actions : dispositif (p. 3335, 3336).

Sicav monétaires (p. 3334).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions générales du code pénal (n° 693).

Commission mixte paritaire :

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (art. 113-11 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3095) ;
- *soutient* les amendements n°s 3, 4, 5 et 6 du Gouvernement (art. 131-5 du code pénal : de coordination) : adoptés (p. 3095, 3096) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 du Gouvernement (art. 131-7 du code pénal : précise que le président du tribunal informe le prévenu, avant le prononcé du jugement, de son droit de refuser l'accomplissement d'un travail d'intérêt général) (p. 3096, 3097) : adopté (p. 3098).

  Droits de l'homme et libertés publiques : travail forcé : interdiction (p. 3097).
- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (art. 131-13 du code pénal : de coordination) (p. 3095) : adopté (p. 3098) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (art. 131-14 du code pénal : de coordination) (p. 3095) : adopté (p. 3098) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (art. 131-17 du code pénal : de coordination) (p. 3095) : adopté (p. 3098) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (art. 131-28-1 du code pénal : de coordination) (p. 3095) : adopté (p. 3098) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 du Gouvernement (art. 131-33 du code pénal : de coordination) (p. 3095) : adopté (p. 3098) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 du Gouvernement (art. 131-34 du code pénal : de coordination) (p. 3095) : adopté (p. 3098) ;
- *soutient* l'amendement n° 14 du Gouvernement (art. 132-15-1 du code pénal : de coordination) (p. 3095) : adopté (p. 3099) ;
- *soutient* l'amendement n° 15 du Gouvernement (art. 132-22 du code pénal : dispose que lorsque la juridiction prononce une peine d'amende, elle détermine son montant en tenant compte des ressources et charges de l'auteur de l'infraction) (p. 3099) : adopté après rectification (p. 3100) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 du Gouvernement (art. 132-72-1 du code pénal : introduit dans le présent livre la définition de l'arme adoptée dans les autres tomes) (p. 3095, 3100) : adopté (p. 3101) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (dispose que le nouveau livre I du code pénal entrera en vigueur à la date fixée par la loi dite « d'adaptation ») : adopté (p. 3101).

- Son allocution de fin de session [8 juillet 1992] (p. 3337).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Administration : services publics et concessions de services publics (p. 3607).

Banques et établissements financiers : intermédiaires (p. 3609).

Collectivités locales : transparence des procédures : relations avec les pouvoirs administratif et judiciaire (p. 3607).

Commerce et artisanat : urbanisme commercial (p. 3606).

Délinquance et criminalité :
- corruption : délinquance financière (p. 3606) ;
- corruption : rapport Bouchery (p. 3606).

Logement et habitat :
- H.L.M. (p. 3608) ;
- logement : 1 p. 100 logement : contrôle (p. 3608) ;
- permis de construire (p. 3608).

Marchés publics : règles : transparence (p. 3607).

Prix et concurrence (p. 3606).

Publicité : transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 3606).

Discussion des articles [14, 15 et 16 octobre 1992] :

Article 7 *(décret d'application) :*

Observations sur les rappels au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* et *Wiltzer (Pierre-André)* (p. 3710).

Demande la réserve du titre II jusqu'après la discussion du titre III (p. 3711).

Article 11 *(art. 33 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : conditions de vente et de rémunération des prestataires de services) :*
- *favorable* (p. 3773).
- *ses observations* sur l'amendement n° 398 de M. Jacques Boyon (excepte les professions de « pur conseil » de la catégorie des « prestataires de services ») (p. 3797) ;
- *favorable* à l'amendement n° 196 de M. Jean-Paul Charié (rédactionnel) (p. 3798) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 198 de Jean-Paul Charié (dispose que les conditions de vente font partie intégrante du barème de prix) (p. 3798) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 197 de M. Jean-Paul Charié (stipule que tout producteur ou prestataire est également tenu de communiquer toute modification de son barème) (p. 3799) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 195 de M. Jean-Paul Charié (stipule qu'il ne peut y avoir qu'un seul barème de prix par entreprise) (p. 3799).
- *favorable* à l'amendement n° 344 de M. Alain Brune (rédactionnel) (p. 3800) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 199 de M. Jean-Paul Charié (prévoit la communication des modifications au barème dans le cas où un distributeur se fait rémunérer par un fournisseur) (p. 3800).

Article 12 *(art. 31 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : sanctions de la réglementation de la facturation) :*
- *défavorable* à l'amendement n° 390 corrigé de M. Michel Péricard (limite la sanction à l'absence de facture ; exclut toute sanction en cas d'irrespect du libellé devant figurer sur ladite facture) (p. 3801) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 46 de la commission (précise que l'amende prévue par l'article ne peut excéder 500 000 F) (p. 3801) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 200 de M. Jean-Paul Charié (précise que l'amende prévue par l'article peut varier de 5 000 à 500 000 F) (p. 3801).

Après l'article 12 :
- *défavorable* à l'amendement n° 235 de M. François d'Aubert (prévoit de porter à la connaissance des commissions de la défense du Parlement les autorisations d'exporter des matériels d'armement pour un montant supérieur à 10 millions de francs) (p. 3803) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 236 de M. François d'Aubert (crée une commission financière spéciale chargée de contrôler les garanties liées aux risques politiques qui sont accordées par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur [C.O.F.A.C.E.]) (p. 3803) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 237 de M. François d'Aubert (prévoit le dépôt annuel sur le bureau des assemblées de la liste des contrats assurés par la C.O.F.A.C.E. auxquels est accordée la garantie des risques politiques) (p. 3803) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 238 de M. Francis Delattre (limite à 20 p. 100 du budget des clubs sportifs et des équipes de compétition automobile les subventions provenant de personnes morales de droit public ou de sociétés dont le capital est détenu à plus de 50 p. 100 par l'Etat) (p. 3804).

Article 13 *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*
- *favorable* (p. 3815).

Presse, édition et imprimerie : entreprises : communication (p. 3815).

Publicité :
- annonceurs : droits et responsabilités (p. 3815) ;
- intermédiaires : centrales d'achat d'espace : agences (p. 3815) ;
- intermédiaires : commissions et ristournes, tarifs dégressifs (p. 3815) ;
- transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 3815).

- *défavorable* à l'amendement n° 317 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3815).

Publicité :
- Conseil de la concurrence : rapport (p. 3815) ;
- intermédiaires : centrales d'achat d'espace : agences (p. 3815) ;
- transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 3815).

- *défavorable* à l'amendement n° 327 de M. Louis de Broissia (définit l'insertion publicitaire comme un message payant publié dans un journal ou diffusé par les moyens audiovisuels) (p. 3817) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 456 de M. Christian Kert (définit l'insertion publicitaire comme un message payant publié dans un journal ou diffusé par les moyens audiovisuels) (p. 3817).

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission des affaires culturelles (prévoit que tout achat d'espace publicitaire réalisé par un intermédiaire pour le compte d'un annonceur ne peut l'être que dans le cadre d'un contrat écrit de mandat) (p. 3818) ;

Hors médias : définition et réglementation (p. 3818).

- *défavorable* aux sous-amendements identiques n°s 328 de M. Louis de Broissia et 457 de M. Christian Kert (substituent aux termes « tout achat d'espace » les termes « toute commande d'insertion ») à l'amendement n° 3 de la commission des affaires culturelles (p. 3818) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 393 de M. Michel Péricard (substitue aux mots « achat d'espace » les mots « prestations de services ») (p. 3820) ;

- *ses observations* sur les amendements n°s 325 de M. Louis de Broissia et 459 de M. Christian Kert (substituent aux mots « achat d'espace » les mots « commande d'insertion ») (p. 3820) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 394 de M. Michel Péricard (substitue aux termes « contrat écrit de mandat » les termes « contrat écrit ») (p. 3821) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 239 de M. Ladislas Poniatowski (prévoit que tout achat d'espace publicitaire ne peut l'être que pour le compte soit d'un annonceur, soit d'un mandataire commissionnaire) (p. 3821) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 153 de M. Pierre-André Wiltzer (autorise le mandataire à regrouper deux ou plusieurs mandats) (p. 3821).

P.M.E. : regroupement de petits annonceurs (p. 3821).

- *favorable* à l'amendement n° 49 de la commission (prévoit que le contrat mentionne également les autres prestations rendues par l'intermédiaire en dehors du contrat de mandat) (p. 3822) ;

- *soutient* l'amendement n° 504 du Gouvernement (stipule que tout rabais ou avantage tarifaire accordé par le vendeur doit figurer sur la facture délivrée à l'annonceur et que cet avantage ne peut être conservé par l'intermédiaire qu'en vertu d'une stipulation expresse) (p. 3824) : adopté (p. 3828) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 505 de M. Jean-Paul Charié (supprime la possibilité offerte à l'intermédiaire de conserver à son profit l'avantage tarifaire) à l'amendement n° 504 du Gouvernement (p. 3825) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 331 de M. Louis de Broissia (précise que, dans le cas où la commande d'insertion publicitaire est effectuée par un mandataire de l'annonceur, le support peut consentir une remise sur le prix de vente qui ne peut dépasser 15 p. 100 et doit figurer sur la facture) (p. 3827).

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 178 de M. Pierre Mazeaud (précise que le prix de l'espace est négocié en fonction des tarifs publiés par le support et assimile toute disparité de tarifs à une rémunération prohibée) (p. 3828).

Article 14 *(rémunération exclusive de l'exercice du mandat du mandataire par son mandant) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 201 de M. Jean-Paul Charié, 318 de M. Jean-Jacques Hyest et 400 de M. Michel Péricard (de suppression) (p. 3829) ;

- *favorable* à l'amendement n° 51 de la commission (de coordination) (p. 3830) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 334 de M. Louis de Broissia (substitue aux mots « vendeur d'espace publicitaire » le mot « support ») (p. 3830) ;

- *favorable* à l'amendement n° 52 de la commission (de coordination) (p. 3830) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 169 de Mme Nicole Catala (exclut du champ de l'article les agences de communication de recrutement) (p. 3830).

Article 15 *(interdiction de rémunération des fonctions de conseil de l'agence de publicité par le vendeur d'espace publicitaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 319 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3831) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 402 de M. Michel Péricard (de suppression) (p. 3831).

Article 16 *(information de l'annonceur par le vendeur d'espace publicitaire et le mandataire) :*

- *soutient* l'amendement n° 468 du Gouvernement (prévoit l'information de l'annonceur à l'issue de tout message publicitaire) : adopté (p. 3832).

Après l'article 16 :

- *défavorable* à l'amendement n° 135 de M. Jean-Claude Lefort (fait obligation aux ministères et établissements publics nationaux de prévoir l'achat d'espaces dans la presse écrite en ayant le souci du pluralisme) (p. 3832).

Article 17 *(liens financiers entre les agences de publicité de conseil en plan média ou de préconisation de support et les vendeurs d'espace publicitaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 321 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3833) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 406 de M. Michel Péricard (de suppression) (p. 3833) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de la commission des affaires culturelles (interdit à toute personne qui fournit des services de conseil en plan média d'entretenir des liens financiers avec des supports d'espace publicitaire) (p. 3834).

Article 18 *(sanctions et pouvoirs d'enquêtes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 55 de la commission (de coordination) (p. 3835) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 339 rectifié de M. Louis de Broissia (substitue au mot « espace » le mot « insertion ») (p. 3835) ;

- *favorable* à l'amendement n° 56 de la commission (rédactionnel) (p. 3835) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 12 de la commission des affaires culturelles (sanctionne le fait pour un vendeur d'espace publicitaire ou un prestataire de services de ne pas communiquer directement la facture à l'annonceur) (p. 3835) ;

- *favorable* à l'amendement n° 58 de la commission (de coordination) (p. 3836) ;

- *favorable* à l'amendement n° 59 de la commission (rédactionnel) (p. 3836) ;

- *favorable* à l'amendement n° 60 de la commission (de coordination) (p. 3836) ;

- *favorable* à l'amendement n° 61 de la commission (rédactionnel) (p. 3836) ;

- *favorable* à l'amendement n° 62 de la commission (prévoit une peine complémentaire d'exclusion des marchés publics pour toute personne morale coupable d'infractions prévues au 2° de l'article) (p. 3837).

Après l'article 18 :

- *soutient* l'amendement n° 469 du Gouvernement (précise que la régie publicitaire est considérée comme vendeur d'espace) : adopté (p. 3837) ;

- *soutient* l'amendement n° 470 du Gouvernement (fixe la date d'effet des chapitres I et II du titre III du projet de loi au 31 mars 1993) : adopté (p. 3837) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 202 de M. Jean-Paul Charié (interdit, par modification de l'article 36 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986, qu'un partenaire économique obtienne des conditions non justifiées par des contreparties réelles et différentes de celles mentionnées dans le barème de prix et de conditions de vente) (p. 3839) ;

- *favorable* à l'amendement n° 156 de M. Pascal Clément (prévoit une évaluation des effets des dispositions du chapitre III à l'issue d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la loi) (p. 3839).

Article 19 *(obligation de dépôt des contrats conclus à l'occasion des opérations d'équipement commercial auprès du préfet et de la chambre régionale des comptes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 203 de M. Jean-Paul Charié (de suppression) (p. 3849) ;
- *favorable* à l'amendement n° 63 de la commission (insère l'article 19 dans la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973) (p. 3850) ;
- *favorable* à l'amendement n° 64 corrigé de la commission (rédactionnel) (p. 3850) ;
- *soutient* l'amendement n° 471 du Gouvernement (renvoie à un décret la fixation des modalités de communication des marchés et contrats) : adopté (p. 3850) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 413 de M. Jean-Louis Debré (supprime l'obligation de communiquer les marchés, contrats et conventions antérieurs à l'autorisation) (p. 3850) ;
- *favorable* à l'amendement n° 65 de la commission (rédactionnel) (p. 3850) ;
- *favorable* à l'amendement n° 66 de la commission (punit d'une amende de 100 000 F toute infraction à l'article) (p. 3850) ;
- *favorable* à l'amendement n° 415 de M. Jacques Boyon (exclut du champ de l'article les sociétés d'économie mixte locales) (p. 3851).

Article 20 *(art. 3, 27 et 28 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : critères des décisions prises par les commissions départementales d'équipement commercial ; identification des enseignes associées aux projets soumis à ces commissions) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 204 de M. Jean-Paul Charié (supprime la commission départementale de l'équipement commercial) (p. 3851) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 263 de M. Jean-Jacques Hyest (donne compétence au préfet pour statuer, en lieu et place de la commission, sur les demandes d'autorisation, après avis motivé des élus locaux directement concernés, des présidents des chambres consulaires et des métiers et du représentant des associations départementales de consommateurs) (p. 3852).

  Commerce et artisanat : urbanisme commercial :
  - commissions départementales d'équipement commercial (p. 3853) ;
  - remise en cause ou aménagement de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 dite « loi Royer » (p. 3852, 3853).
- *défavorable* à l'amendement n° 67 de la commission (rédactionnel) (p. 3854) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 205 de M. Jean-Paul Charié (complète la dénomination de la commission départementale de l'équipement commercial par les mots « artisanal et de prestations de services ») (p. 3854) ;
- *favorable* à l'amendement n° 68 de la commission (rédactionnel) (p. 3855) ;
- *favorable* à l'amendement n° 207 de M. Jean-Paul Charié (prévoit de prendre également en compte l'état de l'artisanat du secteur) (p. 3855) ;
- *favorable* à l'amendement n° 69 corrigé de la commission (impose à la commission de tenir compte de la nécessité d'une concurrence suffisante au sein de chaque forme de commerce) (p. 3855) ;
- *favorable* à l'amendement n° 345 de M. Alain Brune (impose à la commission de prendre en compte les travaux de l'observatoire départemental d'équipement commercial) (p. 3855, 3856) ;
- *favorable* à l'amendement n° 171 de Mme Nicole Catala (impose à la commission de prendre en compte les travaux de l'observatoire départemental d'équipement commercial) (p. 3856) ;
- *favorable* à l'amendement n° 208 de M. Jean-Paul Charié (précise que, dans les agglomérations où sont mis en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou des programmes de référence, la commission prend en compte les actions destinées à assurer le maintien ou l'implantation d'artisans et d'activités artisanales) (p. 3856) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 206 de M. Jean-Paul Charié (généralise l'obligation d'indiquer à la commission l'enseigne du futur exploitant) (p. 3856) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 179 corrigé de M. Claude Wolff (impose d'indiquer à la commission la qualité du demandeur pour les projets de grande superficie) (p. 3857) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 416 de M. Jacques Boyon (impose d'indiquer à la commission la qualité du demandeur autre que le futur exploitant pour les projets de grande superficie) (p. 3857) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 417 de M. Jacques Toubon (impose d'indiquer à la commission la qualité du demandeur autre que le futur exploitant pour les projets de grande superficie) (p. 3857) ;
- *favorable* à l'amendement n° 346 de M. Alain Brune (précise que le certificat d'urbanisme accompagnant le projet doit déclarer que le terrain peut être utilisé pour l'opération envisagée) (p. 3857) ;
- *favorable* à l'amendement n° 70 de la commission (astreint à une nouvelle autorisation le projet qui subit des modifications substantielles relatives à la nature du commerce, aux enseignes ou aux surfaces de vente) (p. 3857) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. Claude Wolff (supprime le paragraphe III de l'article instituant une obligation d'adaptation des implantations d'entreprises commerciales et artisanales aux exigences de l'aménagement du territoire) (p. 3857) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 157 de M. Francis Delattre (prévoit l'élaboration d'un schéma départemental d'équipement commercial) (p. 3857).

Après l'article 20 :

- *défavorable* à l'amendement n° 194 de M. Jean-Jacques Hyest (institue une taxe départementale sur les surfaces de vente de superficies supérieures à 3 000 mètres carrés) (p. 3857).

Article 21 *(art. 30 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *favorable* à l'amendement n° 71 de la commission (rédactionnel) (p. 3858) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 158 de M. Pierre-André Wiltzer (accorde un siège supplémentaire aux professions commerciales et artisanales) (p. 3959) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 210 de M. Jean-Paul Charié (substitue aux présidents des chambres de commerce et de métiers trois représentants des différentes formes de distribution et un représentant des artisans) (p. 3860) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 175 de M. Pierre-André Wiltzer (substitue aux présidents des chambres de commerce et de métiers trois représentants des activités industrielles, commerciales et artisanales) (p. 3860) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 211 de M. Jean-Paul Charié (substitue, pour le département de Paris, trois représentants des différentes formes de distribution et un représentant des artisans aux présidents des chambres de commerce et de métiers) (p. 3860) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 159 de M. Pierre-André Wiltzer (porte à quatre le nombre des membres de la commission conseillers d'arrondissement dans le département de Paris) (p. 3860) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 160 corrigé de M. Pierre-André Wiltzer (substitue, pour le département de Paris, trois représentants des activités industrielles, commerciales et artisanales aux présidents des chambres de commerce et d'industrie) (p. 3860) ;

- *favorable* à l'amendement n° 347 de M. Alain Brune précédemment réservé (rédactionnel) (p. 3861) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 348 de M. Alain Brune (précise que l'obligation pour les membres de la commission d'informer le préfet des intérêts qu'ils détiennent dans une activité économique s'étend aux intérêts de toute nature) (p. 3861) ;

- *favorable* à l'amendement n° 72 de la commission (précise que tout membre de la commission doit aviser le préfet des intérêts qu'il vient d'acquérir) (p. 3861) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 508 du Gouvernement (précise qu'il s'agit d'un intérêt personnel et direct) à l'amendement n° 73 de la commission (interdit aux membres de la commission de délibérer d'une affaire à laquelle ils ont un intérêt) (p. 3862) : adopté (3863) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 209 de M. Jean-Paul Charié (supprime la disposition réservant aux services déconcentrés de l'Etat l'instruction des demandes d'autorisation) (p. 3863) ;

- *favorable* à l'amendement n° 74 de la commission (de cohérence) (p. 3863).

Article 23 *(art. 32 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : décisions des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 419 de M. Jacques Toubon (supprime le rôle de recours de la commission nationale) (p. 3864) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 173 de Mme Nicole Catala et 212 de M. Jean-Paul Charié (réduisent à deux le nombre de membres de la commission nécessaire pour intenter un recours à l'encontre d'une de ses décisions) (p. 3865).

Article 24 *(art. 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition de la commission nationale d'équipement commercial ; recours contre les décisions de la commission) :*

Demande la réserve du vote de l'article et des amendements s'y rapportant (p. 3866).

- *défavorable* à l'amendement n° 174 corrigé de Mme Nicole Catala (prévoit que quatre personnalités, et non trois, sont désignées en raison de leur compétence par le ministre du commerce) (p. 3867) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 351 de M. Alain Brune (rédactionnel) (p. 3867) ;

- *favorable* à l'amendement n° 76 de la commission (rédactionnel) (p. 3867) ;

- *favorable* à l'amendement n° 509 de M. Yves Durand (précise que cette obligation vise un intérêt personnel et direct) (p. 3867) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 214 de M. Jean-Paul Charié (supprime l'interdiction faite aux membres de la commission de participer aux débats auxquels ils ont un intérêt) (p. 3867) ;

- *favorable* à l'amendement n° 78 de la commission (rédactionnel) (p. 3868) ;

- *favorable* à l'amendement n° 79 de la commission (de coordination) (p. 3868) ;

- *ses observations* sur les amendements n°s 213 de M. Jean-Paul Charié et 353 de M. Alain Brune (suppriment le caractère de plein contentieux des recours contre les décisions de la commission nationale d'équipement commercial devant le Conseil d'Etat) (p. 3868) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 421 de M. Jean-Louis Debré (précise les conditions de vote au sein de la commission) (p. 3868).

Article 25 *(coordination) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 422 de M. Jean-Louis Debré (supprime le remplacement de l'appellation « commission nationale d'urbanisme commercial » par celle de « commission nationale d'équipement commercial » dans les textes législatifs où elle est mentionnée) (p. 3869).

Article 26 *(dispositions transitoires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 81 de la commission (rédactionnel) (p. 3869) ;

- *soutient* l'amendement n° 472 du Gouvernement (prévoit une mesure transitoire pour maintenir le droit de recours, dans un délai de deux mois, des membres des anciennes commissions départementales) : adopté (p. 3870) ;

- *favorable* à l'amendement n° 354 de M. Alain Brune (prévoit que le délai de trois mois dont dispose la commission pour statuer court à compter de la publication de son arrêté de constitution) (p. 3870) ;

- *favorable* à l'amendement n° 355 de M. Alain Brune (prévoit que la commission nationale d'équipement commercial statue sur un recours formé contre une décision prise par une commission départementale d'urbanisme commercial selon les lois et règlements en vigueur au moment où celle-ci a pris sa décision) (p. 3870).

Article 27 *(appel public de candidatures) :*

- *ses observations* (p. 3873).

Administration : délégations de service public : concurrence européenne ; réciprocité (p. 3873).

Marchés publics : concurrence (p. 3873).

- *défavorable* à l'amendement n° 424 de M. Jean-Louis Debré (supprime la soumission des délégations de service public à l'appel public de candidatures) (p. 3874) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 275 de M. Jean-Jacques Hyest (prévoit des conditions de publicité préalable pour les délégations de service public) (p. 3875) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 425 de M. Jean-Louis Debré (prévoit des conditions de publicité préalable pour les délégations de service public) (p. 3875) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 426 de M. Jean-Louis Debré (prévoit que les délégations de service public des personnes morales de droit public sont soumises à l'appel de candidatures dans les conditions prévues à l'article 52 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République) (p. 3875) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 467 de M. Christian Pierret (précise que les délégations de service public des personnes morales de droit public sont soumises à appel de candidatures dans les conditions prévues à l'article 52 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République) (p. 3875) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 161 de M. Pierre-André Wiltzer (introduit une réserve de réciprocité pour la participation des entreprises étrangères à un appel public de candidatures ; impose à l'appel public de respecter les conditions de publicité visées à l'article 52 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992) (p. 3875) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 241 de M. François d'Aubert (permet à la collectivité publique de ne pas admettre à présenter une offre les candidats dont la présence est susceptible de constituer un trouble pour l'ordre public) (p. 3876) ;

- *favorable* à l'amendement n° 82 de la commission (prévoit que la collectivité publique adresse à chaque candidat un document définissant les prestations) (p. 3876) ;

- *favorable* à l'amendement n° 83 de la commission (rédactionnel) (p. 3877).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 428 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) (p. 3878) ;

- *favorable* à l'amendement n° 279 de M. Jean-Jacques Hyest (précise que la durée de la convention de délégation est déterminée en fonction des prestations demandées au délégataire ; rédactionnel pour le surplus) (p. 3879) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 162 de M. Pierre-André Wiltzer (prévoit une possibilité, soit de reconduction du contrat, soit d'indemnisation du délégataire, dans certains cas d'investissements réalisés en cours de contrat) (p. 3879) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 430 de M. Michel Péricard (supprime l'interdiction de reconduire les conventions) (p. 3879) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 431 de M. Jean-Louis Debré (prévoit une possibilité de prorogation si le délégataire doit faire face à des charges plus importantes que prévues en raison d'un changement de circonstances de fait ou de droit) (p. 3880) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 280 de M. Jean-Jacques Hyest (supprime la limitation à un an des prolongations de délégation pour motifs d'intérêt général) (p. 3880) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 281 de M. Jean-Jacques Hyest (prévoit une possibilité de modifier la durée de la délégation dans le cas où l'élargissement des obligations du délégataire met à sa charge la réalisation d'investissements non prévus initialement) (p. 3880) ;

- *favorable* à l'amendement n° 324 de M. Pierre Micaux (impose de justifier dans la convention le montant et le mode de calcul des droits et redevances exigés du délégataire) (p. 3880).

Article 29 *(exceptions au régime des délégations) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 185 de M. Jean-Pierre Philibert (de suppression) (p. 3881) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 219 de Mme Nicole Catala, 282 de M. Jean-Jacques Hyest et 432 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) : rejetés (p. 3881) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 84 de la commission (rédactionnel) (p. 3882) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 283 de M. Jean-Jacques Hyest (exclut les services visés dans la directive n° 90-531-CEE relative aux procédures de marché en matière d'eau, d'énergie, de transports et de télécommunications de l'application du chapitre IV relatif aux délégations de service public) (p. 3882) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 284 de M. Jean-Jacques Hyest (supprime le deuxième alinéa de l'article qui exclut de l'application du chapitre IV les délégations au profit d'un établissement public ou d'une société dont le capital est détenu majoritairement par la collectivité publique délégante) (p. 3883).

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de M. Pierre Micaux (exclut de l'application du présent chapitre les délégations au profit d'autres collectivités publiques, de coopératives d'usagers, de sociétés d'intérêt collectif agricole) (p. 3883) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 340 de M. Edmond Gerrer (exclut de l'application du présent chapitre les délégations au profit d'autres collectivités publiques, de coopératives d'usagers, de sociétés d'intérêt collectif agricole) (p. 3883) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 85 de la commission (exclut de l'application du chapitre IV les délégations au profit d'autres collectivités publiques) (p. 3883) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 86 de la commission (rédactionnel) (p. 3884) ;

- *favorable* à l'amendement n° 87 de la commission (précise que si la délégation a lieu au bénéfice d'une société d'économie mixte, les articles 28 et 30 sont applicables) (p. 3884) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 285 de M. Jean-Jacques Hyest (exclut de l'application du présent chapitre les délégations portant sur des concessions d'autoroutes) (p. 3884) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 286 de M. Jean-Jacques Hyest (exclut de l'application du présent chapitre les délégations pour lesquelles, avant l'entrée en vigueur de la présente loi, un délégataire a expressément pressenti des études ou travaux préliminaires) (p. 3885).

Avant l'article 30 :

- *favorable* à l'amendement n° 89 de la commission (rédactionnel) (p. 3885).

Article 30 *(délibération sur le principe de la délégation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 220 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 3885) ;

- *favorable* à l'amendement n° 90 de la commission (de coordination) (p. 3886).

Article 31 *(ouverture des plis) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 221 de Mme Nicole Catala et 434 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) (p. 3886) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 245 de M. Jean-Jacques Hyest et 436 de M. Jean-Louis Debré (prévoient que l'appel public de candidatures donne lieu au dépôt de plis contenant des candidatures et non des offres) (p. 3887) ;

- *favorable* à l'amendement n° 164 corrigé de M. Pierre-André Wiltzer (rédactionnel) (p. 3887) ;

- *favorable* à l'amendement n° 91 de la commission (de cohérence) (p. 3887).

Article 32 *(choix du délégataire) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 247 de M. Jean-Jacques Hyest, 440 de M. Jean-Louis Debré et 465 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 3888) ;

Article 33 *(négociation directe) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 222 de Mme Nicole Catala, 248 de M. Jean-Jacques Hyest et 438 de M. Pierre Mazeaud (de suppression) (p. 3888).

Article 34 *(article L. 314-1 du code des communes : transmission au représentant de l'Etat ; application du texte aux groupements de collectivités territoriales) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 223 de Mme Nicole Catala et 439 de M. Michel Péricard (de suppression) (p. 3888).

Après l'article 34 :

- *soutient* l'amendement n° 473 rectifié du Gouvernement (prévoit que les dispositions du chapitre sur les délégations de service public s'appliquent aux conventions signées à compter du 1er juin 1993) : adopté (p. 3888).

Article 35 *(contrats passés par les S.E.M., les sociétés anonymes d'H.L.M. et les S.E.M. de construction de logements sociaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 232 de M. Eric Doligé (de suppression) (p. 3890) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 441 de M. Jacques Boyon (supprime le premier paragraphe de l'article qui soumet certains contrats passés par les sociétés d'économie mixte au régime des marchés publics) (p. 3890) ;

- *favorable* à l'amendement n° 92 de la commission (rédactionnel) (p. 3890) ;

- *favorable* à l'amendement n° 93 de la commission (rédactionnel) (p. 3890) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 442 de M. Jacques Boyon (supprime le paragraphe III de cet article qui soumet les contrats conclus par les sociétés d'économie mixte de construction et d'aménagement de logements sociaux au régime des marchés publics) (p. 3890) ;

- *favorable* à l'amendement n° 94 de la commission (rédactionnel) (p. 3891).

Article 36 *(art. 1er, 2 et 7 de la loi du 3 janvier 1991 : compétence de la mission interministérielle d'enquête) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 233 de M. Eric Doligé (de suppression) (p. 3892) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 132 de M. Jean-Claude Lefort (exclut de la compétence de la mission interministérielle d'enquête les établissements publics à caractère industriel et commercial) (p. 3893).

Article 37 *(art. L. 22 du code des tribunaux administratifs : extension du référé précontractuel) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 234 de M. Eric Doligé (de suppression) (p. 3893) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 251 de M. Jean-Jacques Hyest (limite la saisine du président du tribunal administratif au titre du référé précontractuel aux contrats d'un montant supérieur ou égal au montant de mise en concurrence communautaire obligatoire) (p. 3894) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 443 de M. Jean-Louis Debré et 466 de Mme Nicole Catala (limitent la saisine du président du tribunal administratif au titre du référé précontractuel aux contrats d'un montant supérieur ou égal au montant de mise en concurrence communautaire obligatoire) (p. 3894) ;

- *favorable* à l'amendement n° 96 de la commission (rédactionnel) (p. 3894) ;

- *favorable* à l'amendement n° 97 de la commission (soumet l'application du référé précontractuel au bénéfice de ressortissants d'un Etat étranger à une condition de réciprocité au bénéfice des ressortissants français dans ces Etats) (p. 3894).

Article 42 *(publicité des participations pour la réalisation d'équipements publics et actions en répétition) :*

Article L. 332-28 du code de l'urbanisme (fait générateur de participations pour la réalisation d'équipements publics) :

- *défavorable* à l'amendement n° 20 corrigé de M. Pierre Micaux (précise les dispositions relatives au calcul des participations des demandeurs d'extension des réseaux des services publics industriels et commerciaux) (p. 3900).

Article L. 332-29 du code de l'urbanisme (publicité en mairie des participations pour la réalisation d'équipements publics) :

- *favorable* à l'amendement n° 358 de M. Alain Brune (précise que le registre mis à la disposition du public indique le montant et les caractéristiques des participations) (p. 3901).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 décembre 1992] :

Administration : services publics et concessions de services publics (p. 7201) ;

Collectivités locales :
- relations avec les sociétés d'économie mixte locales (p. 7202) ;
- transparence des procédures : relations avec les pouvoirs administratif et judiciaire (p. 7202).

Commerce et artisanat : urbanisme commercial (p. 7202).

Délinquance et criminalité :
- corruption : généralités (p. 7201) ;
- corruption : mafia (p. 7202 ;
- corruption : rapport Bouchery (p. 7201).

Gouvernement :
- ministère de la justice : instauration d'un service de lutte contre la corruption (p. 7201) ;
- ministère de l'économie et des finances : service de lutte contre le trafic de stupéfiants : TRACFIN : fonctionnement ; pouvoirs (p. 7202).

Marchés publics : régles : transparences (p. 7202).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 7201).

Prix et concurrence (p. 7202).

Publicité : transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 7202).

Discussion des articles [15, 16, 17 et 18 décembre 1992] :

Article 11 *(art. 33 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : conditions de vente et de rémunération des prestataires de services) :*

- *soutient* l'amendement n° 111 du Gouvernement (astreint les professions libérales à l'obligation de communiquer leur baréme) (p. 7255) : rejeté (p. 7257).

Prix et concurrence : publicité des barémes (p. 7255, 7256).

Professions libérales et travailleurs indépendants : professions libérales (p. 7255, 7256).

- *favorable* à l'amendement n° 93 de la commission (de coordination) (p. 7257) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 139 corrigé de M. Jean-Jacques Hyest (réduit de cinq à deux ans la peine maximale d'exclusion des marchés publics pour les entreprises coupables d'infraction en matière de concurrence) (p. 7257).

Article 12 *(art. 31 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : sanctions de la réglementation de la facturation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, à l'exception de la peine d'exclusion définitive des marchés publics) (p. 7257).

Après l'article 12 :

- *défavorable* à l'amendement n° 141 de M. Jean-Jacques Hyest (interdit toute déduction fiscale pour les avantages versés en vue d'obtenir, par la corruption, un marché étranger ; sanctionne pénalement cette interdiction) (p. 7258).

Avant l'article 13 :

- *favorable* à l'amendement n° 104 de la commission (rétablit l'intitulé du « Chapitre II : prestations de publicité » adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7258).

Article 13 supprimé par le Sénat *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*

- *ses observations* (p. 7259, 7260).

Publicité :
- « hors-médias » (p. 7260) ;
- transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 7260).

- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7261) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 110 du Gouvernement (applique aux « hors-médias » imprimés les mêmes conditions de transparence qu'aux médias) à l'amendement n° 35 de la commission (p. 7260) : adopté (p. 7262) ;

- *défavorable* aux sous-amendements identiques n°s 127 de M. Louis de Broissia et 193 de M. Christian Kert (appliquent aux « hors-médias » imprimés les mêmes conditions de transparence qu'aux médias) à l'amendement n° 35 de la commission) (p. 7262) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 190 de M. Ladislas Poniatowski (n'étend aux « hors-médias » imprimés les mêmes conditions de transparence qu'aux médias que dans les cas de prestations effectuées par une entreprise ayant un lien direct avec l'intermédiaire) à l'amendement n° 35 de la commission (p. 7262) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 207 deuxième correction de M. Jean-Marie Le Guen (applique à tous les « hors-médias » les mêmes conditions de transparence qu'aux médias) (p. 7262).

Article 14 supprimé par le Sénat *(rémunération exclusive du mandataire par son mandant) :*

- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7262).

Après l'article 14 :

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 128 de M. Louis de Broissia et 194 de M. Christian Kert (disposent que ni l'exercice de mandats multiples ni le regroupement d'annonceurs ne peuvent donner lieu à ristourne ou rémunération supplémentaires) (p. 7262).

Publicité : annonceurs : droits et responsabilités : cumul des mandats (p. 7262).

Article 15 supprimé par le Sénat *(interdiction de rémunération des fonctions de conseil de l'agence de publicité pour le vendeur d'espace publicitaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 185 de M. Ladislas Poniatowski (précise que le prestataire qui fournit des services de conseil en plan média ne peut recevoir de rémunératiton de la part du vendeur d'espace à l'exception de la commission d'agence) (p. 7263).

Publicité : transparence du marché de l'espace publicitaire : rémunération d'agence (p. 7263).

- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7263).

Article 5 précédemment réservé *(communication des documents et audition des personnes nécessaires à l'accomplissement de la mission du service) :*

Demande la levée de la réserve du vote sur l'amendement n° 18 de la commission précédemment réservé (p. 7264).

Observations sur le scrutin public : constate que, pour des raisons mécaniques, certaines touches de vote électronique du groupe socialiste n'ont pas fonctionné (p. 7264).

Parlement : scrutins : défaillance technique (p. 7264).

Article 16 supprimé par le Sénat *(information de l'annonceur par le vendeur d'espace publicitaire et le mandataire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 38 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationle en première lecture en précisant que les obligations d'information incombent tant au vendeur à l'égard du mandataire qu'au mandataire à l'égard de l'annonceur) (p. 7285).

Article 17 supprimé par le Sénat *(liens financiers entre les agences de publicité de conseil en plan média ou de préconisation de support et les vendeurs d'espace publicitaire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 39 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7285).

Après l'article 17 :

- *défavorable* aux amendements identiques n^os^ 129 de M. Louis de Broissia et 195 de M. Christian Kert (excluent les rubriques « petites annonces » de la presse écrite du champ d'application des articles 13 à 18 de la présente loi) (p. 7286).

Presse, édition et imprimerie : presse : petites annonces (p. 7286).

Article 18 supprimé par le Sénat *(sanctions et pouvoirs d'enquêtes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 40 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale à l'exception de la peine d'exclusion définitive des marchés publics) (p. 7287).

Article 27 supprimé par le Sénat *(appel public de candidatures) :*

- *favorable* à l'amendement n° 56 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat en substituant à l'obligation d'appel public de candidatures celle d'une « procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes ») (p. 7440) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 237 de M. Jean-Pierre Fourré (limite le champ d'application de l'article aux délégations contractuelles de service public) à l'amendement n° 56 de la commission (p. 7440) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 191 de M. Jean-Claude Lefort (introduit la notion de « procédure d'information » à la place de celle de « procédure de publicité » à l'amendement n° 56 de la commission (p. 7440) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 172 de M. Pierre-André Wiltzer (introduit une réserve de réciprocité pour la participation des entreprises étrangères à un appel public de candidatures) à l'amendement n° 56 de la commission (p. 7439).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 57 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7441) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 173 de M. Pierre-André Wiltzer (prévoit une prolongation de la durée de la délégation pour motifs d'intérêt général) (p. 7442) ;

- *soutient* l'amendement n° 95, deuxième et troisième rectifications du Gouvernement (rétablit la possibilité de proroger des délégations pour des motifs d'intérêt général ; précise que les prorogations pour réalisation de travaux imprévus décidés après la date de publication de la loi ne peuvent augmenter la durée de la convention de plus d'un tiers de sa durée initiale) (p. 7445) : vote réservé (p. 7445) : adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Administration : délégations de services publics : fonctionnement (p. 7442, 7443).

- *défavorable* au sous-amendement n° 232 de M. Pierre-André Wiltzer (impose l'accord du délégant pour réaliser les travaux imprévus) à l'amendement n° 95, deuxième et troisième rectifications du Gouvernement (p. 7443) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 233 de M. Pierre-André Wiltzer (prévoit la possibilité de prolonger la délégation de la moitié, au lieu d'un tiers, de sa durée initiale) à l'amendement n° 95, deuxième et troisième rectifications du Gouvernement (p. 7443) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 240 de M. Jacques Boyon (supprime la limite de renouvellement au tiers de la durée initiale) à l'amendement n° 95, deuxième et troisième rectifications du Gouvernement (p. 7444) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 230 de M. Jean-Claude Lefort (prévoit que la nouvelle durée contractuelle est établie obligatoirement selon les critères initiaux) à l'amendement n° 58 de la commission (rétablit la possibilité de proroger les délégations pour des motifs d'intérêt général ; précise que la prorogation pour travaux imprévus ne peut intervenir qu'une seule fois et à condition que la délégation soit parvenue à la moitié de sa durée ; limite la durée de celle-ci au tiers de la durée initiale) (p. 7444) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 178 de M. Jean-Jacques Hyest (supprime la limite de renouvellement au tiers de la durée initiale ainsi que l'obligation d'unicité de ce renouvellement) à l'amendement n° 58 de la commission (p. 7444) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 238 de M. Jean-Pierre Fourré (précise que les associations remplissant une mission d'intérêt général font partie des délégations de service public exclues du dispositif) (p. 7445).

Article 29 supprimé par le Sénat *(exceptions au régime des délégations) :*

- *favorable* à l'amendement n° 59 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7446) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 144 rectifié de M. Jean-Jacques Hyest (exclut de l'application du chapitre IV les marchés de travaux d'intérêt général auxquels continuent de s'appliquer les dispositions de la loi n° 91-3 du 3 janvier 1991 relative aux marchés publics) à l'amendement n° 59 de la commission (p. 7446) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 143 de M. Jean-Jacques Hyest (exclut de l'application du chapitre IV les délégations relatives aux marchés de travaux d'intérêt général auxquels continuent de s'appliquer les dispositions de la loi n° 91-3 du 3 janvier 1991 relative aux marchés publics) à l'amendement n° 59 de la commission (p. 7446) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 145 de M. Jean-Jacques Hyest (exclut de l'application du chapitre IV les délégations portant sur des concessions d'infrastructures de transport) à l'amendement n° 59 de la commission (p. 7446) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 146 de M. Jean-Jacques Hyest (exclut de l'application du chapitre IV les délégations portant sur des concessions d'autoroutes) à l'amendement n° 59 de la commission (p. 7446).

- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. Jacques Boyon (exclut du champ d'application du chapitre IV, à l'exception de ses articles 28 et 30, les délégations de service public confiées à une société d'économie mixte locale dont la collectivité délégante est actionnaire) à l'amendement n° 59 de la commission (p. 7446).

Article 31 *(ouverture des plis) :*

- *favorable* à l'amendement n° 60 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7447).

Article 32 supprimé par le Sénat *(choix du délégataire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 61 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7447).

Article 33 supprimé par le Sénat *(négociation directe) :*

- *favorable* à l'amendement n° 62 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7447, 7448).

Parlement : Assemblée nationale : procédure de vote réservé (p. 7447, 7448).

Article 34 *bis* *(date d'application des dispositions nouvelles) :*

- *soutient* l'amendement n° 96 corrigé du Gouvernement (prévoit que les dispositions des articles 27 et 30 à 34 s'appliquent aux conventions signées à compter du 31 mars 1993, mais ne sont pas applicables si, avant la publication de la présente loi, le délégataire a engagé des études et des travaux préliminaires) : vote réservé (p. 7449) : adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Article 35 *(contrats passés par les S.E.M., les sociétés anonymes d'H.L.M. et les S.E.M. de construction de logements sociaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 222 de M. Jacques Boyon (de suppression) (p. 7449) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 135 de M. Jacques Boyon (exclut du champ d'application de l'article les contrats conclus en leur nom par les sociétés d'économie mixte) (p. 7449) ;

- *favorable* à l'amendement n° 64 de la commission (supprime la mention introduite par le Sénat qui prévoit des dispositions particulières pour certains contrats conclus par les sociétés d'économie mixte) (p. 7449) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. Patrick Devedjian (supprime la non-application des dispositions de l'article aux marchés d'étude et de maîtrise d'œuvre passés entre des sociétés d'économie mixte d'intérêt national et des sociétés filiales si les deux cocontractants sont contrôlés par l'Etat) (p. 7449) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 175 de M. Michel Pelchat (supprime la non-application des dispositions de l'article aux marchés d'étude et de maîtrise d'œuvre passés entre des sociétés d'économie mixte d'intérêt national et des sociétés filiales si les deux cocontractants sont contrôlés par l'Etat) (p. 7450) ;

- *favorable* à l'amendement n° 65 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7450).

Article 36 supprimé par le Sénat (art. 1er, 2 et 7 de la loi du 3 janvier 1991 : *compétence de la mission interministérielle d'enquête) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 239 du Gouvernement (sanctionne pénalement les atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés des collectivités et organismes publics pour les secteurs visés par la loi n° 92-1282 du 11 décembre 1992) à l'amendement n° 66 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7450) : vote réservé (p. 7451) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Article 37 supprimé par le Sénat *(art. L. 22 du code des tribunaux administratifs : extension du référé précontractuel) :*

- *favorable* à l'amendement n° 67 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7451).

Après l'article 49 :

- *défavorable* à l'amendement n° 79 de la commission (donne aux créanciers d'une entreprise en redressement judiciaire la possibilité de désigner une ou plusieurs personnes pour défendre leurs intérêts auprès du tribunal ou de son mandataire) (p. 7461) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 80 de M. Gérard Gouzes (renforce les obligations du cessionnaire en donnant aux premiers créanciers inscrits une priorité sur les biens vendus) (p. 7461) ;

- *soutient* l'amendement n° 98 du Gouvernement (étend les pouvoirs de l'organisme « Tracfin » précédemment limités à la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue, à la lutte contre le blanchiment de tout argent gagné à l'occasion d'activités criminelles) (p. 7462) : vote réservé (p. 7463) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Justice : organismes et structures : Tracfin : pouvoirs (p. 7462).

- *soutient* l'amendement n° 99 du Gouvernement (modifie les conditions de saisine de Tracfin) : vote réservé (p. 7463) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;

- *soutient* l'amendement n° 97 du Gouvernement (insère l'intitulé suivant : « Chapitre VIII : dispositions relatives au blanchiment de capitaux provenant de l'activité d'organisations criminelles ») : vote réservé (p. 7563) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Parlement : Assemblée nationale : organisation des débats (p. 7463).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Seconde délibération [18 décembre 1992] :

Après l'article 8 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (prévoit l'audition de la commission nationale des comptes de campagne par une commission composée d'un représentant par parti ayant présenté au moins cinquante candidats aux élections législatives) : adopté (p. 7498).

Article 8 *ter* A *(composition de la commission nationale des comptes de campagne) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 7498).

Après l'article 9 :

- *soutient* l'amendement n° 7 du Gouvernement (de cohérence) : adopté (p. 7498).

Article 11 *(art. 33 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 : conditions de vente et de rémunération des prestataires de services) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7498).

Article 15 *(interdiction de rémunération des fonctions de conseil de l'agence de publicité par le vendeur d'espace publicitaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7499).

Article 20 *(art. 3, 27 et 28 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : critères des décisions prises par les commissions départementales d'équipement commercial ; identification des enseignes associées aux projets soumis à ces commissions) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 du Gouvernement (précise que la commission prend en compte la nécessité d'une concurrence commerciale et artisanale) : adopté (p. 7499).

Article 27 *(appel public de candidatures) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 du Gouvernement (supprime la réserve de réciprocité pour la participation des entreprises étrangères à un appel public de candidatures ; prévoit que la présentation des offres concurrentes se déroulera dans des conditions prévues par un décret en Conseil d'Etat) (p. 7499) : adopté (p. 7500).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (précise que les modalités d'application de l'article sont fixées par décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 7500).

Article 29 *(exceptions au régime des délégations) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7500) : adopté (p. 7501).

Article 36 *(art. 1er, 2 et 7 de la loi du 3 janvier 1991 : compétence de la mission interministérielle d'enquête) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7500) : adopté après modifications (p. 7501) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 12 de M. Jean-Claude Lefort (exclut de la compétence de la mission interministérielle d'enquête les établissements publics à caractère industriel et commercial) à l'amendement n° 11 du Gouvernement (p. 7501).

Article 39 ter *(permis de démolir) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (de cohérence) : adopté (p. 7502).

Lecture définitive :

Discussion des articles [19 décembre 1992] :

Article 19 *(obligation de dépôt des contrats conclus à l'occasion des opérations d'équipement commercial auprès du préfet et de la chambre régionale des comptes) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 7615).

Article 23 *(art. 32 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : décisions des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 du Gouvernement (supprime les dispositions permettant aux commissions départementales d'équipement commercial de modifier les projets d'implantation qui leur sont soumis) (p. 7615) : adopté (p. 7616) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (précise que l'autorisation ou le refus émanant d'une commission départementale d'équipement commercial vaut pour le projet dans sa totalité) : adopté (p. 7616).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 octobre 1992] :

Assemblée nationale : députés : son commentaire sur l'intervention de M. Auberger (p. 4074).

Commerce extérieur et balance des paiements (p. 4076, 4077).

Communautés européennes :
- croissance : initiative coordonnée (p. 4078) ;
- système monétaire européen et monnaie unique (p. 4075, 4078).

Entreprises : investissements (p. 4077, 4078).

Finances publiques : déficit budgétaire (p. 4076, 4077).

Marchés financiers (p. 4075).

Politique économique :
- croissance (p. 4076, 4077, 4078) ;
- environnement international (p. 4076, 4077, 4078) ;
- franc (p. 4074, 4075) ;
- inflation (p. 4076) ;
- taux d'intérêt (p. 4075, 4077, 4078).

Prévisions et projections économiques (p. 4077, 4078).

- Projet de loi relatif aux sociétés civiles de placement immobilier, aux sociétés de crédit foncier et aux fonds communs de créances (n° 2815).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 décembre 1992] :

Fonds communs de créances : régime : assouplissement (p. 7190).

Logement et habitat :
- immobilier : crise (p. 7189) ;
- sociétés de crédit foncier : élargissement du champ d'activité et des types de prêts accordés (p. 7190).

Sociétés civiles de placement immobilier :
- généralités (p. 7189) ;
- épargnants : protection (p. 7189) ;
- objet social, organisation et fonctionnement : modernisation (p. 7189) ;
- projet de loi : intérêt et nécessité (p. 7189) ;
- second marché (p. 7189).

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Article 1er *(art. 1er de la loi du 31 décembre 1970 : extension de l'objet social des S.C.P.I.) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 rectifié de la commission (précise que les S.C.P.I. peuvent procéder à titre accessoire, et non pas seulement en cas de force majeure, à des travaux de reconstruction) (p. 7190).

Article 2 *(art. 1-1 nouveau de la loi du 31 décembre 1970 : parts de membres fondateurs ; garantie bancaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 du Gouvernement (précise que les parts détenues par les fondateurs sont inaliénables pendant trois ans à compter de la délivrance du visa de la Commission des opérations de bourse - C.O.B.) ; rectifié (coordination) : adopté (p. 7191).

Article 6 *(art. 9-1 à 9-4 nouveaux de la loi du 31 décembre 1970 : régime de la société de gestion) :*

- *soutient* l'amendement n° 25 du Gouvernement (dispose que la société de gestion ne peut recevoir de fonds pour le compte de la S.C.P.I.) : adopté (p. 7192) ;
- *favorable* à l'amendement n° 5 rectifié de la commission (de correction) (p. 7192) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (sanctionne l'absence de mise en conformité avec les nouvelles dispositions légales par une interdiction de faire publiquement appel à l'épargne) (p. 7192).

Article 7 *(art. 20 de la loi du 31 décembre 1970 : cas d'interdiction de fonder une S.C.P.I. ou d'être associé d'une société de gestion) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (dispose que les personnes ayant fait l'objet d'une des sanctions énumérées par l'article ne peuvent pas être membres d'un conseil de surveillance de S.C.P.I.) (p. 7193).

Article 8 *(art. 11 de la loi du 31 décembre 1970 : valeur comptable, valeur de réalisation et valeur de reconstitution) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 rectifié de la commission (définit la valeur de réalisation d'une S.C.P.I.) (p. 7193) ;
- *favorable* à l'amendement n° 9 rectifié de la commission (propose une nouvelle définition de la valeur de reconstitution d'une S.C.P.I.) (p. 7193).

Article 9 *(art. 3-1 à 3-3 nouveaux de la loi du 31 décembre 1970 : détermination des prix de souscription et de cession des parts) :*

- *favorable* à l'amendement n° 28 de la commission (dispose que pour les S.C.P.I. à capital variable, la société de gestion établit seulement un prix de cession « conseillé » des parts) (p. 7194) ;
- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (rédactionnel) (p. 7194) ;
- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (étend aux sociétés à capital variable la procédure de révision de l'actif prévue par l'article) (p. 7194) ;
- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (précise que le rapport des commissaires aux comptes n'est pas un rapport « spécial » au sens de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales) (p. 7194) ;
- *favorable* aux amendements nos 13 et 14 de la commission (rédactionnels) (p. 7194).

Article 10 *(art. 4-1 nouveau de la loi du 31 décembre 1970 : dispositions particulières applicables en cas de faillite d'un associé) :*

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (supprime la possibilité pour une S.C.P.I. de procéder à sa propre dissolution en cas de faillite d'un de ses associés) (p. 7194).

Article 12 *(art. 6 de la loi du 31 décembre 1970 : augmentation de capital) :*

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) (p. 7195).

Article 13 *(art. 18-1 à 18-4 nouveaux de la loi du 31 décembre 1970 : régime des fusions de S.C.P.I.) :*

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (dispose que la mission des commissaires aux comptes s'exerce dans les mêmes conditions que celles prévues pour les commissaires aux comptes chargés d'informer les actionnaires lors d'une fusion de sociétés anonymes) (p. 7195) ;
- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (de forme) (p. 7195).

Avant l'article 14 :

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (harmonise le régime des acomptes sur dividende avec celui prévu pour les sociétés par actions) (p. 7196).

Article 27 *(art. 34 de la loi du 23 décembre 1988 : acquisition de créances après l'émission des parts) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Michel Voisin (définit le fonds commun de créances comme une copropriété ayant pour objet exclusif l'acquisition de créances détenues par des sociétés commerciales ou la Caisse des dépôts et consignations) (p. 7198) ;
- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (supprime la disposition qui précise que le montant minimum d'une part de fonds commun de créances ne peut être inférieur à 10 000 F) (p. 7198).

Après l'article 27 :

- *soutient* l'amendement n° 26 du Gouvernement (modifie et simplifie le dispositif de visa et d'agrément des fonds communs de créances par les autorités publiques des marchés financiers) (p. 7198) : adopté (p. 7199) ;
- *soutient* l'amendement n° 27 du Gouvernement (dispose qu'en matière de titrisation de créances la remise du bordereau prévu par la loi suffit à rendre le transfert des sûretés opposables aux tiers, sans autre forme de publicité foncière) : adopté (p. 7199).

- **Observations sur le rappel au règlement de :** *Hyest (Jean-Jacques) [19 décembre 1992] (p. 7605).*

SARKOZY (Nicolas)

Député des Hauts-de-Seine

(6e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

SARRE (Georges)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, chargé des transports routiers et fluviaux

puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement et des transports, chargé des transports routiers et fluviaux

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement et des transports, chargé des transports routiers et fluviaux. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Fin de ses fonctions : démission du Gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi relatif aux **relations entre transporteurs routiers de marchandises donneurs d'ordres et sous-traitants (n° 2919)** [16 septembre 1992].

Projet de loi relatif à l'**exploitation commerciale des voies navigables (n° 3038)** [13 novembre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Fuchs (Jean-Paul)* : sécurité routière :** accidents mortels survenus au Mans ; limitations de vitesse : respect ; personnes tuées en moto : statistiques en hausse ; formation et information des motards ; homologation des motos : contrôles plus sévères ; alcoolémie : multiplication des contrôles [29 avril 1992] (p. 767, 768).

- ***Godfrain (Jacques)* : permis à points :** loi du 10 juillet 1989 : introduction du permis à points ; infrastructures : aménagement ; nombre de points : alignement sur la moyenne européenne : perspectives ; accidents de la circulation : première cause de la mortalité des jeunes en France ; sécurité routière : souci du Gouvernement [3 juin 1992] (p. 1878, 1879).

- ***Alphandéry (Edmond)* : programme autoroutier :** autoroute Angers-Tours : retard de construction ; société Cofiroute : désaccord sur les péages ; schéma directeur routier national : confirmation avec le décret d'avril 1992 [10 juin 1992] (p. 2160, 2161).

orales sans débat de :

- ***Bassinet (Philippe) (n° 590)* : urbanisme (P.O.S) :** plan d'occupation des sols (P.O.S.) ; annulation d'un P.O.S. révisé : conséquences ; jurisprudence du Conseil d'Etat : revirement avec l'arrêt du 25 novembre 1991 [5 juin 1992] (p. 1995, 1996).

- ***Aubert (Emmanuel) (n° 599)* : procédure pénale (réglementation) :** réforme du code pénal : achèvement ; garde à vue, détention provisoire : abus ; projet de loi portant réforme de la procédure pénale déposé le 26 février 1992 : inscription à l'ordre du jour : perspectives [26 juin 1992] (p. 2877).

- ***Frédéric-Dupont (Edouard) (n° 601)* : permis de conduire (réglementation) :** nouveau permis à points : entrée en vigueur en juillet 1992 : nombre de points attribués ; insécurité sur les routes ; groupe de suivi du nouveau permis à points [26 juin 1992] (p. 2874, 2875).

- ***Bocquet (Alain) (n° 606)* : logement (accession à la propriété) :** logement social ; société d'H.L.M. Carpi : contentieux avec les accédants à la propriété ; rapport Vorms : publication [26 juin 1992] (p. 2875, 2876).

- ***Zeller (Adrien) (n° 613)* : mariage (réglementation) :** volonté réelle des conjoints ; immigration clandestine ; violation de la loi et répression des infractions [26 juin 1992] (p. 2879, 2880).

- ***Montdargent (Robert) (n° 629)* : transports urbains (politique et réglementation : Ile-de-France) :** schéma directeur pour la région Ile-de-France ; infrastructures ferroviaires et routières supplémentaires : perspectives [16 octobre 1992] (p. 3792, 3793, 3794).

- ***Raoult (Eric) (n° 633) :*** **voirie (autoroutes : Seine-Saint-Denis) :** couverture de la future liaison autoroutière ; lutte contre le bruit ; respect de l'environnement [16 octobre 1992] (p. 3794, 3795).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [4 novembre 1992] :

Police de la route et circulation routière :
- limitation de vitesse en agglomération (p. 4798) ;
- permis de conduire : permis à points (p. 4798) ;
- sécurité routière : généralités (p. 4798).

Transports : ministère : budget des transports terrestres (p. 4798, 4799).

Transports fluviaux :
- voies navigables : participation de l'Etat (p. 4799) ;
- voies navigables : projets Rhin-Rhône et Rhin-Danube (p. 4799) ;
- Voies navigables de France : délocalisation (p. 4799).

Transports routiers : routiers professionnels : conditions de travail (p. 4798).

Voirie : routes nationales : infrastructures : amélioration et financement ; participation financière de l'Etat (p. 4798).

Réponses aux questions :

Police de la route et circulation routière :
- automobiles et cycles : accidents : statistiques (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 4803) ;
- automobiles et cycles : motocyclettes : accidents : prévention (M. Jean-Pierre Fourré) (p. 4805) ;
- permis de conduire : commission administrative de retrait : suppression (M. François Rochebloine) (p. 4804) ;
- permis de conduire : permis à points (p. 4804).

Régions :
- Nord - Pas-de-Calais (M. Roland Nungesser) (p. 4800, 4801) ;

Transports fluviaux :
- liaison Seine-Nord (M. Roland Nungesser) (p. 4800, 4801) ;
- Voies navigables de France : financement et statuts (M. René Beaumont) (p. 4812).

Voirie : aménagement des routes : suppression des « points noirs » (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 4803).

- Projet de loi relatif aux relations entre transporteurs routiers de marchandises donneurs d'ordres et sous-traitants (n° 2919).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1992] :

Entreprises : sous-traitance : relations avec le donneur d'ordre (p. 7618).

Prix et concurrence : tarifs (p. 7618).

Transports internationaux (p. 7618).

SAUMADE (Gérard)

Député de l'Hérault

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 6 mai 1992] (p. 6214).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6338).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103) puis membre de cette commission [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration de la République sur la proposition de loi (n° 1390) de M. Louis Mermaz tendant à **assujettir les carrières** aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et à **créer la commission départementale d'agrément des carrières (n° 2829)** [25 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration de la République sur la proposition de loi modifiée par le Sénat (n° 3024) relative aux **carrières (n° 3082)** [26 novembre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat en deuxième lecture (n° 3145) relative aux **carrières (n° 3147)** [16 décembre 1992].

INTERVENTIONS

- Proposition de loi tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et à créer la commission départementale d'agrément des carrières (n° 1390).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Administration : autorisation des carrières : décisions : délais de recours (p. 2953).

Assemblée nationale : commission des lois : modification de la proposition de loi (p. 2952, 2953).

Carrières :
- autorisation administrative et/ou régime déclaratif (p. 2952, 2953) ;
- contrôle et sanctions (p. 2952) ;
- rapport Gardent : propositions (p. 2952) ;
- régime légal : élaboration progressive et complexité actuelle (p. 2952) ;
- régime légal : unification et simplification : objet et intérêt de la proposition de loi (p. 2952).

Départements :
- carrières : schémas départementaux (p. 2951, 2952, 2953) ;
- commission départementale des carrières : composition et compétences : coordination des intérêts locaux (p. 2951, 2952) ;
- Hérault : exploitation des carrières : conflits (p. 2953).

Environnement :
- carrières : intérêt économique et protection de l'environnement : conciliation (p. 2951, 2952) ;
- enquêtes publiques : généralisation (p. 2952) ;
- installations classées : régime légal : application aux carrières (arrêt du Conseil d'Etat du 21 février 1986 « Les Amis de la terre ») (p. 2951, 2952).

Discussion des articles [29 juin 1992] :

Article 1er *(assujettissement des carrières à la législation sur les installations classées) :*

- *favorable* à l'amendement n° 10 de M. Jean-Claude Lefort (supprime le régime d'exception prévu pour les permis d'exploitation de carrières visés par l'article 109 du code minier relatif aux substances rares) (p. 2959).

Article 3 *(commission départementale et schéma départemental des carrières) :*

- *son amendement* n° 33 (de correction) : adopté (p. 2959).

Article 16-1 de la loi du 19 juillet 1976 :

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Jean-Claude Lefort (renforce la représentation des associations au sein de la commission d'agrément des carrières) (p. 2960) ;
- *favorable* à l'amendement n° 36 rectifié du Gouvernement (précise que la commission départementale des carrières correspond, en ce qui concerne les carrières, à la commission consultative prévue par la législation sur les installations classées) (p. 2960) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Pierre-Rémy Houssin (remplace, au sein de la commission départementale, le président du conseil général par deux représentants de ce conseil) (p. 2960) ;

son amendement n° 34 (propose que la commission départementale comprenne également des conseillers généraux) : adopté (p. 2960) ;

défavorable à l'amendement n° 12 de M. Jean-Claude Lefort (dispose que la commission départementale ne peut examiner une demande d'autorisation de carrière qu'après avis conforme rendu à la majorité des trois cinquièmes par le conseil municipal de la ou des communes concernées) (p. 2960).

Article 16-2 de la loi du 19 juillet 1976 :

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Jean-Claude Lefort (précise le mode d'élaboration du schéma départemental des carrières, soumet ce schéma à une enquête publique ainsi qu'à l'avis du conseil général et de la chambre d'agriculture et définit les zones où les carrières sont en tout état de cause interdites) (p. 2961) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 37 du Gouvernement (modifie la liste des critères d'élaboration du schéma départemental et précise que celui-ci doit être approuvé par le représentant de l'État dans le département après avis du conseil général) (p. 2961).

Après l'article 3 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 du Gouvernement (dispose que l'autorisation d'exploitation est accordée par le préfet après enquête publique et avis des conseils municipaux intéressés et d'une commission départementale consultative constituée en fonction de la nature des installations projetées) (p. 2962) ;
- *son* sous-amendement n° 42 (précise que la commission consultative se compose notamment de représentants des « professions » concernées) à l'amendement n° 38 du Gouvernement : adopté (p. 2962) ;

défavorable à l'amendement n° 16 de M. Jean-Claude Lefort (dispose qu'une autorisation ne peut être accordée à un exploitant qui n'a pas remis en état les lieux de son ancienne exploitation ou pris les dispositions nécessaires à cette remise en état) (p. 2962) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 39 du Gouvernement (subordonne la mise en exploitation d'une carrière à la constitution de garanties financières destinées à assurer les interventions nécessaires à la sauvegarde de l'environnement, notamment pour la remise en état du site après exploitation) (p. 2962).

Article 4 *(remise en état des lieux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 31 du Gouvernement (de suppression) (p. 2963) ;
- *favorable* à l'amendement n° 14 de M. Jean-Claude Lefort (de suppression) (p. 2963).

Article 5 *(délai de recours) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Jean-Claude Lefort (de suppression) (p. 2964) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 20 de M. Jean Bégault (de suppression) (p. 2964) ;
- *défavorable* aux amendements n° 3 de M. Pierre-Rémy Houssin et n° 7 de M. Jacques Limouzy (ramènent le délai de recours à deux mois à compter de l'achèvement des formalités de publicité) (p. 2964, 2965) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Jean-Jacques Hyest (ramène le délai de recours à trois mois à compter de l'achèvement des formalités de publicité) (p. 2964, 2965).

Article 6 *(art. 25* bis *de la loi du 19 juillet 1976 : refus d'autorisation d'exploiter une carrière en cas de condamnation antérieure) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 32 du Gouvernement (de suppression) (p. 2965, 2966).

Article 7 *(art. 86* bis *du code minier : refus d'autorisation d'exploiter une carrière en cas de condamnation antérieure) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 40 du Gouvernement (supprime toute référence aux carrières dans l'article 86 bis *du code minier) (p. 2966).*

Article 11 *(permis d'exploitation des carrières) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 du Gouvernement (précise le régime foncier des carrières de substances rares utiles à l'intérêt général et introduit l'obligation de procéder à une évaluation de l'impact sur l'environnement de telles carrières avant de les autoriser) (p. 2967).

Article 16 *(art. 130 du code minier : coordination) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Jean Bégault (soumet l'exploitation des haldes et terrils au « régime légal des carrières ») (p. 2967) ;
- *favorable* à l'amendement n° 17 de M. Jean-Claude Lefort (soumet l'exploitation des haldes et des terrils au régime des installations classées) (p. 2967) ;
- *favorable* à l'amendement n° 23 de M. Jean Bégault (étend le régime des installations classées aux affouillements du sol lorsque les matériaux extraits sont commercialisés ou utilisés à des fins autres que la réalisation de l'ouvrage sur l'emprise duquel ils ont été extraits) (p. 2968).

Article 17 *(art. 141 du code minier : coordination) :*

- *favorable* à l'amendement n° 26 du Gouvernement (de suppression) (p. 2968).

Après l'article 18 :

- *favorable* à l'amendement n° 27 du Gouvernement (dispose que les plans d'occupation des sols doivent préciser les catégories d'exploitations classées acceptées, interdites ou faisant l'objet de restrictions et définit, dans ce domaine, le régime transitoire applicable aux carrières) (p. 2968) ;
- *favorable* à l'amendement n° 28 du Gouvernement (porte à quinze ans la durée d'une autorisation de défrichement lorsque celui-ci a pour objet le défrichement de carrières autorisées) (p. 2968).

Article 19 *(dispositions transitoires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 29 rectifié du Gouvernement (précise le régime transitoire applicable aux carrières existant à la date de l'inscription des carrières dans la nomenclature des installations classées) (p. 2969).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1992] :

Carrières :
- autorisation administrative (p. 6490) ;
- contrôle, garanties financières et sanctions : délai du recours ouvert aux tiers (p. 6490) ;
- régime légal : unification et simplification : objet et intérêt de la proposition de loi (p. 6490, 6491).

Départements : schémas départementaux et commissions départementales des carrières (p. 6490, 6491).

Environnement : carrières : intérêt économique et protection de l'environnement : conciliation (p. 6490).

Parlement :
- propositions de loi : rôle du Parlement (p. 6492) ;
- Sénat : première lecture : modifications apportées à la proposition de loi (p. 6490, 6491).

Discussion des articles [3 décembre 1992] :

Article 1er *bis* nouveau *(constitution de garanties financières) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (précise les installations pour lesquelles les garanties financières peuvent être exigées et procède à une modification rédactionnelle) : adopté (p. 6493).

Article 2 *bis* nouveau *(autorisation d'une exploitation de carrière) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale à l'article 3 *bis*) : adopté (p. 6493).

Article 2 *quater* nouveau *(servitudes d'utilité publique) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (supprime la possibilité d'instituer un périmètre de servitude d'intérêt public sur des terrains exposés à des risques importants du fait de l'exploitation d'une installation) (p. 6493) : adopté (p. 6494).

Article 2 *quinquiès* nouveau *(délai de recours ouvert aux tiers) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (précise que le délai de recours prend pour point de départ le début de l'exploitation) (p. 6494) : adopté (p. 6495).

Article 3 *(dispositions applicables aux exploitations de carrières) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (de précision) : adopté (p. 6496) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en ce qui concerne le renouvellement de l'autorisation) : adopté (p. 6496) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 rectifié de la commission (dispose que le ministre donne seulement un avis sur l'ouverture d'une carrière dans les vignobles de qualité) : adopté (p. 6496) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (supprime les dispositions qui soustraient l'ouverture de certaines carrières à l'obligation d'enquête publique) : adopté (p. 6496) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Gilbert Gantier (supprime la disposition qui précise que la commission départementale est composée « à parts égales », des représentants des administrations, des collectivités territoriales, de la profession, des associations de protection de l'environnement et des professions agricoles) (p. 6496) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (dispose que le président du conseil général est membre de droit de la commission) : adopté (p. 6497) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (précise que la commission départementale est seule compétente pour donner un avis motivé sur les demandes d'autorisation) : adopté (p. 6497).

Article 11 *(art. 109 du code minier : permis d'exploitation des carrières) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 rectifié de la commission (rédactionnel) : adopté aprés modifications (p. 6497).
- *favorable* au sous-amendement n° 16 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (p. 6497).

Article 18 *ter* *(art. L. 311-1 du code forestier : autorisations de défrichement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 17 du Gouvernement (dispose que la durée d'une autorisation de défrichement est modulable, dans une limite de quinze ans, par l'autorité qui la délivre) (p. 6498) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (dispose qu'une autorisation de défrichement ne peut être suspendue d'office, mais seulement aprés une mise en demeure restée sans effet) : adopté (p. 6498).

Après l'article 18 *ter* :

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6498).

Article 20 *(entrée en vigueur du projet de loi) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 18 du Gouvernement (subordonne l'entrée en vigueur de la loi à la publication du décret relatif aux carrières prévu par l'article 2 modifié de la loi du 19 juillet 1976) (p. 6499).

Troisième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 décembre 1992] :

Carrières :
- contrôles, garanties financières et sanctions : délai de recours ouvert aux tiers (p. 7594) ;
- défrichement (p. 7595).

Départements : commissions départementales des carrières : composition et mission (p. 7595).

Parlement : proposition de loi : qualité des travaux des deux assemblées (p. 7594, 7595).

SAUVAIGO (Suzanne)

Député des Alpes-Maritimes

(6e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Rapporteur de la proposition de loi de M. Christian Estrosi tendant à rétablir la peine de mort pour certains crimes (n° 2430) [23 janvier 1992].

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence [*J.O.* du 17 avril 1992] (p. 5574).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3128), adoptée par le Sénat, renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 12 décembre 1992] (p. 17056).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3194) portant saisine de la commission d'instruction prévue par l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice pour M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprés du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation des rapatriés :** politique en faveur des harkis ; endettement ; loi d'indemnisation ; cimetières en Algérie ; effort financier de l'Etat ; retraites ; création d'emplois ; aide au logement [20 mai 1992] (p. 1449, 1450).

- **Cimetières français en Algérie :** compatriotes décédés en Algérie ; disparités entre les civils et les militaires ; action du Gouvernement en faveur de l'entretien des tombes [4 novembre 1992] (p. 4776).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531).**

Première lecture :

Discussion des articles [15 mai 1992] :

Article 16 *(art. 340-3 du code civil : action en recherche de paternité naturelle exercée contre l'Etat) :*

- *son* amendement n° 83 corrigé soutenu par Mme Nicole Catala (dispose qu'en cas d'action en recherche de paternité exercée contre l'Etat, les héritiers légaux sont informés de la procédure afin d'y faire valoir leurs droits) : adopté (p. 1289).

Article 24 *(art. 247 du code civil : le juge aux affaires familiales, juge de tous les divorces) :*

- *son* amendement n° 95 soutenu par Mme Nicole Calala (dispose que le juge aux affaires familiales, sur la demande d'une des parties, renvoie d'office une affaire de divorce à une audience collégiale) (p. 1296) : rejeté (p. 1297).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Rapatriés : Français mulsumans : interventions spécifiques (p. 4397).

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Questions* [17 novembre 1992] :

Rapatriés :

- entreprises : remise des prêts et consolidation des dettes et circulaires de M. Juppé en date du 30 décembre 1987 et de M. Cathala en date du 5 novembre 1992 relatives aux enfants de rapatriés ayant succédé à leurs parents (p. 5520, 5521) ;
- indemnisation (p. 5520).

SAVY (Robert)

Député de la Haute-Vienne

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581) [*J.O.* du 16 janvier 1992] (p. 782).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, portant extension aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte de diverses dispositions intervenues en matière électorale (n° 2664) [15 mai 1992] (p. 1321).

Rapporteur de la proposition de loi de M. André Thien Ah Koon et plusieurs de ses collègues, relative aux conditions de présentation des listes aux élections régionales (n° 2593) [22 mai 1992] (p. 1585).

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103).

Membre de cette commission [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

Juge titulaire de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Prête serment le 2 décembre 1992 [2 décembre 1992] (p. 6426).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), membre de l'Assemblée nationale [*J.O.* du 1er décembre 1992] (p. 16401).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2664), portant **extension aux territoires d'outre-mer** et à la **collectivité territoriale de Mayotte** de **diverses dispositions en matière électorale (n° 2753)** [3 juin 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 janvier 1992] :

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 107 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 124).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant extension aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte de diverses dispositions intervenues en matière électorale (n° 2664).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 juin 1992] :

Campagnes électorales : transparence et moralisation (loi n° 90-55 du 15 janvier 1990) : bilan et application aux territoires d'outre-mer (p. 2285).

Sénat : travail sur le texte en première lecture (p. 2284).

Territoires d'outre-mer :

- article 74 de la Constitution : principe de spécialité législative : jurisprudence du Conseil d'Etat (p. 2284, 2285) ;
- assemblées territoriales : consultation (p. 2284).

SCHREINER (Bernard)

Député du Bas-Rhin

(9e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Agroalimentaire : industrie (p. 2774).

Céréales et oléagineux : indemnité compensatoire (p. 2773).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 2773).

Communautés européennes :

- exportations (p. 2773) ;
- Gouvernement : position française (p. 2774) ;
- politique agricole commune : réforme (« projet Mac-Sharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2773).

Exploitants agricoles : revenu (p. 2774).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Commune : Haguenau : contournement routier (p. 4813).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Agroalimentaire : industrie (p. 4875).

Elevage : viande ; abattoirs ; financement (p. 4880).

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Questions* [13 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones : classement (p. 5327).

Régions : Alsace (p. 5327).

SCHREINER (Bernard)

Député des Yvelines

(8e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation du paysage audiovisuel français (n° 2539) [16 avril 1992] (p. 554).

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [*J.O.* du 28 avril 1992] (p. 5933).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739) [5 juin 1992] (p. 2052).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (éducation nationale et culture : culture : communication) [11 juin 1992].

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 18 juin 1992] (p. 7980).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794) [22 juin 1992] (p. 2689).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8392).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2729) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794) [*J.O.* du 28 juin 1992] (p. 8548).

Rapporteur de cette commision [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8653).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612) [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8879).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738) [*J.O.* du 2 octobre 1992] (p. 13688).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 10 novembre 1992] (p. 15511).

Membre de la Société France 3 [*J.O.* du 13 novembre 1992] (p. 15601).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003) [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17438).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) [20 décembre 1992] (p. 17492).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009) [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution (n° 2539) de MM. Bernard Pons, Charles Millon, Jacques Barrot et plusieurs de leurs collègues tendant à la création d'une **commission d'enquête** sur la situation du **paysage audiovisuel français (n° 2629)** [23 avril 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (n° 2739), relatif à l'**action des collectivités locales** en faveur de la **lecture publique** et des **salles de spectacle cinématographique (n° 2799)** [17 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (n° 2794), relatif à l'**installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2819)** [24 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'**action des collectivités locales** en faveur de la **lecture publique** et des **salles de spectacle cinématographique (n° 2836)** [25 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en nouvelle lecture, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en première lecture (n° 2837) relatif à l'**action des collectivités locales** en faveur de la **lecture publique** et des **salles de spectacle cinématographique (n° 2841)** [26 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en vue de la lecture définitive du projet de loi relatif à l'**action des collectivités locales** en faveur de la **lecture publique** et des **salles de spectacle cinématographique (n° 2867)** [30 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'**installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2869)** [30 juin 1992].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome XIII : **éducation nationale et culture : culture : communication (n° 2946)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la **situation depuis dix ans et les perspectives de la presse et de l'audiovisuel (n° 3109)** [5 décembre 1992].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Anciens combattants et victimes de guerre** [14 mai 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.) : terminologie : opérations de maintien de l'ordre et état de guerre (p. 1195).

orales sans débat :

- **n° 586,** posée le 2 juin 1992 : **matériaux de construction (entreprises)** (p. 1861). Appelée le 5 juin 1992 : Les Ciments français : rachat par Italcementi : conséquences ; délocalisations : risques ; réglementation européenne : interdiction des situations de monopole (p. 1997, 1998).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2628).**

Principaux thèmes développés [23 avril 1992] :

Assemblée nationale : commissions d'enquête (p. 663).

Chaîne culturelle européenne : ARTE :
- diffusion hertzienne : conséquences sur le secteur public de télévision (p. 666, 667) ;
- diffusion hertzienne : conséquences sur les réseaux câblés (p. 666).

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : précédents et rôle (p. 666).

Journalisme : déontologie (p. 664).

Presse, édition et imprimerie :
- aides à la presse : niveau et modulation (p. 666) ;
- concentration : pluralisme (p. 663, 666).

Radiodiffusion :
- pluralisme (p. 665) ;
- pouvoirs publics : intervention : historique (p. 664).

Redevance : taux et exonérations (p. 665).

Réseaux câblés : historique (p. 667).

Télévision :
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat (p. 666) ;
- pouvoirs publics : intervention : historique (p. 664) ;
- télévision haute définition : enjeux (p. 667).

Télévisions privées :
- La Cinq : disparition (p. 663, 664) ;
- réglementation (p. 666) ;
- T.F. 1 : privatisation (p. 664, 665).

Télévision publique : F.R. 3 : situation (p. 665).

- **Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au dépôt légal (n° 2609).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 mai 1992] :

Audiovisuel : dépôt légal :
- Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) (p. 1334) ;
- sélectivité des dépôts (p. 1334).

Culture :
- Centre national de la cinématographie (C.N.C.) (p. 1334) ;
- cinéma : dépôt des films étrangers importés (p. 1335).

Droits d'auteur (p. 1334, 1335).

Patrimoine : dépôt légal :
- conseil scientifique du dépôt légal : création (p. 1334, 1335) ;
- consultation des documents déposés (p. 1335) ;
- financement : moyens supplémentaires (p. 1334) ;
- unité organique des services de dépôt légal (p. 1335).

Recherche : accès aux sources documentaires : « rapport Lefébure » (p. 1334).

Discussion des articles [18 mai 1992] :

Article 2 *(finalités du dépôt légal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Bruno Bourg-Broc (de coordination) (p. 1340) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (prévoit que ne donne pas lieu à autorisation ou à rémunération des auteurs la communication, à titre individuel et à des fins de recherche, d'un document issu du dépôt légal) (p. 1340) ;

Droits d'auteur : accès aux sources documentaires : Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique (S.A.C.E.M.) (p. 1340).

Article 7 *(conseil scientifique du dépôt légal) :*

- *son* amendement n° 7 rectifié (associe le conseil scientifique du dépôt légal à la définition des modalités d'exercice de la consultation des documents soumis à l'obligation de dépôt) (p. 1343) : adopté (p. 1344).

Explications de vote :

Audiovisuel : dépôt légal : Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) (p. 1346).

Vote pour du groupe socialiste (p. 1346).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).**

Première lecture :

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 12 *(droit d'exploitation des manifestations sportives et droit à l'information sportive : articles 18-1 et 18-2 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *ses observations* (p. 1406).
- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (interdit la conclusion de contrats d'exclusivité pour la retransmission de manifestations sportives auxquelles participent des équipes nationales) (p. 1407) : rejeté (p. 1408).

- **Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation du paysage audiovisuel français (n° 2539).**

Rapporteur.

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [5 juin 1992] :

Assemblée nationale :
- commission d'enquête sur le paysage audiovisuel : utilité et travaux (p. 2004) ;
- conditions de travail : ordre du jour : débat du 23 avril sur l'audiovisuel (p. 2004).

Chaîne culturelle européenne : ARTE : diffusion hertzienne : décision et conséquences sur les réseaux câblés et le secteur public de télévision (p. 2004).

Presse, édition et imprimerie :
- aides à la presse (p. 2004) ;
- concentration (p. 2004) ;
- presse gratuite (p. 2004).

Production audiovisuelle (p. 2004).

Publicité :
- centrales d'achat d'espaces (p. 2004) ;
- marché publicitaire : crise et fonctionnement (p. 2004).

Redevance : exonérations, part dans les ressources du secteur public et taux (p. 2004).

Télévision :
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat (p. 2004) ;
- télévision haute définition et norme D2 Mac (p. 2004).

Télévisions privées :
- La Cinq : disparition : causes (p. 2004) ;
- La Cinq : disparition : personnels : situation et reclassement (p. 2004) ;
- La Cinq : disparition : producteurs (p. 2004) ;
- réglementation (p. 2004).

- Projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Arts et spectacles : cinéma :
- crise (p. 2620) ;
- subventions des collectivités locales (p. 2621).

Bibliothèques :
- Bibliothèque de France : pôles associés (p. 2620) ;
- bibliothèques centrales de prêt (p. 2619) ;
- bibliothèques municipales (p. 2620).

Collectivités locales :
- dotation générale de décentralisation des communes : concours particulier « bibliothèques » (p. 2620) ;
- dotation générale de décentralisation des communes : concours particulier bibliothèques : création d'une troisième part (p. 2620) ;
- dotation générale de décentralisation des départements : concours particulier « bibliothèques centrales de prêt » (p. 2620) ;
- transferts de compétences : compensations financières : bibliothèques centrales de prêt (p. 2619) ;
- transferts de compétences : compensations financières : principes (p. 2620).

Livres : librairies :
- crise (p. 2621) ;
- subvention des collectivités locales (p. 2621).

Lois :
- loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (p. 2621) ;
- loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions : article 5 (p. 2620) ;
- loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales : articles 13 et 14 (p. 2619).

Lois de finances : crédits budgétaires : grands travaux (p. 2620).

Sénat : texte adopté (p. 2620).

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 1er *(intégration des crédits d'équipement des bibliothèques centrales de prêt dans la dotation générale de décentralisation) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (répartit entre les départements et les communes les crédits d'équipement de l'État destinés aux bibliothèques centrales de prêt intégrés dans la dotation générale de décentralisation) (p. 2627) : adopté (p. 2628).

Article 2 supprimé par le Sénat *(répartition des crédits transférés entre la dotation générale de décentralisation - D.G.D. - des départements et la dotation générale de décentralisation des communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat qui répartit les crédits transférés entre un nouveau concours particulier au sein de la D.G.D. des départements et le concours particulier « bibliothèques municipales » de la D.G.D. des communes) (p. 2627) : adopté (p. 2628).

Article 3 *(création d'un concours particulier pour les bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation des départements) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (de conséquence) (p. 2627) : adopté (p. 2628).

Article 4 *(les bibliothèques municipales d'intérêt national) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (retient l'appellation de bibliothèque municipale à vocation régionale, crée une troisième part du concours particulier « bibliothèques municipales » existant au sein de la D.G.D. des communes et fixe au 31 décembre 1997 la date à laquelle sera close la liste des opérations bénéficiant de cette troisième part) : adopté (p. 2628).

Article 6 *(subventions versées par les communes aux entreprises d'exploitation cinématographique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Robert Montdargent (prévoit que ces aides sont attribuées uniquement aux exploitants indépendants) (p. 2629) ;

- *son* sous-amendement n° 16 (remplace l'établissement d'un cahier des charges par la conclusion d'une convention) à l'amendement n° 11 de M. Robert Montdargent (pose comme condition à ces aides l'établissement d'un cahier des charges entre l'exploitant et la commune) : adopté (p. 2629).

Article 7 *(subventions versées par les départements aux entreprises d'exploitation cinématographique) :*

- *son* sous-amendement n° 17 (remplace l'établissement d'un cahier des charges par la conclusion d'une convention) à l'amendement n° 13 de M. Robert Montdargent (pose comme condition à ces aides l'établissement d'un cahier des charges entre l'exploitant et le département) : adopté (p. 2630).

Après l'article 7 :

- *favorable* à l'amendement n° 18 du Gouvernement (de coordination entre la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République afin de rétablir l'extension aux membres des conseils régionaux de certaines dispositions applicables aux membres des conseils généraux) (p. 2630).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1992] :

Arts et spectacles : cinéma : salles indépendantes : aides et maintien (p. 2921).

Bibliothèques : bibliothèques municipales à vocation régionale (p. 2921).

Collectivités locales :
- dotation générale de décentralisation des communes (p. 2921) ;
- dotation générale de décentralisation des départements (p. 2921) ;
- transferts de compétences : compensations financières (p. 2922).

Livres : librairies : création d'un groupe de travail (p. 2921).

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 2921).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [30 juin 1992] :

Arts et spectacles : cinéma : salles indépendantes : aides et maintien (p. 3066).

Bibliothèques : bibliothèques municipales à vocation régionale (p. 3066).

Collectivités locales :
- dotation générale de décentralisation des communes (p. 3066) ;
- dotation générale de décentralisation des départements (p. 3066) ;
- transferts de compétences : compensations financières (p. 3066).

Livres : librairies : aides et constitution d'un groupe de travail (p. 3066, 3067, 3068).

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 3066).

- Projet de loi relatif à l'installation de réseaux de diatribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1992] :

Allemagne : télévision et réseaux câblés (p. 2907).

Chaîne culturelle européenne : ARTE : diffusion hertzienne : conséquence sur les réseaux câblés (p. 2907).

Communes :
- Association des villes câblées (Avica) (p. 2906) ;
- garanties financières : opérateurs du câble (p. 2906) ;
- réseau de communication (p. 2908).

Conseil constitutionnel : décision 85-198 DC du 13 décembre 1985 (p. 2908).

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : rapports (p. 2908).

Cour des comptes (p. 2906).

Départements (p. 2906).

Lois : loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications : décrets d'application (p. 2908).

Lois de finances : crédits budgétaires : communication (p. 2908).

Presse, édition et imprimerie :
- presse gratuite (p. 2907) ;
- presse régionale (p. 2907).

Publicité : grande distribution (p. 2907).

Réseaux câblés :
- agence du câble (p. 2907) ;
- chaînes éducatives, de service et interactives (p. 2907) ;
- historique (p. 2906) ;
- raccordement des antennes collectives et « service antenne » (p. 2907) ;
- raccordement des immeubles collectifs et des logements sociaux (p. 2908) ;
- télévision de proximité et télévision « à la carte » (p. 2907).

Télévision :
- chaînes thématiques (p. 2907) ;
- diffusion hertzienne : conséquences sur les réseaux câblés (p. 2907) ;
- diffusion par satellite (p. 2907) ;
- réseau multivilles (p. 2907) ;
- télévision haute définition et norme D2 Mac (p. 2907).

Télévision publique :
- Canal Plus (p. 2907) ;
- financement (p. 2907).

Télévisions privées (p. 2907).

Discussion des articles [26 juin 1992] :

Article 2 *(possibilité pour les organismes d'H.L.M. d'exploiter un réseau câblé : article 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (ajoute le respect de la qualité esthétique des lieux aux missions des communes en matière d'établissement des réseaux câblés) : adopté après modifications (p. 2915) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 12 rectifié de M. Jean-Pierre Fourré (précise que, dans le cas d'opérations d'aménagement prévues par le titre Ier du livre III du code de l'urbanisme, cette mission s'exerce dans les périmètres faisant ou ayant fait l'objet de l'opération) à l'amendement n° 1 de la commission (p. 2915) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission de la production (permet au maire de soumettre à son autorisation l'installation d'antennes collectives ou individuelles dans les zones où existe un réseau câblé) (p. 2916) ;

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (prévoit un régime d'autorisation par les communes de l'établissement et de la modification des antennes collectives) (p. 2916) : adopté (p. 2917) ;

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles les infrastructures de réseaux existants peuvent être utilisées pour l'installation de réseaux câblés) (p. 2917) : rejeté (p. 2918) ;

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (de conséquence) : adopté après rectification (p. 2918).

Article 2 *bis* nouveau *(renforcement du régime de la déclaration préalable pour l'exploitation de réseaux : article 43 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986) :*

- *son* amendement n° 11 (abaisse à cinquante foyers desservis le plafond jusque auquel l'exploitation des réseaux est soumise à déclaration préalable) (p. 2918) : adopté (p. 2919).

Article 3 *(institution d'une servitude administrative de câblage : article 34-3 nouveau de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986) :*

- *favorable* à l'amendement n° 9 de M. Roland Vuillaume (étend la servitude au lit des rivières et cours d'eaux privés) (p. 2919) ;

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (précise que les travaux autorisés par la servitude doivent être réalisés de la manière la moins dommageable possible aux propriétés) : devenu sans objet (p. 2920).

Après l'article 4 *(art. 1er de la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (précise que le même régime juridique s'applique aux offres, faites par le propriétaire, de raccordement soit à une antenne collective, soit à un réseau interne raccordé à un réseau câblé) (p. 2920) : adopté (p. 2921) ;

- *favorable* à l'amendement n° 10 rectifié de M. Michel Péricard (prévoit que les modalités de remplacement d'une antenne collective par un réseau interne raccordé au réseau câblé sont déterminées par un accord collectif entre les bailleurs et les associations de locataires) (p. 2921).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [30 juin 1992] :

Communes : maires : antennes collectives (p. 3065).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3065).

Réseaux câblés :
- raccordement des immeubles collectifs (p. 3065) ;
- réseaux internes : régime de déclaration (p. 3065).

Urbanisme : servitudes : travaux de câblage (p. 3065).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 13 *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*

- *favorable* (p. 3809) ;

Audiovisuel : télévision : disparition de La Cinq (p. 3809).

Publicité :
- annonceurs : droits et responsabilités (p. 3810) ;
- intermédiaires : centrales d'achat d'espace : agences (p. 3809) ;
- transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 3809) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 317 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3815) ;

Publicité :
- Conseil de la concurrence : rapport (p. 3815) ;

- intermédiaires : centrales d'achats d'espace : agences (p. 3815) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission des affaires culturelles (prévoit que tout achat d'espace publicitaire réalisé par un intermédiaire, pour le compte d'un annonceur, ne peut l'être que dans le cadre d'un contrat écrit de mandat) (p. 3818, 3819) ;

Hors-médias : définition et réglementation (p. 3818, 3819).

Article 15 *(interdiction de rémunération des fonctions de conseil de l'agence de publicité par le vendeur d'espace publicitaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 402 de M. Michel Péricard (de suppression) (p. 3831).

Après l'article 18 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 156 de M. Pascal Clément (prévoit une évaluation des effets des dispositions du chapitre III relatif à l'urbanisme commercial à l'issue d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la loi) (p. 3840).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale et culture. - Enseignement scolaire. - *Questions* [10 novembre 1992] :

Zones d'éducation prioritaires (Z.E.P.) : indemnités de sujétions spéciales : bénéficiaires (p. 5127).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord : carte du combattant (p. 5378).

Carte du combattant : attribution : volontaires de la Résistance (p. 5378).

Lois : projet de loi n° 2917 relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (p. 5378).

Education nationale et culture. - Communication. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour la communication [14 novembre 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail et information : commissions d'enquête : commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives de la presse et de l'audiovisuel (p. 5397, 5398).

Conseil constitutionnel : décision n° 91-302 DC du 30 décembre 1991 (p. 5397).

Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) : ressources et missions (p. 5397).

Lois :

- loi n° 89-532 du 2 août 1989 modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 5398) ;
- loi n° 92-546 du 20 juin 1992 relative au dépôt légal (p. 5397).

Politique économique : ministère de l'économie, des finances et du budget : Institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.) : indice des prix (p. 5396).

Presse, édition et imprimerie :

- aides à la presse : évolution et adaptation (p. 5398) ;
- crise (p. 5398).

Publicité : marché publicitaire : crise et évolution (p. 5397, 5398).

Radiodiffusion :

- Radio France : ressources, situation et diffusion (p. 5397) ;
- Radio France internationale (R.F.I.) : ressources et programmes (p. 5397).

Redevance : taux, répartition, exonérations, recouvrement (p. 5396, 5397).

Télévision :

- chaîne culturelle européenne : ARTE : ressources, diffusion, programmes et extension (p. 5397) ;
- France 2, France 3 et France Télévision : ressources, rapprochement et fusion, privatisation, missions et programmes (p. 5396, 5397, 5398) ;
- La Cinq : disparition (p. 5397, 5398) ;
- télévisions privées : obligations et quotas de diffusion (p. 5398) ;
- T.F. 1 : privatisation et situation (p. 5396).

Vote des crédits :

Article 63 *(approbation de la répartition du produit de la redevance et approbation du produit attendu des recettes publicitaires des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 178 de M. Michel Pelchat (exclut l'I.N.A. de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 2) (p. 5423) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. Michel Pelchat (exclut R.F.I. de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 2) (p. 5423) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 181 de M. Michel Pelchat (exclut la société européenne de programmes de télévision de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 3) (p. 5424) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de M. Robert-André Vivien (diminue de 159 millions de francs la part du produit de la redevance perçue par la société européenne de programmes de télévision et augmente à due concurrence celle perçue par la société nationale France 3) (p. 5424).

SCHWARTZENBERG (Roger-Gérard)

Député du Val-de-Marne

(3e circonscription)

Apparenté socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la lutte contre le bruit (n° 3125).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Bruit :

- prévention (p. 7146) ;
- riverains : respect et indemnisation (p. 7146).

Communes : Orly et communes avoisinantes : nuisances dues au trafic aérien (p. 7146).

Transports : transports aériens : bruit causé par les aéronefs : redevance d'atténuation des nuisances phoniques (p. 7146).

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Après l'article 14 :

- *son* sous-amendement n° 58 (prévoit que le Gouvernement conduise une étude technique sur l'extension du couvre-feu à Orly) à l'amendement n° 8 de la commission (institue pour chaque aérodrome un plan de gêne sonore destiné à définir quels sont les riverains pouvant prétendre à l'aide prévue par la loi et une commission chargée de donner un avis sur les opérations destinées à atténuer les nuisances subies par les riverains) : adopté (p. 7162).

SCHWINT (Robert)

Député du Doubs

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission chargée d'émettre un avis sur les modalités d'attribution des aides financées sur le fonds de solidarité créé pour les anciens combattants d'Afrique du Nord [*J.O.* du 29 janvier 1992] (p. 1437).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Fonction publique territoriale :** statut : loi de 1984 ; rapport de M. Jacques Rigaudiat ; quotas ; formation et recrutement ; Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ; gestion des personnels et des carrières ; rôle du Centre national de formation de la fonction publique territoriale [14 octobre 1992] (p. 3674, 3675).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).**

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 2 *(statut des personnes pratiquant la vente par démarchage) :*

- *son* amendement n° 109 soutenu par M. David Bohbot (exclut l'affiliation obligatoire aux assurances sociales des artistes du spectacle lorsque l'organisateur des spectacles traite avec le responsable d'une formation juridiquement constituée qui assure la protection sociale de ses salariés) (p. 6558) : adopté (p. 6559).

SEGUIN (Philippe)

Député des Vosges

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [5 mai 1992] :

Son exception d'irrecevabilité (p. 863) : rejetée au scrutin public (p. 881).

Principaux thèmes développés :

Affaires étrangères :
- Allemagne : place au sein de l'Union européenne (p. 876, 877) ;
- paix, sécurité et équilibre géopolitique mondial : rôle de l'Europe (p. 873, 876).

Communautés européennes : institutions :
- Conseil des Communautés : vote à la majorité qualifiée et droit de veto : « compromis de Luxembourg » (p. 865, 866) ;
- « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 864, 865, 866, 870) ;
- institutions communautaires : pouvoirs et compétences respectifs (p. 875) ;
- Parlement européen : mode d'élection, procédure de la « codécision » et contrôle de l'exécutif communautaire (p. 875).

Communautés européennes : politique monétaire :
- Banque centrale européenne : indépendance (p. 871) ;
- « convergence » économique des Etats membres : deuxième étape du « plan Delors » (p. 872) ;
- monnaie unique et union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 870, 871, 872, 875, 876) ;
- Système monétaire européen (S.M.E.) (p. 871).

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 868) ;
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et bilan (p. 865) ;
- droit communautaire : intégration dans le droit français et conciliation avec l'ordre juridique interne (p. 865, 866, 875, 878) ;
- « subsidiarité » : principe : définitition et limites (p. 875, 878) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 864, 865, 866, 867, 874, 875, 878).

Europe :
- Confédération européenne et autres alternatives à l'Union (p. 876) ;
- Europe de l'Est : rapports avec les Communautés européennes (p. 873, 874, 876) ;
- Europe fédérale (p. 866, 867, 869) ;
- Europe libérale : intégration dans le « capitalisme mondial » (p. 870) ;
- Europe des régions : comité des régions de l'Europe (p. 869, 870) ;
- Europe sociale (p. 872).

Français : langue (p. 869).

France :
- place en Europe et dans le monde (p. 877) ;
- politique étrangère de la France : indépendance (p. 865).

Indépendance et souveraineté :
- indépendance et identité nationales : « dissolution » dans l'Europe (p. 864, 865, 866, 867, 868, 869, 873, 878) ;
- souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 863, 865, 866, 867).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 863, 864).

Partis et mouvements politiques : extrême droite : nationalisme (p. 868).

Politique économique :
- généralités (p. 874, 877) ;
- depuis 1981 (p. 871) ;
- politique économique et monétaire : autonomie passée et future de la France (p. 871, 872).

Référendum : article 11 de la Constitution : utilisation pour la ratification du traité de Maastricht (p. 864).

République : notion (p. 868, 869).

Révision constitutionnelle : article 89 : Congrès ou référendum : rôle du Parlement et volonté populaire (p. 864).

Traités et conventions : traité de Maastricht : caractère irréversible et renégociation (p. 864, 866, 878).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Avant l'article 88-1 de la Constitution :

- *son* sous-amendement n° 101 (entend souligner que cet exercice en commun n'est pas irréversible) à l'amendement n° 33, deuxième rectification, de M. Alain Lamassoure (dispose que la République participe à la Communauté et à l'Union européennes dont les Etats membres choisissent librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences propres) : rejeté (p. 1080).

SEITLINGER (Jean)

Député de la Moselle

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (affaires étrangères et coopération : affaires européennes : institutions, marché unique, monnaie) [25 juin 1992].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome IV : **affaires étrangères et coopération : affaires européennes : institutions, marché unique, monnaie (n° 2947)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Article 9 *(modification de l'article 24 de la loi du 15 juillet 1975 sur l'élimination des déchets) :*

- *son* sous-amendement n° 191 (ajoute à la liste des délits le cas où un exploitant s'est mis volontairement dans l'impossibilité matérielle de fournir ces informations) à l'amendement n° 70 de la commission (limite l'objet du paragraphe 2 au refus de fournir à l'administration les informations visées à l'article 8 ou à la fourniture d'informations inexactes) : adopté (p. 1855).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [22 octobre 1992] :

Article 36 *(évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :*

Rapporteur pour avis.

Constitution : article 88-4 et loi organique (p. 4133, 4134).

Contribution française : montant, solde et « juste retour » (p. 4134).

Débat et vote : intérêt et limites (p. 4133).

Dépenses communautaires et « paquet Delors II » (p. 4134).

« Fonds de cohésion » et solidarité (p. 4134).

Maastricht : référendum français (p. 4134).

Parlements : français et des Etats membres (p. 4134).

Deuxième partie :

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis pour les institutions, le marché unique et la monnaie [3 novembre 1992] :

Conseil de l'Europe : contribution française (p. 4675).

Europe : accords de Schengen : entrée en vigueur (p. 4675).

Maastricht : union politique, économique et monétaire : mise en œuvre (p. 4675).

Institutions communautaires : élargissement : perspectives (p. 4675).

Ministère : crédits : contribution française : montant, évolution, répartition (p. 4675).

Union Soviétique : désagrégation (p. 4675).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Vote des crédits* [14 novembre 1992] :

Après l'article 40 :

- *son* amendement n° 162 (prévoit le dépôt d'un rapport sur la situation des patriotes résistants à l'occupation - P.R.O. - au regard de la législation des pensions militaires) : retiré (p. 5387).

SERGHERAERT (Maurice)

Député du Nord

(15e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur de la proposition de loi de M. André Thien Ah Koon et plusieurs de ses collègues tendant à faciliter l'acquisition de la nationalité française par des résidents étrangers de longue date (n° 2721) [7 juillet 1992] (p. 3307).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Justice. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1992] :

Justice :
- greffiers (p. 4491, 4492) ;
- moyens immobiliers et matériels (p. 4491).

Ministère de la justice :
- budget : « priorité » gouvernementale (p. 4491) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 4491) ;
- service social : maisons de vacances (p. 4492).

Tribunaux : juridictions d'Hazebrouck : manque d'effectifs (p. 4491).

SEVE (Patrick)

Député du Val-de-Marne

(12e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

SICRE (Henri)

Député des Pyrénées-Orientales

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la Communauté économique européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée et de droits indirects (n° 2682).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 mai 1992] :

Communes :
- Hendaye (p. 1668) ;
- Le Boulou (p. 1668, 1669).

Douanes : commissionnaires et transitaires (p. 1668).

SOISSON (Jean-Pierre)

Ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation administrative

puis ministre de l'agriculture et du développement rural

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions de ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation administrative. Décret du 28 mars 1992 [*J.O.* du 29 mars 1992] (p. 4358).

Est nommé ministre de l'agriculture et du développement rural. Décret du 2 octobre 1992 [*J.O.* du 3 octobre 1992] (p. 13736).

Fin de ses fonctions : démission du Gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Perrut (Francisque)* : viticulture et négociations du G.A.T.T.** : commerce extérieur : négociations du G.A.T.T. ; Etats-Unis : mesures de rétorsion ; contingents agricoles : refus de la France [21 octobre 1992] (p. 4055, 4056).

- ***Godfrain (Jacques)* : crise monétaire et situation de l'agriculture** : désordres monétaires européens ; chute des revenus des éleveurs ; montants compensatoires négatifs : réactivation ; Conseil des ministres de l'agriculture : engagement de maintien du revenu des éleveurs [28 octobre 1992] (p. 4473, 4474).

- ***Joseph (Jean-Pierre)* : G.A.T.T.** : négociations du G.A.T.T. ; soutien à l'agriculture française ; prime à la vache allaitante ; jachères : réduction à deux ans ; attitude des Etats-Unis à l'égard de la Communauté européenne ; aménagements à la réforme de la politique agricole commune (P.A.C.) [4 novembre 1992] (p. 4765, 4766).

- ***Rigal (Jean)* : négociations du G.A.T.T.** : négociations de Washington sur le volet agricole ; isolement de la France ; Commission européenne : mandat pour négocier dans le cadre de la politique agricole commune (P.A.C.) ; Conseil de la Communauté : décision finale [18 novembre 1992] (p. 5678, 5679).

- ***Bourdin (Claude)* : horticulture** : taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.) : taux ; rôle économique de l'horticulture : plan de restructuration de la profession ; harmonisation des taux de T.V.A. européens [18 novembre 1992] (p. 5685, 5686).

- ***Debré (Bernard)* : négociations du G.A.T.T.** : volet agricole ; situation des agriculteurs ; inscription à l'ordre du jour du conseil d'Edimbourg ; propos tenus par le Premier ministre et par le Président de la République ; politique agricole commune (P.A.C.) : conformité avec le projet d'accord de Washington [9 décembre 1992] (p. 6796).

orales sans débat de :

- ***Bourg-Broc (Bruno) (n° 619)* : agriculture (politique agricole)** : devenir agricole : incertitude ; gel des terres ; carburants verts : développement ; négociations du G.A.T.T. ; exportations agricoles de la Communauté [9 octobre 1992] (p. 3539, 3540).

- ***Gayssot (Jean-Claude) (n° 621)* : emploi (politique et réglementation)** : chômage de longue durée : lutte et prévention ; contrats emploi-solidarité ; contrats de retour à l'emploi ; rôle des collectivités publiques [9 octobre 1992] (p. 3542, 3543).

- ***Dogué (Louis-Joseph) (n° 624)* : (Antilles : fruits et légumes)** : marché unique européen : conséquences pour le secteur bananier ; concurrence de la Côte-d'Ivoire et du Cameroun [9 octobre 1992] (p. 3541, 3542).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [5 novembre 1992] :

Agriculture : ministère de l'agriculture et du développement rural :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 4837) ;
- crédits interministériels : F.I.D.A.R. (p. 4840).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et mise en jachère (p. 4837, 4838) ;
- zones défavorisées et de montagne (p. 4838, 4839).

Animaux : contrôle vétérinaire aux frontières et dans les abattoirs (p. 4837).

B.A.P.S.A. :
- cotisations sociales : hausse (p. 4838, 4839, 4841) ;
- dépenses et recettes : répartition (p. 4838, 4839) ;
- prestations familiales (p. 4838) ;
- retraite et préretraite (p. 4837).

Céréales :
- difficultés sectorielles (p. 4837) ;
- zones de blé dur (p. 4837).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 4836, 4841).

Communautés européennes : aides (p. 4837, 4841).

Crise agricole (p. 4840, 4841).

Elevage : crise de l'élevage et mesures ; prime à la vache allaitante ; prime à l'herbe (p. 4837, 4838).

Energie : biocarburants et produits agro-industriels (p. 4840).

Enseignement agricole : généralités (p. 4837).

Environnement : respect (p. 4839).

Exploitants agricoles :
- endettement ; prêts bonifiés ; plafonds (p. 4838) ;
- jeunes agriculteurs ; aides (p. 4837, 4838).

Exploitations agricoles : terres en jachère (p. 4837).

Impôts et taxes : fiscalité agricole (p. 4837).

Lait et produits laitiers : quotas (p. 4836).

« Produits du terroir » (p. 4840).

Risques naturels : calamités agricoles : fonds de garantie (p. 4840).

Tourisme : tourisme « vert » (p. 4839, 4840).

Réponses aux questions :

Agriculture biologique (p. 4894).

Agriculture et développement rural : ministère : répartition des crédits (MM. Patrick Ollier, Francisque Perrut) (p. 4866, 4870).

Agroalimentaire : industrie (MM. François Patriat, Bernard Schreiner [Bas-Rhin]) (p. 4849, 4875).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural : D.A.T.A.R. (M. Patrick Ollier) (p. 4866) ;
- aménagement rural : F.I.D.A.R. (M. Jean-Pierre Defontaine) (p. 4849) ;
- aménagement rural : politique globale (M. Michel Dinet) (p. 4892, 4893) ;
- zones défavorisées et de montagne (MM. Adrien Durand, Claude Gaits, Jean-Paul Fuchs, René Massat, André Lejeune, Patrick Ollier, Jean-Paul de Rocca Serra, Didier Migaud, Pierre Forgues, Jean Proriol) (p. 4852, 4857, 4861, 4865, 4866, 4867, 4868, 4873, 4874, 4888) ;
- zones intermédiaires (M. Jean-Pierre Defontaine) (p. 4849).

Animaux : fièvre aphteuse ; vaccination ; contrôle aux frontières (M. René André) (p. 4886).

B.A.P.S.A. :
- cotisations sociales : libre choix de l'année de référence (M. François Patriat) (p. 4848) ;
- cotisations sociales : réforme (MM. Gilbert Millet, Pierre Estève, Jean-Paul Charié, Francisque Perrut, Germain Gengenwin, Jean Desanlis, Roger Lestas, Maurice Dousset, Georges Colombier, Jean-Louis Goasduff, Jacques Boyon) (p. 4854, 4856, 4860, 4863, 4868, 4870, 4877, 4882, 4893) ;
- montant des crédits (M. Germain Gengenwin) (p. 4868) ;
- pensions de reversion : veuves d'exploitants agricoles (MM. Serge Franchis, Alain Bonnet) (p. 4853, 4888) ;
- retraite et préretraite (MM. Serge Franchis, Gilbert Millet, Georges Colombier, Pierre Estève, Henri Bayard, Roger Lestas, Alain Bonnet) (p. 4853, 4854, 4856, 4869, 4877, 4888).

Bois et forêts :
- fonds forestier national (MM. Philippe Legras, Pierre Micaux) (p. 4851, 4891) ;
- forêt méditerranéenne ; prévention des incendies (M. Georges Benedetti) (p. 4878) ;
- politique forestière (MM. Philippe Legras, Jean-Paul Fuchs, Pierre Micaux) (p. 4850, 4861, 4891).

Bourses et allocations d'études : conditions d'obtention pour les enfants d'agriculteurs (M. Philippe Legras) (p. 4851).

Céréales :
- généralités (MM. Charles Fèvre, Gérard Chasseguet, Serge Franchis, Bertrand Gallet, Jean-Marie Leduc, Jean Proriol) (p. 4846, 4850, 4853, 4858, 4877, 4887) ;
- coopératives ; stockage (MM. Pierre Micaux, Jean-Marie Leduc) (p. 4877) ;
- indemnités compensatrices (M. Aloyse Warhouver) (p. 4853) ;
- maïs (M. Pierre Forgues) (p. 4874) ;
- zones de blé dur (MM. Bertrand Gallet, Maurice Dousset) (p. 4858, 4882).

Chasse : cotisations ; fédérations départementales ; groupement d'intérêt cynégétique (M. Marcelin Berthelot) (p. 4853).

Colza (M. Aloyse Warhouver) (p. 4853).

Commerce extérieur :
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (MM. Gérard Gouzes, Germain Gengenwin, Henri Bayard) (p. 4864, 4868, 4869) ;
- produits importés des pays de l'Est ; concurrence (M. Jean Gaubert) (p. 4877).

Communautés européennes :
- aides (MM. Charles Fèvre, Gérard Chasseguet, Jean-Paul de Rocca Serra, Georges Benedetti, Maurice Dousset, René André, Jean Proriol, Xavier Deniau) (p. 4846, 4850, 4868, 4878, 4882, 4885, 4888, 4891) ;
- budget communautaire (M. Francisque Perrut) (p. 4870). ;
- politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (MM. Claude Gaits, Francis Geng, François d'Harcourt, Mme Nicole Ameline, MM. Roger Lestas, Maurice Dousset, Yves Coussain, Jean Desanlis, Jean-Louis Goasduff, Xavier Deniau) (p. 4857, 4860, 4862, 4877, 4881, 4886, 4887, 4890, 4891).

Départements :
- Ariège (M. René Massat) (p. 4865) ;
- Cantal (M. Yves Coussain) (p. 4886) ;
- Charente-Maritime (M. Jean de Lipkowski) (p. 4881) ;
- Creuse (M. André Lejeune) (p. 4865) ;
- Deux-Sèvres (M. Francisque Perrut) (p. 4870) ;
- Eure-et-Loir (M. Bertrand Gallet) (p. 4858) ;
- Haute-Marne (M. Charles Fèvre) (p. 4846) ;
- Hautes-Alpes (M. Patrick Ollier) (p. 4867) ;
- Hautes-Pyrénées (M. Claude Gaits) (p. 4857) ;
- Hérault (M. René Couveinhes) (p. 4892, 4893) ;
- Jura (M. François Patriat) (p. 4849) ;
- Loiret (MM. Jean-Paul Charié, Eric Doligé) (p. 4866, 4875) ;
- Lot-et-Garonne (M. Paul Chollet) (p. 4855) ;
- Lozère (M. Adrien Durand) (p. 4852) ;
- Mayenne (M. Roger Lestas) (p. 4876) ;
- Moselle (M. Aloyse Warhouver) (p. 4853) ;
- Pyrénées-Orientales (M. Pierre Estève) (p. 4856) ;
- Sarthe (M. Gérard Chasseguet) (p. 4850) ;
- Vaucluse (M. Jean Gatel) (p. 4889) ;
- Vosges (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 4861).

D.O.M.-T.O.M. :
- fleur tropicale : protection (M. Guy Lordinot) (p. 4888) ;
- Guadeloupe (M. Guy Lordinot) (p. 4888) ;
- Martinique (M. Guy Lordinot) (p. 4884, 4888) ;
- offices d'intervention ; pouvoirs de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (O.D.E.A.D.O.M.) (MM. Maurice Louis-Joseph-Dogué, Guy Lordinot) (p. 4874, 4884).

Elevage :
- élevage bovin (MM. Jean Briane, André Lejeune, Patrick Ollier, Jean-Paul de Rocca Serra, Didier Migaud, Pierre Forgues, Maurice Ligot) (p. 4865, 4867, 4868, 4873, 4874, 4886) ;
- élevage ovin (MM. Jean Briane, Aloyse Warhouver, Patrick Ollier, Didier Migaud, Georges Benedetti) (p. 4852, 4853, 4867, 4873, 4878) ;
- élevage porcin (M. Guy Lordinot) (p. 4884) ;
- prime à l'herbe (MM. François Patriat, Jean Briane, Claude Gaits, Mme Nicole Ameline, MM. André Lejeune, Patrick Ollier, Francisque Perrut, Pierre Forgues, Roger Lestas, Georges Benedetti, Jean Proriol) (p. 4849, 4852, 4857, 4862, 4865, 4867, 4870, 4873, 4874, 4877, 4878, 4888) ;
- prime à la vache allaitante (MM. Charles Fèvre, Aloysè Warhouver, Gérard Chasseguet, André Lejeune, Patrick Ollier, Yves Coussain, Jean Proriol) (p. 4846, 4853, 4858, 4865, 4867, 4873, 4886, 4888) ;
- recherche génétique ; productivité (MM. Jean Briane, Maurice Ligot) (p. 4851, 4886) ;
- viande ; abattoirs ; financement (MM. Jean-Paul de Rocca Serra, Bernard Schreiner [Bas-Rhin], Michel Lambert) (p. 4880, 4883).

Energie : biocarburants :
- développement de la production (MM. Philippe Auberger, Jean-Jacques Hyest, Eric Doligé, Pierre Micaux, Charles Paccou, Jean Desanlis) (p. 4859, 4869, 4875, 4877, 4880, 4887) ;
- diester : prix de revient (M. Philippe Auberger) (p. 4859) ;
- régime fiscal (MM. Philippe Auberger, Eric Doligé) (p. 4859, 4875).

Enseignement agricole :
- maisons familiales rurales (MM. Marc Laffineur, Ambroise Guellec, Henri Bayard, Francisque Perrut, Jean de Lipkowski, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, Michel Lambert, Didier Chouat) (p. 4855, 4861, 4863, 4870, 4881, 4882, 4883, 4889) ;
- parité avec l'éducation nationale ; durée de la scolarité (M. Didier Chouat) (p. 4889).

Exploitants agricoles :
- agriculteurs en difficulté ; aides ; versement des primes (MM. Gilbert Millet, Bertrand Gallet, Roland Beix, Maurice Dousset, René André) (p. 4854, 4858, 4878, 4882, 4885) ;
- jeunes agriculteurs : installation (MM. Philippe Legras, René André, Jacques Boyon) (p. 4850, 4884, 4894) ;
- revenu (M. Jean Desanlis) (p. 4870).

Exploitations agricoles :
- pluriactivité ; tourisme « vert ou saisonnier » (MM. Patrick Ollier, Jean-Marie Leduc) (p. 4867, 4884) ;
- prêts bonifiés (MM. Gilbert Millet, Paul Chollet, Bertrand Gallet, François d'Harcourt, Roland Beix, Maurice Dousset, Jean-Louis Goasduff) (p. 4854, 4855, 4858, 4862, 4878, 4882, 4885) ;
- successions et transmissions (MM. Jean-Paul Charié, Roger Lestas) (p. 4866, 4877) ;

- terres en jachère : taux de rotation (MM. Jean-Jacques Hyest, Pierre Forgues, Xavier Deniau) (p. 4869, 4874, 4891).

Formation professionnelle et promotion sociale : crédit d'impôt-formation pour l'emploi d'apprentis (M. Henri Bayard) (p. 4863).

Fruits et légumes :
- aides et protection (MM. Paul Chollet, Jean-Paul Charié, René Couveinhes) (p. 4855, 4866, 4892) ;
- betterave (MM. Germain Gengenwin, Eric Doligé) (p. 4869, 4875) ;
- champignons de couche (M. Edmond Alphandéry) (p. 4862) ;
- pommes de terre (M. Charles Paccou) (p. 4876).

Horticulture : fleur tropicale : protection (M. Guy Lordinot) (p. 4888).

Hydraulique agricole : aides (M. Jean-Paul de Rocca Serra) (p. 4868).

Impôts et taxes :
- entreprises pratiquant l'accueil et l'apprentissage agricole ; avantages fiscaux (M. Henri Bayard) (p. 4863) ;
- fiscalité agricole (MM. Jean Bégault, Philippe Legras, Jean-Paul Charié, Eric Doligé, Jean de Lipkowski, Georges Colombier) (p. 4847, 4850, 4866, 4879, 4880, 4881, 4882).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti (MM. Claude Wolff, Serge Franchis, Francis Geng, Jean-Louis Goasduff) (p. 4846, 4853, 4860).

Jachère industrielle (MM. Germain Gengenwin, Eric Doligé, Charles Paccou) (p. 4869, 4875, 4880).

Lait et produits laitiers :
- coût à la production (M. Didier Migaud) (p. 4873) ;
- fromages ; entreprises de transformation (M. René Massat) (p. 4864) ;
- fromages de France ; promotion (M. Claude Wolff) (p. 4846) ;
- producteurs en graves difficultés ; accès à la réserve nationale (M. Roger Lestas) (p. 4876) ;
- quotas : réforme (MM. Adrien Durand, René Massat, Patrick Ollier, Didier Migaud, Roger Lestas, Yves Coussain) (p. 4852, 4865, 4867, 4873, 4876, 4886).

Offices d'intervention : crédits (M. Jean-Louis Goasduff) (p. 4890).

Régions :
- Alsace (M. Germain Gengenwin) (p. 4869) ;
- Auvergne (M. Claude Wolff) (p. 4847) ;
- Bourgogne (M. Philippe Auberger) (p. 4859) ;
- Champagne-Ardennes (M. Philippe Auberger) (p. 4859) ;
- Corse (M. Jean-Paul de Rocca Serra) (p. 4868).

Risques naturels : calamités agricoles ; indemnisations (MM. Aloyse Warhouver, Paul Chollet, Pierre Estève, Jean de Lipkowski, Jean Gatel) (p. 4853, 4855, 4856, 4880, 4889).

Sucre : organisation du marché (M. Germain Gengenwin) (p. 4869).

T.V.A. : hausse des taux (MM. Jean Bégault, Eric Doligé, Jean-Louis Goasduff, Claude Dhinnin) (p. 4847, 4879, 4890).

Viticulture :
- appellations d'origine : Institut national des appellations d'origine (I.N.A.O.) : financement et activités (M. Jean de Lipkowski) (p. 4881) ;
- application de la loi Evin ; conséquences : difficultés (MM. Hervé de Charette, René Couveinhes) (p. 4845, 4892) ;
- cognac et pineau (M. Jean de Lipkowski) (p. 4880) ;
- exploitations : transmission (M. Jean-Paul Charié) (p. 4866) ;
- prix du vin : rotation des stocks (MM. François Patriat, Francisque Perrut) (p. 4848, 4863) ;
- promotion (MM. François Patriat, Pierre Estève, Francisque Perrut, Jean-Paul de Rocca Serra, Joseph-Henri Maujouan du Gasset) (p. 4848, 4856, 4863, 4868, 4873, 4883) ;
- vins corses : exonération de T.V.A. (M. Jean-Paul de Rocca Serra) (p. 4868) ;
- vins doux naturels (M. Pierre Estève) (p. 4856).

Vote des crédits :

Etat B, titres III et IV ; état C, titres V et VI : demande la réserve du vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4894).

Etat B, titre IV :

- *ses observations* sur l'amendement n° 53 de M. Michel Cointat (supprime les crédits du chapitre 44-54 : « Valorisation de la production agricole ») (p. 4894) ;

Horticulture : difficultés (p. 4894).

Budget annexe des prestations sociales agricoles : crédits ouverts à l'article 44 et au paragraphe II de l'article 45 :

***Demande la réserve du vote :* application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution** (p. 4895).

Après l'article 66 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 54 de M. Jean Bégault (prévoit la présentation par le Gouvernement, en annexe à la loi de finances pour 1993, d'un rapport exposant l'aide de l'Etat au secteur horticole) (p. 4896) ;

Horticulture : T.V.A. ; changement de taux (p. 4896) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 55 de M. Alain Bonnet (prévoit la publication par le Gouvernement, avant le 1er juillet 1993, d'un rapport exposant l'aide de l'Etat au secteur horticole) (p. 4896) ;

Horticulture : T.V.A. ; hausse du taux (p. 4896).

- Projet de loi relatif à la partie Législative du livre Ier (nouveau) du code rural (n° 2974).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [27 novembre 1992] :

Aménagement du territoire (p. 6140, 6141).

Aménagement rural :
- aménagement foncier rural (p. 6140) ;
- développement et aménagement de l'espace rural (p. 6140) ;
- équipement et travaux de mise en valeur (p. 6140) ;
- baux ruraux (p. 6141).

Code rural : réforme (p. 6140, 6141).

Régions : Corse (p. 6141).

Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) (p. 6141).

Voirie : chemins ruraux et sentiers d'exploitation (p. 6141).

SPILLER (Christian)

Député des Vosges

(3e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Anciens combattants d'Afrique du Nord : Algérie : reconnaissance de l'état de guerre par l'Etat ; anciens combattants : revendications ; carte du combattant ; forclusion ; fonds de solidarité doté de 100 millions de francs ; retraite anticipée à partir de cinquante-huit ans et demi [27 mai 1992] (p. 1733, 1734).

orales sans débat :

- **n° 647,** posée le 24 novembre 1992 : **textile et habillement (emploi et activité : Vosges)** (p. 5997). Appelée le 27 novembre 1992 : aides de l'Etat : perspectives ; tissu socio-économique rural : maintien ; contribution européenne : rétablissement : nécessité (p. 6135, 6136).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607).**

Première lecture :

Discussion des articles [22 avril 1992] :

Article 1er précédemment réservé *(contenu de la facture) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 corrigé de la commission (précise que ce sont les infractions répétées qui sont sanctionnables) (p. 630) ;

Délais de paiement : respect (p. 630).

- **Son allocution de fin de session** [8 juillet 1992] (p. 3337).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Sécurité sociale : assurance maladie : régime local d'Alsace-Moselle (p. 4408).

Commerce et artisanat. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [16 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 5486).

Chambres consulaires et chambres des métiers (p. 5485).

Formation professionnelle et promotion sociale : apprentissage ; formation initiale ; formation continue (p. 5486).

Ministère du commerce et de l'artisanat : crédits, montant, évolution, répartition (p. 5485).

P.M.E.-P.M.I. (p. 5486).

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977).**

Première lecture :

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Après l'article 50 :

- *soutient* l'amendement n° 6 de M. André Thien Ah Koon (encadre les possibilités de création de commerces de distribution alimentaire dans les départements d'outre-mer afin d'éviter la mise en place de monopoles) (p. 6860) : adopté après modifications (p. 6861).

STASI (Bernard)

Député de la Marne

(6e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (affaires étrangères et coopération : affaires étrangères : immigration) [25 juin 1992].

Cesse d'appartenir à la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 29 décembre 1992] (p. 17887).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 29 décembre 1992] (p. 17887).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 28 janvier 1993] (p. 1466).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 28 janvier 1993] (p. 1466).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome III : **affaires étrangères et coopération : affaires étrangères : immigration (n° 2947)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Drame du stade de Bastia :** Bastia : accident mortel du stade de Furiani ; responsabilités ; doublement du nombre de places ; conditions d'installation des structures ; commission d'enquête administrative ; commission rogatoire ; secours : exemple de solidarité nationale [6 mai 1992] (p. 913, 914).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Affaires étrangères. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour l'immigration [3 novembre 1992] :

Allemagne : terre d'accueil pour les réfugiés (p. 4702).

Communautés européennes : Schengen : mise en place (p. 4702).

Coopération et développement : Nord-Sud : cassure (p. 4702).

Etrangers :

- Maghreb : baisse de l'émigration vers l'Europe (p. 4702) ;
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.) (p. 4702).

Europe de l'Est : instabilité (p. 4702).

Culture. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [7 novembre 1992] :

Bibliothèques : Grande Bibliothèque de France (p. 5014).

Communes : Epernay : réinsertion sociale : stages culturels (p. 5016).

Culture : démocratisation (p. 5014, 5015, 5016).

Enseignement :

- enseignements artistiques (p. 5015) ;
- Institut international d'histoire des arts : création (p. 5015).

Fonctionnaires et agents publics : concertation : délocalisations (p. 5015).

Grands travaux :

- Centre Georges-Pompidou (p. 5015) ;
- crédits (p. 5014).

Ministère de la culture :

- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5014, 5015) ;
- déconcentration (p. 5016).

Musées :

- Grand-Palais (p. 5015) ;
- Musée du Louvre (p. 5014).

Opéra : Opéra-Bastille (p. 5014).

Patrimoine :

- cité du patrimoine : projet (p. 5015) ;
- loi programme : exécution et reconduction (p. 5015).

Politique culturelle :

- aide à la création (p. 5015) ;
- contenu, historique et priorités (p. 5014).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).**

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

Article 25 *(retransmission des compétitions de sports mécaniques) :*

- *son* amendement n° 3 rectifié (permet, sur autorisation préfectorale, le parrainage de manifestations culturelles ou philanthropiques non spécifiquement destinées à la jeunesse par une marque de boissons alcooliques) (p. 7751) : vote réservé (p. 7752) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766).

STIRBOIS (Marie-France)

Député d'Eure-et-Loir

(2e circonscription)

Non inscrite

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (n° 2563).

Principaux thèmes développés [7 février 1992] :

France : crise « politique et morale » (p. 314).

Ordre public :
- Moyen-Orient : « accords secrets » avec les terroristes (p. 315) ;
- Nouvelle-Calédonie : terrorisme (p. 315) ;
- terrorisme international (p. 315).

Président de la République : démission : perspectives (p. 315).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 960) ;
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et bilan (p. 960) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 960).

Indépendance et souveraineté : indépendance et identité nationales : « dissolution » dans l'Europe (p. 960, 961).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 960, 961).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la zone d'attente des ports et des aéroports et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2801).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [24 juin 1992] :

Communautés européennes : libre circulation des personnes et abolition des frontières terrestres : conséquences (p. 2700).

Droit d'asile : conditions d'exercice et conséquences du projet de loi (p. 2701).

Immigration :
- immigration clandestine (p. 2702) ;
- politique depuis 1981 : inefficacité (p. 2701).

Loi n° 92-190 du 26 février 1992 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France : « historique », contenu et opportunité (p. 2701).

Partis et mouvements politiques : Front national : immigration : ses cinquante propositions (p. 2701).

Discussion des articles [24 juin 1992] :

Article 1er *(zones d'attente) :*

- *défavorable* (p. 2704) ;

Etrangers : zones d'attente : droit à un interprète, « qualités » de l'hébergement (p. 2704).

Article 2 *(modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945) :*

- *défavorable* (p. 2705) ;

Etrangers : immigration clandestine : inadéquation des engagements internationaux (p. 2705).

Article 3 *(prise en charge des frais de procédure exposés par l'étranger) :*

- *défavorable* (p. 2706) ;

Etrangers : immigration clandestine, frais de procédure à la charge des « contribuables français » (p. 2706).

Article 4 *(décret en Conseil d'Etat) :*

- *défavorable* (p. 2706, 2707) ;

Etrangers : immigration : lutte contre (p. 2706, 2707) ;

Français, nationalité française : réforme du code de la nationalité : protection de « l'identité nationale » (p. 2707).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Céréales et oléagineux : blé dur (p. 2770).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 2770).

Communautés européennes :
- Allemagne (p. 2770) ;
- politique agricole commune : réforme (« projet Mac-Sharry ») : accord du 21 mai 1992 (p. 2771).

Départements : Eure-et-Loir (p. 2770).

Exploitants agricoles : revenu (p. 2770, 2771).

Jachère industrielle et gel des terres (p. 2770).

Prix agricoles et coûts de production (p. 2770).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité : corruption : généralités (p. 3646).

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3646).

Gouvernement : ministère de la justice : instauration d'un service de lutte contre la corruption (p. 3646).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3646).

Discussion des articles [14 octobre 1992] :

Article 1er *(création d'un service interministériel de lutte contre la corruption) :*

défavorable (p. 3687).

Article 8 *(art. L. 52-8 et L. 52-12 du code électoral : interdiction des dons des personnes morales aux candidats) :*

- *défavorable* (p. 3736) ;

Délinquance et criminalité : corruption (p. 3737) ;

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3736) ;

Entreprises : dons aux partis politiques (p. 3736) ;

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3736) ;

Vie publique : transparence et pluralisme (p. 3736).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [29 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité : violences urbaines : banlieues et grandes agglomérations (p. 4557).

Etrangers : flux migratoires, immigration clandestine et personnes en situation irrégulière : contrôle et sanction (p. 4557).

France : malaise social : remèdes (p. 4557).

Ministère de l'intérieur : budget : priorités et montant global (p. 4556).

Ordre public : préservation : action du gouvernement depuis dix ans (p. 4557).

Police : crises et perspectives de réforme (p. 4557).

Urbanisme et logement : quartiers « difficiles » : lutte contre l'isolement et la délinquance (p. 4557).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [5 novembre 1992] :

Agriculture : ministère de l'agriculture et du développement rural : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4835).

Agroalimentaire : industrie (p. 4835).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et mise en jachère (p. 4835) ;
- zones défavorisées et de montagne (p. 4835).

B.A.P.S.A. :
- dépenses et recettes, répartition (p. 4835) ;
- retraite et préretraite (p. 4836).

Commerce extérieur :
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 4835) ;
- importations extracommunautaires (p. 4835).

Crise agricole (p. 4835).

Exploitants agricoles :
- jeunes agriculteurs ; aides (p. 4835) ;
- revenu (p. 4835).

Exploitations agricoles : terres en jachère (p. 4835).

Impôts et taxes : fiscalité agricole (p. 4836).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : réforme (p. 4836).

Lait et produits laitiers : quotas (p. 4835).

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Discussion des articles [23 novembre 1992] :

Article 2 *(chapitre II du titre Ier du livre Ier du code civil : articles 17 à 24 du code civil) :*

Son intervention avant le vote de l'article :

- *défavorable* (p. 5858) ;

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) : embryon : statut.

Article 4 *(tests génétiques et identification des personnes par leurs empreintes génétiques : articles 25 à 29 du code civil) :*

- *ses observations* (p. 5861).

- Déclaration du Gouvernement présentée par M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre, sur les négociations du G.A.T.T. (n° 3073).

Principaux thèmes développés [25 novembre 1992] :

Céréales : débouchés (p. 6036).

Communautés européennes :
- droit de veto : utilisation par la France (p. 6036) ;
- politique agricole commune (P.A.C.) (p. 6036) ;
- traité de Maastricht : référendum : résultats (p. 6036).

Crise agricole (p. 6036).

D.O.M.-T.O.M. : Antilles (p. 6036).

Elevage :
- bétail : alimentation (p. 6036) ;
- viande : marché (p. 6036).

Etats-Unis :
- commerce extérieur : « dumping » (p. 6035, 6036) ;
- négociations du G.A.T.T. : positions (p. 6035, 6036).

Exploitants agricoles : revenu : aides (p. 6035).

Fruits et légumes : banane et produits tropicaux : mévente (p. 6036).

G.A.T.T. :
- négociations : généralités (p. 6035, 6036) ;
- négociations : volet agricole (p. 6035, 6036).

Gouvernement : appel à l'« union nationale » (p. 6036).

Jachères (p. 6036).

Laits et produits laitiers : quotas (p. 6036).

Oléagineux : défense des produits français (p. 6035).

Vins : exportations : taxes américaines (p. 6036).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1992] :

Administration :
- administration pénitentiaire : collecte du sang dans les prisons (p. 6122, 6123) ;
- missions (p. 6122).

Sida (p. 6122).

Transfusion sanguine :
- hémophiles et transfusés atteints du sida : compassion, recherche des responsabilités et information du public (p. 6122) ;
- transfusés atteints du virus de l'hépatite C : indemnisation (p. 6122).

STRAUSS-KAHN (Dominique)

Ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de l'industrie et du commerce extérieur

puis ministre de l'industrie et du commerce extérieur

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions : démission du Gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Planchou (Jean-Paul)* : négociations du G.A.T.T.** : Uruguay Round : objectif de libéralisation du commerce international ; Etats-Unis - Europe : différend agricole ; libération des services : opposition américaine ; propriété intellectuelle : protection ; Etats-Unis : année électorale ; 22 avril 1992 : rencontre Bush-Delors [22 avril 1992] (p. 609, 610).

- ***Vaillant (Daniel)* : marché intérieur de l'électricité** : réunion du 21 mai 1992 des ministres européens de l'énergie ; abandon des monopoles de production et de distribution d'électricité : projets de directives communautaires ; gaz et électricité : mission de service public ; E.D.F.-G.D.F. : statut : maintien [29 avril 1992] (p. 764, 765).

- ***Gouhier (Roger)* : statut d'E.D.F.-G.D.F.** : 21 mai : réunion des ministres européens de l'énergie ; domaine énergétique : décisions communautaires prises à la majorité ; E.D.F.-G.D.F. : risque de démantèlement ; France : tarifs de l'électricité compétitifs [29 avril 1992] (p. 768, 769).

- ***Robert (Dominique)* : industrie automobile** : programme de recherche et de développement pour l'innovation dans les transports terrestres (Predit) ; propositions du Commissariat général du Plan ; marché mondialisé et concurrence internationale ; recherche - développement ; diminution des effectifs et respect de la pyramide des âges des entreprises [29 avril 1992] (p. 770, 771).

- ***Galley (Robert)* : monopole d'E.D.F.-G.D.F.** : Conseil des ministres européens de l'énergie ; maintien du service public de la distribution d'énergie en France ; primauté du droit communautaire sur le droit national ; proportion de l'électricité d'origine nucléaire en France ; maintien du monopole d'importation et de distribution en France ; péréquation des coûts entre tous les consommateurs français [29 avril 1992] (p. 772).

- ***Birraux (Claude)* : sûreté nucléaire en Europe** : Europe de l'Est : sûreté des installations nucléaires ; approvisionnement en énergie ; mise à niveau technique ; aides de la Communauté européenne ; ordre du jour du G7 de Munich en juillet 1992 : sécurité des centrales de l'Est ; entreprises françaises : présence effective sur le terrain [6 mai 1992] (p. 922, 923).

- ***Durand (Georges)* : avenir de l'industrie de main-d'œuvre** : industrie de la chaussure : emploi de quarante mille salariés ; exportations pour cinq milliards de francs ; importations en provenance de l'Asie du Sud-Est ; entreprises de main-d'œuvre : lourdeur des charges fiscales et sociales ; rééquilibrage du commerce extérieur français ; mesures antidumping ; adaptation de la production française aux besoins de la clientèle ; G.A.T.T. : introduction du secteur de la chaussure : perspectives [3 juin 1992] (p. 1872, 1873).

- ***Bêche (Guy)* : situation de l'industrie automobile** : accord C.E.E.-Japon ; rapport parlementaire sur la situation et les perspectives de l'industrie automobile française ; qualité des réseaux de production et de distribution ; conseil des ministres des Communautés européennes du 17 juin : orientations de la politique industrielle et réorganisation des fonds structurels européens [24 juin 1992] (p. 2712, 2713).

- ***Thiémé (Fabien)* : situation de la sidérurgie : entreprise Vallourec** : annonce de 400 licenciements ; restructurations et suppressions d'emplois ; concurrence de l'Allemagne et du Japon ; chute du volume des commandes ; réussite de la restructuration d'Usinor-Sacilor [24 juin 1992] (p. 2722, 2723).

- ***Planchou (Jean-Paul)* : négociations du G.A.T.T.** : libération des échanges internationaux : blocage des négociations ; fermeté de la France et de l'Europe ; rôle de l'agriculture dans les négociations ; France : second exportateur mondial de services [14 octobre 1992] (p. 3666, 3667).

- ***Goldberg (Pierre)* : politique agricole et négociations du G.A.T.T.** : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme : refus du monde agricole ; négociations internationales non limitées aux questions agricoles ; indépendance de la P.A.C. vis-à-vis des négociations du G.A.T.T. ; biocarburants : nouveaux débouchés pour les céréaliers français [14 octobre 1992] (p. 3673, 3674).

- ***Anciant (Jean)* : emploi dans l'industrie automobile** : Oise : situation de l'emploi ; attitude de certaines grandes entreprises ; usine Chausson ; gestion prévisionnelle des effectifs ; aides de l'Etat pour l'exportation ou pour faciliter l'embauche [28 octobre 1992] (p. 4469, 4470).

- ***Poniatowski (Ladislas)* : transport de plutonium** : plutonium retraité à l'usine de La Hague : retour au Japon ; traitement des déchets radioactifs étrangers ; mesures de sécurité en matière de transport ; retour vers le pays d'origine : principe écologique ; traité de non-prolifération nucléaire : signature par le Japon [4 novembre 1992] (p. 4772, 4773).

- ***Charzat (Michel)* : négociations du G.A.T.T.** : isolement de la France dans les négociations commerciales avec les Etats-Unis : compatibilité des accords avec la réforme de la politique agricole commune (P.A.C.) : menaces de mesures de rétorsion ; risque de guerre commerciale [12 novembre 1992] (p. 5209, 5210).

- ***Grimault (Hubert)* : ardoisières de Trélazé** : emploi et activité ; licenciements ; baisse de l'activité dans le secteur du bâtiment ; ardoisières de Trélazé : reprise par Imétal ; concurrence espagnole ; plan social ; réindustrialisation du bassin d'Angers [16 décembre 1992] (p. 7303, 7304).

- ***Drouin (René)* : avenir de la sidérurgie** : concurrence internationale ; Usinor-Sacilor : licenciements dans le bassin lorrain ; plan de restructuration : fermeture du marché américain ; refus par le Gouvernement du plan de restructuration proposé à Usinor ; situation de la sidérurgie allemande ; dépôt au G.A.T.T. d'une plainte contre les Etats-Unis [16 décembre 1992] (p. 7306, 7307).

à un ministre :

- **Industrie** [25 juin 1992] :

Aéronautique (p. 2805).

Agroalimentaire : mesures de rétorsion des Etats-Unis à l'égard des produits français (p. 2806).

Aménagement du territoire : centre d'études statistiques du ministère de l'industrie (C.E.S.I.) : délocalisation à Caen (p. 2808).

Automobiles et cycles : rapport de la commission d'enquête (p. 2808).

Commerce extérieur :
- G.A.T.T. : accord C.E.E. - Etats-Unis sur l'aéronautique (p. 2805) ;
- G.A.T.T. : contentieux C.E.E. - Etats-Unis sur les oléagineux (p. 2806) ;
- résultats (p. 2806).

Communautés européennes :
- Allemagne (p. 2803) ;
- accords C.E.E. - Japon sur l'automobile : prise en compte des « transplants » (p. 2808) ;
- recommandations et décisions en politique industrielle (p. 2802, 2805).

Energie :
- Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : budget et programme de recherche (p. 2805, 2806) ;
- Superphénix : redémarrage (p. 2803).

Entreprises :
- P.M.E.-P.M.I. : exportations : mesures (p. 2807) ;
- P.M.E.-P.M.I. : investissements : baisse (p. 2802) ;
- S.N.F.A. : site d'Ivry (p. 2803, 2804) ;
- Terraillon : suppression d'emplois à Annemasse (p. 2804).

Moyens de paiement : taux d'intérêt (p. 2802, 2803).

Politique industrielle (p. 2801).

Secteur public : privatisations (p. 2801).

Sidérurgie : plan de restructuration du groupe Usinor-Sacilor (p. 2807, 2808).

Sociétés : Total (p. 2801).

- **Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).**

Première lecture, deuxième partie :

Industrie et commerce extérieur. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [16 novembre 1992] :

Commerce extérieur :
- assurance-crédit et Compagnie française pour le commerce extérieur (Coface) (p. 5453) ;
- environnement monétaire (p. 5447, 5448) ;
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 5448).

Communautés européennes :
- « Eurocratie » : Commission de Bruxelles : influence grandissante (p. 5451) ;

- Politique agricole commune (P.A.C.) (p. 5448) ;
- politique industrielle (p. 5451) ;
- programmes communautaires : Eureka, Jessi (p. 5452).

Communes : Albi : Ecole des mines (p. 5452).

Energie :
- crédits de l'énergie : montant, évolution, répartition (p. 5452) ;
- E.D.F. : statut et monopole (p. 5451) ;
- énergie nucléaire : Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et sa filiale Cogema (p. 5449, 5450) ;
- énergie nucléaire : politique (p. 5452).

Enseignement supérieur : écoles d'ingénieurs (p. 5452).

Entreprises :
- Agence nationale pour la création d'entreprises (A.N.C.E.) (p. 5452) ;
- Bull (p. 5450, 5451, 5452) ;
- petites et moyennes entreprises (P.M.E.) (p. 5449, 5450, 5452).

Formation professionnelle et promotion sociale : industrie : formation professionnelle, apprentissage (p. 5452).

Industrie :
- électronique (p. 5459) ;
- textile (p. 5450).

Mines et carrières : houillères : Charbonnages de France (p. 5452).

Ministère de l'industrie et du commerce extérieur :
- crédits du commerce extérieur : montant, évolution, répartition (p. 5453) ;
- crédits de l'industrie : montant, évolution, répartition (p. 5449, 5450).

Politique industrielle (p. 5451).

Recherche : recherche industrielle et développement technologique (p. 5452).

Risques technologiques : centrales nucléaires de l'Europe de l'Est (p. 5452, 5453).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations (p. 5450, 5451).

Réponses aux questions :

Collectivités locales : coopération décentralisée : villes jumelées : activités des P.M.E.-P.M.I. (M. Jean-Pierre Brard) (p. 5466).

Commerce extérieur : balance commerciale (M. Olivier Dassault) (p. 5464).

Communes :
- Caen (M. Francis Saint-Ellier) (p. 5459, 5460) ;
- Montreuil (M. Jean-Pierre Brard) (p. 5466) ;
- Montrouge (M. Philippe Bassinet) (p. 5469) ;
- Valence (M. Roger Léron) (p. 5462).

Emploi : Société métallurgique de Normandie : fermeture, reconversion, réindustrialisation de la région caennaise (M. Francis Saint-Ellier) (p. 5459, 5460).

Entreprises :
- accords Rhône-Poulenc-Fibres - S.N.I.A.-Fibres (M. Roger Léron) (p. 5462) ;
- accords Thomson-C.E.A.-Industries (M. Gilbert Gantier) (p. 5460) ;
- Thomson-C.S.F. : déménagement de Malakoff-Montrouge à Elancourt (M. Philippe Bassinet) (p. 5469).

Industrie :
- automobiles et cycles : Renault : politique sociale : employés : augmentations de salaires (Mme Muguette Jacquaint) (p. 5466, 5467) ;
- Centres techniques industriels (C.T.I.) : avenir ; financement ; régime fiscal (M. Philippe Bassinet) (p. 5463) ;
- meubles et ameublement : difficultés ; aides ; avantages fiscaux (M. Philippe Legras) (p. 5465).

Mines et carrières : mines de potasse d'Alsace : situation (M. Jean-Pierre Baeumler) (p. 5468).

Ministère de l'industrie et du commerce extérieur :
- crédits du commerce extérieur : montant, évolution, répartition (M. Olivier Dassault) (p. 5464) ;
- structures : bilan (M. Olivier Dassault) (p. 5469, 5470).

Régions : Alsace (M. Jean-Pierre Baeumler) (p. 5468).

SUBLET (Marie-Josèphe)

Député du Rhône

(14e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur du projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733) [22 mai 1992] (p. 1584).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (affaires sociales et santé : affaires sociales et intégration) [11 juin 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614) [*J.O.* du 23 juin 1992] (p. 8199).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2733) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8880).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612) [*J.O.* du 3 juillet 1992] (p. 8879).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) [20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 2733 et lettre rectificative n° 2747) portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au **revenu minimum d'insertion** et relatif à la **lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2759)** [4 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au **revenu minimum d'insertion** et relatif à la **lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2881)** [2 juillet 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en nouvelle lecture, sur le projet de loi modifié par le Sénat (n° 2872) portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au **revenu minimum d'insertion** et relatif à la **lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2886)** [2 juillet 1992].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en vue de la lecture définitive du projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au **revenu minimum d'inser-**

tion et relatif à la **lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (n° 2900)** [8 juillet 1992].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome II : **affaires sociales et santé : affaires sociales et intégration (n° 2946)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Dépendance des personnes âgées :** politique de la vieillesse ; risque de dépendance ; projet de loi : inscription à l'ordre du jour : perspectives [21 octobre 1992] (p. 4049).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).**

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : action sociale : centres d'hébergement et de réadaptation sociale : financement (p. 2095).

Associations : représentation des associations de lutte contre la pauvreté (p. 2096).

Assurance maladie-maternité :
- accès aux soins (p. 2095, 2096) ;
- affiliation des allocataires du R.M.I. (p. 2095) ;
- aide médicale : réforme (p. 2096) ;
- assurance personnelle (p. 2096).

Communes : Saint-Fons (p. 2095).

Départements : coresponsabilité et partenariat avec l'Etat : réaffirmation (p. 2096).

Emploi : insertion professionnelle et sociale (p. 2095).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2094).

Formation professionnelle et promotion sociale (p. 2096).

Jeunes : fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 2096).

Logement et habitat : aides (p. 2095).

Lois :
- loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (p. 2096) ;
- loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (p. 2095).

Personnes âgées : dépendance (p. 2097).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle :
- bénéficiaires et montant (p. 2096) ;
- historique (p. 2094).

Revenu minimum d'insertion : insertion :
- actions d'insertion sociale (p. 2094) ;
- contrats d'insertion (p. 2094, 2096).

Discussion des articles [9 et 10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Avant l'article 34 de la loi du 1er décembre 1988 :

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (complète l'intitulé du chapitre premier du titre III de la loi du 1er décembre 1988 par les mots « et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ») : adopté (p. 2138).

Article 34 de la loi du 1er décembre 1988 (rôle du représentant de l'Etat dans le département et du président du conseil général) :

- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Denis Jacquat (prévoit que l'action d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.M.I. est conduite par chaque personne publique ou privée sur une base contractuelle) (p. 2138) ;
- *favorable* à l'amendement n° 139 rectifié de M. Jean-Yves Chamard (prévoit que le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général conduisent ensemble, et non pas conjointement, l'action d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.M.I.) (p. 2140) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (précise que les associations figurent parmi les personnes morales qui concourent à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion) (p. 2140) : adopté (p. 2141).

Article 35 de la loi du 1er décembre 1988 (composition des conseils départementaux d'insertion - C.D.I.) :

- *défavorable* à l'amendement n° 88 de M. Denis Jacquat (précise la composition du conseil départemental d'insertion, prévoit l'élection de son président et place son secrétariat sous la responsabilité du président du conseil général) (p. 2141) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 58 de Mme Roselyne Bachelot (prévoit que le conseil départemental d'insertion est présidé par le président du conseil général, le préfet étant vice-président) (p. 2141) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 111 de M. Elie Hoarau (prévoit une représentation des syndicats ouvriers et des associations d'allocataires du R.M.I. au sein du conseil départemental d'insertion des départements d'outre-mer) (p. 2142).

Article 36 de la loi du 1er décembre 1988 (élaboration et adoption par le C.D.I. du programme départemental d'insertion) :

- *défavorable* à l'amendement n° 93 de M. Denis Jacquat (confère un rôle consultatif au C.D.I. dans l'élaboration du programme départemental d'insertion) (p. 2142) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (précise certains des domaines sur lesquels devra porter l'évaluation des besoins à satisfaire dans le programme départemental d'insertion) (p. 2142) : adopté après modifications (p. 2143) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 141 corrigé de M. Jean-Yves Chamard (modifie l'ordre dans lequel ces domaines sont énumérés) à l'amendement n° 4 de la commission (p. 2142) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2143) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (prévoit que le programme départemental d'insertion évalue les besoins spécifiques de formation des personnels et bénévoles concernés) : adopté (p. 2143) ;
- *soutient* l'amendement n° 152 de M. Thierry Mandon (précise que la faculté reconnue au C.D.I. d'élargir le champ du programme départemental d'insertion peut concerner l'insertion en matière économique) : adopté (p. 2145) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (prévoit que le C.D.I. peut proposer ou faire réaliser des études ou des enquêtes sur les phénomènes de pauvreté et de précarité) (p. 2166) : adopté après modifications (p. 2167) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 117 de Mme Muguette Jacquaint (impose au programme départemental d'insertion de prévoir des conventions avec les entreprises pour assurer des contrats de formation professionnelle conduisant à des embauches et permet au conseil général de relever de 10 p. 100 la cotisation de taxe professionnelle des entreprises refusant de participer à ce programme) (p. 2167).

Article 37 de la loi du 1er décembre 1988 (autres compétences et modalités de fonctionnement du C.D.I.) :

- *favorable* à l'amendement n° 153 de M. Thierry Mandon (prévoit que le C.D.I. prend en compte les plans locaux d'insertion économique) : adopté (p. 2168) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (prévoit que le rapport annuel du C.D.I. est soumis à ses membres au moins quinze jours avant le vote du programme annuel) : adopté (p. 2168).

Article 38 de la loi du 1er décembre 1988 (financement des actions inscrites au programme départemental d'insertion) :

- *défavorable* à l'amendement n° 149 de Mme Roselyne Bachelot (porte de 2,5 p. 100 à 5 p. 100 la part des dépenses résultant de la prise en charge du ticket modérateur des bénéficiaires du R.M.I. pouvant être imputée sur les crédits obligatoires d'insertion) (p. 2169) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 59 de Mme Roselyne Bachelot (prévoit que les dépenses relatives à la prise en charge du ticket modérateur pour les jeunes de moins de 25 ans peuvent être imputées en totalité sur les crédits obligatoires d'insertion) (p. 2169) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. Denis Jacquat (institue un minimum de dépenses obligatoires pour le financement des actions nouvelles d'insertion et des dépenses de structures correspondantes) (p. 2170).

Après l'article 38 de la loi du 1er décembre 1988 :

- *défavorable* à l'amendement n° 116 de M. Denis Jacquat (élargit le champ des dépenses engagées pour les allocataires du R.M.I. qui peuvent s'imputer sur le minimum de dépenses obligatoires d'insertion et assouplit les règles régissant le report de ces crédits) (p. 2170).

Article 39 de la loi du 1er décembre 1988 (conventions de mise en œuvre du programme départemental d'insertion) :

- *défavorable* à l'amendement n° 91 de M. Denis Jacquat (définit le contenu des conventions) (p. 2170) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (prévoit que les conventions de mise en œuvre du programme départemental d'insertion peuvent être conclues avec les associations concourant à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté) (p. 2170) : adopté (p. 2171).

Article 41 de la loi du 1er décembre 1988 (engagement du « 20 p. 100 départemental » et procédure applicable en cas de non engagement) :

- *favorable* à l'amendement n° 162 de M. Claude Bartolone (institue un mécanisme d'affectation et d'inscription d'office par le représentant de l'Etat dans le département des crédits correspondant aux dépenses obligatoires d'insertion non engagés) (p. 2171).

Article 42-1 de la loi du 1er décembre 1988 (missions, nombre et ressort des commissions locales d'insertion - C.L.I.) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 92 de M. Denis Jacquat (précise les compétences des commissions locales d'insertion) (p. 2174) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 rectifié de la commission (précise les compétences des commissions locales d'insertion) : adopté (p. 2174) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 rectifié de la commission (précise que le progamme local d'insertion vise à assurer une offre d'insertion adaptée aux bénéficiaires du R.M.I.) : adopté (p. 2174) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 rectifié de la commission (inclut l'animation de la politique locale d'insertion parmi les compétences des commissions locales d'insertion) : adopté (p. 2174) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 61 de Mme Roselyne Bachelot (attribue au président du conseil général, après consultation du représentant de l'Etat, la fixation du nombre et du ressort des commissions locales d'insertion) (p. 2174).

Article 42-2 de la loi du 1er décembre 1988 (composition et organisation des C.L.I.) :

- *défavorable* à l'amendement n° 94 de M. Denis Jacquat (fixe la répartition des sièges, prévoit l'élection du président et confie au département le secrétariat et l'appui technique de la commission locale d'insertion) (p. 2174) ;
- *son* amendement n° 102 (prévoit la possibilité de désigner des représentants du système éducatif et des associations concourant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion au sein des commissions locales d'insertion) (p. 2175) : adopté (p. 2176) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 62 de Mme Roselyne Bachelot (prévoit que le président du conseil général arrête la liste des membres de la commission locale d'insertion) (p. 2176) ;
- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (prévoit que le bureau de la commission locale d'insertion doit comprendre au moins un représentant des associations concourant à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion) : adopté (p. 2176) ;
- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (précise que les dossiers individuels soumis à l'examen de la commission locale d'insertion le sont de manière anonyme) (p. 2176) : adopté (p. 2177) ;
- *son* amendement n° 103 (substitue la participation du président du centre communal d'action sociale de la commune où réside le bénéficiaire du contrat d'insertion à celle du maire lors de la réunion du bureau de la commission locale d'insertion approuvant ce contrat) (p. 2177) : devenu sans objet (p. 2179) ;
- *défavorable* aux amendements identiques nos 112 de M. Elie Hoarau et 132 de M. Ernest Moutoussamy (prévoient une représentation des syndicats ouvriers et des associations d'allocataires du R.M.I. au sein des commissions locales d'insertion dans les départements d'outre-mer) (p. 2179).

Article 42-3 de la loi du 1er décembre 1988 (contenu, transmission et moyens du programme local d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 155 de M. Thierry Mandon (prévoit que les programmes locaux d'insertion prennent en compte les plans locaux d'insertion économique) (p. 2179) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (prévoit que le conseil départemental d'insertion se prononce sur les moyens qu'il est en mesure d'affecter à l'exécution du programme local d'insertion) : retiré (p. 2180).

Article 42-4 de la loi du 1er décembre 1988 (établissement et contenu du contrat d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (supprime la mention dans le contrat d'insertion des éléments relatifs à la situation sanitaire, sociale, professionnelle, financière et des conditions d'habitat de l'allocataire du R.M.I.) (p. 2187) : adopté (p. 2188) ;
- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (prévoit que le contrat d'insertion mentionne les conditions d'évaluation, avec le bénéficiaire, des différents résultats obtenus) : adopté (p. 2188).

Article 42-5 de la loi du 1er décembre 1988 (formes de l'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (réécrit le dispositif de l'article 42-5 et précise que les actions d'insertion peuvent viser la participation à la vie familiale mais excluent les soins de santé en tant que tels) : adopté (p. 2188).

Après l'article 42-5 de la loi du 1er décembre 1988 (institution d'un « accompagnateur » des bénéficiaires des contrats d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (institue un accompagnateur pour chaque bénéficiaire d'un contrat d'insertion) (p. 2188) : adopté (p. 2189).

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 118 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit le dépôt d'un projet de loi d'orientation sur la pauvreté dès la prochaine session du Parlement) (p. 2189).

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre III*bis *de la loi du 1er décembre 1988) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 165 de M. Jean-Yves Chamard (de suppression) (p. 2192) ;
- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (exclut tout caractère limitatif de la liste des éléments du dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) : adopté (p. 2192) ;
- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (étend le dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté à l'aide à la prise en charge des factures impayées d'eau et d'énergie) : adopté (p. 2193).

- *favorable* à l'amendement n° 156 de M. Thierry Mandon (précise que les mesures favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle comprennent l'insertion économique) (p. 2193).

Article 43-1 de la loi du 1er décembre 1988 (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) :

- *favorable* à l'amendement n° 160 de M. François Rochebloine (prévoit que le Conseil national comprend des représentants d'associations intervenant dans le domaine économique et social) (p. 2193) ;

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (supprime l'énumération des destinataires des propositions du Conseil national sur les problèmes posés par la pauvreté) : adopté (p. 2193).

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (supprime les dispositions relatives à l'autorité compétente pour assurer le secrétariat du Conseil national) (p. 2193) : adopté (p. 2194).

Article 43-2 de la loi du 1er décembre 1988 (fonds départemental d'aide aux jeunes) :

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (précise que les aides accordées par le fonds départemental viennent en renforcement des autres dispositifs mis en œuvre pour l'insertion des jeunes) : adopté (p. 2194).

Article 43-5 de la loi du 1er décembre 1988 (droit d'accès à une fourniture minimum d'eau et d'énergie) :

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (supprime la référence à une situation de grande précarité pour bénéficier de l'accès à une fourniture d'eau et d'énergie) : adopté (p. 2194) ;

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (supprime la référence à une fourniture minimum pour l'accès à une fourniture d'eau et d'énergie) : adopté (p. 2194).

Article 43-6 de la loi du 1er décembre 1988 (aide aux dépenses d'électricité et de gaz) :

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (corrige une erreur de référence) : adopté (p. 2194).

Après l'article 2 :

- *favorable* à l'amendement n° 122 corrigé de Mme Muguette Jacquaint (supprime le forfait pour jardin personnel dans la détermination des ressources de l'allocataire du R.M.I.) (p. 2195).

Article 3 *(prise en compte d'un enfant à naître pour l'attribution du R.M.I. aux personnes âgées de moins de 25 ans) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune est fixé chaque année de manière à correspondre au montant des dépenses du revenu minimum d'insertion) (p. 2195).

Article 4 *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.) :*

- *son* amendement n° 104 (prévoit que l'obligation de transmettre au représentant de l'Etat ou de l'organisme payeur les éléments d'information sur les ressources, la situation de famille et l'insertion de l'allocataire du R.M.I. incombe au président du centre communal d'action sociale) : adopté (p. 2197) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Denis Jacquat (prévoit une transmission au président du conseil général des éléments d'information sur les ressources, la situation de famille et l'insertion de l'allocataire du R.M.I.) (p. 2197) ;

- *favorable* à l'amendement n° 169 du Gouvernement (supprime l'organisme payeur comme destinataire des éléments d'information sur les ressources, la situation de famille et l'insertion de l'allocataire du R.M.I.) (p. 2197) ;

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (prévoit que l'allocataire du R.M.I. est tenu informé des éléments le concernant qui sont transmis au préfet par le maire de sa commune de résidence) : adopté après modifications (p. 2198) ;

- *son* sous-amendement n° 127 (de coordination) à l'amendement n° 29 de la commission : adopté (p. 2198) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à la suspension de l'allocation de R.M.I. en cas de non établissement du contrat d'insertion dans le délai de trois mois, du fait de l'intéressé et sans motif légitime) (p. 2198) ;

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (exclut la suspension du versement de l'allocation de R.M.I. lorsque l'absence d'établissement du contrat d'insertion est imputable aux services chargés de le conclure avec l'intéressé) : adopté (p. 2198) ;

- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (précise que l'avis de la commission locale d'insertion, préalable au renouvellement de l'allocation de R.M.I., est donné, le cas échéant, au vu du nouveau contrat d'insertion) (p. 2198) : adopté (p. 2199) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 78 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à la suspension de l'allocation de R.M.I. dans le cas où la commission locale d'insertion n'a pu donner son avis sur son renouvellement du fait de l'intéressé) (p. 2198) ;

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (prévoit que l'allocation de R.M.I. peut être suspendue soit dans le cas où la commission locale d'insertion n'a pu donner un avis sur son renouvellement du fait d'une résistance caractérisée de l'intéressé, soit dans les cas où le contrat d'insertion n'a pu être renouvelé ou un nouveau contrat établi de son fait) : adopté après modifications (p. 2199) ;

- *son* amendement n° 105 (rédactionnel) : adopté (p. 2199) ;

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (prévoit que, après une décision de suspension, la signature du contrat d'insertion préalable à l'ouverture d'un nouveau droit à l'allocation de R.M.I. doit avoir lieu dans l'année qui suit cette décision) : adopté (p. 2199) ;

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (prévoit que la liste des allocataires du R.M.I. est transmise par les organismes payeurs, outre les maires des communes de résidence et les organismes instructeurs concernés, au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général et au président de la commission locale d'insertion) : adopté (p. 2199) ;

- *favorable* à l'amendement n° 170 du Gouvernement (prévoit que les présidents des centres communaux d'action sociale, et non les maires des communes de résidence, reçoivent des organismes payeurs la liste des allocataires du R.M.I.) (p. 2199) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Denis Jacquat (prévoit que les départements reçoivent la liste des allocataires du R.M.I. établie par les organismes payeurs (p. 2200) ;

- *favorable* à l'amendement n° 171 du Gouvernement (précise le régime de transmission entre les organismes instructeurs et payeurs des informations relatives aux attributaires du R.M.I. conservées sur support informatique) (p. 2200) ;

- *son* amendement n° 106 (prévoit l'obligation de secret professionnel pour les personnes destinataires de la liste des allocataires du R.M.I.) : adopté (p. 2200) ;

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (étend aux membres des professions non salariées non agricoles la possibilité de faire recouvrer, sur leur demande, les cotisations d'assurance maladie sur l'allocation de R.M.I.) : adopté (p. 2200).

Article 5 *(abrogations) :*

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 2200).

Article 6 *(modernisation de l'aide médicale : titre III bis du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 146 de M. Jean-Yves Chamard (prévoit une condition de régularité du séjour en France pour bénéficier de l'aide médicale) (p. 2204).

Article 187-2 du code de la famille et de l'aide sociale (admission de plein droit) :

- *favorable* à l'amendement n° 167 rectifié du Gouvernement (fixe à dix-sept ans la condition d'âge minimum pour la prise en charge de plein droit des cotisations d'assurance personnelle) (p. 2207) ;

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (insère dans le code de la famille et de l'aide sociale la disposition prévue à l'article L. 741-8 du code de la sécurité sociale selon laquelle les cotisations d'assurance personnelle des titulaires de l'assurance veuvage sont prises en charge par l'aide sociale sans mise en jeu des règles relatives à l'obligation alimentaire) : rejeté (p. 2207) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de M. Michel Meylan (prévoit la mise en jeu de l'obligation alimentaire pour les prestations d'aide médicale) (p. 2207).

Article 188-1 du code de la famille et de l'aide sociale (dépenses prises en charge au titre de l'aide médicale) :

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2207).

Article 188-3 du code de la famille et de l'aide sociale (subsidiarité de l'aide médicale, à l'égard de l'assurance maladie, d'une mutuelle ou d'un organisme d'assurances) :

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (autorise les départements à récupérer les montants versés au titre de prestations facultatives sur les institutions mentionnées à l'article 188-3 du code de la famille et de l'aide sociale) : adopté (p. 2207).

Article 189-1 du code de la famille et de l'aide sociale (dépôt de la demande) :

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Michel Meylan (prévoit une obligation d'informer le maire de la commune de résidence du demandeur de l'aide médicale sur les ressources et la situation de famille de ce dernier) (p. 2208).

Article 189-2 du code de la famille et de l'aide sociale (informations délivrées par le maire de la commune de résidence) :

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (prévoit que l'obligation de transmettre les informations sur le demandeur et le bénéficiaire de l'aide médicale incombe au président du centre communal d'action sociale) : adopté (p. 2208) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 161 de M. Jean-Yves Chamard (prévoit une obligation d'informer le maire de la commune de résidence du demandeur de l'aide médicale du dépôt de cette demande) (p. 2208).

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (prévoit d'informer l'intéressé des éléments le concernant qui ont été transmis au président du conseil général) : adopté (p. 2209).

Article 189-3 du code de la famille et de l'aide sociale (élection de domicile des personnes sans résidence stable) :

- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (subordonne à l'élection préalable de domicile le bénéfice de l'aide médicale) : adopté (p. 2209) ;

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (prévoit que les organismes agréés pour recevoir l'élection de domicile peuvent refuser de recevoir les déclarations dans les conditions fixées par leur agrément mais qu'un organisme au moins par arrondissement est tenu de recevoir ces déclarations) : rejeté (p. 2209) ;

- *son* amendement n° 107 (prévoit que l'organisme auprès duquel est déposé la demande d'élection de domicile doit apporter son concours à l'intéressé pour l'accomplissement des démarches) : adopté (p. 2209).

Article 189-4 du code de la famille et de l'aide médicale (mise en jeu de l'obligation alimentaire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 2210) ;

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (maintient l'application de l'article 145 du code de la famille et de l'aide sociale relatif aux conditions de subrogation pour la mise en jeu de l'obligation alimentaire) : adopté (p. 2210).

Article 190-1 du code de la famille et de l'aide sociale (imputation financière des dépenses d'aide médicale) :

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (prévoit que les dépenses d'hospitalisation ou d'hébergement dans un établissement social sont prises en charge par l'Etat dans le cas d'une personne dépourvue de résidence stable avant son hospitalisation) : adopté (p. 2210).

Article 7 *(modification de dispositions du titre III du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2210).

Article 15 *(art. L. 182-3 du code de la sécurité sociale : conventions confiant aux organismes d'assurance maladie la gestion de l'aide médicale relevant de la compétence des départements) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (limite la délégation aux admissions de plein droit à l'aide médicale) : adopté (p. 2212) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 100 de M. Michel Meylan (remplace, pour l'application des dispositions relatives à l'admission à l'aide médicale, la substitution du directeur de l'organisme d'assurance maladie délégataire au président du conseil général par une simple délégation de ce dernier) (p. 2212).

Article 16 *(art. L. 182-4 du code de la sécurité sociale : conventions confiant aux organismes d'assurance maladie la gestion de l'aide médicale relevant de la compétence de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (limite la délégation aux admissions de plein droit à l'aide médicale) : adopté (p. 2213).

Article 17 *(art. L. 182-5 du code de la sécurité sociale : vérification des déclarations pour l'admission à l'aide médicale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 172 du Gouvernement (précise le régime de transmission aux organismes d'assurance maladie des données strictement nécessaires à l'attribution de l'aide médicale conservées sur support informatique) (p. 2213).

Article 18 *(art. L. 322-4-8 et L. 322-4-8-1 du code du travail : renouvellement des contrats emploi-solidarité et embauche de personnes qui ne peuvent trouver un emploi ou bénéficier d'un stage à l'issue d'un contrat emploi-solidarité) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 84 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que le contrat de travail conclu en vertu des conventions pour favoriser l'embauche de personnes ne pouvant trouver un emploi ou bénéficier d'une formation à l'issue d'un contrat emploi-solidarité est obligatoirement à durée indéterminée) (p. 2214).

Après l'article 18 :

- *défavorable* à l'amendement n° 85 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que les usagers des organismes paritaires exerçant une mission de service public peuvent être accompagnés par une personne de leur choix afin de faciliter leurs démarches auprès de ces organismes) (p. 2215).

Après l'article 19 *(abrogation de l'inéligibilité à un conseil municipal de « ceux qui sont dispensés de subvenir aux charges communales ») :*

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (abroge le quatrième alinéa de l'article L 230 du code électoral instituant l'inéligibilité à la fonction de conseiller municipal des personnes dispensées de subvenir aux charges communales) : adopté (p. 2217).

Après l'article 20 :

- *favorable* à l'amendement n° 110 du Gouvernement (reporte au 30 septembre 1992 la date finale d'application de l'exonération des charges sociales patronales pour l'embauche des jeunes non qualifiés prévue à l'article 52 de la loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991) (p. 2218) ;

- *favorable* à l'amendement n° 150 de M. Thierry Mandon (assimile les départs négociés aux licenciements économiques pour l'application des procédures de licenciement et fait application des procédures de licenciement collectif pour motif économique aux licenciements de plusieurs salariés pour refus d'une modification substantielle de leur contrat de travail) (p. 2219).

Article 22 *(lettre rectificative) (art. L. 351-21 du code du travail : contrôle de l'indemnisation du chômage) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Denis Jacquat (confie à la Commission nationale de l'informatique et des libertés, saisie par les Assedic, la mission de vérifier la situation des chômeurs indemnisés au regard des informations détenues par les organismes de sécurité sociale) (p. 2220) ;
- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (renvoie à un décret en Conseil d'Etat après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés la fixation des conditions d'application du présent article) (p. 2220) : adopté (p. 2221).

Après l'article 22 *(rapport de la Commission nationale de l'informatique et des libertés - C.N.I.L. - sur les échanges d'informations relatives à la situation des bénéficiaires de certaines prestations sociales) :*

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (prévoit la remise au Parlement d'un rapport de la Commission nationale de l'informatique et des libertés sur les différents dispositifs mis en place concernant les échanges d'informations relatifs à la situation des bénéficiaires de prestations versées sous condition de ressources ou délivrées par les organismes d'indemnisation du chômage) : adopté (p. 2221) ;
- *favorable* à l'amendement n° 137 du Gouvernement (porte à six mois de salaire la contribution versée par l'employeur qui licencie un salarié âgé de plus de cinquante-cinq ans à compter du 10 juin 1992) (p. 2222) ;
- *favorable* à l'amendement n° 138 du Gouvernement (autorise, à compter du 1er août 1992, la fixation par décret de l'âge du salarié licencié à partir duquel l'employeur est tenu de verser la contribution pour licenciement d'un salarié âgé ainsi que le montant de cette contribution dans la limite de douze mois de salaires ; prévoit une exonération de son versement en cas de licenciement d'un salarié âgé de plus de cinquante ans lors de son embauche) (p. 2222).

Article 23 *(art. 9 de la loi du 18 décembre 1989 : abrogation) :*

- *soutient* l'amendement n° 55 de la commission (corrige une erreur matérielle) : adopté (p. 2223).

Après l'article 23 :

- *favorable* à l'amendement n° 158 de M. Paul Chollet (autorise les bureaux d'adjudication des marchés publics des collectivités locales à prendre en compte l'emploi d'allocataires du R.M.I. parmi les critères d'attribution des marchés) (p. 2223) ;
- *favorable* à l'amendement n° 159 de M. Paul Chollet (autorise les commissions d'appel d'offres des marchés publics des collectivités locales à prendre en compte l'emploi d'allocataires du R.M.I. parmi les critères d'attribution des marchés) (p. 2223).

Article 24 *(entrée en vigueur de la loi) :*

- *son* amendement n° 175 (prévoit que les dispositions relatives à l'exonération de charges sociales patronales pour l'embauche de jeunes non qualifiés et à la contribution patronale pour licenciement d'un salarié âgé entrent en vigueur dès la promulgation de la loi) (p. 2223) : adopté (p. 2224).

Après l'article 24 :

- *favorable* à l'amendement n° 151 de M. Thierry Mandon (prévoit le dépôt, par le Gouvernement, d'un rapport d'information sur les logements vacants dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants) (p. 2224).

Article 1er précédemment réservé *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 38 de la loi du 1er décembre 1988 (financement des actions inscrites au programme départemental d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 176 rectifié du Gouvernement (porte de 2,5 p. 100 à 3 p. 100 la part des dépenses résultant de la prise en charge du ticket modérateur des bénéficiaires du R.M.I. pouvant être imputée sur les crédits obligatoires d'insertion et à 3,75 p. 100 cette même part dans les D.O.M.) (p. 2224).

Titre :

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (fait figurer dans le titre du projet de loi la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) : adopté (p. 2225).

Seconde délibération [10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 36 de la loi du 1er décembre 1988 (élaboration et adoption par le C.D.I. du programme départemental d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (précise que le progamme départemental d'insertion recense la répartition des crédits entre les différentes catégories d'actions) (p. 2227).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : aide sociale : fourniture minimum d'eau et d'énergie (p. 3249).

Assurance maladie maternité : aide médicale : réforme (p. 3249).

Chômage : contrôle des déclarations (p. 3249).

Départements :
- budgets : dépenses obligatoires (p. 3249) ;
- conseil départemental et programme départemental d'insertion (p. 3249) ;
- coresponsabilité et partenariat avec l'Etat (p. 3249).

Emploi :
- contrats de retour à l'emploi (C.R.E.) (p. 3249) ;
- contrats emploi-solidarité (C.E.S) : réforme (p. 3249) ;
- licenciements « contribution Delalande » (p. 3249) ;
- licenciements économiques (p. 3249).

Informatique : Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) : avis et rapports (p. 3249).

Jeunes :
- « Exo-jeunes » : renouvellement (p. 3249) ;
- fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 3249).

Logement et habitat : logements vacants : rapport au Parlement (p. 3249).

Lois : loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville (p. 3249).

Revenu minimum d'insertion : insertion :
- commissions locales et programmes locaux d'insertion (p. 3249) ;
- contrats de qualification : extension aux entreprises d'intérim social (p. 3249) ;
- contrats d'insertion (p. 3249).

Sénat : texte adopté (p. 3249).

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 1er A *(objet du revenu minimum d'insertion) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (de suppression) (p. 3255) : adopté (p. 3256).

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988)* :

Article 34 de la loi du 1er décembre 1988 (rôle du représentant de l'Etat dans le département et du président du conseil général) :

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3257) : adopté après modifications (p. 3258).

Article 35 de la loi du 1er décembre 1988 (composition des conseils départementaux d'insertion - C.I.D.) :

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; ajoute les représentants d'associations intervenant en matière de formation professionnelle parmi les membres du C.I.D. ; précise que ce dernier est réuni au minimum deux fois par an) : adopté (p. 3258).

Article 36 de la loi du 1er décembre 1988 (élaboration et adoption par le C.I.D.du programme départemental d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ; impose au préfet et au président du conseil général de transmettre au C.I.D., avant le 31 décembre, leurs prévisions pour l'insertion des bénéficiaires du R.M.I. ; prévoit que le C.I.D. examine la mise en œuvre du programme d'insertion six mois aprés son adoption) (p. 3258) : adopté après modifications (p. 3259).

Article 37 de la loi du 1er décembre 1988 (autres compétences et modalités de fonctionnement du C.I.D.) :

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture compte tenu d'une modification rédactionnelle) (p. 3259) : adopté après modifications (p. 3260) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 69 de Mme Bernadette Isaac-Sibille (permet au C.I.D. de proposer toutes études ou enquêtes sur les phénomènes spécifiques de pauvreté et de précarité dans le département) à l'amendement n° 5 de la commission (p. 3259) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 65 de M. Jean-Yves Chamard (reconnaît au C.I.D. le pouvoir de proposer l'affectation de moyens à l'exécution des programmes locaux d'insertion) à l'amendement n° 5 de la commission (p. 3259) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 50 du Gouvernement (supprime le dernier alinéa relatif au fonctionnement et à l'information du C.I.D.) à l'amendement n° 5 de la commission (p. 3259).

Article 38 de la loi du 1er décembre 1988 (financement des actions inscrites au programme départemental d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 3260).

Article 39 de la loi du 1er décembre 1988 (conventions de mise en œuvre du programme départemental d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ; précise que les associations concourant à la formation professionnelle peuvent signer des conventions avec l'Etat ou le département pour la mise en œuvre du programme d'insertion) : adopté (p. 3260).

Article 40 de la loi du 1er décembre 1988 (règlement de certaines situations de blocage) :

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 3260).

Article 41 de la loi du 1er décembre 1988 (engagement du « 20 p. 100 départemental » et procédure applicable en cas de non-engagement) :

- *soutient* l'amendement n° 9 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ; institue un mécanisme d'affectation et d'inscription d'office, par le représentant de l'Etat dans le département, des crédits correspondant aux dépenses obligatoires d'insertion non engagés) (p. 3260) : rejeté (p. 3261).

Article 42-1 de la loi du 1er décembre 1988 (missions, nombre et ressort des commissions locales d'insertion - C.L.I.) :

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, compte tenu de deux modifications introduites par le Sénat, l'une précisant que le C.L.I. a pour mission d'adresser des propositions au conseil départemental d'insertion en vue de l'élaboration du programme départemental d'insertion, l'autre rédactionnelle) : adopté (p. 3261).

Article 42-2 de la loi du 1er décembre 1988 (composition et organisation des C.L.I.) :

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ; précise que la C.L.I. comprend des représentants d'associations intervenant en matière de formation professionnelle) (p. 3261) : adopté (p. 3263) ;

- *défavorable* aux sous-amendements identiques n° 48 de M. Jean-Yves Chamard et n° 54 du Gouvernement (suppriment la présentation anonyme des dossiers individuels devant la C.L.I.) à l'amendement n° 11 de la commission (p. 3262) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 55 du Gouvernement (prévoit la participation, avec voix consultative, du maire de la commune où réside le bénéficiaire du contrat d'insertion à la réunion de la commision locale d'insertion - ou de son bureau - au cours de laquelle est approuvé le contrat) à l'amendement n° 11 de la commission (p. 3263).

Article 42-3 de la loi du 1er décembre 1988 (contenu, transmission et moyens du programme local d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 3263).

Article 42-4 de la loi du 1er décembre 1988 (établissement et contenu du contrat d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, compte tenu de trois modifications, l'une précisant que le contrat d'insertion fait apparaître la nature des engagements réciproques qu'implique la réalisation du projet d'insertion, les autres d'ordre rédactionnel) : adopté (p. 3263).

Article 42-5 de la loi du 1er décembre 1988 (formes de l'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, compte tenu de la rédaction retenue par le Sénat définissant les formes d'insertion professionnelle visées au 5° de l'article) : adopté (p. 3263).

Avant l'article 42-6 de la loi du 1er décembre 1988 :

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rétablit la division et l'intitulé relatifs à l'accompagnement des bénéficiaires du R.M.I. adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale) : discussion et vote réservés jusqu'à la discussion de l'amendement n° 56 rectifié à l'article 4 (p. 3263) ; devenu sans objet (p. 3278).

Article 42-6 de la loi du 1er décembre 1988 (institution d'un « accompagnateur » des bénéficiaires des contrats d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (institue un accompagnateur pour chaque bénéficiaire d'un contrat d'insertion désigné par l'organisme instructeur de la demande d'allocation de R.M.I. ou à défaut par le président de la commission locale d'insertion) : discussion et vote réservés jusqu'à la discussion de l'amendement n° 56 rectifié à l'article 4 (p. 3263) ; devenu sans objet (p. 3278).

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre III bis de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 43 de la loi du 1er décembre 1988 (dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) :

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture faisant des fonds départementaux d'aide aux jeunes en difficulté un élément du dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) : adopté (p. 3264).

Après l'article 43-1 de la loi du 1er décembre 1988 :

- *son* amendement n° 62 (rétablit la division et l'intitulé relatifs à l'aide aux jeunes en difficulté adoptés en première lecture à l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3264).

Article 43-2 de la loi du 1er décembre 1988 (fonds départemental d'aide aux jeunes) :

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) : adopté (p. 3264).

Article 43-3 de la loi du 1er décembre 1988 (fonds locaux d'aide aux jeunes) :

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) : adopté (p. 3264).

Article 43-4 de la loi du 1er décembre 1988 (financement du fonds départemental) :

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 3264) : adopté (p. 3265).

Article 43-5 de la loi du 1er décembre 1988 (droit d'accès à une fourniture minimum d'eau et d'énergie) :

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 3265).

Article 43-6 de la loi du 1er décembre 1988 (aide aux dépenses d'électricité et de gaz) :

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (rétablit l'alinéa prévoyant la signature d'une convention départementale entre le préfet et le représentant d'E.D.F.-G.D.F.) : adopté (p. 3265).

Article 4 *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (précise que le choix de l'organisme de dépôt de la demande d'allocation appartient au demandeur) : adopté (p. 3266) ;

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (rétablit le texte du quatrième alinéa du paragraphe II prévoyant que l'obligation de transmettre au représentant de l'Etat ou de l'organisme payeur les éléments d'information sur les ressources, la situation de famille et l'insertion de l'allocataire du R.M.I. incombe au président du centre communal d'action sociale) : adopté (p. 3266) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 56 du Gouvernement (prévoit que l'organisme qui suit la mise en œuvre du contrat d'insertion désigne en son sein, pour chaque bénéficiaire, une personne chargée de coordonner la mise en œuvre de différents aspects sociaux, économiques, éducatifs et sanitaires de ce contrat) (p. 3267) ;

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (supprime l'alinéa introduit par le Sénat relatif à la suspension de l'allocation de R.M.I. dans le cas où la commission locale d'insertion n'a pu donner son avis sur son renouvellement du fait de l'intéressé) : rejeté (p. 3268) ;

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture retenant la date à laquelle a été suspendue l'allocation de R.M.I. comme point de départ du délai d'un an pour la signature d'un nouveau contrat d'insertion préalable à l'ouverture d'un nouveau droit à l'allocation) : adopté (p. 3268) ;

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (rétablit le paragraphe supprimé par le Sénat permettant au représentant de l'Etat dans le département de déléguer certaines de ses compétences aux directeurs des organismes payeurs de l'allocation de R.M.I.) : adopté (p. 3268) ;

- *favorable* à l'amendement n° 57 du Gouvernement (précise les conditions dans lesquelles les organismes payeurs de l'allocation de R.M.I. peuvent obtenir et transmettre les informations nécessaires à l'exercice de leur mission ; précise le régime de transmission entre les organismes instructeurs et payeurs des informations relatives aux attributaires du R.M.I. conservées sur support informatique ; prévoit qu'un décret détermine la nature des informations obligatoirement fournies aux fins d'établissement des statistiques) (p. 3269) ;

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture précisant le régime de transmission entre les organismes instructeurs et payeurs des informations relatives aux attributaires du R.M.I. conservées sur support informatique et fixant les destinataires de la liste des attributaires établie par les organismes payeurs) : devenu sans objet (p. 3269).

Article 4 *bis* nouveau *(conditions de prise en charge au titre de l'aide médicale des bénéficiaires du R.M.I.) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3269).

Article 4 *ter* nouveau *(conditions de prise en charge au titre de l'aide médicale des personnes âgées de 17 à 25 ans) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3270).

Article 5 *(abrogations) :*

- *son* amendement n° 63 (de coordination) : adopté (p. 3270) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 61 de Mme Bernadette Isaac-Sibille (prévoit le dépôt d'un rapport d'évaluation sur le revenu minimum d'insertion avant le 2 avril 1995) (p. 3270).

Avant l'article 6 :

- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (rétablit la division et l'intitulé du titre II) : adopté (p. 3270).

Article 6 supprimé par le Sénat *(modernisation de l'aide sociale : titre III bis du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale compte tenu d'une modification rédactionnelle) (p. 3270) : adopté (p. 3272).

Article 7 supprimé par le Sénat *(modification de dispositions du titre III du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3272).

Article 8 supprimé par le Sénat *(modifications de dispositions du titre IV du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3272) : adopté après modifications (p. 3273) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 59 du Gouvernement (ajoute un paragraphe III relatif à la compétence de la commission centrale d'aide sociale) à l'amendement n° 34 de la commission (p. 3273).

Article 12 supprimé par le Sénat *(art. L. 741-3-1 du code de la sécurité sociale : affiliation de plein droit à l'assurance personnelle des personnes admises au bénéfice de l'aide médicale) :*

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3273).

Article 13 supprimé par le Sénat *(art. L. 741-4-1 et L. 741-4-2 du code de la sécurité sociale : prise en charge et recouvrement des cotisations d'assurance personnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3273).

Article 16 supprimé par le Sénat *(art. L. 182-4 du code de la sécurité sociale : conventions confiant aux organismes d'assurance maladie la gestion de l'aide médicale relevant de la compétence de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3273).

Article 17 supprimé par le Sénat *(art. L. 182-5 du code de la sécurité sociale : vérification des déclarations pour l'admission à l'aide médicale) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3274).

Article 20 *ter* *(art. L. 321-1 et L. 321-1-2 nouveau du code du travail : élargissement de la notion de licenciement pour motif économique) :*

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (fait application des procédures de licenciement pour motif économique au licenciement, dans le cadre d'un projet de réduction d'effectifs, d'un ou de plusieurs salariés ayant refusé une modification substantielle de leur contrat de travail) (p. 3274) : adopté après modifications (p. 3275) ;
- *favorable* au sous-amendement oral du Gouvernement (limite le champ d'application de l'amendement au licenciement de plusieurs salariés) à l'amendement n° 39 de la commission (p. 3275) ;
- *favorable* au sous-amendement oral du Gouvernement (prévoit l'application des procédures de licenciement collectif pour motif économique dans le cas visé par l'amendement) à l'amendement n° 39 de la commission (p. 3275).

Article 22 *bis* *(rapport de la Commission nationale de l'informatique et des libertés - C.N.I.L.) :*

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3275) : adopté (p. 3276).

Article 22 *ter* supprimé par le Sénat *(art. L. 321-12 du code du travail : augmentation temporaire de la « contribution Delalande ») :*

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (rétablit l'article en limitant au 31 juillet 1992 sa période d'effet) : adopté (p. 3276).

Article 22 *quater* *(fixation par décret du montant de la « contribution Delalande ») :*

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et ajoute une condition supplémentaire pour bénéficier de l'exonération de la contribution consistant en l'inscription du salarié âgé comme demandeur d'emploi depuis plus de trois mois lors de son embauche et si l'embauche est postérieure au 9 juin 1992) : adopté (p. 3276).

Article 23 supprimé par le Sénat *(art. 9 de la loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 : aides financières aux jeunes) :*

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 3276).

Article 25 supprimé par le Sénat *(art. 17 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : rapport au Parlement sur les logements vacants dans les agglomérations) :*

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (rétablit l'article adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit le dépôt du rapport dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi ; limite le champ du rapport aux agglomérations de plus de 200 000 habitants) (p. 3276) : adopté après rectification (p. 3277).

Article 4 (suite) *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.) :*

- *favorable* à l'amendement n° 56 rectifié du Gouvernement (prévoit que l'organisme qui suit la mise en œuvre du contrat d'insertion désigne en son sein, pour chaque bénéficiaire, une personne chargée de coordonner la mise en œuvre de différents aspects sociaux, économiques, éducatifs et sanitaires de ce contrat ; donne compétence au président de la commission locale d'insertion pour formuler des propositions pour cette désignation lorsque l'organisme précité n'y a pas procédé ou en cas de difficulté) (p. 3278).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 juillet 1992] :

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 3323).

Sénat : reprise par amendements de trois dispositions votées par le Sénat (p. 3323).

Discussion des articles [8 juillet 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 39 de la loi du 1er décembre 1988 (conventions de mise en œuvre du programme départemental d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 3331).

Article 42-2 de la loi du 1er décembre 1988 (composition et organisation des commissions locales d'insertion - C.L.I.) :

- *favorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (prévoit une représentation des communes du ressort de la commission locale d'insertion au sein de cette dernière ; supprime la fixation par la loi du nombre de représentants du système éducatif, d'institutions, d'entreprises, d'organismes ou d'associations ; rédactionnel pour le surplus) (p. 3332).

Après l'article 25 :

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (modifie la composition des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale) : adopté (p. 3332).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [27 octobre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :
- insertion professionnelle et contrats emploi-solidarité (p. 4363) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : crédits : évolution, montant et imputation (p. 4363).

Communautés européennes : traité de l'Union européenne : protocole social (p. 4364).

Famille :
- allocation complémentaire et réduction d'impôt pour dépenses de scolarité (p. 4364) ;
- assistantes maternelles : aides à l'emploi (p. 4364) ;
- contrats-enfance (p. 4364) ;
- droits de l'enfant : reconnaissance (p. 4364) ;
- prestations familiales : niveau et caractère redistributif (p. 4364) ;
- vie familiale et vie professionnelle : conciliation (p. 4364).

Handicapés :
- centres d'aide par le travail (C.A.T.), ateliers protégés et maisons d'accueil spécialisé (p. 4364) ;
- insertion professionnelle : obligation d'emploi et action de l'Association de gestion du Fonds national d'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) (p. 4396).

Logement et habitat : Fonds national d'aide au logement (p. 4364).

Lois :
- loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (p. 4363) ;
- projet de loi n° 2531 modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales (p. 4364).

Personnes âgées :
- allocation dépendance : projet (p. 4363) ;
- dépendance : maintien à domicile : coordination des intervenants (p. 4363) ;
- dépendance : prise en charge (p. 4363, 4364) ;
- forfaits de soins (p. 4363) ;
- politique de la vieillesse : adaptation (p. 4363) ;

Professions médicales : conventions médicales (p. 4363).

Professions sociales :
- assistantes maternelles : statut (p. 4364) ;
- travailleurs sociaux : formation et plan de revalorisation (p. 4364).

Retraites :
- financement (p. 4364) ;
- pensions : revalorisation (p. 4364) ;

Sécurité sociale :
- dépenses d'assurance maladie et dépenses de santé : évolution, maîtrise médicalisée et régulation (p. 4363) ;
- dépenses d'assurance maladie et dépenses de santé : rapport Béraud (p. 4363).

Urbanisme : politique de la ville (p. 4364).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Lois : loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels : bilan d'application (p. 4959).

Travail : travail clandestin : prévention : déclaration préalable à l'embauche (p. 4957).

- Projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (n° 3075).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [10 décembre 1992] :

Personnes âgées :

- allocation autonomie et dépendance : création, montant et conditions d'attribution (p. 6912) ;
- allocation autonomie et dépendance : contrôle et récupération sur succession (p. 6912) ;
- allocation de logement sociale : généralisation (p. 6912) ;
- commission départementale d'évaluation de la dépendance : création et composition (p. 6912) ;
- comités départementaux des retraités et des personnes âgées (Coderpa) (p. 6912) ;
- décloisonnement sanitaire social et modulation des forfaits soins (p. 6912) ;
- maintien à domicile : développement et coordination des intervenants (p. 6912).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

Après l'article 19 *quater* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 93 de M. Jacques Toubon (impose un dépistage du sida lors des examens prénataux) (p. 7726).

Article 21 A supprimé par le Sénat *(aménagements apportés à la procédure de licenciement économique) :*

- *ses observations* (p. 7742).

Article 30 supprimé par le Sénat *(reconnaissance de la qualité d'ayant droit pour la personne vivant avec un assuré social et n'étant ni son conjoint ni son concubin) :*

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7752) : adopté (p. 7753).

Explications de vote :

Droit pénal :

- auto-avortement : dépénalisation (p. 7768) ;
- entraves à l'I.V.G. : délit (p. 7768).

Femmes : veuves : protection sociale (p. 7768).

Personnes âgées : dépendance (p. 7768).

Retraites : régime agricole : cumul avec un revenu d'activité (p. 7768).

Santé publique : sida : dépistage prénatal (p. 7768).

Travail : licenciements économiques : autorisation administrative et plans sociaux (p. 7768).

Vote pour du groupe socialiste (p. 7768).

SUCHOD (Michel)

Député de la Dordogne

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338) [*J.O.* du 18 janvier 1992] (p. 898).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 24 avril 1992] (p. 5776).

Rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux conditions d'exercice du mandat des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 2701) [22 mai 1992] (p. 1585).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 2702) [22 mai 1992] (p. 1585).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2702), relatif aux **circonscriptions électorales** pour l'**élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 2754)** [3 juin 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 2702).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 juin 1992] :

Conseil des Français de l'étranger : circonscriptions électorales : modifications et mise à jour (p. 2290).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [18 juin 1992] :

Article 2 *(art. 88-1 à 88-3 de la Constitution : titre XIV de la Constitution : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ») :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de M. Jean-Pierre Michel (art. 88-1 de la Constitution : dispose que la décision relative au remplacement des monnaies nationales par une monnaie unique est préalablement soumise à l'approbation du Parlement) (p. 2582) : rejeté (p. 2583) ;
- *son* amendement n° 48 (art. 88-2 de la Constitution : supprime le mot « seuls » dans la disposition qui accorde les droits de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux « seuls » citoyens de l'Union résidant en France) : rejeté (p. 2583).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Discussion des articles [9 octobre 1992] :

Après l'article 91 :

- *son* amendement n° 346 (abroge l'article 7 de la loi n° 72-650 du 11 juillet 1972 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier relatif au recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires) : non soutenu (p. 3583) ;
- *son* amendement n° 344 (modifie l'article 32 de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution afin de préciser que les frais de l'exécution comprennent tous les dépens quels qu'ils soient et sont à la charge du débiteur) : non soutenu (p. 3583) ;
- *son* amendement n° 317 (diffère l'application de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution à une date fixée par un décret en Conseil d'Etat) : non soutenu (p. 3583) ;
- *son* amendement n° 345 (dispose que la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution entrera en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'Etat et ne pourra intervenir qu'à compter du 1er avril 1994) : rejeté (p. 3583).

SUEUR (Jean-Pierre)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales

puis secrétaire d'Etat, auprès du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, chargé des collectivités locales

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, chargé des collectivités locales. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi modifiant le **titre VI du livre III du code des communes** et relatif à la **législation dans le domaine funéraire (n° 2985)** [28 octobre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernemant de :

- ***Bonnet (Alain)* : statut des sapeurs-pompiers** : statut des sapeurs-pompiers volontaires : décrets d'application ; primes et protection sociale ; Conseil d'Etat : examen du décret d'application relatif aux indemnités journalières [13 mai 1992] (p. 1173).

- ***Couveinhes (René)* : gens du voyage** : refus d'utilisation des terrains aménagés par les communes ; dégâts et déprédations consécutifs à l'occupation illicite de terrains privés et municipaux ; attitude de la gendarmerie et du préfet ; loi Besson du 31 mai 1990 : application ; intervention du juge ; schémas départementaux [17 juin 1992] (p. 2471).

- ***Dinet (Michel)* : aménagement rural** : zones rurales ; détaxation des carburants ; biocarburants ; budget de l'agriculture ; comité interministériel de l'aménagement rural ; dotation de développement rural [14 octobre 1992] (p. 3674).

- ***Schwint (Robert)* : fonction publique territoriale** : statut : loi de 1984 ; rapport de M. Jacques Rigaudiat ; quotas ; formation et recrutement ; Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ; gestion des personnels et des carrières ; rôle du Centre national de formation de la fonction publique territoriale [14 octobre 1992] (p. 3674, 3675).

- ***Asensi (François)* : revendications des personnels communaux** : fonctionnaires des collectivités locales : différences de traitement avec les fonctionnaires de l'Etat ; caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux : ponctions de l'Etat ; accords Durafour sur les bonifications indiciaires ; compensation nécessaire entre les régimes de retraite [4 novembre 1992] (p. 4776, 4777).

- ***Malandain (Guy)* : logement social** : loi Besson ; réhabilitation des logements sociaux ; sans-logis ; Maliens de Vincennes ; suivi sanitaire et social ; pratiques illégales des « marchands de sommeil » ; coopération nécessaire de l'Etat et des collectivités locales [12 novembre 1992] (p. 5202, 5203).

- ***Wolff (Claude)* : désengagement de l'Etat à l'égard des collectivités locales** : moyens financiers des collectivités locales ; loi de finances pour l'année 1993 : augmentation des dotations de l'Etat aux collectivités locales ; solidarité entre collectivités locales ; effort financier en faveur des communes rurales [18 novembre 1992] (p. 5684, 5685).

à un ministre :

- **Collectivités locales** [23 avril 1992] :

Banques et établissements financiers : « Groupe Caisse des dépôts » : politique à l'égard des collectivités locales (p. 649).

Communes :
- dotation de développement rural : bilan (p. 648, 649) ;
- dotation de solidarité urbaine : bilan (p. 649).

Coopération intercommunale :
- libre adhésion des communes et incitation (p. 645, 646) ;
- loi n° 92-125 du 6 février 1992 d'orientation relative à l'administration territoriale de la République : schémas départementaux, commissions de coopération intercommunale et rôle des préfets (p. 645).

Défense : restructuration des forces armées : baisse de population et calcul des dotations de l'Etat (communes de Couvron, La Fére, Laon et Sissonne) (p. 647, 648, 649).

Elus locaux : loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux : décrets d'application (p. 651).

Enseignement secondaire et supérieur : collectivités locales : financement (p. 650).

Finances locales : budgets locaux : financement par l'emprunt (p. 649).

Fonction publique territoriale : régime indemnitaire : décret du 6 septembre 1991 (p. 646, 647, 648).

Impôts locaux : taxe professionnelle : péréquation nationale et départementale (p. 646).

Sécurité civile : services d'incendie et de secours : départementalisation (p. 651).

Urbanisme : droit et contentieux : projet de réforme et rapport Labetoulle (p. 650).

orales sans débat de :

- ***Fourré (Jean-Pierre)* (n° 546) : tourisme et loisirs (parcs d'attraction : Seine-et-Marne)** : Marne-la-Vallée : Eurodisneyland ; fonctionnement ; dessertes ferroviaires et autoroutières ; observatoire local de suivi d'Eurodisney : création [10 avril 1992] (p. 441, 442).

- ***Bourg-Broc (Bruno)* (n° 539) : enseignement privé (enseignement agricole)** : moyens financiers ; aides de l'Etat : subvention 1992 : relèvement ; enseignants : statut : décret non publié [10 avril 1992] (p. 442, 443).

- ***Frédéric-Dupont (Edouard)* (n° 537) : sécurité civile (personnel)** : secouristes : formation ; associations : moyens financiers ; décret du 30 août 1991 [10 avril 1992] (p. 443, 444).

- ***Dhinnin (Claude)* (n° 592) : délinquance et criminalité** : climat d'insécurité : aggravation ; sécurité des personnes et des biens : plans locaux ; département du Nord : départementalisation des services de police ; brigade d'enquête et de coordination (Brec) : constitution dans le Nord - Pas-de-Calais [12 juin 1992] (p. 2279, 2280, 2281).

- ***Planchou (Jean-Paul)* (n° 595) : enseignement secondaire : personnel (P.E.G.C.)** : professeurs d'enseignement général des collèges (P.E.G.C.) faisant fonction de documentalistes : affectation : incertitude ; C.A.P.E.S. de documentation : mise en place au profit essentiellement des documentalistes déjà en poste [12 juin 1992] (p. 2281, 2282).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).**

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 janvier 1992] :

Communes :
- dotation de développement rural (D.D.R.) : création, communes bénéficiaires et mode de financement (p. 87, 92, 93) ;
- transparence financière (p. 87).

Coopération intercommunale :
- communautés de communes et communautés de villes : création, compétences et régime fiscal (p. 87) ;
- généralités et libre adhésion (p. 87, 92).

Décentralisation : bilan, difficultés et parachèvement (p. 87, 92).

Etat : déconcentration : intérêt et extension actuelle (p. 87).

France : crise économique et sociale et intégration européenne (p. 92, 93).

Impôts locaux : taxe professionnelle : spécialisation et péréquation (p. 87).

Parlement :
- Assemblée nationale : travaux sur le texte en première et deuxième lectures (p. 93) ;
- commission mixte paritaire : échec (p. 87) ;
- Sénat : examen et modification du texte en première et deuxième lectures (p. 86).

Discussion des articles [21 et 22 janvier 1992] :

Article 6 *ter* *(commission départementale chargée d'examiner le fonctionnement des services publics) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de la commission (de suppression) (p. 96).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 292 du Gouvernement (abaisse à 5 000 habitants le seuil de population exigé pour pouvoir organiser un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires) : devenu sans objet (p. 96).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 293 du Gouvernement (abaisse à 5 000 habitants le seuil de population fixé pour que les documents budgéraires soient assortis d'annexes) : devenu sans objet (p. 97) ;
- *favorable* à l'amendement n° 258 de M. André Rossinot (propose qu'un document annexé retrace l'encours des emprunts directs de la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement) (p. 97) ;
- *soutient* l'amendement n° 294 du Gouvernement (de coordination) : devenu sans objet (p. 98).

Article 12 *(information des habitants sur les affaires départementales et régionales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 30 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 98).

Article 13 *(publication des actes des communes et des départements à caractère réglementaire dans un recueil des actes administratifs) :*

- *soutient* l'amendement n° 297 du Gouvernement (de coordination) : devenu sans objet (p. 99) ;
- *soutient* l'amendement n° 299 du Gouvernement (de coordination) : devenu sans objet (p. 100).

Article 18 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 43 de la commission (rétablit l'intitulé du chapitre V du titre II du livre I[er] du code des communes adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 101) ;

Communautés européennes : accords de Maastricht : citoyens européens et électeurs communaux (p. 101) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 240 de M. Gilbert Millet (dispose que tout ou partie des habitants d'une commune peut être consulté sur toutes décisions les concernant même lorsque ces dernières ne relèvent pas des compétences communales) (p. 102).

Article 20 supprimé par le Sénat *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 53 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 104) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 300 du Gouvernement (de coordination) à l'amendement n° 53 de la commission : retiré (p. 104).

Article 23 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 58 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 105).

Article 26 *ter* supprimé par le Sénat *(composition des bureaux d'adjudication et des commissions d'appels d'offre) :*

- *favorable* à l'amendement n° 65 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 107) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 301 du Gouvernement (ramène à quatre le nombre des membres du bureau du conseil d'adjudication dans les communes de moins de 3 500 habitants et prévoit des règles de suppléance) (p. 107, 108) à l'amendement n° 65 de la commission : le rectifie oralement : adopté (p. 108).

Article 28 supprimé par le Sénat *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 70 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 109) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 263 corrigé du Gouvernement (de forme) à l'amendement n° 70 de la commission : adopté (p. 109).

Après l'article 29 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 72 corrigé de la commission (supprime les dispositions qui rendent incompatibles les fonctions de président du conseil régional d'Ile-de-France et de membre du Gouvernement) (p. 109, 110) ;

Article 36 *decies* *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *favorable* aux amendements identiques n[os] 93 de la commission et 250 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 116, 117).

Article 37 supprimé par le Sénat *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 97 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 118).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 107 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 124) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 276 du Gouvernement (propose que le dispositif présenté par l'article entre en vigueur au 1[er] janvier 1993) à l'amendement n° 107 de la commission : adopté (p. 125) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 277 de M. André Rossinot (dispose que le prélèvement sur les recettes fiscales des régions est calculé en fonction des dépenses réelles de fonctionnement) à l'amendement n° 107 de la commission (p. 125) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 305 de M. Germain Gengenwin (dispose que les régions où les travailleurs frontaliers représentent plus de 5 p. 100 de la population active sont exemptées du prélèvement) à l'amendement n° 107 de la commission (p. 125) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 278 de M. André Rossinot (abaisse à 10 p. 100 en deçà du potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des régions le seuil d'attribution de la dotation de solidarité) à l'amendement n° 107 de la commission (p. 125) ;
- *soutient* les sous-amendements n[os] 279 et 280 du Gouvernement (de précision) (p. 125) à l'amendement n° 107 de la commission : adoptés (p. 126) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 231 de M. Jean-Paul Virapoullé (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources en alignant le régime des régions d'outre-mer sur le régime métropolitain) (p. 123) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 232 de M. Jean-Paul Virapoullé (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources, en assurant aux régions d'outre-mer une quote-part spécifique calculée à partir de leur potentiel fiscal) (p. 123) ;

- *favorable* à l'amendement n° 233 de M. Jean-Paul Virapoullé (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources, en assurant aux régions d'outre-mer une quote-part spécifique calculée en fonction du rapport entre leur population et la population totale des autres régions attributaires du fonds) (p. 123).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 251 de M. Gilbert Millet (pose le principe de la nécessaire extension des droits et compétences des assemblées locales et dispose que la coopération communale est librement consentie par les élus, en dehors de toute forme d'incitation au regroupement) (p. 127).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 112 de la commission et 311 de M. Christian Estrosi (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale pour la représentation des conseillers de région au sein de la commission) (p. 129) ;

- *soutient* l'amendement n° 268 du Gouvernement (dispose que la commission comporte un représentant du conseil régional et un représentant des communes associées au sein de chartes intercommunales) : retiré (p. 129).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 252 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 130) ;

- *favorable* aux amendements n°s 114 à 122 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 130).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 126 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 132) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 265 de M. Philippe Vasseur (supprime l'obligation faite aux communes de désigner au sein de leur conseil municipal leurs représentants au conseil de la communauté de communes) à l'amendement n° 126 de la commission (p. 132) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 313 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 126 de la commission : adopté (p. 133).

Articles 53 *bis* à 53 *undecies* *(modifications apportées au statut des districts) :*

- *favorable* aux amendements n°s 127 à 136 de la commission (de suppression) (p. 133).

Après l'article 54 A :

- *favorable* à l'amendement n° 289 de M. Michel Noir (précise que les attributions et les règles de fonctionnement des communautés urbaines sont les mêmes que celles des collectivités territoriales) (p. 135).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 136) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 328 de M. Christian Pierret (dispose que l'élaboration des programmes locaux de l'habitat et la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté relèvent des compétences obligatoires des communautés de villes en matière d'aménagement de l'espace) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (p. 137) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 269 du Gouvernement (dispose que l'élaboration des programmes locaux de l'habitat relève des compétences obligatoires des communautés de villes en matière d'aménagement de l'espace) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (p. 137) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 329 de M. Christian Pierret (dispose que les actions de réhabilitation relèvent des compétences non obligatoires de la communauté de villes en matière de politique de logement) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (p. 137) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 270 du Gouvernement (de coordination) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission : retiré (p. 137) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 314 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission : adopté (p. 137) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 254 de M. Serge Charles (supprime les dispositions qui permettent la transformation de communautés urbaines et de districts en communautés de villes) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (p. 138) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 255 de M. Serge Charles (reprend les règles de majorité qualifiée traditionnelles pour autoriser la transformation d'un district ou d'une communauté urbaine en communauté de villes) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (p. 138) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 256 de M. Serge Charles (porte aux trois quarts la majorité qualifiée nécessaire pour la transformation d'un district ou d'une communauté urbaine en communauté de villes) à l'amendement n° 138 corrigé de la commission (p. 138).

Article 54 *bis* à 54 *quaterdecies* *(modifications apportées au statut des communautés urbaines) :*

- *favorable* aux amendements n°s 139 à 151 de la commission (de suppression) (p. 138).

Après l'article 56 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 290 de M. Michel Noir (autorise le conseil de communauté urbaine à déléguer à son bureau certaines de ses attributions, à l'exception de ses compétences en matière de budget, d'inscription des dépenses obligatoires et d'approbation du compte administratif) (p. 141) ;

- *favorable* à l'amendement n° 152 de M. Marc Dolez (attribue la dotation « ville-centre » aux communes de plus de 10 000 habitants qui, dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, en constituent la ville principale) (p. 141) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 153 de la commission (autorise toutes les communes associées à désigner leur conseil consultatif au suffrage universel, qu'elles appartiennent ou non à une agglomération de plus de 100 000 habitants) (p. 142).

Article 56 *bis* AA *(règle de composition des bureaux des conseils généraux et régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 271 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 142).

Article 56 *bis* AC supprimé par le Sénat *(règles de transformation d'un établissement public de coopération) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 142).

Après l'article 56 *bis* AC :

- *ses observations* sur l'amendement n° 155 de la commission (dispose que, dans une communauté urbaine, le nombre de vice-présidents du conseil de communauté est librement déterminé dans la limite d'un plafond correspondant à 30 p. 100 de l'effectif légal du conseil) (p. 142, 143).

Article 56 *bis* B *(promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 156 de la commission (de suppression) (p. 143).

Article 56 *bis* C nouveau *(mandat des présidents de chambre départementale de l'agriculture et assemblée permanente des chambres d'agriculture) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 237 de la commission (de suppression) (p. 143).

Article 56 *undecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 164 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale sous réserve d'exclure du champ de l'article les moyens relevant des communautés urbaines et de préciser le caractère éventuel de la contribution des communes au service départemental d'incendie et de secours) (p. 145) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : devenu sans objet (p. 146) ;
- *son intervention :* Assemblée nationale : séance publique : report de la fin de l'examen du projet de loi au lendemain (p. 146, 147).

Article 56 *duodecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (maintient le caractère obligatoire de la contribution des communes au service départemental d'incendie et de secours) : rejeté (p. 166).

Article 56 *quaterdecies* A nouveau *(réintégration d'un fonctionnaire territorial détaché) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 167 de la commission (de suppression) (p. 167).

Article 56 *quaterdecies* supprimé par le Sénat *(interdiction de la tutelle d'une collectivité locale sur l'autre) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 168 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale sous réserve d'une modification rédactionnelle) (p. 167).

Article 56 *septemdecies* supprimé par le Sénat *(mise en place exceptionnelle d'un péage sur le boulevard périphérique de l'agglomération lyonnaise) :*

- *favorable* à l'amendement n° 171 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 168).

Article 56 *duodevicies* *(régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 172 de la commission (de suppression) (p. 170, 171).

Article 57 *(taxe professionnelle de zone et taux unique de taxe professionnelle) :*

Article 1609 nonies D du code général des impôts :

- *favorable* à l'amendement n° 175 de la commission (insère le texte de l'article 1609 *nonies* C adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale et précise les règles applicables aux communautés de villes en ce qui concerne l'écrêtement au profit du fonds national et des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 173) ;
- *favorable* aux amendements n°s 176 à 179 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 173) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 322 de M. Jean-François Delahais (renvoie à un décret en Conseil d'Etat les conditions d'évaluation des dépenses d'investissement transférées) à l'amendement n° 180 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 174) ;
- *favorable* aux amendements n°s 181 à 193 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 174, 175).

Article 57 *bis* A *(prélèvement au profit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 338 de M. René Dosière (de suppression) (p. 175, 176) : retiré (p. 176) ;

  Coopération intercommunale : création de communautés de villes et de communautés de communes : incitation fiscale (p. 176) ;

- *soutient* les amendements n°s 334, 335 et 336 du Gouvernement (rédactionnels) : adoptés (p. 177).

Article 57 *bis* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines et les districts d'opter pour le régime du taux unique de la taxe professionnelle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 257 de M. Serge Charles (dispose que l'option pour la taxe professionnelle de zone est décidée par une délibération concordante du conseil de communauté et d'une majorité qualifiée des communes membres) à l'amendement n° 195 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 178).

Après l'article 59 *ter* A :

- *soutient* l'amendement n° 3 rectifié du Gouvernement (propose que pour tous les établissements situés dans une zone d'activité économique, les taux de taxe professionnelle de l'agglomération nouvelle et des communes limitrophes soient progressivement unifiés, quelle que soit la date d'installation de l'établissement) : adopté (p. 179).

Après l'article 59 *quater* :

- *soutient* l'amendement n° 273 du Gouvernement (précise le délai dans lequel doivent être prises les délibérations des groupements qui instituent une zone d'activité économique ou en fixent le périmètre) (p. 180, 181) : adopté (p. 181).

Avant l'article 61 :

- *soutient* l'amendement n° 4 rectifié du Gouvernement (rédactionnel) : devenu sans objet (p. 182).

Article 61 supprimé par le Sénat *(versement destiné aux transports en commun) :*

- *ses observations* sur les sous-amendements identiques n°s 285 de M. André Rossinot et 330 de M. Jean-Jacques Hyest (relèvent à 30 000 habitants le seuil de perception du versement-transport) à l'amendement n° 204 de la commission (de coordination) (p. 183) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 286 de M. André Rossinot (supprime les possibilités de majoration du versement-transport) à l'amendement n° 204 de la commission (p. 183).

Article 61 *bis* supprimé par le Sénat *(validation du versement transport au profit du Sivom de la Réunion) :*

- *favorable* à l'amendement n° 206 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 183).

Article 63 *(dotation globale de fonctionnement des groupements) :*

- *favorable* aux amendements n°s 208 à 215 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 184) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (exclut du bénéfice de l'article les groupements ayant perçu pour la première fois une fiscalité propre en 1989 et y intègre les groupements ayant perçu cette fiscalité pour la première fois en 1992) : rejeté (p. 185) ;
- *favorable* aux amendements n°s 216 et 217 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 184).

Article 63 *bis* C *(rapport du Gouvernement sur la réforme du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 218 de la commission (ramène la date de dépôt du rapport au 30 juin 1992) (p. 186) ;
- *favorable* aux amendements identiques n°s 304 de M. Augustin Bonrepaux et 324 de la commission (proposent que le rapport traite également des fonds départementaux) (p. 186).

Article 63 *ter* *(dotation globale d'équipement des groupements) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 220 rectifié de la commission (autorise l'ensemble des communes et des groupements de communes éligibles à la deuxième part de la dotation globale d'équipement à exercer leur droit d'option pour cette deuxième part durant les trois mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi) (p. 187).

Article 64 *bis* AA nouveau *(liaison des taux de taxe professionnelle au sein d'un groupement) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 188).

Article 64 *bis* B nouveau *(prélèvement au profit des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 337 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 188) ;
- *favorable* à l'amendement n° 224 de la commission (d'harmonisation) (p. 189) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 331 de M. Augustin Bonrepaux (propose que les prélèvements soient réservés au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) à l'amendement n° 224 de la commission (p. 189).

Article 64 *ter* A nouveau *(coefficient de pondération des communes de moins de 10 000 habitants) :*

- *ses observations* (p. 190) ;

Communes : dotation de développement rural : date d'application (p. 190).

Après l'article 64 *ter* :

- *soutient* l'amendement n° 7 du Gouvernement (précise les dates d'application des dispositions relatives à la dotation globale de fonctionnement, à la dotation globale d'équipement et au fonds de compensation pour la T.V.A.) (p. 190, 191) : adopté (p. 191).

Article 64 sexies *(modalité de répartition de la dotation de développement rural) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 227 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, ajoute le nombre de communes regroupées aux critères de répartition de la première part entre départements et réserve le dispositif de majoration de la dotation aux zones de montagne) (p. 193) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 274 du Gouvernement (dispose que seuls les groupements de moins de 30 000 habitants, dont la commune la plus importante comprend moins de 20 000 habitants sont admissibles à la première part de la dotation de développement rural) à l'amendement n° 227 corrigé de la commission : retiré (p. 193) ;
- *défavorable* aux sous-amendements identiques n°s 306 de M. Patrick Ollier et 318 de M. Jean Briane (ajoutent la longueur de la voirie aux critères de répartition de la première part de la dotation de développement rural et précisent leur importance respective) à l'amendement n° 227 corrigé de la commission (p. 194) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (précise le montant global ainsi que le mode d'attribution de la deuxième part de la dotation de développement rural et rétablit les modalités de partage des crédits entre les deux parts de la dotation) : adopté après modifications (p. 195, 196) ;
- *défavorable* aux sous-amendements identiques n°s 308 de M. Patrick Ollier et 316 de M. Jean Briane (disposent que la deuxième part de la dotation de développement rural représente 30 p. 100 du montant total de la dotation en 1993 et 20 p. 100 en 1994) à l'amendement n° 8 du Gouvernement (p. 195) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 326 de la commission (dispose que la deuxième part de la dotation de développement rural représente 40 p. 100 du montant total de la dotation en 1993 et 30 p. 100 en 1994) à l'amendement n° 8 du Gouvernement (p. 195).

Demande une seconde délibération des articles 56 *undecies* et 56 *duodecies* du projet de loi (p. 197).

Article 56 *undecies* *(départementalisation des secours) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (supprime la disposition qui rend éventuelle la participation des communes au service départemental d'incendie) : adopté (p. 197).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [23 janvier 1992] :

Projet de loi : intérêt, innovations et durée du débat au Parlement (p. 259).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [24 janvier 1992] :

Assemblée nationale : travail des fonctionnaires de l'Assemblée nationale (p. 282).

Décentralisation : loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions : parachèvement (p. 281).

Elus locaux : indemnités de fonction : fiscalisation (p. 282).

Fonctionnaires et agents publics : travail des fonctionnaires du ministère de l'intérieur et du secrétariat d'état aux collectivités locales (p. 283).

Observations sur le rappel au règlement de : *Duroméa (André) :* exprime l'émotion du Premier ministre et du Gouvernement devant la décision rendue en faveur de Paul Touvier ; rappelle l'organisation d'une cérémonie de recueillement devant le mémorial de la déportation et le pourvoi en cassation du ministère public [14 avril 1992] (p. 451, 452).

Observations sur les rappels au règlement de : *Auroux (Jean), Devedjian (Patrick)* et *Toubon (Jacques)* [14 avril 1992] (p. 451, 452).

- Projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 avril 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail : ordre du jour (p. 463).

Caisses de crédit municipal : activités et vocation (p. 454).

Caisses de crédit municipal : historique (p. 454).

Caisses de crédit municipal : personnels :

- contractuels (p. 463) ;
- directeurs : application du statut de la fonction publique territoriale (p. 454) ;
- personnels d'autres catégories (p. 454, 463).

Caisses de crédit municipal : réseau :

- décentralisation (p. 454, 463) ;
- filiales (p. 464).

Collectivités locales : décentralisation : concertation (p. 463).

Communes :

- commune siège : pouvoirs d'orientation et de contrôle (p. 454, 463) ;
- conseil municipal : information par le maire (p. 463) ;
- garantie financière (p. 454).
- Strasbourg : régime particulier : maintien (p. 464).

Impôt sur les sociétés : assujettissement des caisses (p. 464).

Lois : loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit :

- application de la loi aux caisses de crédit municipal (p. 463, 464) ;
- refinancement des caisses de crédit municipal (p. 464).

Union des caisses de crédit municipal : dissolution (p. 454).

Discussion des articles [14 avril 1992] :

Article 1er *(statut et compétences des caisses de crédit municipal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Jean Tiberi (prévoit que la référence au seul intérêt local des crédits consentis aux personnes morales rend compte de la spécialité de l'activité des caisses de crédit municipal) (p. 465) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de M. André Rossinot (permet aux caisses de crédit municipal des prises de participation) (p. 465) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Guy Lengagne (interdit aux filiales de prendre la dénomination « Crédit municipal ») (p. 466).

Après l'article 1er :

- *défavorable* aux amendements identiques nos 15 de M. Jean Tiberi et 18 de M. André Rossinot (prévoient que les caisses de crédit municipal conservent leur agrément antérieur jusqu'à l'obtention d'une nouvelle autorisation) (p. 467).

Article 2 *(contrôle des caisses et responsabilités des communes) :*

- *ses observations* (p. 467) ;

Exclusivité territoriale : absence (p. 467).

Responsabilité solidaire des communes (p. 467) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. André Duroméa (supprime la garantie de la commune siége) (p. 468) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. André Duroméa (institue un plafonnement de la garantie assumée par la commune siége) (p. 469) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (maintient expressément la garantie de la commune siège pour les emprunts obligataires émis antérieurement à l'application du nouveau régime) (p. 469) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 17 (rédactionnel) de M. Dominique Baudis à l'amendement n° 4 de la commission (p. 469) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de M. André Rossinot (prévoit une possibilité de regroupement de deux ou plusieurs caisses dans un organisme commun) (p. 470) ;
- *favorable* à l'amendement n° 20 de M. Guy Lengagne (fait obligation au maire d'informer le conseil municipal de la situation de la caisse à l'occasion du vote du budget primitif) (p. 470) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 22 du Gouvernement à l'amendement n° 20 de M. Guy Lengagne (prévoit une information préalable du conseil municipal en cas de création de filiales ou de cession d'actifs d'un certain montant) : adopté (p. 470).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. André Rossinot (prévoit l'adhésion obligatoire de chaque caisse à la Conférence permanente des caisses de crédit municipal) (p. 471).

Article 3 *(dispositions diverses) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. André Duroméa (prévoit le transfert à la Conférence permanente des caisses de crédit municipal du reliquat de liquidation de l'Union centrale des caisses de crédit) (p. 472).

Article 4 *(dispositions transitoires relatives aux directeurs des caisses) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (précise les conditions de reclassement des directeurs des caisses remplacés dans leur emploi) : adopté (p. 473).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [3 juin 1992] :

Caisses de crédit municipal : réseau (p. 1866).

Communes : commune siége : pouvoirs d'orientation et de contrôle (p. 1866).

Lois : loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit : refinancement des caisses de crédit municipal (p. 1865, 1866).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 1865).

- Projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 juin 1992] :

Arts et spectacles : cinéma : subventions des collectivités locales (p. 2622, 2627).

Bibliothèques :

- Bibliothèque de France : pôles associés (p. 2621, 2627) ;
- bibliothèques municipales à vocation régionale (p. 2621, 2622, 2627).

Collectivités locales :

- dotation générale de décentralisation des communes : concours particulier « bibliothèques » (p. 2621, 2622) ;
- dotation générale de décentralisation des communes : concours particulier « bibliothèques » : création d'une troisième part (p. 2621) ;
- dotation générale de décentralisation des départements : concours particulier « bibliothèques centrales de prêt » (p. 2621) ;
- transferts de compétences : compensations financières : bibliothèques centrales de prêt (p. 2621).

Livres : librairies : subvention des collectivités locales (p. 2627).

Lois :

- loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions : article 5 (p. 2622) ;
- loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales : articles 13 et 14 (p. 2621, 2627).

Sénat : texte adopté (p. 2622).

Discussion des articles [19 juin 1992] :

Article 1er *(intégration des crédits d'équipement des bibliothèques centrales de prêt dans la dotation générale de décentralisation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (répartit entre les départements et les communes les crédits d'équipement de l'Etat destinés aux bibliothèques centrales de prêt intégrés dans la dotation générale de décentralisation) (p. 2628).

Article 2 supprimé par le Sénat *(répartition des crédits transférés entre la dotation générale de décentralisation - D.G.D. - des départements et la dotation générale de décentralisation des communes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat qui répartit les crédits transférés entre un nouveau concours particulier au sein de la D.G.D. des départements et le concours particulier « bibliothèques municipales » de la D.G.D. des communes) (p. 2628).

Article 3 *(création d'un concours particulier pour les bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation des départements) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (de conséquence) (p. 2628).

Article 4 *(les bibliothèques municipales d'intérêt national) :*

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (retient l'appellation de bibliothèque municipale à vocation régionale, crée une troisième part du concours particulier « bibliothèques municipales » existant au sein de la D.G.D. des communes et fixe au 31 décembre 1997 la date à laquelle sera close la liste des opérations bénéficiant de cette troisième part) (p. 2628).

Article 6 *(subventions versées par les communes aux entreprises d'exploitation cinématographique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Robert Montdargent (prévoit que ces aides sont attribuées uniquement aux exploitants indépendants) (p. 2629) ;
- *favorable* à l'amendement n° 11 de M. Robert Montdargent (pose comme condition à ces aides l'établissement d'un cahier des charges entre l'exploitant et la commune) (p. 2629) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 16 de M. Bernard Schreiner (Yvelines) (remplace l'établissement d'un cahier des charges par la conclusion d'une convention) à l'amendement n° 11 de M. Robert Montdargent (p. 2629).

Article 7 *(subventions versées par les départements aux entreprises d'exploitation cinématographique) :*

- *favorable* à l'amendement n° 13 de M. Robert Montdargent (pose comme condition à ces aides l'établissement d'un cahier des charges entre l'exploitant et le département) (p. 2630) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 17 de M. Bernard Schreiner (Yvelines) (remplace l'établissement d'un cahier des charges par la conclusion d'une convention) à l'amendement n° 13 de M. Robert Montdargent (p. 2630).

Après l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 18 du Gouvernement (de coordination entre la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République afin de rétablir l'extension aux membres des conseils régionaux de certaines dispositions applicables aux membres des conseils généraux) : adopté (p. 2630).

Son intervention lors des explications de vote :

Juridictions administratives : Conseil d'Etat : jurisprudence relative aux droits d'inscription dans les écoles de musique (p. 2631).

Deuxième lecture [26 juin 1992] :

Suppléé par : *Jeanneney (Jean-Noël) (G)* (p. 2922).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [30 juin 1992] :

Arts et spectacles : cinéma : salles indépendantes : aides et maintien (p. 3067).

Bibliothèques : Bibliothèque de France : réseau (p. 3067).

Collectivités locales : dotation générale de décentralisation des départements (p. 3067).

Livres : librairies : aides et constitution d'un groupe de travail (p. 3067, 3068).

Lois : loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (p. 3067).

Lois de finances : crédits budgétaires :
- culture : librairies (p. 3067) ;
- grands travaux : bibliothèques (p. 3067).

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 3067).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 octobre 1992] :

Collectivités locales :
- élus locaux : honnêteté et dévouement (p. 3680) ;
- inspection générale de l'administration (p. 3681) ;
- relations avec les sociétés d'économie mixte locales (p. 3681) ;
- transparence des procédures : relations avec les pouvoirs administratifs et judiciaires (p. 3681).

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 50 *(art. L. 323-1, L. 323-9 et L. 323-13 du code des communes : exploitation directe par les communes de services d'intérêt public à caractère administratif) :*

- *ses observations* (p. 3909).

Après l'article 50 :

- *défavorable* à l'amendement n° 165 de M. Pascal Clément (prévoit la communication aux membres des conseils municipaux, généraux et régionaux des concours accordés aux groupes politiques constitués au sein de ces assemblées) (p. 3909).

Article 51 *(art. 3 et 46 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ; art. 7 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 : information des assemblées locales sur les déférés préfectoraux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 113 de la commission (de suppression) (p. 3910).

Article 52 *(art. 87 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 : transmission aux assemblées délibérantes des collectivités locales des avis et observations des chambres régionales des comptes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 114 de la commission (supprime la possibilité accordée au représentant de l'Etat de se substituer aux exécutifs locaux lors de la transmission des avis de la chambre régionale des comptes aux assemblées délibérantes) (p. 3910).

Article 53 *(art. 6 de la loi n° 83-517 du 7 juillet 1983 : contrôle des sociétés d'économie mixte locales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 188 de M. Claude Wolff (de suppression) (p. 3911) ;
- *favorable* à l'amendement n° 116 de la commission (de précision) (p. 3911) ;
- *soutient* l'amendement n° 501 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 3911) ;
- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 259 de M. Jean-Jacques Hyest et 447 de M. Jacques Boyon (suppriment la disposition selon laquelle toute prise de participation d'une société mixte locale dans le capital d'une société commerciale est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des collectivités territoriales) (p. 3912) ;
- *soutient* l'amendement n° 506 du Gouvernement (limite cet accord aux collectivités territoriales qui disposent d'un siège au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte) : adopté (p. 3912).

Article 54 *(non exécution des jugements par les personnes morales de droit public) :*

- *favorable* à l'amendement n° 117 de la commission (transfère à l'article 55 les dispositions de l'article 54) (p. 3912).

Article 55 *(inclusion des élus locaux investis de fonctions exécutives dans le champ de compétence de la cour de discipline budgétaire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 118 de la commission (de conséquence) (p. 3912) ;
- *favorable* à l'amendement n° 119 de la commission (de précision) (p. 3913) ;
- *favorable* à l'amendement n° 120 de la commission (de forme) (p. 3913) ;
- *favorable* à l'amendement n° 121 de la commission (de conséquence) (p. 3913).

Après l'article 56 :

- *soutient* l'amendement n° 502 du Gouvernement (précise que toute personne susceptible d'être convoquée par la Cour des comptes, conformément à la loi n° 67-783 du 22 juin 1967, peut, pour sa part, demander à être entendue par elle) (p. 3913) : adopté (p. 3915) ;
- *favorable* à l'amendement n° 278 rectifié de M. Jean-Jacques Hyest (astreint les associations bénéficiaires de subventions supérieures à un million de francs, à l'obligation de faire procéder à un bilan annuel et à la nomination d'un commissaire aux comptes qui certifie entre autres le montant des rémunérations des dirigeants et administrateurs) (p. 3915) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 512 du Gouvernement (prévoit de fixer par décret le seuil des subventions visées ; supprime la certification des rémunérations des dirigeants) à l'amendement n° 278 rectifié de M. Jean-Jacques Hyest (p. 3915) : adopté (p. 3916) ;

Associations : bénévolat des dirigeants (p. 3914).

Article 58 *(art. 3 et 46 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ; art. 7 de la loi du 5 juillet 1972 : effet suspensif de la demande de sursis à exécution présentée par le préfet) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 189 de M. Claude Wolff soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (de suppression) (p. 3917) ;

- *soutient* l'amendement n° 503 du Gouvernement (fixe à trois mois le délai de sursis) (p. 3917) : adopté (p. 3918).

Article 59 *(art. 89-1 à 89-3 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 : intervention de l'inspection générale de l'administration) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 261 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3918).

Article 60 *(art. 31 de l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 : pouvoirs des membres de l'inspection générale de l'administration à l'égard des organismes ayant fait appel au concours des collectivités locales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 262 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3920).

Après l'article 60 :

- *défavorable* à l'amendement n° 191 rectifié de M. Edmond Alphandéry (établit des sanctions pénales à l'encontre des personnes ayant tenté d'obtenir un marché dans un pays étranger par la corruption et des fonctionnaires ayant facilité l'action du corrupteur) (p. 3920) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 495 de M. Jean-Jacques Hyest (prévoit la publication, sous forme d'annexe à la loi de finances, du nombre des contrats d'exportations bénéficiaires d'une aide publique vers chaque pays en voie de développement) à l'amendement n° 191 rectifié de M. Edmond Alphandéry (p. 3920) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 242 rectifié de M. Francis Delattre (instaure une commission consultative placée auprès du Premier ministre, chargée de statuer sur la compatibilité entre l'activité qu'un fonctionnaire projette d'exercer dans le secteur privé et les obligations qu'il exerce présentement au nom de l'Etat) (p. 3921) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 243 de M. Pierre-André Wiltzer (donne aux services d'inspection générale le pouvoir d'effectuer, à leur initiative, des missions sur tout comportement ou fait pouvant constituer des manquements des fonctionnaires à leur déontologie) (p. 3921).

Titre :

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 177 de M. Pierre Mazeaud et 449 de M. Jean-Louis Debré (suppriment du titre du projet de loi les termes « prévention de la corruption et... ») (p. 3922).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la constitution (p. 3922).

Seconde délibération [16 octobre 1992] :

Article 29 *(exceptions au régime des délégations) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (réintroduit les sociétés d'autoroutes dans le champ d'application de la loi) : adopté (p. 3922).

Article 37 *(art. L. 22 du code des tribunaux administratifs : extension du référé précontractuel) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (supprime, en cas de litige relatif aux règles de publicité, l'application de l'article L. 22 du code des tribunaux administratifs au bénéfice de requérants étrangers) : adopté (p. 3923).

Son intervention après les explications de vote :

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3926).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3926).

Nouvelle lecture :

Avant la discussion des articles [15 décembre 1992] :

Son interruption (p. 7240).

Discussion des articles [15, 17 et 18 décembre 1992] :

Après l'article 8 AA :

- *défavorable* à l'amendement n° 126 de M. René Dosière (donne la possibilité d'effectuer des placements des fonds déposés sur des comptes de campagne) (p. 7245).

Article 8 A supprimé par le Sénat *(art. L. 52-5 et L. 52-6 du code électoral : dévolution de l'actif des associations de financement électorales ou des mandataires financiers des candidats) :*

- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7245) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 125 rectifié de M. René Dosière (ouvre la possibilité de reverser les fonds de financement d'une élection sur une autre) (p. 7245).

Après l'article 8 A :

- *défavorable* à l'amendement n° 116 de M. Jean-Claude Lefort (prévoit la publication intégrale des comptes de campagne par la Commission nationale des comptes de campagne) (p. 7246).

Article 8 B supprimé par le Sénat *(rapport d'activité de la Commission nationale des comptes de campagne) :*

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7246).

Article 8 supprimé par le Sénat *(plafonnement des dons aux candidats) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 115 de M. Jean-Claude Lefort (reprend l'interdiction des dons des personnes morales aux candidats qui figurait dans le projet de loi) (p. 7247) ;

Elections et référendums : campagnes électorales : financement (p. 7247) ;

- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7248) ;

Elections et référendums : campagnes électorales : financement (p. 7248) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 229 de M. Jean-Yves Chamard (excepte du champ de l'application de l'article les dons reçus avant la promulgation de la présente loi) à l'amendement n° 24 de la commission (p. 7249).

Article 8 *bis* supprimé par le Sénat *(plafonnement des dépenses pour l'élection des députés) :*

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7250).

Après l'article 8 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 117 de M. Louis Pierna (ajoute à la Commission des comptes de campagne des représentants des formations politiques représentatives) (p. 7250).

Article 8 *ter* supprimé par le Sénat *(art. L. 167 du code électoral : plafond de remboursement des frais autres que ceux de la campagne officielle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7250).

Article 9 supprimé par le Sénat *(art. 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 : dons des personnes morales aux partis politiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (fixe comme plafond 25 p. 100 du total des ressources de chaque parti ou groupement politique ou 5 p. 100 du total des crédits inscrits à l'article 9 de la loi de finances si celui-ci est supérieur ; impose la publication de la liste des donataires) (p. 7250) ;
- *ses observations* sur les sous-amendements identiques n°s 176 de M. Jean-Jacques Hyest et 181 de M. Pierre-André Wiltzer (portent de 25 à 30 p. 100 des ressources des partis le plafond assigné aux dons des personnes morales) à l'amendement n° 27 de la commission (p. 7251) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 182 de M. Pascal Clément (porte de 5 à 10 p. 100 la référence au montant total des crédits inscrits à l'article 9 de la loi de finances) à l'amendement n° 27 de la commission (p. 7251).
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 180 de M. Gérard Gouzes (réduit de 5 à 2,5 p. 100 la référence au montant total des crédits inscrits à l'article 9 de la loi de finances) à l'amendement n° 27 de la commission (p. 7251).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de la commission (admet les dons de ressortissants de la C.E.E. pour les élections auxquelles ils peuvent participer) (p. 7251) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 29 de la commission (abaisse de soixante-quinze à cinquante le nombre de candidats nécessaire à un parti politique pour bénéficier du financement public) (p. 7252) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 30 de la commission (de conséquence) (p. 7252) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 118 de M. Jean-Claude Lefort (astreint les personnes morales en position d'effectuer un don à consulter le comité d'entreprise ou les délégués du personnel) (p. 7252) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 199 de M. Jean-Paul Charié (prévoit que la réduction d'impôt accordée au titre de dons faits par les particuliers porte sur la totalité de leur montant) (p. 7253) ;

Impôts et taxes : dons déductibles (p. 7253).

Article 9 *bis* supprimé par le Sénat *(art. 9 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 : répartition de l'aide publique aux partis politiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 31 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7254).

Article 10 supprimé par le Sénat *(application à Mayotte) :*

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7254).

Article 10 *bis* supprimé par le Sénat *(entrée en vigueur du titre II) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 161 de M. Pascal Clément (rend les dispositions du titre II applicables à compter de la première élection qui suivra le renouvellement intégral de l'Assemblée nationale) (p. 7254) ;
- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7255) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 228 rectifié de M. Jacques Toubon (reporte aux élections législatives suivantes la publication de la liste exhaustive des dons des personnes morales) à l'amendement n° 33 de la commission (p. 7255).

Article 50 *(art. L 323-1, L. 323-9 et L. 323-13 du code des communes : exploitation directe par les communes de services d'intérêt public à caractère administratif) :*

- *favorable* à l'amendement n° 81 de la commission (supprime la disposition introduite par le Sénat relative aux délibérations fixant les modalités de fonctionnement des groupes d'élus) (p. 7464) ;
- *favorable* à l'amendement n° 224 rectifié de M. Alain Brune (donne la possibilité aux collectivités locales d'apporter dans les communes de plus de 100 000 habitants certaines aides au fonctionnement des groupes d'élus) (p. 7464).

Après l'article 51 :

- *favorable* à l'amendement n° 82 de la commission (prévoit l'apurement administratif des comptes des établissements publics locaux d'enseignement lorsque le montant de leur budget est inférieur à deux millions de francs) (p. 7464).

Article 52 *(art. 87 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 : transmission aux assemblées délibérantes des collectivités locales des avis et observations des chambres régionales des comptes) :*

- *soutient* l'amendement n° 132 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 7464) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;

Parlement : Assemblée nationale : conditions de travail (p. 7465).

Article 53 *(art. 6 de la loi n° 83-517 du 7 juillet 1983 : contrôle des sociétés d'économie mixte locales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 137 de M. Jacques Boyon (supprime l'obligation faite aux sociétés d'économie mixte locales qui exercent des prérogatives de puissance publique de déposer un rapport sur les conditions de cet exercice ; prévoit l'information préalable des collectivités locales actionnaires de la société en cas de prise de participation) (p. 7465) ;
- *favorable* à l'amendement n° 83 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7466).

Article 54 *bis* *(art. 1er de la loi n° 80-539 du 16 juillet 1980 : mandatement d'office en matière d'exécution des décisions de justice) :*

- *favorable* à l'amendement n° 84 de la commission (supprime l'intervention de la chambre régionale des comptes en cas de règlement par le préfet en matière d'astreinte) (p. 7466).

Article 56 *(art. 9 de la loi n° 67-483 du 22 juin 1967 ; article 5 de la loi n° 82-594 du 10 juillet 1982 : délit d'obstacle à l'exercice des pouvoirs des membres de la Cour des comptes ou des chambres régionales des comptes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 85 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7466) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 153 de M. Jean-Jacques Hyest (précise qu'est puni le délit commis « intentionnellement » au lieu de « sciemment ») (p. 7467).

Article 56 *bis* supprimé par le Sénat *(art. 9 de la loi n° 67-483 du 22 juin 1967 ; art. 6 de la loi du 10 juillet 1982 : caractère contradictoire des audiences de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 202 de M. René Dosière (précise que les délibérations ont lieu après l'audition, à sa demande, de la personne concernée) (p. 7467).

Article 56 *ter* *(demande d'audition par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes) :*

- *soutient* l'amendement n° 227 du Gouvernement (de suppression) : vote réservé (p. 7467) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Article 58 supprimé par le Sénat *(art. 3 et 46 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ; art. 7 de la loi du 5 juillet 1972 : effet suspensif de la demande de sursis à exécution présentée par le préfet) :*

- *favorable* à l'amendement n° 88 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7468).

Après l'article 58 :

- *soutient* l'amendement n° 100 du Gouvernement (porte du 6 février 1993 au 6 juin 1993 la date limite d'établissement des schémas départementaux dans tous les départements) : vote réservé (p. 7468) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 189 de M. Gérard Gouzes (repousse au 6 août 1993 cette date limite) à l'amendement n° 100 du Gouvernement (p. 7468).

Après l'article 58 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 101 du Gouvernement (prévoit qu'en cas de contestation par le préfet du motif retenu pour une inscription sur une liste électorale, l'électeur établit devant le juge à quel titre il estime que cette inscription doit être maintenue) : vote réservé (p. 7468) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 200 de M. François d'Aubert (prévoit une approbation législative du schéma directeur de la région Ile-de-France) (p. 7469).

Après l'article 60 :

- *défavorable* à l'amendement n° 89 de la commission (prévoit la consultation préalable, par l'administration d'origine du fonctionnaire mis en disponibilité, d'une commission chargée d'apprécier la compatibilité de l'activité projetée avec ses obligations précédentes) (p. 7469) ;

- *soutient* l'amendement n° 223 corrigé du Gouvernement (donne pouvoir à l'administration d'origine du fonctionnaire de consulter une commission chargée d'apprécier la compatibilité de l'activité du fonctionnaire en disponibilité ou ayant cessé ses activités avec ses obligations précédentes) : vote réservé (p. 7469) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 174 de M. Francis Delattre (prévoit la constitution d'une commission, placée auprès du Premier ministre, chargée d'apprécier la compatibilité de l'activité projetée du fonctionnaire mis en disponibilité ou ayant cessé ses fonctions avec ses obligations précédentes et confie la responsabilité de sa saisine à l'administration d'origine) (p. 7470) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 155 de M. Jean-Jacques Hyest (de coordination) (p. 7471) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 90 de la commission (donne composition de la commission chargée d'apprécier la compatibilité de l'activité projetée des fonctionnaires avec leurs fonctions précédentes) (p. 7470) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 156 de M. Jean-Jacques Hyest (prévoit des sanctions pour le fonctionnaire qui ne respecterait pas les règles d'incompatibilités) (p. 7470) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 157 de M. Jean-Jacques Hyest (prévoit des sanctions pour le fonctionnaire territorial qui ne respecterait pas les règles d'incompatibilités) (p. 7470) ;

- *favorable* à l'amendement n° 197 de M. Claude Bourdin (instaure un centre national de gestion géré par les représentants élus des collectivités locales distinct du centre national de la fonction publique territoriale) (p. 7471) ;

Collectivités locales : centre national de gestion géré par les représentants élus des collectivités locales (p. 7471) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 158 de M. Edmond Alphandéry (ajoute un titre V intitulé : « Relations avec l'étranger » qui prévoit des sanctions pénales pour toute tentative en vue d'obtenir par la corruption des avantages à l'étranger) (p. 7472) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 103 deuxième rectification de M. Jean-Pierre Fourré (ajoute un titre V intitulé : « Dispositions relatives aux échanges internationaux » qui prévoit des sanctions pénales pour toute tentative en vue d'obtenir par la corruption des avantages à l'étranger) (p. 7472).

Titre :

- *favorable* à l'amendement n° 91 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7472).

Lecture définitive :

Discussion des articles [19 décembre 1992] :

Article 9 *bis* A *(interdiction des dons de personnes de nationalité étrangère n'appartenant pas à la C.E.E. aux partis politiques) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (supprime cette interdiction) : adopté (p. 7615).

Article 9 *bis* C *(interdiction des dons des personnes de nationalité étrangère n'appartenant pas à la C.E.E. aux partis politiques) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (supprime cette interdiction) : adopté (p. 7615).

- Proposition de loi organique relative à la déclaration du patrimoine des parlementaires (n° 2370).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 octobre 1992] :

Partis et mouvements politiques : financement : loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique : application et insuffisances (p. 3958).

Président de la République :
- candidats : régime spécifique de déclaration de patrimoine (p. 3959) ;
- François Mitterrand : transparence du patrimoine des personnalités publiques : souhait de M. François Mitterrand (p. 3958).

Vie publique : élus et membres du Gouvernement : patrimoine :
- contrôle : portée et autorité compétente : Commission pour la transparence financière de la vie politique (p. 3959) ;
- déclaration : contenu, unification et extension de l'obligation (p. 3959) ;
- publicité et transparence pour l'opinion (p. 3959).

Discussion de l'article unique [19 octobre 1992] :

Article unique *(art. L.O. 135-1 du code électoral : déclaration du patrimoine des membres du Parlement) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Michel (rend obligatoire la déclaration de patrimoine pour le conjoint du déclarant ; précise les biens qui doivent être déclarés et leur mode d'évaluation ; dispose en outre que le formulaire fourni par la commission pourra s'inspirer des déclarations établies à l'occasion de successions) (p. 3964) ;

Déclaration de patrimoine : transparence et publicité (p. 3964).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 décembre 1992] :

Parlement : patrimoine de ses membres :
- contrôle : portée et autorité compétente : commission pour la transparence financière de la vie politique (p. 7909) ;
- publicité et transparence pour l'opinion (p. 7909, 7910).

Sénat : modifications apportées à la proposition de loi organique en première lecture (p. 7909, 7910).

Vie publique : transparence : législation : œuvre du gouvernement socialiste (p. 7910).

Discussion des articles [23 décembre 1992] :

Article 1er *(art. L.O. 135-1 du code électoral : déclaration de situation patrimoniale des membres du Parlement) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne la déclaration de patrimoine du conjoint du parlementaire) (p. 7911) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne les libéralités consenties par le député dans les six mois précédant la déclaration) (p. 7911) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne le modèle de déclaration établi par la commission pour la transparence financière de la vie politique) (p. 7911) ;

- *ses observations* sur les amendements nos 4 et 5 de la commission (de conséquence) (p. 7911) ;

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne l'obligation pour le parlementaire de transmettre chaque année sa déclaration de revenus à la commission pour la transparence financière de la vie politique) (p. 7911).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [29 octobre 1992] :

Collectivités locales et finances locales :
- concours financiers de l'Etat : montant, évolution et répartition (p. 4562, 4563) ;
- contrat de plan Etat-collectivité (p. 4565) ;
- décentralisation : bilan et perspectives (p. 4565, 4566) ;
- dotation globale d'équipement (D.G.E.) (p. 4563) ;
- dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) (p. 4562) ;
- élu local : loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux : statut et dotation spécifique (p. 4563, 4564, 4565) ;

- fonds de compensation de la T.V.A. (p. 4563) ;
- tranferts de charges et compensation financière (p. 4563) ;
- zones rurales ou défavorisées : péréquation (p. 4564).

Coopération intercommunale :
- mise en place et incitation : communautés de ville et communautés de communes (p. 4566) ;
- solidarité financière : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de développement rural (D.D.R.), solidarité entre départements et entre régions (p. 4563, 4564, 4565).

Réponses aux questions :

Collectivités locales :
- dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) : dotation de compensation : majoration pour les communes rurales (M. Guy Bêche) (p. 4576) ;
- élus locaux : indemnités : dotation compensatrice : communes bénéficiaires et montant moyen (M. René Dosière) (p. 4583) ;
- équipements sportifs : utilisation par les établissements scolaires : charge financière pour la collectivité de rattachement (M. Jean-Jacques Hyest) (p. 4587, 4588) ;
- fonction publique territoriale (M. Jean-Pierre Brard) (p. 4569, 4570).

Coopération intercommunale :
- communautés urbaines : attributions du fonds de compensation de la T.V.A. : bénéfice dans l'année de réalisation des dépenses (M. Joseph Gourmelon) (p. 4588) ;
- commune de Clichy-sous-Bois : éligibilité au fonds de solidarité Ile-de-France (M. Eric Raoult) (p. 4585, 4586).

Impôts locaux : taxe professionnelle des groupements de communes : écrêtement des établissements exceptionnels aux profit des fonds départementaux de taxe professionnelle (M. Guy Bêche) (p. 4588).

Vote des crédits :

Après l'article 87 :

- *défavorable* à l'amendement n° 36 de M. Jacques Blanc (dispose que les travaux de la commission consultative d'évaluation des charges résultant des transferts de compétences font chaque année l'objet d'un rapport au Parlement annexé au projet de loi de finances ; définit le contenu de ce rapport qui précise notamment le montant des travaux de remise en état des lycées) (p. 4592).

- Projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [18 novembre 1992] :

Collectivités locales : décentralisation : « sortie » de l'article 30 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 (p. 5691, 5692).

Directions départementales de l'équipement (D.D.E.) :
- convention de mise à disposition entre le président du conseil général et le préfet : négociation et contentieux : commission nationale de conciliation (p. 5692) ;
- personnel : statut et rémunération (p. 5692) ;
- projet de loi : objectifs, intérêt et décrets d'application (p. 5692).

Etat : relations financières avec les départements : transfert de charges et compensation financière : principe de maintien des prestations réciproques (p. 5692).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 5691).

Observations sur le rappel au règlement de : *Masson (Jean-Louis)* [2 décembre 1992] (p. 6427).

- Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : personnes sans ressources : enterrement : prise en charge (p. 6449).

Communes :
- Avignon : service public funéraire : organisation (p. 6449) ;
- Grenoble : service public funéraire : organisation (p. 6450) ;
- monopole communal : régie directe et concession unique : évolution ou suppression (p. 6431, 6432, 6449, 6450).

Conseil national des opérations funéraires (p. 6432).

Crématoriums (p. 6450).

Lois :
- projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 6430, 6433) ;
- projet de loi : entrée en vigueur : régime transitoire (p. 6433, 6450).

Office national de thanatologie (p. 6449).

Pompes funèbres :
- pompes funèbres et pratiques funéraires : historique et évolution (p. 6430) ;
- publicité et démarchage (p. 6432, 6450) ;
- réglement national et règlements municipaux : information des familles (p. 6432) ;
- régime juridique : dérive, carences et défauts d'application : conclusions de la mission interministérielle (p. 6430, 6449) ;
- secteur concurrentiel : développement : moralisation, définition des charges et habilitation (p. 6431, 6432, 6449) ;
- service public des pompes funèbres : contenu, missions, réglementation (p. 6430, 6431, 6432, 6449) ;
- service public des pompes funèbres : protection juridique et pénale : contentieux d'application de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales (p. 6430) ;
- tarifs (p. 6431).

Discussion des articles [2 décembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 47 de M. Paul Lombard (précise la nature et les missions du service public des pompes funèbres et réaffirme le caractère exclusif de son action dans ce domaine) (p. 6451).

Article 1er *(art. L. 362-1 du code des communes : organisation du service public des pompes funèbres) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (dispose que le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public ; précise le contenu des prestations qu'elle comporte et les différentes formes juridiques que son organisation peut revêtir) (p. 6452) ;

Crématoriums (p. 6452) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 78 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 6452) : adopté (p. 6453) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 79 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 6452) : adopté (p. 6453) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 121 de M. Claude Barate (précise que, quelle que soit la forme juridique d'organisation retenue, les entreprises sont soumises aux mêmes règles sociales et fiscales) à l'amendement n° 6 de la commission (p. 6452, 6453).

Article 2 *(art. L. 362-1-1 du code des communes : règlements national et municipal) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 rectifié de la commission (précise le contenu du règlement national des pompes funèbres et dispose que ce réglement est établi par décret en Conseil d'Etat) (p. 6454) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 80 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 7 rectifié de la commission : rejeté (p. 6454) ;

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (précise la nature des obligations que les réglements municipaux peuvent prescrire aux régies et entreprises habilitées) (p. 6454) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 81 du Gouvernement (dispose que les documents relatifs aux prestations types déposés à la mairie sont établis par l'autorité municipale) à l'amendement n° 8 de la commission (p. 6454) : adopté (p. 6455) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de M. Guy Ravier (autorise les communes à créer un observatoire local des activités funéraires) (p. 6455).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 56 de M. Paul Lombard (dispose que le ministre de l'intérieur établit par décret les tarifications des prestations funéraires ainsi que leur plafond d'évolution selon les régions) (p. 6455).

Article 3 *(art. L. 362-2 du code des communes : taxes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 110 de M. Maurice Adevah-Pœuf (dispose que les taxes d'inhumation ou de convoi sont acquittées par l'entreprise ou l'organisme prestataire) (p. 6456) ;
- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6456).

Article 4 *(art. L. 362-2-1 du code des communes : délivrance de l'habilitation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de M. Gérard Léonard (dispose que tous les établissements travaillant directement ou indirectement sous la marque d'une entreprise doivent être spécifiquement habilités) (p. 6456, 6457) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 57 de M. Paul Lombard (soustrait les régies municipales à l'obligation d'habilitation) (p. 6457) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 10 de la commission (précise que chaque établissement d'une même entreprise est soumis à habilitation) (p. 6457) ;
- *favorable* à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (dispose que sont soumises à habilitation les régies et entreprises qui fournissent de manière directe et non épisodique, sous leur marque ou non, les prestations définies à l'article 1er du projet) (p. 6457) ;
- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (précise que le décret en Conseil d'Etat fixe également la durée de l'habilitation) (p. 6457) ;
- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (dispose que le ministre de l'intérieur peut également accorder les habilitations) (p. 6458) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Paul Lombard (dispose que les habilitations sont délivrées par le Conseil national des opérations funéraires) (p. 6458) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Paul Lombard (dispose que l'habilitation est accordée après avis des maires du département concerné) (p. 6459) ;
- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (propose que l'honorabilité des dirigeants figure parmi les critères d'habilitation) (p. 6459) ;
- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (propose que la régularité de la situation du bénéficiaire au regard des impositions de toute nature et des cotisations sociales figure parmi les critères d'habilitation) (p. 6459) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. Paul Lombard (dispose que l'habilitation est de portée départementale) (p. 6459) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 61 de M. Paul Lombard (précise qu'un maire peut faire appel de l'habilitation auprès du Conseil national des opérations funéraires) (p. 6460).

Article 5 *(art. L. 362-2-2 du code des communes : moralité et nationalité des dirigeants) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (rédactionnel) (p. 6460) ;
- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (réduit le nombre d'infractions ayant fait l'objet de condamnations et susceptibles d'interdire l'exercice de la profession ; précise, pour leur incrimination, la formulation retenue par le nouveau code pénal) (p. 6461) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 82 du Gouvernement (dispose que le vol, l'attentat aux mœurs, le recel, l'homicide et les coups et blessures volontaires interdisent également l'accès à la profession) à l'amendement n° 17 de la commission : adopté (p. 6461) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 98 rectifié de M. Gérard Léonard (dispose que le vol ou le recel dans l'exercice de la profession interdit également l'accès à celle-ci) à l'amendement n° 17 de la commission (p. 6461) ;
- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (étend les dispositions de l'article aux étrangers ayant été condamnés pour les mêmes faits par une juridiction étrangère ; précise les modalités selon lesquelles est appréciée cette condamnation au regard du droit français) (p. 6461) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 83 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 18 de la commission : adopté (p. 6461) ;
- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (étend aux étrangers l'interdiction pour faillite) (p. 6462) ;
- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (rédactionnel) (p. 6462).

Article 6 *(art. L. 362-2-3 du code des communes : suspension et retrait de l'habilitation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (supprime la possibilité de suspendre ou de supprimer l'habilitation pour manquement à la probité) (p. 6462) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. Maurice Adevah-Pœuf (dispose qu'en cas de récidive le retrait de l'habilitation est automatique) (p. 6462) ;
- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (de coordination) (p. 6462).

Article 7 *(art. L. 362-2-4 du code des communes : Conseil national des opérations funéraires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6463) ;
- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (de coordination) (p. 6463) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Paul Lombard (dispose que les organisations syndicales sont représentées au Conseil national par des salariés élus « à la proportionnelle de leur influence ») (p. 6463) ;
- *soutient* l'amendement n° 84 du Gouvernement (dispose que les associations familiales sont également représentées au Conseil national) : adopté (p. 6463) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 25 de la commission (prévoit qu'un médecin et des ministres des cultes font partie du Conseil national) (p. 6464) ;
- *soutient* l'amendement n° 85 du Gouvernement (dispose que le Conseil national publie tous les deux ans un rapport sur ses activités et les conditions de fonctionnement du secteur funéraire) : adopté (p. 6464) ;
- *favorable* à l'amendement n° 26 corrigé de la commission (de coordination) (p. 6464).

Article 8 *(art. L. 362-3 du code des communes : fourniture de matériel pour des obsèques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (de coordination) (p. 6464).

Article 9 *(art. L. 362-3-1 du code des communes : personnes dépourvues de ressources suffisantes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 28 de la commission (de coordination) (p. 6465).

Article 11 *(art. L. 362-8 du code des communes : confusion avec les services communaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (rédactionnel) (p. 6465) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 86 du Gouvernement (précise que seules les régies communales peuvent utiliser la mention « régisseur officiel de la ville ») à l'amendement n° 29 de la commission : adopté (p. 6465).

Article 12 *(art. L. 362-9 du code des communes : mentions sur la publicité) :*

- *favorable* à l'amendement n° 30 de la commission (propose que les régies et entreprises habilitées précisent seulement sur leurs dépliants ou publicités leur forme sociale, le montant de leur capital et l'habilitation dont elles sont titulaires) : adopté (p. 6465).

Article 13 *(art. L. 362-10 du code des communes : démarchage) :*

- *favorable* à l'amendement n° 91 de M. Maurice Adevah-Pœuf (interdit également les offres de services présentées dans le but de faire obtenir une commande à un prestataire ou le règlement d'un convoi) (p. 6466) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 31 de la commission (dispose que le démarchage est interdit pour l'ensemble des prestations définies à l'article 1er du projet) (p. 6466) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 99 de M. Gérard Léonard (interdit également le démarchage à domicile) à l'amendement n° 31 de la commission (p. 6466).

Article 14 *(art. L. 362-11 du code des communes : majoration des tarifs officiels) :*

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (maintient les dispositions du code des communes qui interdisent toute majoration du tarif des concessions dans les cimetières, des taxes ou droits de toute nature) (p. 6466, 6467).

Article 15 *(art. L. 362-12 du code des communes : sanctions pénales) :*

- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article et punit d'une amende de 500 000 F la violation des règles sur la confusion de dénominations avec les services communaux et l'atteinte aux prescriptions en matière de publicité et de démarchage) (p. 6467) ;
- *soutient* l'amendement n° 87 du Gouvernement (punit de la même peine la violation de l'interdiction de majorer les tarifs officiels) : adopté (p. 6467).

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 113 du Gouvernement (interdit la corruption active ou passive de personnes ayant par profession connaissance de décès, afin qu'elles préviennent les prestataires de la survenance de ces décès ou qu'elles recommandent aux familles les services d'une entreprise déterminée) : rejeté (p. 6467) ;
- *soutient* l'amendement n° 114 du Gouvernement (interdit aux personnes ayant par profession connaissance de décès, de solliciter des avantages matériels ou financiers pour prévenir les entreprises prestataires de la survenance de ces décès ou pour recommander aux familles les services d'une entreprise déterminée) : rejeté (p. 6467) ;
- *soutient* l'amendement n° 115 du Gouvernement (punit de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 F d'amende la corruption active ou passive de personnes ayant, par profession, connaissance de décès) (p. 6467) : rejeté (p. 6468) ;
- *soutient* l'amendement n° 116 du Gouvernement (punit de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 F d'amende les personnes qui, ayant par profession connaissance de décès, sollicitent des entreprises prestataires des avantages matériels ou financiers en échange d'informations sur la survenance de ces décès ou de conseils prodigués aux familles) (p. 6467) : rejeté (p. 6468) ;
- *soutient* l'amendement n° 112 du Gouvernement (insère dans le chapitre II du titre VI du code des communes relatif aux pompes funèbres, une section III intitulée : « Sanctions pénales ») : adopté (p. 6468) ;
- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être reconnues pénalement responsables des infractions définies à l'article 15) (p. 6469) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Paul Lombard (dispose qu'en cas de manquement au règlement national, une délibération du conseil municipal peut interdire pour cinq ans toute activité de l'entreprise concernée dans la commune) (p. 6469).

Avant l'article 16 :

- *soutient* l'amendement n° 118 du Gouvernement (dispose qu'un décret organise la délivrance d'un diplôme national de thanatopracteur ; précise que ce diplôme est exigé des thanatopracteurs pour obtenir l'habilitation) : adopté (p. 6469) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 93 de M. Francis Delattre (supprime les vacations de police pour les exhumations) (p. 6469) ;

Police (p. 6469).

Article 17 *(art. L. 362-19 du code des communes : chambres funéraires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (rédactionnel) (p. 6470) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 119 de M. Gérard Léonard (dispose que les communes dans lesquelles sont installées des chambres funéraires peuvent percevoir des droits pour le dépôt et l'incinération des corps) (p. 6470) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Guy Ravier (précise que, pour être admise dans une chambre funéraire, la personne ne doit pas être décédée des suites non d'une maladie transmissible mais d'une maladie contagieuse) (p. 6470) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Paul Lombard (dispose que les chambres funéraires peuvent recevoir les corps des personnes décédées des suites d'une maladie transmissible, lorsqu'ils ont été préalablement mis en bière) (p. 6470) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Jean-François Delahais (dispose que la création d'une chambre funéraire doit obtenir non « l'avis » mais « l'accord » du conseil municipal concerné) (p. 6471) ;
- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (interdit la confusion entre les locaux de la chambre funéraire et ceux destinés aux autres prestations funéraires ; sanctionne de 500 000 F d'amende la violation de la réglementation relative aux chambres funéraires) (p. 6471).

Article 18 *(art. L. 362-19-1 du code des communes : chambres mortuaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de la commission (dispose que les établissements publics ou privés hébergeant des personnes âgées doivent également, dans des conditions fixées par décret, disposer d'une chambre mortuaire) (p. 6472) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 117 du Gouvernement (précise que les corps sont « admis » dans la chambre mortuaire) à l'amendement n° 38 de la commission (p. 6471) : retiré (p. 6472).

Article 19 *(art. L. 361-20 du code des communes : crématoriums) :*

- *défavorable* aux amendements nos 5 de M. Guy Ravier et 68 de M. Georges Colombier (de suppression) (p. 6473) ;
- *favorable* à l'amendement n° 72 de M. Jean-François Delahais (précise que les groupements de communes sont également compétents pour créer des crématoriums) (p. 6473) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 39 de la commission (dispose que la construction d'un crématorium est soumise à enquête publique) (p. 6473).

Article 20 *(art. L. 361-20-1 du code des communes : crématoriums) :*

- *favorable* à l'amendement n° 40 de la commission (de coordination) (p. 6473) ;
- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (rédactionnel) (p. 6473) ;
- *favorable* à l'amendement n° 42 de la commission (étend aux entreprises gérant un crématorium les règles applicables aux entreprises de pompes funèbres habilitées) (p. 6474) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 88 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 42 de la commission (p. 6473) : adopté (p. 6474).

Article 21 *(art. L. 361-20-2 du code des communes : prescriptions techniques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 43 de la commission (étend le dispositif de l'article aux chambres mortuaires) (p. 6474).

Article 22 *(art. L. 363-1 du code des communes : conditions de transport des corps) :*

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (de précision) (p. 6474).

Après l'article 22 :

- *défavorable* à l'amendement n° 108 de M. Paul Lombard (dispose que les entreprises privées sont tenues d'appliquer la convention collective nationale du 1er mars 1974) (p. 6474) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 105 de M. François Colcombet (dispose que la loi sera applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) (p. 6475).

Article 23 *(période de transition) :*

- *favorable (après la rectification)* à l'amendement n° 102 de la commission (met fin, six mois après la publication de la loi, aux contrats de concession des pompes funèbres conclus par les communes ; maintient durant une période transitoire de six ans le privilège d'exclusivité dont bénéficient les régies communales) (p. 6475) ; rectifié (porte à trois ans la période transitoire applicable aux concessions) (p. 6477) ;

  Conseil constitutionnel : principe d'égalité de traitement (p. 6477) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 101 de M. Gérard Léonard (dispose qu'il est mis fin au privilège d'exclusivité des régies communales et intercommunales et des contrats de concession à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi) (p. 6477) ;

  Conseil constitutionnel : principe d'égalité de traitement (p. 6477) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 76 de M. Jean-François Delahais (étend aux associations gestionnaires de crématoriums la possibilité d'assurer la gestion de ces équipements dans le cadre d'une convention de service public) (p. 6478, 6479) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Jean-François Delahais (supprime la disposition qui porte à huit ans la période totale de transition pour les crématoriums) (p. 6479) ;

- *favorable* à l'amendement n° 46 de la commission (rédactionnel) (p. 6479) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 103 de la commission (précise que la responsabilité pénale des personnes morales ne pourra être engagée qu'à compter du 1er septembre 1993, date d'entrée en vigueur du nouveau code pénal) (p. 6479).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [22 décembre 1992] :

Communes : monopole communal : évolution (p. 7789).

Départements : Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle : activités funéraires : droit local (p. 7790).

Lois : projet de loi : entrée en vigueur : régime transitoire (p. 7789, 7790).

Parlement : qualité des travaux et accord en commission mixte paritaire (p. 7789, 7790).

Pompes funèbres :
- réglement national et règlements municipaux (p. 7789) ;
- secteur concurrentiel : développement (p. 7789) ;
- service public des pompes funèbres : contenu, missions, réglementation (p. 7789).

- **Son allocution de fin de session :** importance des textes adoptés [23 décembre 1992] (p. 7912, 7913).

T

TAPIE (Bernard)

Député des Bouches-du-Rhône

(6e circonscription)

Non inscrit

puis ministre de la ville

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

NOMINATIONS

Est nommé ministre de la ville. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Fin de ses fonctions de ministre de la ville. Décret du 23 mai 1992 [*J.O.* du 24 mai 1992] (p. 7046).

Est nommé ministre de la ville. Décret du 26 décembre 1992 [*J.O.* du 27 décembre 1992] (p. 17797).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Jacquat (Denis)* : politique de la ville** : activités privées du ministre de la ville ; club de football : Olympique de Marseille ; direction d'entreprises : compatibilité avec l'exercice de la fonction de ministre [29 avril 1992] (p. 761, 762).

- ***Bonnemaison (Gilbert)* : politique de l'intégration** : Etats-Unis : émeutes de Los Angeles ; situation dans les banlieues ; police : dialogue avec les citoyens ; lutte contre l'exclusion urbaine ; fonction publique locale : rôle d'intégration ; Gouvernement : priorité du développement social urbain [6 mai 1992] (p. 917, 918).

- ***Baudis (Dominique)* : mesures concernant la ville** : situation dans les quartiers défavorisés ; chômage, insécurité ; déqualification professionnelle ; immigration clandestine ; action des maires ; rôle des pouvoirs publics ; « maison du citoyen » ; formation ; association des élus et des acteurs économiques [20 mai 1992] (p. 1447, 1448).

TARDITO (Jean)

Député des Bouches-du-Rhône

(9e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (no 2931) (taxes parafiscales) [14 mai 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Difficultés financières des communes** : région Provence - Alpes - Côte d'Azur : rapport 1991 de la chambre régionale des comptes ; politique de l'emploi : rôle des collectivités locales ; prêts : taux d'intérêt réduits ; solidarité financière entre les communes introduite par la loi du 13 mai 1991 ; commissions départementales de la coopération intercommunale : mise en place [20 mai 1992] (p. 1450, 1451).

- **Situation des enseignants** : professeurs d'enseignement général des collèges (P.E.G.C.) : revendications ; suspension des recrutements de cette catégorie ; perspectives de carrière ; accès à des corps supérieurs ; création d'une catégorie hors-classe [4 novembre 1992] (p. 4770, 4771).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (no 2931)** : annexe no 45 : **taxes parafiscales (no 2945)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code forestier (no 2313).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 avril 1992] :

Propriété : propriétaires : obligations financières et nécessité d'allégements fiscaux (p. 497).

Travaux et entretien : agriculture : élevage bovin et caprin : pâturage (p. 497).

Sécurité civile : incendies :

- plans de zones sensibles aux incendies (p. 496) ;
- prévention (p. 496, 497).

Discussion des articles [15 avril 1992] :

Après l'article 11 :

- *favorable* à l'amendement no 10 de M. Jean-Michel Couve (applique aux travaux de débroussaillement une T.V.A. de 5,5 p. 100 et compense les pertes de recettes par une augmentation à due concurrence de la taxe sur les tabacs et alcools) (p. 502) ;

Communautés européennes : directive (p. 502).

Explications de vote :

Vote pour du groupe communiste (p. 504).

- Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (no 2613).

Première lecture :

Discussion des articles [14 et 15 mai 1992] :

Article 1er *(modification du livre V de la première partie - Législative - du code des ports maritimes) :*

- *son* amendement no 33 soutenu par M. André Duroméa (de coordination) : rejeté (p. 1238) ;

- *son* amendement no 34 corrigé soutenu par M. André Duroméa (prévoit la désignation directe des représentants par les organisations professionnelles et syndicales) (p. 1238) : vote réservé : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1239) ; réserve levée (p. 1313) : rejeté (p. 1315) ;

- *son* amendement no 35 soutenu par M. Guy Hermier (rétablit un système de solidarité nationale entre les ports) : rejeté (p. 1240) ;

- *son* amendement no 36 soutenu par M. Guy Hermier (de conséquence) : rejeté (p. 1240).

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Audiovisuel : relations entre la télévision et le sport (p. 1372).

Intermédiaires sportifs : réglementation de leur activité (p. 1372).

Jeux Olympiques d'Albertville (p. 1371).

Lois : loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives : Conseil national des activités physiques et sportives (C.N.A.P.S.) (p. 1371).

Lois de finances : crédits budgétaires : jeunesse et sports (p. 1371).

Pratique sportive : démocratisation et développement (p. 1371).

Projet de loi : concertation avec le mouvement sportif (p. 1371).

Sécurité civile : catastrophes : Bastia : stade de Furiani (p. 1371, 1372).

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Après l'article 4 :

- *soutient* l'amendement n° 46 de M. Georges Hage (institue un plafonnement et une publicité du montant des transferts de sportifs entre groupements sportifs) : rejeté (p. 1396).

Article 7 *(contrôle des intermédiaires : article 15-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de M. Georges Hage (rédactionnel) (p. 1399) : adopté (p. 1400).

Article 8 *(conventions d'objectifs conclues entre l'Etat et les fédérations ; règlement type disciplinaire : article 16 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de M. Georges Hage (impose la conclusion de conventions d'objectifs relatives au développement des pratiques sportives avec les fédérations non délégataires) (p. 1402) : rejeté (p. 1403) ;

- *soutient* l'amendement n° 49 de M. Georges Hage (institue une procédure d'appel en référé devant le tribunal de grande instance contre les décisions disciplinaires des fédérations sportives) : rejeté (p. 1403) ;

- *soutient* l'amendement n° 51 de M. Georges Hage (supprime l'obligation faite aux fédérations sportives participant à l'exécution d'une mission de service public d'adopter un règlement disciplinaire conforme à un règlement-type) : rejeté (p. 1403).

Article 18 *(conditions d'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation des activités physiques ou sportives : article 43 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 55 corrigé et rectifié de M. Georges Hage (précise la nature et le régime du diplôme ouvrant droit à l'exercice d'une activité rémunérée d'enseignement, d'encadrement ou d'animation sportifs) (p. 1419) : rejeté (p. 1420).

Article 25 *(recherche et constatation des infractions : article 49-1 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 58 de M. Georges Hage (de suppression) : rejeté (p. 1423).

Après l'article 31 :

- *soutient* l'amendement n° 59 de M. Georges Hage (augmente de 1 p. 100 le taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises produisant des objets sportifs) : rejeté (p. 1426).

- Projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).

Première lecture :

Discussion des articles [3 juin 1992] :

Article 1er *(conditions d'ouverture) :*

- *soutient* l'amendement n° 27 de M. Fabien Thiémé (exclut les contribuables assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune et aux trois tranches les plus élevées du barème de l'impôt sur le revenu) : rejeté (p. 1902).

Article 2 *(emploi des versements effectués) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 de M. Fabien Thiémé (dispose que, pour être éligibles, les Sicav doivent être entièrement investies en actions ou titres assimilés) (p. 1904) : rejeté (p. 1905).

Explications de vote [3 juin 1992] :

Chômage (p. 1918).

Communautés européennes :
- harmonisation fiscale (p. 1918) ;
- Maastricht (p. 1918).

Epargne : épargne populaire (p. 1918).

Plan d'épargne en actions : collecte : niveau escompté (p. 1918).

Vote contre du groupe communiste (p. 1918).

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Communautés européennes : octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89-688 du 22 décembre 1989 (p. 2337).

Communes : budgets communaux : recettes : part de l'octroi de mer (p. 2337).

Impôts et taxes : spécificité des D.O.M. et défiscalisation (p. 2337).

Impôts locaux : octroi de mer :
- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation sur la D.G.F. (p. 2337) ;
- prélèvement : mécanisme, produits assujettis, seuils d'assujetissement et exonérations (p. 2337) ;
- projet de loi : modernisation de l'octroi de mer : intérêt et nécessité (p. 2337, 2338).

Industries et productions des D.O.M. : concurrence : protection (p. 2337).

Politique économique et sociale : développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2337).

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Article 3 *(personnes assujetties) :*

- *ses observations* sur les amendements identiques nos 11 de M. Jean-Paul Virapoullé et 140 de M. Elie Hoarau (précisent que les seuils d'assujettissement fixés par l'article sont réexaminés chaque année à l'occasion du projet de loi de finances initiale) (p. 2356).

Explications de vote :

Assemblée nationale : amendements : prise en compte par le Gouvernement (p. 2380).

Impôts locaux : octroi de mer :
- fonds régional et développement économique (p. 2380) ;
- harmonisation des régles entre les D.O.M. (p. 2380).

Abstention du groupe communiste (p. 2380).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Bâtiment et travaux publics (p. 4014).

Epargne : rémunération et fiscalité (p. 4013).

Impôts sur la fortune et le patrimoine (p. 4013).

Logement (p. 4014).

Marchés financiers (p. 4013, 4014).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : propositions en matière économique et fiscale (p. 4013, 4014).

Politique économique : franc (p. 4013).

Sécurité sociale : cotisations : assiette et hausse (p. 4013).

Première partie :

Discussion des articles [21, 22 et 23 octobre 1992] :

Article 2 *(barème de l'impôt sur le revenu) :*

Rappel au règlement : reproche à M. Edmond Alphandéry de protester à la fois contre un scrutin public demandé par le groupe communiste et contre la réserve des votes demandée par le ministre du budget (p. 4085).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 14 (porte à 15 p. 100 l'abattement sur les pensions et retraites avec un minimum de 50 p. 100 et un maximum de quatre fois le S.M.I.C. mensuel et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4090) : vote réservé (p. 4091) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré) :*

- *ses observations* (p. 4094) ;

Enseignement :

- allocation de rentrée scolaire (p. 4094) ;
- bourses (p. 4094) ;

- *son* amendement n° 152 soutenu par M. Fabien Thiémé (maintient l'avantage fiscal minimal résultant de la déduction des pensions alimentaires versées à des enfants majeurs inscrits dans l'enseignement supérieur pour les contribuables ne bénéficiant pas de la réduction d'impôt) : vote réservé (p. 4106) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4107).

Article 6 *(actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *son* amendement n° 25 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (propose un nouveau barème) (p. 4113) : vote réservé (p. 4114) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4118).

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 29 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (inclut dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune les objets d'art et de collection dont le prix d'achat unitaire excède 1 200 000 F) : vote réservé (p. 4117) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4118).

Article 10 *(réduction du taux de l'impôt sur les sociétés et mesures d'accompagnement) :*

- *son* amendement n° 46 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (de suppression) (p. 4173) : vote réservé (p. 4174) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 10 :

- *son* amendement n° 47 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (institue un impôt au taux de 10 p. 100 sur l'achat de sociétés étrangères par des sociétés françaises) (p. 4174) : vote réservé (p. 4176) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 14 :

- *soutient* l'amendement n° 134 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 1,5 à 1,7 p. 100 de la masse salariale le taux de la participation des entreprises au développement de la formation professionnelle continue) (p. 4199) : vote réservé (p. 4200) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 15 :

- *son* amendement n° 31 rectifié (exonère de la taxe sur les salaires les associations d'aide à domicile, les caisses des maisons de retraite publiques et les hôpitaux et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) : vote réservé (p. 4206) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 19 :

- *soutient* l'amendement n° 139 de M. Jean-Pierre Brard (attribue une réduction de 10 000 F aux particuliers et aux collectivités locales faisant l'acquisition d'un véhicule électrique en 1993 et majore à due concurrence la redevance des installations classées) : vote réservé (p. 4232) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *soutient* l'amendement n° 137 de M. Jean-Pierre Brard (étend l'amortissement à 100 p. 100 sur l'année d'acquisition aux véhicules électriques et majore à due concurrence la taxe sur les véhicules des sociétés) (p. 4232, 4233) : vote réservé (p. 4233) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 21 :

- *soutient* l'amendement n° 369 de M. Fabien Thiémé (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les cotisations des adhérents collectifs et individuels des organismes et associations de tourisme social et familial à but non lucratif) (p. 4239) : vote réservé (p. 4240) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 141 (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les livraisons d'électricité, de gaz combustible et d'énergie calorifique à usage domestique dans la limite de 3 000 kW par an et par foyer et majore à due concurrence le taux de la dernière tranche de l'impôt de solidarité sur la fortune) : vote réservé (p. 4241) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 42 (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux fournitures scolaires et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4242) : vote réservé (p. 4243) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 43 (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux produits pharmaceutiques et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) : vote réservé (p. 4243) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 45 (réduit à 1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux journaux d'opinion et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) : vote réservé (p. 4243) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 40 (institue le remboursement de la T.V.A. afférente aux dépenses de fonctionnement des collectivités locales et finance cette mesure par la suppression de diverses dispositions fiscales) (p. 4243) : vote réservé (p. 4244) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 22 :

- *soutient* l'amendement n° 352 de M. Jean-Pierre Brard (porte respectivement de quinze à vingt ans et de quinze à dix-huit ans l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux constructions financées au moyen des prêts aidés de l'Etat, majore le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune et institue une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4246) : vote réservé (p. 4246, 4247) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *soutient* l'amendement n° 415 de M. Jean-Pierre Brard (porte respectivement de dix à quinze ans et de dix à treize ans l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux constructions en accession à la propriété financées postérieurement à 1983 au moyen des prêts aidés de l'Etat, majore le taux de l'impôt sur les sociétés et institue une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4247) : vote réservé (p. 4248) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *soutient* les amendements n°s 354, 350, 355 et 356 de M. Jean-Pierre Brard (prolongent les exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférentes aux constructions financées au moyen des prêts aidés de l'Etat pour des durées maximales de respectivement dix, neuf, huit, sept et six ans en cas de réalisation de travaux d'amélioration, majorent le taux de l'impôt sur les sociétés et instituent une cotisation minimale de taxe professionnelle) (p. 4248 à 4252) : vote réservé (p. 4248, 4251, 4252) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *soutient* les amendements n°s 123 et 124 de M. Fabien Thiémé (instituent un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties excédant 1 370 F pour les contribuables acquittant moins de 15 944 F d'impôt sur le revenu lorsque leur cotisation à la taxe foncière excéde respectivement 3 p. 100, 2,8 p. 100, 2,6 p. 100, 2,4 p. 100 et 2,2 p. 100 de leur revenu et majorent à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4254) : vote réservé (p. 4253, 4254) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 125 (institue un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties excédant 1 370 F pour les contribuables acquittant moins de 15 944 F d'impôt sur le revenu lorsque leur cotisation à la taxe foncière excède 2 p. 100 de leur revenu et majore à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) : vote réservé (p. 4254) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *soutient* l'amendement n° 358 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 50 à 80 p. 100 le taux du dégrèvement de la taxe d'habitation prévu par les articles 1414 B et 1414 C du code général des impôts pour les contribuables acquittant moins de 15 944 F d'impôt sur le revenu) (p. 4254) : vote réservé (p. 4256) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 23 :

- *son* amendement n° 33 (supprime la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle) : vote réservé (p. 4270) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

Entreprises : charges (p. 4270) ;

- *soutient* l'amendement n° 143 de M. Jean-Pierre Brard (module la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle en fonction du taux de la taxe pratiqué par la commune, fixe la réduction maximale à 16 p. 100 et crée un fonds de solidarité alimenté par les communes dont le taux de réduction des bases se trouve ramené à moins de 16 p. 100, leur cotisation étant calculée par application à leur produit de taxe professionnelle sans compensations d'un taux égal au quart de la différence entre 16 p. 100 et le taux de la réduction des bases en vigueur dans la commune) : vote réservé (p. 4270) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 24 :

- *soutient* l'amendement n° 76 de M. Fabien Thiémé (institue une taxe égale à 3 p. 100 de la valeur vénale des immeubles détenus par des sociétés ayant leur siége dans des « paradis fiscaux » (p. 4273) : retiré (p. 4274).

Après l'article 25 :

- *son* amendement n° 37 (institue une taxe spécifique égale à 25 p. 100 du bénéfice net des entreprises commercialisant du pétrole en France) : retiré (p. 4275).

Article 4 précédemment réservé *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif) :*

- *ses observations* (p. 4282) ;

Catastrophes naturelles : inondations ayant frappé le Vaucluse et d'autres départements méridionaux : exemption de la taxe d'habitation (p. 4282).

Après l'article 4 (amendements précédemment réservés) :

- *son* amendement n° 22 : retiré (p. 4292).

Article 8 précédemment réservé *(suppression de la part départementale et de la part régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) :*

- *présente les observations* de M. Ernest Moutoussamy (p. 4293) ;

Communautés européennes : rhum : accises et contingent d'importation en métropole (p. 4293).

Deuxième partie :

Tourisme. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [29 octobre 1992] :

Commerce extérieur : excédent de la balance des paiements touristique (p. 4522).

Emploi : emplois touristiques (p. 4522).

Equipements touristiques : hébergement des jeunes (p. 4523).

Ministère du tourisme : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4522).

Organismes et structures : Observatoire national du tourisme (p. 4523).

Tourisme social et associatif :

- chèques-vacances (p. 4523) ;
- politique sociale : aides (p. 4522, 4523).

Vacances des plus défavorisés (p. 4523).

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour les taxes parafiscales [17 novembre 1992] :

Communautés européennes (p. 5507, 5508).

Taxes parafiscales :

- généralités : objet, création, suppressions, renouvellement, produit (p. 5507) ;
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) et recyclage des huiles usagées (p. 5508) ;
- Association nationale pour le développement agricole (A.N.D.A.) (p. 5507) ;
- centres techniques industriels (p. 5508).

Vote des crédits :

Article 82 *(institution d'une allocation pour dépenses de scolarité) :*

- *soutient* l'amendement n° 216 de M. Jean-Pierre Brard transformé en sous-amendement à l'amendement n° 239 du Gouvernement (précise que le montant de l'allocation est intégralement pris en charge par l'Etat) (p. 5531, 5532) : retiré (p. 5532).

Article 59 et état E *(autorisation de perception des taxes parafiscales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 223 de M. Maurice Pourchon (supprime la taxe parafiscale affectée au Comité national interprofessionnel de l'horticulture) (p. 5548) ;

Communautés européennes (p. 5548).

Après l'article 59 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 236 de M. Michel Meylan (prévoit que le Gouvernement adressera au Parlement avant le 31 décembre 1993 un rapport sur les conséquences pour les centres techniques et industriels de l'exclusion du champ de la T.V.A. des taxes parafiscales versées par les entreprises et sur les solutions à mettre en œuvre pour ceux de ces centres dont les taxes parafiscales constituent la part la plus importante des recettes) (p. 5549).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 décembre 1992] :

Affaires étrangères : Etats-Unis (p. 6975, 6976).

Agriculture : G.A.T.T. (p. 6975).

Chômage (p. 6976).

Emploi : licenciements (p. 6975).

Finances publiques : dette publique (p. 6976).

Marchés financiers (p. 6976).

Partis et mouvements politiques :
- opposition : propositions en matière économique et fiscale (p. 6976) ;
- parti communiste : amendements (p. 6975, 6976).

Politique économique :
- déflation (p. 6976) ;
- « désinflation compétitive » (p. 6976) ;
- « économie mixte » (p. 6976) ;
- franc (p. 6976) ;
- négociations commerciales internationales : G.A.T.T. : industrie et services (p. 6975).

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 4 :

- *soutient* l'amendement n° 20 de M. Guy Hermier (exonère de la taxe d'habitation pour 1993 et 1994 les contribuables ayant subi une perte de jouissance de leur logement à la suite des catastrophes naturelles intervenues en 1992 ; exonère de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour cinq ans à partir de 1993, ceux d'entre eux devant effectuer des travaux de gros œuvre ou de reconstruction et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) : vote réservé (p. 6985) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;
- *soutient* l'amendement n° 21 de M. Jean-Pierre Brard (institue un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu et propriétaires d'un logement dont la valeur locative est inférieure au double de la valeur locative nationale moyenne et majore à due concurrence le tarif de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 6993) : vote réservé (p. 6994) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 21 :

- *soutient* l'amendement n° 31 de M. Fabien Thiémé (assujettit les compétitions sportives au taux réduit de la T.V.A.) : vote réservé (p. 7006) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 22 :

- *soutient* l'amendement n° 23 de M. Jean-Pierre Brard (institue un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certaines catégories de contribuables et majore à due concurrence le tarif de la dernière tranche du baréme de l'impôt de solidarité sur la fortune) : vote réservé (p. 7007) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;
- *soutient* l'amendement n° 57 de M. Jean-Pierre Brard (institue un dégrèvement pour dix ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour certaines catégories de contribuables et majore à due concurrence le tarif de la dernière tranche du barême de l'impôt de solidarité sur la fortune) : vote réservé (p. 7008) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 23 :

- *soutient* l'amendement n° 24 de M. Jean-Pierre Brard (institue une cotisation minimum de taxe professionnelle égale à 1,5 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 7009) : vote réservé (p. 7010) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 24 :

- *favorable* à l'amendement n° 10 du Gouvernement (aménage la taxe de 3 p. 100 sur la valeur vénale des immeubles appartenant à des personnes morales étrangéres afin de la rendre compatible avec les conventions fiscales existantes) (p. 7012).

Après l'article 28 :

- *soutient* l'amendement n° 25 de M. Fabien Thiémé (soumet l'exonération des plus-values sur les cessions de résidences principales réalisées par les Français résidant hors de France à la condition qu'ils y aient été antérieurement domiciliés à un moment quelconque pendant au moins un an) ; rectifié par le Gouvernement (substitution du terme « contribuables » au mot « Français ») : vote réservé (p. 7014) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Explications de vote :

Communautés européennes (p. 7105).

Partis et mouvements politiques :
- « majorité de gauche » (p. 7105) ;
- parti communiste : attitude et propositions (p. 7105).

Vote contre du groupe communiste (p. 7105).

- Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985).

Première lecture :

Discussion des articles [2 décembre 1992] :

Article 1er *(art. L. 362-1 du code des communes : organisation du service public des pompes funèbres) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 121 de M. Claude Barate (précise que, quelle que soit la forme juridique d'organisation retenue, les entreprises sont soumises aux mêmes règles sociales et fiscales) à l'amendement n° 6 de la commission (dispose que le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public ; précise le contenu des prestations qu'elle comporte et les différentes formes juridiques que son organisation peut revêtir) (p. 6453).

Article 4 *(art. L. 362-2-1 du code des communes : délivrance de l'habilitation) :*

- *soutient* l'amendement n° 58 de M. Paul Lombard (dispose que les habilitations sont délivrées par le Conseil national des opérations funéraires) : devenu sans objet (p. 6458) ;
- *soutient* l'amendement n° 59 de M. Paul Lombard (dispose que l'habilitation est accordée aprés avis des maires du département concerné) : rejeté (p. 6459) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 60 de M. Paul Lombard (dispose que l'habilitation est de portée départementale) (p. 6459).

- Projet de loi portant réforme du régime pétrolier (n° 3025).

Première lecture :

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Article 2 *(principe des stocks stratégiques) :*

- *son* amendement n° 37 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (porte, à compter du 1er janvier 1996, les stocks stratégiques au niveau de cent vingt jours de consommation de l'année précédente) (p. 7218) : rejeté (p. 7219).

Article 14 *(sanctions en cas de manquement aux obligations d'information) :*

- *son* amendement n° 38 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (propose que l'astreinte puisse être remplacée par une obligation de réduction de 5 centimes au titre du prix des carburants vendus aux distributeurs) : rejeté (p. 7229).

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 39 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (prévoit, à compter du 1er janvier 2005, l'interdiction de l'accès aux ports français des navires transportant des produits dangereux et non équipés de double coque et de double fond) (p. 7230) : rejeté (p. 7231) ;
- *son* amendement n° 40 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (instaure, auprès du ministre chargé de la mer, une commission chargée d'étudier les conséquences de l'équipement des navires de double coque et de double fond) (p. 7230) : rejeté (p. 7231).

TASCA (Catherine)

Ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie

puis secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie et des relations culturelles extérieures

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommée secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie et des relations culturelles extérieures. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Forgues (Pierre) :*** **situation au Pérou :** coup d'Etat civil ; réaction des Etats-Unis, du Japon et de la France ; mission d'information de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) ; gouvernement du président Fujimori : gouvernement légal du Pérou ; retour à l'ordre constitutionnel : nécessité [29 avril 1992] (p. 771, 772).

- ***Benedetti (Georges) :*** **élections en Israël, Moyen-Orient :** élections législatives : victoire du parti travailliste ; négociations avec les Palestiniens ; gel des implantations dans les territoires occupés ; autonomie palestinienne ; conférence de Madrid et perspectives de paix au Moyen-Orient [24 juin 1992] (p. 2714).

- ***Berthelot (Marcelin) :*** **droits de l'homme au Maroc :** emprisonnements arbitraires ; bienveillance des autorités françaises à l'égard du régime marocain ; interventions françaises au Maroc : opportunité ; associations de défense des droits de l'homme : désignation d'avocats et d'observateurs lors des procès : perspectives [24 juin 1992] (p. 2717).

- ***Thiémé (Fabien) :*** **blocus américain contre Cuba :** politique d'isolement voulue par les Etats-Unis ; Cuba : libertés publiques : élargissement : souhait de la France ; équilibre régional ; Communauté européenne : désapprobation de l'attitude américaine ; Assemblée générale des Nations Unies du 24 novembre 1992 [18 novembre 1992] (p. 5684).

orales sans débat de :

- ***Bourg-Broc (Bruno) (n° 609) :*** **langue (défense et usage) :** coopération culturelle avec l'Europe centrale et de l'Est ; rôle de la presse audiovisuelle : T.V. 5 : chaîne francophone multilatérale ; réforme de l'orthographe : prise en compte des modifications par le dictionnaire de l'Académie [26 juin 1992] (p. 2881, 2882, 2883, 2884).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels, signé à Prague le 13 septembre 1990 (n° 2472).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [15 mai 1992] :

Affaires étrangères : Tchécoslovaquie : situation économique et sociale : chômage, économie de marché, produit intérieur brut tchécoslovaque (p. 1267).

Culture :
- centres culturels : institut français de Prague et institut français de Bratislava (p. 1265, 1266) ;
- institut tchécoslovaque en France : création : perspectives (p. 1266).

Enseignement secondaire : classes bilingues (p. 1266).

Europe : construction équilibrée : nécessité (p. 1267).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Roumanie sur le statut et les modalités de fonctionnement des centres culturels, signé à Paris le 26 septembre 1990 (n° 2473).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [15 mai 1992] :

Culture :
- centre culturel roumain en France (p. 1269) ;
- centres culturels français en Roumanie (p. 1268).

Français : langue : Roumanie : membre de la communauté francophone (p. 1268).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale du 20 janvier 1972 sur la sécurité sociale entre le gouvernement de la République française et et le gouvernement de la République de Turquie, signé à Ankara le 17 avril 1990 (n° 2538).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [15 mai 1992] (p. 1269) :

Communautés européennes : Turquie : association avec la C.E.E. : perspectives (p. 1270).

Droits de l'homme et libertés publiques : Turquie : respect de la démocratie et des libertés publiques (p. 1270).

Sécurité sociale : travailleurs turcs en France : couverture (p. 1270).

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente et d'amitié entre la République française et la République de Hongrie (n° 2595).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [15 mai 1992] :

Affaires étrangères :
- coopération culturelle, scientifique et technique : Europe centrale : amitié et coopération avec la France (p. 1272) ;
- Hongrie : économie de marché : processus délicat (p. 1273).

Communautés européennes : Hongrie : adhésion : perspectives (p. 1272, 1273).

Culture : coopération culturelle : montant, évolution (p. 1273).

Défense : désarmement « conventionnel » et désarmement « classique » (p. 1273).

Droits de l'homme et libertés publiques : minorités nationales hongroises : clause du traité (p. 1273).

Europe :
- confédération européenne : perspectives (p. 1273) ;

- Europe centrale et de l'Est : démocratisation (p. 1272).

Politique économique et sociale : capitaux étrangers en Hongrie : attitude prudente des responsables hongrois (p. 1273).

- Projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente amicale et de coopération entre la République française et la Roumanie (n° 2596).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [15 mai 1992] :

Affaires étrangères : Roumanie :
- coopération scientifique franco-roumaine (p. 1275) ;
- élections roumaines locales de février 1992 : régularité (p. 1275) ;
- gouvernement roumain : démocratisation : processus inachevé (p. 1275).

Communautés européennes : Roumanie : association (p. 1275).

Défense : Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) : rôle majeur (p. 1275).

Europe : confédération européenne (p. 1275).

Français : langue : culture française : présence en Roumanie (p. 1275).

- Projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente et d'amitié entre la République française et la République fédérative tchèque et slovaque, signé à Paris le 1er octobre 1991 (n° 2597).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [15 mai 1992] :

Communautés européennes : adhésion de la Tchécoslovaquie : perspectives, soutien français (p. 1276, 1277).

Europe : confédération européenne (p. 1276, 1277).

Politique économique : présence des investisseurs français : insuffisance (p. 1276).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires étrangères. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [3 novembre 1992] :

Audiovisuel (p. 4716).

Coopération et développement : aide publique au développement (p. 4717).

Enseignement :
- Agence pour l'enseignement français à l'étranger (p. 4716) ;
- établissements scolaires (p. 4716).

Environnement : sommet de Rio : suivi (p. 4717).

Français : langue :
- action culturelle extérieure et francophonie (p. 4716) ;
- Alliances françaises (p. 4706).

Ministère des affaires étrangères : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4716).

Organisations internationales : Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.) : articulation avec l'aide bilatérale française (p. 4717).

Réponses aux questions :

Audiovisuel : renforcement (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 4727).

Enseignement : Agence pour l'enseignement français à l'étranger : moyens budgétaires (M. Jean Proveux) (p. 4729, 4730).

Français : langue : action culturelle extérieure (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 4727).

Vote des crédits :

Après l'article 80 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 rectifié de M. Pierre-André Wiltzer (propose la présentation au Parlement, au début de la deuxième partie du projet de loi de finances, d'un document retraçant la mise en œuvre des décisions prises lors des sommets francophones) (p. 4734).

TAVERNIER (Yves)

Député de l'Essonne

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 9 avril 1992] (p. 14103).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (agriculture et développement rural ; B.A.P.S.A. : agriculture) [14 mai 1992].

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 9 octobre 1992] (p. 14103).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du plan [*J.O.* du 13 octobre 1992] (p. 14265).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : annexe n° 7 : **agriculture et développement rural ; B.A.P.S.A. : agriculture (n° 2945)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Réforme de la politique agricole commune :** accord de Bruxelles : excédents de l'agriculture française ; adaptation de l'agriculture au contexte international : baisse des prix institutionnels ; gel des terres ; soutien du marché ; élevage ; lait ; préretraites ; industrie agroalimentaire [27 mai 1992] (p. 1724, 1725, 1726).

- **Biocarburants :** agrocarburants : production française : progression ; exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (T.I.P.P.) ; proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'addition de 5 p. 100 d'agrocarburant dans les carburants ; développement de l'agro-industrie [7 octobre 1992] (p. 3418, 3419).

INTERVENTIONS

- Motion de censure déposée par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Jacques Barrot et soixante-deux membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution le 27 mai 1992.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [1er juin 1992] :

Agriculture :
- céréales (p. 1751, 1752) ;
- crise agricole et mutations du monde agricole (p. 1750, 1751) ;
- élevage (p. 1752) ;
- exploitants agricoles : revenu (p. 1751, 1752) ;
- lait et produits laitiers : quotas laitiers (p. 1751) ;
- primes : régime d'aides directes à la personne (p. 1752, 1753) ;
- prix agricoles (p. 1751) ;

- syndicats : organisations syndicales agricoles : consultation : absence (p. 1750).

Aménagement du territoire : aménagement rural et jachère (p. 1752).

Commerce extérieur :
- agroalimentaire : excédent commercial (p. 1751) ;
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis : absence de garanties (p. 1752).

Communautés européennes :
- Allemagne (p. 1750) ;
- politique agricole commune : réforme : accord du 21 mai 1992 (p. 1750, 1751, 1752, 1753) ;
- préférence communautaire (p. 1751) ;
- traité de Maastricht (p. 1750).

Environnement :
- pollution : diminution (p. 1752) ;
- protection des sites (p. 1752).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : baisse (p. 1752).

Partis et mouvements politiques :
- opposition : désaccords et contradictions (p. 1750) ;
- parti socialiste : programme agricole (p. 1752, 1753).

Ne vote pas la censure (p. 1753).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Article 18 *(reconduction de diverses mesures d'amortissement exceptionnel) :*

- *favorable* aux amendements n^os^ 274 rectifié de M. Philippe Auberger, 304 rectifié de M. Philippe Vasseur et 333 de M. Ambroise Guellec (étendent l'amortissement à 100 p. 100 sur l'année de leur réalisation aux améliorations et aux constructions de bâtiments permettant aux élevages bovin et porcin de respecter les obligations relatives à la lutte contre la pollution) (p. 4229).

Deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Région : Ile-de-France (p. 4815).

Transports ferroviaires : T.G.V. : interconnexions ; mise en place d'une politique globale en concertation avec les élus d'Ile-de-France (p. 4815).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour l'agriculture [5 novembre 1992] :

Agriculture : ministère de l'agriculture et du développement rural : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4819, 4820, 4821).

Agroalimentaire : industrie (p. 4821).

Aménagement du territoire : aménagement rural et mise en jachère (p. 4820).

B.A.P.S.A. :
- cotisations sociales : hausse (p. 4820) ;
- retraite et préretraite (p. 4821).

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4820, 4821).

Crise agricole (p. 4819).

Elevage : crise de l'élevage et mesures ; prime à la vache allaitante ; prime à l'herbe (p. 4820, 4821).

Energie : biocarburants et produits agro-industriels (p. 4820).

Environnement : respect (p. 4820).

Exploitants agricoles :
- jeunes agriculteurs ; aides (p. 4820) ;
- revenu (p. 4819).

Exploitations agricoles : terres en jachère (p. 4820).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : réforme (p. 4820).

Offices d'intervention : dotation (p. 4821).

Vote des crédits :

Etat B, titre IV :

- *ses observations* sur l'amendement n° 53 de M. Michel Cointat (supprime les crédits du chapitre 44-54 : « Valorisation de la production agricole ») (p. 4895) ;

Horticulture : difficultés (p. 4895).

Budget annexe des prestations sociales agricoles :

Après l'article 66 :

- *favorable* à l'amendement n° 54 de M. Jean Bégault (prévoit la présentation par le Gouvernement, en annexe à la loi de finances pour 1993, d'un rapport exposant l'aide de l'Etat au secteur horticole) (p. 4896) ;

Horticulture : T.V.A. : changement de taux (p. 4895, 4896) ;

- *favorable* à l'amendement n° 55 de M. Alain Bonnet (prévoit la publication par le Gouvernement, avant le 1^er^ juillet 1993, d'un rapport exposant l'aide de l'Etat au secteur horticole) (p. 4896) ;

Horticulture : T.V.A. : hausse du taux (p. 4895, 4896).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Lecture définitive :

Dernier texte voté par l'Assemblée nationale [23 décembre 1992] :

- *favorable* à l'amendement n° 23 de M. Gérard Gouzes (permet aux exploitants agricoles d'opter pour une assiette de cotisations sociales constituée par les revenus professionnels de l'année précédant celle au titre de laquelle les cotisations sont dues) (p. 7891).

TENAILLON (Paul-Louis)

Député des Yvelines

(3^e^ circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581) [*J.O.* du 16 janvier 1992] (p. 782).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Membre titulaire du comité des finances locales [*J.O.* du 2 mai 1992] (p. 6095).

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (intérieur : sécurité : sécurité civile) [1^er^ octobre 1992].

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598) [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15081).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome V : **intérieur : sécurité : sécurité civile (n° 2949)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 583,** posée le 2 juin 1992 : **élections et référendums (vote par procuration)** (p. 1861). Appelée le 5 juin 1992 : loi du 31 décembre 1975 : articles consacrés au vote par correspondance : abrogation ; loi du 30 décembre 1988 : réglementation du vote par procuration (p. 1996, 1997).

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au dépôt légal (n° 2609).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 mai 1992] :

Audiovisuel : dépôt légal :
- Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) (p. 1333) ;
- sélectivité des dépôts (p. 1333).

Culture :
- bibliothèques locales (p. 1333) ;
- Centre national de la cinématographie (C.N.C.) (p. 1333) ;
- Très Grande Bibliothèque de France (p. 1333).

Patrimoine : dépôt légal :
- conseil scientifique du dépôt légal : création (p. 1333) ;
- financement : moyens supplémentaires (p. 1333).

Explications de vote [18 mai 1992] :

Patrimoine : dépôt légal : financement : moyens supplémentaires (p. 1346).

Vote pour des groupes U.D.F. et U.D.C. (p. 1346).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622).

Première lecture :

Discussion des articles [25 mai 1992] :

Article 7 *bis* nouveau *(délivrance du permis de construire) :*

- *son* amendement n° 51 (de suppression) : non soutenu (p. 1607).

- Projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 juin 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 2394).

Collectivités locales : décentralisation : « sortie » de l'article 30 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 (p. 2394, 2395).

Communes : recours aux services de l'Etat (p. 2394).

Conseil général : convention de mise à disposition conclue entre le président et le préfet ; contentieux (p. 2394).

Directions départementales de l'équipement (D.D.E.) :
- « mise à disposition » : décret du 31 juillet 1985 (p. 2394) ;
- principe d'unité du parc et des subdivisions territoriales (p. 2394) ;
- voirie : routes : compétence départementale (p. 2394, 2395).

Etat : relations financières entre l'Etat et le département (p. 2395).

Régions : Ile-de-France (p. 2394, 2395).

Discussion des articles [16 juin 1992] :

Article 1er *(mise à disposition du département) :*

- *son* amendement n° 41 (prévoit que les services ou parties de services déconcentrés du ministère de l'équipement affectés à l'exercice des compétences des départements en matière routière sont mis à leur disposition) : retiré (p. 2410) ;
- *soutient* l'amendement identique n° 50 de M. Pierre-Rémy Houssin : retiré (p. 2410) ;
- *son* amendement n° 40 (propose de ne pas limiter la mise à disposition des D.D.E. à la seule compétence en matière routière) : adopté (p. 2411) ;
- *soutient* l'amendement identique n° 1 de la commission : adopté (p. 2411) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2411).

Article 3 *(convention relative au parc de l'équipement) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de M. Pierre-Rémy Houssin (précise que la convention doit aussi fixer le tarif des prestations à fournir par le parc) : devenu sans objet (p. 2413) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (précise que la convention doit contenir des dispositions relatives aux garanties d'exécution des prestations fournies par le parc en matière de délai et de qualité) : adopté (p. 2413) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 52 de M. Pierre-Rémy Houssin (précise que cette limitation est applicable sauf convention contraire) à l'amendement n° 8 de la commission (limite la variation des prestations demandées par le département à plus ou moins 10 p. 100 du volume de la dernière année d'application prévue contractuellement) : rejeté (p. 2413) ;
- *ses* amendements n°s 44, 45, 42 et 43 : devenus sans objet (p. 2414).

Après l'article 3 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 12 de la commission (précise les conditions dans lesquelles le département peut cesser de recourir au parc de l'équipement) (p. 2415) ;

Délai de retrait (p. 2415).

Article 5 *(convention relative à la mise à disposition des services de l'équipement) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de la commission (institue une procédure de conciliation au cas où un désaccord entre le préfet et le président du conseil général empêche de signer la convention dans le délai fixé) (p. 2416) ;
- *son* amendement n° 46 (supprime la disposition selon laquelle la décision de résilier la convention ne prend effet qu'à l'expiration de la période de validité de celle-ci) : retiré (p. 2417).

Article 6 *(adaptation de l'organisation des services) :*

- *son* amendement n° 47 (précise qu'à la demande du président du conseil général une étude peut être conduite visant à la constitution d'unités spécifiques placées sous son autorité fonctionnelle) (p. 2418) : rejeté (p. 2419) ;

Collectivités locales : principe de libre administration (p. 2418) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 25 de la commission (dispose que les services ou parties de services intervenant exclusivement pour le compte du département ne peuvent apporter leur concours aux communes) (p. 2423).

Article 7 *(absence de convention relative à la mise à disposition des services de l'équipement) :*

- *ses observations* (p. 2425).

Article 9 *(droit d'option des agents non titulaires) :*

- *son* amendement n° 49 (reporte du 1er janvier 1993 au 1er janvier 1994 la date avant laquelle doit être formulée la demande des agents non titulaires) : retiré (p. 2427).

Explications de vote :

Abstention des groupes R.P.R. et U.D.F. (p. 2428).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [18 novembre 1992] :

Administration : service public de l'équipement (p. 5693, 5694).

Collectivités locales : diversité : prise en compte par les directions départementales de l'équipement (D.D.E.) (p. 5693).

Communes : « tutelle » des départements (p. 5693).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 5693).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des lois pour la sécurité civile [29 octobre 1992] :

Environnement : risques technologiques et déchets : prévention (p. 4539).

Police de la route et circulation routière : sécurité routière (p. 4539).

Sécurité civile :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 4538) ;
- départementalisation des services d'incendie et de secours (p. 4538) ;
- Etats généraux de la sécurité civile (p. 4539) ;
- incendies de forêt (p. 4539) ;
- matériel aérien (p. 4539) ;
- missions (p. 4538) ;
- personnels : statut et rémunération (p. 4538) ;
- sapeurs-pompiers volontaires : statut : loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 : (p. 4538).

TERROT (Michel)

Député du Rhône

(12e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [23 janvier 1992] :

Article 17 *(indemnités des maires) :*

- *son* amendement n° 2 (dispose que les indemnités votées par les conseils municipaux constituent pour les communes des dépenses facultatives) : non soutenu (p. 237).

TESTU (Jean-Michel)

Député d'Indre-et-Loire

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5212).

Membre du Conseil national des fondations [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7493).

Membre de la commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8650).

Président de cette commission [*J.O.* du 9 juillet 1992] (p. 9224).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (économie et finances : droits des femmes) [11 juin 1992].

Juge titulaire de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 19 novembre 1992] (p. 15921).

Prête serment le 2 décembre 1992 [2 décembre 1992] (p. 6426).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome VIII : **économie et finances : droits des femmes (n° 2946)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

à un ministre :

- Travail [21 mai 1992] :

Inspection du travail : fonctionnement et moyens (p. 1502).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [22 juin 1992] :

Associations et syndicats : rôle (p. 2671).

Communautés européennes : Commission, Conseil et Parlement : recommandations et résolutions (p. 2676).

Délinquance et criminalité : harcèlement sexuel et abus d'autorité en matière sexuelle :
- définition (p. 2676) ;
- fonctionnaires et salariés (p. 2676) ;
- preuve (p. 2676) ;
- responsabilité de l'employeur (p. 2676) ;
- témoins (p. 2676).

Femmes : statut et égalité professionnelle (p. 2676).

Discussion des articles [22 juin 1992] :

Article 7 nouveau *(exception au principe général de la publicité des débats des juridictions civiles et pénales) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 34 du Gouvernement (étend le huis clos de droit à la demande de la victime ou, dans les autres cas, si cette dernière ne s'y oppose pas aux juridictions autres que pénales) à l'amendement n° 12 de la commission (prévoit cette restriction à la publicité des débats en cas de poursuites pénales) (p. 2687).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour les droits de la femme [6 novembre 1992] :

Femmes :
- associations : subventions (p. 4930) ;
- chômage (p. 4930) ;
- contraception : campagne d'information (p. 4930) ;
- égalité professionnelle (p. 4930) ;
- I.V.G. : centres I.V.G : entraves à leur fonctionnement : sanctions (p. 4930) ;
- mixité des emplois : programmes d'action (p. 4930) ;
- scolarisation et formation (p. 4930) ;
- secrétariat d'Etat : crédits (p. 4930, 4931) ;

- violences conjugales et harcèlement sexuel : répression (p. 4930).

Lois : loi n° 92-1179 du 2 novembre 1992 relative à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations du travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (p. 4930).

TEULADE (René)

Ministre des affaires sociales et de l'intégration

NOMINATIONS

Est nommé ministre des affaires sociales et de l'intégration. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi relatif aux **relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729)** [20 mai 1992].

Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au **revenu minimum d'insertion** et relatif à la **lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733)** [21 mai 1992].

Projet de loi portant **diverses mesures d'ordre social (n° 2978)** [21 octobre 1992].

Projet de loi portant **création d'un Fonds de solidarité vieillesse (n° 3075)** [25 novembre 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Catala (Nicole)* : retraites :** régime général : fonctionnement ; livre blanc ; mesures annoncées par M. Michel Rocard ; mise en œuvre par le Gouvernement [15 avril 1992] (p. 482).

- ***Brocard (Jean)* : retraites :** « livre blanc » ; financement : rapports Cottave et Bruhnes ; retraite à soixante ans : principe incontournable ; pensions : montant et retards de paiement ; cotisation sociale généralisée (C.S.G.) ; sécurité sociale : équilibre des comptes ; système par répartition : expression de la solidarité entre actifs et inactifs et entre les générations [29 avril 1992] (p. 769, 770).

- ***Bohbot (David)* : convention médicale :** conventions passées entre l'Etat, les caisses nationales d'assurance-maladie et les médecins ; maîtrise des dépenses de santé ; contestation par la Confédération syndicale des médecins de France ; projet de loi [27 mai 1992] (p. 1726, 1727).

- ***Mattei (Jean-François)* : maîtrise des dépenses de santé :** conventions passées avec les médecins ; limitation de l'activité ; déficit de la sécurité sociale ; maîtrise concertée des dépenses de santé [27 mai 1992] (p. 1728, 1729).

- ***Chamard (Jean-Yves)* : protection sociale :** report de la date de réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale ; comblement du déficit de 35 milliards de francs ; déficit de la branche retraite ; faiblesse de la croissance économique et stagnation du volume des cotisations ; maîtrise des dépenses de santé ; assurance vieillesse : devoir de solidarité [10 juin 1992] (p. 2158, 2159).

- ***Calmat (Alain)* : protection sociale :** évolution et maîtrise des dépenses de santé ; rapport du professeur Béraud ; gaspillage des ressources allouées à la santé ; responsabilité des partenaires [7 octobre 1992] (p. 3419, 3420).

- ***Bohbot (David)* : maîtrise des dépenses de santé :** équilibre financier : accord passé entre les caisses et la Confédération syndicale des médecins de France (C.S.M.F.) ; kinésithérapeutes : honoraires : revalorisation : perspectives [21 octobre 1992] (p. 4048, 4049).

- ***Sublet (Marie-Josèphe)* : dépendance des personnes âgées :** politique de la vieillesse ; risque de dépendance ; projet de loi : inscription à l'ordre du jour : perspectives [21 octobre 1992] (p. 4049).

- ***Baeumler (Jean-Pierre)* : régime de sécurité sociale minier :** travailleurs de la mine : politique à l'égard des retraités ; pensions : revalorisation et mensualisation ; pensions de réversion : taux ; gestion du régime [21 octobre 1992] (p. 4056, 4057).

- ***Préel (Jean-Luc)* : financement des hospices :** établissements d'accueil : hospices : humanisation ; désengagement de l'Etat ; contrats de plan Etat-régions ; budget pour l'année 1993 [28 octobre 1992] (p. 4465, 4466).

- ***Dollo (Yves)* : aides au mouvement associatif :** importance du mouvement associatif ; bénévolat ; besoins financiers ; formation des administrateurs et des gestionnaires ; statut fiscal des associations ; fonds de garantie des créances des associations : mise en place [18 novembre 1992] (p. 5680).

- ***Millet (Gilbert)* : lutte contre la pauvreté :** extension de la pauvreté en France ; trois millions de ménages concernés par la pauvreté ; extension du revenu minimum d'insertion (R.M.I.) aux moins de vingt-cinq ans : perspectives ; excédents des caisses d'allocations familiales (C.A.F.) et Assedic : utilisation ; accès à la sécurité sociale ; accord passé avec E.D.F.-G.D.F. [16 décembre 1992] (p. 7309, 7310).

- ***Daubresse (Marc-Philippe)* : personnes âgées :** vieillissement de la population ; création in extremis du fonds de solidarité vieillesse ; multiplication par dix du nombre de places en service de soins à domicile ; places en section de cure médicale ; maisons de retraites et hospices : participation financière de l'Etat [16 décembre 1992] (p. 7310, 7311).

à un ministre :

- **Affaires sociales et intégration** [11 juin 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :
- aides ménagères (p. 2238) ;
- aides ménagères : droit local d'Alsace-Lorraine (p. 2244) ;
- assistantes sociales (p. 2240) ;
- centres de formation des travailleurs sociaux : financement (p. 2243).

Assurance maladie-maternité : médicalisation des services et des établissements (p. 2238).

Assurances : contrats d'assurance : risque maladie (p. 2242).

Communautés européennes :
- Conseil européen : année européenne des personnes âgées (p. 2239) ;
- directives européennes : projets de directives sur les assurances et les mutuelles européennes (p. 2242) ;
- politique sociale européenne : charte des droits sociaux fondamentaux (p. 2239) ;
- politique sociale européenne : traité de Maastricht (p. 2239).

Démographie : recensement : personnes âgées (p. 2238).

Départements : aide sociale : financement de l'allocation de dépendance (p. 2246).

D.O.M.-T.O.M. : Mayotte : extension du revenu minimum d'insertion (R.M.I.) et service public de santé (p. 2245).

Financement et comptes de la sécurité sociale :
- commission des comptes de la sécurité sociale : réunion (p. 2241, 2245) ;
- dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie : méthodes d'évaluation (p. 2242) ;
- financement : déficit cumulé (p. 2241).

Fonction publique territoriale : filière sanitaire et sociale : décrets (p. 2240).

Handicapés :
- auxiliaires de vie (p. 2244) ;
- commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) : fonctionnement (p. 2240) ;

- insertion professionnelle et sociale : centres d'aide par le travail (C.A.T.) (p. 2245).

Hôpitaux et cliniques :
- fonction publique hospitalière : filière sanitaire et sociale : décrets (p. 2240) ;
- humanisation (p. 2238) ;
- lits de long séjour (p. 2238).

Institutions sociales et médico-sociales : centres d'hébergement et de réadaptation sociale : financement (p. 2240).

Personnes âgées :
- coordination des interventions (p. 2238) ;
- maisons de retraite et foyers : sections de cure médicale (p. 2238) ;
- personnes âgées dépendantes : actions innovantes : financement (p. 2244).

Plan :
- Commissariat général du Plan : groupe de travail sur l'évolution du travail social (p. 2240) ;
- contrats de plan Etat-régions : modernisation des hospices (p. 2238).

Professions paramédicales :
- infirmiers et infirmières : soins infirmiers à domicile (p. 2238) ;
- masseurs-kinésithérapeutes : négociations conventionnelles (p. 2239).

Retraites : généralités :
- financement : création d'un fonds de solidarité (p. 2242) ;
- pensions de retraite : revalorisation (p. 2243).

Retraites : régime général : pensions de réversion : taux (p. 2244).

orales sans débat de :

- ***Cabal (Christian) (n° 538) :*** **risques professionnels (cotisations) :** cotisations d'accidents du travail : nouveau calcul ; charges sociales : alourdissement ; entreprises à hauts risques d'accidents et à bas salaires ; efforts de prévention [10 avril 1992] (p. 444, 445).

- ***Moutoussamy (Ernest) (n° 542) :*** **D.O.M.-T.O.M. (Guadeloupe : agriculture) :** canne à sucre ; aides de la France et de la C.E.E. ; plan de restructuration déposé par la France devant la Commission européenne [10 avril 1992] (p. 445, 446).

- ***Bartolone (Claude) :*** **convention médicale :** médecins : honoraires : revalorisation ; plafond d'augmentation maximale des dépenses de santé ; équilibre des comptes de la sécurité sociale ; pérennité du système français de protection sociale ; Parlement : consultation fin mai 1992 [13 mai 1992] (p. 1169, 1170).

- ***Gantier (Gilbert) (n° 571) :*** **sécurité sociale (conventions avec les praticiens) :** conventions avec les praticiens : revalorisation tarifaire ; avenant n° 3 à la convention médicale de 1990 : organisation des rapports entre le corps médical et les organismes de sécurité sociale : projet de loi nécessaire ; dépenses de santé : maîtrise [22 mai 1992] (p. 1573, 1574).

- ***Bérégovoy (Michel) (n° 578) :*** **étrangers (réfugiés) :** Kurdes d'origine turque : droit d'asile : application ; renvoi des déboutés du droit d'asile en Turquie [22 mai 1992] (p. 1574, 1575).

- ***Thiémé (Fabien) (n° 570) :*** **agroalimentaire (œufs : Marne) :** complexe de production et de conditionnement d'œufs : implantation dans la Marne : conséquences ; ministère de l'agriculture : attitude défavorable au projet ; dispositions nationales transitoires : perspectives [22 mai 1992] (p. 1575, 1576).

- ***Bassinet (Philippe) (n° 577) :*** **matériels électriques et électroniques (entreprises : Hauts-de-Seine) :** Malakoff - Montrouge : Thomson-C.S.F : transfert : conséquences ; site d'Elancourt : garantie de sûreté industrielle ; politique de la ville : respect [22 mai 1992] (p. 1576, 1577).

- ***Kiffer (Jean) (n° 573) :*** **sidérurgie (entreprises : Lorraine) :** Usinor-Sacilor : unités d'Uckange et d'Unimetal-Gandrange : emploi et activité ; Commission de Bruxelles : injonctions ; conseil d'administration de la sidérurgie : représentation de la région : perspectives [22 mai 1992] (p. 1578, 1579, 1580).

- ***Cacheux (Denise) (n° 588) :*** **professions sociales (travailleurs sociaux) :** formation professionnelle : financement par l'Etat ; départements : employeurs des travailleurs sociaux [5 juin 1992] (p. 2002, 2003).

- ***Richard (Lucien) (n° 650) :*** **personnes âgées (politique de la vieillesse) :** risque de dépendance : reconnaissance ; maintien à domicile ; aide ménagère : développement ; hospices : humanisation [4 décembre 1992] (p. 6536, 6537, 6538).

- ***Desanlis (Jean) (n° 653) :*** **mutualité sociale agricole (retraites) :** loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 : harmonisation et rattrapage des retraites : calendrier ; épouses d'exploitants agricoles : couverture sociale [4 décembre 1992] (p. 6533, 6534).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2326).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 avril 1992] :

Associations : transformation en coopératives (p. 562).

Communautés européennes : économie sociale : organisation juridique (p. 563).

Coopératives agricoles et C.U.M.A. (p. 561).

Economie sociale : généralités, historique et institutions propres (p. 561).

Impôt sur les sociétés : régime des coopératives : avantages et aménagement (p. 563).

Parlement : Sénat : texte adopté en première lecture (p. 562).

Sociétés coopératives :
- augmentation de capital : entrée de capitaux extérieurs et respect des principes coopératifs (p. 561, 562) ;
- historique, objet et principes fondamentaux : loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 (p. 561, 562, 563) ;
- modernisation : nécessité : concertation et apport du projet de loi (p. 561, 562, 563) ;
- modernisation : nouvelles règles : libre adhésion (p. 562, 563) ;
- parts sociales : rémunération, réévaluation et titres particuliers (p. 561, 563) ;
- rôle, place et avenir économique en France et dans le monde (p. 561, 563, 564) ;
- sortie du système coopératif : réserves « impartageables » (p. 563) ;
- statut juridique : multiplication des législations particulières : accroissement de l'opacité (p. 561, 562).

Discussion des articles [21 avril 1992] :

Article 10 *(art. 4 de la loi du 10 septembre 1947 : rémunération des parts sociales) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 du Gouvernement (précise que le taux maximal de rémunération des parts sociales est égal au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées) : adopté (p. 572).

Après l'article 12 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 32, 2e rectification du Gouvernement (propose que les investisseurs extérieurs puissent détenir 35 p. 100 des droits de vote dans les unions d'économie sociale) : adopté (p. 573).

Après l'article 13 :

- *favorable* à l'amendement n° 51 de M. Jean-Pierre Worms (transfère à cet endroit du texte les dispositions relatives aux certificats coopératifs d'associés) (p. 574) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 53 du Gouvernement (précise que les certificats coopératifs d'investissement, les certificats coopératifs d'associés et les parts sociales à intérêt prioritaire ne peuvent représenter ensemble plus de 50 p. 100 du capital des établissements de crédit coopératifs ou mutualistes) à l'amendement n° 51 de M. Jean-Pierre Worms : adopté (p. 574).

Article 14 *(art. 25 de la loi du 10 septembre 1947 : perte de la qualité de coopérative) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (réduit à cinq ans la période durant laquelle les réserves ne sont pas distribuables aux sociétaires ou incoporables au capital) (p. 574) ;

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (supprime la nécessité d'une autorisation administrative lorsque les fusions ou scissions interviennent entre sociétés coopératives) (p. 575).

Article 19 *(art. 6, 8 et 12 de la loi du 11 juillet 1972 : ouverture du capital) :*

- *soutient* l'amendement n° 33 du Gouvernement (dispose que les sociétés coopératives de commerçants peuvent bénéficier d'un droit de vote proportionnel au capital dans la coopérative de commerçants à laquelle elles sont associées sous réserve de renoncer à utiliser les services de cette coopérative) (p. 575) : adopté (p. 576).

Article 22 *(art. 19 de la loi du 19 juillet 1978 : désignation des commissaires aux comptes) :*

- *soutient* l'amendement n° 34 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 576) ;

- *soutient* l'amendement n° 35 du Gouvernement (supprime l'obligation de nommer un commissaire aux comptes en cas de présence d'associés disposant de droits de vote proportionnels au capital, de revalorisation du capital ou d'émission de parts sociales réservées aux salariés) : retiré (p. 576).

Article 23 *(art. 1er, 3 et 14 de la loi du 19 juillet 1978 : modernisation du statut des S.C.O.P. ; abrogations) :*

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (maintient la disposition selon laquelle les associés des sociétés coopératives ouvrières de production « se groupent et se choisissent librement ») (p. 576) ;

- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (abroge les dispositions spécifiques aux sociétés coopératives ouvrières de production en ce qui concerne la durée des mandats et l'exercice des pouvoirs des dirigeants) (p. 576).

Article 23 *bis* nouveau *(art. 3 bis de la loi du 19 juillet 1978 : sortie du statut des S.C.O.P.) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (dispose que les réserves ne sont distribuables pendant une durée de dix ans) (p. 577) ;

Salariés : rôle économique dans l'entreprise (p. 577) ;

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (rédactionnel) (p. 582) ;

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (de conséquence) (p. 583).

Article 24 *(art. 26 de la loi du 19 juillet 1978 : conditions d'ouverture du capital aux associés « extérieurs ») :*

- *favorable* à l'amendement n° 14 corrigé de la commission (abroge les dispositions spécifiques aux sociétés coopératives ouvrières de production en ce qui concerne l'ouverture du capital) (p. 583).

Article 25 *(art. 26 ter de la loi du 19 juillet 1978 : réévaluation des parts sociales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de la commission (abroge les dispositions spécifiques aux sociétés coopératives ouvrières de production en ce qui concerne la réévaluation des parts sociales) (p. 583).

Article 28 *(art. 50 de la loi du 19 juillet 1978 : sort des anciens associés d'une société transformée en S.C.O.P.) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (dispose que les anciens actionnaires d'une société transformée en S.C.O.P. qui demeurent ses associés peuvent transformer leurs droits en parts à intérêt prioritaire sans droit de vote) (p. 584).

Article 30 *(art. 9 de la loi du 20 juillet 1983 : revalorisation des parts de l'associé sortant) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 18 de la commission (abroge les dispositions spécifiques aux coopératives artisanales en ce qui concerne la revalorisation des parts de l'associé sortant) (p. 585).

Article 35 *(art. 3 de la loi du 20 juillet 1983 : sortie du statut coopératif) :*

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (ramène au délai de droit commun la période durant laquelle les réserves d'une ancienne coopérative artisanale ne peuvent être distribuées) (p. 586).

Après l'article 46 *bis* :

- *favorable* à l'amendement n° 31 de M. Jean-Louis Dumont (redéfinit le régime des sociétés coopératives d'H.L.M. et les autorise notamment à réaliser l'accession à la propriété de leurs adhérents sans autorisation administrative préalable) (p. 588) ;

- *soutient* l'amendement n° 46 du Gouvernement (valide et interprète l'arrêté interministériel du 13 novembre 1974 fixant la rémunération des organismes d'H.L.M. pour certaines de leurs interventions) : retiré (p. 588).

Après l'article 49 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 22 de la commission (propose d'inclure le fonds de garantie des sociétés de caution mutuelle dans les fonds propres de ces sociétés) (p. 589) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 50 du Gouvernement (précise que les statuts des sociétés de caution mutuelle déterminent les modalités de constitution, de fonctionnement et de restitution du fonds de garantie) à l'amendement n° 22 de la commission : adopté (p. 589).

Article 51 *quater* nouveau *(banalisation des prêts du crédit mutuel et du crédit coopératif) :*

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (de précision) (p. 589) ;

- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (rédactionnel) (p. 589).

Avant l'article 52 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 25 de la commission (aligne le taux de rémunération des parts de coopératives agricoles sur celui prévu pour l'ensemble des coopératives) (p. 590).

Article 52 *(art. L. 522-3, L. 523-1, L. 523-2-1, L. 524-1 et L. 524-6 du code rural : régime spécial des coopératives agricoles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (rédactionnel) (p. 590) ;

- *favorable* à l'amendement n° 28 de la commission (dispose que, dans tous les cas, au moins l'un des deux commissaires aux comptes chargés de certifier les comptes consolidés d'une coopérative agricole est choisi sur la liste prévue à l'article 219 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales) (p. 590).

Article 53 *(art. L. 531-3 et L. 534-1 du code rural : dispositions applicables aux sociétés d'intérêt collectif agricole) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de la commission (permet aux sociétés d'intérêt collectif agricole d'émettre des parts à avantages particuliers) (p. 591).

Article 55 *(art. 207 du code général des impôts : assujettissement à l'impôt sur les sociétés à raison des associés non coopérateurs) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 du Gouvernement (propose que l'exonération fiscale soit limitée lorsque les associés non coopérateurs détiennent plus de 20 p. 100 du capital, que leurs parts soient ou ne soient pas rémunérées) (p. 591) : rejeté (p. 592) ;
- *soutient* l'amendement n° 39 du Gouvernement (de coordination) : rejeté (p. 592) ;
- *soutient* l'amendement n° 40, deuxième rectification, du Gouvernement (de conséquence) : rejeté (p. 592).

Article 56 *(art. 214 du code général des impôts : régime de la déductibilité des ristournes) :*

- *soutient* l'amendement n° 41, 2e rectification du Gouvernement (précise le régime et les conditions de déduction des ristournes pour le calcul du bénéfice imposable) : adopté (p. 592) ;
- *soutient* l'amendement n° 42 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 592).

Son intervention à l'issue des explications de vote :

Economie sociale : modernisation globale du régime législatif (p. 594).

Sociétés coopératives : modernisation du financement et respect des principes fondamentaux : équilibre (p. 594).

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 et 5 juin 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail : ordre du jour : débat sur la santé publique et le budget social de la nation (p. 1970).

Assurance maladie-maternité : action concertée des services administratifs et des services médicaux (p. 1936).

Conseil constitutionnel : décisions : décision 90-287 DC du 16 janvier 1991 (p. 1937).

Convention médicale :
- avenant n° 3 du 10 avril 1992 à la convention nationale du 9 mars 1990 (p. 1933, 1934, 1937, 1970) ;
- convention nationale du 9 mars 1990 (p. 1935, 1936) ;
- politique conventionnelle : nécessité et contenu (p. 1937).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- comptes : résultats et transparence (p. 1933, 1970) ;
- états généraux de la sécurité sociale (p. 1937, 1971) ;
- maîtrise administrative et maîtrise médicalisée (p. 1933, 1934, 1935, 1970) ;
- maîtrise négociée : historique, procédures et résultats (p. 1933, 1934) ;
- maîtrise négociée : médecine ambulatoire : dispositif (p. 1934, 1935, 1937, 1970) ;
- maîtrise négociée : protocole d'orientation du 25 octobre 1991 (p. 1936, 1971) ;
- méthodes d'évaluation (p. 1936) ;
- progression : causes et conséquences macro-économiques (p. 1934) ;
- soins ambulatoires : évolution (p. 1933) ;
- soins hospitaliers : évolution (p. 1933).

Emploi : chômage : coût financier (p. 1971).

Hôpitaux et cliniques : hôpital public (p. 1933).

Informatique : Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) (p. 1936).

Pharmacie : médicaments : coûts (p. 1935).

Professions médicales :
- médecine générale (p. 1936) ;
- médecins : formation, reconversion et retraite (p. 1936) ;
- médecins : honoraires : niveau, hausse et modalités de fixation (p. 1937) ;
- médecins : secteurs I et II et secteur promotionnel (p. 1936) ;
- sociétés d'exercice libéral (p. 1936) ;
- unions de médecins exerçant à titre libéral : création, compétences et élection (p. 1970).

Professions paramédicales : régulation concertée :
- ambulanciers : accord du 18 décembre 1991 (p. 1935, 1971) ;
- biologistes : accord du 15 février 1991 (p. 1935, 1971) ;
- infirmiers libéraux : accord du 23 décembre 1991 (p. 1935, 1971).

Santé publique :
- conférence annuelle « objectif santé » (p. 1937) ;
- Haut Comité de la santé publique (p. 1937) ;
- maladies iatrogènes (p. 1934, 1935) ;
- système de santé français : principes (p. 1936) ;
- système de santé français : résultats : dégradation (p. 1933, 1934).

Discussion des articles [4 et 5 juin 1992] :

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution à l'ensemble des sous-amendements, amendements et articles du projet de loi (p. 1976).

Article 1er *(art. L. 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 19 de M. Denis Jacquat, 49 de M. Gilbert Millet et 113 de M. Jean-Yves Chamard (de suppression) (p. 1976) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Jean Royer (remplace, pour le calcul du taux global d'évolution des dépenses de maladie, la notion de dépenses présentées au remboursement en matière d'assurance maladie maternité et accidents du travail des travailleurs salariés par la notion de dépenses d'assurance maladie) (p. 1977) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 20 corrigé de M. Denis Jacquat (substitue la notion de dépenses prises en charge par les régimes d'assurance maladie à celle de dépenses présentées au remboursement des mêmes régimes pour la fixation du taux global d'évolution des dépenses de maladie) (p. 1977) ;
- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (précise que les dépenses prises en compte pour déterminer le taux global d'évolution des dépenses de maladie sont celles qui entrent dans le champ des régimes d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès et accidents du travail) (p. 1977) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Jean-Pierre Foucher (substitue la notion de dépenses prises en charge par les régimes d'assurance maladie à celle de dépenses présentées au remboursement pour la détermination du taux global d'évolution des dépenses de maladie) (p. 1977) ;
- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (prévoit que le taux d'évolution global des dépenses de maladie tient compte des caractéristiques de la population, du progrès technique et médical, des maladies et des conjonctures épidémiques, de la démographie des professions de santé et des modes de coordination des différentes interventions dans le système de soins) (p. 1977) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 21 de M. Denis Jacquat (prévoit que le taux d'évolution global des dépenses de maladie est fixé en prenant en compte les accords de régulation négociés avec l'ensemble des acteurs du système de santé) (p. 1977).

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 22 de M. Denis Jacquat et n° 79 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 1979) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 80 de M. Gilbert Millet (supprime la possibilité de conclure des conventions séparées pour les médecins généralistes et les médecins spécialistes) (p. 1980) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 81 de M. Gilbert Millet (exclut du champ de la convention nationale des médecins les dispositions relatives à la régulation des dépenses de maladie et aux sanctions pour non respect des taux nationaux prévisionnels d'évolution de ces dépenses) (p. 1980) ;

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (précise que la convention nationale des médecins détermine les modalités de mise en œuvre des sanctions pour dépassement des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de maladie) (p. 1980) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Gilbert Millet (exclut du champ de la convention nationale des médecins les dispositions relatives à leur reconversion professionnelle) (p. 1981) ;

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (corrige une erreur matérielle) (p. 1981) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. Gilbert Millet (supprime la création du secteur promotionnel) (p. 1982) ;

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) (p. 1982).

Article 3 *(art. L. 162-6 du code de la sécurité sociale : modalités d'entrée en vigueur et champ d'application de la convention nationale des médecins) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Denis Jacquat (de suppression) (p. 2027) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 82 de M. Gilbert Millet (supprime la possibilité de conclure des conventions séparées pour les médecins généralistes et les médecins spécialistes) (p. 2027).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 24 de M. Denis Jacquat, 98 de M.Gilbert Millet et 114 de M. Jean-Yves Chamard (de suppression) (p. 2028).

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *défavorable* à l'amendement n° 54 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2030) ;

- *favorable* aux amendements identiques n° 6 de la commission et n° 25 de M. Denis Jacquat (rédactionnels) (p. 2030) ;

- *favorable* à l'amendement n° 67 de M. Philippe Sanmarco (prévoit la prise en compte des transferts d'activités découlant de la coordination des différents intervenants du système de soins pour la fixation des taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire et des tarifs des honoraires médicaux) (p. 2030) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 26 deuxième correction de M. Denis Jacquat (prévoit la prise en compte des transferts entre les catégories de dépenses découlant de l'évolution du système de soins pour la fixation des taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire et des tarifs des honoraires médicaux) (p. 2030) ;

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (retient, pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire, la notion de dépenses présentées au remboursement et entrant dans le champ des régimes d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès et accidents du travail, et précise que ces taux concernent les prescriptions à hauteur du montant servant de base au remboursement) (p. 2031) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Denis Jacquat (rédactionnel) (p. 2032) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Denis Jacquat (retient la notion de dépenses prises en charge par l'assurance maladie pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) (p. 2033) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 85 de M. Jean Royer et n° 101 de M. Jean-Pierre Foucher (précisent que les honoraires des médecins, les frais accessoires et les prescriptions sont pris en compte à hauteur du montant servant de base au remboursement pour le calcul des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) (p. 2033) ;

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (prévoit que l'annexe à la convention détermine les périodes au cours de l'année donnant lieu à l'adaptation des taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire) (p. 2034) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Denis Jacquat (prévoit que l'annexe à la convention relative aux taux nationaux d'évolution prévisionnels des dépenses de médecine ambulatoire prend en compte les modifications législatives ou réglementaires intervenues dans la prise en charge des dépenses de santé) (p. 2034).

Article L. 162-6-2 du code de la sécurité sociale (dispositions applicables à défaut d'annexe) :

- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2034) ;

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (de précision) (p. 2035).

Article L. 162-6-3 du code de la sécurité sociale (pénalités financières) :

- *défavorable* à l'amendement n° 56 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2035) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 29 corrigé de M. Denis Jacquat et 86 de M. Jean Royer (précisent que l'application des pénalités financières au médecin dépassant le taux prévisionnel d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation) (p. 2036, 2037) ;

Mutuelles : protection sociale (p. 2036) ;

- *favorable* à l'amendement n° 68 de M. Philippe Sanmarco (précise que l'application des pénalités financières aux médecins dépassant les taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation) (p. 2037) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 103 de M. Jean-Pierre Foucher (rédactionnel) (p. 2038) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 104 de M. Jean-Pierre Foucher (prévoit que l'application des pénalités financières au médecin dépassant le taux prévisionnel d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation) (p. 2038) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 31 (2e correction) de M. Denis Jacquat, n° 87 (2e correction) de M. Jean Royer et n° 105 (3e correction) de M. Jean-Pierre Foucher (prévoient que l'application des pénalités financières pour dépassement du taux prévisionnel d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire est une possibilité et non une obligation dans le cas des médecins pratiquant des tarifs différents de ceux fixés par la convention médicale) (p. 2038).

Article 5 *(dispositions transitoires) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 32 de M. Denis Jacquat et n° 57 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2039).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 33 de M. Denis Jacquat et n° 58 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2040) ;

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (rédactionnel) (p. 2040) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 18 de M. Jean-Louis Masson, n° 34 de M. Denis Jacquat, n° 88 de M. Jean Royer et n° 102 de M. Jean-Pierre Foucher (suppriment toute référence aux collèges d'électeurs) (p. 2041).

Article 7 *(élection des membres des unions) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n° 35 de M. Denis Jacquat et n° 59 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 2042) ;

Syndicats : élections professionnelles : présentation des candidatures (p. 2042) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 36 de M. Denis Jacquat, n° 89 de M. Jean Royer et n° 106 de M. Jean-Pierre Foucher (suppriment les collèges d'électeurs distincts des généralistes et des spécialistes) (p. 2042) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 37 de M. Denis Jacquat, n° 90 de M. Jean Royer et n° 107 de M. Jean-Pierre Foucher (de conséquence) (p. 2043).

Demande la réserve *de la discussion des amendements après l'article 7 et des articles 8, 9 et 10* (p. 2043).

Après l'article 10 :

- *favorable* aux amendements identiques n° 73 de M. Philippe Sanmarco et n° 96 de M. Jean-Pierre Foucher (insèrent dans le code de la sécurité sociale des dispositions relatives aux relations des infirmiers avec l'assurance maladie qui donnent un fondement législatif au dispositif de régulation concertée des dépenses de soins infirmiers prévu par les protocoles d'accord du 23 décembre 1991 et l'avenant n° 1 de la convention nationale des infirmiers) (p. 2045).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [1er décembre 1992] :

Conventions médicales :
- accord du 14 octobre 1990 (p. 6356, 6357, 6365) ;
- convention du 9 mars 1990 : arrêté d'approbation : annulation (p. 6356) ;
- politique conventionnelle : contenu et évolution (p. 6357).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- comptes : résultats et transparence (p. 6366) ;
- maîtrise administrative et maîtrise médicalisée (p. 6356, 6365, 6367) ;
- maîtrise négociée : dépenses prises en compte (p. 6366) ;
- méthodes d'évaluation et codage des actes et des pathologies (p. 6357, 6365, 6366) ;
- progression : causes et conséquences (p. 6356).

Organismes de sécurité sociale : personnel : secret professionnel (p. 6366).

Professions médicales : médecins : secret médical (p. 6357, 6365, 6366).

Professions paramédicales : infirmiers (p. 6366).

Santé publique :
- conférence annuelle sur les objectifs sanitaires (p. 6357) ;
- système de santé français : principes et résultats (p. 6358).

Discussion des articles [1er décembre 1992] :

Sa demande de réserve *de la discussion de l'article 1er* (p. 6367).

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (élargit le champ d'application de la convention nationale des médecins à la coordination des interventions des médecins généralistes et spécialistes et de celles des médecins libéraux et hospitaliers, au financement des expérimentations et des actions innovantes, à la réalisation des progammes d'évaluation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques, aux mécanismes de maîtrise des dépenses médicales, aux conditions d'utilisation des données issues du codage des actes ; prévoit les modalités de financement de la formation médicale continue) (p. 6367) : adopté après modifications (p. 6378) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 42 de M. Denis Jacquat (étend le champ de la convention à la détermination des obligations respectives des caisses primaires et des médecins quel que soit le mode d'exercice de leur art) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6368) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 33 de M. Adrien Zeller (inclut dans le champ de la convention l'adaptation de la nomenclature à l'évolution des conditions d'exercice de la médecine) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6368) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 37 rectifié de M. Philippe Sanmarco (rédactionnel) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6368) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 43 de M. Denis Jacquat (exclut du champ de la convention les dispositions qui visent à améliorer le recours aux établissements de soins hospitaliers) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6369) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 58 de M. Philippe Sanmarco (précise que les règles conventionnelles n'ont pas vocation à organiser la totalité des actions de formation médicale continue) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6376) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 34 de M. Adrien Zeller (précise que la formation médicale continue est une obligation pour chaque médecin) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6369) ;
- *favorable* aux sous-amendements identiques n°s 45 de M. Denis Jacquat et 72 de M. Jean-Yves Chamard (prévoient que la convention détermine les modalités du financement de programmes d'évaluation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6377) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 35 de M. Adrien Zeller (précise que les références médicales opposables à chaque médecin pour maîtriser les dépenses médicales tiennent compte de sa situation spécifique) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6377) ;
- *défavorable* aux sous-amendements identiques n°s 47 de M. Denis Jacquat et 75 de M. Jean-Yves Chamard (remplacent la notion de contrats locaux de « maîtrise des dépenses » par celle de contrats locaux « d'objectifs ») à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6378).

Article 3 *(art. L. 162-6 du code de la sécurité sociale : modalités d'entrée en vigueur et champ d'application de la convention nationale des médecins) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 rectifié du Gouvernement (rédactionnel) : rejeté (p. 6378) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 du Gouvernement (précise que la décision de placer un médecin hors de la convention pour violation des engagements qu'elle contient intervient après qu'il a pu présenter ses observations) : adopté (p. 6379).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (prévoit que l'annexe annuelle à la convention nationale des médecins fixe les objectifs prévisionnels de dépenses médicales et les références médicales nationales qui concourent à leur réalisation) (p. 6379) : adopté après modifications (p. 6383) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 82 de M. Jacques Barrot (prévoit que l'annexe fixe les objectifs prévisionnels d'évolution des dépenses d'assurance maladie) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6382) ;
- *favorable* aux sous-amendements identiques n°s 59 de M. Philippe Sanmarco et 49 de M. Denis Jacquat (prévoient que l'annexe fixe les objectifs prévisionnels d'évolution des dépenses médicales) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6382) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 76 de M. Jean-Yves Chamard (prévoit que l'annexe fixe les objectifs prévisionnels d'évolution des dépenses médicales) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6382) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 36 de M. Adrien Zeller (précise que l'annexe fixe ces objectifs particulièrement pour les dépenses d'assurance maladie) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6382) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 60 de M. Philippe Sanmarco (rédactionnel) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6382) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 50 de M. Denis Jacquat (limite les objectifs prévisionnels en matière d'honoraires médicaux aux tarifs servant de base aux remboursements par l'assurance maladie) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6382) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 26 de Mme Elisabeth Hubert (limite les objectifs prévisionnels en matière d'honoraires et de rémunérations des médecins aux tarifs servant de base aux remboursements par l'assurance maladie) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6382) ;
- *défavorable* aux sous-amendements identiques n°s 27 de Mme Elisabeth Hubert, 51 de M. Denis Jacquat, 77 de M. Jean-Yves Chamard et 83 de M. Adrien Zeller (précisent qu'en matière de prescriptions, la fixation des objectifs prévisionnels de dépenses médicales vise seulement les prescriptions à hauteur du montant servant de base au remboursement) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6383) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 80 de M. Denis Jacquat (supprime la fixation de références médicales nationales en vue de concourir à la réalisation des objectifs prévisionnels de dépenses médicales) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6383) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 28 de Mme Elisabeth Hubert (prévoit la fixation de références « des pratiques médicales habituelles » en vue de concourir à la réalisation des objectifs prévisionnels de dépenses médicales) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6383) ;

- *défavorable* aux sous-amendements identiques n°s 52 de M. Denis Jacquat et 78 de M. Jean-Yves Chamard (prévoient la fixation de références « de pratique médicale habituelle » en vue de concourir à la réalisation des objectifs prévisionnels de dépenses médicales) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6383).

Article L. 162-6-2 du code de la sécurité sociale (dispositions applicables à défaut d'annexe) :

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 6383) ;

- *soutient* l'amendement n° 7 rectifié du Gouvernement (supprime l'obligation de consulter les caisses nationales d'assurance maladie et les organisations syndicales des médecins avant de fixer les objectifs prévisionnels, tarifs et références médicales applicables dans le cas où aucune annexe à la convention médicale n'a pu être adoptée depuis plus d'un an) : adopté (p. 6383).

Article L. 162-6-3 du code de la sécurité sociale (pénalités financières) :

- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (substitue la méconnaissance des références médicales conventionnelles nationales ou locales au dépassement des taux prévisionnels d'évolution des dépenses de médecine ambulatoire comme fait générateur des pénalités financières) (p. 6383) : adopté après modifications (p. 6384).

Article 5 *(dispositions transitoires) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 6384).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *ses observations* (p. 6385) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (prévoit que les unions de médecins exerçant à titre libéral sont créées à l'échelon régional et non plus départemental) : adopté (p. 6385).

Article 7 *(élection des membres des unions) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (précise que les membres des unions sont élus pour une durée de six ans) : adopté (p. 6386) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 rectifié du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 6386) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 rectifié du Gouvernement (définit les organisations syndicales de médecins qui peuvent présenter des candidatures) (p. 6386) : adopté après modifications (p. 6387) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 29 de Mme Elisabeth Hubert (permet aux organisations syndicales de médecins de présenter indistinctement des candidatures de médecins généralistes et de médecins spécialistes) à l'amendement n° 13 rectifié du Gouvernement (p. 6386) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 84 de M. Jacques Barrot (retient les résultats de l'enquête de représentativité en vue de déterminer les organisations négociatrices des conventions médicales comme critères des organisations syndicales nationales de médecins pouvant présenter des candidatures) à l'amendement n° 13 rectifié du Gouvernement (p. 6386) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 30 de Mme Elisabeth Hubert (permet aux organisations syndicales nationales de médecins de présenter indistinctement des candidatures de médecins généralistes et de médecins spécialistes) à l'amendement n° 13 rectifié du Gouvernement (p. 6387) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 62 de M. Philippe Sanmarco (rédactionnel) à l'amendement n° 13 rectifié du Gouvernement (p. 6387).

Article 7 *bis* *(échelon régional des unions) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 du Gouvernement (crée un échelon départemental de l'union régionale des médecins exerçant à titre libéral) : adopté après modifications (p. 6387) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 63 de M. Philippe Sanmarco (donne un caractère facultatif à la création de l'échelon départemental) à l'amendement n° 14 du Gouvernement (p. 6387) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 37 de M. Adrien Zeller (précise que l'échelon départemental est « composé en priorité par des élus départementaux ») à l'amendement n° 14 du Gouvernement (p. 6387).

Article 8 *(missions des unions) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 rectifié du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 6388) ;

- *soutient* l'amendement n° 16 rectifié du Gouvernement (rédactionnel) : adopté après modifications (p. 6388) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 79 de M. Jean-Yves Chamard (ajoute aux missions des unions régionales celles qui leur sont confiées par les organisations syndicales représentatives de médecins) à l'amendement n° 16 rectifié du Gouvernement (p. 6388).

Article 10 *(dispositions d'application) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 6388).

Article 10 *bis* *(dispositions relatives aux infirmiers) :*

- *ses observations* (p. 6391) ;

- *soutient* l'amendement n° 90 du Gouvernement (reporte au 1er janvier 1994 la date d'application des sanctions financières pour non respect du seuil d'activité individuelle compatible avec la qualité des soins) : adopté (p. 6391).

Article 11 *(adaptation aux centres de santé) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 6392).

Article 13 *(régime social des médecins admis en secteur promotionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 6392).

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (définit les conditions dans lesquelles les caisses nationales des régimes d'assurance maladie participent à la maîtrise de l'évolution des dépenses ; institue un codage des actes, des pathologies et des prestations et fixe ses modalités de mise en œuvre) (p. 6393) : adopté après modifications au scrutin public (p. 6396) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 53 de M. Denis Jacquat (précise que les caisses participent à la maîtrise de l'évolution des dépenses d'assurance maladie) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6394) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 85 de M. Jacques Barrot (limite aux mesures d'organisation et de coordination internes la participation des caisses à la maîtrise de l'évolution des dépenses) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6394) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 38 de M. Adrien Zeller (précise que les mesures en vue de maîtriser l'évolution des dépenses sont prises « dans le strict respect déontologique et légal du secret médical ») à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6394) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 54 de M. Denis Jacquat (précise que la collecte, le traitement et la conservation des données en vue de maîtriser l'évolution des dépenses respectent le secret médical) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6395) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 55 de M. Denis Jacquat (confie à la Commission nationale de l'informatique et des libertés - C.N.I.L. - le contrôle des modalités de collecte, de traitement et de conservation des données nécessaires à la maîtrise de l'évolution des dépenses) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6395) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 39 de M. Adrien Zeller (renvoie à un décret en Conseil d'Etat pris après consultation du conseil national de l'ordre des médecins et de la C.N.I.L. la fixation des conditions d'application de l'article donnant aux caisses nationales des régimes d'assurance maladie la mission de participer à la maîtrise de l'évolution des dépenses) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6395) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 64 de M. Philippe Sanmarco (rédactionnel) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6395) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 65 de M. Philippe Sanmarco (rédactionnel) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6395) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 66 de M. Philippe Sanmarco (réserve aux praticiens conseils et aux personnels placés sous leur autorité l'accès aux données nominatives associées au numéro de codage d'une pathologie diagnostiquée) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6396) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 67 de M. Philippe Sanmarco (crée un comité national paritaire de l'information médicale) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (p. 6396) ;

- *soutient* l'amendement n° 22 du Gouvernement (valide jusqu'à l'approbation d'une nouvelle convention nationale des médecins et au plus tard jusqu'au 10 décembre 1992 tous les actes pris en application de la convention du 9 mars 1990) : adopté après rectification (fixe la date limite au 31 décembre 1992) (p. 6397) ;

- *défavorable* aux sous-amendements identiques n° 31 de Mme Elisabeth Hubert, 56 de M. Denis Jacquat et 86 de M. Jacques Barrot (suppriment la date limite du 10 décembre 1992) à l'amendement n° 22 du Gouvernement (p. 6397).

Article 1er précédemment réservé *(art. L. 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie)* :

- *soutient* l'amendement n° 91 du Gouvernement (de suppression) (p. 6398) : adopté (p. 6400).

Seconde délibération :

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins)* :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 6400).

Son intervention (p. 6400).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [22 décembre 1992] :

Dépenses de santé : maîtrise médicalisée (p. 7780).

Professions paramédicales : infirmiers (p. 7780).

Santé publique : système de santé français : principes (p. 7780).

Dernier texte voté par l'Assemblée nationale [22 décembre 1992] :

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (insère dans le code de la sécurité sociale diverses dispositions relatives aux relations des infirmiers avec l'assurance maladie, à l'exercice de la profession d'infirmier, à l'allocation de repos maternel des infirmières) : adopté au scrutin public (p. 7784) ;

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (corrige une erreur matérielle dans le premier alinéa de l'article 2 du projet de loi) (p. 7785) ;

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (corrige une erreur matérielle dans le septième alinéa de l'article 2) (p. 7785) ;

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (limite aux mesures d'organisation et de coordination internes la participation des caisses à la maîtrise de l'évolution des dépenses de maladie prévue à l'article L. 161-28 du code de la sécurité sociale tel qu'il résulte de l'article 16 du projet de loi) (p. 7785) ;

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (précise à l'article 16, que la communication aux organismes d'assurance maladie des numéros de code des actes effectués et des pathologies diagnostiquées intervient « dans l'intérêt de la santé publique ») (p. 7785) ;

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (reporte au 30 juin 1993 la date limite, fixée à l'article 17, pour la validation des actes pris en application de la convention médicale du 9 mars 1990) (p. 7785).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :
- aide sociale : fourniture minimum d'eau et d'énergie (p. 2101, 2134) ;
- minimums sociaux : harmonisation (p. 2133).

Associations : aide de l'Etat (p. 2101).

Assurance maladie maternité :
- aide médicale : réforme (p. 2101, 2133) ;
- assurance personnelle (p. 2133).

Chômage : chômeurs de longue durée : entretien individuel (p. 2100).

Communes :
- Forbach (p. 2100) ;
- Sarrebourg (p. 2100).

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté : création (p. 2101).

Constitution : préambule (p. 2099).

Départements :
- conseil départemental et programme départemental d'insertion (p. 2099, 2133) ;
- contractualisation avec les autres collectivités locales (p. 2134) ;
- coresponsabilité et partenariat avec l'Etat : réaffirmation (p. 2099, 2133) ;
- inégalités entre les départements (p. 2099, 2100, 2133).

D.O.M.-T.O.M.
- D.O.M. : revenu minimum d'insertion : conditions d'application (p. 2101, 2134) ;
- D.O.M. : revenu minimum d'insertion : créance de proratisation (p. 2134).

Emploi :
- contrats de retour à l'emploi (C.R.E.) : réforme et aide de l'Etat aux employeurs : (p. 2099, 2100) ;
- contrats emploi-solidarité (C.E.S) : réforme et aide de l'Etat aux employeurs (p. 2099, 2100).

Famille :
- allocation de parent isolé (p. 2133) ;
- allocation de R.M.I. (p. 2134).

Informatique : Commission nationale de l'informatique et des libertés : avis (p. 2101).

Jeunes :
- fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 2101) ;
- R.M.I. : attribution aux jeunes (p. 2101, 2134).

Logement et habitat : aides (p. 2101, 2134).

Lois : loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (p. 2101).

Personnes âgées : allocation compensatrice (p. 2134).

Plan : XIe Plan : commission « cohésion sociale et prévention de l'exclusion » (p. 2101).

Revenu minimum d'insertion : allocation différentielle :
- agriculteurs et non salariés (p. 2134) ;
- bénéficiaires et montant (p. 2099) ;
- coût budgétaire (p. 2099) ;

- fraudes et contrôle (p. 2134) ;
- sortie (p. 2099).

Revenu minimum d'insertion : insertion :
- actions d'insertion professionnelle (p. 2100, 2133) ;
- actions d'insertion sociale (p. 2133) ;
- cellules d'appui du R.M.I. : moyens (p. 2100) ;
- commission nationale d'évaluation du R.M.I. (p. 2099) ;
- commissions locales et programmes locaux d'insertion (p. 2100, 2133) ;
- contrats d'insertion (p. 2099).

Discussion des articles [9 et 10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Avant l'article 34 de la loi du 1er décembre 1988 :

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (complète l'intitulé du chapitre premier du titre III de la loi du 1er décembre 1988 par les mots « et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ») (p. 2138).

Article 34 de la loi du 1er décembre 1988 (rôle du représentant de l'Etat dans le département et du président du conseil général) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 87 de M. Denis Jacquat (prévoit que l'action d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.M.I. est conduite par chaque personne publique ou privée sur une base contractuelle) (p. 2138) ;
- *favorable* à l'amendement n° 139 rectifié de M. Jean-Yves Chamard (prévoit que le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général conduisent ensemble, et non pas conjointement, l'action d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.M.I.) (p. 2140) ;
- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (précise que les associations figurent parmi les personnes morales qui concourent à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion) (p. 2140).

Article 35 de la loi du 1er décembre 1988 (composition des conseils départementaux d'insertion - C.D.I.) :

- *défavorable* à l'amendement n° 88 de M. Denis Jacquat (précise la composition du conseil départemental d'insertion, prévoit l'élection de son président et place son secrétariat sous la responsabilité du président du conseil général) (p. 2141) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 58 de Mme Roselyne Bachelot (prévoit que le conseil départemental d'insertion est présidé par le président du conseil général, le préfet étant vice-président) (p. 2141) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 111 de M. Elie Hoarau (prévoit une représentation des syndicats ouvriers et des associations d'allocataires du R.M.I. au sein du conseil départemental d'insertion des départements d'outre-mer) (p. 2142).

Article 36 de la loi du 1er décembre 1988 (élaboration et adoption par le C.D.I. du programme départemental d'insertion) :

- *défavorable* à l'amendement n° 93 de M. Denis Jacquat (confère un rôle consultatif au C.D.I. dans l'élaboration du programme départemental d'insertion) (p. 2142) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (précise certains des domaines sur lesquels devra porter l'évaluation des besoins à satisfaire dans le programme départemental d'insertion) (p. 2142) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 141 corrigé de M. Jean-Yves Chamard (modifie l'ordre dans lequel ces domaines sont énumérés) à l'amendement n° 4 de la commission (p. 2143) ;
- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) (p. 2143) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (prévoit que le programme départemental d'insertion évalue les besoins spécifiques de formation des personnels et bénévoles concernés) (p. 2143) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 145 de M. Jean-Yves Chamard (confère au C.D.I. le pouvoir de proposer les modalités de financement de certaines mesures du plan départemental d'insertion par l'Etat et le département) (p. 2143) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 143 corrigé de M. Jean-Yves Chamard (précise que la répartition des crédits départementaux par le C.D.I. porte sur les crédits affectés au plan départemental d'insertion) (p. 2144).

Article 42-4 de la loi du 1er décembre 1988 (établissement et contenu du contrat d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (supprime la mention dans le contrat d'insertion des éléments relatifs à la situation sanitaire, sociale, professionnelle, financière et des conditions d'habitat de l'allocataire du R.M.I.) (p. 2188) ;
- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (prévoit que le contrat d'insertion mentionne les conditions d'évaluation, avec le bénéficiaire, des différents résultats obtenus) (p. 2188).

Article 42-5 de la loi du 1er décembre 1988 (formes de l'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (réécrit le dispositif de l'article 42-5 et précise que les actions d'insertion peuvent viser la participation à la vie familiale mais excluent les soins de santé en tant que tels) (p. 2188).

Après l'article 42-5 de la loi du 1er décembre 1988 (institution d'un « accompagnateur » des bénéficiaires des contrats d'insertion) :

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de la commission (institue un accompagnateur pour chaque bénéficiaire d'un contrat d'insertion) (p. 2189).

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 118 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit le dépôt d'un projet de loi d'orientation sur la pauvreté dès la prochaine session du Parlement) (p. 2190).

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre III bis de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 43 de la loi du 1er décembre 1988 (dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) :

- *défavorable* à l'amendement n° 165 de M. Jean-Yves Chamard (de suppression) (p. 2192) ;
- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (exclut tout caractère limitatif de la liste des éléments du dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) (p. 2192) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 120 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que les mesures d'accueil et d'hébergement d'urgence comprennent le droit de réquisition par les maires des logements vacants) (p. 2193) ;
- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (étend le dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté à l'aide à la prise en charge des factures impayées d'eau et d'énergie) (p. 2193).

Article 43-1 de la loi du 1er décembre 1988 (conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) :

- *favorable* à l'amendement n° 160 de M. François Rochebloine (prévoit que le conseil national comprend des représentants d'associations intervenant dans le domaine économique et social) (p. 2193) ;
- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (supprime l'énumération des destinataires des propositions du conseil national sur les problèmes posés par la pauvreté) (p. 2193) ;
- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (supprime les dispositions relatives à l'autorité compétente pour assurer le secrétariat du conseil national) (p. 2193).

Article 43-2 de la loi du 1er décembre 1988 (fonds départemental d'aide aux jeunes) :

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (précise que les aides accordées par le fonds départemental viennent en renforcement des autres dispositifs mis en œuvre pour l'insertion des jeunes) (p. 2194).

Article 43-5 de la loi du 1er décembre 1988 (droit d'accès à une fourniture minimum d'eau et d'énergie) :

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (supprime la référence à une fourniture minimum pour l'accès à une fourniture d'eau et d'énergie) (p. 2194).

Article 43-6 de la loi du 1er décembre 1988 (aide aux dépenses d'électricité et de gaz) :

- *favorable* à l'amendement n° 28 de la commission (corrige une erreur de référence) (p. 2194) ;
- *défavorable* aux amendements identiques nos 113 de M. Elie Hoarau et 133 de M. Ernest Moutoussamy (étendent l'aide, dans les départements d'outre-mer, aux dépenses de gaz butane en bonbonnes, de pétrole lampant et de charbon de bois) (p. 2194).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 122 corrigé de Mme Muguette Jacquaint (supprime le forfait pour jardin personnel dans la détermination des ressources de l'allocataire du R.M.I.) (p. 2195).

Article 3 *(prise en compte d'un enfant à naître pour l'attribution du R.M.I. aux personnes âgées de moins de 25 ans) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune est fixé chaque année de manière à correspondre au montant des dépenses du revenu minimum d'insertion) (p. 2196).

Article 4 *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.) :*

- *soutient* l'amendement n° 169 du Gouvernement (supprime l'organisme payeur comme destinataire des éléments d'information sur les ressources, la situation de famille et l'insertion de l'allocataire du R.M.I.) : adopté (p. 2197) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 29 de la commission (prévoit que l'allocataire du R.M.I. est tenu informé des éléments le concernant qui sont transmis au préfet par le maire de sa commune de résidence) (p. 2198) ;

Informatique : Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) : avis (p. 2198) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à la suspension de l'allocation de R.M.I. en cas de non-établissement du contrat d'insertion dans le délai de trois mois, du fait de l'intéressé et sans motif légitime) (p. 2198) ;
- *favorable* à l'amendement n° 30 de la commission (exclut la suspension du versement de l'allocation de R.M.I. lorsque l'absence d'établissement du contrat d'insertion est imputable aux services chargés de le conclure avec l'intéressé) (p. 2198) ;
- *favorable* à l'amendement n° 31 de la commission (précise que l'avis de la commission locale d'insertion, préalable au renouvellement de l'allocation de R.M.I., est donné, le cas échéant, au vu du nouveau contrat d'insertion) (p. 2198) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 78 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à la suspension de l'allocation de R.M.I. dans le cas où la commission locale d'insertion n'a pu donner son avis sur son renouvellement du fait de l'intéressé) (p. 2199) ;
- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (prévoit que l'allocation de R.M.I. peut être suspendue soit dans le cas où la commission locale d'insertion n'a pu donner un avis sur son renouvellement du fait d'une résistance caractérisée de l'intéressé, soit dans les cas où le contrat d'insertion n'a pu être renouvelé ou un nouveau contrat établi de son fait) (p. 2199) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 136 du Gouvernement (supprime le deuxième terme de l'alternative prévue par l'amendement) à l'amendement n° 32 de la commission : adopté (p. 2199) ;
- *favorable* à l'amendement n° 105 de Mme Marie-Josèphe Sublet (rédactionnel) (p. 2199) ;
- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (prévoit que, après une décision de suspension, la signature du contrat d'insertion préalable à l'ouverture d'un nouveau droit à l'allocation de R.M.I. doit avoir lieu dans l'année qui suit cette décision) (p. 2199) ;
- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (prévoit que la liste des allocataires du R.M.I. est transmise par les organismes payeurs, outre les maires des communes de résidence et les organismes instructeurs concernés, au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général et au président de la commission locale d'insertion) (p. 2199) ;
- *soutient* l'amendement n° 170 du Gouvernement (prévoit que les présidents des centres communaux d'action sociale, et non les maires des communes de résidence, reçoivent des organismes payeurs la liste des allocataires du R.M.I.) : adopté (p. 2199) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Denis Jacquat (prévoit que les départements reçoivent la liste des allocataires du R.M.I. établie par les organismes payeurs) (p. 2200) ;
- *soutient* l'amendement n° 171 du Gouvernement (précise le régime de transmission entre les organismes instructeurs et payeurs des informations relatives aux attributaires du R.M.I. conservées sur support informatique) : adopté (p. 2200) ;
- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (étend aux membres des professions non salariées non agricoles la possibilité de faire recouvrer, sur leur demande, les cotisations d'assurance maladie sur l'allocation de R.M.I.) (p. 2200).

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 128 précédemment réservé de M. Jacques Masdeu-Arus (définit le non-respect de son contrat d'insertion par l'allocataire du R.M.I.) (p. 2200).

Article 5 *(abrogations) :*

- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (de conséquence) (p. 2200).

Article 6 *(modernisation de l'aide médicale : titre III bis du code de la famille et de l'aide sociale) :*

Article 187-1 du code de la famille et de l'aide sociale (conditions d'admission à l'aide médicale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 146 de M. Jean-Yves Chamard (prévoit une condition de régularité du séjour en France pour bénéficier de l'aide médicale) (p. 2204, 2205) ;
- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (prévoit de tenir compte des charges du demandeur de l'aide médicale pour l'appréciation de ses ressources et autorise les départements à établir des barèmes pour l'admission de plein droit à l'aide médicale) (p. 2206).

Article187-2 du code de la famille et de l'aide sociale (admission de plein droit) :

- *soutient* l'amendement n° 167 rectifié du Gouvernement (fixe à dix-sept ans la condition d'âge minimum pour la prise en charge de plein droit des cotisations d'assurance personnelle) : adopté (p. 2207) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 40 de la commission (insère dans le code de la famille et de l'aide sociale la disposition prévue à l'article L. 741-8 du code de la sécurité sociale selon laquelle les cotisations d'assurance personnelle des titulaires de l'assurance veuvage sont prises en charge par l'aide sociale sans mise en jeu des règles relatives à l'obligation alimentaire) (p. 2207) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 97 de M. Michel Meylan (prévoit la mise en jeu de l'obligation alimentaire pour les prestations d'aide médicale) (p. 2207).

Article 188-1 du code de la famille et de l'aide sociale (dépenses prises en charge au titre de l'aide médicale) :

- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (rédactionnel) (p. 2207).

Article 188-3 du code de la famille et de l'aide sociale (subsidiarité de l'aide médicale à l'égard de l'assurance maladie, d'une mutuelle ou d'un organisme d'assurances) :

- *favorable* à l'amendement n° 42 de la commission (autorise les départements à récupérer les montants versés au titre de prestations facultatives sur les institutions mentionnées à l'article 188-3 du code de la famille et de l'aide sociale) (p. 2207).

Article 189-1 du code de la famille et de l'aide sociale (dépôt de la demande) :

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Michel Meylan (prévoit une obligation d'informer le maire de la commune de résidence du demandeur de l'aide médicale sur les ressources et la situation de famille de ce dernier) (p. 2208).

Article 189-2 du code de la famille et de l'aide sociale (informations délivrées par le maire de la commune de résidence) :

- *favorable* à l'amendement n° 43 de la commission (prévoit que l'obligation de transmettre les informations sur le demandeur et le bénéficiaire de l'aide médicale incombe au président du centre communal d'action sociale) (p. 2208) ;

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (prévoit d'informer l'intéressé des éléments le concernant qui ont été transmis au président du conseil général) (p. 2209).

Article 189-3 du code de la famille et de l'aide sociale (élection de domicile des personnes sans résidence stable) :

- *favorable* à l'amendement n° 45 de la commission (subordonne à l'élection préalable de domicile le bénéfice de l'aide médicale) (p. 2209) ;

- *favorable* à l'amendement n° 46 de la commission (prévoit que les organismes agréés pour recevoir l'élection de domicile peuvent refuser de recevoir les déclarations dans les conditions fixées par leur agrément mais qu'un organisme au moins par arrondissement est tenu de recevoir ces déclarations) (p. 2209) ;

- *favorable* à l'amendement n° 107 de Mme Marie-Josèphe Sublet (prévoit que l'organisme auprès duquel est déposé la demande d'élection de domicile doit apporter son concours à l'intéressé pour l'accomplissement des démarches) (p. 2209).

Article 189-4 du code de la famille et de l'aide médicale (mise en jeu de l'obligation alimentaire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 2210) ;

- *favorable* à l'amendement n° 47 de la commission (maintient l'application de l'article 145 du code de la famille et de l'aide sociale relatif aux conditions de subrogation pour la mise en jeu de l'obligation alimentaire) (p. 2210).

Article 190-1 du code de la famille et del'aide sociale (imputation financière des dépenses d'aide médicale) :

- *favorable* à l'amendement n° 48 de la commission (prévoit que les dépenses d'hospitalisation ou d'hébergement dans un établissement social sont prises en charge par l'Etat dans le cas d'une personne dépourvue de résidence stable avant son hospitalisation) (p. 2210).

Article 7 *(modification de dispositions du titre III du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 49 de la commission (rédactionnel) (p. 2210).

Article 9 *(article L. 313-1 du code de la sécurité sociale : conditions d'ouverture du droit aux prestations d'assurance maladie-maternité) :*

- *ses observations* (p. 2211) ;

Assurance maladie-maternité : indemnités journalières (p. 2211).

Article 15 *(art. L. 182-3 du code de la sécurité sociale : conventions confiant aux organismes d'assurance maladie la gestion de l'aide médicale relevant de la compétence des départements) :*

- *favorable* à l'amendement n° 50 de la commission (limite la délégation aux admissions de plein droit à l'aide médicale) (p. 2212) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 100 de M. Michel Meylan (remplace, pour l'application des dispositions relatives à l'admission à l'aide médicale, la substitution du directeur de l'organisme d'assurance maladie délégataire au président du conseil général par une simple délégation de ce dernier) (p. 2212).

Article 16 *(art. L. 182-4 du code de la sécurité sociale : conventions confiant aux organismes d'assurance maladie la gestion de l'aide médicale relevant de la compétence de l'Etat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 51 de la commission (limite la délégation aux admissions de plein droit à l'aide médicale) (p. 2213).

Article 17 *(art. L. 182-5 du code de la sécurité sociale : vérification des déclarations pour l'admission à l'aide médicale) :*

- *soutient* l'amendement n° 172 du Gouvernement (précise le régime de transmission aux organismes d'assurance maladie des données strictement nécessaires à l'attribution de l'aide médicale conservées sur support informatique) : adopté (p. 2213).

Article 23 *(art. 9 de la loi du 18 décembre 1989 : abrogation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 55 de la commission (corrige une erreur matérielle) (p. 2223).

Après l'article 23 :

- *défavorable* à l'amendement n° 158 de M. Paul Chollet (autorise les bureaux d'adjudication des marchés publics des collectivités locales à prendre en compte l'emploi d'allocataires du R.M.I. parmi les critères d'attribution des marchés) (p. 2223) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 159 de M. Paul Chollet (autorise les commissions d'appel d'offres des marchés publics des collectivités locales à prendre en compte l'emploi d'allocataires du R.M.I. parmi les critères d'attribution des marchés) (p. 2223).

Après l'article 24 :

- *favorable* à l'amendement n° 151 de M. Thierry Mandon (prévoit le dépôt, par le Gouvernement, d'un rapport d'information sur les logements vacants dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants) (p. 2224).

Article 1er précédemment réservé *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 38 de la loi du 1er décembre 1988 (financement des actions inscrites au programme départemental d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 176 rectifié du Gouvernement (porte de 2,5 p. 100 à 3 p. 100 la part des dépenses résultant de la prise en charge du ticket modérateur des bénéficiaires du R.M.I. pouvant être imputée sur les crédits obligatoires d'insertion et à 3,75 p. 100 cette même part dans les D.O.M.) (p. 2224) : adopté (p. 2225).

Seconde délibération [10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 36 de la loi du 1er décembre 1988 (élaboration et adoption par le C.D.I. du programme départemental d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (précise que le progamme départemental d'insertion recense la répartition des crédits entre les différentes catégories d'actions) : adopté (p. 2227).

Explications de vote :

Action sociale et solidarité nationale : minima sociaux : harmonisation (p. 2228).

Assemblée nationale : conditions de travail : débat sur le projet de loi (p. 2228).

Départements : coresponsabilité et partenariat avec l'Etat (p. 2228).

Famille : allocation de parent isolé (p. 2228).

Personnes âgées : allocation compensatrice (p. 2228).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1992] :

Assurance maladie maternité : aide médicale : réforme (p. 3250, 3255).

Communautés européennes : harmonisation sociale (p. 3254).

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté : création et composition (p. 3255).

Départements :
- budgets : dépenses obligatoires (p. 3250) ;
- conseil départemental et programme départemental d'insertion (p. 3250, 3255) ;

- coresponsabilité et partenariat avec l'Etat (p. 3250, 3255) ;
- inégalités entre les départements (p. 3250).

Jeunes :
- fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 3251) ;
- R.M.I. : attribution aux jeunes (p. 3254).

Lois : projet de loi n° 2729 relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (p. 3254).

Police de la route et circulation routière : permis de conduire : permis à points (p. 3254).

Revenu minimum d'insertion : insertion : commissions locales et programmes locaux d'insertion (p. 3250, 3255).

Sécurité sociale : déficit (p. 3255).

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 1er A *(objet du revenu minimum d'insertion) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (de suppression) (p. 3255).

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 34 de la loi du 1er décembre 1988 (rôle du représentant de l'Etat dans le département et du président du conseil général) :

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3258) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 64 de M. Jean-Yves Chamard (précise que le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général conduisent contractuellement l'action d'insertion des bénéficiaires du R.M.I.) à l'amendement n° 2 de la commission (p. 3258).

Article 35 de la loi du 1er décembre 1988 (composition des conseils départementaux d'insertion - C.I.D.) :

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; ajoute les représentants d'associations intervenant en matière de formation professionnelle parmi les membres du C.I.D. ; précise que ce dernier est réuni au minimum deux fois par an) (p. 3258).

Article 36 de la loi du 1er décembre 1988 (élaboration et adoption par le C.I.D. du programme départemental d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ; impose au préfet et au président du conseil général de transmettre au C.I.D., avant le 31 décembre, leurs prévisions pour l'insertion des bénéficiaires du R.M.I. ; prévoit que le C.I.D. examine la mise en œuvre du programme d'insertion six mois après son adoption) (p. 3259) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 68 de M. Jean-Yves Chamard (prévoit que l'élargissement du programme départemental d'insertion est décidé par le représentant de l'Etat et le président du conseil général sur proposition du C.I.D.) à l'amendement n° 4 de la commission (p. 3259) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 49 du Gouvernement (précise que l'examen de la mise en œuvre du programme d'insertion a lieu au plus tard six mois après son adoption ; précise que le C.I.D. est tenu informé de l'avancement du programme, le représentant de l'Etat et le président du conseil général lui soumettant un rapport annuel) (p. 3258) : adopté (p. 3259).

Article 37 de la loi du 1er décembre 1988 (autres compétences et modalités de fonctionnement du C.I.D.) :

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture compte tenu d'une modification rédactionnelle) (p. 3260) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 69 de Mme Bernadette Isaac-Sibille (permet au C.I.D. de proposer toutes études ou enquêtes sur les phénomènes spécifiques de pauvreté et de précarité dans le département) à l'amendement n° 5 de la commission (p. 3260) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 65 de M. Jean-Yves Chamard (reconnaît au C.I.D. le pouvoir de proposer l'affectation de moyens à l'exécution des programmes locaux d'insertion) à l'amendement n° 5 de la commission (p. 3260) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 50 du Gouvernement (supprime le dernier alinéa relatif au fonctionnement et à l'information du C.I.D.) à l'amendement n° 5 de la commission : adopté (p. 3260).

Article 38 de la loi du 1er décembre 1988 (financement des actions inscrites au programme départemental d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3260).

Article 39 de la loi du 1er décembre 1988 (conventions de mise en œuvre du programme départemental d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ; précise que les associations concourant à la formation professionnelle peuvent signer des conventions avec l'Etat ou le département pour la mise en œuvre du programme d'insertion) (p. 3260).

Article 40 de la loi du 1er décembre 1988 (règlement de certaines situations de blocage) :

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3260).

Article 41 de la loi du 1er décembre 1988 (engagement du « 20 p. 100 départemental » et procédure applicable en cas de non-engagement) :

- *soutient* l'amendement n° 51 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3260) : rejeté (p. 3261) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ; institue un mécanisme d'affectation et d'inscription d'office, par le représentant de l'Etat dans le département, des crédits correspondant aux dépenses obligatoires d'insertion non engagés) (p. 3261).

Article 42-1 de la loi du 1er décembre 1988 (missions, nombre et ressort des commissions locales d'insertion - C.L.I.) :

- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, compte tenu de deux modifications introduites par le Sénat, l'une précisant que le C.L.I. a pour mission d'adresser des propositions au conseil départemental d'insertion en vue de l'élaboration du programme départemental d'insertion, l'autre rédactionnelle) (p. 3261).

Article 42-2 de la loi du 1er décembre 1988 (composition et organisation des C.L.I.) :

- *soutient* le sous-amendement n° 52 rectifié du Gouvernement (précise les compétences respectives du président du conseil général et du représentant de l'Etat dans le département pour désigner les membres des commissions locales d'insertion ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions de désignation de ces membres) à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ; précise que la C.L.I. comprend des représentants d'associations intervenant en matière de formation professionnelle) : rejeté (p. 3262) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 53 deuxième rectification du Gouvernement (précise que le maire de la commune siège de la C.L.I., membre de droit de son bureau, peut s'y faire représenter) à l'amendement n° 11 de la commission : rejeté (p. 3262) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 54 du Gouvernement (supprime la présentation anonyme des dossiers individuels devant la C.L.I.) à l'amendement n° 11 de la commission : rejeté (p. 3262) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 55 du Gouvernement (prévoit la participation, avec voix consultative, du maire de la commune où réside le bénéficiaire du contrat d'insertion à la réunion de la commision locale d'insertion - ou de son bureau - au cours de laquelle est approuvé le contrat) à l'amendement n° 11 de la commission : devenu sans objet (p. 3262).

Article 42-3 de la loi du 1er décembre 1988 (contenu, transmission et moyens du programme local d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3263).

Article 42-4 de la loi du 1er décembre 1988 (établissement et contenu du contrat d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, compte tenu de trois modifications, l'une précisant que le contrat d'insertion fait apparaître la nature des engagements réciproques qu'implique la réalisation du projet d'insertion, les autres d'ordre rédactionnel) (p. 3263).

Article 42-5 de la loi du 1er décembre 1988 (formes de l'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, compte tenu de la rédaction retenue par le Sénat définissant les formes d'insertion professionnelle visées au 5° de l'article) (p. 3263).

Article 2 *(lutte contre l'exclusion sociale : titre III* bis *de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 43 de la loi du 1er décembre 1988 (dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) :

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture faisant des fonds départementaux d'aide aux jeunes en difficulté un élément du dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté) (p. 3264).

Après l'article 43-1 de la loi du 1er décembre 1988 :

- *favorable* à l'amendement n° 62 de Mme Marie-Josèphe Sublet (rétablit la division et l'intitulé relatifs à l'aide aux jeunes en difficulté adoptés en pemière lecture à l'Assemblée nationale) (p. 3264).

Article 43-2 de la loi du 1er décembre 1988 (fonds départemental d'aide aux jeunes) :

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 3264).

Article 43-3 de la loi du 1er décembre 1988 (fonds locaux d'aide aux jeunes) :

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 3264).

Article 43-4 de la loi du 1er décembre 1988 (financement du fonds départemental) :

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 3265).

Article 43-5 de la loi du 1er décembre 1988 (droit d'accès à une fourniture minimum d'eau et d'énergie) :

- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3265).

Article 43-6 de la loi du 1er décembre 1988 (aide aux dépenses d'électricité et de gaz) :

- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (rétablit l'alinéa prévoyant la signature d'une convention départementale entre le préfet et le représentant d'E.D.F.-G.D.F.) (p. 3265).

Article 4 *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.)* :

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (précise que le choix de l'organisme de dépôt de la demande d'allocation appartient au demandeur) (p. 3266) ;

- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (rétablit le texte du quatrième alinéa du paragraphe II prévoyant que l'obligation de transmettre au représentant de l'Etat ou de l'organisme payeur les éléments d'information sur les ressources, la situation de famille et l'insertion de l'allocataire du R.M.I. incombe au président du centre communal d'action sociale) (p. 3266) ;

- *soutient* l'amendement n° 56 du Gouvernement (prévoit que l'organisme qui suit la mise en œuvre du contrat d'insertion désigne en son sein, pour chaque bénéficiaire, une personne chargée de coordonner la mise en œuvre de différents aspects sociaux, économiques, éducatifs et sanitaires de ce contrat) (p. 3266) : vote réservé (p. 3268) ; adopté après rectification (p. 3278) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 71 de M. Jean-Yves Chamard (supprime l'obligation de choisir la personne chargée de coordonner la mise en œuvre du contrat d'insertion au sein de l'organisme qui suit cette mise en œuvre) à l'amendement n° 56 du Gouvernement (p. 3267) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de la commission (supprime l'alinéa introduit par le Sénat relatif à la suspension de l'allocation de R.M.I. dans le cas où la commission locale d'insertion n'a pu donner son avis sur son renouvellement du fait de l'intéressé) (p. 3268) ;

- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture retenant la date à laquelle a été suspendue l'allocation de R.M.I. comme point de départ du délai d'un an pour la signature d'un nouveau contrat d'insertion préalable à l'ouverture d'un nouveau droit à l'allocation) (p. 3268) ;

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (rétablit le paragraphe supprimé par le Sénat permettant au représentant de l'Etat dans le département de déléguer certaines de ses compétences aux directeurs des organismes payeurs de l'allocation de R.M.I.) (p. 3268) ;

- *soutient* l'amendement n° 57 du Gouvernement (précise les conditions dans lesquelles les organismes payeurs de l'allocation de R.M.I. peuvent obtenir et transmettre les informations nécessaires à l'exercice de leur mission ; précise le régime de transmission entre les organismes instructeurs et payeurs des informations relatives aux attributaires du R.M.I. conservées sur support informatique ; prévoit qu'un décret détermine la nature des informations obligatoirement fournies aux fins d'établissement des statistiques) (p. 3268) : adopté (p. 3269) ;

- *soutient* l'amendement n° 58 du Gouvernement (supprime le paragraphe XII de l'article relatif au versement de l'allocation de R.M.I. aux personnes visées au 2° de l'article 15 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France) : adopté (p. 3269).

Article 4 *bis* nouveau *(conditions de prise en charge au titre de l'aide médicale des bénéficiaires du R.M.I.) :*

- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (de suppression) (p. 3269).

Article 4 *ter* nouveau *(conditions de prise en charge au titre de l'aide médicale des personnes âgées de 17 à 25 ans) :*

- *favorable* à l'amendement n° 30 de la commission (de suppression) (p. 3270).

Article 5 *(abrogations)* :

- *favorable* à l'amendement n° 63 de Mme Marie-Josèphe Sublet (de coordination) (p. 3270) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de Mme Bernadette Isaac-Sibille (prévoit le dépôt d'un rapport d'évaluation sur le revenu minimum d'insertion avant le 2 avril 1995) (p. 3270).

Avant l'article 6 :

- *favorable* à l'amendement n° 31 de la commission (rétablit la division et l'intitulé du titre II) (p. 3270).

Article 6 supprimé par le Sénat *(modernisation de l'aide médicale : titre III* bis *du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale compte tenu d'une modification rédactionnelle) (p. 3272).

Article 7 supprimé par le Sénat *(modification de dispositions du titre III du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3272).

Article 8 supprimé par le Sénat *(modifications de dispositions du titre IV du code de la famille et de l'aide sociale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3273) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 59 du Gouvernement (ajoute un paragraphe III relatif à la compétence de la commission centrale d'aide sociale) à l'amendement n° 34 de la commission : adopté (p. 3273).

Article 12 supprimé par le Sénat *(art. L. 741-3-1 du code de la sécurité sociale : affiliation de plein droit à l'assurance personnelle des personnes admises au bénéfice de l'aide médicale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3273).

Article 13 supprimé par le Sénat *(art. L. 741-4-1 et L. 741-4-2 du code de la sécurité sociale : prise en charge et recouvrement des cotisations d'assurance personnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3273).

Article 16 supprimé par le Sénat *(art. L. 182-4 du code de la sécurité sociale : conventions confiant aux organismes d'assurance maladie la gestion de l'aide médicale relevant de la compétence de l'Etat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3273).

Article 17 supprimé par le Sénat *(art. L. 182-5 du code de la sécurité sociale : vérification des déclarations pour l'admission à l'aide médicale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 38 de la commission (rétablit l'article dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3274).

Article 25 supprimé par le Sénat *(art. 17 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : rapport au Parlement sur les logements vacants dans les agglomérations) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 44 de la commission (rétablit l'article adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit le dépôt du rapport dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi ; limite le champ du rapport aux agglomérations de plus de 200 000 habitants) (p. 3277) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 60 du Gouvernement (supprime la fixation d'un délai pour déposer le rapport) à l'amendement n° 44 de la commission (p. 3277).

Article 4 (suite) *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.) :*

- *soutient* l'amendement n° 56 rectifié du Gouvernement (prévoit que l'organisme qui suit la mise en œuvre du contrat d'insertion désigne en son sein, pour chaque bénéficiaire, une personne chargée de coordonner la mise en œuvre de différents aspects sociaux, économiques, éducatifs et sanitaires de ce contrat ; donne compétence au président de la commission locale d'insertion pour formuler des propositions pour cette désignation lorsque l'organisme précité n'y a pas procédé ou en cas de difficulté) : adopté (p. 3278) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 71 de M. Jean-Yves Chamard (supprime l'obligation de choisir la personne chargée de coordonner la mise en œuvre du contrat d'insertion au sein de l'organisme qui suit cette mise en œuvre) à l'amendement n° 56 du Gouvernement (p. 3278).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [8 juillet 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : aide sociale : fourniture minimum d'eau et d'énergie (p. 3323).

Associations : rôle dans l'insertion (p. 3325).

Assurance maladie-maternité :

- aide médicale : réforme (p. 3323, 3325) ;

- assurance personnelle (p. 3323).

Conseil national de lutte contre la pauvreté : création (p. 3323).

Jeunes : fonds départementaux d'aide aux jeunes : généralisation et financement (p. 3323).

Lois :

- loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion (p. 3323) ;

- projet de loi n° 2723 : concertation (p. 3325).

Revenu minimum d'insertion : insertion : commission nationale d'évaluation du R.M.I. (p. 3323).

Sénat : reprise par amendements de trois dispositions votées par le Sénat (p. 3324).

Discussion des articles [8 juillet 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 39 de la loi du 1er décembre 1988 (conventions de mise en œuvre du programme départemental d'insertion) :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 3331) : adopté (p. 3332).

Article 42-2 de la loi du 1er décembre 1988 (composition et organisation des commissions locales d'insertion - C.L.I.) :

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (prévoit une représentation des communes du ressort de la commission locale d'insertion au sein de cette dernière ; supprime la fixation par la loi du nombre de représentants du système éducatif, d'institutions, d'entreprises, d'organismes ou d'associations ; rédactionnel pour le surplus) : adopté (p. 3332).

Après l'article 25 :

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (modifie la composition des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale) : adopté (p. 3332).

Son intervention lors des explications de vote :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 3333).

Lois : projet de loi n° 2733 (p. 3333).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [27 octobre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :

- insertion professionnelle et contrats emploi-solidarité (p. 4385) ;

- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : cellules d'appui : moyens (p. 4385) ;

- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : crédits : évolution, montant et imputation (p. 4384).

Départements : clarification, répartition des compétences et péréquation des ressources (p. 4385).

Etrangers : fonds d'action sociale (F.A.S.) (p. 4386).

Famille : allocation complémentaire et réduction d'impôt pour dépenses de scolarité (p. 4386).

Handicapés :

- allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) (p. 4385) ;

- centres d'aide par le travail (C.A.T.), ateliers protégés et maisons d'accueil spécialisé (p. 4386).

Jeunes : fonds d'aide aux jeunes (p. 4385).

Lois : loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (p. 4385).

Ministère des affaires sociales et de l'intégration :
- agents : hommage (p. 4386) ;
- crédits (montant, répartition, évolution) (p. 4384) ;
- modernisation : informatisation (p. 4386) ;
- services extérieurs : moyens (p. 4386).

Personnes âgées :
- dépendance : prise en charge (p. 4385) ;
- hospices : rénovation (p. 4386).

Professions médicales : conventions médicales (p. 4385).

Professions sociales : travailleurs sociaux : formation et plan de revalorisation (p. 4386).

Rapatriés :
- Afrique du Nord (p. 4386) ;
- remise de prêts et prêts de consolidation (p. 4386).

Retraites :
- âge de la retraite (p. 4385) ;
- répartition et capitalisation (p. 4385).

Sécurité sociale :
- assurance veuvage : excédents (p. 4386) ;
- assurance vieillesse : régime minier (p. 4386) ;
- assurance vieillesse : régimes spéciaux : caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (C.N.R.A.C.L.) (p. 4386) ;
- branche vieillesse : analyse du problème et mesures prises (p. 4385) ;
- dépenses d'assurance maladie et dépenses de santé : évolution, maîtrise médicalisée et régulation (p. 4385) ;
- effort social de la nation (p. 4384) ;
- fonds national de solidarité : projet (p. 4385).

Réponses aux questions :

Action sociale et solidarité nationale : revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : crédits (M. Jean-Paul Durieux) (p. 4436).

Anciens combattants : retraite mutualiste (M. Alain Néri) (p. 4436).

Départements :
- Pas de Calais : situation médico-sociale (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 4435) ;
- transfert de charges et de ressources (M. Philippe Legras) (p. 4426).

Handicapés : établissements de long séjour (MM Jean-Pierre Kucheida, Alain Néri) (p. 4435).

Impôts et taxes : cotisation sociale généralisée (C.S.G.) (M. Jean de Lipkowski) (p. 4429).

Jeunes :
- aide personnalisée au logement (A.P.L.) : critères d'attribution (M. Christian Bergelin) (p. 4419) ;
- fonds d'aide aux jeunes en difficulté (MM Christian Bergelin, Michel Berson) (p. 4419, 4428) ;
- insertion : aide financière (Mme Muguette Jacquaint) (p. 4398).

Logement et habitat : allocations de logement : critères d'attribution (M. André Durr) (p. 4427).

Personnes âgées : aides ménagères (M. Jean-Luc Préel) (p. 4407).

Professions médicales :
- infirmières : convention avec les caisses de sécurité sociale (M. Louis de Broissia) (p. 4425) ;
- médecins : convention médicale (M. Robert Loïdi) (p. 4416).

Professions sociales :
- aides ménagères : statut (M. Francisque Perrut) (p. 4417) ;
- formation (Mme Denise Cacheux) (p. 4427).

Retraites :
- pensions : revalorisation (M. Francisque Perrut) (p. 4417) ;
- régime général : pensions de réversion (MM Francisque Perrut, François Grussenmeyer, Jean de Lipkowski) (p. 4417, 4419, 4429).

Santé publique :
- centres de santé (M. Gilbert Millet) (p. 4412) ;
- prévention : coordination des intervenants (M. Jean-Luc Préel) (p. 4407).

Sécurité sociale :
- assurance maladie : régime local d'Alsace-Moselle (M. Marc Reymann) (p. 4425) ;
- assurance veuvage (M. Jean Proveux) (p. 4435) ;
- commission des comptes : réunions (M. Jean-Yves Chamard) (p. 4409) ;
- fonds national de solidarité : projet (M. Jean-Yves Chamard) (p. 4420) ;
- régime minier (M. Jean-Paul Durieux) (p. 4434).

Vote des crédits :

Etat B, titre III et IV et état C, titres V et VI : réservés à la demande du Gouvernement : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4437).

Après l'article 80 :

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de M. Adrien Zeller (crée une annexe au rapport sur l'équilibre économique et financier accompagnant le projet de loi de finances relative à l'évolution des principaux indicateurs sociaux) (p. 4437).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 décembre 1992] :

Assemblée nationale :
- commission des affaires culturelles : rejet du projet de loi (p. 6537) ;
- conditions de travail (p. 6551).

Commerce et artisanat : redressement judiciaire : prestations sociales (p. 6539).

Communautés européennes : droit communautaire : directive du 7 juin 1988 relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (p. 6539).

Droit pénal : entraves à l'I.V.G. : délit (p. 6539).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale : amélioration (p. 6539).

Hôpitaux et cliniques : programmes de médicalisation des systèmes d'information (P.M.S.I.) (p. 6539).

Lois :
- loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (p. 6539) ;
- projet de loi n° 3075 portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (p. 6537) ;
- projets de loi portant diverses mesures d'ordre social (p. 6537, 6552).

Mutuelles :
- caisse mutualiste de garantie : création (p. 6539) ;
- risques longs : réassurance (p. 6540).

Parlement : budget social : contrôle (p. 6552).

Personnes âgées :
- décloisonnement sanitaire-social et forfait soins (p. 6551) ;
- dépendance (p. 6537, 6551).

Presse, édition et imprimerie : correspondants de presse : statut social (p. 6539).

Professions médicales : aléas et risques thérapeutiques : indemnisation (p. 6552).

Retraites : généralités : pensions de retraite : revalorisation (p. 6551).

Risques professionnels :
- associations : assurance pour le compte des bénévoles (p. 6539) ;
- maladies professionnelles : reconnaissance (p. 6539) ;
- préretraite progressive : tutorat : couverture (p. 6539).

Santé publique :
- médecine d'urgence : centres anti-poisons (p. 6539) ;
- transfusion sanguine : transmission du virus de l'hépatite C : indemnisation (p. 6551).

Sécurité sociale : régime local d'Alsace-Lorraine (p. 6551).

Travail : vendeurs à domicile : statut social (p. 6539).

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 1er *(généralisation du maintien des droits aux prestations en nature de l'assurance maladie et maternité pour les personnes veuves et divorcées ayant eu au moins trois enfants) :*

- *ses observations* (p. 6556) ;

Départements : aide sociale : transferts de charges (p. 6556).

Femmes : veuves (p. 6556).

Personnes âgées :
- dépendance (p. 6556) ;
- financement (p. 6557).

Sécurité sociale :
- assurance personnelle : personnes recueillies dans une opération humanitaire (p. 6556) ;
- branche famille : excédents (p. 6556).

Article 2 *(statut des personnes pratiquant la vente par démarchage) :*

- *favorable* à l'amendement n° 54 de M. Alfred Recours (étend aux vendeurs en réunion ou à leur domicile les critères qui déterminent la qualité de vendeur à domicile au regard du droit du travail ; exclut de ces mêmes critères les vendeurs par téléphone) (p. 6558) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 129 de M. Pascal Clément (reconnaît la qualité de travailleur indépendant uniquement aux vendeurs-démarcheurs qui exercent leur activité en application d'une convention de mandat, de commissionnaire, de revendeur ou de courtier) (p. 6558) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 109 de M. Robert Schwint (exclut l'affiliation obligatoire aux assurances sociales des artistes du spectacle lorsque l'organisateur des spectacles traite avec le responsable d'une formation juridiquement constituée qui assure la protection sociale de ses salariés) (p. 6559) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 130 de M. Pascal Clément (ajoute les vendeurs-démarcheurs à la liste des professions rattachées aux assurances sociales du régime général uniquement lorsqu'ils exercent « une activité réelle et effective de vente de produits ou de services ») (p. 6559) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. Pascal Clément (prévoit que les entreprises de vente à domicile paient leurs cotisations de sécurité sociale chaque trimestre et selon un barème forfaitaire) (p. 6560) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 133 de M. Pascal Clément (permet aux entreprises qui confient la vente de leurs produits ou de leurs services à des vendeurs-démarcheurs rattachés au régime général de retenir sur la rémunération de ces derniers les cotisations patronales et salariales de sécurité sociale qu'elles ont versées) (p. 6560).

Article 3 *(protection en cas d'accident du travail pendant l'exercice d'activités de tutorat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 55 de M. Alfred Recours (rédactionnel) (p. 6560).

Après l'article 3 :

- *défavorable* aux amendements identiques nos 48 de M. Jacques Barrot et 57 de M. Alfred Recours (permettent aux victimes d'un accident du travail, quelle qu'en soit la cause, d'obtenir communication des renseignements dont dispose la caisse régionale d'assurance-maladie) (p. 6561) ;
- *soutient* l'amendement n° 82 du Gouvernement (prévoit la couverture des accidents du travail des salariés agricoles bénéficiaires d'une convention de préretraite progressive qui assurent des activités de tutorat) : adopté (p. 6561).

Article 4 *(réforme du régime de reconnaissance des maladies professionnelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de Mme Muguette Jacquaint (étend l'obligation d'établir un lien direct entre le travail habituel et l'origine de la maladie au cas où ce travail ne figure pas sur une liste indicative des travaux susceptibles de provoquer cette maladie) (p. 6562) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Alfred Recours (supprime la condition selon laquelle la maladie professionnelle non inscrite dans un tableau doit être « essentiellement » causée par le travail habituel de la victime pour être reconnue) (p. 6562) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. Jean-Luc Préel (substitue une expertise effectuée par un collège d'experts médicaux à l'avis du comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles préalable à la reconnaissance, par la caisse primaire, de l'origine professionnelle de la maladie) (p. 6564) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 18 de Mme Muguette Jacquaint (précise que le salarié peut faire appel de la décision de la caisse primaire qui refuse de reconnaître l'origine professionnelle de sa maladie et être entendu par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles) (p. 6564) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 19 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que la caisse nationale d'assurance maladie procède à « une centralisation des pathologies reconnues d'origine professionnelle et non désignées dans un tableau de maladies professionnelles ») (p. 6564).

Article 5 *(rétablissement du droit aux prestations de maladie et maternité des non-salariés non agricoles dont l'entreprise fait l'objet d'un plan de continuation lors d'une procédure de redressement judiciaire) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 147 de M. Jean-Pierre Foucher, 174 de M. Jean-Luc Préel et 164 corrigé de M. Jean-Paul Charié (étendent le bénéfice du rétablissement des droits au cas où la commission de recours amiable de la caisse mutuelle régionale accorde à l'assuré un étalement du paiement des cotisations) (p. 6565).

Article 6 *(ouverture des activités de réassurance aux institutions de prévoyance) :*

- *soutient* l'amendement n° 83 du Gouvernement (limite l'ouverture des activités de réassurance aux seules institutions de prévoyance complémentaire qui gèrent leurs risques en capitalisation ; fixe au 1er juillet 1994 la date à laquelle les institutions existantes devront avoir séparé leurs activités gérées en capitalisation et en répartition) (p. 6565) : adopté (p. 6566).

Article 7 *(affiliation automatique et gratuite des bénéficiaires de l'assurance veuvage à l'assurance personnelle)* :

- *ses observations* (p. 6567) ;

Départements : transferts de charges (p. 6567).

Article 8 *(couverture facultative des bénévoles des organismes d'intérêt général contre les risques d'accidents du travail) :*

- *favorable* à l'amendement n° 60 de M. Alfred Recours (précise que le champ d'application de l'article s'étend aux « œuvres » d'intérêt général) (p. 6568).

Après l'article 8 :

- *favorable* à l'amendement n° 160 de M. Alfred Recours (permet au salarié, victime d'un accident de la circulation qui a le caractère d'un accident du travail et a été causé par l'employeur ou son préposé, d'obtenir l'indemnisation intégrale, dans les conditions du droit commun, de la part du préjudice non couverte par la législation sur les accidents du travail) (p. 6568).

Article 9 *(statut des correspondants locaux de presse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6569) ;

- *favorable* à l'amendement n° 61 de M. Alfred Recours (maintient la collecte d'informations relatives « à une activité sociale particulière » comme l'une des formes du travail du correspondant de presse ; supprime les dispositions relatives aux vendeurs-colporteurs de presse ; précise que la cotisation partiellement prise en charge par l'Etat est celle d'assurance maladie) (p. 6569).

Article 10 *(exclusion des actes de biologie des tarifs des cliniques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6570).

Article 11 *(extension à tous les sapeurs-pompiers volontaires de la prise en charge du ticket modérateur pour les accidents et les maladies liés au service) :*

- *favorable* à l'amendement n° 62 de M. Alfred Recours (corrige une erreur matérielle) (p. 6570).

Article 12 *(prorogation des dispositions limitant le cumul emploi-retraite) :*

- *ses observations* (p. 6575) ;

Agriculture : cumul emploi-retraite : activité d'hébergement en milieu rural (p. 6576).

Conseil économique et social : section des affaires sociales : étude sur le cumul emploi-retraite (p. 6575) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Charles Miossec (exclut du champ d'application du cumul emploi-retraite les activités d'hébergement en milieu rural réalisé sur des biens patrimoniaux) (p. 6576).

Après l'article 12 :

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Jean-Jacques Weber (exclut de prendre en compte les pensions militaires de retraite servies avant l'âge ouvrant droit au taux plein pour l'application des règles qui limitent le cumul entre les allocations de chômage et les avantages de vieillesse) (p. 6577).

Article 13 *(validation de la tarification des accidents du travail pour 1988 et 1989 et abattement forfaitaire sur les cotisations d'accidents du travail pour 1993) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 135 de M. Jean-Luc Préel (supprime le paragraphe II de l'article qui valide les majorations de tarification pour l'année 1989 des risques accidents du travail et maladies professionnelles) (p. 6577) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 21 de Mme Muguette Jacquaint (supprime le paragraphe III de l'article qui diminue de 4 p. 100 le montant des cotisations d'accidents du travail pour l'année 1993) (p. 6578).

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de Mme Muguette Jacquaint (augmente de 2 p. 100 « la contribution des entreprises au financement de la sécurité sociale » (p. 6578) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (institue une « cotisation sociale » de 14,5 p. 100 assise sur les revenus mobiliers) (p. 6578) ;

- *favorable* à l'amendement n° 111 de M. David Bohbot (permet d'autoriser la création d'une pharmacie à usage intérieur dans les services départementaux d'incendie et de secours) (p. 6579) ;

- *soutient* l'amendement n° 84 du Gouvernement (permet aux caisses nationales des régimes de base d'assurance maladie de constituer un groupement d'intérêt économique pour leurs tâches communes de traitement de l'information, à l'exclusion du service des prestations ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions dans lesquelles l'Etat exerce son contrôle sur ce groupement) : adopté (p. 6579) ;

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 65 rectifié de M. Alfred Recours et 155 de M. Adrien Zeller (étendent aux aides à domicile employées par un organisme à but non lucratif agréé et mises à la disposition de personnes âgées, les exonérations de cotisations sociales prévues pour les aides à domicile directement employées par une personne âgée ; gage cette mesure par la création d'une taxe additionnelle à la cotisation sur les boissons alcooliques prévue à l'article L. 245-7 du code de la sécurité sociale) (p. 6580) ;

- *soutient* l'amendement n° 85 du Gouvernement (permet à l'autorité compétente de l'Etat de suspendre ou dissoudre le conseil d'administration d'une U.R.S.S.A.F. et de révoquer un ou plusieurs de ses membres) : adopté (p. 6580) ;

- *soutient* l'amendement n° 86 du Gouvernement (précise que seule la partie de la rémunération des personnes embauchées par une association intermédiaire qui correspond à une durée d'activité inférieure à 750 heures ne donne pas lieu à cotisations d'assurances sociales agricoles à la charge de l'employeur) (p. 6580) : adopté (p. 6581) ;

- *soutient* l'amendement n° 87 du Gouvernement (apporte une précision identique à la précédente pour la cotisation forfaitaire d'accidents du travail) : adopté (p. 6581).

Article 14 *(lutte contre les intoxications) :*

- *favorable* à l'amendement n° 165 de M. David Bohbot (étend l'accès des centres anti-poisons à la composition des préparations autres que chimiques) (p. 6581) ;

- *favorable* à l'amendement n° 166 de M. David Bohbot (précise que les missions des centres anti-poisons consistent à prévenir les effets de préparations ou produits sur la santé ou à répondre à toute demande d'ordre médical pour traiter les affections induites par ces produits, en particulier en cas d'urgence) (p. 6582) ;

- *favorable* à l'amendement n° 167 de M. David Bohbot (de conséquence) (p. 6582) ;

- *favorable* à l'amendement n° 168 de M. David Bohbot (précise que les centres anti-poisons doivent assurer la confidentialité des informations qui leur sont transmises) (p. 6582) ;

- *favorable* à l'amendement n° 169 de M. David Bohbot (supprime la peine d'emprisonnement et ramène à 500 F minimum et 15 000 F maximum le montant de l'amende en cas de refus de transmettre la composition d'un produit à un centre anti-poisons) (p. 6582).

Après l'article 15 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 33 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6591) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 66 de M. Alfred Recours (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6591) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 196 du Gouvernement (maintient l'incrimination par le nouveau code pénal de la fourniture des moyens matériels de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) à l'amendement n° 66 de la commission : adopté (p. 6592).

Article 16 *(adaptation de l'interdiction du partage d'honoraires à l'exercice des professions médicales sous forme de société) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 24 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6593).

Après l'article 16 :

- *soutient* l'amendement n° 88 du Gouvernement (précise que les décrets en Conseil d'Etat pris pour l'application de la loi relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à statut peuvent imposer la constitution de ces sociétés entre médecins de même qualification ou de même spécialité) : rejeté (p. 6593).

Article 17 *(garanties concernant la mise en œuvre des systèmes d'information dans les établissements de santé) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de Mme Muguette Jacquaint (exclut les données nominatives de l'obligation de transmettre les données médicales nécessaires à l'analyse de l'activité des établisssements de santé) (p. 6594).

Article 18 *(modifications rédactionnelles de la loi portant réforme hospitalière) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de Mme Muguette Jacquaint (supprime le paragraphe I de l'article qui précise qu'une autorisation dérogatoire de reconversion d'un établissement de santé peut être subordonnée à une réduction de ses capacités) (p. 6594).

Après l'article 18 :

- *soutient* l'amendement n° 89 rectifié du Gouvernement (précise les critères de représentativité des fédérations syndicales de fonctionnaires, autres que celles affiliées à une confédération représentative sur le plan national, mis en œuvre pour nommer les membres du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) (p. 6594) : adopté (p. 6595).

Article 19 *(exercice des activités de laboratoires d'analyses de biologie médicale sous forme de société)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de Mme Muguette Jacquaint (supprime le paragaphe I de l'article qui prévoit la possibilité d'exploiter un laboratoire d'analyses de biologie médicale sous la forme d'une société d'exercice libéral à forme anonyme ou en commandite par actions) (p. 6595) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 122 de M. Jean-Pierre Foucher (autorise une même personne physique ou morale à détenir au plus deux participations minoritaires dans des sociétés exploitant un laboratoire ; rédactionnel pour le surplus) (p. 6596) ;

- *soutient* l'amendement n° 90 du Gouvernement (soumet la transmission entre deux laboratoires de prélèvements aux fins d'analyse à la conclusion préalable d'un contrat de collaboration, sauf dans le cas des laboratoires exploités par une même société ; rédactionnel pour le surplus) : adopté (p. 6596).

Après l'article 19 :

- *défavorable* à l'amendement n° 112 de M. Alain Calmat (prévoit que les praticiens hospitaliers responsables d'unités fonctionnelles sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable) (p. 6596) ;

- *soutient* l'amendement n° 156 du Gouvernement (institue, au profit de l'Etat, une redevance pour frais d'enregistrement et de contrôle de la qualité des réactifs destinés aux analyses de biologie médicale mise à la charge des fabricants et des importateurs de ces réactifs) : adopté (p. 6597) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 123 de M. Jean-Pierre Foucher (supprime les normes d'effectifs de personnels techniques pour les laboratoires d'analyse de biologie médicale (p. 6598) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 124 de M. Jean-Pierre Foucher (supprime l'indemnité forfaitaire pour transmission de prélèvements aux fins d'analyses entre laboratoires exploités par une même société ou ayant conclu entre eux un contrat de collaboration) (p. 6599) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 125 de M. Jean-Pierre Foucher (permet de confier à une même personne la direction de plusieurs laboratoires d'analyses de biologie médicale en cas de restructuration de laboratoires exploités par une même société) (p. 6599) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 184 de M. Jean-Pierre Foucher (définit la notion de gaz médicaux) (p. 6599).

Article 20 *(réforme des conditions de garantie et d'exercice de la réassurance applicables aux mutuelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 136 de M. Jean-Luc Préel (étend à tous les organismes mutualistes la possibilité de se réassurer) (p. 6600) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 137 de M. Jean-Luc Préel (étend à tous les organismes mutualistes la possibilité de garantir des risques en réassurance) (p. 6600) ;

- *favorable* à l'amendement n° 67 de M. Alfred Recours (de précision) (p. 6600) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 157 de Mme Muguette Jacquaint (pérennise les services de garantie propres aux fédérations nationales mutualistes ; prévoit la garantie financière et le contrôle de ces services par la caisse mutualiste de garantie ; supprime la commission de contrôle de la mutualité) (p. 6601) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 138 de M. Jean-Luc Préel (pérennise les systèmes de garantie propres aux fédérations mutualistes ; limite la compétence de la caisse mutualiste de garantie à la garantie des mutuelles non couvertes par un autre système) (p. 6601) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. Jean-Luc Préel (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination du règlement type des systèmes de garantie) (p. 6601) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 140 de M. Jean-Luc Préel (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination des modalités selon lesquelles les fédérations qui gèrent actuellement un système de garantie sont représentées au sein de la caisse mutualiste de garantie) (p. 6601).

Avant l'article 21 :

- *soutient* l'amendement n° 195 du Gouvernement (suspend la procédure de licenciement économique jusqu'à la présentation par l'employeur des mesures de reclassement des salariés et la consultation des représentants du personnel) (p. 6603) : devenu sans objet (p. 6604) ;

- *favorable* à l'amendement n° 29 deuxième rectification de M. René Carpentier (institue une commission départementale de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'apprentissage, composée d'élus locaux, de représentants des organisations syndicales représentatives et des employeurs, chargée de donner son avis sur l'utilisation des réductions d'impôts pour dépenses de formation professionnelle et des crédits de l'Etat ayant le même objet) (p. 6605) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 193 du Gouvernement (prévoit une réunion annuelle de la commission pour donner son avis sur le rapport du représentant de l'Etat sur la situation de l'emploi, les aides publiques à l'emploi et les mesures en faveur de l'apprentissage et de la formation dans le département) à l'amendement n° 29, deuxième rectification, de M. René Carpentier (p. 6604) : adopté (p. 6605).

Après l'article 21 :

- *favorable* à l'amendement n° 107 de M. Jean-Marie Le Guen (ajoute les personnes morales à but non lucratif autres que les coopératives, mutuelles ou associations visées au deuxième alinéa de l'article 19 *bis* de la loi du 10 septembre 1947 parmi les associés devant détenir ensemble 65 p. 100 au moins des droits de vote dans une union d'économie sociale ; prévoit que la moitié au moins des administrateurs ou des membres du conseil de surveillance de l'union sont élus parmi les représentants des coopératives, mutuelles ou associations précitées) (p. 6605) ;

- *favorable* à l'amendement n° 108 de M. Jean-Marie Le Guen (admet comme sociétaires des sociétés coopératives de banque les personnes physiques ou morales autres que les coopératives, mutuelles et associations visées au deuxième alinéa de l'article premier de la loi du 17 mai 1982 qui entendent contribuer par l'apport de capitaux à la réalisation des objectifs de la société coopérative) (p. 6606).

Après l'article 23 :

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Jacques Barrot (fait bénéficier les associations de soins à domicile de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale prévue pour les personnes âgées qui recourent à l'assistance d'une tierce personne salariée ; gage cette mesure par la création d'une taxe sur les alcools) (p. 6606) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Alfred Recours (rend obligatoire l'indemnisation de la personne qui accueille à son domicile une personne âgée ou un adulte handicapé en cas de rupture du contrat par la personne accueillie) (p. 6607).

Après l'article 24 :

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Maurice Adevah-Pœuf (dispense les départements qui assurent depuis plus de deux ans la gestion des matériels d'incendie et de secours et leur organisation opérationnelle de l'obligation d'acquérir les bâtiments affectés au service de lutte contre les incendies) (p. 6609) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n° 7 de M. Ladislas Poniatowski et 14 de M. Jacques Toubon (autorisent la publicité indirecte en faveur du tabac au moyen du soutien apporté aux participants des manifestations sportives réservées aux véhicules à moteur ; permet de faire état de ce soutien par tout moyen notamment la retransmission audiovisuelle de ces manifestations) (p. 6611) ;

- *soutient* l'amendement n° 199 du Gouvernement (autorise la retransmission télévisée des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans les pays où la publicité pour le tabac est autorisée et interdit toute poursuite ou sanction à ce titre jusqu'à l'intervention d'une réglementation européenne) (p. 6609) : adopté (p. 6617) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 44 de M. André Santini (autorise la publicité directe ou indirecte en faveur des tabacs légers dans la presse écrite d'information générale et politique à l'exclusion des publications destinées à la jeunesse) (p. 6617) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 192 de M. Ladislas Poniatowski (exclut du champ d'application de l'amendement les publicités professionnelles spécialisées) à l'amendement n° 44 de M. André Santini (p. 6617) ;

- *favorable* à l'amendement n° 173 de M. Jean-Marie Le Guen (autorise le Fonds d'action sociale - F.A.S. - à recruter des agents non titulaires par des contrats à durée indéterminée) (p. 6618) ;

- *favorable* à l'amendement n° 117 de M. Alain Barrau (autorise l'Office des migrations internationales - O.M.I. - à recruter des agents non titulaires par des contrats à durée indéterminée) (p. 6618) ;

- *défavarable* à l'amendement n° 154 de M. Alain Lamassoure (étend la règle du trentième indivisible aux agents grévistes de la R.A.T.P.) (p. 6618) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 145 deuxième correction de M. Jean-Luc Préel (reporte au 30 mars 1993 la date limite d'organisation des élections des représentants des assistants maternels aux commissions consultatives paritaires départementales) (p. 6619) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 30 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que les usagers des organismes paritaires qui exercent une mission de service public peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix afin de faciliter leurs démarches auprés de ces organismes) (p. 6619) ;

- *favorable* à l'amendement n° 31 de Mme Muguette Jacquaint (punit d'une amende l'interdiction ou la tentative d'interdire aux chiens-guides d'aveugles l'accès des lieux ouverts au public) (p. 6620) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 42 de M. Gérard Gouzes (autorise les créanciers à désigner la personne de leur choix en vue de défendre leurs intérêts dans une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire) (p. 6620) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Gérard Gouzes (prévoit que dans le cas où le concessionnaire d'une entreprise en redressement judiciaire aliène des biens grevés d'un nantissement ou d'une hypothèque, les créanciers bénéficiaires de ces sûretés recouvrent leurs droits) (p. 6620) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Serge Charles (dispense les personnes qui, à la date d'entrée en vigueur de la loi du 25 janvier 1989 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise, exerçaient à titre accesssoire les fonctions de syndic et d'administrateur judiciaire de renoncer à leurs autres activités professionnelles pour être maintenues sur la liste des administrateurs judiciaires ou l'une des listes de mandataires-liquidateurs) (p. 6621) ;

- *soutient* l'amendement n° 194 du Gouvernement (donne la qualité d'ayant droit d'un assuré social pour les prestations en nature des assurances maladie et maternité à la personne sans couverture sociale qui se trouve à la charge effective, totale et permanente de cet assuré) : adopté (p. 6621) ;

- *soutient* l'amendement n° 100 du Gouvernement (prévoit que le fonds national interconsulaire de compensation assure une compensation forfaitaire des coûts de formation des apprentis en entreprise) : adopté (p. 6621) ;

- *favorable* à l'amendement n° 171 rectifié de M. Jean-Claude Boulard (crée un centre national de gestion qui assure, à la place du centre national de la fonction publique territoriale, la prise en charge des fonctionnaires des catégories A et B momentanément privés d'emploi, le reclassement des fonctionnaires des mêmes catégories devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions et la publicité des créations et vacances d'emplois des catégories A et B ; confie à ce centre l'attribution aux communes de la dotation spéciale instituteurs) (p. 6622) ;

- *soutient* l'amendement n° 189 du Gouvernement (proroge jusqu'au 30 juin 1993 le délai dans lequel doit être exercé le droit d'option ouvert aux personnels techniques des catégories B et C des services de la santé et aux travailleurs sociaux mis à disposition lors du partage des services déconcentrés des ministères chargés des affaires sociales et de la santé) (p. 6622) : adopté (p. 6623) ;

- *soutient* l'amendement n° 190 du Gouvernement (prévoit que le locataire en meublé, depuis un an au moins, a droit au renouvellement de son bail pour une durée d'un an, sauf motif légitime et sérieux ; impose au loueur en meublé d'informer au préalable son locataire en cas de modification des conditions du contrat de location ; impose au loueur en meublé qui cesse son activité d'attendre l'expiration des contrats en cours ou le relogement de leurs bénéficiaires, sauf cas de force majeure ou redressement judiciaire) (p. 6623) : adopté (p. 6624) ;

- *soutient* l'amendement n° 191 rectifié du Gouvernement (impose au propriétaire de l'immeuble qui a fait l'objet d'un arrêté de péril de reloger les occupants réguliers de cet immeuble dans un délai de trois mois ; donne compétence au maire, passé ce délai, pour procéder à ce relogement aux frais du propriétaire ; prévoit un droit à réintégration au profit des occupants après exécution des travaux) (p. 6623) : adopté (p. 6624) ;

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 78 de M. Alfred Recours et 144 de M. Jean-Luc Préel (prévoient le versement d'une indemnité annuelle de congé aux personnes qui accueillent à leur domicile des personnes âgées ou des adultes handicapés) (p. 6624).

Seconde délibération :

Article 12 *bis* *(non prise en compte des pensions militaires de retraite servies avant l'âge ouvrant droit au taux plein pour l'application des règles de cumul entre les allocations de chômage et les avantages de vieillesse) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (de suppression) (p. 6624) : adopté (p. 6625).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

Son intervention (p. 7693 à 7695).

Lois : projets de loi portant diverses mesures d'ordre social (p. 7693).

Personnes âgées :

- dépendance (p. 7693) ;
- minimum vieillesse (p. 7694).

Retraites : généralités :
- âge de la retraite (p. 7694) ;
- pensions : mensualisation, revalorisation et minima (p. 7694) ;
- pensions de réversion : taux (p. 7694).

Risques professionnels : accidents de mission (p. 7694).

Sécurité sociale :
- commission des comptes (p. 7694) ;
- déficit (p. 7694).

Sénat : texte adopté (p. 7694).

Article 2 *(statut des personnes pratiquant la vente par démarchage) :*

- *favorable* à l'amendement n° 30 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7703) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 31 de la commission (rétablit le paragraphe I *bis* supprimé par le Sénat qui exclut l'affiliation obligatoire aux assurances sociales des artistes du spectacle lorsque l'organisateur des spectacles traite avec le responsable d'une formation juridiquement constituée qui assure la protection sociale de ses salariés) (p. 7703, 7704).

Article 6 *bis* A *(mutualisation des risques couverts par un organisme de prévoyance en application des conventions ou accords collectifs de branche) :*

- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (de suppression) (p. 7705).

Article 7 *(affiliation automatique et gratuite des bénéficiaires de l'assurance veuvage à l'assurance personnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7706) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 100 du Gouvernement (fait bénéficier de plein droit de l'aide médicale pour le ticket modérateur et le forfait journalier les bénéficiaires de l'assurance veuvage affiliés à l'assurance personnelle) à l'amendement n° 35 de la commission : adopté (p. 7706).

Article 8 *bis* supprimé par le Sénat *(unification du régime des accidents de la circulation liés au travail) :*

- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7707).

Article 12 *bis* *(possibilité de cumul emploi-retraite pour les personnes exerçant des activités d'hébergement en milieu rural) :*

- *soutient* l'amendement n° 87 du Gouvernement (de suppression) : vote réservé (p. 7707) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7769).

Article 12 *ter* *(possibilité de cumul emploi-retraite pour les personnes qui exercent une activité mixte, salariée et libérale, au-delà de soixante-cinq ans) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 37 de la commission (de suppression) (p. 7709).

Article 12 *quater* *(possibilité de cumuler une préretraite et des indemnités de chômage) :*

- *soutient* l'amendement n° 88 du Gouvernement (de suppression) : vote réservé (p. 7709) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7769).

Article 13 *(validation de la tarification des accidents du travail pour 1988 et 1989 et abattement forfaitaire sur les cotisations d'accidents du travail pour 1993) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de la commission (rétablit le paragraphe II supprimé par le Sénat qui valide les majorations de tarification pour l'année 1989 des risques accidents du travail et maladies professionnelles) (p. 7709).

Après l'article 13 :

- *favorable* à l'amendement n° 99 de M. Jean Auroux (fait bénéficier les organismes à but non lucratif agréés d'aides à domicile d'une exonération de 30 p. 100 des cotisations patronales d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales pour les rémunérations qu'elles versent aux aides à domicile ; gage cette mesure par la création d'une taxe additionnelle à la cotisation sur les boissons alcooliques prévues par L. 245-7 du code de la sécurité sociale) (p. 7710) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 107 du Gouvernement (supprime le gage et fixe au 1er juillet 1993 la date d'entrée en vigueur de l'exonération) à l'amendement n° 99 de M. Jean Auroux : vote réservé (p. 7710) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution) (p. 7710).

Article 13 *bis* A *(modalités du rattachement au régime général des auteurs d'œuvres photographiques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de la commission (de suppression) (p. 7710, 7711) ;

- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (précise que le rattachement des photographes journalistes professionnels au régime général intervient pour les revenus qu'ils tirent de l'exploitation de leurs œuvres photographiques en dehors de la presse ; renvoie à un accord collectif de branche la fixation des conditions de ce rattachement pour les revenus complémentaires tirés d'une exploitation de ces œuvres dans la presse) (p. 7711) : adopté (p. 7712).

Après l'article 13 *octies* :

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (porte à 9 p. 100 le taux de la contribution que les entreprises de préparation de médicaments versent sur leurs dépenses de publicité au profit de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) (p. 7712) : adopté (p. 7713) ;

- *soutient* l'amendement n° 7 du Gouvernement (définit l'assiette des cotisations sociales des artistes-auteurs applicable à compter du 1er juillet 1993 ; supprime l'obligation d'équilibre du régime des artistes-auteurs ; assouplit les conditions dans lesquelles les artistes-auteurs bénéficient du maintien de leur droit aux prestations ; fusionne, à compter du 1er juillet 1994 les organismes gestionnaires du régime des artistes-auteurs) (p. 7712) : adopté (p. 7713) ;

- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (étend le régime de sécurité sociale des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés aux étudiants en médecine qui effectuent le remplacement d'un médecin) : adopté (p. 7714) ;

- *soutient* l'amendement n° 9 rectifié du Gouvernement (reconduit pour une durée d'un an, et aux mêmes conditions, la contribution exceptionnelle des pharmaciens grossistes répartiteurs au profit des régimes d'assurance maladie et le plafonnement des remises consenties par leurs fournisseurs aux pharmacies d'officine) (p. 7714) : adopté au scrutin public (p. 7715) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 rectifié du Gouvernement (simplifie les règles applicables en matière d'affiliation et de protection sociales des pluriactifs) : adopté (p. 7715).

Article 21 A supprimé par le Sénat *(aménagements apportés à la procédure de licenciement économique) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 110 de M. Alfred Recours (impose d'intégrer dans le plan social d'une procédure de licenciement collectif un plan de reclassement de salariés sur lequel les représentants du personnel sont collectivement consultés) à l'amendement n° 106 du Gouvernement (subordonne la validité d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique dans les entreprises de plus de cinquante salariés à l'inclusion dans le plan social de mesures en vue de faciliter le reclassement des salariés concernés ; énumère ces mesures de reclassement ; donne compétence à l'autorité administrative pour constater l'absence de plan social) (p. 7767).

Article 21 C supprimé par le Sénat *(maintien dans les lieux de toute personne partageant un logement avec un locataire, en cas de décès de celui-ci) :*

- *favorable* à l'amendement n° 57 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7748).

Article 25 *(retransmission des compétitions de sports mécaniques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 105 de M. Maurice Adevah-Pœuf (autorise la presse écrite à rendre compte des compétitions de sport mécanique qui se déroulen dans des pays où la publicité pour le tabac est autorisée) (p. 7749) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 85 de M. Adrien Zeller (limite la retransmission des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans des pays où la publicité pour le tabac est autorisée « aux volumes horaires annuels moyens constatés sur chacune des chaînes au cours des années 1990, 1991 et 1992 ») (p. 7749) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 rectifié de M. Jacques Toubon (autorise la publicité indirecte en faveur du tabac au moyen du soutien apporté aux participants des manifestations sportives réservées aux véhicules à moteur ; permet de faire état de ce soutien par tout moyen notamment la retransmission audiovisuelle de ces manifestations) (p. 7750) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 3 rectifié de M. Bernard Stasi (permet, sur autorisation préfectorale, le parrainage de manifestations culturelles ou philanthropiques non spécifiquement destinées à la jeunesse par une marque de boissons alcooliques) (p. 7752).

Article 30 supprimé par le Sénat *(reconnaissance de la qualité d'ayant droit pour la personne vivant avec un assuré social et n'étant ni son conjoint ni son concubin) :*

- *favorable* à l'amendement n° 59 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7752).

Article 34 supprimé par le Sénat *(maintien dans les lieux des clients des hôtels, pensions de famille et meublés)* :

- *soutient* l'amendement n° 109 du Gouvernement (rétablit l'article supprimé par le Sénat) : adopté aprés rectification (p. 7755).

Article 35 supprimé par le Sénat *(relogement des occupants d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril) :*

- *favorable* à l'amendement n° 61 deuxiéme rectification de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7755).

Après l'article 35 :

- *favorable* à l'amendement n° 62 de la commission (autorise les maires à réserver sur la voie publique des emplacements de stationnement pour les véhicules des personnes handicapées et sanctionne le stationnement en méconnaissance de ces dispositions) (p. 7756) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 64 de la commission (permet l'intégration dans le corps des sous-préfets des fonctionnaires qui y sont détachés depuis au moins deux ans ; assimile leurs services dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine à des services effectifs de sous-préfet) (p. 7756) ;
- *favorable* à l'amendement n° 91 de M. Maurice Adevah-Pœuf (dispense les départements de plus de 500 000 habitants dotés d'un centre opérationnel départemental d'incendie et de secours permanent et d'un centre de transmission de l'alerte qui acquiérent les matériels d'incendie selon la procédure des marchés publics de l'obligation d'acquérir les bâtiments affectés au service de lutte contre les incendies) (p. 7757).

Article 38 *(attribution de la majoration pour enfants aux titulaires de pension de réversion en cas de cumul avec des avantages personnels de vieillesse ou d'invalidité) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 du Gouvernement (de suppression) : vote réservé (p. 7757) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7769).

Article 38 *(régime de l'assurance volontaire des Français de l'étranger) :*

- *soutient* l'amendement n° 89 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 7758).

Article 40 *(dérogation à l'interdiction de cumuler l'activité d'administrateur judiciaire ou de mandataire liquidateur avec celle d'avocat ou d'expert-comptable) :*

- *soutient* l'amendement n° 90 du Gouvernement (de suppression) : rejeté (p. 7759).

Après l'article 42 :

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Jean-Luc Préel (rend obligatoire l'indemnisation de la personne qui accueille à son domicile une personne âgée ou un adulte handicapé en cas de rupture du contrat par la personne accueillie) (p. 7760).

Après l'article 43 :

- *soutient* l'amendement n° 108 du Gouvernement (ramène à la moitié de sa valeur le capital d'exploitation agricole pris en compte pour retenir sur la succession d'un agriculteur le montant des arrérages de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité dont il a bénéficié) : adopté (p. 7760) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 du Gouvernement (abroge la loi du 30 mars 1928 relative au statut des sous-officiers de carrière de l'armée ; précise les conditions de liquidation des pensions de retraite des officiers ou assimilés d'un grade au plus égal à celui de lieutenant-colonel ou au grade correspondant) (p. 7760) : adopté (p. 7761) ;
- *soutient* l'amendement n° 18 du Gouvernement (autorise la création d'un groupement d'intérêt public entre l'Etat et d'autres personnes morales publiques ou privées pour exercer des activités d'assistance technique ou de coopération internationale dans le domaine de la coopération non gouvernementale) : adopté (p. 7761) ;
- *soutient* l'amendement n° 19 du Gouvernement (pérennise le régime de cessation progressive d'activité des fonctionnaires) (p. 7761) : adopté (p. 7762) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 65 de la commission (crée un titre V du projet de loi sur l'autonomie et la prise en charge des personnes âgées dépendantes dont le chapitre premier est intitulé : « L'allocation autonomie et dépendance ») (p. 7765, 7766) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 66 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui institue l'allocation autonomie et dépendance) (p. 7765, 7766) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 67 rectifié de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui fixe les conditions d'attribution de l'allocation autonomie et dépendance) (p. 7765, 7766) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 68 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui détermine les cas dans lesquels l'allocation autonomie et dépendance voit son montant réduit ou son versement suspendu) (p. 7765, 7766) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 69 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui fixe les compétences d'attribution de l'allocation autonomie et dépendance) (p. 7765, 7766) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 70 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui fixe le montant de l'allocation autonomie et dépendance et les conditions dans lesquelles sont appréciées les ressources du demandeur) (p. 7765, 7766) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 71 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui détermine le statut juridique et contentieux de l'allocation autonomie et dépendance) (p. 7765, 7766) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 72 de la commission (intitule le chapitre II du titre V nouveau du projet de loi : « La solidarité entre les départements ») (p. 7765, 7766) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 73 rectifié de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui crée un concours particulier de la dotation globale de fonctionnement des départements pour charges liées à la dépendance des personnes âgées) (p. 7765, 7766) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de la commission (intitule le chapitre III du titre V nouveau du projet de loi : « La coordination de l'action en faveur de l'autonomie des personnes dépendantes ») (p. 7765, 7766) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 75 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui prévoit l'élaboration d'un schéma départemental de coordination des actions en faveur des personnes âgées dépendantes) (p. 7765, 7766) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 76 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui permet de créer des services polyvalents d'aide au maintien à domicile) (p. 7765, 7766) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui autorise des actions expérimentales de prise en charge des dépenses de soins aux personnes âgées dépendantes hébergées en établissement afin de favoriser le décloisonnement des secteurs sanitaire et social) (p. 7765, 7766) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 78 de la commission (intitule le chapitre IV du titre V nouveau du projet de loi : « La qualité de vie dans les établissements ») (p. 7766, 7766) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 79 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui impose aux établissements qui hébergent des personnes âgées certaines obligations quant au conseil d'établissement, à la conclusion d'un contrat de séjour et à leur réglement intérieur) (p. 7765, 7766) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 80 de la commission (intitule le chapitre V du titre V nouveau du projet de loi : « Dispositions diverses ») (p. 7765, 7766) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 81 de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse relatif à l'obligation alimentaire, à la récupération sur succession des versements de l'allocation autonomie et dépendance et au versement de l'allocation de logement sociale) (p. 7765, 7766) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 82 rectifié de la commission (transfère dans ce projet de loi l'article du projet de loi portant création du Fonds de solidarité vieillesse qui prévoit de déposer un rapport d'évaluation des dispositions relatives à la dépendance des personnes âgées avant le 30 juin 1996) (p. 7765, 7766).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Administration : ministère de la coopération : groupements d'intérêt public (p. 7882).

Affaires étrangères : organisations non gouvernementales (O.N.G.) (p. 7882).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale (p. 7882).

Finances publiques : deniers publics : contrôle (p. 7882).

Sécurité sociale : artistes plasticiens (p. 7882).

Sports : compétitions et fédérations sportives : sports automobiles : retransmissions télévisées et aide de l'Etat (p. 7882).

Travail :
- durée (p. 7882) ;
- licenciements économiques : autorisation administrative et plan de reclassement (p. 7882).

Dernier texte voté par l'Assemblée nationale [23 décembre 1992] :

- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (supprime le paragraphe I *bis* de l'article 2 qui exclut l'affiliation obligatoire aux assurances sociales des artistes du spectacle lorsque l'organisateur des spectacles traite avec le responsable d'une formation juridiquement constituée qui assure la protection sociale de ses salariés) : vote réservé (p. 7888) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (limite le droit reconnu par l'article 3 *bis* aux victimes d'un accident du travail d'obtenir les renseignements dont dispose la caisse régionale d'assurance-maladie ne portant pas exclusivement sur des faits qui leur sont personnels afin de préserver le secret de la vie privée ou le secret professionnel) : vote réservé (p. 7889) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (impose à l'article L. 461-1 du code de la sécurité sociale tel qu'il résulte de l'article 4 du projet de loi la condition selon laquelle la maladie professionnelle non inscrite dans un tableau doit être « essentiellement » causée par le travail habituel de la victime pour être reconnue) : vote réservé (p. 7889) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 du Gouvernement (de coordination à l'article 6 *bis* du projet de loi) : vote réservé (p. 7889) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 du Gouvernement (de coordination à l'article 6 *quater*) : vote réservé (p. 7889) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 du Gouvernement (prévoit à l'article 8 *bis* que la victime et la caisse de sécurité sociale peuvent se prévaloir de l'indemnisation complémentaire non couverte par la législation sur les accidents du travail ; prévoit que les dispositions de l'article s'appliquent aux accidents survenus à compter du 1er mars 1993 ; rédactionnel pour le surplus) : vote réservé (p. 7889) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 du Gouvernement (supprime le paragraphe II de l'article 13 qui valide les majorations de tarification pour l'année 1989 des risques accidents du travail et maladies professionnelles) : vote réservé (p. 7889) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *favorable* à l'amendement n° 5 de M. Alfred Recours (prévoit à l'article 13 *undecies* que les étudiants en médecine qui effectuent des remplacements conservent le bénéfice du régime de sécurité sociale des étudiants lorsqu'ils remplissent la condition d'âge pour y être affiliés) (p. 7889) ;

- *soutient* l'amendement n° 16 du Gouvernement (prévoit une modulation du montant des cotisations versées au régime de sécurité sociale des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés par les étudiants en médecine qui effectuent des remplacements) : vote réservé (p. 7890) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *favorable* à l'amendement n° 23 de M. Gérard Gouzes (permet aux exploitants agricoles d'opter pour une assiette de cotisations sociales constituée par les revenus professionnels de l'année précédant celle au titre de laquelle les cotisations sont dues) (p. 7890) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de Mme Bernadette Isaac-Sibille (étend le champ d'application de l'article 15 à la sanction de toute perturbation du fonctionnement des établissements de santé et reconnaît la faculté d'exercer les droits de la partie civile à toutes les associations dont l'objet statutaire comporte la défense des droits des personnes à accéder aux services offerts par les établissements de santé) (p. 7892) ;

- *soutient* l'amendement n° 17 du Gouvernement (de portée rédactionnelle à l'article 19 *quater* imposant une obligation de stage en officine pour l'exercice de la profession de pharmacien) : vote réservé (p. 7892) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *soutient* l'amendement n° 18 du Gouvernement (prévoit, à l'article L. 365-1 du code de la santé publique résultant de l'article 19 quinquies du projet de loi, l'avis du conseil départemental de l'ordre des médecins sur les conventions conclues entre les entreprises qui ont pour objet la recherche et les médecins et accordent à ces derniers certains avantages) : vote réservé (p. 7892) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (de portée rédactionnelle à l'article 19 *quinquies*) (p. 7892) ;
- *soutient* l'amendement n° 19 du Gouvernement (étend aux examens prénuptiaux l'obligation de proposer un dépistage du sida prévue à l'article 19 *sexies* pour les examens prénataux) : vote réservé (p. 7893) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 du Gouvernement (rétablit l'article 24 du projet de loi relatif à l'intégration dans le corps des ingénieurs des mines) : vote réservé (p. 7894) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894) ;
- *soutient* l'amendement n° 21 du Gouvernement (supprime la possibilité reconnue par le premier alinéa de l'article 25 à la presse écrite de rendre compte des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans des pays où la publicité pour le tabac est autorisée) : vote réservé (p. 7894) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7894).

- Projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (n° 3075).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [10 décembre 1992] :

Aide sociale : aide médicale : réforme (p. 6877).

Départements : aide sociale :
- compétences et financement (p. 6876) ;
- inégalités et dotation de péréquation (p. 6876, 6916).

D.O.M.-T.O.M. : D.O.M. : allocations familiales : alignement sur la métropole (p. 6877).

Droit civil : obligation alimentaire (p. 6878).

Famille : réductions d'impôts et aides (p. 6877).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale (p. 6877).

Fonds de solidarité vieillesse : création, missions et ressources (p. 6874, 6915, 6916, 6917).

Gouvernement : livre blanc sur les retraites (p. 6874).

Impôts et taxes :
- contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 6875, 6915) ;
- droits de consommation sur les tabacs (p. 6875) ;
- prélèvement sur les revenus de capitaux mobiliers (p. 6875).

Logement : allocations de logement : généralisation (p. 6877).

Lois :
- loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion (p. 6877, 6916) ;
- loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle (p. 6877, 6916) ;
- projet de loi n° 2729 relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (p. 6874, 6916) ;
- projet de loi n° 2978 portant diverses mesures d'ordre social (p. 6874).

Personnes âgées :
- aide ménagère (p. 6877) ;
- allocation autonomie et dépendance : contrôle et récupération sur succession (p. 6876) ;
- allocation autonomie et dépendance : création, montant et conditions d'attribution (p. 6876) ;
- allocation autonomie et dépendance : financement (p. 6915) ;
- allocation compensatrice (p. 6876) ;
- allocation de logement sociale : généralisation (p. 6876) ;
- dépendance : généralités (p. 6876, 6916) ;
- hospices : plan de médicalisation des lits et humanisation (p. 6876, 6877) ;
- maintien à domicile : développement et coordination des intervenants (p. 6876, 6877) ;
- placement : garantie des droits : « contrat de séjour ?, réglement intérieur et conseils d'établissements (p. 6877).

Plan : Xe Plan : commission sociale (p. 6874).

Retraites : généralités :
- droits acquis : intangibilité (p. 6874) ;
- pensions : minimum et revalorisation (p. 6875) ;
- prestations non contributives (p. 6874) ;
- régimes par répartition (p. 6874, 6916, 6917).

Sécurité sociale :
- allocations familiales : montant et financement (p. 6915) ;
- Caisse nationale d'assurance vieillesse (C.N.A.V.) : comptes (p. 6875, 6915) ;
- « charges indues » et solidarité (p. 6874) ;
- commission des comptes : réunion (p. 6875).

Discussion des articles [10 décembre 1992] :

Demande la réserve du vote *sur l'ensemble des sous-amendements, amendements et articles du projet de loi : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution* (p. 6920).

Article 1er *(institution du Fonds de solidarité vieillesse) :*

Article L. 135-1 du code de la sécurité sociale (objet et organisation du Fonds) :

- *défavorable* à l'amendement n° 50 de M. Denis Jacquat (précise que le Fonds est placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires sociales) (p. 6920) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Denis Jacquat (prévoit que le conseil d'administration du Fonds comprend des représentants des organisations syndicales représentatives des salariés, des employeurs et des travailleurs indépendants) (p. 6920).

Article L. 135-2 du code de la sécurité sociale (dépenses à la charge du Fonds) :

- *favorable* à l'amendement n° 22 rectifié de M. Jean-Claude Boulard (de cohérence) (p. 6920).

Article L. 135-3 du code de la sécurité sociale (recettes du Fonds) :

- *soutient* l'amendement n° 60 du Gouvernement (affecte au Fonds une partie du produit du droit de consommation sur les tabacs manufacturés) (p. 6920) : vote réservé (p. 6921) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [11 décembre 1992] (p. 7107).

Article L. 135-6 du code de la sécurité sociale (frais d'assiette et de recouvrement des prélèvements affectés au financement du Fonds) :

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Jean-Claude Boulard (plafonne le montant de ces frais à 0,5 p. 100 du produit auquel ils s'appliquent) (p. 6921).

Article 2 *(modification du code de la sécurité sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 du Gouvernement (mentionne la subvention du Fonds spécial d'invalidité et les contributions du Fonds de solidarité vieillesse dans l'article L. 134-6 du code de la sécurité sociale qui définit les ressources affectées aux assurances sociales des salariés agricoles) : vote réservé (p. 6922) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [11 décembre 1992] (p. 7107) ;
- *favorable* à l'amendement n° 24 de M. Jean-Claude Boulard (mentionne la contribution du Fonds de solidarité vieillesse dans l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale qui définit les ressources de l'assurance vieillesse du régime général) (p. 6922) ;
- *favorable* à l'amendement n° 25 de M. Jean-Claude Boulard (rédactionnel) (p. 6922) ;
- *favorable* à l'amendement n° 26 de M. Jean-Claude Boulard (prévoit que des représentants des régimes de sécurité sociale autres que ceux d'assurance vieillesse participent au comité d'administration du fonds spécial d'invalidité à la charge duquel sont mises les dépenses entraînées par l'attribution de l'allocation supplémentaire d'invalidité) (p. 6923) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Jean-Claude Boulard (pérennise le prélèvement social exceptionnel de 1 p. 100 créé par la loi n° 87-516 du 10 juillet 1987 sur les revenus des capitaux mobiliers et immobiliers et les produits de placement soumis à prélèvement libératoire ; affecte ce prélèvement au Fonds de solidarité vieillesse) (p. 6923).

Article 4 *(modification des dispositions de la loi du 29 décembre 1990 relatives à la contribution sociale généralisée) :*

- *soutient* l'amendement n° 62 du Gouvernement (prévoit que les conditions de recouvrement de la cotisation sociale généralisée sont celles définies par les dispositions du code de la sécurité sociale et du code rural dans leur rédaction publiée à la date du 1er janvier 1994) : vote réservé (p. 6923) ; considéré comme adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [11 décembre 1992] (p. 7107).

THAUVIN (MICHEL)

Député des Hauts-de-Seine

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission. [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6271).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6337).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6337).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 23 octobre 1992] (p. 14785).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 23 octobre 1992] (p. 14785).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 24 octobre 1992] (p. 14853).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 24 octobre 1992] (p. 14853).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national relatives à la réserve du service militaire (n° 3093) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17553).

INTERVENTIONS

- Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les tentatives de pénétration de la mafia italienne en France (n° 2740) et proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête pour faire la clarté sur l'implantation de la Mafia en France et la recherche de moyens nouveaux pour la combattre ainsi que sur les facilités que peut apporter à cette pénétration l'abolition des frontières dans le cadre du processus de Maastricht (n° 2752).

Rapporteur suppléant.

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [23 octobre 1992] :

Assemblée nationale :
- commission d'enquête : demandes : recevabilité (p. 4220) ;
- commission d'enquête sur la Mafia : durée : fin de législature (p. 4220) ;
- propositions de résolution de M. André Lajoinie et de M. François d'Aubert : objectifs, contenus et intérêt (p. 4220).

Drogue : trafic : rôle de la Mafia (p. 4220).

Justice : Mafia : absence de poursuites judiciaires en France (p. 4220).

Mafia :
- activités en Europe et ramifications en France (p. 4220) ;
- puissance financière (blanchiment d'argent sale) (p. 4220) ;
- répression : moyens juridiques et policiers en France et en Europe : coordination (p. 4220).

Discussion de l'article unique [23 octobre 1992] :

Article unique *(création d'une commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Christian Estrosi (dispose que la commission rend son rapport dans un délai de quatre mois à dater de sa création) (p. 4224).

- Projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1992] :

Carte du combattant : attribution :
- membres des brigades internationales (p. 6822) ;
- soldats de l'armée des Alpes (p. 6822) ;
- soldats de la ligne Maginot, des Vosges et du théâtre « Flandres - Dunkerque » (p. 6822).

Carte du combattant : législation : évolution et adaptation (p. 6822).

Mémoire et souvenir (p. 6822).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste : délai de souscription (p. 6822).

Théâtres d'opérations extérieures : maintien de la paix et missions humanitaires :
- Cambodge (p. 6822) ;
- Liban (p. 6822) ;
- Somalie (p. 6822) ;
- Yougoslavie (p. 6822).

- Projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national relatives à la réserve du service militaire (n° 3093).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 décembre 1992] :

Affaires étrangères :
- contexte géopolitique : évolution (p. 6968) ;
- Somalie : militaires français : présence (p. 6969).

Défense nationale :
- besoins opérationnels (p. 6968) ;
- coopération interarmées (p. 6969) ;
- dissuasion nucléaire : devenir (p. 6969).

Europe : Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : rapport sur la réforme des réserves en France (p. 6968).

Réserve :
- effectifs (p. 6968) ;
- plan « Réserves 2000 » (p. 6968) ;
- spécialistes : besoin (p. 6968) ;
- volontariat (p. 6968).

THIEME (Fabien)

Député du Nord

(21e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532) [*J.O.* du 7 mai 1992] (p. 6273).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (affaires sociales et santé : affaires sociales et intégration : famille) [14 mai 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698) [*J.O.* du 1er juillet 1992] (p. 8653).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8774).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560) [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8775).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) [*J.O.* du 3 décembre 1992] (p. 16502).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056) [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : annexe n° 4 : **affaires sociales et santé : affaires sociales et intégration : famille (n° 2945)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Emploi et formation professionnelle des jeunes :** chômage des jeunes : progression ; salaire d'embauche pour les jeunes ; apprentissage et qualification professionnelle ; contrats de formation en alternance ; projet de loi sur l'apprentissage ; « Exo-jeunes » : exonération des charges sociales pour les entreprises [3 juin 1992] (p. 1883, 1884).

- **Situation de la sidérurgie : entreprise Vallourec :** annonce de 400 licenciements ; restructurations et suppressions d'emplois ; concurrence de l'Allemagne et du Japon ; chute du volume des commandes ; réussite de la restructuration d'Usinor-Sacilor [24 juin 1992] (p. 2722, 2723).

- **Blocus américain contre Cuba :** politique d'isolement voulue par les Etats-Unis ; Cuba : libertés publiques : élargissement : souhait de la France ; équilibre régional ; Communauté européenne : désapprobation de l'attitude américaine ; Assemblée générale des Nations Unies du 24 novembre 1992 [18 novembre 1992] (p. 5684).

orales sans débat :

- **n° 570,** posée le 19 mai 1992 : **agroalimentaire (œufs : Marne)** (p. 1430). Appelée le 22 mai 1992 : complexe de production et de conditionnement d'œufs : implantation dans la Marne : conséquences ; ministère de l'agriculture : attitude défavorable au projet ; dispositions nationales transitoires : perspectives (p. 1575, 1576).

INTERVENTIONS

- ***Rappel au règlement :*** demande que la session extraordinaire soit l'occasion d'un débat sur les délocalisations décidées sans concertation par le Gouvernement [8 janvier 1992] (p. 10).

- **Projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 avril 1992] :

Caisse nationale de prévoyance (C.N.P.) :
- personnels : statut (p. 794) ;
- statut : appartenance au secteur public et transformation en société anonyme (p. 794).

Finances publiques : dette publique (p. 793).

Secteur public :
- économie mixte (p. 793) ;
- missions (p. 793) ;
- privatisation : affectation du produit (p. 793).

Discussion des articles [29 avril 1992] :

Article 1er *(nouvelle modification de la définition des sociétés centrales) :*

- *son* amendement n° 40 (de suppression) : rejeté (p. 795).

Article 2 *(transformation statutaire de la Caisse nationale de prévoyance) :*

- *son* amendement n° 41 (de suppression) : rejeté (p. 796).

Article 4 *(situation des personnels de la Caisse nationale de prévoyance)* :

- *son* amendement n° 43 (prévoit une mise à disposition des fonctionnaires de l'Etat auprès de la Caisse nationale de prévoyance pour une durée minimale de six ans) : rejeté (p. 796).

Article 27 *(transposition des règles d'application du principe de reconnaissance mutuelle) :*

Article 71-2 de la loi du 24 janvier 1984 :

- *son* amendement n° 44 (soumet à l'avis conforme du comité des établissements de crédit l'installation en France d'une succursale bancaire d'un établissement de crédit ayant son siège social dans un autre Etat membre des Communautés européennes) : rejeté (p. 808).

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).**

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

- *défavorable* (p. 1066) ;

Communautés européennes : union économique et monétaire (U.E.M.) et monnaie unique (p. 1066).

Europe « des peuples » : alternatives à l'Union (p. 1067).

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 rectifié de M. Alain Lamassoure (précise que les nationaux français sont citoyens de l'Union européenne, qu'ils en exercent les droits et en assument les devoirs) (p. 1104).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [18 juin 1992] :

Article 2 *(art. 88-1 à 88-3 de la Constitution : titre XIV de la Constitution : Des Communautés européennes et de l'Union européenne ») :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 48 de M. Michel Suchod (art. 88-2 de la Constitution : supprime le mot « seuls » dans la disposition qui accorde les droits de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux « seuls » citoyens de l'Union résidant en France) (p. 2583).

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 12 *(droit d'exploitation des manifestations sportives et droit à l'information sportive : articles 18-1 et 18-2 nouveaux de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 de M. Georges Hage (confie au Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) l'élaboration de contrats types de retransmission des manifestations sportives) : rejeté (p. 1408).

Article 15 *(assurances sportives : articles 37 et 38 de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 54 de M. Georges Hage (prévoit une dissociation du prix de la licence et du prix de souscription à un contrat d'assurance collectif) : rejeté (p. 1413).

- Projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [3 juin 1992] :

Caisses de crédit municipal :
- activités et vocation (p. 1866) ;
- personnels : directeurs (p. 1866) ;
- réseau (p. 1866).

Communes :
- commune siège : pouvoirs d'orientation et de contrôle (p. 1866) ;
- garantie financière (p. 1866).
- Paris : personnel : statut (p. 1866).

- Projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juin 1992] :

Banques et établissements financiers : livret A (p. 1894).

Chômage (p. 1893, 1894).

Communautés européennes : marché unique (p. 1894).

Epargne : orientation (p. 1893).

Formation professionnelle (p. 1894).

Impôts et taxes :
- défiscalisation de l'épargne (p. 1893, 1894) ;
- fiscalité de l'épargne (p. 1893, 1894).

Marchés financiers : O.P.A. (p. 1894).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : propositions en matière économique et fiscale (p. 1894).

Plan d'épargne en actions :
- clientèle potentielle (p. 1893) ;
- collecte : niveau escompté (p. 1894).

Politique économique :
- « désinflation compétitive » (p. 1894) ;
- taux d'intérêt (p. 1894).

Politique générale : politique de gauche (p. 1894, 1895).

Secteur public : privatisations (p. 1894).

Discussion des articles [3 juin 1992] :

Article 1er *(conditions d'ouverture) :*

- *son* amendement n° 27 soutenu par M. Jean Tardito (exclut les contribuables assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune et aux trois tranches les plus élevées du barème de l'impôt sur le revenu) : rejeté (p. 1902).

Article 2 *(emploi des versements effectués) :*

- *son* amendement n° 28 soutenu par M. Jean Tardito (dispose que, pour être éligibles, les Sicav doivent être entièrement investies en actions ou titres assimilés) (p. 1904) : rejeté (p. 1905).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Discussion des articles [10 juin 1992] :

Après l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 118 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit le dépôt d'un projet de loi d'orientation sur la pauvreté dès la prochaine session du Parlement) (p. 2189) : rejeté au scrutin public (p. 2190).

Article 4 *(procédure d'attribution de l'allocation de R.M.I.) :*

- *soutient* l'amendement n° 77 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à la suspension de l'allocation de R.M.I. en cas de non établissement du contrat d'insertion dans le délai de trois mois, du fait de l'intéressé et sans motif légitime) : rejeté (p. 2198) ;
- *soutient* l'amendement n° 78 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à la suspension de l'allocation de R.M.I. dans le cas où la commission locale d'insertion n'a pu donner son avis sur son renouvellement du fait de l'intéressé) : rejeté (p. 2199).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).

Première lecture :

Discussion des articles [17 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 38 (désigne l'apprenti comme cosignataire du contrat d'apprentissage) : adopté après modifications (p. 2491).

Article 1er *(durée du contrat d'apprentissage : article L. 115-2 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 40 (prévoit que la durée du contrat d'apprentissage est toujours égale à celle du cycle de formation qui fait l'objet du contrat) (p. 2492) : rejeté (p. 2493).

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 42 corrigé soutenu par Mme Muguette Jacquaint (définit la mission des centres de formation d'apprentis et prévoit que le temps passé par l'apprenti au centre de formation représente au minimum 50 p. 100 du temps consacré à l'ensemble des activités exercées au titre du contrat d'apprentissage) : rejeté (p. 2494).

Article 2 *(possibilités de sous-traitance des enseignements normalement dispensés par le C.F.A. : article L. 116-1-1 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 43 (supprime la possibilité d'autoriser des entreprises à dispenser une partie des enseignements technologiques et théoriques normalement délivrés en centre de formation) (p. 2495) : rejeté (p. 2496).

Article 4 *(durée de la formation : article L. 116-3 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 46 (de suppression) : rejeté (p. 2505).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 48 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (impose de préciser dans le contrat d'apprentissage que le travail du dimanche et le travail de nuit sont interdits) (p. 2507) : rejeté (p. 2508).

Article 5 *(procédure d'agrément : article L. 117-5 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 49 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (prévoit une délivrance de l'agrément après vérification des mesures prises par l'entreprise pour organiser l'apprentissage) (p. 2509) : rejeté (p. 2510).

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 51 (institue un minimum de rémunération de l'apprenti et limite à cinq le nombre d'heures supplémentaires qu'il peut effectuer dans l'entreprise) (p. 2514) : rejeté (p. 2515).

Après l'article 7 :

- *son* amendement n° 53 (prévoit de définir la progression annuelle des travaux effectués par l'apprenti en accord avec les délégués syndicaux des entreprises inscrivant des apprentis dans le centre de formation) : rejeté (p. 2516) ;
- *soutient* l'amendement n° 54 de M. René Carpentier (prévoit d'associer les représentants des enseignants du centre de formation, les délégués syndicaux, les délégués du personnel, les délégués des apprentis et un représentant du comité d'entreprise aux activités visant à coordonner la formation dispensée par le centre et celle reçue en entreprise) : rejeté (p. 2516) ;
- *son* amendement n° 73 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (définit la mission du maître d'apprentissage et prévoit son agrément préalable après avis du comité d'entreprise) (p. 2516) : rejeté (p. 2517) ;
- *son* amendement n° 55 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (prévoit la prise en compte des apprentis pour le calcul de l'effectif du personnel de l'entreprise) : rejeté (p. 2517) ;
- *son* amendement n° 56 (supprime les dérogations à la durée hebdomadaire et à la durée journalière du travail des apprentis mineurs) (p. 2517) : rejeté (p. 2518) ;
- *son* amendement n° 57 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (supprime les dérogations à l'interdiction du travail de nuit des apprentis mineurs) : rejeté au scrutin public (p. 2518) ;
- *son* amendement n° 58 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (crée un conseil des délégués des apprentis dans chaque centre de formation d'apprentis) (p. 2518) : rejeté (p. 2519).

Article 8 *(imputation des dépenses de formation des personnes responsables de la formation des apprentis : article L. 118-1-1 nouveau du code du travail) :*

- *son* amendement n° 59 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : rejeté (p. 2519).

Après l'article 8 :

- *son* amendement n° 71 (crée, dans chaque région, un centre régional pour les formations initiales dont les ressources proviennent de la taxe d'apprentissage ; crée un centre national pour les formations initiales assurant la péréquation des ressources de la taxe d'apprentissage ; supprime les exonérations de taxe d'apprentissage et gage la mesure par une augmentation de l'impôt sur les bénéfices mis en distribution) (p. 2521) : rejeté (p. 2522) ;
- *son* amendement n° 72 (supprime les exonérations de cotisations sociales dues pour les apprentis prévues à l'article L. 118-6 du code du travail) : rejeté (p. 2522).

Article 10 *(élargissement du champ de la consultation et de l'information du comité d'entreprise : article L. 432-3 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 61 (prévoit une délibération du comité d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, des délégués du personnel sur les questions relatives à l'apprentissage) : rejeté (p. 2524) ;
- *son* amendement n° 62 (prévoit l'information du comité d'entreprise sur l'agrément des maîtres d'apprentissage et celui de l'entreprise sur l'intégration dans l'entreprise des jeunes formés par l'apprentissage sur un emploi correspondant à la qualification acquise et sur le bilan global réalisé à l'issue des contrats d'apprentissage) : rejeté (p. 2526).

Article 11 *(introduction à titre expérimental de l'apprentissage dans le secteur public) :*

- *son* amendement n° 63 (de suppression) : rejeté (p. 2527).

Article 13 *(dispositions spécifiques au contrat d'apprentissage dans le secteur public) :*

- *défavorable* (p. 2528) ;
- *son* amendement n° 64 (institue un minimum de rémunération de l'apprenti) : rejeté (p. 2528).

Explications de vote :

Apprentissage : nécessité et développement (p. 2532).

Enseignement : service public d'éducation et de formation (p. 2531).

Vote contre du groupe communiste (p. 2532).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la zone d'attente des ports et des aéroports et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2801).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [24 juin 1992] :

Conseil constitutionnel : décision de non conformité du 25 février 1992 (p. 2700).

Coopération et développement (p. 2700).

Droit d'asile : conditions d'exercice et conséquences du projet de loi (p. 2699, 2700).

Droits de l'homme et libertés publiques : projet de loi : atteinte aux droits et libertés (p. 2700).

Loi n° 92-190 du 26 février 1992 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France : « historique », contenu et opportunité (p. 2699, 2700).

Refus d'admission à la frontière : zones d'attente :
- maintien en zone d'attente : durée et autorités compétentes (p. 2700) ;
- organisation, conditions d'hébergement et garanties (p. 2700).

Rappel au règlement : s'élève contre la fermeture de l'usine de Valenciennes du groupe Marly Industrie [22 octobre 1992] (p. 4127).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Aménagement du territoire (p. 3993).

Chômage (p. 3992, 3993).

Communautés européennes : Maastricht : référendum (p. 3992).

Emploi : « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 3993).

Fonction publique (p. 3992).

Partis et mouvements politiques :
- « majorité de gauche » (p. 3993) ;
- parti communiste : propositions en matière économique et fiscale (p. 3993).

Secteur public : entreprises publiques : suppression d'emplois (p. 3992).

Sécurité sociale : cotisations : assiette et hausse (p. 3993).

Première partie :

Discussion des articles [21, 22 et 23 octobre 1992] :

Article 2 *(barème de l'impôt sur le revenu) :*

- *son* amendement n° 117 (propose un nouveau barème, accorde une demi-part supplémentaire aux couples mariés de salariés, crée une surtaxe sur des revenus du capital et supprime l'avoir fiscal) (p. 4082) : vote réservé (p. 4084) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 13 (asseoit sur la base des nouveaux revenus l'impôt dû au titre de l'année antérieure pour certains contribuables ayant subi un changement de situation sociale) : vote réservé (p. 4086) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Article 3 *(institution d'une réduction d'impôt pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré) :*

- *son* amendement n° 118 (exclut du bénéfice de la réduction d'impôt les contribuables acquittant un impôt supérieur à 60 000 F ou assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4103) : vote réservé (p. 4104) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4107) ;

- *son* amendement n° 151 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (indexe les réductions d'impôt et l'allocation pour dépenses de scolarité à un taux double de celui de l'inflation et augmente à due concurrence le montant de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4104) : vote réservé (p. 4105) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4107) ;

- *soutient* l'amendement n° 152 de M. Jean Tardito (maintient l'avantage fiscal minimal résultant de la déduction des pensions alimentaires versées à des enfants majeurs inscrits dans l'enseignement supérieur pour les contribuables ne bénéficiant pas de la réduction d'impôt) : vote réservé (p. 4106) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4107).

Après l'article 6 :

- *soutient* l'amendement n° 26 de M. Jean-Pierre Brard (prévoit la revalorisation du barème de manière que le produit de l'impôt de solidarité sur la fortune soit égal aux dépenses engagées au titre du R.M.I. l'année précédente) (p. 4114, 4115) : vote réservé (p. 4115) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4118) ;

Impôt de solidarité sur la fortune : réforme (p. 4115) ;

- *son* amendement n° 27 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (inclut les biens professionnels dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune lorsque leur valeur totale excède 6 000 000 F) : vote réservé (p. 4115) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4118) ;

- *soutient* l'amendement n° 30 de M. Jean-Pierre Brard (inclut dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune les objets d'art et de collection dont la valeur globale excède 1 200 000 F ou qui ont été créés depuis plus de quinze ans) : vote réservé (p. 4117) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4118) ;

- *son* amendement n° 28 (institue une taxation spécifique des biens professionnels à l'impôt de solidarité sur la fortune) : vote réservé (p. 4117) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4118).

Après l'article 11 :

- *son* amendement n° 132 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (institue la déductibilité du revenu imposable pour les intérêts des dépôts du livret A des caisses d'épargne et majore à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4179) : vote réservé (p. 4180) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 12 :

- *son* amendement n° 48 (soumet les plus-values sur valeurs mobilières à une taxation progressive) : vote réservé (p. 4186) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *soutient* l'amendement n° 49 de M. Jean-Pierre Brard (intègre les plus-values sur valeurs mobilières dans le revenu imposable ou dans le bénéfice lorsque le montant des cessions excède 200 000 F par an) : vote réservé (p. 4186) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Article 14 *(majoration du crédit d'impôt-formation pour l'emploi d'apprentis) :*

- *ses observations* (p. 4190).

Après l'article 14 :

- *soutient* l'amendement n° 133 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 2 à 2,2 p. 100 de la masse salariale le taux de la participation des entreprises de travail temporaire au développement de la formation professionnelle continue) : vote réservé (p. 4199) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Article 15 *(mesures d'allégements et de simplification en faveur des petits redevables de la taxe sur les salaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 309 de M. Alain Richard (porte de 10 000 F à 12 000 F le montant de l'abattement de taxe sur les salaires) (p. 4206) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 435 du Gouvernement (porte le montant de l'abattement à respectivement 15 000 F, 18 000 F et 20 000 F pour les années 1994, 1995 et 1996) à l'amendement n° 309 de M. Alain Richard (p. 4206) ;

- *favorable* à l'amendement n° 63 de la commission (maintient l'abattement de taxe sur les salaires de 20 000 F bénéficiant aux associations sportives) (p. 4206) ;

- *son* amendement n° 136 (exonère de la taxe sur les salaires les organismes et associations de tourisme social et familial à but non lucratif et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) (p. 4205) : vote réservé (p. 4206) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 19 :

- *son* amendement n° 145 (exonère les chauffeurs de taxi salariés de la taxe intérieure sur les produits pétroliers dans la limite de 5 000 litres pour chaque véhicule) : vote réservé (p. 4237) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 21 :

- *son* amendement n° 369 soutenu par M. Jean Tardito (assujettit au taux réduit de la T.V.A. les cotisations des adhérents collectifs et individuels des organismes et associations de tourisme social et familial à but non lucratif) (p. 4239) : vote réservé (p. 4240) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 22 :

- *ses* amendements n°s 161, 121, 122 et *ses* amendements n°s 123 et 124 soutenus par M. Jean Tardito (instituent un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties excédant 1 370 F pour les contribuables acquittant moins de 15 944 F d'impôt sur le revenu lorsque leur cotisation à la taxe foncière excède respectivement 3 p. 100, 2,8 p. 100, 2,6 p. 100, 2,4 p. 100 et 2,2 p. 100 de leur revenu et majorent à due concurrence le taux de la dernière tranche du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4252 à 4254) : vote réservé (p. 4253, 4254) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Article 24 *(modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) :*

- *soutient* l'amendement n° 144 de M. Jean-Pierre Brard (n'applique pas la majoration au supercarburant sans plomb) : vote réservé (p. 4272) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 24 :

- *son* amendement n° 76 soutenu par M. Jean Tardito (institue une taxe égale à 3 p. 100 de la valeur vénale des immeubles détenus par des sociétés ayant leur siège dans des « paradis fiscaux ») (p. 4272) : retiré (p. 4274).

Après l'article 30 :

- *son* amendement n° 148 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (institue une taxe égale à 4 p. 100 des plus-values réalisées par les mouvements de capitaux à court terme n'ayant pas de contrepartie physique) : vote réservé (p. 4278) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 4 (amendements précédemment réservés) :

- *son* amendement n° 135 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (soumet l'exonération de la plus-value réalisée sur la résidence principale à la condition que le vendeur ait été antérieurement domicilié en France pendant au moins un an) : vote réservé (p. 4290) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 18 rectifié (institue un dégrèvement de 50 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des contribuables exonérés d'impôt sur le revenu l'année précédente qui occupent un local dont la valeur locative est inférieure au double de la moyenne nationale et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) : retiré (p. 4291) ;

- *son* amendement n° 120 (plafonne à 3 p. 100 par rapport au revenu le montant de la taxe d'habitation des contribuables acquittant moins de 15 944 F au titre de l'impôt sur le revenu et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés) ; rectifié par le Gouvernement (plafonnement à 3,4 p. 100 et suppression du financement de l'amendement) (p. 4291) : retiré (p. 4292) ;

- *ses* amendements n°s 24 et 21 : retirés (p. 4292) ;

- *son* amendement n° 17 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (détermine la valeur locative pour l'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements du secteur social selon les modalités de la loi du 1er septembre 1948) : vote réservé (p. 4292) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Explications de vote [23 octobre 1992] :

Partis et mouvements politiques : parti communiste : propositions et négociation avec le Gouvernement (p. 4320, 4321).

Le groupe communiste ne prend pas part au vote (p. 4320).

Deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur (famille) [27 octobre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : crédits : évolution, montant et imputation (p. 4370).

Communautés Européennes : directives : travail de nuit, du dimanche et congé de maternité (p. 4370).

Famille :
- assistantes maternelles : aides à l'emploi (p. 4370) ;
- Conseil économique et social : propositions (p. 4370) ;
- prestations familiales : niveau et caractère redistributif (p. 4370) ;
- vie familiale et vie professionnelle : conciliation (p. 4370).

Impôts et taxes : cotisation sociale généralisée (C.S.G.) (p. 4370).

Sécurité sociale : branche famille : excédents et financement (p. 4370).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Femmes :
- égalité juridique (p. 4950) ;
- secrétariat d'Etat : crédits (p. 4950) ;
- vie professionnelle et vie familiale : conciliation (p. 4950).

Travail : conseils de prud'hommes : nouveaux conseillers : formation (p. 4949).

Education nationale et culture. - **Enseignement scolaire.** - *Questions* [10 novembre 1992] :

Enseignement technique et professionnel : lycées professionnels : professeurs : statut et suppression de postes (p. 5128).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 21 :

- *son* amendement n° 31 soutenu par M. Jean Tardito (assujettit les compétitions sportives au taux réduit de la T.V.A.) : vote réservé (p. 7006) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 28 :

- *son* amendement n° 25 soutenu par M. Jean Tardito (soumet l'exonération des plus-values sur les cessions de résidences principales réalisées par les Français résidant hors de France à la condition qu'ils y aient été antérieurement domiciliés à un moment quelconque pendant au moins un an) ; rectifié par le Gouvernement (substitution du terme « contribuables » au mot « Français ») : vote réservé (p. 7014) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051) ;

- *son* amendement n° 26 (aménage la taxe de 3 p. 100 sur la valeur vénale des immeubles appartenant à des personnes morales étrangères afin de la rendre compatible avec les conventions fiscales existantes) (p. 7014) : retiré (p. 7015).

Après l'article 86 :

- *son* amendement n° 29 (prévoit la prise en compte des résidences universitaires pour le calcul des dotations versées par l'Etat aux communes) et *soutient* l'amendement identique n° 42 de la commission (p. 7100) : vote réservé (p. 7101) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 décembre 1992] :

Aménagement du territoire : zones d'investissement privilégié dans le Nord - Pas-de-Calais (p. 6650).

Chômage (p. 6649, 6650).

Communautés européennes : union économique et monétaire : critères (p. 6649, 6650).

Douanes : transitaires (p. 6650).

Entreprises : charges sociales et fiscales (p. 6650).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 6649) ;
- dette publique (p. 6649, 6650) ;
- recettes : allégements fiscaux (p. 6650).

Impôt sur les sociétés (p. 6650).

Jeunes (p. 6650).

Marchés financiers (p. 6649).

Politique économique : « désinflation compétitive » (p. 6649).

Travail : partage (p. 6650).

T.V.A. (p. 6650).

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Article 30 *(création de deux zones d'investissement privilégié dans certains cantons des départements du Nord et du Pas-de-Calais) :*

- *ses observations* (p. 6689, 6690) ;

Collectivités locales : zones d'investissement privilégié : investissements et perte de ressources fiscales (p. 6689).

Nord - Pas-de-Calais : désindustrialisation (p. 6690).

Après l'article 40 :

- *son* amendement n° 5 (repousse d'un mois la date limite de paiement de la taxe d'habitation) (p. 6704) : rejeté (p. 6705) ;

Impôts locaux : taxe départementale sur le revenu (p. 6704).

Article 48 *(reconduction du régime contingentaire du rhum provenant des départements d'outre-mer en exonération de soulte) :*

- *son* amendement n° 82 (proroge le régime contingentaire du rhum jusqu'au 31 décembre 1998) (p. 6712) : rejeté (p. 6713) ;

Communautés européennes (p. 6712, 6713).

Départements d'outre-mer : banane (p. 6712, 6713).

- Projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation (n° 3076).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 décembre 1992] :

Communautés européennes : traité de Maastricht : conséquences (p. 7115).

Douanes :

- douaniers : droits et conditions de travail (p. 7116) ;
- fraudes : contrebande (p. 7116).

Drogue :

- stupéfiants ou psychotropes : présentation en douane (p. 7116) ;
- trafic (p. 7115) ;
- trafic : région Nord - Pas-de-Calais : trafic de drogue : accroissement (p. 7116).

Discussion des articles [14 décembre 1992] :

Article 20 *(mesures de protection prévues par l'article 115 du traité de Rome) :*

- *son* amendement n° 32 (astreint à présentation au service des douanes les marchandises des secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications) : rejeté (p. 7123) ;
- *son* amendement n° 36 (précise que les documents commerciaux qui accompagnent les marchandises doivent comporter les informations nécessaires à la détermination de leur statut) : rejeté (p. 7123).

Après l'article 35 :

- *son* amendement n° 33 (prévoit le dépôt par le Gouvernement avant le 1er janvier 1994 d'un rapport d'information sur les conditions d'application de la présente loi) : adopté (p. 7129).

Explications de vote :

Drogue : trafic (p. 7130).

Abstention du groupe communiste (p. 7130).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Finances publiques : deniers publics : contrôle (p. 7873).

Régions : Nord - Pas-de-Calais : emploi (p. 7873).

Travail : licenciements économiques : autorisation administrative et plan de reclassement (p. 7873).

THIEN AH KOON (André)

Député de la Réunion

(3e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi relative aux **conditions de présentation des listes aux élections régionales (n° 2593)** [18 mars 1992].

Proposition de loi tendant à **faciliter l'acquisition de la nationalité française** par des **résidents étrangers de longue date (n° 2721)** [20 mai 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Situation économique et sociale des départements d'outre-mer : allocations familiales et salaire minimum : rattrapage : calendrier annoncé par le ministère ; plan « Universités 2000 » : bilan ; formations qualifiantes ; logement social ; avenir de l'océan Indien ; immigration en provenance des Comores et de Madagascar [24 juin 1992] (p. 2725, 2726).

- Problèmes économiques et sociaux de la Réunion : agriculteurs : prêts bonifiés ; logement social ; résidences universitaires ; schéma « Universités 2000 » : application [21 octobre 1992] (p. 4059, 4060).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977).

Première lecture :

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Après l'article 50 :

- *son* amendement n° 6 rectifié soutenu par M. Christian Spiller (encadre les possibilités de création de commerces de distribution alimentaire dans les départements d'outre-mer afin d'éviter la mise en place de monopoles) (p. 6860) : adopté après modifications (p. 6861).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1992] :

Article 21 *(art. 30 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *son* amendement n° 105 soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (interdit aux membres de la commission de délibérer d'une affaire à laquelle ils ont un intérêt) : rejeté (p. 7436).

Article 24 *(art. 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition de la commission natinale d'équipement commercial ; recours contre les décisions de la commission) :*

- *son* amendement n° 106 (de coordination) (p. 7438) : rejeté (p. 7439).

THOMAS (Jean-Claude)

Député de la Marne

(3e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

TIBERI (Jean)

Député de Paris

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Alain Juppé tendant à améliorer la protection du domicile (n° 2569) [9 avril 1992] (p. 435).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Alain Juppé tendant à favoriser l'installation de dispositif de fermeture organisant l'accès à des immeubles détenus en copropriété (n° 2592) [9 avril 1992] (p. 435).

Rapporteur de sa proposition de loi portant validation d'actes administratifs (n° 2656) [22 mai 1992] (p. 1585).

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 juin 1992] (p. 7408).

Membre de cette commission [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7742).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Patrick Balkany tendant à modérer les augmentations de loyers lors des renouvellements de baux commerciaux (n° 2772) [7 juillet 1992] (p. 3308).

DEPOTS

Proposition de loi portant **validation d'actes administratifs (n° 2656)** [29 avril 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532).

Première lecture :

Discussion des articles [14 avril 1992] :

Article 1er *(statut et compétences des caisses de crédit municipal)* :

- *son* amendement n° 14 (prévoit que la référence au seul intérêt local des crédits consentis aux personnes morales rend compte de la spécialité de l'activité des caisses de crédit municipal) : rejeté (p. 465).

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 15 (prévoit que les caisses de crédit municipal conservent leur agrément antérieur jusqu'à l'obtention d'une nouvelle autorisation) : rejeté (p. 467).

Article 2 *(contrôle des caisses et responsabilités des communes) :*

- *son* amendement n° 16 (précise que le directeur administre la caisse sous le contrôle du conseil d'administration) : adopté (p. 468).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1992] :

Son interruption (p. 5310).

Aides :
- prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) (p. 5307) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (p. 5307).

Banques et établissements financiers : prêts conventionnés (p. 5308).

Bâtiment et travaux publics : construction immobilière : crise (p. 5307).

Collectivités locales : compétences (p. 5308).

Communes : Paris (p. 5307, 5310, 5311).

Etat : désengagement (p. 5308).

Impôts et taxes :
- fiscalité immobilière (p. 5308) ;
- T.V.A. : terrains à bâtir (p. 5306).

Logement intermédiaire et prêts locatifs intermédiaires (P.L.I.) (p. 5307).

Logement social :
- construction (p. 5307, 5310) ;
- financement : collecte du livret A et du livret bleu (p. 5308) ;
- habitations à loyer modéré (H.L.M.) (p. 5307, 5308).

Ministère : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5307).

Parlement : logement : organisation d'un débat (p. 5308) ;

Rapports Geindre, Lebègue, Bloch-Lainé et Médina (p. 5308).

Régions :
- Ile-de-France (p. 5307) ;
- terrains à bâtir (p. 5307, 5308).

Villes : politique de la ville (p. 5308).

Questions :

Communes : Paris (p. 5328).

Logement social : fonds de solidarité-logement (F.S.L.) (p. 5328).

TOUBON (Jacques)

Député de Paris

(10e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (n° 2538) [*J.O.* du 14 janvier 1992] (p. 682).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 15 janvier 1992] (p. 738).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338) [*J.O.* du 18 janvier 1992] (p. 898).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Claude Barate et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions du code des communes relatives au service des pompes funèbres (n° 2641 rectifiée) [22 mai 1992] (p. 1585).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du livre III du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738) [*J.O.* du 2 octobre 1992] (p. 13688).

Rapporteur de la proposition de loi organique de M. Jean-Louis Masson, tendant à modifier l'article L.O. 151 du code électoral relatif à la limitation de cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires (n° 2798) [23 octobre 1992] (p. 4323).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson, tendant à renforcer la loi limitant les cumuls de mandats électifs et à moraliser les conditions de démission (n° 2855) [23 octobre 1992] (p. 4323).

Rapporteur de la proposition de loi organique de M. Michel Noir, relative à la limitation du cumul des mandats électoraux (n° 2912) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Rapporteur de la proposition de loi organique de M. Michel Noir, relative à la limitation du nombre de mandats consécutifs pouvant être exercés par les députés et les sénateurs (n° 2913) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Michel Noir, modifiant le code électoral et relative à l'élection des conseillers régionaux (n° 2920) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Michel Noir, relative à la limitation du nombre de mandats consécutifs pouvant être exercés par la même personne dans la même fonction (n° 2921) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Michel Noir, modifiant le code électoral et relative à l'élection des députés (n° 2922) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Michel Noir, relative à la limitation du cumul des mandats électoraux (n° 2923) [23 octobre 1992] (p. 4324).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions du droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 2611) [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15081).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3128), adoptée par le Sénat, renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 12 décembre 1992] (p. 17056).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585) [*J.O.* du 15 décembre 1992] (p. 17165).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3194) portant saisine de la commission d'instruction prévue par l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice pour M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978) [20 décembre 1992] (p. 17492).

DEPOTS

Proposition de loi relative à la création et à l'utilisation de **registres épidémiologiques (n° 2648)** [29 avril 1992].

Proposition de loi tendant à déterminer les règles fondamentales de l'**éthique biomédicale (n° 2649)** [29 avril 1992].

Proposition de loi tendant à **compléter l'article 168 du code de la famille et de l'aide sociale** relatif à l'**aide sociale aux personnes handicapées (n° 2959)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

Rappel au règlement : s'indigne que le Parlement soit convoqué en session extraordinaire sans pouvoir débattre de la situation de La Cinq et s'interroge sur la mission du Conseil supérieur de l'audiovisuel [8 janvier 1992] (p. 7, 8).

Rappel au règlement : observations sur le rappel au règlement de : *Queyranne (Jean-Jack) :* souligne que le problème de La Cinq est avant tout économique et demande que le Conseil supérieur de l'audiovisuel se montre plus actif dans cette affaire [8 janvier 1992] (p. 10).

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).**

Deuxième lecture :

Discussion des articles [8 janvier 1992] :

Après l'article 15 :

- *favorable* à l'amendement n° 50 de Mme Nicole Catala (fixe les modalités de désignation des membres du collège des magistrats chargés d'élire la commission d'avancement et la commission de discipline du parquet) (p. 29).

Après l'article 21 :

- *favorable* à l'amendement n° 60 de la commission (précise les modalités d'application du recrutement sur titre des auditeurs de justice) (p. 30).

Article 28 *(art. 36 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : conditions de mobilité territoriale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 46 de Mme Nicole Catala (supprime la disposition qui prévoit que la mobilité territoriale doit s'accomplir dans le ressort de deux cours d'appel différentes) (p. 34).

Article 29 *(art. 36-1 à 36-4 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : commission consultative du parquet) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de la commission (précise que la commission n'est pas consultée pour la nomination aux emplois de procureur général près une cour d'appel et de procureur de la République près le tribunal de Grande instance de Paris) (p. 35) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 33 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 36).

Article 30 *(conseillers et avocats généraux à la Cour de cassation en service extraordinaire) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 rectifié de la commission (précise la composition de la commission chargée de la réintégration des fonctionnaires ayant fait l'objet d'un détachement afin d'être nommés conseiller ou avocat général à la Cour de cassation en service extraordinaire) (p. 38) ;

- *soutient* l'amendement n° 55 de M. Pierre Mazeaud (retire à la commission le pouvoir de décider de l'affectation du fonctionnaire ayant été détaché et qui refuse les affectations qui lui sont proposées) : rejeté (p. 38).

Article 31 *(détachement judiciaire) :*

- *son* amendement n° 73 (de suppression) : rejeté (p. 39) ;

- *soutient* l'amendement n° 58 de M. Pierre Mazeaud (retire à la commission le pouvoir de décider de l'affectation d'un fonctionnaire ayant fait l'objet d'un détachement judiciaire et qui refuse les affectations qui lui sont proposées) : rejeté (p. 40).

Article 43 *(mise en application des dispositions sur le passage du premier au second groupe du second grade) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (dispose que les mesures relatives à la promotion à l'ancienneté au sein du second grade seront applicables aux magistrats nommés ou promus à compter du 1er juillet 1993) (p. 42).

Après l'article 43 :

- *favorable* à l'amendement n° 4 rectifié du Gouvernement (dispose que les modifications relatives aux concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature ne sont pas applicables aux concours ouverts en 1992) (p. 42).

Explications de vote :

Conseil supérieur de la magistrature : projet de réforme constitutionnelle : retrait (p. 42).

Fonctionnaires et agents publics : détachement judiciaire (p. 42, 43).

Justice : « crise » et insuffisance du projet de loi (p. 42, 43).

Magistrats : indépendance et statut du parquet (p. 42, 43).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 44).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [21 janvier 1992] :

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 58).

Rappel au règlement : demande que soit inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire un débat sur l'audiovisuel en général et sur la situation de La Cinq en particulier [21 janvier 1992] (p. 51).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [21 janvier 1992] :

Communautés européennes : convention de Schengen : application et évaluation (p. 68).

Droit d'asile : déboutés : régularisations (p. 68).

Reconduite à la frontière (p. 68).

Refus d'admission à la frontière : zone internationale ou de transit :

- représentation des associations humanitaires (p. 68) ;
- statut (p. 68).

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [21 janvier 1992] :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de M. François Colcombet (définit les compétences des associations humanitaires dans la zone de transit) (p. 72).

- Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (n° 2604).

Principaux thèmes développés [8 avril 1992] :

Affaires étrangères : armements nucléaires : non dissémination (p. 388).

Agriculture : espace rural : activité et aménagement (p. 388).

Audiovisuel : La Cinq : « agonie » (p. 389).

Communautés européennes : Union européenne (p. 387).

Délinquance et criminalité : sécurité urbaine : amélioration : nécessité (p. 388).

Elections et référendums : élections :

- cantonales : échec du parti socialiste (p. 387) ;
- législatives anticipées : perspectives (p. 387, 390) ;
- législatives de 1993 : scrutin majoritaire : maintien (p. 389) ;
- régionales : échec du parti socialiste (p. 387).

Emploi : chômage de longue durée :

- aggravation (p. 386) ;
- traitement économique (p. 386).

Environnement :

- équilibre écologique : respect (p. 388) ;
- Rio de Janeiro : conférence mondiale : juin 1992 (p. 388).

Finances publiques :

- déficit budgétaire : aggravation (p. 387) ;
- dette de la France : évolution (p. 387) ;
- « marge de manœuvre » : perspectives (p. 387).

Formation professionnelle et promotion sociale : formation en alternance (p. 388).

Gouvernement :

- nouveau gouvernement : investiture : perspectives (p. 387) ;
- usure des gouvernements (p. 389).

Justice : indépendance et modernisation (p. 389).

Partis et mouvements politiques : corruption : « affaires » : personnalités susceptibles d'être poursuivies (p. 389).

Politique économique : croissance française : relance : perspectives (p. 388).

Politique économique et sociale : ministère des finances : politique « antisociale » (p. 387).

Régions : déséquilibre entre régions : aggravation (p. 388).

Retraites : généralités : système par répartition : réforme (p. 388).

Rappel au règlement : demande que soit respecté l'engagement du Gouvernement d'organiser un débat sur la situation de l'audiovisuel ; souhaite que le Gouvernement n'exerce pas son droit de préemption sur le réseau hertzien de La Cinq [14 avril 1992] (p. 452).

- Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2628).

Rappel au règlement : article 58 du règlement : critique la réponse du Gouvernement à un orateur sur le choix des journalistes ayant eu à interroger le Président de la République [23 avril 1992] (p. 671).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5, 6 et 12 mai 1992] :

Communautés européennes : institutions : Conseil des Communautés : vote à la majorité qualifiée et droit de veto : « compromis de Luxembourg » (p. 1011).

Communautés européennes : principes fondamentaux : « subsidiarité » : principe : définition et limites (p. 941).

Rappel au règlement : souligne l'absence du président de la commission des lois, rapporteur du projet de loi constitutionnelle et l'explique par le rythme trop rapide de la discussion (p. 861).

Rappel au règlement : rappelle les conditions dans lesquelles il a été amené à retirer en commission des lois, lors de l'examen supplémentaire du projet de loi constitutionnelle, son amendement relatif au « compromis de Luxembourg » (p. 1008).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Rappel au règlement : rappelle que la motion de renvoi en commission du projet de loi constitutionnelle adoptée le 7 mai autorisait une nouvelle discussion générale et donc le dépôt de nouveaux amendements (p. 1012).

Avant l'article 1er :

Rappel au règlement : *interroge le Gouvernement sur ses intentions relatives à la réserve des votes des amendements portant sur le projet de loi constitutionnelle (p. 1017).*

- *son* amendement n° 30 soutenu par M. Xavier Deniau (art. 2 de la Constitution : précise que le français est la langue de la République) (p. 1018) : adopté (p. 1022) ;

- *favorable* à l'amendement n° 51 de M. Pascal Clément (art. 3 de la Constitution : précise que la souveraineté de la nation est inaliénable) (p. 1031, 1032) ;

- *son* sous-amendement n° 96 (supprime la disposition qui prévoit que la révision de la Constitution s'effectue par la voie de l'article 89, alinéa 2, de la Constitution) (p. 1038) à l'amendement n° 40 de Mme Nicole Catala (art. 54 de la Constitution : précise qu'en cas de conflit entre un traité et la Constitution celle-ci est révisée par la voie de l'article 89, alinéa 2 ; organise au profit de toute juridiction une saisine du Conseil constitutionnel par voie de question préjudicielle afin de s'assurer de la constitutionnalité d'un acte pris en application d'un traité et intégrable dans l'ordre juridique interne) : rejeté (p. 1040) ;

Communautés européennes : droit communautaire : primauté sur l'ordre juridique interne (p. 1039) ;

- *son* amendement n° 81 soutenu par M. Pierre Mazeaud (art. 54 de la Constitution : précise que la souveraineté de la nation est inaliénable) (p. 1053) : rejeté (p. 1054) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de M. Alexandre Léontieff (art. 74 de la Constitution : propose que les statuts des territoires d'outre-mer soient fixés par des lois organiques et qu'ils ne puissent être modifés qu'après consultation de l'assemblée territoriale intéressée) (p. 1059).

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

- *ses observations* (p. 1072) ;

Assemblée nationale : amendements de l'opposition (p. 1072).

Communautés européennes : citoyenneté européenne : droit de vote aux élections locales et aux élections au Parlement européen (p. 1072, 1073).

Avant l'article 88-1 de la Constitution :

- *défavorable* au sous-amendement n° 98 de M. Gérard Gouzes (précise que l'exercice en commun de certaines compétences se fait dans le cadre des traités qui ont institué la Communauté et l'Union européennes) à l'amendement n° 33, deuxième rectification, de M. Alain Lamassoure (dispose que la République participe à la Communauté et à l'Union européennes dont les Etats membres choisissent librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences propres) (p. 1079, 1080) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 99 de Mme Nicole Catala (précise que les compétences de l'Union européenne sont strictement limitées aux actions nécessaires à l'application des traités sur les Communautés européennes) à l'amendement n° 33, deuxième rectification, de M. Alain Lamassoure (p. 1081) ;

- *son* amendement n° 56 rectifié (prévoit que la France peut, pour la mise en œuvre du traité sur l'Union européenne et quand des « intérêts très importants » sont en cause, s'opposer à l'adoption d'une décision à la majorité qualifiée) (p. 1081) : retiré (p. 1086) ;

Communautés européennes : Conseil des Communautés : « compromis de Luxembourg » (p. 1082, 1085, 1086).

Article 88-1 de la Constitution (transfert de compétences pour l'application du traité de Maastricht) :

- *son* sous-amendement n° 72 (précise que les transferts de compétences sont consentis « dans les seuls cas » prévus par le traité) à l'amendement n° 6 de la commission des finances (dispose que les transferts de compétences sont consentis « dans les cas prévus » par le traité) (p. 1087) : retiré (p. 1088) ;

- *son* amendement n° 74 (substitue aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire et à la détermination des régles en matière de visas la « mise en commun des compétences ») (p. 1092) : rejeté (p. 1093) ;

- *son* amendement n° 75 (dispose que les transferts de compétences doivent être « strictement nécessaires ») (p. 1092) : rejeté (p. 1094) ;

- *soutient* l'amendement n° 3 de M. Serge Charles (dispose que, dans leurs domaines respectifs, l'autorisation du Parlement ou l'accord du Gouvernement est nécessaire pour tout transfert de compétences établi en application du principe de subsidiarité) : rejeté (p. 1096).

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *soutient* l'amendement n° 53 de M. Pierre Pasquini (de suppression) (p. 1098) : rejeté au scrutin public (p. 1104) ;

Communautés européennes : citoyenneté européenne : participation des ressortissants des Etats membres aux élections municipales : principe et dérogations (p. 1099, 1102).

Rappel au règlement : trouve « indécent » qu'à l'occasion du débat sur la révision de la Constitution, le ministre délégué chargé des relations européennes reprenne « pour les caméras » ses arguments sur la « citoyenneté européenne » qu'il a déjà développés (p. 1112).

Après l'article 88-2 de la Constitution :

- *son* sous-amendement n° 59 (prévoit que le Parlement est saisi avant que les projets de directives soient présentés au Conseil des Communautés) à l'amendement n° 7 de la commission des finances (dispose que le Gouvernement soumet au Parlement français, dès leur présentation au Conseil des Communautés, les propositions de directives qui interviennent dans une des matières mentionnées à l'article 34 de la Constitution) (p. 1115) : devenu sans objet (p. 1120) ;

- *favorable* à l'amendement n° 93 de la commission (dispose que le Gouvernement soumet pour avis à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil des Communautés, les projets d'actes communautaires intervenant dans le domaine de la loi ; précise que chaque Assemblée émet son avis soit au sein d'une délégation constituée à cet effet soit en séance) (p. 1119) ;

Assemblée nationale : délégation pour les Communautés européennes (p. 1119).

Explications de vote :

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectifs et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 1125).

Liberté de vote du groupe R.P.R. (p. 1125).

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-810 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Discussion des articles [19 mai 1992] :

Article 11 *(protection du titre « fédération française » ou « fédération nationale » : article 17-2 nouveau de la loi du 16 juillet 1984) :*

- *son* amendement n° 95 (autorise les groupements sportifs reconnus d'utilité publique constitués avant la publication de la loi du 16 juillet 1984 à continuer d'utiliser les appellations « fédération française » ou « fédération nationale ») (p. 1405) : devenu sans objet (p. 1406).

- Projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [22 juin 1992] :

Comités d'hygiène et de sécurité : rôle (p. 2675).

Délinquance et criminalité : harcèlement sexuel et abus d'autorité en matière sexuelle :
- définition (p. 2674) ;
- preuve (p. 2675) ;
- sanctions disciplinaires et sanctions pénales (p. 2675).

Femmes : Centre national d'information des femmes et des familles (C.N.I.D.F.F.) (p. 2675).

Parlement : projets de loi : réforme du code pénal (p. 2675).

Discussion des articles [22 juin 1992] :

Article 1er *(définition des actes d'abus d'autorité en matière sexuelle) :*

Article L. 122-47 du code du travail (sanctions disciplinaires) :

- *son* amendement n° 26 (de suppression) soutenu par M. Jean-Yves Haby (p. 2679) : rejeté (p. 2681).

Article 2 *(interdiction de prendre en considération, lors de l'embauche et dans les actes de gestion du personnel, les faits liés à un harcèlement sexuel) :*

Article L. 123-1 du code du travail) :

- *son* amendement n° 27 (de conséquence) : devenu sans objet (p. 2682).

Deuxième lecture :

Explications de vote [30 juin 1992] :

Abstention du groupe R.P.R. (p. 3065).

- Projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [30 juin 1992] :

Livres : librairies : aides et constitution d'un groupe de travail (p. 3067, 3068).

Lois : loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (p. 3067).

Lois de finances : crédits budgétaires : culture : librairies (p. 3067).

Politique culturelle : aides à l'écrit, éducation artistique et rayonnement de la culture française (p. 3068).

- Projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2622).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [30 juin 1992] :

Entreprises : confidentialité (p. 3070).

Vie, médecine et biologie : non-inscription à l'ordre du jour de trois projets de loi (p. 3070)

Rappel au règlement : regrette la précipitation dans laquelle sont examinés les textes issus des commissions mixtes paritaires relatives aux quatre livres du code pénal et souligne le manque de sérieux juridique et intellectuel de l'ordre du jour de la session extraordinaire [2 juillet 1992] (p. 3082).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions générales du code pénal (n° 693).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

Code pénal :

- réforme : intérêt, nécessité et aboutissement : adaptation du code à la société (p. 3089) ;
- responsabilité pénale : des « décideurs », des mineurs (p. 3090).

Délinquance et criminalité : légitime défense : défense des biens (p. 3090).

Peines :

- peines accessoires (p. 3890) ;
- période de sûreté et peine de trente ans (p. 3090).

Personnes morales : responsabilité pénale (p. 3090).

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 du Gouvernement (art. 113-11 du code pénal : de coordination) (p. 3095) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 7 du Gouvernement (art. 131-7 du code pénal : précise que le président du tribunal informe le prévenu, avant le prononcé du jugement, de son droit de refuser l'accomplissement d'un travail d'intérêt général) (p. 3096) ;

Droits de l'homme et libertés publiques : travail forcé : interdiction (p. 3096) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 15 du Gouvernement (art. 132-22 du code pénal : dispose que lorsque la juridiction prononce une peine d'amende, elle détermine son montant en tenant compte des ressources et charges de l'auteur de l'infraction) (p. 3099) ;

Constitution : principe d'égalité (p. 3099) ;

Peines : personnalisation des peines (p. 3099) ;

- *favorable* à l'amendement n° 16 du Gouvernement (art. 132-72-1 du code pénal : introduit dans le présent livre la définition de l'arme adoptée dans les autres tomes) (p. 3100, 3101).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [2 juillet 1992] :

Délinquance et criminalité : graffitis et « tags » (p. 3102, 3103).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

Code pénal : livre IV : contenu et esprit de la réforme (p. 3108).

Communes : élus communaux : ingérence et trafic d'influence (p. 3108).

Justice : décisions : discrédit : sanction (p. 3108).

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 du Gouvernement (de coordination) (p. 3114).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

Code pénal : livre II : contenu et réforme : adaptation à la société et aux mœurs (p. 3130).

Femme : interruption volontaire de grossesse : « auto-avortement » (p. 3130).

Jeunes : protection des mineurs (p. 3130).

Logement et habitat : occupation irrégulière - « squat » : incrimination (p. 3130).

Parlement : commission mixte paritaire : accord : texte (p. 3130).

Peines : période de sûreté et peine de trente ans (p. 3130).

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 du Gouvernement (art. 223-8 du code pénal : précise que l'expérimentation biomédicale pratiquée alors que le consentement du patient a été retiré est constitutive d'un délit) (p. 3140).

- Projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 2611).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [2 juillet 1992] :

Soutient la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* (p. 3147) ; rejetée au scrutin public (p. 3150).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale :

- commission des lois : qualité du travail sur le projet (p. 3147) ;
- projet de loi : conditions d'examen et inscription à l'ordre du jour (p. 3147, 3148, 3149).

Code pénal : adoption par une majorité à l'Assemblée nationale qui est « minoritaire dans le pays » (p. 3148).

Conseil constitutionnel : décision des 19 et 20 janvier 1981 relative à la loi Sécurité et libertés : principe d'applicabilité immédiate de la loi pénale la plus douce (p. 3148, 3149).

Drogue : trafic de stupéfiants : criminalisation, cour d'assises spéciale, centralisation des poursuites (p. 3148).

Jeunes : justice des mineurs : réforme de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante (p. 3148).

Procédure pénale : code de procédure pénale : réforme : urgence (p. 3148).

Vie, médecine et biologie : bioéthique : projets de loi : absence de l'ordre du jour (p. 3148).

Discussion des articles [2 juillet 1992] :

Article 28 *(art. 375-2 nouveau du code de procédure pénale : solidarité des co-condamnés pour le paiement des dommages-intérêts)* :

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (dispose que la cour peut ordonner que le prévenu est tenu solidairement des amendes et des frais avec ses coauteurs ou ses complices, que ceux-ci soient ou non solvables) (p. 3154).

Article 37 *(art. 480-1 nouveau du code de procédure pénale : solidarité des co-condamnés pour le paiement des dommages-intérêts en matière correctionnelle)* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 17 rectifié de la commission (dispose que la cour peut ordonner que le prévenu est tenu solidairement des amendes et des frais avec ses coauteurs ou ses complices, que ceux-ci soient ou non solvables) (p. 3155).

Après l'article 40 :

- *défavorable* à l'amendement n° 171 de M. Gilbert Millet (renvoie l'application du permis à points à une loi ultérieure) (p. 3156).

Article 62 *(art. 702-1 nouveau du code de procédure pénale : relèvement des interdictions, déchéances ou incapacités)* :

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (impose un délai de six mois à toute personne voulant demander le relèvement d'une interdiction, d'une déchéance ou d'une incapacité dont elle a fait l'objet ; fixe le même délai pour reconduire la demande lorsque le relèvement a été refusé une première fois) (p. 3160) ; rectifié : adopté (p. 3161).

Article 68 *(art. 706-26 à 706-39 nouveaux du code de procédure pénale : trafic de stupéfiants et proxénétisme)* :

Après l'article 706-26 du code de procédure pénale :

- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (confie aux tribunaux de Paris, Lyon, Aix-en-Provence, Bordeaux et Douai la poursuite, l'instruction et le jugement des crimes en matière de drogue) (p. 3163) : retiré (p. 3164) ;

- *son* sous-amendement n° 122 (étend le dispositif à l'ensemble des infractions en matière de drogue) (p. 3163) à l'amendement n° 31 de la commission : retiré (p. 3164) ;

- *son* sous-amendement n° 123 (dispose que les cours d'assises des cinq juridictions choisies sont également compétentes pour l'instruction, la poursuite et le jugement des affaires de drogue) à l'amendement n° 31 de la commission (p. 3163) : retiré (p. 3164) ;

- *son* sous-amendement n° 124 (dispose que les cours d'assises des mineurs des cinq juridictions sont également compétentes pour l'instruction, la poursuite et le jugement des affaires de drogue relatives aux mineurs) à l'amendement n° 31 de la commission (p. 3163) : retiré (p. 3164) ;

- *son* amendement n° 125 rectifié (dispose que les crimes en matière de trafic de stupéfiants sont jugés par une cour d'assises spéciale, uniquement composée de professionnels) ; corrigé : adopté (p. 3164).

Article 69 *(art. 706-40 à 706-45 nouveaux du code de procédure pénale : infractions commises par les personnes morales)* : adopté après modifications (p. 3167) :

Article 706-42 du code de procédure pénale : détermination de la personne physique représentant la personne morale :

- *son* amendement n° 166 (dispose qu'une personne morale est représentée en justice par un mandataire désigné par le président du tribunal de grande instance) : retiré (p. 3166) ;

- *favorable* à l'amendement n° 127 de la commission (dispose que lorsque des poursuites sont également engagées à l'encontre d'une personne morale et de son représentant légal, la personne morale est représentée par un mandataire de justice désigné par le président du tribunal de grande instance) (p. 3166) ;

- *son* amendement n° 167 (de conséquence) : devenu sans objet (p. 3166).

Avant l'article 103 :

- *soutient* le sous-amendement n° 117 de M. Jean-Jacques Hyest (précise que seules les autorités judiciaires nationales, sauf accord de réciprocité, peuvent se faire communiquer le bulletin n° 1) à l'amendement n° 60 de la commission (dispose que le relevé intégral des fiches du casier judiciaire des personnes morales est porté sur le bulletin n° 1 qui n'est délivré qu'aux autorités judicaires) ; rectifié : adopté (p. 3172).

Après l'article 103 :

- *soutient* le sous-amendement n° 118 corrigé de M. Jean-Jacques Hyest (précise que l'extrait de casier judiciaire s'intitule « bulletin n° 2 ») à l'amendement n° 61 corrigé de la commission (précise le contenu de l'extrait de casier judiciaire d'une personne morale) : adopté (p. 3173) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 119 corrigé de M. Jean-Jacques Hyest (de conséquence) à l'amendement n° 61 corrigé de la commission : adopté (p. 3173).

Après l'article 104 :

- *soutient* l'amendement n° 120 de M. Jean-Jacques Hyest (précise, de façon limitative, les personnes et autorités qui peuvent se voir délivrer un bulletin n° 2 du casier judiciaire d'une personne morale) (p. 3172) : adopté après modifications (p. 3172) ;

- *soutient* l'amendement n° 121 de M. Jean-Jacques Hyest (précise que le représentant légal d'une personne morale peut obtenir communication du bulletin n° 2 du casier judiciaire de celle-ci, sur demande adressée au procureur de la République près le tribunal de grande instance territorialement compétent) : adopté (p. 3174).

Article 211 *(art. 20-2 à 20-6 nouveaux de l'ordonnance du 2 février 1945 : peines applicables aux mineurs)* :

- *soutient* l'amendement n° 90 de la commission (supprime la disposition qui plafonne à cent vingt heures la durée du travail d'intérêt général effectué par un mineur) : adopté (p. 3188).

Après l'article 260 :

- *son* amendement n° 168 (propose que le juge puisse prescrire un travail d'intérêt général au titre de la peine principale lorsqu'il statue en matière contraventionnelle) : rejeté (p. 3198) ;

- *son* amendement n° 169 (propose que la loi pénale antérieure, plus sévère, continue à s'appliquer aux procédures en cours en matière de corruption des mineurs et d'excitation de ces derniers à la débauche) : rejeté (p. 3198).

Article 262 *(entrée en vigueur de la loi)* :

- *son* amendement n° 170 (repousse au 1er janvier 1994 la date d'entrée en vigueur de la présente loi et du nouveau code pénal) : rejeté (p. 3199).

Explications de vote :

Abstention des groupes R.P.R., U.D.F. et U.D.C. (p. 3200).

Rappel au règlement : demande un changement de l'ordre du jour de telle sorte que les trois projets de loi sur l'éthique biomédicale puissent être examinés dans la semaine du 13 au 17 octobre [2 octobre 1992] (p. 3346).

Rappel au règlement : souhaite que le Gouvernement modifie l'ordre du jour, afin de substituer la discussion du projet de loi « bioéthique » à celle du projet de loi sur la corruption [6 octobre 1992] (p. 3378).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [6 et 7 octobre 1992] :

Soutient l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 3373) : rejetée (p. 3378).

Ses explications de vote sur la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 3429).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale :
- commission des lois : examen du projet de loi (p. 3429) ;
- motions de procédure : opportunité (p. 3429).

Code de procédure pénale : réforme :
- projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 3373, 3376) ;
- projet de loi : insuffisances et effets pervers (p. 3373, 3375, 3429).

Détention provisoire : décision : collégialité et échevinage (p. 3374).

Garde à vue : durée, conditions, présence de l'avocat (p. 3376).

Inculpation : système actuel et réformes proposées (p. 3374).

Instruction : caractère contradictoire et droits des parties (p. 3374).

Justice :
- budget pour 1993 et conséquences des réformes proposées par le projet (p. 3375) ;
- lenteurs, dysfonctionnements et critiques (p. 3376).

Lois : inflation législative : déficit d'application (p. 3375, 3376).

Ministère public (parquet) : statut et pouvoirs : indépendance ou subordination hiérarchique au garde des sceaux (p. 3375).

Présomption d'innocence et droits des inculpés (p. 3374).

Procédure inquisitoriale et procédure accusatoire (p. 3376).

Discussion des articles [7, 8 et 9 octobre 1992] :

Avant le titre Ier :

- *défavorable* à l'amendement n° 323 de M. Michel Pezet (propose d'inscrire en préambule de la loi les principes directeurs de la procédure pénale) (p. 3431) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 324 de M. Michel Pezet (permet aux associations de lutte contre la délinquance routière régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans d'exercer les droits reconnus à la partie civile) (p. 3432).

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 181 (abroge l'article 33 du code de procédure pénale qui subordonne les réquisitions écrites du parquet aux instructions du ministère de la justice et du procureur général) (p. 3435) : rejeté (p. 3438) ;
- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (dispose que les instructions données par le ministère de la justice au procureur général, qu'elles tendent ou non à l'ouverture d'une information, sont écrites et motivées) (p. 3438) : rejeté (p. 3440) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 273 rectifié de Mme Nicole Catala (dispose que les instructions données par le ministère de la justice au procureur général sont écrites, motivées et jointes au dossier) (p. 3438) ;
- *son* amendement n° 182 : devenu sans objet (p. 3440).

Après l'article 1er :

- *favorable* à l'amendement n° 348 du Gouvernement (autorise le procureur de la République à soumettre le prévenu à une médiation préalable au déclenchement de l'action publique afin de mettre fin au trouble résultant de l'infraction, de réparer le dommage causé et de contribuer au reclassement dudit prévenu) ; rectifié (le mot « prévenu » est remplacé par les mots « auteur de l'infraction ») (p. 3449) ;
- *son* amendement n° 183 corrigé (propose une nouvelle définition du crime ou du délit flagrant en précisant les délais pris en compte) (p. 3449) : rejeté (p. 3450) ;
- *son* amendement n° 184 rectifié (dispose que les perquisitions dans le cabinet ou le domicile d'une personne tenue au secret professionnel sont effectuées par un magistrat en présence de la personne responsable de l'ordre ou de l'organisation professionnelle auquel appartient la personne intéressée) : retiré (p. 3450) ;
- *favorable* à l'amendement n° 46 de la commission (dispose que les perquisitions dans le cabinet ou le domicile d'un médecin, d'un notaire ou d'un huissier sont effectuées par un magistrat en présence de la personne responsable de l'ordre ou de l'organisation professionnelle auquel appartient la personne intéressée) (p. 3450, 3451).

Article 3 *(art. 63 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'infraction flagrante) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (dispose qu'une personne peut être gardée à vue en tout lieu où l'officier de police judiciaire l'estime nécessaire) : rejeté (p. 3452) ;

Rappel au règlement : regrette que sur l'amendement n° 50 de la commission des lois, un certain nombre de députés ait voté par « réflexe » contre l'amendement afin de répondre au vœu du Gouvernement et malgré la volonté initialement exprimée par la commission (p. 3452).

- *son* amendement n° 185 (précise que le temps nécessaire pour conduire le gardé à vue devant le procureur de la République est ajouté au délai de garde à vue) (p. 3453) : rejeté (p. 3454).

Article 5 *(art. 64 du code de procédure pénale : procès-verbal d'audition) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 291 corrigé de la commission (de clarification) (p. 3455).

Article 6 *(art. 65 du code de procédure pénale : registre spécial et carnet de déclarations) :*

- *son* amendement n° 187 : devenu sans objet (p. 3455).

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 188 (supprime la possibilité pour le juge d'instruction de prendre la direction de l'enquête de flagrance quand il se trouve sur les lieux de l'infraction) : adopté (p. 3455) ;
- *son* amendement n° 189 soutenu par M. Michel Pezet (de conséquence) : adopté (p. 3455).

Article 7 *(art. 77 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'enquête préliminaire) :*

- *son* amendement n° 190 (prévoit que la garde à vue dans le cas d'une enquête préliminaire ne peut avoir lieu que dans un local de police et à condition que la personne gardée à vue s'y soit spontanément rendue ; unifie pour le reste le régime des deux types de garde à vue) (p. 3455) : rejeté (p. 3456) ;
- *son* amendement n° 191 (dispose que les procès-verbaux des interrogatoires de garde à vue sont placés sous scellés et ne pourront être joints à la procédure ultérieure qu'après accord de la personne poursuivie ; précise que l'officier de police judiciaire signale par note confidentielle au procureur de la République si la personne a reconnu ou pas sa participation aux faits) (p. 3456) : retiré (p. 3457).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 61 deuxième rectification de la commission (dispose que les aveux exprimés en garde à vue n'ont de force probante que s'ils sont réitérés devant un magistrat ou corroborés par d'autres éléments de preuve) (p. 3457).

Article 8 *(art. 78 du code de procédure pénale : comparution des témoins en cas d'enquête préliminaire) :*

- *son* amendement n° 192 (dispose qu'une personne convoquée pour témoigner lors d'une enquête préliminaire ne peut être contrainte à comparaître) : retiré (p. 3458) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 63 de la commission (dispose qu'une personne convoquée pour témoigner lors d'une enquête préliminaire peut être obligée non seulement à comparaître par usage de la force publique mais aussi à déposer) (p. 3458).

Article 10 *(art. 154 du code de procédure pénale : garde à vue en cas de commission rogatoire) :*

- *son* amendement n° 193 (qualifie de « rétention » le fait pour un officier de police judiciaire de retenir une personne à sa disposition pour les nécessités de l'exécution d'une commission rogatoire ; applique à cette rétention les règles de la garde à vue, en substituant le juge d'instruction au procureur de la République) : retiré (p. 3459).

Article 11 *(art. 83 du code de procédure pénale : désignation du juge d'instruction) :*

- *son* amendement n° 194 (dispose qu'à la demande du juge d'instruction initialement saisi, le président du tribunal peut, à tout moment de la procédure, lui adjoindre un ou plusieurs magistrats instructeurs) : rejeté (p. 3462) ;

Rappel au règlement : regrette que l'ordre du jour mette en discussion des textes comme la procédure pénale ou la lutte contre la corruption, préparés et examinés dans la précipitation, aux dépens des projets sur l'éthique biomédicale (p. 3462).

Article 12 *(art. 83-1 nouveau du code de procédure pénale : hypothèse où le tribunal ne compte qu'un seul juge d'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 276 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 3468) : rejeté (p. 3469) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 73 de la commission (dispose que lorsque le tribunal ne comporte qu'un ou deux juges d'instruction, la désignation des magistrats instructeurs adjoints est faite par le premier président de la cour d'appel parmi les juges de son ressort) (p. 3469, 3470).

Article 14 *(art. 80 du code de procédure pénale : saisine du juge d'instruction) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 340 de M. Michel Inchauspé (dispose que la durée de l'instruction ne peut dépasser douze mois) à l'amendement n° 74 de la commission (précise que le juge d'instruction ne peut informer qu'en vertu d'un réquisitoire *in personam* ou contre X du parquet et uniquement sur les faits qui lui sont déférés, sans pour autant être lié par les qualifications retenues dans le réquisitoire ni par la désignation des personnes qui y sont visées) (p. 3476) : rejeté (p. 3477) ;
- *son* amendement n° 214 rectifié (précise que le juge d'instruction ne peut informer qu'en vertu d'un réquisitoire *in personam* ou contre X du parquet et uniquement sur les faits qui lui sont déférés, sans pour autant être lié par les qualifications retenues dans le réquisitoire ni par la désignation des personnes qui y sont visées) (p. 3471) : retiré (p. 3478) ;

Procédure pénale : instruction : systèmes proposés par le Gouvernement et par la commission (p. 3471, 3472, 3474, 3475).

Article 15 *(art. 80-1, 80-2 et 80-3 nouveaux du code de procédure pénale : mise en examen et mise en cause au cours de l'instruction) :*

- *son* amendement n° 215 rectifié (propose une nouvelle organisation de l'instruction qui donne compétence au juge d'instruction pour prononcer une ordonnance de mise en accusation motivée à l'encontre d'une personne qu'il estime coupable ; dispose que cette mise en accusation est susceptible d'appel devant la chambre d'accusation) : retiré (p. 3479).

Article 80-1 nouveau du code de procédure pénale (mise en examen de la personne visée dans le réquisitoire) :

- *soutient* l'amendement n° 176 de M. Pascal Clément (de suppression) : retiré (p. 3479).

Article 80-3 nouveau du code de procédure pénale (mise en cause) :

- *favorable* à l'amendement n° 377 de la commission (substitue à la procédure de « mise en cause » une ordonnance de présomption de charges, rendue par le juge d'instruction après un débat contradictoire où il entend le ministère public et l'intéressé assisté de son avocat ; dispose que cette ordonnance est susceptible d'appel par l'intéressé et le ministère public devant la chambre d'accusation et est obligatoire avant tout placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire) (p. 3481, 3482) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 381 du Gouvernement (supprime le débat contradictoire préalable à l'ordonnance de présomption de charges) à l'amendement n° 377 de la commission (p. 3482) ;
- *son* sous-amendement n° 379 (précise que le placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire est le fait de la chambre d'examen des mises en détention) à l'amendement n° 377 de la commission (p. 3479) : devenu sans objet (p. 3484) ;
- *son* sous-amendement n° 383 (dispose que le débat contradictoire n'a lieu que si la personne mise en examen en fait la demande) à l'amendement n° 377 de la commission (p. 3482) : devenu sans objet (p. 3483) ;
- *son* intervention : version de l'article 80-3 du code de procédure pénale finalement adopté par l'Assemblée nationale, en contradiction avec le vote en commission (p. 3484).

Article 26 *(art. 118 du code de procédure pénale : abrogation) :*

- *son* amendement n° 196 soutenu par M. Pascal Clément (de suppression) : rejeté (p. 3498).

Après l'article 26 :

- *son* amendement n° 197 (précise les conditions de consultation du dossier par les parties au cours de l'instruction) : devenu sans objet (p. 3498).

Article 27 *(art. 156 du code de procédure pénale : expertises) :*

- *son* amendement n° 198 (de coordination) : devenu sans objet (p. 3498).

Après l'article 27 :

- *son* amendement n° 199 soutenu par M. Michel Pezet (dispose que le juge avise les parties de la désignation d'un ou plusieurs experts) : adopté (p. 3498) ;
- *son* amendement n° 200 (de coordination) : rejeté (p. 3499).

Article 28 *(art. 167 du code de procédure pénale : communication aux parties des conclusions des experts) :*

- *ses* amendements n°s 201 et 202 (de coordination) : devenus sans objet (p. 3499).

Après l'article 28 :

- *son* amendement n° 204 (précise les mentions que doit comporter une ordonnance de réglement) : rejeté (p. 3499) ;
- *son* amendement n° 203 (modifie l'intitulé de la section IX du chapitre Ier du titre III du code de procédure pénale afin de viser « les ordonnances du juge d'instruction ») : rejeté (p. 3499).

Article 29 *(art. 176 du code de procédure pénale : examen par le juge d'instruction des charges relevées à l'encontre de la personne mise en cause) :*

- *son* amendement n° 205 soutenu par M. Michel Pezet (de suppression) : retiré (p. 3499) ;
- *son* amendement n° 206 (précise la façon dont les parties et le ministère public sont tenus informés des ordonnances prises par le juge d'instruction) (p. 3499) : rejeté (p. 3500).

Article 30 *(art. 177 du code de procédure pénale : ordonnance de non-lieu) :*

- *son* amendement n° 207 (de suppression) : rejeté (p. 3500) ;
- *son* amendement n° 208 (de conséquence) : rejeté (p. 3500).

Après l'article 30 :

- *son* amendement n° 210 (de coordination) : rejeté (p. 3500) ;
- *son* amendement n° 209 (précise les obligations du procureur de la République lorsqu'il reçoit du juge d'instruction un dossier assorti d'une ordonnance de renvoi) : rejeté (p. 3500).

Article 31 *(art. 186 du code de procédure pénale : droit d'appel reconnu aux parties) :*

- *son* amendement n° 211 (de suppression) : rejeté (p. 3501) ;
- *son* amendement n° 212 (précise que les parties privées peuvent faire appel de toutes les ordonnances du juge d'instruction selon la procédure fixée à l'article 81-3 du code de procédure pénale) : rejeté (p. 3501).

Article 32 *(art. 186-1 du code de procédure pénale : droit d'appel reconnu aux parties)* :

- *son* amendement n° 213 (de suppression) : rejeté (p. 3501).

Après l'article 32 :

- *son* amendement n° 259 (précise la destination et les utilisations possibles des informations recueillies lors de l'enquête de personnalité) (p. 3501) : rejeté (p. 3502).

Avant l'article 14 : amendements précédemment réservés :

- *son* amendement n° 195 (modifie l'intitulé du titre III en substituant les mots « de la présomption de charges » aux mots « de la mise en examen et de la mise en cause ») : devenu sans objet (p. 3503).

Article 4 précédemment réservé *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue)* :

Article 63-2 du code de procédure pénale (droit de faire prévenir un membre de la famille) :

- *défavorable* à l'amendement n° 127 de M. François Asensi (dispose que dès son placement en garde à vue, la personne est assistée d'un avocat de son choix ou à défaut commis d'office) (p. 3506, 3507) ;

Garde à vue : assistance d'un avocat : amendement n° 349 du Gouvernement (p. 3506, 3507) ;

- *favorable* à l'amendement n° 52 de la commission (rédactionnel) (p. 3509) ;

- *favorable* à l'amendement n° 290 de la commission (dispose qu'en cas de garde à vue d'un mineur de treize ans, l'officier de police judiciaire est dans l'obligation de prévenir les parents, le tuteur, la personne ou le service auquel est confié le mineur, sauf avis contraire du procureur de la République ou du juge d'instruction) (p. 3510).

Article 63-3 du code de procédure pénale (droit à un examen médical) :

- *son* amendement n° 186 (dispose que le médecin est désigné dès le début de la garde à vue sur une liste établie par le procureur de la République ; précise que ce médecin établit un certificat mentionnant notamment les lésions existantes, l'aptitude de la personne à être gardée à vue et les précautions médicales à prendre durant celle-ci) (p. 3510) : devenu sans objet (p. 3511).

Après l'article 32 (suite) :

- *son* amendement n° 278 (punit des peines applicables à la violation du secret professionnel la publication du nom d'une personne ayant fait l'objet d'une ordonnance de présomption de charges ou d'informations permettant son identification) (p. 3513) : vote réservé jusqu'après l'article 48 (p. 3514) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 11 du Gouvernement (affirme que chacun est tenu de respecter la présomption d'innocence ; permet à toute personne présentée avant toute condamnation comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire de demander la diffusion d'une rectification ou d'un communiqué faisant cesser l'atteinte à sa présomption d'innocence) (p. 3515, 3516) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 102 de la commission (dispose que la diffusion de la décision de non lieu peut également se faire par les médias audiovisuels) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (dispose qu'un juge d'instruction, sur la demande d'une personne bénéficiant d'une décision de non lieu, peut ordonner la publication de cette décision ; précise qu'en cas de refus du juge, la personne peut en déférer au président de la chambre d'accusation) (p. 3516, 3517) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 17 du Gouvernement (réserve à un magistrat le monopole des perquisitions conduites dans les locaux d'un média ; dispose que ce magistrat veille au respect du libre exercice de la profession de journaliste et de la libre diffusion de l'information) (p. 3519) ;

Partis et mouvements politiques : extension aux partis du régime proposé par l'amendement (p. 3519) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 19 du Gouvernement (abroge l'interdiction faite à la presse de publier des photographies relatant certains crimes et délits) (p. 3520).

Article 34 *(art. 122 du code de procédure pénale : mandats délivrés par le juge d'instruction)* :

- *son* amendement n° 217 (de suppression) : rejeté (p. 3523) ;

- *son* amendement n° 218 (dispose que le juge d'instruction peut décerner un mandat d'amener ou d'arrêt et définit ces deux types de mandat) (p. 3523) : rejeté (p. 3524).

Après l'article 34 :

- *son* amendement n° 219 (précise le contenu et les modes de notification et d'exécution des mandats d'arrêt et d'amener) : rejeté (p. 3524) ;

- *son* amendement n° 220 (précise la durée pendant laquelle une personne faisant l'objet d'un mandat d'amener peut être retenue) : rejeté (p. 3524) ;

- *ses* amendements n°s 221, 222 et 223 : devenus sans objet (p. 3525).

Article 35 *(art. 135 du code de procédure pénale : mandat de dépôt)* :

- *ses* amendements n°s 225 et 224 : devenus sans objet (p. 3525).

Après l'article 35 :

- *son* amendement n° 226 (dispose que l'ordonnance du juge d'instruction décidant d'un placement sous contrôle judiciaire est susceptible d'appel) : rejeté (p. 3525).

Article 36 *(art. 141-2 du code de procédure pénale : hypothèse où la personne se soustrait aux obligations du contrôle judiciaire)* :

- *son* amendement n° 227 (de suppression) : rejeté (p. 3525).

Article 37 *(art. 144 du code de procédure pénale : conditions du placement en détention provisoire)* :

- *son* amendement n° 228 (de suppression) : rejeté (p. 3526) ;

- *son* amendement n° 229 (propose une nouvelle rédaction de l'article qui précise limitativement les cas où une détention provisoire peut être ordonnée) (p. 3526) : rejeté (p. 3527).

Article 38 *(art. 145 du code de procédure pénale : décision de placement en détention provisoire)* :

- *son* amendement n° 230 (de suppression) : rejeté (p. 3527) ;

- *son* amendement n° 231 (précise les modalités de placement en détention provisoire par le juge d'instruction) (p. 3527) : rejeté (p. 3528).

Article 39 *(art. 145-1 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire)* :

- *son* amendement n° 232 (de suppression) : rejeté (p. 3528) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 355 du Gouvernement (de coordination) (p. 3529).

Article 40 *(art. 145-2 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire)* :

- *son* amendement n° 233 (de suppression) : rejeté (p. 3529).

Article 41 *(art. 145-3 nouveau du code de procédure pénale : permis de visite)* :

- *son* amendement n° 234 (de suppression) : rejeté (p. 3529).

Après l'article 41 :

- *son* amendement n° 235 (organise le régime des visites lors d'une détention provisoire) : non soutenu (p. 3548) ;

- *son* amendement n° 236 (dispose qu'en toute matière, la mise en liberté peut être demandée à tout moment au juge d'instruction par la personne en accusation ou son conseil) : non soutenu (p. 3548) ;

- *son* amendement n° 261 (propose une nouvelle définition de la détention provisoire d'ordre public) : non soutenu (p. 3549) ;

- *son* amendement n° 262 (précise les cas où le procureur de la République peut décider d'un placement en détention provisoire pour protéger l'ordre public) : non soutenu (p. 3549) ;

- *son* amendement n° 263 (dispose que le procureur qui souhaite un placement en détention provisoire pour protéger l'ordre public saisit le président du tribunal de grande instance ; précise que ce magistrat statue en audience de cabinet après débat contradictoire) : non soutenu (p. 3549) ;

- *son* amendement n° 264 (dispose que l'ordonnance de placement en détention provisoire pour protéger l'ordre public produit son effet pour la durée de l'instruction et celle qui sépare la fin de l'instruction de la procédure de jugement) : non soutenu (p. 3549) ;

- *son* amendement n° 265 (précise les règles de mise en liberté d'une personne faisant l'objet d'une mise en détention d'ordre public) (p. 3549) : non soutenu (p. 3550) ;

- *son* amendement n° 266 (précise la procédure applicable lorsqu'une juridiction statue sur une demande de mainlevée totale ou partielle du contrôle judiciaire ou sur une demande de mise en liberté) : non soutenu (p. 3550) ;

- *son* amendement n° 267 (dispose qu'une personne mise en accusation doit, lorsqu'elle est remise en liberté, faire une déclaration d'adresse au juge d'instruction et le tenir au courant de tout changement) : non soutenu (p. 3550) ;

- *son* amendement n° 268 (dispose qu'en toute matière et en tout état de la procédure, la juridiction d'instruction ou de jugement peut, à titre exceptionnel, accorder une autorisation de sortie sous escorte à la personne mise en accusation, au prévenu ou à l'intéressé) : non soutenu (p. 3550) ;

- *son* amendement n° 269 (précise la procédure à observer lors d'une demande de mainlevée ou de modification du contrôle judiciaire ou de mise en liberté) : non soutenu (p. 3550) ;

- *son* amendement n° 270 (dispose que la personne mise en détention provisoire peut demander sa mise en liberté par une déclaration auprès du chef de l'établissement pénitentiaire) : non soutenu (p. 3550) ;

- *son* amendement n° 271 (précise la procédure applicable lorsque la personne mise en accusation saisit la chambre d'accusation d'une demande de mise en liberté) : non soutenu (p. 3550).

Article 42 *(art. 207 du code de procédure pénale : compétence de la chambre d'accusation) :*

- *son* amendement n° 237 (de suppression) : non soutenu (p. 3550) ;

- *son* amendement n° 238 (précise les compétences de la chambre d'accusation lorsque, en toute matière, elle infirme une ordonnance du juge d'instruction et, plus précisément, en matière de contentieux de la mise en liberté) : non soutenu (p. 3551).

Avant l'article 33 : amendements précédemment réservés :

- *son* amendement n° 216 (supprime dans l'intitulé du titre IV les mots « et du collège compétent en la matière ») : devenu sans objet (p. 3551).

Article 43 *(art. 170 à 174 du code de procédure pénale : régime des nullités) :*

Article 171 du code de procédure pénale (nullités textuelles d'ordre public) :

- *son* amendement n° 239 (propose une nouvelle rédaction de l'article qui fixe les dispositions dont la violation entraîne nullité d'ordre public de l'instruction) : non soutenu (p. 3552).

Article 172 du code de procédure pénale (nullités substantielles d'ordre privé) :

- *son* amendement n° 240 (dispose qu'il y a nullité d'intérêt privé de l'instruction lorsque la méconnaissance d'une formalité a porté atteinte aux intérêts de la partie qu'elle concerne) : non soutenu (p. 3553).

Article 173 du code de procédure pénale (saisine de la chambre d'accusation) :

- *son* amendement n° 241 (de suppression) : non soutenu (p. 3553).

Article 174 du code de procédure pénale (portée de la décision de la chambre d'accusation) :

- *son* amendement n° 242 (dispose que la chambre d'accusation se prononce sur la validité de l'instruction chaque fois qu'elle est saisie du dossier pour quelque raison et par quelque personne que ce soit ; précise que de la même façon, les parties invoquent en premier lieu les nullités d'ordre public commises à leur préjudice avant de débattre du fond de la saisine de la chambre d'accusation) : non soutenu (p. 3553).

Après l'article 174 du code de procédure pénale :

- *son* amendement n° 243 (précise le contenu et la portée de la décision d'annulation de la chambre d'accusation) : non soutenu (p. 3553).

Article 44 *(art. 175 du code de procédure pénale : règlement de l'information) :*

- *son* amendement n° 244 (de suppression) : non soutenu (p. 3553).

Article 45 *(art. 178 du code de procédure pénale : renvoi devant le tribunal de police) :*

- *son* amendement n° 245 (de suppression) : non soutenu (p. 3553) ;

- *son* amendement n° 246 (reprend à cet endroit du texte les dispositions de l'article 44 relatives au règlement de l'information) (p. 3553) : non soutenu (p. 3554).

Article 46 *(art. 179 du code de procédure pénale : renvoi devant le tribunal correctionnel) :*

- *son* amendement n° 247 (de suppression) : non soutenu (p. 3554) ;

- *son* amendement n° 248 (précise que le juge d'instruction examine s'il existe contre la personne mise en accusation des charges constitutives d'infractions à la loi pénale) : non soutenu (p. 3554).

Après l'article 46 :

- *son* amendement n° 249 (expose les modalités de renvoi du dossier devant une juridiction de jugement et précise que l'ordonnance de renvoi devenue définitive purge les vices de la procédure antérieure) : non soutenu (p. 3554) ;

- *son* amendement n° 250 (précise la procédure applicable lorsque le juge d'instruction estime que les faits constituent une infraction qualifiée de crime par la loi) : non soutenu (p. 3554).

Article 47 *(art. 194 du code de procédure pénale : procédure devant la chambre d'accusation) :*

- *son* amendement n° 251 (de suppression) : non soutenu (p. 3554).

Après l'article 47 :

- *son* amendement n° 252 (précise les compétences de la chambre d'accusation lorsqu'elle a annulé un ou plusieurs actes de procédure) : non soutenu (p. 3555).

Après l'article 32 (suite) : amendements précédemment réservés :

- *son* amendement n° 278 (punit des peines applicables à la violation du secret professionnel la publication du nom d'une personne ayant fait l'objet d'une ordonnance de présomption de charges ou d'informations permettant son identification) (p. 3555) : non soutenu (p. 3556).

Article 53 *(art. 802 du code de procédure pénale : coordination avec l'article 43) :*

- *son* amendement n° 253 (de suppression) : non soutenu (p. 3557).

Après l'article 53 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 23 du Gouvernement (dispose que le président a la police de l'audience, veille au bon déroulement des débats, préserve leur dignité et évite qu'ils ne se prolongent inutilement) (p. 3565, 3566) ;

Jugement : procédure contradictoire : innovation (p. 3565, 3566) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 29 du Gouvernement (dispose qu'il n'appartient plus au président de relever « d'office » les variations ou contradictions qui peuvent exister entre les témoignages devant la cour d'assises) (p. 3568).

Après l'article 60 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 du Gouvernement (étend aux mineurs les garanties accordées aux majeurs en matière de détention provisoire ; prévoit, dans les tribunaux de grande instance pourvus d'un tribunal des enfants, la présence d'un juge pour enfants au sein du collège de mise en détention provisoire) (p. 3575, 3576) ;

Loi : projet de loi : date de dépôt des amendements relatifs aux mineurs et débat en commission (p. 3575, 3576) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 154 de la commission (institue une procédure d'appel des arrêts de cour d'assises devant une cour des appels criminels siégeant dans le ressort de chaque cour d'appel et composée de trois magistrats professionnels et d'un jury de neuf citoyens ; dispose que le jury de la cour d'assises est ramené à sept jurés) (p. 3577).

Article 61 *(art. 800-1 du code de procédure pénale : prise en charge par l'Etat des frais de justice pénale) :*

- *son* amendement n° 254 (de suppression) (p. 3577) : rejeté (p. 3578).

Article 66 *(art. 366 du code de procédure pénale : liquidation par la cour d'assises des dépens exposés par l'Etat) :*

- *son* amendement n° 255 (de suppression) : rejeté (p. 3579).

Article 67 *(art. 375 du code de procédure pénale : liquidation par la cour d'assises des dépens dus par la partie civile et recouvrement des frais non compris dans les dépens) :*

- *son* amendement n° 279 : devenu sans objet (p. 3579).

Article 68 *(art. 473 du code de procédure pénale : liquidation par le tribunal correctionnel des dépens exposés par l'Etat) :*

- *son* amendement n° 280 (de suppression) (p. 3579) : rejeté (p. 3580).

Article 69 *(art. 475-1 du code de procédure pénale : recouvrement des frais non compris dans les dépens) :*

- *son* amendement n° 281 (dispose que le tribunal condamne l'auteur de l'infraction à rembourser à la partie civile la part qu'il juge convenable des sommes exposées par elle pour assurer sa défense et non prises en charge par l'Etat) : rejeté (p. 3580).

Article 70 *(art. 526 du code de procédure pénale : liquidation des frais par l'ordonnance pénale du tribunal de police) :*

- *son* amendement n° 282 (de suppression) : rejeté (p. 3580).

Article 75 *(art. 749 du code de procédure pénale : contrainte par corps) :*

- *son* amendement n° 283 (de suppression) : rejeté (p. 3580).

Article 76 *(art. 788 du code de procédure pénale : réhabilitation) :*

- *son* amendement n° 284 (de suppression) : rejeté (p. 3580).

Article 77 *(art. 789 du code de procédure pénale : réhabilitation) :*

- *son* amendement n° 285 (de suppression) : rejeté (p. 3580).

Article 79 *(art. 43 de la loi du 10 juillet 1982 : condamnation aux dépens de l'adversaire du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle) :*

- *son* amendement n° 286 (de suppression) : rejeté (p. 3580).

Article 80 *(art. 48 de la loi du 10 juillet 1982 : condamnation aux dépens des accusés et prévenus) :*

- *son* amendement n° 287 (supprime la possibilité donnée au juge de dispenser le condamné de rembourser à l'Etat les frais exposés pour la rétribution de l'avocat de la partie civile bénéficiant de l'aide juridictionnelle) : rejeté (p. 3581).

Article 83 *(abrogations) :*

- *son* amendement n° 288 (propose une nouvelle rédaction de l'article qui abroge les articles 88 et 474 du code de procédure pénale) : rejeté (p. 3581).

Après l'article 97 :

- *son* amendement n° 260 (dispose que lorsqu'un fonctionnaire a porté atteinte à une liberté individuelle, le conflit ne peut être élevé par l'autorité administrative, l'ordre judiciaire étant seul compétent) : non soutenu (p. 3585) ;

- *son* amendement n° 256 (intitule le titre IX du livre IV du code de procédure pénale : « Des conflits de juridictions ») : non soutenu (p. 3585).

Article 115 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *son* amendement n° 257 (de conséquence) : non soutenu (p. 3587).

Article 117 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *son* amendement n° 258 (de conséquence) : non soutenu (p. 3587).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 décembre 1992] :

Audience des jugements : procédure inquisitoriale et procédure accusatoire (p. 7520).

Code de procédure pénale : réforme :
- déséquilibre (p. 7521) ;
- projet de loi : « consensus » (p. 7519).

Cour d'assises : jurés : choix et formation (p. 7520, 7521).

Garde à vue : durée, conditions, présence de l'avocat (p. 7520).

Instruction :
- caractère contradictoire et droit des parties (p. 7520) ;
- système actuel et réforme proposée : mise en examen et ordonnance de notification de charges (p. 7520).

Justice : effectifs et moyens : conséquences des réformes proposées par le projet de loi (p. 7521).

Ministère public (parquet) : indépendance et subordination hiérarchique au garde des sceaux (p. 7521).

Présomption d'innocence et droits des inculpés : liberté de la presse et secret de l'instruction (p. 7520).

Discussion des articles [18 décembre 1992] :

Article 4 *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne l'entretien avec un avocat à partir de la vingtième heure de garde à vue) (p. 7525) ;

Garde à vue : présence de l'avocat dès le début de la garde à vue : régime transitoire (p. 7525).

Article 53 *terdecies* supprimé par le Sénat *(art. 426-1 du code de procédure pénale : procédure contradictoire devant le tribunal correctionnel) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 126 du Gouvernement (supprime la disposition qui précise que le représentant du ministère public et les avocats des parties posent leurs questions et présentent leurs observations à la même barre du tribunal) à l'amendement n° 80 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7543).

Après l'article 98 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 116 rectifié de la commission (supprime la disposition de la loi n° 85-99 du 25 janvier 1985 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise qui interdit, à compter du 31 décembre 1992, le cumul des professions d'avocat et d'administrateur judiciaire) (p. 7546) : adopté (p. 7547).

Après l'article 168 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 103 rectifié de la commission (précise qu'à compter du 1er mars 1993 et jusqu'au 1er janvier 1994, l'entretien de la personne gardée à vue avec un avocat est possible après vingt heures de garde à vue ; porte ce délai à quarante-quatre heures en matière de trafic de stupéfiants et de terrorisme) (p. 7551, 7552).

Lecture définitive [19 décembre 1992]

Vote contre des groupes R.P.R., U.D.C. et U.D.F. (p. 7642).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [14 octobre 1992] :

Observations sur le rappel au règlement de : *Aubert (François d')* (p. 3682).

Discussion des articles [14, 15 et 16 octobre 1992] :

Article 4 *(communication aux autorités judiciaires des renseignements recueillis par le service) :*

- *son* amendement n° 368 soutenu par M. Pierre Mazeaud (de suppression) : rejeté (p. 3704).

Article 7 *(décret d'application) :*

Rappel au règlement : considère que le Gouvernement réduit le débat parlementaire à une « pantalonnade » et demande la réunion de la commission des lois [15 octobre 1992] (p. 3732).

Article 20 *(art. 3, 27 et 28 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : critères des décisions prises par les commissions départementales d'équipement commercial ; identification des enseignes associées aux projets soumis à ces commissions) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 263 de M. Jean-Jacques Hyest (donne compétence au préfet pour statuer, en lieu et place de la commission, sur les demandes d'autorisation, après avis motivé des élus locaux directement concernés, des présidents des chambres consulaires et des métiers et du représentant des associations départementales de consommateurs) (p. 3853) ;

Commerce et artisanat : urbanisme commercial :

- commissions départementales d'équipement commercial (p. 3852) ;
- grandes surfaces : implantation (p. 3852).
- remise en cause ou aménagement de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 dite « loi Royer » (p. 3852) ;

- *son* amendement n° 417 (impose d'indiquer à la commission la qualité du demandeur autre que le futur exploitant pour les projets de grande superficie) (p. 3856) : rejeté (p. 3857).

Article 21 *(art. 30 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *défavorable* (p. 3863) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 348 de M. Alain Brune (précise que l'obligation pour les membres de la commission d'informer le préfet des intérêts qu'ils détiennent dans une activité économique, s'étend aux intérêts de toute nature) (p. 3861) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 72 de la commission (précise que tout membre de la commission doit aviser le préfet des intérêts qu'il vient d'acquérir) (p. 3861) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 73 de la commission (interdit aux membres de la commission de délibérer d'une affaire à laquelle ils ont un intérêt) (p. 3862) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 508 du Gouvernement (précise qu'il s'agit d'un intérêt personnel et direct) à l'amendement n° 73 de la commission (p. 3862) ;
- *favorable* à l'amendement n° 209 de M. Jean-Paul Charié (supprime la disposition réservant aux services déconcentrés de l'Etat l'instruction des demandes d'autorisation) (p. 3863)

Article 23 *(art. 32 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : décisions des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *son* amendement n° 419 soutenu par M. Jean-Louis Debré (supprime le rôle de recours de la commission nationale) (p. 3864) : rejeté au scrutin public (p. 3865).

Article 24 *(art. 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition de la commission nationale d'équipement commercial ; recours contre les décisions de la commission) :*

- *soutient* l'amendement n° 420 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) : vote réservé (p. 3866) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [16 octobre 1992] (p. 3922) ;

Rappel au règlement : considère que la réserve demandée par le Gouvernement sur l'amendement qu'il vient de défendre vise à faire échec à la volonté de la majorité de l'Assemblée [16 octobre 1992] (p. 3866).

- *ses observations* sur les amendements nos 213 de M. Jean-Paul Charié et 353 de M. Alain Brune (suppriment le caractère de plein contentieux des recours contre les décisions de la commission nationale d'équipement commercial devant le Conseil d'Etat) (p. 3868).

Article 25 *(coordination) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 422 de M. Jean-Louis Debré (supprime le remplacement de l'appellation « commission nationale d'urbanisme commercial » par celle de « commission nationale d'équipement commercial » dans les textes législatifs où elle est mentionnée) (p. 3869).

Article 27 *(appel public de candidatures) :*

- *soutient* l'amendement n° 427 de M. Jean-Louis Debré (prévoit que la collectivité publique adresse à chaque candidat un projet détaillé définissant les prestations) (p. 3876) : devenu sans objet (p. 3877).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *soutient* l'amendement n° 428 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) : rejeté (p. 3878) ;
- *soutient* l'amendement n° 429 de M. Michel Péricard (précise que la durée de la convention de délégation est déterminée en fonction des engagements demandés au délégataire ; rédactionnel pour le surplus) (p. 3878) : rejeté (p. 3879) ;
- *soutient* l'amendement n° 430 de M. Michel Péricard (supprime l'interdiction de reconduire les conventions) : rejeté (p. 3879) ;
- *soutient* l'amendement n° 431 de M. Jean-Louis Debré (prévoit une possibilité de prorogation si le délégataire doit faire face à des charges plus importantes que prévues en raison d'un changement des circonstances de fait ou de droit) (p. 3879) : rejeté (p. 3880).

Article 31 *(ouverture des plis) :*

- *soutient* l'amendement n° 434 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) : rejeté (p. 3886) ;
- *soutient* l'amendement n° 436 de M. Jean-Louis Debré (prévoit que l'appel public de candidatures donne lieu au dépôt de plis contenant des candidatures et non des offres) : rejeté (p. 3887) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 91 de la commission (de cohérence) (p. 3887).

Article 32 *(choix du délégataire) :*

- *soutient* les amendements nos 440 de M. Jean-Louis Debré et 465 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 3887) : rejetés (p. 3888).

Article 33 *(négociation directe) :*

- *soutient* l'amendement n° 222 de Mme Nicole Catala (de suppression) : rejeté (p. 3888) ;
- *soutient* l'amendement n° 438 de M. Pierre Mazeaud (de suppression) : rejeté (p. 3888).

Article 34 *(art. L. 314-1 du code des communes : transmission au représentant de l'Etat ; application du texte aux groupements de collectivités territoriales) :*

- *soutient* les amendements identiques nos 223 de Mme Nicole Catala et 439 de M. Michel Péricard (de suppression) : rejetés (p. 3888).

Article 35 *(contrats passés par les S.E.M., les sociétés anonymes d'H.L.M. et les S.E.M. de construction de logements sociaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 232 de M. Eric Doligé (de suppression) (p. 3889) : rejeté (p. 3890) ;

- *favorable* à l'amendement n° 442 de M. Jacques Boyon (supprime le paragraphe III de cet article qui soumet les contrats conclus par les sociétés d'économie mixte de construction et d'aménagement de logements sociaux au régime des marchés publics) (p. 3891).

Après l'article 35 :

- *soutient* l'amendement n° 125 de M. Pierre Mazeaud (prévoit que les marchés conclus par les assemblées parlementaires sont soumis à des obligations de publicité et de mise en concurrence arrêtés par leurs bureaux respectifs) (p. 3891) : rejeté (p. 3892).

Article 36 *(art. premier, 2 et 7 de la loi du 3 janvier 1991 : compétence de la mission interministérielle d'enquête) :*

- *soutient* l'amendement n° 233 de M. Eric Doligé (de suppression) : rejeté (p. 3892).

Article 37 *(art. L. 22 du code des tribunaux administratifs : extension du référé précontractuel) :*

- *défavorable* (p. 3894).

- *soutient* l'amendement n° 234 de M. Eric Doligé (de suppression) : rejeté (p. 3893) ;

- *soutient* les amendements nos 443 de M. Jean-Louis Debré et 466 de Mme Nicole Catala (limitent la saisine du président du tribunal administratif au titre du référé précontractuel aux contrats d'un montant supérieur ou égal au montant de mise en concurrence communautaire obligatoire) : rejetés (p. 3894).

Article 38 *(publicité des cessions foncières ou immobilières des collectivités locales et des sociétés d'économie mixte locales) :*

- *son* amendement n° 445 (exclut du champ d'application de l'article les Z.A.C. et les programmes d'aménagement d'ensemble) (p. 3896) : vote réservé (p. 3897) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [16 octobre] (p. 3922).

Article 44 *(art. L. 423-4 du code de la construction : plafonnement du prix de cession des actions des sociétés anonymes d'H.L.M.) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 485 corrigé du Gouvernement (étend les dispositions de l'article aux sociétés anonymes de crédit immobilier) (p. 3903).

Article 46 *(art. L 313-7-1 du code de la construction : organismes collecteurs du « 1 p. 100 logement ») :*

- *son* amendement n° 215 (de suppression) : retiré (p. 3904) ;

- *soutient* l'amendement n° 190 de M. Eric Doligé (étend la compétence de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction - A.N.P.E.E.C. - à l'ensemble des organismes habilités à collecter la participation des employeurs) (p. 3904) : retiré (p. 3905) ;

- *son* amendement n° 446 (étend la compétence de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (A.N.P.E.E.C) à l'ensemble des organismes habilités à collecter la participation des employeurs) (p. 3904) : retiré (p. 3905).

Après l'article 48 :

- *défavorable* à l'amendement n° 341 corrigé de M. Guy Malandain (dispose que, par analogie avec les dispositions relatives aux organismes d'H.L.M., les logements locatifs réalisés à l'aide de la participation des employeurs à l'effort de construction ne peuvent être aliénés que dix ans après leur acquisition ou leur construction) (p. 3907).

Après l'article 56 :

- *défavorable* à l'amendement n° 122 de la commission (prévoit que les jugements, avis, propositions, rapports et observations de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes sont délibérés à la suite d'une audience contradictoire) (p. 3914) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 502 du Gouvernement (précise que toute personne susceptible d'être convoquée par la Cour des comptes, conformément à la loi n° 67-783 du 22 juin 1967, peut, pour sa part, demander à être entendue par elle) (p. 3914).

Article 58 *(art. 3 et 46 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ; article 7 de la loi du 5 juillet 1972 : effet suspensif de la demande de sursis à exécution présentée par le préfet) :*

- *défavorable* (p. 3916) ;

Collectivités locales : demande de sursis à exécution d'une délibération ; suspension de l'exécution de l'acte (p. 3916).

Tribunaux administratifs : pouvoirs (p. 3916).

Article 59 *(art. 89-1 à 89-3 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 : intervention de l'inspection générale de l'administration) :*

- *défavorable* (p. 3918).

Article 60 *(art. 31 de l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 : pouvoirs des membres de l'inspection générale de l'administration à l'égard des organismes ayant fait appel au concours des collectivités locales) :*

- *favorable* à l'amendement n° 262 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3920).

Seconde délibération [16 octobre 1992] :

Article 29 *(exceptions au régime des délégations) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (réintroduit les sociétés d'autoroutes dans le champ d'application de la loi) (p. 3923).

Explications de vote :

Délinquance et criminalité : corruption : généralités (p. 3923).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 3923).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [15 et 17 décembre 1992] :

Article 8 supprimé par le Sénat *(plafonnement des dons aux candidats) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 115 de M. Jean-Claude Lefort (reprend l'interdiction des dons des personnes morales aux candidats qui figurait dans le projet de loi) (p. 7247) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 24 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7247, 7248) ;

Elections et référendums : campagnes électorales : financement (p. 7247, 7248).

Après l'article 9 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 118 de M. Jean-Claude Lefort (astreint les personnes morales en position d'effectuer un don à consulter le comité d'entreprise ou les délégués du personnel) (p. 7252) ;

- *soutient* l'amendement n° 199 de M. Jean-Paul Charié (prévoit que la réduction d'impôt accordée au titre de dons faits par les particuliers porte sur la totalité de leur montant) (p. 7253) : rejeté au scrutin public (p. 7254) ;

Impôts et taxes : dons déductibles (p. 7253).

Article 10 *bis* supprimé par le Sénat *(entrée en vigueur du titre II) :*

- *son* sous-amendement n° 228 rectifié (reporte aux élections législatives suivantes la publication de la liste exhaustive des dons des personnes morales) à l'amendement n° 33 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7254) : rejeté au scrutin public (p. 7255).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *son* sous-amendement n° 188 (supprime la limite de renouvellement au tiers de la durée initiale ainsi que l'obligation d'unicité de ce renouvellement) à l'amendement n° 95, deuxième et troisième rectifications, du Gouvernement (p. 7444) : retiré (p. 7445).

Lecture définitive [19 décembre 1992] :

Explications de vote :

Parlement : conditions de travail (p. 7616).

Urbanisme : code de l'urbanisme : réforme (p. 7616).

Vote contre des groupes R.P.R., U.D.C., U.D.F. (p. 7616, 7617).

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* [15 octobre 1992] (p. 3730).

Rappel au règlement : dénonce les errements dans l'organisation des débats tenant à l'inscription tardive à l'ordre du jour des projets de loi sur l'éthique biomédicale et aux lectures précipitées pour les projets sur l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et la réforme du code de procédure pénale [20 novembre 1992] (p. 5779).

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

- *son intervention* (p. 5789) ;

- *son interruption* (p. 5832).

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 novembre 1992] :

Assemblée nationale :

- commission spéciale sur les projets de loi sur la bioéthique : travaux (p. 5790) ;
- conditions de travail : ordre du jour (p. 5790) ;
- propositions d'actes communautaires : résolutions : directive sur le traitement des données informatisées (p. 5790) ;
- rapports d'information : rapport sur la bioéthique (p. 5790).

Audiovisuel : télévision : information (p. 5832).

Droits de l'homme et libertés publiques : être humain : commencement de la vie et mort : définitions (p. 5792).

Ethique :

- bioéthique : législateur : rôle (p. 5790, 5791, 5792) ;
- bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 5789, 5791) ;
- comité consultatif national d'éthique (p. 5790, 5792, 5832) ;
- mission pour le droit de la bioéthique et des sciences de la vie (rapport Lenoir) (p. 5790).

Europe : législations nationales sur la bioéthique : diversité : Allemagne (p. 5792).

Euthanasie (p. 5792).

Génétique :

- historique et projet génome (p. 5791) ;
- pratiques géniques : eugénisme : dangers et interdiction (p. 5791) ;
- thérapies géniques (p. 5791).

Hôpitaux et cliniques : centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) :

- comités d'éthique (p. 5790) ;
- soins aux mourants et unités de soins palliatifs (p. 5792).

Justice : Conseil d'Etat : section du rapport et des études : rapport sur les sciences de la vie, l'éthique et le droit (p. 5790).

Lois :

- loi n° 76-1181 du 22 décembre 1976 relative aux prélèvements d'organes (loi Caillavet) (p. 5791) ;
- projet de loi n° 3003 relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine (p. 5790).

Prélèvements sur le corps humain : dons d'organes et greffes : pratique : évolution (p. 5791, 5792).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) :

- couples : âge, consentement, projet parental, information préalable et délai de réflexion (p. 5791) ;
- diagnostic prénatal : centres de référence de médecine anténatale : création (p. 5791) ;
- diagnostic prénatal et médecine prédictive : régime (p. 5791) ;
- fœtus et embryon : embryons surnuméraires : conservation, dons, transferts et recherche scientifique (p. 5791, 5792).

Recherche : recherche médicale : progrès et limites (p. 5790, 5791).

Santé publique : gestion administrative : dons d'organes : campagne d'information et de promotion (p. 5792).

Sécurité sociale : dépenses de santé : rationalisation : rôle du médecin (p. 5790).

Discussion des articles [20 et 23 novembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* au sous-amendement n° 40 de M. Georges Hage (supprime la référence au « commencement de la vie » comme point de départ de la garantie qu'apporte la loi au respect de tout être humain) à l'amendement n° 1 de la commission (fait de la primauté de la personne le fondement de la société ; prévoit que la loi concilie ce principe avec les exigences du progrès de la connaissance scientifique et de la sauvegarde de la santé publique et qu'elle garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie) (p. 5834).

Article 2 *(chapitre II du titre premier du livre premier du code civil : articles 17 à 24 du code civil) :*

- *ses observations* (p. 5836) ;

Lois :

- loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales (loi Huriet) : mise en œuvre et réforme (p. 5836).
- projet de loi sur l'organisation de la santé publique : nécessité (p. 5836) ;
- projet de loi sur la responsabilité médicale : nécessité (p. 5836).

Professions médicales : médecins : responsabilités pour faute et pour risque (p. 5836).

Article 19 du code civil (consentement et intérêt légitime) :

- *favorable* à l'amendement n° 5 rectifié de la commission (prévoit que la nécessité thérapeutique ou la loi autorisent seules une atteinte à l'intégrité du corps humain ; que le consentement éclairé de l'intéressé est recueilli au préalable sauf dispense de la loi ou si l'état de ce dernier ne lui permet pas de l'exprimer ; que l'intervention ne peut avoir pour effet de porter atteinte à la santé d'autrui et à celle des générations futures) (p. 5840).

Article 20 du code civil (protection du patrimoine génétique humain) :

- *favorable* à l'amendement n° 6 rectifié de la commission (prévoit que nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine ; interdit toute pratique eugénique fondée sur la sélection des gènes, du sexe, des caractères plysiques ou sociaux de même que toute modification du génome ou des cellules d'une personne dans le but d'en altérer la descendance) (p. 5841, 5842).

Article 21 du code civil (non-commercialisation du corps humain) :

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (punit les auteurs d'une convention portant sur le corps humain d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 12 000 F à 200 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement) (p. 5843) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 42 de M. Georges Hage (supprime les mots « en tant que tels » pour éviter la limitation du caractère non brevetable du corps humain) à l'amendement n° 10 de la commission (prévoit que les organes, tissus, cellules, génomes et produits du corps humain ne peuvent pas en tant que tels faire l'objet d'un brevet) (p. 5845).

Article 23 du code civil (nullité des conventions de procréation ou de gestation pour le compte d'autrui) :

- *ses observations* sur son amendement n° 71 soutenu par M. Jean-François Mattei (limite la nullité aux conventions souscrites par les intermédiaires) (p. 5852) ;

Contrats : interdiction et nullité des conventions de procréation pour le compte d'autrui : généralité de l'interdiction et de la nullité : conventions de procréation et de gestation (p. 5852).

Article 24 du code civil (anonymat) :

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de Mme Christine Boutin (autorise la levée de l'anonymat du don si l'enfant né d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneur qui a atteint sa majorité veut connaître l'identité de son père biologique) (p. 5856).

Après l'article 24 du code civil :

Son intervention avant le vote de l'article 2 :

- *favorable* (p. 5857, 5859) ;

Droits de l'homme et libertés publiques : corps humain, produits et éléments du corps humain : statut (p. 5757).

Article 4 *(tests génétiques et identification des personnes par leurs empreintes génétiques : articles 25 à 29 du code civil) :*

Article 26 du code civil (identification d'une personne par ses empreintes génétiques) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 70 du Gouvernement (de coordination) (p. 5869) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 66 de M. Georges Hage (limite le consentement préalable de la personne dont l'identification est recherchée par ses empreintes génétiques aux recherches à des fins scientifiques ou médicales) à l'amendement n° 18 de la commission (prévoit ce consentement préalable) (p. 5870).

Après l'article 4 :

- *favorable* à l'amendement n° 46 de M. Georges Hage (interdit l'identification par empreintes génétiques pour l'accès à un emploi ou la participation à une compétition sportive) (p. 5872).

Après l'article 7 :

- *son* sous-amendement oral (fixe à six mois de prison ou 2 MF d'amende le quantum de la peine pour détournement d'informations recueillies sur une personne au moyen d'un examen ou d'une empreinte génétique et celle de l'identification d'une personne par ces mêmes moyens, en dehors des cas prévus par la loi ou en l'absence d'agrément) à l'amendement n° 72 du Gouvernement (insère dans le nouveau code pénal la sanction de ce détournement ou de cette identification et fixe à 2 MF d'amende le quantum de la peine) : retiré (p. 5874).

Article 8 *(filiation et procréation médicalement assistée) :*

- *favorable* (p. 5875).

Avant l'article 311-19 du code civil :

- *ses observations* sur l'amendement n° 35 de Mme Christine Boutin (n'autorise les procréations médicalement assistées qu'entre conjoints vivants et au profit d'un homme et d'une femme dont l'union présente un caractère notoire de stabilité) (p. 5876) ;

- *favorable* à l'amendement n° 36 de Mme Christine Boutin (n'autorise les procréations médicalement assistées qu'entre conjoints vivants et au profit d'un homme et d'une femme) (p. 5877).

Explications de vote [25 novembre 1992] :

Droits de l'homme et libertés publiques :
- corps humain : statut : garantie légale, inviolabilité et indisponibilité (p. 6052) ;
- intégrité de l'espèce humaine et intégrité du patrimoine génétique humain (p. 6052).

Ethique :
- bioéthique : législateur : rôle (p. 6052) ;
- bioéthique : législation : nécessité, contenu et révision périodique (p. 6052).

Génétique : pratiques géniques : eugénisme : interdiction (p. 6052).

Prélèvements sur le corps humain : dons d'organes : gratuité, anonymat, consentement et but thérapeutique (p. 6052).

Procréation médicalement assistée : fœtus et embryon : statut et embryons surnuméraires (p. 6052).

Recherche : recherche médicale : progrès et limites (p. 6052).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement essistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [20 novembre 1992].

Discussion des articles [24 et 25 novembre 1992] :

Article 3 *(principes généraux relatifs au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain) :*

Article L. 666-1 du code de la santé publique (application des principes généraux du code civil relatifs au respect du corps humain) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 121 du Gouvernement (exclut le sang du champ d'application de l'article) (p. 5921).

Article L. 666-3 du code de la santé publique (interdiction de la publicité) :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 203 du Gouvernement (prévoit un régime de déclaration des campagnes de publicité sur les dons d'organe auprès du ministre qui peut s'opposer à leur réalisation selon des modalités fixées par décret) à l'amendement n° 5 de la commission (précise que l'information du public sur les dons de parties et produits du corps humain est réalisée « sous l'autorité du ministère de la santé selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ») (p. 5923).

Rappel au règlement : déplore qu'un débat s'engage à nouveau sur des questions auxquelles l'Assemblée nationale a déjà répondu lors du débat sur le projet de loi relatif au corps humain (p. 5928).

Article 4 *(prélèvement et transplantation d'organes) :*

Article L. 667-3 du code de la santé publique (conditions du prélèvement d'organe sur une personne vivante) :

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Georges Hage (supprime la limitation du prélèvement aux ascendants, descendants et frères et sœurs du receveur) (p. 5932).

Article L. 667-7 du code de la santé publique (conditions des prélèvements post mortem*) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 97 de M. Jean-Michel Dubernard (rédactionnel) (p. 5936) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 105 de M. Jean-François Mattei (limite le consentement présumé au prélèvement d'organe à des fins thérapeutiques) (p. 5937) ;

- *favorable* à l'amendement n° 179 rectifié du Gouvernement (précise les conditions dans lesquelles toute personne peut faire connaître son refus ou son acceptation d'un prélèvement d'organe après sa mort ; crée à cet effet un registre national facultatif) (p. 5947) ;

- *son* sous-amendement n° 209 (précise que l'expression sur le registre national est périodiquement renouvelée et révocable à tout moment) à l'amendement n° 179 rectifié du Gouvernement (p. 5949).

Article L. 667-14 du code de la santé publique (liste nationale des personnes en attente d'une transplantation d'organe) :

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (rédactionnel) (p. 5952) ;

- *soutient* l'amendement n° 100 de M. Jean-Michel Dubernard (précise que les modalités d'établissement et de gestion de la liste ainsi que les critères de répartition et d'attribution des organes sont déterminés « par voie réglementaire » : rejeté (p. 5952).

Article 5 *(dispositions relatives aux tissus et produits) :*

Article L. 668-1 du code de la santé publique (champ d'application des dispositions légales concernant les tissus et les produits) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 137 du Gouvernement (exclut du champ d'application de la loi les cellules détachées du corps humain pour un acte diagnostique ou thérapeutique sans faire l'objet d'un don ; soumet les résidus opératoires susceptibles d'être utilisés à des fins thérapeutiques ou scientifiques aux règles de conservation et d'utilisation applicables aux prélèvements en vue de don ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5954).

Article L. 668-10 du code de la santé publique (autorisation des activités de transformation ou de conservation de tissus) :

- *favorable* à l'amendement n° 139 rectifié du Gouvernement (exclut d'autoriser les organismes privés autres que ceux à but non lucratif sauf, à titre exceptionnel, si la transformation de prélèvements ou la culture de cellules ne peuvent être faites dans des conditions équivalentes dans le secteur public ou privé à but non lucratif ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5956).

Article L. 668-11 du code de la santé publique (réglementation de la distribution et de la cession de tissus et cellules), puis après l'article L. 668-11 du code de la santé publique :

- *son* sous-amendement n° 211 (renvoie au décret la fixation des « critères » de répartition et d'attribution des tissus et cellules) à l'amendement n° 140 du Gouvernement (crée une liste nationale des personnes en attente d'une greffe ; renvoie au décret les modalités d'établissement de cette liste ainsi que la détermination des tissus et cellules en cause, de leurs principes de répartition et d'attribution) (p. 5958) : réservé (p. 5959) : adopté (p. 5960).

Article 8 *(chapitre Ier du titre II du livre VI du code de la santé publique : dispositions communes) :*

Article L. 671-2 du code de la santé publique (finalité de la procréation médicalement assistée) :

- *favorable* à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (précise que la procréation médicalement assistée est destinée à répondre au projet parental d'un couple ; rédactionnel pour le surplus) (p. 5974) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 185 de Mme Dominique Robert (retient la notion de projet de procréation) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5974) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 144 du Gouvernement (impose un caractère pathologique à la stérilité justifiant la P.M.A.) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5975) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 117 de Mme Christine Boutin (interdit la P.M.A. en vue de prévenir le risque de transmission à l'enfant d'une maladie grave et incurable) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5975) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 145 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 27 rectifié de la commission (p. 5975) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 148 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 5977).

Après l'article L. 671-2 du code de la santé publique (embryons surnuméraires) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 180 rectifié du Gouvernement (interdit la création d'embryons en dehors d'un projet parental ; autorise, à la demande du couple, la conservation pendant cinq ans des embryons non implantés ; prévoit la consultation annuelle du couple sur la poursuite de cette conservation ; prévoit l'arrêt de la conservation à tout moment sur demande de l'un ou des deux membres du couple ; permet au couple de consentir au transfert des embryons en vue de réaliser un autre projet parental ou un projet de recherche scientifique après que la conservation aura pris fin ; impose aux établissements autorisés une obligation annuelle d'information sur le devenir des embryons conservés ; fixe à la date de promulgation de la loi le point de départ du délai de conservation des embryons surnuméraires existants) (p. 5979) ;

- *son* sous-amendement n° 212 (confère un caractère exceptionnel au projet de recherche scientifique) à l'amendement n° 180 rectifié du Gouvernement (p. 5981) : adopté (p. 5982) ;

- *son* sous-amendement n° 213 (prévoit de proposer, dans un délai de cinq ans, le transfert à un autre couple des embryons existants à la date de promulgation de la loi dont il a été vérifié qu'ils ne font plus l'objet d'un projet parental ; soumet ce transfert à l'avis de la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction) à l'amendement n° 180 rectifié du Gouvernement (p. 5981) : adopté (p. 5982).

Article 10 *(autorisation des activités de procréation médicalement assistée) :*

Article L. 673-1 du code de la santé publique (régime d'autorisation des activités de procréation médicalement assistée) :

- *défavorable* à l'amendement n° 155 du Gouvernement (interdit les banques de sperme et d'embryons à but lucratif) (p. 5988, 5989).

Après l'article 10 :

- *favorable* à l'amendement n° 40 de la commission (limite l'objet du diagnostic prénatal à des buts diagnostique ou thérapeutique ; soumet l'activité de diagnostic prénatal à l'autorisation du ministre de la santé dans les conditions prévues pour les activités de P.M.A. ; crée des centres de diagnostic prénatal pluridisciplinaires ; impose de confirmer tout diagnostic prénatal par deux médecins agréés ; prévoit l'établissement d'un registre des causes de l'interruption thérapeutique de grossesse) (p. 5993) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 198 rectifié du Gouvernement (limite au conseil génétique et aux analyses de génétique moléculaire et chromosomique l'obligation d'effectuer le diagnostic prénatal dans un établissement spécialement autorisé à exercer des activités de P.M.A.) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5993) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 199 du Gouvernement (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la définition des conditions de création, d'agrément et des missions des centres de diagnostic prénatal pluridisciplinaires) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5994) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 200 du Gouvernement (impose d'obtenir confirmation d'un diagnostic prénatal par deux médecins agréés uniquement lorsqu'il conduit à envisager une interruption de grossesse pour motif thérapeutique) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5994) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 201 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 5993).

Avant l'article 1er (précédemment réservé) **et après l'article 15 :**

- *son* amendement n° 187 (donne un fondement législatif à l'existence du Comité consultatif national d'éthique ; prévoit qu'il rend des avis, publie des recommandations et un rapport annuel d'activité, organise l'information du public et des professionnels, donne son avis sur les projets de loi et de décret dans les domaines de sa compétence ; fixe sa composition ; prévoit qu'il élit son président ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des modalités de son fonctionnement ; prévoit son avis avant la mise en œuvre des projets de recherche qui ont fait l'objet d'un avis défavorable d'un comité consultatif de protection des personnes dans la recherche scientifique) : devenu sans objet (p. 6015) ;

- *favorable* à l'amendement n° 215 de M. Bernard Bioulac (donne fondement législatif à l'existence, à la composition et aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif national d'éthique telles qu'elles ressortent du décret du 23 février 1983 ; prévoit qu'il publie un rapport annuel d'activité et des recommandations, donne son avis sur les projets de loi et participe à l'information du public et des professionnels dans les domaines de sa compétence ; prévoit qu'il participe au développement de l'enseignement de l'éthique biomédicale ; fixe son régime budgétaire et financier ; renvoie à un décret en Conseil d'Etat sa composition et ses modalités d'organisation et de fonctionnement) (p. 6015) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 58 de la commission (prévoit que la loi sera réexaminée par le Parlement après évaluation de son application dans le délai de cinq ans après son entrée en vigueur et au plus tard le 31 décembre 1997) (p. 6016) ;

Explications de vote [25 novembre 1992]. Voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

- Projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayent pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (n° 2601).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599) [20 novembre 1992].

Discussion des articles [23 novembre 1992] :

Article 1er *(insertion dans la loi du 6 janvier 1978 de dispositions particulières aux fichiers ayant pour fin la recherche en santé publique) :*

- *ses observations* (p. 5881) :

Assemblée nationale : propositions d'actes communautaires : résolutions : directive sur le traitement des données informatisées (p. 5881).

Communautés européennes : droit communautaire : directive sur le traitement des données automatisées : projet (p. 5881).

Informatique :

- Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) (p. 5881) ;
- fichiers épidémiologiques : régime, information individuelle et secret professionnel (p. 5881).

Lois :

- loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés) (p. 5881) ;
- loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales (loi Huriet) (p. 5881) ;
- loi n° 92-654 du 13 juillet 1992 relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés (p. 5882) ;
- projet de loi n° 2601 relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou de l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (p. 5881).

Recherche : recherche médicale : épidémiologie : situation française (p. 5881).

Article 40-2 de la loi du 6 janvier 1978 (Comité consultatif national sur le traitement de l'information en matière de recherche en santé) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 40 du Gouvernement (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat fixera la procédure d'autorisation des traitements automatisés visés par la loi) (p. 5906).

Après l'article 40-11 de la loi du 6 janvier 1978 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de la commission (soumet la transmission à l'étranger de données épidémiologiques nominatives à la condition que l'Etat destinataire assure une protection équivalente à la loi française) (p. 5909).

Après l'article 1er :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 48 rectifié du Gouvernement (limite l'application du régime transitoire des traitements automatisés déjà mis en œuvre à ceux d'entre eux qui n'ont pas reçu d'avis de la C.N.I.L. : porte à un an le délai pendant lequel la demande d'autorisation doit être présentée) à l'amendement n° 14 rectifié de la commission (fixe à six mois à compter de la publication du décret d'application de la loi le délai dans lequel les traitements automatisés déjà mis en œuvre doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation ; fixe respectivement à six mois non renouvelables et deux mois les délais pendant lesquels la C.N.I.L. et le Comité consultatif doivent rendre leur avis) (p. 5912).

Article 4 *(traitements effectués par l'I.N.S.E.E. et les services statistiques ministériels) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 de Mme Christine Boutin (de suppression) (p. 5912) ;

Lois : projet de loi n° 2601 relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant le loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : autonomie par rapport à la loi Informatique et Libertés (p. 5912).

Explications de vote [25 novembre 1992] : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 1er *(généralisation du maintien des droits aux prestations en nature de l'assurance maladie et maternité pour les personnes veuves et divorcées ayant eu au moins trois enfants) :*

- *favorable* (p. 6553, 6555, 6557).

Famille : politique familiale (p. 6555).

Femmes :

- mères de famille : statut social et salaire maternel (p. 6553, 6555) ;
- veuves (p. 6553).

Personnes âgées :

- dépendance (p. 6553) ;
- financement (p. 6553, 6557).

Article 4 *(réforme du régime de reconnaissance des maladies professionnelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Alfred Recours (supprime la condition selon laquelle la maladie professionnelle non inscrite dans un tableau doit être « essentiellement » causée par le travail habituel de la victime pour être reconnue) (p. 6562).

Article 5 *(rétablissement du droit aux prestations de maladie et maternité des non-salariés non agricoles dont l'entreprise fait l'objet d'un plan de continuation lors d'une procédure de redressement judiciaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 164 corrigé de M. Jean-Paul Charié (étend le bénéfice du rétablissement des droits au cas où la commission de recours amiable de la caisse mutuelle régionale accorde à l'assuré un étalement du paiement des cotisations) (p. 6564) : rejeté (p. 6565) ;
- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 148 de M. Jean-Pierre Foucher, 181 de M. Jean-Luc Préel et 182 de M. Jean-Paul Charié (de conséquence) (p. 6565).

Après l'article 6 :

- *soutient* l'amendement n° 8 de M. Jean Ueberschlag (autorise les institutions de prévoyance complémentaire à transférer entre elles leurs portefeuilles de contrats) (p. 6566) : rejeté (p. 6567) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de M. Jean Ueberschlag (ouvre aux institutions de prévoyance l'exercice de l'action subrogatoire contre le tiers responsable) : adopté (p. 6567) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 de M. Jean Ueberschlag (autorise l'émission de titres participatifs par les institutions de prévoyance) : adopté (p. 6567).

Article 7 *(affiliation automatique et gratuite des bénéficiaires de l'assurance veuvage à l'assurance personnelle) :*

- *favorable* (p. 6567) ;

Départements : transferts de charges (p. 6567).

Article 9 *(statut des correspondants locaux de presse) :*

- *favorable* à l'amendement n° 61 de M. Alfred Recours (maintient la collecte d'informations relatives « à une activité sociale particulière » comme l'une des formes du travail du correspondant de presse ; supprime les dispositions relatives aux vendeurs-colporteurs de presse ; précise que la cotisation partiellement prise en charge par l'Etat est celle d'assurance maladie) (p. 6569).

Article 12 *(prorogation des dispositions limitant le cumul emploi-retraite) :*

- *ses observations* (p. 6575) ;

Chômage : indemnisation : U.N.E.D.I.C. : chômeurs pensionnés militaires (p. 6575) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 de M. Charles Miossec (exclut du champ d'application du cumul emploi-retraite les activités d'hébergement en milieu rural réalisé sur des biens patrimoniaux) : rejeté (p. 6577).

Après l'article 13 :

- *son* sous-amendement oral (précise que les médicaments des pharmacies à usage intérieur des services départementaux d'incendie et de secours sont dispensés sous le contrôle d'un pharmacien) à l'amendement n° 111 de M. David Bohbot (permet d'autoriser la création d'une pharmacie à usage intérieur dans les services départementaux d'incendie et de secours) (p. 6578) : retiré (p. 6579).

Article 15 *(sanction des entraves à l'interruption volontaire de grossesse) :*

- *favorable* à l'amendement n° 121 de M. Georges Mesmin (supprime l'incrimination de la perturbation d'accès aux établissements d'hospitalisation qui pratiquent l'interruption volontaire de grossesse) (p. 6585).

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 33 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6587, 6590) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Alfred Recours (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6587, 6590).

Après l'article 16 :

- *défavorable* à l'amendement n° 88 du Gouvernement (précise que les décrets en Conseil d'Etat pris pour l'application de la loi relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à statut peuvent imposer la constitution de ces sociétés entre médecins de même qualification ou de même spécialité) (p. 6593).

Avant l'article 21 :

- *défavorable* à l'amendement n° 195 du Gouvernement (suspend la procédure de licenciement économique jusqu'à la présentation par l'employeur des mesures de reclassement des salariés et la consultation des représentants du personnel) (p. 6603).

Article 24 *(intégration dans le corps des ingénieurs des mines) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de M. Philippe Auberger (de suppression) (p. 6607) : adopté (p. 6608).

Après l'article 24 :

- *son* sous-amendement n° 197 (étend aux manifestations sportives réservées aux véhicules « à voile » l'autorisation de pratiquer la publicité indirecte en faveur du tabac au moyen du soutien apporté aux participants des manifestations sportives) à l'amendement n° 7 de M. Ladislas Poniatowski (autorise cette publicité indirecte pour les manifestations sportives réservées aux véhicules à moteur ; permet de faire état de ce soutien par tout moyen notamment la retransmission autiovisuelle de ces manifestations) (p. 6609) : rejeté (p. 6617) ;

- *son* sous-amendement n° 198 (renvoie à un décret l'établissement de la liste des manifestations sportives précitées) (p. 6609) à l'amendement n° 7 de M. Ladislas Poniatowski : rejeté (p. 6617) ;

- *son* amendement n° 14 (autorise la publicité indirecte en faveur du tabac au moyen du soutien accordé aux participants des manifestations sportives réservées aux véhicules à moteur ; permet de faire état de ce soutien par tout moyen notamment la retransmission audiovisuelle de ces manifestations (p. 6609, 6610) : rejeté au scrutin public (p. 6617) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 199 du Gouvernement (autorise la retransmission télévisée des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans les pays où la publicité pour le tabac est autorisée et interdit toute poursuite ou sanction à ce titre jusqu'à l'intervention d'une réglementation européenne) (p. 6612, 6615).

Drogue : usage : liberté (p. 6612).

Lois :

- loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme (loi Veil) (p. 6616) ;
- loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (loi Evin) (p. 6610).

Presse, édition et imprimerie : information sportive (p. 6611).

Publicité : tabac : interdiction et harmonisation européenne (p. 6615).

Sports :

- fédérations : sport automobile (p. 6611) ;
- mécénat et sponsoring : sports cycliste, automobile et motocycliste (p. 6610, 6615).

Télévision :

- compétitions automobiles et motocyclistes : retransmission ;
- information sportive (p. 6611).

- *ses observations* sur l'amendement n° 173 de M. Jean-Marie Le Guen (autorise le Fonds d'action sociale - F.A.S. - à recruter des agents non titulaires par des contrats à durée indéterminée) (p. 6618) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 de M. Serge Charles (dispense les personnes qui, à la date d'entrée en vigueur de la loi du 25 janvier 1989 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise, exerçaient à titre accesssoire les fonctions de syndic et d'administrateur judiciaire de renoncer à leurs autres activités professionnelles pour être maintenues sur la liste des administrateurs judiciaires ou l'une des listes de mandataires-liquidateurs) (p. 6620) : rejeté (p. 6621).

Explications de vote :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 6625).

Vote contre du groupe du R.P.R. (p. 6625).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

Son interruption (p. 7695) :

Impôts et taxes : droits de consommation sur les tabacs (p. 7695).

Article 2 *(statut des personnes pratiquant la vente par démarchage) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 31 de la commission (rétablit le paragraphe I *bis* supprimé par le Sénat qui exclut l'affiliation obligatoire aux assurances sociales des artistes du spectacle lorsque l'organisateur des spectacles traite avec le responsable d'une formation juridiquement constituée qui assure la protection sociale de ses salariés) (p. 7704).

Article 12 *bis* *(possibilité de cumul emploi-retraite pour les personnes exerçant des activités d'hébergement en milieu rural) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 87 du Gouvernement (de suppression) (p. 7708).

Article 13 *bis* A *(modalités du rattachement au régime général des auteurs d'œuvres photographiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 39 de la commission (de suppression) (p. 7710).

Article 15 *(sanction des perturbations au fonctionnement d'un établissement de santé) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de Mme Muguette Jacquaint (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture compte tenu d'une modification permettant aux associations de défense et de protection de la femme d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 7717).

Article 15 *bis* supprimé par le Sénat *(dépénalisation de l'auto-avortement)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (rétablit l'article supprimé par le Sénat et supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de la fourniture des moyens matériels de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) (p. 7718) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 41 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) (p. 7718).

Après l'article 19 *quater* :

- *défavorable* à l'amendement n° 24 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (prévoit que l'interdiction du territoire français n'est pas applicable à l'égard du condamné étranger atteint d'une pathologie grave nécessitant des soins complexes) (p. 7724) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 47 rectifié de la commission (prévoit que l'interdiction du territoire français n'est pas applicable à l'égard du condamné étranger atteint d'une pathologie particulièrement grave nécessitant des soins complexes) (p. 7724) ;
- *son* amendement n° 93 (impose un dépistage du sida lors des examens prénataux) (p. 7724) : adopté après une deuxième rectification (prévoit de proposer un dépistage du sida lors des examens prénataux) (p. 7727).

Article 25 *(retransmission des compétitions de sports mécaniques) :*

- *son* amendement n° 2 rectifié (autorise la publicité indirecte en faveur du tabac au moyen du soutien apporté aux participants des manifestations sportives réservées aux véhicules à moteur ; permet de faire état de ce soutien par tout moyen notamment la retransmission audiovisuelle de ces manifestations) : vote réservé (p. 7751) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766).

Article 40 *(dérogation à l'interdiction de cumuler l'activité d'administrateur judiciaire ou de mandataire liquidateur avec celle d'avocat ou d'expert-comptable) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 90 du Gouvernement (de suppression) (p. 7759).

Explications de vote :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 7768).

Femmes : veuves : protection sociale (p. 7768).

Lois : projets de loi portant diverses mesures d'ordre social : dévoiement (p. 7768).

Santé publique : sida : dépistage prénatal (p. 7768).

Sécurité sociale : artistes graphistes et plasticiens (p. 7768).

Travail : licenciements économiques : autorisation administrative et plans sociaux (p. 7768).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 7768).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Administration : ministère de la coopération : groupements d'intérêt public (p. 7874).

Affaires étrangères : organisations non gouvernementales (O.N.G.) (p. 7874).

Droit pénal : auto-avortement : dépénalisation (p. 7874).

Impôts et taxes : droits de consommation sur les tabacs (p. 7875).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 7874).

Santé publique :

- sida : dépistage prénuptial et prénatal (p. 7875) ;
- tabagisme : tabac : publicité : interdiction (p. 7874).

Sécurité sociale : artistes plasticiens (p. 7874).

Sports : compétitions et fédérations sportives : sports automobiles : retransmissions télévisées et aide de l'Etat (p. 7875).

Travail : licenciements économiques : autorisation administrative et plan de reclassement (p. 7874).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Première lecture :

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Après l'article 14 :

- *son* amendement n° 2 rectifié soutenu par M. Patrick Devedjian (pérennise l'application du taux réduit de la T.V.A. aux opérations concernant les œuvres d'art originales) (p. 6666) : rejeté (p. 6667).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [22 décembre 1992] :

Article 4 et état A *(équilibre général) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 rectifié du Gouvernement (majore le déficit de 4,6 milliards de francs compte tenu de 1,3 milliard de ressources non fiscales supplémentaires et de 5,9 milliards de dépenses nouvelles) (p. 7818) ;

Assemblée nationale : trésorerie : reversement au profit de l'Etat (p. 7818).

Rappel au règlement : regrette les conditions « indignes » dans lesquelles ont été discutés les projets de loi sur la prévention de la corruption, portant diverses mesures d'ordre social et sur le code de procédure pénale ; signale que l'opposition saisira le Conseil constitutionnel de certaines dispositions du projet de loi sur la prévention de la corruption [18 décembre 1992] (p. 7502).

- Proposition de résolution renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3128).

Première lecture [16 décembre 1992] :

Son intervention (p. 7316).

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique :

Assemblée nationale : organisation du débat (p. 7316).

Groupe socialiste : refus de participer au vote (p. 7321, 7322, 7323).

Haute Cour de justice :

- M. Edmond Hervé et Mme Georgina Dufoix : mise en accusation : culpabilité ou innocence (p. 7323) ;
- M. Laurent Fabius : absence de mise en accusation (p. 7322, 7323) ;
- réforme (p. 7322) ;
- saisine : nécessité et souhait du Président de la République (p. 7323, 7324).

Justice : ministres et hommes politiques : soumission au droit commun (p. 7322).

Article unique *(renvoi de Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et de M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice).*

Vote pour du groupe R.P.R. (p. 7324).

- Projet de loi relatif à l'emploi et au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [19 décembre 1992] :

Son intervention (p. 7623) :

Lois : projet de loi n° 2978 portant diverses mesures d'ordre social (p. 7623).

- Proposition de résolution renvoyant M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3194).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 décembre 1992] :

Assemblée nationale : commission spécialement élue : proposition de résolution : contenu et délit retenu (p. 7585).

Délinquance et criminalité : délit de non-assistance (art. 63 du code pénal) : prescription (p. 7585).

Haute Cour de justice :
- Mme Georgina Dufoix, MM. Edmond Hervé et Laurent Fabius : renvoi devant la Haute Cour et respect de la présomption d'innocence (p. 7585) ;
- saisine : débat et vote : gravité et nécessité (p. 7584).

Vie, médecine et biologie : dons du sang : contamination par le virus H.I.V. : « drame », décisions ministérielles et responsabilités (p. 7584).

Vote pour du groupe R.P.R. (p. 7585).

- Projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales (n° 3119).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Code civil : réforme : contenu, intérêt et apport du projet de loi (p. 7869).

Filiation :
- « accouchement sous X » (p. 7869) ;
- filiation biologique : droit à la connaissance : limites (p. 7869).

TRANCHANT (Georges)

Député des Hauts-de-Seine

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Sécurité publique :** siège de la police municipale d'Asnières : attaque par des voyous ; postes de police municipale ; port d'armes par les polices municipales [21 octobre 1992] (p. 4053, 4054).

orales sans débat :

- **n° 643,** posée le 24 novembre 1992 : **handicapés (établissements : Hauts-de-Seine)** (p. 5997). Appelée le 27 novembre 1992 : Le Plessis-Robinson : établissement spécialisé : construction : perspectives (p. 6138, 6139).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2607).

Première lecture :

Discussion des articles [22 avril 1992] :

Article 1er précédemment réservé *(contenu de la facture) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 corrigé de la commission (précise que ce sont les infractions répétées qui sont sanctionnables) (p. 629) ;

Délais de paiement : respect (p. 629, 630).

Article 1er *quinquies* *(communication des conditions d'application et des modalités de calcul des pénalités) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 rectifié de la commission (donne une nouvelle rédaction de l'article 33 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 prévoyant la transparence des prix, des conditions de vente et des délais de paiement) (p. 632) ;

Transparence tarifaire (p. 632).

- Projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738).

Première lecture :

Discussion des articles [22 juin 1992] :

Article 1er *(définition des actes d'abus d'autorité en matière sexuelle) :*

Article L. 122-47 du code du travail (sanctions disciplinaires) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 26 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 2680, 2681).

Article 5 supprimé par le Sénat *(compétences du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de la commission (rétablit l'article permettant au comité d'hygiène et de sécurité de proposer des actions d'information et de prévention en matière de harcèlement sexuel) (p. 2684).

- Projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2698).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 4 nouveau *(modalités d'application de la taxe départementale sur le revenu) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (reporte à 1993 l'entrée en vigueur de la taxe départementale sur le revenu, supprime le seuil de 500 F déclenchant les mécanismes de réduction temporaire des cotisations et affecte en totalité aux départements défavorisés la taxe sur les revenus soumis à prélèvement libératoire) (p. 3225, 3226).

- Projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 juillet 1992] :

Article 4 *(effets de la sortie) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de la commission (réintroduit la taxation à 25 p. 100, supprimée par le Sénat, des gains réalisés sur le plan en cas de sortie dans les deux premières années) (p. 3240).

Article 10 *(définition d'un seuil spécifique d'imposition pour les cessions de titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières de capitalisation à court terme et réduction à 15 p. 100 du taux du prélèvement libératoire sur les intérêts des bons de caisse et des comptes à terme) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (supprime la réduction à 15 p. 100, introduite par le Sénat, du taux du prélèvement libératoire sur les intérêts des bons de caisse et des comptes à terme) (p. 3244, 3245).

TREMEL (Pierre-Yvon)

Député des Côtes-d'Armor

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement et transports. - Mer. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Conchyliculture et cultures marines : crustacés (p. 5353).

U

UEBERSCHLAG (Jean)

Député du Haut-Rhin

(4e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748) [*J.O.* du 5 juillet 1992] (p. 9007).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009) [*J.O.* du 20 décembre 1992] (p. 17492).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail (n° 2748).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 juin 1992] :

Allemagne : formation professionnelle (p. 2449).

Apprentissage :
- agrément des employeurs (p. 2449) ;
- centres de formation d'apprentis : moyens (p. 2450, 2451) ;
- maîtres d'apprentissage : statut et formation (p. 2450).

Chômage :
- chômeurs de longue durée (p. 2449) ;
- jeunes (p. 2449).

Départements : départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle : droit local (p. 2451).

Enseignement : orientation scolaire et professionnelle (p. 2450, 2451).

Entreprises : politique contractuelle : avenant du 8 janvier 1992 à l'accord national interprofessionnel relatif à la formation et au perfectionnement professionnel (p. 2450).

Impôts et taxes :
- crédits d'impôt : apprentissage et formation en alternance : création (p. 2450) ;
- taxe d'apprentissage (p. 2451) ;
- taxe d'apprentissage : fonds national interconsulaire de compensation (F.N.I.C.) (p. 2450).

Lois :
- loi n° 87-572 du 23 juillet 1987 modifiant le titre premier du livre premier du code du travail et relative à l'apprentissage (p. 2449) ;
- projet de loi n° 2612 relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes (p. 2450).

Discussion des articles [17 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

- *soutient* les amendements identiques nos 109 corrigé de M. Patrick Ollier, 144 de M. Christian Estrosi, et son amendement n° 117 (précisent que l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation fixés par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et prévoient que ces objectifs peuvent être atteints par la préparation des titres homologués et par les diplômes de l'éducation nationale) : rejetés (p. 2491).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 66 de M. Michel Giraud (prévoit que les conseils régionaux élaborent un schéma général des formations et limitent la création des centres de formation d'apprentis nationaux au cas où le recrutement se fait majoritairement en dehors de la région et où il s'agit de mettre en place de nouvelles formations n'existant pas dans cette dernière) (p. 2496) : rejeté (p. 2497).

Article 4 *(durée de la formation : article L. 116-3 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 26 (prévoit que la durée de la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis tient compte des orientations prévues par les conventions ou les accords régionaux de branches) : rejeté (p. 2506).

Après l'article 4 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 48 de M. Fabien Thiémé (impose de préciser dans le contrat d'apprentissage que le travail du dimanche et le travail de nuit sont interdits) (p. 2508) ;

- *soutient* l'amendement n° 67 de M. Michel Giraud (crée une instance régionale tripartite Etat - conseil régional - entreprises compétente en matière d'orientation professionnelle des élèves) (p. 2508) : rejeté (p. 2509) ;

- *soutient* l'amendement n° 68 de M. Michel Giraud (prévoit la possibilité d'orienter vers une classe préparatoire à l'apprentissage, dès la fin de la cinquième, les élèves en état de refus scolaire) : rejeté (p. 2509).

Article 5 *(procédure d'agrément : article L. 117-5 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 27 (ajoute les compétences pédagogiques des responsables de la formation des apprentis à la liste des éléments pris en compte pour la délivrance des agréments) : adopté (p. 2510) ;

- *son* amendement n° 28 corrigé (impose de joindre à la demande d'agrément des entreprises relevant de leurs compétences respectives l'avis des chambres de métiers, de commerce, d'industrie ou d'agriculture) (p. 2510) : retiré (p. 2511) ;

- *son* amendement n° 120 (renvoie à un décret la fixation des conditions dans lesquelles les chambres des métiers attestent des compétences professionnelles du maître d'apprentissage dans les entreprises artisanales) (p. 2511) : rejeté (p. 2512) ;

- *ses* amendements nos 30, 29 et 118 : devenus sans objet (p. 2513) ;

- *son* amendement n° 119 (prévoit que la décision de retrait d'agrément doit intervenir dans le délai de deux mois après la mise en demeure de l'employeur méconnaissant les obligations mises à sa charge) : rejeté (p. 2513).

Article 6 *(suspension de l'exécution de la prestation de travail : article L. 117-5-1 nouveau du code du travail) :*

- *son* amendement n° 31 (limite à un mois le délai dans lequel le comité départemental de la formation professionnelle doit statuer sur le retrait de l'agrément) : adopté (p. 2514).

Article 7 *(dispositions diverses relatives au contrat d'apprentissage) :*

Article L. 117-14 du code du travail (enregistrement du contrat d'apprentissage) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de la commission (de conséquence) (p. 2516).

Après l'article 8 :

- *soutient* l'amendement n° 69 de M. Michel Giraud (affecte 0,1 p. 100 des salaires bruts, dû au titre de la cotisation complémentaire destinée aux formations professionnelles en alternance, en complément de la part de la taxe d'apprentissage obligatoirement dévolue à l'apprentissage) : rejeté (p. 2521).

Article 9 *(inspection de l'apprentissage : article L. 119-1 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 122 soutenu par M. Francisque Perrut (confie aux chambres des métiers l'inspection de l'apprentissage dans l'artisanat) : rejeté (p. 2523).

Article 10 *(élargissement du champ de la consultation et de l'information du comité d'entreprise : article L. 432-3 du code du travail) :*

- *son* amendement n° 32 (de précision) : adopté (p. 2525) ;
- *son* amendement n° 33 soutenu par M. Alain Néri (précise que les titres d'ingénieurs, dont les apprentis préparent l'acquisition, entrent dans le champ de la consultation du comité d'entreprise) : adopté (p. 2525).

Après l'article 10 :

- *soutient* l'amendement n° 70 de M. Michel Giraud (prévoit que les contrats de plan entre l'Etat et la région pourront prévoir le transfert aux conseils régionaux de crédits dévolus par l'Etat à la formation des jeunes en difficulté afin de les affecter à l'apprentissage) (p. 2526) : rejeté (p. 2527).

Article 13 *(dispositions spécifiques au contrat d'apprentissage dans le secteur public) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 25 de la commission (prévoit que le salaire de l'apprenti dans le secteur public est calculé dans des conditions similaires à celles applicables dans le secteur privé) (p. 2529).

Explications de vote :

Apprentissage : nécessité et développement (p. 2530).

Enseignement : formation en alternance : alternance sous statut scolaire (p. 2530).

Lois : loi n° 87-572 du 23 juillet 1987 modifiant le titre premier du livre premier du code du travail et relative à l'apprentissage (p. 2530).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 2531).

Commission mixte paritaire :

Explications de vote [7 juillet 1992] :

Apprentissage : centres de formation d'apprentis : relations avec les établissements d'enseignement (p. 3305, 3306).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3306).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 3306).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 octobre 1992] :

Assemblée nationale : députés : difficultés rencontrées par Mmes Cacheux et Daugreilh auprès de leur parti (p. 4029).

Chômage (p. 4027, 4028).

Emploi : « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 4027, 4028).

Entreprises :

- charges sociales et fiscales (p. 4027, 4028) ;
- investissements (p. 4028).

Finances publiques :

- déficit budgétaire (p. 4027) ;
- dette publique (p. 4027) ;
- recettes : plus-values enregistrées de 1988 à 1990 (p. 4027).

Formation professionnelle et apprentissage (p. 4028, 4029, 4035).

Président de la République : engagements (p. 4027).

Première partie :

Discussion des articles [22 et 23 octobre 1992] :

Article 14 *(majoration du crédit d'impôt formation pour l'emploi d'apprentis) :*

- *son* amendement n° 405 soutenu par M. Philippe Auberger (porte la base du crédit d'impôt de 15 000 F à 22 500 F par apprenti) : vote réservé (p. 4192) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 14 :

- *son* amendement n° 428 soutenu par M. Philippe Auberger (institue un crédit d'impôt au titre des dépenses exposées en sus de leurs obligations légales pour la formation d'apprentis par les entreprises artisanales, industrielles et commerciales) : vote réservé (p. 4201) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [6 novembre 1992] :

Apprentissage : secteur artisanal : développement (p. 4956).

Chômage : indemnisation : travailleurs frontaliers (p. 4961).

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Questions* [17 novembre 1992] :

Impôts et taxes : taxe sur les salaires (p. 5514).

Professions libérales et travailleurs indépendants : fiscalité (p. 5514).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 8 soutenu par M. Jacques Toubon (autorise les institutions de prévoyance complémentaire à transférer entre elles leurs portefeuilles de contrats) (p. 6566) : adopté (p. 6567) ;
- *son* amendement n° 9 soutenu par M. Jacques Toubon (ouvre aux institutions de prévoyance l'exercice de l'action subrogatoire contre le tiers responsable) : adopté (p. 6567) ;
- *son* amendement n° 10 soutenu par M. Jacques Toubon (autorise l'émission de titres participatifs par les institutions de prévoyance) : adopté (p. 6567).

- Projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

Première lecture :

Discussion des articles [8 décembre 1992] :

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (ramène à six mois le délai avant l'expiration duquel un contrat de retour à l'emploi ne peut être conclu par un établissement ayant procédé à un licenciement économique ; soumet cette conclusion à l'autorisation de la direction départementale du travail) (p. 6775).

V

VACANT (Edmond)

Député du Puy-de-Dôme

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

VACHET (Léon)

Député des Bouches-du-Rhône

(15e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi visant la **simplification du deuxième tour des élections législatives et cantonales (n° 2958)** [14 octobre 1992].

VAILLANT (Daniel)

Député de Paris

(19e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale (M. Jean-Michel Boucheron) (Charente) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17351).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'institution d'une garantie de l'état pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (n° 2984) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17635).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Marché intérieur de l'électricité :** réunion du 21 mai 1992 des ministres européens de l'énergie ; abandon des monopoles de production et de distribution d'électricité : projets de directives communautaires ; gaz et électricité : mission de service public ; E.D.F.-G.D.F. : statut : maintien [29 avril 1992] (p. 764, 765).

VALLEIX (Jean)

Député de la Gironde

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxieme partie :

Equipement, logement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurite routière. - *Questions* [4 novembre 1992] :

Région : Aquitaine (p. 4801).

Voirie : liaison Centre Europe-Atlantique (p. 4801).

Défense. - *Questions* [9 novembre 1992] :

Guerre du Golfe : enseignements (p. 5090).

Industries d'armement : région Aquitaine : plan de charge (p. 5090).

Recherche : Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : centre d'observation spatiale satellitaire : site (p. 5092).

VASSEUR (Philippe)

Député du Pas-de-Calais

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581) [*J.O.* du 16 janvier 1992] (p. 782).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (prestations sociales agricoles) [14 mai 1992].

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

Membre de la commission centrale de classement des débits de tabac [*J.O.* du 4 décembre 1992] (p. 16620).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **créer un plan d'épargne professions libérales (n° 2860)** [30 juin 1992].

Proposition de loi tendant à **rendre obligatoire l'incorporation des biocarburants dans les carburants pétroliers (n° 2965)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** annexe n° 43 : **prestations sociales agricoles (n° 2945)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Politique agricole commune :** réforme ; opposition des agriculteurs français ; Parlement national : débat ; négociations du G.A.T.T. : fermeté française [15 avril 1992] (p. 485).

- **Crise économique et emploi :** radiation des chômeurs de longue durée des fichiers de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) ; conjoncture internationale et destruction des emplois industriels ; politique des taux d'intérêt et investissements ; contrats emploi-solidarité [4 novembre 1992] (p. 4771, 4772).

à un ministre :

- **Agriculture** [16 avril 1992] :

Communautés européennes : système intégré de gestion et de contrôle des aides directes (projet « big brother ») (p. 511).

INTERVENTIONS

Rappel au règlement : évoque le prochain abandon par M. Laurent Fabius de la fonction de Président et s'étonne que le Gouvernement n'ait pas prévu de débat sur l'avenir de l'audiovisuel et de La Cinq [8 janvier 1992] (p. 6, 7).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 et 22 janvier 1992] :

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *son* sous-amendement n° 265 soutenu par M. André Rossinot (supprime l'obligation faite aux communes de désigner au sein de leur conseil municipal leurs représentants au conseil de la communauté de communes) à l'amendement n° 126 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 132).

Article 56 *septemdecies* supprimé par le Sénat *(mise en place exceptionnelle d'un péage sur le boulevard périphérique de l'agglomération lyonnaise) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 171 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 168).

Article 64 *sexies* *(modalité de répartition de la dotation de développement rural) :*

- *son* sous-amendement n° 287 (précise que la répartition entre départements des crédits de la première part de la dotation de développement rural est faite par le comité des finances locales) à l'amendement n° 227 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale ; ajoute le nombre de communes regroupées aux critères de répartition de la première part entre départements et réserve le dispositif de majoration de la dotation aux zones de montagne) : rejeté (p. 193) ;

- *son* sous-amendement n° 288 (dispose que les attributions dans le département sont directement effectuées par une commission d'élus, après avis du conseil général et sur des critères comprenant les projets de développement économique des groupements, le nombre de communes intéressées, leur population, leur potentiel et leur effort fiscal et, le cas échéant, leur coefficient d'intégration fiscale) à l'amendement n° 227 corrigé de la commission : rejeté (p. 194).

- Motion de censure déposée par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Jacques Barrot et soixante-deux membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution le 27 mai 1992.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [1er juin 1992] :

Affaires étrangères : Etats-Unis : arme alimentaire (p. 1742).

Agriculture :
- crise agricole et mutations du monde agricole (p. 1741, 1744) ;
- exploitants agricoles : endettement (p. 1742) ;
- exploitants agricoles : jeunes agriculteurs : installation (p. 1742) ;
- primes : régime d'aides directes à la personne (p. 1741, 1742) ;
- syndicats : organisations syndicales agricoles : consultation : absence (p. 1741).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et jachère (p. 1743) ;
- services publics : maintien en zones rurales (p. 1743) ;
- urbanisme : urbanisation et concentration urbaine (p. 1743).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis : absence de garanties (p. 1742).

Communautés européennes :
- France : gouvernement français : manque de fermeté (p. 1741, 1742) ;
- politique agricole commune : réforme : accord du 21 mai 1992 (p. 1741).

Coopération et développement : lutte contre la faim dans le monde (p. 1742).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : baisse (p. 1742).

Parlement : consultation : absence (p. 1741).

Partis et mouvements politiques : Parti socialiste : programme agricole (p. 1743).

Vote la censure (p. 1743).

- Projet de loi modifiant le code forestier (n° 2313).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [9 juin 1992] :

Après l'article 12 :

- *son* amendement n° 9 soutenu par M. Roger Lestas (ajoute la fixation des « conditions de création et d'extension des ateliers de productions agricoles » à l'article 188-1 du code rural relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles) : vote réservé (p. 2066) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution (p. 2067) ;

- *son* amendement n° 10 soutenu par M. Michel Cointat (soumet à l'autorisation préalable prévue à l'article 188-2 du code rural « les créations ou extensions de capacité des ateliers de productions agricoles au-delà d'un seuil de capacité de production calculé à partir de coefficients d'équivalence et fixé par le schéma directeur départemental des structures ») : retiré (p. 2067) ;

- *son* amendement n° 11 : devenu sans objet (p. 2067).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [22 et 23 octobre 1992] :

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 6 soutenu par M. Gilbert Gantier (étend l'utilisation des déductions du bénéfice que les exploitants agricoles peuvent pratiquer au titre de leurs investissements à l'acquisition de parts ou d'actions de sociétés coopératives agricoles et de leurs unions) : vote réservé (p. 4123) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 7 soutenu par M. Gilbert Gantier (supprime le cinquième alinéa de l'article 72 D du code général des impôts disposant que la base d'amortissement des immobilisations acquises ou créées par les agriculteurs au moyen de la déduction pour investissement est réduite à due concurrence de l'utilisation de cette déduction) (p. 4123) : vote réservé (p. 4124) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 9 (suite) :

- *son* amendement n° 8 (autorise les contribuables exerçant plusieurs activités à ne tenir qu'une seule comptabilité pour l'ensemble de celles-ci et soumet leurs revenus au régime fiscal de leur activité prépondérante) : vote réservé (p. 4151) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 294 (autorise l'imputation des déficits agricoles sur les revenus provenant d'une autre activité) (p. 4151) : non soutenu (p. 4152) ;

- *son* amendement n° 295 (autorise l'imputation des déficits agricoles sur les revenus provenant d'une autre activité lorsque ces derniers excèdent 100 000 F à condition que le contribuable exerce l'activité agricole à titre principal et participe aux travaux sur les lieux de façon effective et permanente) : non soutenu (p. 4152) ;

- *son* amendement n° 300 (étend aux chefs d'exploitation agricole individuelle le bénéfice de la réduction d'impôt au titre de la formation professionnelle) : non soutenu (p. 4153) ;

- *son* amendement n° 9 (maintient le régime des bénéfices agricoles pour les sociétés civiles agricoles exerçant des activités commerciales) : non soutenu (p. 4154) ;

- *son* amendement n° 296 soutenu par M. Gilbert Gantier (autorise les exploitants agricoles à clôturer leur exercice T.V.A. à la même date que leur exercice comptable) (p. 4166) : vote réservé (p. 4167) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 291 soutenu par M. Gilbert Gantier (accorde, sous certaines conditions, aux mutations à titre onéreux d'immeubles ruraux le bénéfice du différé et de l'étalement du paiement des droits prévus pour les mutations à titre gratuit) (p. 4167) : vote réservé (p. 4168) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318) ;

- *son* amendement n° 297 soutenu par M. Gilbert Gantier (assujettit les activités extra agricoles des entreprises agricoles soumises au régime simplifié de l'agriculture à ce même régime si les recettes agricoles par nature demeurent prépondérantes) : vote réservé (p. 4171) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Avant l'article 10 :

- *son* amendement n° 12 soutenu par M. Gilbert Gantier (atténue l'effet de seuil résultant de l'imposition des plus-values réalisées au titre d'une activité agricole, artisanale ou libérale) : vote réservé (p. 4172) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 17 :

- *son* amendement n° 185 soutenu par M. Gilbert Gantier (atténue l'effet de seuil résultant de l'imposition des plus-values réalisées au titre d'une activité agricole, artisanale ou libérale) (p. 4211) : vote réservé (p. 4212) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Article 18 *(reconduction de diverses mesures d'amortissement exceptionnel) :*

- *son* amendement n° 304 rectifié soutenu par M. Gilbert Gantier (étend l'amortissement à 100 p. 100 sur l'année de leur réalisation aux améliorations et aux constructions de bâtiments permettant aux élevages bovin et porcin de respecter les obligations relatives à la lutte contre la pollution) (p. 4228) : vote réservé (p. 4230) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Après l'article 22 :

- *son* amendement n° 11 soutenu par M. Gilbert Gantier (pérennise le lien entre le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe sur les propriétés non bâties) (p. 4256) : vote réservé (p. 4257) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour le B.A.P.S.A. [5 novembre 1992] :

B.A.P.S.A. :
- cotisations sociales : hausse (p. 4824) ;
- dépenses et recettes, répartition (p. 4823) ;
- prestations familiales (p. 4824) ;
- retraite et préretraite (p. 4825).

Crise agricole (p. 4824, 4825).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 21 :

- *son* amendement n° 94 soutenu par M. Gilbert Gantier (assujettit les prestations liées à la collecte et à l'élimination des cadavres d'animaux au taux réduit de la T.V.A.) (p. 7006) : vote réservé (p. 7007) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7051).

Après l'article 71 *undecies* :

- *son* amendement n° 88 soutenu par M. Gilbert Gantier (exonère de la taxe foncière sur les propriétés bâties les installations hydrauliques à vocation agricole appartenant aux exploitants) (p. 7092) : vote réservé (p. 7093) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7104).

Rappel au règlement : considère que M. Henri Emmanuelli, Président de l'Assemblée nationale, a « outrepassé sa fonction » en l'interpellant lors de la séance de questions au Gouvernement [18 novembre 1992] (p. 5696).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Première lecture :

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Après l'article 23 :

- *son* amendement n° 68 rectifié soutenu par M. Gilbert Gantier (porte à respectivement 20 et 30 p. 100 les taux des déductions forfaitaires de 10 et de 15 p. 100 sur les revenus des propriétés rurales) (p. 6673) : rejeté (p. 6674).

Après l'article 52 :

- *son* amendement n° 67 soutenu par M. Gilbert Gantier (accorde le bénéfice de l'abattement de 20 p. 100 sur le revenu imposable consécutif à l'adhésion à un centre de gestion agréé à chacun des membres d'un foyer fiscal exploitant un fonds agricole séparé) : rejeté (p. 6716) ;

- *son* amendement n° 69 soutenu par M. Gilbert Gantier (proroge jusqu'au 31 décembre 1996 l'application des taux majorés de remboursement forfaitaire de la T.V.A. bénéficiant aux ventes de certains produits réalisés par des groupements de producteurs et aux ventes de lait) : rejeté (p. 6716).

VAUZELLE (Michel)

Député des Bouches-du-Rhône

(16e circonscription)

Socialiste

puis garde des sceaux, ministre de la justice

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

NOMINATIONS

Est nommé garde des sceaux, ministre de la justice. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 9 avril 1992] (p. 5267).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

DEPOTS

Projet de loi relatif à l'**entrée en vigueur du nouveau code pénal** et la **modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par catte entrée en vigueur (n° 2611)** [15 avril 1992].

Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'union européenne » (n° 2623) [22 avril 1992].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Vial-Massat (Théo)* : affaire Touvier :** non-lieu prononcé au bénéfice de Paul Touvier ; indépendance de la justice ; pourvoi en cassation [15 avril 1992] (p. 482).

- ***Debré (Jean-Louis)* : collecte de sang dans les prisons :** pourcentage de détenus séropositifs ; collectes effectuées jusqu'en 1985 ; responsabilités administratives ; enquête en cours ; dépistage proposé aux détenus ; santé en milieu carcéral : amélioration [13 mai 1992] (p. 1165, 1166).

- ***Clément (Pascal)* : indépendance du parquet :** directeur des affaires criminelles : relations avec M. Bernard Tapie ; indépendance de la justice ; lutte contre la corruption : priorité du Gouvernement ; inculpation de M. Tapie [3 juin 1992] (p. 1871, 1872).

- ***Debré (Jean-Louis)* : indépendance de la justice :** directeur des affaires criminelles : convocation par le ministre de la ville ; Bernard Tapie : démission du Gouvernement ; indépendance de la justice ; inculpation d'un ministre ; ordonnance du 22 décembre 1958 : ministre de la justice : chef du parquet [3 juin 1992] (p. 1877, 1878).

- ***David (Martine)* : justice de proximité dans les banlieues :** insécurité urbaine ; plan d'action gouvernemental : prévention et répression ; volet judiciaire : justice de proximité ; surpopulation des prisons ; violence dans les établissements scolaires ; trafic de drogue ; situation des victimes ; peines de réparation ; foyers d'hébergement ; projets éducatifs ; réinsertion socio-professionnelle des anciens détenus ; mission nationale d'intervention : création [17 juin 1992] (p. 2472, 2473).

- ***Meylan (Michel)* : situation dans les prisons :** évasions par hélicoptères ; déclaration du garde des sceaux ; effectifs des personnels surveillants : création de sept cent trente postes supplémentaires ; renforcement de la sécurité dans les prisons ; détenus condamnés à de longues peines ; maîtrise du nombre de détenus dans les prisons françaises [7 octobre 1992] (p. 3420, 3421).

- ***Salles (Rudy)* : séparation des pouvoirs :** décisions de justice : respect par le pouvoir exécutif ; mise en cause par certains parlementaires et certains membres du Gouvernement ; séparation des pouvoirs : principe : respect [26 novembre 1992] (p. 6077).

orales sans débat de :

- ***Gantier (Gilbert) (n° 541)* : délinquance et criminalité (attentats aux mœurs) :** code pénal : articles 283 et 284 : abrogation ; partie réglementaire du nouveau code pénal : reprise de ces infractions ; débauche des jeunes [10 avril 1992] (p. 439, 440).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 avril 1992] :

Adoption (p. 724, 749).

Assemblée nationale : commission des lois : travail sur le projet (p. 723, 724, 726, 748).

Code civil :
- réforme : intérêt et apport du projet de loi (p. 723) ;
- régime des successions : projet de réforme (p. 743, 748).

Enfants :
- autorité parentale (p. 724, 725, 748) ;
- droits de l'enfant : historique et conception actuelle (p. 748) ;
- enfants « naturels » et enfants « légitimes » : abandon de la terminologie (p. 726).

Etat civil :
- « déclaration d'enfant sans vie » et viabilité des nouveaux-nés (p. 723, 724, 748, 749) ;
- double-nom ou « nom d'usage » : réglementation (p. 726) ;
- nom : transmission, changement et francisation (p. 723, 747, 748) ;
- prénom : liberté de choix et changement (p. 723).

Famille : évolution des structures familiales et adaptation du droit (p. 723, 748).

Filiation :
- « accouchement sous X » (p. 748) ;
- actions de recherche en paternité : moyens de la preuve (p. 724, 725, 748) ;
- filiation biologique : droit à la connaissance : limites (p. 725, 748) ;
- filiation sociologique : protection (p. 725, 748) ;
- reconnaissance et établissement (p. 724).

Justice :
- contentieux familial : importance (p. 725) ;
- juge aux affaires familiales : intérêt, compétences et moyens (p. 725, 748).

Mariages et régimes matrimoniaux : mariages blancs (p. 749).

Procédures civile et pénale : enfants mineurs : audition personnelle et défense par un avocat (p. 724).

Vie, médecine et biologie : empreintes génétiques : réglementation : projet de loi relatif au corps humain (p. 724).

Discussion des articles [28 avril 1992] ; [15 mai 1992] :

Article 1er *(art. 57 à 57-3 du code civil : libre choix des prénoms de l'enfant par les parents ; contrôle* a posteriori *du juge) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (supprime à l'article 57 du code civil la disposition qui prévoit que l'officier d'état civil signale dans le mois au juge du tribunal d'instance, les actes de naissance concernant un enfant naturel) (p. 750) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 68 de M. Jean-Louis Masson (propose que toute naissance soit mentionnée en marge de l'acte de naissance des parents) (p. 751).

Article 2 *(art. 60 à 61-6 du code civil : changements de prénoms et de nom) :*

Article 61 du code civil :

- *favorable* à l'amendement n° 57 de M. Xavier Deniau (propose que le souhait de reprendre le nom d'un ascendant du premier ou deuxième degré et la différenciation des souches soient également des motifs de changement de nom) ; rectifié (supprime le motif de reprise du nom d'un ascendant) (p. 752) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de Mme Nicole Catala (dispose que le changement de nom peut également avoir pour but la reprise ou l'adjonction d'un nom porté par un ascendant ou un collatéral jusqu'au quatrième degré) (p. 753) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 44 de M. Jean-Louis Masson (propose que la reprise d'un nom menacé d'extinction ne puisse être demandée que par un ascendant ou un collatéral au quatrième degré du dernier porteur de ce nom) (p. 753) ;

- *soutient* l'amendement n° 94 du Gouvernement (précise que, pour pouvoir être repris, un nom menacé d'extinction doit simplement avoir été porté par un ascendant ou un collatéral) (p. 752) : adopté (p. 753).

Article 61-1 du code civil :

- *défavorable* à l'amendement n° 78 de Mme Nicole Catala (dispose que le changement de nom est autorisé par décret simple) (p. 753, 754).

Article 61-2 du code civil :

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de Mme Nicole Ameline (porte à six mois le délai d'opposition au décret de changement de nom) (p. 754).

Article 61-4 du code civil :

- *défavorable* à l'amendement n° 60 de Mme Nicole Ameline (dispose que le changement de nom s'étend de plein droit aux enfants du bénéficiaire lors qu'ils ont moins de quinze ans) (p. 754).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. Jean-Louis Masson (précise, à l'article 1er de la loi du 6 fructidor an II, que le nom mentionné dans l'acte de naissance est soit celui du père, soit celui de la mère si l'acte de mariage des parents prévoit que tous les enfants du couple porteront le nom de la mère) (p. 755).

Article 5 *(art. 1er, 2, 8, 11, 12 et 12-1 de la loi n° 72-964 du 25 octobre 1972 : francisation des nom et prénoms) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de Mme Nicole Ameline (porte à six mois le délai d'opposition au décret de francisation d'un nom) (p. 756).

Après l'article 6 :

- *défavorable* à l'amendement n° 68, précédemment réservé, de M. Jean-Louis Masson (art. 57-4 du code civil : propose que toute naissance soit mentionnée en marge de l'acte de naissance des parents) (p. 1284) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 50 de M. François Asensi (propose que toute naissance soit mentionnée en marge de l'acte de naissance des parents) (p. 1284).

Avant l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. François Asensi (remplace dans la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation les termes « filiation légitime », « filiation naturelle », « enfant légitime », « enfant naturel », « légitimation », par les termes « filiation pendant le mariage », « filiation hors mariage », « enfant de parents mariés », « enfants de parents non mariés » et « reconnaissance légale ») (p. 1286).

Article 7 *(art. 311-3 du code civil : mention à l'état civil des actes de notoriété constatant la possession d'état) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 80 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 1287).

Article 13 *(art. 334-2 du code civil : déclaration du changement de nom de l'enfant naturel ; consentement de l'enfant de plus de treize ans) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Jacques Fleury (dispose que, lorsque la mère d'un enfant naturel est décédée, son changement de nom est déclaré par le père seul) (p. 1287).

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 63 rectifié de Mme Nicole Ameline (art. 334-8 du code civil : propose que la filiation naturelle soit établie du seul fait de l'accouchement lorsque l'identité de la mère est connue) (p. 1288).

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 81 rectifié de Mme Nicole Catala (art. 340-1 du code civil : limite la recevabilité des actions en recherche de paternité naturelle lorsque le père prétendu est décédé) (p. 1289) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 82 corrigé de Mme Nicole Catala (art. 340-1-1 du code civil : dispose que l'action en recherche de paternité n'est pas recevable lorsqu'il y a eu procréation médicalement assistée avec tiers donneur) (p. 1289).

Article 16 *(art. 340-3 du code civil : action en recherche de paternité naturelle exercée contre l'Etat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 83 corrigé de Mme Suzanne Sauvaigo (dispose qu'en cas d'action en recherche de paternité exercée contre l'Etat, les héritiers légaux sont informés de la procédure afin d'y faire valoir leurs droits) (p. 1289).

Après l'article 18 :

- *défavorable* à l'amendement n° 85 rectifié de M. Pascal Clément (insère dans le code civil un article 341-1 qui consacre la légalité de l'accouchement sous X) (p. 1290).

Article 21 *(art. 350 du code civil : délégation des droits d'autorité parentale en cas de déclaration d'abandon) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 86 de Mme Nicole Ameline (précise que, dans le cas d'une demande en déclaration d'abandon, les manifestations d'intérêt des parents qui ne traduisent pas une réelle volonté de s'occuper de l'enfant n'interrompent pas le délai d'un an prévu pour déclarer l'abandon définitif) (p. 1291).

Après l'article 23 :

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (art. 372 du code civil : dispose que l'autorité parentale est exercée en commun dans les familles naturelles lorsque la filiation est établie par reconnaissance avant que l'enfant ait atteint l'âge de six mois ou par possession d'état) (p. 1292) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. François Asensi (dispose que l'autorité parentale est exercée par les deux parents, alors même qu'ils sont divorcés ou non mariés) (p. 1293) ;
- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (de conséquence) (p. 1293) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 53 de M. François Asensi (dispose qu'en cas de divorce ou de séparation de corps, l'autorité parentale continue en principe à être exercée en commun par les deux parents) (p. 1293) ;
- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (détermine les cas dans lesquels l'autorité parentale à l'égard d'un enfant naturel n'est pas exercée par les deux parents) (p. 1294) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 54 de M. François Asensi (précise les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur un enfant naturel) (p. 1293) ;
- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (établit un système transitoire pour l'application de la présente loi en matière d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants naturels) (p. 1295) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 92 de Mme Denise Cacheux (substitue le concept de « responsabilité parentale » à celui « d'autorité parentale ») (p. 1295) ;
- *favorable* à l'amendement n° 23, précédemment réservé, de la commission (insère dans le projet de loi un chapitre II *bis* intitulé « L'autorité parentale ») (p. 1296).

Article 24 *(art. 247 du code civil : le juge aux affaires familiales, juge de tous les divorces) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de Mme Suzanne Sauvaigo (dispose que le juge aux affaires familiales, sur la demande d'une des parties, renvoie d'office une affaire de divorce à une audience collégiale) (p. 1296) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. François Asensi (dispose que le droit reconnu au juge aux affaires familiales de renvoyer une affaire de divorce devant une instance collégiale est également ouvert aux parties) (p. 1296).

Article 25 *(transferts de compétences au juge aux affaires familiales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 27 de la commission (supprime la disposition qui prévoit que le juge qui a statué sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale peut décider, qu'en cas de décès du parent détenteur de cette autorité, l'enfant sera confié à un tiers) (p. 1297) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 30 de la commission (transfère du président du tribunal de grande instance au juge aux affaires familiales le pouvoir de prendre des mesures urgentes lorsque l'un des époux manque gravement à ses devoirs et met ainsi en péril les intérêts de la famille) (p. 1298).

Article 26 *(art. L. 312-1 du code de l'organisation judiciaire : institution d'un juge aux affaires familiales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 84 de Mme Nicole Catala (limite la compétence du juge aux affaires familiales aux seuls divorces prononcés par consentement mutuel) (p. 1298) ;
- *soutient* l'amendement n° 87 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 1298) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 33 de la commission (dispose que, par dérogation au droit commun, dans les matières familiales, le renvoi à la collégialité ne peut être décidé que par le juge compétent) (p. 1299) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 88 du Gouvernement (précise que seules les matières de la compétence du juge aux affaires familiales sont concernées) à l'amendement n° 33 de la commission : adopté (p. 1299).

Après l'article 26 :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (propose que les procédures relatives d'une part à la fixation de la contribution aux charges du mariage, de l'obligation alimentaire et de l'obligation d'entretien, et d'autre part au conflit entre parents légitimes sur l'exercice de l'autorité parentale soient dispensées du ministère d'avocat) : adopté (p. 1299) ;

- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (art. 388-1 du code civil : propose que tout mineur « capable de discernement » dispose du droit d'être entendu par un juge pour toute procédure le concernant, le refus d'accorder l'audition devant être motivé ; précise que l'enfant est assisté par une personne de son choix) (p. 1299) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 89 du Gouvernement (dispose que le mineur est accompagné et non assisté par la personne de son choix) à l'amendement n° 35 de la commission (p. 1299) : adopté (p. 1300).

Avant l'article 27 :

- *soutient* l'amendement n° 90 du Gouvernement (après l'article 12 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante : définit et organise, à l'intention des mineurs délinquants, des activités de réparation d'infractions réalisées au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la communauté ; précise que ces mesures peuvent être ordonnées par le juge à tous les stades de la procédure avec l'accord du jeune et de ses parents et par le jugement, après recueil des observations du mineur et de ses parents) (p. 1300) : adopté (p. 1302).

Après l'article 27 :

- *défavorable* à l'amendement n° 56 de M. François Asensi (supprime du code civil les dispositions traitant du délai de viduité) (p. 1302).

Article 29 *(application de la loi aux territoires d'outre-mer et à Mayotte) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de Mme Denise Cacheux (étend aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte les dispositions relatives à l'audition de l'enfant en justice et à la défense de ses intérêts) (p. 1303) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 67 de M. Alexandre Léontieff (étend au territoire de la Polynésie française les dispositions relatives à l'état civil et à la filiation) (p. 1303).

Article 30 *(entrée en vigueur) :*

- *soutient* l'amendement n° 91 du Gouvernement (précise que les dispositions relatives à la mesure de réparation pénale entreront en vigueur le 1er janvier 1993) : adopté (p. 1303).

Seconde délibération :

Article 2 *(changements de prénoms et de nom) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de Mme Nicole Ameline (porte à six mois le délai d'opposition au décret de changement de nom) (p. 1304).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1992] :

Code civil : réforme : intérêt et apport du projet de loi : travail en première lecture (p. 7353, 7355).

Divorce : juge unique (p. 7354).

Enfants : autorité parentale (p. 7354).

Filiation :
- filiation biologique : droit à la connaissance : limites (p. 7353, 7354) ;
- reconnaissance et établissement : liberté de la preuve et recevabilité des demandes (p. 7353).

Justice :
- juge aux affaires familiales : intérêt, compétences et moyens (p. 7354, 7355) ;
- ministère d'avocat : dispense (p. 7355).

Sénat : modifications apportées au projet de loi en première lecture (p. 7354, 7355).

Discussion des articles [17 décembre 1992] :

Article 23 *terdecies* *(dispositions transitoires) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 45 du Gouvernement (de coordination) à l'amendement n° 18 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7365).

Article 24 *(art. 247 du code civil : le juge aux affaires familiales, juge de tous les divorces) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 du Gouvernement (dispose que le juge aux affaires familiales est le juge de tous les divorces ; précise que le renvoi du jugement à une instance collégiale est de droit à la demande d'une des parties) : adopté (p. 7366).

Article 25 *(transferts de compétences au juge aux affaires familiales) :*

- *soutient* les amendements nos 33 et 34 du Gouvernement (de conséquence) : adoptés (p. 7366).

Article 26 *ter* *(art. 388-1 du code civil : audition du mineur) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 27 rectifié de M. Gérard Gouzes (dispose que, pour toute affaire le concernant, le mineur capable de discernement doit être entendu par le juge, sauf refus motivé de celui-ci, cette audition étant de droit quand l'enfant en fait la demande ; précise que le mineur peut être accompagné d'un avocat ou d'une personne de son choix et que son audition par le juge a lieu hors de la présence de ses parents et des avocats de la cause) (p. 7367) ; *le modifie* (supprime l'obligation d'entendre le mineur quand il en fait la demande ; précise que le mineur auditionné n'est pas partie à la procédure) (p. 7369).

Après l'article 26 *ter* :

- *soutient* l'amendement n° 35 du Gouvernement (dispose que tout mineur entendu par le juge dans une procédure le concernant et accompagné d'un avocat bénéficie de l'aide juridique) (p. 7369) : adopté après modifications (p. 7370) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 41 de M. Gérard Gouzes (précise que l'avocat « assiste » le mineur) à l'amendement n° 35 du Gouvernement (p. 7370) ;

- *soutient* l'amendement n° 36 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 7370).

Article 29 *(application de la loi aux territoires d'outre-mer et à Mayotte) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 de la commission (précise que les dispositions du projet de loi relatives à la filiation et à l'état civil sont applicables au territoire de la Polynésie française) (p. 7371).

Après l'article 30 :

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (dispose que le ministre de la justice publie chaque année un rapport sur l'application de la loi et précise le contenu de ce rapport) (p. 7371).

Seconde délibération :

Article 15 *bis* supprimé par le Sénat *(art. 340-1-1 du code civil : action en recherche de paternité en cas de procréation médicalement assistée) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (affirme le caractère en principe incontestable de la filiation d'un enfant issu d'une procréation médicalement assistée et encadre les possibilités d'action en contestation à ce sujet) (p. 7371) ;

Vie, médecine et biologie : projet de loi relatif au corps humain : date d'adoption définitive (p. 7371).

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 et 7 mai 1992] :

Assemblée nationale :
- amendements : propositions de l'opposition : accueil par le Gouvernement (p. 987, 988) ;
- commissions : condition d'examen du projet de loi (p. 986) ;
- débats en séance publique : qualité et intérêt (p. 986).

Conseil constitutionnel : décision du 9 avril 1992 (p. 844).

Communautés européennes : institutions :
- Conseil des Communautés : vote à la majorité qualifiée et droit de veto : « compromis de Luxembourg » (p. 988) ;
- « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 845) ;
- institutions communautaires : pouvoirs et compétences respectifs (p. 845).

Communautés européennes : principes fondamentaux :
- citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 845, 988) ;
- droit communautaire : intégration dans le droit français et conciliation avec l'ordre juridique interne (p. 844, 845, 988) ;
- « subsidiarité » : principe : définitition et limites (p. 988) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 845, 846, 987).

Europe de l'Est : rapports avec les Communautés européennes (p. 987).

Indépendance et souveraineté : souveraineté nationale et délégations de compétences : principes et définitions (p. 844, 845, 989).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 844, 988).

Parlement français : construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement (p. 844, 988, 989).

Président de la République : interventions publiques relatives aux débats constitutionnels : entretiens accordés à *Paris-Match* et F.R. 3 (p. 989).

Référendum : art. 11 de la Constitution : utilisation pour la ratification du traité de Maastricht (p. 987).

Révision constitutionnelle :
- article 54 : procédure (p. 844) ;
- article 89 : Congrès ou référendum : rôle du Parlement et volonté populaire (p. 986, 987).

Traités et conventions :
- traité de Maastricht : caractère irréversible et renégociation (p. 989) ;
- traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 986, 987, 989).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Alain Peyrefitte (dispose que les principes de la souveraineté nationale, tels qu'ils ont été définis par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, n'ont pas valeur constitutionnelle) (p. 1014) ;

Constitution : souveraineté nationale : élément du « bloc de constitutionnalité » : intangibilité (p. 1014) ;

- *défavorable* aux amendements identiques nos 29 de M. Alain Lamassoure et 61 de M. Pierre Mazeaud (suppriment du préambule de la Constitution le deuxième alinéa relatif à la communauté formée par la République française et les peuples d'outre-mer) (p. 1015, 1016) ;

- *favorable* aux amendements identiques nos 9 de la commission des affaires étrangères et 30 de M. Jacques Toubon (art. 2 de la Constitution : précisent que le français est la langue de la République) (p. 1019, 1021) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 82 de M. Jean-Louis Masson (dispose que le français est également la langue des collectivités territoriales qui composent la République) à l'amendement n° 9 de la commission des affaires étrangères (p. 1021) ;

Cultures régionales : langues régionales : statut (p. 1021) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Pascal Clément (art. 3 de la Constitution : précise que la souveraineté de la nation est inaliénable) (p. 1030) ;

Constitution :
- souveraineté : caractère supraconstitutionnel (p. 1030) ;
- souveraineté interne et souveraineté externe (p. 1030) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 67 de M. Pierre Mazeaud (art. 54 de la Constitution : précise que soixante députés ou soixante sénateurs peuvent saisir le Conseil constitutionnel d'un engagement international qu'ils estiment contraire à la Constitution) (p. 1036) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de Mme Nicole Catala (art. 54 de la Constitution : précise qu'en cas de conflit entre un traité et la Constitution celle-ci est révisée par la voie de l'article 89, alinéa 2 ; organise au profit de toute juridiction une saisine du Conseil constitutionnel par voie de question préjudicielle afin de s'assurer de la constitutionnalité d'un acte pris en application d'un traité et intégrable dans l'ordre juridique interne) (p. 1038) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 96 de M. Jacques Toubon (supprime la disposition qui prévoit que la révision de la Constitution s'effectue par la voie de l'article 89, alinéa 2, de la Constitution) à l'amendement n° 40 de Mme Nicole Catala (p. 1039) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 97 de M. Pierre Mazeaud (dispose que seuls la Cour de cassation et le Conseil d'État peuvent saisir le Conseil constitutionnel par voie de question préjudicielle) à l'amendement n° 40 de Mme Nicole Catala (p. 1040) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 18 de M. Alexandre Léontieff (art. 74 de la Constitution : propose que les statuts des territoires d'outre-mer soient fixés par des lois organiques et qu'ils ne puissent être modifiés qu'après consultation de l'assemblée territoriale intéressée) (p. 1058) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Xavier Deniau (intitule le titre XII de la Constitution : « De la francophonie » et affirme que la France participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération) (p. 1059).

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Article 88-1 de la Constitution (transfert de compétences pour l'application du traité de Maastricht) :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Pierre Mazeaud (dispose que la France ne consent, sous réserve de réciprocité, que les délégations de compétences strictement nécessaires à l'application du traité) (p. 1086) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de M. Jacques Toubon (substitue aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire et à la détermination des règles en matière de visas la « mise en commun des compétences ») (p. 1093) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 89 de M. Pierre Mazeaud (substitue aux transferts de compétences les délégations de compétences « strictement et évidemment nécessaires ») (p. 1093) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 73 de M. Pierre Mazeaud (substitue aux transferts de compétences les délégations de compétences « strictement nécessaires ») (p. 1093) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 75 de M. Jacques Toubon (dispose que les transferts de compétences doivent être « strictement nécessaires ») (p. 1093).

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 rectifié de M. Alain Lamassoure (précise que les nationaux français sont citoyens de l'Union européenne, qu'ils en exercent les droits et en assument les devoirs) (p. 1105) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 94 de M. Alain Lamassoure (précise que les ressortissants des autres Etats membres de la Communauté sont, en France, électeurs et éligibles aux élections municipales, non en leur qualité de ressortissants de ces Etats mais parce qu'ils sont citoyens de l'Union européenne) (p. 1106) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 85 de M. Hervé de Charette (propose de fixer par une loi organique les conditions dans lesquelles les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne résidant en France pourront être électeurs et éligibles aux élections municipales) (p. 1107, 1108, 1109) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 37 de M. Alain Lamassoure (précise que les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne résidant en France sont électeurs et éligibles aux élections municipales « en tant que citoyens de l'Union ») (p. 1110) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 78 de M. Alain Lamassoure (prévoit qu'une loi organique détermine les conditions d'application de l'article 88-2 de la Constitution) (p. 1113) ;

Communautés européennes : citoyenneté européenne : droit de vote des ressortissants des Etats membres résidant en France aux élections municipales (p. 1113, 1114) ;

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (précise que la loi organique doit être conforme aux dispositions prévues par le traité sur l'Union européenne) à l'amendement n° 78 de M. Alain Lamassoure : adopté (p. 1114).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 92 de M. Pierre Mazeaud (art. 89 de la Constitution : prévoit que les projets de révision relatifs aux conditions d'exercice de la souveraineté nationale ou du droit de vote ne peuvent être adoptés que par référendum) (p. 1123).

Son intervention à l'issue du vote :

Assemblée nationale : débat en séance publique : qualité (p. 1128).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 2543).

Sénat :
- droit de vote des ressortissants communautaires : recours à une loi organique votée dans les mêmes termes par les deux assemblées : équilibre des pouvoirs (p. 2543, 2544) ;
- modifications apportées au texte en première lecture (p. 2543).

Discussion des articles [18 juin 1992] :

Article 1er A *(reconnaissance constitutionnelle du français comme langue de la République) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Jean Briane (précise que le français est la langue de la République dans le respect des langues et cultures régionales) (p. 2579).

Article 2 *(art. 88-1 à 88-3 de la Constitution : titre XIV de la Constitution : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ») :*

- *défavorable* à l'amendement n° 48 de M. Michel Suchod (art. 88-2 de la Constitution : supprime le mot « seuls » dans la disposition qui accorde les droits de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux « seuls » citoyens de l'Union résidant en France) (p. 2583).

Son intervention à l'issue du vote :

Parlement : Assemblée nationale et Sénat : qualité des travaux et réalisation du consensus (p. 2585).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 mai 1992] :

Code pénal : réforme : cohérence globale et nécessité (p. 1506).

Délinquance et criminalité :
- destructions dangereuses (p. 1507) ;
- graffitis, « tags » et vandalisme : sanctions (p. 1507) ;
- insolvabilité organisée (p. 1507) ;
- recel (p. 1507) ;
- vols : vols simples et aggravés (p. 1507, 1510).

Etrangers : peine d'interdiction du territoire français (p. 1507).

Parlement :
- Sénat : modifications apportées au texte en première et deuxième lectures (p. 1507) ;
- travail sur le projet de loi : qualité (p. 1507).

Poste et télécommunications : France Télécom : Minitel rose (p. 1510).

Discussion de l'article unique et du livre III annexé [21 mai 1992] :

Article unique *(réforme du livre III du code pénal relatif aux crimes et délits contre les biens) :*

Article 301-3 du code pénal (peines applicables au vol) :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Gilbert Millet (abaisse les peines plafond à deux ans d'emprisonnement et 20 000 F d'amende) (p. 1511) ;
- *favorable* à l'amendement n° 12 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1511).

Article 301-4 du code pénal (circonstances aggravantes du vol, instituant une peine de cinq ans d'emprisonnement) :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Gilbert Millet (supprime la qualification de vol aggravé pour les vols commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteurs ou de complices sans qu'il y ait bande organisée) (p. 1512) ;
- *favorable* aux amendements identiques nos 13 de la commission et 3 rectifié de M. Gilbert Millet (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1512) ;
- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (élève les peines plafond à sept ans d'emprisonnement et 700 000 francs d'amende en cas de cumul de deux circonstances aggravantes et à dix ans d'emprisonnement et 1 000 000 de francs d'amende lorsque trois circonstances aggravantes sont réunies) (p. 1513).

Article 301-10 du code pénal (vol suivi de violences ayant favorisé la fuite ou facilité l'impunité du coupable) :

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1513).

Article 301-12-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *favorable* aux amendements identiques nos 16 corrigé de la commission et 4 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 1513).

Article 301-13 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Gilbert Millet (limite le principe de responsabilité aux personnes morales à but lucratif) (p. 1515).

Article 303-5 du code pénal (peines complémentaires) :

- *ses observations* sur les amendement identiques nos 19 de la commission et 7 de M. Gilbert Millet (suppriment la possibilité de prononcer une interdiction de séjour) (p. 1516) ;
- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (ajoute à la liste des peines complémentaires l'interdiction de chéquiers, l'affichage de la décision du tribunal ainsi que la diffusion partielle ou intégrale de celle-ci) (p. 1516).

Article 304-5 du code pénal (organisation frauduleuse de l'insolvabilité) :

- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (précise que le fait de diminuer ou de dissimuler tout ou partie de ses revenus constitue également une organisation frauduleuse de l'insolvabilité) (p. 1517).

Article 305-6-2 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (prévoit que l'interdiction du territoire français peut, dans certains cas, être prononcée par le juge à l'encontre d'étrangers coupables de recel habituel ou en bande organisée) (p. 1518).

Article 306-1 du code pénal (vandalisme, destruction, dégradation ou détérioration d'un bien) :

- *favorable* aux amendements identiques nos 28 de la commission et 9 de M. Gilbert Millet (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1519) ;

Délinquance et criminalité : graffitis : sanctions : travaux d'intérêt général et peine de réparation (p. 1519).

Article 306-2-1 du code pénal (destructions volontaires dangereuses pour les personnes avec circonstances aggravantes) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 31 de la commission (supprime la peine de sûreté obligatoire) (p. 1520).

Article 306-5 A du code pénal (menaces de destruction sans condition) :

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1520).

Article 306-5 du code pénal (peines complémentaires applicables aux personnes physiques) :

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Gilbert Millet (supprime l'interdiction provisoire ou définitive faite au coupable d'exercer une fonction publique ou l'activité professionnelle ou sociale au sein de laquelle l'infraction a été commise) (p. 1521).

Commission mixte paritaire :

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (art. 301-12-1 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3106) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 du Gouvernement (art. 302-8-1 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3106) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 du Gouvernement (art. 303-5 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3106) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 du Gouvernement (art. 304-8 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3106) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (art. 304-9 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3106) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (art. 304-13 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3106) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (art. 305-6 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3106) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (art. 305-6-2 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3106) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (art. 306-5-1 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3106) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (art. 307-5 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3106) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (dispose que le nouveau livre III du code pénal entrera en vigueur à la date fixée par la loi dite « d'adaptation ») : adopté (p. 3107).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 mai 1992] :

Armes : définition (p. 1525).

Code pénal : livre IV : contenu et conditions d'examen du projet de réforme (p. 1525).

Communes : élus communaux : ingérence et trafic d'influence (p. 1526).

Délinquance et criminalité : association de malfaiteurs (p. 1525).

Etat : sûreté de l'Etat et « intérêts fondamentaux de la nation » (p. 1525).

Etrangers : peine d'interdiction du territoire français (p. 1525, 1526).

Ordre public : « attroupement armé » : participation non armée (p. 1526).

Parlement : Assemblée nationale et Sénat : modifications apportées au projet de loi en première lecture (p. 1525, 1526).

Peines : échelle des peines (p. 1525).

Discussion des articles [21 mai 1992] :

Article 1er et annexe *(réforme du livre IV du code pénal relatif à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique) :*

Article 411-5 du code pénal (intelligence de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 106 de M. Pascal Clément (punit l'étranger non ressortissant d'un pays membre de la Communauté européenne coupable d'intelligence avec l'ennemi de la seule peine d'interdiction du territoire français) (p. 1537).

Article 411-10 du code pénal (fourniture de fausses informations) :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission (supprime l'incrimination de tentative de désinformation) (p. 1538).

Article 413-7 du code pénal (pénétration dans des locaux intéressant la défense nationale) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 102 de la commission (incrimine le fait de pénétrer dans des locaux ou terrains intéressant la défense nationale alors même que la circulation n'y est pas « constamment » interdite) (p. 1539).

Article 413-10 du code pénal (atteintes au secret de la défense nationale par un dépositaire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1539).

Article 414-2 du code pénal (exemption de peine en cas de dénonciation) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 103 de la commission (de conséquence) (p. 1540).

Article 414-8 nouveau du code pénal (infractions contre les alliés de la France) :

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 1541).

Avant l'article 421-1 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 79 de M. Gilbert Millet (supprime l'intitulé : titre II : « Du terrorisme ») (p. 1541) ;

Terrorisme : loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme : reprise (p. 1541).

Article 431-1 du code pénal précédemment réservé (définition de l'attroupement) :

- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (supprime la définition de l'attroupement armé) (p. 1544).

Article 431-4-1 nouveau du code pénal (peines complémentaires) :

- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Gilbert Millet (supprime l'interdiction des droits civiques, civils et de famille de la liste des peines complémentaires) (p. 1544) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 97 de M. Gilbert Millet (supprime l'interdiction de séjour de la liste des peines complémentaires) (p. 1545).

Article 431-4-2 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 1545).

Article 432-1-1 nouveau du code pénal (circonstances aggravantes des mesures destinées à faire échec à l'exécution de la loi) :

- *favorable* aux amendements identiques nos 24 de la commission et 85 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 1547).

Article 432-12 du code pénal (prise illégale d'intérêts par une personne en fonctions) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 26 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne le montant annuel maximum des contrats que les élus municipaux peuvent passer avec leur commune quand celle-ci compte 3 500 habitants au plus) (p. 1549) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 99 de la commission (précise que le bail d'habitation conclu par un maire ou un adjoint avec sa commune ne peut être destiné qu'à son propre logement) (p. 1549) ;

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (supprime les dispositions qui autorisent les maires et les adjoints des communes de 3 500 habitants au plus à acquérir un bien appartenant à leur commune pour créer ou développer leur activité artisanale) (p. 1549).

Après l'article 433-2 du code pénal :

- *favorable* à l'amendement n° 31 de la commission (insère dans le projet une section intitulée : « Des actes d'intimidation commis contre les personnes exerçant une fonction publique ») (p. 1550).

Article 433-3 du code pénal (actes d'intimidation commis contre une personne exerçant une fonction publique) :

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (punit de dix ans d'emprisonnement et de 1 000 000 de francs d'amende les actes d'intimidation commis contre une personne exerçant une fonction publique) (p. 1551).

Article 433-3-2 nouveau du code pénal (délit de soustraction et de détournement de biens contenus dans un dépôt public) :

- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (abaisse les peines à sept ans d'emprisonnement et 700 000 francs d'amende) (p. 1552).

Article 433-5 du code pénal (définition du délit de rébellion) :

- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Gilbert Millet (de supression) (p. 1552).

Article 433-17 du code pénal (bigamie) :

- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (rétablit les peines adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1554).

Article 434-1-1 nouveau du code pénal (non-dénonciation de faits de trahison, d'espionnage ou de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation) :

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (punit de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 francs d'amende la non-dénonciation d'un crime lorsque celui-ci constitue une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ou un acte de terrorisme) (p. 1555).

Article 434-7 du code pénal (menaces exercées sur un magistrat ou toutes personnes qui apportent leur concours à la justice) :

- *favorable* à l'amendement n° 45 de la commission (rédactionnel) (p. 1555).

Article 434-22-1 du code pénal (discrédit porté sur une décision juridictionnelle) :

- *ses observations* sur les amendements identiques n^os^ 47 de la commission et 89 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 1556).

Article 434-24-1 nouveau du code pénat (évasion) :

- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. Gilbert Millet (dispose qu'une personne placée en garde à vue ne peut être considérée comme détenue) (p. 1557).

Article 441-4 du code pénal (faux et usage de faux dans une écriture publique ou authentique) :

- *favorable* à l'amendement n° 57 de la commission (rétablit les peines adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 1560).

Article 441-8 du code pénal (faits de corruption en vue de l'établissement d'un faux certificat ou attestation) :

- *favorable* à l'amendement n° 61 de la commission (porte les peines à cinq ans d'emprisonnement et 500 000 francs d'amende pour les faux en matière médicale) (p. 1561).

Article 2 *(définition de l'arme) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 94 de M. Gilbert Millet (supprime comme critère de l'arme le fait de faire croire qu'un objet dangereux est destiné à tuer, blesser ou menacer) (p. 1564) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Gilbert Millet (supprime les dispositions relatives aux armes factices) (p. 1564) ;

- *favorable* à l'amendement n° 73 de la commission (propose que l'arme factice soit assimilée à une arme véritable lorsque son aspect ou les circonstances de son utilisation sont de nature à créer une confusion) (p. 1565).

Son intervention lors des explications de vote :

Action sociale et solidarité nationale : personnes sans domicile fixe : vagabondage et mendicité (p. 1565).

Commission mixte paritaire :

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (avant l'article 410-1-1 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3112) ;

- *soutient* l'amendement n° 3 du Gouvernement (art. 410-1-1 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3112) ;

- *soutient* l'amendement n° 4 du Gouvernement (art. 414-6 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3112) ;

- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (art. 422-5 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3112) ;

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (chapitre 1^er^ du titre III du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3112) ;

- *soutient* l'amendement n° 7 du Gouvernement (art. 431-1 A du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3112) ;

- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (art. 431-1 B du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3112) ;

- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (art. 431-4-2 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3112) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (art. 431-6-2 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3112) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (art. 431-12 du code pénal : de coordination) (p. 3112) : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 du Gouvernement (art. 433-18 du code pénal : de coordination) (p. 3112) : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 du Gouvernement (art. 433-20 du code pénal : de coordination) (p. 3112) : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 du Gouvernement (art. 434-39 du code pénal : de coordination) (p. 3112) : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 du Gouvernement (art. 434-39-1 du code pénal : de coordination) (p. 3112) : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 16 du Gouvernement (art. 434-40 du code pénal : de coordination) (p. 3112) : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 17 du Gouvernement (art. 441-11-1 du code pénal : de coordination) (p. 3112) : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 18 du Gouvernement (art. 442-11-1 du code pénal : de coordination) (p. 3112) : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 19 du Gouvernement (art. 443-6-1 du code pénal : de coordination) (p. 3112) : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 20 du Gouvernement (art. 444-7-1 du code pénal : de coordination (p. 3112) : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (dispose que le nouveau livre IV du code pénal entrera en vigueur à la date prévue par la loi dite « d'adaptation ») : adopté (p. 3113) ;

- *soutient* l'amendement n° 21 du Gouvernement (de coordination) (p. 3113) : adopté (p. 3114).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la responsabilité du fait des vols, pertes et détériorations des objets déposés dans les établissements de santé et certains établissements sociaux ou médico-sociaux et à la vente des objets abandonnés dans ces établissements (n° 2617).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 juin 1992] :

Objets personnels :
- abandon : situation actuelle et régime légal proposé (p. 2248) ;
- dépôt et responsabilité des établissements : situation actuelle et régime légal proposé (p. 2247, 2248).

Projet de loi :
- établissements, personnes et objets concernés (p. 2248) ;
- intérêt et nécessité (p. 2247, 2248).

Discussion des articles [11 juin 1992] :

Article 1er *(responsabilité des établissements sanitaires et sociaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Gilbert Millet (étend le dispositif prévu par l'article à l'ensemble des établissements médico-sociaux) (p. 2249).

Article 5 *bis* *(causes d'exonération) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) (p. 2251).

- Projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (n° 1395).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 juin 1992] :

Agriculture : responsabilité du fait de produits défectueux (p. 2254).

Assemblée nationale : commission des lois : qualité du travail (p. 2255).

Code civil : insertion du projet de loi dans le code civil (p. 2253).

Communautés européennes : directive du 25 juillet 1985 : contenu et retard de transposition en droit français (p. 2253).

Pharmacie : industrie pharmaceutique : responsabilité (p. 2254).

Responsabilité du fait de défaut de sécurité des produits :
- exonérations pour risques de développement et pour utilisation anormale (p. 2254) ;
- régime unique de responsabilité sans faute des producteurs : simplification du droit existant (p. 2253) ;
- réparations (p. 2253, 2254) ;
- vendeur professionnel : vice à la vente : charge de la preuve (p. 2253, 2254).

Discussion des articles [11 juin 1992] :

Article 1er *(art. 1386-1 à 1386-19 du code civil : création dans le livre III d'un titre IV*bis *traitant « de la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits ») :*

Après l'article 1386-6 du code civil :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de la commission (insère à cet endroit du texte les dispositions de l'article 1386-19 relatives à la responsabilité des fournisseurs et vendeurs professionnels et précise que celle-ci est engagée dès lors qu'il y a eu détention matérielle du produit) ; rectifié (supprime la condition de la détention matérielle du produit) (p. 2260).

Article 1386-9 du code civil (exonération pour conformité aux règles impératives émanant des pouvoirs publics) :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 2261).

Article 1386-10 du code civil (causes d'irresponsabilité) :

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Georges Hage (dispose que l'exonération de responsabilité pour risque de développement ne peut être appliquée aux produits pharmaceutiques) (p. 2262).

Article 1386-11 du code civil (incidence de l'utilisation du produit dans des conditions anormales) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Philibert (propose que le producteur soit partiellement voire totalement exonéré de sa responsabilité en cas de faute de la victime ou de prise de risque volontaire de celle-ci) ; rectifié (supprime la disposition relative à la prise de risque volontaire par la victime) (p. 2263).

Article 1386-13 du code civil (obligation de suivi des produits) :

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Philibert (renverse la charge de la preuve aux dépens de la victime, supprime la notion de « danger » généré par un produit et ramène l'obligation du producteur à la seule limitation des conséquences dommageables du produit défectueux) (p. 2264) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Jean-Jacques Hyest (supprime la notion de « danger » généré par un produit après sa mise en circulation) (p. 2265) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 19 de la commission (précise que le danger visé par l'article est provoqué par le défaut du produit) (p. 2265).

Article 7 *(art. 1731-1 du code civil : application de la garantie au louage de meubles) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 20 de la commission (limite le champ d'application de la garantie au cas où le loueur a matériellement détenu l'objet loué) : *le rectifie* (substitue aux mots « matériellement détenu l'objet » les mots « fournit le meuble ») (p. 2266).

- Conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 18 de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 2756).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 juin 1992] :

Loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution : entrée en vigueur (p. 2944).

Mesures conservatoires : auxiliaires de justice : compétences respectives (p. 2944).

Professions juridiques et judiciaires : huissiers de justice : réforme du statut (p. 2944).

- Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal (n° 693).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [2 juillet 1992] :

Code pénal :
- droit pénal spécialisé : insertion à terme dans le code pénal (p. 3087) ;
- entrée en vigueur : projet de loi d'adaptation (p. 3086) ;
- historique (p. 3086) ;
- réforme : intérêt, nécessité et aboutissement : adaptation du code à la société (p. 3086, 3087, 3088).

Délinquance et criminalité :
- « criminalité moderne » : adaptation du code (p. 3087) ;
- corruption et ingérence (p. 3087) ;
- crime contre l'humanité et génocide (p. 3087) ;
- légitime défense : défense des biens (p. 3087).

Parlement : réforme du code pénal : qualité des travaux et des rapporteurs (p. 3086).

Peines :
- diversification (p. 3087) ;
- interdiction du territoire français (p. 3087).

Personnes morales : responsabilité pénale (p. 3087).

- **Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).**

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

Code pénal : livre II : contenu et réforme : adaptation à la société et aux mœurs (p. 3131).

Femme : interruption volontaire de grossesse : « auto-avortement » (p. 3131, 3132).

Parlement : commission mixte paritaire : accord : texte (p. 3131).

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (art. 211-4-1 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3140) ;

- *soutient* l'amendement n° 3 rectifié du Gouvernement (art. 221-9 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3140) ;

- *soutient* l'amendement n° 4 du Gouvernement (art. 221-11 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3140) ;

- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (art. 221-12 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3140) ;

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (art. 221-12-1 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3140) ;

- *soutient* l'amendement n° 7 du Gouvernement (art. 221-13 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3140) ;

- *soutient* les amendements n°s 8 et 9 du Gouvernement (art. 222-19 du code pénal : de coordination) : adoptés (p. 3140) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (art. 222-34-4 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3140) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (art. 222-37-1 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3140) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 du Gouvernement (art. 222-39 du code pénal : de coordination) : adopté (p. 3140) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 du Gouvernement (art. 223-2 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 du Gouvernement (art. 223-8 du code pénal : précise que l'expérimentation biomédicale pratiquée alors que le consentement du patient a été retiré est constitutive d'un délit) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 du Gouvernement (art. 223-15-1 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;

- *soutient* l'amendement n° 16 du Gouvernement (art. 224-9 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 du Gouvernement (art. 225-4 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;

- *soutient* l'amendement n° 18 du Gouvernement (art. 225-23 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;

- *soutient* l'amendement n° 19 du Gouvernement (art. 225-25 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;

- *soutient* l'amendement n° 20 du Gouvernement (art. 225-27 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;

- *soutient* l'amendement n° 21 du Gouvernement (art. 226-6 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;

- *soutient* l'amendement n° 22 du Gouvernement (art. 226-11 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;

- *soutient* l'amendement n° 23 du Gouvernement (art. 226-18-4 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3141) ;

- *soutient* l'amendement n° 24 du Gouvernement (art. 226-19 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3142) ;

- *soutient* l'amendement n° 25 du Gouvernement (art. 227-9-1 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3142) ;

- *soutient* l'amendement n° 28 du Gouvernement (art. 227-17-1 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3142) ;

- *soutient* l'amendement n° 26 du Gouvernement (art. 227-21 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3142) ;

- *soutient* l'amendement n° 27 du Gouvernement (art. 227-21-1 du code pénal : de coordination) (p. 3140) : adopté (p. 3142) ;

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (dispose que le nouveau livre II du code pénal entrera en vigueur à la date fixée par la loi dite « d'adaptation ») (p. 3140) : adopté (p. 3142).

- **Projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 2611).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juillet 1992] :

Animaux : atteintes et mauvais traitements (p. 3146).

Assemblée nationale :
- commission des lois : qualité du travail sur le projet (p. 3145, 3146) ;
- projet de loi : conditions d'examen et inscription à l'ordre du jour (p. 3145).

Code pénal :
- adoption par une majorité à l'Assemblée nationale qui est « minoritaire dans le pays » (p. 3150) ;
- entrée en vigueur : calendrier et mesures d'accompagnement (p. 3145, 3147, 3150) ;
- réforme : historique, philosophie et aboutissement (p. 3145) ;
- réforme : projet de loi d'adaptation de la législation en vigueur : intérêt, nécessité et contenu (p. 3145, 3146, 3147).

Conseil constitutionnel : décision des 19 et 20 janvier 1981 relative à la loi Sécurité et Libertés : principe d'applicabilité immédiate de la loi pénale la plus douce (p. 3147).

Drogue : trafic de stupéfiants : criminalisation, cour d'assises spéciale, centralisation des poursuites (p. 3146).

Personnes morales : responsabilité pénale : casier judiciaire (p. 3147).

Procédure pénale :
- code de procédure pénale : réforme : urgence (p. 3150) ;
- régles de procédures : transfert et reclassement (p. 3146).

Vie, médecine et biologie : bioéthique : projets de loi : absence de l'ordre du jour (p. 3150).

Discussion des articles [2 juillet 1992] :

Article 28 *(art. 375-2 nouveau du code de procédure pénale : solidarité des co-condamnés pour le paiement des dommages-intérêts) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 12 de la commission (dispose que la cour peut ordonner que le prévenu est tenu solidairement des amendes et des frais avec ses co-auteurs ou ses complices, que ceux-ci soient ou non solvables) (p. 3154).

Après l'article 40 :

- *défavorable* à l'amendement n° 171 de M. Gilbert Millet (renvoie l'application du permis à points à une loi ultérieure) (p. 3156).

Après l'article 58 :

- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (permet à la partie lésée par une infraction militaire, en cas de décés, de mutilation ou d'invalidité permanente, de déclencher l'action publique) (p. 3160).

Article 62 *(art. 702-1 nouveau du code de procédure pénale : relèvement des interdictions, déchéances ou incapacités) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 28 de la commission (impose un délai de six mois à toute personne voulant demander le relèvement d'une interdiction, d'une déchéance ou d'une incapacité dont elle a fait l'objet ; fixe le même délai pour reconduire la demande lorsque le relèvement a été refusé une première fois) (p. 3161).

Article 68 *(art. 706-26 à 706-39 nouveaux du code de procédure pénale : trafic de stupéfiants et proxénétisme) :*

Après l'article 706-26 du code de procédure pénale :

- *favorable* à l'amendement n° 125 rectifié de M. Jacques Toubon (dispose que les crimes en matière de trafic de stupéfiants sont jugés par une cour d'assises spéciale, uniquement composée de professionnels) (p. 3164).

Article 69 *(art. 706-40 à 706-45 nouveaux du code de procédure pénale : infractions commises par les personnes morales) :*

Article 706-42 du code de procédure pénale : détermination de la personne physique représentant la personne morale :

- *défavorable* à l'amendement n° 166 de M. Jacques Toubon (dispose qu'une personne morale est représentée en justice par un mandataire désigné par le président du tribunal de grande instance) (p. 3166) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 127 de la commission (dispose que lorsque des poursuites sont également engagées à l'encontre d'une personne morale et de son représentant légal, la personne morale est représentée par un mandataire de justice désigné par le président du tribunal de grande instance) (p. 3166).

Avant l'article 103 :

- *favorable* à l'amendement n° 60 de la commission (dispose que le relevé intégral des fiches du casier judiciaire des personnes morales est porté sur le bulletin n° 1 qui n'est délivré qu'aux autorités judicaires) (p. 3172) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 117 de M. Jean-Jacques Hyest (précise que seules les autorités judiciaires nationales, sauf accord de réciprocité, peuvent se faire communiquer le bulletin n° 1) à l'amendement n° 60 de la commission (p. 3172).

Après l'article 103 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 61 corrigé de la commission (précise le contenu de l'extrait de casier judiciaire d'une personne morale) (p. 3173) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 118 corrigé de M. Jean-Jacques Hyest (précise que l'extrait de casier judiciaire s'intitule « bulletin n° 2 ») à l'amendement n° 61 corrigé de la commission (p. 3173) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 119 corrigé de M. Jean-Jacques Hyest (de conséquence) à l'amendement n° 61 corrigé de la commission (p. 3173).

Après l'article 163 :

- *défavorable* à l'amendement n° 132 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions prévues par les articles 141 et 142 du code minier ; précise les peines qui leur sont applicables) (p. 3181, 3182) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 133 de la commission (de conséquence) (p. 3182) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 134 de la commission (de conséquence) (p. 3182).

Après l'article 165 :

- *défavorable* à l'amendement n° 135 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions prévues par les articles L. 335-2 à L. 335-5 du code de la propriété intellectuelle ; précise les peines qui leur sont applicables) (p. 3182).

Article 211 *(art. 20-2 à 20-6 nouveaux de l'ordonnance du 2 février 1945 : peines applicables aux mineurs) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 90 de la commission (supprime la disposition qui plafonne à cent vingt heures la durée du travail d'intérêt général effectué par un mineur) (p. 3188).

Après l'article 245 :

- *favorable* aux amendements n^{os} 149, 99 et 100 de la commission (de coordination) (p. 3194) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 150 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions prévues par la loi du 2 août 1961 relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs ; précise les peines qui leur sont applicables) (p. 3194) ;

- *favorable* aux amendements n^{os} 101 et 102 de la commission (de coordination) (p. 3194) ;

- *favorable* aux amendements n^{os} 103, 104 et 151 de la commission (de coordination) (p. 3194) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 152 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions définies à l'article 24 de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets ; précise les peines qui leur sont applicables) (p. 3194) ;

- *favorable* à l'amendement n° 165 de la commission (de coordination) (p. 3194) ;

- *favorable* à l'amendement n° 153 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions définies par les articles 18 et 20 de la loi du 19 juillet 1970 relative aux installations classées ; précise les peines qui leur sont applicables) (p. 3194) ;

- *favorable* aux amendements n^{os} 154, 105, 155, 106 et 156 de la commission (de coordination) (p. 3194) ;

- *favorable* à l'amendement n° 157 de la commission (de coordination) (p. 3194) ;

- *favorable* aux amendements n^{os} 107, 108, 158, 159, 110 et 109 rectifié de la commission (de coordination) (p. 3194) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 160 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions à la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau ; précise les peines qui leur sont applicables) (p. 3194) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 161 de la commission (de coordination) (p. 3194).

Après l'article 260 :

- *défavorable* à l'amendement n° 169 de M. Jacques Toubon (propose que la loi pénale antérieure, plus sévère, continue à s'appliquer aux procédures en cours en matière de corruption des mineurs et d'excitation de ces derniers à la débauche) (p. 3198).

Son intervention lors des explications de vote :

Assemblée nationale : qualité du travail et du rapporteur (p. 3200).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [30 novembre 1992] :

Code pénal :
- entrée en vigueur : calendrier et mesures d'accompagnement (p. 6235, 6236) ;
- réforme : projet de loi d'adaptation de la législation en vigueur : intérêt, nécessité et contenu (p. 6235).

Femmes : interruption volontaire de grossesse : « auto-avortement » (p. 6256).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 6235).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 octobre 1992] :

Affaires : procédures et jugements : lien avec le projet de loi (p. 3404).

Code de procédure pénale : réforme :
- projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 3364, 3366, 3370, 3371, 3404, 3405) ;
- tentatives antérieures (p. 3365).

Détention provisoire : décision : collégialité et échevinage (p. 3367, 3405).

Garde à vue : durée, conditions, présence de l'avocat (p. 3366, 3367, 3404, 3405).

Inculpation : système actuel et réformes proposées (p. 3365, 3367, 3368, 3404).

Instruction :
- caractère contradictoire et droits des parties (p. 3369) ;
- instruction collégiale (p. 3370).

Juge d'instruction : désignation, pouvoirs, responsabilité et indépendance (p. 3365, 3369, 3405).

Justice :
- budget pour 1993 et conséquences des réformes proposées par le projet (p. 3370, 3404) ;
- ministre de la justice : politique pénale : définition (p. 3366).

Magistrature : magistrats : indépendance (p. 3365).

Ministère public (parquet) : statut et pouvoirs : indépendance ou subordination hiérarchique au garde des sceaux (p. 3365, 3366).

Nullités (p. 3370).

Présomption d'innocence et droits des inculpés (p. 3365, 3367, 3369).

Presse, édition et imprimerie : liberté de la presse et secret de l'instruction : équilibre (p. 3369, 3405).

Prévenus : dignité : respect (p. 3405).

« Privilèges de juridiction » : suppression (p. 3370).

Procédure inquisitoriale et procédure accusatoire (p. 3369, 3370, 3404).

Rapport Delmas - Marty (p. 3365, 3366).

Système pénitentiaire : évasions par hélicoptères (p. 3364).

Discussion des articles [7, 8 et 9 octobre 1992] :

Avant le titre Ier :

- *défavorable* à l'amendement n° 323 de M. Michel Pezet (propose d'inscrire en préambule de la loi les principes directeurs de la procédure pénale) (p. 3430, 3431) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 324 de M. Michel Pezet (permet aux associations de lutte contre la délinquance routière régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans d'exercer les droits reconnus à la partie civile) (p. 3431, 3432).

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 272 de Mme Nicole Catala (affirme l'obligation faite à toute personne d'apporter son concours aux investigations de la justice pénale et punit de quinze jours à six mois d'emprisonnement et d'une amende de 1 000 F à 15 000 F toute déposition mensongère) (p. 3433) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 43 de la commission (dispose que les décisions relatives à l'avancement des officiers de police judiciaire sont prises sur avis conforme du procureur de la République chargé de leur notation) (p. 3433) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 325 de M. Michel Pezet (dispose que le ministère de la justice donne des instructions aux procureurs généraux en ce qui concerne les orientations générales de la politique pénale ; organise son information sur des affaires particulières et limite son intervention en la matière à de simples avis au procureur compétent) (p. 3434) ;

Magistrature : ministère public : subordination hiérarchique au garde des sceaux et instructions nominatives (p. 3434) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 181 de M. Jacques Toubon (abroge l'article 33 du code de procédure pénale qui subordonne les réquisitions écrites du parquet aux instructions du ministère de la justice et du procureur général) (p. 3437) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 362 de M. Pascal Clément (dispose que le parquet ne peut recevoir du ministère de la justice, sauf cas exceptionnel, que des instructions générales consignées par écrit et transmises aux procureurs généraux) (p. 3437) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 44 de la commission (dispose que les instructions données par le ministère de la justice au procureur général, qu'elles tendent ou non à l'ouverture d'une information, sont écrites et motivées) (p. 3438, 3439) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 273 rectifié de Mme Nicole Catala (dispose que les instructions données par le ministère de la justice au procureur général sont écrites, motivées et jointes au dossier) (p. 3438, 3439) ;
- *favorable* à l'amendement n° 322 de M. Serge Charles (applique la régle du secret professionnel à toutes les consultations écrites et correspondances existant entre un avocat et son client) (p. 3441).

Article 1er *(art. 41 du code de procédure pénale : contrôle de la garde à vue par le procureur de la République) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 47 de la commission (de forme) (p. 3448).

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 326 corrigé de M. Michel Pezet (définit le rôle du procureur de la République dans une procédure d'instruction préparatoire à une audience de jugement de type accusatoire ; lui réserve les pouvoirs d'investigation et de conduite de l'enquête et remplace le juge d'instruction par un juge de la mise en état chargé notamment de garantir le respect des libertés fondamentales) (p. 3448) ;
- *soutient* l'amendement n° 348 du Gouvernement (autorise le procureur de la République à soumettre le prévenu à une médiation préalable au déclenchement de l'action publique afin de mettre fin au trouble résultant de l'infraction, de réparer le dommage causé et de contribuer au reclassement dudit prévenu) (p. 3448) ; rectifié (le mot « prévenu » est remplacé par les mots « auteur de l'infraction ») : adopté (p. 3449) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 183 corrigé de M. Jacques Toubon (propose une nouvelle définition du crime ou du délit flagrant en précisant les délais pris en compte) (p. 3450) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 46 de la commission (dispose que les perquisitions dans le cabinet ou le domicile d'un médecin, d'un notaire ou d'un huissier sont effectuées par un magistrat en présence de la personne responsable de l'ordre ou de l'organisation professionnelle auquel appartient la personne intéressée) (p. 3450, 3451).

Article 2 *(art. 62 du code de procédure pénale : audition des témoins en cas d'infraction flagrante) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 48 de la commission (maintient l'obligation de déposer pour les personnes convoquées dans un local de police) (p. 3451).

Article 3 *(art. 63 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'infraction flagrante) :*

- *favorable* à l'amendement n° 49 de la commission (rédactionnel) (p. 3451) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 50 de la commission (dispose qu'une personne peut être gardée à vue en tout lieu où l'officier de police judiciaire l'estime nécessaire) (p. 3452) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 51 rectifié de la commission (dispose que les simples témoins d'une infraction flagrante ne peuvent être retenus que le temps nécessaire à leur déposition, durée qui ne saurait excéder 24 heures) (p. 3453) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 185 de M. Jacques Toubon (précise que le temps nécessaire pour conduire le gardé à vue devant le procureur de la République est ajouté au délai de garde à vue) (p. 3454) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 289 de la commission (rédactionnel) (p. 3454) ;

- *favorable* à l'amendement n° 123 de M. François Asensi (dispose que le prolongement d'une garde à vue n'est accordé qu'à titre exceptionnel) (p. 3454) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 124 de M. François Asensi (supprime la possibilité de prolonger la garde à vue sans présenter la personne au procureur) (p. 3454).

Article 5 *(art. 64 du code de procédure pénale : procès-verbal d'audition) :*

- *favorable* à l'amendement n° 291 corrigé de la commission (de clarification) (p. 3455).

Après l'article 6 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 57 de la commission (supprime la possibilité pour le juge d'instruction de prendre la direction de l'enquête de flagrance quand il se trouve sur les lieux de l'infraction) (p. 3455).

Article 7 *(art. 77 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'enquête préliminaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 190 de M. Jacques Toubon (prévoit que la garde à vue dans le cas d'une enquête préliminaire ne peut avoir lieu que dans un local de police et à condition que la personne gardée à vue s'y soit spontanément rendue ; unifie pour le reste le régime des deux types de garde à vue) (p. 3456) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 130 de M. François Asensi (dispose que, pour le prolongement de la garde à vue, la personne est présentée au procureur de la République en présence d'un avocat ; supprime la possibilité de prolonger la garde à vue sans que la personne soit présentée au procureur) (p. 3456).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 61 deuxième rectification de la commission (dispose que les aveux exprimés en garde à vue n'ont de force probante que s'ils sont réitérés devant un magistrat ou corroborés par d'autres éléments de preuve) (p. 3457).

Article 8 *(art. 78 du code de procédure pénale : comparution des témoins en cas d'enquête préliminaire) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 63 de la commission (dispose qu'une personne convoquée pour témoigner lors d'une enquête préliminaire peut être obligée non seulement à comparaître par usage de la force publique mais aussi à déposer) (p. 3458) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. François Asensi (précise que les personnes convoquées sont tenues de comparaître sauf raison valable et notamment de santé, sur certificat médical) (p. 3458).

Article 9 *(art. 151 du code de procédure pénale : procès-verbaux des commissions rogatoires) :*

- *soutient* l'amendement n° 350 du Gouvernement (dispose que les commissions rogatoires sont versées au dossier lorsque les procés-verbaux établis pour leur exécution sont remis au juge d'instruction) (p. 3458) : adopté (p. 3459).

Avant l'article 1er (suite) :

- *favorable* à l'amendement n° 42 précédemment réservé de la commission (intitule le Titre Ier « Des enquêtes de police et de la garantie des personnes gardées à vues ?) (p. 3460).

Article 11 *(art. 83 du code de procédure pénale : désignation du juge d'instruction) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. François Asensi (dispose que les magistrats instructeurs sont uniquement désignés en fonction d'un tableau de roulement établi à cet effet par le président du tribunal) (p. 3461) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 71 de la commission (supprime la possibilité pour le président du tribunal d'établir un tableau de roulement) (p. 3461) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 275 de Mme Nicole Catala (supprime les dispositions relatives à l'organisation d'une instruction collégiale) (p. 3461) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 72 de la commission (dispose qu'à la demande du juge d'instruction initialement saisi, le président du tribunal peut, à tout moment de la procédure, lui adjoindre un ou plusieurs magistrats instructeurs) (p. 3462).

Article 12 *(art. 83-1 nouveau du code de procédure pénale : hypothèse où le tribunal ne compte qu'un seul juge d'instruction) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 276 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 3469) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 73 de la commission (dispose que lorsque le tribunal ne comporte qu'un ou deux juges d'instruction, la désignation des magistrats instructeurs adjoints est faite par le premier président de la cour d'appel parmi les juges de son ressort) (p. 3469).

Article 14 *(art. 80 du code de procédure pénale : saisine du juge d'instruction) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 74 de la commission (précise que le juge d'instruction ne peut informer qu'en vertu d'un réquisitoire *in personam* ou contre X du parquet et uniquement sur les faits qui lui sont déférés, sans pour autant être lié par les qualifications retenues dans le réquisitoire ni par la désignation des personnes qui y sont visées) (p. 3472, 3475, 3476) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 340 de M. Michel Inchauspé (dispose que la durée de l'instruction ne peut dépasser douze mois) à l'amendement n° 74 de la commission (p. 3477) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 214 rectifié de M. Jacques Toubon (précise que le juge d'instruction ne peut informer qu'en vertu d'un réquisitoire *in personam* ou contre X du parquet et uniquement sur les faits qui lui sont déférés, sans pour autant être lié par les qualifications retenues dans le réquisitoire ni par la désignation des personnes qui y sont visées) (p. 3472) ;

Procédure pénale : instruction : systèmes proposés par le Gouvernement et par la commission (p. 3472, 3473, 3476).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 328 de M. Michel Pezet (précise les compétences du juge de la mise en état, dans le cas d'une procédure de type accusatoire) (p. 3478).

Article 15 *(art. 80-1, 80-2 et 80-3 nouveaux du code de procédure pénale : mise en examen et mise en cause au cours de l'instruction) :*

Article 80-1 nouveau du code de procédure pénale (mise en examen de la personne visée dans le réquisitoire) :

- *favorable* à l'amendement n° 330 de M. Michel Pezet (rédactionnel) (p. 3479).

Article 80-2 nouveau du code de procédure pénale (mise en examen en cas d'ouverture d'une information contre X) :

- *favorable* à l'amendement n° 331 de M. Michel Pezet (rédactionnel) (p. 3479).

Article 80-3 nouveau du code de procédure pénale (mise en cause) :

- *défavorable* à l'amendement n° 377 de la commission (substitue à la procédure de « mise en cause » une ordonnance de présomption de charges, rendue par le juge d'instruction aprés un débat contradictoire où il entend le ministère public et l'intéressé assisté de son avocat ; dispose que cette ordonnance est susceptible d'appel par l'intéressé et le ministère public devant la chambre d'accusation et est obligatoire avant tout placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire) (p. 3481) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 381 du Gouvernement (supprime le débat contradictoire préalable à l'ordonnance de présomption de charges) à l'amendement n° 377 de la commission (p. 3481) : adopté (p. 3483) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 378 de M. Emmanuel Aubert (supprime la disposition qui rend obligatoire une ordonnance de présomption de charges avant tout placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire) à l'amendement n° 377 de la commission (p. 3483) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 384 de M. Gérard Gouzes (substitue aux mots « ordonnance de présomption de charges » les mots « ordonnance de notification de charges ») à l'amendement n° 377 de la commission (p. 3483) ;

- *son* intervention : version de l'article 80-3 du code de procédure pénale finalement adopté par l'Assemblée nationale, en contradiction avec le vote en commission (p. 3484).

Article 16 *(art. 81 du code de procédure pénale : demande d'examen médical) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 332 de M. Michel Pezet (précise les pouvoirs du procureur de la République dans le cas d'une procédure accusatoire) (p. 3492) ;

- *favorable* à l'amendement n° 370 de M. Michel Pezet (de conséquence) (p. 3493) ;

- *favorable* à l'amendement n° 371 de M. Michel Pezet (de conséquence) (p. 3493).

Article 17 *(art. 82 du code de procédure pénale : actes d'instruction requis par le procureur de la République) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 333 de M. Michel Pezet (précise les compétences du juge de la mise en état dans le cas d'une procédure de type accusatoire) (p. 3493).

Article 18 *(art. 82-1 nouveau du code de procédure pénale : droits nouveaux reconnus aux parties) :*

- *soutient* l'amendement n° 372 du Gouvernement (dispose que les parties peuvent demander au juge d'instruction qu'il procède à leur audition ou à leur interrogatoire) : adopté (p. 3494) ;

- *soutient* l'amendement n° 373 du Gouvernement (dispose qu'à l'expiration d'un délai de quatre mois après sa dernière comparution, toute personne mise en examen qui en fait la demande par écrit doit être entendue par le juge d'instruction dans les quinze jours qui suivent) : adopté (p. 3494).

Après l'article 19 :

- *soutient* l'amendement n° 351 du Gouvernement (dispose que la constitution de partie civile peut avoir lieu à tout moment au cours de l'instruction et précise les modalités de contestation de cette constitution) (p. 3494) : adopté (p. 3495).

Article 20 *(art. 104 du code de procédure pénale : témoin assisté) :*

- *favorable* à l'amendement n° 336 de M. Michel Pezet (rédactionnel) (p. 3495).

Article 22 *(art. 114 du code de procédure pénale : auditions et confrontations ; communication du dossier) :*

- *favorable* à l'amendement n° 83 de la commission (rédactionnel) (p. 3495) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 84 de la commission (précise que l'avocat est convoqué par pli recommandé avec accusé de réception) (p. 3496) ;

- *favorable* aux amendements identiques n°s 85 de la commission et 177 de M. Pascal Clément (portent à quatre jours le délai de transmission du dossier aux avocats préalablement à la première comparution) (p. 3496) ;

- *favorable* à l'amendement n° 86 de la commission (de coordination) (p. 3496) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 87 de la commission (supprime la possibilité de refuser la mise à disposition du dossier en raison des exigences de bon fonctionnement du cabinet du juge d'instruction) (p. 3496) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 88 de la commission (précise que les pièces du dossier dont les avocats obtiennent copie sont réservées à leur usage exclusif) (p. 3496) ;

- *favorable* à l'amendement n° 89 de la commission (rédactionnel) (p. 3496).

Article 24 *(art. 116 du code de procédure pénale : interrogatoire de première comparution) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 318 de M. Patrick Devedjian (dispose qu'avant de procéder à l'interrogatoire, le juge d'instruction expose précisément à la personne poursuivie les faits qui lui sont reprochés ; ces faits sont consignés par écrit dans le procès-verbal) (p. 3497) ;

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (substitue aux mots « les faits qui lui sont reprochés » les mots « les faits dont il est saisi ») à l'amendement n° 318 de M. Patrick Devedjian : adopté (p. 3497).

Après l'article 24 :

- *soutient* l'amendement n° 374 du Gouvernement (dispose que lorsqu'une personne mise en examen en fait la demande écrite, sa première comparution a lieu dans un délai de quinze jours) (p. 3497) : adopté (p. 3498) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 380 de M. Jacques Brunhes (propose que la première comparution ait obligatoirement lieu dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de l'information) à l'amendement n° 374 du Gouvernement (p. 3497).

Article 25 *(art. 117 du code de procédure pénale : interrogatoire ou confrontation immédiat justifié par l'urgence) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 363 de M. Michel Pezet (de coordination) (p. 3498).

Article 26 *(art. 118 du code de procédure pénale : abrogation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 196 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3498).

Après l'article 27 :

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 91 de la commission et 199 de M. Jacques Toubon (disposent que le juge avise les parties de la désignation d'un ou plusieurs experts) (p. 3498) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 200 de M. Jacques Toubon (de coordination) (p. 3499).

Après l'article 28 :

- *défavorable* à l'amendement n° 203 de M. Jacques Toubon (modifie l'intitulé de la section IX du chapitre Ier du titre III du code de procédure pénale afin de viser « les ordonnances du juge d'instruction ») (p. 3499).

Article 29 *(art. 176 du code de procédure pénale : examen par le juge d'instruction des charges relevées à l'encontre de la personne mise en cause) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 206 de M. Jacques Toubon (précise la façon dont les parties et le ministère public sont tenus informés des ordonnances prises par le juge d'instruction) (p. 3500).

Article 30 *(art. 177 du code de procédure pénale : ordonnance de non-lieu) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 207 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3500) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 208 de M. Jacques Toubon (de conséquence) (p. 3500).

Après l'article 30 :

- *défavorable* à l'amendement n° 210 de M. Jacques Toubon (de coordination) (p. 3500) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 209 de M. Jacques Toubon (précise les obligations du procureur de la République lorsqu'il reçoit du juge d'instruction un dossier assorti d'une ordonnance de renvoi) (p. 3500) ;

- *soutient* l'amendement n° 352 du Gouvernement (reconnaît au procureur de la République le droit d'interjeter appel devant la chambre d'accusation de toute ordonnance du juge d'instruction et de toute décision du collège de mise en détention provisoire) : retiré (p. 3501).

Article 31 *(art. 186 du code de procédure pénale : droit d'appel reconnu aux parties) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 212 de M. Jacques Toubon (précise que les parties privées peuvent faire appel de toutes les ordonnances du juge d'instruction selon la procédure fixée à l'article 81-3 du code de procédure pénale) (p. 3501).

Article 32 *(art. 186-1 du code de procédure pénale : droit d'appel reconnu aux parties) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 213 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3501) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de la commission (dispose que les ordonnances du président de la chambre d'accusation sur la recevabilité des appels doivent être motivées) (p. 3501).

Après l'article 32 :

- *défavorable* à l'amendement n° 259 de M. Jacques Toubon (précise la destination et les utilisations possibles des informations recueillies lors de l'enquête de personnalité) (p. 3502) ;

- *soutient* l'amendement n° 353 du Gouvernement (réserve la consultation du dossier déposé au greffe de la chambre d'accusation aux personnes mises en examen ou mises en cause et aux parties civiles dont la constitution a été déclarée recevable) : adopté après rectification (p. 3502).

Avant l'article 14 : amendements précédemment réservés.

- *favorable* à l'amendement n° 98 rectifié de la commission (modifie l'intitulé du titre III afin d'y faire figurer l'expression « notification des charges ») (p. 3503).

Article 4 précédemment réservé *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

Article 63-1 du code de procédure pénale (information du gardé à vue sur ses droits) :

- *défavorable* à l'amendement n° 174 de M. Pascal Clément (supprime la disposition selon laquelle les informations données à la personne gardée à vue lui sont communiquées dans une langue qu'elle comprend) (p. 3503) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 175 de M. Pascal Clément (précise que les informations données à la personne gardée à vue lui sont « si possible » communiquées dans une langue qu'elle comprend) (p. 3503) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 125 de M. François Asensi (dispose que les informations données à une personne gardée à vue lui sont communiquées dans sa propre langue) (p. 3503) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 395 de M. Emmanuel Aubert (déclare que la garde à vue ne doit à aucun moment porter atteinte à la dignité et aux droits des personnes) (p. 3505).

Article 63-2 du code de procédure pénale (droit de faire prévenir un membre de la famille) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 127 de M. François Asensi (dispose que dès son placement en garde à vue, la personne est assistée d'un avocat de son choix ou à défaut commis d'office) (p. 3506, 3507, 3508) ;

  Garde à vue : assistance d'un avocat : amendement n° 349 du Gouvernement (p. 3506, 3507, 3508) ;

- *favorable* à l'amendement n° 52 de la commission (rédactionnel) (p. 3509) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 126 de M. François Asensi (supprime la possibilité donnée à l'officier de police judiciaire de refuser le contact avec la famille « en raison des nécessités de l'enquête ») (p. 3510) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 290 de la commission (dispose qu'en cas de garde à vue d'un mineur de treize ans, l'officier de police judiciaire est dans l'obligation de prévenir les parents, le tuteur, la personne ou le service auquel est confié le mineur, sauf avis contraire du procureur de la République ou du juge d'instruction) (p. 3510).

Article 63-3 du code de procédure pénale (droit à un examen médical) :

- *favorable* à l'amendement n° 53 de la commission (dispose que le médecin est désigné par le procureur de la République sur la demande de la personne gardée à vue ; précise qu'en cas de prolongement de la garde à vue, la personne peut être examinée une seconde fois) (p. 3511) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 186 de M. Jacques Toubon (dispose que le médecin est désigné dès le début de la garde à vue sur une liste établie par le procureur de la République ; précise que ce médecin établit un certificat mentionnant notamment les lésions existantes, l'aptitude de la personne à être gardée à vue et les précautions médicales à prendre durant celle-ci) (p. 3511) ;

- *favorable* à l'amendement n° 54 de la commission (précise que le médecin auquel peut faire appel la famille du gardé à vue est également désigné par le procureur de la République) (p. 3511).

Après l'article 63-3 du code de procédure pénale :

- *soutient* l'amendement n° 349 du Gouvernement (dispose qu'à l'issue de vingt heures de garde à vue et si une prolongation est envisagée, la personne peut s'entretenir de façon confidentielle, pour trente minutes au maximum, avec un avocat désigné par le bâtonnier ; précise que le bâtonnier est prévenu sans délai de la demande et que l'avocat peut, à l'issue de l'entretien, présenter des observations qui sont jointes à la procédure) (p. 3512) : devenu sans objet (p. 3513).

Après l'article 32 (suite) :

- *défavorable* à l'amendement n° 99 rectifié de la commission (punit des peines applicables à la violation du secret professionnel la publication du nom d'une personne mise en examen ou ayant fait l'objet d'une ordonnance de notification de charges, ou d'informations permettant son identification) (p. 3514) ;

  Presse, édition, imprimerie : liberté de la presse (p. 3514) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (affirme que chacun est tenu de respecter la présomption d'innocence ; permet à toute personne présentée avant toute condamnation comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire de demander la diffusion d'une rectification ou d'un communiqué faisant cesser l'atteinte à sa présomption d'innocence) (p. 3515, 3516) : adopté après modifications (p. 3516) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 341 de M. Pascal Clément (précise que chacun a droit au respect de la présomption d'innocence) à l'amendement n° 11 du Gouvernement (p. 3516) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 342 de M. Pascal Clément (dispose que la personne mise en cause par la presse ne peut avoir recours à l'insertion d'une rectification, mais seulement à la diffusion d'un communiqué et précise que l'obligation d'insérer ce dernier peut être sanctionnée pénalement) à l'amendement n° 11 du Gouvernement (p. 3516) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 du Gouvernement (dispose qu'un juge d'instruction, sur la demande d'une personne bénéficiant d'une décision de non-lieu, peut ordonner la publication de cette décision ; précise qu'en cas de refus du juge, la personne peut en déférer au président de la chambre d'accusation) (p. 3516) : adopté après modifications (p. 3517) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 100 de la commission (dispose que la publication de la décision de non-lieu est automatique dès lors que la personne concernée en fait la demande) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 3516) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 102 de la commission (dispose que la diffusion de la décision de non-lieu peut également se faire par les médias audiovisuels) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 3516) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 103 de la commission (de conséquence) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 3516) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 du Gouvernement (modifie la loi du 29 juillet 1881 sur la presse : fixe à trois mois la prescription pour les atteintes à la présomption d'innocence ; institue un délai de dix jours permettant un débat contradictoire avant qu'un organe de presse soit condamné, même en référé, au versement d'une provision ; permet une réouverture du délai de prescription des actions publiques et civiles au profit des personnes visées et définitivement mises hors de cause) : adopté après modifications (p. 3518) ;

- *soutient* l'amendement n° 17 du Gouvernement (réserve à un magistrat le monopole des perquisitions conduites dans les locaux d'un média ; dispose que ce magistrat veille au respect du libre exercice de la profession de journaliste et de la libre diffusion de l'information) : adopté (p. 3519) ;

Partis et mouvements politiques : extension aux partis du régime proposé par l'amendement (p. 3519) ;

- *soutient* l'amendement n° 19 du Gouvernement (abroge l'interdiction faite à la presse de publier des photographies relatant certains crimes et délits) : rejeté (p. 3520) ;

- *soutient* l'amendement n° 21 du Gouvernement (abroge l'interdiction faite à la presse de publier avant décision judiciaire des informations relatives à des constitutions de parties civiles) : rejeté (p. 3520).

Article 33 *(art. 137-1 nouveau du code de procédure pénale : collège compétent pour ordonner le placement en détention provisoire) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 110 de la commission (dispose que la détention provisoire est prescrite ou prolongée par une chambre d'examen des mises en détention provisoire composée d'un président, magistrat du siège, et de deux assesseurs désignés par le président du tribunal de grande instance, soit parmi les autres magistrats du siège, soit sur une liste établie chaque année par l'assemblée générale du tribunal) (p. 3521) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 339 de M. Michel Pezet (supprime la possibilité de nommer les deux assesseurs parmi les autres magistrats du siège) à l'amendement n° 110 de la commission (p. 3522) ;

- *favorable* à l'amendement n° 111 de la commission (de conséquence) (p. 3523) ;

- *soutient* l'amendement n° 354 du Gouvernement (supprime la convocation automatique des conseils devant la chambre en cas de prolongation de la détention provisoire) : adopté (p. 3523) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 112 rectifié de la commission (dispose que la chambre d'examen se prononce, après un débat contradictoire, au vu des seuls éléments relatifs à l'appréciation des conditions de mise en détention provisoire) (p. 3523) ;

- *favorable* aux amendements n°s 113 et 173 de la commission (de coordination) (p. 3523) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 114 de la commission (interdit au magistrat ayant siégé dans la chambre de participer au jugement des affaires pénales dont il a eu à connaître) (p. 3523).

Article 34 *(art. 122 du code de procédure pénale : mandats délivrés par le juge d'instruction) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 217 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3523) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 218 de M. Jacques Toubon (dispose que le juge d'instruction peut décerner un mandat d'amener ou d'arrêt et définit ces deux types de mandat) (p. 3524) ;

- *favorable* à l'amendement n° 364 de M. Michel Pezet (de coordination) (p. 3524).

Après l'article 34 :

- *défavorable* à l'amendement n° 219 de M. Jacques Toubon (précise le contenu et les modes de notification et d'exécution des mandats d'arrêt et d'amener) (p. 3524) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 297 de la commission (dispose que les personnes arrêtées en vertu d'un mandat d'amener ne peuvent être soumises au port de menottes que si elles sont considérées comme dangereuses ou à surveiller particulièrement) (p. 3525).

Après l'article 35 :

- *défavorable* à l'amendement n° 226 de M. Jacques Toubon (dispose que l'ordonnance du juge d'instruction décidant d'un placement sous contrôle judiciaire est susceptible d'appel) (p. 3525).

Article 36 *(art. 141-2 du code de procédure pénale : hypothèse où la personne se soustrait aux obligations du contrôle judiciaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 227 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3525) ;

- *favorable* à l'amendement n° 298 de la commission (de coordination) (p. 3526) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 15 corrigé de la commission (rédactionnel) (p. 3526).

Article 37 *(art. 144 du code de procédure pénale : conditions du placement en détention provisoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 228 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3526) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 229 de M. Jacques Toubon (propose une nouvelle rédaction de l'article qui précise limitativement les cas où une détention provisoire peut être ordonnée) (p. 3527) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 116 de la commission (supprime la disposition qui limite la détention provisoire d'ordre public à la matière criminelle) (p. 3527).

Article 38 *(art. 145 du code de procédure pénale : décision de placement en détention provisoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 230 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3527) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 231 de M. Jacques Toubon (précise les modalités de placement en détention provisoire par le juge d'instruction) (p. 3528) ;

- *favorable* aux amendements n°s 300 rectifié et 365 de la commission (de coordination) (p. 3528) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 137 de M. François Asensi (dispose que l'ordonnance de placement en incarcération provisoire pour une durée de quatre jours maximum est également susceptible d'appel) (p. 3528).

Article 39 *(art. 145-1 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 232 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3528) ;

- *favorable* à l'amendement n° 366 de M. Michel Pezet (de conséquence) (p. 3528) ;

- *soutient* l'amendement n° 355 du Gouvernement (de coordination) (p. 3528) : adopté (p. 3529).

Article 40 *(art. 145-2 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 138 de M. François Asensi (ramène la durée de la détention provisoire à six mois en matière criminelle) (p. 3529) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. François Asensi (dispose que la prolongation de la détention provisoire en matière criminelle ne peut excéder six mois) (p. 3529) ;

- *soutient* l'amendement n° 356 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 3529).

Article 41 *(art. 145-3 nouveau du code de procédure pénale : permis de visite) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 140 de M. François Asensi (de suppression) (p. 3529) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 141 de M. François Asensi (propose que toute visite soit de droit lorsque la personne a moins de 25 ans ou qu'il s'agit d'une première inculpation) (p. 3530).

Après l'article 41 :

- *défavorable* à l'amendement n° 338 de M. Gérard Gouzes (dispose que la demande de mise en liberté est examinée dans un délai de trois jours) (p. 3548) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 301 de la commission (dispose que lorsque le juge d'instruction refuse une mise en liberté provisoire, le procureur de la République ou la personne détenue peut interjeter appel devant le tribunal d'examen des mises en détention provisoire) (p. 3549).

Avant l'article 33 (amendements précédemment réservés) :

- *favorable* à l'amendement n° 109 de la commission (de coordination) (p. 3551).

Article 43 *(art. 170 à 174 du code de procédure pénale : régime des nullités) :*

Article 171 du code de procédure pénale (nullités textuelles d'ordre public) :

- *favorable* à l'amendement n° 376 de M. Gérard Gouzes (supprime les articles relatifs à la mise en examen de l'énumération des dispositions dont la violation entraîne une nullité absolue) (p. 3552) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 117 de la commission (dispose que l'inobservation des régles relatives à l'exercice des droits de la défense est une cause de nullité absolue d'ordre public) (p. 3552).

Article 44 *(art. 175 du code de procédure pénale : règlement de l'information) :*

- *favorable* à l'amendement n° 118 de la commission (porte à quinze jours le délai de transmission du dossier au procureur de la République) (p. 3553).

Article 47 *(art. 194 du code de procédure pénale : procédure devant la chambre d'accusation) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 319 de M. Gérard Gouzes (ramène à dix jours le délai accordé à la chambre d'accusation pour se prononcer en matiére de détention provisoire) (p. 3554).

Lève la réserve des votes sur les amendements n°s 99 rectifié et 278 (p. 3555).

Après l'article 32 (suite) : amendements précédemment réservés :

- *défavorable* à l'amendement n° 99 rectifié de la commission (punit des peines applicables à la violation du secret professionnel la publication du nom d'une personne mise en examen ou ayant fait l'objet d'une ordonnance de notification de charges, ou d'informations permettant son identification) (p. 3556).

Article 49 *(art. 385 du code de procédure pénale : constatation des nullités par le tribunal correctionnel) :*

- *favorable* à l'amendement n° 119 de la commission (rédactionnel) (p. 3557).

Article 53 *(art. 802 du code de procédure pénale : coordination avec l'article 43) :*

- *soutient* l'amendement n° 357 du Gouvernement (dispose qu'à tous les stades de la procédure pénale, la nullité ne peut être prononcée que lorsque la violation des formes prescrites par la loi ou la méconnaissance d'une formalité substantielle a eu pour effet de porter atteinte aux intérêts de la partie concernée) : adopté (p. 3557).

Après l'article 53 :

- *soutient* l'amendement n° 23 du Gouvernement (dispose que le président a la police de l'audience, veille au bon déroulement des débats, préserve leur dignité et évite qu'ils ne se prolongent inutilement) (p. 3564, 3566) : adopté (p. 3566) ;

  Jugement : procédure contradictoire : innovation (p. 3564, 3566).

- *soutient* l'amendement n° 24 du Gouvernement (autorise le ministére public et les parties à interroger directement l'accusé et les témoins, sous le contrôle du président) (p. 3566, 3567) : adopté (p. 3567) ;

- *soutient* l'amendement n° 25 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 3567) ;

- *soutient* l'amendement n° 26 du Gouvernement (dispose que, en cour d'assises, le débat porte d'abord sur les faits reprochés à l'accusé puis sur la personnalité de celui-ci ; précise que l'accusé est d'abord interrogé par le ministére public, puis par les parties et enfin par la défense) : adopté (p. 3567) ;

- *soutient* l'amendement n° 27 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 3567) ;

- *soutient* l'amendement n° 28 du Gouvernement (fixe les modalités d'interrogation des témoins en cour d'assises) (p. 3567) : adopté (p. 3568) ;

- *soutient* l'amendement n° 29 du Gouvernement (dispose qu'il n'appartient plus au président de relever « d'office » les variations ou contradictions qui peuvent exister entre les témoignages devant la cour d'assises) : adopté (p. 3568) ;

- *soutient* l'amendement n° 30 du Gouvernement (dispose que le président de la cour d'assises présente les pièces à conviction soit d'office, soit à la demande du ministère public ou des parties) : adopté (p. 3568) ;

- *soutient* l'amendement n° 31 du Gouvernement (de coordination) (p. 3568) : adopté (p. 3569) ;

- *soutient* l'amendement n° 32 du Gouvernement (précise qu'en tribunal correctionnel, le président fait lire l'acte de saisine du tribunal par un greffier) : adopté (p. 3569) ;

- *soutient* l'amendement n° 33 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 3569) ;

- *soutient* l'amendement n° 34 corrigé du Gouvernement (dispose que lors d'une audience correctionnelle, les débats portent d'abord sur les faits reprochés à l'accusé puis sur la personnalité de celui-ci ; précise que l'accusé est d'abord interrogé par le ministère public, puis par les parties et enfin par la défense) : adopté aprés modifications (p. 3569) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 400 de M. Michel Pezet (précise que le ministére public et les avocats des parties posent leurs questions et développent les observations de la barre du tribunal) à l'amendement n° 34 corrigé du Gouvernement (p. 3569) ;

- *soutient* l'amendement n° 35 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 3569) ;

- *soutient* l'amendement n° 36 du Gouvernement (fixe les modalités d'audition des témoins lors de l'audience correctionnelle) : adopté (p. 3569) ;

- *soutient* l'amendement n° 37 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 3570) ;

- *soutient* l'amendement n° 38 du Gouvernement (dispose qu'à l'issue de l'audition du témoin, le président peut lui poser toute question qu'il juge utile) : adopté aprés modifications (p. 3570) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 304 de la commission (dispose que les assesseurs du président peuvent également poser des questions) à l'amendement n° 38 du Gouvernement (p. 3570) ;

- *soutient* l'amendement n° 39 du Gouvernement (dispose que le président du tribunal correctionnel présente les pièces à conviction soit d'office, soit à la demande du ministère public ou des parties) : adopté (p. 3570) ;

- *soutient* l'amendement n° 40 rectifié du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 3570) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 305 de la commission (précise que les dispositions relatives à l'audience seront applicables un an aprés l'entrée en vigueur de la loi, exception faite de la procédure contradictoire devant les tribunaux correctionnels) (p. 3570) ;

- *soutient* l'amendement n° 41 précédemment réservé du Gouvernement (insére dans le projet un titre V *bis* intitulé : « Des débats de l'audience du jugement ») : adopté (p. 3570).

- *son intervention* : rend hommage au courage physique et moral des magistrats et plus particuliérement à deux magistrats femmes blessées récemment dans l'exercice de leurs fonctions (p. 3570, 3571).

Article 54 *(art. 679 à 688 du code de procédure pénale, art. L. 341-3 du code forestier, art. L. 115 du code électoral, art. 6 de la loi du 10 juillet 1982 : suppression des privilèges de juridiction) :*

- *favorable* à l'amendement n° 120 de la commission (de précision) (p. 3571).

Article 60 *(art. 677 du code de procédure pénale : délit d'outrage envers un magistrat commis par un avocat au cours d'une audience)* :

- *soutient* l'amendement n° 397 du Gouvernement (supprime la disposition qui limite la portée de l'article aux avocats ; dispose que les magistrats qui ont participé à l'audience au cours de laquelle l'outrage a été commis ne peuvent composer la juridiction saisie des poursuites) (p. 3571, 3572) : rejeté (p. 3572) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 148 de la commission (dispose que le procureur de la République, après avoir reçu le procès-verbal du président du tribunal, saisit la Cour de cassation, laquelle désigne la chambre d'accusation chargée de l'instruction) (p. 3572).

Après l'article 60 :

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (soumet le placement en garde à vue d'un mineur de treize ans à autorisation préalable du procureur de la République ou du juge d'instruction ; dispose que seul l'un de ces deux magistrats peut décider de différer l'information de la famille du mineur ; interdit toute prolongation de la garde à vue pour les mineurs de treize ans et la subordonne à une audition préalable par le juge pour les mineurs de plus de treize ans) (p. 3572) : adopté (p. 3573) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 du Gouvernement (dispose que tout mineur poursuivi doit être assisté d'un conseil, que celui-ci soit choisi par le mineur ou par ses représentants légaux ou désigné par le procureur de la République, le juge des enfants ou le juge d'instruction) : adopté après modifications (p. 3573) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 149 de la commission (substitue le mot « avocat » au mot « conseil ») à l'amendement n° 3 du Gouvernement (p. 3573) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 3573) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 3573) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (étend au juge d'instruction et au juge des enfants l'obligation d'informer les parents du mineur des faits pour lesquels ce dernier est mis en examen) : adopté (p. 3573) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 du Gouvernement (limite aux cas d'urgence la possibilité pour le juge d'entendre un mineur sur sa situation familiale ou personnelle hors de la présence de son avocat ; autorise le juge pour enfants à rendre une ordonnance de non-lieu) : adopté après modifications (p. 3574) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 388 de M. Michel Pezet (de coordination) à l'amendement n° 7 du Gouvernement (p. 3574) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (de coordination) : adopté après modifications (p. 3574) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (précise que le juge des enfants ou le juge d'instruction a, lors de la première comparution, l'obligation de prendre toutes mesures pour que le mineur bénéficie effectivement de l'assistance d'un avocat) : adopté après modifications (p. 3574) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (étend aux mineurs les garanties accordées aux majeurs en matière de détention provisoire ; prévoit, dans les tribunaux de grande instance pourvus d'un tribunal des enfants, la présence d'un juge pour enfants au sein du collège de mise en détention provisoire) (p. 3575, 3576) : adopté après modifications (p. 3576) ;
- *soutient* l'amendement n° 358 du Gouvernement (conserve à l'audience du tribunal des enfants son caractère inquisitorial) : adopté (p. 3576) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement précédemment réservé (insère dans le projet de loi un titre VI *bis* intitulé : « Dispositions applicables aux mineurs ») : adopté (p. 3576) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 154 de la commission (institue une procédure d'appel des arrêts de cour d'assises devant une cour des appels criminels siégeant dans le ressort de chaque cour d'appel et composée de trois magistrats professionnels et d'un jury de neuf citoyens ; dispose que le jury de la cour d'assises est ramené à sept jurés) (p. 3577).

Article 61 *(art. 800-1 du code de procédure pénale : prise en charge par l'Etat des frais de justice pénale)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 254 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3578) ;
- *favorable* aux amendements n°s 155 à 162 de la commission (de coordination) (p. 3578).

Article 64 *(art. 142 du code de procédure pénale : cautionnement)* :

- *favorable* à l'amendement n° 390 de M. Michel Pezet (de coordination) (p. 3579).

Article 65 *(art. 216 du code de procédure pénale : arrêts de la chambre d'accusation)* :

- *favorable* à l'amendement n° 163 de la commission (de coordination) (p. 3579).

Article 79 *(art. 43 de la loi du 10 juillet 1982 : condamnation aux dépens de l'adversaire du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle)* :

- *favorable* à l'amendement n° 164 de la commission (rétablit la faculté donnée au juge de dispenser l'adversaire d'un bénéficiaire de l'aide juridictionnelle du remboursement à l'Etat des sommes exposées pour la rétribution de l'avocat) (p. 3581).

Article 81 *(art. 1018 A du code général des impôts : droit fixe de procédure)* :

- *soutient* l'amendement n° 398 du Gouvernement (dispose que le recouvrement du droit fixe de procédure est garanti par le privilège général sur les meubles et l'hypothèque légale prévus par le code général des impôts) : adopté (p. 3581).

Article 83 *(abrogations)* :

- *favorable* à l'amendement n° 165 de la commission (de coordination) (p. 3582) ;
- *favorable* à l'amendement n° 166 de la commission (de coordination) (p. 3582) ;
- *soutient* l'amendement n° 399 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 3582).

Article 90 *(art. 779 du code de procédure pénale : décret d'application des règles relatives au casier judiciaire national automatisé)* :

- *ses observations* sur les amendements n°s 167 et 168 de la commission (de coordination) (p. 3582).

Après l'article 91 :

- *défavorable* à l'amendement n° 391 de M. Michel Pezet (dispose que lorsqu'un juge d'instruction estime qu'un avocat doit être suspendu de son activité professionnelle, il saisit au préalable le Conseil de l'ordre qui statue conformément à la loi) (p. 3583) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 345 de M. Michel Suchod (dispose que la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution entrera en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'Etat et ne pourra intervenir qu'à compter du 1er avril 1994) (p. 3583).

Article 92 *(art. 149-1 du code de procédure pénale : composition de la commission chargée d'allouer l'indemnité pour détention provisoire abusive)* :

- *favorable* à l'amendement n° 169 de la commission (de précision) (p. 3584).

Article 96 *(art. 530 du code de procédure pénale : réclamation auprès du ministère public)* :

- *favorable* à l'amendement n° 170 de la commission (rédactionnel) (p. 3584).

Article 97 *(art. 530-1 du code de procédure pénale : réclamation auprès du ministère public)* :

- *défavorable* à l'amendement n° 146 de M. François Asensi (dispose que les actes relatifs au recouvrement des amendes doivent porter mention des possibilités de contestation) (p. 3585).

Après l'article 97 :

- *soutient* l'amendement n° 359 du Gouvernement (transfère du garde des sceaux aux juges d'application des peines les dossiers de libérations conditionnelles relatifs aux peines de trois à cinq ans) : adopté (p. 3585).

Après l'article 98 :

- *favorable* à l'amendement n° 179 de M. Alexandre Léontieff (précise que les dispositions de la présente loi sont applicables dans les territoires d'outre-mer) (p. 3585).

Article 101 *(coordination avec la conduite de l'instruction par plusieurs juges d'instruction) :*

- *favorable* à l'amendement n° 308 de la commission (de suppression) (p. 3585).

Article 103 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *soutient* l'amendement n° 360 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 3586).

Article 107 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 392 de M. Michel Pezet (de coordination) (p. 3586).

Article 111 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 171 de la commission (de coordination) (p. 3586).

Article 120 *(coordination avec la création des phases de mises en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 309 de la commission (de coordination) (p. 3587).

Article 121 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 310 de la commission (de coordination) (p. 3587).

Article 129 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 321 de la commission (rédactionnel) (p. 3588).

Article 134 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *soutient* l'amendement n° 361 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 3588).

Article 136 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 393 de M. Michel Pezet (de coordination) (p. 3588).

Article 137 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 394 de M. Michel Pezet (de coordination) (p. 3589).

Article 141 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 315 rectifié de la commission (de coordination) (p. 3589).

Article 149 *(coordination avec d'autres dispositions du projet de loi) : adopté après modification (p. 3589).*

- *favorable* à l'amendement n° 343 de M. Michel Pezet (de coordination) (p. 3589).

Article 152 *(coordination avec la création des phases de mise en examen et de mise en cause) :*

- *favorable* à l'amendement n° 316 deuxième rectification de la commission (de coordination) (p. 3590).

Après l'article 155 :

- *défavorable* à l'amendement n° 147 de M. François Asensi (supprime la dernière phrase de l'article 698-2 du code de procédure pénale qui, en matière de justice militaire, interdit à la partie lésée d'être à l'origine des poursuites) (p. 3590).

Après l'article 165 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 172 de la commission (remplace, dans les articles du code de procédure pénale, le mot « conseil[s] » par le mot « avocat[s] ») (p. 3591).

Avant l'article 1er (suite) :

- *favorable* à l'amendement n° 324 rectifié précédemment réservé de M. Michel Pezet (permet aux associations de lutte contre la délinquance routière régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans d'exercer les droits reconnus à la partie civile ; précise que l'association n'est recevable dans son action que si elle a l'accord de la victime) (p. 3591).

Seconde délibération :

Article 4 *(droit de la personne gardée à vue) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (dispose qu'à l'issue de vingt heures de garde à vue, et si une prolongation est envisagée, la personne peut s'entretenir de façon confidentielle, pour trente minutes au maximum, avec un avocat qu'elle choisit ou qui est désigné par le bâtonnier ; précise que le bâtonnier est prévenu sans délai de la demande et que l'avocat peut, à l'issue de l'entretien, présenter des observations qui sont jointes à la procédure) (p. 3592, 3594, 3595) : adopté après modifications (p. 3595) ;

  Assemblée nationale : deuxième délibération : déviation de la procédure (p. 3594) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 3 de M. Gérard Gouzes (précise que dans les cas où la garde à vue est soumise à des règles particulières de prolongation, le délai requis pour pouvoir demander à s'entretenir avec un avocat est porté à quarante-quatre heures) à l'amendement n° 1 du Gouvernement (p. 3593).

Article 60 *(délit d'outrage à un magistrat commis par un avocat au cours d'une audience) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 3595).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [30 novembre 1992] :

Audience de jugement : procédure inquisitoriale et procédure accusatoire (p. 6262).

Code de procédure pénale : réforme : projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 6262).

Détention provisoire : décision : collégialité et échevinage (p. 6261, 6262).

Garde à vue : durée, conditions, présence de l'avocat (p. 6260, 6261).

Inculpation : système actuel et réforme proposée : mise en examen et ordonnance de notification de charges (p. 6261).

Instruction : caractère contradictoire et droit des parties (p. 6260).

Justice : effectifs et moyens : conséquences des réformes proposées par le projet de loi (p. 6262).

Nullités (p. 6260).

Présomption d'innocence et droits des inculpés : liberté de la presse et secret de l'instruction (p. 6260).

« Privilèges de juridiction » : suppression (p. 6260).

Sénat : modifications apportées au projet de loi en première lecture (p. 6260).

Discussion des articles [30 novembre 1992] :

Avant l'article 1er A :

- *défavorable* à l'amendement n° 158 de la commission (autorise les associations régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans à la date des faits à exercer les droits reconnus à la partie civile pour les infractions portant directement atteinte aux intérêts qu'elles défendent ; précise qu'elles ne peuvent agir qu'avec l'accord de la victime lorsque celle-ci a été atteinte physiquement ou psychiquement, est mineure ou majeure protégée) (p. 6265, 6266).

Article 1er CA *(art. 16 du code de procédure pénale : directeurs départementaux de la police territoriale) :*

- *soutient* l'amendement n° 123 du Gouvernement (de suppression) (p. 6266) : adopté (p. 6267).

Article 1er CB *(attribution de la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire à certains agents des douanes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (de suppression) (p. 6267).

Article 1er ter supprimé par le Sénat *(art. 56-1 du code de procédure pénale : perquisitions chez une personne tenue au secret professionnel) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6268).

Article 3 *(art. 63 du code de procédure pénale : garde à vue en cas d'infraction flagrante) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne la garde à vue des simples témoins) (p. 6269).

Article 4 *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

- *favorable* à l'amendement n° 162 de la commission (de conséquence) (p. 6270) ;
- *favorable* à l'amendement n° 10 rectifié de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture, en ce qui concerne l'entretien avec un avocat à partir de la vingtième heure de garde à vue) (p. 6271, 6272, 6276) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 119 de M. Emmanuel Aubert (dispose que l'entretien avec un avocat peut avoir lieu dès le début de la garde à vue) à l'amendement n° 10 rectifié de la commission (p. 6272).

Article 6 bis supprimé par le Sénat *(intervention d'un juge d'instruction dans l'enquête de flagrance) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6277).

Article 6 ter supprimé par le Sénat *(intervention d'un juge d'instruction dans l'enquête de flagrance) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6277).

Article 10 *(art. 154 du code de procédure pénale : garde à vue dans le cadre d'une commission rogatoire) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 124 du Gouvernement (substitue au mot « rétention » les mots « garde à vue ») à l'amendement n° 18 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : rejeté (p. 6279).

Article 11 *(art. 83 du code de procédure pénale : désignation du juge d'instruction) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 21 de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture relatives au tableau de roulement des juges d'instruction) (p. 6279).

Avant l'article 14 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 23 de la commission (rétablit dans l'intitulé du titre III la mention de l'ordonnance de présomption de charges) (p. 6280).

Article 15 *(art. 80-1, 80-2 et 80-3 nouveaux du code de procédure pénale : mise en examen et mise en cause au cours de l'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 125 du Gouvernement (dispose que, lorsqu'il estime l'information terminée, le juge d'instruction notifie à la personne mise en examen les charges retenues contre elle au cours d'un débat contradictoire faisant l'objet d'un procès-verbal ; précise que le dossier est ensuite communiqué au procureur de la République à l'expiration d'un délai de quinze jours) (p. 6281) : retiré (p. 6284) ;
- *favorable* à l'amendement n° 29 rectifié de la commission (dispose que le juge d'instruction notifie à la personne mise en examen les charges retenues contre elle au cours d'un débat contradictoire faisant l'objet d'un procès-verbal ; précise que le dossier est ensuite communiqué au procureur de la République à l'expiration d'un délai de vingt jours, accompagné d'une ordonnance de présomption de charges qui prononce le renvoi de l'affaire) (p. 6283, 6284).

Article 16 *(art. 81 du code de procédure pénale : demande d'examen médical) :*

- *favorable* à l'amendement n° 159 de M. Gérard Gouzes (dispose que le juge d'instruction peut confier à un psychologue le soin de procéder à un examen psychologique de la personne intéressée) (p. 6292).

Article 19 *(art. 86 du code de procédure pénale : information ouverte sur une plainte avec constitution de partie civile) :*

- *favorable* aux amendements nos 33, 34 et 35 de la commission (de coordination) (p. 6293).

Article 22 *(art. 114 du code de procédure pénale : auditions et confrontations ; communication du dossier) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 36 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6294).

Article 25 *(art. 117 du code de procédure pénale : interrogatoire ou confrontation immédiat justifié par l'urgence) :*

- *favorable* à l'amendement n° 38 de la commission (supprime la disposition qui prévoit que la non-inscription des causes de l'urgence dans le procès-verbal est source de nullité absolue) (p. 6295).

Article 28 bis nouveau *(art. 175-1 nouveau du code de procédure pénale : délai imparti au juge d'instruction pour clôturer l'information) :*

- *favorable* à l'amendement n° 40 de la commission (de suppression) (p. 6295).

Après l'article 32 ter :

- *défavorable* à l'amendement n° 46 rectifié de la commission (punit d'une amende de 50 000 F à 100 000 F la publication ou la diffusion pendant la durée de l'instruction de l'image d'une personne mise en examen) (p. 6297).

Article 32 quater *(art. 177-1 du code de procédure pénale : publication d'une ordonnance ou d'un arrêt de non-lieu) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 47 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6298) ;
- *soutient* l'amendement n° 126 du Gouvernement (supprime la possibilité de diffuser dans tous les cas un communiqué par voie audiovisuelle) : retiré (p. 6298) ;
- *soutient* l'amendement n° 127 du Gouvernement (réserve à des circonstances particulières la diffusion, sur décision du juge, d'un communiqué par voie audiovisuelle ; précise que les frais de publication sont dans tous les cas à la charge du Trésor) : retiré (p. 6298).

Article 32 sexies *(art. 13 de la loi du 29 juillet 1881 : réouverture du droit de réponse en matière de presse écrite) :*

- *soutient* l'amendement n° 130 du Gouvernement (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : rejeté (p. 6299).

Article 32 *decies* *(art. 109 du code de procédure pénale : obligations du journaliste entendu comme témoin) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 53 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6300).

Articles 32 *undecies* à 32 *terdecies* *(art. 38 et 39 de la loi du 29 juillet 1881 et article 2 de la loi du 2 juillet 1931 : suppression d'infractions en matière de presse) :*

- *défavorable* aux amendements nos 54, 55 et 56 de la commission (de suppression) (p. 6300).

Article 33 *(art. 137-1 nouveau du code de procédure pénale : instance collégiale compétente pour ordonner le placement en détention provisoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 131 du Gouvernement (dispose que la détention provisoire est prescrite ou prolongée par un collège composé de trois magistrats du siège dont le président du tribunal et le juge d'instruction chargé de l'affaire ; précise que, saisi par le juge d'instruction, le collège peut prescrire la mise en détention ou le placement sous contrôle judiciaire) (p. 6301) : rejeté (p. 6303) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 57 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, sous réserve d'une modification de coordination) (p. 6301).

Après l'article 33 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 58 de la commission (dispose que dans les tribunaux comptant au plus quatre magistrats, il peut être fait appel à un ou plusieurs magistrats du ressort de la cour d'appel afin de composer une formation de jugement qui ne comprenne pas de magistrats ayant siégé dans la chambre d'examen des mises en détention) (p. 6303).

Article 38 supprimé par le Sénat *(art. 145 du code de procédure pénale : décision de placement en détention provisoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 132 du Gouvernement (précise, en matière de placement en détention provisoire, les modalités d'information et de défense de la personne mise en cause, les conditions d'incarcération provisoire de cette personne et les règles et procédures suivies par le collège des mises en détention) : retiré (p. 6304) ;
- *favorable* à l'amendement n° 61 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6305).

Article 39 *(art. 145-1 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire) :*

- *ses observations* sur l'amendements nos 62 et 63 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6305).

Article 40 *(art. 145-2 du code de procédure pénale : durée de la détention provisoire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 64 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6305).

Article 41 *ter* nouveau *(art. 198 du code de procédure pénale : production des mémoires des parties devant la chambre d'accusation) :*

- *soutient* l'amendement n° 133 du Gouvernement (de suppression) : rejeté (p. 6306).

Article 42 supprimé par le Sénat *(art. 207 du code de procédure pénale : compétence de la chambre d'accusation)* (p. 6306) :

- *favorable* à l'amendement n° 66 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6306).

Article 43 *(art. 170 à 174 du code de procédure pénale : régime des nullités) :*

- *favorable* aux amendements nos 67 et 68 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6307) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 69 de la commission (supprime la disposition qui prévoit que, lorsque le procureur de la République décide de saisir la chambre d'accusation d'une requête en nullité et en informe les parties, le juge d'instruction doit également procéder à cette information) (p. 6307) ;
- *soutient* l'amendement n° 134 du Gouvernement (précise que l'office de la chambre d'accusation en matière d'annulation s'exerce « dans tous les cas ») : adopté (p. 6307).

Article 44 *(art. 175 du code de procédure pénale : règlement de l'information) :*

- *soutient* l'amendement n° 135 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 6308) ;
- *soutient* l'amendement n° 136 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 6308).

Article 45 *(art. 178 du code de procédure pénale : renvoi devant le tribunal de police) :*

- *favorable* à l'amendement n° 164 de la commission (de coordination) (p. 6308).

Article 46 *(art. 179 du code de procédure pénale : renvoi devant le tribunal correctionnel) :*

- *favorable* aux amendements nos 70 et 165 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6308).

Article 49 *(art. 385 du code de procédure pénale : constatation des nullités par le tribunal correctionnel) :*

- *favorable* à l'amendement n° 71 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6309).

Article 53 *(art. 802 du code de procédure pénale : nullités faisant grief) :*

- *favorable* à l'amendement n° 72 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6309).

Article 53 *quinquies* supprimé par le Sénat *(art. 328 du code de procédure pénale : organisation des débats en cour d'assises) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 137 du Gouvernement (précise que la partie civile n'interroge pas directement l'accusé) à l'amendement n° 76 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6310) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 138 du Gouvernement (dispose que la partie civile peut poser des questions à l'accusé par l'intermédiaire du président) à l'amendement n° 76 de la commission : adopté (p. 6310).

Article 53 *septies* supprimé par le Sénat *(art. 332 du code de procédure pénale : interrogation des témoins en cour d'assises) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 139 du Gouvernement (précise que la partie civile n'interroge pas directement les témoins) à l'amendement n° 78 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6310) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 140 du Gouvernement (dispose que la partie civile peut poser des questions aux témoins par l'intermédiaire du président) à l'amendement n° 78 de la commission : adopté (p. 6310) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 141 du Gouvernement (précise que l'accusé n'interroge pas directement les témoins) à l'amendement n° 78 de la commission : adopté (p. 6310) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 142 du Gouvernement (dispose que l'accusé peut poser des questions aux témoins par l'intermédiaire du président) à l'amendement n° 78 de la commission : adopté (p. 6310).

Article 53 *terdecies* supprimé par le Sénat *(art. 426-1 du code de procédure pénale : procédure contradictoire devant le tribunal correctionnel) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 84 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6312) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 143 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 84 de la commission (p. 6311) : adopté (p. 6312).

Article 53 *quindecies* supprimé par le Sénat *(art. 444 du code de procédure pénale : audition des témoins par le tribunal correctionnel) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 144 du Gouvernement (précise que la partie civile et le prévenu n'interrogent pas directement les témoins) à l'amendement n° 86 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 6312) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 145 du Gouvernement (de conséquence) à l'amendement n° 86 de la commission : adopté (p. 6312) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 146 du Gouvernement (dispose que la partie civile et le prévenu peuvent poser des questions aux témoins par l'intermédiaire du président) à l'amendement n° 86 de la commission : adopté (p. 6312) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 147 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 86 de la commission : adopté (p. 6312).

Article 57 *(art. 665-1 du code de procédure pénale : renvoi pour cause d'interruption du cours de la justice) :*

- *soutient* l'amendement n° 148 corrigé du Gouvernement (supprime la possibilité donnée aux parties de déposer, dans les dix jours qui suivent la présentation de la requête de renvoi, un mémoire au greffe de la Cour de cassation) : rejeté (p. 6313) ;

- *favorable* à l'amendement n° 91 de la commission (retire aux parties la possibilité de saisir la Cour de cassation afin qu'elle prononce le renvoi pour cause d'interruption du cours de la justice) (p. 6313) ;

- *soutient* l'amendement n° 149 du Gouvernement (dispose que la chambre criminelle statue dans les huit jours de la requête) (p. 6313) : rejeté (p. 6314).

Article 60 *bis* *(art. 4 de l'ordonnance du 2 février 1945 : garde à vue des mineurs) :*

- *favorable* à l'amendement n° 166 de M. Jacques Brunhes (dispose qu'un mineur de treize ans ne peut être placé en garde à vue) : adopté (p. 6314) ;

- *favorable* à l'amendement n° 92 de la commission (précise les conditions de garde à vue des mineurs de plus de treize ans) (p. 6314).

Article 60 *octies* *(art. 9 de l'ordonnance du 2 février 1945 : coordination avec la suppression de l'inculpation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 94 de la commission (de coordination) (p. 6315).

Article 60 *decies* supprimé par le Sénat *(art. 11 de l'ordonnance du 2 février 1945 : placement en détention provisoire d'un mineur) :*

- *favorable* à l'amendement n° 96 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6315).

Article 60 *undecies* A nouveau *(art. 12-1 nouveau de l'ordonnance du 2 février 1945 : activité au mesure d'aide ou de réparation accomplie par un mineur délinquant) :*

- *favorable* à l'amendement n° 97 de la commission (précise que, lorsqu'elle prononce une mesure ou une activité d'aide ou de réparation, la juridiction recueille simplement les observations préalables du mineur et non son accord) (p. 6316).

Article 62 *bis* nouveau *(art. 88 du code de procédure pénale : constitution de partie civile avec consignation) :*

- *soutient* l'amendement n° 150 du Gouvernement (de suppression) : rejeté (p. 6316).

Article 81 *(art. 1018 A du code général des impôts : droit fixe de procédure) :*

- *soutient* l'amendement n° 151 du Gouvernement (élève à 150 francs le droit fixe à acquitter lorsque l'affaire est jugée par voie d'ordonnance pénale) : rejeté (p. 6317).

Article 83 *(abrogations) :*

- *soutient* l'amendement n° 152 du Gouvernement (de coordination) : retiré (p. 6318).

Article 84 *(art. 199 du code de procédure pénale : lecture des arrêts des chambres d'accusation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 100 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 6318).

Article 94 *(art. 527 du code de procédure pénale : exécution d'une ordonnance pénale) :*

- *soutient* l'amendement n° 153 du Gouvernement (dispose que le délai d'opposition court à compter de la date d'envoi de la lettre de notification) : adopté (p. 6319) ;

- *soutient* l'amendement n° 154 du Gouvernement (ramène à dix jours le délai supplémentaire d'opposition prévu lorsque le prévenu n'a pas reçu la lettre de notification) : retiré (p. 6319).

Après l'article 95 :

- *défavorable* à l'amendement n° 120 rectifié de M. André Santini (dispose que si une infraction est constatée par procès-verbal en l'absence du contrevenant, l'autorité qui a dressé le procès-verbal en adresse copie à l'intéressé) (p. 6320) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 121 de M. Philippe Bassinet (précise que les contraventions des quatre premières classes relatives au stationnement font l'objet de l'envoi d'un avis au domicile du contrevenant, aux frais de celui-ci) (p. 6320).

Article 96 *(art. 530 du code de procédure pénale : réclamation auprès du ministère public) :*

- *soutient* l'amendement n° 155 du Gouvernement (précise qu'un contrevenant dispose de dix jours à compter de l'envoi de l'avis d'amende forfaitaire majorée pour porter réclamation) : rectifié (porte le délai à trente jours) : adopté (p. 6320).

Article 97 *(art. 530-1 du code de procédure pénale : irrecevabilité de la réclamation auprès du ministère public) :*

- *soutient* l'amendement n° 156 du Gouvernement (dispose que le contrevenant est simplement avisé de l'irrecevabilité de sa réclamation) : adopté (p. 6321).

Article 97 *bis* A *(art. 623 du code de procédure pénale : formation de la Cour de cassation statuant en matière de révision) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 103 de la commission (de suppression) (p. 6321).

Article 165 *bis* *(art. L. 316-5 du code des communes : retrait de la plainte d'un contribuable agissant en lieu et place d'une commune) :*

- *favorable* à l'amendement n° 116 de la commission (de suppression) (p. 6326).

Article 167 *(entrée en vigueur de la loi) :*

- *favorable* à l'amendement n° 118 de la commission (précise le calendrier d'application des différentes dispositions du projet de loi) (p. 6327) ;

- *soutient* l'amendement n° 157 du Gouvernement (reporte au 1er janvier 1995 l'application de la présente loi aux procédures relevant de la compétence des juridictions des forces armées et des tribunaux prévotaux ; précise que les conditions de cette application seront organisées par une loi) : adopté (p. 6327).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 décembre 1992] :

Audience des jugements : procédure inquisitoriale et procédure accusatoire (p. 7519).

Code de procédure pénale : réforme : projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 7519).

Détention provisoire : décision : collégialité et échevinage (p. 7519).

Garde à vue : durée, conditions, présence de l'avocat (p. 7518).

Instruction :

- caractère contradictoire et droit des parties (p. 7518) ;
- système actuel et réforme proposée : mise en examen et ordonnance de notification de charges (p. 7518, 7519).

Nullités (p. 7518).

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 7517).

Présomption d'innocence et droits des inculpés : liberté de la presse et secret de l'instruction (p. 7518).

« Privilèges de juridiction » : suppression (p. 7518).

Sénat : modifications apportées au projet de loi en première et deuxième lectures (p. 7518).

Discussion des articles [18 décembre 1992] :

Article 1er AB *(attribution de la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire à certains agents des douanes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (de suppression) (p. 7522).

Article 1er ter supprimé par le Sénat *(art. 56-1 du code de procédure pénale : perquisitions chez une personne tenue au secret professionnel) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7522).

Article 4 *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 11 de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture en ce qui concerne l'entretien avec un avocat à partir de la vingtième heure de garde à vue) (p. 7523) ; rectifié (dispose que l'entretien avec l'avocat peut avoir lieu dès le début de la garde à vue) (p. 7526, 7527).

Article 22 *(art. 114 du code de procédure pénale : auditions et confrontations ; communication du dossier) :*

- *soutient* l'amendement n° 141 du Gouvernement (précise que la procédure est mise à la disposition des avocats durant les jours ouvrables) : adopté (p. 7531).

Article 28 bis *(art. 175-1 nouveau du code de procédure pénale : délai imparti au juge d'instruction pour clôturer l'information) :*

- *soutient* l'amendement n° 140 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 7532).

Article 32 quater *(art. 177-1 du code de procédure pénale : publication d'une ordonnance ou d'un arrêt de non-lieu) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 40 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7533).

Article 32 quinquies *(art. 212-1 du code de procédure pénale : publication d'une ordonnance ou d'un arrêt de non-lieu) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7533).

Article 33 *(art. 137-1 nouveau du code de procédure pénale : instance collégiale compétente pour ordonner le placement en détention provisoire) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 45 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7534) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 46 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7535) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 47 de la commission (de conséquence) (p. 7535) ;
- *ses observations* sur les amendements nos 48 et 49 de la commission (rétablissent le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7535).

Article 33 bis supprimé par le Sénat *(art. 398 du code de procédure pénale : composition du tribunal correctionnel) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 51 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7535).

Article 53 terdecies supprimé par le Sénat *(art. 426-1 du code de procédure pénale : procédure contradictoire devant le tribunal correctionnel) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 80 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7541) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 126 du Gouvernement (supprime la disposition qui précise que le représentant du ministère public et les avocats des parties posent leurs questions et présentent leurs observations à la même barre du tribunal) à l'amendement n° 80 de la commission (p. 7541, 7542, 7543) : adopté (p. 7543).

Après l'article 62 bis :

- *soutient* l'amendement n° 125 du Gouvernement (précise l'objet de la consignation demandée à la partie civile et les modalités de sa restitution) : adopté (p. 7545).

Après l'article 98 :

- *soutient* l'amendement n° 127 du Gouvernement (précise les régles de responsabilité applicables aux conservateurs des hypothèques de la ville de Nice, dont les locaux ont été détruits par un attentat) : adopté (p. 7546).

Après l'article 98 bis :

- *défavorable* à l'amendement n° 116 rectifié de la commission (supprime la disposition de la loi n° 85-99 du 25 janvier 1985 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise qui interdit, à compter du 31 décembre 1992, le cumul des professions d'avocat et d'administrateur judiciaire) (p. 7547).

Article 167 *(entrée en vigueur de la loi) :*

- *soutient* l'amendement n° 128 du Gouvernement (précise le calendrier d'application des différentes dispositions du projet de loi) (p. 7549) : adopté (p. 7550).

Après l'article 167 :

- *soutient* l'amendement n° 129 du Gouvernement (organise l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'instruction) : adopté (p. 7550) ;
- *soutient* l'amendement n° 130 du Gouvernement (précise la date d'entrée en vigueur des dispositions relatives au caractére contradictoire de l'audience de jugement) : adopté (p. 7550) ;
- *soutient* l'amendement n° 131 du Gouvernement (précise que les dispositions relatives à la détention provisoire entreront en vigueur le 1er janvier 1994) : adopté (p. 7550) ;
- *soutient* l'amendement n° 132 du Gouvernement (reporte au 1er janvier 1995 l'application de la présente loi aux procédures relevant de la compétence des juridictions des forces armées et des tribunaux prévotaux) : adopté (p. 7550).

Après l'article 168 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 103 rectifié de la commission (précise qu'à compter du 1er mars 1993 et jusqu'au 1er janvier 1994, l'entretien de la personne gardée à vue avec un avocat est possible après vingt heures de garde à vue ; porte ce délai à quarante-quatre heures en matiére de trafic de stupéfiants et de terrorisme) (p. 7552) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 142 du Gouvernement (élève à quarante-huit heures le délai prévu en cas de trafic de stupéfiants ou de terrorisme) à l'amendement n° 103 rectifié de la commission : adopté (p. 7552) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 119 de M. Michel Pezet (précise le régime transitoire applicable en matiére de mise en détention provisoire) (p. 7552) ;
- *favorable* à l'amendement n° 104 rectifié de la commission (de coordination) (p. 7552) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 133 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 104 rectifié de la commission (p. 7552) : adopté (p. 7553) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 106 rectifié de la commission (de coordination) (p. 7553) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 135 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 106 rectifié de la commission : adopté (p. 7553) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 107 rectifié de la commission (de coordination) (p. 7553) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 136 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 107 rectifié de la commission : adopté (p. 7554) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 137 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 108 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7554) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 138 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 109 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7554) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 139 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 110 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 7554) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 124 de M. Michel Pezet (de coordination) ; *le rectifie* (p. 7555).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [19 décembre 1992] :

Assemblée nationale : adoption définitive : article 45-4 de la Constitution (p. 7633).

Procédure pénale : réforme : importance (p. 7633).

Article 120 :

- *soutient* les amendements nos 1 et 2 du Gouvernement (rédactionnels) : adoptés (p. 7642).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité :

- corruption : généralités (p. 3678) ;

- corruption : rapport Bouchery (p. 3679).

Gouvernement : ministère de la justice : instauration d'un service de lutte contre la corruption (p. 3678).

Discussion des articles [14, 15 et 16 octobre 1992] :

Articler 1er *(création d'un service interministériel de lutte contre la corruption) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 289 de M. Jean-Jacques Hyest et 359 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) (p. 3695) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 342 de M. Pierre-André Wiltzer (crée une commission nationale de la transparence chargée de prévenir les comportements frauduleux, en matière économique et de veiller à la sincérité des procédures publiques) (p. 3697) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 360 de M. Jean-Louis Debré (supprime le service) (p. 3697) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 474 de M. Pierre-André Wiltzer (rattache le service au procureur général près la Cour de cassation) (p. 3698) ;

- *favorable* aux amendements identiques nos 23 de la commission et 137 de M. Pascal Clément (rédactionnels) (p. 3700) ;

- *favorable* aux amendements nos 24 et 25 de la commission (rédactionnels) (p. 3700) ;

- *favorable* aux amendements nos 26 et 27 de la commission (de conséquence) (p. 3700) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 361 de M. Jean-Louis Debré (supprime la disposition relative au concours susceptible d'être apporté par le service aux autorités judiciaires) (p. 3700) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 362 de M. Michel Péricard (supprime la disposition relative aux avis susceptibles d'être donnés par le service) (p. 3700) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 363 de M. Pierre Mazeaud (supprime la disposition qui fixe la composition du service) (p. 3700).

Article 2 *(saisine du procureur de la République par le service) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 292 de M. Jean-Jacques Hyest et 366 de M. Michel Péricard (de suppression) (p. 3702) ;

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (de coordination) (p. 3702) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. Pascal Clément (précise que le service, s'il a décidé de saisir le procureur, doit avertir la personne visée par cette saisine) (p. 3702).

Article 3 *(dessaisissement du service dès l'ouverture d'une procédure judiciaire) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 293 de M. Jean-Jacques Hyest et 367 de M. Pierre Mazeaud (de suppression) (p. 3703) ;

- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (de précision) (p. 3703).

Article 4 *(communication aux autorités judiciaires des renseignements recueillis par le service) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 294 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3704) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 368 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3704) ;

- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (de coordination) (p. 3704) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 140 de M. Pascal Clément (propose que les parties puissent se faire assister d'un conseil) (p. 3704).

Article 5 *(communication des documents et audition des personnes nécessaires à l'accomplissement de la mission du service) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 295 de M. Jean-Jacques Hyest et 369 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) (p. 3705) ;

- *défavorable* aux amendements identiques nos 370 de M. Michel Péricard et 453 de Mme Nicole Catala (retirent au service de la droit de se faire communiquer tout document) (p. 3706) ;

- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commisison (rédactionnel) (p. 3706) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 371 de M. Pierre Mazeaud (retire au service le droit d'entendre toute personne susceptible de lui fournir des informations) (p. 3706) ;

- *défavorable* aux amendements identiques nos 372 de M. Pierre Mazeaud et 454 de Mme Nicole Catala (supprimant la disposition relative au secret professionnel) (p. 3707) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 143 de M. Pascal Clément (précise que les personnes à qui la communication d'un document est réclamée ou qui sont entendues ont le droit de se faire assister par un conseil) (p. 3707) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 373 de M. Jean-Louis Debré (supprime la disposition interdisant la divulgation des informations recueillies par le service) (p. 3708) ;

- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (rédactionnel) (p. 3708) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 144 de M. Pascal Clément (prévoit que les décisions du service peuvent être constestées par voie de recours hiérarchique auprés du ministre de la justice) (p. 3708).

Article 6 *(sanction de l'opposition à l'exercice des fonctions des membres du service) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 37 de la commission, 296 de M. Jean-Jacques Hyest et 374 de M. Jean-Louis Debré (de suppression) (p. 3709).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (rétablit ainsi le titre premier : Titre premier : « Service central de prévention de la corruption ») (p. 7242).

Article 1er supprimé par le Sénat *(création d'un service interministériel de lutte contre la corruption) :*

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7243) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 112 du Gouvernement (rétablit la compétence du service en matière d'infraction d'atteinte à la liberté et à l'égalité des candidats dans les marchés publics) à l'amendement n° 14 de la commission : adopté (p. 7243) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 113 du Gouvernement (de simplification) à l'amendement n° 14 de la commission : adopté (p. 7243).

Article 2 supprimé par le Sénat *(saisine du procureur de la République par le service) :*

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7243).

Article 3 supprimé par le Sénat *(dessaisissement du service dès l'ouverture d'une procédure judiciaire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7243).

Article 4 supprimé par le Sénat *(communication aux autorités judiciaires des renseignements recueillis par le service) :*

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7243).

Article 5 supprimé par le Sénat *(communication des documents et audition des personnes nécessaires à l'accomplissement de la mission du service) :*

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7244) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 159 de M. Pascal Clément (précise que toute personne entendue par le service doit avoir été convoquée par lettre recommandée 48 heures au moins avant l'entretien) à l'amendement n° 18 de la commission (p. 7244) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 198 du Gouvernement (de cohérence) à l'amendement n° 18 de la commission : adopté (p. 7244) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 114 du Gouvernement (punit d'une amende de 50 000 F le refus de déférer à une audition ou de délivrer les documents demandés) à l'amendement n° 18 de la commission : adopté (p. 7244).

Article 7 supprimé par le Sénat *(décret d'application) :*

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7244).

Avant l'article 8 AA :

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (rétablit l'intitulé du titre II : Titre II : « Financement des campagnes électorales et des partis politiques ») (p. 7244).

Article 8 AA *(rejet du compte de campagne) :*

- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (de suppression) (p. 7245).

- Projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (n° 1395).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 octobre 1992] :

Agriculture : responsabilité du fait de produits défectueux (p. 3945).

Assemblée nationale :
- commission des lois : qualité du travail : (p. 3945) ;
- rapporteur : changement : (p. 3945).

Communautés européennes : directive du 25 juillet 1985 : contenu et transposition en droit français (p. 3945, 3947).

Consommation : consommateurs : protection : conséquences positives ou négatives du projet de loi (p. 3945, 3946).

Responsabilité du fait de défaut de sécurité des produits :
- « défaut » ou « danger » des produits : obligation de suivi aprés mise sur le marché (p. 3945, 3946) ;
- exonérations pour risques de développement (p. 3946) ;
- projet de loi : pénalisation des industriels (p. 3945, 3946) ;
- réparations (p. 3945) ;
- responsabilité de plein droit des producteurs : simplification du régime existant (p. 3945).

Sénat : modifications apportées au projet de loi (p. 3945).

Discussion des articles [19 octobre 1992] :

Article 1er *(art. 1386-1 à 1386-19 du code civil : création dans le livre III d'un titre IV bis : « De la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits ») :*

Article 1386-2 du code civil (dommages réparables) :

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3948).

Article 1386-3 du code civil (définition du produit) :

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3948).

Article 1386-4 du code civil (définition du défaut de sécurité) :

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3948).

Article 1386-5 du code civil (définition de la mise en circulation) :

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3948).

Article 1386-6-1 du code civil (responsabilité du vendeur) :

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3949).

Après l'article 1386-8 du code civil :

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de M. Gilbert Millet (propose que les associations de consommateurs, dans les limites fixées par décret en Conseil d'Etat, puissent porter assistance aux victimes pour la constitution des preuves ; dispose que les huissiers de justice constatent le préjudice et l'état du produit défectueux) (p. 3949).

Article 1386-9 du code civil (exonération pour conformité aux règles impératives émanant des pouvoirs publics) :

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3949).

Article 1386-10 du code civil (causes d'irresponsabilité) :

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 3950) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 21 de M. Gilbert Millet (propose que le producteur demeure responsable lorsqu'il a été averti par les organisations syndicales ou les organismes représentatifs des salariés du défaut d'un produit) (p. 3950) ;
- *favorable* à l'amendement n° 7 rectifié de la commission (rédactionnel) (p. 3950) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (dispose que le producteur demeure responsable lorsque le produit n'a pas été fabriqué pour une distribution à but économique) (p. 3950, 3951) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 22 corrigé de M. Gilbert Millet (dispose que l'exonération de responsabilité pour risque de développement ne peut être appliquée aux produits pharmaceutiques) (p. 3951) ;
- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (exonère le producteur de sa responsabilité lorsque le défaut est dû à la conformité du produit avec les règles législatives ou réglementaires d'ordre public) (p. 3951) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 26 de M. Pascal Clément (précise que le produit doit être conforme aux règles impératives édictées par les pouvoirs publics) à l'amendement n° 9 de la commission (exonère le producteur de sa responsabilité lorsque le défaut est dû à la conformité du produit avec les règles législatives ou réglementaires d'ordre public) (p. 3951).

Article 1386-11 du code civil (incidence de l'utilisation du produit dans des conditions anormales) :

- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3952) ;

- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3952).

Article 1386-14 du code civil (interdiction des clauses limitatives ou exonératoires de responsabilité) :

- *favorable* à l'amendement n° 12 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3952).

Article 1386-15 du code civil (extinction de la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits) :

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3952).

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (de conséquence) (p. 3952).

Article 1386-17 du code civil (non-cumul avec les règles du code civil ayant pour effet de garantir la victime contre un défaut de sécurité) :

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (dispose que le nouveau régime de responsabilité de plein droit des producteurs ne porte pas atteinte aux droits dont la victime peut se prévaloir au titre d'une responsabilité contractuelle ou extracontractuelle ou d'un régime spécial de responsabilité) (p. 3953).

Article 2 *(entrée en application du régime de responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (de coordination) (p. 3953).

Article 7 supprimé par le Sénat *(art. 1731-1 du code civil : application de la garantie au louage de meubles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3953).

Article 8 supprimé par le Sénat *(art. 1891 du code civil : application de la garantie au prêt d'usage) :*

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 3953).

Article 9 *(application dans les territoires d'outre-mer) :*

- *favorable* à l'amendement n° 25 de M. Maurice Briand (de coordination) (p. 3953).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Budgets annexes Légion d'honneur et ordre de la Libération. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés* [28 octobre 1992] :

Médaille militaire : traitement des médaillés et contingents des anciens combattants de 1914-1918 (p. 4477).

Ordre de la Libération : crédits : montant, évolution et répartition (p. 4476).

Ordre national de la Légion d'honneur :
- anciens combattants des deux guerres mondiales : contingents (p. 4477) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 4476) ;
- maisons d'éducation (p. 4476, 4477) ;
- traitement des médaillés (p. 4477).

Justice. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1992] :

Aide juridique : loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 : application et financement (p. 4499, 4500, 4506).

Délinquance et criminalité : délinquance urbaine : prévention (p. 4500, 4504).

Jeunes : protection judiciaire de la jeunesse (p. 4500, 4503, 4505).

Justice :
- « crise » et généralités (p. 4504) ;
- départementalisation et déconcentration budgétaire (p. 4499, 4503) ;
- greffiers (p. 4498) ;
- « maison de justice et du droit « : justice de proximité et conciliation (p. 4500) ;
- moyens immobiliers et matériels (p. 4499) ;
- politique depuis 1981 (p. 4498).

Magistrature :
- Conseil supérieur de la magistrature : réforme (p. 4504) ;
- effectifs, recrutements et vacances de postes (p. 4498, 4503) ;
- fonction et rémunérations : revalorisation (p. 4498) ;
- indépendance et statut des magistrats (p. 4504, 4505).

Ministère de la justice :
- budget : « priorité » gouvernementale (p. 4497, 4498) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 4497, 4498, 4502, 4503, 4505) ;
- fonctionnaires du ministère : statut et « détachement judiciaire « (p. 4497, 4498) ;
- informatisation (p. 4499) ;
- service des affaires européennes et internationales : renforcement (p. 4499) ;
- service social : maisons de vacances (p. 4505).

Presse, édition, imprimerie : secret de l'instruction et présomption d'innocence : respect (p. 4503).

Procédure pénale : réforme :
- mise en œuvre : conséquences sur les effectifs (p. 4505) ;
- projet de loi : discussion au Parlement : calendrier (p. 4503).

Système pénitentiaire :
- action sanitaire en milieu carcéral (p. 4502) ;
- administration pénitentiaire : personnel : recrutement, formation, traitements et taux d'encadrement (p. 4501, 4502) ;
- détenus : nombre et taux d'occupation des établissements (p. 4500) ;
- établissement pénitentier de Cayenne (p. 4503) ;
- prisons : « crise » et insécurité (p. 4501, 4504) ;
- prisons : programme d'équipement des « 13 000 places » (p. 4501) ;
- prisons : rénovation et entretien (p. 4501).

Tribunaux :
- accroissement du contentieux et allongement des délais de jugement (p. 4503, 4505) ;
- cité judiciaire de Melun (p. 4504) ;
- juridictions d'Hazebrouck : manque d'effectifs (p. 4505).

Réponses aux questions :

Aide juridique : loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 : application et financement (M. Serge Charles) (p. 4507, 4508).

Avocats : commission d'office : encadrement des jeunes avocats et indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle (M. Serge Charles, Mme Denise Cacheux) (p. 4508, 4509, 4510).

Délinquance et criminalité :
- poursuites et sanctions judiciaires : baisse (Mme Nicole Catala) (p. 4508, 4509) ;
- victimes : aide (M. Marc Dolez) (p. 4510).

Droit civil : projet de loi modifiant le code civil relatif à l'état civil, à la filiation et au juge familial (Mme Denise Cacheux) (p. 4511, 4512).

Juridictions administratives : cours administratives d'appel : création d'une sixième cour à Douai (M. Marc Dolez) (p. 4509).

Justice :
- greffiers : créations de poste (M. Serge Charles) (p. 4510) ;
- locaux judiciaires : sécurité des fonctionnaires de justice et des magistrats (M. Joseph Gourmelon) (p. 4512).

Lois : réforme du code pénal et du code de procédure pénale : entrée en vigueur (Mme Nicole Catala) (p. 4511).

Police et gendarmerie : détenus : transferts et gardes dans les hôpitaux : situation dans les Bouches-du-Rhône (M. Christian Kert) (p. 4506).

Système pénitentiaire :
- administration pénitentiaire : personnel : créations de postes et emplois en surnombre (Mme Yann Piat) (p. 4507) ;
- maison d'arrêt de Coutances (M. Alain Cousin) (p. 4508) ;
- maison d'arrêt de Toulon (Mme Yann Piat) (p. 4507).

Tribunaux :
- tribunal de grande instance d'Evreux (M. Jean-Louis Debré) (p. 4507) ;
- tribunal de grande instance de Bonneville (M. Michel Meylan) (p. 4506) ;
- tribunal de grande instance de Brest : nombre de chambres (M. Joseph Gourmelon) (p. 4512) ;
- tribunaux d'instance : accroissement de la charge de travail et mesures d'accompagnement (Mme Nicole Catala) (p. 4511).

Vote des crédits :

Demande la réserve du vote des crédits et des articles 88 et 89 (application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique) : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4512).

- Projet de loi de relatif au corps humain (n° 2599).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 novembre 1992] :

Assemblée nationale :
- commission spéciale sur les projets de loi sur la bioéthique : travaux (p. 5829) ;
- propositions d'actes communautaires : résolutions : directive sur le traitement des données informatisées (p. 5828).

Contrats :
- interdiction et nullité des conventions à titre onéreux sur le corps humain (p. 5826, 5827) ;
- interdiction et nullité des conventions de procréation pour le compte d'autrui (p. 5827).

Délinquance et criminalité : infractions et sanctions : médecins : actes médicaux permettant d'exécuter une convention de procréation pour le compte d'autrui (p. 5827).

Droits de l'homme et libertés publiques :
- corps humain : atteintes à l'intégrité : nécessité thérapeutique, intérêt légitime et consentement éclairé (p. 5826) ;
- corps humain, produits et éléments du corps humain : statut : garantie légale (p. 5826) ;
- corps humain, produits et éléments du corps humain : statut : inviolabilité et indisponibilité (p. 5826) ;
- intégrité de l'espèce humaine et intégrité du patrimoine génétique humain (p. 5826, 5827).

Enfants : adoption : régime (p. 5828).

Ethique : comité consultatif national d'éthique (p. 5827).

Europe : Conseil de l'Europe : convention cadre pour la protection de l'être humain : élaboration (p. 5825).

Filiation :
- action en recherche de paternité : procréation médicalement assistée : régime (p. 5827, 5828) ;
- identité sociale et identité biologique : procréation médicalement assistée avec tiers donneur (p. 5827).

Génétique :
- pratiques géniques : eugénisme : dangers et interdiction (p. 5827) ;
- tests génétiques : réglementation (p. 5828) ;
- tests d'identification génétique : autorisation judiciaire et consentement préalable (p. 5828) ;
- thérapies géniques (p. 5827).

Justice : experts judiciaires : liste des experts agréés pour pratiquer des tests d'identification génétique (p. 5828).

Lois :
- projet de loi n° 2599 relatif au corps humain et modifiant le code civil (p. 5826) ;
- projet de loi n° 2600 relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (p. 5826) ;
- projet de loi n° 3003 relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine (p. 5826).

Prélèvements sur le corps humain :
- dons d'organes : gratuité (p. 5827) ;
- produits du corps et produits non soumis au statut du corps humain : définition (p. 5826) ;
- tissus du corps humain : don gratuit et valorisation (p. 5826).

Procréation médicalement assistée (P.M.A.) : fœtus et embryon : embryons surnuméraires : conservation, dons, transferts et recherche scientifique (p. 5828).

Discussion des articles [20 et 23 novembre 1992] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* au sous-amendement n° 26 de Mme Christine Boutin (supprime la notion de conciliation entre le principe de primauté de la personne et les exigences du progrès de la connaissance scientifique et de la sauvegarde de la santé publique) à l'amendement n° 1 de la commission (fait de la primauté de la personne le fondement de la société ; prévoit que la loi concilie ce principe avec les exigences du progrès de la connaissance scientifique et de la sauvegarde de la santé publique et qu'elle garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie) (p. 5834) ;

- *défavorable au* sous-amendement n° 40 de M. Georges Hage (supprime la référence au « commencement de la vie » comme point de départ de la garantie qu'apporte la loi au respect de tout être humain) à l'amendement n° 1 de la commission (p. 5834).

Article 2 *(chapitre II du titre premier du livre premier du code civil : articles 17 à 24 du code civil) :*

Avant l'article 17 du code civil :

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de Mme Christine Boutin (intitule le chapitre II : « De la dignité de l'être humain et du genre humain ») (p. 5837).

Article 17 du code civil (respect du corps humain) :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 rectifié de la commission (dispose que tout être humain a droit au respect de son corps ; que la loi garantit la dignité du corps humain, fixe les conditions de son inviolabilité et de son indisponibilité et protège l'intégrité de l'espèce humaine) (p. 5837) ;

- *défavorable au* sous-amendement n° 41 de M. Georges Hage (prévoit que la loi garantit la non-commercialisation du corps humain et de ses dérivés) à l'amendement n° 2 rectifié de la commission (p. 5838) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 30 de Mme Christine Boutin (précise que la loi garantit le respect dû à l'être humain dès la fécondation sous réserve des dispositions de la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse) (p. 5838).

Après l'article 17 du code civil :

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de Mme Christine Boutin (dispose que l'être humain est une personne dès la première étape de la conception) (p. 5838).

Article 18 du code civil (intervention du juge) :

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rédactionnel) (p. 5839) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de la commission (précise que les pouvoirs du juge visent les agissements illicites portant sur des parties du corps humain) (p. 5839).

Article 19 du code civil (consentement et intérêt légitime) :

- *défavorable* à l'amendement n° 49 de M. Jean-François Mattei (de suppression) (p. 5839) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 5 rectifié de la commission (prévoit que la nécessité thérapeutique ou la loi autorisent seules une atteinte à l'intégrité du corps humain ; que le consentement éclairé de l'intéressé est recueilli au préalable sauf dispense de la loi ou si l'état de ce dernier ne lui permet pas de l'exprimer ; que l'intervention ne peut avoir pour effet de porter atteinte à la santé d'autrui et à celle des générations futures) (p. 5840) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 65 de M. Georges Hage (précise que le consentement de l'intéressé doit être recueilli en tout état de cause compte tenu des conditions sociales dans lesquelles il se trouve afin de respecter sa libre détermination) à l'amendement n° 5 rectifié de la commission (p. 5840).

Article 20 du code civil (protection du patrimoine génétique humain) :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 rectifié de la commission (prévoit que nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine ; interdit toute pratique eugénique fondée sur la sélection des gènes, du sexe, des caractères plysiques ou sociaux de même que toute modification du génome ou des cellules d'une personne dans le but d'en altérer la descendance) (p. 5841, 5842) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 64 de Mme Christine Boutin (prévoit que la thérapie génique est limitée aux cellules somatiques et interdit toute tentative de modification du génome des cellules germinales) à l'amendement n° 6 rectifié de la commission (p. 5841).

Article 21 du code civil (non-commercialisation du corps humain) :

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (précise que les organes, tissus, cellules et produits du corps ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial) (p. 5843) ;

- *favorable* à l'amendement n° 8 corrigé de la commission (précise qu'une convention à titre onéreux s'entend d'un échange d'obligations de toute nature au sens de l'article 1106 du code civil) (p. 5843) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de la commission (punit les auteurs d'une convention portant sur le corps humain d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 12 000 F à 200 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement) (p. 5843, 5844) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 42 de M. Georges Hage (supprime les mots « en tant que tels » pour éviter la limitation du caractère non brevetable) à l'amendement n° 10 de la commission (prévoit que les organes, tissus, cellules, génomes et produits du corps humain ne peuvent pas en tant que tels faire l'objet d'un brevet) (p. 5844).

Après l'article 21 du code civil :

- *défavorable* à l'amendement n° 33 de Mme Christine Boutin (interdit les prélèvements d'organes en vue d'un don sur les mineurs ou les majeurs protégés vivants) (p. 5851).

Article 22 du code civil (gratuité) :

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de la commission (de coordination) (p. 5852) ;

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (de coordination) (p. 5852).

Article 23 du code civil (nullité des conventions de procréation ou de gestation pour le compte d'autrui) :

- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Jacques Toubon (limite la nullité aux conventions souscrites par les intermédiaires) (p. 5852) ;

Contrats : interdiction et nullité des conventions de procréation pour le compte d'autrui : généralité de l'interdiction et de la nullité : conventions de procréation et de gestation (p. 5852) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 52 de M. Jean-François Mattei (supprime la référence aux conventions de procréation) (p. 5853).

Article 24 du code civil (anonymat) :

- *soutient* l'amendement n° 68 du Gouvernement (précise que ni le donneur ni le receveur ne peuvent connaître l'identité de l'autre) : adopté (p. 5853) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de Mme Christine Boutin (autorise la levée de l'anonymat du don si l'enfant né d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneur qui a atteint sa majorité veut connaître l'identlté de son père biologique) (p. 5854).

Après l'article 24 du code civil :

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (donne le caractère d'ordre public aux dispositions du chapitre II du livre premier du code civil) (p. 5857).

Article 3 *(sanction de l'entremise favorisant la maternité de substitution : article 353-2 du code pénal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de la commission (étend les sanctions aux médecins ou à toute autre personne ayant accompli les soins médicaux qui permettent la maternité de substitution) (p. 5860).

Après l'article 3 :

- *soutient* l'amendement n° 69 du Gouvernement (insère dans le nouveau code pénal la sanction de l'entremise favorisant la maternité de substitution) (p. 5860) : adopté (p. 5861).

Article 4 *(test génétiques et identification des personnes par leurs empreintes génétiques : articles 25 à 29 du code civil) :*

Article 25 du code civil (finalités des tests génétiques) :

- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Jean-François Mattei (de suppression) (p. 5863) ;

- *soutient* l'amendement n° 73 du Gouvernement (prévoit que l'étude des caractéristiques d'une personne par son examen génétique ne peut être entreprise qu'à des fins médicales, de recherche ou dans les cas prévus par la loi et avec son consentement préalable sauf nécessité médicale) : adopté (p. 5868).

Avant l'article 25 du code civil :

- *soutient* l'amendement n° 75 du Gouvernement (intitule le chapitre III du titre premier du livre premier du code civil : « De l'identification des personnes et de leurs caractéristiques par examen génétique ») : adopté (p. 5868).

Avant l'article 4 (précédemment réservé) *(tests génétiques et identification des personnes par leurs empreintes génétiques : articles 25 à 29 du code civil) :*

- *soutient* l'amendement n° 74 du Gouvernement (intitule le titre II du projet de loi : « De l'identification des personnes et de leurs caractéristiques par examen génétique ») : adopté (p. 5869).

Article 4 (suite) :

Article 26 du code civil (identification d'une personne par ses empreintes génétiques) :

- *soutient* l'amendement n° 70 du Gouvernement (de coordination) (p. 5869) : adopté après rectification (p. 5870).

Article 27 du code civil (identification d'une personne lors d'une procédure judiciaire civile) :

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (rédactionnel) (p. 5870) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 76 du Gouvernement (prévoit que le consentement de l'intéressé n'est pas requis en matière pénale) à l'amendement n° 19 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 5870).

Article 28 du code civil (identification d'une personne à des fins médicales ou scientifiques) :

- *soutient* l'amendement n° 77 du Gouvernement (dispense de recueillir le consentement préalable de l'intéressé lorsque des raisons médicales l'empêchent) : adopté (p. 5871) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Jean-François Mattei (prévoit que le consentement du mineur ou du majeur protégé est donné expressément par écrit par le titulaire de l'autorité parentale ou par le représentant légal) (p. 5871).

Article 29 du code civil (personnes habilitées à procéder à l'identification) :

- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (rédactionnel) (p. 5871).

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. Georges Hage (interdit l'identification par empreintes génétiques pour l'accès à un emploi ou la participation à une compétition sportive) (p. 5872).

Après l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 72 du Gouvernement (insère dans le nouveau code pénal la sanction du détournement d'informations recueillies sur une personne au moyen d'un examen ou d'une empreinte génétique et celle de l'identification d'une personne par ces mêmes moyens, en dehors des cas prévus par la loi ou en l'absence d'agrément ; fixe à 2 MF d'amende le quantum de la peine) (p. 5873) : adopté (p. 5874) ;
- *défavorable* au sous-amendement oral de M. Jacques Toubon (fixe à six mois de prison ou 2 MF d'amende le quantum de la peine) à l'amendement n° 72 du Gouvernement (p. 5874).

Article 8 *(filiation et procréation médicalement assistée) :*

- *ses observations* (p. 5875).

Avant l'article 311-19 du code civil :

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de Mme Christine Boutin (n'autorise les procréations médicalement assistées qu'entre conjoints vivants et au profit d'un homme et d'une femme dont l'union présente un caractère notoire de stabilité) (p. 5875).

Article 311-19 du code civil (absence de lien de filiation entre l'auteur du don et l'enfant issu de la procréation médicalement assistée) :

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de Mme Christine Boutin (supprime l'interdiction de toute action en responsabilité ou à fins de subsides à l'encontre du donneur) (p. 5878).

Article 311-20 du code civil (caractère incontestable de la filiation d'un enfant issu d'une procréation médicalement assistée) :

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de Mme Christine Boutin (permet de contester, dans les conditions du droit commun, la filiation d'un enfant issu d'une procréation médicalement assistée et engage envers la mère et l'enfant la responsabilité de celui qui, après avoir consenti à la P.M.A., désavoue l'enfant qui en est issu) (p. 5878) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 23 de la commission (précise que le père légitime ne peut exercer d'action en désaveu d'un enfant conçu par insémination avec donneur) (p. 5879).

Article 311-21 du code civil (responsabilité en l'absence de reconnaissance d'un enfant issu d'une procréation médicalement assistée) :

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de Mme Christine Boutin (de suppression) (p. 5879).

Titre :

- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (supprime la référence au code civil dans le titre du projet de loi) (p. 5880).

Son intervention lors des explications de vote [25 novembre 1992] :

Ethique : bioéthique : législateur : rôle (p. 6056).

- **Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).**

Première lecture :

Son intervention lors des explications de vote [25 novembre 1992] : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

- **Projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (n° 2601).**

Première lecture :

Son intervention lors des explications de vote [25 novembre 1992] : voir : projet de loi relatif au corps humain (n° 2599).

VERNAUDON (Emile)

Député de la Polynésie française

(2e circonscription)

Non inscrit

puis apparenté socialiste

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 2 juillet 1992] (p. 8770).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 817,** posée le 24 juin 1992 : **D.O.M.-T.O.M. (Polynésie : politique économique) :** équilibre économique : fragilité ; expérimentations nucléaires : suspension : conséquences ; entreprises sous-traitantes du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : devenir (p. 2798) ; non appelée.

VIAL-MASSAT (Théo)

Député de la Loire

(4e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (agriculture et développement rural : agriculture) [25 juin 1992].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** tome VIII : **agriculture et développement rural : agriculture (n° 2947)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Affaire Touvier :** non-lieu prononcé au bénéfice de Paul Touvier ; indépendance de la justice ; pourvoi en cassation [15 avril 1992] (p. 482).
- **Aide au développement :** Somalie : collecte de riz dans les écoles françaises ; lutte contre la faim dans le monde ; proposition de loi : inscription à l'ordre du jour : perspectives [21 octobre 1992] (p. 4051, 4052).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés (n° 2681).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Environnement : protection (p. 2071, 2072).

Produits antiparasitaires à usage agricole : distributeurs et prestataires de service : agrément (p. 2071).

- Projet de loi modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire (n° 2707).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

Communautés européennes :
- adaptation de cinq directives communautaires ;
- anabolisants (p. 2075).

Douanes : contrôles sanitaires aux frontières (p. 2075).

Médicaments : médicaments vétérinaires :
- Agence du médicament vétérinaire (p. 2075) ;
- distribution et rapport Parodi (p. 2075) ;
- médicaments extemporanés (p. 2075) ;
- médicaments « hors liste » (p. 2075).

Santé publique : protection (p. 2075).

- Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune, et débat sur cette déclaration (n° 2820).

Principaux thèmes développés [24 juin 1992] :

Agroalimentaire : industrie (p. 2760).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et zones rurales (p. 2761) ;
- zones rurales fragiles et de montagne (p. 2761).

Communautés européennes : Gouvernement : position française (p. 2760).

Coopération et développement : aide alimentaire (p. 2760).

Elevage : ovin (p. 2760).

Exploitants agricoles :
- conjoint et veuf d'exploitant : statut (p. 2761) ;
- cotisations sociales : réforme (p. 2760) ;
- jeunes agriculteurs : installation (p. 2760) ;
- revenu (p. 2760).

Exploitations agricoles : charges : allégement (p. 2760).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : allégement (p. 2760).

Prix agricoles et coûts de production (p. 2760).

Régions : Rhône-Alpes (p. 2760).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Coopération et développement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [4 novembre 1992] :

Afrique : faim (p. 4746, 4747).

Aide au développement : aide publique : évolution (p. 4746).

Coopération financière : fonds de compensation des créances pour le développement : création (p. 4746).

Coopération militaire : assistance technique militaire : évolution (p. 4746).

Environnement : conférence de Rio (p. 4746).

Ministère de la coopération et du développement :
- Agence centrale d'exécution : création : perspectives (p. 4746) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 4746).

Nord - Sud : dialogue (p. 4746).

Régions : association aux actions de coopération (p. 4746).

Somalie : opération « riz pour la Somalie » (p. 4746).

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour l'agriculture [5 novembre 1992] :

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis (p. 4823).

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4823).

Crise agricole (p. 4823).

VICTORIA (PIERRE)

Député du Morbihan

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 9 avril 1992] (p. 5267).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (affaires étrangères et coopération : coopération et développement) [14 mai 1992].

Rapporteur de la proposition de résolution de M. Georges Colombier tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur la gestion et les activités de la Caisse française de développement (n° 2999) [1er décembre 1992].

Membre titulaire de la Caisse française de développement [*J.O.* du 16 janvier 1993] (p. 904).

DEPOTS

Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan relatif à une **mission au Zimbabwe** du 6 au 10 avril 1992 **(n° 2744)** [26 mai 1992].

Proposition de loi tendant à **rendre plus efficiente la politique de coopération de la France et à élever le niveau qualitatif et quantitatif de la contribution française au développement (n° 2972)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) :** annexe n° 3 : **affaires étrangères et coopération : coopération et développement (n° 2945)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur la proposition de résolution (n° 2999) de M. Georges Colombier tendant à la **constitution d'une commission d'enquête portant sur la gestion et les activités de la Caisse française de développement (n° 3138)** [15 décembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Sommet de Rio :** « Environnement et développement » : sujets traités lors du Sommet ; ordre économique mondial inégalitaire ; valeur symbolique de la conférence ; convention sur la protection du climat et convention sur la

biodiversité : signature par la France ; Conseil des droits des générations futures : mise en place [17 juin 1992] (p. 2471, 2472).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le régime du travail dans les ports maritimes (n° 2613).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [14 mai 1992] :

Communautés européennes : enjeux européens (p. 1215, 1216).

Dockers :
- plan social (p. 1215) ;
- statut : loi du 6 septembre 1947 : réforme (p. 1215).

Travail : régime de travail dans les ports maritimes : convention collective : négociation (p. 1215).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Coopération et développement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [4 novembre 1992] :

Afrique :
- continent en « voie de disparition » (p. 4741, 4743) ;
- démocratisation : perspectives (p. 4742) ;
- santé publique : maladies tropicales : recrudescence (p. 4741).

Communautés européennes : Lomé IV (p. 4743).

Coopération financière : fonds de compensation des créances pour le développement : création (p. 4743).

Coopération militaire : assistance technique militaire : évolution (p. 4742).

Europe : Europe de l'Est : incertitudes (p. 4741).

Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) (p. 4742).

Haïti : arrêt de l'aide publique (p. 4743)

Ministère de la coopération et du développement : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4741).

Organisations non gouvernementales (O.N.G.) (p. 4742).

Parlement :
- association à la gestion des crédits de l'aide (p. 4742) ;
- délégation parlementaire pour le développement : création : perspectives (p. 4743).

Pays hors champ : compétence du ministère de la coopération ou grand ministère du développement (p. 4742).

Régions : association aux actions de coopération (p. 4742).

Zaïre : arrêt de l'aide publique (p. 4743).

Vote des crédits :

Après l'article 89 :

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (annexe au projet de budget de la coopération et du développement un tableau décomposant par ministère l'aide publique au développement (p. 4760) : adopté (p. 4760).

Equipement, logement et transports. - Mer. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Conchyliculture et cultures marines : coquille Saint-Jacques (p. 5352).

Pêche maritime : plan Mellick et crise de la pêche : prêts bonifiés : primes (p. 5352).

VIDAL (Joseph)

Député de l'Aude

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

VIDAL (Yves)

Député des Bouches-du-Rhône

(10e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à créer des **zones forestières sensibles pour lutter contre les incendies de forêt (n° 2552)** [21 janvier 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1992] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- carte du combattant (p. 5371) ;
- retraite anticipée (p. 5371).

Défense : essais nucléaires : arrêt (p. 5371).

Handicapés : appareillage (p. 5370).

Mémoire et souvenir : généralités (p. 5371).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- « cristallisation » et plafonnement (p. 5370) ;
- rapport constant (p. 5370) ;
- régime des suffixes (p. 5370) ;
- retraite mutualiste (p. 5371).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre : crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5371).

- Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale : personnes sans ressources : enterrement : prise en charge (p. 6438).

Communes : monopole communal : régie directe et concession unique : évolution ou suppression (p. 6437, 6438).

Lois : projet de loi : entrée en vigueur : régime transitoire (p. 6438).

Pompes funèbres :
- règlement national et règlements municipaux : information des familles (p. 6438) ;
- régime juridique : dérive, carences et défauts d'application : conclusions de la mission interministérielle (p. 6437) ;
- secteur concurrentiel : développement : moralisation, définition des charges et habilitation (p. 6438) ;
- service public des pompes funèbres : protection juridique et pénale : contentieux d'application de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales (p. 6437, 6438).

VIDALIES (Alain)

Député des Landes

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 10 avril 1992] (p. 5317).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 28 avril 1992] (p. 5933).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 30 avril 1992] (p. 6033).

Rapporteur du projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (no 2611) [15 mai 1992] (p. 1321).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du livre III du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (no 2309) [*J.O.* du 5 juin 1992] (p. 7497).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (no 2326) [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7749).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (no 2931) (justice : administration centrale et services judiciaires) [18 juin 1992].

Rapporteur chargé du suivi de l'exécution des lois [22 juin 1992] (p. 2690).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (no 2083) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes no 89-688 du 22 décembre 1989 (no 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15077).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions du droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (no 2611) [*J.O.* du 30 octobre 1992] (p. 15081).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 26 novembre 1992] (p. 16213).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), membre de l'Assemblée nationale [*J.O.* du 1er décembre 1992] (p. 16401).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (no 1395) [*J.O.* du 11 décembre 1992] (p. 16928).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la procédure pénale (no 2585) [*J.O.* du 15 décembre 1992] (p. 17165).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texe sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certains mandats électoraux ou fonctions électives (no 2368) [*J.O.* du 15 décembre 1992] (p. 7265).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (no 2985) [*J.O.* du 23 décembre 1992] (p. 17634).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (no 2611) relatif à l'**entrée en vigueur du nouveau code pénal** et la **modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale** rendue nécessaire par cette entrée en vigueur **(no 2789)** [11 juin 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le **projet de loi de finances pour 1993 (no 2931)** : tome VI : **justice : administration centrale et services judiciaires (no 2949)** [14 octobre 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'**entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (no 3078)** [26 novembre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Lutte pour l'emploi :** chômage : aggravation ; chômeurs de longue durée ; formation professionnelle et insertion ; traitement social [15 avril 1992] (p. 479).

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions générales du code pénal (no 693).

Rapporteur suppléant.

Commission mixte paritaire :

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [2 juillet 1992] :

- *favorable* à l'amendement no 2 du Gouvernement (art. 113-11 du code pénal : de coordination) (p. 3095) ;

- *favorable* à l'amendement no 15 du Gouvernement (art. 132-22 du code pénal : dispose que lorsque la juridiction prononce une peine d'amende, elle détermine son montant en tenant compte des ressources et charges de l'auteur de l'infraction) (p. 3100).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (no 2309).

Rapporteur suppléant.

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [2 juillet 1992] :

Délinquance et criminalité :
- fausses alertes (p. 3102) ;
- graffitis et « tags » (p. 3102) ;
- vandalisme (p. 3102) ;
- vol simple (p. 3102).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3102).

Peines : interdiction du territoire français (p. 3102).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Rapporteur suppléant.

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [2 juillet 1992] :

Communes : élus communaux : ingérence et trafic d'influence (p. 3107, 3108).

Justice : décisions : discrédit : sanction (p. 3108).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3108).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Rapporteur suppléant.

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [2 juillet 1992] :

Code pénal : livre II : contenu et réforme : adaptation à la société et aux mœurs (p. 3129).

Femme : interruption volontaire de grossesse : « auto-avortement » (p. 3129, 3130)

Parlement : commission mixte paritaire : accord : texte (p. 3129).

Peines : période de sûreté et peine de trente ans (p. 3129).

- Projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 2811).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juillet 1992] :

Assemblée nationale :
- commission des lois : qualité du travail sur le projet (p. 3145) ;
- projet de loi : conditions d'examen et inscription à l'ordre du jour (p. 3143).

Code pénal :
- entrée en vigueur : calendrier et mesures d'accompagnement (p. 3144) ;
- réforme : historique, philosophie et aboutissement (p. 3143) ;
- réforme : projet de loi d'adaptation de la législation en vigueur : intérêt, nécessité et contenu (p. 3143, 3144).

Conseil constitutionnel : décision des 19 et 20 janvier 1981 relative à la loi Sécurité et Libertés : principe d'applicabilité immédiate de la loi pénale la plus douce (p. 3144).

Défense : infraction militaire : action publique de la partie lésée (p. 3144).

Drogue : trafic de stupéfiants : criminalisation, cour d'assises spéciale, centralisation des poursuites (p. 3144).

Peines :
- échelle des peines (p. 3144) ;
- peines accessoires : suppression (p. 3144) ;
- peines « plancher » et circonstances atténuantes : suppression (p. 3144).

Personnes morales : responsabilité pénale : casier judiciaire (p. 3143).

Procédure pénale :
- code de procédure pénale : réforme : urgence (p. 3143) ;
- régles de procédures : transfert et reclassement (p. 3144).

Discussion des articles [2 juillet 1992] :

Article 1er *(art. 2-1 du code de procédure pénale : associations autorisées à exercer les droits reconnus à la partie civile) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (de correction) : adopté (p. 3151).

Article 2 *(art. 2-2 du code de procédure pénale : associations autorisées à exercer les droits reconnus à la partie civile) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (de correction) : adopté (p. 3151) ;

- *soutient* l'amendement n° 3 rectifié de la commission (de coordination) ; rectifié : adopté (p. 3151) ;

- *soutient* l'amendement n° 126 de la commission (de correction) : retiré (p. 3151).

Article 3 *(art. 2-3 du code de procédure pénale : associations autorisées à exercer les droits reconnus à la partie civile) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (de correction) ; adopté (p. 3151).

Article 8 *(art. 11 du code de procédure pénale : caractère secret de la procédure d'enquête et d'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (de précision) : adopté (p. 3152).

Après l'article 8 :

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3152).

Article 9 *(art. 45 du code de procédure pénale : ministère public près le tribunal de police) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (de précision) : adopté (p. 3152).

Article 12 *(art. 109 du code de procédure pénale : déposition du témoin devant le juge d'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (de précision) : adopté (p. 3152).

Article 15 *(art. 142-2 du code de procédure pénale : restitution de la partie du cautionnement affectée à la représentation de l'inculpé, du prévenu ou de l'accusé) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (de précision) (p. 3152) : adopté (p. 3153).

Article 16 *(art. 145 du code de procédure pénale : détention provisoire ordonnée par le juge d'instruction) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (de précision) : adopté (p. 3153).

Article 25 *(art. 366 du code de procédure pénale : décision de la cour d'assises et conséquences) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (supprime et remplace les dispositions qui anticipent sur le projet de loi de réforme de la procédure pénale) : adopté (p. 3153).

Article 28 *(art. 375-2 nouveau du code de procédure pénale : solidarité des co-condamnés pour le paiement des dommages-intérêts) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (dispose que la cour peut ordonner que le prévenu est tenu solidairement des amendes et des frais avec ses coauteurs ou ses complices, que ceux-ci soient ou non solvables) : rejeté (p. 3154).

Article 30 *(art. 398-1 du code de procédure pénale : jugement de certains délits par un juge unique) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 rectifié de la commission (de correction) : adopté (p. 3154).

Article 33 *(art. 469-1 du code de procédure pénale : droit pour le tribunal correctionnel de dispenser de peine ou d'ajourner le prononcé de celle-ci) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 rectifié de la commission (de précision) : adopté (p. 3154).

Article 35 *(art. 471 du code de procédure pénale : conséquences du jugement sur la détention provisoire ou le contrôle judiciaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (de précision) : adopté (p. 3155).

Article 38 *(art. 473 du code de procédure pénale : prise en charge des frais et dépens en matière correctionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (de précision) : adopté (p. 3155).

Article 37 *(art. 480-1 nouveau du code de procédure pénale : solidarité des co-condamnés pour le paiement des dommages-intérêts en matière correctionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 rectifié de la commission (dispose que la cour peut ordonner que le prévenu est tenu solidairement des amendes et des frais avec ses coauteurs ou ses complices, que ceux-ci soient ou non solvables) ; corrigé (les mots « des amendes » sont supprimés) : adopté (p. 3155).

Après l'article 40 :

- *défavorable* à l'amendement n° 171 de M. Gilbert Millet (renvoie l'application du permis à points à une loi ultérieure) (p. 3155).

Article 41 *(art. 539 du code de procédure pénale : prononcé de la peine contraventionnelle, dispense et ajournement) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 rectifié de la commission (de précision) : adopté (p. 3156).

Article 46 *(art. 550 du code de procédure pénale : exploit d'huissier pour les citations et significations) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (dispose que l'adresse d'une personne morale est celle de son « siège ») : adopté (p. 3157).

Article 48 *(art. 557 du code de procédure pénale : exploit d'huissier pour les citations et significations) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3157).

Article 49 *(art. 559 du code de procédure pénale : exploit d'huissier pour les citations et significations) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3157).

Après l'article 50 :

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (précise la procédure de citation lorsque la personne, physique ou morale, est domiciliée à l'étranger) (p. 3157) : adopté (p. 3158).

Après l'article 52 :

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (de correction) : adopté (p. 3158).

Article 54 *(art. 689 à 689-6 du code de procédure pénale : compétence universelle des juridictions françaises) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (de correction) : adopté (p. 3159).

Article 55 *(art. 690 à 693 du code de procédure pénale : abrogations) :*

- *soutient* l'amendement n° 25 corrigé de la commission (de correction) : adopté (p. 3159).

Après l'article 58 :

- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (permet à la partie lésée par une infraction militaire, en cas de décès, de mutilation ou d'invalidité permanente, de déclencher l'action publique) (p. 3159).

Article 62 *(art. 702-1 nouveau du code de procédure pénale : relèvement des interdictions, déchéances ou incapacités) :*

- *soutient* l'amendement n° 27 rectifié de la commission (de précision) : adopté (p. 3160) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 28 de la commission (impose un délai de six mois à toute personne voulant demander le relèvement d'une interdiction, d'une déchéance ou d'une incapacité dont elle a fait l'objet ; fixe le même délai pour reconduire la demande lorsque le relèvement a été refusé une première fois) (p. 3161) ;

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commmission (étend à l'ensemble des demandes de relèvement relatives aux peines de suspension de permis de conduire lesmodalités d'aménagement actuellement réservées aux peines de ce type prononcées à titre de peine principale de substitution) : adopté (p. 3161).

Article 68 *(art. 706-26 à 706-39 nouveaux du code de procédure pénale : trafic de stupéfiants et proxénétisme) :*

Article 706-26 du code de procédure pénale (principes généraux) :

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (de correction) : adopté (p. 3163).

Après l'article 706-26 du code de procédure pénale :

- *ses observations* sur l'amendement n° 31 de la commission (confie aux tribunaux de Paris, Lyon, Aix-en-Provence, Bordeaux et Douai la poursuite, l'instruction et le jugement des crimes en matière de drogue) (p. 3164) ;

- *favorable* à l'amendement n° 125 rectifié de M. Jacques Toubon (dispose que les crimes en matière de trafic de stupéfiants sont jugés par une cour d'assises spéciale, uniquement composée de professionnels) (p. 3164).

Article 706-27 du code de procédure pénale (visites, perquisitions et saisies domiciliaires) :

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (de clarification) : adopté (p. 3164).

Article 706-29 du code de procédure pénale (mesures conservatoires ordonnées par le président du tribunal de grande instance) :

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (supprime et remplace les dispositions qui anticipent sur le projet de loi de réforme de la procédure pénale) : adopté (p. 3164) ;

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (prévoit que le président du tribunal de grande instance peut déléguer à un autre juge son pouvoir d'ordonner des mesures conservatoires sur les biens d'une personne inculpée pour trafic de stupéfiants) : adopté (p. 3164) ;

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (supprime et remplace les dispositions qui anticipent sur le projet de loi de réforme de la procédure pénale) : adopté (p. 3165).

Article 706-31 du code de procédure pénale (surveillance du trafic de stupéfiants par les officiers et agents de police judiciaire) :

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3165).

Article 706-33 du code de procédure pénale (principes généraux) :

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (de correction) : adopté (p. 3165).

Article 706-34 du code de procédure pénale (visites, perquisitions et saisies domiciliaires) :

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (de clarification) : adopté (p. 3165).

Article 69 *(art. 706-40 à 706-45 nouveaux du code de procédure pénale : infractions commises par les personnes morales) :* adopté aprés modifications (p. 3167).

Article 706-41 du code de procédure pénale (principes généraux) :

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (de conséquence) (p. 3165) : adopté (p. 3166).

Article 706-42 du code de procédure pénale (détermination de la personne physique représentant la personne morale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 166 de M. Jacques Toubon (dispose qu'une personne morale est représentée en justice par un mandataire désigné par le président du tribunal de grande instance) (p. 3166) ;

- *soutient* l'amendement n° 127 de la commission (dispose que lorsque des poursuites sont également engagées à l'encontre d'une personne morale et de son représentant légal, la personne morale est représentée par un mandataire de justice désigné par le président du tribunal de grande instance) : adopté (p. 3166) ;

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (rend obligatoire la désignation d'un mandataire de justice en l'absence de tout représentant légal de la personne morale) : adopté (p. 3166) ;

- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (dispose que le juge d'instruction et la partie civile peuvent demander la désignation d'un mandataire de justice par le président du tribunal de grande instance) : adopté (p. 3166).

Article 706-44 du code de procédure pénale (placement de la personne morale sous contrôle judiciaire) :

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (rédactionnel) (p. 3166) : adopté (p. 3167).

Article 81 *(art. 723-5 du code de procédure pénale : infraction commise à l'occasion d'une permission de sortir) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (de correction) (p. 3167) : adopté (p. 3168).

Article 85 *(art. 734 du code de procédure pénale : sursis) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (de correction) : adopté (p. 3168).

Article 88 *(art. 736 du code de procédure pénale : effets du sursis sur les éléments connexes à la condamnation principale) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3168).

Article 91 *(art. 740 et 741-2 du code de procédure pénale : obligations du condamné bénéficiaire du sursis avec mise à l'épreuve) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3169).

Article 92 *(art. 742 du code de procédure pénale : sanction de l'inobservation des obligations de la mise à l'épreuve) :*

- *soutient* les amendements n°s 51 et 52 de la commission (d'harmonisation) : adoptés (p. 3169).

Article 94 *(art. 743 du code de procédure pénale : annulation de la condamnation avant la fin du délai d'épreuve) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3169).

Article 97 *(art. 746 du code de procédure pénale : effets du sursis avec mise à l'épreuve sur les éléments connexes à la condamnation principale) :*

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3169).

Après l'article 99 :

- *soutient* l'amendement n° 55 de la commission (réintroduit dans le code les dispositions de procédure relatives à la transformation d'une peine de prison en travail d'intérêt général) : adopté (p. 3170).

Article 100 *(art. 747-2 à 747-8 du code de procédure pénale : modalités du travail d'intérêt général) :*

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3170).

Avant l'article 103 :

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (précise les condamnations qui ne sont pas mentionnées sur les fiches du casier judiciaire) : adopté (p. 3171).

- *soutient* l'amendement n° 58 de la commission (précise les condamnations qui doivent être portées sur les fiches du casier judiciaire des personnes morales) : adopté (p. 3171, 3172) ;

  Justice : casier judiciaire des personnes morales : accès (p. 3171) ;

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3172) ;

- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (dispose que le relevé intégral des fiches du casier judiciaire des personnes morales est porté sur le bulletin n° 1 qui n'est délivré qu'aux autorités judicaires) : adopté après modifications (p. 3171).

Après l'article 103 :

- *soutient* l'amendement n° 61 corrigé de la commission (précise le contenu de l'extrait de casier judiciaire d'une personne morale) : adopté après modifications (p. 3171).

Article 104 *(art. 775-1 du code de procédure pénale : exclusion de la mention d'une condamnation au bulletin n° 2) :*

- *soutient* les amendements n°s 62 et 63 de la commission (de coordination) : retirés (p. 3173).

Après l'article 104 :

- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (dispose que l'extrait de casier judiciaire d'une personne morale est délivré à toute personne qui en fait la demande) : retiré (p. 3171, 3174) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 120 de M. Jean-Jacques Hyest (précise, de façon limitative, les personnes et autorités qui peuvent se voir délivrer un bulletin n° 2 du casier judiciaire d'une personne morale) (p. 3172) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 128 de la commission (dispose qu'un bulletin n° 2 peut être fourni aux présidents de tribunaux de commerce en cas de redressement ou de liquidation de la personne morale) à l'amendement n° 120 de M. Jean-Jacques Hyest : adopté (p. 3174) ;

- *favorable* à l'amendement n° 121 de M. Jean-Jacques Hyest (précise que le représentant légal d'une personne morale peut obtenir communication du bulletin n° 2 du casier judiciaire de celle-ci, sur demande adressée au procureur de la République prés le tribunal de grande instance territorialement compétent) (p. 3174).

Après l'article 105 :

- *soutient* l'amendement n° 65 rectifié de la commission (dispose qu'une personne morale peut obtenir communication, par l'intermédiaire de son représentant légal, du relevé intégral de son casier judiciaire) : adopté (p. 3174).

Article 113 *(art. L. 282-1 du code de l'aviation civile : destruction d'installations à usage aéronautique) :*

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (de forme) : adopté (p. 3175).

Avant l'article 121 :

- *soutient* l'amendement n° 129 de la commission (adapte les références au code pénal en ce qui concerne les droits de visite des constructions en cours) : adopté (p. 3175) ;

- *soutient* l'amendement n° 130 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3176).

Après l'article 130 :

- *soutient* l'amendement n° 131 de la commission (de correction) : adopté (p. 3176).

Article 133 *(art. L. 134-4 du code forestier : manœuvres frauduleuses) :*

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3177).

Article 137 *(art. 19 du code des instruments monétaires et des médailles : contrefaçon des monnaies et billets de banques) :*

- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (substitue aux expressions « monnaie de cuivre et de billon » et « rayon frontière » les expressions « monnaie en métal commun » et « rayon des douanes ») : adopté (p. 3177).

Article 145 *(art. 369 du code de justice militaire : sursis) :*

- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3178).

Article 146 *(art. 371 du code de justice militaire : récidive) :*

- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3178).

Article 154 *(art. 426 du code de justice militaire : trahison militaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (de coordination) (p. 3178) : adopté (p. 3179).

Article 155 *(art. 476-1 à 476-12 nouveaux du code de justice militaire : atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation en temps de guerre) :*

Avant l'article 476-5 du code de justice militaire :

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3179).

Article 476-5 du code de justice militaire (atteintes à la sécurité des forces armées) :

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (punit de quinze ans de réclusion criminelle et de 1 500 000 F d'amende le fait de provoquer des militaires à la désobéissance en temps de guerre) (p. 3179) : adopté (p. 3180).

Article 476-8 du code de justice militaire : activités illicites en zones militaires.

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (supprime de l'incrimination le fait de procéder sans autorisation et en temps de guerre à des photocopies d'une zone militaire interdite) : adopté (p. 3180).

Article 476-9 du code de justice militaire (pénétration frauduleuse dans les enceintes militaires et les locaux intéressant la défense nationale) :

- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (punit de dix ans d'emprisonnement et de 1 MF d'amende la pénétration frauduleuse, en temps de guerre, dans les enceintes militaires et les locaux intéressant la défense nationale ; incrimine et punit des mêmes peines la tentative de ce délit) : adopté (p. 3180).

Après l'article 476-12 du code de justice militaire :

- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation en temps de guerre ; précise la nature des peines qui leur sont applicables) : adopté (p. 3180) ;

- *soutient* l'amendement n° 77 de la commmission (étend aux cas de trahison en temps de guerre les possibilités d'exemption de peine en cas de dénonciation) : adopté (p. 3180) ;

- *soutient* l'amendement n° 78 rectifié de la commission (dispose que la peine prévue pour une trahison en temps de guerre est réduite de moitié si l'auteur ou le complice a permis de faire cesser les agissements incriminés, d'éviter que l'infraction n'entraîne mort d'homme ou infirmité permanente ou d'identifier les autres coupables) : adopté (p. 3180) ;

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (dispose que la peine d'interdiction du territoire français peut être prononcée à l'encontre de tout étranger coupable, en temps de guerre, d'une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation) (p. 3180) : adopté (p. 3181).

Article 157 *(art. 42 du code disciplinaire et pénal de la marine marchande : répression de l'usage de violence) :*

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3181).

Après l'article 163 :

- *soutient* l'amendement n° 132 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions prévues par les articles 141 et 142 du code minier ; précise les peines qui leur sont applicables) (p. 3181) : adopté (p. 3182) ;

- *soutient* l'amendement n° 133 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3182) ;

- *soutient* l'amendement n° 134 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3182).

Après l'article 165 :

- *soutient* l'amendement n° 135 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions prévues par les articles L. 335-2 à L. 335-5 du code de la propriété intellectuelle ; précise les peines qui leur sont applicables) : adopté (p. 3182) ;

- *soutient* l'amendement n° 136 de la commission (précise la nature des peines frappant la violation des secrets de fabrique) : adopté (p. 3182) ;

- *soutient* l'amendement n° 137 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3182).

Article 166 *(art. L. 1, L. 10, L. 15, L. 16 et L. 23-1 du code de la route : homicide, blessures et coups involontaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 81 corrigé de la commission (de correction) : adopté (p. 3183).

Article 169 *(art. L. 2 du code de la route : délit de fuite) :*

- *soutient* l'amendement n° 82 de la commission (de correction) : adopté (p. 3183).

Article 170 *(art. L. 10 du code de la route : détournement ou destruction d'un véhicule confisqué) :*

- *soutient* l'amendement n° 83 de la commission (de correction) : adopté (p. 3183).

Après l'article 172 :

- *soutient* l'amendement n° 138 de la commission (permet au tribunal qui prononce une peine de suspension du permis de conduire à titre de peine complémentaire d'aménager en même temps les conditions d'application de cette peine) : adopté (p. 3183).

Article 173 *(art. 337 du code rural : sévices graves ou actes de cruauté envers les animaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (punit l'abandon d'un animal domestique de peines identiques à celles prévues pour les sévices sur un animal) ; adopté (p. 3184) :

Article 175 *(art. 1034 du code rural : abus de confiance des employeurs) :* adopté après modifications (p. 3184) :

- *soutient* les amendements n°s 85 et 86 de la commission (rédactionnels) : adoptés (p. 3184).

Article 179 *(art. L. 209-19 du code de la santé publique : recherches biomédicales sans le consentement des intéressés) :*

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3185).

Après l'article 202 :

- *soutient* les amendements n°s 139 et 140 de la commission (d'harmonisation) : adoptés (p. 3186) ;

- *soutient* l'amendement n° 141 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3187).

Article 211 *(art. 20-2 à 20-6 nouveaux de l'ordonnance du 2 février 1945 : peines applicables aux mineurs) :*

- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination du régime d'emprisonnement des mineurs) : adopté (p. 3188) ;

- *soutient* l'amendement n° 89 de la commission (prévoit la possibilité d'accorder aux mineurs un sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général) : adopté (p. 3188).

Avant l'article 213 :

- *soutient* l'amendement n° 91 de la commission (punit de sept ans d'emprisonnement et de 700 000 F d'amende la violation de l'obligation de secret professionnel par un membre ou un agent de la Commission nationale de l'informatique et des libertés - C.N.I.L.) : adopté (p. 3188) ;

- *soutient* l'amendement n° 142 de la commission (dispose qu'il est interdit de mettre ou de conserver en mémoire informatisée, sauf accord express de l'intéressé, des données nominatives qui font mention des mœurs des personnes) : adopté (p. 3188).

Après l'article 213 :

- *soutient* l'amendement n° 143 de la commission (punit de cinq ans d'emprisonnement et de 2 MF d'amende le fait d'utiliser le répertoire national d'identification des personnes physiques sans autorisation) : adopté (p. 3189) ;

- *soutient* l'amendement n° 144 de la commission (punit d'un an d'emprisonnement et de 100 000 F d'amende le fait d'entraver l'action de la Commission nationale de l'informatique et des libertés) : adopté (p. 3189).

Article 214 *(art. 42 à 44 de la loi du 6 janvier 1978 : abrogation des dispositions pénales de la loi du 6 janvier 1978) :*

- *soutient* l'amendement n° 145 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3189).

Avant l'article 220 :

- *soutient* l'amendement n° 92 de la commission (adapte au nouveau code pénal les références de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication en matière de prise illégale d'intérêt) : adopté (p. 3190).

Article 223 *(art. 49 de la loi du 30 juin 1923 : exploitation d'un cercle de jeux sans autorisation) :*

- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (de précision) : adopté (p. 3191).

Article 224 *(art. 16 nouveau de la loi du 26 décembre 1966 : prêt sur gage ou nantissement sans autorisation légale) :*

- *soutient* l'amendement n° 146 de la commission (adapte au nouveau code pénal les références de la loi du 28 décembre 1966 relative à l'usure en matière de prêts d'argent et d'opérations de démarchage et de publicité) : adopté (p. 3191).

Article 232 *(art. 6 de la loi du 28 juillet 1912 : entraves à l'action des inspecteurs ou agents de la répression des fraudes) :*

- *soutient* l'amendement n° 94 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3192).

Article 241 *(art. 13 et 14 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 : mauvais traitements à animaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 95 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 3193).

Article 242 *(art. 9 de la loi n° 70-539 du 24 juin 1970 : documentation relative à la circulation routière) :*

- *soutient* l'amendement n° 96 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3193).

Après l'article 243 :

- *soutient* l'amendement n° 147 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables en cas de baisse ou de hausse artificielle des prix ; précise les peines qui leur sont applicables) : adopté (p. 3193) ;

- *soutient* l'amendement n° 148 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables de pratiques anticoncurrentielles ; précise les peines qui leur sont applicables) : adopté (p. 3193).

Article 245 *(art. 3, 4, 6, 9, 10 et 22 de la loi n° 90-614 du 12 juillet 1990 : lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic des stupéfiants) :*

- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (de correction) : adopté (p. 3194) ;

- *soutient* l'amendement n° 98 de la commission (adapte au nouveau code pénal les références de l'article 9 de la loi) : adopté (p. 3194).

Après l'article 245 :

- *soutient* les amendements n°s 149, 99 et 100 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 3194) ;

- *soutient* l'amendement n° 150 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions prévues par la loi du 2 août 1961 relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs ; précise les peines qui leur sont applicables) : adopté (p. 3194) ;

- *soutient* les amendements n°s 101 et 102 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 3194) ;

- *soutient* les amendements n°s 103, 104 et 151 de la commission (de coordination) (p. 3194) : adoptés (p. 3195) ;

- *soutient* l'amendement n° 152 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions définies à l'article 24 de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets ; précise les peines qui leur sont applicables) (p. 3194) : adopté (p. 3195) ;

- *soutient* l'amendement n° 165 de la commission (de coordination) (p. 3194) : adopté (p. 3195) ;

- *soutient* l'amendement n° 153 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions définies par les articles 18 et 20 de la loi du 19 juillet 1970 relative aux installations classées ; précise les peines qui leur sont applicables) (p. 3194) : adopté (p. 3195) ;

- *soutient* les amendements n°s 154, 105, 155, 106 et 156 de la commission (de coordination) (p. 3194) : adoptés (p. 3195) ;

- *soutient* l'amendement n° 157 de la commission (de coordination) (p. 3195) : adopté (p. 3196) ;

- *soutient* les amendements n°s 107, 108, 158, 159, 110 et 109 rectifié de la commission (de coordination) : adoptés (p. 3196) ;

- *soutient* l'amendement n° 160 de la commission (dispose que les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables des infractions à la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau ; précise les peines qui leur sont applicables) : adopté (p. 3196) ;

- *soutient* l'amendement n° 161 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3196).

Article 249 *(maintien du caractère délictuel des infractions punies d'une peine d'emprisonnement de deux à six mois) :*

- *soutient* l'amendement n° 111 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3196).

Article 255 *(complicité) :*

- *soutient* l'amendement n° 162 de la commission (de précision) : adopté (p. 3197) ;

- *soutient* l'amendement n° 112 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3197).

Article 256 *(secret professionnel) :*

- *soutient* l'amendement n° 113 de la commission (de précision) : adopté (p. 3197).

Article 259 *(interdictions, déchéances ou incapacités) :*

- *soutient* l'amendement n° 114 de la commission (de correction) (p. 3197) : adopté (p. 3198) ;

- *soutient* les amendements n°s 115 et 116 de la commission (de précision) : adoptés (p. 3198).

Après l'article 260 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 168 de M. Jacques Toubon (propose que le juge puisse prescrire un travail d'intérêt général au titre de la peine principale lorsqu'il statue en matière contraventionnelle) (p. 3198) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 169 de M. Jacques Toubon (propose que la loi pénale antérieure, plus sévère, continue à s'appliquer aux procédures en cours en matière de corruption des mineurs et d'excitation de ces derniers à la débauche) (p. 3198).

Article 261 *(dispositions législatives abrogées) :*

- *soutient* l'amendement n° 163 de la commission (abroge la loi du 18 juillet 1860 relative au transport des émigrants sur les navires) : adopté (p. 3199).

Article 262 *(entrée en vigueur de la loi) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 170 de M. Jacques Toubon (repousse au 1er janvier 1994 la date d'entrée en vigueur de la présente loi et du nouveau code pénal) (p. 3199) ;

- *soutient* l'amendement n° 164 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3199).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [30 novembre 1992] :

Code pénal : entrée en vigueur : calendrier et mesures d'accompagnement (p. 6235).

Délinquance et criminalité : délits non intentionnels : répression et qualification (p. 6235).

Drogue : trafic de stupéfiants : criminalisation, cour d'assises spéciale (p. 6234, 6235).

Jeunes : casier judiciaire : effacement des condamnations légères à la majorité (p. 6234).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 6234).

Personnes morales : responsabilité pénale : casier judiciaire et réhabilitation (p. 6234).

- Projet de loi portant réforme de la procédure pénale (n° 2585).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [6 octobre 1992] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 3377).

Principaux thèmes développés :

Code de procédure pénale : réforme : projet de loi : contenu, nécessité et opportunité (p. 3377).

Ministère public (parquet) : statut et pouvoirs : indépendance ou subordination hiérarchique au garde des sceaux (p. 3377).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 novembre 1992] :

Article 4 *(art. 63-1 à 63-5 nouveaux du code de procédure pénale : droits de la personne gardée à vue) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 rectifié de la commission (rétablit les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture, en ce qui concerne l'entretien avec un avocat à partir de la vingtième heure de garde à vue) (p. 6273) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 119 de M. Emmanuel Aubert (dispose que l'entretien avec un avocat peut avoir lieu dès le début de la garde à vue) à l'amendement n° 10 rectifié de la commission (p. 6273).

Article 15 *(art. 80-1, 80-2 et 80-3 nouveaux du code de procédure pénale : mise en examen et mise en cause au cours de l'instruction) :*

- *défavorable* au sous-amendement oral de M. Patrick Devedjian (précise que le procès-verbal peut être accompagné d'une note écrite du défenseur de la personne intéressée) à l'amendement n° 125 du Gouvernement (dispose que, lorsqu'il estime l'information terminée, le juge d'instruction notifie à la personne mise en examen les charges retenues contre elle au cours d'un débat contradictoire faisant l'objet d'un procès-verbal ; précise que le dossier est ensuite communiqué au procureur de la République à l'expiration d'un délai de 15 jours) (p. 6282).

Après l'article 32 ter :

- *soutient* l'amendement n° 46 rectifié de la commission (punit d'une amende de 50 000 F à 100 000 F la publication ou la diffusion pendant la durée de l'instruction de l'image d'une personne mise en examen) (p. 6296) : modifié ; rejeté (p. 6297).

Article 94 *(art. 527 du code de procédure pénale : exécution d'une ordonnance pénale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 154 du Gouvernement (ramène à 10 jours le délai supplémentaire d'opposition prévu lorsque le prévenu n'a pas reçu la lettre de notification) (p. 6319).

Explications de vote :

Garde à vue : présence de l'avocat et interdiction pour les mineurs de 13 ans (p. 6328).

Inculpation : suppression et réforme adoptée en deuxième lecture (p. 6328).

Partis et mouvements politiques : partis de droite : position sur la procédure pénale (p. 6328).

Vote pour du groupe socialiste (p. 6328).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Justice. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des lois pour l'administration centrale et les services judiciaires [28 octobre 1992] :

Aide juridique : loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 : application et financement : (p. 4480).

Avocats : honoraires : soumission à la T.V.A. (p. 4480).

Créances et privilèges : loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 sur le surendettement des particuliers et des familles : encombrement des juridictions d'instance : (p. 4480).

Juridictions administratives : charges de travail et moyens humains et financiers : adéquation : (p. 4481).

Justice :
- départementalisation et déconcentration budgétaire (p. 4481) ;
- égalité d'accès à la justice (p. 4480) ;
- greffiers (p. 4480).

Magistrature :
- effectifs, recrutements et vacances de postes (p. 4480) ;
- indépendance et statut des magistrats (p. 4481).

Ministère de la justice : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4479, 4481).

Tribunaux : accroissement du contentieux et allongement des délais de jugement (p. 4480).

- Projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

Première lecture :

Discussion des articles [8 décembre 1992] :

Article 11 *(art. L. 320 du code du travail : extension de la déclaration préalable d'embauche) :*

- *son* amendement n° 84 (de conséquence) (p. 6767) : adopté (p. 6768) ;

- *son* amendement n° 85 (généralise, à compter du 1er janvier 1993, à tous les départements, la déclaration préalable d'embauche des salariés) : adopté (p. 6768).

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 86 (autorise le contrôleur du travail à prescrire l'arrêt des travaux d'un chantier du bâtiment qui présente un danger grave et imminent d'ensevelissement ou de chutes de grande hauteur) : adopté (p. 6775).

VIGNOBLE (Gérard)

Député du Nord

(8e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur de la proposition de loi relative à la protection des mineurs au sein des réseaux de télécommunications (n° 2433) (en remplacement de M. Marc-Philippe Daubresse, démissionnaire) [20 novembre 1992] (p. 5847).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Postes et télécommunications. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1992] :

France Télécom : minitel « rose » (p. 4450).

Poste (La) :
- Livre vert postal : publication ; conséquences (p. 4451) ;
- vente par correspondance (p. 4451) ;
- zones rurales et de montagne : adaptation ; suppression de bureaux de poste (p. 4450).

Secteur public :
- commission supérieure du service public des postes et télécommunications : travaux (p. 4450) ;
- télématique (p. 4450).

VILLIERS (Philippe de)

Député de la Vendée

(4e circonscription)

Apparenté U.D.F.

S'apparente au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Affaires étrangères : Allemagne : place au sein de l'Union européenne (p. 954, 955).

Communautés européennes : institutions : « déficit démocratique », « dérive technocratique » et « surproduction normative » (p. 954).

Communautés européennes : libre circulation des personnes : accords de Schengen : application et conséquences (p. 953, 954).

Communautés européennes : principes fondamentaux :

- citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 954) ;
- droit communautaire : intégration dans le droit français et conciliation avec l'ordre juridique interne (p. 954) ;
- politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) (p. 954).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 953).

Révision constitutionnelle : article 89 : Congrès ou référendum : rôle du Parlement et volonté populaire (p. 953).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus (p. 953, 955).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Article 88-1 de la Constitution (transfert de compétences pour l'application du traité de Maastricht) :

- *son* amendement n° 24 (supprime la possibilité de consentir aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire) (p. 1088) : rejeté au scrutin public (p. 1091) ;

- *son* amendement n° 25 (supprime la possibilité de consentir à tout transfert de compétences pour ce qui concerne la détermination des règles relatives au franchissement des fontières) (p. 1095) : rejeté (p. 1096) :

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Communautés européennes : principes fondamentaux : Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 2575).

Europe : confédération européenne et autres alternatives à l'Union (p. 2574).

Lois : projet de loi constitutionnelle : objectif et contenu : lien avec le traité de Maastricht (p. 2574).

Référendum : art. 11 de la Constitution : ratification du traité de Maastricht (p. 2574).

Sénat : texte adopté en première lecture : acceptation par le Gouvernement (p. 2575).

Traités et conventions :

- traité de Maastricht : acceptation ou refus (p. 2574) ;
- traité de Maastricht : caractère inapplicable, renégociation et « Europe à deux vitesses » (p. 2574, 2575).

VIRAPOULLE (Jean-Paul)

Député de la Réunion

(5e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (départements et territoires d'outre-mer : territoires d'outre-mer) [18 juin 1992].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes n° 89-688 du 22 décembre 1989 (n° 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

DEPOTS

Proposition de loi portant **adaptation aux départements d'outre-mer** de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la **liberté de communication (n° 2659)** [29 avril 1992].

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : tome II : **départements et territoires d'outre-mer : territoires d'outre-mer (n° 2949)** [14 octobre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration tarritoriale de la République (n° 1581).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 janvier 1992] :

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *son* sous-amendement n° 281 (aligne le traitement des régions d'outre-mer sur celui des régions métropolitaines pour l'attribution de la dotation) à l'amendement n° 107 de la commission (rétablit le texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale) : retiré (p. 125) ;

- *son* sous-amendement n° 283 (assure aux régions d'outre-mer le versement d'une dotation spécifique calculée en fonction de leur potentiel fiscal) à l'amendement n° 107 de la commission : retiré (p. 125) ;

- *son* sous-amendement n° 282 (assure aux régions d'outre-mer le versement d'une dotation spécifique calculée en fonction du rapport entre la population des régions d'outre-mer et la population totale des autres régions attributaires du fonds) à l'amendement n° 107 de la commission : adopté (p. 125) ;

- *son* amendement n° 231 (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources en alignant le régime des régions d'outre-mer sur le régime métropolitain) (p. 121) : devenu sans objet (p. 126) ;

- *son* amendement n° 232 (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources en assurant aux régions d'outre-mer une quote-part spécifique calculée à partir de leur potentiel fiscal) : devenu sans objet (p. 126) ;

- *son* amendement n° 233 (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources en assurant aux régions d'outre-mer une quote-part spécifique calculée en fonction du rapport entre leur population et la population totale des autres régions attributaires du fonds) (p. 122) : devenu sans objet (p. 126).

- Projet de loi modifiant le code forestier (n° 2313).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [9 juin 1992] :

Après l'article 12 :

- *soutient* l'amendement n° 12 de M. Ambroise Guellec (ajoute la fixation des « conditions de création et d'extension des ateliers de productions agricoles » à l'article 188-1 du code rural relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles) : vote réservé (p. 2066) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution (p. 2067).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 juin 1992] :

D.O.M.-T.O.M. :
- D.O.M. : chômage (p. 2124) ;
- D.O.M. : revenu minimum d'insertion : conditions d'application (p. 2124) ;
- la Réunion (p. 2124).

Exclusion : causes et conséquences (p. 2124).

Discussion des articles [10 juin 1992] :

Après l'article 19 :

- *son* amendement n° 108 (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des modalités particulières d'application de la présente loi dans les départements d'outre-mer, après consultation des collectivités locales compétentes) (p. 2217) : adopté après rectification (p. 2218).

Article 1er précédemment réservé *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 38 de la loi du 1er décembre 1988 (financement des actions inscrites au programme départemental d'insertion) :

- *favorable* à l'amendement n° 176 rectifié du Gouvernement (porte de 2,5 p. 100 à 3 p. 100 la part des dépenses résultant de la prise en charge du ticket modérateur des bénéficiaires du R.M.I. pouvant être imputée sur les crédits obligatoires d'insertion et à 3,75 p. 100 cette même part dans les D.O.M.) (p. 2225).

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Communautés européennes :
- Cour de justice des Communautés européennes : octroi de mer : condamnation éventuelle de la France (p. 2327) ;
- intégration économique des D.O.M.-T.O.M. : prise en compte de leur spécificité (p. 2328).

Impôts et taxes : spécificité des D.O.M. et défiscalisation (p. 2328).

Impôts locaux : octroi de mer :
- fonds régional pour les entreprises et l'emploi (F.R.E.E.) : compétences et moyens : désengagement de l'Etat (p. 2329, 2330) ;
- prélèvement : mécanisme, produits assujettis, seuils d'assujetissement et exonérations (p. 2329, 2330) ;
- projet de loi : élaboration : concertation (p. 2329) ;
- projet de loi : modernisation de l'octroi de mer : intérêt et nécessité (p. 2327, 2328).

Jeunes : chômage, insertion sociale et professionnelle (p. 2329).

Logement et habitat : ligne budgétaire unique : bilan (p. 2329).

Politique économique et sociale :
- développement économique : généralités et rôle de l'octroi de mer (p. 2329) ;
- égalité économique et sociale (p. 2328, 2329).

Réunion (p. 2328, 2329).

Discussion des articles [15 juin 1992] :

Avant l'article 1er :

son amendement n° 8 (propose d'inscrire en préambule de la loi les dispositions de la décision communautaire n° 89-688 du 22 décembre 1989 relative à l'octroi de mer) (p. 2348) : rejeté (p. 2349).

Article 2 *(exonérations) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de M. Claude Lise (précise que l'exonération décidée par les conseils régionaux concerne les matières premières « par nature et par destination ») (p. 2352) : retiré (p. 2353) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 188 du Gouvernement (dispose que les conseils régionaux peuvent exonérer l'introduction de marchandises destinées au fonctionnement de l'administration, des collectivités locales et des établissements publics administratifs ; maintient en l'état les plafonds actuels de franchise pour les particuliers) (p. 2353, 2354).

Article 3 *(personnes assujetties) :*

- *son* amendement n° 10 (précise que les producteurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3,5 MF peuvent demander à être assujettis à l'octroi de mer dans des conditions fixées par le conseil régional) : retiré (p. 2355) ;
- *son* amendement n° 11 (précise que les seuils d'assujettissement fixés par l'article sont réexaminés chaque année à l'occasion du projet de loi de finances initiale) : rectifié par le Gouvernement (les mots « chaque année » sont supprimés) ; adopté (p. 2356).

Article 4 *(bases d'impositions) :*

- *son* amendement n° 12 (dispose que, pour le calcul des bases d'imposition, le prix hors taxe est diminué de 20 p. 100 et non de 15 p. 100 au titre des frais de commercialisation) : retiré (p. 2356).

Article 6 *(régime des déductions) :*

- *son* amendement n° 13 (précise que le droit à déduction est reportable sur plusieurs années) : retiré (p. 2358) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 51 de la commission (ouvre un droit à déduction de la taxe décomptée fictivement pour les opérations exonérées sur décision du conseil régional) (p. 2358) ;
- *son* amendement n° 14 (dispose que l'octroi de mer dont l'imputation n'a pu être opérée peut faire l'objet d'un remboursement par l'Etat dans des conditions fixées par décret, à l'exception des acquisitions et livraisons exonérées par la loi) : retiré (p. 2359).

Article 10 *(taux de l'octroi de mer) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 175 de la commission (rédactionnel) (p. 2361) ;
- *son* amendement n° 15 (dispose que le conseil régional peut moduler les taux d'exonération selon les catégories détaillées des produits identiques ou similaires et supprime de ce fait l'obligation de taux identiques pour des produits identiques ou similaires d'une même catégorie) (p. 2361) : retiré (p. 2362) ;
- *son* amendement n° 16 (précise que les huit taux doivent être inférieurs ou égaux à 30 p. 100) : devenu sans objet (p. 2362) ;
- *son* amendement n° 21 (dispose que la durée pendant laquelle les taux supérieurs au taux maximal de 30 p. 100 peuvent être maintenus est fixée par le conseil régional) : retiré (p. 2363) ;

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission et *son* amendement identique n° 112 (disposent que les taux supérieurs au taux maximal de 30 p. 100 peuvent être maintenus pendant un délai maximal de dix ans) : adoptés (p. 2363) ;

- *son* amendement n° 23 (de précision) : adopté (p. 2364) ;

- *son* amendement n° 24 (précise qu'une délibération déclarée compatible avec le droit communautaire est immédiatement applicable) : devenu sans objet (p. 2364) ;

- *son* amendement n° 22 corrigé (dispose que le Gouvernement s'engage à transmettre la délibération à la Commission des Communautés européennes dans le mois qui suit sa notification au représentant de l'Etat) : retiré (p. 2365).

Après l'article 10 :

- *son* amendement n° 25 (autorise les conseils régionaux à appliquer aux importations constitutives de dumping ou de concurrence déloyale un taux d'octroi de mer exceptionnel et provisoire de 30 p. 100 ; organise une consultation contradictoire des personnes concernées par le conseil régional et une possibilité de recours auprès de la Commission des Communautés européennes) (p. 2365) : retiré (p. 2366) ;

- *son* amendement n° 26 (autorise les conseils régionaux à appliquer aux importations constitutives de dumping ou de concurrence déloyale une surtaxe de 30 p. 100 maximum pendant six mois maximum ; précise que, si cette décision est condamnée dans les trois mois par la Commission des Communautés, le produit de la surtaxe est remboursé) (p. 2365) : retiré (p. 2366) ;

Commerce international : dumping et concurrence déloyale : mesures de protection (p. 2366).

Article 14 *(répartition du produit de l'octroi de mer) :*

- *son* amendement n° 28 : devenu sans objet (p. 2370).

Article 15 *(répartition de la dotation globale de garantie) :*

- *son* amendement n° 29 (précise que le décret doit être pris dans les trois mois qui suivent la proposition du conseil régional) : adopté (p. 2371) ;

- *son* amendement n° 30 : devenu sans objet (p. 2372).

Article 16 *(fonds régional pour les entreprises et l'emploi) :*

- *son* amendement n° 113 (organise et précise les compétences et les ressources d'un fonds régional pour le développement et l'emploi créé dans chaque région d'outre-mer) (p. 2373) : retiré (p. 2374) ;

- *ses* amendements n°s 31, 32, 33 et 34 : devenus sans objet (p. 2375).

Article 17 *(comité d'orientation du fonds régional) :*

- ses observations (p. 2375, 2376) ;

Octroi de mer :
- fonds régional : amendement de compromis proposé par le Gouvernement (p. 2375, 2376) ;
- lien avec les importations : effet néfaste sur le développement économique (p. 2375) ;

- *ses* amendements n°s 114, 35, 36 et 37 : devenus sans objet (p. 2376).

Article 18 *(abrogations et application de la loi) :*

- *son* amendement n° 115 (maintient en vigueur les taux actuels de frais d'assiette et de recouvrement perçus par l'Etat) ; rectifié (p. 2376) : adopté (p. 2377).

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 38 (propose que le Gouvernement présente chaque année au Parlement un rapport faisant le bilan de l'application du projet de loi et examinant ses conséquences sur le développement économique, les budgets locaux et l'intégration européenne des D.O.M.) (p. 2378) : retiré (p. 2379).

Explications de vote :

Assemblée nationale : amendements : prise en compte par le Gouvernement (p. 2379).

Impôts locaux : octroi de mer : projet de loi : intérêt et nécessité (p. 2379).

Vote pour du groupe U.D.C. (p. 2380).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [15 octobre 1992] :

Après l'article 10 :

- *son* amendement n° 216 soutenu par M. Pierre Mazeaud (établit les règles déontologiques susceptibles de s'imposer aux collaborateurs des services de radio et de télévision candidats à des élections) : rejeté (p. 3769).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis de la commission des lois pour les territoires d'outre-mer [2 novembre 1992] :

Aménagement du territoire : plans d'urbanisme et d'équipement (p. 4655).

Collectivités locales : budgets locaux : difficultés financières et contrôle (p. 4630).

Communauté européenne :
- fonds structurels européens : Fonds européen de développement (F.E.D.) (p. 4630) ;
- intégration économique des D.O.M.-T.O.M. : prise en compte de leur spécificité : accord d'association du 25 juillet 1991 (p. 4654) ;
- traité de l'Union européenne : conséquences pour l'outre-mer (p. 4654).

Démographie : accroissement démographique (p. 4655).

D.O.M. -T.O.M. :
- statut et institutions : modernisation et réforme (p. 4654) ;
- Nouvelle-Calédonie (p. 4630) ;
- Polynésie française (p. 4630) ;
- Réunion (p. 4655) ;
- Wallis-et-Futuna (p. 4630).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- politique de l'emploi et de lutte contre le chômage (p. 4655) ;
- syndicats d'outre-mer : négociations (p. 4655).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- bilan de législature (p. 4655) ;
- budget : objectifs et priorités (p. 4630) ;
- crédits : montant, évolution et répartition (p. 4630).

Politique économique et sociale :
- développement économique : refus de « l'assistance » (p. 4655) ;
- égalité sociale : assimilation ou prise en compte des spécificités (p. 4654, 4655) ;
- Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.) (p. 4630).

Recherche : crédits : accroissement (p. 4630).

Service national : régime adapté (p. 4630).

Affaires européennes. - *Questions* [3 novembre 1992] :

D.O.M.-T.O.M. : économie agricole sucrière (p. 4688).

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Questions* [13 novembre 1992] :

D.O.M.-T.O.M. :
- La Réunion (p. 5318) ;
- logement : crédits (p. 5318).

Logement social : financement (p. 5318).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Première lecture :

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Article 31 *(défiscalisation des investissements outre-mer) :*

- *son* amendement n° 76 soutenu par M. Edmond Alphandéry (substitue une réduction d'impôt sur les sociétés à l'abattement sur les bénéfices) (p. 6696) : retiré (p. 6697).

Après l'article 31 :

- *son* amendement n° 1 soutenu par M. Edmond Alphandéry (abaisse à 300 000 F et à six emplois les seuils d'investissement et de création d'emplois à partir desquels les communes des départements d'outre-mer et de Corse peuvent accorder l'exonération temporaire de taxe professionnelle prévue à l'article 1465 du code général des impôts) (p. 6697) : retiré (p. 6698).

Après l'article 43 :

- *son* amendement n° 77 (étend le bénéfice de la réduction d'impôt prévue par l'article 199 undecies du code général des impôts pour certains investissements réalisés outre-mer à la souscription au capital des filiales des sociétés de développement régional) : rejeté (p. 6708).

- Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977).

Première lecture :

Discussion des articles [9 décembre 1992] :

Avant l'article 48 :

- *son* amendement n° 1 rectifié soutenu par M. Gérard Grignon (applique dans les territoires d'outre-mer la loi du 18 octobre 1966 relative à la tutelle aux prestations sociales) (p. 6856) : adopté (p. 6857) ;
- *son* amendement n° 2 (dispose que les comités de la culture, de l'éducation et de l'environnement des régions d'outre-mer s'appellent désormais conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement) : non soutenu (p. 6857) ;
- *son* amendement n° 3 soutenu par M. Gérard Grignon (accroît les compétences consultatives des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement) (p. 6857) : rejeté (p. 6858) ;
- *son* amendement n° 4 : non soutenu (p. 6858).

- Projet de loi portant réforme du régime pétrolier (n° 3025).

Première lecture :

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Article 2 *(principe des stocks stratégiques) :*

- *son* amendement n° 21 soutenu par M. Gilbert Gantier (ajoute le gaz de pétrole liquéfié à la liste des produits stockés dans les départements d'outre-mer) : adopté après modifications (p. 7219).

VITTRANT (JEAN)

Député de la Seine-Maritime

(9e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission spéciale constituée pour l'examen des trois projets de loi sur la « bioéthique » (nos 2599, 2600, 2601) [*J.O.* du 28 avril 1992] (p. 5933).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 30 avril 1992] (p. 6033).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2634) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8391).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (n° 2739) [*J.O.* du 25 juin 1992] (p. 8392).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2729) [*J.O.* du 26 juin 1992] (p. 8442).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738) [*J.O.* du 2 octobre 1992] (p. 13688).

Membre de la commission d'enquête chargée d'examiner l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger [*J.O.* du 25 novembre 1992] (p. 16165).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1992] :

Convention médicale : avenant n° 3 du 10 avril 1992 à la convention nationale du 9 mars 1990 (p. 1964).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie : maîtrise négociée : médecine ambulatoire : dispositif (p. 1964).

Professions médicales : unions de médecins exerçant à titre libéral : création, compétences et élection (p. 1964).

Santé publique : système de santé français : résultats : dégradation (p. 1964).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale et culture. - Enseignement supérieur. *Questions* [10 novembre 1992] :

Cycles universitaires : premier cycle : rénovation (p. 5167).

VIVIEN (Alain)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires étrangères

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

VIVIEN (Robert-André)

Député du Val-de-Marne

(6e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931) (éducation nationale et culture : culture : communication) [14 mai 1992].

Membre de la commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel [*J.O.* du 11 juin 1992] (p. 7680).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931)** : annexe n° 16 : **éducation nationale et culture : culture : communication (n° 2945)** [14 octobre 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Attitude du Gouvernement à l'égard de l'opposition :** relations entre le Parlement et le Gouvernement ; comportement de certains ministres à l'égard des parlementaires ; tenue des députés lors des séances de questions au Gouvernement [27 mai 1992] (p. 1729, 1730).

INTERVENTIONS

Rappel au règlement : regrette que l'ordre du jour prévu pour la session extraordinaire ne comprenne pas un débat sur l'audiovisuel et plus particulièrement sur la situation de La Cinq [8 janvier 1992] (p. 3, 4).

Rappel au règlement (art. 58 du réglement) : demande au président de l'Assemblée nationale de rappeler au Gouvernement son engagement d'inscrire à l'ordre du jour d'avril un débat sur le paysage audiovisuel français [7 avril 1992] (p. 356).

- Déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel et débat sur cette déclaration (n° 2628).

Principaux thèmes développés [23 avril 1992] :

Lois : loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications : retard des décrets d'application (p. 691).

Réseaux câblés : réglementation (p. 691).

Télévisions privées : Canal Plus (p. 693).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au dépôt légal (n° 2609).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 mai 1992] :

Audiovisuel : dépôt légal :
- Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) (p. 1335, 1336) ;
- sélectivité des dépôts (p. 1336).

Lois : décrets d'application : contenu et délais de parution (p. 1336).

Patrimoine : dépôt légal : financement : moyens supplémentaires (p. 1335, 1336).

Discussion des articles [18 mai 1992] :

Article 5 *(personnes soumises à l'obligation de dépôt) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 du Gouvernement (précise qu'est importateur de biens culturels toute personne qui introduit sur le territoire national des documents édités ou produits hors de ce territoire y compris sur le territoire d'un autre Etat membre de la Communauté européenne) rectifié (rédactionnel) (p. 1342).

Rappel au règlement : souhaite la présentation dans un délai rapproché d'un projet de loi de finances rectificative tirant, au profit de l'Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.), les conséquences budgétaires de la réforme du dépôt légal (p. 1346).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [15 et 16 octobre 1992] :

Article 7 *(décret d'application) :*

Rappel au règlement : s'indigne des conditions dans lesquelles l'Assemblée nationale est appelée à travailler (p. 3731).

Article 13 *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*

- *défavorable* (p. 3812) ;

Audiovisuel : télévision : marchés publicitaires (p. 3813).

Elections et référendums : campagnes électorales : crédits du S.I.D. (p. 3812).

Publicité :
- concurrence internationale (p. 3813) ;
- intermédiaires : centrales d'achat d'espace : agences (p. 3812) ;

Rappel au règlement : s'indigne que le secrétaire d'Etat chargé de la communication n'ait pas répondu à ses questions [16 octobre 1992] (p. 3814).

- *favorable* à l'amendement n° 317 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 3816) ;

Elections et référendums : campagnes électorales : crédits du S.I.D. (p. 3816).

Publicité : annonceurs : droits et responsabilités (p. 3816) ;

Rappel au règlement : s'élève contre le silence du secrétaire d'Etat à la communication à l'occasion d'un débat qui concerne directement la presse (p. 3823).

- *défavorable* à l'amendement n° 504 du Gouvernement (stipule que tout rabais ou avantage tarifaire accordé par le vendeur doit figurer sur la facture délivrée à l'annonceur et que cet avantage ne peut être conservé par l'intermédiaire qu'en vertu d'une stipulation expresse) (p. 3826).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé [27 octobre 1992] :

Rappel au règlement : dénonce l'absence de réponses dans un délai raisonnable au questionnaire budgétaire sur les crédits du secrétariat d'Etat à la communication et proteste contre le report de la discussion de ces mêmes crédits (p. 4381).

Education nationale et culture. - Communication. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [14 novembre 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail et information :
- commissions d'enquête : commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives de la presse et de l'audiovisuel (p. 5394) ;
- ordre du jour : report de la discussion des crédits de la communication (p. 5393) ;
- questionnaires budgétaires : réponses (p. 5393, 5415) ;
- rapporteurs spéciaux : pouvoirs (p. 5394, 5418).

Finances publiques : comptes spéciaux du Trésor : comptes d'affectation spéciale : affectation des produits de cession de titres du secteur public : création (p. 5395).

Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.) : ressources et missions (p. 5394).

Lois : loi n° 92-546 du 20 juin 1992 relative au dépôt légal (p. 5394).

Presse, édition et imprimerie : aides à la presse : évolution et adaptation (p. 5394).

Publicité : régie commune : disparition (p. 5394, 5395).

Radiodiffusion :
- Radio France : ressources, situation et diffusion (p. 5394) ;
- Radio France internationale (R.F.I.) : ressources et programmes (p. 5394, 5395, 5418) ;

Redevance : taux, répartition, exonérations, recouvrement (p. 5394).

Télévision :
- chaîne culturelle européenne : ARTE : ressources, diffusion, programmes et extension (p. 5395, 5396) ;
- cinquième réseau hertzien : préemption par l'Etat et création d'une chaîne éducative (p. 5394, 5396) ;
- diffusion : créations, programmes et quotas de production (p. 5394) ;

- France 2, France 3 et France Télévision : ressources, rapprochement et fusion, privatisation, missions et programmes (p. 5395) ;
- La Cinq : disparition (p. 5395) ;
- la S.E.P.T. (p. 5394).

Vote des crédits :

Article 63 *(approbation de la répartition du produit de la redevance et approbation du produit attendu des recettes publicitaires des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 178 de M. Michel Pelchat (exclut l'I.N.A. de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 2) (p. 5423) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. Michel Pelchat (exclut R.F.I. de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 2) (p. 5423) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 181 de M. Michel Pelchat (exclut la Société européenne de programmes de télévision de la répartition du produit de la redevance et affecte le montant en cause à la société nationale France 3) (p. 5423) ;
- *son* amendement n° 7 (diminue de 159 MF la part du produit de la redevance perçue par la Société européenne de programmes de télévision et augmente à due concurrence celle perçue par la société nationale France 3) (p. 5423) : rejeté (p. 5424).

Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Vote des crédits* [17 novembre 1992] :

Article 48 *(création du compte d'affectation des produits de cessions de titres du secteur public) :*

- *son* amendement n° 6 soutenu par M. Arthur Dehaine (de suppression) (p. 5533) : rejeté (p. 5534).

VOISIN (Michel)

Député de l'Ain

(4e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3128), adoptée par le Sénat, renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice [*J.O.* du 12 décembre 1992] (p. 17056).

Membre de la commission élue spécialement pour l'examen de la proposition de résolution (n° 3194) portant saisine de la commission d'instruction prévue par l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice pour M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé [*J.O.* du 19 décembre 1992] (p. 17435).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national relatives à la réserve du service militaire (n° 3093) [*J.O.* du 22 décembre 1992] (p. 17553).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête** sur la **situation** et l'**avenir du transport routier des marchandises en France (n° 2697)** [8 juillet 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Restructuration des forces armées :** défense nationale : compétence du législateur ; infanterie : réduction des effectifs ; marine : regroupement sur deux sites ; loi de programmation militaire ; aménagement du territoire : nécessité [22 avril 1992] (p. 608, 609).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [23 octobre 1992] :

Article 16 *(exonération de la taxe sur les conventions d'assurance applicable à certains contrats) :*

- *son* amendement n° 212 soutenu par M. Edmond Alphandéry (réduit de 18 à 12 p. 100 le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance relatives à des véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes) (p. 4207) : vote réservé (p. 4208) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4318).

Deuxième partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [9 novembre 1992] :

Armée de terre : effectifs : déflation (p. 5065).

Armements classiques : programmes d'équipement : réduction (p. 5065).

Espace : renseignement : satellites : renforcement (p. 5064, 5065).

Etats-Unis :
- budget de la défense (p. 5065) ;
- essais nucléaires (p. 5066) ;
- présence en Europe : réduction (p. 5065).

Europe : Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : pilier de la défense européenne (p. 5066).

Ministère de la défense :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5065) ;
- délégation aux affaires stratégiques (p. 5065) ;
- direction du renseignement (p. 5065).

Russie :
- arsenal nucléaire : démantèlement, perspectives (p. 5065)
- essais nucléaires : suspension (p. 5066).

Traités et conventions :
- accords de réduction des armements stratégiques (S.T.A.R.T.) (p. 5065) ;
- accords de réduction des forces conventionnelles en Europe (F.C.E.) (p. 5065).

Questions [9 novembre 1992] :

Armements classiques : sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.) (p. 5076)

Armements stratégiques : missile air-sol longue portée (A.S.L.P.) (p. 5076).

Recherche : programmes (p. 5076).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3068).

Première lecture :

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Après l'article 49 :

- *son* amendement n° 80 (rend éligibles au fonds de compensation de la T.V.A. les dépenses réalisées par les collectivités locales pour le compte de tiers) : non soutenu (p. 6714).

Après l'article 52 :

- *son* amendement n° 8 (institue la déductibilité de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur afférente aux véhicules des commerçants itinérants) : non soutenu (p. 6716).

- Projet de loi relatif aux sociétés civiles de placement immobilier, aux sociétés de crédit foncier et aux fonds communs de créances (n° 2815).

Première lecture :

Discussion des articles [15 décembre 1992] :

Article 27 *(art. 34 de la loi du 23 décembre 1988 : acquisition de créances après l'émission des parts) :*

- *son* amendement n° 23 soutenu par M. Gérard Gouzes (définit le fonds commun de créances comme une copropriété ayant pour objet exclusif l'acquisition de créances détenues par des sociétés commerciales ou la Caisse des dépôts et consignations) : rejeté (p. 7198).

- Proposition de résolution renvoyant Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice (n° 3128).

Première lecture [16 décembre 1992] :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique :

Assemblée nationale : commission élue spécialement : mission et travaux : proposition d'amendement (p. 7325).

Haute Cour de justice :
- réforme (p. 7325) ;
- saisine : nécessité et souhait du Président de la République (p. 7325).

Sénat : rapport de la commission *ad hoc* et proposition de résolution : contenu (p. 7325).

Vie, médecine et biologie : hémophiles : contamination par le virus H.I.V. : prévention (produits chauffés), responsabilités et sanctions (p. 7324).

Article unique *(renvoi de Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale et de M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice).*

Vote pour du groupe U.D.C. (p. 7325).

VUILLAUME (Roland)

Député du Doubs

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonora et de télévision (n° 2794).

Première lecture :

Discussion des articles [26 juin 1992] :

Article 3 *(institution d'une servitude administrative de câblage : article 34-3 nouveau de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986) :*

- *son* amendement n° 9 soutenu par M. Michel Péricard (étend la servitude au lit des rivières et cours d'eaux privés) (p. 2919) : retiré (p. 2920).

W

WACHEUX (Marcel)

Député du Pas-de-Calais

(10e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° 2992) [5 novembre 1992] (p. 4898).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi (n° 2992) relatif aux **procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° 3043)** [18 novembre 1992].

Proposition de loi tendant à **élargir le droit de vote par procuration aux retraités (n° 3068)** [25 novembre 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [21, 22 et 23 octobre 1992] :

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de M. Adrien Zeller (porte à cinquante kilomètres la distance, entre le domicile et le lieu de travail, autorisant la déductibilité des frais de déplacement de l'assiette de l'impôt sur le revenu) (p. 4089).

Deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Handicapés : centres d'aide par le travail (C.A.T.) et maisons d'accueil spécialisé : création de places et utilisation des crédits (p. 4408).

Environnement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1992] :

Collectivités locales : rôle (p. 5184).

Cours d'eau, étangs et lacs :
- milieux aquatiques : protection (p. 5184) ;
- rivières : contrats de rivières (p. 5184).

Déchets : assainissement : tri sélectif, recyclage (p. 5184).

Eau :
- agences (p. 5184) ;
- politique de l'eau (p. 5184).

Parcs naturels régionaux (p. 5185).

Régions : Nord - Pas-de-Calais (p. 5181).

Aménagement du territoire. - *Questions* [13 novembre 1992] :

Organismes et structures : groupe interministériel pour la reconstruction des zones minières (Girzom) (p. 5289).

Plan : contrats de plan Etat-régions (p. 5289).

Régions : Nord - Pas-de-Calais : bassin minier (p. 5288, 5289).

- Projet de loi relatif aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° 2992).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [27 novembre 1992] :

Communautés européennes :
- Acte unique : élimination des frontières techniques (p. 6169) ;
- directives européennes (p. 6169, 6170, 6171) ;
- entreprises : concurrence (p. 6169, 6170, 6171) ;
- G.A.T.T. : négociations (p. 6169) ;
- traité de Maastricht : conséquences (p. 6171).

Eau : Energie : production et distribution : fournitures et travaux (p. 6169, 6170).

Energie : production et distribution : fournitures et travaux (p. 6169, 6170).

Postes et télécommunications : télécommunications : fournitures et travaux (p. 6169, 6170).

Secteur public : entreprises publiques : concurrence avec le secteur privé (p. 6171).

Transports :
- transports aériens (p. 6169, 6170) ;
- transports fluviaux (p. 6169, 6170) ;
- transports maritimes (p. 6169, 6170) ;
- transports terrestres (p. 6169, 6170).

Discussion des articles [27 novembre 1992] :

Article 1er *(organismes visés par la loi) :*

- *ses observations* (p. 6175) ;

Energie : charbon et gaz : sociétés détentrices d'un titre minier (p. 6175).

Entreprises : organismes de contrôle financier, de contrôle de gestion ou de contrôle administratif : statut, rapports entre secteur public et secteur privé (p. 6175).

Article 5 *(exclusion de certains contrats)* (p. 6176) : adopté (p. 6177) ;

- *ses observations* (p. 6177) ;

Etat : pouvoirs publics : marchés déclarés secrets par l'Etat (p. 6177).

Sous-traitance : entreprises tierces : notion (p. 6177).

Article 11 nouveau *(application des dispositions des articles 85 à 87 du traité de Rome par les autorités françaises compétentes) :*

- *ses observations* (p. 6178) ;

Prix et concurrence : communautés européennes : pouvoir des autorités françaises au regard des dispositions des articles 85 et 87 du traité de Rome (p. 6178).

Explications de vote :

Son intervention (p. 6179).

Communautés européennes : G.A.T.T. : négociations (p. 6179).

- Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire (n° 2985).

Première lecture :

Discussion des articles [2 décembre 1992] :

Article 1er *(art. L. 362-1 du code des communes : organisation du service public des pompes funèbres) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 121 de M. Claude Barate (précise que, quelle que soit la forme juridique d'organisation retenue, les entreprises sont soumises aux mêmes règles sociales et fiscales) à l'amendement n° 6 de la commission (dispose que le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public ; précise le contenu des prestations qu'elle comporte et les différentes formes juridiques que son organisation peut revêtir) (p. 6453).

WARHOUVER (Aloyse)

Député de la Moselle

(4e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2326).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 avril 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales : activités coopératives : encouragement (p. 570).

Sociétés coopératives :
- difficultés économiques spécifiques (p. 570) ;
- modernisation : nécessité : concertation et apport du projet de loi (p. 570).

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités (n° 2614).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 mai 1992] :

Collectivités locales : rôle (p. 1379).

Communautés européennes : fédérations sportives européennes : inexistence (p. 1379).

Education physique et sportive (p. 1379).

Pratique sportive : démocratisation et développement (p. 1379).

Sportifs :
- arbitres : statut (p. 1379) ;
- athlètes de haut niveau : statut, droits et devoirs (p. 1379).

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 juin 1992] :

Communes : rôle et moyens (p. 1799).

Enseignement : sensibilisation à l'environnement (p. 1799).

Installations classées :
- contrôle : nécessité de créer un organisme public chargé de procéder à des analyses (p. 1799, 1800) ;
- décharges brutes : suppression de 6 700 décharges en dix ans (p. 1799).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Céréales : indemnités compensatrices (p. 4852).

Colza (p. 4852).

Départements : Moselle (p. 4852).

Elevage :
- élevage ovin (p. 4852) ;
- prime à la vache allaitante (p. 4852).

Risques naturels : calamités agricoles ; indemnisations (p. 4852).

Aménagement du territoire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1992] :

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et désertification (p. 5277) ;
- crise de l'aménagement du territoire (p. 5277).

Collectivités locales : coopération intercommunale et péréquation (p. 5277).

Départements : Vosges (p. 5277).

Etat : rôle (p. 5277).

Plan : contrats de plan Etat-régions (p. 5277).

Primes : aide à l'industrie en zone rurale (A.I.Z.R.) : « P.A.T. petits projets » (p. 5277).

Régions :
- Alsace (p. 5277) ;
- Lorraine (p. 5277).

Zones de montagne et défavorisées (p. 5277).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [14 novembre 1992] :

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'occupation (P.R.O.) et patriotes résistants à l'annexion de fait (P.R.A.F.) (p. 5382).

WEBER (Jean-Jacques)

Député du Haut-Rhin

(6e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-1091 du 23 décembre 1982 relative à la **formation professionnelle des artisans (n° 2716)** [20 mai 1992].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Avantage vieillesse des mères de famille : mères de famille ayant renoncé à travailler pour élever leurs enfants ; pension attribuée à l'âge de soixante ans : montant ; projet de loi relatif à la création du fonds de solidarité [12 novembre 1992] (p. 5210, 5211).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Première lecture :

Discussion des articles [2 juin 1992] :

Article 1er *(modification de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 85 de M. François-Michel Gonnot (prévoit que le plan est élaboré et révisé à l'initiative du département et que l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les représentants des organisations professionnelles et des associations intéressées sont associés à cette élaboration) (p. 1834) ;

Départements : conseils généraux : rôle et compétences (p. 1833).

Article 5 *(modification de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement) :*

- *ses observations* (p. 1841) ;

Déchets : stockage : réversibilité : financement (p. 1841) ;

- *son* amendement n° 219 (prévoit les modalités de financement de la réversibilité du stockage) : rejeté (p. 1842).

Article 6 *(stockages souterrains de déchets) :*

Article 11-2 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *son* amendement n° 220 (prévoit le cas où le stockage doit être aménagé dans un gisement minier couvert par une concession de durée illimitée) : adopté (p. 1847) ;

Régions : Alsace-Lorraine : droit local (p. 1847).

Article 7 *(introduction de dispositions financières dans la loi du 15 juillet 1975) :*

- *ses observations* (p. 1849) ;

Déchets : Entreprises : « responsabilisation » et partenariat (p. 1849).

Article 22-5 de la loi du 15 juillet 1975 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 143 de M. Jean-Pierre Baeumler (prévoit que la constitution du groupement d'intérêt public est obligatoire dans le cas du stockage en couches géologiques profondes) (p. 1853) ;

Groupement d'intérêt public : définition (p. 1853).

- Projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2598).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 juin 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 2393).

Collectivités locales : décentralisation : « sortie » de l'article 30 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 (p. 2393).

Communes :
- Paris (p. 2393) ;
- recours aux services de l'Etat (p. 2393).

Conseil général : convention de mise à disposition conclue entre le président et le préfet ; contentieux (p. 2394).

Directions départementales de l'équipement (D.D.E.) :
- compétences : transfert : loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 (p. 2393) ;
- « mise à disposition » : décret du 31 juillet 1985 (p. 2393) ;
- personnel : statut et rémunération (p. 2393) ;
- voirie : routes : compétence départementale (p. 2393).

Etat : relations financières entre l'Etat et le département (p. 2393).

Discussion des articles [16 juin 1992] :

Article 1er *(mise à disposition du département) :*

- *son* amendement n° 55 (prévoit que les services ou parties de services déconcentrés du ministère de l'équipement employés à l'exercice des compétences des départements en matière routière sont mis à leur disposition) (p. 2410) : adopté (p. 2411).

Après l'article 3 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 12 de la commission (précise les conditions dans lesquelles le département peut cesser de recourir au parc de l'équipement) (p. 2414) ;

Délai de retrait (p. 2414, 2415).

Article 6 *(adaptation de l'organisation des services) :*

- *son* amendement n° 59 (paragraphe I : précise que le projet d'adaptation doit porter sur l'organisation des services ou parties de services intervenant pour le compte du département et viser à la constitution d'unités spécifiques placées sous l'autorité fonctionnelle du président du conseil général) (p. 2419) : retiré (p. 2420) ;

Conseil général : président : compétences (p. 2419) ;

- *son* amendement n° 60 (prévoit que le représentant de l'Etat établit un projet d'organisation en concertation avec le président du conseil général et conduit la phase de concertation préalable auprès des maires concernés et auprès du comité technique paritaire de la D.D.E., chaque phase se déroulant dans un délai de trois mois) (p. 2420) : retiré (p. 2421) ;

- *son* amendement n° 61 (précise les conditions dans lesquelles le conseil général se prononce au terme de la procédure et prévoit qu'à défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la transmission par le représentant de l'Etat le projet d'organisation est réputé rejeté) : devenu sans objet (p. 2422) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de la commission (dispose que les services ou parties de services intervenant exclusivement pour le compte du département ne peuvent apporter leur concours aux communes) (p. 2422) ;

Collectivités locales : décentralisation : risque de tutelle sur les communes (p. 2422, 2423).

Article 9 *(droit d'option des agents non titulaires) :*

- *ses observations* (p. 2427).

Explications de vote :

Abstention du groupe U.D.C. (p. 2428).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Questions* [27 octobre 1992] :

Famille : politique familiale (p. 4412).

Intérieur. - *Questions* [29 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité : commune de Mulhouse : accroissement de la délinquance et de l'immigration clandestine : renforcement des moyens de police (p. 4582).

Sécurité civile : sapeurs-pompiers volontaires : disponibilité et rémunération (p. 4581).

Défense. - *Questions* [9 novembre 1992] :

Gendarmerie :
- centre opérationnel de gendarmerie (C.O.G.) (p. 5075) ;
- gendarmes auxiliaires (p. 5075).

Service national : reports d'incorporation (p. 5076).

Education nationale et culture. - Enseignement supérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [10 novembre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :
- crédits, plan social, bourses, logement (p. 5148, 5149) ;
- prêts bancaires spécifiques (p. 5149).

Collectivités locales : constructions universitaires : partenariat, désengagement de l'Etat, inégalités régionales (p. 5148).

Communautés européennes : échanges d'étudiants, équivalence de diplômes et programme Erasmus (p. 5149).

Communes : Mulhouse : maison de l'étudiant (p. 5149).

Cycles universitaires :
- instituts universitaires professionnalisés (I.U.P.) (p. 5149) ;
- premier cycle : dysfonctionnement et réforme (p. 5148, 5149) ;
- second et troisième cycles : professionnalisation (p. 5150, 5151).

Enseignants :
- enseignants-chercheurs (p. 5148, 5149) ;
- maîtres de conférences et contrats pédagogiques (p. 5149) ;
- moniteurs (p. 5149) ;
- recrutement et revalorisation (p. 5149).

Etudiants :
- effectifs (p. 5148) ;
- sécurité sociale (p. 5149).

Ministère de l'éducation nationale : enseignement supérieur : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5148).

Recherche : crédits (p. 5149)

Universités :
- gestion : autonomie (p. 5150) ;
- plan Universités 2000 (p. 5148).

Questions :

Communautés européennes : équivalence des diplômes entre établissements d'enseignement (p. 5161).

Environnement. - *Questions* [12 novembre 1992] :

Ministère de l'environnement : rôle et rapports avec les autres ministères (p. 5222).

Voirie : routes : tunnel du Somport et routes d'accès : protection de l'ours pyrénéen (p. 5222).

Vote des crédits :

Etat B, titre IV :

- *ses observations* sur l'amendement n° 158 du Gouvernement (diminue les crédits du Fonds interministériel pour la qualité de la vie - F.I.Q.V. - afin d'abonder ceux destinés aux parcs naturels régionaux et aux associations) (p. 5226) ;

Collectivités locales (p. 5226).

Equipement, logement et transports. - Urbanisme, logement et services communs. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1992] :

Aides :
- aides personnalisées au logement (A.P.L.) (p. 5301) ;
- allocation de logement sociale (A.L.S.) (p. 5301) ;
- prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) (p. 5302) ;
- prime à l'amélioration de l'habitat (P.A.H.) (p. 5301).

Bâtiment et travaux publics : construction immobilière : crise (p. 5301).

Etat : désengagement (p. 5301, 5302).

Impôts et taxes :
- fiscalité immobilière (p. 5302) ;
- T.V.A. : logements locatifs : taux (p. 5302).

Logement social :
- attribution (p. 5301) ;
- financement : collecte du livret A et du livret bleu (p. 5302) ;
- habitations à loyer modéré (H.L.M.) (p. 5301, 5302) ;
- logement des plus démunis : « sans domicile fixe » : secours (p. 5301).

Ministère : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5301).

Parlement : logement : organisation d'un débat (p. 5302).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Article 4 *(amélioration des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour investissement locatif) :*

- *son* amendement n° 73 (étend le bénéfice de la réduction d'impôt aux logements ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier après le 15 mars 1991) : non soutenu (p. 6984).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (n° 3003).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1992] :

Administration : ministère des affaires sociales : comité de sécurité transfusionnelle : création, composition et compétences (p. 6117).

Agence française du sang :
- comité scientifique et comité d'orientation (p. 6117) ;
- fonds d'orientation de la transfusion sanguine : création, ressources et rôle (p. 6118) ;
- statut, compétences, pouvoirs et moyens (p. 6117, 6118).

Assurances : responsabilité des établissements de tranfusion sanguine (p. 6118).

Communautés européennes : droit communautaire : directive du 14 juin 1989 sur les médicaments dérivés du sang ou du plasma humain (p. 6117).

Lois : projet de loi sur l'indemnisation des victimes d'aléas thérapeutiques : préparation (p. 6118).

Transfusion sanguine :
- donneurs : hommage (p. 6117) ;
- dons du sang : volontariat, gratuité et anonymat (p. 6117).

Transfusion sanguine : organisation :
- établissements de transfusion sanguine agréés : activités : collecte et distribution de produits labiles, activités spécifiques et recherche (p. 6117) ;
- établissements de transfusion sanguine agréés : statut : harmonisation (p. 6118) ;
- schémas et comités d'organisation de la transfusion sanguine : création et régime (p. 6117).

Discussion des articles [27 novembre 1992] :

Article 3 *(dispositions relatives aux établissements de transfusion sanguine) :*

Article L. 668-10 du code de la santé publique (responsabilité des établissements envers les donneurs) :

- *son* amendement n° 162 (prévoit que la responsabilité pour les risques et aléas thérapeutiques subis par les receveurs d'organes ou de produits d'origine humaine fera l'objet d'une loi spécifique) (p. 6216) : rejeté (p. 6217).

Article 5 *(dispositions relatives aux médicaments dérivés du sang et au Laboratoire français du fractionnement) :*

Article L. 670-5 du code de la santé publique (conditions d'application du chapitre V) :

- *son* amendement n° 163 (impose au Laboratoire français du fractionnement de s'assurer que les procédés de fabrication des médicaments dérivés du sang garantissent leur qualité et leur absence de contamination virale) (p. 6223) : rejeté (p. 6224).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2978).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Après l'article 12 :

- *son* amendement n° 4 soutenu par M. Jean-Pierre Foucher (exclut de prendre en compte les pensions militaires de retraite servies avant l'âge ouvrant droit au taux plein pour l'application des règles qui limitent le cumul entre les allocations de chômage et les avantages de vieillesse) : adopté (p. 6577) ; supprimé en seconde délibération (p. 6625).

WILTZER (Pierre-André)

Député de l'Essonne

(4e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer et portant mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres des Communautés européennes n° 89-688 du 22 décembre 1989 (n° 2663) [*J.O.* du 4 juillet 1992] (p. 8941).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918) [*J.O.* du 8 décembre 1992] (p. 16776).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certains mandats électoraux ou fonctions électives (n° 2368) [*J.O.* du 15 décembre 1992] (p. 7265).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2977) [*J.O.* du 18 décembre 1992] (p. 17355).

DEPOTS

Proposition de loi relative à l'**assouplissement** des conditions de **versement de la prestation compensatoire** définie à l'article 273 du code civil **(n° 2660)** [29 avril 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Communautés européennes : principes fondamentaux : citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 968, 969).

Gouvernement : adoption du projet de loi constitutionnelle et ratification du traité de Maastricht : « calcul politique » (p. 969).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *son* amendement n° 2 corrigé (de suppression) (p. 1098) : rejeté au scrutin public (p. 1104) ;

Communautés européennes : citoyenneté européenne : participation des ressortissants des Etats membres aux élections municipales : principe et dérogations (p. 1098).

- Projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 juin 1992] :

Communautés européennes : octroi de mer : compatibilité avec le droit communautaire : décision n° 89-688 du 22 décembre 1989 (p. 2324).

Communes : budgets communaux : recettes : part de l'octroi de mer (p. 2324).

Impôts locaux : octroi de mer :
- dotation aux communes : montant, affectation, répartition et indexation sur la D.G.F. (p. 2325) ;
- fonds régional pour les entreprises et l'emploi (F.R.E.E.) : compétences et moyens : désengagement de l'Etat (p. 2325) ;
- frais d'assiette et de recouvrement : prélèvement de l'Etat (p. 2325) ;
- prélèvement : mécanisme, produits assujettis, seuils d'assujetissement et exonérations (p. 2325) ;
- projet de loi : élaboration : concertation (p. 2324) ;
- projet de loi : modernisation de l'octroi de mer : intérêt et nécessité (p. 2324) ;
- taux (plafonnement à 30 p. 100) (p. 2325).

Industries et productions des D.O.M. : concurrence : protection (p. 2325).

Explications de vote :

Communautés européennes : droit communautaire et octroi de mer (p. 2380).

Impôts locaux : octroi de mer : projet de loi : intérêt et nécessité (p. 2380).

Vote pour du groupe U.D.F. (p. 2380).

Rappel au règlement : déplore l'image que la presse et la télévision ont donné des interventions des forces de l'ordre contre les barrages de poids lourds et regrette que ce conflit détériore la réputation de la France [8 juillet 1992] (p. 3311).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 et 14 octobre 1992] :

Délinquance et criminalité : corruption : généralités (p. 3636).

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3637).

Entreprises : relations avec les pouvoirs publics et les partis politiques (p. 3677).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3637).

Publicité : transparence du maché de l'espace publicitaire (p. 3634).

Discussion des articles [14, 15 et 16 octobre 1992] :

Article 1er *(création d'un service interministériel de lutte contre la corruption) :*

- *défavorable* (p. 3688) ;
- *son* amendement n° 342 (crée une commission nationale de la transparence chargée de prévenir les comportements frauduleux, en matière économique et de veiller à la sincérité des procédures publiques) : rejeté (p. 3697) ;
- *son* amendement n° 474 (rattache le service au procureur général près la Cour de cassation) (p. 3697) : rejeté au scrutin public (p. 3699) ;
- *soutient* l'amendement n° 138 de M. Pascal Clément (précise que les membres du service sont assermentés) : rejeté (p. 3701) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 30 de la commission (précise que le service peut recourir, pour des investigations de caractère technique, à toutes personnes qualifiées) (p. 3701)

Article 2 *(saisine du procureur de la République par le service) :*

- *soutient* l'amendement n° 139 de M. Pascal Clément (précise que le service, s'il a décidé de saisir le procureur, doit avertir la personne visée par cette saisine) : rejeté (p. 3702).

Article 4 *(communication aux autorités judiciaires des renseignements recueillis par le service) :*

- *soutient* l'amendement n° 140 de M. Pascal Clément (propose que les parties puissent se faire assister d'un conseil) : rejeté (p. 3704).

Article 5 *(communication des documents et audition des personnes nécessaires à l'accomplissement de la mission du service) :*

- *soutient* l'amendement n° 141 de M. Pascal Clément (précise que la demande de communication d'un document par le service doit être faite par écrit) : adopté (p. 3706) ;
- *soutient* l'amendement n° 142 de M. Pascal Clément (précise que toute personne entendue par le service doit avoir été convoquée par lettre recommandée 48 heures au moins avant l'entretien) (p. 3706) : retiré (p. 3707) ;
- *soutient* l'amendement n° 143 de M. Pascal Clément (précise que les personnes à qui la communication d'un document est réclamée ou qui sont entendues ont le droit de se faire assister par un conseil) : rejeté (p. 3707) ;
- *soutient* l'amendement n° 144 de M. Pascal Clément (prévoit que les décisions du service peuvent être contestées par voie de recours hiérarchique auprès du ministre de la justice) : retiré (p. 3708).

Article 7 *(décret d'application) :*

Rappel au règlement : s'étonne de la réserve du titre II du projet de loi et évoque les incidences d'une telle réserve sur l'organisation des travaux de l'Assemblée (p. 3710, 3711).

Rappel au règlement : s'élève à nouveau contre les négociations extra-parlementaires entre le Gouvernement et le parti socialiste et interroge le Gouvernement sur le maintien ou non de la réserve du titre II du projet de loi (p. 3729).

Avant l'article 8 :

- *son* amendement n° 146 (propose que la commission nationale des comptes de campagnes établisse un rapport annuel d'activité contenant des éléments sur l'application des lois et règlements relatifs au financement de la vie politique) : adopté (p. 3734).

Article 8 *(art. L. 52-8 et L. 52-12 du code électoral : interdiction des dons des personnes morales aux candidats) :*

- *son* amendement n° 147 (de suppression) (p. 3740) : rejeté au scrutin public (p. 3741).

Elections et référendums : campagnes électorales : financement (p. 3742).

Entreprises : dons aux partis politiques (p. 3742).

- *son* amendement n° 343 (prévoit que le conseil d'administration d'une société commerciale ayant consenti un don à un candidat est tenue informée de ce don) (p. 3742) : devenu sans objet (p. 3747).

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de la commission (dispose que le plafond des dépenses pour l'élection des députés est de 250 000 F par candidat majoré de un franc par habitant de la circonscription) (p. 3758) ;

- *son* sous-amendement n° 497 (porte ce plafond de 250 000 F à 500 000 F) à l'amendement n° 41 de la commission (p. 3757) : rejeté (p. 3759) ;

- *son* sous-amendement n° 498 (porte la majoration par habitant de un à deux francs) à l'amendement n° 41 de la commission (p. 3757) : rejeté (p. 3759).

Article 9 *(art. 11-4 de la loi du 11 mars 1988 : interdiction des dons des personnes morales aux partis politiques) :*

- *défavorable* (p. 3761) ;

- *soutient* l'amendement n° 225 de M. Jean-Louis Masson (de suppression) (p. 3761) : retiré (p. 3762).

Après l'article 9 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 43 de la commission (dispose que la seconde fraction de l'aide destinée au financement des partis, laquelle, conformément aux articles 8 et 9 de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 est fonction du nombre des parlementaires inscrits au groupe ou au parti, n'est attribuée qu'aux partis qui, ayant présenté des candidats dans au moins soixante-quinze circonscriptions, sont déjà bénéficiaires de la première fraction) (p. 3767).

Article 13 *(l'acheteur d'espace publicitaire mandataire de l'annonceur) :*

- *son* amendement n° 153 (autorise le mandataire à regrouper deux ou plusieurs mandats) (p. 3821) : rejeté (p. 3822) ;

P.M.E. : regroupement de petits annonceurs (p. 3821) ;

- *son* amendement n° 154 (de conséquence) : devenu sans objet (p. 3822).

Article 20 *(art. 3, 27 et 28 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : critères des décisions prises par les commissions départementales d'équipement commercial ; identification des enseignes associées aux projets soumis à ces commissions) :*

- *soutient* l'amendement n° 179 corrigé de M. Claude Wolff (impose d'indiquer à la commission la qualité du demandeur pour les projets de grande surperficie) (p. 3856) : rejeté (p. 3857) ;

- *soutient* l'amendement n° 157 de M. Francis Delattre (prévoit l'élaboration d'un schéma départemental d'équipement commercial) : rejeté (p. 3857).

Article 21 *(art. 30 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *son* amendement n° 158 (accorde un siège supplémentaire aux professions commerciales et artisanales) (p. 3858) : rejeté (p. 3859) ;

- *son* amendement n° 175 (substitue aux présidents des chambres de commerce et de métiers trois représentants des activités industrielles, commerciales et artisanales) : rejeté (p. 3860) ;

- *son* amendement n° 159 (porte à quatre le nombre des membres conseillers d'arrondissement dans le département de Paris) : rejeté (p. 3860) ;

- *son* amendement n° 160 corrigé (substitue, pour le département de Paris, trois représentants des activités industrielles, commerciales et artisanales aux présidents des chambres de commerce et d'industrie) : rejeté (p. 3860) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 73 de la commission (interdit aux membres de la commission de délibérer d'une affaire à laquelle ils ont un intérêt) (p. 3862) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 508 du Gouvernement (précise qu'il s'agit d'un intérêt personnel et direct) à l'amendement n° 73 de la commission (p. 3862).

Article 27 *(appel public de candidatures) :*

- *défavorable* (p. 3873) ;

Administration : délégations de service public : concurrence européenne ; réciprocité (p. 3873) ;

- *son* amendement n° 161 (introduit une réserve de réciprocité pour la participation des entreprises étrangères à un appel public de candidatures ; impose à l'appel public de respecter les conditions de publicité visées à l'article 52 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992) : rejeté (p. 3875) ;

- *soutient* l'amendement n° 241 de M. François d'Aubert (permet à la collectivité publique de ne pas admettre à présenter une offre les candidats dont la présence est susceptible de constituer un trouble pour l'ordre public) (p. 3875) : retiré (p. 3876) ;

Ordre public : Mafia (p. 3875).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *son* amendement n° 162 (prévoit une possibilité, soit de reconduction du contrat, soit d'indemnisation du délégataire, dans certains cas d'investissements réalisés en cours de contrat) : rejeté (p. 3879).

Article 31 *(ouverture des plis) :*

- *son* amendement n° 164 corrigé (rédactionnel) : adopté (p. 3887).

Article 40 *(art. L. 311-4-1 du code de l'urbanisme : participation des constructeurs pour la réalisation d'équipements publics au titre des zones d'aménagement concerté et des programmes d'aménagement d'ensemble) :*

- *soutient* l'amendement n° 133 corrigé de M. André Santini (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des conditions d'application de l'article) : retiré (p. 3898).

Article 42 *(publicité des participations pour la réalisation d'équipements publics et actions en répétition) :*

Article L. 332-28 du code de l'urbanisme (fait générateur de participations pour la réalisation d'équipements publics) :

- *soutient* l'amendement n° 20 corrigé de M. Pierre Micaux (précise les dispositions relatives au calcul des participations des demandeurs d'extension des réseaux des services publics industriels et commerciaux) : rejeté (p. 3900).

Après l'article 50 :

- *soutient* l'amendement n° 165 de M. Pascal Clément (prévoit la communication aux membres des conseils municipaux, généraux et régionaux des concours publics accordés aux groupes politiques constitués au sein de ces assemblées) : rejeté (p. 3909).

Article 53 *(art. 6 de la loi n° 83-517 du 7 juillet 1983 : contrôle des sociétés d'économie mixte locales) :*

- *soutient* l'amendement n° 188 de M. Claude Wolff (de suppression) : retiré (p. 3911).

Après l'article 56 :

- *son* sous-amendement n° 507 (ajoute la certification des avantages et remboursements de frais) à l'amendement n° 278 rectifié de M. Jean-Jacques Hyest (astreint les associations bénéficiaires de subventions supérieures à un million de francs, à l'obligation de faire procéder à un bilan annuel et à la nomination d'un commissaire aux comptes qui certifie entre autres le montant des rémunérations des dirigeants et administrateurs) (p. 3915) : retiré (p. 3916).

Article 58 *(art. 3 et 46 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ; article 7 de la loi du 5 juillet 1972 : effet suspensif de la demande de sursis à exécution présentée par le préfet) :*

- *soutient* l'amendement n° 189 de M. Claude Wolff (de suppression) : rejeté au scrutin public (p. 3917).

Après l'article 60 :

- *soutient* l'amendement n° 242 rectifié de M. Francis Delattre (instaure une commission consultative placée auprès du Premier ministre chargée de statuer sur la compatibilité entre l'activité qu'un fonctionnaire projette d'exercer dans le secteur privé et les obligations qu'il exerce présentement au nom de l'Etat) : rejeté (p. 3921) ;

- *son* amendement n° 243 (donne aux services d'inspection générale le pouvoir d'effectuer, à leur initiative, des missions sur tout comportement ou fait pouvant constituer des manquements des fonctionnaires à leur déontologie) (p. 3921) : rejeté (p. 3922).

Explications de vote :

Administration : délégations de services publics : fonctionnement (p. 3923).

Délinquance et criminalité : corruption : généralités (p. 3923).

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 3923).

Gouvernement : ministère de la justice : instauration d'un service de lutte contre la corruption (p. 3923).

Marchés publics : règles, transparence (p. 3923).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 3924).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 3923).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 décembre 1992] :

Commerce et artisanat : urbanisme commercial (p. 7242).

Délinquance et criminalité : corruption : généralités (p. 7242) ;

Elections et référendums : campagnes électorales (p. 7241).

Gouvernement : ministère de la justice : instauration d'un service de lutte contre la corruption (p. 7241).

Marchés publics : régles : transparence (p. 7242).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 7241).

Publicité : transparence du marché de l'espace publicitaire (p. 7242).

Rappel au règlement : s'élève contre l'organisation des travaux ; constate l'absence de représentants du groupe socialiste (p. 7239).

Discussion des articles [15, 16, 17 et 18 décembre 1992] :

Article 5 supprimé par le Sénat *(communication des documents et audition des personnes nécessaires à l'accomplissement de la mission du service) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 159 de M. Pascal Clément (précise que toute personne entendue par le service doit avoir été convoquée par lettre recommandée 48 heures au moins avant l'entretien) à l'amendement n° 18 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7244).

Article 8 B supprimé par le Sénat *(rapport d'activité de la Commission nationale des comptes de campagne) :*

- *son* amendement n° 160 : retiré (p. 7246).

Article 8 supprimé par le Sénat *(plafonnement des dons aux candidats) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 229 de M. Jean-Yves Chamard (excepte du champ de l'application de l'article les dons reçus avant la promulgation de la présente loi) à l'amendement n° 24 de la commission (rétablit le texte adopté en premiére lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7249).

Article 9 supprimé par le Sénat *(art. 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 : dons des personnes morales aux partis politiques) :*

- *son* sous-amendement n° 181 (porte de 25 à 30 p. 100 des ressources des partis le plafond assigné aux dons des personnes morales) à l'amendement n° 27 de la commission (fixe comme plafond 25 p. 100 du total des ressources de chaque parti ou groupement politique ou 5 p. 100 du total des crédits inscrits à l'article 9 de la loi de finances si celui-ci est supérieur ; impose la publication de la liste des donataires) : rejeté (p. 7251) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 182 de M. Pascal Clément (porte de 5 à 10 p. 100 la référence au montant total des crédits inscrits à l'article 9 de la loi de finances) à l'amendement n° 27 de la commission : rejeté (p. 7251).

Article 10 *bis* supprimé par le Sénat *(entrée en vigueur du titre II) :*

- *soutient* l'amendement n° 161 de M. Pascal Clément (rend les dispositions du titre II applicables à compter de la premiére élection qui suivra le renouvellement intégral de l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 7254).

Article 18 *ter* *(entrée en vigueur des articles 11 et 12) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 184 de M. Ladislas Poniatowski (prévoit l'entrée en vigueur des dispositions du présent chapitre le 1er janvier 1994) à l'amendement n° 43 de la commission (prévoit l'entrée en vigueur des dispositions des deux premiers chapitres du titre III le 31 mars 1993, à l'exception des dispositions du III de l'article 11, des trois derniers alinéas de l'article 12 et du deuxième alinéa, *d* - 2° -, de l'article 18 qui ne prendront effet que le 1er septembre 1993) : vote réservé (p. 7289) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Article 18 *quater* *(observatoire du marché publicitaire) :*

- *son* amendement n° 162 soutenu par M. Jean-Jacques Hyest (prévoit, dans un délai de trois ans aprés l'entrée en vigueur de la présente loi, la publication d'un rapport sur l'évaluation des effets des dispositions du présent chapitre) : devenu sans objet (p. 7292).

Article 20 *(art. 3, 27 et 28 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : critères des décisions prises par les commissions départementales d'équipement commercial ; identification des enseignes associées aux projets soumis à ces commissions) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de la commission (exclut la prise en compte par la commission du commerce non sédentaire) (p. 7433) ;

Commerce et artisanat : marchés (p. 7433).

Article 21 *(art. 30 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition des commissions départementales d'équipement commercial) :*

- *son* amendement n° 165 rectifié : devenu sans objet (p. 7435) ;

- *son* amendements n° 164 : devenu sans objet (p. 7436) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 50 de la commission (substitue, dans le département de Paris, deux conseillers d'arrondissements et le maire d'arrondissement du lieu d'implantation aux deux conseillers de Paris ou d'arrondissement et au conseiller d'arrondissement du lieu d'implantation) (p. 7436) ;

- *son* amendement n° 166 (porte de deux à trois le nombre de conseillers de Paris ou d'arrondissement, membres de la commission pour le département de Paris) : retiré (p. 7436) ;

- *son* amendemens n° 167 (de conséquence) : retiré (p. 7436) ;

- *soutient* l'amendement n° 105 de M. André Thien Ah Koon (interdit aux membres de la commission de délibérer d'une affaire à laquelle ils ont un intérêt) : rejeté (p. 7436) ;

- *soutient* l'amendement n° 170 de M. Pierre Micaux (donne accès aux séances de la commission au directeur des services du conseil général ou son représentant) : rejeté (p. 7437).

Article 24 *(art. 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : composition de la Commission natinale d'équipement commercial ; recours contre les décisions de la commission) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 53 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7438).

Article 27 supprimé par le Sénat *(appel public de candidatures) :*

- *son* sous-amendement n° 172 (introduit une réserve de réciprocité pour la participation des entreprises étrangères à un appel public de candidatures) à l'amendement n° 56 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat en substituant à l'obligation d'appel public de candidatures celle d'une « procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes ») (p. 7439) : adopté au scrutin public (p. 7441).

Article 28 *(durée et renouvellement des contrats de délégation) :*

- *son* amendement n° 173 (prévoit une prolongation de la durée de la délégation pour motifs d'intérêt général) : rejeté (p. 7442) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 95, deuxième et troisième rectifications du Gouvernement (rétablit la possibilité de proroger des délégations pour des motifs d'intérêt général ; précise que les prorogations pour réalisation de travaux imprévus décidés après la date de publication de la loi ne peuvent augmenter la durée de la convention de plus d'un tiers de sa durée initiale) (p. 7444) ;

- *son* sous-amendement n° 232 (impose l'accord du délégant pour réaliser les travaux imprévus) à l'amendement n° 95, deuxième et troisième rectifications du Gouvernement (p. 7442) : rejeté (p. 7444) ;

- *son* sous-amendement n° 233 (prévoit la possibilité de prolonger la délégation de la moitié, au lieu d'un tiers, de sa durée initiale) à l'amendement n° 95, deuxième et troisième rectifications, du Gouvernement (p. 7442) : rejeté (p. 7445) ;

- *son* sous-amendement n° 234 (supprime la condition d'une durée minimale de mise en œuvre de la délégation pour autoriser sa prolongation pour travaux imprévus ; porte la durée maximale de prolongation à la moitié de la durée initialement prévue) à l'amendement n° 95, deuxième et troisième rectifications, du Gouvernement : devenu sans objet (p. 7445).

Article 35 *(contrats passés par les S.E.M., les sociétés anonymes d'H.L.M. et les S.E.M. de construction de logements sociaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 175 de Michel Pelchat (supprime la non application des dispositions de l'article aux marchés d'étude et de maîtrise d'œuvre passés entre des sociétés d'économie mixte d'intérêt national et des sociétés filiales si les deux cocontractants sont contrôlés par l'Etat) : vote réservé (p. 7450) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Après l'article 39 :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 rectifié du Gouvernement (fixe les conditions de la mise en œuvre du permis de démolir et celles de relogement des occupants) (p. 7454) ;

Parlement : Assemblée nationale : usage du droit d'amendement (p. 7454).

Urbanisme : permis de construire : permis de démolir (p. 7454).

Article 52 *(art. 87 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 : transmission aux assemblées délibérantes des collectivités locales des avis et observations des chambres régionales des comptes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 132 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7465) ;

Parlement : Assemblée nationale : conditions de travail (p. 7465).

Après l'article 58 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 200 de M. François d'Aubert (prévoit une approbation législative du schéma directeur de la région Ile-de-France) (p. 7468) : vote réservé (p. 7469) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497).

Après l'article 60 :

- *soutient* l'amendement n° 174 de M. Francis Delattre (prévoit la constitution d'une commission, placée auprès du Premier ministre, chargée d'apprécier la compatibilité de l'activité projetée du fonctionnaire mis en disponibilité ou ayant cessé ses fonctions avec ses obligations précédentes et confie la responsabilité de sa saisine à l'administration d'origine) : vote réservé (p. 7470) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [18 décembre 1992] (p. 7497) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 197 de M. Claude Bourdin (instaure un centre national de gestion géré par les représentants élus des collectivités locales distinct du centre national de la fonction publique territoriale) (p. 7471) ;

Collectivités locales : centre national de gestion géré par les représentants élus des collectivités locales (p. 7471)

- Proposition de loi organique relative à la déclaration du patrimoine des parlementaires (n° 2370).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 octobre 1992] :

Elections et référendums :
- cumul des mandats (p. 3960) ;
- élus : indemnités de fonction : niveau (p. 3960).

Partis et mouvements politiques : financement : loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique : application et insuffisances (p. 3959).

Président de la République :
- François Mitterrand : transparence du patrimoine des personnalités publiques : souhait de M. François Mitterrand (p. 3959).

Vie publique : élus et membres du Gouvernement : patrimoine :
- contrôle : portée et autorité compétente : Commission pour la transparence financière de la vie politique (p. 3959, 3960) ;
- déclaration : contenu, unification et extension de l'obligation (p. 3959) ;
- publicité et transparence pour l'opinion (p. 3960).

Discussion de l'article unique [19 octobre 1992] :

Article unique *(art. L.O. 135-1 du code électoral : déclaration du patrimoine des membres du Parlement)* (p. 3963) :

- *son* sous-amendement n° 3 rectifié (précise que la déclaration mentionne également les bénéficiaires de libéralités consenties par le député dans les six mois précédents) à l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Michel (rend obligatoire la déclaration de patrimoine pour le conjoint du déclarant ; précise les biens qui doivent être déclarés et leur mode d'évaluation ; dispose en outre que le formulaire fourni par la commission pourra s'inspirer des déclarations établies à l'occasion de successions) : adopté (p. 3964) ;

- *son* sous-amendement n° 4 rectifié (dispose que la déclaration mentionne également les avantages en nature) à l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Michel : adopté (p. 3964).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 décembre 1992] :

Lois : proposition de loi relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement ou des titulaires de certaines fonctions électives : navette (p. 7910).

Parlement : patrimoine de ses membres : publicité et transparence pour l'opinion (p. 7910).

Vie publique : transparence : législation : œuvre du gouvernement socialiste (p. 7910).

Discussion des articles [23 décembre 1992] :

San intervention : participation au scrutin de M. Jacques Farran et erreurs de manipulation dans la procédure de vote électronique (p. 7912).

- Proposition de loi relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certaines fonctions électives (n° 2368).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : voir proposition de loi organique relative à la déclaration de patrimoine des parlementaires (n° 2370) [19 octobre 1992].

Discussion des articles [19 octobre 1992] :

Article 3 *(art. 3 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 : Commission pour la transparence financière de la vie politique) :*

- *son* amendement n° 2 (propose que pour apprécier la variation des situations patrimoniales, la Commission puisse demander des informations aux services administratifs de l'Etat) : adopté aprés rectification (p. 3966).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 octobre 1992] :

Affaires étrangères : Afrique (p. 4009, 4010).

Coopération et développement (p. 4009, 4010).

Etrangers : immigration (p. 4009, 4010).

Deuxième partie :

Affaires étrangères [3 novembre 1992] :

Vote des crédits :

Après l'article 80 :

- *son* amendement n° 38 rectifié (propose la présentation au Parlement, au début de la deuxième partie du projet de loi de finances, d'un document retraçant la mise en œuvre des décisions prises lors des sommets francophones) (p. 4733) : adopté (p. 4734).

Défense. - *Questions* [9 novembre 1992] :

Armements stratégiques :
- dissuasion nucléaire : modernisation (p. 5079) ;
- essais nucléaires : suspension (p. 5079).

Etats-Unis : essais nucléaires (p. 5079)

WOLFF (Claude)

Député du Puy-de-Dôme

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Taxe départementale sur le revenu : taxe d'habitation : part départementale : assiette assise sur le revenu ; personnes assujetties ; initiative du Parlement : perspectives [6 mai 1992] (p. 914, 915).

- Suppression de classes dans les écoles primaires des communes rurales : évolutions démographiques dans les campagnes ; annulation des assises du monde rural ; classement des départements en cinq catégories ; taux d'encadrement des élèves ; structures scolaires trop petites : frein à la pédagogie moderne [24 juin 1992] (p. 2723, 2724).

- Désengagement de l'Etat à l'égard des collectivités locales : moyens financiers des collectivités locales ; loi de finances pour l'année 1993 : augmentation des dotations de l'Etat aux collectivités locales ; solidarité entre collectivités locales ; effort financier en faveur des communes rurales [18 novembre 1992] (p. 5684, 5685).

INTERVENTIONS

- Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).

Première lecture :

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

- *ses observations* (p. 1070).

Constitution : référendum (p. 1070, 1071).

Europe de l'Est : lien avec les Communautés (p. 1070).

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *favorable* à l'amendement n° 55 rectifié de M. Pierre Mazeaud (dispose que les ressortissants des Communautés européennes élus dans un conseil municipal ne peuvent pas non plus exercer les fonctions de conseiller délégué) (p. 1111).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la zone d'attente des ports et des aéroports et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2801).

Première lecture :

Discussion des articles [24 juin 1992] :

Article 1er *(zones d'attente) :*

- *ses observations* (p. 2705).

- Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 2918).

Première lecture :

Discussion des articles [16 octobre 1992] :

Article 20 *(art. 3, 27 et 28 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée : critères des décisions prises par les commissions départementales d'équipement commercial ; identification des enseignes associées aux projets soumis à ces commissions) :*

- *son* amendement n° 179 corrigé soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (impose d'indiquer à la commission la qualité du demandeur pour les projets de grande surperficie) (p. 3856) : rejeté (p. 3857) ;

- *son* amendement n° 180 soutenu par M. Jean-Paul Charié (supprime le paragraphe III de l'article instituant une obligation d'adaptation des implantations d'entreprises commerciales et artisanales aux exigences de l'aménagement du territoire) : rejeté (p. 3857).

Article 27 *(appel public de candidatures) :*

- *son* amendement n° 182 (prévoit des conditions de publicité préalable pour les délégations de service public) : non soutenu (p. 3875) ;

- *son* amendement n° 181 (précise que les candidats admis à présenter une offre doivent offrir des garanties de leur aptitude à exercer les prérogatives qu'implique la réalisation de leur mission) : non soutenu (p. 3875).

Article 53 *(art. 6 de la loi n° 83-517 du 7 juillet 1983 : contrôle des sociétés d'économie mixte locales) :*

- *son* amendement n° 188 soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (de suppression) : retiré (p. 3911) ;

- *son* amendement n° 187 (prévoit la simple information et non l'accord des assemblées délibérantes) : non soutenu (p. 3912).

Article 58 *(art. 3 et 46 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, art. 7 de la loi du 5 juillet 1972 : effet suspensif de la demande de sursis à exécution présentée par le préfet) :*

- *son* amendement n° 189 soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (de suppression) : rejeté au scrutin public (p. 3917).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et développement rural. - B.A.P.S.A. - *Questions* [5 novembre 1992] :

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti (p. 4846).

Lait et produits laitiers : fromages de France : promotion (p. 4846).

Régions : Auvergne (p. 4846).

Commerce et artisanat. - *Questions* [16 novembre 1992] :

Banques et établissements financiers : prêts bonifiés (p. 5491).

Commerçants et artisans : retraites : régime (p. 5490, 5491).

Ministère du commerce et de l'artisanat : crédits, montants, évolution, répartition (p. 5490).

Vote des crédits :

Article 83 *(actualisation du montant maximum de la taxe pour frais de chambres de métiers) :*

- *soutient* les amendements identiques n°s 57 de M. Léonce Deprez et 160 de M. Georges Colombier (portent de 514 F à 525 F le montant du maximum de droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers) (p. 5495) : adoptés (p. 5496) ;

Chambres de métiers (p. 5495).

WORMS (Jean-Pierre)

Député de Saône-et-Loire

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4814).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 8 avril 1992] (p. 5213).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 8 mai 1992] (p. 6338).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2326) [*J.O.* du 12 juin 1992] (p. 7749).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 25 juin 1992 (p. 8391).

Membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), membre de l'Assemblée nationale [24 novembre 1992] (p. 16090).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 1er décembre 1992] (p. 16401).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2326) relatif à la **modernisation des entreprises coopératives (n° 2620)** [16 avril 1992].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture (n° 2683) relatif à la **modernisation des entreprises coopératives (n° 2731)** [20 mai 1992].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la **modernisation des entreprises coopératives (n° 2822)** [24 juin 1992].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2326).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 avril 1992] :

Coopératives agricoles et C.U.M.A. (p. 558, 559).

Impôt sur les sociétés : régime des coopératives : avantages et aménagement (p. 560).

Sociétés : sociétés commerciales : transformation en sociétés coopératives (p. 561)

Sociétés coopératives :

- augmentation de capital : entrée de capitaux extérieurs et respect des principes coopératifs (p. 559, 560) ;
- historique, objet et principes fondamentaux : loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 (p. 558, 559, 560) ;
- modernisation : nécessité : concertation et apport du projet de loi (p. 559, 560) ;
- modernisation : nouvelles règles : libre adhésion (p. 560) ;
- parts sociales : rémunération, réévaluation et titres particuliers (p. 559) ;
- rôle, place et avenir économique en France et dans le monde (p. 558, 559) ;
- sortie du système coopératif : réserves « impartageables » (p. 560) ;
- statut juridique : multiplication des législations particulières : accroissement de l'opacité (p. 559, 560).

Discussion des articles [21 avril 1992] :

Article 4 *(art. 3 bis de la loi du 10 septembre 1947 : ouverture du capital des coopératives) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (précise que les statuts des coopératives déterminent les conditions d'octroi aux investisseurs extérieurs de droits de vote proportionnels au capital) : adopté (p. 571) ;

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (précise que les statuts fixent la quotité maximale de capital que peuvent détenir les investisseurs extérieurs) : adopté (p. 571).

Article 6 *(art. 11 de la loi du 10 septembre 1947 : parts à avantages particuliers) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (dispose que les parts à avantages particuliers peuvent être souscrites par tous les associés) : adopté (p. 571).

Article 10 *(art. 4 de la loi du 10 septembre 1947 : rémunération des parts sociales) :*

- *favorable* à l'amendement n° 48 du Gouvernement (précise que le taux maximal de rémunération des parts sociales est égal au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées) (p. 572).

Article 11 *(art. 16 de la loi du 10 septembre 1947 : revalorisation des parts sociales) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (abroge la réglementation spécifique à la caisse centrale de crédit coopératif en ce qui concerne l'incorporation de ses réserves au capital social) : adopté (p. 572).

Article 12 *(art. 18 de la loi du 10 septembre 1947 : revalorisation des parts sociales) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) (p. 572) : adopté (p. 573).

Après l'article 12 *bis* :

- *favorable* aux amendements identiques n°s 32, 2e rectification du Gouvernement et 47 de M. Germain Gengenwin (proposent que les investisseurs extérieurs puissent détenir 35 p. 100 des droits de vote dans les unions d'économie sociale) (p. 573).

Article 13 *(art. 19* ter *de la loi du 10 septembre 1947 : adhérents des personnes morales membres d'une union) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (de précision) : adopté (p. 573).

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 51 (transfère à cet endroit du texte les dispositions relatives aux certificats coopératifs d'associés) (p. 573) : adopté après modifications (p. 574) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 53 du Gouvernement (précise que les certificats coopératifs d'investissement, les certificats coopératifs d'associés et les parts sociales à intérêt prioritaire ne peuvent représenter ensemble plus de 50 p. 100 du capital des établissements de crédit coopératifs ou mutualistes) à son amendement n° 51 (p. 574).

Article 14 *(art. 25 de la loi du 10 septembre 1947 : perte de la qualité de coopérative) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (réduit à cinq ans la période durant laquelle les réserves ne sont pas distribuables aux sociétaires ou incoporables au capital) : retiré (p. 574) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (supprime la nécessité d'une autorisation administrative lorsque les fusions ou scissions interviennent entre sociétés coopératives) : adopté (p. 575).

Article 19 *(art. 6, 8 et 12 de la loi du 11 juillet 1972 : ouverture du capital) :*

- *favorable* à l'amendement n° 33 du Gouvernement (dispose que les sociétés coopératives de commerçants peuvent bénéficier d'un droit de vote proportionnel au capital dans la coopérative de commerçants à laquelle elles sont associées sous réserve de renoncer à utiliser les services de cette coopérative) (p. 576).

Article 22 *(art. 19 de la loi du 19 juillet 1978 : désignation des commissaires aux comptes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 34 du Gouvernement (de précision) (p. 576) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 35 du Gouvernement (supprime l'obligation de nommer un commissaire aux comptes en cas de présence d'associés disposant de droits de vote proportionnels au capital, de revalorisation du capital ou d'émission de parts sociales réservées aux salariés) (p. 576).

Article 23 *(art. 1er, 3 et 14 de la loi du 19 juillet 1978 : modernisation du statut des S.C.O.P. ; abrogations) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (maintient la disposition selon laquelle les associés des sociétés coopératives ouvrières de production « se groupent et se choisissent librement ») : adopté (p. 576) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (abroge les dispositions spécifiques aux sociétés coopératives ouvrières de production en ce qui concerne la durée des mandats et l'exercice des pouvoirs des dirigeants) (p. 576) : adopté (p. 577).

Article 23 *bis* nouveau *(art. 3* bis *de la loi du 19 juillet 1978 : sortie du statut des S.C.O.P.) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (dispose que les réserves ne sont distribuables pendant une durée de dix ans) (p. 577) : rejeté (p. 578) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 582) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 583).

Article 24 *(art. 26 de la loi du 19 juillet 1978 : conditions d'ouverture du capital aux associés « extérieurs ») ;*

- *soutient* l'amendement n° 14 corrigé de la commission (abroge les dispositions spécifiques aux sociétés coopératives ouvrières de production en ce qui concerne l'ouverture du capital) : adopté (p. 583).

Article 25 *(art. 26* ter *de la loi du 19 juillet 1978 : réévaluation des parts sociales) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (abroge les dispositions spécifiques aux sociétés coopératives ouvrières de production en ce qui concerne la réévaluation des parts sociales) (p. 583, 584) : adopté (p. 584).

Article 28 *(art. 50 de la loi du 19 juillet 1978 : sort des anciens associés d'une société transformée en S.C.O.P.) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (dispose que les anciens actionnaires d'une société transformée en S.C.O.P. qui demeurent ses associés peuvent transformer leurs droits en parts à intérêt prioritaire sans droit de vote) : adopté (p. 584) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 584).

Article 30 *(art. 9 de la loi du 20 juillet 1983 : revalorisation des parts de l'associé sortant) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (abroge les dispositions spécifiques aux coopératives artisanales en ce qui concerne la revalorisation des parts de l'associé sortant) : adopté (p. 585).

Article 35 *(art. 3 de la loi du 20 juillet 1983 : sortie du statut coopératif) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (ramène au délai de droit commun la période durant laquelle les réserves d'une ancienne coopérative artisanale ne peuvent être distribuées) (p. 585) : adopté (p. 586).

Article 39 *(art. 48 de la loi du 20 juillet 1983 : conditions d'application de la loi de 1947 aux coopératives maritimes) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (de coordination) : adopté (p. 586).

Article 42 *(art. 42 de la loi du 20 juillet 1983 : conditions d'application de la loi de 1947 aux coopératives maritimes) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (ramène au délai de droit commun la période durant laquelle les réserves d'une ancienne coopérative maritime ne peuvent être distribuées) : adopté (p. 587).

Article 46 *bis* nouveau *(art. 19* duodecies *de la loi du 10 septembre 1947 : certificats coopératifs d'associés) :*

- *son* amendement n° 52 (de suppression) : adopté (p. 587).

Après l'article 46 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 31 de M. Jean-Louis Dumont (redéfinit le régime des sociétés coopératives d'H.L.M. et les autorise notamment à réaliser l'accession à la propriété de leurs adhérents sans autorisation administrative préalable) (p. 588) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 46 du Gouvernement (valide et interprète l'arrêté interministériel du 13 novembre 1974 fixant la rémunération des organismes d'H.L.M. pour certaines de leurs interventions) (p. 588).

Après l'article 49 :

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (propose d'inclure le fonds de garantie des sociétés de caution mutuelle dans les fonds propres de ces sociétés) : adopté après modifications (p. 589) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 50 du Gouvernement (précise que les statuts des sociétés de caution mutuelle déterminent les modalités de constitution, de fonctionnement et de restitution du fonds de garantie) à l'amendement n° 22 de la commission (p. 589).

Article 51 *quater* nouveau *(banalisation des prêts du crédit mutuel et du crédit coopératif) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (de précision) : adopté (p. 589) ;

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 589).

Avant l'article 52 :

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (aligne le taux de rémunération des parts de coopératives agricoles sur celui prévu pour l'ensemble des coopératives) (p. 589) : adopté (p. 590).

Article 52 *(art. L. 522-3, L. 523-1, L. 523-2-1, L. 524-1 et L. 524-6 du code rural : régime spécial des coopératives agricoles) :*

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (de forme) : adopté (p. 590) ;

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 590) ;

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (dispose que dans tous les cas, au moins l'un des deux commissaires aux comptes chargés de certifier les comptes consolidés d'une coopérative agricole est choisi sur la liste prévue à l'article 219 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales) : adopté (p. 590).

Article 53 *(art. L. 531-3 et L. 534-1 du code rural : dispositions applicables aux sociétés d'intérêt collectif agricole) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (permet aux sociétés d'intérêt collectif agricole d'émettre des parts à avantages particuliers) : retiré (p. 591).

Article 55 *(art. 207 du code général des impôts : assujettissement à l'impôt sur les sociétés à raison des associés non coopérateurs) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 du Gouvernement (propose que l'exonération fiscale soit limitée lorsque les associés non coopérateurs détiennent plus de 20 p. 100 du capital, que leurs parts soient ou ne soient pas rémunérées) (p. 591, 592) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 39 du Gouvernement (de coordination) (p. 592).

Article 56 *(art. 214 du code général des impôts : régime de la déductibilité des ristournes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 41, deuxième rectification, du Gouvernement (précise le régime et les conditions de déduction des ristournes pour le calcul du bénéfice imposable) (p. 592).

Article 58 nouveau *(régime fiscal des groupes de sociétés) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (de suppression) : adopté (p. 593).

Deuxième lecture :

Rapporteur suppléé jusqu'à l'article 30 du projet par : *Gouzes (Gérard)* [5 juin 1992] (p. 2009).

Discussion des articles [5 juin 1992] :

Article 30 *(art. 9 de la loi du 20 juillet 1983 : revalorisation des parts de l'associé sortant) :*

soutient l'amendement n° 3 de la commission (précise que l'associé sortant bénéficie du remboursement de ses parts augmenté, si les statuts de la coopérative artisanale l'autorisent, d'une fraction de la réserve constituée en vue de la revalorisation des parts ; dispose en outre que l'associé sortant participe aux résultats de l'année en cours) : retiré (p. 2021) ;

- *favorable* à l'amendement n° 9 du Gouvernement (dispose qu'en cas de retrait ou d'exclusion d'un associé dans une coopérative artisanale, la contribution de cet associé aux pertes inscrites au bilan ne peut être imputée sur les réserves) : adopté (p. 2021).

Article 39 *(art. 48 de la loi du 20 juillet 1983 : condition d'application de la loi de 1947 aux coopératives maritimes) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (précise que l'associé sortant bénéficie du remboursement de ses parts augmenté, si les statuts de la coopérative maritime l'autorisent, d'une fraction de la réserve constituée en vue de la revalorisation des parts ; dispose en outre que l'associé sortant participe aux résultats de l'année en cours) : retiré (p. 2022).

Article 46 *ter* A nouveau *(frais de liquidation des contrats d'accession à la propriété) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (de suppression) : retiré (p. 2022) ;

Logement et habitat : organismes de H.L.M. : frais de liquidation des contrats d'accession à la propriété : validation de l'arrêté interministériel du 13 novembre 1974 (p. 2022) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 du Gouvernement (prévoit que les frais de liquidation des contrats en vue de l'accession à la propriété passés par les organismes H.L.M. et arrivés à échéance le 1er juin 1992 sont exigibles conformément à l'arrêté du 13 novembre 1974 ; retient les taux réduits prévus par l'arrêté pour les contrats arrivant à échéance postérieurement au 1er juin 1992) (p. 2023) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 11 de la commission (précise que pour les contrats arrivés à échéance à la date du 1er juin 1992, les frais de liquidation sont exigibles dans le seul cas où l'accédant à la propriété a bénéficié de la diminution des frais de gestion prévue par l'arrêté du 13 novembre 1974 ; dispose que, dans ce cas, les paiements déjà effectués ne peuvent donner lieu à remboursement) à l'amendement n° 6 du Gouvernement (p. 2023) : adopté (p. 2024).

Article 53 *(art. L. 531-3 et L. 534-1 du code rural : dispositions applicables aux sociétés d'intérêt collectif agricole) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 17 du Gouvernement (supprime la possibilité pour les sociétés d'intérêt collectif agricole d'émettre des parts sociales à avantage particulier) (p. 2024).

Commission mixte paritaire [26 juin 1992] :

Rapporteur suppléé par : *Bonnemaison (Gilbert)* (p. 2898).

Y

YAMGNANE (Kofi)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'intégration, chargé des affaires sociales et de l'intégration

puis secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'intégration, chargé de l'intégration

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de Mme Edith Cresson. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4844).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'intégration, chargé de l'intégration. Décret du 4 avril 1992 [*J.O.* du 5 avril 1992] (p. 5103).

Fin de ses fonctions : démission du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2326).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 juin 1992] :

Logement et habitat : organismes de H.L.M. : frais de liquidation des contrats d'accession à la propriété : amendements du Gouvernement (p. 2010, 2011).

Sociétés coopératives :

- augmentation de capital : entrée de capitaux extérieurs et respect des principes coopératifs (p. 2010) ;
- sociétés coopératives ouvrières de production : incorporation des réserves au capital (p. 2010) ;
- union d'économie sociale : ouverture du capital aux comités d'entreprise (p. 2010).

Discussion des articles [5 juin 1992] :

Article 12 ter *(ouverture du capital des unions d'économie sociale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de la commission (autorise les comités d'entreprise à participer au capital des unions d'économie sociale) (p. 2013).

Article 25 *(art. 26 ter de la loi du 19 juillet 1978 : réévaluation des parts sociales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 rectifié de la commission (dispose que les statuts de sociétés coopératives ouvrières de production peuvent prévoir, dans les limites fixées par le droit commun des coopératives, l'incorporation au capital des réserves libres constituées à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi) (p. 2015) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. René André (dispose que les réserves des sociétés coopératives ouvrières de production ne peuvent être ni partagées, ni intégrées au capital) (p. 2015).

Article 30 *(art. 9 de la loi du 20 juillet 1983 : revalorisation des parts de l'associé sortant) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de la commission (précise que l'associé sortant bénéficie du remboursement de ses parts augmenté, si les statuts de la coopérative artisanale l'autorisent, d'une fraction de la réserve constituée en vue de la revalorisation des parts ; dispose en outre que l'associé sortant participe aux résultats de l'année en cours) (p. 2021) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (dispose qu'en cas de retrait ou d'exclusion d'un associé dans une coopérative artisanale, la contribution de cet associé aux pertes inscrites au bilan ne peut être imputée sur les réserves) : adopté (p. 2021).

Article 39 *(art. 48 de la loi du 20 juillet 1983 : condition d'application de la loi de 1947 aux coopératives maritimes) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (dispose qu'en cas de retrait ou d'exclusion d'un associé dans une coopérative maritime, la contribution de cet associé aux pertes inscrites au bilan ne peut être imputée sur les réserves) : adopté (p. 2021, 2022).

Article 46 ter A nouveau *(frais de liquidation des contrats d'accession à la propriété) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (prévoit que les frais de liquidation des contrats en vue de l'accession à la propriété passés par les organismes H.L.M. et arrivés à échéance le 1er juin 1992 sont exigibles conformément à l'arrêté du 13 novembre 1974 ; retient les taux réduits prévus par l'arrêté pour les contrats arrivant à échéance postérieurement au 1er juin 1992) (p. 2023) : adopté après modifications (p. 2024) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 11 de la commission (précise que, pour les contrats arrivés à échéance à la date du 1er juin 1992, les frais de liquidation sont exigibles dans le seul cas où l'accédant à la propriété a bénéficié de la diminution des frais de gestion prévue par l'arrêté du 13 novembre 1974 ; dispose que, dans ce cas, les paiements déjà effectués ne peuvent donner lieu à remboursement) à l'amendement n° 6 du Gouvernement (p. 2023).

Article 53 *(art. L. 531-3 et L. 534-1 du code rural : dispositions applicables aux sociétés d'intérêt collectif agricole) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 du Gouvernement (supprime la possibilité pour les sociétés d'intérêt collectif agricole d'émettre des parts sociales à avantage particulier) : rejeté (p. 2024).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [27 octobre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :

- associations : moyens, rôle et développement (p. 4394) ;
- exclusion (p. 4394).

Etrangers :

- accompagnement scolaire (p. 4395) ;
- contrats d'agglomération (p. 4395) ;
- Fonds d'action sociale (F.A.S.) (p. 4394) ;
- immigration : accueil et intégration (p. 4394, 4395).

Ministère des affaires sociales et de l'intégration : direction de la population et des migrations (p. 4395).

Réponses aux questions :

Action sociale et solidarité nationale : accompagnement scolaire (M. Jean-Pierre Luppi) (p. 4427).

Z

ZELLER (Adrien)

Député du Bas-Rhin

(7e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Licenciements chez Adidas :** Adidas : licenciements ; groupe Tapie : avenir des salariés ; plan de reclassement des salariés [27 mai 1992] (p. 1731, 1732).

- **T.G.V.-Est :** financement : collectivités locales : participation ; rapport de M. Essig ; rentabilité du T.G.V.-Est ; participation allemande [7 octobre 1992] (p. 3425, 3426).

à un ministre :

- **Agriculture** [16 avril 1992] :

Aménagement du territoire : zones rurales : désertification (p. 510).

Exploitants agricoles : pré-retraites (p. 510).

- **Collectivités locales** [23 avril 1992] :

Sécurité civile : services d'incendie et de secours : départementalisation (p. 651).

- **Travail** [21 mai 1992] :

Jeunes : insertion professionnelle : apprentissage et formation en alternance : développement (p. 1498).

Licenciements : groupe Adidas (p. 1498).

orales sans débat :

- **n° 613,** posée le 24 juin 1992 : **mariage (réglementation)** (p. 2797). Appelée le 26 juin 1992 : volonté réelle des conjoints ; immigration clandestine ; violation de la loi et répression des infractions (p. 2879, 2880).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 avril 1992] :

Mariages et régimes matrimoniaux : mariages blancs (p. 747).

- **Projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (n° 2623).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [6 mai 1992] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Lajoinie (André)* (p. 894).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes : institutions : Parlement européen : mode d'élection, procédure de la « codécision » et contrôle de l'exécutif communautaire (p. 958).

Communautés européennes : principes fondamentaux : citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales et l'élection au Parlement européen (p. 958).

Europe :

- Europe de l'est : rapports avec les Communautés européennes (p. 894) ;
- Europe sociale (p. 894).

Parlement français : construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement (p. 958).

Partis et mouvements politiques : parti communiste : position traditionnelle sur l'Europe (p. 894).

Référendum : article 11 de la Constitution : utilisation pour la ratification du traité de Maastricht (p. 958).

Discussion des articles [12 mai 1992] :

Avant l'article 1er :

- *ses observations* sur les amendements identiques nos 9 de la commission des affaires étrangères et 30 de M. Jacques Toubon (art. 2 de la Constitution : précisent que le français est la langue de la République) (p. 1020).

Cultures régionales : langues régionales : statut (p. 1020).

Article 2 *(insertion dans la Constitution d'un titre XIV : « De l'Union européenne ») :*

- *ses observations* (p. 1073).

Article 88-2 de la Constitution (droit de vote et éligibilité aux élections municipales des ressortissants communautaires résidant en France) :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 rectifié de M. Alain Lamassoure (précise que les nationaux français sont citoyens de l'Union européenne, qu'ils en exercent les droits et en assument les devoirs) (p. 1105).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 juin 1992] :

Communautés européennes : institutions : Parlement européen : mode d'élection (p. 2575, 2576).

Communautés européennes : principes fondamentaux :

- citoyenneté européenne : droit de vote dans le pays de résidence pour les élections municipales (p. 2575) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 2575).

France : place en Europe (p. 2576).

Parlement français : construction européenne, budget et décisions communautaires : information, association et contrôle du Parlement : nouvel article 88-3 de la Constitution (p. 2575).

- **Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au dépôt légal (n° 2609).**

Première lecture :

Discussion des articles [18 mai 1992] :

Article 6 *(organismes et services responsables du dépôt légal) :*

- *son* amendement n° 3 soutenu par M. Marc Reymann (inclut la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg parmi les organismes gestionnaires du dépôt légal pour le compte de l'État « en tant que pôle européen de la documentation ») (p. 1342) : rejeté (p. 1343).

- **Projet de loi relatif à l'abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la Communauté économique européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée et de droits indirects (n° 2682).**

Première lecture :

Discussion des articles [26 mai 1992] :

Article 4 *(définition des assujettis à la T.V.A.) :*

- *ses observations* (p. 1673) ;

Associations (p. 1673).

- **Projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail : commissions : examen du projet de loi n° 2729 (p. 1966).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- assurés : comportements (p. 1966) ;
- maîtrise négociée : médecine ambulatoire : dispositif (p. 1966) ;
- méthodes d'évaluation (p. 1966).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [1er décembre 1992] :

Conventions médicales : politique conventionnelle : contenu et évolution (p. 6364).

Dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie :
- comptes : résultats et transparence (p. 6364) ;
- maîtrise administrative et maîtrise médicalisée (p. 6365) ;
- maîtrise négociée : dépenses prises en compte (p. 6365) ;
- maîtrise négociée : dispositif et régime des sanctions (p. 6365).

Professions médicales : unions de médecins exerçant à titre libéral (p. 6365).

Discussion des articles [1er décembre 1992] :

Article 2 *(contenu de la convention nationale des médecins) :*

- *son* sous-amendement n° 33 (inclut dans le champ de la convention l'adaptation de la nomenclature à l'évolution des conditions d'exercice de la médecine) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (élargit le champ d'application de la convention nationale des médecins à la coordination des interventions des médecins généralistes et spécialistes et de celles des médecins libéraux et hospitaliers, au financement des expérimentations et des actions innovantes, à la réalisation des progammes d'évaluation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques, aux mécanismes de maîtrise des dépenses médicales, aux conditions d'utilisation des données issues du codage des actes ; prévoit les modalités de financement de la formation médicale continue) : rejeté (p. 6368) ;

- *son* sous-amendement n° 34 (précise que la formation médicale continue est une obligation pour chaque médecin) à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 6369) : retiré (p. 6370) ;

- *son* sous-amendement n° 35 (précise que les références médicales opposables à chaque médecin pour maîtriser les dépenses médicales tiennent compte de sa situation spécifique) à l'amendement n° 2 du Gouvernement : adopté (p. 6377).

Article 4 *(dispositif de régulation concertée) :*

Article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale (fixation des taux d'évolution des dépenses et des tarifs des honoraires médicaux par une annexe annuelle à la convention) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 du Gouvernement (prévoit que l'annexe annuelle à la convention nationale des médecins fixe les objectifs prévisionnels de dépenses médicales et les références médicales nationales qui concourent à leur réalisation) (p. 6380) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 82 de M. Jacques Barrot (prévoit que l'annexe fixe les objectifs prévisionnels d'évolution des dépenses d'assurance maladie) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6381) : rejeté (p. 6382) ;

- *son* sous-amendement n° 36 (précise que l'annexe fixe ces objectifs particulièrement pour les dépenses d'assurance maladie) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6381) : rejeté (p. 6382) ;

- *son* sous-amendement n° 83 (précise qu'en matière de prescriptions, la fixation des objectifs prévisionnels de dépenses médicales vise seulement les prescriptions à hauteur du montant servant de base au remboursement) à l'amendement n° 5 du Gouvernement (p. 6382) : rejeté (p. 6383).

Article 6 *(organisation des unions) :*

- *ses observations* (p. 6384).

Article 7 *(élection des membres des unions) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 84 de M. Jacques Barrot (retient les résultats de l'enquête de représentativité en vue de déterminer les organisations négociatrices des conventions médicales comme critères des organisations syndicales nationales de médecins pouvant présenter des candidatures) à l'amendement n° 13 rectifié du Gouvernement (définit les organisations syndicales de médecins qui peuvent présenter des candidatures) (p. 6386) : rejeté (p. 6387).

Article 7 *bis* *(échelon régional des unions) :*

- *son* sous-amendement n° 37 (précise que l'échelon départemental des unions régionales est « composé en priorité par des élus départementaux ») à l'amendement n° 14 du Gouvernement (crée un échelon départemental de l'union régionale des médecins exerçant à titre libéral) : rejeté (p. 6387).

Article 10 *bis* *(dispositions relatives aux infirmiers) :*

- *ses observations* (p. 6391).

Après l'article 15 :

- *soutient* le sous-amendement n° 85 de M. Jacques Barrot (limite aux mesures d'organisation et de coordination internes la participation des caisses à la maîtrise de l'évolution des dépenses) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement (définit les conditions dans lesquelles les caisses nationales des régimes d'assurance maladie participent à la maîtrise de l'évolution des dépenses ; institue un codage des actes, des pathologies et des prestations et fixe ses modalités de mise en œuvre) : rejeté (p. 6394) ;

- *son* sous-amendement n° 38 (précise que les mesures en vue de maîtriser l'évolution des dépenses sont prises « dans le strict respect déontologique et légal du secret médical ») à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement : rejeté (p. 6394) ;

- *son* sous-amendement n° 39 (renvoie à un décret en Conseil d'Etat pris après consultation du Conseil national de l'ordre des médecins et de la C.N.I.L. la fixation des conditions d'application de l'article donnant aux caisses nationales des régimes d'assurance maladie la mission de participer à la maîtrise de l'évolution des dépenses) à l'amendement n° 21 rectifié du Gouvernement : rejeté (p. 6395).

Article 1er précédemment réservé *(art. L. 162-1-1 du code de la sécurité sociale : taux global d'évolution des dépenses de maladie) :*

- *favorable* à l'amendement n° 91 du Gouvernement (de suppression) (p. 6399).

Vote des groupes :

Abstention du groupe U.D.C. (p. 6399).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [22 décembre 1992] :

Gouvernement : maîtrise des dépenses de santé : inertie (p. 7781).

Professions paramédicales : infirmiers (p. 7781).

- Projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

Première lecture :

Discussion des articles [9 et 10 juin 1992] :

Article 1er *(aménagement du dispositif d'insertion : titre III de la loi du 1er décembre 1988) :*

Article 34 de la loi du 1er décembre 1988 (rôle du représentant de l'Etat dans le département et du président du conseil général).

- *ses observations* sur l'amendement n° 87 de M. Denis Jacquat (prévoit que l'action d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.M.I. est conduite par chaque personne publique ou privée sur une base contractuelle) (p. 2139).

Après l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 118 de Mme Muguette Jacquaint (prévoit le dépôt d'un projet de loi d'orientation sur la pauvreté dès la prochaine session du Parlement) (p. 2190) ;

Assurance invalidité-décès : invalidité (p. 2190).

Femmes : veuves : assurance veuvage (p. 2190).

Article 6 *(modernisation de l'aide médicale : titre III* bis *du code de la famille et de l'aide sociale) :*

Article 187-1 du code de la famille et de l'aide sociale (conditions d'admission à l'aide médicale) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 146 de M. Jean-Yves Chamard (prévoit une condition de régularité du séjour en France pour bénéficier de l'aide médicale) (p. 2206).

Article 188-3 du code de la famille et de l'aide sociale (subsidiarité de l'aide médicale, à l'égard de l'assurance maladie, d'une mutuelle ou d'un organisme d'assurances) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 42 de la commission (autorise les départements à récupérer les montants versés au titre de prestations facultatives sur les institutions mentionnées à l'article 188-3 du code de la famille et de l'aide sociale) (p. 2207).

Article 189-2 du code de la famille et de l'aide sociale (informations délivrées par le maire de la commune de résidence) :

- *favorable* à l'amendement n° 161 de M. Jean-Yves Chamard (prévoit une obligation d'informer le maire de la commune de résidence du demandeur de l'aide médicale du dépôt de cette demande) (p. 2208).

Article 19 (lettre rectificative) *(art. L. 322-4-2 et L. 322-4-6 du code du travail : extension des contrats de retour à l'emploi - C.R.E. - aux chômeurs de plus de 50 ans) :*

- *ses observations* (p. 2216) ;

Emploi : contrats de retour à l'emploi : réforme et aide de l'État aux employeurs (p. 2216).

Après l'article 24 :

- *favorable* à l'amendement n° 151 de M. Thierry Mandon (prévoit le dépôt, par le Gouvernement, d'un rapport d'information sur les logements vacants dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants) (p. 2224).

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [21 et 22 octobre 1992] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 4 (porte à cinquante kilomètres la distance, entre le domicile et le lieu de travail, autorisant la déductibilité des frais de déplacement de l'assiette de l'impôt sur le revenu) (p. 4088) : vote réservé (p. 4090) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [23 octobre 1992] (p. 4318).

Article 36 *(évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :*

Aménagement du territoire (p. 4140).

Contribution française : montant, solde et « juste retour » (p. 4140).

Débat et vote : intérêt et limites (p. 4139, 4140, 4149).

Dépenses communautaires et « paquet Delors II » (p. 4140).

Dépenses communautaires : efficacité et fraudes (p. 4140).

Equipement et grands travaux (p. 4140).

Deuxième partie :

Affaires sociales et santé. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [27 octobre 1992] :

Action sociale et solidarité nationale :

- exclusion (p. 4375) ;
- inégalités sociales : accentuation (p. 4375).

Départements : clarification, répartition des compétences et péréquation des ressources (p. 4376).

Parlement : information : documents budgétaires : indicateurs de cohésion sociale (p. 4376).

Professions médicales : conventions médicales (p. 4376).

Sécurité sociale :

- assurance vieillesse : régimes spéciaux : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (C.N.R.A.C.L.) (p. 4376) ;
- branche vieillesse : analyse du problème et mesures prises (p. 4376) ;
- comptes sociaux : déficits (p. 4376) ;
- comptes sociaux : transparence (p. 4376) ;
- dépenses d'assurance-maladie et dépenses de santé : évolution, maîtrise médicalisée et régulation (p. 4376) ;
- effort social de la nation (p. 4375) ;
- fonds national de solidarité (p. 4376).

Vote des crédits :

Après l'article 80 :

- *son* amendement n° 31 soutenu par M. Denis Jacquat (crée une annexe au rapport sur l'équilibre économique et financier accompagnant le projet de loi de finances relative à l'évolution des principaux indicateurs sociaux) : retiré (p. 4437).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [11 décembre 1992] :

Après l'article 71 :

- *son* amendement n° 2 (institue une taxe de publicité foncière de 60 F dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, en exonère les échanges ruraux et les mutations inférieures à 5 000 F et en affecte le produit à l'informatisation du Livre foncier) : non soutenu (p. 7088).

- Projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600).

Première lecture :

Discussion des articles [25 novembre 1992] :

Après l'article 10 :

- *son* amendement n° 96 soutenu par Mme Christine Boutin (prévoit que l'interruption volontaire de grossesse pratiquée sur diagnostic prénatal a lieu dans un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal après que l'un des spécialistes de pathologie fœtale de ce centre a joint son avis conforme à celui du médecin expert auprès des tribunaux ; impose un examen *post mortem* si l'anomalie qui a justifié l'avortement n'est pas patente ; consigne le résultat de cet examen dans un registre, couvert par le secret médical, tenu par le médecin inspecteur régional de la santé) (p. 6002) : rejeté (p. 6003).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2976).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 décembre 1992] :

Son interruption (p. 6541).

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 6541, 6548).

Droit pénal : entraves à l'I.V.G. : délit (p. 6548).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale : amélioration (p. 6548).

Lois : projet de loi n° 3075 portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (p. 6548).

Parlement : budget social : contrôle (p. 6548).

Politique sociale (p. 6548).

Retraites : généralités : pensions de retraite : revalorisation (p. 6548).

Risques professionnels :

- associations : assurance pour le compte des bénévoles (p. 6548) ;
- maladies professionnelles : reconnaissance (p. 6548).

Santé publique : transfusion sanguine : transmission du virus de l'hépatite C : indemnisation (p. 6548).

Sécurité civile : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 6548).

Sécurité sociale : régime local d'Alsace-Lorraine (p. 6548).

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 1er *(généralisation du maintien des droits aux prestations en nature de l'assurance maladie et maternité pour les personnes veuves et divorcées ayant eu au moins trois enfants) :*

- *ses observations* (p. 6553, 6557) ;

Sécurité sociale : assurance personnelle : personnes recueillies dans une opération humanitaire (p. 6553, 6557).

Après l'article 13 :

- *soutient* l'amendement n° 65 rectifié de M. Alfred Recours et son amendement identique n° 155 (étendent aux aides à domicile employées par un organisme à but non lucratif agréé et mises à la disposition de personnes âgées, les exonérations de cotisations sociales prévues pour les aides à domicile directement employées par une personne âgée ; gage cette mesure par la création d'une taxe additionnelle à la cotisation sur les boissons alcooliques prévue à l'article L. 245-7 du code de la sécurité sociale) (p. 6579) : retiré (p. 6580).

Article 15 *(sanction des entraves à l'interruption volontaire de grossesse) :*

- *favorable* à l'amendement n° 180 de M. Jacques Barrot (de suppression) (p. 6583).

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 33 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6589, 6591) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Alfred Recours (supprime l'incrimination par le nouveau code pénal de l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même et celle de la fourniture des moyens matériels de cette interruption) (p. 6589, 6591).

Après l'article 23 :

- *soutient* l'amendement n° 51 de M. Jacques Barrot (fait bénéficier les associations de soins à domicile de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale prévue pour les personnes âgées qui recourent à l'assistance d'une tierce personne salariée ; gage cette mesure par la création d'une taxe sur les alcools) (p. 6606) : rejeté au scrutin public (p. 6607).

Après l'article 24 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de M. Maurice Adevah-Pœuf (dispense les départements qui assurent depuis plus de deux ans la gestion des matériels d'incendie et de secours et leur organisation opérationnelle de l'obligation d'acquérir les bâtiments affectés au service de lutte contre les incendies) (p. 6609) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 100 du Gouvernement (prévoit que le fonds national interconsulaire de compensation assure une compensation forfaitaire des coûts de formation des apprentis en entreprise) (p. 6621) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 171 rectifié de M. Jean-Claude Boulard (crée un Centre national de gestion qui assure, à la place du Centre national de la fonction publique territoriale, la prise en charge des fonctionnaires des catégories A et B momentanément privés d'emploi, le reclassement des fonctionnaires des mêmes catégories devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions et la publicité des créations et vacances d'emplois des catégories A et B ; confie à ce centre l'attribution aux communes de la dotation spéciale instituteurs) (p. 6622).

Explications de vote :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 6625).

Vote contre du groupe de l'U.D.C. (p. 6626).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [21 décembre 1992] :

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 84 soutenu par M. Jean-Pierre Foucher (étend aux aides à domicile employées par un organisme à but non lucratif agréé et mises à la disposition de personnes âgées, les exonérations de cotisations sociales prévues pour les aides à domicile directement employées par une personne âgée ; gage cette mesure par la création d'une taxe additionnelle à la cotisation sur les boissons alcooliques prévue à l'article L. 245-7 du code de la sécurité sociale) (p. 7709) : vote réservé (p. 7710) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7766).

Article 25 *(retransmission des compétitions de sports mécaniques) :*

- *son* amendement n° 85 (limite la retransmission des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans des pays où la publicité pour le tabac est autorisée « aux volumes horaires annuels moyens constatés sur chacune des chaînes au cours des années 1990, 1991 et 1992 ») : rejeté (p. 7749) ;

- *son* amendement n° 86 (de conséquence) : devenu sans objet (p. 7749).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [23 décembre 1992] :

Administration : ministère de la coopération : groupements d'intérêt public (p. 7881).

Droit pénal : autoavortement : dépénalisation (p. 7880).

Femmes : veuves et divorcées : protection sociale (p. 7880).

Finances publiques : deniers publics : contrôle (p. 7880).

Mutuelles : réassurance, subrogation et émission de titres participatifs (p. 7880).

Personnes âgées :

- aide à domicile (p. 7880) ;

- dépendance (p. 7881).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 7881).

Risques professionnels : maladies professionnelles : reconnaissance (p. 7880).

Santé publique : sida : dépistage prénuptial et prénatal (p. 7880).

Sécurité sociale : artistes plasticiens (p. 7881).

Sports : compétitions et fédérations sportives : sports automobiles : retransmissions télévisées et aide de l'Etat (p. 7880).

Travail : licenciements économiques : autorisation administrative et plan de reclassement (p. 7880).

Rappel au règlement : demande que l'indemnité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron (Charente) cesse de lui être versée [4 décembre 1992] (p. 6575).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1992 (n° 3056).

Première lecture :

Discussion des articles [7 décembre 1992] :

Après l'article 52 :

- *son* amendement n° 9 (institue une taxe de publicité foncière dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, en affecte le produit à l'informatisation du Livre foncier et dispose qu'elle est perçue - au tarif de 60 F - sur toute requête en inscription au livre foncier à l'exception de celles concernant les mutations d'une valeur inférieure à 5 000 F ou portant sur des échanges ruraux) : rejeté (p. 6716).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [22 décembre 1992] :

Article 4 et état A *(équilibre général) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 rectifié du Gouvernement (majore le déficit de 4,6 milliards de francs compte tenu de 1,3 milliard de ressources non fiscales supplémentaires et de 5,9 milliards de dépenses nouvelles) (p. 7819, 7820) ;

Sécurité sociale :

- retraites : régime général : déséquilibre structurel et subvention de cinq milliards de francs (p. 7819, 7820) ;
- santé : dépenses et projet de loi sur leur maîtrise (p. 7819).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 58 rectifié du Gouvernement (ouvre un crédit de 450 millions de francs au budget de la jeunesse et des sports afin de compenser, pour les sports mécaniques, la perte des recettes qu'ils tiraient de la publicité sur le tabac) (p. 7824).

Article 19 *(harmonisation des droits d'accises en matière d'alcool et de boissons alcooliques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 37 de M. René Couveinhes (supprime le droit de circulation spécifique sur les vins mousseux) (p. 7826) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rétablit à 54,80 F par hectolitre le tarif du droit de circulation applicable aux vins mousseux) (p. 7826).

Article 30 *(création de deux zones d'investissement privilégié dans certains cantons des départements du Nord et du Pas-de-Calais) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 7 de la commission (supprime la zone d'investissement privilégié instituée dans l'Aube par le Sénat) (p. 7837) ;

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 7837).

Après l'article 30 :

- *soutient* l'amendement n° 65 de M. Germain Gengenwin (supprime la condition d'âge pour la prise en compte comme personnes à charge des enfants recueillis) : rejeté (p. 7840).

- Projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse (n° 3075).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [10 décembre 1992] :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 6893).

Départements : aide sociale :

- compétences et financement (p. 6894) ;
- inégalités et dotation de péréquation (p. 6894).

Fonds de solidarité vieillesse : création, missions et ressources (p. 6893).

Gouvernement : livre blanc sur les retraites (p. 6894).

Impôts et taxes : contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 6893).

Personnes âgées :

- aide ménagère (p. 6894) ;
- allocation autonomie et dépendance : création, montant et conditions d'attribution (p. 6894) ;
- allocation autonomie et dépendance : financement (p. 6894) ;
- allocation compensatrice (p. 6894) ;
- dépendance : généralités (p. 6894).

Retraites : généralités :

- pensions : minimum et revalorisation (p. 6894) ;
- prestations non contributives (p. 6893) ;
- régimes par répartition (p. 6894).

Sécurité sociale : allocations familiales : montant et financement (p. 6893).

Discussion des articles [10 décembre 1992] :

Article 1er *(institution du Fonds de solidarité vieillesse) :*

Article L. 135-3 du code de la sécurité sociale (recettes du Fonds) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 60 du Gouvernement (affecte au Fonds une partie du produit du droit de consommation sur les tabacs manufacturés) (p. 6921).

Article 7 *(création d'une allocation autonomie et dépendance) :*

- *ses observations* (p. 6926) ;

Départements : aide sociale :

- compétences et financement (p. 6927) ;
- inégalités et dotation de péréquation (p. 6927).

Droit civil : obligation alimentaire (p. 6927).

Personnes âgées :

- allocation autonomie et dépendance : création, montant et conditions d'attribution (p. 6927) ;
- allocation autonomie et dépendance : récupération sur succession (p. 6927).

Après l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (fixe les conditions d'attribution de l'allocation autonomie et dépendance) (p. 6929) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 29 rectifié de M. Jean-Claude Boulard (autorise le cumul de l'allocation autonomie et dépendance avec la prestation en nature d'aide ménagère ou celle de garde temporaire à domicile) à l'amendement n° 3 du Gouvernement (p. 6929).

Rappel au règlement : s'inquiète du dépôt d'amendements nouveaux en dernière minute sur le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [19 décembre 1992] (p. 7605).

Rappel au règlement : demande le report de la discussion du projet de loi sur les diverses mesures d'ordre social (D.M.O.S.) du lundi 21 décembre au mardi 22 décembre [19 décembre 1992] (p. 7632).

ZUCCARELLI (Emile)

Député de la Haute-Corse

(1re circonscription)

Apparenté socialiste

puis ministre des postes et télécommunications

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 2 avril 1992] (p. 4815).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 5 mai 1992] (p. 6163).

NOMINATIONS

Est nommé ministre des postes et télécommunications. Décret du 2 avril 1992 [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 4845).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1992] (p. 5032).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 7 avril 1992] (p. 5152).

Cesse d'être membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [*J.O.* du 28 avril 1992] (p. 5933).

Fin de ses fonctions : démission du Gouvernement de M. Pierre Bérégovoy. Décret du 29 mars 1993 [*J.O.* du 30 mars 1993] (p. 5542).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Albouy (Jean)* : secteur des services des télécommunications :** tarifs ; propositions de la Commission des Communautés européennes : déréglementation et ouverture à la libre concurrence ; maintien du service public français ; France-Télécom : défense d'une réglementation spécifique [12 novembre 1992] (p. 5211).

orales sans débat de :

- ***Pons (Bernard) (n° 610)* : assurances (réglementation : Corse) :** refus d'assurer les clients à risques ; Corse : attentats terroristes à caractère répétitif ; « pool » d'assureurs : mise en place [26 juin 1992] (p. 2889).

- ***Bayard (Henri) (n° 611)* : enseignement privé (enseignement agricole)** : Instituts ruraux d'éducation : classes de seconde : ouverture : refus de l'administration ; classe de seconde : classe commune à l'éducation nationale et à l'enseignement agricole [26 juin 1992] (p. 2885, 2886).

- ***Hunault (Xavier) (n° 612)* : énergie (énergies nouvelles)** : carburants agricoles : développement : perspectives ; dispositif fiscal ; directive communautaire du 5 mars 1992 [26 juin 1992] (p. 2890, 2891).

- ***Gengenwin (Germain) (n° 614)* : communes (finances locales)** : communes : transparence des budgets : renforcement ; amortissements et provisions : mise en place ; surcoût pour les petites communes ; fonction publique territoriale : formation [26 juin 1992] (p. 2888, 2889).

- ***Fourré (Jean-Pierre) (n° 615)* : postes et télécommunications (services financiers)** : loi du 2 juillet 1990 ; livret vert postal ; poste : collecteur d'épargne et service public de proximité [26 juin 1992] (p. 2891, 2892).

- ***Laurain (Jean) (n° 616)* : sidérurgie (emploi et activité : Lorraine)** : restructurations : bilan et perspectives ; Gandrange : fours électriques : construction ; mines de fer : fermetures ; réindustrialisation : comité d'orientation ; T.G.V.-Est : construction : perspectives [26 juin 1992] (p. 2886, 2887, 2888).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1993 (n° 2931).

Première lecture, deuxième partie :

Postes et télécommunications. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1992] :

Administration : service public (p. 4455).

Audiovisuel :
- agrément des terminaux (p. 4454) ;
- câble (p. 4455) ;
- nouvelles technologies (p. 4455).

France Télécom :
- agents publics : reclassification (p. 4455) ;
- commerce extérieur : succés commerciaux (p. 4455) ;
- Europe : Europe des télécommunications, tarifs, harmonisation des réseaux (p. 4455) ;
- minitel : campagne d'information (p. 4454) ;
- minitel « rose » (p. 4454) ;
- participation des travailleurs : intéressement (p. 4445) ;
- résultats et désendettement (p. 4455) ;
- situation financière : tarification (p. 4455) ;
- statut : privatisation : conséquences directes (p. 4452) (p. 4454).

Ministère des postes et télécommunications :
- crédits : montants, évolution, répartition (p. 4452) ;
- personnels : effectifs (p. 4455) ;
- personnels : retraités, situation (p. 4455).

Poste (La) :
- agents publics : reclassification (p. 4455) ;
- comptes chéques postaux et Caisse nationale d'épargne : rémunérations : (p. 4454, 4455) ;
- Europe : politique postale européenne (p. 4455) ;
- Livre vert postal : publication ; conséquences (p. 4453, 4454) ;
- participation des travailleurs : projet d'intéressement (p. 4445) ;
- plan : contrat de plan Etat / La Poste (p. 4454) ;
- presse, édition et imprimerie : aides à la presse (p. 4454) ;
- service postal : qualité et modernisation (p. 4454) ;
- services financiers : élargissement des produits (p. 4455) ;
- situation financière (p. 4454) ;
- vente par correspondance (p. 4454) ;
- zones rurales et de montagne : adaptation ; suppression de bureaux de poste (p. 4455).

Secteur public :
- application de la réforme transformant les postes et télécommunications en deux exploitants publics (loi du 2 juillet 1990) (p. 4452) ;
- commission supérieure du service public des postes et télécommunications : travaux (p. 4456).

Télécommunications :
- industrie : nouvelles technologies (p. 4455) ;
- télématique (p. 4454) ;
- utilisation des fréquences ; spectre (p. 4453).

Réponses aux questions :

France Télécom : communications téléphoniques entre la métropole et les D.O.M.-T.O.M. (André Lejeune) (p. 4456).

Poste (La) : équilibre financier : présence en zone rurale (Jean Albouy) (p. 4456, 4457).

CONGRÈS DU PARLEMENT DU 23 JUIN 1992

BARROT (Jacques)

Député

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Principaux thèmes développés lors des explications de vote [23 juin 1992] :

Communautés européennes :
- citoyenneté européenne : droit de vote et éligibilité dans le pays de résidence pour les élections municipales (p. 7) ;
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et perspectives (p. 6) ;
- monnaie unique et union économique et monétaire (p. 6) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 6, 7).

Europe de l'Est, Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) et Europe méditerranéenne : ouverture de l'Union (p. 6).

France : indépendance, souveraineté, place en Europe et dans le monde (p. 6, 7).

Lois : projet de loi constitutionnelle : lien avec le traité de Maastricht (p. 6).

Vote pour du groupe de l'Union du centre (p. 6).

BEREGOVOY (Pierre)

Premier ministre

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Son intervention avant les explications de vote [23 juin 1992] :

Affaires étrangères : paix, sécurité et équilibre géopolitique mondial : rôle de l'Europe et de l'Union (p. 4).

Communautés européennes :
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et perspectives (p. 4) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 4).

Europe de l'Est, Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) et Europe méditerranéenne : ouverture de l'Union (p. 4, 5).

France : indépendance, souveraineté, place en Europe et dans le monde (p. 4).

Lois : projet de loi constitutionnelle : lien avec le traité de Maastricht (p. 4).

Parlement : Assemblée nationale et Sénat : modification du projet : qualité des travaux et accord final (p. 4).

Référendum : article 11 : ratification du traité de Maastricht (p. 5).

Révision de la Constitution : article 89 : Congrès : choix de la procédure (p. 4).

CARTIGNY (Ernest)

Sénateur

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Principaux thèmes développés lors des explications de vote [23 juin 1992] :

Affaires étrangères :
- Danemark : traité de Maastricht : rejet par référendum : conséquences (p. 11) ;
- paix, sécurité et équilibre géopolitique mondial : rôle de l'Europe et de l'Union (p. 11).

Communautés européennes :
- citoyenneté européenne : droit de vote et éligibilité dans le pays de résidence pour les élections municipales (p. 11) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 11).

Parlement : Assemblée nationale et Sénat : modification du projet : qualité des travaux et accord final (p. 11).

Référendum : article 11 : ratification du traité de Maastricht (p. 11).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus : absence de choix partisan (p. 11).

Vote pour du groupe du Rassemblement démocratique et européen (p. 12).

EMMANUELLI (Henri)

Président de l'Assemblée nationale,

Président du Congrès

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Donne lecture du décret de convocation du Congrès du Parlement [23 juin 1992] (p. 3).

ESTIER (Claude)

Sénateur

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Principaux thèmes développés lors des explications de vote [23 juin 1992] :

Affaires étrangères : Danemark : traité de Maastricht : rejet par référendum : conséquences (p. 5, 6).

Communautés européennes :
- citoyenneté européenne : droit de vote et éligibilité dans le pays de résidence pour les élections municipales (p. 6) ;
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et perspectives (p. 6) ;

- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 6).

Europe de l'Est, Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) et Europe méditerranéenne : ouverture de l'Union (p. 6).

France : indépendance, souveraineté, place en Europe et dans le monde (p. 6).

Lois : projet de loi constitutionnelle : lien avec le traité de Maastricht (p. 6).

Parlement :
- Assemblée nationale et Sénat : modification du projet : qualité des travaux et accord final (p. 5, 6) ;
- construction européenne, budget et décisions communautaires : information et contrôle du Parlement français (p. 6).

Traités et conventions : traité de Maastricht : caractère inapplicable et renégociation (p. 5).

Vote pour du groupe socialiste (p. 5).

FABIUS (Laurent)

Député

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Principaux thèmes développés lors des explications de vote [23 juin 1992] :

Affaires étrangères : paix, sécurité et équilibre géopolitique mondial : rôle de l'Europe et de l'Union (p. 9).

Communautés européennes :
- citoyenneté européenne : droit de vote et éligibilité dans le pays de résidence pour les élections municipales (p. 8) ;
- institutions européennes : démocratisation : nécessité (p. 9) ;
- monnaie unique et union économique et monétaire (p. 9).

Parlement :
- Assemblée nationale et Sénat : modification du projet : qualité des travaux et accord final (p. 8) ;
- construction européenne, budget et décisions communautaires : information et contrôle du Parlement français (p. 8).

Révision de la Constitution : article 89 : Congrès : choix de la procédure (p. 8).

Traités et conventions :
- traité de Maastricht : caractère inapplicable et renégociation (p. 8) ;
- traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus : absence de choix partisan (p. 8, 9) ;
- traité de Maastricht : texte : diffusion, publication et information (p. 9).

Vote pour du groupe socialiste (p. 9).

HOEFFEL (Daniel)

Sénateur

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Principaux thèmes développés lors des explications de vote [23 juin 1992] :

Affaires étrangères : paix, sécurité et équilibre géopolitique mondial : rôle de l'Europe et de l'Union (p. 5).

Communautés européennes :
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et perspectives (p. 5) ;
- institutions européennes : démocratisation : nécessité (p. 5) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 5).

France : indépendance, souveraineté, place en Europe et dans le monde (p. 5).

Parlement : Assemblée nationale et Sénat : modification du projet : qualité des travaux et accord final (p. 5).

Vote pour du groupe de l'Union centriste (p. 5).

LEDERMAN (Charles)

Sénateur

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Principaux thèmes développés lors des explications de vote [23 juin 1992] :

Affaires étrangères : Danemark : traité de Maastricht : rejet par référendum : conséquences (p. 7).

France : indépendance, souveraineté, place en Europe et dans le monde (p. 8).

Lois : projet de loi constitutionnelle : lien avec le traité de Maastricht (p. 7, 8).

Référendum : article 11 : ratification du traité de Maastricht (p. 8).

Traités et conventions :
- traité de Maastricht : caractère inapplicable et renégociation (p. 7) ;
- traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus : absence de choix partisan (p. 7) ;
- traité de Maastricht : texte : diffusion, publication et information (p. 8).

Vote contre du groupe communiste (p. 8).

LUCOTTE (MARCEL)

Sénateur

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Principaux thèmes développés lors des explications de vote [23 juin 1992] :

Affaires étrangères : paix, sécurité et équilibre géopolitique mondial : rôle de l'Europe et de l'Union (p. 12).

Communautés européennes :
- institutions européennes : démocratisation : nécessité (p. 12) ;
- politique agricole commune : réforme : rôle du Parlement français (p. 12) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 12).

Parlement :
- Assemblée nationale et Sénat : modification du projet : qualité des travaux et accord final (p. 12) ;
- construction européenne, budget et décisions communautaires : information et contrôle du Parlement français (p. 12).

Traités et conventions : traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus : absence de choix partisan (p. 12).

Vote pour du groupe de l'Union des Républicains et des Indépendants (p. 12).

MARCHAIS (Georges)

Député

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Principaux thèmes développés lors des explications de vote [23 juin 1992] :

Communautés européennes : Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 10).

Europe des peuples : alternative à l'Union (p. 10).

France : indépendance, souveraineté, place en Europe et dans le monde (p. 10).

Référendum : article 11 : ratification du traité de Maastricht (p. 10, 11).

Traités et conventions :
- traité de Maastricht : caractère inapplicable et renégociation (p. 10) ;
- traité de Maastricht : contenu et engagement de la France : acceptation ou refus : absence de choix partisan (p. 10, 11) ;
- traité de Maastricht : texte : diffusion, publication et information (p. 10).

Vote contre du groupe communiste (p. 10).

MILLON (Charles)

Député

- **Vote** sur le **projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».**

Principaux thèmes développés lors des explications de vote [23 juin 1992] :

Affaires étrangères : paix, sécurité et équilibre géopolitique mondial : rôle de l'Europe et de l'Union (p. 10).

Communautés européennes :
- « construction européenne » : historique, rôle de la France et perspectives (p. 9) ;
- Union européenne : contenu, perspectives d'ensemble et importance pour la France (p. 9, 10).

Europe de l'Est, Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) et Europe méditerranéenne : ouverture de l'Union (p. 9).

France : indépendance, souveraineté, place en Europe et dans le monde (p. 10).

Parlement : construction européenne, budget et décisions communautaires : information et contrôle du Parlement français (p. 10).

Vote pour du groupe de l'Union pour la démocratie française (p. 10).